3 1761 11650326 9


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761116503269

CA1
YC23
-F71

Government Publications

26

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

LIBRARY
JUN 30 1993
University of Toronto

Foreign Affairs

Affaires étrangères

Chairman:
The Honourable JOHN B. STEWART

Président:
L'honorable JOHN B. STEWART

Tuesday, June 1st, 1993

Le mardi 1er juin 1993

Issue No. 26

Fascicule nº 26

Twenty-first Proceedings on:
The examination of negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments

Vingt-et-unième fascicule concernant:
L'examen des négociations en vue d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe

WITNESS:
(See back cover)

TÉMOIN:
(Voir à l'endos)

28404

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS

The Honourable John B. Stewart, *Chairman*

The Honourable James F. Kelleher, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk
Atkins
Balfour
Bosa
Carney, P.C.
Cogger
Cools
Corbin
* Frith (or Molgat)
Kelleher, P.C.
Kinsella
LeBlanc, P.C.
MacDonald (*Halifax*)
MacEachen, P.C.
Marshall
Meighen
* Murray, P.C.
(or Lynch–Staunton)
Robichaud, P.C.
Stewart
Stollery
Stratton

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Stewart

Vice–président: L'honorable James F. Kelleher

et

Les honorables sénateurs:

Andreychuk
Atkins
Balfour
Bosa
Carney, c.p.
Cogger
Cools
Corbin
* Frith (ou Molgat)
Kelleher, c.p.
Kinsella
LeBlanc, c.p.
MacDonald (*Halifax*)
MacEachen, c.p.
Marshall
Meighen
* Murray, c.p.
(ou Lynch–Staunton)
Robichaud, c.p.
Stewart
Stollery
Stratton

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of the Proceedings of the Senate*, Thursday, November 21, 1991:

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Molgat for the Honourable Senator Stewart moved, seconded by the Honourable Senator Hébert:

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs be authorized to hear evidence and to examine and report on negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments;

That the papers and evidence received and taken on the aforesaid subject before the Committee during the First and Second Sessions of the Thirty-Fourth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee present its report no later than December 17, 1992.

The question being put on the motion, it was adopted.

---

* By order of the Senate dated December 7, 1992, the date of tabling the final report was extended to March 31, 1993. By order of the Senate dated March 25, 1993, the date of tabling the final report was extended to October 29, 1993.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du jeudi 21 novembre 1991:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Molgat, au nom de l'honorable sénateur Stewart, propose, appuyé par l'honorable sénateur Hébert:

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à entendre des témoignages et à examiner, pour en faire rapport, les négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question par le Comité durant les première et deuxième sessions de la trente-quatrième législature soient renvoyés au Comité; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 17 décembre 1992.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

* Par ordre du Sénat daté du 7 décembre 1992, la date de dépôt du rapport final a été prolongée jusqu'au 31 mars 1993. Par ordre du Sénat daté du 25 mars 1993, la date de dépôt du rapport final a été prolongée jusqu'au 29 octobre 1993.

Le greffier du Sénat
Gordon L. Barnhart
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 1st, 1993
(30)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 4:10 p.m. this day, the Chairman, the Honourable Senator John B. Stewart presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Atkins, Bolduc, Bosa, Cogger, Cools, Kelleher, MacEachen, Stewart, Stollery and Stratton.(11)

Other Senator present: The Honourable Senator Grafstein.(1)

In attendance: *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Tony Halliday, Researcher.

WITNESS:

Dr. Julio Faesler, Consultant to business, government and international organizations, Mexico City.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated Thursday, November 21, 1991, proceeded to consider the examination of negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments.

Mr. Faesler made a statement and answered questions.

At 5:45 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 1er juin 1993
(30)

[*Translation*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 14 h 10 sous la présidence de l'honorable sénateur John B. Stewart (*président*).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Atkins, Bolduc, Bosa, Cogger, Cools, Kelleher, MacEachen, Stewart, Stollery et Stratton. (11)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Grafstein. (1)

Présent: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Tony Halliday, attaché de recherche.

TÉMOIN:

M. Julio Faesler, consultant pour des organismes commerciaux, gouvernementaux et internationaux, Mexico.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 21 novembre 1991, le Comité poursuit son examen des négociations en vue d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe.

M. Faesler fait une déclaration et répond aux questions.

À 17 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

La greffière du Comité
Line Gravel
Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 1, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met this day at 4 p.m. to continue its examination of negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments.

Senator John B. Stewart (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: In our investigation of the proposed North American free trade agreement we heard from a number of experts from Canada, the United States and Mexico. Today we are especially fortunate. We have Dr. Julio Faesler, who is, first, a lawyer; second, an international business consultant; and, third, a founding member of the *Consejo Para Democratia*, a group concerned with the development of democracy in Mexico.

Dr. Faesler is the president of the *Consejo*. I understand that that organization, the *Consejo*, has undertaken numerous parallel or so-called "quick counts" of electoral ballots. This was done in the Mexico City election of 1991 and in the governatorial elections in certain states. The organization, the *Consejo*, is planning to carry on these parallel counts in other state elections and during the forthcoming presidential election.

We have asked Dr. Faesler to come before the committee to help us understand the implications of the NAFTA for the Mexican economy, the Mexican society, and the development of democracy in Mexico. If there are other points on which he can help us, we would be more than greatful. Dr. Faesler, please proceed with your initial statement.

Dr. Julio Faesler, Consultant to business, government and international organizations, Mexico City: Thank you. You are very kind. I am greatful to you, very particularly to Senator Stollery for having afforded me this opportunity to express views that might complement what I have been heard in the visitor's gallery yesterday evening and this afternoon concerning the NAFTA agreement. Perhaps I might read what I have prepared. Of course, I am ready to try to elucidate if you have any comments or questions.

Our transition — that is, Mexico's transition — into modern statehood was harassed from inside and out by strife between federalists and centralists during most of the 19th Century. Attacked by the United States, who severed one-half of our territory in 1848 and invaded by Napoleon III in 1862 to implant the tragic reign of Maximilian of Hapsburg, stabilization of our development began with Porfirio Diaz' dictator-

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 1er juin 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit ce jour à 16 heures pour poursuivre son examen des négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe.

Le sénateur John B. Stewart *(président)* occupe le fauteuil.

Le président: Au cours de notre examen du projet d'accord de libre-échange nord-américain, nous avons entendu plusieurs experts du Canada, des États-Unis et du Mexique. Aujourd'hui, nous sommes particulièrement chanceux. Nous accueillons M. Julio Faesler, qui est, d'abord, avocat, ensuite, consultant en affaires internationales et enfin, membre fondateur du *Consejo Para Democracia*, groupe qui cherche à développer la démocratie au Mexique.

M. Faesler est le président du *Consejo*. Je sais que cette organisation, le *Consejo*, a fait à plusieurs reprises un décompte dit rapide, ou un «décompte parallèle», des bulletins de vote. C'est ce qui a été fait lors des élections de Mexico en 1991 et des élections de gouverneurs dans certains états. L'organisation, le *Consejo*, entend poursuivre ces décomptes parallèles dans d'autres élections d'États et lors des prochaines élections présidentielles.

Nous avons demandé à M. Faesler de comparaître devant le comité pour nous aider à comprendre les effets de l'ALÉNA sur l'économie mexicaine, la société mexicaine et l'évolution de la démocratie au Mexique. Si vous pouvez nous donner votre avis sur d'autres questions, nous vous en serions profondément reconnaissants. Vous pouvez maintenant nous présenter votre déclaration initiale, monsieur Faesler.

M. Julio Faesler, consultant auprès d'organisations internationales, gouvernementales et commerciales, Mexico: Je vous remercie. Vous êtes très aimable. Je vous suis très reconnaissant, et tout particulièrement au sénateur Stollery, de m'avoir donné cette possibilité d'exprimer un avis qui complétera peut-être ce que j'ai entendu dans la tribune du public hier soir et cet après-midi à propos de l'ALÉNA. Je vais vous lire ce que j'ai préparé. Naturellement, je suis prêt à essayer de vous donner des précisions si vous avez des commentaires ou des questions.

Notre passage — c'est-à-dire le passage du Mexique — à la situation d'État moderne a été entravé de l'intérieur et de l'extérieur par des conflits entre fédéralistes et centralistes durant la majeure partie du XIXe siècle. Attaqués par les États-Unis, qui ont coupé notre territoire en deux en 1948 et envahis en 1862 par Napoléon III qui allait implanter le règne tragique de Maximilien de Habsbourg, nous avons commencé

[*Text*]

ship, who was overturned by the Revolution of 1910 led by Madero.

Mexico has always been conscious of its particular position in the region, its advantages and its perils. The trade agreement that we signed in 1941, whereby the United States extended us preferential entry of strategic materials during World War II, was promptly denounced in 1946. Our industrial development was the undisputed priority and required tariff and administrative protective barriers. We did not sign the GATT founding charter, though we had a delegation at the Havana conference.

Seeking new markets and the economies of scale for our production, in 1960 we signed the Treaty of Montevideo, which created the Latin America Free Trade Association, LAFTA, which in a period of 12 years set up a common market from Tierra del Fuego to the city of Tijuana.

Superseded today by the Latin American Development Association, ALADI, we have embarked on several bilateral agreements, one that was signed by Chile and others that are still pending final touches with Colombia and Venezuela, and the five Central American Republics.

The idea of linking our market in a regional integration is not alien to us. As to a North American free trade area, many evaluations have been made of what it can mean to our rural, industrial and service activities and the effects on the average Mexican's life, family and work. Cultural considerations are also a great concern for Mexico.

Being an agreement designed to eliminate trade and investment barriers to promote well being in the three countries, labour and business sectors were amongst the first to scrutinize its repercussions on the economy. Mexico's trade figures show vast increases in value since we finally decided to join GATT seven years ago. Once we dismantled our tariff and import permit defenses and opened the market, import figures grew to unprecedented levels. The present trade deficit — more than $20 billion U.S. dollars in 1992 — is covered by foreign investment flows that have not only furnished enough funds to cover the trade imbalance, the service corresponding to the total external debt of about $102 billion, but has fed the Bank of Mexico with reserves to $22 billion. Capital flows last year were something like $5 or $6 billion into Mexico.

[*Traduction*]

à stabiliser notre développement durant la dictature de Porfirio Diaz, qui a été renversé par la Révolution de 1910 dirigée par Madero.

Le Mexique a toujours été conscient de sa position particulière dans la région, de ses avantages et de ses périls. L'accord commercial que nous avons signé en 1941, selon lequel les États-Unis accordaient un traitement préférentiel à l'entrée de matériel stratégique pendant la Deuxième Guerre mondiale, a été rapidement dénoncé en 1946. Le développement industriel était la priorité incontestée et exigeait des barrières protectrices tarifaires et administratives. Nous n'avons pas signé la charte fondatrice du GATT mais nous avions néanmoins une délégation à la conférence de la Havane.

À la recherche de nouveaux marchés et d'économies d'échelle pour notre production, nous avons signé en 1960 le Traité de Montevideo, créant l'Association latino-américaine de libre-échange qui en 12 ans a établi un marché commun de la Terre de Feu à Tijuana.

Aujourd'hui, sous l'égide de l'Association latino-américaine de développement international, l'ALADI, nous avons conclu plusieurs accords bilatéraux, l'un qui a été signé par le Chili et l'autre auquel ne manquent que les touches finales avec la Colombie et le Venezuela, et les cinq républiques d'Amérique centrale.

L'idée de lier notre marché à d'autres dans le cadre d'une intégration régionale ne nous est pas étrangère. Quant à la zone nord-américaine de libre-échange, de nombreuses évaluations ont été effectuées pour déterminer ses effets sur nos activités rurales, industrielles et de service, et sur la vie, la famille et le travail pour le Mexicain moyen. Les considérations culturelles sont également vitales pour le Mexique.

Comme l'accord doit éliminer les barrières commerciales et financières pour assurer la prospérité des trois pays, le patronat et les syndicats ont été parmi les premiers à examiner à la loupe ses répercussions sur l'économie. Les chiffres sur les échanges commerciaux mexicains témoignent d'une grande augmentation de valeur depuis que nous avons finalement décidé de nous joindre au GATT, il y a sept ans. Lorsque nous avons éliminé nos barrières douanières et nos permis d'importation et ouvert le marché, les chiffres des importations ont atteint des niveaux sans précédent. Le déficit commercial actuel — plus de 20 milliards de dollars US en 1992 — est compensé par les investissements étrangers qui ont non seulement fourni suffisamment de fonds pour remédier au déséquilibre commercial, le service correspondant à la dette extérieure totale étant d'environ 102 milliards de dollars, mais ont donné à la Banque du Mexique des réserves de 22 milliards. L'an dernier, les capitaux entrant au Mexique représentaient environ 5 ou 6 milliards de dollars.

[*Text*]

Almost 70 per cent of Mexico's physical trade is with the United States. We are that country's second market and represent 6.4 per cent of total U.S. purchases and 8 per cent of U.S. sales. Figures on Canada-Mexico commerce are not so impressive, but they are growing steadily. They now account for 1.8 per cent of our imports and 3.6 per cent of our sales. Conversely, we supply Canada with 1.3 per cent of Canada's purchases. Once NAFTA tariffs and quota eliminations are in effect at the beginning of 1994, our exchanges will increase if we are both competitive.

In what lines will we Mexicans be competitive? Our agricultural sector can supply vegetables, fruits, spices and flowers, particularly those of the subtropical areas. We will be present where careful hand selection is important. Mexican agro-industry will offer its juices, concentrates and dehydrated products, along with housing materials, furnishings and decorations. Manufactured goods may be light machinery, tools, electrical appliances and apparatus, along with petroleum, petrochemicals and chemicals.

A good deal has been said about the question of lower wages in Mexico and the serious disadvantage in which they would supposedly place the Canadian and U.S. workers. The perception in Mexico is quite the opposite. Even though the Mexican farm and plant worker knows his earnings are much lower as compared with those of his northern brethren, his conviction is that the NAFTA agreement must raise his average $2.20-hour salary in industry as soon as possible if it is to make any sense. This point has been repeatedly stated by the Confederation of Mexican Workers, the CTM, throughout the negotiations.

In this regard, foreign trade is the surest way to enhance wages in Mexico, as in any country. In its absence, workers must make do with the meagre pay that an underdeveloped home market, with its limited purchasing capacity, is able to offer. Just as Korea, Taiwan and even Japan are noticing how their competitive salary differentials have dwindled, Mexico's labour force's best prospect for higher pay is specialization and the increased export of what it produces. Training is indispensable to raise productivity. This is why there may be a new labour law by the end of 1994 that would tie economic benefits to the worker, through productivity and stress training and on-job education to the entrepreneurs.

Business men know that skilled help is essential to competition and that its relative scarcity must be solved with training, which in turn increases costs. The average present

[*Traduction*]

Presque 70 p. 100 du commerce mexicain se fait avec les États-Unis. Nous sommes le deuxième marché de ce pays et représentons 6,4 p. 100 des achats totaux américains et 8 p. 100 des ventes américaines. Les chiffres sur les échanges commerciaux Canada-Mexique ne sont pas aussi impressionnants, mais ils augmentent régulièrement. Ils représentent maintenant 1,8 p. 100 de nos importations et 3,6 p. 100 de nos ventes. Inversement, nous fournissons 1,3 p. 100 des achats canadiens. Lorsque les barrières douanières et les quotas seront éliminés au début de 1994 conformément à l'ALÉNA, nos échanges augmenteront si nous sommes tous deux compétitifs.

Dans quels domaines les Mexicains vont-ils être compétitifs? Notre secteur agricole peut fournir des légumes, des fruits, des épices etdes fleurs, particulièrement en provenance des régions subtropicales. Nous serons présents là où une sélection manuelle soigneuse est importante. L'agro-industrie mexicaine proposera ses jus de fruits, ses concentrés et ses produits déshydratés, ainsi que des matériaux, des meubles et des décorations pour la maison. Les produits manufacturés peuvent comprendre de la machinerie légère, des outils, des appareils et instruments électriques, et il y a également le pétrole, les produits pétrochimiques et chimiques.

On a beaucoup parlé de la faiblesse des salaires au Mexique et de la façon dont elle désavantagerait les travailleurs canadiens et américains. L'opinion mexicaine est persuadée du contraire. Même si l'ouvrier agricole ou l'ouvrier d'usine mexicain sait que son salaire est beaucoup plus bas que celui de ses confrères du Nord, il est convaincu que l'accord de l'ALÉNA doit engendrer dès que possible une augmentation de son salaire horaire moyen de 2,20 $ dans l'industrie, et qu'il n'aurait sinon aucun sens. C'est ce qu'a répété à plusieurs reprises la Confédération des travailleurs mexicains, la CTM, pendant les négociations.

À cet égard, le commerce extérieur est la manière la plus sûre d'améliorer les salaires au Mexique, comme dans tous les pays. À défaut, les travailleurs doivent se débrouiller avec le maigre salaire que peut offrir un marché intérieur sous-développé, avec sa capacité d'achat limitée. Tout comme la Corée, Taiwan et même le Japon constatent la diminution des écarts de salaire qui les avantageaient, c'est en se spécialisant et en augmentant les exportations de leurs produits que les travailleurs mexicains ont le plus de chance de voir augmenter leur rémunération. La formation est indispensable pour accroître la productivité. C'est pourquoi il y aura peut-être une nouvelle loi du travail d'ici la fin 1994 qui associerait les avantages économiques aux travailleurs, par la productivité et insisterait sur la formation et l'éducation en milieu de travail pour les entrepreneurs.

Les hommes d'affaires savent que la concurrence exige une main-d'oeuvre qualifiée et que la pénurie relative de celle-ci doit être réglée par la formation, qui à son tour fait augmenter

[*Text*]

productivity of the Mexican worker in most areas — lower by world standards — renders the cheap labour argument a myth.

Side deals on labour and ecological matters are now being discussed at President Clinton's request. The Mexican government will not accept punitive action nor will, we understand, the Canadians. The parallel agreements should not alter the NAFTA test. In these matters there are ILO rules. Mexico is ready for the establishment of the North American Labour Commission, which would be formed with government, unions and employers' representatives to promote trilateral and bilateral cooperation. In this area, as well as in the ecological, Mexico's position is that GATT provisions are applicable.

NAFTA has been repeatedly denounced in Mexico as a cover for environmental destruction to be wreaked by unscrupulous, foreign industrialists seeking haven from strict regulations at home. Pollution questions, for example in Mexico City, are very high on the political agenda for government, political parties and industry itself.

Mexico has signed not only all international agreements, but also was first in ratifying the Vienna Conference and the Montreal Protocol. That NAFTA is actually the cleanest treaty yet to be signed, it has calmed most fears. Our country is ready to continue improving legislation and action for a self-sustained ecological strategy for the three nations, provided national sovereignty of each legislation is respected.

Authorities increased inspections and more than 100 polluting plants have been closed in Mexico City in the last year, along with 134 maquiladora plants. Concerted action is the norm. The Mexican government has proposed a fund to promote investigation and exchange of technological aspects between the three countries. In the meantime, there are several associations devoted to consulting and engineering services in a professional field, which grow every day. Also, there are many ecological civic groups in action in our country.

Large business interests have expressed their complete support for the continental market scheme. Much emphasis on the need to increase competition is mentioned in the declarations of the National Confederations of Chambers of Commerce, CONCANACO, and of industries, CONCAMIN, and the Importers and Exporters Association, ANIERM. A serious preoccupation is stressed, however, by the National Chamber of the Manufacturing Industries, CANACINTRA,

[*Traduction*]

les coûts. Étant donné la productivité moyenne du travailleur mexicain actuellement dans la plupart des domaines — très basse selon les critères internationaux — cet argument de la main-d'oeuvre à bon marché n'est plus qu'un mythe.

On discute actuellement d'ententes parallèles sur les questions de travail et d'écologie à la demande du président Clinton. Le gouvernement mexicain n'acceptera aucune sanction, non plus que les Canadiens, d'après ce que nous avons compris. Les ententes parallèles ne doivent pas modifier le critère de l'ALÉNA. Dans ces domaines existent les règles de l'OIT. Le Mexique est prêt à accepter l'établissement d'une commission nord-américaine du travail, qui serait constituée de représentants des gouvernements, des syndicats et des employeurs pour promouvoir la coopération trilatérale et bilatérale. Dans ce domaine, tout comme pour l'écologie, le Mexique considère que les dispositions du GATT sont applicables.

L'ALÉNA a été maintes fois critiqué au Mexique comme un accord servant à protéger la destruction environnementale provoquée par des industriels étrangers sans scrupule, cherchant à échapper aux règlements stricts en vigueur dans leur pays. Les questions de pollution, à Mexico par exemple, se trouvent au premier rang du programme politique du gouvernement, des partis politiques et de l'industrie elle-même.

Le Mexique non seulement a signé tous les accords internationaux mais a de plus été le premier à ratifier la Conférence de Vienne et le Protocole de Montréal. En fait, la plupart des craintes ont été apaisées par le fait que l'ALÉNA est le traité le plus propre jamais signé. Notre pays est prêt à continuer à améliorer la législation et à prendre des mesures pour adopter une stratégie écologique de développement durable pour les trois pays, à condition que la souveraineté nationale de chaque législation soit respectée.

Les autorités ont intensifié les inspections et plus de 100 usines polluantes ont été fermées à Mexico l'année dernière, de même que 134 usines maquiladoras. L'action concertée doit être la règle. Le gouvernement mexicain a proposé de créer un fonds pour promouvoir les recherches et l'échange de technologie entre les trois pays. En attendant, il existe plusieurs associations qui fournissent des services de consultation et de génie dans un domaine professionnel en pleine croissance. Il y a en outre de nombreux groupes écologiques privés très actifs dans notre pays.

Les grandes entreprises ont donné leur plein appui au projet de marché continental. La nécessité d'accroître la concurrence est soulignée dans les déclarations de la Confédération nationale des chambres de commerce, la CONCANACO, et des industries, la CONCAMIN, et l'Association des importateurs et exportateurs, l'ANIERM. Cependant, il existe un problème jugé très préoccupant par la Chambre nationale des industries de transformation, la CANACINTRA, à laquelle

[*Text*]

where a majority of medium and smaller scale industries — 98 per cent of the total of enterprises in the country — are members.

The number of businesses that have closed down as a result of reduction of tariffs is high. Workers and employees who have lost their jobs already due to this, run into the thousands. These facts must be seen in the context of reductions in the federal and state level public services. The slimming of the public sector has converted a 12-per-cent federal budget deficit only four years ago to the present surplus equivalent to only 0.5 per cent of the Gross Internal Product.

Large organizations like the PEMEX petroleum company, the Federal Electricity Commission and the recently privatized sugar industries and the banking institutions all have cut their payrolls drastically.

Increased competition from imported products, displaces inefficient producers unable to adjust to the new realities. Not all, to be sure. Some industrialists simply include a higher proportion of foreign raw materials and components in their assembly lines. Others have suspended production and supply their clientele with cheaper and sometimes superior foreign substitutes. They have changed into traders, instead of being industrialists.

Even though there is acute concern for the future of critical areas such as garments, specialty foods, home durables and light industries in NAFTA, polls show that more people consider that the North American venture holds better prospects for them than the nonsignature of this treaty.

The maquilador industry, comprising 2,000 plants, mostly strung along the northern border, may have less to gain from NAFTA, the maquiladora or the assembly plant industries. Using imported components, a percentage of its production already enters the Mexican market duty-free. Wages in the Maquiladoras run about $3.30 per hour, higher than the going rates in the rest of the country. Efficiency is the key. Stiffer competition explains why training courses for management and workers are proliferating throughout Mexico.

Arguments about job losses in the United States have been aired ever since the assembly plant program began 30 years ago. By now, it is a well-established fact that these industries actually create or at least retain jobs in the United States, by producing more competitively the parts which their principals are unable to obtain elsewhere.

The NAFTA has been the centre of intense political discussion in Mexico since 1990 when the Senate recommended the initiation of negotiations. Highly polemical, it was taken as an indication of Mexico abandoning its historical and cultural background with its southern neighbours and a

[*Traduction*]

appartiennent la majeure partie des petites et moyennes entreprises — 98 p. 100 de toutes les entreprises du pays.

Un très grand nombre d'entreprises ont dû fermer à la suite de la diminution des barrières douanières. Les travailleurs et les employés qui ont perdu leur emploi pour cette raison sont déjà des milliers. Cela doit être vu dans le contexte des réductions des services publics fournis par le gouvernement fédéral et les États. La cure d'amaigrissement du secteur public a converti le déficit du budget fédéral de 12 p. 100 il y a seulement quatre ans, à l'équivalent d'excédent actuel de seulement 0,5 p. 100 du produit intérieur brut.

De grandes organisations comme la société pétrolière PEMEX, la Commission fédérale d'électricité et les industries sucrières récemment privatisées ainsi que les institutions bancaires ont toutes réduit considérablement leurs effectifs.

La concurrence accrue des produits d'importation déplace des producteurs inefficaces, incapables de s'ajuster aux réalités nouvelles. Pas tous, bien sûr. Certains industriels intègrent simplement une proportion plus élevée de matières premières et de composants étrangers dans leurs chaînes de montage. D'autres ont suspendu la production et fournissent à leur clientèle des substituts étrangers moins chers et parfois supérieurs. D'industriels, ils sont devenus des commerçants.

Malgré les vives inquiétudes que suscite l'avenir de secteurs critiques comme le vêtement, les aliments spécialisés, les produits durables pour le foyer et les industries légères dans l'ALÉNA, les sondages montrent qu'une majorité de gens estiment que la coentreprise nord-américaine leur offre un avenir plus prometteur que la non-signature du traité.

L'industrie maquiladora qui compte 2 000 usines de montage, essentiellement le long de la frontière septentrionale, a peut-être moins à gagner de l'ALÉNA. Une partie de sa production dans laquelle entrent des composants étrangers pénètre déjà librement sur le marché mexicain. Les salaires dans les maquiladoras sont d'environ 3,30 $ de l'heure, soit plus que le tarif courant dans le reste du pays. Le secret est dans l'efficacité. Le durcissement de la concurrence explique la prolifération des cours de formation pour les cadres et les travailleurs dans tout le Mexique.

La question de la perte des emplois aux États-Unis est dans l'air depuis le début du programme des usines de montage il y a 30 ans. Il est reconnu maintenant que ces industries créent ou tout au moins conservent des emplois aux États-Unis, en produisant de façon plus compétitive les pièces que les sociétés dont elles relèvent ne peuvent obtenir ailleurs.

L'ALÉNA est au centre d'un débat politique intense au Mexique depuis 1990 où le Sénat a recommandé d'entreprendre les négociations. Cette décision hautement controversée a été considérée comme un signe que le Mexique abandonnait ses liens historiques et culturels avec ses voisins du Sud et

[*Text*]

complete about face from its traditional position of endeavouring to correct the high concentration of its foreign commerce in the United States market.

Critical reactions in Latin American capitals wore off as the understanding of a vaster scope of possibilities for Latin America seeped in. A unified North American market is much more attractive as an export target than Mexico's alone.

The *Partido de la Revolución Democratica*, Party of the Democratic Revolution, PRD, a left party, has constantly attacked the Salinas administration for the harmful effects on the population of what the government calls its philosophy of "social liberalism"; a curious combination of capitalistic free-market rules, complemented with a high profile program of attention to the poor, which was directed to mitigate the severe effects of the harsh policies it continues to apply against inflation.

In this light, NAFTA has been portrayed by the politicians to the left as the newest of a long string of actions delivering national interests and even sovereignty into the hands of the U.S. government and its mighty business partners. The treaty would be the consolidation of the indiscriminate opening of the Mexican economy to the inflow of foreign products so harmful to the local farmer and worker. It would welcome U.S. investment penetration in practically every sector of the economy. Faced with such accusations, the government was very sure to avoid any concessions in the NAFTA touching the area of petroleum, whose industry was nationalized in 1939 and also certain strategic industries which the Mexican Constitution spells out.

Parties to the right of the political spectrum have, on the other hand, accepted the initiative by President Salinas warning, however, along with other opposition parties, that the NAFTA is more likely than not to favour more concentration of business power and wealth in a few hands. This has also been the position of the Catholic Church.

The Chamber of Deputies is not called upon to approve international treaties, and NAFTA is the exclusive concern of the Senate where the Institutional Revolutionary Party, the PRI holds 61 of the 64 seats. Even though the two opposition parties will undoubtedly spark a very active debate when the moment arrives, the ratification is a foregone conclusion at the Senate level.

This situation is one of many which reflects how fairly anchored in the executive are decisions in Mexico, through the PRI machinery, which has been in power since 1929. Although some signs of political opening have budded during the administration of President Salinas, it is still unfortunately far from true that Mexico enjoys the benefits of fair democratic elections.

[*Traduction*]

faisait volte-face puisqu'il avait au contraire toujours cherché à diversifier son commerce extérieur, trop concentré sur le marché américain.

Les réactions critiques dans les capitales latino-américaines se sont apaisées au fur et à mesure que sont apparues plus clairement les vastes possibilités s'ouvrant à l'Amérique latine. Un marché nord-américain unifié est une cible d'exportation encore plus attrayante que le Mexique tout seul.

Le *Partido de la Revolución Democratica*, Parti de la révolution démocratique, PRD, parti de gauche, a continuellement attaqué l'administration Salinas au sujet des conséquences néfastes pour la population de ce que le gouvernement appelle sa philosophie de «libéralisme social»; combinaison curieuse de règles du marché libre capitaliste, complétée par un programme hautement visible de mesures en faveur des pauvres, destiné à atténuer les effets des politiques très dures qu'il continue d'appliquer contre l'inflation.

Dans ce contexte, l'ALÉNA a été présenté par les politiciens de gauche comme la dernière d'une longue série de mesures livrant les intérêts nationaux et même la souveraineté au gouvernement américain et à ses puissants partenaires commerciaux. Le traité serait la confirmation de l'ouverture sans discrimination de l'économie mexicaine à l'afflux de produits étrangers tellement dangereux pour l'agriculteur et le travailleur locaux. Les investissements américains seraient accueillis à bras ouverts dans pratiquement tous les secteurs de l'économie. Devant de telles accusations, le gouvernement a soigneusement veillé à éviter dans l'ALÉNA toute concession concernant le domaine du pétrole, nationalisé en 1939, de même que certaines industries stratégiques mentionnées clairement dans la Constitution mexicaine.

En revanche, les partis situés plus à droite de l'échiquier politique, ont accepté l'initiative du président Salinas en soulignant toutefois, en accord avec d'autres partis d'opposition, que l'ALÉNA va vraisemblablement contribuer à concentrer le pouvoir et la richesse dans quelques mains. Telle a été également la position de l'Église catholique.

La Chambre des députés n'a pas à approuver les traités internationaux et l'ALÉNA relève exclusivement du Sénat où le Parti révolutionnaire institutionnel, le PRI, détient 61 des 64 sièges. Malgré le débat très vif que les deux partis d'opposition ne manqueront pas de déclencher le moment venu, la ratification du traité au Sénat peut être considérée comme chose faite.

Cette situation, comme beaucoup d'autres, montre à quel point les décisions appartiennent à l'exécutif au Mexique, grâce à la machine du PRI, qui est au pouvoir depuis 1929. Bien que quelques signes d'ouverture politique soient apparus durant l'administration du président Salinas, il est encore malheureusement bien impossible de dire que le Mexique bénéficie des avantages d'élections démocratiques justes.

[*Text*]

President Salinas promised a deep political reform in his 1988 inaugural address after his triumph, one of Mexico's most highly contested electoral results in modern history. In the first four years of his term, the commitment seemed about to be honoured. It has, until now, fallen short of expectations.

In this initial period of the presidential term, the National Action Party, PAN, was able to conquer in 1989 the governorship of Baja California, a state bordering on the United States. Last year, this same party, the PAN, was to win Chihuahua. The resignation of the PRI-imposed Governor of Tabasco, interim governorship in Guanajuato in the hands of PAN, along with the resignation at the beginning of 1992 of the officially installed PRI governor of San Luis Potosí, were also interpreted as proof of a new air of openness in Mexican politics.

Two opposition governors, plus one interim in a total of 31 states is, however, feeble proof of a new epoch in Mexican electoral history. To be sure, some 200 mayorships, which includes some of the more important cities, are under opposition rule, mostly PAN or PRD. The total is, however, hardly 8 per cent of the municipalities of the whole country. About 15 per cent of Mexico's population is under non-PRI governors or mayors.

The Chamber of Deputies is presenting amendments to the present federal electoral code. Political parties, as well as civic organizations, such as the Council for Democracy are active in proposing pertinent adjustments to the legislation. Experience has shown that aspects pertaining to equitable electoral boards, balanced media, cost and financing controls and audits, to name just a few, are urgently needed to prepare a reliable presidential election for August 21, 1994.

Total voters' population in 1991 was 45.9 million. Registration is voluntary and was 39 million. Voters' cards were delivered to 36.3 million. The turnout for the 1991 elections was 24 million, 66 per cent of card holders and 53 per cent of the potential vote.

Government officials and the official party profess their sincere commitment to cleaning up the elections. New voters' cards with the photograph of the holder are being distributed throughout the country.

NAFTA can be a positive influence in Mexican public life. The numerous exchanges it will produce in all fields, not only economic and cultural, but in the fields of human rights, can air the political atmosphere of the country. The daily operation of the Canadian Parliament will be closer to our attention and may well be useful for us to watch.

[*Traduction*]

Le président Salinas a promis une réforme politique en profondeur dans son discours inaugural de 1988 après son triomphe, l'un des résultats électoraux les plus contestés dans l'histoire du Mexique. Au cours des quatre dernières années de son mandat, l'engagement semblait sur le point d'être honoré. Il est loin, pour l'instant, de répondre aux attentes.

Durant cette période initiale du mandat présidentiel, le Parti d'action nationale, le PAN, a réussi en 1989 à remporter les élections au poste de gouverneur de Baja California, État limitrophe des États-Unis. L'année dernière, ce même parti, le PAN, allait gagner l'État de Chihuahua. Avec la démission du gouverneur de Tabasco qui avait été imposé par le PRI, le poste de gouverneur intérimaire du Guanajuato aux mains du PAN et la démission au début de 1992 du gouverneur PRI de San Luis Potosí, on pouvait croire à une nouvelle ouverture dans la politique mexicaine.

Toutefois, deux gouverneurs de l'opposition, plus un gouverneur intérimaire sur un total de 31 États, c'est bien peu pour parler d'une nouvelle ère dans l'histoire électorale mexicaine. Il est vrai que l'opposition, le PAN ou le PRD principalement, détient presque 200 mairies, dont certaines des villes les plus importantes. Néanmoins, elles représentent en tout à peine 8 p. 100 des municipalités du pays. Environ 15 p. 100 de la population mexicaine est administrée par des gouverneurs ou des maires non PRI.

La Chambre des députés présente des amendements au code électoral fédéral actuel. Les partis politiques, et les organisations de citoyens telles que le Conseil pour la démocratie, s'efforcent de faire apporter des modifications importantes à la loi. L'expérience a montré qu'il est vital, pour préparer des élections présidentielles fiables le 21 août 1994, de mettre rapidement en place des commissions électorales équitables, un système équilibré de représentation médiatique, des mesures de contrôle et de vérification des coûts et du financement, entre autres choses.

En 1991, le nombre total d'électeurs étaient de 45,9 millions. L'inscription est facultative et 39 millions se sont inscrits. Des cartes d'électeurs ont été remises à 36,3 millions de personnes. Pour les élections de 1991, 24 millions de personnes sont allées voter, soit 66 p. 100 des détenteurs de carte et 53 p. 100 de l'électorat potentiel.

Les dirigeants du gouvernement et les membres du parti officiel déclarent vouloir à tout prix assurer des élections sans reproche. De nouvelles cartes d'électeur portant la photographie du titulaire sont distribuées dans tout le pays.

L'ALÉNA peut être une influence positive dans la vie publique mexicaine. Les nombreux échanges qu'il entraînera dans tous les domaines, non seulement économiques et culturels, mais aussi au plan des droits de la personne, peuvent purifier l'atmosphère politique du pays. Nous pourrons observer de plus près le fonctionnement quotidien du Parle-

[*Text*]

Even though the political structure in Mexico derives from the U.S. presidential system, it was noteworthy that the recent official proposal put forward by the Mayor of Mexico City, after a civic plebiscite held in March for a new organization of the Federal District, was of a semi-parliamentary inspiration.

Canadian Members of Parliament came to observe elections in the State of Morelos two years ago. Other MPs and senators might like to see the workings of our elections in the States of Mexico, July 4 of this year; Coahuila, September 24; or Yucatan, November 28.

The NAFTA agreement is predicated on the operation of a free-market economy, targeted to social justice and respect for the rights of individuals. An operative and effective electoral democracy is at its base for the attainment of those goals.

Canada's democratic record, and its own recent experiences in balancing the advantages and defects of centralism against federalism, can enhance our understanding of this ever-present dilemma.

The last comment from this paper mentioned that NAFTA is an instrument for development and that development surges as a result of the domestic forces. The possibility of it being a success is dependent on the autonomy of our three countries and fostering the realization of our economic programs.

We feel that in the present stage of globalization, it is in the interest of Canada and Mexico to forge ahead and to avoid the disadvantages of isolating our development.

We also feel that Canada will be an asset to the North American free trade area and we would like to count on Canada's participation.

Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you.

Senator Stollery: Mr. Chairman, I would like to thank Dr. Faesler.

Whether or not we like it, the points raised today in the chamber by yourself, Mr. Chairman, and Senator MacEachen emphasized to me that we have become involved in Mexican politics and we had better understand what it is that we are doing. Dr. Faesler, as the President of the *Consejo Para Democratia*, is qualified to talk about the state of democracy in Mexico.

I believe members of the committee are aware of my views on distorted incomes and the distribution of incomes, and the fact that the Mexican income is approximately $2,400 per year.

[*Traduction*]

ment canadien et aurions peut-être intérêt à le suivre attentivement.

Bien que la structure politique mexicaine soit inspirée du système présidentiel américain, il faut signaler que la proposition officielle récemment présentée par le maire de Mexico, après un plébiscite organisé en mars en vue d'une nouvelle organisation du district fédéral, était d'inspiration semi-parlementaire.

Des députés canadiens sont venus observer les élections dans l'État de Morelos il y a deux ans. D'autres députés et sénateurs viendront peut-être suivre le déroulement de nos élections dans les États de Mexico, le 4 juillet de cette année, de Coahuila, le 24 septembre ou du Yucatan, le 28 novembre.

L'accord de l'ALÉNA se fonde sur une économie de libre marché, vise la justice sociale et le respect des droits des individus. L'existence d'une véritable démocratie électorale est indispensable pour atteindre ces objectifs.

L'expérience démocratique du Canada, et le débat qui s'y est récemment déroulé pour équilibrer les avantages et les inconvénients du centralisme par rapport au fédéralisme, peuvent nous aider à mieux comprendre cet éternel dilemme.

Selon la dernière observation de ce document, l'ALÉNA est un instrument de développement et le développement est le fruit des forces intérieures. Le succès n'est possible que si nos trois pays conservent leur autonomie et parviennent à réaliser leurs programmes économiques.

Pour nous, dans le contexte de mondialisation actuel, le Canada et le Mexique ont intérêt à aller de l'avant et à éviter les aléas d'un développement dans l'isolement.

Nous sommes également convaincus que le Canada sera un atout pour la zone nord-américaine de libre-échange et nous souhaitons vivement qu'il en fasse partie.

Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, je voudrais remercier M. Faesler.

En vous écoutant aujourd'hui au Sénat, monsieur le président, ainsi que le sénateur MacEachen, je me suis rendu compte que nous sommes maintenant concernés par la politique mexicaine, que cela nous plaise ou non, et que nous avons intérêt à savoir exactement ce que nous faisons. En tant que président du *Consejo Para Democracia*, M. Faesler est bien placé pour parler de la situation de la démocratie au Mexique.

Je crois que les membres du comité connaissent mon opinion sur la distorsion et la répartition des revenus et savent que le revenu mexicain est d'environ 2 400 $ par an.

[*Text*]

Senator MacEachen: The last time you raised the matter, you stated $2,470 per year and that is the figure I quoted in the Senate.

Senator Stollery: Then that is what it is. I have taken that figure from Table 1 of the "World Development Report 1992." There are two tables and I get them mixed up.

The point has been made that productivity has been going up in Mexico and actual wages have been going down. I understand that you are an economist. Normally when productivity rises, and productivity in Mexico is actually quite high in some sectors, wages go up. The only way that can be altered is if there are not two parties arguing over what labour is worth and if the union is a government union. Is that the case in Mexico? Is there something in what I am thinking, or do you think I am wrong?

Dr. Faesler: There are certain matters which one has to clear up. If it is useful, productivity certainly should increase real wages, that is, purchasing power.

Due to the very stringent economic policies which the government has pursued, which began with the administration of Miguel de la Madrid, the administration prior to the one of Mr. Salinas, there has been an emphasis on the part of the government to keep nominal wages low in order to create a link among monetary, financial and budgetary reform. In this way, inflation will not continue. When Miguel de la Madrid took power, the inflation rate was about 170 per cent a year. Since then, the war against inflation has been constant, which has entailed on the part of entrepreneurs, labour and government a pact to keep costs down. This includes wages.

This is at the core of the difficulties and the very tense relationship between the labour unions, particularly the CTM, and the government. One has also to understand that, traditionally, the CTM is one of the gears, one of the links, which the government has in order to maintain political control of the labour movement. Therefore, while the government has to continue to push in order to keep wages as low as the people will stand, the CTM has to push for higher wages.

At the same time, there has been an increase in productivity, which can be proved statistically. Therefore, we find this curious situation to which Senator Stollery refers. The only explanation one would have for it is that the government has been successful in keeping nominal wages low. Thus, the real purchasing power of the workers in Mexico has not risen in the same proportion as has productivity.

There is also another factor. Traditionally, productivity in Mexico is low because we do not have a very high first world cultural level, which then puts the strain of productivity on management. Management has not been able to advance in the

[*Traduction*]

Le sénateur MacEachen: La dernière fois que vous avez soulevé la question, vous avez dit 2 470 $ par an et c'est ce chiffre que j'ai cité au Sénat.

Le sénateur Stollery: Alors, c'est cela. J'ai pris ce chiffre dans le tableau 1 du «Rapport sur le développement du monde 1992». Il y a deux tableaux et je les mélange.

Certains ont dit que la productivité avait augmenté au Mexique et que les salaires réels avaient diminué. Je crois que vous êtes économiste. Normalement, lorsque la productivité augmente, et la productivité est effectivement très élevée dans certains secteurs au Mexique, les salaires montent. Le seul cas où cette règle se trouve modifiée est celui où il n'y a pas deux parties pour discuter de la valeur du travail et où le syndicat est un syndicat gouvernemental. Est-ce le cas au Mexique? Cette idée a-t-elle du bon ou pensez-vous que je me trompe?

M. Faesler: Il y a certaines questions qui doivent être éclaircies. Si c'est utile, la productivité devrait certainement faire augmenter les salaires réels, c'est-à-dire le pouvoir d'achat.

Étant donné les politiques économiques très strictes du gouvernement, qui ont commencé à l'époque de Miguel de la Madrid, c'est-à-dire du gouvernement précédant celui de M. Salinas, le gouvernement a cherché à maintenir les bas salaires afin de créer un lien entre les réformes monétaires, financières et budgétaires. Ainsi, l'inflation ne pourra continuer. Lorsque Miguel de la Madrid est arrivé au pouvoir, le taux d'inflation était d'environ 170 p. 100 par an. Depuis lors, la guerre contre l'inflation n'a pas cessé et a exigé de la part des entrepreneurs, des syndicats et du gouvernement un pacte pour éviter la hausse des coûts. Cela comprend les salaires.

C'est cela qui est à l'origine des difficultés et des relations tendues entre les syndicats, particulièrement la CTM, et le gouvernement. Il faut comprendre que, traditionnellement, la CTM est l'un des rouages, l'un des maillons dont dispose le gouvernement pour conserver le contrôle politique du mouvement syndical. Par conséquent, tandis que le gouvernement s'efforce de maintenir les salaires aussi bas que possible pour la population, la CTM cherche à les faire augmenter.

Parallèlement, il y a eu une augmentation de la productivité, qui peut être statistiquement prouvée. Nous nous trouvons donc dans cette situation curieuse dont parle le sénateur Stollery. La seule explication serait de dire que le gouvernement a réussi à maintenir le faible niveau de salaires. Le pouvoir d'achat réel des travailleurs mexicains n'a donc pas augmenté dans la même proportion que la productivité.

Il y a également un autre facteur. Traditionnellement, la productivité est faible au Mexique parce que nous n'avons pas le niveau culturel très élevé du premier monde, de sorte que c'est à la gestion qu'incombe la productivité. La gestion n'a

[*Text*]

last years at a sufficient rate to increase productivity because there is much to be done in the fields of culture and education.

To sum up, the government has depended traditionally on the CTM, the confederation of mexican workers, for votes and political power. It has kept that side of society in control. At the same time, we have had workers insisting on higher wages and productivity has risen in these times.

Senator Stollery: Mr. Chairman, the argument that has been made in Canada is that we will increase our wealth because we will get more customers. That is the interest that we seem to have in the NAFTA. We will enlarge the market. However, we then run into the Mexican political system. When we say we will enlarge the market, we are thinking in terms of an industrial society with governments, oppositions and vigorous debate on every conceivable issue. We are talking about a society run, effectively, by what sounds like a government union which, in fact, is part of the government.

Dr. Faesler: Mexico is a country with a population of 85 million people. We see right now a society which has been courageously fighting inflation, which is why we have this situation of purchasing power not having risen as much as we would want in the last years.

However, it must be seen in the light that once the economy is fortified by monetary and economic stability, we will begin to see the fruits of this labour. Naturally, this has a purpose. Not all economic policy has to cause eternal suffering. We will see how the large amount of purchasing power, now concentrated in the upper middle class, will create benefit for the rest of the population.

If this were not so, we would not see the great increase in consumer demand. Mexico is now experiencing a surge in imports. I spoke about the very large trade deficit. Seventeen per cent of our imports is composed of consumer items. Intermediate items account for 60 per cent of our imports; components and raw materials. Twenty per cent is capital imports.

When we look into this we see that most of the 60 per cent, that is, intermediate goods and raw materials, form part of the products which stay in Mexico and which supply the consumer market. This is the result of increased consumption in the country, which proves that although purchasing power is not

[*Traduction*]

pas réussi au cours des dernières années à progresser suffisamment vite pour améliorer la productivité parce qu'il y a beaucoup à faire dans le domaine de la culture et de l'éducation.

En résumé, le gouvernement dépend depuis toujours de la CTM, la Confédération des travailleurs mexicains, pour garder ses voix et son pouvoir politique. Le contrôle a été ainsi maintenu sur ce segment de la société. En même temps, les travailleurs ont insisté pour obtenir de meilleurs salaires et la productivité s'est accrue.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, on a dit au Canada que l'accord allait nous donner une plus grande richesse parce que nous aurions davantage de clients. C'est en cela que l'ALÉNA semble être intéressant pour nous. Le marché va être élargi. Mais nous nous heurtons au système politique mexicain. Lorsque nous disons que le marché va être élargi, nous pensons à une société industrielle avec des gouvernements, des oppositions et un débat vigoureux sur tous les problèmes possibles. Ici, nous avons une société effectivement dirigée par ce qui semble être un syndicat gouvernemental mais qui fait finalement partie du gouvernement.

M. Faesler: Le Mexique a une population de 85 millions d'habitants. Nous avons actuellement une société qui lutte courageusement contre l'inflation et c'est pour cette raison que le pouvoir d'achat n'a pas augmenté autant que nous l'aurions souhaité durant les dernières années.

Il faut cependant se rendre compte qu'une fois l'économie fortifiée par la stabilité monétaire et économique, nous commencerons à voir apparaître les fruits de nos efforts. Tout cela tend naturellement vers un but. La politique économique ne doit pas être synonyme de souffrance éternelle. Nous allons voir que le fort pouvoir d'achat actuellement concentré entre les mains de la classe moyenne supérieure entraînera une amélioration pour le reste de la population.

Si ce n'était pas le cas, il n'y aurait pas la grande augmentation de la demande des consommateurs que l'on observe actuellement. Les importations sont actuellement en très forte hausse au Mexique. J'ai parlé de l'important déficit commercial. Dix-sept pour cent de nos importations se composent de biens de consommation. Les biens intermédiaires représentent 60 p. 100 de nos importations, composants et matières premières. Vingt pour cent sont des importations de biens d'équipement.

Nous voyons donc que la presque totalité de ces 60 p. 100, c'est-à-dire les biens intermédiaires et les matières premières, entre dans des produits qui restent au Mexique et fournissent le marché de la consommation. Cela provient de l'augmentation de la consommation dans le pays, ce qui prouve que bien que

[*Text*]

rising as high as we want, we see the increase in consumption as a fact.

Senator Stollery: I believe the PRI holds 61 out of 65 seats in the Senate.

Dr. Faesler: It is 61 out of 64.

Senator Stollery: PRI has been in power since 1929. By your own very interesting evidence, it effectively controls the system. What you have given us, sir, is a picture of a great deal of control by the governing party in place since 1929.

There is some other interesting material on the distribution of income. It is hard for me to see how there will be much real improvement in incomes and how its distribution can be made broad enough so we will see customers for Canadian products in Mexico. Maybe I am missing a trick here. That is always possible.

Dr. Faesler: We are importing more. Canadian, American and European businessmen see opportunities in the Mexican market. There is not much to say in the face of that. There have been investments in new factories. As a consultant, I have seen constant interest expressed by businessmen in joint ventures.

Perhaps a pertinent question here would be how important is NAFTA for Mexico's investment programs. That may be answered by saying that we have seen investment in new areas, such as factories, particularly in the area of capital equipment. I recall a Canadian firm which specializes in making railroad transport equipment which bought a Mexican state owned concern, which has since been privatized. The automobile parts industries is constantly increasing.

There are two reasons. The principal one is that our population is increasing by 2.6 per cent a year. About 15 years ago, it was 3.4 per cent. Thus, there is a constant increase of demand for popular items.

As time passes, there is also an increase in the number of new work opportunities for the population. In this area, we must look at the fact that the phase in which Mexico is still in, is one in which we are experiencing the more severe aspects of monetary and wage and price controls. Of course, this will not be our course.

We have always known of the need for increasing exports in Mexico. We are sure exports are a way to bring in more income to the Mexican market, through jobs which will increase purchasing power. This is what makes Mexico an attractive internal market to itself for foreign investment.

[*Traduction*]

le pouvoir d'achat n'augmente pas aussi rapidement que nous le souhaitons, il y a un accroissement manifeste de la consommation.

Le sénateur Stollery: Je crois que le PRI détient 61 des 65 sièges au Sénat.

M. Faesler: Soixante-et-un sur 64.

Le sénateur Stollery: Le PRI est au pouvoir depuis 1929. D'après ce que vous venez de dire dans votre intéressant témoignage, c'est lui qui contrôle le système. Vous nous avez brossé un tableau où le parti gouvernemental en place depuis 1929 exerce un très grand contrôle.

Il y a d'autres éléments intéressants sur la répartition du revenu. J'ai du mal à comprendre comment les revenus vont pouvoir s'améliorer véritablement et de quelle façon la répartition peut devenir suffisamment large pour qu'il y ait des clients pour les produits canadiens au Mexique. Je passe peut-être à côté de quelque chose. C'est toujours possible.

M. Faesler: Nous importons davantage. Les gens d'affaires canadiens, américains et européens voient des débouchés sur le marché mexicain. Il n'y a pas grand-chose à ajouter à cela. Il y a eu des investissements dans de nouvelles usines. Comme consultant, je vois constamment des gens d'affaires à la recherche de coentreprises.

Il serait peut-être bon de se demander quelle serait l'importance de l'ALÉNA pour les programmes d'investissement mexicains. On peut répondre à cette question en disant qu'il y a eu des investissements dans des domaines nouveaux, comme des usines, particulièrement dans le secteur des biens d'équipement. Je me souviens d'une entreprise canadienne spécialisée dans la fabrication de matériel de transport ferroviaire qui a acheté une société d'État mexicaine qui a depuis été privatisée. L'industrie des pièces automobiles est en pleine croissance.

Il y a deux raisons à cela. D'une part, notre population augmente à raison de 2,6 p. 100 par an. Il y a 15 ans, le chiffre était de 3,4 p. 100. Il y a donc une augmentation régulière de la demande pour les articles populaires.

Au fur et à mesure que le temps passe, il y a également une augmentation du nombre de débouchés pour la population. À cet égard, il faut tenir compte du fait que le Mexique est toujours sous le coup des effets les plus durs des mesures monétaires et du contrôle des prix et des salaires. Ce n'est pas cette orientation que nous allons suivre, naturellement.

Nous avons toujours su qu'il fallait augmenter les exportations au Mexique. Nous sommes convaincus que ces exportations seront une source de revenus supplémentaires pour le marché mexicain, et créeront des emplois qui augmenteront le pouvoir d'achat. C'est ce qui fait l'attrait du marché intérieur mexicain pour les investisseurs étrangers.

[*Text*]

The second reason is Mexico's proximity to the powerful market of the United States. This is the reason for which some enterprises, increasing in number, are thinking about establishing their operations in Mexico; to supply the U.S. markets. I am talking about North American, European and Japanese enterprises.

The Chairman: What is the rural/urban breakdown of the population?

Dr. Faesler: The rural population in Mexico is about 40 per cent. The urban population is about 60 per cent.

Senator Bolduc: Do you mean labour when you say that?

Dr. Faesler: I am speaking of people who live in the cities and in the country.

Senator Bolduc: What is the percentage of population within agriculture?

Dr. Faesler: About 27 per cent. It is lower than it was traditionally. We are used to thinking of Mexico as having a very large agricultural population. It is much lower now. The service sector has come up quite a bit. That accounts for the gap.

Senator Grafstein: I am interested in the statement which you made, echoed by other witnesses who seek to rationalize or defend the NAFTA. I am not suggesting that you are either in the class or not. They say that this agreement does not materially or substantively interfere with the exercise of sovereignty or autonomy. I know that Mexicans, like Canadians, have an intense sense of sovereignty and the issues of autonomy. They share Canadian concerns about being leveraged against the American giant.

I would like to turn more specifically to the agreement to get your insight as to how the policy or the principles meet the agreement itself in two or three respects.

For example, we have been told that article 20(10) in the CAFTA agreement is a constraint against the establishment of any new government programs. That provision is similar to the provision in the NAFTA. It essentially says that if an action is taken by either government, and if it reduces benefits otherwise expected by U.S. corporations, then those corporations or the United States is entitled to compensation.

It has been argued before this committee, or at least in a paper put before this committee, that had Canada chosen in 1993 to introduce Medicare, it would be constrained from doing so. As a more recent example, when the Ontario government sought to implement a government program of insurance for automobiles, it was constrained because of the CAFTA or the FTA, as we refer to it.

[*Traduction*]

Deuxième raison, la proximité du Mexique par rapport au grand marché des États-Unis. C'est pour cette raison que des entreprises de plus en plus nombreuses envisagent de s'installer au Mexique; pour approvisionner les marchés américains. Je veux parler d'entreprises nord-américaines, européennes et japonaises.

Le président: Quelle est la répartition de la population entre zones urbaines et rurales?

M. Faesler: La population rurale est d'environ 40 p. 100 au Mexique. La population urbaine représente à peu près 60 p. 100.

Le sénateur Bolduc: Vous voulez parler de la main-d'oeuvre?

M. Faesler: Je parle des gens qui habitent dans les villes et dans les campagnes.

Le sénateur Bolduc: Quel est le pourcentage de la population dans l'agriculture?

M. Faesler: Environ 27 p. 100. C'est inférieur au chiffre traditionnel. Nous avons toujours considéré que le Mexique avait une population agricole très importante. Elle est beaucoup moins nombreuse maintenant. Le secteur des services a nettement augmenté. C'est ce qui explique l'écart.

Le sénateur Grafstein: Je m'intéresse à la déclaration que vous avez faite, reprise par d'autres témoins qui cherchent à rationaliser ou à défendre l'ALÉNA mais cela ne veut pas dire que je vous mets dans cette catégorie. Ils estiment que cet accord n'entrave pas matériellement ou profondément l'exercice de la souveraineté ou de l'autonomie. Je sais que, comme les Canadiens, les Mexicains attachent une grande importance à la souveraineté et aux questions d'autonomie. Ils partagent les préoccupations du Canada quant aux rapports de force avec le géant américain.

J'aimerais parler un peu plus précisément de l'accord pour avoir votre avis sur la façon dont la politique ou les principes correspondent à l'accord lui-même sur deux ou trois points.

On nous a dit par exemple que l'article 20(1) de l'accord CAFTA empêchait l'établissement de nouveaux programmes gouvernementaux. Il y a une disposition semblable dans l'ALÉNA. Elle stipule essentiellement que si l'un des gouvernements prend des mesures qui contribuent à réduire les avantages dont devraient bénéficier les sociétés américaines, celles-ci ou les États-Unis ont alors droit à une compensation.

On a dit à ce comité, ou c'est tout au moins ce qui a été expliqué dans un document soumis à ce comité, que si le Canada avait décidé de mettre en place le régime d'assurance-maladie en 1993, il n'aurait pas pu le faire. Pour prendre un exemple plus récent, lorsque le gouvernement ontarien a voulu mettre en oeuvre un programme gouvernemental d'assurance automobile, il en a été empêché à cause du CAFTA ou de l'ALÉ, comme nous l'appelons.

[*Text*]

First, are you familiar with this argument? If so, if it is correct, how does this coincide with the argument that you have made about retaining sovereignty and autonomy?

Dr. Faesler: The way I understand it, and the way it has been explained to me by a few negotiators on the Mexican side, is that, first, solution of controversies at the national level go to the trilateral commissions. There the interpretation of the treaty, its application and any violations are established, judged and ruled upon. Arbitration is not done at this level. There is discussion and interpretation at government levels on the treaty itself.

Since the governments are represented on these tri-national panels, there is no question of sovereignty there. Mexico has always been insistent that its national law will prevail, except, of course, with regard to the interpretation of the treaty itself.

When it comes to the interests of a private individual, he or she can ask for the revision of decisions taken by administrative authorities. These go to the panels which make the provisions of the treaty forceful for the national authority which had taken the decision.

Your question seems to address itself more to the case of a country wishing to establish some new program which might be interpreted as an additional advantage for investment, perhaps, or simply —

Senator Grafstein: No, I do not mean an advantage, but it would reduce the benefits which may otherwise adhere to the private sector.

Dr. Faesler: Yes, the other question was precisely what you are mentioning.

Perhaps this is at the core of the discussion on the side agreements right now. The Mexicans have been completely against anything which would go any further than the existing national law. Let us take labour for example. A new labour law will probably come into effect by the end of 1994, in the opinion of some labour law experts with whom I have spoken. This will tie productivity into higher earnings, but it will be a Mexican law.

With ecology, it is very clear that there should be nothing which contradicts the NAFTA agreement, but that certainly does not mean there would be a prohibition for a country to establish its own decisions or programs. I do not see where that would occur.

Senator Grafstein: Let me give you another example. We have just heard comments about the agricultural sector and it is clear, based on statistics from the World Bank and others,

[*Traduction*]

Tout d'abord, avez-vous déjà entendu cet argument? S'il est juste, comment peut-il être compatible avec ce que vous venez de dire au sujet du maintien de la souveraineté et de l'autonomie?

M. Faesler: Si je comprends bien, et c'est ainsi que me l'ont expliqué des négociateurs mexicains, le règlement des différends au niveau national va être tout d'abord confié aux commissions trilatérales. C'est là que le traité est interprété, son application et les infractions éventuelles établies, jugées et déterminées Ce n'est pas à ce niveau-là que se fait l'arbitrage. Il y a discussion et interprétation au niveau gouvernemental du traité lui-même.

Comme les gouvernements sont représentés dans ces commissions trinationales, il n'est pas question de souveraineté là. Le Mexique a toujours soutenu que ses lois nationales allaient prévaloir, sauf, naturellement, pour ce qui est de l'interprétation du traité lui-même.

S'il s'agit des intérêts d'un particulier, la personne concernée peut demander une révision des décisions prises par les autorités administratives. Cela est soumis aux groupes spéciaux qui font appliquer les dispositions du traité à l'autorité nationale qui avait pris la décision.

Votre question semble porter plutôt sur le cas d'un pays désirant créer un nouveau programme qui pourrait être considéré comme un avantage supplémentaire pour les investissements, peut-être, ou simplement...

Le sénateur Grafstein: Non, je ne veux pas dire un avantage, mais qui réduirait les avantages dont pourrait bénéficier le secteur privé.

M. Faesler: Oui, l'autre question était justement ce que vous êtes en train de dire.

C'est justement cela qui est au coeur des discussions sur les accords parallèles actuellement. Les Mexicains se sont catégoriquement opposés à tout ce qui irait au-delà de la loi nationale existante. Prenons le domaine du travail, par exemple. Une nouvelle loi sur les relations de travail entrera probablement en vigueur à la fin de 1994, d'après certains experts en droit du travail à qui j'en ai parlé. Elle associera la productivité à des gains plus élevés, mais ce sera une loi mexicaine.

Pour l'écologie, il est clair que rien ne devrait contredire l'accord de l'ALÉNA, mais cela ne signifie pas qu'un pays ne peut pas établir ses propres décisions ou ses propres programmes. Je ne vois pas où cela pourrait se produire.

Le sénateur Grafstein: Je vais vous donner un autre exemple. Nous venons de parler du secteur agricole et il est clair, d'après les statistiques de la Banque mondiale et d'autres,

[*Text*]

that the agricultural wages in Mexico are at the poverty level or below, even by Mexican standards.

Dr. Faesler: Income, not wages.

Senator Grafstein: Okay, fine. This was not unlike the situation in Canada in the 1930s. At that time the Canadian government, after tremendous debate, evolved a policy of farm marketing boards, which essentially raised and controlled the level of prices in the agricultural districts of Canada. This enriched agricultural life to a great extent.

In my view, Mexico would be constrained in introducing such a new policy or program if it wished to keep the agricultural workers on the farm. We have been told, in previous evidence, that one of the problems with deregulation, as it applies to the Mexican farm worker, is that the NAFTA will further erode their income position by essentially deregulating the agricultural aspects of the economy and will force, by natural immigration flows, a further influx of agricultural inhabitants into the urban centres because of depressed wages.

If that analysis is correct, would that not cause you some concern? It might cause us in Canada some concern, because we would not want to have our price support system eroded through the implications of NAFTA.

Dr. Faesler: You may notice that more and more in Mexico we have gone into a free market economy. The fact is that we no longer have the degree of price controls for agricultural produce. This is a fact. This means we will have less government control of farm prices, until it disappears entirely. It is a very sensitive area. This is why the agricultural area has been treated specially in the NAFTA agreement.

If this happens, we will see what you have mentioned, a large amount of farm population, rural population, which is rejected from agricultural activity. Our policies are trying to retain rural areas instead of letting these people flow into the cities.

Right now Mexico has a very large, informal economy and we have to find the way to transform this informal economy into something which is more structured. The programs we will use to structure the informal economy will promote medium and small business.

The force and priority of the argument of government spokesmen and the national industrial financing organization is to support medium and small business because we acutely need to retain workers in the rural areas through job creation.

[*Traduction*]

que les salaires dans l'agriculture au Mexique se situent au niveau du seuil de la pauvreté sinon plus bas, même selon des normes mexicaines.

M. Faesler: Le revenu, pas les salaires.

Le sénateur Grafstein: D'accord, très bien. Cela n'est pas très différent de la situation au Canada dans les années 30. À l'époque, le gouvernement canadien, après de longues discussions, a élaboré une politique d'offices de commercialisation des produits agricoles, qui a permis d'augmenter le niveau des prix et de le contrôler dans les régions agricoles du Canada. Ceci a beaucoup contribué à enrichir le secteur agricole.

D'après moi, le Mexique serait limité s'il voulait mettre en place ce genre de politique ou de programme dans le but de maintenir les travailleurs agricoles dans l'agriculture. On nous a déjà dit que l'un des problèmes de la déréglementation pour les travailleurs agricoles mexicains était que l'ALÉNA allait encore éroder leurs revenus en déréglementant le secteur agricole de l'économie et entraînerait du fait des flux migratoires naturels, un nouvel exode de paysans vers les centres urbains à cause de la baisse des salaires.

Si cette analyse est exacte, ce phénomène ne vous inquiète-t-il pas? Il pourrait nous inquiéter au Canada parce que nous ne voulons pas que notre système de soutien des prix soit touché par les effets de l'ALÉNA.

M. Faesler: Vous avez peut-être constaté que le Mexique se dirige de plus en plus vers une économie de libre marché. Nous ne contrôlons plus vraiment les prix des denrées agricoles. C'est un fait. Cela signifie que le contrôle gouvernemental sur les prix agricoles ira en diminuant jusqu'à disparaître complètement. C'est un domaine extrêmement sensible. C'est pourquoi la question agricole a bénéficié d'un traitement spécial dans l'accord de l'ALÉNA.

Si c'est le cas, nous constaterons ce que vous avez dit: une vaste partie de la population rurale, sera rejetée de l'agriculture. Nos politiques visent au contraire à éviter cet exode rural vers les villes.

Il y a actuellement au Mexique une très vaste économie parallèle et nous devons trouver un moyen de transformer cette économie parallèle en quelque chose de plus structuré. Les programmes que nous allons utiliser pour structurer cette économie officieuse encourageront les petites et moyennes entreprises.

Pour les porte-parole du gouvernement et l'organisation nationale du financement industriel, il est essentiel et prioritaire d'aider les petites et moyennes entreprises car il faut absolument maintenir les travailleurs dans les zones rurales en créant des emplois.

[*Text*]

I do not know if this is ties into your preoccupation, but this is what we are looking for.

Senator Grafstein: I think it is a separate problem. I am talking specifically about agricultural workers involved in agricultural production. Small businesses can cut across that, but if I were a Mexican politician concerned with trying to sustain Mexican agricultural workers on the farm and searching for policies, one of the policies would be a price-support system, a marketing board system, a quota system.

I may be wrong, but it is my reading of the FTA and NAFTA that the Mexican government would be constrained from doing that. Therefore, the Mexican government may find itself in the position of having a flood of agricultural workers move into the urban areas and across the borders, which is what the agreement is trying to prevent. Essentially, deregulation here may be counter-productive of a national policy and, therefore, a further step back from sovereignty or autonomy in terms of the Mexican government.

The Chairman: May I intervene for a moment? Mexico is now under the GATT.

Dr. Faesler: Yes.

The Chairman: What are the implications of membership in the GATT for the problem that Senator Grafstein is talking about?

Dr. Faesler: I am happy this issue is being raised because it helps us to think more about what is really happening in the country.

First, the administration is getting further away every day from anything which may be called price or wage controls, et cetera. It is more a question of negotiation of wages. I mentioned before that the government has made a pact with the labour unions and the entrepreneurs in order to keep nominal wages as low as possible to avoid inflation, but this is a voluntary pact, it is not imposed by law.

Second, prices are more simply a question of market forces.

Third, as time goes on we have higher productivity in the agricultural field. Therefore, this is producing an expulsion of people in the fields, out of the agricultural activity. Where business enterprise is not quick enough — it is generally not quick enough — to create the jobs, we do not have, at the moment, enough structure to absorb the people who are excluded from agriculture. This is what is provoking the informal economy of which I spoke.

It does not appear that there is any intention in government policies to establish any program which will constrain, obligate or force anything against these natural forces.

[*Traduction*]

Je ne sais pas si ceci rejoint vos préoccupations, mais c'est ce que nous recherchons.

Le sénateur Grafstein: Je pense que c'est un problème distinct. Je parle très précisément des travailleurs agricoles qui s'occupent de production agricole. Les petites entreprises peuvent intervenir sur ce terrain, mais si j'étais un politicien mexicain désireux de faire rester les travailleurs agricoles à la campagne et de trouver des politiques, l'une des politiques vers lesquelles je me tournerais serait un régime de soutien des prix, un régime d'office de commercialisation, un régime de quota.

Je me trompe peut-être, mais j'ai l'impression que l'ALÉ et l'ALÉNA empêcheraient le gouvernement mexicain de le faire. On risque donc de voir déferler des travailleurs agricoles dans les zones urbaines et de l'autre côté de la frontière, ce que l'accord essaie précisément d'éviter. En gros, la déréglementation ici risque d'aller à l'encontre de la politique nationale et par conséquent de faire reculer encore plus le gouvernement mexicain sur le plan de sa souveraineté ou de son autonomie.

Le président: Me permettez-vous d'intervenir un instant? Le Mexique est actuellement régi par le GATT.

M. Faesler: Oui.

Le président: Quelles sont les répercussions de cette appartenance au GATT sur le problème dont parle le sénateur Grafstein?

M. Faesler: Je suis heureux que vous souleviez cette question car elle nous aide à réfléchir un peu plus à ce qui se passe vraiment dans le pays.

Tout d'abord, l'administration s'écarte de plus en plus chaque jour de tout ce qui peut ressembler à un contrôle des prix ou des salaires, et cetera. Il est beaucoup plus question de négocier les salaires. Je vous ai déjà dit que le gouvernement avait conclu un pacte avec les syndicats et les entrepreneurs pour maintenir les salaires au plus bas niveau possible afin d'éviter l'inflation, mais c'est un pacte facultatif, qui n'est pas imposé par la loi.

Deuxièmement, les prix sont plus simplement déterminés par les forces du marché.

Troisièmement, notre productivité dans le domaine agricole progresse, ce qui fait que des gens sont expulsés, chassés du monde agricole. Comme le secteur des affaires ne va pas assez vite — en général il ne va pas assez vite — pour créer des emplois, nous n'avons pas pour l'instant les structures voulues pour absorber les gens rejetés de l'agriculture. C'est pour cela que nous avons cette économie parallèle dont je parlais.

Il ne semble pas être question dans les politiques gouvernementales de mettre sur pied un programme quelconque pour imposer ou opposer quoi que ce soit à ces forces naturelles.

[*Text*]

Senator Grafstein: Precisely my point.

Dr. Faesler: Right now we are looking at government programs to stimulate job creation through market forces.

Senator Grafstein: I have one final question dealing with a different aspect of the same principle. It goes back to sovereignty and autonomy.

A recent report in the *Financial Post*, an important newspaper here, says that President Clinton has said that he wants to see a proposed North American commission on the environment given the power to levy trade sanctions if a country repeatedly uses lax environmental regulations to gain a tax advantage. Further on, the same article reports that the leading U.S. trade negotiator, Rufus Yerxa, said that he is expected to put forward Clinton's proposal for trade sanctions and that both Canada and Mexico oppose sanctions as a violation of national sovereignty.

It seems that one of the lines coming out of Washington these days is to preserve the effectiveness of the so-called side agreements and to satisfy the howls of Congress that sanctions are an important part of that component. We have heard from our minister, and we have heard before, that both Mexico and Canada are opposed to incorporating any sanctions through the back door. What happens if that is a condition of the deal? Do you think Mexico would back off?

Dr. Faesler: I am not on Mexico's negotiating team.

Senator Grafstein: Just your opinion.

Dr. Faesler: What I have heard is a consistently opposed position to this. Number one, whatever sanctions exist — if we want to call them that, because they are called compensation according to the GATT rules, already exist in the NAFTA agreement. We adhere to that. That is why there is so much insistence on the Mexican side that the text is not to be touched.

Number two, if in a side agreement you are adding punitive clauses, this would be juridically an irrationality because it is a side agreement, an accessory agreement, and a secondary agreement which should not touch on the substance of the agreement, which has already been discussed. This is the position I have heard consistently from the Mexican government. We are happy that the Canadian government is of the same opinion.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, the witness is described as a consultant in the private sector. In advising his corporate clients, what advantages would he say exist in Mexico for investment, as you talked about investment to

[*Traduction*]

Le sénateur Grafstein: C'est exactement ce que je disais.

M. Faesler: Pour l'instant, nous avons des programmes gouvernementaux destinés à stimuler la création d'emplois par le biais des forces du marché.

Le sénateur Grafstein: J'ai une dernière question qui porte sur un aspect différent du même principe. Cela nous ramène à la souveraineté et à l'autonomie.

D'après un récent rapport du *Financial Post*, un journal important ici, le président Clinton aurait déclaré qu'il souhaitait qu'on donne à une commission nord-américaine sur l'environnement le pouvoir d'imposer des sanctions commerciales contre un pays qui profiterait systématiquement de réglementations environnementales laxistes pour obtenir un avantage fiscal. Plus loin dans le même article, on dit que le négociateur commercial principal des États-Unis, Rufus Yerxa, a déclaré qu'il devait présenter la proposition de sanctions commerciales de Clinton et que le Canada et le Mexique s'opposent à ces sanctions qu'ils considèrent comme une violation de la souveraineté nationale.

Il semble qu'une des préoccupations actuelles de Washington soit de préserver l'efficacité des accords dits parallèles et de satisfaire les membres du Congrès qui hurlent que les sanctions en sont un élément important. Notre ministre a dit, et on l'avait déjà entendu avant, que le Mexique comme le Canada étaient opposés à cette introduction de sanctions par la bande. Que se passera-t-il si c'est une condition de l'entente? Pensez-vous que le Mexique fera machine arrière?

M. Faesler: Je ne fais pas partie de l'équipe de négociation du Mexique.

Le sénateur Grafstein: Je vous demande simplement votre opinion.

M. Faesler: J'ai toujours entendu une prise de position radicalement opposée à cela. Premièrement, les sanctions qui peuvent exister — si nous voulons les appeler des sanctions, car on parle de compensations dans les règlements du GATT — figurent déjà dans le texte de l'ALÉNA. Nous respectons cela. C'est pourquoi le Mexique insiste tellement pour qu'on ne touche pas à ce texte.

Deuxièmement, si l'on ajoute dans un accord parallèle des clauses punitives, ce sera une aberration juridique puisqu'il s'agit d'un accord parallèle, d'un accord accessoire, d'un accord secondaire qui ne devrait pas remettre en question le fond de l'accord qui a déjà été discuté. C'est la position que j'ai entendu soutenir systématiquement par le gouvernement du Mexique. Nous sommes heureux que le gouvernement canadien partage cet avis.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, on présente le témoin comme un consultant du secteur privé. S'il conseillait des responsables d'entreprises, quelles bonnes raisons d'investir au Mexique leur donnerait-il, puisqu'il a

[*Text*]

serve the North American market? Would he also tell his corporate clients that Mexico is a better place to locate their investments than Canada, or would he make any comparison between the two?

Dr. Faesler: It depends on the type of product. This is the type of question one has to pose when talking about LAFTA. Is Mexico a better market than Argentina, Brazil or Canada? In this case, is Mexico a better place for investment than Canada or the U.S.? It really depends on what we are looking at.

Senator MacEachen: Let us take the price of capital.

Dr. Faesler: Capital is more expensive in Mexico.

Senator MacEachen: What about productivity?

Dr. Faesler: Productivity is lower in Mexico per worker than in the industrialized nations.

Senator MacEachen: Those are two very big considerations.

Dr. Faesler: They are.

Senator MacEachen: What would you say to the investor, having said that productivity is lower and capital is higher? What is your advantage?

Dr. Faesler: What else do we tell him?

Senator MacEachen: Do you change the subject?

Dr. Faesler: Certainly not. We simply observe what is happening. There is more and more investment in Mexico because we have a home market which is growing very intensely. Secondly, when you look at averages, you can be misled. However, when you look at specific industries, you begin to see the advantages which have made people invest in new plants in Mexico. The French and the Germans are establishing automobile plants, electrical equipment plants and furniture plants. This is happening.

Why are these countries doing this? Number one, despite apparent disadvantages, people looking into the capital market are not bringing in capital from Mexico. This is certainly the case. If you are an investor, you are bringing in your own capital. You have an advantage there, and you are not so worried about the Mexican capital market.

Number two, when you talk about productivity, as any investor will do, you will train your people. You will bring productivity up. These are facts.

Having done this, what advantages do you have? You have the advantage of a larger market, growing very quickly because a lot of contained or suppressed demand is beginning to surface. You will be thinking of exporting into the United States, which is an attractive market, or into Central and South

[*Traduction*]

parlé d'investissements pour desservir le marché nord-américain? Dirait-il aussi à ses clients, ces sociétés, que le Mexique est un meilleur endroit pour investir que le Canada, ou ferait-il des comparaisons entre les deux?

M. Faesler: Cela dépend du type de produit. C'est le genre de question qu'il faut se poser quand on parle de l'ALALÉ. Le Mexique est-il est un meilleur marché que l'Argentine, le Brésil ou le Canada? Dans le cas présent, le Mexique est-il un meilleur endroit pour investir que le Canada ou les États-Unis? Cela dépend vraiment de ce qu'on envisage.

Le sénateur MacEachen: Prenons le prix du capital.

M. Faesler: Il coûte plus cher au Mexique.

Le sénateur MacEachen: Et la productivité?

M. Faesler: La productivité par travailleur est inférieure au Mexique à ce qu'elle est dans les pays industrialisés.

Le sénateur MacEachen: Ce sont deux considérations très importantes.

M. Faesler: En effet.

Le sénateur MacEachen: Que diriez-vous donc à un investisseur après lui avoir dit que la productivité est inférieure et le capital plus coûteux? Où est l'avantage?

M. Faesler: Que lui disons-nous d'autre?

Le sénateur MacEachen: Vous changez de sujet?

M. Faesler: Certainement pas. Nous constatons simplement ce qui se passe. Il y a de plus en plus d'investissements au Mexique parce que nous avons un marché intérieur en plein essor. Deuxièmement, si vous prenez des moyennes, vous risquez d'être induit en erreur. En revanche, si vous examinez des industries particulières, vous commencez à voir les raisons qui ont incité des gens à investir dans de nouvelles usines au Mexique. Les Français et les Allemands y implantent des usines d'automobiles, de matériel électrique et de mobilier. C'est en train de se faire.

Pourquoi ces pays le font-ils? Premièrement, malgré des inconvénients apparents, les gens qui ont besoin de capitaux ne vont pas les chercher au Mexique. C'est très clair. Si vous êtes un investisseur, vous amenez votre propre capital. Vous avez cet avantage et vous n'avez pas à vous inquiéter autant du marché des capitaux au Mexique.

Deuxièmement, pour ce qui est de la productivité, vous allez former vos employés comme n'importe quel investisseur. Vous allez améliorer la productivité. Ce sont des faits.

Cela étant, quels avantages aurez-vous? Vous aurez l'avantage d'un marché plus vaste en expansion très rapide car une foule de demandes contenues ou réprimées sont en train de faire surface. Vous allez envisager d'exporter aux États-Unis, qui constituent un marché attrayant, ou en Amérique centrale et

[*Text*]

America from Mexico, which is a Latin culture. These things are actually bringing people into Mexico.

Senator MacEachen: But let us talk about the NAFTA area. There are three choices for investment location; Canada, Mexico, the United States. They have access to this huge market; big in the United States, burgeoning in Mexico, substantial in Canada. They can have access from either location. Why would they go to Mexico?

Dr. Faesler: For the moment, there is a positive balance when you compare this inferior productivity, of which we have spoken, with the labour costs. Combine it with training and you have an advantage. This is a fact.

Second, you have the possibility of certain components coming from your secondary industry in Mexico, which you can perhaps get easier than from your home market. It depends on the activity to which you are devoted. Of course, you will always have the foreign markets Mexico will be able to offer you.

Let us take, for example, a Canadian having to decide between staying in Canada or investing in Mexico — is this your question?

Senator MacEachen: I am thinking of the Japanese or the Europeans.

Dr. Faesler: They will probably want to come to Mexico for certain reasons. I have heard Japanese say they are not interested in going to Mexico because if they are going to supply the U.S. market, they might as well establish themselves in the U.S. market and forget about all these advantages.

I have also seen what is happening with capital and transport businesses choosing Mexico. A Mercedes Benz plant is now opening in the north. We have any number of automobile parts and component companies setting up in Mexico or in the maquiladora industries. These are examples of companies taking advantage of a lower wage, which will probably exist for some years. It will not be eternal.

Senator MacEachen: Pardon?

Dr. Faesler: The lower wages in Mexico may have to rise.

Senator MacEachen: It will see both of us in the grave.

Dr. Faesler: Mexico and Canada?

Senator MacEachen: No. I mean these low wages may not be eternal, but they will last a long time.

Dr. Faesler: They will last about five or ten years at the most.

[*Traduction*]

en Amérique du Sud à partir du Mexique, tous ces pays étant de culture latine. Ce sont des choses qui attirent effectivement les gens au Mexique.

Le sénateur MacEachen: Parlons un peu du domaine de l'ALÉNA. Les investisseurs ont le choix entre trois pays pour s'installer: le Canada, le Mexique et les États-Unis. Ils ont accès à cet énorme marché, un gros marché aux États-Unis, un marché qui prend son essor au Mexique, un marché assez important au Canada. Ils ont le choix du lieu. Pourquoi opteraient-ils pour le Mexique?

M. Faesler: Pour l'instant, la balance est positive quand on compare cette productivité inférieure dont nous avons parlé aux coûts de la main-d'oeuvre. Ajoutez à cela la formation et vous avez un avantage. C'est un fait.

Deuxièmement, vous avez la possibilité de puiser dans votre industrie secondaire au Mexique pour obtenir certains éléments plus facilement que sur votre marché intérieur. Cela dépend de l'activité à laquelle vous vous livrez. Évidemment, vous aurez toujours les marchés étrangers que le Mexique pourra vous offrir.

Prenons par exemple le cas d'un Canadien qui doit choisir entre rester au Canada et investir au Mexique. C'est bien là votre question?

Le sénateur MacEachen: Je pense plutôt aux Japonais ou aux Européens.

M. Faesler: Ils voudront sans doute venir au Mexique pour certaines raisons. J'ai entendu des Japonais dire que cela ne les intéressait pas de venir s'établir au Mexique parce que si c'était pour approvisionner le marché des États-Unis, ils avaient plutôt intérêt à s'installer directement sur le marché américain et à oublier tous ces avantages.

J'ai aussi vu des sociétés financières et des entreprises de transport choisir le Mexique. Mercedes Benz est en train d'ouvrir une usine au nord du pays. Diverses entreprises de pièces détachées d'automobiles s'installent au Mexique ou dans la région des maquiladoras. Ce sont des exemples de sociétés qui profitent des bas salaires qui vont probablement se maintenir pendant un certain nombre d'années. Ce ne sera pas éternel.

Le sénateur MacEachen: Pardon?

M. Faesler: Ces bas salaires au Mexique finiront peut-être par augmenter.

Le sénateur MacEachen: Nous serons morts et enterrés.

M. Faesler: Le Mexique et le Canada?

Le sénateur MacEachen: Non. Je veux dire ces bas salaires ne seront peut-être pas éternels, mais qu'ils ne sont pas près d'augmenter.

M. Faesler: Ils se maintiendront cinq ou dix ans au maximum.

[*Text*]

Senator MacEachen: I think you are being an eternal optimist.

Senator Cools: You are not that close to the grave.

Dr. Faesler: I can be more optimistic than that.

Our tax system is not so severe as to inhibit investment. This is also taken into account.

What do we have? We have lower wages; productivity which goes up with training.

Senator MacEachen: Which is available in Canada or the U.S.

Dr. Faesler: Yes, it is, but you do not have lower wages in Canada or the United States.

You have the Mexican home market, which will be attractive and which enhances your exports because you do not want to be producing for your own home market all the time. Mexico, Canada and the United States have to export.

Senator MacEachen: This whole market would be principally for intermediate products, would it?

Dr. Faesler: At the moment 60 per cent of our imports are intermediate part components. Yes, this may be something of great interest to the Canadian producer.

You also have the opportunity in Mexico of moving into a growing service sector. This is discussed a lot in Mexico. There is a large amount of activity around U.S. franchises in service industries. We do not like all of it, speaking as Mexicans, because it is rather silly to have franchises in the restaurant and quick food business when we really require another type of investment from abroad to bring us into the manufacturing industries.

These are the criteria an investor uses. Number one, wages are lower. They will be lower for some time. Number two, training is done at the plant. There is increasing support from the government for training programs. Number three, capital can be more expensive in Mexico, but an investor, by definition, is not interested in that at the moment. More Mexicans are going to the foreign capital markets to get funds. This has to do with large capital flows moving into the country, which we have seen from statistics. It is surprising to many. Of course, we have our home market and the U.S. market next door.

Senator Stewart: When you talk about wages, do you mean wages alone, or do you mean wages together with a package of benefits, such as workers' compensation?

[*Traduction*]

Le sénateur MacEachen: Je crois que vous êtes un éternel optimiste.

Le sénateur Cools: Vous n'êtes pas si près que cela de la tombe.

M. Faesler: Je pourrais être plus optimiste que cela.

Notre régime fiscal n'est pas trop dissuasif pour les investissements. Il faut aussi en tenir compte.

Qu'avons-nous? Nous avons des salaires moins élevés et une productivité qui s'améliore avec la formation.

Le sénateur MacEachen: Qu'on peut avoir au Canada ou aux États-Unis.

M. Faesler: Oui, mais vous n'avez pas ces bas salaires au Canada et aux États-Unis.

Vous avez le marché intérieur mexicain qui sera attrayant et qui vous permettra de développer vos exportations parce que vous ne voulez pas passer votre temps à produire uniquement pour votre marché intérieur. Il faut bien que le Mexique, le Canada et les États-Unis exportent.

Le sénateur MacEachen: Tout ce marché concernerait principalement des produits intermédiaires, n'est-ce pas?

M. Faesler: Pour l'instant, 60 p. 100 de nos importations sont constituées de composants intermédiaires. Effectivement, cela pourrait beaucoup intéresser les producteurs canadiens.

Le Mexique vous offre aussi la possibilité d'entrer dans un secteur des services en pleine expansion. On en parle beaucoup au Mexique. Il y a beaucoup d'activité autour des franchises américaines dans les industries de service. Cela ne plaît pas toujours aux Mexicains car il est un peu ridicule d'avoir des franchises dans le domaine de la restauration et de la restauration rapide alors que c'est d'un autre genre d'investissement étranger que nous aurions besoin pour nous lancer dans les industries manufacturières.

Ce sont les critères dont se servent les investisseurs. Premièrement, les salaires sont moins élevés et vont le rester pendant un certain temps. Deuxièmement, la formation se fait dans l'usine. Il y a de plus en plus d'aide du gouvernement pour les programmes de formation. Troisièmement, le capital coûte peut-être plus cher au Mexique mais c'est quelque chose qui, par définition, n'intéresse pas pour l'instant l'investisseur. Un nombre croissant de Mexicains se tournent vers les marchés des capitaux étrangers pour trouver des fonds. C'est un phénomène lié aux vastes flux de capitaux qui entrent dans le pays comme le montrent les statistiques. Cela étonne beaucoup de gens. Évidemment, nous avons notre marché intérieur et le marché américain à notre porte.

Le sénateur Stewart: Quand vous parlez des salaires, vous parlez des salaires uniquement ou des salaires et des avantages, par exemple les indemnités pour accidents du travail?

[*Text*]

Dr. Faesler: Yes. I speak of income for workers and people who receive a salary and also the package of advantages.

I have here a small textbook of a friend who is a consultant. He is a lawyer in labour affairs. I took his information that the Maquiladora wages are an average of $3.30 an hour and the average wage in the interior of the country is $2.20 an hour. He mentions that health and hospital benefits and benefits for women workers are greater in Mexico than their comparative workers in the United States and Canada. There we have the situation of the additional advantages you spoke of.

The Chairman: I wanted to ask about health care costs. We all know that in the United States there is a great concern about the cost of health care and the effect of high health care costs on American competitiveness. How is health care provided in Mexico? Is there a national system? Is there an insurance system paid for by employers and by employees? Is there a direct payment by employers to doctors and hospitals on behalf of their employees? Roughly what is the component which would be attributed to health care costs, let's say, in the price of an automobile? I have heard the Americans say that the cost of health in the price of an automobile produced in the United States is around $1,100 whereas for the Japanese it is $500 to $650. Is there a figure you could give us?

Dr. Faesler: I would not know the figure in that way. The Mexican system follows the Mexican Institute for Social Security, established in the 1930s. It gives complete care to the worker in case of illness. It gives hospital care. There are any number of hospitals throughout the country and all workers are insured. The institute covers its expenses by tripartite contributions from the workers, employers and government. It is governed by a board on which all three are represented.

The Mexican Institute for Social Security is an obligation. It is not voluntary. It is complemented by another institute which deals with housing, the Institute for Workers' Housing, which gives the right to all workers to accumulate through quotas enough to have the first payment on a house and then lends them money in order to build their own house or buy their own apartment. We are not in a voluntary situation here. It is obligatory. Every time you engage someone in our office as an employee or worker, you must enrol them in the Mexican Institute of Social Security.

Senator MacEachen: What is the understanding of this component of the side agreement called "labour standards". Does it include from the Mexican point of view such items as harmonized hours of work for the three countries, a minimum wage or a set number of paid holidays? I give those examples

[*Traduction*]

M. Faesler: Oui. Je parle du revenu des travailleurs et des personnes qui touchent un salaire et des divers avantages sociaux.

J'ai ici un petit cahier qui appartient à un ami consultant. C'est un avocat du travail. D'après ses informations, les salaires dans les maquiladoras sont en moyenne de 3,30 $ l'heure et les salaires moyens à l'intérieur du pays sont de 2,20 $ l'heure. Il précise que la couverture hospitalière et médicale ainsi que les avantages dont jouissent les travailleuses au Mexique sont supérieurs à ceux offerts aux États-Unis et au Canada à des travailleuses équivalentes. Voilà donc les avantages supplémentaires dont vous parliez.

Le président: Je voulais justement poser une question sur les coûts de la santé. Nous savons tous que les États-Unis sont très préoccupés par le coût de la santé et les répercussions de ces dépenses ruineuses sur la compétitivité américaine. Comment assure-t-on la santé au Mexique? Y a-t-il un régime national? Y a-t-il un régime d'assurance financé par les employeurs et les employés? Les employeurs paient-ils directement les médecins et les hôpitaux pour leurs employés? En gros, quelle serait la part des coûts liés à la santé dans le prix d'une automobile par exemple? J'ai entendu les Américains dire que le coût de la santé était de 1 100 $ pour chaque automobile produite aux États-Unis alors qu'il n'est que de 500 $ à 650 $ au Japon. Avez-vous un chiffre à nous donner?

M. Faesler: Je ne pourrais pas vous le donner sous cette forme. Le Mexique est régi par l'Institut mexicain pour la sécurité sociale, qui a été créé dans les années 30. Les travailleurs sont entièrement couverts en cas de maladie et d'hospitalisation. Il y a de nombreux hôpitaux dans le pays et tous les travailleurs sont assurés. L'Institut finance ses dépenses au moyen de cotisations tripartites des travailleurs, des employeurs et du gouvernement. Il est régi par un conseil auquel ces trois composantes sont représentées.

L'inscription à l'Institut mexicain pour la sécurité sociale est obligatoire. Elle n'est pas facultative. Cet institut est complété par un autre institut qui s'occupe de logement, l'Institut pour le logement des travailleurs, qui permet à tous les travailleurs d'accumuler au moyen de prélèvements le montant nécessaire pour faire la mise de fonds sur une maison et leur prête ensuite de l'argent pour construire leur maison ou acheter leur appartement. Il ne s'agit pas d'une situation facultative. C'est obligatoire. À chaque fois que vous engagez un employé ou un travailleur, vous devez l'inscrire à la sécurité sociale mexicaine.

Le sénateur MacEachen: Comment comprenez-vous cet élément de l'accord parallèle intitulé «normes de travail»? Est-ce que pour le Mexique cela englobe des choses telles que des heures de travail harmonisées pour les trois pays, un salaire minimum ou un nombre donné de jours de congé payé? Je

[*Text*]

to try to establish some content to a concept that is very unclear to me. I have no idea what the Mexicans mean by "labour standards" or, indeed, the Canadians. What do they mean?

Dr. Faesler: It appears that the traditions in the three countries are very different, at least between Mexico and the U.S. and Mexico and Canada. An eight-hour day, five-day week is one case. We work a 48-hour week. Next we have a letter of agreement signed between the Mexican and U.S. governments for information. Afterwards, a similar agreement was signed between the Mexican and Canadian governments. Both agreements inform each other of labour conditions and tend toward a harmonization of labour standards. This is what is in effect. However, within NAFTA there is no obligation for uniform labour standards. What we have is our common Canada, Mexico and the United States membership with the International Labour Organization. This is where we on the Mexican side insist that their rules, internationally approved, prevail, instead of admitting any additional rules by virtue of side agreement.

Senator MacEachen: I notice that President Clinton on one occasion, when he talked about the side arrangements, said their purpose would be to harmonize wages upwards.

Dr. Faesler: That is simply a political statement, not something that would bind us.

Senator MacEachen: If, for example, the ILO is the guide for Mexico, as it is for Canada — we have probably exceeded it in some areas — what would be contained in the agreement? Is it an agreement to exchange information on what we are doing?

Dr. Faesler: This already exists.

Senator MacEachen: What would go in the new side agreement? Do you have any idea?

Dr. Faesler: No, I do not have the information concerning the side agreement on labour standards.

Senator MacEachen: It is developing into a symbol in the United States.

Dr. Faesler: The way we understand it is that the Clinton Administration, having received from the Bush Administration the NAFTA treaty, had to say something to justify its own approval.

Senator MacEachen: Having made that commitment, they have to deliver something. Senator Gephardt the other day made a strong speech in which he said it will not go ahead unless there is substance in the side agreements.

[*Traduction*]

vous donne cet exemple pour essayer de voir plus clair dans une notion qui me semble très floue. Je n'ai pas la moindre idée de ce que les Mexicains entendent par «normes de travail», pas plus d'ailleurs que les Canadiens. Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Faesler: Les traditions des trois pays sont apparemment très différentes, en tout cas les traditions du Mexique sont très différentes de celles des États-Unis et du Canada. Il y a par exemple la journée de huit heures et la semaine de cinq jours. Nous avons une semaine de travail de 48 heures. Ensuite, nous avons une lettre d'entente signée par le gouvernement mexicain et le gouvernement américain et précisant les conditions. Nous avons aussi une entente analogue signée par le gouvernement mexicain et le gouvernement canadien. Par ces lettres d'entente, les gouvernements s'informent mutuellement de leurs conditions de travail et visent à une harmonisation des normes de travail. C'est ce qui est actuellement en vigueur. Toutefois, l'ALÉNA n'impose nullement des normes de travail uniformes. Nous avons simplement une appartenance commune du Canada, du Mexique et des États-Unis à l'Organisation internationale du travail. C'est pour cela que nous insistons du côté mexicain pour appliquer les règles de cette organisation qui sont internationalement reconnues au lieu de faire intervenir des règles supplémentaires par le biais d'un accord parallèle.

Le sénateur MacEachen: J'ai remarqué que le président Clinton avait dit une fois en parlant des accords parallèles que leur but était d'harmoniser les salaires à la hausse.

M. Faesler: C'était une simple déclaration politique, pas quelque chose qui nous engagerait.

Le sénateur MacEachen: Si par exemple c'est l'OIT qui guide le Mexique comme le Canada — et nous dépassons probablement ses normes dans certains domaines — que devrait-on trouver dans l'accord? Est-ce un accord visant à nous informer mutuellement de ce que nous faisons?

M. Faesler: C'est déjà fait.

Le sénateur MacEachen: Qu'y aurait-il alors dans ce nouvel accord parallèle? Vous en avez une idée?

M. Faesler: Non, je n'ai pas les renseignements concernant l'accord parallèle sur les normes de travail.

Le sénateur MacEachen: C'est en train de devenir un symbole aux États-Unis.

M. Faesler: À notre avis, c'est simplement que l'administration Clinton, comme l'ALÉNA lui venait de l'administration Bush, avait besoin de trouver quelque chose pour justifier sa propre approbation.

Le sénateur MacEachen: Et maintenant qu'ils ont pris cet engagement, il va bien falloir qu'ils fassent quelque chose de concret. Le sénateur Gephardt a prononcé l'autre jour un discours énergique dans lequel il disait qu'il n'était pas

[*Text*]

Dr. Faesler: I think he used the phrase "having teeth".

Senator MacEachen: That is more substantial. They can cut.

Dr. Faesler: Yes, but as far as I can see, Mexico is not ready to accept any punitive sanctioning clauses.

Senator MacEachen: The $3 you mentioned, you would not accept that?

Dr. Faesler: That is just an average.

Senator MacEachen: But $5 is the minimum wage in North America. Would that blow your minds?

Dr. Faesler: Entrepreneurs would not pay that. As I understand it, the Mexican government will not accept anything. It was not foreseen in the treaty and it should not be foreseen in any addition. This is an important issue. You had meetings, I understand, in Ottawa last week, did you not.

Senator MacEachen: Yes.

Dr. Faesler: The positions of Mexico and of Canada were very clear.

Senator MacEachen: At least there was no public reference to the items that were discussed as constituting labour standards.

Dr. Faesler: That is why we go to the ILO, where our standards are set; not by NAFTA.

The Chairman: It seems to me that you are in a tough position. On the one hand, you told us earlier how important this agreement is for the future of Mexican society. Now the United States is saying that they are prepared to go along, but only if there are trade sanctions. Are you prepared to walk out? If you were advising the Government of Mexico, would you say, "Let's walk out and give up on the NAFTA".

Dr. Faesler: I think that the Mexican government has enough possibility of standing its ground and of not accepting such a proposal. The legal ground is clear. How much the NAFTA is needed for Mexico is a question of having advantages that are clear to Mexico as well. It will be a difficult negotiation if the Americans insist precisely on this point of sanctions, but I do not think that in the end they will insist. The United States also has an interest in having the agreement go forward. I personally would not be surprised if at the end they would relinquish their insistence on this point of sanctions.

Senator MacEachen: Presumably you apply sanctions in order to seek performance. What is the performance?

[*Traduction*]

question d'aller de l'avant avec l'accord si les accords parallèles n'avaient pas un contenu musclé.

M. Faesler: Je crois qu'il a parlé d'y «mettre des dents».

Le sénateur MacEachen: C'est plus sérieux. Cela permet de couper.

M. Faesler: Oui, mais pour autant que je sache, le Mexique n'est pas disposé à accepter des clauses punitives.

Le sénateur MacEachen: Vous ne seriez pas prêts à accepter les 3 $ dont vous avez parlé?

M. Faesler: C'est simplement une moyenne.

Le sénateur MacEachen: Mais le salaire moyen en Amérique du Nord est de 5 $. Est-ce que ce serait complètement impensable pour vous?

M. Faesler: Les entrepreneurs ne paieraient pas cela. D'après ce que je crois savoir, le gouvernement mexicain n'acceptera rien. Ce n'était pas prévu dans le traité et il ne devrait pas en être question dans d'autres documents. C'est une question importante. Vous avez eu des rencontres à Ottawa la semaine dernière, je crois.

Le sénateur MacEachen: Oui.

M. Faesler: La position du Mexique et celle du Canada ont été très clairement exposées.

Le sénateur MacEachen: En tout cas, il n'a pas été question publiquementdes discussions sur ce qui constitue des normes de travail.

M. Faesler: C'est pour cela que nous voulons nous en remettre à l'OIT pour fixer nos normes et non à l'ALÉNA.

Le président: J'ai l'impression que vous avez un sérieux problème. D'un côté, vous nous avez dit tout à l'heure que cet accord était très important pour l'avenir de la société mexicaine. Les États-Unis sont maintenant en train de dire qu'ils sont prêts à l'adopter, mais seulement s'il prévoit des sanctions commerciales. Êtes-vous prêts à vous retirer? Si vous étiez conseiller du gouvernement mexicain, lui diriez-vous de se retirer et de laisser tomber l'ALÉNA .

M. Faesler: Je crois que le gouvernement mexicain est assez capable de tenir bon et de refuser de céder à une telle proposition. Les bases juridiques sont claires. Le Mexique a besoin de l'ALÉNA à condition d'avoir une idée claire des avantages qu'il peut en retirer. La négociation sera difficile si les Américains s'obstinent sur cette question des sanctions, mais je ne crois pas qu'ils maintiendront cette exigence jusqu'au bout. Les États-Unis veulent aussi voir aboutir cet accord. Je ne serais pas étonné personnellement qu'ils lâchent du lest à la fin sur cette question des sanctions.

Le sénateur MacEachen: J'imagine qu'on applique des sanctions pour obtenir du rendement. Où est le rendement?

[*Text*]

Dr. Faesler: We can increase performance without the need of sanctions. We do not have to be sanctioned for not being effective.

Senator MacEachen: I am going back to our earlier remarks, that if there is to be punishment in the form of sanctions there must be an offense against some canon or standard. It cannot be just an ephemeral clause.

Dr. Faesler: If we go back to our ILO rules, to which we all have agreed, then we must go back to the ILO sanctions if we break those rules.

Senator MacEachen: You do not need a side agreement for that, but the Americans may need it.

Dr. Faesler: I think they will understand that they do not need it in the end because it is rather ineffective. Trade sanctions, increasing tariffs or going back on preference because of this, are not the ways to achieve better labour standards.

The Chairman: To achieve better labour standards may not be the real purpose of those who bring the complaint. It may be that they want to quash a competitor in the other country.

Dr. Faesler: That may be so, but let them not do it through additional mechanisms which have not been established.

The Chairman: I agree with your argument, but I am trying to understand why trade sanctions might seem to be a desirable arrow in the quiver of American industries.

Dr. Faesler: That is probably because the American labour unions are insisting upon their government adding something to the NAFTA agreement because of the situation we are in right now.

The Chairman: I want to go back to the whole question of wages and benefits. You told us about the health care situation. We have a costly unemployment insurance program in Canada. What arrangements do you have in Mexico for insuring the income of unemployed persons?

Dr. Faesler: A new system was set up about a year and a half ago by which workers contribute to a fund which will give them a pension when they stop working. This is a retirement fund. It is government sponsored and it is run through the banks.

The Chairman: That is when they retire. We have what we call the Canada Pension Plan, which sounds somewhat comparable.

[*Traduction*]

M. Faesler: Nous n'avons pas besoin de sanctions pour augmenter le rendement. Nous n'avons pas besoin d'être sanctionnés parce que nous ne sommes pas efficaces.

Le sénateur MacEachen: Pour en revenir à ce que nous disions tout à l'heure, s'il doit y avoir un châtiment sous forme de sanctions, c'est parce qu'il y aura infraction à un canon ou à une norme quelconque. Cela ne peut pas être une clause de pure forme.

M. Faesler: Si nous nous en remettons aux règles de l'OIT que nous avons tous entérinées, nous devons nous en remettre aux sanctions de l'OIT si nous enfreignons ces règles.

Le sénateur MacEachen: Vous n'avez peut-être pas besoin d'un accord parallèle pour cela, mais les Américains, eux, en ont peut-être besoin.

M. Faesler: Je crois qu'ils finiront par comprendre qu'ils n'en ont pas besoin parce que ce n'est pas très efficace. Les sanctions commerciales, le relèvement des barrières douanières ou la suppression d'un taux préférentiel ne sont pas les moyens d'obtenir de meilleures normes de travail.

Le président: Les gens qui porteront plainte ne chercheront peut-être pas nécessairement à améliorer les normes de travail. Ils voudront peut-être simplement éliminer un concurrent dans l'autre pays.

M. Faesler: Peut-être, mais qu'on ne les laisse pas le faire au moyen de mécanismes additionnels qui n'ont pas fait leurs preuves.

Le président: Je suis d'accord avec votre argument, mais j'essaie simplement de comprendre pourquoi les sanctions commerciales pourraient constituer une flèche souhaitable dans le carquois des industries américaines.

M. Faesler: C'est probablement parce que les syndicats américains insistent pour que leur gouvernement ajoute quelque chose à l'ALÉNA en raison de la conjoncture actuelle.

Le président: J'aimerais revenir sur toute la question des salaires et avantages. Vous nous avez parlé de la santé. Nous avons au Canada un programme d'assurance-chômage très coûteux. Comment assurez-vous le revenu des sans-emploi au Mexique?

M. Faesler: Nous avons depuis environ un an et demi un nouveau régime avec un fonds auquel les travailleurs cotisent et qui leur verse une pension lorsqu'ils cessent de travailler. C'est un fonds de retraite parrainé par le gouvernement et géré par les banques.

Le président: Cela, c'est quand les gens prennent leur retraite. Nous avons ici le Régime de pensions du Canada, qui me paraît assez semblable.

[*Text*]

However, I am talking about where a worker loses his or her job; when he or she does not leave voluntarily, but loses the job. Is there any such program?

Dr. Faesler: No, we do not have any —

The Chairman: So your employers do not have to carry that burden, nor do the employees have to —

Dr. Faesler: The employer will have to compensate a worker and give him three months and 20 days a year pay.

The Chairman: Separation?

Dr. Faesler: Separation. That is the situation.

The Chairman: Is there a welfare system, either state or national?

Dr. Faesler: No, this the employer will give to him directly.

The Chairman: Yes, I understand. But when he has expended his retirement pension, what happens?

Dr. Faesler: He should be successful in getting another job.

The Chairman: When you work out the formula by which that is done, please tell us.

Dr. Faesler: Yes.

Senator Stollery: I am curious. There are several points that have been brought up, Mr. Chairman, but I want to go back to the political question for a second.

I believe our commercial and general relations with Mexico are going to increase whatever happens to this agreement. Therefore our interest in how Mexico governs itself will not decline, but increase.

American congressmen can read these figures as well as the rest of us. When an American congressman sees that $2,400 figure of his potential customer and the distribution of income, he can add and subtract. I really wonder if Congress is going to pass this.

If NAFTA does not pass, what will it do to the government party?

Dr. Faesler: We are caught between two situations. NAFTA should be useful, but it is certainly not indispensable. NAFTA being useful, we think it is much more useful with Canada than without Canada. It is useful for the three.

I would even venture to say — I do not know if this is your opinion, but it is my own prospective — it is better for Canada to have NAFTA than not to have NAFTA, simply because I hate to see Canada left out of whatever opportunity there is for Canada in NAFTA. I do not really think that Canada has so

[*Traduction*]

Mais je veux parler en fait du travailleur ou de la travailleuse qui perd son emploi, qui ne part pas volontairement, mais qui perd son travail. Y a-t-il un programme pour ces gens-là?

M. Faesler: Non, nous n'avons pas...

Le président: Donc, vos employeurs n'ont pas à assumer ce fardeau et les employés n'ont pas à...

M. Faesler: L'employeur qui licencie un travailleur lui verse l'équivalent de trois mois et 20 jours par année.

Le président: De cessation d'emploi?

M. Faesler: Oui, c'est cela.

Le président: Y a-t-il un régime de bien-être social d'État ou national?

M. Faesler: Non, c'est l'employeur qui lui verse directement cette indemnité.

Le président: Oui, je comprends. Mais une fois qu'il a épuisé ce montant, que se passe-t-il?

M. Faesler: Il faut qu'il réussisse à trouver un autre emploi.

Le président: Quand vous aurez trouvé le truc pour y parvenir, faites-nous le connaître.

M. Faesler: Oui.

Le sénateur Stollery: Je suis curieux. Nous avons soulevé diverses questions, monsieur le président, mais je voudrais revenir un instant sur la question politique.

Je crois que, quoi qu'il advienne de cet accord, nos relations commerciales et nos liens en général avec le Mexique vont se développer. Par conséquent, notre intérêt pour la façon dont le Mexique se gouverne ne va pas diminuer mais au contraire s'accroître.

Les membres du Congrès américain sont tout aussi capables que nous de lire ces chiffres. Quand un membre du Congrès américain voit ce chiffre de 2 400 $ pour son client potentiel et la façon dont les revenus sont répartis, il peut faire la somme et la soustraction. Je me demande vraiment si le Congrès va adopter ceci.

Si l'ALÉNA n'est pas adopté, qu'est-ce que cela entraînera pour le parti au gouvernement?

M. Faesler: Nous sommes tiraillés. L'ALÉNA devrait être utile mais il n'est certainement pas indispensable. L'ALÉNA étant utile, nous estimons qu'il le serait beaucoup plus avec le Canada que sans le Canada. C'est un accord utile pour les trois pays.

J'irais même jusqu'à dire — je ne sais pas si vous êtes de cet avis, mais c'est en tout cas le mien — qu'il vaut mieux pour le Canada que l'ALÉNA se concrétise car je pense qu'il serait regrettable que le Canada ne puisse pas profiter des autres débouchés que lui ouvrira l'ALÉNA. Je crois que le Canada a

[*Text*]

much to look towards Europe as it does looking towards the American continent, and Mexico is the bridge to Latin America.

Senator Stollery: I mean if NAFTA fails between the United States and Mexico.

Dr. Faesler: Getting down to your direct question. If NAFTA fails, we will of course continue our own programs. We will not have the benefit of tariff reductions from January 1, which we received from the United States or Canada. It will simply force Mexico to be slower in its development because we will not have this additional advantage for export development. We will simply find that Mexico will have a slower development. It certainly will not stop.

One does not really think of NAFTA as a political scheme in itself. Of course, maybe in the very end, not having NAFTA, we might have an entirely different perspective of the U.S. and Canadian markets. This is irrelevant to the economic aspect of it.

What if NAFTA is not signed? One simply says that Mexican development will be slower.

Senator Stollery: You are saying that it does not have a political component in Mexico, but yet the government has put its credibility on the line.

As I am sure our colleagues are aware, there was that great period of 50 years of open foreign investment in Mexico which was brought to a close and which this is going to certainly partially change. With government having done this tremendous thing and put whatever credibility it has on the line, taking into consideration that Mexico has never had a peaceful change of government, do you not think there would be any implications here?

Dr. Faesler: No. Let me qualify this. It has been quite a long time since Mexico has had a difficult or violent change of government. One of the great virtues —

Senator Stollery: They have not had any change in government, of course.

Dr. Faesler: No, no. Since 1929 up to the moment, all our changes of government have been quite tranquil.

The Chairman: We have a change of government quite regularly in Canada. We look forward to one.

Dr. Faesler: No problem there. I think what you are insinuating is that it would have a political cost for the present administration.

Senator Stollery: For the party.

Dr. Faesler: It probably would. Almost certainly.

The Chairman: We have gone on. We have had a great deal on the NAFTA today, some of us more than others. In the chamber, we had three speeches. Senator MacEachen was

[*Traduction*]

beaucoup moins à attendre de l'Europe que du continent américain, et le Mexique est le pont vers l'Amérique latine.

Le sénateur Stollery: Je parlais d'un échec de l'ALÉNA au niveau des États-Unis et du Mexique.

M. Faesler: Pour répondre à votre question directe, en cas d'échec de l'ALÉNA, nous poursuivrons évidemment nos propres programmes. Nous n'aurons pas l'avantage des réductions tarifaires à partir du 1er janvier négociées avec les États-Unis ou le Canada. Le Mexique sera simplement obligé de ralentir son développement parce qu'il n'aura pas cet avantage supplémentaire pour pousser ses exportations. Cela signifiera simplement un développement plus lent pour le Mexique, mais certainement pas un coup d'arrêt.

On ne considère pas vraiment l'ALÉNA comme un plan politique en soi. Évidemment, peut-être qu'en fin de compte, si nous n'avons pas l'ALÉNA, nous aurons une vision entièrement différente des marchés américains et canadiens. L'aspect économique est une autre question.

Que se passera-t-il si l'ALÉNA n'est pas signé? Le développement du Mexique sera tout simplement plus lent.

Le sénateur Stollery: Vous dites que l'accord n'a pas de ramifications politiques au Mexique, mais pourtant le gouvernement a mis sa crédibilité en jeu.

Comme nos collègues le savent certainement, le Mexique a pratiqué pendant une grande période de 50 ans une politique d'ouverture aux investissements étrangers qui a ensuite pris fin, et cet accord va certainement modifier en partie la situation. Le gouvernement ayant pris cette initiative énorme et mis en jeu sa crédibilité, et sachant que le Mexique n'a jamais connu de changement de gouvernement pacifique, ne craignez-vous pas qu'un rejet de l'ALÉNA entraîne certaines répercussions?

M. Faesler: Non. Je m'explique. Il y a bien longtemps que le Mexique n'a plus de transitions gouvernementales violentes ou difficiles. L'une des grandes vertus...

Le sénateur Stollery: Évidemment, il n'y a pas eu de changement de gouvernement.

M. Faesler: Non, non. De 1929 à aujourd'hui, tous nos changements de gouvernement se sont déroulés pacifiquement.

Le président: Nous changeons régulièrement de gouvernement au Canada. Nous en attendons un nouveau bientôt.

M. Faesler: Cela ne pose pas de problème. Je pense que vous voulez suggérer que cela porterait un coup politique à l'administration actuelle.

Le sénateur Stollery: Au parti.

M. Faesler: Probablement. C'est presque certain.

Le président: Nous avons fait du chemin. Nous avons beaucoup parlé de l'ALÉNA aujourd'hui, certains de nous plus que d'autres. Nous avons entendu trois discours à la Chambre.

[*Text*]

guilty of a lengthy speech. I spoke briefly. Then there was a third speech.

I think the time has come for the meeting to adjourn. I am most grateful to our witness, as I am sure we all are, for coming to Canada in this cold season of the year and being so illuminating on the economic and political prospects in Mexico. We are most grateful. Thank you very much.

Dr. Faesler: Thank you so much.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Le sénateur MacEachen s'est rendu coupable d'un long discours. J'ai personnellement pris brièvement la parole et il y a ensuite eu un troisième discours.

Je pense qu'il est temps de mettre un terme à cette séance. Je suis profondément reconnaissant à notre témoin, comme nous tous j'en suis certain, d'être venu nous rencontrer au Canada en cette saison fraîche pour nous donner un aperçu très instructif des perspectives économiques et politiques du Mexique. Nous vous sommes très reconnaissants. Merci infiniment.

M. Faesler: Merci beaucoup.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage Paid
Lettermail
K1A 0S9
OTTAWA
Post payé
Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

WITNESS—TÉMOIN

Dr. Julio Faesler, Consultant to business, government and international organizations, Mexico City.

M. Julio Faesler, consultant pour des organismes commerciaux, gouvernementaux et internationaux, Mexico.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
YC25
-F71

Government Publications

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Foreign Affairs

Affaires étrangères

LIBRARY

Chairman:
The Honourable JOHN B. STEWART

Président:
L'honorable JOHN B. STEWART

Wednesday, June 2, 1993

Le mercredi 2 juin 1993

Issue No. 27

Fascicule nº 27

Twenty-second Proceedings on:
The examination of negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments

Vingt-deuxième fascicule concernant:
L'examen des négociations en vue d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

28408

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS

The Honourable John B. Stewart, *Chairman*

The Honourable James F. Kelleher, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk
Atkins
Balfour
Bosa
Cogger
Cools
Corbin
* Frith (or Molgat)
Kelleher, P.C.
Kinsella
LeBlanc, P.C.
(*Beauséjour*)
MacDonald (*Halifax*)
MacEachen, P.C.
Marshall
Meighen
* Murray
(or Lynch-Staunton)
Robichaud, P.C.
Stewart
Stollery
Stratton

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change in Membership of the Committee:

Pursuant to Rule 86(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Ghitter substituted for that of the Honourable Senator Carney. (June 2, 1993)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Stewart

Vice-président: L'honorable James F. Kelleher

et

Les honorables sénateurs:

Andreychuk
Atkins
Balfour
Bosa
Cogger
Cools
Corbin
* Frith (ou Molgat)
Kelleher, c.p.
Kinsella
LeBlanc, c.p.
(*Beauséjour*)
MacDonald (*Halifax*)
MacEachen, c.p.
Marshall
Meighen
* Murray
(ou Lynch-Staunton)
Robichaud, c.p.
Stewart
Stollery
Stratton

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 86(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Ghitter est substitué à celui de l'honorable sénateur Carney. (Le 2 juin 1993)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of the Proceedings of the Senate*, Thursday, November 21, 1991:

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Molgat for the Honourable Senator Stewart moved, seconded by the Honourable Senator Hébert:

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs be authorized to hear evidence and to examine and report on negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments;

That the papers and evidence received and taken on the aforesaid subject before the Committee during the First and Second Sessions of the Thirty–Fourth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee present its report no later than December 17, 1992.

The question being put on the motion, it was adopted.

---

* By order of the Senate dated December 7, 1992, the date of tabling the final report was extended to March 31, 1993. By order of the Senate dated March 25, 1993, the date of tabling the final report was extended to October 29, 1993.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès–verbaux du Sénat* du jeudi 21 novembre 1991:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Molgat, au nom de l'honorable sénateur Stewart, propose, appuyé par l'honorable sénateur Hébert:

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à entendre des témoignages et à examiner, pour en faire rapport, les négociations en vue d'un accord de libre–échange nord–américain entre le Canada, les États–Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question par le Comité durant les première et deuxième sessions de la trente–quatrième législature soient renvoyés au Comité; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 17 décembre 1992.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

* Par ordre du Sénat daté du 7 décembre 1992, la date de dépôt du rapport final a été prolongée jusqu'au 31 mars 1993. Par ordre du Sénat daté du 25 mars 1993, la date de dépôt du rapport final a été prolongée jusqu'au 29 octobre 1993.

Le greffier du Sénat
Gordon L. Barnhart
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 2, 1993
(31)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 3:30 p.m. this day, the Chairman, the Honourable Senator John B. Stewart presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bolduc, Bosa, Cogger, Cools, Ghitter, Kelleher, Kinsella, Lynch-Staunton, MacEachen, Meighen, Robichaud, Stewart, Stollery and Stratton.(15)

Other Senator present: The Honourable Senator Grafstein.(1)

In attendance: *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Tony Halliday, Researcher.

WITNESS:

From the Canadian Drug Manufacturers' Association:

Leslie L. Dan, Novopharm Ltd.;

Luciano Calenti, ACIC (Canada) Inc.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated Thursday, November 21, 1991, proceeded to consider the examination of negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments.

The witnesses made statements and answered questions.

It was agreed, — That the submission of the Canadian Drug Manufacturers' Association be printed as appendix to the proceedings of this day.

At 4:35 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 2 juin 1993
(31)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui, à 15 h 30, sous la présidence de l'honorable sénateur John B. Stewart (*président*).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Bolduc, Bosa, Cogger, Cools, Ghitter, Kelleher, Kinsella, Lynch-Staunton, MacEachen, Meighen, Robichaud, Stewart, Stollery et Stratton. (15)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Grafstein. (1)

Présent: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: M. Tony Halliday, recherchiste.

TÉMOIN:

De l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques:

Leslie L. Dan, Novopharm Ltée;

Luciano Calenti, ACCIC (Canada) Inc.

En conformité avec son ordre de renvoi du jeudi 21 novembre 1991, le Comité poursuit l'examen des négociations en vue d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe.

Les témoins font des exposés, puis répondent aux questions.

Il est convenu que le mémoire de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques figurera en annexe des délibérations d'aujourd'hui.

À 16 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

La greffière du Comité,
Line Gravel
Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 2, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met this day at 3:30 p.m. to continue its examination of negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments.

Senator John B. Stewart (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: I call the meeting to order. The witnesses this afternoon are the representatives of the Canadian Drug Manufacturers' Association, Mr. Leslie Dan, President of Novopharm Limited, and Mr. Luciano Calenti, President of ACIC (Canada) Inc. I invite them to proceed in the order which is preferable to them.

Mr. Leslie Dan, President, Novopharm Limited: Good afternoon, Mr. Chairman, ladies and gentlemen. My name is Leslie Dan and I am the Chairman and Chief Executive Officer of Novopharm Limited, a leading Canadian entrepreneurial pharmaceutical manufacturer and a member of the Canadian Drug Manufacturers' Association, commonly known as CDMA. I am here with Mr. Luciano Calenti, the president of ACIC Canada, one of this country's foremost manufacturers of fine chemicals.

Before I begin, I wish to thank this committee for providing CDMA with an opportunity to appear and speak on this very important piece of legislation. We have submitted a detailed brief and we would ask that you attach it as an appendix to the minutes of this meeting. We understand that we have a limited time today, so we will focus our presentation on a few critical issues.

The CDMA represents almost 20 Canadian-owned entrepreneurial pharmaceutical drug companies that employ over 2,600 men and women in various communities across the country. We requested the opportunity to speak to your committee because we have a number of serious concerns regarding Bill C-115. Our first concern stems from the timing of Bill C-115. We feel that this committee does not have enough time for witnesses to be fully heard in order to ensure that this important piece of legislation is carefully studied by Parliament, particularly in light of the American NAFTA timetable.

Last fall, while campaigning for the American presidency, Bill Clinton insisted that the NAFTA partners negotiate three side agreements before the United States introduces its implementing legislation and approves the NAFTA. To date, none of the three side agreement negotiations have been

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 2 juin 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 15 h 30 pour poursuivre son examen des négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe.

Le sénateur John B. Stewart (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Je déclare la séance ouverte. Les témoins cet après-midi sont les représentants de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, M. Leslie Dan, président de Novopharm Ltée, et M. Luciano Calenti, président de ACCIC Canada Inc. Je les invite à procéder dans l'ordre qui leur convient.

M. Leslie Dan, président, Novopharm Ltée: Bon après-midi, monsieur le président, mesdames et messieurs. Je me nomme Leslie Dan et je suis président et chef de la direction de Novopharm Ltée, entreprise canadienne entrepreneuriale de pointe dans le secteur de la fabrication des produits pharmaceutiques et membre de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, connue sous le sigle ACFPP. Je suis accompagné aujourd'hui de M. Luciano Calenti, président d'ACCIC Canada, une des principales sociétés de fabrication de produits chimiques de laboratoire au Canada.

Avant de commencer, j'aimerais remercier les membres de votre comité de donner à l'ACFPP l'occasion de comparaître devant eux et de prendre la parole au sujet de ce texte législatif fort important. Nous vous avons soumis un mémoire détaillé, et nous aimerions que vous l'annexiez au compte rendu de la présente réunion. Nous comprenons qu'un délai limité nous est imparti aujourd'hui, de sorte que nous concentrerons notre exposé sur certaines questions critiques.

L'ACFPP représente presque 20 sociétés pharmaceutiques entrepreneuriales appartenant à des intérêts canadiens, qui emploient plus de 26 000 hommes et femmes partout au pays. Nous avons demandé l'occasion de comparaître devant le comité parce que nous avons un certain nombre de préoccupations au sujet du projet de loi C-115. Notre première préoccupation a trait au calendrier du projet de loi C-115. L'Association craint que le comité n'ait pas assez de temps pour permettre aux témoins de tous se faire entendre et donc que le Parlement ne puisse soumettre cette importante loi à la studieuse attention qu'elle exige, surtout si l'on songe à l'échéancier prévu par les Américains pour l'ALÉNA.

L'automne dernier, pendant sa campagne électorale à la présidence, Bill Clinton a exigé que trois «ententes corollaires» soient négociées avant que les États-Unis ne présentent la loi de mise en oeuvre et ratifient l'ALÉNA. À ce jour, la négociation des trois ententes corollaires se poursuit toujours,

[*Text*]

concluded, and neither Mexico nor the United States have introduced, let alone passed, their implementing legislation.

By rushing ahead with Bill C-115 at the present time, Canada is seriously compromising its negotiating position. The government is effectively asking Parliament to pass implementing legislation regarding a treaty that is still being negotiated. To make matters worse, recently highly publicized statements from senior White House officials indicate that there is no guarantee that the NAFTA will receive U.S. congressional approval before the scheduled entry-into-force date of January 1, 1994. Therefore, there is no need for this committee's hearings to be limited to a few rushed presentations by interested and affected parties. The CDMA therefore submits that this committee must take time to carefully consider Bill C-115 and ensure that Conservative government leadership and election agendas do not compromise Canadian national interests.

The CDMA's second area of concern stems from the relationship between the NAFTA, Bill C-91, and compulsory pharmaceutical patent licences in Canada. My colleague Mr. Calenti will speak to specific provisions of NAFTA. However, before we proceed in this area, the CDMA wishes to set the record straight on the NAFTA and the Canadian generic pharmaceutical industry.

Last February, the Conservative government invoked closure several times in the House of Commons and in the Senate, and passed Bill C-91, the Patent Act Amendment Act 1992. The effect of Bill C-91 was to retroactively eliminate compulsory pharmaceutical patent licences, one of the cornerstones of Canada's health care system. To justify the retroactive elimination of compulsory pharmaceutical patent licences, the Progressive Conservative government argued that the GATT and NAFTA forced them to enact Bill C-91. However, the CDMA does not understand how the GATT and NAFTA forced the Conservative government to enact Bill C-91 when neither the GATT nor the NAFTA were signed agreements at the time the Conservatives introduced Bill C-91 last June. As we already stated, there is no guarantee that the NAFTA will receive U.S. congressional approval before the scheduled entry into force date of January 1, 1994.

Likewise, not one country has signed the GATT draft text tabled in December 1991, and there is no guarantee that the seven-year old Uruguay Round will ever be successfully concluded, particularly in light of the recent election results in France.

The fact that compulsory pharmaceutical patent licensing was eliminated in Bill C-91 rather than in NAFTA or GATT implementing legislation speaks for itself. The CDMA submits that the Conservative government retroactively eliminated

[*Traduction*]

et ni le Mexique ni les États-Unis n'a présenté — et à plus forte raison adopté — sa loi de mise en oeuvre.

Nous croyons qu'en précipitant maintenant l'adoption de son projet de loi C-115, le Canada est en train de sérieusement compromettre sa position de négociateur. En fait, on demande au Parlement d'adopter une loi mettant en oeuvre un traité dont la négociation n'est pas terminée. Qui plus est, les récentes déclarations très médiatisées des représentants de la Maison Blanche montre qu'il n'est absolument pas garanti que le Congrès américain va approuver l'ALÉNA avant la date d'entrée en vigueur prévue pour le 1er janvier 1994. Le comité n'a donc nul besoin de limiter à deux semaines l'audition de témoins, ce qui l'oblige à bousculer les parties intéressées à se faire entendre. Nous croyons que le comité doit prendre le temps d'étudier attentivement le projet de loi C-115 et s'assurer que ni la course à la direction du Parti conservateur ni les élections ne nuisent aux intérêts nationaux du Canada.

La deuxième question qui préoccupe l'association tient aux liens entre l'ALÉNA, le projet de loi C-91 et l'octroi de licences obligatoires de brevets pharmaceutiques au Canada. Mon collègue, M. Calenti, s'attachera à certaines dispositions particulières de l'ALÉNA. Toutefois, avant de traiter du projet de loi C-115, l'Association désire rétablir les faits au sujet de l'ALÉNA et de l'industrie canadienne des produits pharmaceutiques génériques.

En février dernier, le gouvernement conservateur a appliqué la clôture à plusieurs reprises à la Chambre des communes et au Sénat pour faire adopter le projet de loi C-91, Loi de 1992 modifiant la loi sur les brevets. Ce projet de loi a éliminé rétroactivement l'une des pierres angulaires du système de santé au Canada — les licences obligatoires de brevets pharmaceutiques. Pour justifier cette rétroactivité, le gouvernement conservateur a prétendu qu'il n'avait pas le choix étant donné le GATT et l'ALÉNA. Pourtant, l'association ne comprend pas comment le GATT et l'ALÉNA ont forcé le gouvernement conservateur à adopter le projet de loi C-91, puisque ni le GATT ni l'ALÉNA n'avaient été signés au moment où les Conservateurs ont présenté le projet de loi C-91 en juin dernier. Comme nous l'avons déjà dit, il n'est pas du tout certain que le Congrès américain va entériner l'ALÉNA avant la date prévue pour son entrée en vigueur, le 1er janvier 1994.

De même, aucun pays n'a signé le projet d'acte du GATT en décembre 1991, et rien ne garantit que l'Uruguay Round qui se poursuit depuis sept ans, va connaître un dénouement heureux, surtout vu le résultat des récentes élections en France.

Le fait que ce soit le projet de loi C-91 et non la législation de mise en oeuvre de l'ALÉNA ou du GATT qui ait supprimé l'octroi obligatoire de licences dans le domaine pharmaceutique se passe de commentaires. L'association prétend donc que,

[*Text*]

Canada's long-standing pharmaceutical patent licensing system as a result of aggressive American lobbying, rather than as a result of any alleged international treaty obligations in the GATT or the NAFTA.

Before Mr. Calenti speaks to the CDMA's concern regarding provisions in the NAFTA and the fact that the NAFTA includes very broad exception provisions that permit Canada to continue compulsory pharmaceutical patent licensing, I would like to draw your attention to a very important clause in Bill C-115 that appears to have been overlooked. We refer to this clause in our brief as clause 160. I understand that the version of Bill C-115 that was deposited in the House of Commons last week refers to this clause as clause 158. Clause 158 of Bill C-115 causes the Canadian generic pharmaceutical industry great concern. Clause 158 amends section 30 of the Food and Drugs Act and provides the Governor in Council with very broad powers to make regulations for the purpose of eliminating Article 1711 of the NAFTA.

Clause 158 specifically provides that the Governor in Council may:

> Make regulations respecting the extent to which, if any, a person may, in seeking to establish the safety or effectiveness of a new drug for the purposes of any regulations made under subsection (1) or (2), rely on test or other data submitted by any other person to the minister in accordance with such regulations.

Clause 158 is problematic because Article 1711 of the NAFTA contains a number of provisions which will infringe on the ability of generic pharmaceutical manufacturers to rely on data and other information submitted to the Canadian government by other parties.

In effect, the following three provisions of the NAFTA could be interpreted to direct the Governor in Council, pursuant to clause 158, to make regulations preventing generic manufacturers from relying on previously conducted tests or requiring generic manufacturers to repeat tests and research.

First, Article 1711 of the NAFTA creates a new form of property in Canada that has never been recognized in Canadian law, namely, secret information. The CDMA submits that the scope of this new form of property is extremely unclear. In addition, this new form of property may be unconstitutional since it appears to invade the jurisdiction of the provinces with regard to property and civil rights.

[*Traduction*]

si le gouvernement conservateur a éliminé rétroactivement l'octroi obligatoire de licences, régime de longue date, c'est à la suite des pressions exercées par l'agressif lobby américain et non parce que le GATT ou l'ALÉNA l'y obligeaient en raison de prétendues obligations découlant de traités internationaux.

Avant que M. Calenti n'aborde la question des préoccupations de l'association au sujet des dispositions de l'ALÉNA et du fait que l'ALÉNA prévoie de larges exceptions qui permettent au Canada de maintenir les licences obligatoires, j'aimerais attirer votre attention sur une disposition très importante du projet de loi C-115 que l'on semble avoir négligée. Dans notre mémoire, nous faisons allusion à cette disposition sous le nom d'article 160. Je crois comprendre que la version du projet de loi C-115 qui a été déposé à la Chambre des communes la semaine dernière en fait l'article 158. L'article 158 du projet de loi C-115 inquiète beaucoup l'industrie canadienne des produits pharmaceutiques génériques. L'article 158 modifie l'article 30 de la Loi des aliments et drogues et donne au gouverneur en conseil de très vastes pouvoirs qui lui permettent d'adopter des règlements en vue d'éliminer l'article 1711 de l'ALÉNA.

Plus précisément, l'article 158 prévoit que le gouverneur en conseil peut:

> Prendre des règlements prévoyant dans quelle mesure, s'il y a lieu, une personne peut, lorsqu'elle tente de déterminer la sûreté ou l'efficacité d'une drogue nouvelle, pour l'application des règlements pris en vertu des paragraphes (1) ou (2), se fonder sur des essais ou d'autres données présentées au ministre, conformément à ces règlements, par une autre personne.

L'article 158 pose problème du fait que l'article 1711 de l'ALÉNA renferme un certain nombre de dispositions qui empiéteront sur la possibilité pour les fabricants de produits pharmaceutiques génériques de se fier à des données et d'autres renseignements fournis au gouvernement canadien par d'autres parties.

Dans les faits, les trois dispositions suivantes de l'ALÉNA pourraient être interprétées comme enjoignant au gouverneur en conseil, conformément aux dispositions de l'article 158, de prendre des règlements empêchant les fabricants de produits génériques de se fonder sur des essais antérieurs ou exigeant que les fabricants de produits génériques reproduisent les tests et la recherche.

Tout d'abord, l'article 1711 de l'ALÉNA crée une nouvelle forme de propriété que ne reconnaissait pas auparavant la loi canadienne, soit l'information secrète. De l'avis de l'association, la portée exacte de cette nouvelle forme de propriété est extrêmement vague et pourrait être anticonstitutionnelle du fait qu'elle semble empiéter sur la compétence provinciale au Canada en ce qui concerne les droits à la propriété et les droits personnels.

[*Text*]

Second, Articles 1711(5) and (6) provide that information that has been submitted to the government for the purpose of obtaining marketing approval cannot be disclosed to another party, or cannot be relied on by another party, in support of an application for product approval for a minimum period of five years from the date that the government first gives marketing approval to the party that submitted the information.

As stated at page 7 of the CDMA brief, these provisions could severely restrict access to data submitted to obtain regulatory approval from Health and Welfare Canada. CDMA submits that Articles 1711(5) and (6) are unethical, and contrary to public interest since they will add expense and delay in introducing competitive new pharmaceutical products, and could require a test to be repeated on patients despite the fact that the beneficial effects of the drug have already been established. The effect of Article 1711 will be to extend pharmaceutical monopolies for a minimum of five years and therefore increase consumer cost and further burden Canada's health care system.

Furthermore, Article 1711 could be used to create regulatory exclusivity periods for products that do not have patent exclusivity. Since it takes three to five years to obtain regulatory approval once an application and supporting information are filed, Article 1711 could result in a product receiving eight years of regulatory exclusivity. This is clearly contrary to Canadian law and practice.

Finally, the CDMA submits that Canada should not blindly accept American notions of private property. We therefore ask that the committee seek commitments from the Canadian government that clause 158 of Bill C-115 will not be used to promulgate regulations that increase consumer cost and further burden Canada's health care system which our provincial governments are no longer capable of fully supporting.

I will now ask Mr. Calenti to make his submission.

Mr. Luciano Calenti, President, ACIC (Canada) Inc.: Good afternoon, Mr. Chairman. I am the president of ACIC Canada, a member company of CDMA and a leading Canadian manufacturer of fine chemicals. The CDMA has a number of concerns regarding provisions within Bill C-115 and the NAFTA which I will now address.

[*Traduction*]

En outre, les paragraphes 1711(5) et (6) prévoient que l'information fournie au gouvernement en vue d'obtenir une approbation de la commercialisation ne peut être divulguée à une autre partie, pas plus qu'une autre partie ne peut se fonder dessus pour étayer une demande d'approbation de produits pour une période d'au moins cinq années à compter de la date à laquelle la partie qui a présenté les renseignements a obtenu du gouvernement l'approbation de la commercialisation.

Comme on le précise à la page 7 du mémoire de l'association, ces dispositions pourraient limiter considérablement l'accès aux données présentées pour obtenir une approbation en vertu des règlements de Santé et Bien-être social Canada. De l'avis de l'association, les paragraphes 1711(5) et (6) sont immoraux et contraires à l'intérêt public puisqu'ils augmenteront les coûts et prolongeront le temps nécessaire pour présenter de nouveaux produits pharmaceutiques compétitifs et pourraient obliger à répéter des tests déjà effectués sur des patients, même si les effets bénéfiques du médicament ont déjà été prouvés. En fait, l'article 1711 prolongera de cinq ans encore les monopoles pharmaceutiques, ce qui entraînera une augmentation des coûts pour les consommateurs et alourdira encore davantage le fardeau imposé au système de soins de santé canadien.

En outre, même s'il n'y avait pas exclusivité des brevets, l'article 1711 pourrait servir à obtenir une exclusivité quinquennale en vertu du règlement. Étant donné qu'il faut attendre de trois à cinq ans pour obtenir une homologation une fois la demande faite et les renseignements nécessaires présentés, l'article 1711 pourrait donner lieu à une période d'exclusivité garantie par règlement d'une durée de huit ans. Ces dispositions sont manifestement contraires à la loi et aux pratiques en vigueur au Canada.

En dernier lieu, l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques affirme que le Canada ne devrait pas accepter aveuglement les notions américaines de propriété privée. Par conséquent, nous prions le comité de demander au gouvernement qu'il s'engage à ce que l'article 158 du projet de loi C-115 ne serve pas à promulguer des règlements qui augmenteront les coûts pour les consommateurs et alourdiront encore davantage le fardeau imposé au système de santé au Canada, que les autorités provinciales ne sont plus capables de financer pleinement.

Je vais maintenant demander à M. Calenti de présenter son exposé.

M. Luciano Calenti, président, ACCIC Canada Inc.: Bon après-midi, monsieur le président. Je suis président d'ACCIC Canada, société membre de l'ACFPP, qui compte parmi les principaux fabricants canadiens de produits chimiques de laboratoire. L'association éprouve un certain nombre de préoccupations au sujet des dispositions du projet de loi C-115 et de l'ALÉNA. Je vais maintenant les passer en revue.

[*Text*]

First, the CDMA submits that Article 1709(6) of the NAFTA provides exceptions to exclusive patent rights that would allow Canada to retain compulsory pharmaceutical paternity licensing. As you are aware, attached to the CDMA submission is a legal opinion prepared by one of Canada's most imminent international legal scholars and arbitrators, Professor Jean-Gabriel Castel, professor of international business law at Osgoode Hall Law School. After carefully studying the applicable law regarding international treaty interpretation, Professor Castel concludes on page 14 in his opinion:

> Since according to this interpretation, compulsory licensing comes within the scope of articles 30 of the Dunkel Document and 1709(6) of NAFTA, Canada was not obliged by articles 70(6) of the Dunkel Document and 1720(6) of the NAFTA to eliminate compulsory pharmaceutical licensing retroactive to December 20, 1991.

Furthermore, Professor Castel's conclusions regarding retroactivity refute the position taken by the Conservative government.

The CDMA submits that the NAFTA does not require the retroactive elimination of compulsory pharmaceutical patent licences. The NAFTA's general transition provisions are contained in Article 1720(1), which specifically recognizes that the retroactive changes are repugnant in democratic countries by stating:

> Except as required under Article 1705(7), [motion picture copyright], this agreement does not give rise to obligations in respect of acts that occurred before the date of application of the relevant provisions of this agreement for the party in question.

As I have stated, the CDMA submits that the NAFTA does not require Canada to eliminate compulsory pharmaceutical patent licensing. In any event, we submit that the NAFTA only applies to acts that will occur after Parliament passes Bill C-115, and the NAFTA actually comes into force on January 1, 1994.

In Canada, retroactive legislation changes are repugnant to our parliamentary traditions because they arbitrarily change the rules in the middle of the game, and deprive Canadians of their rights to rely on the existing laws of the land.

Notwithstanding Parliament's long-standing practice not to legislate retroactivity and the treaty transition provisions which I have just cited, the Conservative government has reacted to American lobbying and attempted to argue that the NAFTA

[*Traduction*]

Tout d'abord, l'association est d'avis que le paragraphe 1709(6) de l'ALÉNA prévoit des exceptions aux droits exclusifs conférés par un brevet qui permettraient au Canada de maintenir l'octroi de licences obligatoires de brevets pharmaceutiques. Comme vous le savez, nous avons annexé au mémoire une opinion juridique rédigée par l'un des plus éminents auteurs et arbitre en droit international, le professeur Jean-Gabriel Castel, professeur de droit commercial et international à la *Osgoode Hall Law School*. Après une étude approfondie du droit pertinent dans le domaine des traités internationaux, le professeur Castel conclut comme suit à la page 13 son rapport:

> Étant donné que, d'après cette interprétation, les licences obligatoires se situent dans le champ d'application de l'article 30 du Projet Dunkel et du paragraphe 1709(6) de l'ALÉNA, le Canada n'était pas tenu en vertu des paragraphes 70(6) du Projet Dunkel et 1720(6) de l'ALÉNA d'abolir, rétroactivement au 20 décembre 1991, le régime des licences obligatoire des brevets pharmaceutiques.

En outre, les conclusions du professeur Castel concernant la rétroactivité récuse la position défendue par le gouvernement conservateur.

De l'avis de l'association, l'ALÉNA n'exige pas l'élimination rétroactive des licences obligatoires dans le domaine pharmaceutique. Les dispositions transitoires générales de l'ALÉNA se trouvent dans le paragraphe 1720(1) qui reconnaît la répugnance des pays démocratiques à effectuer rétroactivement des changements en affirmant ce qui suit:

> Sauf dans la mesure prévue au paragraphe 1705(7) [droits d'auteur concernant les films], le présent accord ne créé pas d'obligation pour ce qui est des actes qui ont été accomplis avant la date d'application des dispositions pertinentes du présent accord pour la Partie en question.

Comme je l'ai dit, l'association soutien que l'ALÉNA n'oblige pas le Canada à éliminer les licences obligatoires de brevets pharmaceutiques. De toute façon, nous prétendons que l'ALÉNA s'applique uniquement aux actes accomplis après l'adoption du projet de loi C-115 et qu'il n'entre en vigueur que le 1er janvier 1994.

Au Canada, les modifications législatives rétroactives vont à l'encontre de nos traditions parlementaires parce qu'elles changent arbitrairement les règles du jeu au beau milieu de la partie et privent les Canadiens de leur droit de pouvoir compter sur les lois en vigueur au pays.

Passant outre à l'ancienne pratique parlementaire de ne pas légiférer rétroactivement ainsi qu'aux dispositions transitoires du traité exposées ci-dessus, le gouvernement conservateur a réagi au lobby américain et tenté de prétendre que le

[*Text*]

Article 1720(6) singles out compulsory pharmaceutical patent licensing for retroactive treatment.

However, after carefully considering Article 1720(6), Professor Castel concludes on page 19 of his opinion that Article 27(1) of the Dunkel Document and Article 1709(7) of the NAFTA have no direct bearing on compulsory licensing. He states:

> These articles merely assure the same patent protection in all industrial sectors. They do not override articles 30 and 31 of the Dunkel Document and 1709(6) and (10) of the NAFTA which provide exceptions to the rights conferred, and do not require the abolition of compulsory licensing of pharmaceutical patents.

The CDMA therefore rejects the view that the GATT Dunkel Draft, or the NAFTA, have any effect on Canadian compulsory pharmaceutical patent licences that are applied for or granted after December 20, 1991.

The CDMA is also concerned about the NAFTA's provisions regarding the lack of a requirement to manufacture in Canada. Article 1709(7) of the NAFTA states:

> Subject to Paragraphs 2 and 3, patents shall be available and patent rights enjoyable without discrimination as to the field of technology, the territory of the party where the invention was made, and whether products are imported or locally produced.

The language regarding "whether products are imported or locally produced" is aimed at allowing working requirements to be satisfied by importation. The CDMA submits that this provision will discourage manufacturing in Canada, and result in warehouse operations and further job losses for Canadians, particularly in the fine chemicals industry.

We believe that the patent monopolies are a privilege, not a right. In order to qualify for this privilege in Canada, a patentee should manufacture in Canada.

We therefore are opposed to the first reading version of Bill C-115's clauses 193, 199, 200, 201, 202, and any other provisions that diminishes the working requirement in favour of multinational corporations who have no commitment to Canada.

Finally, I wish to make a statement about a matter that threatens the very existence of Canadian generic manufacturing industry. As you are likely aware, a large portion of the generic industry's sales are to countries where patents have expired or do not exist. For example, Canadian generic

[*Traduction*]

paragraphe 1720(6) de l'ALÉNA prévoit expressément la rétroactivité pour l'octroi obligatoire de licences dans le domaine pharmaceutique.

Toutefois, après une étude attentive des dispositions du paragraphe 1720(6), le professeur Castel conclut à la page 19 de son avis juridique que les paragraphes 27(1) du Projet Dunkel et 1709(7) de l'ALÉNA n'ont aucune incidence directe sur l'octroi de licences obligatoires:

> Ces articles garantissent simplement la même protection des brevets dans tous les secteurs industriels. Ils ne l'emportent pas sur les articles 30 et 31 du Projet Dunkel ni sur les paragraphes 1709(6) et (10) de l'ALÉNA qui prévoient des exceptions aux droits conférés et n'exigent pas l'abolition des licences obligatoires de brevets pharmaceutiques.

L'association réfute donc l'opinion que le Projet Dunkel du GATT ou l'ALÉNA a une incidence sur les licences obligatoires de brevets pharmaceutiques canadiens qui ont été demandées ou obtenues après le 20 décembre 1991.

L'association s'inquiète également des dispositions de l'ALÉNA concernant l'omission de l'exigence d'une fabrication canadienne. Le paragraphe 1709(7) de l'ALÉNA prévoit ce qui suit:

> Sous réserve des paragraphes 2 et 3, les brevets seront conférés et les droits y afférents seront exercés sans discrimination quel que soit le domaine technologique visé ou le territoire de la Partie dans lequel l'invention a été faite, et que les produits soient importés ou d'origine nationale.

Les mots «que les produits soient importés ou d'origine nationale» vont permettre que l'importation satisfasse aux conditions relatives au travail. De l'avis de l'association, cette disposition va décourager la production au Canada et il en résultera au pays de simples activités d'entreposage et de nouvelles pertes d'emplois, particulièrement dans le secteur des produits chimiques de laboratoire.

L'association croit que le monopole des brevets est un privilège, pas un droit. Le titulaire d'un brevet qui tient à jouir de ce privilège au Canada devrait fabriquer ses produits sur place.

Nous sommes donc contre les articles 193, 199, 200, 201 et 202 du projet de loi C-115 tel qu'il a été présenté en première lecture ainsi que contre toutes les autres dispositions qui diminuent les obligations relatives au travail en faveur des multinationales qui n'ont aucun engagement envers le Canada.

En dernier lieu, j'aimerais formuler une observation au sujet d'une question qui menace l'existence même des fabricants canadiens de produits génériques. Comme vous le savez sans doute, une grande part des produits vendus par cette industrie le sont à des pays où les brevets sont expirés ou n'existent

[*Text*]

pharmaceutical manufacturers sell their products to many third world countries that cannot afford to pay the exorbitant prices of brand name products.

At present, there is considerable controversy in Canada over the effect that Bill C-91 and the NAFTA will have on Canadian generic exports. As the Patent Act now stands, Canadian generic and fine chemicals companies are restricted from manufacturing and exporting products that are under patent in Canada.

For example, the product enalapril is under patent until the year 2000 in the United States and the year 2007 in Canada. However, in Mexico, enalapril is not under patent, and three companies are currently selling this drug. The CDMA does not understand why Canadian generic manufacturers should be prevented from exporting and selling products such as enalapril in countries where the product is not patented, such as Mexico. The effect of these provisions will be to force Canadian manufacturers to open manufacturing facilities in foreign countries, resulting in fewer generic jobs and less investment in Canada.

My firm is presently confronted with this dilemma. We built a fine chemicals plant based on what we knew of Bill C-22. When Jake Epp, the Minister of Health, came to inaugurate our plant three weeks after, we were told we had ten years to build an industry. Five years after, the rug is pulled from under us. We really do not know whether we should be manufacturing anything in Canada where we have just red tape, whereas in other parts of the world we have a red carpet put out for us. Within NAFTA, there is far more flexibility for us to build and do a lot of things in Mexico that Canada does not allow, and we are really considering definitely expanding there, and not expanding in Canada.

Mr. Dan has already stated that CDMA rejects the Conservative government's use of Canada's international obligation to justify the passage of Bill C-91. We wish to clearly state that there are no provisions in the NAFTA that require Canada to restrict generic and fine chemicals companies from manufacturing products in Canada for export to countries where relevant patents have expired or do not exist.

In your report to Parliament, we urge this committee to remind the government that patents were never intended to be a barrier to trade in the NAFTA.

[*Traduction*]

simplement pas. Par exemple, les fabricants canadiens de produits pharmaceutiques génériques vendent leurs produits à nombre de pays du tiers-monde qui ne peuvent se permettre de payer le prix exorbitant dont s'assortit le produit de marque.

À l'heure actuelle, une controverse considérable entoure, au Canada, les effets qu'auront le projet de loi C-91 et l'ALÉNA sur les exportations canadiennes de produits génériques. Selon les dispositions actuelles de la Loi sur les brevets, les sociétés canadiennes qui fabriquent des produits chimiques de laboratoire et des médicaments génériques ne peuvent fabriquer et exporter des produits visés par un brevet au Canada.

Par exemple, un produit, l'énalapril, est protégé par un brevet jusqu'en l'an 2000 aux États-Unis et jusqu'en 2007 au Canada. Toutefois, au Mexique, l'énalapril ne fait l'objet d'aucun brevet, et trois sociétés vendent actuellement ce médicament. L'association ne comprend pas pourquoi les fabricants canadiens de produits génériques devraient être empêchés d'exporter et de vendre des produits comme l'énalapril dans des pays où le produit n'est pas visé par un brevet, par exemple au Mexique. De telles dispositions auront pour effet d'obliger les fabricants canadiens à installer des usines à l'étranger, ce qui entraînera une réduction du nombre d'emplois et de l'importance des investissements dans le secteur des médicaments génériques au Canada.

Ma société fait actuellement face à ce dilemme. Nous avons construit une usine de produits chimiques de laboratoire en fonction de ce que nous savions du projet de loi C-22. Quand le ministre de la Santé, M. Jake Epp, est venu inaugurer notre usine trois semaines plus tard, on nous a dit que nous avions dix ans pour mettre sur pied une industrie. Cinq ans plus tard, rien ne va plus. Nous ne savons vraiment pas si nous devrions fabriquer quoi que ce soit au Canada, où nous sommes en butte à bien des tracasseries administratives, cependant que dans d'autres parties du monde, on nous déroule le tapis rouge. Selon les dispositions de l'ALÉNA, nous jouirons d'une bien plus grande souplesse pour construire et pour faire au Mexique toutes sortes de choses que le Canada ne nous permet pas de faire, et nous envisageons vraiment de prendre de l'expansion dans ce pays plutôt qu'au Canada.

M. Dan a déjà déclaré que l'association dénonce le fait que le gouvernement conservateur ait excipé des obligations internationales du Canada pour justifier l'adoption du projet de loi C-91. Nous désirons affirmer clairement que l'ALÉNA ne comporte aucune disposition qui exige du Canada qu'il empêche les sociétés qui fabriquent des médicaments génériques et des produits chimiques de laboratoire de fabriquer au Canada leurs produits pour les exporter vers des pays où les brevets pertinents ont expiré ou n'existent tout simplement pas.

Nous prions instamment les membres du comité, dans leur rapport au Parlement, de rappeler au gouvernement qu'il n'avait jamais été prévu que les brevets deviennent un obstacle au commerce dans l'ALÉNA.

[*Text*]

To conclude, the CDMA submits that the Canada-United States Free Trade Agreement, FTA, already governs Canada's trading relationship with the Americans. In the FTA, the Government of Canada refused to agree to American demands to eliminate compulsory pharmaceutical patent licensing, and we submit that the NAFTA's exception provisions safeguard this essential element of Canada's health care system. In any event, we firmly believe that no changes to Canada's patent or trademark law should take place retroactively.

Given recent statements by President Clinton regarding the NAFTA and the American pharmaceutical industry, the CDMA submits that Canada should not enact and apply any enabling legislation until the United States Congress has put their domestic legislation into place. Furthermore, NAFTA is not scheduled to enter into force until January 1, 1994, and therefore there should be no need to rush parliamentary consideration of this agreement or its enabling legislation.

We therefore request that you take the time required to properly consider this important legislation, and that your report specify that the NAFTA does not require Bill C-91's retroactive elimination of compulsory pharmaceutical patent licences in Canada. We would also ask that you address our concerns regarding working requirements, export and trade secrets.

Senator Grafstein: Perhaps you can clarify a problem that I have on the testimony that we reviewed or saw from the House of Commons. It was alluded to in your testimony.

Let me explain what I understand your briefs have been saying, and you can correct me if I am wrong. Apart from domestic Canadian legislation that the Government of Canada has just passed with respect to extending a compulsory period of licensing affecting your industry, under NAFTA and the Dunkel report in GATT there was no requirement to do so.

Mr. Calenti: Absolutely.

Senator Grafstein: According to your testimony, the only thing that is standing in the way of loss of jobs and the erosion of jobs to Mexico is the Canadian legislation, not necessarily NAFTA or the Dunkel variation on GATT. Is that what you are saying?

Mr. Calenti: We are saying that, but the only thing is we do not know if other sectors are treated in the same fashion as is the pharmaceutical sector, with the excuse of NAFTA and other legislation being used to pass the legislation through.

Senator Grafstein: You do not know, for instance, what the legislation in Mexico is going to be.

[*Traduction*]

En guise de conclusion, l'association rappelle que l'accord de libre-échange canado-américain, l'ALÉ, régit déjà les relations commerciales du Canada avec les Américains. Dans l'ALÉ, le gouvernement canadien a refusé d'accéder aux exigences des Américains et d'éliminer l'octroi obligatoire de licences de brevets pharmaceutiques, et à notre avis, les dispositions d'exception de l'ALÉNA protègent cet élément essentiel du réseau médico-hospitalier canadien. De toute façon, nous croyons fermement qu'aucun changement ne devrait être apporté rétroactivement à la loi canadienne sur les brevets ou sur les marques de commerce.

Étant donné la déclaration récente du président Clinton au sujet de l'ALÉNA et de l'industrie pharmaceutique américaine, l'Association est d'avis que le Canada ne devrait pas adopter ni appliquer une loi habilitante tant que le Congrès américain n'a pas mis en place sa propre loi nationale. En outre, l'ALÉNA ne doit pas entrer en vigueur avant le 1er janvier 1994, de sorte qu'il est inutile de faire étudier à toute vitesse par le Parlement et cet accord, et sa loi habilitante.

Nous vous demandons donc de prendre le temps nécessaire pour étudier adéquatement cet important texte législatif et de préciser dans votre rapport que l'ALÉNA n'exige aucunement l'élimination rétroactive de l'octroi obligatoire de licences de brevets pharmaceutiques au Canada. Nous vous demandons également de vous pencher sur nos préoccupations au sujet des conditions relatives au travail, des exportations et des secrets commerciaux.

Le sénateur Grafstein: Peut-être pourriez-vous résoudre un problème qui se pose à moi au sujet des témoignages que nous avons entendus ou étudiés, et qui provenaient de la Chambre des communes. Vous y faites allusion dans votre témoignage.

Permettez-moi d'expliquer ce que vous avez énoncé, à mon avis, dans vos mémoires. Corrigez-moi si je me trompe. Outre la loi nationale que vient d'adopter le gouvernement du Canada de façon à étendre la période d'octroi de brevets obligatoires qui touche votre industrie, ni l'ALÉNA, ni le Projet Dunkel du GATT, n'exigeaient qu'il le fasse.

M. Calenti: Exactement.

Le sénateur Grafstein: Si l'on en croit votre témoignage, la seule chose qui empêche le Canada de perdre des emplois au profit du Mexique est la loi canadienne, pas nécessairement l'ALÉNA ni le Projet Dunkel du GATT. C'est bien ce que vous dites?

M. Calenti: C'est ce que nous disons, mais la seule réserve, c'est que nous ne savons pas si d'autres secteurs sont traités de la même façon que le secteur pharmaceutique, savoir que l'on adopte des lois et que l'on allègue que l'ALÉNA et d'autres lois exigent que le Canada le fasse.

Le sénateur Grafstein: Vous ne savez pas, par exemple, en quoi consisteront les dispositions législatives au Mexique.

[*Text*]

Mr. Calenti: Well, I know more about the Mexican legislation than I do about the Canadian legislation.

Senator Grafstein: Tell me a bit about that. They have not passed implementing legislation yet. Do you anticipate they will parallel the Canadian legislation in terms of the periods of time for proprietary rights and so on?

Mr. Calenti: No. First of all, they are not planning anything which is retroactive, that is for sure. They intend to have a fairly extended period of time for adjustment, and a very comfortable time in which a lot of products will be put on the market. The system is purposefully left very loose in Mexico so that everybody in Mexico is very able to do whatever they want to do in preparation for future legislation.

Senator Grafstein: You have concluded, then, looking at this as an entrepreneur, that you would be better off moving your operations to Mexico where you will have looser patent protection; you will be able to gain more access to the marketplace, and you will still be able to take advantage of whatever the tail end is of the Canadian market under the small prohibitive legislation?

Mr. Calenti: Correct.

Senator Grafstein: Is there anything in your mind that would prohibit a successor government in Canada from amending that legislation to restore a competitive advantage to your sector of the industry in Canada?

Mr. Dan: I wish to point out that Bill C-22 very clearly stated that before there would be any change in the pharmaceutical patent legislation, there would be a proper review which would precede any legislation. This did not take place. Therefore, if a new government comes in, one would expect that they would live up to the promise and the commitment that was spelled out so clearly in Bill C-22. The impact that Bill C-91 will have, not only on the generic industry but on the Canadian public and the provincial governments, should be reviewed.

Senator Grafstein: Let me suggest something to both of you: I understand that what you are saying is that there is a precondition to a change in legislation, and if that precondition is met, there could be a change to restore some sort of competitive neutrality to manufacturing in Canada, and jobs would be kept here. That is really what you are saying.

Mr. Dan: That would be expected.

Senator Grafstein: However, are you not caught by NAFTA in a different way? That is to say, the CUFTA provisions state that if an action is taken and it reduces

[*Traduction*]

M. Calenti: Eh bien, je connais mieux la loi mexicaine que la loi canadienne.

Le sénateur Grafstein: Parlez-m'en un peu. Les Mexicains n'ont pas encore adopté de loi habilitante. Croyez-vous que leur loi ressemblera à la loi canadienne en ce qui a trait à la période de validité des brevets, et ainsi de suite?

M. Calenti: Non. Tout d'abord, les Mexicains ne prévoient pas adopter quoi que ce soit de rétroactif, ça c'est sûr. Ils ont l'intention de prévoir une période d'adaptation assez longue, une période très souple où bien des produits seront mis sur le marché. À dessein, le système en place demeure très souple au Mexique pour que tout le monde dans ce pays soit pleinement en mesure de faire tout ce qu'il veut pour se préparer à la loi future.

Le sénateur Grafstein: Dans l'optique d'un entrepreneur, vous concluez donc qu'il vaudrait mieux pour vous déménager vos activités au Mexique, où la protection offerte sous forme de brevets est moins stricte; vous aurez un meilleur accès au marché et vous serez toujours en mesure de vous prévaloir de ce qui reste du marché canadien, qui sera régi par une petite loi prohibitive?

M. Calenti: C'est exact.

Le sénateur Grafstein: À votre avis, y a-t-il quoi que ce soit qui empêcherait un futur gouvernement fédéral de modifier cette loi de façon à redonner un avantage concurrentiel à votre secteur d'activité au Canada?

M. Dan: J'aimerais souligner que le projet de loi C-22 a énoncé très clairement qu'avant même que des changements ne soient apportés à la loi sur les brevets pharmaceutiques on procéderait à un examen approprié. Cet examen n'a pas eu lieu. Par conséquent, si un nouveau gouvernement arrive au pouvoir, on pourrait s'attendre à ce qu'il tienne la promesse qui avait été faite et respecte l'engagement qui avait été pris si clairement dans le cadre du projet de loi C-22. Les répercussions que le projet de loi C-91 aura, non seulement sur l'industrie du médicament générique, mais aussi sur le public canadien et les gouvernements provinciaux, devraient être revues.

Le sénateur Grafstein: Permettez-moi de vous suggérer quelque chose, à vous deux: d'après ce que vous dites, il existe une condition préalable pour un changement dans le texte législatif, et si cette condition préalable est satisfaite, il pourrait y avoir un changement qui permettrait la récupération d'une certaine neutralité concurrentielle à l'égard de la fabrication au Canada, et nous pourrions conserver des emplois. C'est réellement ce que vous dites.

M. Dan: C'est ce à quoi on s'attendrait.

Le sénateur Grafstein: Cependant, l'ALÉNA ne vous piège-t-il pas d'une façon différente? Ce que je veux dire, c'est que des dispositions de l'accord de libre-échange canado-

[*Text*]

benefits otherwise expected by corporations, then those corporations are entitled to compensation. In effect, if we try to roll back this drug legislation, would you not be caught by a provision whereby you would have to compensate those companies for their loss of market share under the CUFTA provisions and a parallel provision in NAFTA?

I believe this is found in articles 2010 and 2011 of the FTA. I know there is a parallel provision in NAFTA, but I do not have the number. We are told that there is a parallel provision. We are told in Mr. Greenspan's evidence that there is a parallel provision. Are we not caught, then, as a country?

Mr. Calenti: The way in which we are negotiating this agreement is a Catch-22 type of situation. Whatever we do, we are not looking at the interests of Canadian entrepreneurial companies. It is a piece of legislation that is strictly drawn by, and for, the benefit of the big multinational corporations. The decision-making that at least my company is doing is that we are not part of the equation that this government wants to even consider, whereas in other parts of the world we are received with red carpet treatment. Therefore, there is not only the patent. We have taxes; we have red tape instead of red carpet. At a certain moment, one has to run a business where it is favourable.

Senator Grafstein: I agree that we have needlessly trapped ourselves in this web —

Mr. Calenti: Absolutely.

Senator Grafstein: — but for some external factors that are still not evident to most people.

Mr. Dan: May I add a comment in direct response to your question, senator? Although the NAFTA may spell out certain recourse to manufacturers, in reality, try to collect and see what you get. The answer is very little. Although NAFTA spells out the regulations, it is not being followed.

Senator Grafstein: It depends on what the political power is to support that claim.

Mr. Dan: Right on.

Senator Grafstein: It is a political power issue, not a sanctions issue.

Mr. Dan: In the meantime, the economy is adversely affected.

[*Traduction*]

américain précisent que si une mesure est prise et qu'elle réduit les avantages auxquels s'attendraient des sociétés, alors celles-ci auraient droit à une indemnisation. En fait, si nous devions essayer de revenir sur cette loi concernant les médicaments, ne seriez-vous pas obligés de respecter une disposition qui vous obligerait à indemniser ces sociétés pour la perte de leur part de marché, en vertu des dispositions de l'accord de libre-échange canado-américain et de la disposition parallèle dans l'ALÉNA?

Je crois qu'on retrouve ces dispositions dans les articles 2010 et 2011 de l'ALÉ. Je sais qu'il existe une disposition parallèle dans l'ALÉNA, mais je n'en connais pas le numéro. On nous a dit qu'il y avait une disposition parallèle. M. Greenspan nous a dit dans son témoignage qu'il existait une disposition parallèle. Notre pays n'est-il donc pas obligé d'en respecter les dispositions?

M. Calenti: De la façon dont nous négocions cette entente, nous nous retrouvons dans une situation sans issue. Quoi que nous fassions, nous ne recherchons pas les intérêts des entreprises entrepreneuriales canadiennes. Il s'agit d'un texte législatif qui est strictement rédigé pour les grandes sociétés multinationales et à leur bénéfice. Les entreprises du secteur, à tout le moins la mienne, ont déterminé que nous ne sommes pas une partie de l'équation dont ce gouvernement veut tenir compte, alors que dans d'autres parties du monde on déroule le tapis rouge pour nous. Par conséquent, il n'y a pas seulement le brevet. Nous avons les taxes; plutôt que de dérouler le tapis rouge devant nous, on nous soumet à des tracasseries administratives. À un certain moment, il nous faut exploiter une entreprise dans un contexte favorable.

Le sénateur Grafstein: J'admets que nous nous sommes inutilement pris dans ce piège —

M. Calenti: Absolument.

Le sénateur Grafstein: — mais certains facteurs externes ne sont toujours pas évidents aux yeux de la plupart des gens.

M. Dan: Puis-je ajouter un commentaire en réponse directe à votre question, sénateur? Même si l'ALÉNA peut prévoir certains recours pour les fabricants, essayez, en réalité, de les percevoir et de voir ce que vous obtiendrez. Vous en aurez très peu. Même si l'ALÉNA édicte ce règlement, il n'est pas respecté.

Le sénateur Grafstein: Ça dépend de quel pouvoir politique vous disposez pour appuyer cette prétention.

M. Dan: Tout à fait.

Le sénateur Grafstein: Il s'agit d'une question de pouvoir politique, pas d'une question de sanctions.

M. Dan: Dans l'intervalle, l'économie en souffre.

[*Text*]

Senator Grafstein: I understand that. Let me go to your next point and then, Mr. Chairman, I will conclude and perhaps come back to another question in the next round.

I am curious about your argument with respect to enalapril. Are you the manufacturer of enalapril?

Mr. Calenti: No, we are not the manufacturer of enalapril.

Senator Grafstein: This was the example that you alluded to.

Mr. Calenti: One of our members manufactures it.

Senator Grafstein: Yes, you alluded to that, and that is more specifically referred to in the House of Commons testimony dated May 5, 1993. It is found at pages 6.28 and 6.29. Again, this is a very silly provision which seems to be counterproductive to Canadian interests. There are different periods of patent expiry. The examples given are that the product enalapril is under patent until the year 2000 in the United States, but the patent in Canada does not expire until the year 2007, a differential of seven years. In Mexico, enalapril is not even under a patent. Therefore, a Canadian company which manufactures that drug in a generic sense would be advised to go to Mexico as opposed to Canada, because it could take advantage of the Mexican as well as the Canadian market without reducing its exposure and enhancing its value. That is the example you have been given.

My question to you is this: Could you do an analysis for the committee as to the number of other drugs that would have that same weird conclusion, and then extrapolate the number of jobs that could be lost? I assume it would be significant if you went through a number of drugs. It would pay a competitor to listen to the call of competitiveness to get out of Canada and move to Mexico to be able to compete in the Canadian marketplace.

What you are saying is, "The government is forcing us to get out of Canada to meet the government objective, which is to compete on an effective basis in the North American marketplace." That is the import of your testimony. I ask you to complete the exercise I have outlined, because we have had trouble before in obtaining specific statistical examples of job losses as they relate to portions of this agreement. I would be interested in having that for the committee. This would be a direct piece of evidence for us in terms of job loss, if there is job loss.

[*Traduction*]

Le sénateur Grafstein: Je comprends cela. Permettez-moi de passer à votre prochain point et ensuite, monsieur le président, je conclurai et reviendrai peut-être avec une autre question dans la ronde suivante.

Je suis curieux d'entendre ce que vous avez à dire concernant l'énalapril. Fabriquez-vous l'énalapril?

M. Calenti: Non, nous ne sommes pas le fabricant de l'énalapril.

Le sénateur Grafstein: C'est pourtant l'exemple que vous avez donné.

M. Calenti: Un de nos membres le fabrique.

Le sénateur Grafstein: Oui, vous y avez fait allusion, et on y trouve une allusion encore plus spécifique dans le témoignage fait à la Chambre des communes le 5 mai 1993. On le retrouve aux pages 6.28 et 6.29. Encore une fois, il s'agit d'une disposition absurde, qui semble nuire aux intérêts canadiens. Il existe différentes périodes quant à l'expiration d'un brevet. Les exemples qui figurent ici montrent que le produit appelé énalapril est protégé par un brevet jusqu'en l'an 2000 aux États-Unis, mais le brevet au Canada n'expire pas avant l'an 2007, ce qui représente sept ans de plus. Au Mexique, l'énalapril n'est même pas protégé par un brevet. Par conséquent, une société canadienne qui fabrique ce médicament de façon générique serait bien avisée de préférer le Mexique au Canada, parce qu'elle pourrait prendre une place sur le marché mexicain ainsi que sur le marché canadien sans réduire sa visibilité ni accroître sa valeur. C'est l'exemple que vous avez donné.

Ma question est celle-ci: pourriez-vous faire, pour le bénéfice des membres du comité, une analyse quant au nombre d'autres médicaments qui pourraient être soumis à cette situation absurde, puis extrapoler le nombre d'emplois qui pourraient être perdus? Je suppose qu'il pourrait être important si vous tenez compte d'un certain nombre de médicaments. Cela pourrait être avantageux pour un concurrent de répondre à l'appel de la compétitivité, de sortir du Canada et de déménager au Mexique pour être en mesure de venir concurrencer les autres sur le marché canadien.

Ce que vous dites, c'est ceci: «Le gouvernement nous force à sortir du Canada pour répondre à son objectif, qui est de concurrencer de façon efficace sur le marché nord-américain.» C'est l'essentiel de votre témoignage. Je vous demande de compléter le scénario que je vous ai exposé, parce que nous avons de la difficulté à obtenir des exemples statistiques précis du nombre d'emplois perdus en raison de parties spécifiques de cet accord. Cela m'intéresserait que vous le fournissiez au comité. Cela serait une preuve évidente pour nous en ce qui concerne les pertes d'emploi, si tant est qu'il y en a.

[*Text*]

Mr. Dan: One would expect that the NAFTA would harmonize industry to extend economic activity. What we have told you is that there is an idiosyncrasy, because in one country you cannot manufacture a product because of existing patent laws, yet you can manufacture it in another country. There are other examples whereby, as a Canadian manufacturer, I cannot manufacture this product and export to markets because the patent has a later expiry date than the one in Canada. You correctly assume that this would encourage Canadian companies to go elsewhere, abroad.

It so happens that our own company is a case in point. Just a few days ago we bought an American company, very much influenced by this particular piece of legislation. This pharmaceutical company does not manufacture generic products; it manufactures over-the-counter products. However, we have the capability to switch our manufacturing to make pharmaceutical products if this particular legislation is not changed. We cannot export to the United States right now. Practically all our manufactured products that we make in Canada are exported to the United States and sold or distributed through our subsidiary there. If I cannot make the product in Canada, then I have to make it in the United States.

Let me give you another example: When our company started in 1965, we had a staff of 20 people. Today, we employ over 1,100. We have been growing at a rate of between 50 per cent to 70 per cent per year. I have to tell you that, because of the legislation, our growth has been stunted. We grow by just five to ten people a year. We have to look seriously at, perhaps, establishing bases elsewhere. We have not yet actually transferred the pharmaceutical manufacturing, but if the legislation is not changed and its idiosyncrasies are allowed to continue, then our company, just like others, will be forced to do so.

Senator Grafstein: Thank you, Mr. Chairman. I apologize, and I want to make it clear to other members of the committee that I have a proprietary interest in the subject matter, not a direct or a financial one. In the 1960s, I was involved in drafting this legislation, and was told at the time by the international drug companies that they would all flee Canada. The situation has been to the contrary in that they have not fled. Therefore, my proprietary interest is in seeing that that legislation comes alive again, perhaps under a different regime.

The Chairman: I am told that the relevant article in the NAFTA is Article 1110, paragraph 7. Let me read what it says, without trying to interpret it. It states that this article does not apply to the issuance of compulsory licences granted

[*Traduction*]

M. Dan: On s'attendrait à ce que l'ALÉNA harmonise l'industrie pour étendre l'activité économique. Ce que nous vous avons dit, c'est qu'il y a une idiosyncrasie, parce que, dans un pays, vous ne pouvez fabriquer un produit en raison des lois existantes sur les brevets, tandis que vous pouvez le faire dans un autre pays. Il existe d'autres exemples où, en tant que fabricant canadien, je ne puis fabriquer un produit donné et l'exporter vers certains marchés, parce que la date d'expiration du brevet dans ces pays est ultérieure à celle du même brevet au Canada. Cela nous permet donc de présumer à raison que les entreprises canadiennes s'en trouvent encouragées à s'établir ailleurs, à l'étranger.

Curieusement, notre entreprise est un bon exemple. Il y a quelques jours à peine, nous avons acheté une entreprise américaine, en bonne partie à cause de ce texte législatif particulier. Cette entreprise pharmaceutique ne fabrique pas de produits génériques; elle fabrique des produits en vente libre. Cependant, nous avons la capacité de modifier la situation pour fabriquer des produits pharmaceutiques si ce texte législatif n'est pas modifié. Nous n'avons pas le droit d'exporter aux États-Unis à l'heure actuelle. La quasi-totalité de nos produits fabriqués ici au Canada sont exportés aux États-Unis et vendus ou distribués par l'entremise de notre filiale là-bas. Si je ne puis fabriquer le produit aux États-Unis, alors j'aurai à le faire aux États-Unis.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple: lorsque notre entreprise a ouvert ses portes en 1965, notre personnel comptait 20 personnes. Aujourd'hui, nous en employons plus de 1 100. Nous avons connu un taux de croissance se situant entre 50 et 70 p. 100 par année. Je dois vous dire que, en raison de ce texte législatif, notre croissance a été freinée. Nous ne comptons que cinq à dix personnes de plus chaque année. Nous devons envisager sérieusement, peut-être, d'établir des bases ailleurs. Nous n'avons pas encore déménagé en bonne et due forme nos installations de fabrication de produits pharmaceutiques, mais si le texte législatif n'est pas changé et que ces idiosyncrasies peuvent se poursuivre, alors notre entreprise, comme d'autres, sera forcée de le faire.

Le sénateur Grafstein: Merci, monsieur le président. Je m'excuse, et je veux préciser clairement aux autres membres du comité que j'ai un intérêt propre à la question, pas un intérêt direct ni financier. Dans les années 60, j'ai participé à la rédaction de ce texte législatif, et les sociétés pharmaceutiques internationales m'ont dit à l'époque qu'elles quitteraient toutes le Canada. La situation a été tout le contraire, elles ne sont pas parties. Par conséquent, mon intérêt propre, c'est de voir à ce que ce texte législatif revive, peut-être sous un régime différent.

Le président: On me dit que l'article pertinent de l'ALÉNA est l'article 1110, paragraphe 7. Permettez-moi de vous le lire, sans essayer de l'interpréter. On y lit que l'article en question ne s'applique pas à l'octroi de licences obligatoires

[*Text*]

in relation to intellectual property rights or to the revocation, limitation or creation of intellectual property rights to the extent that such issuance, revocation, limitation or creation is consistent with chapter 17 (intellectual property). The general topic of Article 1110 is expropriation and compensation.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, the witnesses have already made it clear that there is no way that this committee can do anything about the law that has been passed with respect to compulsory licensing, except to comment to the effect that the passage of that law was not required by either the GATT or the NAFTA. Is that right?

Mr. Dan: That is correct.

Senator MacEachen: Therefore we could only express an opinion to the government supportive of a legal opinion that you have put on the table.

Second, you have raised questions with respect to secret information and exports.

Mr. Dan: That is correct.

Senator MacEachen: What changes could be made in the NAFTA to remedy or to remove the difficulties that you point out?

Mr. Dan: We highlighted specifically two areas. One was exports, whereby the generic companies in Canada would be permitted to export those products where the patent expired in foreign countries although the patent may still be in force in Canada. For example, if a particular product has a patent expiry date in Canada in the year 2000 but the patent on that same product in another country expires in 1995, then we should be permitted to manufacture it and export it rather than lose our export sales.

Senator MacEachen: On that point, where would the NAFTA be amended to bring that about? Have you prepared such an amendment?

Mr. Calenti: There are some exceptions to NAFTA with respect to which the Mexicans will be taking advantage. There is plenty of room in the NAFTA to negotiate that. It would not be contrary to the NAFTA. Within the NAFTA, we can negotiate a certain number of years where the exports would not be affected by the new regulations. This is what the Mexicans will have, and what they are negotiating. Before the NAFTA, we had Bill C-91 with retroactivity. Unfortunately, we are tying one with the other. Within NAFTA there was always room to say that the export of patented product could be excluded.

Senator MacEachen: Am I understanding you to say that an amendment to NAFTA is not necessary to achieve your

[*Traduction*]

relativement à des droits de propriété intellectuelle, ni à l'annulation, à la limitation ou à la création de droits de propriété intellectuelle, pour autant que soient respectées les dispositions du chapitre 17 (Propriété intellectuelle). En général, l'article 1110 a trait à l'expropriation et à l'indemnisation.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, les témoins ont déjà dit clairement que notre comité ne pouvait absolument rien faire concernant la loi qui a été adoptée à l'égard des licences obligatoires, sauf de dire que l'adoption de cette loi n'était pas requise en vertu du GATT ou de l'ALÉNA. Est-ce exact?

M. Dan: C'est exact.

Le sénateur MacEachen: Par conséquent, nous pourrions simplement exprimer au gouvernement une opinion qui appuie l'opinion juridique que vous avez déposée.

Ensuite, vous avez soulevé des questions concernant les informations secrètes et les exportations.

M. Dan: C'est exact.

Le sénateur MacEachen: Quels changements pourrait-on apporter à l'ALÉNA afin d'atténuer ou d'éliminer les difficultés que vous avez signalées?

M. Dan: Nous avons fait ressortir deux domaines en particulier. L'un était les exportations; les compagnies fabriquant des médicaments génériques au Canada auraient la permission d'exporter leurs produits dans les pays étrangers où le brevet est expiré, même si le brevet était encore en vigueur au Canada. Par exemple, si le brevet d'un produit donné expirait au Canada en l'an 2000, mais que le brevet de ce même produit dans un autre pays expirait en 1995, nous devrions avoir le droit de le fabriquer et de l'exporter plutôt que de perdre nos ventes à l'exportation.

Le sénateur MacEachen: Sur ce point, où devrait-on modifier l'ALÉNA pour ce faire? Avez-vous préparé une modification de la sorte?

M. Calenti: Il y a certaines exceptions prévues dans l'ALÉNA dont les Mexicains tireront profit. Il existe beaucoup de place dans l'ALÉNA pour négocier cela. Ce ne serait pas contraire à l'accord. Dans le cadre de l'ALÉNA, nous pouvons négocier un certain nombre d'années pendant lesquelles les exportations ne seraient pas touchées par le nouveau règlement. C'est ce dont disposeront les Mexicains, ce qu'ils négocient. Avant l'ALÉNA, nous avions le projet de loi C-91, qui s'appliquait rétroactivement. Malheureusement, nous lions l'un à l'autre. Dans le cadre de l'ALÉNA, il était toujours possible de dire que l'exportation d'un produit brut breveté pouvait être exclue.

Le sénateur MacEachen: Dois-je comprendre que vous me dites qu'une modification de l'ALÉNA n'est pas nécessaire

[*Text*]

purposes; it could be achieved by the government, acting on its own in negotiating with the Mexicans?

Mr. Calenti: In negotiating with the Mexicans and Americans, absolutely.

Mr. Dan: There are three areas in the side agreements. One is labour, one is environment, and the third is safeguards. In either one of these side agreements you can point out the idiosyncrasies and subsequently get a favourable resolution.

Senator MacEachen: Are you telling me now that this particular export problem could not be solved for you through an amendment to NAFTA, the bill which we have before us?

Mr. Calenti: I stand corrected. That is the way in which it should be solved.

Senator MacEachen: Do you have an amendment which we could move if we thought it justified?

Mr. Calenti: We did not draft one. We are suggesting that there should be an amendment.

Senator MacEachen: Have you drafted one?

Mr. Dan: We are not legislators.

Mr. Calenti: But we could do that. We could put it together.

Senator MacEachen: That is number one. How would you amend it to meet your objective with respect to secret information?

Mr. Dan: The second area of concern, as you mentioned, is the secret information idea. The Governor in Council has very wide powers to classify as secret almost any information submitted to the Health Protection Branch in clearing a medication.

To be specific, before you can launch a product, you have to carry out toxicity studies. Toxicity studies can be either long-term or short-term. Many of them take as long as a year, or a year and a half. The Health Protection Branch may state that, "Although we have information that this product is safe, and we also have international data that this product is safe, we still want you to repeat it." They might say, "Yes, there were clinical studies done on 500 patients. We want you to repeat it again. Take 150 patients instead of 500 patients." So we would say that they should continue as is, and not introduce any kind of legislation or regulation that would delay the introduction of generic drugs when the time has come for appearing on the market.

[*Traduction*]

pour vous permettre d'arriver à vos fins; le gouvernement pourrait y arriver, en agissant de lui-même pendant qu'il négocie avec les Mexicains?

M. Calenti: Absolument, pendant qu'il négocie avec les Mexicains et les Américains.

M. Dan: Il y a trois domaines dans les ententes corollaires. La première concerne la main-d'oeuvre, la deuxième, l'environnement, la troisième, les sauvegardes. Dans l'une ou l'autre de ces ententes corollaires, vous pouvez relever des idiosyncrasies et résoudre par conséquent le problème à votre avantage.

Le sénateur MacEachen: Êtes-vous maintenant en train de me dire que vous ne pourriez résoudre ce problème d'exportation particulier par le truchement d'une modification de l'ALÉNA, le projet de loi dont on nous a confié l'étude?

M. Calenti: J'avais tort. C'est la façon dont cela devrait être résolu.

Le sénateur MacEachen: Auriez-vous le texte d'une modification que nous pourrions proposer si nous le jugions justifié?

M. Calenti: Nous n'en avons pas rédigé. Nous suggérons d'apporter une modification.

Le sénateur MacEachen: En avez rédigé une?

M. Dan: Nous ne sommes pas des législateurs.

M. Calenti: Mais nous pourrions le faire. Nous pourrions en rédiger une.

Le sénateur MacEachen: Excellent. De quelle façon modifieriez-vous le texte pour satisfaire votre objectif en ce qui concerne l'information secrète?

M. Dan: Le deuxième sujet de préoccupation, comme vous l'avez mentionné, concerne l'information secrète. Le gouverneur en conseil disposait de pouvoirs très larges pour classifier comme secrète presque toute information présentée à la Direction générale de la protection de la santé à l'appui d'un médicament.

Pour être précis, je dois vous dire qu'avant de lancer un produit, vous devez procéder à des études sur sa toxicité. Ces études peuvent être à long terme ou à court terme. Nombre d'entre elles prennent un an, un an et demi. La Direction générale de la protection de la santé peut décréter que même si elle dispose d'informations lui permettant de croire que le produit est sans danger, il existe des données internationales selon lesquelles ce produit est sans danger, elle exige que vos repreniez l'étude. Elle peut dire: «Oui, des études cliniques ont été faites sur 500 patients. Nous voulons que vous les repreniez. Faites-les sur 150 patients plutôt que sur 500.» Alors nous disons que cela devrait pouvoir continuer, on ne devrait pas adopter quelque loi ou règlement que ce soit qui retarderait

[*Text*]

This encompasses a very wide range of potentially detrimental legislation. That is where our concern lies. It does not spell it out exactly, such as a toxicity study, such as a clinical study, such as a carcinogenic study. Let me give you an example: Sometimes all the brand name companies try to do that and declare that this product is potentially carcinogenic. It has happened in many instances that we have also encountered. Eventually, we find out that the product is not carcinogenic. In the meantime, we could be asked to carry out a study which is extremely expensive, very lengthy, to prove a point that is already known. The government cannot refer to the carcinogenic study carried out by a brand name company. We have to repeat the same study. It is up to the particular bureaucrat to come up with the demands that, in essence, will result in delaying the entry of the generic drugs beyond the intended period of patent expiry.

Senator MacEachen: I understand. How could the bill be amended to overcome that difficulty?

Mr. Dan: Throw out the entire section.

Senator MacEachen: That is the only solution?

Mr. Dan: That is the simplest solution, and an effective one, too.

Mr. Calenti: The status quo is perfect right now. Why change it?

Mr. Dan: Perhaps I might just make a comment, because it happens to go to this particular case. When approval is being sought from the Health Protection Branch for a particular medication, one of the requirements is to submit a monograph which describes the particular qualities of the medication and gives technical information. The generic company frequently has to re-do the very same work which has already been done, and cannot refer to the published monograph of the brand name companies, because they consider it a private property. Again, that could delay the launching of the generic drugs by several months, perhaps even years. In this case, it actually came to the courts, and it was decided there that we were allowed to refer to these sections, these essential sections, which are internationally known.

Senator Bosa: Mr. Chairman, can the witness tell us whether they manufacture only generic drugs? Do you do research and develop drugs as do other companies, those which have had exclusivity in the market for 20 years or so?

[*Traduction*]

l'introduction d'un médicament générique sur le marché au moment où il est prêt à être lancé.

Cela comprend un éventail très large de textes législatifs qui peuvent être nuisibles. C'est là le sujet de nos préoccupations. Ces textes ne précisent pas exactement cette exigence, par exemple une étude de toxicité, une étude clinique, une étude sur le pouvoir cancérigène. Permettez-moi de vous donner un exemple: il arrive quelquefois que toutes les entreprises qui fabriquent des médicaments de marque procèdent à de telles études et déclarent que ce produit est potentiellement cancérigène. C'est arrivé dans de nombreux cas. Nous finissons par découvrir que le produit n'est pas cancérigène. Dans l'intervalle, on peut exiger de nous que nous menions une étude extrêmement onéreuse et extrêmement longue afin de prouver un point que tout le monde sait déjà. Le gouvernement ne peut se reporter à une étude du pouvoir cancérigène effectuée par un fabricant de produits de marque. Nous devons reprendre la même étude. Il revient à ce bureaucrate particulier de formuler des exigences qui, essentiellement, retarderont l'entrée sur le marché des médicaments génériques au-delà de la date prévue d'expiration du brevet.

Le sénateur MacEachen: Je comprends. Comment pourrait-on modifier le projet de loi pour surmonter cette difficulté?

M. Dan: Éliminer l'article tout entier.

Le sénateur MacEachen: Est-ce la seule solution?

M. Dan: C'est la solution la plus simple et la plus efficace, aussi.

M. Calenti: Le statu quo est tout à fait convenable à l'heure actuelle. Pourquoi vouloir changer quoi que ce soit?

M. Dan: Je pourrais peut-être formuler un seul commentaire, parce qu'il convient particulièrement bien au cas qui nous occupe. Lorsqu'on cherche à obtenir auprès de la Direction générale de protection de la santé une approbation à l'égard d'un médicament particulier, l'une des exigences, c'est de présenter une monographie qui décrit les qualités particulières du médicament et en donne les informations techniques. Le fabricant de produits génériques doit fréquemment faire à nouveau un travail qui a déjà été fait, et ne peut se reporter à la monographie publiée par les fabricants de produits de marque, parce que ceux-ci la considèrent comme une propriété privée. Encore une fois, cela peut retarder de plusieurs mois, peut-être même de plusieurs années, le lancement d'un médicament générique. Dans ce cas, l'affaire a abouti devant les tribunaux, et ils ont décidé que nous avions la permission de faire référence à ces articles, ces articles essentiels, connus dans le monde entier.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, le témoin peut-il nous dire si son entreprise fabrique seulement des médicaments génériques? Faites-vous de la recherche et du développement sur des médicaments comme d'autres sociétés, celles qui ont

[*Text*]

Mr. Dan: The answer is that we certainly are involved in original research. We have a fairly large operation, as you learned, of over 1,100 people. We spend over 10 per cent of our funds in original and developmental research. We have our own biotechnology company working on totally new products that are discovered in Canada by universities, and our biotechnology operation is located in Winnipeg.

In addition to being involved in biotechnology, we are also engaged in introducing new products, under licensing, into Canada that are not presently available in Canada. They were developed overseas, and we believe that they represent significant improvements in therapeutic areas. The answer to your question is most certainly yes, and I believe that there are other pharmaceutical generic companies that have research activities. It is almost mandatory, as you grow to a certain size, to have research capabilities.

Senator Bosa: But your major operation is the production of generic drugs?

Mr. Dan: At this particular point in time, yes. Once we launch the new products, I would say in two to three years, it would have a worldwide mandate.

Mr. Calenti: We are in the fine chemical area. We believe in patents. We have a lot of patents to our company's name. We believe that patents are there to protect the inventor, but not to create a monopoly and to have a life-and-death situation threatened by whatever the market can bear.

We do have patents. We have not only developed new processes, we have developed some new monographs, some anti-cancer drugs that are being studied at the Cross Cancer Institute right now. However, we need the general cash flow and turnover from the generic products. We would not be able to continue our research if we did not have the regular business with which we started our company.

By the way, a lot of the big multinationals today started with less than we did, but they had the jump over us. Before, they were just plain generic. They developed the word "brand name" later on, and now they are using the patent as an absolute monopoly, rather than as a way to compensate the researcher.

Senator Bosa: By way of comparison, could you give us an idea as to the sales, how they compare with the generic product? In the total sales of the two operations, how does the generic product compare?

[*Traduction*]

obtenu une exclusivité sur le marché pour 20 ans, ou quelque chose comme ça?

M. Dan: Je vous répondrai que nous participons certainement à la recherche originale. Nous avons des activités fort étendues, comme nous vous l'avons appris, et employons plus de 1 100 personnes. Nous dépensons plus de 10 p. 100 de nos fonds en recherche originale et en développement. Nous avons notre propre entreprise de biotechnologie qui travaille sur des produits totalement nouveaux qui sont découverts au Canada par les universités, et cette entreprise est située à Winnipeg.

En plus de travailler en biotechnologie, nous nous efforçons également d'introduire au pays, en vertu de licences, des produits qui ne sont actuellement pas accessibles au Canada. Ils ont été mis au point outre-mer, et nous croyons qu'ils représentent des améliorations thérapeutiques importantes. La réponse à votre question est celle-ci: oui, tout à fait, et je crois que d'autres fabricants de produits pharmaceutiques génériques mènent aussi des activités de recherche. Vous êtes presque obligés, lorsque vous atteignez une certaine taille, de vous doter d'installations de recherche.

Le sénateur Bosa: Mais votre principale activité, c'est la production de médicaments génériques?

M. Dan: À l'heure actuelle, oui. Lorsque nous lancerons de nouveaux produits, je dirais dans deux ou trois ans, l'entreprise aura un mandat à l'échelle internationale.

M. Calenti: Nous sommes dans le domaine des produits chimiques de laboratoire. Nous croyons aux brevets. Notre société a déjà beaucoup de brevets. Nous croyons que les brevets existent pour protéger l'inventeur, non pas pour créer un monopole et faire en sorte qu'une situation de vie ou de mort soit compromise par quoi que ce soit sur le marché.

Nous avons effectivement des brevets. Nous n'avons pas seulement élaboré de nouvelles méthodes, nous avons élaboré de nouvelles monographies, certains médicaments anti-cancéreux qui font l'objet d'études au *Cross Cancer Institute* à l'heure actuelle. Cependant, nous avons besoin des liquidités et du rendement que les produits génériques nous offrent. Nous serions incapables de poursuivre nos recherches si nous n'avions pas les activités normales qui étaient celles de notre entreprise lorsque nous l'avons lancée.

En passant, beaucoup de grandes multinationales d'aujourd'hui ont commencé avec moins que nous, mais nous ont dépassés. Auparavant, elles ne fabriquaient que des produits génériques ordinaires. Elles ont plus tard créé l'expression «de marque» et utilisent maintenant leurs brevets pour se créer un monopole absolu, plutôt que pour indemniser le chercheur.

Le sénateur Bosa: Pour faire une comparaison, voudriez-vous nous donner une idée des ventes, comparativement à celles des produits génériques? Dans les deux activités, où se situent les produits génériques sur le plan des ventes?

[*Text*]

Mr. Calenti: As I said, my fine chemical operation started three weeks after Bill C-22 passed, and we need ten years to bring a new product to market. After five years, the rug was pulled from under us. Now we are selling a lot of generic products around the world with great success. It takes, as you know, quite a few years to put new products into the market. Will we be a success story to show that a small Canadian producer can put innovative products on the market? That will depend on what Bill C-91 will do to us.

Senator Bosa: Is it the same as with Mr. Dan?

Mr. Dan: Very much so.

Senator Bosa: Did you start after the passage of Bill C-91?

Mr. Dan: Actually, we started in 1965, as I mentioned, but really the thrust of our growth took place after 1969, after Bill C-102 was passed. We do believe it was one piece of enlightened legislation by the former government, and it certainly accomplished what was intended.

The Chairman: We thank the witnesses for their presentation, and we ask authority for the clerk to have the submission appended to the report of the day. Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: That will end the formal portion of our meeting today.

The committee continued *in camera*.

[*Traduction*]

M. Calenti: Comme je l'ai déjà dit, j'ai entrepris mes activités de production de produits chimiques de laboratoire trois semaines après l'adoption du projet de loi C-22, et il nous faut dix ans pour mettre un nouveau produit sur le marché. Après cinq ans, on nous a mis des bâtons dans les roues. Nous vendons maintenant beaucoup de produits génériques dans le monde entier et obtenons beaucoup de succès. Cela prend, comme vous le savez, bien des années pour mettre de nouveaux produits sur marché. Aurons-nous une réputation de réussite à titre de petit producteur canadien qui a mis des produits novateurs sur la marché? Cela dépend de l'effet que le projet de loi C-91 aura sur nous.

Le sénateur Bosa: Est-ce la même situation pour vous, monsieur Dan?

M. Dan: Tout à fait.

Le sénateur Bosa: Avez-vous lancé votre entreprise après l'adoption du projet de loi C-91?

M. Dan: À vrai dire, nous avons commencé en 1965, comme je l'ai mentionné, mais l'essentiel de notre croissance s'est faite après 1969, après l'adoption du projet de loi C-102. Nous croyons effectivement qu'il s'agissait d'une loi particulièrement bonne de l'ancien gouvernement, et elle a certainement atteint ses objectifs.

Le président: Nous remercions les témoins de leur exposé et demandons au greffier l'autorisation d'annexer le mémoire au compte rendu du jour. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Cela met un terme à la portion officielle de notre réunion d'aujourd'hui.

Le comité poursuit ses travaux à huis clos.

APPENDIX "FA/27A"

Canadian Drug Manufacturers Association
L'Association Canadienne des
Fabricants de Produits Pharmaceutiques

1120 Finch Avenue West Suite 604
Downsview Ontario
Canada M3J 3H7
Telephone (416) 663-2362
Facsimile (416) 663-9829

SUBMISSION

ON BILL C-115

AN ACT TO IMPLEMENT THE NORTH AMERICAN FREE TRADE AGREEMENT ("NAFTA")

PRESENTED TO THE STANDING SENATE COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS

THE CANADIAN DRUG MANUFACTURERS ASSOCIATION

JUNE 2, 1993

I. INTRODUCTION

This Submission regarding Bill C–115, An Act to implement the North America Free Trade Agreement ("NAFTA"), is filed on behalf of the Canadian Drug Manufacturers Association ("CDMA").

The CDMA represents almost 20 Canadian–owned entrepreneurial pharmaceutical drug companies that employ over 2,600 men and women in communities across the country.

We understand that we only have a few minutes to make our presentation today so we will focus this Submission on a few critical issues.

We thank you for this opportunity to appear and we look forward to answering any questions you may have.

II. THE TIMING OF BILL C–115

The CDMA is concerned that this Committee does not have enough time to allow witnesses to be fully heard to ensure that this important legislation is carefully studied by Parliament, particularly in light of the Americans' NAFTA timetable.

Last fall, while campaigning for the American presidency, Bill Clinton demanded that three "side agreements" (regarding the environment, labour, and safeguards) be negotiated before the United States introduce its implementing legislation and approve the NAFTA.

Given that none of the three *side agreement* negotiations have been concluded and that neither of the two other parties to the NAFTA have introduced and passed their implementing legislation, we believe Canada is seriously compromising its negotiating position by rushing ahead with Bill C–115 at the present time.

In effect, Parliament is being asked to pass implementing legislation regarding a treaty that is still being negotiated.

Moreover, recent highly publicized statements from senior White House Officials indicate that there is no guarantee that the NAFTA will receive U.S. congressional approval before the scheduled entry into force date of January 1, 1994.

There is therefore no need for this Committee's hearings to be limited to a few rushed presentations by interested parties.

We submit that this Committee must take the time to carefully consider Bill C–115 and ensure that the Conservative Government's leadership and election agendas do not compromise Canada's national interests.

III. THE RELATIONSHIP BETWEEN THE NAFTA, BILL C–91 AND COMPULSORY PHARMACEUTICAL PATENT LICENCES IN CANADA

Before we deal with Bill C–115, it is important to set the record straight on the NAFTA and the Canadian generic pharmaceutical industry.

Last February, the Conservative Government invoked closure several times in the House of Commons and the Senate and passed Bill C–91, the Patent Act Amendment Act, 1992.

Bill C–91 retroactively eliminated one of the cornerstones of Canada's health care system — compulsory pharmaceutical patent licences.

To justify its retroactive elimination of compulsory pharmaceutical patent licences, the Conservative Government argued that they were forced to enact Bill C–91 as a result of the GATT and NAFTA. However, neither the GATT nor the NAFTA were signed agreements at the time the Conservatives introduced Bill C–91 last June.

As noted above, there is no guarantee that the NAFTA will receive U.S. congressional approval before the scheduled entry into force date of January 1, 1994.

Likewise, not one country has signed the GATT draft text tabled in December 1991 and there is no guarantee the Uruguay Round will ever be successfully concluded, particularly in light of the recent election results in France.

The fact that compulsory pharmaceutical patent licensing was eliminated in Bill C–91 rather than in NAFTA or GATT implementing legislation speaks for itself.

The CDMA therefore submits that the Conservative Government retroactively eliminated Canada's longstanding compulsory pharmaceutical patent licensing

system as a result of aggressive American lobbying rather than as a result of any alleged international treaty obligations in the GATT or the NAFTA.

In fact, the NAFTA includes very broad exception provisions that permit Canada to continue compulsory pharmaceutical patent licensing.

IV. THE NAFTA'S EXCEPTION PROVISIONS PROTECT COMPULSORY PHARMACEUTICAL PATENT LICENSING

Article 1709(6) of the NAFTA specifically states:

> *A Party may provide limited exceptions to the exclusive rights conferred by a patent, provided that such exceptions do not unreasonably conflict with a normal exploitation of the patent and do not unreasonably prejudice the legitimate interests of the patent owner, taking into account the legitimate interests of other persons.*

In Appendix A to this Submission, we have attached a legal opinion prepared by one of Canada's most eminent international legal scholars and arbitrators, Professor Jean–Gabriel Castel, O.C., Q.C., S.J.D., F.R.S.C., Professor of International Business Law at Osgoode Hall Law School.

After carefully studying the applicable law regarding international treaty interpretation, Professor Castel concludes on page 14 of his opinion:

> *Since according to this interpretation, compulsory licensing comes within the scope of articles 30 of the Dunkel Document and 1709(6) of the NAFTA, Canada was not obliged by articles 70(6) of the Dunkel Document and 1720(6) of the NAFTA to eliminate compulsory pharmaceutical licensing retroactive to December 20, 1991.*

Professor Castel's conclusions regarding retroactivity refute the position taken by the Conservative Government.

V. THE NAFTA DOES NOT REQUIRE THE RETROACTIVE ELIMINATION OF COMPULSORY PHARMACEUTICAL PATENT LICENCES

The NAFTA's general transition provisions are contained in Article 1720(1) which recognizes that retroactive changes are repugnant in democratic countries by stating:

> *Except as required under Article 1705(7) [motion picture copyright], this Agreement does not give rise to obligations in respect of acts that occurred before the date of application of the relevant provisions of this Agreement for the Party in question.*

As noted above, the CDMA submits that the NAFTA does not require Canada to eliminate compulsory pharmaceutical patent licensing. In any event, we submit that the NAFTA only applies to acts that occur after Parliament passes Bill C–115 and the NAFTA actually comes into force on January 1, 1994.

In Canada, retroactive legislative changes are repugnant to our parliamentary traditions because they arbitrarily change the rules in the middle of the game and deprive Canadians of their right to rely on the existing laws of the land.

Notwithstanding Parliament's longstanding practice not to legislate retroactively and the above treaty transition provisions, the Conservative Government has reacted to American lobbying and attempted to argue that NAFTA Article 1720(6) singles out compulsory pharmaceutical patent licensing for retroactive treatment.

Article 1720(6) states:

> *No Party shall be required to apply Article 1709(10), or the requirement in Article 1709(7) that patent rights shall be enjoyable without discrimination as to the field of technology, to use without the authorization of the right holder where authorization for such use was granted by the government before the text of the Draft Final Act Embodying the Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations become known.*

The Draft Final Act Embodying the Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations (the "Dunkel Draft") was released in Geneva on December 20, 1991.

After carefully considering this provision, Professor Castel concluded on page 19 of his opinion:

> *Finally, with respect to article 27(1) of the Dunkel Document and article 1709(7) of the NAFTA, the requirement that patents shall be available and patents rights enjoyable without discrimination as to the place of invention, the field of technology and whether products are imported or locally produced, has no direct bearing on compulsory licensing. These articles merely assure the same patent protection in all industrial sectors. They do not override articles 30 and 31 of the Dunkel Document and 1709(6) and (10) of the NAFTA which provide exceptions to the rights conferred and do not require the abolition of compulsory licensing of pharmaceutical patents.*

The CDMA therefore rejects the view that the GATT Dunkel Draft or the NAFTA have any effect on Canadian compulsory pharmaceutical patent licences that are applied for or granted after December 20, 1991.

VI. THE LACK OF A REQUIREMENT TO MANUFACTURE IN CANADA

Article 1709(7) of the NAFTA states:

> *Subject to paragraphs 2 and 3, patents shall be available and patent rights enjoyable without discrimination as to the field of technology, the territory of the Party where the invention was made and whether products are imported or locally produced.*

The language regarding "whether products are imported or locally produced" is aimed at allowing *working* requirements to be satisfied by importation. This provision will discourage manufacturing in Canada and result in warehouse operations and further job losses for Canadians.

The CDMA believes that patent monopolies are a privilege, not a right. In order to qualify for this privilege in Canada, a patentee should manufacture in Canada.

We therefore are opposed to Bill C–115's Clauses 193, 199, 200, 201, 202 and any other provisions that diminish the working requirement in favour of multinational corporations who have no commitment to Canada.

VII. EXPORTS

The Government has argued that Canadians should support NAFTA because it will help increase our exports. However, under the present Patent Act, Canadian generic pharmaceutical manufacturers are prohibited from producing and exporting products that are under patent in Canada, even if the product is not under patent in the country we wish to export to.

For example, given that many patents are granted in the United States before they are granted in Canada, patents will expire in the United States before they expire in Canada. The Canadian generic pharmaceutical industry will be forced to locate manufacturing facilities in the United States when a patent expires there before it expires in Canada unless this problem is quickly rectified.

We therefore submit that patents in any of the signatory countries should not have a term longer than the term of the underlying patent granted in another signatory country.

VIII. TRADE SECRETS

Clause 160 of Bill C–115 states:

> *Section 30 of the Food and Drugs Act is amended by adding thereto the following subsections:*
>
> *(3) Without limiting or restricting the authority conferred by any other provisions of this Act or any Part thereof for carrying into effect the purposes and provisions of this Act or any Part thereof, the Governor in Council may, for the purpose of implementing Article 1711 of the North American Free Trade Agreement, make regulations respecting the extent to which, if any, a person may, in seeking to establish the safety or effectiveness of a new drug for the purposes of any regulations made under subsection (1) or (2), rely on test or other data submitted by any other person to the Minister in accordance with such regulations.*
>
> *(4) In subsection (3), "North American Free Trade Agreement" has the meaning given to the word "Agreement" by subsection 2(1) of the North American Free Trade Agreement Implementation Act.*
>
> (emphasis added)

Article 1711(1) of the NAFTA states:

> *Each party shall provide the legal means for any person to prevent trade secrets from being disclosed to, acquired by, or used by others without the consent of the person lawfully in control of the information in a manner contrary to honest commercial practices, in so far as:*
>
> *(a) the information is secret in the sense that it is not, as a body or in the precise configuration and assembly of its components, generally known among or readily accessible to persons that normally deal with the kind of information in question;*
>
> *(b) the information has actual or potential commercial value because it is secret; and*
>
> *(c) the person lawfully in control of the information has taken reasonable steps under the circumstances to keep it secret.*

This provision creates a new form of property that previously has not been recognized by Canadian law — secret information. The exact scope of this new form of property is extremely unclear because the definition of "honest

commercial practices" contained in Article 1721 is not comprehensive. It is also questionable whether this provision invades Canadian provincial jurisdiction regarding property and civil rights.

Article 1711(5) states:

> *If a Party requires, as a condition for approving the marketing of pharmaceutical or agricultural chemical products that utilize new chemical entities, the submission of undisclosed test or other data necessary to determine whether the use of such products is safe and effective, the Party shall protect against disclosure of the data of persons making such submissions, where the origination of such data involves considerable effort, except where the disclosure is necessary to protect the public or unless steps are taken to ensure that the data is protected against unfair commercial use.*

Article 1711(6) states:

> *Each Party shall provide that for data subject to paragraph 5 that are submitted to the Party after the date of entry into force of this Agreement, no person other than the person that submitted them may, without the latter's permission, rely on such data in support on an application for product approval during a reasonable period of time after their submission. For this purpose, a reasonable period shall normally mean not less than five years from the date on which the Party granted approval to the person that produced the data for approval to market its product, taking account of the nature of the data and the person's efforts and expenditures in producing them. Subject to this provision, there shall be no limitation on any Party to implement abbreviated approval procedures for such products on the basis of bioequivalence and bioavailability studies.*

These provisions could severely restrict access to data submitted to obtain regulatory approval from Health and Welfare Canada. Articles 1711(5) and (6) are unethical and contrary to the public interest since they will add expense and delay in introducing competitive new pharmaceutical products and could require tests to be repeated on patients, notwithstanding the fact that the beneficial effects of the drug have already been established.

Although these provisions permit abbreviated approval procedures for bioequivalence and bioavailability studies, they preclude other important studies such as carcinogenicity. In effect, Article 1711 will extend pharmaceutical monopolies for another five years which will increase consumer costs and further burden Canada's health care system.

Furthermore, even if there were no patent exclusivity, Article 1711 could be used to obtain five–years of regulatory exclusivity which is contrary to longstanding Canadian law and practice. Given that it often takes three–five years to obtain regulatory approval once an application and supporting information is filed, Article 1711 could result in an eight–year period of regulatory exclusivity.

These provisions also appear to discriminate in favour of pharmaceutical patents, contrary to Article 1709(7).

The CDMA submits that Canada should not blindly accept these American notions of private property which will radically alter the balance between private rights and the public interest in our country. We therefore ask that this Committee seek commitments from the Government that Clause 160 of Bill C–115 will not be used to promulgate regulations that increase consumer costs and further burden Canada's health care system.

IX. CONCLUSION

The Canada–United States Free Trade Agreement ("FTA") already governs Canada's trading relationship with the Americans.

In the FTA, the Government of Canada refused to agree to American demands to eliminate compulsory pharmaceutical patent licensing and we submit that NAFTA's exception provisions safeguard this essential element of Canada's health care system. In any event, we firmly believe that no changes to Canada's patent or trademark law should take place retroactively.

Given recent statements by President Clinton regarding the NAFTA and the American pharmaceutical industry, the CDMA submits that Canada should not enact and apply any enabling legislation until the United States Congress has put their domestic legislation into place.

Furthermore, the NAFTA is not scheduled to enter into force until January 1, 1994, and therefore, there is not need to rush parliamentary consideration of the Agreement or its enabling legislation.

We therefore request that you take the time required to properly consider this important legislation and that your Report specify that the NAFTA does not require Bill C–91's retroactive elimination of compulsory pharmaceutical patent licences in Canada and that your Report rectify the working, exports and trade secrets problems discussed above.

Canadian Drug Manufacturers Association
L'Association Canadienne des
Fabricants de Produits Pharmaceutiques

1120 Finch Avenue West, Suite 604
Downsview, Ontario
Canada M3J 3H7
Telephone (416) 663-2362
Facsimile (416) 663-9829

LEGAL OPINION

OF

PROFESSOR J.-G. CASTEL, O.C., S.J.D., F.R.S.C.

PROFESSOR OF INTERNATIONAL BUSINESS LAW,
OSGOODE HALL LAW SCHOOL
YORK UNIVERSITY

WITH RESPECT TO

CANADA'S INTELLECTUAL PROPERTY OBLIGATIONS

REGARDING

PHARMACEUTICAL PATENT COMPULSORY LICENSING

UNDER THE

GENERAL AGREEMENT ON TARIFF AND TRADE ("GATT")

AND THE

NORTH AMERICAN FREE TRADE AGREEMENT ("NAFTA")

MARCH 23 1993

Legal Opinion

Article 30 of the Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights Including Trade in Counterfeit Goods which is part of the December 20, 1991 Draft Final Act Embodying the Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations (The Dunkel Document) states that:

> Parties may provide limited exceptions to the exclusive rights conferred by a patent, provided that such exceptions do not unreasonably conflict with a normal exploitation of the patent and do not unreasonably prejudice the legitimate interests of the patent owner, taking account of the legitimate interests of the third parties.

Similarly, article 1709 (6) of the North American Free Trade Agreement (NAFTA) states that:

> A party may provide limited exceptions to the exclusive rights conferred by a patent, provided that such exceptions do not unreasonably conflict with a normal exploitation of the patent and do not unreasonably prejudice the legitimate interests of the patent owner, taking into account the legitimate interests of other persons.

In order to justify the recently enacted Bill C-91, entitled the Patent Act Amendment Act, 1992, the federal government argued that the intellectual property transition provisions of the Dunkel Draft and NAFTA oblige Canada to eliminate compulsory pharmaceutical patent licenses retroactive to December 20, 1991.

Article 70(6) of the Dunkel Draft states:

> PARTIES shall not be required to apply Article 31, or the requirement in Article 27.1 that patent rights shall be enjoyable without discrimination as to the field of technology, to use without the authorization of the right holder where authorization for such use was granted by the government before the date this agreement became known.

Article 1720(6) of the NAFTA states:

> No party shall be required to apply Article 1709(10), or the requirement in Article 1709(7) that patent rights shall be enjoyable without discrimination as to the field of technology, to use without the authorization of the right holder where authorization for such use was granted by the government before the text of the Draft Final Act Embodying the Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations became known.

Two questions have been raised by the Canadian Drug Manufacturers Association:

1. In view of the NAFTA and Dunkel Draft exception provisions, is Canada obliged to eliminate compulsory pharmaceutical patent licensing?

2. If Canada is obliged to eliminate compulsory pharmaceutical patent licensing, is it required to do so retroactive to December 20, 1991.

I am of the opinion that in view of articles 30 of the Dunkel Document and article 1709(6) of the NAFTA, Canada was not obliged to eliminate compulsory pharmaceutical patent licensing. Therefore the question of retroactivity does not arise.

Reasons

1. The applicable law

To begin with, it is assumed that Canada will sign, ratify and

implement both treaties. This is important as the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) rests upon the very curious basis of a Protocol of provisional application (GATT Basic Instruments and Supplementary Documents (1969)), vol. IV, p. 82). It has never been ratified and large parts of the text are not in any sense formally binding which may have some important consequences if it were to be invoked before an international tribunal.

The interpretation of articles 30 and 70(6) of the Dunkel Document and articles 1709(6) and 1720(6) of the NAFTA would be done in accordance with the rules of interpretation applied by the relevant national or international judicial or arbitral bodies or panels before which any dispute between Canada and another contracting party would be brought. If both texts are to be considered as international treaties, the 1969 Vienne Convention on the Law of Treaties would be applicable provided it is in force between the parties to the dispute (reprinted in (1969), 8 Int. Leg. Mat. 679) Canada acceded to this Convention on October 14, 1970 pursuant to Order in Council, P.C. 1979-1339 and it entered into force January 27, 1980). Even if one of the parties were not bound by the Convention, its rules are the same as the customary rules of international law on the subject, which the Convention codified.

Although in Canada, ratification is an executive act and the Government of Canada has authority to bind Canada towards other states by virtue of the Royal Prerogative, in the case of these two

agreements (Dunkel Document and NAFTA), they would normally be submitted to Parliament before ratification by the Cabinet. Treaties that require legislative action for implementation are normally not ratified until the appropriate legislation has been adopted by Parliament or the provincial legislatures as the case may be. In the present situation some of the provisions of these two agreements would require implementation as was the case with respect to the Canada-United States Free Trade Agreement.

There are many means of interpreting treaties. The treaty itself may contain definition clauses, the parties may add interpretations to the treaty later or may by subsequent agreement or declaration achieve the same purpose (see GATT BISD 1969, Vol.IV, Annex I for a notable example). The terms of implementing legislation may be a very significant indication of a state's interpretation of a treaty for internal legal purposes. Thus, it could be argued that the elimination of compulsory pharmaceutical patent licenses by Bill C-91 provides an indication of Canada's interpretation of the articles of the Dunkel Document and NAFTA under review. This is weakened by the fact that neither agreement has yet become binding on the parties. Furthermore, the Canadian legislation would not be a definitive interpretation for international purposes.

The Vienna Convention on the Law of Treaties contains two articles dealing with interpretation which provide an orderly approach to treaty interpretation:

Article 31
General Rule of Interpretation

1. A treaty shall be interpreted in good faith in accordance with the ordinary meaning to be given to the terms of the treaty in their context and in the light of its object and purpose.

2. The context for the purpose of the interpretation of a treaty shall comprise, in addition to the text, including its preamble and annexes:

(a) any agreement relating to the treaty which was made between all the parties in connexion with the conclusion of the treaty;

(b) any instrument which was made by one or more parties in connexion with the conclusion of the treaty and accepted by the other parties as an instrument related to the treaty.

3. There shall be taken into account, together with the context:

(a) any subsequent agreement between the parties regarding the interpretation of the treaty or the application of its provisions;

(b) any subsequent practice in the application of the treaty which establishes the agreement of the parties regarding its interpretation;

(c) any relevant rules of international law applicable in the relations between the parties.

4. A special meaning shall be given to a term if it is established that the parties so intended.

Article 32
Supplementary Means of Interpretation

Recourse may be had to supplementary means of interpretation, including the preparatory work of the treaty and the circumstances of its conclusion, in order to confirm the meaning resulting from the application of Article 31, or to determine the meaning when the interpretation according to Article 31:

(a) leaves the meaning ambiguous or obscure; or

(b) leads to a result which is manifestly absurd or unreasonable.

The fundamental rule of the Vienna Convention and that stressed by the cases and authors alike is that of literal interpretation according to the ordinary meaning of the words used in the text.

Treaties are to be interpreted "in good faith" which is at once psychological and ethical, requiring adherence to ordinary meaning and context. A treaty must be interpreted in a manner calculated to give it effect and content rather than to deprive it of meaning.

"The natural and ordinary meaning rule is subject to the exceptions of (a) context (See I.L.O. Reference (1922), P.C.I.J. Rep. Ser. B., Nos. 2 and 3, where "industry" was held to include agriculture) (b) avoidance of ambiguous or unreasonable solutions (Vienna Convention, Article 32), and (c) new interpretations of the words made necessary by subsequent events and circumstances" (See S.A. Williams and A.L.C. de Mestral, An Introduction to International Law Chiefly as Interpreted and Applied in Canada 2nd (ed., 1987), p. 359).

An examination of the case law of the World Court discloses that it has not always been consistent in its approach to treaty interpretation although, it is fair to conclude that the textual, that is ordinary meaning approach is regarded by it as established (See [1966] Y.B.I.L.C. II 220. And see Competence of the I.L.O. (1922), P.C.I.J., Ser. B., Nos. 2 and 3, at 23; Polish Postal Services in Danzig (1925), P.C.I.J., Ser. B., No. 11, at 39; The Steamship Lotus (1927), P.C.I.J., Ser. A., No 10, at 16; Conditions of Admission to the United Nations, [1948] I.C.J. Rep. 57, at 63 (Adv. Op.); and Competence of the General Assembly, [1950] I.C.J. Rep. 4, at 8 (Adv. Op.)) Sir G.G. Fitzmaurice, a leading authority in the field of the law of treaties has ably summed up the

differences in approaches to the interpretation of treaties (See "The Law and Procedure of the International Court of Justice: Treaty Interpretation and Certain Other Treaty Points" (1951), 28 Br. Y.B. Int. L. 1.):

"There are today three main schools of thought on the subject, which could conveniently be called the "intentions of the parties" or "founding fathers" school; the "textual" or "ordinary meaning of the words" school; and the "teleological" or "aims and objects" school. The ideas of these three schools are not necessarily exclusive of one another, and theories of treaty interpretation can be constructed (and are indeed normally held) compounded of all three. However, each tends to confer the primacy on one particular aspect of treaty interpretation, if not to the exclusion, certainly to the subordination of the others. Each, in any case, employs a different approach. For the "intentions" school, the prime, indeed the only legitimate, object is to ascertain and give effect to the intentions, or presumed intentions, of the parties: the approach is therefore to discover what these were, or must be taken to have been. For the "meaning of the text" school, the prime object is to establish what the text means according to the ordinary or apparent signification of its terms: the approach is therefore through the study and analysis of the text. For the "aims and objects" school, it is the general purpose of the treaty itself that counts, considered to some extent as having, or as having come to have, an existence of its own, independent of the original intentions of the framers. The main object is to establish this general purpose, and construe the particular clauses in the light of it: hence it is such matters as the general tenor and atmosphere of the treaty, the circumstances in which it was made, the place it has come to have in international life, which for this school indicate the approach to interpretation. It should be added that this last, the teleological, approach has its sphere of operation almost entirely in the field of general multilateral conventions, particulary those of the social, humanitarian, and law-making type. All three approaches are capable, in a given case, of producing the same result in practice; but equally (even though the differences may, on analysis, prove to be more of emphasis and methodology than principle) they are capable of leading to radically divergent results."

He also added in a footnote:

"It may be useful to state briefly the main drawback of each method, if employed in isolation or pushed to an extreme. In the case of the "intentions" method, it is the element of unreality or fictitiousness frequently involved. There are so many cases in which the dispute has arisen precisely because the parties had no intentions on the point, or none that were genuinely common. To

make the issue dependent on them involves either an abortive search or an artificial construction that does not in fact represent their intentions. The "textual" methods suffers from the subjective elements involved in the notions of "clear" or "ordinary" meaning, which may be differently understood and applied according to the point of view of the individual judge. There may also be cases where the parties intended a term to be understood in a specialized sense, different from its ordinary one, but failed to make this clear on the face of the text. The teleological method, finally, is always in danger of "spilling over" into judicial legislation: it may amount, not to interpreting but, in effect, to amending an instrument in order to make it conform better with what the judge regards as its true purposes."

When a treaty falls to be applied by a national court, should it be interpreted according to the ordinary rules of statutory interpretation or according to international principles? In Canada, this questions is particularly pertinent because a treaty is typically given internal effect by legislation. Furthermore, Canadian common law principles of statutory interpretation are clearly more restrictive than their international counterparts, especially the firm rule that extrinsic evidence, such as legislative history, is not admissible.

The recent tendency of Canadian courts is to apply international principles of interpretation to statutes which implement treaties and not the common law rules of statutory interpretation. This approach is strongly confirmed in Re Regina and Palacios (1984), 45 O.R. (2d) 269 (C.A.) since the purpose of the statute is to give internal effect to the treaty. In that case Blair J.A. stated:

The principles of public international law and not domestic law govern the interpretation of treaties. I adopt the statement of this rule by O'Connell, International Law, 2nd ed. (1970), vol. 1, at 257, as follows:

The rules of municipal law for interpretation are not to be utilised unless they can be regarded as "general principles of law recognised by civilised nations." Hence the restrictive rule of common law relating to literal interpretation has no place in international law. The dictionary meaning of words, and the rules of syntax, may be departed from to produce an "effective" result, but only when this is necessary.

These rules of interpretation apply even where , as in this case, a treaty has been incorporated in a statute, as Lord Macmillan stated in Stag Line, Ltd. v. Foscolo, Mango & Co., Ltd. et al., [1932] A.C. 328, at 350:

"It is important to remember that the Act of 1924 was the outcome of an international Conference and that the rules in the Schedule have an international currency. As these rules must come under the consideration of foreign Courts it is desirable in the interests of uniformity that their interpretation should not be rigidly controlled by domestic precedents of antecedent date, but rather that the language of the rules should be construed on broad principles of general acceptation."

(see O'Connell, op, cit., vol 1, at 265).

The basic rule of international law governing the interpretation of treaties is stated by O'Connell, International Law, op. cit., at 251, as follows: " The primary end of treaty interpretation is to give effect to the intentions of the parties, and not frustrate them."

This is sometimes called the effectiveness principle which requires courts to read a treaty as a whole to ascertain its purpose and intent and to give effect thereto rather than to rely on a literal interpretation of some articles which might produce results "contrary to the manifest aim of the treaty": O'Connell, op. cit. at 255.

The rules of treaty interpretation make it clear that the court is not bound by the common law canon of literal construction of statutes upon which it appears Osborne J. may have relied. ...

The Convention must be interpreted so as to give effect to its purpose..."

Even so, when treaties are used for this purpose the courts may follow different approaches to their interpretation. In some cases the inquiry has stopped short at the plain meaning of the words of the treaty text, (E.g., Smith v. Ontario and Minnesota Power Co. (1918), 45 D.L.R. 266, at 268-69 (Ont. S.C.); Re Arrow River and Tributaries Slide and Boom Co. Ltd., [1932] S.C.R. 494, per Lamont J., at 506, R. v. Wedge, [1939] 4 D.L.R. 323, at 333-

38 (B.C.S.C.); and Stickel v. Minister of National Revenue, [1972] F.C. 672, at 679.) but today this literal approach is more likely to be modified to include a broader teleological investigation. The courts may still look to the intention of the parties as manifested by the words they used but often they will go on to examine the history and purpose of the treaty as evidenced by its preamble, its travaux préparatoirs and surrounding customary international law. Furthermore, the intertemporal principle of interpretation, often applied by international tribunals, has been accepted so that a treaty is read and construed as applying to the situation at the time it was concluded. (See Re Arrow River and Tributaries Slide and Boom Co. Ltd. (1929-30), 65 O.L.R. 575, at 583 (Ont. H.C.); and Samson v. The Queen, [1957] S.C.R. 832, at 837.)

Therefore, it is possible to conclude that both national and international adjudicative bodies will follow the principles enumerated in the Vienna Convention on the Law of Treaties.

In the United States of America, the same principles prevail. For instance, section 325 of the Restatement of the Law Third Restatement of the Law. The Foreign Relations Law of the United States (1987) states:

> 325. Interpretation of International Agreement
>
> (1) An international agreement is to be interpreted in good faith in accordance with the ordinary meaning to be given to its terms in their context and in the light of its object and purpose.
>
> (2) Any subsequent agreement between the parties regarding the interpretation of the agreement, and subsequent practice between the parties in the application of the agreement, are to be taken into account in its interpretation.

This section is based on the Vienna Convention on the Law of Treaties even though the Convention is not yet in force in that country.

2. Applying the relevant law

Before interpreting articles 30 of the Dunkel Document and 1709(6) of the NAFTA in the light of the Vienna Convention, it should be noted that article 70(6) of the Dunkel Document refers to articles 31 and 27.1 and not article 30. This is also the case with respect to article 1720(6) of the NAFTA which refers to articles 1709(10) and 1709(7) and not 1709(6). Therefore, it is necessary to determine whether or not compulsory pharmaceutical patent licenses come within the scope of articles 31 (Dunkel Document) or 1709(10) (NAFTA). I do not believe that this is the case. Articles 30 (Dunkel Document) authorizes the Parties to provide limited exceptions to the exclusive rights conferred by the patent. These exclusive rights are listed in article 28. Thus, where the subject matter of a patent is a product, the owner of the patent may prevent third parties not having his or her consent from doing the acts of making, using, etc for these purposes that product, and where the subject matter of a patent is a process, to prevent them from doing the act of using the process and from doing the acts of using, offering for sale, etc, for these purposes at least the product obtained directly by that process. These are the regular exclusive rights conferred by a patent. Compulsory licensing is an exception to these rights.

Therefore, applying article 31, para. 1 of the Vienna Convention, article 30 of the Dunkel Document must refer to compulsory licensing as an exception to the exclusive rights listed in article 28. The use of the word "limited" does not exclude compulsory licensing. In the past, for a variety of reasons, states have always provided limited exceptions to such exclusive rights. However, according to the text of article 30 such exceptions must not "unreasonably conflict with a normal exploitation of the patent" and must not " unreasonably prejudice the legitimate interests of the patent owner, taking into account of the legitimate interests of third parties". Article 30 does not prohibit compulsory licensing provided it is reasonable in the circumstances. This is a question left to the appreciation of the courts in the country where compulsory licensing is taking place.

A literal interpretation according to the ordinary meaning of the words used in the text does not indicate that compulsory licensing comes within the scope of article 31 since that article deals with <u>other</u> use without authorization of the right holder. There is nothing in paras. (a) to (h) which suggests that the subject compulsory of licensing is envisaged.

If we turn our attention to the NAFTA we find that article 1709(6) is identical to article 30 except that the words "third parties" have been replaced by "other persons". The NAFTA text is more elegant but its meaning is the same. Other persons or third parties are the people who are to benefit from compulsory licensing, that is the public.

Thus, as in the case of the Dunkel Document, article 1720(6) of the NAFTA which applies to article 1709(10 and 1709(7), does not refer to the exceptions provided for by article 1709(6) which include compulsory licensing.

More generally, it could be argued that article XX of the GATT which states that:

General Exceptions

"Subject to the requirement that such measures are not applied in a manner which would constitute a means of arbitrary or unjustifiable discrimination between countries where the same conditions prevail, or a disguised restriction on international trade, nothing in this Agreement shall be construed to prevent the adoption or enforcement by any contracting party of measures:...
(b) necessary to protect human, animal or plant life or health;..."

is relevant to justify compulsory licensing of pharmaceutical patents to protect human health by enabling needy sick persons to obtain medicines at a cheaper price.

This article reinforces article 30 of the Dunkel Document, as it is certainly not unreasonable to impose compulsory licensing for such purpose. It would meet the requirement of "taking account of the legitimate interests of third parties".

Many developing countries including Mexico have always opposed the elimination of compulsory licensing of pharmaceuticals which was the bête noire of U.S. controlled multinationals corporations. (Note, however, that article 2101 of the NAFTA which refers to GATT article XX (b) is not applicable to Chapter 7.)

Therefore, whether one resorts to the textual or ordinary

meaning of the words, or the aims and objects, method of interpretation, the result is the same.

Since according to this interpretation, compulsory licensing comes within the scope of articles 30 of the Dunkel Document and 1709(6) of the NAFTA, Canada was not obliged by articles 70(6) of the Dunkel Document and 1720 (6) of the NAFTA to eliminate compulsory pharmaceutical patent licensing retroactive to December 20, 1991.

Even if it were possible to argue successfully that articles 31 of the Dunkel Document and 1709(10) of the NAFTA include compulsory licensing of pharmaceutical patents, the Canadian government had no obligation to eliminate it. These articles would merely grandfather compulsory licensing granted before December 20, 1991. It seems to me that the words "where authorization for such use was granted by the government" would also include the statutory provision pursuant to which such authorization was granted and thus could remain in force indefinitely. In any case, applying articles 31 and 32 of the Vienna Convention, I cannot see how these articles created an obligation on the part of Canada to modify its legislation.

Additional Comments

As already mentioned, I do not believe that Bill C-91 constitutes a "subsequent practice in the application of the treaty which establishes the agreement of the parties regarding its interpretation" (Vienna Convention on the Law of Treaties,

art.31.3(b)). According to article 32 of the Vienna Convention, it is possible to have recourse to supplementary means of interpretation, including the preparatory work of the treaty and the circumstances of its conclusion in order to confirm the meaning resulting from the application of article 31, or to determine the meaning when the interpretation according to article 31 leaves the meaning ambiguous.

The author of this opinion has not had access to the preparatory work of the two agreements which have not been released. However, some government documents may shed light on the intent of the parties.

Before examining these, it is worth looking briefly at the relationship between the Canada-U.S. Free Trade Agreement (FTA) and intellectual property concerns. Although the inclusion of intellectual property provisions was seen by the U.S. government as a vital element of any proposed free trade agreement, the FTA contains only a few minor provisions, under the heading of General Provisions at articles 2004 and 2006. Of primary concern to the U.S. was the alleged inadequate protection of pharmaceutical products extended under the 1969 Canadian patent statute and the abolition or amendment of compulsory licensing for patented pharmaceuticals. By 1987 the free trade negotiations had produced significant intellectual property provisions. However, in the end most of them were dropped as Canada had agreed to revise its patent laws to quell broader U.S intellectual property demands and protect Canadian cultural property. The 1987 Patent Act Amendments (Bill

C-22) were part of the Free Trade negotiations. In fact a summary of the F.T.A. released by the U.S. Trade Representative's Office on Oct.4, 1987 stated that Canada had "agreed to provide protection of pharmaceuticals by liberalizing compulsory license provisions" (Chapman, Canada-U.S. Free Trade Agreement, Background Paper, Library of Parliament Research Branch, at 27 (1988)).

As was the case with the F.T.A., Canada has now passed Bill C-91 which removes compulsory licensing of pharmaceutical patents in order to accommodate U.S. concerns using the pretext that the Dunkel Document and the NAFTA required such a course of action. (For a good analysis of the F.T.A. background, see John W. Rogers III, "The Revised Canadian Patent Act, the Free Trade Agreement, and Pharmaceutical Patents: An Overview of Pharmaceutical Compulsory Licensing in Canada" (1990), 10 E.I.P.R. 351).

Several documents pertaining to the NAFTA may be of interest. In the North American Free Trade Agreement the NAFTA Manual (Aug.1992) (Issues Series) it is stated:

CANADA AND THE NORTH AMERICAN FREE TRADE AGREEMENT (NAFTA)

NAFTA - INTELLECTUAL PROPERTY

WHAT'S IN THE AGREEMENT

Unlike the Canada-U.S. Free Trade Agreement (FTA), the NAFTA has a comprehensive chapter on intellectual property which will provide protection for inventions, designs and creative works. The main elements are:

- Standards in the areas of copyright, sound recordings, trademarks, patents, integrated circuits, trade secrets, geographical indications, plant breeders' rights and industrial designs;
- Comprehensive rules for enforcing intellectual property rights;
- In applying for U.S. patents, research done in Canada will now be on an equal footing with research done in the U.S. when applying for patents in the U.S.; and
- Patent protection will be the same in all industrial sectors.

BENEFITS FOR CANADA

- Strong intellectual property protection is a major advantage to Canadian creators, inventors and researchers;
- The necessary climate will be created for Canada to attract investment and new technology, meaning more high-skill jobs;
- By providing innovative pharmaceutical companies with the same level of patent protection offered by most other industrialized countries, Canada becomes a more attractive location for increased research, development and manufacturing of medicines;
- Canadian creators of computer software can be confident that their work will be protected; and
- Canadian researchers inventing new plant varieties or designing integrated circuits will have protection in Mexico.

COMMONLY ASKED QUESTIONS

Why did Canada eliminate compulsory licensing for pharmaceuticals in the NAFTA?

Canada's decision to eliminate compulsory licensing was taken outside the context of the NAFTA. Increasing the protection on pharmaceuticals is good for Canada. This will create jobs, new investment in research and development, and new opportunities in a large, high-technology industry important to Canada's prosperity. The provisions of the NAFTA on pharmaceuticals are identical to the proposals in the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) Multilateral Trade Negotiations. These proposals reflect a multilateral consensus on the need for greater patent protection for creators, inventors and researchers. Since Canada announced its decision to implement the GATT proposal, announcements of close to $500 million in new investment in the pharmaceutical industry in Canada have been made.

This comment indicates that NAFTA had nothing to do with the decision to eliminate compulsory licensing for pharmaceuticals in BIll C-91.

The document entitled North American Free Trade Agreement An Overview and Description, Canada, Mexico, United States, prepared by the Government of Canada, at p.X states:

> Intellectual Property- The inclusion of intellectual property provisions similar to those proposed in the GATT Uruguay Round and consistent with Canadian interests should boost innovation in Canada and increase the attractiveness of Canada as a site for world-class investments.
>
> Patents
> The NAFTA provides protection for inventions by requiring each country to:
>
> - provide product and process patents for virtually all types of inventions, including pharmaceuticals and agricultural chemicals;
> - eliminate any special regimes for particular product categories, any special provisions for acquisition of patent rights and any discrimination in the availability

and enjoyment of patent rights made available locally and abroad; and

- provide patent owners the opportunity to obtain product patent protection for pharmaceutical and agricultural chemical inventions for which product patents were previously unavailable.

Again, nothing is said about compulsory licensing of pharmaceutical patents. Therefore, this material would seem to indicate that the parties to both agreements did not address the subject of compulsory licensing of pharmaceutical patents. Bill C-91 appears to have been passed at the request of the U.S. as previous Bill C-22 (1987) did not go far enough. It had nothing to do with the two agreements.

Finally, with respect to article 27(1) of the Dunkel Document and article 1709(7) of the NAFTA, the requirement that patents shall be available and patents rights enjoyable without discrimination as to the place of invention, the field of technology and whether products are imported or locally produced, has no direct bearing on compulsory licensing. These articles merely assure the same patent protection in all industrial sectors. They do not override articles 30 and 31 of the Dunkel Document and 1709(6) and (10) of the NAFTA which provide exceptions to the rights conferred and do not require the abolition of compulsory licensing of pharmaceutical patents.

J.-G. Castel, O.C. Q.C.
Professor of International Business Law

March 23, 1993

ANNEXE «AE/27A»

MÉMOIRE SUR

LE PROJET DE LOI C-115 LOI PORTANT MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (ALÉNA)

PRÉSENTÉ AU
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

LE 2 JUIN 1993

I. INTRODUCTION

Le présent mémoire concernant le projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) est présenté au nom de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques (ACFPP).

L'Association représente presque 20 sociétés pharmaceutiques entrepreneuriales appartenant à des intérêts canadiens, qui emploient plus de 2 600 hommes et femmes partout au pays.

N'ayant que quelques minutes pour présenter notre exposé, nous allons nous concentrer sur quelques points critiques.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de comparaître devant le Comité et nous répondrons avec plaisir aux questions que vous voudrez bien nous poser.

II. LE CALENDRIER DU PROJET DE LOI C-115

L'Association craint que le Comité n'ait pas assez de temps pour permettre aux témoins de tous se faire entendre et donc que le Parlement ne puisse soumettre cette importante loi à la studieuse attention qu'elle exige, surtout si l'on songe à l'échéancier prévu par les Américains pour l'ALÉNA.

L'automne dernier, pendant sa campagne électorale à la présidence, Bill Clinton a exigé que trois "entente corollaires" (relatives à l'environnement, à la main-d'oeuvre et aux sauvegardes) soient négociées avant que les États-Unis présentent la loi de mise en oeuvre et ratifient l'ALÉNA.

Étant donné que la négociation des trois *ententes corollaires* se poursuit toujours et qu'aucune des deux autres parties à l'ALÉNA n'a présenté et adopté sa loi de mise en oeuvre, nous croyons que le Canada est en train de sérieusement compromettre sa position de négociateur en précipitant maintenant l'adoption de son projet de loi.

En fait, on demande au Parlement d'adopter une loi mettant en oeuvre un traité dont la négociation n'est pas terminée.

De plus, les récentes déclarations très médiatisées des représentants de la Maison Blanche montrent qu'il n'est absolument pas garanti que le Congrès américain va approuver l'ALÉNA avant la date d'entrée en vigueur prévue pour le 1er janvier 1994.

Le Comité n'a donc nul besoin de limiter à deux demaines l'audition de témoins, ce qui l'oblige à bousculer les parties intéressées à se faire entendre.

Nous croyons que le Comité doit prendre le temps d'étudier attentivement le projet de loi C-115 et s'assurer que ni la course à la direction du Parti conservateur et ni les élections ne nuisent aux intérêts nationaux du Canada

III. LE LIEN ENTRE L'ALÉNA, LE PROJET DE LOI C-91 ET L'OCTROI DE LICENCES OBLIGATOIRES DE BREVETS PHARMACEUTIQUES AU CANADA

Avant de traiter du projet de loi C-115, il importe de rétablir les faits au sujet de l'ALÉNA et de l'industrie canadienne des produits pharmaceutiques génériques.

En février dernier, le gouvernement conservateur a appliqué la clôture à plusieurs reprises à la Chambre des communes et au Sénat pour faire adopter le projet de loi C-91, Loi de 1992 modifiant la Loi sur les brevets.

Ce projet de loi a éliminé rétroactivement l'une des pierres angulaires du système de santé au Canada -- les licences obligatoires de brevets pharmaceutiques.

Pour justifier cette rétroactivité, le gouvernement conservateur a prétendu qu'il n'avait pas le choix étant donné le GATT et l'ALÉNA. Pourtant, ni le GATT ni l'ALÉNA n'avaient été signés au moment où les Conservateurs ont présenté le projet de loi C-91 en juin dernier.

Comme nous l'avons déjà dit, il n'est pas du tout certain que le Congrès américian va entériner l'ALÉNA avant la date prévue pour son entrée en vigueur, le 1er janvier 1994.

De même, aucun pays n'a signé le projet d'acte du GATT en décembre 1991, et rien ne garantit que l'Uruguay Round va connaître un dénouement heureux, surtout vu le résultat des récentes élections en France.

Le fait que ce soit le projet de loi C-91 et non la législation de mise en oeuvre de l'ALÉNA ou du GATT qui ait supprimé l'octroi obligatoire de licences dans le domaine pharmaceutique se passe de commentaires.

L'Association prétend donc que, si le gouvernement conservateur a éliminé rétroactivement l'octroi obligatoire de licences, un régime de longue date, c'est à la suite des pressions exercées par l'agressif lobby américain et non parce que le GATT ou l'ALÉNA l'y obligeaient.

D'ailleurs, l'ALÉNA prévoit de larges exceptions qui permettent au Canada de maintenir les licences obligatoires.

IV. LES DISPOSITIONS D'EXCEPTION DE L'ALÉNA PROTÈGENT L'OCTROI OBLIGATOIRE DE LICENCES DE BREVETS PHARMACEUTIQUES

Le paragraphe 1709(6) de l'ALÉNA prévoit expressément ce qui suit:

> *Une Partie pourra prévoir des exceptions imitées aux droits exclusifs par un brevet, à condition que ces exceptions n'entrent pas indûment en conflit avec l'exploitation normale du brevet et ne portent pas indûment préjudice aux intérêts légitimes du titulaire du brevet, compte tenu des intérêts légitimes des tiers.*

Nous avons annexé, en appendice A à notre mémoire, une opinion juridique rédigée par l'un des plus éminents auteurs et arbitres en droit international, le professeur Jean-Gabriel Castel, OC, c.r., S.J.D., F.R.S.C., professeur de droit commercial international à la Osgoode Hall Law School.

Après une étude approfondie du droit pertinent dans le domaine des traités internationaux, le professeur Castel conclut comme suit à la page 13 de son rapport :

> *Étant donné que, d'après cette interprétation, les licences obligatoires se situent dans le champ d'application de l'article 30 du Projet Dunkel et du paragraphe 1709(6) de l'ALÉNA, le Canada n'était pas tenu en vertu des paragraphes 70(6) du Projet Dunkel et 1720(6) de l'ALÉNA d'abolir, rétroactivement au 20 décembre 1991, le régime des licences obligatoires de brevets pharmaceutiques.*

Les conclusions du professeur Castel concernant la rétroactivité récusent la position défendue par le gouvernement conservateur.

V. L'ALÉNA N'EXIGE PAS L'ÉLIMINATION RÉTROACTIVE DES LICENCES OBLIGATOIRES DANS LE DOMAINE PHARMACEUTIQUE

Les dispositions transitoires générales de l'ALÉNA se trouvent dans le paragraphe 1720(1) qui reconnaît la répugnance des pays démocratiques à effectuer rétroactivement des changements en affirmant ce qui suit :

> *Sauf dans la mesure prévue au paragraphe 1705(7), le présent accord ne crée pas d'obligation pour ce qui est des actes qui ont été accomplis avant la date d'application des dispositions pertinentes du présent accord pour la Partie en question.*

Comme nous l'avons déjà dit, l'Association soutient que l'ALÉNA n'oblige pas le Canada à éliminer les licences obligatoires de brevets pharmaceutiques. De toute façon, nous prétendons que l'ALÉNA s'applique uniquement aux actes accomplis après l'adoption du projet de loi C-115 et qu'il n'entre en vigueur que le 1er janvier 1994.

Au Canada, les modifications législatives rétroactives vont à l'encontre de nos traditions parlementaires parce qu'elles changent arbitrairement les règles du jeu au beau milieu de la partie et privent les Canadiens de leur droit de pouvoir compter sur les lois en vigueur au pays.

Passant outre à l'ancienne pratique parlementaire de ne pas légiférer rétroactivement ainsi qu'aux dispositions transitoires du traité exposées ci-dessus, le gouvernement conservateur a réagi au lobby américain et tenter de prétendre que le paragraphe 1720(6) de l'ALÉNA prévoit expressément la rétroactivité pour l'octroi obligatoire de licences dans le domaine pharmaceutique.

Le paragraphe 1720(6) se lit comme suit :

> *Aucune des parties ne sera tenue d'appliquer le paragraphe 1709(10), ni la prescription énoncée au paragraphe 1709(7) selon laquelle des droits de brevet seront conférés sans discrimination quant au domaine technologique, à l'utilisation sans l'autorisation du détenteur du droit, dans les cas où l'autorisation pour cette utilisation a été accordée par les pouvoirs publics avant la date à laquelle le Projet d'acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round a été connu.*

Le Projet d'Acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round (le Projet Dunkel) a été rendu public à Genève le 20 décembre 1991.

Après avoir étudié attentivement cette disposition, le professeur Castel conclut à la page 19 de son avis juridique :

> *Enfin, quant aux paragraphes 27(1) du Projet Dunkel et 1709(7) de l'ALÉNA, l'obligation de conférer des brevets et d'exercer les droits y afférents sans discrimination quel que soit le lieu de l'invention et le domaine technologique, et que les produits soient importés ou d'origine nationale, n'a aucune incidence directe sur les licences obligatoires. Ces articles garantissent simplement la même protection des brevets dans tous les secteurs industriels. Ils ne l'emportent pas sur les articles 30 et 31 du Projet Dunkel ni sur les paragraphes 1709(6) et (10) de l'ALÉNA qui prévoient des exceptions aux droits conférés et n'exigent pas l'abolition des licences obligatoires de brevets pharmaceutiques.*

L'Association réfute donc l'opinion que le Projet Dunkel du GATT ou l'ALÉNA a une incidence sur les licences obligatoires de brevets pharmaceutiques canadiens qui ont été demandées ou obtenues après le 20 décembre 1991.

VI. OMISSION DE L'EXIGENCE D'UNE FABRICATION CANADIENNE

Le paragraphe 1709(7) De l'ALÉNA prévoit ce qui suit :

> *Sous réserve des paragraphes 2 et 3, les brevets seront conférés et les droits y afférents seront exercés sans discrimination quel que soit le domaine technologique visé ou le territoire de la Partie dans lequel l'invention a été faite, et que les produits soient importés ou d'origine nationale.*

Les mots "que les produits soient importés ou d'origine nationale" vont permettre que l'importation satisfasse aux conditions relatives au *travail*. Cette disposition va décourager la production au Canada et il en résultera au pays de simples activités d'entreposage et de nouvelles pertes d'emploi.

L'Association croit que le monopole des brevets est un privilège, pas un droit. Le titulaire d'un brevet qui tient à jouir de ce privilège au Canada devrait fabriquer ses produits sur place.

Nous sommes donc contre les articles 193, 199, 200, 201 et 202 du projet de loi ainsi que contre toutes les autres dispositions qui diminuent les oblications relatives au travail en faveur des multinationales qui n'ont aucun engagement envers le Canada.

VII. EXPORTATIONS

Le gouvernement a affirmé que les Canadiens devraient appuyer l'ALÉNA parce que celui-ci aidera à augmenter nos exportations. Toutefois, en vertu de la Loi sur les brevets actuelle, les fabricants canadiens de produits pharmaceutiques génériques n'ont pas le droit de produire et d'exporter des produits qui sont brevetés au Canada, même si le produit n'est pas breveté dans le pays vers lequel nous désirons l'exporter.

Par exemple, étant donné que de nombreux brevets sont accordés aux États-Unis avant de l'être au Canada, ils expirent plus tôt aux États-Unis qu'au Canada. L'industrie canadienne des produits pharmaceutiques génériques sera donc obligée de mettre sur pied des installations manufacturières aux États-Unis afin de jouir du délai plus rapproché d'expiration des brevets aux États-Unis, à moins que le problème ne soit résolu rapidement.

Nous estimons par conséquent que la durée d'un brevet dans l'un des pays signataires ne doit pas être plus longue que celle du brevet de base octroyé dans un autre pays signataire.

VIII. SECRETS COMMERCIAUX

L'article 160 du projet de loi C-115 se lit comme suit :

> *L'article 30 de la Loi sur les aliments et drogues est modifié par adjonction de ce qui suit :*
>
> *(3) Sans que soit limité le pouvoir conféré par toute autre disposition de la présente loi de prendre des règlements d'application de la présente loi ou d'une partie de celle-ci, le gouverneur en conseil peut, pour la mise en oeuvre de l'article 1711 de l'Accord de libre-échange nord-américain prendre des règlements prévoyant dans quelle mesure, s'il y a lieu, une personne peut, lorsqu'elle tente de déterminer la sûreté ou l'efficacité d'une drogue nouvelle, pour l'application des règlements pris en vertu des paragraphes (1) ou (2), se fonder sur des essais ou d'autres données présentés au ministre, conformément à ces règlements, par une autre personne.*
>
> *(4) Au paragraphe (3), «Accord de libre-échange nord-américain» s'entend de l'Accord au sens du paragraphe 2(1) de la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.*

(C'est nous qui soulignons).

Le paragraphe 1711(1) de l'ALÉNA se lit comme suit :

> *Chacune des Parties donnera à toute personne le moyen juridique d'empêcher que des secrets commerciaux ne soient divulgués à des tiers, acquis ou utilisés par eux, sans le consentement de la personne licitement en possession de ces renseignements et d'une manière contraire aux pratiques commerciales honnêtes, dans la mesure où :*
>
> *a) les renseignements sont secrets, en ce sens que, dans leur globalité ou dans la configuration et l'assemblage exacts de leurs éléments, ils ne sont pas généralement connus de personnes appartenant aux milieux qui s'occupent normalement du genre de renseignements en question ou ne leur sont pas aisément accessibles;*
>
> *b) les renseignements ont une valeur commerciale, réelle ou potentielle, du fait qu'ils sont secrets;*
>
> *c) la personne licitement en possession de ces renseignements a pris des dispositions raisonnables, compte tenu des circonstances, en vue de les garder secrets.*

La disposition précédente crée une nouvelle forme de propriété que ne reconnaissait pas auparavant la loi canadienne, soit l'information secrète. La portée exacte de cette nouvelle forme de propriété est extrêmement vague puisque la définition de ce qui constitue des "pratiques commerciales honnêtes" établie à l'article 1721 n'est pas exhaustive. Il convient également de se demander si la disposition n'empiète pas sur la compétence provinciale au Canada en ce qui concerne les droits à la propriété et les droits personnels.

Le paragraphe 1711(5) se lit comme suit :

> *Lorsqu'une Partie subordonne l'approbation de la commecialisation de produits pharmaceutiques ou de produits chimiques pour l'agriculture qui comportent des éléments chimiques nouveaux, à la communication de données non divulguées résultant d'essais ou d'autres données non divulguées nécessaires pour déterminer si l'utilisation de ces produits est sans danger et efficace, cette Partie protégera ces données contre toute divulgation, lorsque l'établissement de ces données demande un effort considérable, sauf si cela est nécessaire pour protéger le public, ou à moins que des mesures ne soient prises pour s'assurer que les données sont protégées contre toute exploitation déloyale dans le commerce.*

Le paragraphe 1711(6) prévoit ce qui suit :

> *Chaque Partie prévoira, en ce qui concerne les données visées au paragraphe 5 qui lui sont communiquées après la date d'entrée en vigueur du présent accord, que seule la personne qui les a communiquées peut, sans autorisation de cette dernière à autrui, utiliser ces données à l'appui d'une demande d'approbation de produit au cours d'une période de temps raisonnable suivant la date de leur communication. On entend généralement par période de temps raisonnable, une période d'au moins cinq années à compter de la date à laquelle la Partie en cause a donné son autorisation à la personne ayant produit les données destinées à faire approuver la commercialisation de son produit, compte tenu de la nature des données, ainsi que des efforts et des frais consentis par cette personne pour les produire. Sous réserve de cette disposition, rien n'empêchera une Partie d'adopter à l'égard de ces produits des procédures d'homologation abrégées fondées sur des études de bioéquivalence et de biodisponibilité.*

Les dispositions précédentes pourraient limiter considérablement l'accès aux données présentées pour obtenir une approbation en vertu des règlements de Santé et Bien-être social Canada. Les paragraphes 1711(5) et (6) sont immoraux et contraires à l'intérêt public puisqu'ils augmenteront les coûts et prolongeront le temps nécessaire pour présenter de nouveaux produits pharmaceutiques compétitifs et pourraient obliger à répéter des tests déjà effectués sur des patients, même si les effets bénéfiques du médicament ont déjà été prouvés.

Bien que ces dispositions autorisent des procédures d'homologation abrégées pour les études de bioéquivalence et de biodisponibilité, elles ne prévoient rien pour d'autres études

importantes, par exemple celles sur la cancérogénicité. En fait, l'article 1711 prolongera de cinq ans encore les monopoles pharmaceutiques, ce qui entraînera une augmentation des coûts pour les consommateurs et alourdira encore davantage le fardeau imposé au système de soins de santé canadien.

En outre, même s'il n'y avait pas exclusivité des brevets, l'article 1711 pourrait servir à obtenir une exclusivité quinquennale en vertu du règlement, ce qui est contraire aux lois et aux pratiques canadiennes de longue date. Étant donné qu'il faut attendre de trois à cinq ans pour obtenir une homologation une fois la demande faite et les renseignements nécessaires présentés, l'article 1711 pourrait donner lieu à une période d'exclusivité garantie par règlement d'une durée de huit ans.

Ces dispositions semblent également exercer une discrimination en faveur des brevets pharmaceutiques, en contradiction avec le paragraphe 1709(7).

L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques affirme que le Canada ne devrait pas accepter aveuglément les notions américaines de propriété privée qui modifieront radicalement l'équilibre entre les droits privés et l'intérêt public dans notre pays. Par conséquent, nous prions le Comité de demander au gouvernement qu'il s'engage à ce que l'article 160 du projet de loi C-115 ne serve pas à promulguer des règlements qui augmenteront les coûts pour les consommateurs et alourdiront encore davantage le fardeau imposé au système de santé au Canada.

IX. CONCLUSION

L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALÉ) régit déjà les relations comerciales du Canada avec les Américians.

Dans l'ALÉ, le gouvernement du Canada a refusé de consentir aux Américains l'élimination des licences obligatoires des brevets pharmaceutiques et nous croyons que les dispositions d'exception de l'ALÉNA protègent cet élément essentiel de notre système de santé. De toute façon, nous sommes convaincus qu'une loi canadienne sur le droit d'auteur ou sur les brevets ne devrait jamais s'appliquer rétroactivement.

Étant donné les récentes déclarations du président Clinton au sujet de l'ALÉNA et de l'industrie pharmaceutique américaine, l'Association pense que le Canada ne devrait pas adopter ni appliquer la législation habilitante tant que le Congrès des États-Unis n'aura pas adopté la sienne.

En outre, l'ALÉNA n'est pas censé entrer en vigueur avant le 1er janvier 1994; il n'y a donc aucune raison de précipiter l'étude au Parlement de l'Accord ou de sa loi habilitante.

En conséquence, nous vous demandons de prendre le temps qu'il faut pour bien étudier cet important projet de loi, de préciser dans votre rapport que l'ALÉNA n'exige pas l'élimination rétroactive de l'octroi obligatoire au Canada de licences de brevets pharmaceutiques, et de faire étant dans votre rapport des problèmes pratiques et des difficultés liées aux exportations et aux secrets commerciaux, dont il est question ci-haut.

OPINION JURIDIQUE

DU

PROFESSEUR J.-G. CASTEL, O.C., S.J.D., M.S.R.C.

PROFESSEUR DE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL
OSGOODE HALL LAW SCHOOL
UNIVERSITÉ YORK

SUR LES OBLIGATIONS

DU CANADA RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

NOTAMMENT L'OCTROI OBLIGATOIRE

DE LICENCES DE BREVETS PHARMACEUTIQUES

EN VERTU DE

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE (GATT)

ET

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (ALENA)

LE 23 MARS 1993

Opinion juridique

L'article 30 de l'Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, y compris le commerce des marchandises de contrefaçon, qui fait partie du Projet d'Acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, daté du 20 décembre 1991, (le Projet Dunkel) énonce ce qui suit :

> Les Parties pourront prévoir des exceptions limitées aux droits exclusifs conférés par un brevet, à condition que ces exceptions n'entrent pas indûment en conflit avec l'exploitation normale du brevet et ne portent pas indûment préjudice aux intérêts légitimes du titulaire du brevet compte tenu des intérêts légitimes des tiers.

De même, le paragraphe 1709 (6) de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) prévoit que :

> Une Partie pourra prévoir des exceptions limitées aux droits exclusifs conférés par un brevet, à condition que ces exceptions n'entrent pas indûment en conflit avec l'exploitation normale du brevet et ne portent pas indûment préjudice aux intérêts légitimes du titulaire du brevet, compte tenu des intérêts légitimes des tiers.

Dans le but de justifier l'adoption récente du projet de loi C-91, la Loi de 1992 modifiant la Loi sur les brevets, le gouvernement fédéral a prétendu que les dispositions transitoires du Projet Dunkel relatives à la propriété intellectuelle et l'ALENA obligeaient le Canada à abolir, rétroactivement au 20 décembre 1991, les licences obligatoires des brevets pharmaceutiques.

Le paragraphe 70(6) du Projet Dunkel se lit comme suit :

> Les PARTIES ne seront pas tenues d'appliquer l'article 31, ni la prescription énoncée à l'article 27.1 selon laquelle des droits de brevet seront conférés sans discrimination quant au

> domaine technologique, à l'utilisation sans l'autorisation du détenteur du droit, dans les cas où l'autorisation pour cette utilisation a été accordée par les pouvoirs publics avant la date à laquelle le présent accord a été connu.

Le paragraphe 1720(6) de l'ALENA prévoit ce qui suit :

> Aucune des Parties ne sera tenue d'appliquer le paragraphe 1709(10), ni la prescription énoncée au paragraphe 1709(7) selon laquelle des droits de brevet seront conférés sans discrimination quant au domaine technologique, à l'utilisation sans l'autorisation du détenteur du droit, dans les cas où l'autorisation pour cette utilisation a été accordée par les pouvoirs publics avant la date à laquelle le Projet d'acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round a été connu.

L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques pose deux questions :

1. Vu les exceptions prévues dans l'ALENA et le Projet Dunkel, le Canada est-il tenu d'abolir les licences obligatoires des brevets pharmaceutiques?

2. Si le Canada y est tenu, est-il obligé de le faire rétroactivement au 20 décembre 1991?

Personnellement, je crois que l'article 30 du Projet Dunkel et le paragraphe 1709(6) de l'ALENA n'obligent pas le Canada à éliminer les licences obligatoires de brevets pharmaceutiques. Par conséquent, la question de la rétroactivité ne se pose pas.

Motifs

1. Le droit pertinent

Nous allons supposer que le Canada va signer, ratifier et mettre en application les deux traités. C'est important puisque l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) repose sur une très

curieuse base, un Protocole portant application provisoire (GATT, Instruments de base et documents divers (1969), vol. IV, p. 82) qui n'a jamais été ratifié et dont de longs passages ne sont pas formellement exécutoires, ce qui peut avoir d'importantes conséquences si jamais il est invoqué devant un tribunal international.

L'article 30 et le paragraphe 70(6) du Projet Dunkel ainsi que les paragraphes 1709(6) et 1720(6) de l'ALENA devraient être interprétés suivant les règles appliquées par les tribunaux compétents, judiciaires ou administratifs, nationaux ou internationaux, devant lesquels tout litige entre le Canada et une autre partie contractante peut être présenté. Si les deux textes peuvent être considérés comme des traités internationaux, la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités s'applique à condition que les parties au litige l'aient ratifiée (réimprimée en 1969, 8 Int. Leg. Mat. 679). Le Canada a adhéré à la Convention le 14 octobre 1970, conformément au décret C.P. 1979-1339 qui est entré en vigueur le 27 janvier 1980. Même si l'une des parties n'est pas liée par la Convention, elle est soumise aux règles coutumières pertinentes du droit international, que la Convention a codifiées.

Bien qu'au Canada, la ratification soit un acte du pouvoir exécutif et que le gouvernement fédéral ait le pouvoir de lier le Canada envers les autres États en vertu de la prérogative royale, ces deux accords (le Projet Dunkel et le GATT) devraient normalement être soumis au Parlement avant d'être ratifiés par le Cabinet. Les traités dont la mise en oeuvre exige l'adoption d'une loi ne sont habituellement pas ratifiés tant que le Parlement ou les assemblées législatives des provinces,

selon le cas, n'ont pas adopté la loi pertinente. En l'occurrence, certaines des dispositions de ces deux accords exigent d'être mises en oeuvre, comme pour l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

Il y a plusieurs modes d'interprétation des traités. Un traité peut lui-même contenir des dispositions expresses et les parties peuvent y ajouter plus tard des clauses d'interprétation ou arriver aux mêmes fins par un accord ultérieur ou une déclaration (voir GATT, IBDD 1969, vol. IV, annexe I pour un exemple notable). Le libellé de la législation habilitante peut être une indication très importante de la manière dont un État interprète un traité à des fins juridiques internes. Ainsi, on pourrait prétendre que l'élimination des licences obligatoires de brevets pharmaceutiques par le projet de loi C-91 est une indication du sens que donne le Canada aux articles du Projet Dunkel et de l'ALENA que nous étudions. C'est mitigé par le fait qu'aucun des deux accords ne lie encore les parties. En outre, la loi canadienne ne constitue pas une interprétation définitive à des fins internationales.

La Convention de Vienne sur le droit des traités contient deux articles qui énoncent expressément une méthode d'interprétation des traités :

Article 31
Règle générale d'interprétation

1. Un traité doit être interprété de bonne foi suivant le sens ordinaire à attribuer aux termes du traité dans leur contexte et à la lumière de son objet et de son but.

2. Aux fins de l'interprétation d'un traité, le contexte comprend, outre le texte, préambule et annexes inclus :

a) tout accord ayant rapport au traité et qui est intervenu entre toutes les parties à l'occasion de la conclusion du traité;

b) tout instrument établi par une ou plusieurs parties à l'occasion de la conclusion du traité et accepté par les autres parties en tant qu'instrument ayant rapport au traité.

3. Il sera tenu compte, en même temps que du contexte :
a) de tout accord ultérieur intervenu entre les parties au sujet de l'interprétation du traité ou de l'application de ses dispositions;
b) de toute pratique ultérieurement suivie dans l'application du traité par laquelle est établi l'accord des parties à l'égard de l'interprétation du traité;
c) de toute règle pertinente de droit international applicable dans les relations entre les parties.
4. Un terme sera entendu dans un sens particulier s'il est établi que telle était l'intention des parties.

Article 32
Moyens complémentaires d'interprétation

Il peut être fait appel à des moyens complémentaires d'interprétation, et notamment aux travaux préparatoires et aux circonstances dans lesquelles le traité a été conclu, en vue, soit de confirmer le sens résultant de l'application de l'article 31, soit de déterminer le sens lorsque l'interprétation donnée conformément à l'article 31 :
a) laisse le sens ambigu ou obscur; ou
b) conduit à un résultat qui est manifestement absurde ou déraisonnable.

La règle fondamentale de la Convention de Vienne, sur laquelle insistent la jurisprudence autant que la doctrine, est celle de l'interprétation littérale conforme au sens ordinaire des mots utilisés dans le texte.

Un traité doit donc être interprété «de bonne foi», à la fois psychologiquement et moralement, en s'en tenant au sens ordinaire et au contexte, de manière à lui donner un effet et de la substance plutôt que de le priver de sens.

[TRADUCTION] «La règle du sens ordinaire et naturel est sujette à certaines exceptions : a) tenir compte du contexte (voir Renvoi sur l'OIT (1922), P.C.I.J. Rép. Sér. B., n° 2 et 3, dans lequel on a statué que l'«industrie» comprenait l'agriculture) b) éviter des solutions ambiguës ou déraisonnables (Convention de Vienne, article 32), et c)

prêter un nouveau sens aux mots si des événements ou circonstances ultérieures le rendent nécessaire» (voir S.A. Williams et A.L.C. de Mestral, An Introduction to International Law Chiefly as Interpreted and Applied in Canada 2nd ed., 1987, p. 359).

Un examen attentif des arrêts de la Cour internationale de justice révèle que celle-ci n'a pas été constante dans son interprétation des traités même si l'on peut généralement conclure qu'elle considère la méthode du sens textuel ou ordinaire comme étant acquise (voir [1966] Y.B.I.L.C. II 220; et voir La compétence de l'OIT (1922), P.C.I.J., Sér. B, n° 2 et 3, p. 23; Les services postaux polonais à Dantzig (1925), P.C.I.J., Sér. B, n° 11, p. 39; Le Steamship Lotus (1927), P.C.I.J., Sér. A, n° 10, p. 16; Les conditions d'admission aux Nations-Unies, [1948] C.I.J. Rép. 57, p. 63 (Op. ant.); et La compétence de l'assemblée générale, [1950] C.I.J. Rép. 4, p. 8 (Op. ant.)). Sir G.G. Fitzmaurice, une sommité en droit des traités a habilement résumé les diverses écoles d'interprétation (voir «The Law and Procedure of the International Court of Justice: Treaty Interpretation and Certain Other Treaty Points» (1951), 28 Br. Y.B. Int. L. 1) :

[TRADUCTION] «Il y a maintenant trois grandes écoles de pensée sur le sujet, que l'on pourrait, par commodité, désigner ainsi : celle des «intentions des parties» ou des «pères fondateurs», celle du «sens textuel» ou «sens ordinaire des mots», et celle des «buts et objets» ou école «téléologique». Leurs idées ne s'excluent pas nécessairement les unes les autres et les théories de l'interprétation des traités peuvent être fondées (et elles le sont généralement d'ailleurs) sur des éléments pris à chacune. Chaque école tend toutefois à privilégier un aspect particulier de l'interprétation des traités, peut-être pas en excluant les autres, mais certainement en les y subordonnant. De toute façon, chacune utilise une approche différente. Pour l'école des «intentions», l'objectif primordial, le seul qui soit légitime par ailleurs, consiste à s'assurer des intentions réelles ou présumées des parties et à leur donner effet : il faut donc découvrir quelles étaient ces intentions ou présumer de ce qu'elles devaient être. L'école du «sens textuel», elle, a pour but premier d'établir ce que le texte signifie suivant

l'acception ordinaire ou le sens apparent des termes : il s'agit alors d'étudier et d'analyser le texte. Quant à l'école des «buts et objets», c'est l'objet général du traité même qui compte, puisqu'elle considère, dans une certaine mesure, qu'il a toujours eu ou qu'il a acquis une existence propre indépendamment des intentions originales de ses rédacteurs. Il faut donc déterminer quel est cet objet et interpréter les dispositions en cause d'après celui-ci, en évaluant la teneur générale du traité et ce qui s'en dégage, les circonstances dans lesquelles il a été conclu, la place qu'il a prise dans les relations internationales. En outre, cette dernière méthode téléologique est utile presque exclusivement dans le champ des conventions multilatérales générales, notamment celles qui ont une portée sociale, humanitaire ou normative. Ces trois méthodes peuvent produire en pratique le même résultat dans une cause donnée, mais elles peuvent aussi bien aboutir à des conclusions radicalement opposées (même si, après analyse, les différences peuvent tenir à des nuances et à la méthodologie plutôt qu'aux principes).»

Il ajoute dans une note en bas de page :

[TRADUCTION] «Il pourrait être utile de préciser brièvement le principal défaut de chacune des méthodes quand elles sont poussées à l'extrême ou employées en faisant abstraction du reste. En ce qui concerne la méthode des «intentions», c'est l'élément d'irréel ou de fiction qu'elle comporte souvent. Il arrive fréquemment qu'un point soit litigieux précisément parce que les parties n'avaient aucune intention à son sujet, ou du moins aucune qui soit vraiment commune. Si la résolution du litige en dépend, il faut passer par une recherche infructueuse ou par une fabrication artificielle qui ne représente pas vraiment les intentions des parties. Le point faible de la méthode des «textes», c'est l'élément de subjectivité que comportent les notions de sens «clair» et «ordinaire» que le juge en l'espèce peut comprendre différemment et appliquer d'après son point de vue personnel. Il peut aussi arriver que les parties aient eu l'intention de prêter à un terme un sens particulier différent de son acception courante, mais sans l'indiquer explicitement. Enfin, la méthode téléologique risque toujours d'aller jusqu'à la législation par voie judiciaire : elle peut se résumer non pas à l'interprétation, mais plutôt à la modification d'un instrument afin de le rendre plus conforme à ce que le juge considère comme son véritable objet.»

Quand un traité doit être appliqué par un tribunal national, devrait-il être interprété selon les règles courantes d'interprétation des lois ou selon les principes du droit international? Au Canada, cette question est particulièrement pertinente puisqu'une loi est généralement adoptée pour donner un effet national au traité. En outre, les principes de *common law* qui régissent l'interprétation des lois y

sont nettement plus restrictifs qu'ailleurs, surtout la règle ferme voulant que toute preuve extrinsèque, par exemple l'historique d'une loi, soit inadmissible.

Les tribunaux canadiens ont tendance, depuis quelque temps, à appliquer aux lois qui mettent en oeuvre des traités les principes d'interprétation du droit international au lieu des règles de common law. Le renvoi Re Regina and Palacios (1984), 45 O.R. (2d) 269 (C.A.) le confirme absolument parce que la loi a pour but de donner effet au traité à l'intérieur du pays. Le juge Blair a statué en l'espèce :

[TRADUCTION] L'interprétation des traités est régie par les principes du droit international public et non par la législation nationale. Je souscris à l'énoncé de cette règle que donne O'Connell dans International Law, 2nd ed. (1970), vol. 1, p. 257, et qui se lit comme suit :

Les règles d'interprétation du droit municipal ne doivent pas être utilisées à moins de pouvoir être considérées comme des «principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées». Par conséquent, la règle restrictive de common law relative à l'interprétation littérale n'a pas sa place en droit international. Il est loisible de s'éloigner de la définition du dictionnaire et des règles de syntaxe afin d'en arriver à un résultat «efficace», mais seulement si cela s'impose.

Ces règles d'interprétation s'appliquent même lorsque, comme en l'espèce, un traité a été incorporé dans une loi, ainsi que lord Macmillan a statué dans Stag Line, Ltd. v. Foscolo, Mango & Co., Ltd. et al., [1932] A.C. 328, à la p. 350 :

[TRADUCTION] «Il ne faut pas oublier que la Loi de 1924 a été le résultat d'une conférence internationale et que les règles énoncées dans l'annexe ont cours en droit international. Comme ces règles doivent être examinées par des tribunaux étrangers, il est souhaitable, dans l'intérêt de l'uniformité, que leur interprétation ne soit pas contrôlée strictement par des précédents du droit interne qui leur soient antérieurs, mais que le libellé des règles soit interprété suivant les grands principes généralement reconnus.»

(Voir O'Connell, précité, vol. 1, p. 265.)

O'Connell, International Law, précité, à la p. 251, énonce comme suit la règle fondamentale de droit international relativement à l'interprétation des traités : «Le but premier de l'interprétation des traités, c'est de donner effet aux intentions des parties, pas de les frustrer.»

Cela s'appelle parfois le principe de l'efficacité qui oblige les

tribunaux à faire une lecture globale du traité afin de s'assurer de son but et de son objet, et de donner effet à celui-ci au lieu de se fier à une interprétation littérale de certains articles qui pourrait produire des résultats «contraires aux visées manifestes du traité» : O'Connell, précité, à la p. 255.

D'après les règles d'interprétation des traités, il est évident que le tribunal n'est pas lié par le canon de la lecture littérale des lois sur laquelle il semble que le juge Osborne ait pu s'appuyer. [...]

La Convention doit être interprétée comme donnant effet à son but...»

Encore là, quand les traités sont ainsi utilisés, les tribunaux peuvent suivre différentes méthodes d'interprétation. Parfois, l'examen ne va pas plus loin que la simple signification des mots du texte (p. ex., Smith v. Ontario and Minnesota Power Co. (1918), 45 D.L.R. 266, aux pages 268-269 (C.S. Ont.); Re Arrow River and Tributaries Slide and Boom Co. Ltd., [1932] R.C.S. 494, le juge Lamont, à la p. 506; R. v. Wedge, [1939] 4 D.L.R. 323, p. 333-338 (C.S. C.-B.); et Stickel c. Ministre du Revenu national, [1972] C.F. 672, p. 679), mais aujourd'hui, on est plus susceptible d'ajouter à cette approche littérale un examen téléologique plus large. Peut-être les tribunaux recherchent-ils encore l'intention des parties que révèlent les mots employés, mais souvent ils vont aussi étudier l'historique du traité et sa raison d'être d'après le préambule, les travaux préparatoires et la coutume pertinente du droit international. En outre, comme le principe d'interprétation intertemporel qu'appliquent souvent les tribunaux internationaux a été reconnu, un traité est lu et interprété à la lumière de la situation à l'époque de sa conclusion. (Voir Re Arrow River and Tributaries Slide and Boom Co. Ltd. (1929-1930), 65 O.L.R. 575, p. 583 (H.C. Ont.); et Samson c. R., [1957] R.C.S. 832, p. 837.)

Il est donc possible de conclure que les tribunaux autant nationaux qu'internationaux vont suivre les principes énoncés dans la Convention

de Vienne sur le droit des traités.

Dans les États-Unis d'Amérique, les mêmes principes prévalent. Par exemple, l'article 325 de la Restatement of the Law Third Restatement of the Law The Foreign Relations Law of the United States (1987) se lit comme suit : [TRADUCTION]

> 325. Interprétation des accords internationaux
>
> (1) Un accord international doit être interprété de bonne foi suivant le sens ordinaire à attribuer à ses termes dans leur contexte et à la lumière de son objet et de son but.
>
> (2) Aux fins de l'interprétation, il sera tenu compte de tout accord ultérieur entre les parties au sujet de l'interprétation de l'accord, et de toute pratique ultérieurement suivie par les parties dans l'application du traité.

Cet article s'inspire de la Convention de Vienne sur le droit des traités même si celle-ci n'est pas encore en vigueur aux États-Unis.

2. Application du droit pertinent

Avant d'interpréter l'article 30 du Projet Dunkel et le paragraphe 1709(6) de l'ALENA à la lumière de la Convention de Vienne, il faut souligner que le paragraphe 70(6) du Projet Dunkel renvoie aux articles 31 et 27.1, mais pas à l'article 30. C'est pareil pour le paragraphe 1720(6) de l'ALENA qui renvoie aux paragraphes 1709(10) et 1709(7), mais pas au paragraphe 1709(6). Il faut donc déterminer si les licences obligatoires de brevets pharmaceutiques tombent ou non dans le champ d'application de l'article 31 (Projet Dunkel) ou du paragraphe 1709(10) (ALENA). Je ne crois pas. L'article 30 (Projet Dunkel) autorise les parties à prévoir des exceptions limitées aux droits exclusifs conférés par un brevet. Ces droits exclusifs sont énumérés à l'article 28.

Ainsi, lorsque l'objet du brevet est un produit, le titulaire peut empêcher des tiers agissant sans son consentement de fabriquer, utiliser, etc. à ces fins le produit; lorsque son objet est un procédé, il peut les empêcher d'utiliser le procédé, et d'utiliser ou de mettre en vente, etc., à ces fins, le produit obtenu directement par ce procédé. Voilà les droits exclusifs que confère un brevet. L'octroi obligatoire de licences fait exception à ces droits.

Par conséquent, si l'on applique le par. 1 de l'art. 31 de la Convention de Vienne, l'article 30 du Projet Dunkel doit mentionner les licences obligatoires comme une exception aux droits exclusifs exposés à l'article 28. L'utilisation du qualificatif «limitée» n'exclut pas les licences obligatoires. Par le passé, pour une foule de raisons, les États ont toujours prévu des exceptions limitées à de tels droits exclusifs. Cependant, d'après le texte de l'article 30, ces exceptions ne doivent pas «entre[r] indûment en conflit avec l'exploitation normale du brevet» et ne doivent pas porter «indûment préjudice aux intérêts légitimes du titulaire du brevet, compte tenu des intérêts légitimes des tiers». L'article 30 n'interdit pas l'octroi obligatoire de licences à condition que ce soit raisonnable dans les circonstances. L'appréciation en est laissée aux tribunaux du pays où l'octroi a lieu.

Une interprétation littérale d'après l'acception courante des mots utilisés dans le texte n'indique pas que les licences obligatoires tombent dans le champ d'application de l'article 31 puisque cet article traite des autres utilisations sans l'autorisation du détenteur du droit. Rien dans les alinéas a) à h) ne laisse supposer que le régime d'octroi obligatoire de licences est visé.

Quant à l'ALENA, son paragraphe 1709(6) est identique à l'article 30, sauf dans le texte anglais où les mots «other persons» y sont substitués à «third parties», ce qui le rend plus élégant, mais sans en changer le sens. Quelle que soit l'expression choisie pour désigner les tiers, il s'agira toujours de ceux qui sont censés profiter des licences obligatoires, c'est-à-dire le grand public.

Comme dans le Projet Dunkel, le paragraphe 1720(6) de l'ALENA qui s'applique aux paragraphes 1709(10) et 1709(7), ne renvoie pas aux exceptions prévues au paragraphe 1709(6) qui comprend les licences obligatoires.

Plus généralement, on pourrait avancer que l'article XX du GATT, qui se lit comme suit :

Exceptions générales

«Sous réserve que ces mesures ne soient pas appliquées de façon à constituer soit un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiée entre les pays où les mêmes conditions existent, soit une restriction déguisée au commerce international, rien dans le présent Accord ne sera interprété comme empêchant l'adoption ou l'application par toute partie contractante des mesures [...]

b) nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux;...»

est pertinent pour justifier l'octroi obligatoire de licences de brevets pharmaceutiques, puisque c'est un régime qui protège des vies humaines en permettant aux gens pauvres et malades d'obtenir des médicaments à moindre coût.

Cet article vient confirmer l'article 30 du Projet Dunkel, car il n'est certainement pas déraisonnable d'imposer l'octroi obligatoire de licences pour de tels motifs. Cela respecte le critère «compte tenu des intérêts légitimes des tiers».

Bien des pays en développement, y compris le Mexique, se sont

toujours opposés à l'abolition des licences obligatoires de brevets pharmaceutiques, la bête noire des multinationales contrôlées par des intérêts américains. (Remarquez, toutefois, que l'article 2101 de l'ALENA qui renvoie à l'alinéa XX b) du GATT ne s'applique pas au chapitre 7.)

Par conséquent, que l'on opte pour la méthode d'interprétation de la signification courante des mots ou de leur sens contextuel, ou encore pour celle des buts et objets, le résultat est le même.

Étant donné que, d'après cette interprétation, les licences obligatoires se situent dans le champ d'application de l'article 30 du Projet Dunkel et du paragraphe 1709(6) de l'ALENA, le Canada n'était pas tenu en vertu des paragraphes 70(6) du Projet Dunkel et 1720(6) de l'ALENA d'abolir, rétroactivement au 20 décembre 1991, le régime des licences obligatoires de brevets pharmaceutiques.

Même s'il était possible de soutenir que l'article 31 du Projet Dunkel et le paragraphe 1709(10) de l'ALENA visent les licences obligatoires de brevets pharmaceutiques, le gouvernement fédéral ne serait nullement obligé de les supprimer. Ces dispositions servent de clause d'antériorité pour protéger les licences octroyées avant le 20 décembre 1991. Il me semble que les mots «dans les cas où la législation permet d'autres utilisations» viseraient aussi la disposition législative en vertu de laquelle l'autorisation a été accordée et que celle-ci peut donc demeurer en vigueur indéfiniment. De toute façon, je ne vois pas comment les articles 31 et 32 de la Convention de Vienne ont pu créer l'obligation pour le Canada de modifier sa loi.

Autres observations

Comme je l'ai déjà dit, je ne crois pas que le projet de loi C-91 constitue une «pratique ultérieurement suivie dans l'application du traité par laquelle est établi l'accord des parties à l'égard de l'interprétation du traité» (Convention de Vienne sur le droit des traités, al. 31.3b)). D'après l'article 32 de la Convention de Vienne, il est possible d'avoir recours à des moyens complémentaires d'interprétation, y compris les travaux préparatoires du traité et les circonstances de sa conclusion, dans le but de confirmer le sens qui ressort par suite de l'application de l'article 31, ou de déterminer la signification des dispositions quand leur interprétation suivant l'article 31 laisse planer l'ambiguïté.

L'auteur du présent avis n'a pas eu accès aux travaux préparatoires des deux accords puisqu'ils n'ont pas été rendus publics. Cependant, certains documents gouvernementaux pourraient nous éclairer sur les intentions des parties.

Avant de les examiner, il importe de jeter un bref coup d'oeil sur les liens entre l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALE) et les préoccupations au sujet de la propriété intellectuelle. Bien que le gouvernement américain ait jugé vitale l'inclusion de dispositions relatives à cette question dans un traité de libre-échange, l'ALE ne renferme que quelques dispositions bien mineures aux articles 2004 et 2006, sous la rubrique «Dispositions générales». Les États-Unis se plaignaient surtout de la protection prétendument inefficace que la loi canadienne de 1969 sur les brevets accordait aux produits pharmaceutiques, et ils souhaitaient l'abolition ou la modification du

régime de licences obligatoires des brevets pharmaceutiques. Déjà en 1987, les négociations sur le libre-échange avaient abouti à d'importantes dispositions concernant la propriété intellectuelle. Pourtant, la plupart avaient finalement été retirées quand le Canada avait accepté de réviser sa législation sur les brevets dans le but de contrer les revendications plus étendues des États-Unis à l'égard de la propriété intellectuelle, et de protéger les biens culturels canadiens. La Loi de 1987 modifiant les brevets (le projet de loi C-22) faisait partie des négociations sur le libre-échange. D'ailleurs, un résumé de l'ALE publié le 4 octobre 1987 par le Bureau du Représentant américain au commerce indiquait que le Canada avait «accepté de protéger les produits pharmaceutiques en libéralisant le régime d'octroi obligatoire de licences.» (Chapman, L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, Étude générale, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement, p. 32 (1988)).

Comme il l'avait fait pour l'ALE, le Canada a maintenant adopté le projet de loi C-91 qui supprime les licences obligatoires des brevets pharmaceutiques. Il se plie ainsi aux souhaits des américains en prétextant que le Projet Dunkel et l'ALENA exigeaient tous deux une telle mesure. (Pour une bonne analyse de l'historique de l'ALE, voir John W. Rogers III, «The Revised Canadian Patent Act, the Free Trade Agreement, and Pharmaceutical Patents: An Overview of Pharmaceutical Compulsory Licensing in Canada» (1990), 10 E.I.P.R. 351.)

Plusieurs documents portant sur l'ALENA peuvent être intéressants. Dans Accord de libre-échange nord-américain - Le manuel de l'ALENA (août 1992) (Fiches thématiques), on peut lire :

LE CANADA ET L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (ALENA)

ALENA - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

CONTENU DE L'ACCORD

Contrairement à l'Accord canado-américain de libre-échange (ALE), l'ALENA accorde un chapitre détaillé à la propriété intellectuelle, grâce auquel seront protégés les inventions, les dessins ou modèles et les créations. Les principaux éléments en sont les suivants :

- Des normes concernant les droits d'auteur, les enregistrements sonores, les marques de commerce, les brevets, les circuits intégrés, les secrets commerciaux, les indications géographiques, les droits des phytogénéticiens ainsi que les dessins et modèles industriels;
- Des règles détaillées pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle;
- La recherche effectuée au Canada sera désormais traitée sur le même pied que la recherche effectuée aux États-Unis en ce qui concerne l'obtention de brevets aux États-Unis;
- La protection conférée par les brevets sera la même dans tous les secteurs industriels.

AVANTAGES POUR LE CANADA

- Une protection rigoureuse de la propriété intellectuelle représente un avantage certain pour les créateurs, les inventeurs et les chercheurs canadiens;
- Le Canada pourra profiter du climat propice ainsi créé pour attirer de nouveaux investissements et de nouvelles technologies, ce qui signifie un plus grand nombre d'emplois hautement spécialisés;
- En offrant aux sociétés pharmaceutiques novatrices une protection équivalente à celle offerte par la majorité des autres nations industrialisées au niveau du brevet, le Canada devient un endroit plus attrayant pour la recherche, le développement et la fabrication de médicaments;
- Les créateurs canadiens de logiciels peuvent être assurés que leur travail sera protégé;
- Le travail des chercheurs canadiens qui inventent des obtentions végétales ou conçoivent des circuits intégrés sera protégé au Mexique.

QUESTIONS COURANTES

Pourquoi le Canada a-t-il éliminé dans l'ALENA l'obligation d'obtenir une licence dans le cas des produits pharmaceutiques?

La décision du Canada n'était pas liée à l'ALENA. Le renforcement de la protection accordée aux produits pharmaceutiques est une bonne chose pour le Canada. Cela signifie de nouveaux emplois, des investissements additionnels dans les activités de recherche et développement, et de nouveaux débouchés dans une grande industrie de haute technologie importante pour la prospérité du Canada. Les dispositions de l'ALENA sur les produits pharmaceutiques sont identiques aux propositions mises de l'avant dans les Négociations commerciales multilatérales de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Ces propositions attestent d'un consensus multilatéral sur la nécessité de mieux protéger, au moyen de brevets, le travail des créateurs, des inventeurs et des chercheurs. Depuis que le Canada a fait part de sa décision de mettre en oeuvre la proposition du GATT, on a annoncé de nouveaux investissements totalisant près de 500 millions de dollars dans l'industrie pharmaceutique canadienne.

Ce commentaire indique que l'ALENA n'a rien à voir avec la décision d'adopter le projet de loi C-91 pour éliminer les licences obligatoires de brevets pharmaceutiques.

Dans le document intitulé Accord de libre-échange nord-américain - Vue d'ensemble et description - Canada, États-Unis, Mexique, rédigé par le gouvernement fédéral, on peut lire le passage suivant à la p. xi :

> **Propriété intellectuelle** — Les dispositions de l'ALENA sur la propriété intellectuelle sont semblables à celles proposées au GATT (Uruguay Round) et conformes aux intérêts canadiens; elles devraient stimuler l'innovation au Canada et attirer davantage d'investisseurs de calibre international au Canada.
>
> **Brevets**
> L'ALENA assure une protection adéquate et efficace des brevets, en obligeant chaque pays à :
>
> - fournir des brevets de produit et de procédé pour presque tous les types d'invention, y compris les produits pharmaceutiques et les produits chimiques agricoles;
> - éliminer les régimes spéciaux pour certaines catégories de produits, les dispositions spéciales sur l'acquisition des droits de brevet ainsi que toute discrimination dans le

traitement des brevets de produits locaux et étrangers; et

- donner aux détenteurs de brevets la possibilité d'obtenir une protection conférée par des brevets de produits pour les inventions de produits pharmaceutiques et de produits chimiques agricoles pour lesquelles des brevets de produit ne pouvaient précédemment être obtenus.

Là encore, il n'est absolument pas question de l'octroi obligatoire de licences de brevets pharmaceutiques. Par conséquent, cela semblerait indiquer que les parties aux deux accords n'en ont pas discuté. Le projet de loi C-91 semble avoir été adopté à la demande des États-Unis parce que le projet de loi C-22, présenté précédemment, en 1987, n'allait pas assez loin. Cela n'a rien à voir avec les deux accords.

Enfin, quant aux paragraphes 27(1) du Projet Dunkel et 1709(7) de l'ALENA, l'obligation de conférer des brevets et d'exercer les droits y afférents sans discrimination quel que soit le lieu de l'invention et le domaine technologique, et que les produits soient importés ou d'origine nationale, n'a aucune incidence directe sur les licences obligatoires. Ces articles garantissent simplement la même protection des brevets dans tous les secteurs industriels. Ils ne l'emportent pas sur les articles 30 et 31 du Projet Dunkel ni sur les paragraphes 1709(6) et (10) de l'ALENA qui prévoient des exceptions aux droits conférés et n'exigent pas l'abolition des licences obligatoires de brevets pharmaceutiques.

J.-G. Castel, O.C. c.r.
Professeur de droit commercial
international

Le 23 mars 1993

MAIL POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage Paid Lettermail
Post payé Poste-lettre
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian Drug Manufacturers' Association:

Leslie L. Dan, Novopharm Ltd.;

Luciano Calenti, ACIC (Canada) Inc.

De l'Association canadienne des fabricants de produits phamaceutiques:

Leslie L. Dan, Novopharm Ltée;

Luciano Calenti, ACCIC (Canada) Inc.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
YC23
-F31

Government
Publications

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Foreign Affairs

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires étrangères

LIBRARY

Chairman:
The Honourable JOHN B. STEWART

Président:
L'honorable JOHN B. STEWART

Thursday, June 3, 1993

Le jeudi 3 juin 1993

Issue No. 28

Fascicule nº 28

Twenty-third Proceedings on:
The examination of negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments

Vingt-troisième fascicule concernant:
L'examen des négociations en vue d'un accord de libre–échange entre le Canada, les États–Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

28411

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS

The Honourable John B. Stewart, *Chairman*

The Honourable James F. Kelleher, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk
Atkins
Balfour
Bosa
Cogger
Cools
Corbin
* Frith (or Molgat)
Kelleher, P.C.
Kinsella
LeBlanc, P.C.
MacDonald (*Halifax*)
MacEachen, P.C.
Marshall
Meighen
* Murray, P.C.
(or Lynch–Staunton)
Robichaud, P.C.
Stewart
Stollery
Stratton

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Stewart

Vice–président: L'honorable James F. Kelleher

et

Les honorables sénateurs:

Andreychuk
Atkins
Balfour
Bosa
Cogger
Cools
Corbin
* Frith (ou Molgat)
Kelleher, c.p.
Kinsella
LeBlanc, c.p.
MacDonald (*Halifax*)
MacEachen, c.p.
Marshall
Meighen
* Murray, c.p.
(ou Lynch–Staunton)
Robichaud, c.p.
Stewart
Stollery
Stratton

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

blished under authority of the Senate by the
ıeen's Printer for Canada

vailable from Canada Communication Group — Publishing,
ıpply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of the Proceedings of the Senate*, Thursday, November 21, 1991:

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Molgat for the Honourable Senator Stewart moved, seconded by the Honourable Senator Hébert:

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs be authorized to hear evidence and to examine and report on negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments;

That the papers and evidence received and taken on the aforesaid subject before the Committee during the First and Second Sessions of the Thirty-Fourth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee present its report no later than December 17, 1992.

The question being put on the motion, it was adopted.

---

* By order of the Senate dated December 7, 1992, the date of tabling the final report was extended to March 31, 1993. By order of the Senate dated March 25, 1993, the date of tabling the final report was extended to October 29, 1993.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du jeudi 21 novembre 1991:

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat, au nom de l'honorable sénateur Stewart, propose, appuyé par l'honorable sénateur Hébert:

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à entendre des témoignages et à examiner, pour en faire rapport, les négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question par le Comité durant les première et deuxième sessions de la trente-quatrième législature soient renvoyés au Comité; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 17 décembre 1992.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

* Par ordre du Sénat daté du 7 décembre 1992, la date de dépôt du rapport final a été prolongée jusqu'au 31 mars 1993. Par ordre du Sénat daté du 25 mars 1993, la date de dépôt du rapport final a été prolongée jusqu'au 29 octobre 1993.

Le greffier du Sénat
Gordon L. Barnhart
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, June 3, 1993
(32)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 9:00 a.m. this day, the Chairman, the Honourable Senator John B. Stewart presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Balfour, Bolduc, Bosa, Cools, Frith, Ghitter, Kelleher, Kinsella, MacEachen, Robichaud, Stewart and Stratton.(13)

In attendance: *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Tony Halliday, Researcher.

WITNESSES:

From the Canadian Labour Congress:

Robert White, President;

Len Ruel, Executive Assistant to the President;

Carol Phillips, Executive Assistant to the President;

Andrew Jackson, Senior Economic, Social & Economic Policy.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated Thursday, November 21, 1991, proceeded to consider the examination of negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments.

Mr. White made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

It was agreed, — THAT the submission of the Canadian Labour Congress be printed as appendix to the proceedings of this day.

At 10:45 a.m., the Committee met *in camera*.

At 11:15 a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 3 juin 1993
(32)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 9 heures sous la présidence de l'honorable sénateur John B. Stewart (*président*).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Balfour, Bolduc, Bosa, Cools, Frith, Ghitter, Kelleher, Kinsella, MacEachen, Robichaud, Stewart et Stratton. (13)

Présent: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Tony Halliday, attaché de recherche.

TÉMOINS:

Du Congrès du travail du Canada:

Robert White, président;

Len Ruel, adjoint exécutif du président;

Carol Phillips, adjointe exécutive du président;

Andrew Jackson, économiste principal, Politique sociale et économique.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 21 novembre, le Comité poursuit son examen des négociations en vue d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe.

M. White fait une déclaration et, aidé des autres témoins, répond aux questions.

Il est convenu, — QUE le mémoire du Congrès du travail du Canada soit joint en annexe aux délibérations de ce jour.

À 10 h 45, le Comité se réunit à huis clos.

À 11 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

La greffière du Comité
Line Gravel
Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, June 3, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met this day at 9:00 a.m. to continue its examination of negotiations for a free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments.

Senator John B. Stewart (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, this morning we continue our examination of the proposed North American Free Trade Agreement. We have heard submissions from Canadian trade experts and representatives of the government and private sectors. We have also heard testimony from experts from the United States and Mexico.

This morning we are fortunate to have with us Mr. Robert White, President of the Canadian Labour Congress which is the umbrella organization of many of the national and provincial trade unions. I believe members of the committee have copies of the presentation which Mr. White made before the House of Commons Subcommittee on International Trade when it was investigating the NAFTA.

Before I call upon Mr. White, I will correct myself: As of Sunday May 9, 1993, Mr. Robert White is Dr. Robert White. On that day he was made a doctor of laws *honoris causa* at St. Francis Xavier University in Antigonish. We all join his many friends in congratulating him on his new dignity.

Dr. White, we are ready to hear from you.

Mr. Robert White, President, Canadian Labour Congress: Thank you. We appreciate the opportunity to appear here this morning, although I should be honest and say I have had some second thoughts because I am wondering what will happen. I think everybody knows our position. I hope the committee will take seriously the presentations that are made to it and will take some decisions. We are at an important time here, and I would hope that we are not wasting our time here and that this legislation will not go through just because the majority in the Senate endorses the government's position.

We have been involved in the whole debate around free trade, around the Canada-U.S. Free Trade Agreement and around NAFTA ever since the debate seriously began in our country. We have to have another serious debate about the extension of the FTA and NAFTA, so we are prepared to take some time this morning to answer questions.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 3 juin 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 9 h pour poursuivre son examen des négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe.

Le sénateur John B. Stewart (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, ce matin nous poursuivons notre examen des négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain. Nous avons entendu le témoignage de spécialistes canadiens du commerce ainsi que de représentants du gouvernement et du secteur privé. Nous avons également entendu le témoignage d'experts provenant des États-Unis et du Mexique.

Ce matin, nous sommes heureux d'avoir avec nous M. Robert White, président du Congrès du travail du Canada, organisme qui regroupe nombre des syndicats nationaux et provinciaux. Je crois que les membres du comité ont en leur possession un exemplaire de l'exposé qu'a prononcé M. White devant le sous-comité du commerce international de la Chambre des communes, quand ce sous-comité étudiait la question de l'ALÉNA.

Avant d'inviter M. White à commencer, j'aimerais préciser un point: le dimanche 9 mai 1993, M. Robert White a reçu un doctorat *honoris causa* en droit de l'Université St. Francis Xavier à Antigonish. Nous unissons notre voix à celle de ses nombreux amis pour le féliciter à cet égard.

Monsieur White, nous sommes prêts à vous entendre.

M. Robert White, président, Congrès du travail du Canada: Merci. Nous sommes heureux de pouvoir prendre la parole devant vous ce matin, même si je dois être honnête et dire que j'étais quelque peu réticent du fait que je me demandais ce qui se produirait. Je crois que tout le monde connaît notre position. J'espère que les membres du comité étudieront sérieusement les exposés qui lui sont présentés et prendra certaines décisions. Nous en sommes à un moment important de notre histoire, et j'espère que nous ne perdons pas notre temps ici et que le projet de loi ne sera pas adopté simplement parce que la majeure partie des sénateurs appuient la position du gouvernement.

Nous avons participé à tout le débat au sujet du libre-échange, à celui qui a entouré l'ALÉ et à celui qui entoure l'ALÉNA, depuis que ce débat a commencé sérieusement dans notre pays. Nous devons tenir un autre débat sérieux au sujet de l'ALÉNA et de la prolongation de l'ALÉ, de sorte que nous sommes disposés à prendre un certain temps, ce matin, pour répondre à des questions.

[*Text*]

We have a short presentation. The committee has copies of the full presentation we made to the House of Commons standing committee.

I have with me this morning Andrew Jackson, who is the Senior Economist for the Canadian Labour Congress. On my left is Carol Phillips and Len Reul, both of whom are my assistants at the Canadian Labour Congress.

We appreciate the opportunity to speak to you today on the issue of the North American Free Trade Agreement which we think is an extension of the FTA. It is our strongly held view that the Free Trade Agreement with the United States has been nothing less than a disaster for working people and, indeed, for all Canadians. We are no less convinced that the North American Free Trade Agreement marks another major step in the wrong direction for this country.

The CLC and Canadians generally are not opposed to close and mutually beneficial economic ties with the United States, Mexico and other countries in the hemisphere, but that is not what the Free Trade Agreement and NAFTA are fundamentally all about. What these agreements are fundamentally about is depriving democratically elected governments of the tools needed to build healthy, productive economies which serve the needs of their peoples. What they are fundamentally about is enshrining the principles of so-called free market economics and what has rightly been described as an "economic constitution" for North America and ultimately all of the Americas.

These agreements are fundamentally undemocratic because they are designed to transfer power from democratic governments to so-called free markets — markets which are in reality dominated by powerful, unaccountable, mainly U.S.-based transnational corporations.

The great difference between the debate which is going on today over the NAFTA and the debate which took place here in 1988 is that we are now in the position to compare the promise of free trade to the actual performance of our economy under free trade. Canadians are now in a position to answer the key questions: Has the FTA built a more productive and stable economy capable of generating jobs and providing security for working people? Has FTA moved us closer to our goal of building a fairer society, with better social programs and better public services? We think the answer to both those questions is "no."

[*Traduction*]

Nous avons un court exposé. Le comité a reçu un exemplaire de l'exposé complet que nous avons prononcé devant le comité permanent de la Chambre des communes.

Je suis accompagné ce matin d'Andrew Jackson, économiste principal du Congrès du travail du Canada. À ma gauche, voici Carol Phillips et Len Reul, qui sont mes adjoints au sein du Congrès du travail du Canada.

Nous sommes très heureux de pouvoir prendre la parole devant vous aujourd'hui au sujet de l'accord de libre-échange nord-américain qui, à notre avis, est une prolongation de l'ALÉ. Nous sommes fermement convaincus que l'accord de libre-échange conclu avec les États-Unis n'a été rien d'autre qu'un désastre pour les travailleurs et les travailleuses et, à vrai dire, pour tous les Canadiens et Canadiennes. Nous ne sommes pas moins convaincus que l'accord de libre-échange nord-américain marque un autre pas important dans la mauvaise direction pour notre pays.

Le CTC et le peuple canadien en général ne s'opposent pas à des liens économiques étroits et mutuellement bénéfiques avec les États-Unis, le Mexique et d'autres pays de l'hémisphère, mais tel n'est pas l'objet principal de l'accord de libre-échange et de l'ALÉNA. Ces ententes consistent essentiellement à priver des gouvernements démocratiquement élus des outils dont ils ont besoin pour ériger des économies saines et productives qui répondent aux besoins de leurs peuples. En effet, ces accords consistent d'abord et avant tout à enchâsser les principes d'une présumée économie du marché libre dans ce qui a été décrit à bon droit comme une «constitution économique» pour l'Amérique du Nord et, à la fin, pour toutes les Amériques.

Ces accords sont fondamentalement anti-démocratiques parce qu'ils sont conçus dans le but de transférer le pouvoir des gouvernements démocratiques à des présumés marchés libres — des marchés qui sont en réalité dominés par des sociétés transnationales puissantes sans aucune obligation de rendre des comptes et surtout installées aux États-Unis.

La grande différence entre le débat sur l'ALÉNA qui a cours aujourd'hui et celui qui a eu cours concernant l'accord de libre-échange en 1988 tient au fait que la population du Canada est maintenant en mesure de porter un jugement. Elle est en mesure de comparer la promesse de libre-échange au rendement réel de notre économie en vertu de ce régime. La population du Canada est maintenant en mesure de répondre à des questions importantes. L'ALÉ a-t-il donné lieu à une économie productive et plus stable capable de produire des emplois et d'assurer la sécurité aux travailleurs et travailleuses? L'ALÉ nous a-t-il rapproché de notre but qui est d'ériger une société plus juste dotée de meilleurs programmes sociaux et de meilleurs services publics? La réponse à ces deux questions est assurément non.

[*Text*]

We refer you to the brief we submitted to the parliamentary committee on NAFTA in which we detailed the evidence which concretely links the Free Trade Agreement to the wrenching unemployment crisis now confronting Canadians. Let me summarize some of those points:

Everybody agreed that the manufacturing sector, including resource-based manufacturing, was the sector of the economy likely to be most affected by free trade. But even its greatest opponents could not have contemplated the depth. No one could deny that, since the FTA came into effect, we have lost about one in five, almost 400,000, manufacturing jobs or that production fell by more than 10 per cent. Our experience is in stark contrast to the 1988 forecast of the Department of Finance that the FTA would generate 195,000 jobs by 1993.

The crisis in the manufacturing sector has lead to huge job losses elsewhere in the economy, for example in transportation, in business services and ultimately in public services.

Nobody can deny that the decision of many U.S.-owned corporations to shift production and jobs from Canada to the U.S. has been an important continuing factor in this crisis. In 1992 alone another 17 U.S. companies shut down Ontario plants employing over 3,000 workers. This does not include plant closures affecting less than 100 employees or workers laid off from plants which continue as little more than warehouse operations.

The evidence shows that the U.S. share of the Canadian market has grown very sharply since 1988 as a result of plant closures and mass layoffs. For example, under free trade, the U.S. share of the Canadian furniture market has grown from 5.9 to 26.4 per cent as U.S.-owned firms have shifted production from Canada to the United States and as Canadian-owned firms have been forced into bankruptcy. We have lost more than 3,000 jobs in that sector alone.

No one can deny that the overall balance of trade between Canada and the United States has moved significantly in favour of the U.S. since the FTA came into effect. In the four years before the FTA our average exports of goods to the United States were 22 per cent higher than imports. Even in 1992, after the the fall of the dollar, this fell to 17 per cent. The difference represents a loss of about 100,000 jobs and more than $6 billion worth of exports. The balance of trade in services has moved even more sharply in favour of the United States.

[*Traduction*]

Le mémoire que nous avons remis au comité parlementaire sur l'ALÉNA donnait des preuves détaillées qui lient très concrètement l'accord de libre-échange à la crise déchirante du chômage auquel se heurtent actuellement les Canadiens et les Canadiennes. Permettez que je résume brièvement quelques-unes de ces preuves:

Tous avaient été d'accord pour dire que le secteur manufacturier, notamment celui de la transformation des ressources, était le secteur de l'économie qui serait le plus vraisemblablement touché par le libre-échange, mais même ses opposants les plus acharnés ne pouvaient prévoir l'étendue du problème. Personne ne peut nier que depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ, nous avons perdu environ un emploi sur cinq, c'est-à-dire près de 400 000 emplois, dans le secteur manufacturier ni que la production a été réduite de plus de 10 p. 100. La réalité que nous connaissons contredit absolument les prévisions faites en 1988 par le ministère des Finances voulant que l'ALÉ produirait 195 000 emplois avant 1993.

La crise que connaît le secteur manufacturier a mené à des pertes d'emploi dans tous les secteurs économiques, par exemple, dans les transports, les services commerciaux et finalement les services publics.

Personne ne peut nier que la décision de nombreuses entreprises, surtout américaines, de transférer leur production et leurs emplois du Canada aux États-Unis a été un facteur important incessant de la présente crise. En 1992 seulement, 17 autres entreprises américaines ont fermé en Ontario des usines qui employaient plus de 3 000 travailleurs et travailleuses, et ce nombre n'inclut pas les fermetures d'usines affectant moins de 100 employés, ni les travailleuses et les travailleurs licenciés par des usines qui continuent à exister tout au plus à titre d'entrepôts.

Il est prouvé que la part américaine du marché canadien de la fabrication de mobilier est passée de 5,9 à 26,4 p. 100 à mesure que les compagnies américaines ont transféré leur production du Canada aux États-Unis et que des entreprises canadiennes ont été acculées à la faillite. Nous avons perdu plus de 3 000 emplois dans ce seul secteur.

Personne ne peut nier que l'ensemble de la balance commerciale entre le Canada et les États-Unis s'est déplacée sensiblement en faveur des États-Unis depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ. Au cours des quatre années qui ont précédé l'adoption de l'ALÉ, nos exportations vers les États-Unis étaient en moyenne de 22 p. 100 supérieures à nos importations. Même en 1992, après la chute du dollar, cette moyenne est tombée à 17 p. 100. Cette différence représente une perte de près de 100 000 emplois et de plus de 6 milliards de dollars en exportations. La balance commerciale dans le secteur des

[*Text*]

No one can deny that under the FTA the flow of business investment from Canada to the United States has been much greater than the flow of U.S. business investment to Canada, and this shift has cost us even more jobs.

The brutal reality facing Canadians today is that our economy is performing at its worst level since the Great Depression; that almost one in five workers are either unemployed or underemployed; that, in addition to those drawing unemployment insurance, almost one in ten people now depend on social assistance; that public and social services and income support programs are being slashed back rather than expanded to deal with the victims of the recession; and that no meaningful recovery is in sight.

The Canadian Labour Congress does not claim that the FTA has been the only factor causing this crisis. What we do say is that the FTA has been a very significant independent factor in the crisis and that it has made things much worse than they would otherwise have been.

We ask the question: For what reason has this been done?

Has the FTA, which has cost us hundreds of thousands of jobs, given us secure access to the U.S. market? Clearly it has not. The U.S. is continuing to actively manage its trade with us in their interests in steel and in other key sectors as they have always done.

Has the FTA created new jobs in significant numbers in expanding new industries serving the U.S.market? The answer is clearly "no". There are very few new jobs available for the hundreds of thousands of workers who have lost their jobs because of free trade. Despite the so-called "recovery" of the past year, job creation is extremely slow and the national unemployment rate remains well above 11 per cent.

The experience of free trade should tell us that these kinds of agreement do not represent a solution to our problems. They make things worse, not better. The way forward is to move in a different direction and to regain some of the tools of sovereignty which were stripped from us by the FTA. The experience of other countries should tell us that a strong domestic economic base is the precondition for success in international markets.

Trade is an important part of a healthy economy, but it is only one part. If we are to successfully participate in the international economy, then we have to build a strong, productive, innovative, economic base here at home. Given

[*Traduction*]

services s'est déplacée de façon encore plus marquée en faveur des États-Unis.

Personne ne peut nier qu'en vertu de l'ALÉ, le transfert des placements, du Canada vers les États-Unis, a été beaucoup plus marqué que le transfert en sens inverse de ces mêmes placements et que cette situation nous a coûté encore plus d'emplois.

La triste réalité à laquelle se heurtent les Canadiens et les Canadiennes aujourd'hui consiste à dire que notre économie connaît sa pire situation depuis la Grande Dépression, qu'un travailleur sur cinq est soit sans emploi, soit sous-employé, que, outre les prestataires d'assurance-chômage, près d'une personne sur dix dépend maintenant de l'aide sociale, que les services publics et sociaux et les programmes de soutien du revenu sont réduits plutôt qu'élargis pour venir en aide aux victimes de la récession et qu'il n'y a aucune reprise importante encore en vue.

Le Congrès du travail du Canada ne prétend pas que l'ALÉ ait été la seule cause de cette crise. Ce qu'il dit néanmoins, c'est que l'ALÉ a été un facteur indépendant très important de la crise qui a rendu la situation de l'économie sensiblement plus grave qu'elle ne l'aurait été autrement.

Nous demandons donc pourquoi cet accord a-t-il été conclu?

L'ALÉ, qui nous a coûté des centaines de milliers d'emplois, nous a-t-il donné un accès sûr au marché américain? Bien sûr que non. Les États-Unis continuent à gérer activement leur commerce avec nous dans leurs intérêts dans les secteurs de l'acier et d'autres secteurs importants, comme ils l'ont toujours fait.

Et l'ALÉ a-t-il créé de nouveaux nombreux emplois dans les nouvelles industries en expansion qui desservent le marché américain? La réponse est certainement non. Il y a très peu de nouveaux emplois pour les centaines de milliers de travailleurs et travailleuses qui ont perdu leur emploi à cause du libre-échange. Par ailleurs, en dépit de la prétendue «reprise» de cette dernière année, la création d'emplois est extrêmement lente et le taux national de chômage se situe toujours bien au-delà des 11 p. 100.

Notre expérience du libre-échange devrait nous convaincre que ce type d'accord n'est pas la solution à nos problèmes. Il les aggrave plutôt. Pour progresser, il faut prendre une direction différente et se réapproprier certains des outils de notre souveraineté dont l'ALÉ nous a démunis. L'expérience des autres pays devrait nous convaincre qu'une saine base économique nationale est la condition du succès sur les marchés internationaux.

Le commerce est une partie importante d'une économie saine, mais seulement une partie. Si nous voulons participer fructueusement à l'économie internationale, nous devons établir une base économique solide, productive et innovatrice

[*Text*]

our history, such a base will be built not through reliance on so-called free market forces alone but through active industrial and managed trade policies which build up Canadian productive capacity and skills. We are deeply opposed to the FTA and NAFTA precisely because they stand in the way of our moving in such a direction.

In the final analysis, if we continue with the FTA-NAFTA model of economic integration, the future of the country itself will be threatened. The FTA has greatly increased the extent of integration between ourselves and the United States in terms of trade and investment, weakening the links between different parts of Canada and between Canada and the rest of the world. It has, in areas such as transportation and communications and culture, also strengthened north-south linkages at the expense of east-west linkages. Pressure flowing from the FTA has lead to an erosion of key national institutions which give Canadians a sense of community and define us as a society different from that of the U.S. — institutions such as Medicare and CBC.

The FTA has generally worked to undermine the public sector which embodies Canadian values and gives greater weight to so-called free markets which tend to place Canadian-based enterprises at a competitive advantage relative to much larger U.S.-based transnationals.

Let me now speak briefly to the reasons we believe that NAFTA will make things even worse, compounding the damage already caused by the FTA.

In the first place, we should be clear that NAFTA amounts to a renegotiation and an extension of the FTA to areas which were not covered in the original agreement. The NAFTA ties the hands of democratic governments even more tightly. It grants still further rights to transnational corporations in areas such as intellectual property rights. The implications of the new deal in sectors such as land transportation and telecommunications are just now being analyzed.

We urge this committee to examine seriously the very wide range of concerns raised in the comprehensive analysis of the NAFTA agreement prepared under the auspices of the Canadian Centre for Policy Alternatives. That analysis includes material specific to particular sectors of the economy prepared by researchers from the affiliated unions of the CLC.

[*Traduction*]

ici au pays. Compte tenu du contexte historique de notre pays, nous parviendrons à établir une telle base non pas en dépendant seulement des présumées forces du marché libre, mais en adoptant des politiques responsables en fait de commerce industriel et géré qui intensifieront les capacités et les compétences productives du peuple canadien. Nous nous opposons fermement à l'ALÉ et à l'ALÉNA précisément parce que ces accords nous empêchent de prendre une telle orientation.

En dernière analyse, si nous continuons à suivre le modèle d'intégration économique que proposent l'ALÉ et l'ALÉNA, c'est l'avenir même de notre pays qui sera menacé. L'ALÉ a déjà beaucoup intensifié notre intégration aux États-Unis en fait de commerce et d'investissements, affaiblissant ainsi les liens qui relient les différentes régions du Canada et qui relient le Canada au reste du monde. Dans certains secteurs comme les transports, les communications et la culture, ces accords ont aussi renforcé les liens nord-sud aux dépens des liens est-ouest. Les pressions que nous impose l'ALÉ ont causé une érosion des principales institutions nationales qui donnent au peuple canadien un sens de la communauté et qui nous définissent en tant que société très différente de celle des États-Unis, des institutions comme le Régime d'assurance-maladie et la Société Radio-Canada.

L'ALÉ a généralement contribué à miner le secteur public qui représente nos valeurs canadiennes et a mis l'accent sur des présumés marchés libres, des marchés qui ont tendance à placer les entreprises installées au Canada dans une situation compétitive désavantageuse par rapport aux transnationales beaucoup plus grandes qui ont leur siège aux États-Unis.

Permettez-moi de parler brièvement des raisons pour lesquelles nous croyons que l'ALÉNA aggravera la situation et intensifiera considérablement les dommages déjà causés par l'ALÉ.

D'abord, il faut dire clairement que l'ALÉNA n'est rien d'autre que la renégociation et la prolongation de l'ALÉ dans des secteurs qui n'étaient pas couverts par l'entente originale. L'ALÉNA lie les mains des gouvernements démocratiques avec encore plus de fermeté. Il confère encore plus de droits aux entreprises transnationales dans des secteurs comme les présumés droits de «propriété intellectuelle». Les conséquences du nouvel accord dans des secteurs comme le transport terrestre et les communications commencent tout juste à faire l'objet d'analyses.

Nous exhortons le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères à examiner sérieusement la gamme énorme de préoccupations que soulève l'analyse exhaustive de l'ALÉNA préparée sous les auspices du Centre canadien de recherche en politiques de rechange. Cette analyse s'appuie sur des documents préparés par des chercheurs et chercheuses des

[*Text*]

In the second place, NAFTA will lock us into a completely integrated economic space with Mexico, which has extremely low wages and extremely low labour, social and environmental standards compared to Canada and, indeed, to the U.S. Mexico also has an extremely dubious record in terms of respect for human and democratic rights.

In our view, the position of the federal government that human and democratic rights have nothing to do with NAFTA is morally wrong and destructive. Canada should do everything in its power to promote human rights in Mexico and elsewhere in the world. The case for doing so is all the more compelling given that genuine labour rights cannot exist in a context where basic human rights are not respected and given that labour rights must be respected if Mexican labour and social standards are to rise so as to reduce the gap relative to Canadian standards.

Our brief to the parliamentary committee spoke in detail to potential job losses under the NAFTA, noting that the new agreement will accelerate the already large-scale transfer of standardized production jobs to Mexico. It should be absolutely clear that the fundamental purpose of this agreement is to allow and even to encourage mainly U.S.-based transnational corporations to pursue an international competitiveness strategy based upon low wages, denial of labour and democratic rights and disregard for environmental standards. No "side deals" on these issues can offset the attraction of Mexico as a very low-cost production zone from the points of view of the transnationals.

The implications for Canada have been fraudulently dismissed by the Department of Finance in a so-called "study" which claims that Canadian workers do not need to worry about jobs moving to Mexico because Mexican workers are very unproductive. The argument is that our high productivity offsets the Mexican wage advantage. The study is fraudulent, we believe, because it totally fails to examine productivity levels in those Mexican industries with which Canadian workers will be forced to compete under the NAFTA.

The fact is that Mexican workers employed by transnational corporations using imported machinery and equipment are quite capable of matching North American productivity levels at a fraction of the wages. This is clearly the case today in

[*Traduction*]

syndicats affiliés au Congrès du travail du Canada et qui portent sur des secteurs particuliers de l'économie.

En deuxième lieu, l'ALÉNA nous enfermera dans un espace économique complètement intégré avec le Mexique où les salaires sont extrêmement bas et où les normes environnementales, sociales et professionnelles sont extrêmement inférieures comparativement à celles qui existent au Canada, voire même celles qui existent aux États-Unis, sans mentionner la réputation extrêmement douteuse qui y existe en ce qui concerne le respect des droits humains et démocratiques.

À notre avis, la position du gouvernement fédéral, selon laquelle les droits démocratiques et de la personne n'ont rien à voir avec l'ALÉNA, est immorale et destructive. Le Canada devrait faire tout ce qu'il peut pour favoriser le respect des droits de la personne au Mexique et partout ailleurs au monde. En l'occurrence, il est d'autant plus essentiel que le Canada agisse ainsi si l'on tient compte du fait que les droits syndicaux ne peuvent véritablement exister dans un contexte où les droits fondamentaux de la personne ne sont pas respectés et du fait que les droits syndicaux doivent être respectés pour que les normes du travail et les normes sociales du Mexique soient relevées de manière à se rapprocher des normes canadiennes.

Le mémoire que nous avons présenté au comité parlementaire traitait de façon détaillée des pertes d'emplois possibles attribuables à l'ALÉNA et affirmait que le nouvel accord accélérerait le transfert déjà énorme au Mexique d'emplois normalisés dans le secteur de la production. Il doit être absolument clair que le but essentiel de l'accord est d'autoriser, voire d'encourager, des entreprises transnationales qui ont leur siège surtout aux États-Unis, à poursuivre une stratégie internationale de compétitivité fondée sur des salaires inférieurs, sur le déni de droits professionnels et démocratiques et sur l'irrespect des normes environnementales. Aucun «accord latéral» concernant ces questions ne pourra contrebalancer, du point de vue des transnationales, l'attraction du Mexique en tant que zone de production à très faible coût.

Le ministère des Finances a honteusement rejeté les implications de l'accord pour le Canada dans une présumée étude selon laquelle les travailleurs et travailleuses du Canada n'ont pas à s'inquiéter du transfert de leurs emplois au Mexique parce que la main-d'oeuvre du Mexique est très improductive. L'argument invoque le fait que notre productivité élevée contrebalance l'avantage que représentent les bas salaires en vigueur au Mexique. Cette étude est mensongère parce qu'elle omet totalement d'examiner les niveaux de productivité dans les industries mexicaines avec lesquelles les travailleurs et travailleuses du Canada seraient contraints de concurrencer sous le régime de l'ALÉNA.

Le fait est que les travailleurs et travailleuses du Mexique employés par des entreprises transnationales qui utilisent de la machinerie et de l'équipement important sont tout à fait capables d'atteindre les niveaux de productivité nord-

[*Text*]

parts of Mexico's automotive sector. Ford's assembly plant in Hermosillo, which assembles vehicles for the North American market, is as productive as any in the U.S. or Canada. The same is true of the engine plants in the border region.

The reality is that the inclusion of Mexico in the FTA would further increase pressures upon Canadians to accept lower wages, to accept lower environmental standards and to accept even more cuts to public and social services. The consequences are very serious indeed and have barely been examined in this country, let alone seriously debated.

We believe that the NAFTA sets the stage for a "lose" situation in which production and jobs are shifted by transnational corporations and workers are pitted against each other, a process which results in a worse outcome for workers in all three countries.

We should be clear that the NAFTA will not result in higher wages and better standards in Mexico. That is not what the deal is about. In fact, conditions in Mexico could well worsen despite some job gains in industries oriented to export markets. That is because the NAFTA forces Mexico to dismantle programs which keep small farmers on the land and which maintain jobs in very labour-intensive industries serving the Mexican market. As wages and living standards deteriorate still further in Mexico, the downward pressure on standards in the U.S. and Canada will increase. This means that the market as a whole will shrink rather than expand.

The great irony of the NAFTA is that, while the transnationals want to shift production to Mexico to cut costs, that process will undermine the market needed to drive all the productive capacity being shifted south. Ultimately, we believe that everybody will lose.

We should be clear that the key issue for Canada continues to be the FTA itself. If we do not abrogate the FTA, we will be unable to pursue the active industrial and managed trade policies which are essential if we are to seriously address the mass unemployment crisis.

It has to be underlined that the FTA and NAFTA prevent us from regulating the decisions of transnational corporations to maintain and increase production and jobs in Canada. For example, under NAFTA, we will not be able to negotiate technology transfer agreements or global market mandates as part of the foreign investment review process. As under the FTA, we would be unable to negotiate trade performance,

[*Traduction*]

américains pour une fraction du salaire. Ceci est nettement le cas aujourd'hui concernant certains aspects du secteur de l'automobile au Mexique. L'usine de montage Ford à Hermosillo, qui assemble des véhicules pour le marché nord-américain, est tout aussi productive que n'importe quelle usine des États-Unis ou du Canada. La même situation est vraie des usines de moteurs situées dans la région frontalière.

Dans les faits, l'intégration du Mexique à l'ALÉ forcerait davantage les Canadiens et les Canadiennes à accepter des salaires moins élevés, des normes environnementales inférieures et de plus en plus de réductions des services publics et sociaux. Les conséquences sont en réalité très sérieuses et ont à peine été examinées par notre pays, et encore moins sérieusement débattues.

Nous estimons que l'ALÉNA prépare un scénario où «tout le monde perd», où les transnationales transfèrent production et emplois et où travailleurs et travailleuses s'opposent les uns aux autres, d'où la détérioration de la situation de la main-d'oeuvre dans les trois pays.

Il faut bien dire que l'ALÉNA n'entraînera pas le versement de salaires plus élevés ni l'adoption de normes meilleures au Mexique. En effet, ce n'est pas l'objet de l'accord. Les conditions au Mexique pourraient bien se détériorer malgré certains gains au chapitre des emplois dans les industries axées sur l'exportation, une situation qui s'explique par le fait que l'ALÉNA contraint le Mexique à démanteler des programmes qui gardent les petits agriculteurs sur la terre et conservent les emplois dans les industries à haute intensité de main-d'oeuvre qui desservent le marché mexicain. Au fur et à mesure que les salaires et les niveaux de vie se détérioreront davantage au Mexique, des pressions à la baisse s'exerceront de plus en plus sur les normes en vigueur aux États-Unis et au Canada, d'où le rétrécissement du marché plutôt que son expansion.

L'ironie de la situation créée par l'ALÉNA tient au fait que les transnationales, voulant transférer leur production au Mexique pour réduire leurs coûts, mineront le marché dont elles ont besoin pour soutenir toute la capacité productive transférée au Sud. En fin de compte, tout le monde y perd.

Il ne faut pas, par ailleurs, oublier que le principal problème pour le Canada continue d'être attribuable à l'ALÉ lui-même. Si nous n'abrogeons pas l'ALÉ, nous serons incapables de poursuivre concrètement des politiques industrielles et de commerce géré essentielles si nous voulons nous attaquer sérieusement à la crise du chômage massif.

Il faut souligner le fait que l'ALÉ et l'ALÉNA nous empêchent de réglementer les décisions des transnationales afin de maintenir et d'augmenter la production et le nombre d'emplois au Canada. Par exemple, en vertu de l'ALÉNA, nous serions même incapables de négocier des accords de transfert de technologie ou des mandats de production à l'échelle mondiale dans le cadre du processus d'examen de

[*Text*]

purchasing or investment requirements. As under the FTA, we would be unable to insist that companies receiving support from Canadian governments for research and development actually produce in Canada.

By removing all tariffs, the FTA and NAFTA effectively make impossible more sectoral-managed trade agreements, such as the Auto Pact, notwithstanding the fact that such agreements best preserve and best serve Canadian interests while retaining the advantage of production for a large market.

Both the FTA and NAFTA generally prohibit us from requiring companies to add more value before exporting resources. They also greatly restrict the potential use of public sector procurement as a tool of industrial policy. While this is most clearly the case for the federal government and its agencies, NAFTA clearly envisages a negotiated elimination of all preferential provincial procurement policies.

Finally, the FTA and NAFTA continue to leave us wide open to U.S. countervail actions, notwithstanding the fact that subsidies for technological development and for industries in regions of high unemployment, which are often deemed by the U.S. to be countervailable, are explicitly allowed in the draft Dunkel text of the GATT and in the European Community.

In conclusion, the NAFTA should be rejected because it makes a bad deal for Canada even worse and because it robs us of many policy tools needed to address our pressing economic and social programs.

Let me just say, Mr. Chairman and senators, that obviously another concern of ours is the whole timing of what is happening here. I watched last night with interest as our Prime Minister was visiting the President of the United States. The response of the President of the United States on NAFTA was that it will be a very hard sell in the United States, that certainly there have to be serious changes in terms of the U.S. view of labour and environmental standards. Yet we seem to be rushing this through in Canada before we see what the outcome of that is.

[*Traduction*]

l'investissement étranger et, comme aux termes de l'ALÉ, nous serions incapables de négocier le rendement du commerce, les achats ou les besoins en investissement. De même, tout comme aux termes de l'ALÉ, nous ne pourrions obliger les entreprises qui bénéficient de l'appui des gouvernements canadiens pour des fins de recherche et de développement de maintenir leur production au Canada.

En supprimant tous les tarifs, l'ALÉ et l'ALÉNA font effectivement échec à la conclusion d'ententes de commerce géré de nature plus sectorielle comme le Pacte de l'automobile, nonobstant le fait que de telles ententes répondent mieux aux intérêts des Canadiens et des Canadiennes tout en conservant les avantages d'une production à l'intention d'un grand marché.

Tant l'ALÉ que l'ALÉNA nous interdisent généralement d'exiger des entreprises qu'elles ajoutent plus de valeur aux ressources avant de les exporter. Les deux accords restreignent grandement aussi l'utilisation potentielle des services d'approvisionnement du secteur public comme outils de politique industrielle. Bien que cette restriction vise nettement le gouvernement fédéral et ses organismes, l'ALÉNA envisage clairement l'élimination négociée de toutes les politiques préférentielles d'approvisionnement en vigueur dans les provinces.

Enfin, l'ALÉ et l'ALÉNA continuent à prêter le flanc à l'imposition de droits compensateurs par les États-Unis, nonobstant le fait que des «subventions» au titre du développement technologique et à l'intention des industries dans les régions à chômage élevé souvent jugées par les États-Unis passibles de droits compensateurs soient explicitement autorisées dans le projet de texte de Dunkel du GATT et dans la Communauté européenne.

Pour conclure, nous soutenons que l'ALÉNA devrait être rejeté parce qu'il ne fera qu'intensifier les dommages causés par l'ALÉ au Canada et parce qu'il nous empêchera de mettre en oeuvre bon nombre des politiques qui s'imposent pour apporter des solutions à nos problèmes urgents, tant économiques que sociaux.

J'aimerais simplement préciser, monsieur le président et sénateurs, que de toute évidence, une autre de nos préoccupations a trait au calendrier de ce qui se produit ici. J'ai regardé hier soir avec intérêt notre premier ministre qui visitait le président des États-Unis. La réaction du président américain au sujet de l'ALÉNA, c'est que cette question sera très difficile à «vendre» aux États-Unis, qu'il devra certainement y avoir des modifications marquées en ce qui a trait à la façon dont les États-Unis envisagent la main-d'oeuvre et les normes relatives à l'environnement. Pourtant, nous semblons, au Canada, traverser le processus à la hâte, avant même de voir ce qui résultera de cette situation.

[*Text*]

I do not know why we would do that in this year which will be an election year in Canada. I will not predict the outcome of that, but I believe that this is such a fundamental issue affecting Canadians that we should be allowed to have a real debate in the country in 1993 about the implications of the FTA and NAFTA, and then let the next government make a decision as to whether we should continue down this road, rather than being faced with a deal that is already signed and approved and then have to argue about implementation, especially in view of the uncertainty in the United States.

Those are our opening comments this morning. We are prepared to deal with questions or other comments which senators may have.

The Chairman: I have heard spokesmen of the government say that the increase in exports, which they attribute to the FTA, has brought about whatever degree of economic recovery from the recession we have seen in the last, let us say, year and a half. That would seem to be contrary to the line of argument you develop in your statement this morning. What is your response?

Mr. White: Let me say this. I think that line of thinking ignores the history of our export trade with the United States. We have to go back to pre-1988, when we had an enormous amount of trade with the United States. We had an Auto Pact before 1988 in which we were carrying the surplus in manufacturing with the United States.

When we move down to a much more acceptable Canadian dollar, it has been the history of Canada that we have had increased exports to the United States. But when you look at the sectors, it is a fairly restricted sector here. The auto thing is doing well — and I will come back to that if anyone wants to talk about it. It gets there because of what we established under an Auto Pact arrangement.

Also, we should look at what this is generating in terms of jobs. I do not think the FTA agreement has added significantly to our access to U.S. markets in those areas in which we are now trading. In some areas where we were doing well before the FTA, in steel and some other sectors, we have in fact lost significantly in terms of share of the market, and there has been countervail put against us.

The Chairman: We are told also that there has been a very considerable increase in investment in Canada. In your view, is that correct? If it is correct, in whole or in some degree, what form has that investment taken? Has it been in

[*Traduction*]

Je ne sais pas pourquoi nous devons nous attacher à cette question cette année, qui sera une année d'élections au Canada. Je ne vais pas prédire le résultat des élections, mais je crois qu'il s'agit ici de questions si fondamentales qui touchent les Canadiens que nous devrions permettre un débat authentique à l'échelle canadienne en 1993 au sujet des répercussions de l'ALÉ et de l'ALÉNA et ensuite laisser le gouvernement élu prendre une décision quant à la pertinence de poursuivre dans cette voie plutôt que de se retrouver avec un accord qui est déjà signé et approuvé et ensuite devoir discuter au sujet de la mise en oeuvre, particulièrement compte tenu de l'incertitude qui règne aux États-Unis.

Voilà notre déclaration liminaire de matin. Nous sommes disposés à répondre à vos questions ou à accueillir les commentaires que voudront bien formuler les sénateurs.

Le président: J'ai entendu des porte-parole du gouvernement dire que l'augmentation des exportations, qu'ils attribuent à l'ALÉ, s'est accompagnée de la légère reprise économique que nous avons constatée au cours de, disons, la dernière année et demie. Ces propos semblent aller à l'encontre de ceux que vous avez tenus dans votre exposé ce matin. Qu'en pensez-vous?

M. White: Permettez-moi de dire ceci. Je crois qu'une telle façon de penser fait abstraction de nos exportations passées aux États-Unis. Il faut remonter à la période qui a précédé 1988, années où les échanges entre le Canada et les États-Unis étaient énormes. Avant 1988, nous disposions d'un Pacte de l'automobile qui nous permettait de faire face avec les États-Unis à un excédent sur le plan de la fabrication.

Quand nous passons à une valeur bien plus acceptable pour le dollar canadien, le Canada a toujours accru, historiquement, ses exportations aux États-Unis. Mais quand vous étudiez les secteurs, vous constatez que dans ce cas le secteur est passablement restreint. Le Pacte de l'automobile se porte bien — et je reviendrai à cette question si quelqu'un veut en parler. Nous en sommes là à cause de ce que nous avons créé en vertu d'un Pacte de l'automobile.

En outre, il faut envisager le nombre d'emplois créés. Je ne crois pas que l'ALÉ ait grandement accru notre accès sur les marchés américains dans les secteurs dans lesquels nous menons actuellement des échanges commerciaux. Dans certains domaines où les choses allaient bien pour le Canada avant l'avènement de l'ALÉ, dans le secteur de l'acier et dans quelques autres secteurs, nous avons, de fait, perdu beaucoup au chapitre de la part du marché et nous avons été en butte à l'imposition de droits compensateurs.

Le président: On nous a également informés du fait que les investissements au Canada s'étaient accrus de façon considérable. À votre avis, est-ce exact? Si c'est exact, entièrement ou partiellement, quelle était la forme de ces investissements?

[*Text*]

new plant or in improvement of the productivity of facilities which already exist?

Mr. White: We say in our brief, regarding the balance of investment, that there has been much more investment in the United States than there has been in Canada. Again, in the auto sector, which I know reasonably well having spent most of my life in the autoworkers union, we have had major investments by the auto industry in places like Bramalea and in Ford-Oakville, in terms of product lines, because those plants were established under Auto Pact days.

History is very clear. You are going through a change in the auto industry throughout North America, a change in model mix. So you are getting those investments now as those plants are refurbished.

However, senator, you also have to look at the other side of the question. While that is going on, the numbers do not yet reflect the closure of the Scarborough plant of 3,000 people, the closure of a St. Catharines plant of probably 4,000 people. You are seeing significant loss of jobs, in the range of 15,000 to 20,000, in the parts industry in this country.

So, yes, there are areas in which investment has increased, but I say we had those kinds of investments before the FTA. When the Auto Pact was established in 1965, we had an enormous wave of investment in this country in the auto sector, in terms of auto parts, assembly operations in Ste-Thérèse and St. Thomas and Oshawa and other places. I do not think it is a correct assumption to say that the FTA has significantly increased the bounds of investment between Canada and the United States.

Senator Ghitter: Dr. White, there is one area —

Mr. White: If I can interrupt, if you want to really be correct, it is Doctor-Doctor-Doctor — just kidding. I got them all the easy way, too.

Senator Ghitter: Well, Doctor-Doctor-Doctor, first let me say that I share your concern in one area, the human rights area. That is an area where I have always professed that, when entering into agreements with foreign countries where there is a high degree of human rights deprivation, we should keep that in mind. Mexico hardly has a laudatory record in that area. I regard your comments in that area to be well placed — and I know that is a very controversial matter.

[*Traduction*]

S'agissait-il d'investissements dans une nouvelle usine ou d'investissements consacrés à l'amélioration de la productivité d'installations existantes?

M. White: Dans notre mémoire, au sujet de la balance des investissements, nous précisons que les investissements faits aux États-Unis dépassaient de beaucoup ceux qui avaient été faits au Canada. Encore une fois, dans le secteur de l'automobile, que je connais relativement bien puisque j'ai passé la majeure partie de ma vie dans le syndicat des travailleurs de l'automobile, l'industrie a investi lourdement à des endroits comme Bramalea et à l'usine Ford à Oakville, en ce qui a trait à la gamme de produits, parce que ces usines avaient été créées à l'époque du Pacte de l'automobile.

L'histoire est très claire. L'industrie de l'automobile connaît une période d'évolution à l'échelle de l'Amérique du Nord, une évolution touchant la gamme des modèles offerts. Alors, ces investissements sont faits au moment où les usines sont remises à neuf.

Toutefois, sénateur, il faut regarder le revers de la médaille. Pendant que cela se produit, les chiffres ne traduisent pas encore la fermeture d'une usine de Scarborough, qui fournissait du travail à 3 000 personnes, la fermeture d'une usine à St. Catharines, où 4 000 personnes, probablement, travaillaient. Vous assistez à des pertes d'emplois importantes, entre 15 000 et 20 000 emplois perdus, dans l'industrie des pièces au Canada.

Alors, effectivement, il y a des secteurs où le montant des investissements s'est accru, mais à mon avis on assistait à ce genre d'investissement avant l'ALÉ. Quant on a conclu le Pacte de l'automobile en 1965, notre pays a été balayé par une énorme vague d'investissements dans le secteur de l'automobile, des pièces d'automobile, des usines d'assemblage à Ste-Thérèse et à St. Thomas ainsi qu'à Oshawa et à d'autres endroits. Je ne crois qu'il soit juste de présumer que l'ALÉ a accru l'importance relative des investissements entre le Canada et les États-Unis.

Le sénateur Ghitter: Docteur White, il y a un secteur —

M. White: Si vous me permettez de vous interrompre: par souci de précision vous devriez me qualifier trois fois de docteur. Ce n'est qu'une blague. J'ai eu tous ces doctorats en toute facilité, d'ailleurs.

Le sénateur Ghitter: Eh bien, docteur-docteur-docteur, laissez-moi d'abord préciser que je partage votre inquiétude à un égard: celui des droits de la personne. Il s'agit là d'un domaine dont — je l'ai toujours clamé — nous devrions nous préoccuper au moment où nous concluons des ententes avec des pays où les droits de la personne sont grandement laissés pour compte. Le Mexique n'a pas un dossier très enviable à cet égard. J'estime que vos observations à cet égard sont très justes — je sais que cette question est fort controversée.

[*Text*]

Where I have difficulty with your presentation and with the point of view that you have expressed many times in the country is that it seems to be running contrary to everything that people who write about the future have to say. For instance, Kennedy's book on preparing for the twenty-first century, or anyone who is writing in a futuristic way about where the world is going, tells us that many of the industries of which you are very supportive are industries which are dropping off and dying industries.

For example, the steel industry, where you are losing to the United States, probably falls into one of those categories, as do many others. So throughout the world we will have unemployment rising in many of these industries which are now, unfortunately for the workers who are there, dying industries. That is what these people are saying, and I will ask for your response to that.

As a result of that, it seems that everyone is taking the position that unemployment will be with us for the next few years while we move through this transition into new areas.

So when you blame it all on the FTA, I think it is unfair. I do not think the FTA is causing it. Coming from Alberta, as I do, if it were not for the FTA, I would shudder to think where we would be with respect to our exports.

I do not think you can deny many of the statistics which have come forward with respect to the FTA, which have been stated many times but, for the record, I will repeat them because I think they should be on our record here:

For every billion dollars in trade, another 15,000 jobs in Canada are created. Our merchandise exports to the United States have jumped by almost $20 billion in 1992 compared to 1988, the year before the FTA came into effect. Our merchandise exports to the United States have surged to an all-time high of $122.3 billion last year, smashing the previous record of $110.5 billion set in 1990. For 1989 and 1991, our exports to the United States were strongest in those sectors which were freed up by the free trade agreement. Since the FTA, 16 of 22 Canadian industry sectors have gained a greater share of the U.S. market.

Those are meaningful statistics. We can play the statistics game forever, and I am sure that your economic analysis can deal with that. However, the fact does remain that those things are occurring and the fact also remains, from the point of view of investment in Canada, that investment in Canada has moved

[*Traduction*]

Ce qui me pose problème dans votre exposé, particulièrement en ce qui a trait au point de vue que vous avez exprimé à maintes reprises dans notre pays, c'est que votre exposé va à l'encontre de tout ce que les gens qui écrivent sur l'avenir ont à dire. Par exemple, dans l'ouvrage de Kennedy sur la façon de se préparer au XXI^{e} siècle — ou celui de qui que ce soit d'autre qui écrit de façon futuriste sur la façon dont le monde évolue, tout le monde nous dit que nombre des industries que vous appuyez fortement sont des industries qui sont en voie d'être éliminées, des industries mourantes.

Par exemple, l'industrie sidérurgique, où l'on perd des emplois au profit des États-Unis, tombe probablement dans une de ces catégories, tout comme bien d'autres secteurs. Alors, partout dans le monde, le taux de chômage s'élèvera dans nombre de ces industries qui, à l'heure actuelle, — et c'est bien malheureux pour les travailleurs de ces industries — sont en train de mourir. Voilà ce que ces gens disent, et j'aimerais connaître votre réaction à cet égard.

Par conséquent, il semble que tout le monde adopte la position suivant laquelle le chômage demeurera pour nous une réalité pendant les quelques prochaines années, tandis que nous entrons dans une période de transition et perçons de nouveaux domaines.

Alors quand, pour tous ces problèmes, vous jetez la pierre à l'ALÉ, je crois que vous êtes injuste. Je ne crois pas que l'ALÉ cause tout cela. Comme je viens de l'Alberta, je frémis à penser à ce que seraient nos exportations, n'eût été de l'ALÉ.

Je ne crois pas que vous puissiez nier bon nombre des statistiques qui ont été présentées au sujet de l'ALÉ, à maintes reprises, mais aux fins du compte rendu je vais vous les répéter parce que je crois qu'on devrait les consigner ici:

Pour chaque milliard de dollars d'échanges commerciaux, 15 000 emplois de plus sont créés au Canada. Nos exportations de marchandises vers les États-Unis se sont accrues de près de 20 milliards de dollars en 1992, par rapport à 1988, année qui a précédé l'entrée en vigueur de l'ALÉ. Nos exportations en marchandises vers les États-Unis ont atteint une crête jamais vue de 122,3 milliards de dollars l'année dernière, brisant le record antérieur qui s'établissait à 110,5 milliards de dollars et qui avait été établi en 1990. En 1989 et 1991, nos exportations à destination des États-Unis ont été le plus fortes dans les secteurs qui avaient été «libérés» par l'accord de libre-échange. Depuis l'avènement de l'ALÉ, 16 secteurs d'activités canadiens sur 22 ont obtenu une part plus grande du marché américain.

Il s'agit là de statistiques évocatrices. Nous pourrions parler statistiques jusqu'à la fin des temps, et je suis sûr que votre analyse économique peut s'attacher à ces chiffres. Toutefois, le fait demeure que ces choses se passent et, en ce qui a trait aux investissements au Canada, les investissements ont progressé

[*Text*]

up tremendously in many areas, by leaps and bounds in the last few years.

Granted, there may be, indeed there is, investment in the United States, but I believe that Canada is leading all of the developed countries in the world today from the point of view of our economic recovery. I do not think the pessimism that is contained in the report which you submitted this morning is in balance with what we are told is happening in the world and what has happened since the FTA came into effect.

I think what we should be talking about, relative to the problems which you share with all of us, is how we retrain your people, how we come into new programs and get ready for the 21st century, rather than spending our time working to revive industries which are dying in our country and which are dying throughout the world or, at least, are rationalizing.

In Calgary for example, the major oil companies are rationalizing their positions.

Senator Cools: Do you have a question?

Senator Ghitter: Yes, I do, and I am coming to it in a moment. I think it is important to state the background because, while industries are rationalizing and laying off, new businesses are coming forward and, in so doing, they are creating new employment opportunities.

I would like to hear your views with respect to the general comments I have made about looking to the future. Aside from these points which you have raised this morning, is it not a valid point of great concern that these industries are changing in Canada, that it will be a major job to keep them alive, and that we must look to the future as to how we retrain our people? I prefer to hear your comments in that area rather than the very negative, pessimistic point of view which you have expressed this morning.

Mr. White: Let me try to deal with the part that is a question. With regard to this dying industry syndrome, I sat on the major task force on the auto industry for the Government of Canada in 1980-81. There was a sense then around Parliament Hill that the auto industry was a dying industry, that it could not be saved and that we should train people for something else. There was a study done, as a matter of fact, which said that.

[*Traduction*]

de façon marquée dans nombre de secteurs au cours des dernières années.

Je vous accorde qu'il peut y avoir — et c'est effectivement le cas — des investissements qui sont faits aux États-Unis, mais je crois que le Canada est en tête de tous les pays industrialisés du monde aujourd'hui, au point de vue de la reprise économique. Je ne crois pas que le pessimisme qui caractérise le rapport que vous nous avez présenté ce matin soit de mise, au regard de ce qui se passe dans le monde et de ce qui s'est produit depuis l'avènement de l'ALÉ.

Je crois que la chose dont nous devrions discuter, au sujet des problèmes dont vous nous avez fait part à tous, c'est de la façon de recycler vos employés, de la façon de lancer de nouveaux programmes et de nous préparer pour le XXI^{e} siècle, plutôt que de passer notre temps à travailler pour redonner vie à des industries moribondes dans notre pays, des industries qui sont en train de mourir partout dans le monde ou qui sont soumises, à tout le moins, à une rationalisation marquée.

À Calgary, par exemple, les principales sociétés pétrolières rationalisent leurs activités.

Le sénateur Cools: Avez-vous une question?

Le sénateur Ghitter: Oui, effectivement, et j'y arrive dans un instant. Je crois qu'il est important de placer la question en contexte, parce qu'au moment même où des industries sont en proie à la rationalisation et licencient des employés, de nouvelles entreprises font leur apparition et, partant, créent de nouvelles possibilités d'emploi.

J'aimerais que vous nous fassiez part de vos opinions en ce qui a trait aux observations générales que je viens de formuler au sujet de l'avenir. Outre les arguments que vous avez fait ressortir ce matin, n'est-il pas tout aussi vrai et très préoccupant que ces industries sont en évolution au Canada, qu'il faudra beaucoup de travail pour les maintenir en vie et que nous devons regarder vers l'avenir pour déterminer de quelle façon nous recyclerons nos employés? Je préfère entendre vos observations à cet égard plutôt que les commentaires très négatifs et pessimistes dont vous nous avez fait part ce matin.

M. White: Permettez-moi de répondre à la question que vous venez de formuler. Au sujet de ce syndrome de l'industrie moribonde, je faisais partie de l'important groupe de travail sur l'industrie de l'automobile qu'avait mis sur pied le gouvernement du Canada en 1980-1981. À l'époque, on avait le sentiment, sur la Colline parlementaire, que l'industrie de l'automobile était en train de mourir, qu'elle ne pouvait être sauvée et que nous devions recycler les gens dans un autre domaine. On a effectué une étude, en fait, qui parvenait à ces conclusions.

[*Text*]

At the end of the study, somebody asked the people who did the study: "What will you train them for?" They said, "We were not asked to do that."

The fact is that, had we accepted at that time that the auto industry was a dying industry, we would not have restructured and modernized it. We would not have done the enormous amount of training that has been done in the auto industry today. We would not have sat down and talked about how we could downsize the industry with early retirements, et cetera.

Productivity in the auto industry has increased dramatically since 1980. I could take you to a plant in Oshawa where General Motors has just put on a third shift, where 3,000 workers are now building 70 trucks per hour where probably five years ago they were building 43 trucks per hour.

It is the same in the steel industry. There will be a steel industry around the world. I am talking about what has happened to us under the FTA. We have had constant harassment of the Canadian steel industry by the U.S. steel industry. We have a modern, productive steel industry in Canada which has been significantly re-structured. Some people here understand that very well.

The fact is that, since the FTA, we have had a constant attack by the U.S. steel industry which has taken more market share and has cut the Canadian steel industry out of the market. The Canadian steel industry today is saying that we should have a sectoral trade arrangement with the United States.

I have never talked about protectionism. When I was with the auto industry, my proposal for Canada, U.S. and Mexico was to redefine the Auto Pact, because the Auto Pact was not free trade. Sometime I would like to correct the Prime Minister's historical record to which he keeps referring. He said that the UAW, the United Autoworkers Union, was opposed to the Auto Pact and now they think it is the best thing since sliced bread and Bob White will be saying the same thing about the FTA ten years from now.

The historical record is — because I was there in 1965, although I was only four years old — that we had a serious debate in the United Autoworkers Union about the Auto Pact. There was a leftist group in the autoworkers union who were absolutely opposed to the Auto Pact. They wanted to have a Canadian car; they had a name for it and a strategy for it. But the official position of the auto union was in support of the Auto Pact.

[*Traduction*]

À la fin de l'étude, quelqu'un a demandé aux auteurs: «Qu'allez-vous faire des employés? Dans quel domaine allez-vous les recycler?» Ils ont répondu: «On ne nous a pas demandé de faire cela.»

Le fait est que, si nous avions admis à l'époque que l'industrie de l'automobile était en train de mourir, nous n'aurions pas procédé à une restructuration et à une modernisation de ce secteur d'activités. Nous n'aurions pas dispensé l'énorme quantité de formation qui a été dispensée dans l'industrie moderne de l'automobile. Nous ne nous serions pas assis pour discuter de la façon de rationaliser l'industrie en procédant à des retraites anticipées, et cetera.

Depuis 1980, la productivité dans le secteur de l'automobile s'est accrue de façon marquée. Je pourrais vous amener à une usine d'Oshawa où General Motors vient de mettre en place un troisième quart de travail, où 3 000 travailleurs construisent actuellement 70 camions à l'heure alors que, probablement, ils en construisaient 43 à l'heure il y a cinq ans.

La même chose est vraie de l'industrie sidérurgique. Cette industrie est présente partout dans le monde. Je parle de ce qui nous est arrivé depuis l'avènement de l'ALÉ. L'industrie sidérurgique américaine harcèle constamment son pendant canadien. Nous disposons au Canada d'une industrie sidérurgique moderne et productive qui a fait l'objet d'une restructuration importante. Certaines personnes ici comprennent cela très bien.

Le fait est que, depuis l'avènement de l'ALÉ, nous sommes constamment attaqués par l'industrie sidérurgique américaine, qui a absorbé une plus grande part du marché et a évincé l'industrie sidérurgique canadienne. Aujourd'hui, les membres de cette industrie disent que nous devrions conclure un accord commercial sectoriel avec les États-Unis.

Je n'ai jamais parlé du protectionnisme. Quand je travaillais au sein de l'industrie de l'automobile, j'avais proposé que le Canada, les États-Unis et le Mexique redéfinissent le Pacte de l'automobile, parce que ce dernier ne correspondait pas à du libre-échange. Un jour, j'aimerais corriger le dossier auquel se réfère constamment le premier ministre. Il a déclaré que les TUA, les Travailleurs unis de l'automobile, s'opposaient au Pacte de l'automobile et qu'ils estiment maintenant que c'est la meilleure chose qui soit jamais arrivée et que Bob White dira encore la même chose au sujet de l'ALÉ dans dix ans.

Le contexte historique est le suivant — j'étais là en 1965, même si je n'avais que quatre ans — les Travailleurs unis de l'automobile ont tenu un débat sérieux au sujet du Pacte de l'automobile. Dans le syndicat, un groupe gauchiste était absolument opposé au Pacte. Il voulait une automobile canadienne. Il lui avait trouvé un nom et avait conçu une stratégie à cette fin. Mais la position officielle du syndicat de l'automobile consistait à appuyer le Pacte.

[*Text*]

It was not free trade. It recognized that Canada was a smaller country. It recognized that, in order to get a share of investment and technology and jobs, we had to put some basic requirements in the Auto Pact. They set an assembly-to-sales ratio, they set a Canadian content commitment, and we obtained an enormous investment there.

I have said that we do not have the right to produce all of the cars and trucks for North America, including Mexico, nor do the Americans. Why do we not sit down with Mexico and put together an Auto-Pact-type arrangement which includes a content level for Mexico, Canada, and the United States, and build on what we have done in the past? But that is not what has happened here.

It started with Simon Reisman, who began to dismantle the Auto Pact. We moved away from the Canadian content level in the auto industry by significantly reducing the penalty, and we have now moved to a 60 per cent North American level. The next wave of auto investment will go to Mexico.

I am not totally pessimistic, but trade is not just about investment numbers or trade numbers. Surely it has to be about jobs. Even in your province, where I was yesterday, I believe Calgary and Edmonton are still running at 11 per cent unemployment. Look at Ontario. Look across the country.

I do not write off a dying industry. I think every country in the world which has forgotten about its manufacturing sector has seen a much different economy.

Japan has not forgotten its manufacturing sector. They understand the balance between a strong manufacturing sector and a strong service sector. They understand the difference between talking about free trade and acting in free trade. They understand using trade as an industrial strategy for developing your national economy.

We did not say in our presentation that all of these job losses can be directly attributed to free trade, but we believe that it played a major role. You have to consider as well the Bank of Canada policy of high interest rates. We entered into a free trade agreement with the United States, and then the Governor of the Bank of Canada drove the interest rates up and tied everybody's hands behind their backs and said, "Go ahead and compete." We went through enormous pain as a result of that.

[*Traduction*]

Il ne s'agissait pas de libre-échange. On reconnaissait que le Canada était un pays plus petit. On reconnaissait que, pour obtenir une part des investissements, de la technologie et des emplois il fallait intégrer certaines exigences fondamentales au Pacte de l'automobile. On a fixé un ratio concernant le nombre de voitures assemblées et le nombre vendues, on a fixé une exigence concernant le contenu canadien, et notre pays a obtenu des investissements énormes.

J'ai dit que nous n'avons pas le droit de produire l'ensemble des automobiles et des camions pour tout l'Amérique du Nord, y compris le Mexique, mais les Américains n'ont pas plus le droit. Pourquoi ne pas nous asseoir avec les représentants du Mexique et conclure un accord semblable au Pacte de l'automobile qui prévoit un contenu mexicain, canadien et américain, et faire fond sur les réalisations passées? Mais ce n'est pas ce qui s'est produit ici.

Tout a commencé avec Simon Reisman, qui a entrepris de démanteler le Pacte de l'automobile. Nous avons délaissé les dispositions du Pacte prévoyant un contenu canadien en réduisant de façon marquée les pénalités en cas d'infraction, et nous sommes maintenant passés à un niveau nord-américain de 60 p. 100. La prochaine vague d'investissements dans le secteur automobile ira au Mexique.

Je ne suis pas complètement pessimiste, mais le commerce ne tient pas uniquement aux investissements ou aux échanges. Il tient assurément aux emplois. Même dans votre province, où j'étais hier, je crois que le taux de chômage s'établit encore à 11 p. 100 à Calgary et à Edmonton. Regardez le cas de l'Ontario. Regardez partout au pays.

Je ne fais pas mon deuil d'une industrie mourante. Je crois que chaque pays dans le monde qui a fermé les yeux sur son secteur de la fabrication a assisté à une transformation radicale de son économie.

Le Japon n'a pas fermé les yeux sur son secteur de la fabrication. Il comprend l'équilibre qui doit s'établir entre un secteur de la fabrication fort et un secteur tertiaire fort. Il comprend la différence entre le fait de parler du libre-échange et le fait de composer avec le libre-échange. Il comprend la façon d'utiliser le commerce comme stratégie industrielle pour favoriser l'essor de l'économie nationale.

Nous n'avons pas dit dans notre exposé que toutes ces pertes d'emploi étaient directement attribuables au libre-échange, mais nous croyons que ce dernier a joué un rôle prépondérant à ce titre. Vous devez également tenir compte de la politique de la Banque du Canada qui consiste à maintenir les taux d'intérêt élevés. Nous avons conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis, et ensuite le gouverneur de la Banque du Canada a haussé les taux d'intérêt, attachant ainsi les mains de tout le monde derrière leur dos avant de leur dire: «Allez-y, concurrencez.» À cause de cela, nous avons traversé une situation très pénible.

[*Text*]

Now, there appear to be some jobs coming back as a result of the lower Canadian dollar, but more generally we are saying, "What does the future hold for us?"

I read an article in *Maclean's* magazine last night in which Mr. Biddell, the former head of Clarkson Co. Ltd., said that we cannot go down this road, that we are deindustrializing Canada, and that we have to substantively restructure what we are doing here.

We think free trade is an important part of that.

There is an enormous amount of training going on in some sectors, but we should not attribute the unemployment problem to the fact that people are not trained. Many young people are graduating with degrees and cannot find jobs. They are well trained, but they cannot find jobs in this country. However, training is important as we change.

Another thing which should be taken into consideration in the debate is the impact of technology. Ten or fifteen years ago we were talking about the technological revolution, and we are really seeing it now. We will have significantly increased productivity in this country, but you will not see a commensurate increase in terms of jobs. We have to ask ourselves: What kind of society will this produce?

Those are issues that surround this debate. What we are saying, and what we have always said, is that we think we are giving up an enormous amount of tools to deal with them.

You asked a long question, so I have to give a long answer.

Is this the way the world is going? I am not sure this is the way the world will end up. Some of the economies which have tried to leave everything to the marketplace have not worked, and they will not work in the long run.

In the U.S., the government role plays a role in the economy. In the European community, obviously the 1992 arrangement was fundamentally different from what we did here in terms of a social agenda and an economic agenda, in that they raised the living standards and wages of the Spanish and the Portuguese and excluded Turkey because of their human rights violations. Even now, with regard to eastern Europe, they are saying that the unemployment situation has to be the priority, that they have to invest in the economy and regain control of their economy.

[*Traduction*]

Maintenant, il semble que certains emplois reviennent au Canada en raison du dollar canadien plus bas, mais de façon générale nous nous demandons ce que l'avenir nous réserve.

Hier soir, je lisais un article dans la revue *Maclean's* dans lequel M. Biddell, ex-dirigeant de *Clarkson Company Ltd.*, disait que nous ne pouvions poursuivre dans cette voie, que nous procédons à une désindustrialisation du Canada et que nous devons restructurer de façon marquée nos activités dans notre pays.

Nous estimons que le libre-échange est une part importante de cette stratégie.

Une quantité énorme de formation est en train d'être dispensée dans certains secteurs, mais nous ne devrions pas croire que le problème de chômage tient au fait que les gens sont mal formés. Nombre de jeunes gens obtiennent un diplôme, mais ne peuvent trouver d'emploi. Ils sont bien formés, mais ils ne peuvent trouver de travail au Canada. Cependant, la formation est importante au fur et à mesure que nous évoluons.

Une autre chose dont nous devons tenir compte dans le débat, c'est l'impact de la technologie. Il y a dix ou quinze ans, nous parlions de la révolution technologique, et nous en sentons maintenant vraiment les effets. Nous connaîtrons une productivité accrue de façon marquée dans notre pays, mais vous n'assisterez pas à un accroissement correspondant du nombre d'emplois. Nous devons nous demander: «Quel genre de société cela produira-t-il?»

Voilà les questions autour desquelles gravite le débat. Ce que nous disons, ce que nous avons toujours dit, c'est que nous croyons que nous sommes en train de renoncer à un grand nombre des outils qui nous permettraient de faire face aux problèmes.

Vous avez posé une longue question, alors je me devais de vous donner une longue réponse.

Est-ce la façon dont le monde évolue? Je ne sais pas s'il s'agit là de la forme que finira par prendre le monde. Certaines des économies qui ont essayé de s'en remettre exclusivement aux forces du marché n'ont pas fonctionné, et elles ne fonctionneront pas à long terme.

Aux États-Unis, le gouvernement joue un rôle dans l'économie. Dans la Communauté européenne, il est manifeste que l'entente de 1992 différait fondamentalement de ce que nous avons fait ici sur les plans du programme social et du programme économique, dans la mesure où on a haussé le niveau de vie et le salaire des Espagnols et des Portugais et où on a exclu la Turquie en raison des violations des droits de la personne qui avaient lieu dans ce pays. Même maintenant, en ce qui a trait à l'Europe de l'Est, on affirme que le chômage doit venir en tête de l'ordre de priorité, qu'il faut investir dans l'économie et reprendre la maîtrise de l'économie.

[*Text*]

In our opinion, this is taking us down the road to pull us back from all of that, as a smaller country. This is really very much about entrenching the corporate agenda. If this is about improving the standard of living for Mexican workers, if this is what the corporations say they will do, then I have to say that has not been the track record. They did not do that in the Maquiladora. They are not doing that in Central America or in Asia today.

We would have to start from a fundamental difference. The Auto Pact was one reason we were able to raise the living standards of autoworkers in Canada, because we had the commitment to do that. None of that is written into this kind of arrangement. It is a fundamentally different starting point.

Senator Ghitter: I will not read this article to you, but I would like to leave this article with you, Dr. White, which is headlined, "Where Are the Jobs?" It states:

> Unemployment is rising. But technology and global competition will eventually put more people to work than it makes redundant.

It speaks in terms of the experience in Europe where basically more jobs have been created through technology to replace the rationalization that is going on in their industries. It concludes:

> Tomorrow's new jobs are likely to share two important features. First, many of them will require more education and skills...Tomorrow's workforce will include more professionals and technicians and fewer machine operators or clerks. Second, fewer workers will have full-time permanent jobs. Part-time jobs and contract work are increasing...

That is the situation we are facing in Canada. I am not saying these industries are dying, but they are rationalizing — and the oil industry is a perfect example. Major companies are laying off thousands of employees. Smaller companies have new technologies coming up. There is an oil-and-gas boom in Alberta now, but it was not initiated by the major players.

In terms of free trade agreements and the globalization that is occurring, we cannot ignore it. It is there and we must participate. If we do not, it is at our own peril.

[*Traduction*]

À notre avis, en notre qualité de pays plus petit nous pourrons nous retirer de tout cela. Cela a tout à voir avec l'intégration du programme des grandes sociétés. S'il s'agit d'améliorer le niveau de vie des travailleurs mexicains, si c'est là ce que les grandes sociétés disent qu'elles feront, alors je dois dire que ce n'est pas ce qui est arrivé jusqu'ici. Ce n'est pas ce qu'elles ont fait dans le cas des Maquiladora. Ce n'est pas ce qu'elles font en Amérique centrale ni en Asie à l'heure actuelle.

Il faut partir d'une différence fondamentale. Le Pacte de l'automobile est l'une des raisons pour lesquelles nous avons été en mesure d'élever le niveau de vie des travailleurs de l'automobile au Canada, parce que nous nous étions engagés à le faire. Rien de cela n'est écrit dans ce genre d'accord. Il s'agit d'un point de départ fondamentalement différent.

Le sénateur Ghitter: Je ne vais pas vous lire cet article, mais j'aimerais vous remettre, monsieur White, cet article qui est intitulé: «Où sont les emplois?» On y déclare:

> Le chômage est à la hausse. Toutefois, la technologie et la concurrence mondiales finiront par donner du travail à un plus grand nombre de gens que ceux qu'elles ont éliminés.

On parle de l'expérience européenne où, essentiellement, un plus grand nombre d'emplois ont été créés grâce à la technologie pour remplacer les emplois perdus au moment de la rationalisation qui touchait leurs industries. L'article conclut en ces termes:

> Les nouveaux emplois de demain sont susceptibles de présenter deux caractéristiques communes d'importance. Tout d'abord, nombre d'entre eux exigeront une plus grande scolarité et des aptitudes plus perfectionnées [...] La main-d'oeuvre de demain comprendra davantage de professionnels et de techniciens et moins d'opérateurs de machines ou de commis. Ensuite, moins de travailleurs exerceront un emploi permanent à temps plein. Les emplois à temps partiel et le travail contractuel sont à la hausse [...]

Voilà la situation à laquelle nous faisons face au Canada. Je ne dis pas que ces industries sont en train de mourir, mais elles sont en train de rationaliser leurs activités — et l'industrie pétrolière en est l'exemple parfait. Les grandes sociétés mettent à pied des milliers d'employés. Les compagnies de moindre envergure recourent à de nouvelles technologies. On assiste à une vague de prospérité dans le domaine du pétrole et du gaz en Alberta, mais cette vague de prospérité n'a pas été déclenchée par les principaux intervenants.

En ce qui a trait aux accords de libre-échange et à la mondialisation qui a cours à l'heure actuelle, nous ne saurions en faire abstraction. Il s'agit d'une réalité, et nous devons participer. Si nous ne le faisons pas, c'est à nos risques et périls.

[*Text*]

You may find this article interesting and I am happy to pass it down to you just for your information.

Mr. White: We say in our presentation, and I have been saying in speeches across the country, that we cannot play in the international marketplace if we destroy our national economy.

You talk about the OECD numbers. All I can say is that the OECD has been wrong in last two years. They are now predicting, once again, that we will lead the recovery. We have to look at all these things and wonder what the ultimate result will be.

Senator Kinsella: I have two questions on matters which have been raised, the first one by the Chairman.

This committee did a study to determine whether we could come up with a model of analysis which could show a causal connection between the claims of benefits from the FTA and the FTA itself. I believe the conclusion of our study was that we have not divined that model yet. Senator MacEachen made reference to that in the Senate the other day and said that perhaps we end up being in the realm of intuition when we try to show the relationship.

When you say that the FTA has had, and that NAFTA will have in the future, a negative impact on Canadian social services, et cetera, what is your model of analysis that shows a causal connection? Is it a "false cause" fallacy here, or is it indeed, as Senator MacEachen would say, effectively intuition? Would there not have been closures in any event? That is my first point.

Mr. White: Let me say what I think the FTA did. Some people say that we have always had restructuring in our economy, and we have. We have had recessions in the past.

The FTA made it acceptable to close Canadian facilities and, if necessary, to move them to the United States or somewhere else to be competitive. All you have to do is travel along the corridor of industrial Ontario to see what has happened. This is very different from the early eighties when we went into a deep recessionary trough. Employers were laying off workers or were moving into four-day work weeks and making up the fifth day through UI, and one shift was coming off. Today these facilities have been boarded up. We have experienced major losses.

As I listen to the Finance Minister, the deficit problem is due to a loss of tax base. There is a loss of tax base because of lost jobs and businesses. This is reality. We can either stick our

[*Traduction*]

Vous trouverez peut-être cet article intéressant, et je suis heureux de vous le communiquer simplement à titre documentaire.

M. White: Nous disons dans notre exposé, et j'ai dit la même chose dans des allocutions que j'ai présentées dans tout le pays, que nous ne pouvons jouer sur les marchés internationaux si nous détruisons notre économie nationale.

Vous parlez des statistiques de l'OCDE. Tout ce que je peux dire, c'est que l'OCDE s'est trompée au cours des deux dernières années. Elle prédit maintenant, une fois de plus, que nous dirigerons la reprise. Nous devons jeter un coup d'oeil sur toutes ces choses et nous demander quel sera le résultat ultime.

Le sénateur Kinsella: J'ai deux questions sur des sujets qui ont été soulevés, le premier l'ayant été par le président.

Notre comité a procédé à une étude pour déterminer si nous pouvions élaborer un modèle d'analyse qui permettrait de montrer un lien de cause à effet entre les allégations relatives aux avantages qui auraient découlé de l'ALÉ et l'ALÉ lui-même. Je crois qu'au terme de notre étude, nous en sommes venus à la conclusion que nous n'avions pas encore produit ce modèle. Le sénateur MacEachen y a fait allusion au Sénat l'autre jour et a dit que peut-être nous finirions par verser dans l'intuition quand nous essayerions de mettre le doigt sur la relation entre ces éléments.

Quand vous dites que l'ALÉ a eu une incidence défavorable sur les services sociaux canadiens, et cetera, tout comme ce sera le cas de l'ALÉNA à l'avenir, quel modèle d'analyse utilisez-vous pour cerner une telle relation de cause à effet. S'agit-il ici d'une cause erronée ou en fait, comme le dirait le sénateur MacEachen, s'agit-il plutôt d'intuition en réalité? De toute façon, n'y aurait-il pas eu de fermetures? Voilà le premier point que je voulais faire ressortir.

M. White: Laissez-moi vous préciser ce que l'ALÉ a provoqué, à mon avis. Certaines personnes affirment que notre économie a toujours été soumise à une restructuration, et c'est le cas. Nous avons déjà eu des récessions dans le passé.

L'ALÉ rend acceptable la fermeture d'installations canadiennes et, au besoin, leur déménagement aux États-Unis ou ailleurs à des fins de compétitivité. On n'a qu'à se promener dans le corridor industriel de l'Ontario pour voir ce qui s'est produit. C'est différent du début des années 80, lorsque nous étions entrés dans une profonde récession. Les employeurs mettaient des travailleurs à pied ou passaient à la semaine de quatre jours tout en comblant le cinquième jour par l'entremise de l'assurance-chômage, et un quart de travail s'en trouvait éliminé. Aujourd'hui, les installations ont été fermées. Nous avons connu des pertes majeures.

D'après ce que j'ai entendu, le ministre des Finances a affirmé que le problème du déficit est attribuable à une réduction de l'assiette fiscale. Il y a une réduction de l'assiette

[*Text*]

heads in the sand and say the FTA had nothing to do with that, or we take the other extreme and say the FTA had everything to do with it, or we can say that the FTA played a major part in it along with the fiscal and monetary policies of companies.

I keep asking myself this question: As we move into the NAFTA, where have we seen major announcements from Mexico of investment in Canada in terms of creating jobs to export into Mexico? We have seen Bombardier going into Mexico to set up a venture in terms of transport. We have seen Northern Telecom shipping into Mexico and looking to establish facilities there.

We cannot ignore the concerns of the U.S. If the U.S. begins to lose significant jobs to Mexico, do you really believe that will not affect us and our relationship with the U.S. market?

The reality is that the FTA has put in place something fundamentally different from what we had before, which makes it acceptable in this new environment to move if you have to move, to close if you have to close, to downsize, and to put pressure on workers to take less. Ultimately, these developments will be more serious under the NAFTA than under the FTA.

Senator Kinsella: The other question relates to what Senator Ghitter raised regarding human rights.

In your report at page 5, the second paragraph, you say:

> In our view, the position of the federal government that human and democratic rights have nothing to do with N.A.F.T.A. is morally wrong and destructive.

Where has the federal government articulated that viewpoint?

Mr. Andrew Jackson, Senior Economist, Canadian Labour Congress: It is not on the agenda for the side deal discussions. It deals purely with labour rights.

Mr. White: There is a debate about whether or not the question of human rights should be raised with regard to trade.

I am now chair of an international committee on trade union human rights around the world. As far as we are concerned, you cannot ignore the question of human rights and trade. This has been raised with the federal government, and they have said it is not an issue: "You do not raise it." "That is a separate issue entirely."

[*Traduction*]

fiscale en raison des pertes d'emploi et des fermetures d'entreprises. C'est une réalité. On peut toujours choisir de jouer à l'autruche et de dire que l'ALÉ n'a rien à y voir, ou choisir l'autre extrême et dire que l'ALÉ en est le seul responsable, ou on peut dire que l'ALÉ y a joué un rôle majeur, de même que les politiques fiscales et monétaires des entreprises.

Une question me revient sans cesse: l'ALÉNA va devenir une réalité, mais a-t-on entendu de grandes annonces d'investissements mexicains au Canada qui seraient susceptibles de créer des emplois pour nos exportations au Mexique? Nous avons vu que Bombardier irait s'établir au Mexique pour installer une entreprise qui s'occupe de transport. Nous avons vu que *Northern Telecom* expédie des marchandises au Mexique et cherche à y établir des installations.

Nous ne pouvons pas laisser de côté les préoccupations des États-Unis. Si les États-Unis commencent à perdre un nombre important d'emplois au profit du Mexique, pensez-vous réellement que cela ne nous affectera en rien et que notre relation avec le marché américain demeurera la même?

La réalité, c'est que l'ALÉ a mis en place quelque chose de fondamentalement différent par rapport à ce que nous avions auparavant, qui rend acceptable la possibilité de déménager si vous devez le faire, de fermer si vous devez le faire, de rationaliser et de forcer les travailleurs à se contenter de moins. En bout de ligne, ces façons de faire deviendront encore plus répandues avec l'ALÉNA, et la conjoncture s'aggravera.

Le sénateur Kinsella: L'autre question a trait à ce qu'a dit le sénateur Ghitter concernant les droits de la personne.

Au troisième paragraphe de la page 5 de votre rapport, vous faites l'affirmation suivante:

> À notre avis, la position du gouvernement fédéral selon laquelle les droits démocratiques et de la personne n'ont rien à voir avec l'ALÉNA est immorale et destructive.

Où donc le gouvernement fédéral a-t-il exprimé cette opinion?

M. Andrew Jackson, économiste principal, Congrès du travail du Canada: Cela ne fait pas partie des discussions sur les ententes corollaires. Cela traite uniquement de droits du travail.

M. White: Il y a un débat quant à savoir si les questions des droits de la personne devraient être incluses aux questions commerciales.

Je suis maintenant président d'un comité international sur la question du commerce et des droits de la personne dans le monde entier. Quant à nous, il n'est pas question de laisser de côté les effets du commerce sur les droits de la personne. La question a été soulevée au sein du gouvernement fédéral, et il a dit que ce n'était pas un problème: «Vous n'en parlez pas.» «C'est une question tout à fait distincte.»

[*Text*]

The United States is not raising this issue either. There is talk about the environment and labour rights, but no real discussion about human rights. That was not the case in other parts of the world.

Senator Kinsella: For example, in the International Covenant on Economic and Social and Cultural Rights, by which Canada has been bound since 1976, Article 2 of Part II says that each state party to the covenant undertakes to take steps individually and cooperatively, especially economic, "with a view to achieving progressively the full realization of the rights...," the principle being that many of our human rights are dependent upon the resources and the ability of the country to realize a program of education — otherwise education rights are meaningless — or a program of health. You drew our attention to the health issue.

In the discussions and criticism of our future potential partners, there is a certain quickness to criticize the Mexican judiciary. I happen to have friends who are distinguished jurists. I do not know their difficulty. We have difficulties here in Canada. If the United Nations recognizes a relationship between economic cooperation and economic development and increasing the enjoyment of human rights, have we failed to factor that into the equation? If the position of the federal government is that there is no relationship, then I disagree with the federal government on that point. On the other hand, I also agree with those who argue that we do not want to deal with partners because of their human rights record, per se. I believe there is a relationship between economic development and greater enjoyment of human rights.

Mr. White: As you know, the U.N. had a major conference on human rights in Vienna about three weeks ago. There is a major struggle at that level because a number of Asian countries are saying development first and human rights second.

We are not saying that you cannot have a dialogue or an arrangement with Mexico. We are saying that human rights is worthy of much more attention than it has received around these discussions. It has not been seriously discussed.

The fact is that human rights activists in Mexico are still being arrested and put in jail. There has been no discussion about that.

I am saying that Canada's record in terms of raising these issues in the U.N. and other places has been reasonably good. Why, all of a sudden when we sit down with the President of Mexico, do we not put this issue on the table? We are not

[*Traduction*]

Les États-Unis n'en parlent pas non plus. On y parle d'environnement et de droits du travail, mais on n'y tient aucune discussion réelle sur les droits de la personne. Cela n'était pas le cas dans d'autres parties du monde.

Le sénateur Kinsella: Par exemple, l'article 2 de la Partie II du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, auquel le Canada adhère depuis 1976, précise que chaque État partie au pacte doit prendre des mesures, individuellement et coopérativement, particulièrement dans le domaine économique, visant à atteindre progressivement la pleine réalisation des droits..., en raison du principe selon lequel bon nombre de nos droits humains sont fonction des ressources du pays et de son aptitude à réaliser un programme d'éducation — sans quoi le droit à l'éducation ne voudrait rien dire — ou un programme de santé. Vous avez attiré notre attention sur le problème de la santé.

Dans les discussions et les critiques qui concernent nos futurs partenaires éventuels, on s'empresse d'une certaine façon de critiquer l'appareil judiciaire mexicain. J'ai des amis qui sont d'éminents juristes. Je ne connais pas les difficultés qu'ils éprouvent. Nous avons des difficultés ici au Canada. Si les Nations Unies reconnaissent l'existence d'une relation entre la coopération économique et le développement économique, d'une part, et une plus pleine satisfaction des droits de la personne, d'autre part, avons-nous omis d'en tenir compte dans l'équation? Si la position du gouvernement fédéral est qu'il n'y a pas de relation, alors je ne suis pas d'accord avec le gouvernement fédéral sur ce point. Par ailleurs, je suis aussi d'accord avec ceux qui prétendent que nous ne recherchons pas à traiter avec des partenaires qui ne respectent pas les droits de la personne. Je crois qu'il existe une relation entre le développement économique et une plus grande satisfaction des droits de la personne.

M. White: Comme vous le savez, les Nations Unies ont tenu une conférence majeure sur les droits de la personne à Vienne il y a environ trois semaines. Il y a une lutte importante à ce niveau, parce qu'un certain nombre de pays asiatiques disent qu'il faut d'abord s'occuper de développement, même si c'est au détriment des droits de la personne.

Nous ne disons pas que vous ne pouvez établir un dialogue ou parvenir à une entente avec le Mexique. Nous disons que les droits de la personne doivent recevoir beaucoup plus d'attention qu'ils n'en ont reçu jusqu'à présent dans ces discussions. On n'en a pas parlé sérieusement.

Le fait est que ceux qui font la promotion active des droits de la personne au Mexique sont encore arrêtés et jetés en prison. On n'a pas parlé de cela.

Je dis que le Canada a toujours eu un bon dossier lorsqu'il s'agissait de soulever ces questions aux Nations Unies et ailleurs. Pourquoi, au moment de nous asseoir avec le président du Mexique, ne mettons-nous pas la question sur la table?

[*Text*]

suggesting that we do not have a dialogue with Mexico or an economic relationship with Mexico. We are saying that human rights have a role to play in this matter. We have a lever that we can use in terms of helping a number of people in that country expand human rights.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I have a comment to make and then a number of questions for Mr. White.

First of all, I have been trying to focus in my examination of NAFTA on the impact of NAFTA and particularly the Mexican situation on Canadian workers. The speech I made in the Senate a couple of days ago was along those lines.

I believe that the impact of NAFTA will put permanent downward pressure on the living standards of Canadian workers. That will be a long-time impact. It will gradually make it more difficult for Canadian workers and American workers to maintain advances in living standards which they have gained over time. There is no doubt about that. There is a lot of evidence to that effect, in my opinion.

Some will say that is a good thing. A certain school of thought in Canada would argue that restraint on wage movements in Canada over the long term would be harmful to our economy. I do not share that view.

Last night, I read your presentation before the House of Commons. I think you made some very forceful arguments in that direction, and you repeated them today. At any rate, that is my comment.

First, would you clarify your reference to the statistic put out by the Department of Finance which forecast an increase of 195,000 jobs by 1993 as a result of the FTA?

Second, in your presentation to the House of Commons, you dealt with the export question which has been raised by Senator Ghitter. You made a very good point in saying that we must look at the ratio as between exports and imports. You put statistics on the table on that point.

Interestingly, and ironically, the next witness was the senior policy analyst from the C.D. Howe Institute who obviously had listened to your comments and said, "Well, maybe we are all missing the point. The big point is not the ratio between exports and imports. That may be there, but the real point is that the increase in exports has occurred in those sectors which have been liberalized under the free trade area and have increased to the United States and not to the rest of the world." From that he drew the conclusion that this was a very powerful argument. Do you have any comment on that point?

[*Traduction*]

Nous ne disons pas que nous n'avons pas de dialogue avec le Mexique ou une relation économique avec ce pays. Nous disons que les droits de la personne ont un rôle à jouer dans la question. Nous disposons d'un levier dont nous pouvons nous servir pour aider un certain nombre de personnes dans ce pays à accroître les droits dont ils jouissent.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, j'aurais un commentaire à formuler et ensuite un certain nombre de questions à poser à M. White.

Tout d'abord, j'ai essayé de concentrer mon examen de l'ALÉNA sur ses répercussions pour les travailleurs canadiens, particulièrement en ce qui concerne la situation mexicaine. La déclaration que j'ai prononcée au Sénat il y a quelques jours concernait ce sujet.

Je crois que l'ALÉNA exercera un effet négatif permanent sur le niveau de vie des travailleurs canadiens. Cette répercussion se fera à long terme. Elle fera en sorte qu'il sera de plus en plus difficile pour les travailleurs canadiens et américains de maintenir l'avance du niveau de vie qu'ils avaient obtenu avec le temps. Cela ne fait aucun doute. Selon moi, bien de choses portent à le croire.

Certains diront que c'est une bonne chose. Selon une certaine école de pensée au Canada, la stabilisation des salaires au Canada à long terme serait nuisible à notre économie. Je ne suis pas de cet avis.

Hier soir, j'ai lu votre mémoire devant la Chambre des communes. Je crois que vous avez soulevé certains arguments très convaincants en ce sens, et vous nous les avez répétés aujourd'hui. C'était là mon commentaire.

Tout d'abord, voudriez-vous préciser votre allusion aux statistiques du ministère des Finances qui prévoit une augmentation de 195 000 emplois d'ici la fin de 1993 en raison de l'ALÉ?

Ensuite, dans le mémoire que vous avez présenté à la Chambre des communes, vous avez parlé de la question d'exportation qui avait été soulevée par le sénateur Ghitter. Vous avez eu un très bon argument: nous devons considérer le rapport entre les exportations et les importations. Vous nous avez servi des statistiques à l'appui de votre argument.

Il est intéressant de noter que, ironiquement, le témoin suivant était l'analyste principal des politiques de l'Institut C.D. Howe, qui avait manifestement écouté vos commentaires et qui a dit: «eh bien, peut-être que nous nous trompons tous. Le principal problème n'est pas le rapport entre les exportations et les importations. Cela peut être vrai, mais le principal problème, c'est que la hausse des exportations s'est produite dans les secteurs qui ont été libéralisés en vertu du libre-échange et qui ont connu une hausse aux États-Unis et non pas ailleurs dans le monde.» À partir de là, il a tiré la conclusion qu'il s'agissait là d'un argument très puissant. Avez-vous des commentaires à formuler à ce sujet?

[*Text*]

Third, could you go into some detail on the Auto Pact, how it was altered in the FTA, whether that alteration has been weakened or reinforced in NAFTA, and whether there is any remedy to what you conclude to have been the deficiencies introduced by the FTA? You said that Simon Reisman said, "Why fix it if it ain't broke?", and then proceeded to fix it — adversely, in your opinion. I know you advocate the abrogation of the FTA but, short of an abrogation, is there any remedy or goal that Canada should pursue now, apart from the total abrogation of the FTA, to remedy the weaknesses in the automobile sector that were introduced in the FTA?

Mr. White: I will ask Mr. Jackson to deal with the first two questions. I will deal with the Auto Pact.

Mr. Jackson: There was a question about the Department of Finance projection of an increase of 195,000 jobs from the FTA. The reference to that is in the brief to the House of Commons. It is from the economic assessment. The projection was that there would be an economy-wide gain of 120,000 jobs by 1993, plus 75,000 jobs at risk from U.S. protectionism would be saved. So the figure of 195,000 represents the addition of those two numbers.

The original Department of Finance forecasts of economic impacts projected most of the gains from the deal would be in the manufacturing sector. It is striking, therefore, that the losses have been so heavily concentrated in manufacturing.

Statistics Canada produced a booklet on trade patents between Canada and the United States. I suspect this will be the accepted source everyone refers to.

The Chairman: Could you give us the title?

Mr. Jackson: Catalog 65-504E. It is entitled *Trade Patents: Canada and the United States — The Manufacturing Industries, 1981-1991*. I would make a couple of points about the figures contained in this booklet.

Statistics Canada has attempted to look at the situation, on average, between 1985-87 and 1989-91. They construct three-year averages — our share of the U.S. market and the U.S. share of our market. In a sense that minimizes what has taken place because the U.S. share of our market has increased over that three-year period and, on average, puts the share lower.

[*Traduction*]

Ensuite, pourriez-vous nous donner des détails sur le Pacte de l'automobile? Quel effet a eu sur lui l'ALÉ? L'ALÉNA a-t-il affaibli ou augmenté cet effet? Existe-t-il des solutions pour remédier aux carences suscitées par l'ALÉ? Selon vous, Simon Reisman a dit que le mieux est l'ennemi du bien, pour immédiatement entreprendre de l'améliorer — en faisant tout le contraire, à votre avis. Je sais que vous prônez l'abrogation de l'ALÉ, mais sauf cette dernière mesure, existe-t-il un remède ou un objectif que le Canada devrait rechercher, exception faite de l'abrogation totale de l'ALÉ, pour remédier aux carences dans le secteur de l'automobile qui sont attribuables à l'ALÉ?

M. White: Je demanderais à M. Jackson de répondre aux deux premières questions. Je vous parlerai du Pacte de l'automobile.

M. Jackson: Il s'agissait d'une question concernant la prévision du ministère des Finances selon laquelle il y aurait une augmentation de 195 000 emplois qui découleraient de l'ALÉ. On retrouve cette allusion dans le mémoire qu'il a présenté à la Chambre des communes. Elle est tirée de l'évaluation économique. Selon cette prévision, il y aurait un gain à l'échelle de l'économie de 120 000 emplois d'ici 1993, auxquels viendraient s'ajouter 75 000 emplois qui seraient sauvés parce que l'accord remédierait au protectionnisme américain. Le chiffre de 195 000 représente la somme de ces deux chiffres.

Les prévisions initiales du ministère des Finances quant aux répercussions économiques donnaient à entendre que la plupart des gains découlant de l'accord se feraient dans le secteur manufacturier. Il est par conséquent encore plus frappant que les pertes aient été concentrées à un tel point dans le secteur manufacturier.

Statistique Canada a produit une brochure sur l'évaluation du commerce entre le Canada et les États-Unis. Selon moi, c'est là la source commune à laquelle tout le monde fait allusion.

Le président: Pourriez-vous nous en donner le titre exact?

M. Jackson: Numéro de catalogue 65-504F. Elle est intitulée *Évaluation du commerce Canada-États-Unis — industries manufacturières, 1981-1991*. Je vous donnerai quelques précisions concernant les chiffres contenus dans cette brochure.

Statistique Canada a tenté d'étudier la situation, c'est-à-dire les moyennes, entre 1985-1987 et 1989-1991. On établit des moyennes sur trois ans — notre part du marché américain et la part américaine de notre marché. Dans un certain sens, cela donne une image plus faible de ce qui s'est produit, parce que la part américaine de notre marché a augmenté sur cette période de trois ans ce qui, en moyenne, réduit notre part.

[*Text*]

The point I would make, which is a striking point, is that, if you take the overall U.S. share of the Canadian market and take out the transport equipment sector, which is basically automotive plus aerospace but almost exclusively automotive, the U.S. share for the three-year average increased 3 percentage points compared to ours. If you take the corresponding calculation, again without the auto component, our share of the U.S. market outside the auto sector went from 1.3 to 1.5 per cent. Three per cent of the market is worth substantially more than 0.2 per cent of the market.

There is no doubt that what the U.S. has gained in terms of a share in the Canadian market is appreciably greater than Canadian gains in a share of the U.S. market. If you take any Statistics Canada data and look at it fairly, you come to that conclusion.

In terms of what the C.D. Howe Institute said, there is no doubt that there have been significant Canadian gains in telecommunications and computers. However, if you look at those sectors in detail, there has been very little job creation.

Perhaps we will get some. No one says that no new jobs are being created anywhere in Canada on the basis of exports to the U.S.; that would be nonsense. The argument is that outside the auto sector there has been a significant loss in terms of shifts in trade balances. Where we have seen gains, it has not resulted in job gains.

Mr. White: Let me deal with the Auto Pact question. The one thing I did not say in my earlier remarks about the historical record was that the Conservatives opposed the Auto Pact at the time it was instituted in 1965.

The Auto Pact had some very basic premises and principles. It said to American industry: If you want to sell a car in Canada, you must manufacture one here. If you want to sell a truck in Canada, you must manufacture one here. You must reach a 60 per cent level of Canadian content. There was a significant penalty for violation of those guidelines. The penalty for not meeting the ratios was that you paid a tariff on everything you brought in from the United States.

In the late seventies and early eighties, Chrysler planned to close one of its main truck plants in Windsor. It would have had to pay a penalty, I believe, of $233 million. I attended a meeting in the Centre Block with the government of the day and Chrysler Canada. That meeting ultimately led to a holding back of that penalty and an investment by Chrysler in what

[*Traduction*]

L'argument que je veux avancer, argument frappant, c'est que si l'on considère la part globale des États-Unis sur le marché canadien et qu'on en retire le secteur de l'équipement de transport, ce qui fondamentalement concerne les produits de l'automobile plus l'aérospatial, mais presque exclusivement les produits automobile, la part américaine de la moyenne de trois ans a augmenté de 3 p. 100 comparativement à la nôtre. Si vous faites le calcul correspondant, encore une fois avec la composante de l'automobile, notre part du marché américain à l'extérieur du secteur de l'automobile a augmenté de 1,3 à 1,5 p. 100. On peut dire que 3 p. 100 du marché vaut nettement plus que 0,2 p. 100.

Il ne fait aucun doute que les États-Unis ont enregistré un gain au chapitre de la part du marché canadien nettement plus grand que celui des canadiens sur le marché américain. Quelles que soient les données de Statistique Canada que vous étudiez, vous arrivez à cette conclusion.

En ce qui concerne ce que l'Institut C.D. Howe a dit, il ne fait aucun doute que les Canadiens ont enregistré des gains significatifs au titre des télécommunications et des ordinateurs. Cependant, si vous étudiez ces secteurs en détail, vous constaterez qu'il y a eu très peu de création d'emplois.

Peut-être en obtiendrons-nous. Personne ne dit qu'aucun emploi n'a été créé au Canada en raison des exportations vers les États-Unis; cela serait un non-sens. L'argument est le suivant: exception faite du secteur de l'automobile, il y a eu des pertes significatives dans les changements des balances commerciales. Les fois où nous avons obtenu des gains, ceux-ci ne se sont pas traduits par une augmentation des emplois.

M. White: Je vous parle maintenant du Pacte de l'automobile. Il y a une chose que je n'ai pas dite dans les remarques que j'ai faites plus tôt sur le contexte historique: les conservateurs s'opposaient au Pacte de l'automobile lorsqu'il a été créé en 1965.

Le Pacte de l'automobile contient certaines prémices et certains principes très fondamentaux. Cela équivalait à dire à l'industrie américaine: «Si vous voulez vendre une voiture au Canada, vous devez la fabriquer ici. Si vous voulez vendre un camion au Canada, vous devez le fabriquer ici. Vous devez obtenir un contenu canadien d'au moins 60 p. 100. Il y avait de lourdes sanctions si on faisait infraction à ces lignes directrices. Si vous ne satisfaisiez pas à la proportion, vous deviez payer un tarif sur tout ce que vous apportiez des États-Unis.

À la fin des années 70 et au début des années 80, Chrysler a prévu de fermer l'une de ses principales usines de camions à Windsor. L'entreprise aurait eu à payer une pénalité de, je crois, 233 millions de dollars. J'ai assisté à une réunion à l'édifice du Centre avec les représentants du gouvernement de l'époque et ceux de Chrysler Canada. À la fin de la réunion, on

[*Text*]

became the minivan, which happened to be the product that kept Chrysler out of bankruptcy through the eighties.

With regard to Mr. Reisman saying, "If it ain't broke, don't fix it," he did away with the 60 per cent Canadian content level and moved to a 50 per cent North American content level. The penalty for the assembly-to-sales ratio became 10 per cent of what it was; if you violated the assembly-to-sales ratio, you paid a penalty on what you brought in from offshore, not on what you brought in from the United States. That lifted the penalty significantly. The Americans were arguing that the North American content level was not high enough.

Now, under NAFTA, there is an increase in North American content level to 60 per cent, but still it does not require a level of commitment in Canada. That is shown in the auto parts figures in the last number of years in terms of major job losses. It is also shown in the "Big Three" parts sector in Canada. What we have is a North American content level of 60 per cent, no Canadian content level, and much less penalty for the assembly-to-sales ratio.

Senator MacEachen, if you had asked what we can do in the auto sector that would be different from what was done in the FTA, I would say we should revamp the idea of the Canada-U.S. automotive trade agreement in the auto sector among the three countries, recognizing that you cannot do something politically unless you also have some content level for the United States. The United States will not say again — as they did in 1965 because of the change in the industry — that we can have a content level in Canada and a content level in Mexico, but we do not need one in the United States.

We proposed an overall North American content level of about 80 per cent, a country content level of 65 per cent, and an assembly-to-sales ratio. That meant each country would start to get a share, and the industry would have to make investments based on that share.

In the board rooms of the auto industry, executives are looking at the drawing board five years from now. They are looking at what the rules are in a country and how to invest in trucks and cars to maintain the rules. From our point of view, that makes a great deal of sense. We have given that up.

The steel industry is arguing that we must arrive at a sectoral arrangement for steel if there is to be an appropriate share of the steel sector in North America.

[*Traduction*]

avait décidé de ne pas imposer la pénalité, et Chrysler avait choisi de faire un investissement dans ce qui devait devenir la minifourgonette, c'est-à-dire le produit qui a aidé Chrysler à échapper à la faillite tout au long des années 80.

En ce qui concerne l'affirmation de M. Reisman selon qui le mieux est l'ennemi du bien, il a pourtant modifié le contenu canadien de 60 p. 100 pour le remplacer par un contenu nord-américain de 50 p. 100. La pénalité à l'égard du rapport entre les produits assemblés et les produits vendus a été ramenée à 10 p. 100 de ce qu'elle était; si vous ne respectiez pas le bon rapport, vous deviez payer une pénalité sur ce que vous importiez de l'étranger, et non sur ce que vous ameniez des États-Unis. La pénalité s'en est donc trouvée énormément allégée. Les Américains prétendaient que la valeur du contenu nord-américain n'était pas suffisamment élevée.

À présent, en vertu de l'ALÉNA, le contenu nord-américain a été porté à 60 p. 100, mais on n'a toujours pas fixé de degré d'engagement à l'égard du Canada. Cette réalité se reflète dans les importantes pertes d'emplois qu'on a dû subir ces dernières années dans le domaine des pièces d'automobiles. Elle se reflète aussi dans les chiffres concernant les pièces d'auto des trois grands au Canada. Nous avons un contenu nord-américain de 60 p. 100, mais aucun contenu canadien, et une pénalité beaucoup mois grande pour les infractions au rapport entre les produits assemblés et les produits vendus.

Sénateur MacEachen, si vous aviez demandé ce que nous pouvons faire dans le secteur de l'automobile qui différerait de ce qui a été fait dans le cas de l'ALÉ, je dirais que nous devrions reprendre l'idée d'un pacte commercial canado-américain dans le secteur de l'automobile et l'appliquer aux trois pays, tout en reconnaissant qu'il est impossible d'avancer sur le plan politique si on n'impose pas un certain contenu aux États-Unis. Les Américains ne diront pas une nouvelle fois — comme ils l'on fait en 1965 en raison des changements dans l'industrie — que nous pouvons avoir un contenu au Canada et un contenu au Mexique, mais qu'eux n'en ont pas besoin.

Nous avons proposé un contenu global nord-américain d'environ 80 p. 100, un contenu par pays de 65 p. 100 et un rapport entre les produits assemblés et les produits vendus. Cela voulait dire que chaque pays devait commencer à se tailler une part du marché, et que l'industrie devait faire des investissements en fonction de cette part.

Dans les conseils d'administration de l'industrie de l'automobile, les cadres essaient d'établir des prévisions pour les cinq prochaines années. Ils examinent les règlements de chaque pays et la façon d'investir dans la fabrication de camions et d'automobiles pour satisfaire à ces règlements. Selon nous, cela a beaucoup de sens. Nous avons abandonné cela.

L'industrie de l'acier prétend que nous devons parvenir à un accord sectoriel à l'égard de l'acier si on veut que l'Amérique du Nord obtienne une part appropriée du marché de l'acier.

[*Text*]

Those are the types of things that we should be doing.

Senator MacEachen: How do you think they ought to be done? Do you think there ought to be a renegotiation of the auto provisions in either the FTA or the NAFTA?

Mr. White: Somebody signed this agreement, and it is similar to a collective agreement. There is a provision for abrogation. If someone signed it, that assumes there is a right to exercise it; otherwise, why would it be put in the agreement? The argument then is: If you give notice to abrogate, the world will go to hell in a hand-basket and we would not be able to do anything. I do not think that is the case.

We are still the United States' most important trading partner, and I think that notification has to be given. You can do the auto stuff outside the FTA, if you want to do that. But the problem is that we are rushing down this road and we are not taking time to think about that. We just accommodated the Americans on the 60 per cent and accommodated General Motors in terms of their relationship with CAMI, but we did not think through the future of auto investment and where that is going to go.

Those are the things we can do, if we have the courage of our convictions and the collective negotiating skills to understand the importance of the auto industry. Those numbers show that the auto industry is very important to the Canadian economy. Although it is still based in Ontario, it is very important to the Canadian economy.

Something like that could also be done in telecommunications and in steel.

My point is that, as a country, we cannot leave all of this to some new rules of the marketplace; otherwise, we will continue to lose significant jobs. One senator made the point that there will be new and better jobs. The fact is that many jobs are being created, but they are part-time, low-wage jobs in the strip malls and in the fast food industry. There will be a significant reduction in the standard of living in the economy, which will lead to social programs and a number of other things. That is not the future for this country.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, perhaps I am taking too much time of the committee.

The Chairman: The tradition in the committee is that we try to let senators carry on a continuum of questions; otherwise, the evidence will be fragmented. Go ahead.

[*Traduction*]

Voilà le genre de choses que nous devrions faire.

Le sénateur MacEachen: Comment croyez-vous qu'elles devraient être faites? Croyez-vous qu'il faudrait reprendre les négociations relatives à l'automobile dans l'ALÉ ou L'ALÉNA?

M. White: Quelqu'un a signé cette entente, et elle est semblable à une convention collective. Il y a une disposition quant à l'abrogation. Si quelqu'un l'a signée, cela signifie qu'on a le droit de s'en prévaloir; autrement, pourquoi l'intégrer dans l'entente? L'argument devient donc celui-ci: si vous demandez une abrogation, rien n'ira plus, et nous ne serons pas capables de faire quoi que ce soit. Je ne crois pas que cela soit le cas.

Nous sommes toujours le partenaire commercial le plus important des États-Unis, et je crois que cet avis doit être donné. Vous pouvez fabriquer des automobiles hors du cadre de l'ALÉ, si c'est ce que vous voulez faire. Mais le problème est celui-ci: c'est en ce sens que nous nous dirigeons, et nous ne prenons pas le temps d'y penser. Nous avons satisfait les Américains quant au 60 p. 100, nous avons satisfait General Motors quant à leur relation avec CAMI, mais nous ne pensons pas à l'avenir de l'investissement automobile et à ce que cela va y faire.

Voilà les choses qu'il nous faut faire, si nous avons le courage de nos convictions et les compétences de négociations collectives qui nous feront comprendre l'importance de l'industrie de l'automobile. Ces chiffres montrent que cette industrie est très importante pour l'économie canadienne. Même si elle est toujours basée en Ontario, elle est très importante pour l'économie canadienne.

On devrait aussi procéder d'une façon semblable pour les télécommunications et l'acier.

Selon moi, nous ne pouvons en tant que pays laisser la situation entièrement en proie aux nouvelles règles du marché; si nous le faisons, nous continuerons de perdre un nombre important d'emplois. Un sénateur a fait remarquer qu'il y aurait de nouveaux emplois, des meilleurs. C'est vrai, de nombreux emplois sont créés, mais il s'agit d'emplois à temps partiel, peu rémunérés, dans les centres commerciaux et dans l'industrie de la restauration rapide. Il y aura une réduction marquée du niveau de vie dans l'économie, qui se répercutera sur les programmes sociaux et un certain nombre d'autres choses. Ce n'est pas l'avenir rêvé pour notre pays.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, j'empiète peut-être sur le temps du comité.

Le président: Nous avons pour tradition au comité d'essayer de laisser les sénateurs poser un continuum de questions; autrement, les témoignages seraient fragmentaires. Vous pouvez y aller.

[*Text*]

Senator MacEachen: I thank Mr. White for his comments.

Another area of interest to me was sparked by testimony given to us by Dr. Roger Cohen from New York, who has made what he describes as industry-specific studies of various sectors and particularly the automobile sector. He has left with us various documents in addition to his own personal testimony.

He has, in brief, made the argument that Mexico, under the provisions of NAFTA, has the potential of becoming the real export platform for a variety of products, particularly in the automobile sector, sparked by what he calls "greenfield provisions" which apply to manufacturers who have not yet operated in the Mexican market and who, under NAFTA, will be able to have lower content requirements, which will provide a remarkable inducement particularly to Japanese and European manufacturers.

He stated that this is potentially a very serious threat to the U.S. auto parts industry and will be even worse for Canada and that, in 10 years' time, under a certain scenario this could happen.

Yesterday we heard another witness who concluded differently from the terms of NAFTA. We can debate about the effects, but we ought to at least come to an agreement on what NAFTA means with respect to provisions for the automobile industry.

I am wondering whether you have had a chance to make any examination of this and, if you have not, will you take a look at the problem to see who has the right handle on the provisions of NAFTA with respect to the automotive sectors as they apply to Mexico?

Mr. White: I have not seen that study. However, I said in my opening remarks, senator, that one does not have to be a rocket scientist to ask the question: If Mexico has the technology and has labour costs one-tenth of what they are in the Canada and the United States, and if one can ship out of that market into the bigger markets, if you were a Japanese auto investor today, where would you locate?

If we had had the FTA agreement in place when I went to Japan to get Suzuki to locate in Canada and Honda and Toyota agreed to locate in Canada, they would not have located here; it would have made no sense to them. The only reason they located here was that we were pushing the Auto Pact arrangements.

[*Traduction*]

Le sénateur MacEachen: Je remercie M. White de ses commentaires.

Une autre question m'intéresse, et elle a été suscitée par le témoignage que nous a présenté M. R. Cohen, de New York, qui a réalisé ce qu'il décrit comme des études propres à l'industrie, qui portent sur divers secteurs et particulièrement sur le secteur de l'automobile. En plus de son témoignage personnel, il nous a laissé divers documents.

En bref, il a dit que le Mexique avait le potentiel, en vertu des dispositions de l'ALÉNA, de devenir la véritable plate-forme d'exportation pour une diversité de produits, particulièrement dans le secteur de l'automobile, en raison de dispositions qui s'appliquent aux fabricants qui ne sont pas encore entrés sur le marché mexicain et qui, en vertu de l'ALÉNA, seront capables d'avoir des exigences plus faibles quant au contenu, ce qui se révélera un attrait remarquable, particulièrement pour les fabricants japonais et européens.

Il a dit que cela serait susceptible de menacer gravement l'industrie américaine des pièces d'auto, que la situation serait encore pire pour le Canada et que, selon un certain scénario, cela pourrait se produire d'ici dix ans.

Hier, nous avons entendu un autre témoin, qui a tiré des conclusions différentes des modalités de l'ALÉNA. Nous pouvons débattre des effets, mais nous devons à tout le moins en venir à une entente quant à ce que signifie l'ALÉNA en ce qui concerne les dispositions relatives à l'industrie de l'automobile.

Je me demande si vous avez eu l'occasion d'examiner cela. Dans le cas contraire, examinerez-vous le problème pour voir à qui profitent les dispositions de l'ALÉNA en ce qui concerne les secteurs de l'automobile, particulièrement dans leur application mexicaine?

M. White: Je n'ai pas vu cette étude. Cependant, j'ai dit dans mes remarques liminaires, sénateur, qu'il ne faut pas avoir inventé la poudre à canon pour poser la question: si le Mexique avait la technologie et que ses coûts de main-d'oeuvre étaient un dixième de ce qu'ils sont au Canada et aux États-Unis, et qu'on aurait l'autorisation d'expédier des marchandises depuis ce marché dans des marchés plus grands, si vous étiez aujourd'hui investisseur japonais dans le domaine de l'automobile, où feriez-vous vos investissements?

Si l'ALÉ avait été en place au moment où je me suis rendu au Japon pour amener Suzuki à venir s'installer au Canada et lorsque Honda et Toyota ont consenti à venir s'établir ici, jamais ils ne l'auraient fait; cela n'aurait eu aucun sens à leurs yeux. La seule raison pour laquelle ils sont venus s'installer ici était qu'ils voulaient la concrétisation des modalités du Pacte de l'automobile.

[*Text*]

Looking to the future, 10 years from now, and asking that question in the boardroom, where would it make sense to make that investment based on labours costs — and that is not to insult the Mexican workers by saying they are not as productive. If the technology, training and educational skills are there, they can be just as productive. The Maquiladora plants are not productive because they are quick-buck operations, but some of the others are productive. Today General Motors has more workers in Mexico than it has in Canada.

For the Japanese and others in the future — and I have not looked at this man's study — the logical conclusion is that the next wave of investment would be into Mexico. That is what the Mexican government thinks will happen.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, perhaps I could conclude by asking if Dr. Jackson would take a look at this and give us an opinion.

Mr. Jackson: Yes. We will send you the CAW analysis that addresses this.

Mr. White: Mr. Jackson thinks the Canadian Auto Workers Union has done an analysis of that. If so, we will send it to the committee.

The Chairman: I have a question for clarification following on from one that Senator MacEachen asked.

As I understand it, Mr. White, you are saying that the experience of Canada in relation to steel is that reliance on the free trade agreement is not satisfactory.

Mr. White: Right.

The Chairman: What you would suggest as a remedy for the situation which now prevails under the free trade agreement with the United States is the introduction of what we could call a steel pact, somewhat like the old Auto Pact?

Mr. White: Yes. Senator, that is what the steel industry and the steelworkers' union are suggesting in Canada and the United States. Certainly the steelworkers union is suggesting it in the United States, but not the steel industry in the United States.

That has been suggested by Stelco and Dofasco and I believe Algoma in Canada. They have stated that very clearly. They are devastated by the latest announcements by the Canadian International Trade Tribunal, but they have stated very clearly that there should be a sectoral steel arrangement negotiated with the United States. Mr. Wilson's response was that the Americans are not interested in that.

[*Traduction*]

Si on se tourne vers l'avenir, dans dix ans d'ici, et qu'on pose cette question au conseil, à savoir où serait-il sensé d'investir en fonction des coûts de la main-d'oeuvre — et nous ne voulons pas insulter les travailleurs mexicains en disant qu'ils ne sont pas aussi productifs. S'ils avaient accès à la même technologie, à la même formation et aux mêmes compétences éducatives que nous, ils pourraient être tout aussi productifs. Les usines de Maquiladora ne sont pas productives, parce qu'il s'agit d'exploitations où l'on veut faire de l'argent rapidement. Mais certaines autres sont productives. De nos jours, General Motors compte plus de travailleurs au Mexique qu'au Canada.

Pour l'avenir des Japonais et d'autres — et je n'ai pas regardé l'étude de cet homme —, la conviction logique est que la prochaine vague d'investissements se fera au Mexique. C'est ce à quoi s'attend le gouvernement mexicain.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, je pourrais peut-être conclure en demandant à M. Jackson s'il veut jeter un coup d'oeil là-dessus et nous donner son opinion.

M. Jackson: Oui. Nous enverrons l'analyse de la CAW-TCA sur la question.

M. White: M. Jackson pense que les Travailleurs canadiens de l'automobile ont fait une analyse à ce sujet. Si c'est le cas, nous vous l'enverrons.

Le président: J'aimerais demander un éclaircissement sur une question que le sénateur MacEachen a posée.

D'après ce que je comprends, monsieur White, vous dites que l'expérience vécue par le Canada en ce qui concerne l'acier porte à croire que l'accord de libre-échange n'est pas satisfaisant.

M. White: Exactement.

Le président: Ce que vous suggériez pour remédier à la situation qui prévaut maintenant en raison de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, c'est l'introduction de ce que nous pourrions appeler un pacte de l'acier, quelque chose de semblable à l'ancien Pacte de l'automobile?

M. White: Oui. Sénateur, c'est ce que l'industrie de l'acier et les syndicats des travailleurs de l'acier suggèrent, tant au Canada qu'aux États-Unis. À vrai dire, les syndicats des travailleurs de l'acier le suggèrent aux États-Unis, mais pas l'industrie de l'acier dans ce pays.

Cela a été suggéré par Stelco et Dofasco, et aussi par, je crois, Algoma, au Canada. Ils ont affirmé cela très clairement. Ils sont renversés par les dernières annonces du Tribunal canadien du commerce extérieur, mais ils ont affirmé très clairement qu'on devrait négocier avec les États-Unis une entente sectorielle sur l'acier. La réponse de M. Wilson a été que les Américains n'y étaient pas intéressés.

[*Text*]

Senator Stratton: Westerners have always been fundamentally free traders. It bothers me to continually hear all the talk about the protection of jobs in Ontario in the Auto Pact, in the steel industry, and side deals for the steel industry in Ontario. Putting it into perspective, a small province such as Manitoba with one million people has to export because the market is not big enough for Manitoba to survive. Putting that into perspective, Canada with 27 million people is too small to survive internally.

We can go back in history to C.D. Howe who built manufacturing plants in Ontario and put training bases in the west. At the end of the war the training bases shut down. In Ontario the manufacturing plants were sold off and did very well, protected by tariffs. So, fundamentally, a westerner has to be a free trader.

My question to you is in four parts. In the 1980s there was a mentality that one could do anything one wanted, and it was often termed as greed, greed, greed. As a result, we built and now have overcapacity in the auto, steel, retail and construction industries. We built everything that could possibly be built. There is an overcapacity in office buildings and apartments.

That overcapacity will take some time to diminish, particularly in the auto industry. It is no big secret that there is a world-wide overcapacity of about 10 per cent. That is coupled with technological advances in those various industries, particularly in the steel and auto industries, and that is having an impact along with the recession.

So there was build, build, build and overcapacity in the 1980s, technological advances, the world-wide recession, the emerging Third World economies such as China and Mexico and, finally, the debt of the governments in Canada that restrict our capacity to develop jobs.

You have been very eloquent in your defence of your people. I think that is what you should do, and you do an excellent job.

I would ask you, sir, to comment on the five areas I have mentioned: overcapacity as a result of overbuilding in the 1980s; technological advances; a recession world-wide; the emergent Third World economies; and the debt of governments. Those will have as much, or more, impact on jobs and our high unemployment rate than NAFTA ever will.

[*Traduction*]

Le sénateur Stratton: Fondamentalement, les gens de l'Ouest ont toujours été partisans du libre-échange. Cela m'ennuie d'entendre continuellement parler de protection des emplois en Ontario en ce qui concerne le Pacte de l'automobile et l'industrie de l'acier, et d'ententes corollaires pour l'industrie de l'acier en Ontario. Si l'on remet le tout en perspective, une petite province comme le Manitoba, qui compte un million d'habitants, doit exporter parce que le marché n'est pas suffisant pour lui permettre de survivre. Si l'on remet cela en perspective, le Canada, avec ses 27 millions d'habitants, est trop petit pour survivre lui-même.

On peut remonter dans l'histoire et parler de la C.D. Howe, qui a construit des usines en Ontario et établi des centres de formation dans l'Ouest. À la fin de la guerre, les centres de formation ont fermé. En Ontario, les usines ont été vendues et ont obtenu un très bon rendement en raison de la protection que leur accordaient les tarifs. Alors, fondamentalement, un habitant de l'Ouest doit être un partisan du libre-échange.

Je vais vous poser une question à quatre volets. Dans les années 80, il y avait une mentalité selon laquelle on pouvait faire tout ce qu'on voulait, et l'appât du gain s'est fait sentir partout. Par conséquent, nous avons construit, ce qui fait que nous avons maintenant une surcapacité dans l'automobile, l'acier, le commerce de détail et l'industrie de la construction. Nous avons bâti tout ce que nous pouvions bâtir. Il y a une surcapacité d'édifices à bureaux et d'appartements.

Cette surcapacité prendra un certain temps à se résorber, particulièrement dans l'industrie de l'automobile. Chacun sait qu'il y a une surcapacité mondiale d'environ 10 p. 100. Les progrès technologiques dans diverses industries viennent s'y ajouter, particulièrement dans l'industrie de l'acier et de l'automobile, et cela a un impact, tout comme la récession.

Alors on a bâti sans s'arrêter, on a produit une surcapacité dans les années 80, il y a eu les progrès technologiques, la récession mondiale, l'émergence des économies du tiers-monde comme celles de la Chine et du Mexique et, enfin, la dette des gouvernements du Canada qui restreint notre capacité de créer des emplois.

Vous avez défendu vos gens avec une grande éloquence. Je crois que c'est ce que vous devriez faire, et c'est ce que vous faites avec brio.

J'aimerais vous demander, monsieur, de commenter les cinq secteurs dont je viens de parler: la surcapacité résultant d'un excès de construction dans les années 80, les progrès technologiques, la récession mondiale, l'émergence des économies du tiers-monde et la dette des gouvernements. Ces éléments auront un impact égal voire supérieur à celui que pourrait avoir l'ALÉNA sur nos emplois et notre taux de chômage élevé.

[*Text*]

Mr. White: No, I do not think so. Senator, you come from Manitoba. I would like to know what that free trade agreement has done for the Manitoba economy.

Senator Stratton: Fundamentally, it has penalized us historically in job protectionism and high tariffs.

Mr. White: What are the effects on the Manitoba economy today under the Canada-U.S. Free Trade Agreement? What is NAFTA going to do for the Manitoba economy?

Senator Stratton: I would expect, sir, that it will do better for us in the long term than our having to buy our products from Ontario. The people in rural Manitoba have always believed that, and, as a result, they are free traders.

Whether or not your statements are accurate is a moot point because neither you nor I could resolve that. I would like an answer to the question on the five areas.

Mr. White: I am not prepared to only answer questions. I would also like to put some facts on the record.

You tell me that Manitoba farmers are free traders.

Senator Stratton: Yes.

Mr. White: You assume that everyone else is protectionist. The farm community in Canada has received a fair number of subsidies over the years. It has not been left to the marketplace. I remember Grant Devine saying that we were against free trade because under free trade there would be auto plants in Saskatchewan. The fact is that the FTA will not help the Manitoba economy, nor will NAFTA help the Manitoba economy.

Senator Stratton: I disagree with that. I think in the long-term it has to.

Mr. White: One would think after four years there would be a bit of an inkling. However, one only need look at the Manitoba economy today and the workplace closures.

Senator Stratton: We are doing far better than Ontario because we finally have an opportunity to export to the United States and to export agricultural products to Mexico, so I will argue with you on that. As I say, that is a moot point.

I would like your opinion on the other five areas.

Mr. White: You talk about the greed in the 1980s. Who participated in the greed?

[*Traduction*]

M. White: Non, je ne le crois pas. Sénateur, vous venez du Manitoba. J'aimerais savoir en quoi l'Accord de libre-échange a favorisé l'économie manitobaine.

Le sénateur Stratton: Fondamentalement, notre province a toujours été pénalisée par le protectionnisme et les tarifs élevés.

M. White: Aujourd'hui, quels sont les effets de l'accord de libre-échange canado-américain sur l'économie du Manitoba? Que fera l'ALÉNA pour l'économie manitobaine?

Le sénateur Stratton: Je m'attendrais, monsieur, à ce que cela nous profite davantage à long terme que si nous devions acheter nos produits en Ontario. Les gens du Manitoba rural ont toujours cru que, ce faisant, ils pratiquaient le libre-échange.

On peut s'obstiner longtemps quant à savoir si vos déclarations sont exactes, parce que ni vous ni moi ne pouvons résoudre la question. J'aimerais que vous donniez une réponse à ma question à cinq volets.

M. White: Je ne suis pas préparé à répondre uniquement à des questions. Je veux aussi inscrire certains faits au compte rendu.

Vous me dites que les fermiers du Manitoba font du libre-échange.

Le sénateur Stratton: Oui.

M. White: Vous présumez que tous les autres sont protectionnistes. La communauté agricole du Canada a reçu un nombre très élevé de subventions au cours des années. La situation n'a pas été décidée par le marché. Je me rappelle que Grant Devine a dit que nous étions contre le libre-échange parce que, s'il y avait libre-échange, les usines d'automobiles seraient installées en Saskatchewan. Le fait est que l'ALÉ n'aidera pas l'économie manitobaine, et que l'ALÉNA ne l'aidera pas non plus.

Le sénateur Stratton: Je ne suis pas d'accord avec vous. Je crois qu'à long terme ils le feront.

M. White: On pourrait penser qu'après quatre ans on devrait commencer à en voir les résultats. Cependant, on n'a qu'à regarder l'économie manitobaine aujourd'hui et les fermetures d'usine.

Le sénateur Stratton: Nous nous en tirons beaucoup mieux que l'Ontario, parce que nous avons enfin eu l'occasion d'exporter aux États-Unis et d'exporter les produits agricoles au Mexique, alors je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites. Comme je l'ai dit, on ne pourra résoudre la question.

J'aimerais obtenir votre opinion sur les cinq autres secteurs.

M. White: Vous parlez de l'appât du gain dans les années 80. De qui était-ce le fait?

[*Text*]

Senator Stratton: I think everyone did. Even the workers participated in that, because we built shopping centres and the workers got jobs. There was an overcapacity in the auto industry that was constructed and the workers got jobs, and everyone is paying a penalty now for that overcapacity.

Mr. White: I could give a good lecture on where the greed was in the 1980s and who is paying for that today. A lot of it was with the people who were promoting the absolute free market system, building high-rise plazas, shopping malls and office buildings when they were not needed.

There is an overcapacity, and there has been an overcapacity, in the auto industry. We will have a worse overcapacity if we have 11 per cent unemployment. Most economists are saying that the problem with the economy today is that, in spite of the growth in the United States, there is a still a lack of confidence on the part of consumers in Canada in terms of purchasing.

We talk about an overcapacity in housing. That assumes that we are in good shape with housing in this country. We have thousands and thousands of families who could have housing — if we want to talk about a strategy around the whole question of housing.

You talk about a world recession. A recession moves around the world. The OECD is now saying that Canada is coming out of the recession and Europe is going into a recession. The recession in Canada did not happen by accident.

Senator Stratton: I am asking: Does it not have as large an effect?

Mr. White: One has to ask the question: Is it part and parcel of restructuring for the free trade agreement? Entering into an FTA agreement, allowing the Bank of Canada to establish a high dollar and high interest rates, and then calling it a recession seems to me to be part and parcel of restructuring for the FTA.

Senator Stratton: Why can't you answer that fundamental question on overcapacity and what has been happening with Third World countries emerging as giant economies, such as China and Mexico?

Mr. White: What is it you want me to answer? What do you want me to answer about China?

Senator Stratton: Does the fact that they are emerging as economic powers not have a serious effect on jobs in Canada and on our global competition? Because they are emerging as economic powers, are they not then causing a higher competition level, selling products internationally at a lower

[*Traduction*]

Le sénateur Stratton: De tout le monde, je crois. Même les travailleurs y ont contribué, parce que nous avons bâti des centres commerciaux et que les travailleurs ont obtenu des emplois. On construisait des automobiles sans se préoccuper de la surcapacité, et les travailleurs obtenaient des emplois; aujourd'hui, tout le monde paye le prix de cette surcapacité.

M. White: Je pourrais vous donner une bonne conférence sur l'appât du gain des années 80 et sur ceux qui doivent en payer le prix aujourd'hui. Une grande part de cela était attribuable aux gens qui faisaient la promotion du libre-marché absolu, qui bâtissaient des gratte-ciels, des centres commerciaux et des immeubles à bureaux même s'ils n'étaient pas nécessaires.

Il y a une surcapacité, et il y a une surcapacité dans l'industrie de l'automobile. Cette surcapacité sera encore pire si le taux de chômage atteint 11 p. 100. La plupart des économistes affirment que le problème de l'économie d'aujourd'hui est que, en dépit de la croissance aux États-Unis, les consommateurs canadiens manquent de confiance lorsqu'il s'agit de faire des achats.

Nous parlons de surcapacité du logement. Cela veut donc dire que le logement s'en tire bien dans notre pays. Des milliers et des milliers de familles pourraient obtenir un logement — si nous voulons parler d'une stratégie concernant toute la question du logement.

Vous parlez d'une récession mondiale. Une récession se promène autour du monde. L'OCDE affirme maintenant que le Canada sort de la récession et que l'Europe y entre. La récession au Canada n'est pas accidentelle.

Le sénateur Stratton: Je pose la question suivante: son effet n'est-il pas si important?

M. White: Il faut se poser la question suivante: est-elle attribuable à la restructuration en fonction de l'accord de libre-échange? Si nous concluons l'accord de libre-échange, que nous permettons à la Banque du Canada de donner une valeur élevée au dollar et au taux d'intérêt et puis que nous appelons le tout récession, cela me semble bien faire partie d'une restructuration attribuable à l'ALÉ.

Le sénateur Stratton: Pourquoi ne pouvez-vous répondre à cette question fondamentale concernant la surcapacité et ce qui se passe dans le tiers-monde, où des économies géantes voient le jour, comme la Chine et le Mexique?

M. White: Que voulez-vous que je vous réponde? Que voulez-vous que je vous réponde à propos de la Chine?

Le sénateur Stratton: Le fait que ces pays deviennent des puissances économiques n'a-t-il pas des répercussions marquées sur les emplois au Canada et sur notre compétitivité à l'échelle mondiale? Le fait qu'ils émergent en tant que puissance économique ne hausse-t-il pas le niveau de

[*Text*]

level than we have historically been able to do and, as a result, affecting our unemployment rate?

Mr. White: It can do both. With the amount of investment that is moving into the Chinese economy today, it can do both. On the one hand, it can ship products overseas much more cheaply; on the other hand, it takes technology to develop these products.

If there was a good strong market in China into which we could export, it would make a great deal of sense. If we leave that to the marketplace and do not have a strategy, it will not happen. The Japanese are certainly inside China with an industrial strategy, an export strategy and an investment strategy. The Japanese are already there.

Senator Andreychuk: In your brief you indicate that the FTA and NAFTA agreements are fundamentally undemocratic because they were designed to transfer power from democratic governments to so-called free markets. Could you comment on what you think the GATT does? Do you put that type of strategy and agreements into the same box as NAFTA and the FTA? If not, why not?

Mr. White: The power of multinational corporations under the GATT is much different from what it is under the FTA. Under the GATT there are many more governments and they are much more diversified than one giant economy trying to bargain an agreement with one smaller nation and one developing nation.

The GATT arrangements have, in most cases, stood the world in pretty good stead. We should try to get more governments to agree to a social clause under the GATT, but it is a fundamentally better arrangement than the Canada-U.S Free Trade Agreement or NAFTA.

Senator Andreychuk: How is it different?

Mr. White: You have between Canada and the U.S. an enormous amount of transnational concentration and a lot of trading between transnational corporations. This agreement was put together on behalf of the multinational corporations based in the U.S. who want to use Mexico as a low-cost producer.

Senator Andreychuk: That is your assessment.

Mr. White: Yes.

Senator Andreychuk: I understand there were discussions on human rights issues, although they are not supposed to be included in the trade agreement. One of the reasons you would not put such issues into a trade agreement is that you do not put "conditionality" on the Third World. While you

[*Traduction*]

compétition du fait qu'ils peuvent vendre des produits dans le monde entier à un prix inférieur à ce que nous avons toujours été en mesure d'exiger et, par conséquent, cela a-t-il des effets sur notre taux de chômage?

M. White: Cela peut avoir les deux effets. Compte tenu des investissements qui sont faits dans l'économie chinoise de nos jours, cela peut avoir les deux effets. D'une certaine façon, la Chine peut expédier des produits outre-mer pour beaucoup moins cher; d'une autre façon, il faut une technologie pour élaborer ces produits.

Si nous pouvions exporter dans un bon marché solide en Chine, cela serait tout à fait sensé. Si nous laissons le marché agir et que nous n'établissons pas de stratégies, ça n'arrivera pas. Les Japonais sont déjà en Chine et ont une stratégie industrielle, une stratégie d'exportation et une stratégie d'investissement. Les Japonais y sont déjà.

Le sénateur Andreychuk: Dans votre mémoire, vous mentionnez que l'ALÉ et l'ALÉNA sont fondamentalement anti-démocratiques parce qu'ils ont été conçus pour assurer le transfert d'un pouvoir depuis les gouvernements démocratiques à ce qu'on appelle des marchés libres. Pourriez-vous nous donner vos commentaires quant à ce que le GATT fait? Mettez-vous ce genre de stratégie et d'accord dans le même sac que l'ALÉNA et l'ALÉ? Dans la négative, pourquoi?

M. White: Le pouvoir des sociétés multinationales en vertu du GATT est fort différent de celui qu'elles ont en vertu de l'ALÉ. Le GATT touche beaucoup plus de gouvernements, et ils sont beaucoup plus diversifiés qu'une économie géante qui essaie de parvenir à une entente avec une nation plus petite et une nation en développement.

Les ententes du GATT ont, dans la plupart des cas, placé le monde dans une bonne position. Nous devrions essayer de faire en sorte qu'un nombre plus grand de gouvernements s'entendent sur une clause sociale en vertu du GATT, mais il s'agit d'une entente fondamentalement meilleure que l'ALÉ ou l'ALÉNA.

Le sénateur Andreychuk: En quoi est-ce différent?

M. White: Entre le Canada et les États-Unis, on assiste à une quantité énorme de concentrations transnationales et à un grand nombre d'échanges entre des sociétés transnationales. Cette entente a été créée au nom des sociétés multinationales dont le siège social se trouve aux États-Unis et qui veulent utiliser le Mexique pour produire à bas prix.

Le sénateur Andreychuk: C'est votre évaluation.

M. White: Oui.

Le sénateur Andreychuk: Je crois savoir qu'il y a eu des discussions au sujet de la question des droits de la personne, même si, en principe, elle ne devait pas faire partie de l'accord commercial. L'une des raisons pour lesquelles on n'intègre pas une telle question dans un accord commercial est qu'on ne veut

[*Text*]

can run both streams at the same time, they do not necessarily need to have social clauses inside a trade agreement. That does not mean that the Canadian government is abrogating its responsibilities in pursuing human rights issues in Mexico, as Mexico will pursue them in Canada if we follow the UN agreements.

Mr. White: I did not say that human rights had to be included in the NAFTA agreement, but that human rights were not even on the table. There was no discussion or serious public questioning by the government about human rights as we approached the NAFTA issue.

Senator Andreychuk: We certainly raised the issues and followed Amnesty International in both the United Nations Human Rights Commission and in bilateral negotiation discussions through our ambassadorial bases, and we do not treat Mexico any differently from other countries, unless you have information to the contrary.

Mr. White: I think we should. If we are entering into an agreement which will have significant economic benefits for Mexico, surely part of the effort to change human rights around the world for the better is to use an appropriate time in history to change things when you have an opportunity — and Canada had an opportunity.

Senator Andreychuk: I am suggesting that we did take that opportunity in discussion. One of the discussions was that foreign aid has not worked and that perhaps we need new arrangements in the economic order. I suggest there are links between the GATT, NAFTA and the FTA.

Mr. White: You say discussions took place. They must have been private.

There has been no discussion or debate that I know of involving the Government of Canada, as we moved into this discussion on NAFTA, about raising the whole question of human rights and taking that opportunity to deal with that issue and to get Mexico's commitment in terms of change. I think there was a unique opportunity for us to do that.

Senator Andreychuk: So you are saying that you would put conditionality in.

Mr. White: Our position is clear in terms of NAFTA. We are saying that we had an opportunity the human rights issue and to do something fundamental about it. Mexico appears to want this arrangement badly, and we had a bargaining opportunity to make some changes there.

[*Traduction*]

pas assujettir le tiers-monde à une forme de «conditionnalité». Même si on poursuit les deux objectifs de façon concurrente, ils ne doivent pas nécessairement se traduire par l'introduction de dispositions sociales dans un accord commercial. Cela ne signifie pas que le gouvernement canadien renonce à ses responsabilités au chapitre du respect des droits de la personne au Mexique, tout comme le Mexique le fera au Canada si nous respectons les accords de l'ONU.

M. White: Je n'ai pas dit que les droits de la personne devaient être inclus dans l'ALÉNA mais bien que les droits de la personne ne font pas même partie des discussions. Dans notre approche des questions entourant l'ALÉNA, les droits de la personne n'ont fait l'objet ni de discussions ni d'un questionnement public sérieux de la part du gouvernement.

Le sénateur Andreychuk: Nous avons certainement soulevé les questions et suivi Amnistie Internationale à la fois devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et dans les pourparlers ayant entouré les négociations bilatérales, par l'entremise des ambassades, et nous ne traitons pas le Mexique différemment des autres pays, à moins que vous ne disposiez d'informations prouvant le contraire.

M. White: Je pense que nous devrions le faire. Si nous devons conclure un accord qui aura des avantages économiques importants pour le Mexique, on peut soutenir qu'une part des efforts déployés pour améliorer la situation des droits de la personne dans le monde entier consiste, à n'en pas douter, à profiter des occasions qui se présentent pour changer les choses — et le Canada avait une telle occasion.

Le sénateur Andreychuk: À mon avis, nous avons saisi cette occasion dans le cadre des discussions. L'une de nos discussions a porté sur le fait que l'aide étrangère n'a pas donné de bons résultats et que, peut-être, nous devons conclure de nouveaux accords économiques. Ce que je laisse entendre, c'est qu'il y a des liens entre le GATT, l'ALÉNA et l'accord de libre-échange.

M. White: Vous dites que des discussions ont eu lieu. Elles doivent avoir été d'ordre privé.

À ma connaissance, le gouvernement du Canada, dans le cadre des pourparlers relatifs à l'ALÉNA, n'a pris part ni à des discussions ni à des débats au sujet de la question des droits de la personne. Il n'a pas profité de l'occasion pour aborder cette question et pour obtenir de la part du Mexique des engagements en faveur du changement. Je pense que nous avions devant nous une occasion unique d'agir de la sorte.

Le sénateur Andreychuk: Ainsi, vous dites que vous associeriez au processus une forme de «conditionnalité».

M. White: En ce qui concerne l'ALÉNA, notre position est claire. Nous disons que vous avions l'occasion de soulever la question des droits humains et d'accomplir quelque chose de fondamental en ce sens. Le Mexique semble ardemment souhaiter que l'accord soit conclu, et nous disposions d'un

[*Text*]

The Chairman: Do you have any figures on the cost to Canada, which has to be borne by the Canadian people — including employers and employees — of our health care system and could you compare that with the comparable cost, however borne, in the United States and also in Mexico? Do you have those figures?

I ask that because I saw some figures in *Maclean's* magazine just the other day with regard to Canada and the U.S.

Mr. White: Andrew tells me that, in terms of overall GDP, our health care costs are about 9 per cent and in the U.S. they are about 12 per cent. I am not sure of Mexico's.

In the auto industry the cost of health care in Canada is much less versus what it is in the United States. That is one of the reasons the Clinton administration is intending to attempt to shift some of those health care costs away from employers.

In the Mexican situation there are not collective agreements that cover health care. The same situation does not apply at all. The labour cost for Mexico is $5 per day which is almost less than the per-hour cost of health care here.

The Chairman: We have an unemployment insurance system to which employers and employees contribute. That is one of the costs of production in Canada. Could you tell us roughly what portion of the GDP goes to support unemployment insurance in Canada?

Mr. White: I cannot. Do you know that figure, Mr. Jackson? I do not carry those figures with me.

The Chairman: The United States has a system somewhat similar to ours.

Mr. White: The cost in the U.S. is much less because their unemployment system runs differently, depending on the state you live in. Ours is carried primarily by workers and employers.

You are talking about whether we have developed a different social network in terms of unemployment insurance and health care and then you have to ask whether that is in jeopardy. If that is part of Mexico's so-called competitive argument, the answer is "yes".

The Chairman: Let me put the question another way.

[*Traduction*]

pouvoir de négociation qui nous aurait permis d'imposer certains changements.

Le président: Avez-vous des données au sujet des coûts pour le Canada, coûts que doivent supporter les Canadiens, y compris les employeurs et les employés — de notre système d'assurance-maladie, et pouvez-vous les comparer à des coûts comparables aux États-Unis et au Mexique, quelles que soient les personnes qui doivent les supporter? Avez-vous ces données en main?

Je pose la question parce que il y a quelques jours, j'ai vu dans le magazine *Maclean's* des chiffres pour le Canada et les États-Unis.

M. White: Andrew me dit que, par rapport à l'ensemble du PIB, les coûts de notre système d'assurance-santé s'élèvent à environ 9 p. 100; aux États-Unis, ils se chiffrent à environ 12 p. 100. Je ne suis pas certain de la situation en vigueur au Mexique.

Dans l'industrie de l'automobile, les coûts de l'assurance-maladie sont beaucoup moins élevés au Canada qu'ils ne le sont aux États-Unis. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'administration Clinton a l'intention de tenter de dégager les employeurs de certains des coûts rattachés à l'assurance-maladie.

Au Mexique, les conventions collectives ne s'intéressent pas à la question de l'assurance-maladie. La situation est tout à fait différente. Au Mexique, le coût de la main-d'oeuvre s'élève à 5 $ par jour, ce qui est presque moins que le coût horaire de l'assurance-maladie ici.

Le président: Nous bénéficions d'un système d'assurance-chômage auquel contribuent les employeurs et les employés. Au Canada, cela s'ajoute aux coûts de production. Pouvez-vous nous dire, en gros, à combien s'élève le pourcentage du PIB consacré, au Canada, au soutien de l'assurance-chômage?

M. White: Non. Avez-vous ces données, monsieur Jackson? Je n'ai pas ces données avec moi.

Le président: Les États-Unis ont un système qui se compare à peu près au nôtre.

M. White: Aux États-Unis, les coûts sont beaucoup moins élevés parce que leur système d'assurance-chômage obéit à des règles différentes, selon l'État où l'on se trouve. Les coûts de notre système sont d'abord et avant tout supportés par les travailleurs et les employeurs.

Ce qui est en jeu, c'est la question de savoir si nous avons conçu un filet de sécurité sociale différent en ce qui a trait à l'assurance-chômage et à l'assurance-maladie. On doit alors se demander si ce système est mis en péril. Si cela fait partie du soi-disant argument concurrentiel du Mexique, la réponse est «oui».

Le président: Laissez-moi poser la question en termes différents.

[*Text*]

How much of these extra costs for health care and unemployment insurance does an employer producing in Canada have to bear as compared with employers in the United States and Mexico? Of course, I would put the emphasis on Mexico because I believe that the producer producing for the North American economy in Mexico would be given a great built-in advantage. If you have the figures, they would be most helpful.

Mr. White: I do not have them, but we can check. Let me say, in terms of health care vis-a-vis the U.S., that employers in Canada have a major advantage. If you are talking about health care costs that are negotiated at the bargaining table, where the employer pays, the costs to the employer in Canada are significantly less than the costs in the U.S. because of our health care system. Unemployment insurance and workers' compensation, I believe, are sometimes higher than they are in the United States.

In Mexico I do not think there is any comparison whatsoever; they are significantly higher. We can check the figures and try to submit those to the committee.

The Chairman: That would be helpful.

Senator Bosa: Mr. Chairman, in answer to a question from Senator MacEachen, Mr. White mentioned some figures with regard to the possible modification of the Auto Pact — 75 per cent North American content and 65 per cent country content.

In the brief to the subcommittee the CLC recommended that Canada reject participation in the NAFTA and withdraw from the FTA and begin to pursue an alternative model of economic integration which would allow for active industrial policies on managed trade.

Do you think it would be possible to modify the GATT rules to permit managed trade, as opposed to the market forces of the multinational companies and the way they are operating now?

Mr. White: Other countries have.

Senator Bosa: How achievable is it, given the present climate and state of negotiations and legislation before the Parliament of Canada now?

Mr. White: One of the problems is that what we are doing under the FTA and NAFTA takes priority away from what we should be doing around the GATT. We are trying to conclude the current round of discussions on the GATT, but it does not seem to be a priority with us. We seem to have as our priority

[*Traduction*]

Quelle proportion des coûts additionnels liés à l'assurance-maladie et à l'assurance-chômage un employeur qui produit au Canada doit-il supporter par rapport aux employeurs des États-Unis et du Mexique? Bien entendu, je mettrais l'accent sur le Mexique parce que je crois que tout producteur exerçant ses activités au Mexique pour l'Amérique du Nord bénéficierait d'un important avantage intrinsèque. Si vous avez ces données en main, elles nous seraient des plus utiles.

M. White: Je ne les ai pas, mais nous pouvons vérifier. En ce qui concerne la situation de l'assurance-maladie par rapport aux États-Unis, permettez-moi de dire que les employeurs canadiens bénéficient d'un avantage important. Si vous faites référence aux coûts de l'assurance-maladie qui sont négociés dans le cadre de conventions collectives, et que supportent les employeurs, il faut reconnaître que les coûts pour les employeurs, au Canada, sont beaucoup moins élevés que ceux qui sont en vigueur aux États-Unis en raison de notre système d'assurance-maladie. Il arrive parfois, je pense, que les coûts de l'assurance-chômage et de l'indemnisation des accidentés du travail soient plus élevés ici qu'aux États-Unis.

Je pense que la situation mexicaine n'est pas du tout comparable. Les coûts y sont beaucoup plus élevés. Nous pouvons vérifier les données et tenter de les présenter au comité.

Le président: Cela serait très utile.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, en réponse à une question du sénateur MacEachen, M. White a mentionné certaines données se rapportant à une modification qui pourrait être apportée au Pacte de l'automobile — soit 75 p. 100 de contenu nord-américain et 65 p. 100 de contenu national.

Dans le mémoire qu'il a présenté au sous-comité, le CTC recommande que le Canada renonce à sa participation à l'ALÉNA, qu'il se retire de l'accord de libre-échange et qu'il commence à poursuivre un nouveau modèle d'intégration économique qui permettrait l'adoption de politiques industrielles actives au chapitre du commerce géré.

Pensez-vous qu'il serait possible de modifier les règles du GATT pour autoriser le commerce géré, par opposition aux forces du marché contrôlé par les sociétés multinationales et à la façon dont elles exercent maintenant leurs activités?

M. White: D'autres pays l'ont fait.

Le sénateur Bosa: Étant donné le climat actuel, l'état des négociations et les mesures législatives présentement étudiées par le Parlement du Canada, jusqu'à quel point cela est-il réalisable?

M. White: L'un des problèmes est que ce que nous faisons en vertu de l'accord de libre-échange et de l'ALÉNA l'emporte sur ce que nous devrions faire au sujet du GATT. Nous tentons de mettre un terme à la ronde actuelle de discussions au sujet du GATT, mais cela ne semble pas représenter pour nous une

[*Text*]

the FTA and NAFTA. Our priority should have been around the GATT where, in the past, we have been able to have industrial strategies, as have other countries.

Senator Bosa: The Uruguay Round, which was supposed to have wound up about three years ago, still has not been finalized, although there are rumours of optimism that they might reach agreement. Do you think it is possible, assuming that the NAFTA agreement becomes a reality, to integrate the provisions the CLC is advocating for the GATT within the NAFTA and the FTA?

Mr. White: No. Once you wrap this up, you significantly restrict the ability of the Canadian government to intervene in the marketplace in the future.

Senator Bosa: In your opinion, then, there is no way of modifying NAFTA after it has been implemented.

Mr. White: I do not know of any provision in the FTA or NAFTA for renegotiation.

Senator Bosa: Except rejection of it.

Mr. White: There is a provision for notice to abrogate. Once you give that notice, you then get into discussions about what the abrogation is about.

Senator Cools: Mr. Chairman, I keep having the sinking sensation on this issue that we are involved in a shipwreck where each person has to swim ashore individually.

In your introductory remarks you said something about the Japanese understanding the balance between the manufacturing sector and the service sector. Could you expand on that. Tell us what that balance is and what are the factors that create that balance?

Mr. White: What the Japanese do, and have done very successfully, is that they do not leave all the decisions to the marketplace. They sit down, as a country, and they talk. For example, they may say, "How do you penetrate the U.S. auto market?" They may then talk about certain areas of investment. They may go into the U.S. auto market and actually lose money for several years until they get a share of the market, a significant share of the market. They may talk about a finance system, a training system and an export strategy to support that.

Senator Cools: Who are you talking about?

[*Traduction*]

question prioritaire. L'accord de libre-échange et l'ALÉNA sont en tête de notre ordre de priorité. Or, c'est le GATT qui aurait dû s'y trouver puisque c'est là que, par le passé, nous avons été en mesure de mettre au point des stratégies industrielles, comme d'autres pays l'ont fait.

Le sénateur Bosa: L'Uruguay Round, qui aurait dû se terminer il y a trois ans, n'est toujours pas achevé, même si on entend des rumeurs optimistes suivant lesquelles le tout pourrait bientôt connaître un dénouement. Si l'on tient pour acquis que l'ALÉNA deviendra réalité, pensez-vous qu'il soit possible d'intégrer les dispositions relatives au GATT en faveur desquelles plaide le CTC dans l'ALÉNA et dans l'Accord de libre-échange?

M. White: Non. Une fois le tout terminé, la capacité du gouvernement canadien d'intervenir dans les marchés sera, à l'avenir, fort compromise.

Le sénateur Bosa: Dans ce cas, il n'y a pas, selon vous, d'autres moyens de modifier l'ALÉNA une fois qu'il aura été mis en oeuvre.

M. White: À ma connaissance, ni l'ALÉNA ni l'accord de libre-échange ne contiennent de dispositions prévoyant la renégociation.

Le sénateur Bosa: À moins que l'accord en question ne soit rejeté.

M. White: Les accords contiennent une disposition prévoyant un avis d'abrogation. Une fois l'avis donné, on commence à discuter de ce sur quoi porte l'abrogation.

Le sénateur Cools: Monsieur le président, j'éprouve sans cesse l'impression lancinante que, à l'égard de cette question, nous nous trouvons tous à bord d'un vaisseau naufragé et qu'il appartient à chacun de regagner la rive à la nage.

Dans vos remarques préliminaires, vous avez abordé la compréhension qu'ont les Japonais de l'équilibre à respecter entre le secteur manufacturier et le secteur des services. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet. Dites-nous ce qu'est cet équilibre et quels sont les facteurs qui permettent de le réaliser.

M. White: Ce que font les Japonais, et ce qu'ils ont fait avec beaucoup de succès, c'est qu'ils ne laissent pas le marché prendre toutes les décisions. Ils s'assoient et discutent, en tant que représentants d'un pays. Par exemple, ils pourront dire: «Comment peut-on pénétrer le marché américain de l'automobile?» Ils peuvent alors parler de certains secteurs d'investissement. Ils peuvent entrer dans le marché américain de l'automobile et perdre de l'argent pendant quelques années avant d'accaparer une part du marché, une part importante du marché. Ils pourront parler d'un système financier, d'un système de formation et d'une stratégie visant l'exportation pouvant les soutenir.

Le sénateur Cools: De qui parlez-vous?

[*Text*]

Mr. White: I am talking about government, unions, industry and the finance sector. They have done it in steel. They look to the future and decide what they think will happen and then how to prepare for that.

A great example in Canada is our airline industry. We sat and watched planes fly half-empty across the country, and corporations competing for seats when they were leaving for the same destinations at the same time and bleeding to death instead of sitting down and saying, "Look, where are we going in the airline industry in Canada in the future? Do we need one airline? How do we restructure the industry? How do we keep our workers employed in the industry? How do we structure retraining and subsidization in order to move people somewhere?"

The Japanese have been very successful at it.

Another example is Germany. I was part of the labour group that met with Chancellor Kohl before the G-7 summit last year. We talked about how Germany after World War II had rebuilt the economy, not by leaving all the decisions to somebody else but by having a strategy. Even though it is costing an enormous amount of money in East Germany and creating problems, they have an industrial strategy, a trade union strategy, a social strategy and a training strategy. They see that as a major investment for the future. It is not just based on West German industries taking jobs out of West Germany where wages are high and dropping them into East Germany where wages are low.

What I am saying is that those countries that have been most successful have understood the importance of having a strategy on domestic economy. I am not talking about protectionism or not trading; I am talking about how you build your economy domestically to take advantage of the international marketplace, not tying yourself to rules which take away from that.

The Japanese have been most successful at that in terms of how they trade with other nations, developing an export and import strategy and their national economy.

Japan is talking about a major investment of $103 billion in their infrastructure now because they see unemployment rising, and they are looking at this as a time to invest in infrastructure and productivity for the future. We do not contemplate enough on strategies for the overall situation in Canada or on where our strengths and weaknesses lie.

[*Traduction*]

M. White: Je parle du gouvernement, des syndicats, de l'industrie et du secteur financier. Ils l'ont fait dans le domaine de l'acier. Ils ont examiné l'avenir et établi ce qui, à leur avis, devait se produire et comment ils devaient s'y préparer.

L'industrie de l'aéronautique du Canada constitue un bon exemple. Nous sommes demeurés assis pendant que des avions à moitié vides parcouraient le pays et que des sociétés offrant les mêmes destinations au même moment se livraient une concurrence féroce, plutôt que de se poser les questions suivantes: «Vers où l'industrie de l'aéronautique du Canada se dirigera-t-elle à l'avenir? Avons-nous besoin d'une compagnie aérienne? Comment peut-on restructurer l'industrie? Comment pouvons-nous maintenir les emplois des travailleurs de l'industrie? Comment pouvons-nous structurer le recyclage et les subventions de façon à muter les gens dans un autre secteur?»

À cet égard, les Japonais ont connu beaucoup de succès.

L'Allemagne constitue un autre exemple. Je faisais partie du groupe syndical qui a rencontré le chancelier Kohl avant la réunion au sommet du groupe des Sept de l'année dernière. Nous avons parlé de la façon dont l'Allemagne a reconstruit son économie après la Deuxième Guerre mondiale. On a établi une stratégie plutôt que de laisser à une autre partie le soin de prendre les décisions. Même si, en Allemagne de l'Est, cela entraîne des coûts énormes et suscite des problèmes, on a mis sur pied une stratégie industrielle, une stratégie syndicale, une stratégie sociale et une stratégie en matière de formation. On considère qu'il s'agit d'un investissement important pour l'avenir. Il ne s'agit pas simplement de faire passer les emplois de l'Allemagne de l'Ouest, où les salaires sont élevés, en Allemagne de l'Est, où ils ne le sont pas.

Ce que je dis, c'est que ce sont les pays qui ont le mieux compris l'importance que revêt le fait de mettre au point une stratégie relative à l'économie nationale qui ont connu le plus de succès. Je ne parle ni de protectionnisme, ni d'échange; je parle de la façon dont on bâtit une économie nationale pour profiter du marché international, et non des règles auxquelles on s'assujettit qui vous en empêchent.

Les Japonais ont connu les plus grands succès en ce qui a trait aux échanges internationaux. Pour ce faire, ils ont tablé sur une stratégie en matière d'exportation et d'importation de même que sur leur économie nationale.

Les Japonais parlent maintenant d'un investissement majeur de 103 milliards de dollars dans leur infrastructure parce qu'ils constatent un accroissement du taux de chômage, et qu'ils croient venu le moment d'investir dans leur infrastructure et dans leur productivité pour l'avenir. Nous ne songeons pas assez à des stratégies visant la situation d'ensemble en vigueur au Canada ni aux secteurs où résident nos points forts et nos points faibles.

[*Text*]

We have gone through a period when the argument was that we had to get out of the marketplace and leave these decisions to somebody else and things would work out. I don't think they will.

The Chairman: You seem to suggest that two different paradigms are operating here. The Japanese believe they are participating as a team, the Japanese team; whereas we seem to assume that each of our enterprises is playing in the global market on its own. Their paradigm is a team operation, while we put our individual players out there pretty much to do the best they can for themselves.

Mr. White: Yes. One of the big differences is that those key decisions about what happens to important sectors in Japan are made in Japan. Some of our key decisions are not made here because of the multinational base. I think there is a different attitude in terms of the role of government — not to run everything, but to have an industrial strategy, an export strategy, a restructuring strategy.

Senator Ghitter: Would you agree that the Japanese would give their eye teeth to have a free trade agreement with the U.S.?

Mr. White: Not the way we have done it. The Japanese do not want this kind of agreement with the U.S. They would never agree to it. They are not doing badly with the U.S. without a free trade agreement. They have a $100 billion trade surplus.

Senator Bosa: We talked about managed trade and how the Auto Pact is managed trade, not free trade. Some people have criticized managed trade. For instance, they contend that supply management causes the product to be higher in cost than if we did not have supply management. This is borne out by the prices on milk, cheese and poultry.

Is managed trade competitive? I know that the benefit of supply management is that it keeps the family farm intact and it keeps employment going, but at what price?

Mr. White: If we all want to go to the lowest common denominator and get everything as cheap as we can and pay as few taxes as we can, we will have a fundamentally different country. Supply management has been very important for the farm community and is important to retaining that community. If you want to have family farms and good products coming from those farms and stability, you have to have some kind of program that addresses that issue.

[*Traduction*]

Nous avons traversé une période au cours de laquelle nous avons dû nous retirer des marchés pour laisser à d'autres le soin de prendre des décisions. Nous espérions alors que tout irait pour le mieux. Je ne pense pas que ce sera le cas.

Le président: Vous semblez laisser entendre que deux paradigmes différents sont ici en jeu. Les Japonais croient agir en tant qu'équipe, l'équipe japonaise. En revanche, nous semblons tenir pour acquis que chacune de nos entreprises doit affronter le marché mondial par ses propres moyens. Leur paradigme est le travail d'équipe. Quant à nous, nous laissons chacun des intervenants faire à peu près ce qu'il veut pour s'en tirer du mieux possible.

M. White: Oui. L'une des principales différences réside dans le fait que les décisions clés au sujet de la situation des secteurs déterminants du Japon sont prises au Japon. Certaines des décisions clés qui nous concernent sont prises ailleurs en raison de la base multinationale. Je pense qu'il existe une attitude différente quant au rôle du gouvernement — il ne doit pas tout diriger, mais bien mettre au point une stratégie industrielle, une stratégie en matière d'exportation et une stratégie relative à la restructuration.

Le sénateur Ghitter: Seriez-vous d'accord pour dire que les Japonais feraient n'importe quoi pour signer un accord de libre-échange avec les États-Unis?

M. White: Pas comme nous l'avons fait. Les Japonais ne souhaitent pas conclure ce genre d'accord avec les États-Unis. Ils ne l'accepteraient jamais. Sans un accord de libre-échange, ils ne se tirent pas trop mal d'affaire. Ils bénéficient d'un surplus commercial de 100 milliards de dollars.

Le sénateur Bosa: Nous avons parlé du commerce géré et de la façon dont le Pacte de l'automobile est assimilable au commerce géré, et non au libre-échange. Certaines personnes ont critiqué le commerce géré. Par exemple, elles prétendent que la gestion de l'approvisionnement entraîne des prix plus élevés pour les produits que l'absence d'une telle gestion. Cela a des répercussions sur le prix du lait, du fromage et de la volaille.

Le commerce géré est-il concurrentiel? Je sais que la gestion de l'approvisionnement a pour avantage de maintenir intacte l'agriculture familiale de même que de préserver des emplois, mais à quel prix?

M. White: Si nous voulons nous en tenir au plus petit dénominateur commun, obtenir tout au meilleur prix possible et payer aussi peu d'impôts que possible, nous aurons affaire à un pays foncièrement différent. La gestion de l'approvisionnement s'est révélée très importante pour la communauté agricole et joue un rôle essentiel dans le maintien de cette communauté. Pour assurer le maintien des fermes familiales et des bons produits qui en proviennent, de même que la stabilité, on doit pouvoir compter sur le genre de programmes qui ont trait à cette question.

[*Text*]

If you want to take all that away and buy your quart of milk a few cents cheaper, what is the price of that? What happens to the farmers and what are the overall social costs?

I am saying that most successful economies in the world have understood that. You will not get the Japanese to consider seriously giving up the question of farm incomes and farm management to a free market.

Senator Bosa: Under GATT Article XI there is the provision that supply management may have to be modified, if not taken away altogether.

Mr. White: Again you negotiate those things. You have different interpretations of that in France, Italy, Japan and elsewhere. I am saying that you are in a better position under the GATT because you are not up against one country that is putting on tariffs or taking action against you under an agreement that has been signed with them.

The Chairman: Honourable senators, I think it remains only to thank Mr. White and his colleagues for an interesting presentation. We are most appreciative.

The committee continued *in camera.*

[*Traduction*]

Si l'on souhaite éliminer ce système pour pouvoir acheter un litre de lait pour quelques sous de moins, quel sera le prix à payer? Qu'arrive-t-il alors aux agriculteurs? Quels seront les coûts sociaux d'ensemble?

Ce que je dis, c'est que les économies du monde qui connaissent les plus grands succès l'ont compris. Vous n'obtiendrez jamais des Japonais qu'ils envisagent sérieusement la possibilité d'abandonner la question des revenus agricoles et de la gestion des fermes aux forces du marché.

Le sénateur Bosa: En vertu de l'article XI du GATT, la gestion de l'approvisionnement pourrait devoir être modifiée, voire même complètement éliminée.

M. White: Une fois de plus, ces choses se négocient. En France, en Italie, au Japon et ailleurs, on donne de cette question des interprétations différentes. Ce que je dis, c'est qu'on se retrouve dans une meilleure position en vertu du GATT parce qu'on ne se bat pas contre un pays qui impose des tarifs ou qui adopte des mesures contre vous en vertu d'un accord conclu avec lui.

Le président: Honorables sénateurs, je pense qu'il ne nous reste qu'à remercier M. White et ses collègues de cette présentation intéressante. Nous l'avons appréciée au plus haut point.

Les travaux du comité se poursuivent à huis clos.

APPENDIX "FA/28A"

**SUBMISSION BY THE
CANADIAN LABOUR CONGRESS
ON THE
NORTH AMERICAN FREE TRADE AGREEMENT
TO THE
SUB-COMMITTEE ON INTERNATIONAL TRADE
OF THE
STANDING COMMITTEE ON EXTERNAL AFFAIRS
AND INTERNATIONAL TRADE**

CANADIAN LABOUR CONGRESS
CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

Bob White, President/Président

opeiu/siepb 225

TABLE OF CONTENTS

[I] INTRODUCTION AND SUMMARY . . . . . 1.

[II] LESSONS OF THE FTA . . . . . 2.

(A) THE 1988 DEBATE . . . . . 2.

(B) THE F.T.A. AND THE ECONOMIC CRISIS . . . . . 3.

[1] THE CRISIS OF THE MANUFACTURING SECTOR . . . . . 3.

[2] THE MANUFACTURING CRISIS AND THE UNEMPLOYMENT CRISIS . . . 7.

[3] IS THE FTA TO BLAME? . . . . . 8.

[4] WIDER IMPACTS OF THE FTA: SOCIAL PROGRAMS, PUBLIC SERVICES, PUBLIC POLICY . . . . . 19.

[5] THE ISSUE OF MARKET ACCESS . . . . . 21.

[III] NAFTA: MAKING A BAD DEAL WORSE . . . . . 22.

(A) COVERAGE OF KEY SERVICE INDUSTRIES . . . . . 23.

(B) HEALTH AND SAFETY AND ENVIRONMENT STANDARDS . . . . . 23.

(C) REGULATION OF INVESTMENT . . . . . 24.

(D) GREATER ENFORCEMENT POWERS FOR FTA/NAFTA RULES . . . . . 25.

[IV] IMPACTS OF FREE TRADE WITH MEXICO . . . . . 25.

(A) FORCES SHAPING NAFTA . . . . . 26.

(B) POTENTIAL SHIFTS OF PRODUCTION TO MEXICO UNDER NAFTA . . . . . 29.

(C) THE MYTH OF "WIN WIN" OUTCOMES . . . . . 31.

[V] ALTERNATIVES TO THE NAFTA MODEL OF ECONOMIC INTEGRATION . . . . . 33.

APPENDIX . . . . . 36.

[I] INTRODUCTION AND SUMMARY

The Canadian Labour Congress is strongly opposed to the proposed North American Free Trade Agreement (NAFTA) because it marks another major step in the wrong direction. This is true for four reasons.

First, the NAFTA incorporates the existing Canada - US Free Trade Agreement (FTA), thereby continuing the serious damage already inflicted upon our economy and society by the FTA model of economic integration with the US. By incorporating the FTA, NAFTA also ties our hands in terms of implementing the active industrial and managed trade polices which are needed to deal with the staggering unemployment crisis now facing Canadians. Both the FTA and NAFTA deprive Canadian governments of key tools of economic intervention.

Second, the NAFTA significantly **worsens** the terms and conditions of the FTA, making a bad deal with the US even worse. NAFTA places even more severe limits upon our ability to improve the terms and conditions on which we participate in a changing global economy.

Third, NAFTA extends the FTA to include Mexico, posing the very real threat of further job losses, wage cuts and erosion of labour, social and environmental standards as the "international competitiveness" threshold to which Canadians are directly exposed is dramatically lowered. In our view, the potential of NAFTA to accelerate the shift of jobs from Canada has been grossly underestimated.

Finally, NAFTA brings about a **particular kind** of economic integration between Canada and the US on the one hand, and Mexico on the other, which will work in the interests of the transnational corporations (TNCs) rather than people in any of the three countries. This will stand in the way of developing a more progressive vision of co operation between developed and underdeveloped nations in the "new global economy."

[II] LESSONS OF THE FTA

(A) THE 1988 DEBATE

Canadians are now in a position to judge the benefits of the FTA on the basis of performance rather than empty promises. The experience of the past four years shows that the FTA has been nothing short of a disaster for Canadian workers and scores of Canadian communities.

The glowing promises made to sell the FTA are worth recalling. The Department of Finance argued that "the economic benefits from the Agreement will begin to be realized shortly after its implementation ... investment spending for new plant and equipment will increase as Canadian firms move to take advantage of their enhanced and more secure access to the huge US marketplace."

The basic argument was that the FTA would lead Canadian companies to specialize and to produce for a much larger market, leading to a much more efficient manufacturing sector. Meanwhile, access to cheaper US inputs would make Canadian based firms more competitive in these more specialized areas.

Overall, the Department estimated that the FTA would generate an economy wide gain of 120,000 jobs by 1993, plus save 75,000 jobs at risk from US protectionism. These positive impacts were to be heavily concentrated in the manufacturing sector, which (including resource based manufactures) provides the lion's share of Canadian exports to the US, and is the sector most directly exposed to competition from US companies. Manufacturing was forecast to enjoy a long run real output gain of 10.6%, more than three times the forecast real output gain of 3.5% for the whole economy. (See The Canada - US Free Trade Agreement: An Economic Assessment. Department of Finance. Ottawa. 1988.)

By contrast, the CLC and the popular movements opposed to the FTA pointed to the probability of large net job losses as US and Canadian corporations "restructured" by concentrating their production for the entire North American market in relatively low cost US plants. The core of the argument was that US transnationals operating in Canada were much more likely to close their mainly domestic market oriented Canadian branch plants, and shift product lines to the US than to expand the Canadian operations for a wider market, and that companies would move to the US, particularly the US South, to take advantage of anti labour laws.

As the pamphlet "What's the Big Deal", produced by the Pro Canada Network and massively distributed in the 1988 election put it, "a lot of Canadian companies will move down to the States ... to states that have no minimum wage, no health and safety laws, where unions are practically illegal .. or else they'll demand the same conditions as they can get in the States."

Even more importantly, the CLC and other critics of the FTA argued the deal would strip us of the levers needed to build a thriving economic base in Canada. While the Department of Finance, the Economic Council of Canada and others blindly assumed that "free markets" and "free trade" would result in new investment and new jobs, we noted that Canada's industrial base - the core of a high wage, high value added economy - suffers from a number of crippling weaknesses.

These weaknesses, the product of foreign ownership, dependent industrial development, and over dependence upon crude resource extraction among other factors, include weak technological and innovative capacity across many sectors, and a general failure on the part of Canadian based businesses to adequately invest in research and development, worker training, and new plant and equipment.

In this context, we argued that Canadian governments needed to retain the key levers of industrial policy which were to be taken from us by the FTA ie. the ability to regulate foreign investment; the ability to regulate trade to ensure minimum levels of Canadian content; the ability to control the export of raw resources, including energy; the ability to use public sector procurement as a tool of industrial policy; the ability to maintain a strong public sector; the ability to maintain and expand strong industrial and regional development programs, and so on.

We argued that international trade contributes in a positive way to the economy, but that a strong economy cannot be built upon trade alone. The example of countries like Japan shows us that a strong national economic base is a critical ingredient in international success.

The key point we made was that "free trade" and "free markets" would lead to a loss of our productive base as a country, and that active industrial and managed trade policies were needed to build up our economy.

(B) THE FTA AND THE ECONOMIC CRISIS

[1] The Crisis of the Manufacturing Sector

Canada entered into an economy wide downturn in the spring of 1990, a little more than one year after the FTA came into effect. Significantly, however, the downturn in the manufacturing sector, the sector most heavily exposed to direct US competition and the most likely candidate for post FTA "restructuring", began much earlier, in June of 1989.

Since June, 1989 total manufacturing employment (as measured by Statistics Canada's Labour Force Survey) has fallen almost continuously, from 2,144,000 to 1,783,000 in December, 1992 -for a total loss of 361,000 jobs, or 17% of all jobs in this sector. Over this same period, manufacturing output (adjusted for inflation) has fallen by a little more than 11%. Output has increased very slightly over the past year, while employment has continued to fall.

Table I breaks down these manufacturing job losses by major sector (on the basis of the Survey of Employment, Earnings and Hours which provides such detail, and indicates even larger net job losses than the Labour Force Survey.) The Appendix also contains a partial list of complete plant closures by US companies in Ontario in 1992, indicating something of the scale and community impacts of continuing "restructuring" more or less directly attributable to free trade. In these cases, the closed plants were Canadian operations of US based companies which decided to serve the market from the US through a direct transfer of production.

TABLE 1

MANUFACTURING JOB LOSSES BY SECTOR

JOBS IN THOUSANDS

SECTOR	JAN. 1989	JAN. 1992	LOSS/GAIN	%LOSS/GAIN
FOOD AND BEVERAGE	224.10	191.50	-33	-14.5%
RUBBER AND PLASTICS	81.00	55.70	-25	-31.2%
CLOTHING	94.70	61-60	-33	-35.0%
TEXTILES	66.70	46.90	-20	-29.7%
WOOD INDUSTRIES	109.20	75.10	-34	-31.2%
FURNITURE AND FIXTURES	63.10	41.40	-22	-34.4%
PULP AND PAPER	125.50	108.70	-17	-13.4
PRINTING AND PUBLISHING	142.00	114.00	-28	-19.7%
PRIMARY METALS	99.40	80.80	-19	-18.7%
METAL FABRICATING	160.40	120.00	-40	-25.2%
MACHINERY	100.40	77.20	-23	-23.1%
AIRCRAFT/AIRCRAFT PARTS	43.70	42.00	-2	-3.9%
MOTOR VEHICLES & PARTS	128.50	104.20	-24	-18.9%
ELECTRICAL PRODUCTS	129.00	100.40	-29	-22.2%
NON-METALLIC MINERAL	49.10	39.80	-9	-18.9%
PETROLEUM AND COAL	19.40	22.30	3	14.9%
CHEMICALS	97.50	87.40	-10	-10.4%
TOTAL (INCLUDES SMALL SECTORS)	**1900.9**	**1493.3**	**-408**	**-21.4%**

SOURCE: STATISTICS CANADA 72-002 EMPLOYMENT, EARNINGS AND HOURS

In many cases, closures of Canadian-owned plants are directly linked to free trade because these plants could not compete with the influx of imports from much larger US-based companies, which often had surplus capacity in their US operations. More rarely, Canadian owned plants have closed because the Canadian owned company has itself moved production to the U.S.. In other cases, the closures represent the spin off effect of previous closures on a specific sector, or upon the economy as a whole. For example, the closure of the profitable Caterpillar Canada plant in Brampton by US based Caterpillar Inc. resulted in an immediate loss of business for Canadian based suppliers, and in a shrinking domestic market for manufactured goods brought about by the loss of hundreds of well paid jobs in the community.

The pattern of recent job losses in manufacturing differs profoundly from that in previous downturns, reflecting the new circumstances of free trade with the US.

First, the impact of the recession has been disproportionately borne by the manufacturing sector. In the 1981-82 recession, total employment in manufacturing fell by 13.6% while total employment in the whole economy fell by 5.5%. In this recession, total employment fell much less - by 3.6% - but the loss of manufacturing jobs has been much greater - 17.9%.

Second, manufacturing employment recovered relatively rapidly after the 1981-82 recession, because most layoffs were temporary rather than the product of partial or permanent plant closures. Ontario Department of Labour data (unavailable for other provinces) show that just over 1 in 5 workers affected by major layoffs in 1982 were laid off because of a permanent plant shutdown. In 1991 and 1992, the comparable figure is 3 in 5.

The difference shows up clearly in rehiring. After the 1981-82 recession, manufacturing employment began to grow as soon as the economy as a whole began to grow - and 130,000 of the jobs lost in 1981-82 were regained in 1983. By contrast, as shown in Table 2, manufacturing job losses have continued through 1992, even as a very modest recovery has begun.

TABLE 2

CHANGES IN MANUFACTURING EMPLOYMENT
SEPTEMBER 1991 - SEPTEMBER 1992

	CHANGE IN NUMBER OF JOBS	PERCENTAGE CHANGE
FOOD AND BEVERAGES	-400	-0.2%
RUBBER AND PLASTICS	-19,200	-25.8%
CLOTHING	15,100	-16.9%
TEXTILES	-7,100	-15.9%
WOOD	-800	-0.8%
FURNITURE AND FIXTURES	-3,200	-6.5%
PULP AND PAPER	-8,300	-7.5%
PRINTING AND PUBLISHING	-4,400	-3.3%
PRIMARY METALS	-3,000	-3.5%
FABRICATED METAL PRODUCTS	-1,500	-1.2%
MACHINERY	-1,100	-1.7%
AIRCRAFT/AIRCRAFT PARTS	-2,500	-5.8%
MOTOR VEHICLES AND PARTS	-700	-0.5%
ELECTRICAL PRODUCTS	-2,100	-1.6%
NON METALLIC MINERALS	-1,300	-2.8%
PETROLEUM AND COAL	-2,700	-13.8%
CHEMICALS	-1,100	-1.3%
TOTAL	-67,200	-4.0%

SOURCE: STATISTICS CANADA CAT. 72-002
EMPLOYMENT, EARNINGS AND HOURS

The brute facts are that **there are no real signs of a broad-based recovery in manufacturing, after the worst crisis it has endured since the Great Depression.** It takes the perverse perspective of Globe and Mail editorialists to dress up this crisis as a healthy "productivity enhancing" free trade driven shake-out which will leave Canada more productive and efficient.

[2] The Manufacturing Crisis and the Unemployment Crisis

The crisis of the manufacturing sector is the single major reason why the total number of people working full time has fallen by more than 500,000 since early 1990, and why the national unemployment rate has risen steadily from 7.2% to 11.8% over the same period.

Job losses in manufacturing spread first to closely related service industries (rail, trucking, communications, business services such as advertising) which saw their customer base shrink. These sectors were also themselves often exposed to much more intensive competition from US based service providers, resulting in a steady increase in Canada's deficit in the trade of services with the US.

Cumulative job losses in industry and closely related service sectors (the highest paid parts of the private sector economy) in turn had a huge depressing effect upon consumer spending and residential construction, ultimately depressing those sectors of the economy which are not so directly exposed to US competition.

The steady erosion of Canada's private sector productive base has also led to an acute crisis in the public sector. On the expenditure side, soaring unemployment has translated into staggering increases in dependency upon unemployment insurance and, following the attack upon the UI program, upon social assistance. On the other side of the ledger, the decimation of well paid, full time jobs and the crisis of business sector after sector has resulted in a major squeeze on government revenues. Many governments have responded by cutting public sector jobs and services, further worsening the downward spiral.

As of the end of 1992, there was no real end in sight to the unemployment crisis. The unemployment rate increased steadily through the year, reaching a new high of 11.8% in November, and the current extremely modest rate of job creation is almost universally acknowledged to be insufficient to significantly reduce the unemployment rate through 1993.

In its December, 1992 Economic Outlook, the O.E.C.D. reported that "the sluggishness of the current (Canadian) recovery is without precedent in the post War era." They also report that the recent downturn in Canada has been signifcantly worse than in the other major industrial countries (the G-7) and that, as of the end of 1992, the gap between the actual and potential performance of the Canadian economy was the worst of any of the major countries. On O.E.C.D. numbers, we are now operating at 7% below potential economic performance, compared to the US which is operating at 3% below potential. This is itself a deeply conservative measure, which would see Canada operating at "full potential" with a 7% unemployment rate.

In 1992, the Canadian unemployment rate averaged 11.2%, the highest among the G-7, and it is (at 11.3%) forecast by the O.E.C.D. to be again the highest in 1993. The unemployment rate in Canada is more than 4 percentage points higher than in the U.S..

[3] Is the FTA to Blame?

It is often argued - not without good reason - that the current industrial and economic crisis cannot be blamed on the Free Trade deal alone, and it is quite true that other factors have played a role. Most notably, the high interest rate/high dollar policy perversely implemented by the Bank of Canada just as the FTA came into effect dramatically worsened the competitive position of Canadian businesses in both the domestic and the US market in 1989 through to mid 1992. (There is, however, reason to believe that this policy and the FTA were not entirely unrelated, given the strongly expressed desire of the US in the 1988 negotiations that the Canadian dollar be maintained at a high level.)

The US recession and the economy-wide Canadian recession brought about in part by high interest rates, the introduction of the GST and continued cuts to government spending have also played a major role.

In practice, it is difficult to separate out the impact of the FTA from the impact of other policies and economic forces. But it is still the case that the **changing economic relationship between Canada and the US has played a significant independent role in the crisis**. And it is surely undeniable that the FTA has had a major influence upon trade and investment flows between Canada and the US.

The FTA has had two immediate, direct impacts and one more general impact. First, and least importantly, it has lowered Canadian tariffs and some previous non-tariff barriers (eg. government procurement preferences), thus improving the competitive position of US based businesses in the Canadian market. Second, it has totally removed any concern on the part of business that relocation to the US would be followed by any "discrimination" on the part of Canadian governments. The core of the FTA is the promise of "national treatment" for US based enterprises, and the systematic removal of Canadian public policies favouring Canadian based companies. Third, the FTA has worked to prevent the Canadian government from implementing policies which might otherwise have been pursued to address the almost unprecedented scale and severity of the crisis.

Many of the economic impacts of the FTA are not directly measurable as job losses or as losses of market share. In many cases, companies have not closed down, but the increased bargaining leverage of business has been used to roll back the past gains of labour in terms of wages and working conditions.

All that said, there is clear evidence linking the current economic crisis to the direct impacts of the FTA.

As shown in Table 3, the US share of the Canadian domestic market for manufactured goods in 1991 was significantly greater than in the period 1985 - 87. The US share increased, often very significantly, in all major sectors except transportation equipment. (The exception is explained by the fact that the non North American import share of the Canadian market has risen faster than in the US, and by the fact that the Canadian share of Auto Pact production has risen slightly, for reasons that have nothing to do with the FTA.)

TABLE 3

U.S. SHARE OF THE CANADIAN MARKET

INDUSTRIES	% U.S. SHARE 1985-1987	% U.S. SHARE 1991	% CHANGE
FOOD INDUSTRIES	5.1	8.0	+2.9
BEVERAGE INDUSTRIES	1.0	1.7	+0.7
RUBBER PRODUCTS	21.8	37.9	+16.1
PLASTIC PRODUCTS	19.4	25.5	+6.1
LEATHER PRODUCTS	4.3	7.5	+3.2
PRIMARY TEXTILES	15.1	22.7	+7.6
TEXTILE PRODUCTS	9.1	19.5	+10.4
CLOTHING	1.3	3.2	+1.9
FURNITURE	5.9	26.4	+20.5
PAPER	10.2	20.3	+10.1
PRINTING AND PUBLISHING	11.1	13.4	+2.3
PRIMARY METALS	18.7	25.7	+7.0
FABRICATED METAL PRODUCTS	13.7	19.4	+5.7
MACHINERY	49.1	51.2	+2.1
TRANSPORTATION EQUIPMENT	71.6	55.3	-16.3
ELECTRICAL AND ELECTRONIC EQUIPMENT	39.6	44.1	+4.5
CHEMICALS	21.9	26.9	+5.0
NON METALLIC MINERAL PRODUCTS	11.5	19.1	+7.6
REFINED PETROLEUM AND COAL	4.9	5.9	+1.0

SOURCE: SPECIAL STATISTICS CANADA DATA PACKAGE
COMPILED FOR THE OFFICE OF THE MINISTER FOR INTERNATIONAL TRADE

TABLE 4

MERCHANDISE BILATERAL TRADE ACCOUNT WITH THE U.S.
($BILLIONS)

	PRE F.T.A				POST F.T.A.				
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992-Q1	1992-Q2
	MERCHANDISE								
EXPORTS	93.8	93.3	96.6	102.6	105.7	110.5	107.6	28.2	31.5
IMPORTS	73.4	76.4	79.0	88.8	94.0	93.7	93.7	24.7	27.2
BALANCE	20.4	16.9	17.6	13.8	11.6	16.7	13.9	3.5	4.3
EX/IM	1.28	1.22	1.22	1.16	1.12	1.18	1.15	1.14	1.16

SOURCE: STATISTICS CANADA CAT. 67-001 CANADA'S BALANCE OF INTERNATIONAL PAYMENTS
1992 DATA ARE FOR THE QUARTER, SEASONALLY ADJUSTED

* The total Merchandise Trade Balance in the three years before the F.T.A. (1986-88) was $48.3 Billion. It fell 12.6% (before adjustment for inflation) to $42.2 Billion in the three years after the F.T.A., 1989 - 91.

* Both Exports and Imports have risen to record levels (not adjusted for inflation) in 1992. The trade balance for the first six months (annualized) was $15.6 Billion - lower than in 1985, 1986, 1987 and 1990. Adjusted for inflation, it was also lower than in 1988.

* The ratio of Exports to Imports has fallen significantly since 1985 - 1987.

As shown in Table 4, since the FTA, merchandise imports from the US have increased faster than Canadian exports to the US, resulting in a deterioration of the merchandise trade balance. This balance, which has been heavily tilted in Canada's favour, is needed to pay for the much greater Canadian deficit in trade in services with the US, and the large flow of interest and dividend payments from Canada to the US.

As shown in this Table, both exports and imports have risen since the FTA, and both are now running at record levels (unadjusted for inflation.) All the talk of Canada's "record" exports by the Minister for International Trade ignores the equally relevant fact that US exports to Canada are also at record levels - and have risen even faster.

Overall, in the first three years of the FTA, 1989-91, the Canadian merchandise trade surplus with the US was $42.2 Billion, $6.1 Billion less than the total balance in the three years immediately preceding the FTA. The balance for the first six months of 1992, annualized, is lower than in 1985, 1986 and 1987, and these figures are in current rather than inflation adjusted dollars, thus understating the decline in the trade balance. The ratio of exports to imports has also fallen. **The conclusion is clear and inescapable - Canada's recent merchandise trade performance has been and still is weaker than immediately before the FTA.**

This is a somewhat surprising fact insofar as there are very strong reasons, quite unrelated to the FTA, to have expected that the Canada - US trade balance would have improved in our favour over this period. Between 1988 (annual average) and the second quarter of 1992, the US economy grew by 5.6% in real terms, and the Canadian economy grew by just 0.9% in real terms. Under normal conditions, this would have resulted in significantly faster growth in exports than in imports, as the US market grew faster than the Canadian market. Put another way, imports from the US have increased rapidly even though the Canadian market has been depressed, while Canadian exports have grown less rapidly despite the much faster growth of the US market.

The deterioration in the merchandise trade balance is also surprising because the balance has historically tended to improve when the economy has been slack, and to deteriorate in periods of expansion. Consider the last period of recession and expansion. Canada's trade balance with the US rose to $3.3 Billion in 1981 when the recession began, the highest level of the previous ten years. It then soared to $11 Billion in 1982 and $13.7 Billion in 1983. The trade balance with the US then generally fell from 1985 through 1989, the years of economic expansion.

The major underlying reason our trade balance falls in periods of expansion and rises in periods of recession is the balance of trade in machinery and equipment. We produce only about half of our machinery and equipment needs, so an increase in business investment leads to a surge of imports. Conversely, when the economy is slack, business investment slows, and imports fall. The failure of this basic pattern to repeat itself - despite the fall off of investment in the current downturn - shows that there has been a change in the underlying structure of Canada - US trade, to the advantage of the US.

As shown in Table 5, Canada's manufacturing sector performed much more poorly than the US manufacturing sector in 1989 through 1991. Declines in production, employment and capacity utilization have been much more severe.

TABLE 5

U.S. VS CANADIAN MANUFACTURING SECTOR PERFORMANCE IN THE RECESSION

	1989	1990	1991
% CHANGE IN PRODUCTION			
U.S.	2.9	1.0	-2.3
CANADA	0.3	-5.3	-6.7
% CHANGE IN EMPLOYMENT			
U.S.	0.4	-2.2	-4.0
CANADA	0.5	-8.8	-13.7
CAPACITY UTILIZATION RATE			
U.S.	83.9	82.3	78.2
CANADA	83.8	78.0	72.7
% CHANGE IN EXPORTS			
U.S.	14.0	8.1	9.0
CANADA	4.8	10.3	0.3
% CHANGE IN IMPORTS			
U.S.	4.8	2.4	1.1
CANADA	5.5	0.2	2.9

SOURCE: O.E.C.D. INDUSTRIAL POLICY IN O.E.C.D. COUNTRIES ANNUAL REVIEW 1992
TABLES 12,15,19,46

It has recently been noted by advocates of free trade such as the C.D. Howe Institute that Canadian exports of sophisticated "high value added" products have increased under the FTA, and that this is proof that the deal is working for us. While the C.D. Howe study and the speeches of the Minister for International Trade misleadingly look only at Canadian exports rather than at the overall trade picture, it is true that Canadian exports of some such products have increased in recent years. The increase has been particularly remarkable in 1992 as the exchange rate of the Canadian dollar has fallen. However, this does not dramatically alter the basic picture.

TABLE 6

SELECTED CANADA - U.S. COMMODITY TRADE BALANCES
$ Millions

	TRADE BALANCE JAN-SEPT 1988	TRADE BALANCE JAN-SEPT 1992	EXPORTS/ IMPORTS JAN-SEPT 1988	EXPORTS/ IMPORTS JAN-SEPT 1992
CHEMICALS (HS 28,29)	529	259	1.4	1.2 (-)
PLASTICS & PRODUCTS (HS 39)	-834	-981	0.6	0.6 (=)
RUBBER & (HS 40) PRODUCTS	-154	13	0.8	1.0 (+)
BOOKS, NEWSPAPERS (HS 49)	-606	-1,070	0.4	0.2 (-)
GLASS & GLASSWARE (HS 70)	-283	-406	0.5	0.4 (-)
IRON, STEEL & PRODUCTS (HS 72,73)	650	288	1.3	1.1 (-)
MACHINERY & EQUIPMENT MECHANICAL (HS 84)	-7,211	-6,877	0.5	0.5 (=)
ELECTRICAL MACHINERY & EQUIPMENT (HS 85)	-3,695	-3,074	0.4	0.6 (+)
VEHICLES & PARTS (HS 87)	5,379	9,672	1.3	1.6 (+)
AEROSPACE PRODUCTS (HS 98)	-828	124	0.5	1.1 (+)
PRECISION EQUIPMENT (HS 90)	-1,310	-1,589	0.3	0.3 (=)
FURNITURE (HS 94)	240	49	1.5	1.0 (-)
TEXTILES (HS 50-60)	- 642	-651	0.3	0.5 (+)
CLOTHING (HS 61-63)	12	6	1.0	1.0 (=)
FOOTWEAR (HS 64)	6	-13	1.1	0.8 (-)

SOURCE: STATISTICS CANADA CAT. 65-003 EXPORTS BY COUNTRY AND CAT. 65-006 IMPORTS BY COUNTRY

* HS refers to Harmonized System commodity groupings

Table 6 shows the balance of Canada - US trade for some selected commodity groupings, comparing the first 9 months of 1988 to the first 9 months of 1992. The commodity groupings represent the main categories of consumer goods and investment goods (leaving out the resources category in which Canada runs and has always run a large trade surplus.) The Table shows that the trade balance with the US has improved in auto and in 3 of the 4 main "high technology" sectors - mechanical machinery and equipment, electrical machinery and equipment, and aerospace, while our trade deficit in precision equipment has increased. The ratio of exports to imports and the trade balance have improved significantly in two sectors - aerospace and electrical machinery and equipment, though we continue to run a very large trade deficit in the former.

Looking to other sectors, the trade balance has fallen in chemicals, plastics and products, books and newspapers, glass and glassware, iron and steel, furniture, textiles, clothing and footwear.

The best that can be said about post free trade restructuring is that our traditionally huge trade deficit has fallen slightly in some "high value added" areas, while our trade deficit in consumer goods (auto excepted) has increased. Part of the improvement in the former is due to the fact that Canadian imports of machinery and equipment have fallen, or grown less rapidly, because of the underlying industrial crisis. It is quite possible for the trade balance to improve in a context of falling rather than rising production.

In any case, **there has been no net job growth even in these "winning sectors", as shown in Table 2. What this means is that job losses have been vastly greater than expected by free trade advocates in labour intensive sectors, while there has been little net job creation in the "high technology/ high value added" sectors which were supposed to provide enough jobs to compensate all of the workers displaced from "losing" industries.**

Turning to trade in services, Table 7 clearly shows that the large US surplus has increased steadily in the aftermath of the FTA, more than doubling from $4.6 Billion in 1988 to $10.6 Billion in 1991, and $13 Billion in 1992 (based on the first half of the year.) This is partly due to the increase in cross border shopping (the travel account), but also reflects a significantly increased deficit in the trade of business services. Increasingly, Canadian based companies have been purchasing services like advertising and consulting from head office in the US, or from other US based companies. There has also been a smaller deterioration in the transportation balance, mainly reflecting the increased US share of the cross border trucking industry.

TABLE 7

BILATERAL SERVICES TRADE ACCOUNT WITH THE U.S.
($BILLIONS)

	PRE F.T.A				POST F.T.A.				
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992 Q1	1992 Q2
EXPORTS	9.9	11.2	11.4	12.9	12.8	13.2	13.6	2.9	3.7
IMPORTS	13.3	14.7	16.0	17.5	19.6	22.6	24.2	6.5	6.6
BALANCE	-3.4	-3.5	-4.5	-4.6	-6.8	-9.4	-10.6	-3.6	-2.9
(BUSINESS SERVICES)	-2.4	-3.3	-3.2	-3.2	-3.8	-3.8	-3.8	-0.9	-1.2

SOURCE: STATISTICS CANADA CAT. 67-001 CANADA'S BALANCE OF INTERNATIONAL PAYMENTS
1992 DATA ARE FOR THE QUARTER, SEASONALLY ADJUSTED

* The services trade balance fell sharply in 1989 and has continued to fall.
* The services trade deficit is mainly accounted for by travel, and by business services.

The balance of merchandise trade can be added to the balance of trade in services to yield an overall trade balance. The combined surplus thus calculated has almost evaporated from more than $18 Billion in 1985, to $9.2 Billion in 1988, to just $2.6 Billion (annualized) in the first half of 1992.

In the recent tabloid released by the Minister for International Trade, it was stated that "each $1 billion in exports generates 15,000 jobs." **By this measure the change in Canada's net exports in goods and services to the US between 1988 and the first half of 1992 cost us 99,000 jobs**

The four years since the FTA came into force have seen not only a shift in trade flows in favour of the US, but also a major outflow of private capital from Canada to the US. Table 8 shows that there was a net outflow of business investment of $10.5 Billion from 1989 through the first half of 1992. This is the total of net Canadian direct and indirect investment in the US, less the total of net US direct and indirect investment in Canada.

TABLE 8

BILATERAL CAPITAL ACCOUNT WITH THE U.S. - BUSINESS INVESTMENT ($BILLIONS)

				1992	
	1989	1990	1991	Q1	Q2
NET CANADIAN DIRECT INVESTMENT IN U.S	-4.1	-2.8	-1.7	-0.4	0.0
NET CANADIAN INVESTMENT IN U.S. STOCKS	-2.1	-1.3	-3.9	-1.6	-0.5
NET FLOW	-6.2	-4.1	-5.6	-2.0	-0.5
NET U.S. DIRECT INVESTMENT IN CANADA	0.0	2.0	3.2	+0.2	0.0
NET U.S. INVESTMENT IN CANADIAN STOCKS	4.0	-1.5	-1.5	+1.0	0.0
NET FLOW	4.0	0.5	1.7	1.2	0.0
NET BUSINESS INVESTMENT FLOWS	-2.2	-3.6	-3.9	-0.8	0.0

SOURCE: STATISTICS CANADA CAT. 67-001
CANADA'S BALANCE OF INTERNATIONAL PAYMENTS

* In the first three and a half years after the F.T.A., Canadian residents invested $18.4 Billion in U.S. businesses, while U.S. residents invested $7.4 Billion in Canadian businesses.

On the conservative assumption that $100,000 in investment is needed to create one job, this net outflow of private capital translates into a loss to the Canadian economy of 105,000 jobs.

To summarize, the evidence clearly shows that changes in Canada - US trade and investment flows since the FTA have been a significant independent factor in the economic crisis.

[4] Wider Impacts of the FTA: Social Programs, Public Services, Public Policy

Directly and indirectly, the FTA has had a negative impact upon Canadian social programs, public services, and other areas of public policy.

Job losses generated by the FTA have undermined public revenues, and increased the cost of programs like unemployment insurance and social assistance, while the increased competitive pressures generated by the FTA have led business to demand lower taxes. One consequence has been nothing short of an assault on Canadian social programs, as predicted by the critics of the FTA in 1988.

Contrary to the promise that social programs would be maintained and even enhanced, the federal government has lowered Canadian social standards to those prevailing in the US in three key areas. First, universality, once considered a "sacred trust", has been dismantled with the means testing of Old Age Security and the elimination of Family Allowances. Second, cuts in federal transfers to the provinces have been the major single factor threatening the future of Medicare, as province after province has begun to turn to user fees and cuts in services to contain costs. Cuts in transfers have also off-loaded much of the cost of Social Assistance on to Ontario, Alberta and B. C.. Third, the Unemployment Insurance program was changed to reduce benefit entitlements towards the much lower US level, despite the promise that the FTA would be followed by the best labour adjustment programs in the world. Further benefit cuts were announced in late 1992.

It is absolutely scandalous that Canadian workers have been forced out of work in record numbers by the FTA only to discover that the Unemployment Insurance program and Canadian Jobs Strategy training programs had been cut back in the name of making us more "competitive." The proportion of unemployed workers eligible to collect UI is now almost 20 percentage points less than in 1988, and total direct federal government expenditures on training and active labour adjustment measures were actually lower in 1992 than in 1988, before the crisis began.

Tens of thousands of workers who have lost their jobs because of the FTA have now exhausted UI benefits and have been forced on to social assistance. These unemployed workers - the victims of failed economic policies - desperately want to work, and to regain the dignity of making a productive contribution to society. This brief cannot adequately speak to the tens of thousands of individual human tragedies brought about by free trade and other policies, but they are the basis of our strong continuing opposition to the FTA and what it has done to our country.

Beyond social programs, the FTA has had a pervasive, negative impact upon public services and the public sector. The fiscal pressures generated by the economic crisis have often been responded to by governments by scapegoating public sector workers and by imposing statutory or de facto wage controls. Job security in the public sector has become a thing of the past, and "restructuring" and "downsizing" have affected public sector workers as much as private sector workers. It is striking that, in the recent downturn and today, there have been large forced layoffs of public sector workers, particularly at the local level as the federal and then provincial governments have "downloaded" their fiscal problems. The scale of public sector "restructuring" far exceeds that of the 1981-82 recession.

Even where a measure of job security has been negotiated - as in the Public Service Alliance of Canada contract with the federal government - positions are being eliminated in large numbers, and work pressures are increasing as fewer and fewer workers are forced to do more and more. There has also been an acceleration of contracting out in an (often futile) attempt to cut costs, at the expense of wages and working conditions. The quality of many public services has visibly deteriorated.

Sometimes in a more subtle way, the FTA has undermined the traditional Canadian view that the public sector has a positive role to play in economic development. The period since the FTA has been marked by accelerated privatization and deregulation at both the federal and provincial level, and few - if any - new public enterprises or joint public - private ventures have been established.

The FTA has also played a role in continuing deregulation, as US pressures for change to Canadian policies have been strengthened. It is now clear that deregulation of telecommunications and the airline industry could well result in significant sectors of the Canadian industry being effectively taken over by US based transnationals. While there is nothing in the FTA which, for example, would lead directly to a requirement to approve US take-overs of Canadian airlines, FTA provisions can make sequences of policy change irreversible. If American Airlines takes over Canadian Airlines, for example, then it would be all but impossible to recreate a national airline as a crown corporation.

The FTA has had a direct or more subtle impact upon public policy in a huge range of areas since 1988. Cultural programs and related regulatory requirements (eg. in publishing) have been cut back out of deference to US concerns. The Canadian system of compulsory drug licensing was eroded to pave the way for the FTA, and is now being scrapped. The $500 million in additonal revenues for the mainly US based transnational drug companies will add to the many pressures undermining Medicare. Already, several provinces have responded to rising drug costs by applying user fees and ever increasing deductibles to provinciual drug plans covering seniors and social assistance recipients. Restrictions on foreign ownership in key sectors such as energy and airlines are being dismantled; the long standing policy of exporting grain only via Canadian railways and ports is under threat; regional and industrial development programs deemed by the US to be "subsidies" have been all but eliminated; more Canadian crown corporations have been privatized, despite the fact that their re-establishment would now be all but impossible; and so on.

In a wider sense, the FTA has worked to prevent Canadian governments from taking measures which could have halted the flight of production and jobs from Canada. For example, the closure of some textile mills could, perhaps, have been halted if provincial and municipal governments had worked together to co ordinate their purchases of hospital supplies. Similarly, the FTA has made impossible

the retention of aerospace jobs through planned procurement on the part of Canadian airlines. The potential creation of new jobs through performance requirements attached to approval of foreign takeovers has been prevented, and governments have been unable to impose export taxes on unprocessed resources, such as the unprocessed salmon now being shipped to US canneries on the West Coast.

[5] The Issue of Market Access

What the FTA was supposed to be all about was achievement of free and unfettered access to the US market. In fact, the deal failed to win this key goal, since the US refused to concede exemption from its countervail and anti dumping legislation. The fig leaf to hide this failure - independent review panels to determine if US law had been "fairly" applied - has failed to live up to the promise of providing Canadian exporters secure access to the US market.

Even Canada's FTA negotiator has conceded that the FTA has failed to work as expected. In fact, he told the House of Commons Subcommittee on Trade in November, 1992 that " these (US trade) laws have become an increasingly aggressive instrument for unilateral action of a highly protectionist nature .. the rules are loaded in favour of the big importing country (the US)."

Take the case of the steel industry, where the US has, in overall terms, been a winner from free trade, increasing its exports to Canada significantly more than Canadian companies have increased their exports to the US. In this more integrated market, Canadian companies are charged with "dumping" in the US, and face the very real threat of duties being imposed, even though they are behaving in exactly the same way as US companies. Technically speaking, Canadian steel is indeed being "dumped" according to US trade law even though Canadian companies are not pricing differently than US companies.

Both labour and business in the steel industry recognize that the FTA has been nothing short of a disaster. It has resulted in large losses in the Canadian market without providing secure access to the U.S. market. In other words, the FTA has worked in an almost entirely one sided way. In response, the Canadian Steel Trade and Employment Conference (CSTEC), bringing together business and labour, has proposed a managed trade deal with the US to effectively get rid of the FTA on a sectoral basis.

Our forest industry is similarly now fighting imposition of US duties, and the auto industry is facing arcane audits of domestic value added in a thinly disguised attempt by the US authorities to raise the US share of a depressed market. **In Canada's major export industries, US "protectionism" is at least as great a threat to exports as in 1988, despite the FTA**, and despite the fact that the US has generally benefitted more from the FTA than has Canada.

Even the very narrowly based binational panel dispute resolution process has not worked well for Canadian exporters. As of the end of November, 1992, Canada had won just 4 of the 12 cases brought before Chapter 18 and Chapter 19 panels. None of these cases involved exports of more than $25 million per year.

It is appropriate to note here that NAFTA actually represents a step backwards in terms of dealing with arbitrary US trade actions. In the FTA discussions, the US agreed to negotiate a subsidies code. This would potentially secure US recognition of some important industrial and regional development programs which have previously been defined under US trade law as trade distorting "subsidies." However, NAFTA frees the US of the obligation to negotiate such a code, despite the fact that a partial model now exists in the draft General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) agreement.

The so called Dunkel draft of the GATT gives at least limited recognition to the right of countries to support training and research and development, and to provide regional development programs. Strikingly, NAFTA incorporates huge sections of the GATT agreement which conform with the US trade agenda, but excludes the draft GATT agreement provisions which would limit the arbitrary use of countervail.

[III] NAFTA: MAKING A BAD DEAL WORSE

The NAFTA agreement should be rejected not just because it incorporates and continues a bad agreement, but because it makes the FTA even worse. These concerns about the renegotiation of the FTA embodied in NAFTA are quite distinct from the concerns we have about the addition of Mexico to the FTA.

The basic principles and architecture of the NAFTA text are the same as the FTA, though there is often considerably more detail, and there are some substantive new sections. The House of Commons Sub Committee on International Trade has already been presented the comprehensive critical analysis of the NAFTA text prepared for the Canadian Centre for Policy Alternatives by a group of researchers, including researchers from the labour movement. The thrust of these criticisms is that NAFTA significantly extends restrictions upon the scope of Canadian sovereignty, and further ties the hands of Canadian governments in terms of pursuing needed economic and other policies.

Some of our major concerns can be briefly highlighted.

(A) COVERAGE OF KEY SERVICE INDUSTRIES

NAFTA significantly broadens the coverage of the agreement to include previously excluded sectors, most notably land transportation and enhanced telecommunications. The inclusion of land transportation has significance in that it would prevent future Canadian governments from taking actions which might be deemed desirable in the future.

As detailed in the 1991 CLC brief to the Review Committee on the National Transportation Act, US rail, port and cross border trucking companies have been increasing their market share at the expense of Canadian railways, ports and trucking companies in the wake of deregulation and other policy changes. There is now a very real threat that the East - West Canadian railway/port infrastructure will atrophy, and that Canadian imports and exports will increasingly be shipped via the US. This is particularly true of container traffic, but there are also signs of diverted bulk commodity shipments, including grain. These developments threaten extremely important Canadian industries, providing tens of thousands of well paid jobs.

The significance of NAFTA is that it would preclude regulation of Canadian content in land transportation. For example, if the current policy of providing grain transportation subsidies to the Canadian railways was discontinued for whatever reason (including the possibility of restrictions in a new GATT agreement), the result would be increased trucking and cross border rail movements of grain to the US for export via West Coast ports or the Mississippi system. Under such circumstances, the inclusion of land transportation in NAFTA would stop us from requiring that Canadian grain be exported via the Canadian transportation infrastructure. Indeed even the current Wheat Board of shipping via Canadian ports could be challenged. NAFTA would also stop us from regulating to secure a minimum Canadian share of the cross border trucking market.

(B) HEALTH AND SAFETY AND ENVIRONMENTAL STANDARDS

NAFTA greatly extends the FTA to cover a wide range of technical and related standards dealing with health and safety, protection of the environment and consumer protection. The guiding principle is that such standards can be set for legitimate reasons, but should not create "unnecessary" barriers to trade. There is also a strong thrust towards harmonization of standards, based upon expert scientific advance.

One fundamental problem is that NAFTA would make it very difficult if not impossible to get out in front of prevailing international standards. For example, the Codex Alimentarius, defined in NAFTA as the appropriate international standard for pesticide residues on food, is weaker than prevailing Canadian standards. In practice, prevailing international standards are often very conservative, and do not reflect recent critical thinking. The myriad potential challenges to standards provided by NAFTA do not absolutely prohibit justifiable regulation to protect health and the environment, but they would certainly make it much more difficult.

Restrictions upon the use of standards have to be set alongside the key fact that NAFTA fails to define minimum acceptable environmental and health and safety standards. The basic principle is that each country can set its own standards, subject to the potential of challenge on the basis that high standards are "trade distorting." Total silence on minimum standards regarding fundamental issues such as health and safety and the environment stands in stark contrast to the many provisions in NAFTA dealing with the rights of investors and corporations.

The agreement does nothing substantive to address the very real concern that Canadian businesses will relocate to other jurisdictions in search of less stringent regulation. Yet it is well known that workers in some Mexican export industries are routinely exposed to extremely hazardous working conditions, and that such standards as exist in Mexico are not enforced.

The government pretends that NAFTA is the "greenest" trade agreement ever written, but the substance gives the lie to the promises.

(C) REGULATION OF INVESTMENT

NAFTA further reduces the already shrunken scope for the Canadian government to regulate new foreign investment and takeovers to ensure that such decisions promote the development of the Canadian economy. The agreement stops us from imposing two key performance requirements - that technology be transferred to Canada, and that the Canadian operation be awarded a particular mandate to produce for export. The scope for Investment Canada regulation is thus further reduced. In effect NAFTA would stop us from making sure that foreign owned corporations make a real contribution to the Canadian economy in terms of building up our technological and innnovative capacities.

NAFTA also stops us from requiring that Canadians be appointed to senior management positions in foreign owned companies. This is particularly noteworthy in view of the fact that, in their 1988 election ads, the pro FTA business alliance pointed with pride to the fact that the FTA would still allow Canadians to at least run the Canadian operations of US based transnationals. It is now reported that many US corporations are actively considering abolition of the already often token position of Canadian President. Such a move would follow the transfer of many key functions - such as advertising, purchasing and data processing - to the US under the FTA.

Further, NAFTA removes our power to regulate the fees paid by a subsidiary to a parent company for management fees and technical assistance, and establishes a new dispute settlement procedure for individual investors.

Perhaps most importantly, NAFTA provides that any new "public monopoly" that is established must act "solely in accordance with commercial considerations". This drastically limits our already reduced ability to establish new public enterprises as may be needed to serve important public purposes. One implication would be that if a privatized provincial hydro electric utility were to be taken back into the public sector, it would be unable to pursue a non commercial objective such as energy conservation, and would certainly be unable to sell power at cost so as to stimulate industrial and regional development.

(D) GREATER ENFORCEMENT POWERS FOR FTA/NAFTA RULES

NAFTA would prove to be much more restrictive than the FTA because both existing and new restrictions could be more effectively enforced. Of fundamental importance is the fact that NAFTA is explicitly designed to make the rules even more binding upon the provinces. The terms of the FTA/NAFTA will explicitly apply to all provincial government legislation and regulations, with the exception of non conforming policies "grandparented" in the first two years of the new agreement.

The federal government could potentially refuse to approve "grandparenting" of existing provincial measures which are in violation of the FTA - for example, the preferential hydro rates given to provincial residents by many provincial hydro electrical utilities; the preference given to Quebec based businesses by the Quebec caisse de depot et placement; existing provincial procurement programs; provincial restrictions on the export of unprocessed resources; and so on. Further, future provincial governments would be clearly unable to enact measures which did not conform to FTA/NAFTA rules.

More widely, NAFTA gives much greater institutional weight to the agreement by establishing a North American Free Trade Commission and a large number of working groups and committees to further elaborate the agreement. The Commission will ensure that the US is consulted before laws and regulations are changed, and will adjudicate any US complaints. These and other powers are a significant step towards the creation of a new potentially powerful supernational institution.

These concerns simply scratch the surface in terms of detailing the changes made to the FTA by NAFTA. Many others could be added - the inclusion of so called "intellectual property rights" held by transnational corporations which will make impossible retention of the Canadian system of compulsory licensing of pharmaceutical drugs, driving up the costs of the public health care system; the provisions dealing with trade in textiles and clothing and the new rules of origin; the extension of the energy provisions of the FTA to include petrochemicals, and so on.

The central point is that there is more - much more - to NAFTA than the simple extension of the FTA to include Mexico. NAFTA is a renegotiation of many of the key elements of the FTA which has made a bad deal significantly worse.

[IV] IMPACTS OF FREE TRADE WITH MEXICO

A fundamental change brought about by NAFTA is, of course, the inclusion of Mexico. While the CLC is by no means opposed to closer trade ties between Canada and Mexico, the **particular kind** of integration brought about through NAFTA will have extremely damaging economic and social impacts upon workers in Canada and indeed in all three countries.

(A) FORCES SHAPING NAFTA

From the perspective of the mainly U.S. based transnationals and the recently defeated US Administration, by far the dominant forces in the shaping of the agreement, NAFTA is more about increasing the international competitiveness of US corporations than it is about trade. Expanded access to the *Mexican* market is **not** the major concern.

To be sure, NAFTA does dismantle some Mexican trade barriers such as the trade balancing Auto decree, and some US and even Canadian companies could possibly gain from the further "opening up" of the Mexican market provided by NAFTA. However, trade between Mexico on the one hand and the U.S. and Canada on the other is ***already*** largely "free" of trade barriers. (The average Mexican tariff has been cut from 24% in 1986 to less than 10% today, Mexico has recently joined GATT, and has eliminated a previously comprehensive system of import licensing and import quotas.) Interestingly, the balance of trade is now heavily tilted in favour of Mexico, and this is particularly the case for manufactural goods.

Even if there were significant problems in terms of access, the fundamental fact of the matter is that the Mexican domestic market is small. Mexico has almost one quarter of the North American population, but accounts for just one twenty fifth of the North American Market - about the same share as that of Ontario. Income per person is about one eighth of the Canadian level, and huge inequalities in the distribution of income mean that the market for many consumer goods is even smaller than that figure would suggest.

The real business objective is not to sell in the Mexican market but to take advantage of low Mexican wages, and weak Mexican social and environmental standards, to become more cost competitive in the U.S. and Canadian market and in global markets.

First and most importantly, transnational corporations (TNCs) want to "lock in" the economic "liberalization" which has taken place under President Salinas. NAFTA guarantees US companies "national treatment" in Mexico (ie guarantees of non discrimination), prohibits any return to close regulation of foreign investment and foreign trade, and would provide effective security against any threat of future nationalization.

Second, *U.S. TNCs want a NAFTA to ensure continued secure access to the U.S. market from production facilities relocated to Mexico.* Seen from this perspective, the NAFTA would allow more U.S. productive capacity to be relocated to Mexico without fear of restrictive trade measures being taken by the U.S. Congress. It is precisely for this reason that NAFTA - quite unlike the FTA - is such a contentious domestic issue in the US.

The central argument of U.S. manufacturing companies engaged in standardized mass production is that they need to relocate production to Mexico and take advantage of the major cost savings to be found there to maintain and increase their share of the U.S. and global markets, recapturing markets lost to low wage based imports from the newly industrialising countries (NICs). U.S. TNCs generally

are oriented towards regaining international competitiveness through cost reduction strategies, as opposed to heavy investment in skills training and in technological innovation.

Certainly many U.S. companies have decided that low wages are essential to the achievement of competitiveness in the production of standardized industrial goods. *NAFTA - the formal annexation of Mexico as a low wage production zone for U.S. business - can thus be seen as the culmination of the long standing tendency of U.S. TNCs to relocate standardized, relatively low skill production to the less developed countries.*

The relocation of U.S. production to Mexico until now has mainly taken place under the special terms and conditions of the "maquiladora" program. Under this program, U.S. components imported into Mexico for assembly or sub assembly in maquila plants are admitted duty free, and U.S. tariffs are imposed only on the value added in Mexico when the assembled product is subsequently exported from the Mexican plants to the U.S.. In many cases, products assembled in Mexico are shipped to twin U.S. plants for further assembly. Introduced in the 1960's, the maquiladora program expanded very rapidly from the mid 1980's and led to major industrialization of the border region. As of 1990, there were almost 2,000 maquila plants employing 470,000 workers. These plants accounted for $12 billion of exports to the U.S. in 1989, concentrated in textiles and apparel, electronic components and auto and auto parts. Maquila plants account for 80% of Mexican manufactured exports to the U.S., and 40% of total Mexican exports to the U.S.. The majority of maquila plants are U.S. owned or controlled, and most of the largest U.S. industrial corporations have a substantial presence in the maquiladora. There is also a significant Mexican owned presence.

Between 1985 and 1990, foreign direct investment in Mexico doubled to $30 billion, with about two thirds of the increase coming from the U.S.. Employment in the maquiladora plants grew by about 50,000 jobs per year over this period, and the original maquila base, centred on low skill, labour intensive operations, has grown to include more sophisticated industrial activities. There has been particularly strong growth in the production of auto parts, and GM has grown to become the largest employer in Mexico. Export oriented non maquila plants have also grown, particularly in the auto sector. The most prominent example is the Ford assembly plant in Hermosillo, which exports Escorts and Tracers. There are also several export oriented modern auto engine plants in Northern Mexico.

Canadian direct investment in Mexico has been modest to date, totalling $400 million or less than 2% of total foreign direct investment. Such investment appears to be increasing. For example, Magna International announced plans to build plants in Mexico in June, 1991.

In a growing number of cases, Canadian layoffs can be directly linked to production shifts to Mexico, particularly in relatively low value added auto parts production (eg. Bendix Safety Restraints, Fleck, Custom Trim,, the Woodbridge Group, Sheller Globe). In other cases, the linkage of Canadian job losses is more indirect. For example, the pending closure of Ford Canada's Niagara Glass Plant is not unrelated to the opening of a plant in Juarez, Mexico.

As shown in Table 9, total employment of manufacturing production workers in Mexico by US affiliates grew by 66,000 or 16.6% just between 1986 and 1990. This does not include workers in Mexican companies doing work effectively contracted out by US based parent companies. Over this

same period, U.S. affiliate employment in Canada was cut by 31,000 or by 6.4%, while U.S. industrial employment fell by 1.9%. Expansion of the maquiladora has been driven primarily by the needs of U.S. TNCs and their junior business partners in Mexico and has contributed little to the development of the Mexican economy. Since few inputs are purchased in Mexico, and since most of the production is exported after crude assembly, the major "benefit" to Mexico is employment at very low wages. Often this employment is of very short duration. Appalling working conditions, lack of enforcement of health and safety standards, and environmental contamination result in very high rates of labour turnover. Until very recently, there was little or no beneficial transfer of technology and skills to Mexico.

TABLE 9

EMPLOYMENT OF MANUFACTURING PRODUCTION WORKERS IN NORTH AMERICA BY U.S. OWNED CORPORATIONS (000s)

	CANADA	MEXICO	UNITED STATES
1988	483	397	13,221
1989	476	444	13,269
1990	452	463	12,974
CHANGE 1988-90	-6.4%	+16.6%	-1.9%

SOURCE: R. BLECKER AND W. SPRIGGS
MANUFACTURING EMPLOYMENT IN NORTH AMERICA
ECONOMIC POLICY INSTITUTE. WASHINGTON D.C., 1992

(B) POTENTIAL SHIFTS OF PRODUCTION TO MEXICO UNDER NAFTA

By removing any underlying fears of a return to economic nationalism, a NAFTA would lead to an even greater shift of U.S. and, to a lesser extent, Canadian production to Mexico.

The attraction of Mexico as a production site for at least relatively low skill, relatively labour intensive manufacturing boils down to low wages - though low taxes, non enforcement of environmental standards and other factors also play a role. As of 1990, average wages in manufacturing in Mexico were (in $U.S.) just $1.80 per hour compared to $14.77 per hour in the U.S. and $16.02 in Canada, according to the US Bureau of Labour Statistics. Curiously, the recently released Department of Finance economic assessment of NAFTA uses 1989 data and exchange rates - understating the wage gap considerably.

Proponents of NAFTA argue that US and Canadian workers should not worry about the huge gap because Mexican levels of labour productivity are quite low. While it is true that high labour productivity in the US and Canada can offset the competitive advantage of low wages, it is nonetheless the case that more and more production is likely to shift to Mexico under the terms and conditions of NAFTA, looking at the issue solely from the point of view of production costs.

The Department of Finance economic study of NAFTA is particularly misleading. While noting that Canadian wages in manufacturing are 7.5 times higher than in Mexico, it argues that this is largely offset by the fact that a Canadian worker's productivity - output per hour worked - is 6.5 times greater. Combining the two factors, we are told that wages adjusted for productivity are "just" 18% higher. 18% is itself a significant figure. But it understates the true position considerably. The appropriate comparison is clearly not between the productivity of the Mexican economy as a whole, and the productivity of the Canadian economy as a whole, the measure used by the Department. After all, a very large proportion of the Mexican labour force is engaged in very low productivity sectors (subsistence agriculture, the so called informal sector in the cities) which have absolutely nothing to do with foreign trade. Nor is the appropriate comparison even between manufacturing sectors, given the fact that Mexican industry outside the maquiladoras is overwhelmingly oriented to the domestic market.

The comparison that has to be made is that between actual and potential productivity levels in those sectors which are in direct competition. Here the picture is very different.

Data in a recent US Economic Policy Institute study by Blecker and Spriggs show that, as long ago as 1984, Mexican productivity (value added per worker) was 83% of US levels in electronic equipment assembly and 57% of the US level in transportation equipment. Background studies for the US Congress by Harley Shaiken of the University of California found that productivity levels in export oriented auto engine plants in Mexico approach US levels, and the Ford assembly plant in Hermosillo is generally deemed to be at least as efficient as modern US and Canadian auto assembly plants. Ford, Chrysler and Volkswagen are significant exporters of vehicles from Mexico to the US and Canada.

Summarizing the situation, the 1991 study by the US Congress Office of Technology Assessment "US - Mexico Trade" noted that "over the past decade new plants operated by multinational corporations have demonstrated levels of productivity and quality equal to those in the United States. High performance islands of excellence in Mexico's largely inefficient manufacturing sector span significantly more than simple assembly operations. They include, for example, world class auto engine and stamping plants."

The fact of the matter is that there is no compelling reason why increasingly sophisticated manufacturing operations cannot be shifted to Mexico, over at least the medium term. To be sure, the major production shifts will continue to be in relatively labour intensive activities such as apparel and electronic assembly, but the rapid growth of Mexican auto assembly and auto engine production demonstrates the potential for the shift of more sophisticated, higher value added operations. On his January visit to Canada, noted MIT economist Lester Thurow reported that almost all the Canadian business persons he met were actively contemplating investments in Mexico.

Astonishingly, the standard economic assessments of the impacts of NAFTA upon Canada (and the US) exclude even the possibility of a significant shift in investment and production. These studies look only at the effects of the removal of tariffs, which means that they always come up with comforting "win win" outcomes. Yet the reality of the past few years has clearly been one of major job gains in the export oriented manufacturing industries of Mexico, at the more or less direct expense of more labour intensive manufacturing operations in the US and Canada.

The standard studies also conjure away the potential for job losses - as opposed to job shifts between industries - because they simply assume full employment, notwithstanding high unemployment rates in all three countries.

It is no simple matter to judge the potential for direct job shifts from Canada to Mexico, and any quantitative estimate should be treated with scepticism. That said, it can be noted that the available US studies which have attempted to quantify the impacts on the basis of modelling the impacts of likely shifts of investment come up with an estimated potential US job loss of about 500,000 high wage jobs over the next decade. (Studies have been surveyed by W.E. Spriggs of the Economic Policy Institute.)

It is not unreasonable to believe that Canadian manufacturing job losses could be roughly proportional, given the close integration of many manufacturing sectors, particularly the auto sector, and given that job losses in US industries would have important second round spill-over effects upon Canadian industries. In terms of specific sectors, the most immediately threatened are auto parts - because of the growing presence of the Big 3 and suppliers in Mexico - electronic assembly, and apparel. In the latter, Canada will be at a particular disadvantage because the NAFTA will further speed up the loss of labour intensive operations, and simultaneously, because of the US biased "yarn forward" rules of origin, will erode the competitive position of Canadian manufacturers producing high quality goods from imported fabrics.

That said, putting the focus on job losses risks misses the nature of the economic impacts of the addition of a very low wage region to an integrated free trade area. **Even in sectors where jobs may not be lost in large numbers, the potential for production to move to Mexico will exert a major**

downward effect upon wages. Again this issue has been all but unexplored in Canada, but in US even the studies of NAFTA produced by the Administration conceded that workers with less than a high school education would suffer wage losses because of NAFTA.

Even the most optimistic scenarios of the economic impacts of NAFTA anticipate job losses and wage erosion for relatively unskilled workers, further increasing the tremendous inequalities in the distribution of income which developed in the 1980s in both the US and Canada, partly as a consequence of increased exposure to international trade. In both countries, workers displaced from industries vulnerable to competition from low wage countries have suffered large income losses even when new jobs have been found, and labour adjustment and training programs have been grossly inadequate to the task of moving displaced workers to such new jobs as have been created.

(C) THE MYTH OF "WIN WIN" OUTCOMES

Honest advocates of NAFTA concede that it will lead to significant job losses in industries vulnerable to low wage competition. However, they say that these job losses will be offset by job gains. In the first place, NAFTA advocates say that as certain kinds of production are moved to Mexico, the Mexican demand for sophisticated capital goods and equipment will increase, and this will lead to an increase in Mexican imports from the US and Canada. In the second place, NAFTA advocates say that an expanding Mexican economy will increase the size of the whole North American market.

The first argument is only true to a point, for the US. Despite a major net shift of US and Canadian manufacturing jobs to Mexico in recent years, US companies have indeed been exporting a lot of capital machinery and equipment and a range of services to Mexico, with the result that the balance of trade is running heavily in favour of the US. That said, at some point this can be expected to change as the new machinery and equipment being installed in Mexico is used to produce goods for export back to the US, and as the Mexican ability to compete in more sophisticated sectors increases.

Even more disturbingly, this argument for "win win " outcomes from complementary "win win" trade does not hold true for Canada. The merest glance at the trade data shows that Canada's "comparative advantage" overall is not in capital goods and sophisticated services. As noted above, we run a huge trade deficit with the US in such areas. Further, the current shift of business investment to Mexico has provided no net benefit to the Canadian economy in high value added areas. In 1990, we exported just $1 of goods to Mexico for every $3 worth we imported. Of our exports, one third consisted of resources. Mexico exported to Canada six times the value of machinery and mechanical appliances exported by Canada to Mexico. In the jargon of economists, it is Mexico not Canada, that has a "revealed compartive advantage" in capital goods.

What this means is that any increase in Mexican demand for sophisticated goods and services brought about by NAFTA will be disproportionately result in an increase in US rather than Canadian exports. It is true that some Canadian companies such as Northern Telecom and

Bombardier, both now active in Mexico, may benefit, but the overwhelming probability is that any job gains will not begin to offset the likely job losses. This is all the more likely to be true given the fact that Canada and Mexico are in direct competition to serve the US market in some key sectors, notably auto.

With respect to the second argument, it is in fact unlikely that even a major shift of standardized industrial production to Mexico will result in a major increase in Mexican wages and living standards, given the nature of the NAFTA agreement.

Low Mexican wages are the result of massive unemployment, itself partly the product of the debt crisis of the 1980s, and the result of a deliberate development strategy. Mexican "restructuring" in response to that crisis - which remains far from resolved with the post Brady Plan foreign debt still totalling in excess of $100 Billion - led to real wage cuts of 40% in the 1980s. Low wages were in turn used to attract the maquiladora industries serving the US and Canadian market.

Given that the whole Mexican "liberal" development strategy is built upon low wage based exports, it is highly unlikely that the Mexican authorities would welcome significant improvements in wages in the export sector, even though they are more than justified by productivity. In fact, the Mexican government has strongly resisted the growth of independent unions, and uses the "official" trade union movement, an integral part of the governing party, to control wages in line with national policy. Just last summer, the government sanctioned a threat by Volkswagen of Mexico to fire all of its workers at the Puebla plant if they did not repudiate an independent union.

NAFTA does absolutely nothing to secure recognition of basic labour and democratic rights in Mexico. Yet such rights are essential if Mexican workers are to gain from increased economic integration. Labour rights - which exist on paper but are largely denied in practice - must be respected if a free and independent trade union movement is to develop to deal with often grossly exploitative employers. Democratic rights - effectively denied under the quasi dictatorship of the PRI, which is widely recognized to rig elections - are needed if social conditions and the quality of the environment are to be improved.

NAFTA works against the improvement of Mexican labour and social standards in other critical ways. The "free market" model embodied in NAFTA demands of the Mexicans that they dismantle trade and investment "barriers" which currently maintain jobs and incomes, albeit at low levels. For example, the US successfully demanded that Mexico progressively dismantle barriers to US agricultural exports, a measure which will ultimately result in the displacement of as many as 2 million Mexican farmers growing wheat and corn on small, very labour intensive landholdings. The transfer of agricultural production from labour intensive Mexico to hugely capital intensive US agribusiness will result in a massive rural exodus, swelling the huge numbers of unemployed and underemployed Mexican workers in the cities. A similar process will play itself out in the hitherto quite highly protected domestic market oriented manufacturing sector, which is labour intensive and ill placed to compete with much more capital intensive production in the US.. For example, huge layoffs are now taking place in the Mexican textile industry.

The key point is that the scenario of job shifts from the US and Canada to Mexico in some sectors does not add up to net gains for Mexico. Indeed the prospect is for a "lose lose lose" outcome in which wages and working conditions are lowered in the US and Canada, while wages and working conditions continue to deteriorate in Mexico as the domestic economy is dramatically restructured under NAFTA rules. As this happens, the North American market as a whole - the market sustained by the wages of working people - could shrink rather than expand.

The underlying contradiction of the "free market" international competitiveness model embodied in NAFTA is that socially unregulated competition between high wage and low wage countries will drive down the wages needed to sustain the market in the high wage country, which is itself needed to drive the productive capacity transferred to the low wage country. The unregulated ability of business to shift production to take advantage of lower wages thus ultimately rebounds back on business as a loss of the market.

(V) ALTERNATIVES TO THE NAFTA MODEL OF ECONOMIC INTEGRATION

The NAFTA model of economic integration is not one that serves the interests of workers in any of the three countries. Our position is that Canada should reject participation in NAFTA, and should withdraw from the Canada - US Free Trade Agreement on six months notice as provided for in Article 2106 of the agreement.

In opposition to the FTA/NAFTA model the CLC has long argued that Canada needs to retain and, most importantly, exercise national economic sovereignty in order to build up our productive capacity, create jobs, shape the development of the economy, and maximize the benefits of participation in international trade. We have called for active industrial policies and managed trade to enhance employment and productivity in resource based and secondary manufacturing. We have argued that the activities of the transnationals must be shaped to build sophisticated, high value added, high wage industries here in Canada.

Pursuit of these policies is not incompatible with international trade regulated by international rules. There is no doubt that trade between Canada, the U.S. and Mexico can be mutually advantageous, *provided* that the pattern of trade is sensitive to the needs of national development in all three countries. It makes sense, for example, to have a continentally integrated auto industry, provided that rules are in place to secure for each country a fair share of productive capacity and employment, and a reasonable degree of stability. There is a vast difference between mutually advantageous managed trade, and self reliance.

The CLC has argued that GATT rules should allow for more active industrial and managed trade policies, and should prevent "social dumping", that is the gaining of a competitive advantage through denial of basic rights and failure to meet basic social and environmental standards. But even the existing GATT is vastly preferable to the NAFTA because it provides greater space for governments to shape industrial development and trade, and because it does provide an - admittedly imperfect - means to resolve trade disputes between ourselves and the United States and others. GATT procedures have in practice proved to be resonably effective in dealing with US violations of GATT rules.

Just as we argue that we have the right to shape trade to meet key national priorities, so must we recognize the right of Mexico to shape its own development. Canadians have nothing to gain from insisting that Mexico throw its market wide open to agricultural imports, or give up its ability to ensure that Mexicans are the first beneficiaries from the development of their energy resources.

The CLC's opposition to NAFTA should not be confused with opposition to moves towards greater economic integration on a regional basis. In this context, some important lessons can be learned from the European Community (EC).

First, market integration in the EC has been accompanied, at least to some degree, by a transfer of resources to weaker countries. While countries like Spain and Portugal have benefitted from EC regional programs there has been no talk of assistance to Mexico in the NAFTA context. Indeed, Mexico still desperately needs relief from the crushing burden of international debt which has forced the turn to low wage based manufacturing for export.

Second, the EC has recognized, again to some degree, that the creation of a common economic space also requires some common rules and standards in terms of labour and social standards. The Social Charter is by no means all that was desired by the European trade unions, but at least the agenda of economic integration was broadened, and labour and other groups have helped shaped the nature of integration. In NAFTA, there has been a consistent refusal to give even lip service to the profound issues raised by the huge gap between labour, social and environmental standards among the three countries. Nor has there even been any real pressure on Mexico to respect even fundamental democratic and human rights.

Third, the EC has, again to some degree, seen the need to manage trade and industrial development rather than leave everything to the market. The Community respects the right of member countries to implement some forms of industrial policy, including the provision of support to industry for worker training, innovation, research and development, and for purposes of regional economic development. Some EC wide industrial policies have also been implemented, such as co operative aerospace and information technology. And the EC manages trade between the EC and the rest of the world in a number of key industries, such as the auto sector and computers.

The point is not that NAFTA should be turned into the EC, but that a different agenda can be brought to bear when it comes to talking about economic integration.

The CLC has been actively engaged in discussions with trade unions in the Americas through ORIT, the hemispheric body of the International Confederation of Free Trade Unions, and, with our coalition partners in the Action Canada Network and Common Frontiers, has had meetings with a wide range of groups in the US and Mexico which share our vision of a different model of international economic integration. Some common principles have begun to emerge from these discussions, which begin from the premise that NAFTA does not serve the interests of ordinary people in any of the three countries.

In calling for the rejection of NAFTA, we affirm our belief in the necessity for Canada to retain the tools needed to build our economy and to create a fairer society, and our belief in the need for a new international economic order which promotes balanced development rather than a competitive race to the bottom.

APPENDIX

MAJOR ONTARIO PLANT CLOSURES BY U.S. COMPANIES (100 WORKERS OF MORE)

1992

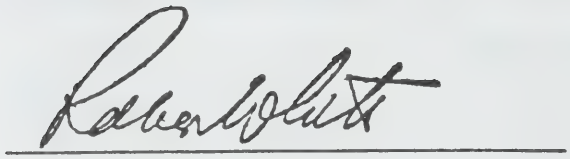
COMPANY	LOCATION	JOBS
BENDIX HEAVY VEHICLE SYSTEMS	LONDON	129
C & D CHARTER POWER SYSTEMS	PERTH	119
CANADIAN BUILDING SYSTEMS	BURLINTON	215
CERTIFIED BRAKES	MISSISSAUGA	270
COLGATE PALMOLIVE	TORONTO	274
CHAMPION SPARK PLUG	WINDSOR	210
CYANAMID CANADA	NIAGARA FALLS	197
ELECTRO PROCELAIN	WATERLOO	247
GMC TRUCK CENTRE	ETOBICOKE	214
INGERSOLL RAND	NORTH YORK	130
JOHNSON CONTROLS	ST. THOMAS	171
KELLOGG CANADA	ETOBICOKE	139
SQUARE D CANADA	WATERLOO	158
STANDARD PRODUCTS	ETOBICOKE	111
STONE CONSOLIDATED	BRAESIDE	139
TAMBRANDS CANADA	BARRIE	187
TITAN WHEEL	SCARBOROUGH	124

MAJOR ONTARIO PLANT CLOSURES BY U.S. COMPANIES (100 WORKERS OF MORE)

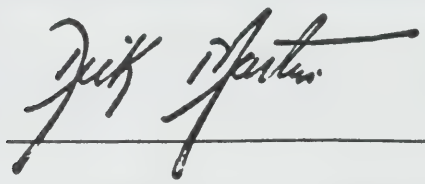
1991

COMPANY	LOCATION	JOBS
BALL PACAKAGING	SIMCOE & MISSISSAUGA	338
BROWN SHOE	ALEXANDRIA	106
CANADA INGOT MOULD	HAMILTON	136
CATERPILLAR CANADA	BRAMPTON	323
FIBERGLASS CANADA	SARNIA	185
LANCIA BRAVO FOODS	TORONTO	167
MOTORWHEEL CORP	CHATHAM	250
ROCKWELL INTERNATIONAL	GUELPH CAMBRIDGE NORTH YORK	274
SQUARE D ELECTRICAL EQUIPMENT	STRATFORD	140
SUPERIOR PERFORMANCE PRODUCTS	NEWMARKET	106
UNITED TECHNOLOGIES AUTOMOTIVE	ST. THOMAS	366

This Document is respectfully submitted on behalf of the Canadian Labour Congress:



Robert White,
President



Dick Martin,
Secretary-Treasurer



Nancy Riche,
Executive Vice-President



Jean-Claude Parrot,
Executive Vice-President

AJ:nf*opeiu-225 *Social and Economic Policy Department* Janaury 26, 1993

ANNEXE «AÉ/28A»

**MÉMOIRE SUR
L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN
PRÉSENTÉ PAR
LE CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA
AU
SOUS-COMITÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR
DU
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR**

CANADIAN LABOUR CONGRESS
CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

Bob White, President/Président

opeiu/nicpb 225

TABLE DES MATIÈRES

I INTRODUCTION ET RÉSUMÉ 1

II LEÇONS TIRÉES DE L'ALÉ 2

A) Le débat de 1988 2

B) L'ALÉ et la crise économique 4

1) La crise dans le secteur manufacturier 4

2) La crise du secteur manufacturier et la crise du chômage 8

3) L'ALÉ est-il à blâmer? 9

4) Répercussions plus sérieuses de l'ALÉ: programmes sociaux, services publics, politiques d'intérêt public 22

5) L'accès au marché 24

III L'ALÉNA: UN ACCORD QUI AGGRAVE UNE SITUATION DÉJÀ MALSAINE 26

A) Couverture d'importantes industries de services 26

B) Normes de santé et de sécurité et d'environnement 27

C) Réglementation des investissements 28

D) Pouvoirs d'exécution accrus des règles de l'ALÉ et de l'ALÉNA 28

IV RÉPERCUSSIONS DU LIBRE-ÉCHANGE AVEC LE MEXIQUE 29

A) Les forces sous-jacentes de l'ALÉNA 29

B) Transferts possibles de la production au Mexique en vertu de l'ALÉNA 33

C) Le mythe du "tout le monde gagne" 36

V SOLUTIONS D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE AUTRES QUE CELLES QUE PROPOSE L'ALÉNA 39

ANNEXE

I INTRODUCTION ET RÉSUMÉ

Le Congrès du Travail du Canada s'oppose fortement au projet d'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) parce que celui-ci représente un autre pas important dans la mauvaise direction, et ceci pour quatre raisons.

D'abord, l'ALÉNA incorpore l'actuel Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ), persistant ainsi à infliger à notre économie et à notre société les torts considérables que l'ALÉ inflige déjà par son modèle d'intégration économique avec les États-Unis. De ce fait, l'ALÉNA nous empêche également de mettre en oeuvre les politiques concrètes de commerce industriel et administré qui sont nécessaires pour mettre fin à l'importante crise du chômage à laquelle se heurtent actuellement les Canadiens et Canadiennes. L'ALÉ et l'ALÉNA privent, tous les deux, les gouvernements canadiens d'importants outils d'intervention économique.

Deuxièmement, l'ALÉNA aggrave considérablement les conditions de l'ALÉ, cet accord déjà mauvais conclu avec les États-Unis. L'ALÉNA impose des limites encore plus sévères à notre capacité d'améliorer les conditions de notre participation à une économie mondiale changeante.

Troisièmement, l'ALÉNA étend les termes de l'ALÉ au Mexique, posant ainsi une menace très réelle d'autres pertes d'emplois, de réductions des salaires et d'érosion des normes du travail, des normes sociales et des normes environnementales, parce qu'il réduit de façon spectaculaire le seuil de "compétitivité internationale" auquel les Canadiens et les Canadiennes sont directement exposés. Selon nous, la possibilité que l'ALÉNA accélère le transfert des emplois hors du Canada a été terriblement sous-estimée.

Enfin, l'ALÉNA prévoit un type particulier d'intégration économique entre le Canada et les États-Unis d'une part, et avec le Mexique d'autre part, qui servira les intérêts des entreprises transnationales plutôt que ceux du peuple de l'un ou l'autre des trois pays, une éventualité qui nuira à l'élaboration d'une vision plus progressiste de collaboration entre les nations développées et les nations sous-développées dans la "nouvelle économie mondiale".

II LEÇONS TIRÉES DE L'ALÉ

A) Le débat de 1988

Les Canadiens et les Canadiennes sont maintenant en mesure de juger des avantages de l'ALÉ d'après le rendement de cet accord plutôt que d'après les promesses vides qui leur ont été faites. L'expérience des quatre dernières années montre que l'ALÉ n'a été rien d'autre qu'un désastre pour les travailleurs et travailleuses du Canada et pour des multitudes de localités canadiennes.

Les promesses enjolivées qui nous ont été faites pour nous vendre l'ALÉ valent la peine qu'on en reparle ici. Le ministère des Finances soutenait que les avantages économiques de l'Accord commenceraient à se réaliser peu après son entrée en vigueur... que les investissements dans de nouvelles usines et de nouveau matériel augmenterait dès que les entreprises canadiennes prendraient les mesures nécessaires pour profiter d'un accès meilleur et plus sûr à l'immense marché américain.

L'argument de base consistait à dire que l'ALÉ amènerait les entreprises canadiennes à se spécialiser et à produire pour un marché beaucoup plus vaste, ce qui donnerait lieu à un secteur manufacturier beaucoup plus efficace. Dans l'intervalle, l'accès aux intrants meilleur marché américains rendrait les entreprises ayant leur siège au Canada plus compétitives dans ces secteurs plus spécialisés.

En général, le Ministère estimait que pour l'ensemble de l'économie, l'ALÉ donnerait lieu à des gains de 120 000 emplois avant 1993 et épargnerait 75 000 emplois exposés au risque du protectionnisme américain. Ces répercussions positives devaient se produire surtout dans le secteur manufacturier (y compris les entreprises d'exploitation de matières premières) qui fournit la part du lion des exportations canadiennes aux États-Unis et qui est le plus directement exposé à la concurrence des entreprises américaines. Le secteur manufacturier devait connaître une longue période de véritable gain de production de 10,6 p. 100, plus de trois fois les prévisions de gain de production réelle de 3,5 p. 100 établies à l'égard de toute l'économie. (Voir L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis: une évaluation économique. Ministère des Finances. Ottawa, 1988.)

Par contraste, le CTC et les mouvements populaires opposés à l'ALÉ ont signalé la probabilité d'importantes pertes nettes d'emplois à mesure que les entreprises américaines et canadiennes se "restructureraient" en concentrant leur production destinée à tout le marché nord-américain dans des usines relativement peu coûteuses des États-Unis. L'essentiel de cet argument consistait à dire que les transnationales américaines qui exploitaient au Canada allaient plutôt probablement fermer leurs filiales canadiennes davantage axées sur le marché national et transférer leur production aux États-Unis plutôt que d'ouvrir leurs exploitations canadiennes à un marché plus grand et que les entreprises déménageraient aux États-Unis, notamment au sud, pour profiter des lois anti-syndicales qui y ont cours.

La publication *"Le libre-échange, parlons-en"*, produite par le Réseau canadien d'action et largement diffusée au cours de l'élection de 1988, disait que de nombreuses entreprises canadiennes déménageraient aux États-Unis... vers des États qui n'exigent pas le salaire minimum, qui n'ont aucune loi sur la santé et la sécurité, où les syndicats sont à peu près illégaux... ou bien qu'elles demanderaient les mêmes conditions qu'elles peuvent avoir aux États-Unis.

Fait encore plus important, le CTC et d'autres critiques de l'ALÉ ont soutenu que l'Accord nous priverait des leviers dont nous avons besoin pour mettre sur pied une bonne base économique au Canada. Alors que le ministère des Finances, le Conseil économique du Canada et d'autres assumaient aveuglément que les "marchés libres" et le "commerce libre" entraîneraient de nouveaux investissements et de nouveaux emplois, nous observions que la base industrielle du Canada, le coeur d'une économie d'emplois bien rémunérés et de produits à haute valeur ajoutée, souffrait d'un certain nombre de faiblesses débilitantes.

Ces faiblesses, qui sont le produit de la dépendance du développement industriel envers la propriété étrangère et d'une surdépendance envers l'extraction de matières brutes, entre autres facteurs, sont attribuables à une faible capacité technologique et innovatrice dans de nombreux secteurs et au défaut en général de la part des entreprises ayant leur siège au Canada d'investir suffisamment dans la recherche et le développement, la formation de la main-d'oeuvre, de nouvelles usines et de nouveaux équipements.

Vu ce contexte, nous avons soutenu que les gouvernements au Canada avaient besoin de conserver les principaux leviers de la politique industrielle que l'ALÉ allait nous supprimer, c'est-à-dire la capacité de réglementer l'investissement étranger, de réglementer le commerce pour garantir des niveaux minimums de contenu canadien, de contrôler l'exportation de matières brutes, y compris l'énergie, d'utiliser les marchés publics comme outil de politique industrielle, de maintenir un secteur public fort, de maintenir et d'étendre de bons programmes industriels de développement régional, et ainsi de suite.

Nous avons soutenu que le commerce international contribue positivement à l'économie, mais qu'une économie saine ne repose pas sur le commerce seul. L'exemple de pays comme le Japon nous montre qu'une saine base économique nationale est un élément important du succès à l'échelle internationale.

Le point principal que nous avons relevé consistait à dire que le "libre-échange" et les "marchés libres" mèneraient à l'érosion de la base productive d'un pays et qu'il fallait des politiques conscientes en matière d'industries et de commerce administré pour bâtir notre économie.

B) L'ALÉ ET LA CRISE ÉCONOMIQUE

1) La crise dans le secteur manufacturier

Le Canada est entré dans une récession économique importante au printemps de 1990, un peu plus d'un an après l'entrée en vigueur de l'ALÉ. Il est néanmoins important de signaler que dans le secteur manufacturier, celui qui est le plus lourdement exposé à la concurrence directe américaine et qui est le candidat le plus probable à la "restructuration" postérieure à l'ALÉ, la récession a commencé beaucoup plus tôt, soit en juin 1989.

Depuis juin 1989, l'emploi dans tout le secteur manufacturier (d'après l'enquête sur la main-d'oeuvre de Statistique Canada) a chuté presque continuellement, allant de 2 144 000 à 1 783 000 en décembre 1992, soit une perte totale de 361 000 emplois, ou 17 p. 100 de tous les emplois dans ce secteur. Au cours de la même période, la production manufacturière (corrigée en fonction de l'inflation) est tombée d'un peu plus de 11 p. 100. La production a augmenté très légèrement l'an passé, alors que l'emploi a continué à baisser.

Le Tableau 1 donne les détails de ces pertes d'emplois dans le secteur manufacturier par grand secteur (d'après l'enquête sur l'emploi, les gains et la durée du travail qui donne de tels détails et indique des pertes nettes d'emplois encore plus grandes que l'enquête sur la main-d'oeuvre). L'Annexe contient également une liste partielle des fermetures complètes d'usines par des compagnies américaines en Ontario en 1992, ce qui donne une idée de l'ampleur et des répercussions sur la communauté de la "restructuration" persistante plus ou moins directement attribuable au libre-échange. Dans de tels cas, les usines fermées étaient des exploitations canadiennes de compagnies ayant leur siège aux États-Unis qui ont décidé de desservir le marché à partir des États-Unis en y transférant directement leur production.

TABLEAU 1

PERTES D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER, PAR SECTEUR

MILLIERS D'EMPLOIS				
SECTEUR	JAN. 1989	JAN. 1992	PERTE/GAIN	PERTE/GAIN (%)
ALIMENTS ET BOISSONS	224,10	191,50	-33	-14,5 %
PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN MATIÈRE PLASTIQUE	81,00	55,70	-25	-31,2 %
HABILLEMENT	94,70	61,60	-33	-35,0 %
TEXTILES	66,70	46,90	-20	-29,7 %
BOIS	109,20	75,10	-34	-31,2 %
MEUBLES ET ARTICLES D'AMEUBLEMENT	63,10	41,40	-22	-34,4 %
PÂTE ET PAPIER	125,50	108,70	-17	-13,4 %
IMPRIMERIE ET ÉDITION	142,00	114,00	-28	-19,7 %
PREMIÈRE TRANSFORMATION DES MÉTAUX	99,40	80,80	-19	-18,7 %
FABRICATION DE PRODUITS MÉTALLIQUES	160,40	120,00	-40	-25,2 %
MACHINERIE	100,40	77,20	-23	-23,1 %
AÉRONEFS/PIÈCES D'AÉRONEFS	43,70	42,00	-2	-3,9 %
VÉHICULES AUTOMOBILES ET PIÈCES	128,50	104,20	-24	-18,9 %
PRODUITS ÉLECTRIQUES	129,00	100,40	-29	-22,2 %
PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES	49,10	39,80	-9	-18,9 %
PÉTROLE ET CHARBON	19,40	22,30	3	14,9 %
PRODUITS CHIMIQUES	97,50	87,40	-10	-10,4 %
TOTAL (COMPREND LES PETITS SECTEURS).	1 900,9	1 493,3	-408	-21,4 %

SOURCE: STATISTIQUE CANADA, N° DE CAT. 72-002, EMPLOI, GAINS ET DURÉE DE TRAVAIL

Dans bien des cas, les fermetures d'usines de propriété canadienne sont directement reliées au libre-échange parce que ces usines ne pouvaient faire concurrence à l'arrivée massive d'importations d'entreprises beaucoup plus grandes qui ont leur siège aux États-Unis et qui avaient souvent une capacité excédentaire dans leurs usines américaines. Plus rarement, des usines canadiennes ont fermé parce que la compagnie canadienne avait elle-même transféré sa production aux États-Unis. Dans d'autres cas, les fermetures ont été l'effet d'entraînement de fermetures précédentes sur un secteur spécifique ou sur l'économie en général. Par exemple, la fermeture de la profitable usine Caterpillar Canada à Brampton, par la Caterpillar Inc. qui a son siège aux États-Unis, a entraîné une perte immédiate de commerce pour les fournisseurs installés au Canada et un rétrécissement graduel du marché pour des biens manufacturés attribuable à la perte d'emplois bien rémunérés dans la localité.

La configuration des pertes récentes d'emplois dans le secteur manufacturier diffère beaucoup de celle qui s'est produite au cours de récessions précédentes, ce qui traduit bien les nouvelles circonstances attribuables au libre-échange avec les États-Unis.

D'abord, les répercussions de la récession se sont faites sentir de façon disproportionnée dans le secteur manufacturier. Au cours de la récession de 1981-1982, l'emploi total dans le secteur manufacturier était tombé de 13,6 p. 100 alors que l'emploi total dans toute l'économie avait baissé de 5,5 p. 100. Au cours de la présente récession, l'emploi total a connu une baisse beaucoup moins marquée, soit 3,6 %, mais la perte d'emplois dans le secteur manufacturier a été beaucoup plus grande, soit 17,9 p. 100.

Deuxièmement, l'emploi dans le secteur manufacturier a repris relativement vite après la récession de 1981-1982 parce que la plupart des mises à pied étaient temporaires et non pas parce qu'il y avait eu des fermetures partielles ou permanentes d'usines. Les données du ministère du Travail de l'Ontario (non disponibles pour d'autres provinces) indiquent qu'un peu plus d'un travailleur sur cinq affecté par les importantes mises à pied en 1982 l'avait été en raison d'une fermeture d'usine permanente. En 1991 et 1992, c'est trois travailleurs ou travailleuses sur cinq qui ont subi le même sort.

Les modalités de réembauchage montrent clairement la différence. Après la récession de 1981-1982, l'emploi dans le secteur manufacturier a commencé à croître dès que l'économie en général a commencé à croître, et 130 000 des emplois perdus en 1981 et 1982 ont été regagnés en 1983. Par contraste, comme l'indique le Tableau 2, les pertes d'emplois dans le secteur manufacturier ont continué jusqu'en 1992, même en dépit de la très modeste reprise qui s'amorce.

TABLEAU 2

CHANGEMENTS OBSERVÉS DANS L'EMPLOI DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER SEPTEMBRE 1991 - SEPTEMBRE 1992

	CHANGEMENT DANS LE NOMBRE D'EMPLOIS	POURCENTAGE DU CHANGEMENT
ALIMENTS ET BOISSONS	-400	-0,2 %
PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN MATIÈRE PLASTIQUE	-19 200	-25,8 %
HABILLEMENT	15 100	-16,9 %
TEXTILES	-7 100	-15,9 %
BOIS	-800	-0,8 %
MEUBLES ET ARTICLES D'AMEUBLEMENT	-3 200	-6,5 %
PÂTE ET PAPIER	-8 300	-7,5 %
IMPRIMERIE ET ÉDITION	-4 400	-3,3 %
PREMIÈRE TRANSFORMATION DES MÉTAUX	-3 000	-3,5 %
FABRICATION DE PRODUITS MÉTALLIQUES	-1 500	-1,2 %
MACHINERIE	-1 100	-1,7 %
AÉRONEFS/PIÈCES D'AÉRONEFS	-2 500	-5,8 %
VÉHICULES AUTOMOBILES ET PIÈCES	-700	-0,5 %
PRODUITS ÉLECTRIQUES	-2 100	-1,6 %
PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES	-1 300	-2,8 %
PÉTROLE ET CHARBON	-2 700	-13,8 %
PRODUITS CHIMIQUES	-1 100	-1,3 %
TOTAL	-67 200	-4,0 %

SOURCE: STATISTIQUE CANADA, N° DE CAT. 72-002
EMPLOI, GAINS ET DURÉE DE TRAVAIL

La terrible vérité c'est qu'il n'y a aucun signe réel d'une véritable reprise dans le secteur manufacturier après la pire crise qu'il a subie depuis la grande dépression. Il faut bien la perversité des éditorialistes du Globe and Mail pour faire croire que cette crise est un aspect sain de la "productivité accrue" engendrée par le libre-échange qui laissera le Canada plus productif et efficace.

2) La crise du secteur manufacturier et la crise du chômage

La crise du secteur manufacturier est la seule explication majeure du fait que le nombre total de personnes qui travaillaient à plein temps a diminué de plus de 500 000 depuis le début de 1990 et du fait que le taux de chômage national est passé graduellement de 7,2 p. 100 à 11,8 p. 100 au cours de la même période.

Les pertes d'emplois dans le secteur manufacturier se sont manifestées d'abord dans des industries de services étroitement reliées à ce secteur (rail, camionnage, communications, services aux entreprises comme la publicité) qui ont vu leur clientèle rétrécir. Ces secteurs étaient également eux-mêmes souvent exposés à une concurrence beaucoup plus intense de la part des fournisseurs de services ayant leur siège aux États-Unis, d'où une augmentation constante du déficit dans le secteur des services au Canada par rapport aux États-Unis.

Les pertes d'emplois cumulatives dans l'industrie et dans les secteurs de services étroitement reliés (les secteurs les mieux rémunérés de l'économie du secteur privé) ont eu à leur tour un effet dépressif sur les dépenses à la consommation et la construction de maisons, ce qui a ultimement déprimé ces secteurs de l'économie qui sont si directement exposés à la concurrence des États-Unis.

L'érosion constante de la base productive du secteur privé du Canada a également mené à une crise aiguë dans le secteur public. Du point de vue des dépenses, le chômage croissant s'est traduit par des augmentations renversantes de la dépendance envers l'assurance-chômage et, après les atteintes portées au programme d'assurance-chômage, envers l'assistance sociale. Sur la page opposée du grand livre, la décimation d'emplois à plein temps bien rémunérés et la crise du milieu des affaires, secteur après secteur, a entraîné une importante compression des recettes gouvernementales. De nombreux gouvernements ont réagi en réduisant le nombre d'emplois et de services dans le secteur public, accélérant ainsi la spirale vers le bas.

À la fin de 1992, il n'y avait aucune fin en vue pour la crise du chômage. Le taux de chômage a augmenté continuellement au cours de l'année, pour atteindre un nouveau point élevé de 11,8 p. 100 en novembre et le taux actuel extrêmement modeste de création d'emplois est presque universellement reconnu comme étant insuffisant pour réduire de façon importante le taux de chômage en 1993.

Dans son numéro de décembre 1992 de *Perspectives économiques*, l'OCDE a rapporté que la lenteur de la reprise actuelle de l'économie au Canada est sans précédent depuis la guerre. L'article dit que la récente récession au Canada a été beaucoup plus importante que dans les autres grands pays industriels (G-7) et qu'à la fin de 1992, l'écart entre le rendement réel et le rendement potentiel de l'économie canadienne était pire que dans tout autre grand pays. D'après l'OCDE, nous exploitons maintenant à raison de 7 p. 100 sous notre rendement économique potentiel, comparativement aux États-Unis qui exploitent à 3 p. 100 sous ce potentiel. Ce chiffre est en lui-même très prudent, à supposer que le Canada atteigne son plein potentiel d'exploitation avec un taux de chômage de 7 p. 100.

En 1992, le taux de chômage au Canada s'est établi en moyenne à 11,2 p. 100, le plus élevé des G-7, et l'OCDE prévoit qu'il sera encore une fois (à 11,3 p. 100) le plus élevé en 1993. Le taux de chômage au Canada s'établit à 4 points de pourcentage de plus que celui des États-Unis.

3) L'ALÉ est-il à blâmer?

Il est souvent soutenu, avec de bonnes raisons, que la crise industrielle et économique actuelle ne peut être blâmée uniquement sur le libre-échange. En effet, il est assez vrai que d'autres facteurs sont intervenus, dont le plus remarquable est la politique perverse du taux d'intérêt élevé et du dollar élevé adoptée par la Banque du Canada au moment où l'ALÉ entrait en vigueur, ce qui a spectaculairement réduit la position compétitive des entreprises canadiennes tant sur le marché national que sur le marché américain, en 1989 et jusqu'au milieu de 1992. (Il y a toutefois raison de croire que cette politique et l'ALÉ n'étaient pas entièrement sans lien, compte tenu du désir fortement exprimé par les États-Unis au cours des négociations en 1988 pour un dollar canadien maintenu à un niveau élevé.)

La récession aux États-Unis et la récession de toute l'économie canadienne attribuable en partie aux taux d'intérêt élevés, à l'introduction de la TPS et aux réductions continuelles des dépenses gouvernementales ont également joué un rôle important dans cette crise.

Dans la pratique, il est difficile de distinguer entre les répercussions de l'ALÉ et celles d'autres politiques et forces économiques. Mais il est toujours vrai que les rapports économiques changeants entre les États-Unis et le Canada ont joué un rôle indépendant important dans cette crise. Et il est certainement indéniable que l'ALÉ a eu une grande influence sur le commerce et le capital d'investissement entre le Canada et les États-Unis.

L'ALÉ a eu deux répercussions immédiates et directes et une répercussion plus générale. D'abord, ce qui représente la répercussion la moins importante, il a abaissé les tarifs douaniers canadiens et certaines anciennes barrières non tarifaires (par exemple les préférences pour les approvisionnements gouvernementaux), améliorant ainsi la position compétitive des entreprises ayant leur siège aux États-Unis dans le marché canadien. Deuxièmement, il a totalement rassuré les entreprises que la relocalisation aux États-Unis ne serait pas suivie de "discrimination" de la part des gouvernements au Canada. Au coeur de l'ALÉ est la promesse du "traitement national" pour les entreprises ayant leur siège aux États-Unis et la suppression systématique des politiques d'intérêt public canadiennes favorisant les compagnies ayant leur siège au Canada. Troisièmement, l'ALÉ a eu pour effet d'empêcher le gouvernement canadien d'adopter des politiques qui auraient pu autrement être adoptées pour atténuer la portée et la sévérité sans précédent de la crise.

De nombreuses répercussions économiques de l'ALÉ ne sont pas directement mesurables, comme le sont les pertes d'emplois ou les pertes d'une part de marché. Dans bien des cas, les entreprises n'ont pas fermé leurs portes, mais elles ont utilisé ce nouveau levier pour négocier à la baisse les salaires et les conditions de travail que leur main-d'oeuvre avait acquis dans le passé.

Tout compte fait, il est clair que la crise économique actuelle est directement attribuable aux répercussions de l'ALÉ.

Comme l'indique le Tableau 3, la part américaine du marché national canadien pour des produits manufacturés en 1991 est beaucoup plus importante qu'au cours de la période de 1985 à 1987. La part des États-Unis a augmenté, souvent de façon importante, dans tous les grands secteurs, sauf celui du matériel de transport. (L'exception s'explique par le fait que la part non nord-américaine des importations du marché canadien a connu une hausse plus rapide qu'aux États-Unis et par le fait que la part canadienne de la production assujettie au Pacte de l'automobile a augmenté légèrement, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'ALÉ.)

TABLEAU 3

PART DU MARCHÉ CANADIEN DÉTENU PAR LES ÉTATS-UNIS

INDUSTRIES	% DE LA PART AMÉRICAINE 1985-1987	% DE LA PART AMÉRICAINE 1991	% DU CHANGEMENT
ALIMENTS	5,1	8,0	+2,9
BOISSONS	1,0	1,7	+0,7
PRODUITS EN CAOUTCHOUC	21,8	37,9	+16,1
PRODUITS EN MATIÈRE PLASTIQUE	19,4	25,5	+6,1
PRODUITS EN ACIER	4,3	7,5	+3,2
TEXTILES PRIMAIRES	15,1	22,7	+7,6
PRODUITS TEXTILES	9,1	19,5	+10,4
HABILLEMENT	1,3	3,2	+1,9
MEUBLES	5,9	26,4	+20,5
PAPIER	10,2	20,3	+10,1
IMPRIMERIE ET ÉDITION	11,1	13,4	+2,3
PREMIÈRE TRANSFORMATION DES MÉTAUX	18,7	25,7	+7,0
FABRICATION DE PRODUITS MÉTALLIQUES	13,7	19,4	+5,7
MACHINERIE	49,1	51,2	+2,1
MATÉRIEL DE TRANSPORT	71,6	55,3	-16,3
MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE	39,6	44,1	+4,5
PRODUITS CHIMIQUES	21,9	26,9	+5,0
PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES	11,5	19,1	+7,6
PÉTROLE RAFFINÉ ET CHARBON	4,9	5,9	+1,0

SOURCE: DONNÉES SPÉCIALES COMPILÉES PAR STATISTIQUE CANADA POUR LE BUREAU DU MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

TABLEAU 4

COMMERCE BILATÉRAL DE MARCHANDISES AVEC LES ÉTATS-UNIS
(MILLIARDS DE DOLLARS)

	AVANT LA TPS				APRÈS LA TPS				
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992-Q1	1992-Q2
	MARCHANDISES								
EXPORTATIONS	93,8	93,3	96,6	102,6	105,7	110,5	107,6	28,2	31,5
IMPORTATIONS	73,4	76,4	79,0	88,8	94,0	93,7	93,7	24,7	27,2
BALANCE	20,4	16,9	17,6	13,8	11,6	16,7	13,9	3,5	4,3
EX/IM	1,28	1,22	1,22	1,16	1,12	1,18	1,15	1,14	1,16

SOURCE: STATISTIQUE CANADA N° DE CAT. 67-001 BALANCE CANADIENNE DES PAIEMENTS INTERNATIONAUX
LES DONNÉES DE 1992 SONT TRIMESTRIELLES ET DÉSAISONNALISÉES

- La balance totale du commerce des marchandises au cours des trois ans antérieurs à la TPS (1986-1988) était 48,3 milliards de dollars. Elle est tombée de 12,6 p. 100 (non corrigée en fonction de l'inflation) à 42,2 milliards de dollars au cours des trois ans postérieurs à la TPS (1989-1991).

- Les exportations et les importations ont atteint des niveaux records (non corrigés en fonction de l'inflation) en 1992. La balance des paiements pour les six premiers mois (annualisée) était de 15,6 millions de dollars - inférieure à 1985, 1986, 1987 et 1990. Corrigée en fonction de l'inflation, elle était aussi inférieure en 1988.

- Le rapport entre les exportations et les importations est tombé sensiblement depuis 1985-1987.

Comme l'indique le Tableau 4, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ, les importations de marchandises des États-Unis ont augmenté plus rapidement que les exportations canadiennes aux États-Unis, d'où une détérioration de la balance du commerce des marchandises. Cette balance, qui a fortement penché en faveur du Canada, est nécessaire pour payer le déficit canadien beaucoup plus important du commerce des services avec les États-Unis et l'important écoulement des paiements d'intérêts et de dividendes du Canada vers les États-Unis.

Comme l'indique ce tableau, tant les exportations que les importations ont connu une hausse depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ et ces deux secteurs connaissent actuellement des niveaux records (non corrigés en fonction de l'inflation). Tout ce que dit le ministre du Commerce extérieur du Canada au sujet des exportations "records" de notre pays fait fi du facteur tout aussi pertinent des niveaux records et de la hausse même plus rapide des exportations américaines vers le Canada.

En tout, au cours des trois premières années de l'ALÉ, soit de 1989 à 1991, l'excédent commercial de marchandises canadiennes avec les États-Unis a été de 42,2 milliards de dollars, soit 6,1 milliards de dollars de moins que le total de la balance au cours des trois ans qui ont précédé immédiatement l'entrée en vigueur de l'Accord. La balance pour les six premiers mois de 1992, annualisée, est inférieure à celle de 1985, 1986 et 1987 et ces chiffres sont en dollars courants plutôt qu'en dollars corrigés en fonction de l'inflation, ce qui sous-estime la baisse de la balance commerciale. Le rapport entre les exportations et les importations a aussi connu une baisse. **La conclusion est claire et incontournable - le rendement commercial récent du Canada dans le domaine des marchandises a été et est toujours plus faible qu'il ne l'a été immédiatement avant l'adoption de l'ALÉ.**

Ce fait est quelque peu étonnant en ce sens qu'il y a de très fortes raisons, assez peu reliées à l'ALÉ, pour que l'on se soit attendu à ce que la balance commerciale entre le Canada et les États-Unis s'améliore en notre faveur au cours de cette période. Entre 1988 (moyenne annuelle) et le deuxième trimestre de 1992, l'économie américaine a connu une croissance de 5,6 p. 100 en termes réels et l'économie canadienne, une croissance de seulement 0,9 p. 100 en termes réels. Dans des conditions normales, ceci aurait entraîné une croissance beaucoup plus rapide des exportations que des importations puisque le marché américain a connu une croissance plus rapide que le marché canadien. Dit autrement, les importations en provenance des États-Unis ont connu un accroissement rapide en dépit du marché canadien déprimé alors que les exportations canadiennes ont connu une croissance moins rapide en dépit de la croissance beaucoup plus rapide du marché américain.

La détérioration de la balance commerciale des marchandises est également surprenante parce que cette balance a toujours eu tendance à s'améliorer pendant un ralentissement de l'économie et à se détériorer en périodes d'expansion. Voyons la dernière période de récession et d'expansion. La balance commerciale du Canada avec les États-Unis est passée à 3,3 milliards de dollars en 1981 lorsque la récession a commencé, le niveau le plus élevé des dix années précédentes. Elle est ensuite montée en flèche à 11 milliards de dollars en 1982 et à 13,7 milliards de dollars en 1983. La balance commerciale avec les États-Unis est ensuite généralement tombée entre 1985 et 1989, les années d'expansion économique.

La principale raison de ces chutes de notre balance commerciale en périodes d'expansion et de hausses en période de récession tient à la balance commerciale dans les secteurs de la machinerie et de l'équipement. Nous produisons seulement environ la moitié de ce dont nous avons besoin en fait de machinerie et d'équipement, de sorte qu'une augmentation des investissements dans les affaires produit une hausse des importations. Dans le cas contraire, lorsque l'économie est au ralenti, les investissements ralentissent également et les importations déclinent. Le fait que cette tendance fondamentale ne se soit pas répétée, malgré la chute des investissements au cours de la récession actuelle, montre qu'il s'est produit un changement dans la structure sous-jacente du commerce entre le Canada et les États-Unis, à l'avantage des États-Unis.

Comme l'indique le Tableau 5, le secteur manufacturier du Canada a eu un rendement beaucoup plus faible que le secteur manufacturier des États-Unis de 1989 à 1991. Les chutes de la production, de l'emploi et de l'utilisation des capacités ont été beaucoup plus sévères.

TABLEAU 5

RENDEMENT DES ÉTATS-UNIS PAR RAPPORT À CELUI DU CANADA DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER AU COURS DE LA RÉCESSION

	1989	1990	1991
POURCENTAGE DE CHANGEMENT DANS LA PRODUCTION É.-U. CANADA	2,9 0,3	1,0 -5,3	-2,3 -6,7
POURCENTAGE DE CHANGEMENT DANS L'EMPLOI É.-U. CANADA	0,4 0,5	-2,2 -8,8	-4,0 -13,7
TAUX D'UTILISATION DES CAPACITÉS É.-U. CANADA	83,9 83,8	82,3 78,0	78,2 72,7
POURCENTAGE DE CHANGEMENT DANS LES EXPORTATIONS É.-U. CANADA	14,0 4,8	8,1 10,3	9,0 0,3
POURCENTAGE DE CHANGEMENT DANS LES IMPORTATIONS É.-U. CANADA	4,8 5,5	2,4 0,2	1,1 2,9

SOURCE: POLITIQUES INDUSTRIELLES DANS LES PAYS DE L'OCDE
TOUR D'HORIZON 1992
TABLEAUX 12, 15, 19, 46

Les défenseurs du libre-échange, comme l'Institut C.D. Howe, ont dit récemment que les exportations canadiennes de produits hautement perfectionnés "à grande valeur ajoutée" ont augmenté depuis l'adoption de l'ALÉ, d'où la preuve que l'Accord fonctionne bien pour nous. Bien que l'étude C.D. Howe et les discours du ministre du Commerce extérieur fassent erreur en tenant compte seulement des exportations canadiennes plutôt que de l'aspect général du commerce, il est vrai que les exportations canadiennes de certains produits de cette nature ont augmenté au cours des récentes années. L'augmentation a été particulièrement remarquable en 1992 quand le taux de change du dollar canadien a baissé, un fait qui ne modifie pas beaucoup toutefois l'ensemble de la situation.

TABLEAU 6

BALANCES COMMERCIALES DE CERTAINES MARCHANDISES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS MILLIARDS DE DOLLARS

	BALANCE COMMERCIALE JAN.-SEPT. 1988	BALANCE COMMERCIALE JAN.-SEPT. 1992	EXPORTATIONS/ IMPORTATIONS JAN.-SEPT. 1988	EXPORTATIONS/I MPORTATIONS JAN.-SEPT. 1992
PRODUITS CHIMIQUES (SH 28, 29)	529	259	1,4	1,2 (-)
MATIÈRE PLASTIQUE ET PRODUITS (SH 39)	-834	-981	0,6	0,6 (=)
CAOUTCHOUC (SH 40) ET PRODUITS	-154	13	0,8	1,0 (+)
LIVRES, JOURNAUX (SH 49)	-606	-1 070	0,4	0,2 (-)
VERRE ET PRODUITS EN VERRE (SH 70)	-283	-406	0,5	0,4 (-)
FER, ACIER ET PRODUITS (SH 72, 73)	650	288	1,3	1,1 (-)
MACHINERIE ET ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE (SH 84)	-7 211	-6 877	0,5	0,5 (=)
	-3 695	-3 074	0,4	0,6 (+)
VÉHICULES ET PIÈCES (SH 87)	5 379	9 672	1,3	1,6 (+)
PRODUITS POUR LA NAVIGATION AÉROSPATIALE (SH 98)	-828	124	0,5	1,1 (+)
	-1 310	-1 589	0,3	0,3 (=)
MEUBLES (SH 94)	240	49	1,5	1,0 (-)
TEXTILES (SH 50-60)	- 642	-651	0,3	0,5 (+)
HABILLEMENT (SH 61-63)	12	6	1,0	1,0 (=)
CHAUSSURES (SH 64)	6	-13	1,1	0,8 (-)

SOURCE: STATISTIQUE CANADA N° DE CAT. 65-003 EXPORTATIONS PAR PAYS ET N° DE CAT. 65-006 IMPORTATIONS PAR PAYS

* SH signifie système harmonisé de classification des marchandises

Le Tableau 6 indique la balance du commerce entre le Canada et les États-Unis concernant certains groupes de marchandises choisies et compare les 9 premiers mois de 1988 aux 9 premiers mois de 1992. Les groupes de marchandises représentent les principales catégories de produits de consommation et de produits d'investissement (abstraction faite de la catégorie des matières premières) où le Canada connaît et a toujours connu un important excédent commercial). Le tableau montre que la balance commerciale avec les États-Unis s'est améliorée dans le secteur de l'automobile et dans 3 ou 4 grands secteurs de "haute technologie" - machines et équipement mécaniques, machines et équipement électriques et produits pour la navigation aérospatiale - alors que notre déficit commercial dans le domaine de l'équipement de précision a augmenté. Le rapport entre les exportations et les importations et la balance commerciale se sont améliorés sensiblement dans deux secteurs - l'aérospatiale et les machines et l'équipement électriques - bien que nous ayons toujours un très important déficit commercial dans le premier.

Si nous examinons d'autres secteurs, nous constatons que la balance commerciale a chuté dans le domaine des produits chimiques, de la matière plastique et des produits en plastique - des livres et des journaux, du verre et des produits en verre, du fer et de l'acier, des meubles, des textiles, des vêtements et des chaussures.

Le mieux que l'on puisse dire au sujet de la restructuration postérieure au libre-échange est que notre déficit commercial traditionnellement élevé a baissé légèrement dans certains secteurs "à haute valeur ajoutée", alors qu'il a augmenté dans le secteur des produits de consommation (à l'exception de l'automobile). Une partie de cette amélioration dans le premier cas est attribuable au fait que les importations canadiennes de machines et d'équipement ont baissé, ou augmenté moins rapidement, en raison de la crise industrielle sous-jacente. Il est très possible que la balance commerciale s'améliore dans un contexte de production à la baisse plutôt qu'à la hausse.

Quoi qu'il en soit, **il n'y a eu aucune croissance nette d'emplois même dans ces "secteurs gagnants", comme l'indique le Tableau 2. Cela signifie que les pertes d'emplois ont été beaucoup plus nombreuses que ne le prévoyaient les défenseurs du libre-échange dans les secteurs à grande concentration de main-d'oeuvre, alors que peu d'emplois ont été créés dans les secteurs de "haute technologie/haute valeur ajoutée" qui étaient censés fournir suffisamment d'emplois pour compenser tous les travailleurs et travailleuses déplacés des industries "perdantes".**

Si nous examinons le commerce dans le secteur des services, le Tableau 7 nous indique clairement que l'énorme surplus américain a augmenté continuellement après l'adoption de l'ALÉ, qu'il a plus que doublé, passant de 4,6 milliards de dollars en 1988 à 10,6 milliards de dollars en 1991 et à 13 milliards de dollars en 1992, (fondé sur la première moitié de l'année). Cette situation a été en partie attribuable à l'augmentation des emplettes transfrontalières (le compte voyage), mais reflète également un déficit beaucoup plus grand dans le commerce des services aux entreprises. De plus en plus, les entreprises installées au Canada achètent certains services, comme la publicité et la consultation, du siège social aux États-Unis ou d'autres compagnies ayant leur siège social aux États-Unis. Il y a eu également une détérioration moins importante de la balance du commerce dans les transports, ce qui traduit surtout la part plus grande des États-Unis de l'industrie du camionnage transfrontière.

TABLEAU 7

COMPTE BILATÉRAL DU COMMERCE DES SERVICES AVEC LES ÉTATS-UNIS
(MILLIARDS DE DOLLARS)

	AVANT LA TPS				APRÈS LA TPS				
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992 Q1	1992 Q2
EXPORTATIONS	9,9	11,2	11,4	12,9	12,8	13,2	13,6	2,9	3,7
IMPORTATIONS	13,3	14,7	16,0	17,5	19,6	22,6	24,2	6,5	6,6
BALANCE	-3,4	-3,5	-4,5	-4,6	-6,8	-9,4	-10,6	-3,6	-2,9
(SERVICES AUX ENTREPRISES)	-2,4	-3,3	-3,2	-3,2	-3,8	-3,8	-3,8	-0,9	-1,2

SOURCE: STATISTIQUE CANADA, N° DE CAT. 67-001 BALANCE DES PAIEMENTS INTERNATIONAUX DU CANADA
LES DONNÉES DE 1992 SONT TRIMESTRIELLES ET DÉSAISONNALISÉES

* La balance du commerce des services a baissé considérablement en 1989 et continue de baisser.
* Le déficit commercial des services est surtout attribuable aux voyages et aux services aux entreprises.

La balance du commerce des marchandises peut s'ajouter à la balance du commerce des services pour donner une balance commerciale globale. L'excédent combiné ainsi calculé s'est presque volatilisé, passant de plus de 18 milliards de dollars en 1985 à 9,2 milliards en 1988 et à seulement 2,6 milliards de dollars (annualisé) au cours de la première moitié de 1992.

Le récent tabloïde publié par le ministre du Commerce extérieur disait que chaque milliard de dollars en exportations produisait 15 000 emplois. **Selon ce calcul, la différence qui est observée dans le domaine des exportations canadiennes nettes de produits et de services en faveur des États-Unis, entre 1988 et la première moitié de 1992, nous a coûté 99 000 emplois.**

Les quatre années écoulées depuis l'adoption de l'ALÉ ont été témoins non seulement d'un changement dans l'orientation du commerce en faveur des États-Unis, mais également d'importantes sorties de capitaux privés du Canada en faveur des États-Unis. Le Tableau 8 indique qu'il y a eu des sorties nettes d'investissements d'affaires de 10,5 milliards de dollars depuis 1989 jusqu'à la première moitié de 1992, soit le total de l'investissement canadien net direct et indirect aux États-Unis, moins le total de l'investissement américain net direct et indirect au Canada.

TABLEAU 8

COMPTE BILATÉRAL DE CAPITAL AVEC LES ÉTATS-UNIS — INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES (MILLIARDS DE DOLLARS)

				1992	
	1989	1990	1991	Q1	Q2
INVESTISSEMENTS CANADIENS DIRECTS NETS AUX ÉTATS-UNIS	-4,1	-2,8	-1,7	-0,4	0,0
INVESTISSEMENTS CANADIENS NETS EN OBLIGATIONS AMÉRICAINES	-2,1	-1,3	-3,9	-1,6	-0,5
FLUX NET	-6,2	-4,1	-5,6	-2,0	-0,5
INVESTISSEMENTS AMÉRICAINS DIRECTS NETS AU CANADA	0,0	2,0	3,2	+0,2	0,0
INVESTISSEMENTS AMÉRICAINS NETS EN OBLIGATIONS CANADIENNES	4,0	-1,5	-1,5	+1,0	0,0
FLUX NET	4,0	0,5	1,7	1,2	0,0
FLUX NETS DES INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES	-2,2	-3,6	-3,9	-0,8	0,0

SOURCE: STATISTIQUE CANADA, N° DE CAT. 67-001,
BALANCE CANADIENNE DES PAIEMENTS INTERNATIONAUX

* Au cours des trois premières années et demie postérieures à l'ALÉ, les résidents canadiens ont investi 18,4 milliards de dollars dans des entreprises américaines, et les résidents des États-Unis ont investi 7,4 milliards de dollars dans des entreprises canadiennes.

En formant l'hypothèse prudente que 100 000 $ d'investissements sont nécessaires pour créer un emploi, cette sortie nette de capital privé se traduit par une perte pour l'économie canadienne de 105 000 emplois.

Bref, il est prouvé hors de tout doute que les changements survenus dans le flux des investissements entre le Canada et les États-Unis depuis l'adoption de l'ALÉ ont été un facteur indépendant important de la crise économique.

4) Répercussions plus sérieuses de l'ALÉ: programmes sociaux, services publics, politiques d'intérêt public

Directement et indirectement, l'ALÉ a eu des répercussions négatives sur les programmes sociaux, les services publics et les autres secteurs des politiques d'intérêt public au Canada.

Les pertes d'emplois entraînées par l'ALÉ ont miné les revenus publics et augmenté le coût des programmes, comme ceux de l'assurance-chômage et de l'aide sociale, alors que les pressions accrues de la concurrence attribuables à l'ALÉ ont mené les entreprises à exiger des baisses de taxes. La conséquence a été rien de moins que l'atteinte portée aux programmes sociaux canadiens, comme l'avaient prédit les critiques de l'ALÉ en 1988.

Contrairement à sa promesse de maintenir et même d'améliorer les programmes sociaux, le gouvernement fédéral a abaissé les normes sociales canadiennes au niveau de celles qui ont cours aux États-Unis dans trois grands domaines. D'abord, l'universalité, jadis considérée comme un "principe sacré", a été annulée avec l'adoption de l'évaluation des ressources du programme de sécurité de la vieillesse et la suppression des allocations familiales. Ensuite, les réductions des transferts fédéraux aux provinces ont été le plus grand facteur unique qui menace l'avenir de l'assurance-santé, au fur et à mesure qu'une province après une autre commence à exiger des frais modérateurs et à réduire les services pour contenir leurs coûts. Les réductions des transferts aux provinces ont aussi déversé une bonne partie des coûts de l'aide sociale sur l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Troisièmement, le programme d'assurance-chômage a été modifié de façon à réduire le droit aux prestations jusqu'à un niveau beaucoup moins élevé que celui qui a cours aux États-Unis, malgré la promesse que l'ALÉ serait suivi des meilleurs programmes de réadaptation de la main-d'oeuvre au monde. On nous a annoncé d'autres réductions de prestations à la fin de 1992.

Il est absolument scandaleux que les travailleurs et les travailleuses du Canada aient perdu leurs emplois en nombre record à cause de l'ALÉ, seulement pour découvrir que le programme d'assurance-chômage et les programmes de formation de Planification de l'emploi ont été réduits sous prétexte de nous rendre plus "compétitifs". La proportion de travailleurs et de travailleuses sans travail admissibles aux prestations d'assurance-chômage s'établit maintenant à près de 20 points de pourcentage de moins qu'en 1988, et les dépenses totales directes du gouvernement fédéral engagées au titre de la formation et de la réadaptation de la main-d'oeuvre sont réellement inférieures en 1992 à ce qu'elles étaient en 1988, avant la crise.

Les dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses qui ont perdu leur emploi à cause de l'ALÉ ont maintenant épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et doivent s'inscrire à l'aide sociale. Ces chômeurs et chômeuses, les victimes de l'échec des politiques économiques, veulent désespérément travailler afin de faire une contribution valable à la société et regagner ainsi leur dignité. Le présent mémoire ne peut pas traiter adéquatement des dizaines de milliers de tragédies humaines attribuables à l'Accord de libre-échange et à d'autres politiques, mais ces tragédies sont la raison de notre opposition continuelle et farouche à l'ALÉ et à ce qu'il a fait à notre pays.

En plus d'être préjudiciable aux programmes sociaux, l'ALÉ a eu des répercussions négatives sur l'ensemble des services publics et du secteur public. Les gouvernements ont, dans bien des cas, réagi aux pressions financières auxquelles la crise économique a donné lieu, en rejetant la responsabilité sur le dos des travailleurs et des travailleuses du secteur public et en imposant, de fait ou de droit, des blocages de salaires. La sécurité d'emploi est devenue chose du passé dans le secteur public. Aussi, les travailleurs et les travailleuses du secteur public ont été touchés aussi durement par la «restructuration» et par la «réduction des effectifs» que ceux du secteur privé. Fait remarquable, au cours de la récente récession, les gouvernements fédéral et provinciaux ont déplacé le fardeau fiscal sur les travailleurs et les travailleuses du secteur public et ont procédé à des mises à pied massives, particulièrement au niveau local, et ils continuent aujourd'hui à le faire. La «restructuration» dans le secteur public est, de fait, d'une bien plus grande portée qu'au cours de la récession de 1981-1982.

Même lorsque des dispositions relatives à la sécurité d'emploi avaient été négociées, comme la convention collective entre l'Alliance de la Fonction publique du Canada et le gouvernement fédéral, de nombreux postes ont été supprimés. Les effectifs réduits sont appelés à travailler de plus en plus fort, et les pressions montent dans les lieux de travail. De plus, la sous-traitance augmente, dans la tentative, bien souvent futile, de réduire les coûts, au détriment des conditions salariales et de travail. D'ailleurs, la qualité de bon nombre de services publics a visiblement diminué.

De façon plus subtile, l'ALÉ a sapé le principe traditionnel canadien voulant que le secteur public ait un rôle important à jouer dans le développement économique. De fait, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ, le Canada assiste à une accélération de la privatisation et de la déréglementation, tant au niveau provincial que fédéral. Aussi, peu de nouvelles entreprises publiques ou entreprises conjointes des secteurs public et privé, n'ont vu le jour, sinon aucune.

L'ALÉ a également contribué à la déréglementation soutenue, à mesure que s'intensifiaient les pressions des États-Unis pour que le Canada modifie ses politiques. Il est maintenant clair que la déréglementation des télécommunications et de l'industrie des lignes aériennes pourrait effectivement donner lieu à une prise de contrôle d'importants secteurs de l'industrie canadienne par des transnationales établies aux États-Unis. Alors que rien dans l'ALÉ, par exemple, n'exige directement que les prises de contrôle des lignes aériennes canadiennes par des entreprises américaines soient approuvées, les dispositions de l'ALÉ peuvent rendre irréversibles les séries de modifications apportées aux politiques. Advenant une prise de contrôle des lignes aériennes Canadien International par American Airlines, par exemple, il serait alors impossible de reconstituer une ligne aérienne nationale en société d'État.

Depuis 1988, l'ALÉ influe directement, et également de façon plus subtile, sur les politiques publiques dans une vaste gamme de domaines. Les programmes culturels et les règlements s'y rattachant (p. ex. en matière de publication) ont connu des réductions, par égard pour les préoccupations des États-Unis. En outre, le système canadien de la licence obligatoire concernant les produits pharmaceutiques a été saboté afin d'ouvrir la voie à l'ALÉ, et on cherche maintenant à s'en débarrasser. Les 500 millions de dollars de revenus supplémentaires dont bénéficieront les grandes entreprises transnationales pharmaceutiques, établies pour la plupart aux États-Unis, ne feront qu'intensifier les pressions qui affaiblissent le régime d'assurance-maladie. Par ailleurs, plusieurs provinces ont déjà réagi à l'augmentation des prix des médicaments en imposant des frais modérateurs et en augmentant les franchises des régimes provinciaux d'assurance-médicament destinés aux personnes âgées et aux assistés sociaux. On assiste au démantèlement des restrictions relatives à la propriété étrangère dans des secteurs clés tels que l'énergie et les lignes aériennes. La politique de longue date selon laquelle les céréales étaient exportées exclusivement par les chemins de fer et les ports canadiens est en péril. Les programmes de développement régional et industriel considérés par les États-Unis comme des «subventions» ont pour ainsi dire tous été éliminés. Enfin, un nombre grandissant de sociétés d'État ont été privatisées, en dépit du fait qu'il sera maintenant à peu près impossible de les reconstituer. Et il en va ainsi pour bien des choses.

Sur une plus grande échelle, l'ALÉ a empêché les gouvernements canadiens de prendre des mesures qui auraient pu freiner la fuite de production et d'emplois du Canada. Par exemple, les fermetures de certaines usines de textiles auraient peut-être pu être réduites de moitié si les provinces et les administrations municipales avaient travaillé ensemble pour coordonner leurs achats de fournitures hospitalières. De même façon, l'ALÉ a empêché la conservation, dans le secteur de l'aérospatiale, d'emplois qui auraient pu être conservés grâce à un approvisionnement planifié des lignes aériennes canadiennes. Ses exigences de rendement concernant l'approbation des prises de contrôle étrangères ont empêché la création potentielle de nouveaux emplois et empêché les gouvernements d'imposer des taxes à l'exportation sur des ressources à l'état brut, comme le saumon non traité qui est maintenant expédié aux conserveries américaines sur la côte Ouest.

5) L'accès au marché

L'ALÉ devait donner un accès libre et sans entrave au marché américain. En fait, l'Accord n'a pas réalisé cet objectif puisque les États-Unis refusent de concéder l'exemption des lois américaines sur les droits compensatoires et les droits antidumping. La solution qui a été adoptée pour masquer cet échec, c'est-à-dire l'établissement de groupes d'examen indépendants pour déterminer si les lois américaines sont "équitablement" appliquées, n'a pas répondu aux attentes des exportateurs canadiens qui croyaient avoir un accès assuré au marché américain.

Même le négociateur de l'ALÉ pour le Canada a admis que l'Accord n'avait pas fonctionné comme prévu. En fait, il a dit au Sous-comité du commerce extérieur de la Chambre des communes en novembre 1992 que ces lois (commerciales américaines) étaient devenues un instrument de plus en plus agressif d'actions unilatérales de nature hautement protectionniste... les dés sont pipés en faveur du gros pays importateur (les États-Unis).

Examinons le secteur de l'industrie de l'acier où les États-Unis ont généralement été les gagnants du libre-échange, ayant augmenté leurs exportations au Canada dans une proportion beaucoup plus importante que les compagnies canadiennes ont augmenté leurs exportations aux États-Unis. Dans ce marché plus intégré, les entreprises canadiennes sont accusées de faire du "dumping" aux États-Unis et sont très réellement menacées de droits compensatoires, même s'ils se comportent exactement de la même façon que les entreprises américaines. Du strict point de vue technique, l'industrie de l'acier canadienne fait en effet du "dumping" au sens des lois commerciales américaines même si les entreprises canadiennes n'établissent pas leurs prix de façon différente des entreprises américaines.

Tant les travailleurs et travailleuses que les entreprises dans l'industrie de l'acier reconnaissent que l'ALÉ est ni plus ni moins un désastre qui a entraîné d'immenses pertes sur le marché canadien sans pour autant donner un accès sûr au marché américain. En d'autres termes, l'ALÉ a favorisé presque entièrement une seule des parties. En réponse, le Conseil canadien de commerce et de l'emploi dans la sidérurgie (CCCES), qui réunit commerçants et travailleurs, a proposé un accord de commerce administré sur une base sectorielle avec les États-Unis pour se débarrasser effectivement de l'ALÉ.

Notre industrie forestière lutte de même façon contre l'imposition de droits par les États-Unis et l'industrie de l'automobile est aux prises avec des vérifications obscures de valeur ajoutée à l'interne dans une tentative à peine déguisée des autorités américaines de hausser la part des États-Unis d'un marché déprimé. **Dans les grandes industries canadiennes d'exportation, le "protectionnisme" américain est une menace au moins aussi grande aux exportations qu'en 1988, en dépit de l'ALÉ** et en dépit du fait que les États-Unis ont généralement profité plus de l'ALÉ que le Canada.

Même le groupe étroitement constitué de représentants des deux pays, qui est chargé du règlement des différends, n'a pas fonctionné en faveur des exportateurs canadiens. À la fin de novembre 1992, le Canada avait gagné seulement 4 des 12 causes portées devant les groupes d'arbitrage institués en vertu des articles 18 et 19 de l'Accord. Aucune de ces causes ne concernait des exportations supérieures à 25 millions de dollars par année.

Il convient d'ajouter ici que l'ALÉNA accuse véritablement un recul en ce qui concerne les mesures commerciales arbitraires des États-Unis. Au cours des débats sur l'ALÉ, les États-Unis ont convenu de négocier un code des subventions qui pourrait nous garantir que les États-Unis reconnaîtraient certains importants programmes de développement industriel et régional que les lois commerciales américaines ont déjà qualifié de "subventions" déguisées. Cependant, l'ALÉNA libère les États-Unis de l'obligation de négocier un tel code, en dépit du fait qu'il en existe maintenant un modèle partiel dans le projet de texte de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Le projet de texte de Dunkel du GATT reconnaît au moins en partie le droit des pays d'appuyer la formation et la recherche et le développement et d'offrir des programmes de développement régional. Il est remarquable que l'ALÉNA incorpore d'importantes parties de l'entente du GATT qui sont conformes aux politiques commerciales américaines, mais exclut les dispositions du texte qui limiteraient l'utilisation arbitraire des droits compensatoires.

III ALÉNA: UN ACCORD QUI AGGRAVE UNE SITUATION DÉJÀ MALSAINE

L'ALÉNA devrait être rejeté non pas seulement parce qu'il incorpore et donne suite à un accord mauvais, mais parce qu'il aggrave les effets de l'ALÉ. Nos préoccupations relatives à la renégociation de l'ALÉ compris dans l'ALÉNA sont tout à fait distinctes des préoccupations que nous avons au sujet de l'adhésion du Mexique à l'ALÉ.

Les principes et l'architecture de base du texte de l'ALÉNA sont les mêmes que ceux de l'ALÉ, bien qu'on y retrouve souvent considérablement plus de détails et qu'il y existe d'importants nouveaux articles. Le sous-comité de la Chambre des communes sur le commerce extérieur a déjà été saisi d'une analyse critique complète préparée pour le Centre canadien de recherche en politiques de rechange par un groupe de chercheurs, y compris des chercheurs du mouvement syndical. L'essentiel de ces critiques consiste à dire que l'ALÉNA impose beaucoup d'autres restrictions sur la portée de la souveraineté canadienne et lie encore davantage les mains des gouvernements au Canada en les empêchant d'adopter les politiques économiques et d'autre nature nécessaires.

Signalons brièvement quelques-unes de nos plus grandes préoccupations.

A) COUVERTURE D'IMPORTANTES INDUSTRIES DE SERVICES

L'ALÉNA élargit sensiblement sa portée pour y inclure des secteurs qui en étaient auparavant exclus, plus particulièrement les secteurs du transport terrestre et des télécommunications améliorées. L'inclusion dans l'Accord du transport terrestre revêt de l'importance puisqu'il empêcherait les futurs gouvernements canadiens de prendre des mesures qui pourraient être jugées souhaitables dans l'avenir.

Comme l'indique le mémoire présenté par le CTC, en 1991, au comité de révision sur la Loi sur les transports nationaux, les entreprises américaines ferroviaires, portuaires et de camionnage transfrontières augmentent leur part du marché aux dépens des chemins de fer, des ports et des entreprises de camionnage canadiennes, dans la foulée de la déréglementation et d'autres nouvelles politiques. Il existe maintenant un danger très réel que l'infrastructure ferroviaire et portuaire est-ouest canadienne s'atrophie et que les importations et exportations canadiennes passent de plus en plus par les États-Unis. Ceci qui est particulièrement vrai en ce qui concerne le trafic des conteneurs, mais il existe également des signes de déroutement de marchandises en vrac, notamment de céréales. Cette suite d'événements menace des industries canadiennes extrêmement importantes qui assurent des dizaines de milliers d'emplois bien rémunérés.

L'ALÉNA interdirait la réglementation sur le contenu canadien dans le secteur du transport terrestre. Par exemple, si l'on discontinuait, pour quelque raison que ce soit, (y compris la possibilité de restrictions dans un nouvel accord du GATT) la politique actuelle de verser des subventions pour le transport du grain aux chemins de fer canadiens, il en résulterait un accroissement du transport transfrontière par camion et par rail du grain d'exportation aux États-Unis qui passerait par les ports de la côte Ouest ou par le réseau du Mississipi. Dans de telles circonstances, si l'on ajoute aux

dispositions de l'ALÉNA la question du transport terrestre, il nous serait interdit d'exiger que le grain canadien soit exporté en passant par l'infrastructure canadienne des transports. En fait, même l'actuelle expédition du blé par la Commission du blé, par des ports canadiens, pourrait être contestée. L'ALÉNA nous interdirait également de réglementer pour obtenir une part canadienne minimum certaine du marché du camionnage transfrontière.

B) NORMES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ ET D'ENVIRONNEMENT

L'ALÉNA étend considérablement l'application de l'ALÉ de façon à couvrir une vaste gamme et de normes techniques et normes connexes traitant de la santé et de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la protection du consommateur. Le principe directeur sous-jacent consiste à dire que ces normes peuvent être adoptées pour des raisons légitimes, mais qu'elles ne devraient pas créer des obstacles "inutiles" au commerce. L'ALÉNA insiste également beaucoup sur l'harmonisation de normes fondées sur des progrès scientifiques reconnus.

L'un des problèmes fondamentaux réside dans le fait qu'il serait très difficile, pour ne pas dire impossible, en vertu de l'ALÉNA, d'échapper aux normes internationales en vigueur. Par exemple, le Codex Alimentarius, décrit dans l'ALÉNA comme norme internationale appropriée pour les résidus d'antiparasitaires dans les aliments, est inférieur aux normes canadiennes en vigueur. Dans la pratique, les normes internationales en cours sont souvent très prudentes et ne tiennent pas compte de la pensée critique récente. Toutes les contestations possibles de normes que prévoit l'ALÉNA n'interdisent pas nécessairement l'adoption de règlements justifiables pour protéger la santé et l'environnement, mais elles rendraient certainement cette adoption beaucoup plus difficile.

Il convient de remarquer que l'ALÉNA impose des restrictions sur l'utilisation de normes, mais ne donne aucune définition des normes minimales acceptables en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Il pose comme principe fondamental que chaque pays peut établir ses propres normes qui peuvent être contestées sous prétexte que des normes élevées "faussent le commerce". Le fait que l'ALÉNA soit totalement muet sur le sujet des normes minimales concernant des questions fondamentales comme la santé et la sécurité et la protection de l'environnement est en contraste violent avec ses nombreuses dispositions qui traitent des droits des investisseurs et des entreprises.

L'Accord ne fait rien qui vaille pour apaiser la très réelle préoccupation voulant que des entreprises canadiennes s'installeront dans d'autres secteurs de compétence en quête de règlements moins stricts. Pourtant, il est bien connu que les travailleurs et travailleuses dans certaines industries mexicaines d'exportation sont régulièrement exposés à des conditions de travail extrêmement dangereuses, et que les normes qui existent au Mexique ne sont pas appliquées.

Le gouvernement prétend que l'ALÉNA est l'accord commercial le plus "vert" jamais rédigé, mais le texte même de l'Accord fait mentir ces promesses.

C) RÉGLEMENTATION DES INVESTISSEMENTS

L'ALÉNA réduit davantage la marge de manoeuvre déjà restreinte que possède le gouvernement canadien pour réglementer en matière d'investissements nouveaux et de nouvelles prises de contrôle et faire en sorte que les décisions qu'il prend à cet égard fassent progresser l'économie canadienne. L'Accord nous empêche d'imposer deux importantes conditions de rendement, voire le transfert de la technologie au Canada et l'octroi d'un mandat particulier d'exportation à l'exploitation canadienne. C'est ainsi que l'Accord réduirait encore davantage la portée de la réglementation d'Investissement Canada. En effet, l'ALÉNA nous empêcherait de nous assurer que les entreprises étrangères contribuent réellement à l'économie canadienne en améliorant nos capacités technologiques et innovatrices.

L'ALÉNA nous empêcherait également d'exiger que des Canadiens et des Canadiennes soient nommés aux postes supérieurs de gestion dans des entreprises étrangères. Ce fait est particulièrement digne de mention étant donné que dans leur publicité électorale, en 1988, l'alliance d'entreprises favorables à l'ALÉ signalait avec fierté que cet Accord permettrait aux Canadiens et aux Canadiennes de continuer à diriger au moins les activités canadiennes des transnationales américaines. On apprend maintenant que de nombreuses entreprises américaines songent sérieusement à abolir le poste déjà souvent symbolique de président canadien, une mesure qui ferait suite au transfert de nombreuses fonctions importantes, comme la publicité, l'achat et le traitement des données, aux États-Unis en vertu de l'ALÉ.

En outre, l'ALÉNA supprime notre pouvoir de réglementer les droits de gestion et d'aide technique payés par une filiale d'une compagnie mère et prévoit une nouvelle procédure de règlement des différends à l'intention d'investisseurs individuels.

Fait peut-être encore plus important, l'ALÉNA prévoit que tout nouveau "monopole public" doit agir conformément à des considérations commerciales seulement. Cette disposition limite énormément notre capacité déjà réduite d'établir de nouvelles entreprises publiques éventuellement nécessaires pour servir d'importants intérêts publics. Par exemple, une compagnie provinciale d'électricité privatisée qui retournerait au secteur public serait incapable de poursuivre un objectif non commercial, comme l'économie de l'énergie, et serait certainement incapable de vendre de l'électricité au prix coûtant de façon à stimuler le développement industriel et régional.

D) POUVOIRS D'EXÉCUTION ACCRUS DES RÈGLES DE L'ALÉ ET DE L'ALÉNA

L'ALÉNA s'avérerait beaucoup plus restrictif que l'ALÉ parce que les restrictions tant actuelles que nouvelles qu'il prévoit pourraient être appliquées plus efficacement. Le fait que l'ALÉNA soit explicitement conçu pour rendre l'application des règlements encore plus obligatoire à l'égard des provinces revêt une importance fondamentale. Les conditions de l'ALÉ et de l'ALÉNA s'appliqueront explicitement aux lois et règlements de tous les gouvernements provinciaux, sauf à leurs politiques non conformes aux deux accords en matière de droits acquis au cours des deux premières années du nouvel accord.

Le gouvernement fédéral pourrait virtuellement refuser d'approuver certaines mesures de "droits acquis" qui existent déjà dans les provinces et qui ne sont pas conformes à l'ALÉ, par exemple, les tarifs préférentiels accordés aux résidents d'une province par de nombreuses compagnies d'électricité provinciales; la préférence donnée aux entreprises québécoises par la Caisse de dépôt et de placement du Québec, les programmes provinciaux actuels d'approvisionnement; les restrictions provinciales sur l'exportation de ressources à l'état brut et ainsi de suite. En outre, de futurs gouvernements provinciaux seraient nettement incapables d'adopter des mesures non conformes aux règles de l'ALÉ et de l'ALÉNA.

D'un point de vue plus général, l'ALÉNA prévoit un mécanisme beaucoup plus concluant et articulé en établissant la Commission de libre-échange nord-américain et un certain nombre de groupes de travail et de comités chargés d'en faire la mise au point. La Commission fera en sorte que les États-Unis soient consultés avant toute modification de lois et de règlements et sera l'arbitre des plaintes formulées par les États-Unis. Ces pouvoirs et d'autres sont un pas important vers la création d'une nouvelle institution supernationale potentiellement puissante.

À ces préoccupations s'ajoutent tous les changements que l'ALÉNA apporte à l'ALÉ. Mentionnons notamment l'inclusion du présumé "droit de propriété intellectuelle" détenu par des entreprises transnationales qui empêchera le Canada de conserver son système de licences obligatoires pour la vente de produits pharmaceutiques et dont l'effet sera la hausse des coûts du régime public de soins de santé. Mentionnons également les dispositions qui traitent du commerce des textiles et du vêtement et les nouvelles règles d'origine ainsi que l'extension de la portée des dispositions de l'ALÉ sur l'énergie pour y inclure les produits pétrochimiques, et ainsi de suite.

La question essentielle à signaler est celle-ci: l'ALÉNA fait infiniment plus que simplement étendre les dispositions de l'ALÉ pour y inclure le Mexique. Il est la renégociation de nombreux éléments clés de l'ALÉ qui a sensiblement aggravé un accord déjà mauvais.

IV RÉPERCUSSIONS DU LIBRE-ÉCHANGE AVEC LE MEXIQUE

L'un des changements importants prévus dans l'ALÉNA est évidemment l'adhésion du Mexique. Bien que le CTC ne soit aucunement opposé à la création de liens commerciaux plus étroits entre le Canada et le Mexique, il n'en reste pas moins que l'intégration **particulière** prévue dans l'ALÉNA aura des répercussions extrêmement dommageables du point de vue économique et social sur les travailleurs et les travailleuses du Canada et, en fait, sur ceux des trois pays.

(A) LES FORCES SOUS-JACENTES DE l'ALÉNA

Si l'on adopte le point de vue émis par des transnationales principalement américaines et l'Administration américaine sortante, qui ont été de loin les forces dominantes de l'Accord, l'ALÉNA traite davantage de l'augmentation de la concurrence internationale des sociétés américaines qu'elle ne parle du commerce. Un meilleur accès au marché mexicain **n'est pas** sa principale préoccupation.

À vrai dire, l'ALÉNA abat effectivement certaines barrières commerciales mexicaines comme le décret sur la balance commerciale visant l'automobile, et certaines compagnies américaines, voire canadiennes, pourraient peut-être profiter de "l'ouverture" du marché mexicain prévue par l'ALÉNA. Cependant, le commerce entre le Mexique, d'une part, et les États-Unis et le Canada, d'autre part, est *déjà* libre de barrières commerciales. (Les tarifs douaniers mexicains moyens sont passés de 24 p. 100 en 1986 à moins de 10 p. 100 aujourd'hui, le Mexique s'est récemment joint au GATT et il a éliminé un système anciennement exhaustif de licences et de quotas d'importation.) Il est intéressant de remarquer que la balance commerciale penche maintenant lourdement en faveur du Mexique, ce qui est particulièrement le cas pour les produits manufacturés.

Même si les problèmes d'accès étaient sensiblement importants, il n'en reste pas moins que le marché national mexicain est restreint. Le Mexique compte près d'un quart de la population nord-américaine mais représente seulement un vingt-cinquième du marché nord-américain, à peu près la part que possède l'Ontario. Le revenu par personne y est de un huitième du revenu des Canadiens et des Canadiennes et les énormes inégalités dans la répartition des revenus signifient que le marché de nombreux biens de consommation est encore plus restreint que ce chiffre ne le laisse entendre.

Le véritable objectif commercial n'est pas de vendre sur le marché mexicain, mais de profiter des bas salaires mexicains et des faibles normes sociales et environnementales en vigueur au Mexique afin de devenir plus compétitif sur les marchés américains et canadiens et sur les marchés internationaux.

D'abord et avant tout, les transnationales veulent "bloquer" la "libéralisation" économique qui a eu lieu sous le président Salinas. L'ALÉNA garantit aux compagnies américaines le "traitement national" au Mexique (c.-à-d. des garanties de non discrimination), il interdit tout retour à une étroite réglementation de l'investissement étranger et du commerce étranger et il protège effectivement contre toute menace de future nationalisation.

En second lieu, *les transnationales américaines veulent un ALÉNA qui leur assure un accès continu assuré au marché américain à partir d'installations de production réinstallées au Mexique.* Dans une telle perspective, l'ALÉNA autoriserait le transport d'une plus grande capacité productive américaine au Mexique sans crainte de mesures commerciales restrictives de la part du Congrès américain. C'est précisément la raison pour laquelle l'ALÉNA, au contraire de l'ALÉ, est une question tellement litigieuse aux États-Unis.

L'argument central invoqué par les compagnies du secteur manufacturier américain qui s'occupent de production massive normalisée consiste à dire qu'elles ont besoin de réinstaller leurs usines de production au Mexique et de profiter des importantes économies qu'elles pourraient y trouver afin de maintenir et d'augmenter leur part des marchés américains et mondiaux, pour reprendre les marchés d'importations en provenance de pays producteurs à faibles salaires aux pays nouvellement industrialisés. Les transnationales américaines tentent généralement de regagner leur compétitivité internationale grâce à des stratégies de réduction des coûts au lieu de stratégies d'investissement dans la formation de la main-d'oeuvre et dans l'innovation technologique.

Il est sûr que de nombreuses compagnies américaines ont déterminé que les bas salaires sont essentiels à leur compétitivité dans le secteur de la production de biens industriels normalisés. *L'ALÉNA, c'est-à-dire l'annexion formelle du Mexique à titre de zone de production à faibles salaires pour l'entreprise américaine, peut donc être considéré comme l'apogée d'une vieille tendance des transnationales américaines à réinstaller leurs usines de production normalisée et relativement peu spécialisée dans des pays moins développés.*

La réinstallation de la production américaine au Mexique, jusqu'à présent, s'est effectuée en grande partie en vertu des conditions spéciales du programme des "maquiladoras", en vertu duquel les composantes américaines importées au Mexique en vue de leur assemblage ou sous-assemblage dans des usines des maquiladoras sont admises libres de douane, des droits américains étant imposés seulement sur la valeur ajoutée au Mexique lorsque le produit assemblé est subséquemment exporté des usines mexicaines vers les États-Unis. Dans bien des cas, les produits assemblés au Mexique sont expédiés à des usines jumelles aux États-Unis où l'assemblage se poursuit. Introduit au cours des années 60, le programme des maquiladoras a pris rapidement de l'expansion à partir du milieu des années 80, aboutissant à une importante industrialisation de la région frontalière entre le Mexique et les États-Unis. À compter de 1990, près de 2 000 usines dans cette région employaient 470 000 travailleurs et travailleuses, et représentaient déjà 12 milliards de dollars en exportations aux États-Unis en 1989, la plupart dans le textile et le vêtement, les composantes électriques, les autos et les pièces d'auto. Les produits des usines des maquiladoras représentent 80 p. 100 des exportations aux États-Unis de produits fabriqués mexicains et 40 p. 100 de toutes les exportations mexicaines aux États-Unis. La plupart de ces usines sont la propriété ou sous le contrôle d'Américains et la plupart des plus grandes entreprises industrielles américaines y ont une présence importante. Le Mexique y a également une présence importante.

Entre 1985 et 1990, les investissements étrangers directs au Mexique ont doublé pour s'établir à 30 milliards de dollars, environ les deux tiers de cette augmentation provenant des États-Unis. Les emplois dans les usines des maquiladoras sont passés à environ 50 000 par an au cours de cette période et cette région axée sur des activités à grande concentration de main-d'oeuvre peu spécialisée comprend maintenant des activités industrielles plus avancées. La croissance a été particulièrement forte en ce qui concerne la production de pièces automobiles et GM y est devenu le plus grand employeur au Mexique. Les usines à vocation exportatrice hors des maquiladoras ont aussi connu une croissance, particulièrement dans le secteur de l'automobile. L'exemple le plus frappant est l'usine d'assemblage Ford à Hermosillo, qui exporte des Escorts et des Tracers. Il y a aussi plusieurs usines modernes à vocation exportatrice qui fabriquent des moteurs d'automobile dans le nord du Mexique.

Les investissements directs canadiens au Mexique ont été modestes jusqu'à présent, s'établissant à 400 millions de dollars ou moins de 2 p. 100 de tous les investissements étrangers directs. Ces investissements semblent être à la hausse. Par exemple, Magna International a annoncé qu'elle comptait construire des usines au Mexique en juin 1991.

Dans un nombre croissant de cas, les mises à pied au Canada peuvent être directement liées au transfert de production au Mexique, particulièrement en ce qui concerne la production de pièces automobiles à valeur ajoutée relativement peu élevée (p. ex. Bendix Safety Restraints, Fleck, Custom Trim, the Woodbridge Group, Sheller Globe). Dans d'autres cas, le lien avec les pertes d'emplois au Canada est plus indirect. Par exemple, la fermeture prochaine de l'usine Niagara Glass de Ford Canada n'est pas sans avoir un lien avec l'ouverture d'une usine à Juarez au Mexique.

Comme l'indique le Tableau 9, le nombre total d'emplois que procurent des filiales américaines aux travailleurs et travailleuses dans le secteur manufacturier au Mexique a augmenté de 66 000 ou 16,6 p. 100 seulement entre 1986 et 1990. Ces chiffres n'excluent pas ceux qui s'appliquent aux travailleurs et travailleuses dans des compagnies mexicaines qui font du travail en sous-traitance donné par des compagnies mères américaines. Au cours de la même période, les emplois de filiales américaines au Canada ont été réduits de 31 000, ou 6,4 p. 100, alors que l'emploi dans le secteur industriel aux États-Unis a baissé de 1,9 p. 100. L'expansion des maquiladoras est surtout la conséquence des besoins des transnationales américaines et de leurs partenaires subalternes au Mexique et a très peu contribué au développement de l'économie mexicaine. Comme très peu d'intrants sont achetés au Mexique et puisque la majeure partie de la production est exportée après un assemblage sommaire, le principal "avantage" pour le Mexique est l'emploi à très bas salaires et bien souvent cet emploi est de courte durée. Les conditions de travail aberrantes, l'absence de normes de santé et de sécurité et la contamination de l'environnement local entraînent des taux très élevés de roulement. Jusqu'à très récemment, il y a eu peu de transferts bénéfiques, sinon aucun, de technologie et de compétences au Mexique.

TABLEAU 9

EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA PRODUCTION MANUFACTURIÈRE EN AMÉRIQUE DU NORD PAR DES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES (000s)			
	CANADA	MEXIQUE	ÉTATS-UNIS
1988	483	397	13 221
1989	476	444	13 269
1990	452	463	12 974
CHANGEMENT 1988-90	-6,4 %	+16,6 %	-1,9 %

SOURCE: R. BLECKER AND W. SPRIGGS
MANUFACTURING EMPLOYMENT IN NORTH AMERICA
ECONOMIC POLICY INSTITUTE. WASHINGTON D.C., 1992

(B) TRANSFERTS POSSIBLES DE LA PRODUCTION AU MEXIQUE EN VERTU DE L'ALÉNA

En supprimant les craintes sous-jacentes d'un retour à une économie nationaliste, un ALÉNA entraînerait un déplacement encore plus intense de la production américaine, et dans une moindre mesure canadienne, au Mexique.

L'attraction du Mexique en tant que site de production pour la fabrication de produits au moins relativement peu spécialisés et à concentration de main-d'oeuvre relativement peu élevée tient au fait que les salaires y sont peu élevés, bien que les impôts peu élevés, la non-exécution de normes environnementales et d'autres facteurs y soient aussi pour quelque chose. Dès 1990, les salaires moyens dans le secteur manufacturier au Mexique étaient (en $US) de seulement 1,80 $ l'heure comparativement à 14,77 $ l'heure aux États-Unis et à 16,02 $ au Canada, d'après le US Bureau of Labour Statistics. Fait curieux, l'évaluation économique publiée récemment par le ministère des Finances concernant l'ALÉNA utilise des données et des taux de change de 1989, sous-estimant ainsi considérablement l'écart salarial.

Les défenseurs de l'ALÉNA soutiennent que les travailleurs et les travailleuses des États-Unis et du Canada ne devraient pas s'inquiéter de cet écart énorme parce que les niveaux de productivité au Mexique sont peu élevés. Bien qu'il soit vrai que les niveaux élevés de productivité au Canada et aux États-Unis puissent contrebalancer l'avantage compétitif des salaires inférieurs, il est néanmoins vrai que la production sera de plus en plus transférée au Mexique en vertu de l'ALÉNA, ne serait-ce que pour les coûts de production.

L'étude économique que le ministère des Finances a faite de l'ALÉNA induit particulièrement en erreur. On y remarque que les salaires au Canada dans le secteur manufacturier sont sept fois et demie plus élevés qu'au Mexique et on y soutient que ce fait est grandement contrebalancé par le fait que la productivité d'un travailleur canadien, rendement par heure de travail, est six fois et demie plus élevée. En combinant les deux facteurs, on nous dit que les salaires rajustés en fonction de la productivité sont "seulement" supérieurs de 18 p. 100, un chiffre qui est en lui-même très important. Mais l'étude sous-estime considérablement la véritable situation. La comparaison appropriée ne se fait nettement pas entre la productivité de l'économie mexicaine dans l'ensemble et la productivité de l'économie canadienne dans l'ensemble, qui est la mesure utilisée par le Ministère. Après tout, une très grande proportion de la main-d'oeuvre mexicaine travaille dans des secteurs à très faible productivité (agriculture de subsistance, le présumé secteur informel dans les villes) qui n'a absolument rien à voir avec le commerce étranger. Il n'est pas approprié non plus de comparer les secteurs manufacturiers, compte tenu du fait que l'industrie mexicaine à l'extérieur des maquiladoras est beaucoup plus orientée vers le marché national.

La comparaison doit plutôt se faire entre les niveaux de productivité réels et potentiels dans les secteurs qui sont en concurrence directe. Le résultat est alors très différent.

Les données contenues dans une récente étude du US Economic Policy Institute par Blecker and Spriggs indiquent que, dès 1984, la productivité mexicaine (valeur ajoutée par travailleur) s'établissait à 83 p. 100 des niveaux américains dans le domaine de l'assemblage de matériel électronique et à 57 p. 100 du niveau américain dans le domaine du matériel de transport. Certaines études faites à l'intention du Congrès américain par Harley Shaiken de l'Université de la Californie ont constaté que les niveaux de productivité dans des usines de moteurs automobiles à vocation exportatrice au Mexique s'approchent des niveaux atteints aux États-Unis et que l'usine d'assemblage Ford à Hermosillo est généralement considérée comme étant au moins aussi efficace que les usines modernes d'assemblage automobile au Canada et aux États-Unis. Ford, Chrysler et Volkswagen sont d'importants exportateurs d'automobiles du Mexique vers les États-Unis et le Canada.

Pour résumer la situation, l'étude de 1991 faite par le US Congress Office of Technology Assessment intitulé *"US-Mexico Trade"* remarque que depuis dix ans les nouvelles usines exploitées par des multinationales ont fait état de niveaux de productivité et de qualité égaux à ceux que l'on observe aux États-Unis. On observe souvent des îlots d'excellence dans le secteur manufacturier largement inefficace du Mexique ailleurs que dans de simples activités d'assemblage. Ce sont par exemple des usines de matriçage et de fabrication de moteurs automobiles de calibre international.

Le fait est qu'il n'y a pas de raison impérieuse de ne pas transférer au Mexique, au moins à moyen terme, des activités manufacturières de plus en plus sophistiquées. Bien sûr, les importants transferts de production continueront à se faire dans le domaine à concentration relativement élevée de main-d'oeuvre comme le vêtement et le montage électronique, mais la croissance rapide de l'industrie mexicaine de l'assemblage automobile et de la production de moteurs d'automobiles montre bien qu'il est possible d'y transférer des activités plus sophistiquées et à plus grande valeur ajoutée. Au cours de sa visite au Canada en janvier, l'économiste bien connu de MIT, Lester Thurow, disait que presque tous les commerçants canadiens qu'il avait rencontrés songeaient sérieusement à investir au Mexique.

Fait surprenant, les évaluations économiques ordinaires des répercussions de l'ALÉNA sur le Canada (et sur les États-Unis) excluent même la possibilité d'un déplacement important de l'investissement et de la production. Ces études examinent seulement les effets de la suppression des tarifs, ce qui les amènent toujours à des résultats rassurants où "tout le monde gagne". Pourtant, au cours des dernières années, il y a nettement eu d'importants gains d'emplois dans les industries manufacturières à vocation exportatrice du Mexique plus ou moins aux dépens directs des activités manufacturières à concentration plus élevée de main-d'oeuvre aux États-Unis et au Canada.

Les études ordinaires écartent également la possibilité de pertes d'emplois et parlent plutôt de transferts d'emplois entre industries, parce qu'elles supposent tout simplement le plein emploi, nonobstant les taux élevés de chômage que l'on observe dans tous les trois pays.

Il n'est pas facile de déterminer le nombre de transferts directs possibles d'emplois du Canada vers le Mexique et il faut considérer avec circonspection toute évaluation quantitative de cette possibilité. Ceci dit, on remarque que les études américaines connues qui ont tenté de quantifier les répercussions sur les emplois en se fondant sur les répercussions des transferts possibles d'investissements concluent à une perte potentielle estimative d'environ 500 000 emplois bien rémunérés aux États-Unis au cours des dix prochaines années. (Les études ont été évaluées par W.E. Spriggs du Economic Policy Institute.)

Il n'est pas déraisonnable de croire que les pertes d'emplois dans le secteur manufacturier canadien pourraient être à peu près dans la même proportion, vu l'étroite intégration de nombreux secteurs manufacturiers, particulièrement le secteur de l'automobile, et vu que les pertes d'emplois dans les industries américaines auraient d'importants effets secondaires d'entraînement sur les industries canadiennes. Quant à quelques secteurs spécifiques, ceux qui sont le plus immédiatement menacés sont celui des pièces d'automobiles - en raison de la présence croissante des trois grands et des fournisseurs au Mexique - celui du montage électronique et celui du vêtement. Dans ce dernier secteur, le Canada sera particulièrement défavorisé parce que l'ALÉNA accélérera davantage la perte d'activités à haute concentration de main-d'oeuvre et, de même façon, parce que la règle d'origine partiale concernant les filés minera la position concurrentielle des manufacturiers canadiens qui font des produits de grande qualité à partir de tissus importés.

Ceci dit, le fait d'insister sur les risques de pertes d'emplois ne tient pas compte de la nature des répercussions économiques qu'entraînerait l'addition, à un secteur intégré de libre-échange, d'une région où les salaires sont extrêmement bas. **Même dans les secteurs où les emplois pourraient être peu nombreux à disparaître, la possibilité d'un transfert de production au Mexique aura comme effet important de réduire les salaires.** Cette question est pour ainsi dire demeurée inexplorée au Canada, mais, aux États-Unis, même les études produites pour le compte de l'Administration ont concédé que les travailleurs et travailleuses moins scolarisés subiraient des pertes de salaire avec l'entrée en vigueur de l'ALÉNA.

Même les scénarios les plus optimistes des répercussions économiques de l'ALÉNA prévoient des pertes d'emplois et l'érosion des salaires pour les travailleurs et les travailleuses relativement peu spécialisés, ce qui risque d'augmenter davantage les importantes inégalités de répartition des revenus qui se sont manifestées au cours des années 80, tant aux États-Unis qu'au Canada, en partie à cause d'une plus grande exposition au commerce international. Dans les deux pays, la main-d'oeuvre déplacée d'industries vulnérables à la concurrence de pays producteurs à faibles salaires a subi d'importantes pertes de revenus, même lorsque les travailleurs et les travailleuses trouvaient de nouveaux emplois. Les programmes d'adaptation et de formation de la main-d'oeuvre n'ont certainement pas été non plus à la hauteur de la tâche, qui aurait consisté à muter cette main-d'oeuvre déplacée aux nouveaux emplois effectivement créés.

C) LE MYTHE DU "TOUT LE MONDE GAGNE"

Les défenseurs honnêtes de l'ALÉNA concèdent que l'Accord entraînera d'importantes pertes d'emplois dans les industries vulnérables à la concurrence des pays producteurs à faibles salaires. Cependant, ils affirment que ces pertes seront contrebalancées par des gains. D'abord, ils affirment qu'au fur et à mesure que certains types de production seront transférés au Mexique, la demande mexicaine pour des biens de production et du matériel de pointe augmentera et que cette situation entraînera une augmentation d'importations américaines et canadiennes au Mexique. Deuxièmement, ces mêmes défenseurs affirment qu'une économie mexicaine en expansion augmentera la taille de tout le marché nord-américain.

Le premier argument est vrai seulement jusqu'à un certain point, en ce qui concerne les États-Unis. Malgré un important transfert net d'emplois dans le secteur manufacturier, tant américain que canadien, vers le Mexique au cours des récentes années, les compagnies américaines ont en effet exporté beaucoup de biens d'équipement et de machines et une vaste gamme de services au Mexique avec le résultat que la balance commerciale penche lourdement en faveur des États-Unis. Ceci dit, cette situation pourrait être appelée à changer à un moment donné à mesure que les nouvelles machines et le nouveau matériel installés au Mexique servira à produire des biens d'exportation aux États-Unis et à mesure qu'augmentera la capacité concurrentielle du Mexique dans des secteurs plus perfectionnés.

Fait encore plus troublant, cet argument voulant que "tout le monde y gagne" grâce à un commerce complémentaire où "tout le monde gagne" également n'est pas vrai en ce qui concerne le Canada. Un simple examen des données commerciales indique que "l'avantage comparatif" du Canada dans l'ensemble ne se manifeste pas dans les secteurs des biens de production et des services perfectionnés. Comme il est dit plus tôt, nous avons un énorme déficit commercial avec les États-Unis dans ces secteurs. En outre, le transfert actuel des investissements commerciaux au Mexique n'a été d'aucun avantage net pour l'économie canadienne dans des secteurs de production à grande valeur ajoutée. En 1990, nous avons exporté au Mexique pour seulement un dollar de produits pour chaque valeur de trois dollars de produits que nous en avons importés. Un tiers de nos exportations consistait en matières premières. Le Mexique a exporté au Canada des machines et des appareils mécaniques d'une valeur six fois plus élevée que celle des exportations du Canada au Mexique. Dans le jargon des économistes, c'est le Mexique et non le Canada qui a un "avantage comparatif connu" en fait de biens de production.

Tout ceci signifie qu'une augmentation de la demande mexicaine pour des biens et des services perfectionnés attribuable à l'ALÉNA augmentera de façon disproportionnée les exportations des États-Unis plutôt que celles du Canada. Il est vrai que certaines compagnies canadiennes, comme Northern Telecom et Bombardier, qui ont toutes deux des exploitations au Mexique, pourraient bénéficier de la situation, mais il est plus que probable que les gains d'emplois ne réussiront jamais à contrebalancer les pertes probables d'emplois. Ceci est d'autant plus probable, étant donné que le Canada et le Mexique se font directement concurrence pour desservir le marché américain dans certains secteurs clés, particulièrement celui de l'automobile.

Quant au second argument, il est en fait peu probable que même un transfert important de la production industrielle au Mexique entraîne une importante augmentation des salaires et des conditions de vie au Mexique, compte tenu de la nature de l'ALÉNA.

Les bas salaires payés au Mexique sont le résultat du chômage massif qui y règne, celui-ci étant partiellement le produit de la crise de la dette des années 80 et le résultat d'une stratégie délibérée de développement. La "restructuration" mexicaine entreprise en réponse à cette crise, qui est loin d'être résolue compte tenu de la dette étrangère postérieure au plan Brady qui s'établit toujours à plus de 100 milliards de dollars, a entraîné de véritables réductions salariales de l'ordre de 40 p. 100 au cours des années 80. Les bas salaires, à leur tour, ont été utilisés pour attirer les industries des maquiladoras qui desservent les marchés américains et canadiens.

Comme toute la stratégie de développement "libérale" au Mexique est fondée sur des exportations d'industries à bas salaires, il est très peu probable que les autorités mexicaines accueilleraient bien d'importantes augmentations de salaires dans le secteur des exportations, même si la productivité devait plus que les justifier. En fait, le gouvernement mexicain a fermement résisté à la croissance des syndicats indépendants et utilise le mouvement syndical "officiel", qui est une partie intégrante du parti au pouvoir, pour contrôler les salaires et les rendre conformes à la politique nationale. Seulement l'été dernier, le gouvernement a sanctionné une menace faite par Volkswagen du Mexique de licencier tout son effectif à l'usine de Puebla si celui-ci ne répudiait pas un syndicat indépendant.

L'ALÉNA ne contribue absolument pas à reconnaître les droits fondamentaux syndicaux et démocratiques au Mexique. Pourtant, de tels droits sont essentiels si la main-d'oeuvre mexicaine veut profiter de l'intégration économique accrue. Les droits syndicaux, qui existent sur papier mais qui sont largement niés en pratique, doivent être respectés si l'on veut assister à la création de syndicats libres et indépendants qui traiteront avec des employeurs qui exploitent souvent grossièrement leurs employés. Le respect des droits démocratiques, qui sont effectivement niés sous la quasi-dictature du PRI qui est bien connu pour son trucage des élections, est essentiel si l'on veut améliorer les conditions sociales et la qualité de l'environnement.

L'ALÉNA nuit à l'amélioration des normes du travail et des normes sociales au Mexique d'autres façons importantes. Le modèle du "marché libre" incarné par l'ALÉNA exige que les Mexicains abattent les "barrières" au commerce et à l'investissement qui leur assurent actuellement des emplois et des revenus, encore que ces revenus soient peu élevés. Par exemple, les États-Unis ont réussi à exiger que le Mexique abatte progressivement les barrières aux exportations agricoles américaines, une mesure qui entraînera ultimement le déplacement de jusqu'à 2 millions d'agriculteurs mexicains qui cultivent le blé et le maïs sur de petites terres à grande concentration de main-d'oeuvre. Le transfert de la production agricole, d'exploitations mexicaines à forte concentration de main-d'oeuvre à des agro-commerces américains à très grande concentration de capital, entraînera un exode rural massif et grossira le nombre élevé de travailleurs et travailleuses sans emploi ou sous-employés dans les villes du Mexique. La même situation se produira dans le secteur manufacturier axé sur le marché national qui a été jusqu'à présent très protégé, lequel est un secteur à grande concentration de main-d'oeuvre et qui est mal placé pour faire concurrence à un secteur de production à grande concentration de capital aux États-Unis. Par exemple, l'industrie textile mexicaine procède actuellement à d'importants licenciements.

Les transferts d'emplois des États-Unis et du Canada vers le Mexique dans certains secteurs ne se traduisent pas nécessairement en gains nets pour le Mexique. En effet, la perspective d'une baisse des salaires et des conditions de travail aux États-Unis et au Canada et de la détérioration persistante des salaires et des conditions de travail au Mexique donnera lieu à une situation où les trois pays y perdront à mesure que leur économie nationale sera restructurée de façon spectaculaire en vertu des règles de l'ALÉNA. Lorsque cela se produira, le marché nord-américain dans son ensemble, c'est-à-dire les marchés soutenus par les salaires des travailleurs et des travailleuses, pourrait bien rétrécir plutôt que d'augmenter.

La contradiction sous-jacente du modèle de concurrence internationale du "marché libre" incarné par l'ALÉNA consiste à dire qu'une concurrence non réglementée sur le plan social entre les pays où les salaires sont élevés et ceux dont les salaires sont bas contribuera à faire baisser les salaires qui sont nécessaires pour soutenir le marché dans le pays où les salaires sont élevés et qui est lui-même le moteur nécessaire de la capacité productive transférée au pays où les salaires sont peu élevés. Cette capacité non réglementée de l'entreprise de transférer sa production pour profiter de salaires inférieurs se retourne ultimement contre l'entreprise même, qui perd une part du marché.

V) SOLUTIONS D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE AUTRES QUE CELLES QUE PROPOSE L'ALÉNA

Le modèle d'intégration économique de l'ALÉNA ne sert pas les intérêts de la main-d'oeuvre, dans aucun des trois pays. Nous sommes d'avis que le Canada devrait refuser de participer à l'ALÉNA et devrait se retirer de l'entente de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sur préavis de six mois, comme le prévoit l'article 2106 de l'Accord.

Le CTC a longuement soutenu dans son opposition à l'ALÉ et à l'ALÉNA que le Canada a besoin de conserver et, ce qui est encore plus important, d'exercer une souveraineté économique nationale afin d'intensifier sa capacité productive, de créer des emplois, d'influencer l'expansion économique et de maximiser les avantages de sa participation au commerce international. Nous avons prôné l'adoption de politiques industrielles conscientes et d'un commerce administré pour améliorer la situation de l'emploi et la productivité dans les secteurs manufacturiers primaire et secondaire. Nous avons soutenu que les activités des transnationales doivent être dirigées de façon à établir ici, au Canada, des industries de pointe de produits à grande valeur ajoutée et où les salaires sont élevés.

La poursuite de ces politiques n'est pas incompatible avec le commerce international régi par des règles internationales. Il n'y a aucun doute que le commerce entre le Canada, les États-Unis et le Mexique peut être mutuellement avantageux, *à la condition* que les modalités de ce commerce soient attentives aux besoins du développement national dans les trois pays. Il est logique, par exemple, d'avoir une industrie de l'automobile intégrée à l'échelle du continent, à la condition qu'il y ait des règles pour garantir à chaque pays une part équitable de capacité productive et d'emplois et un degré raisonnable de stabilité. Il y a une grande différence entre un commerce administré mutuellement avantageux et la confiance en soi.

Le CTC a soutenu que les règles du GATT devraient permettre l'adoption de politiques industrielles et de commerce administré plus conscientes et prévenir le "dumping social", c'est-à-dire le gain d'un avantage concurrentiel fondé sur la négation de droits fondamentaux et le défaut de respecter des normes fondamentales sociales et environnementales. Même l'Accord du GATT, dans sa forme actuelle, est de beaucoup préférable à l'ALÉNA parce qu'il donne aux gouvernements une plus grande marge pour influencer leur développement industriel et leur commerce et parce qu'il prévoit un moyen, imparfait il est vrai, de résoudre les différends commerciaux entre nous-mêmes et les États-Unis et les autres. Les procédures du GATT ont prouvé dans la pratique qu'elles étaient raisonnablement efficaces lorsqu'il a fallu traiter des violations de ses règles par les États-Unis.

Tout comme nous avons le droit d'influencer notre commerce de façon à respecter d'importantes priorités nationales, nous devons aussi reconnaître le droit du Mexique d'influencer son propre développement. Les Canadiens et les Canadiennes n'ont rien à gagner à insister que le Mexique ouvre grandes les portes de son marché aux importations agricoles ou abandonne ses capacités de garantir aux Mexicaines et Mexicains qu'ils sont les premiers bénéficiaires du développement de leurs ressources énergétiques.

Il ne faut pas confondre l'opposition du CTC à l'ALÉNA avec une opposition à des mouvements vers une plus grande intégration économique régionale. À cet égard, il y a d'importantes leçons à tirer de la Communauté Européenne (CE).

D'abord l'intégration des marchés dans la CE s'est accompagnée, au moins dans une certaine mesure, d'un transfert de ressources aux pays les plus faibles. Bien que des pays comme l'Espagne et le Portugal aient profité des programmes régionaux de la CE, le texte de l'ALÉNA, pour sa part, ne parle aucunement d'aide au Mexique. En fait, le Mexique a encore désespérément besoin d'aide au titre de sa très importante dette internationale qui l'a contraint à se tourner vers la fabrication de produits d'exportation en payant des salaires inférieurs.

Deuxièmement, la CE a reconnu, encore dans une certaine mesure, que la création d'un espace économique commun exige également certaines règles et normes communes sur le plan du travail et sur le plan social. Sa Charte sociale n'est certainement pas tout ce que souhaitent les syndicats européens, mais au moins elle a élargi le programme d'intégration économique, et les syndicats et d'autres groupes ont aidé à mettre au point cette intégration. L'ALÉNA refuse systématiquement de même former un voeu pieux en faveur de ces questions importantes que soulève l'écart énorme entre les normes du travail, les normes sociales et les normes environnementales parmi les trois pays auxquels il s'adresse. Il n'insiste même pas non plus pour que le Mexique respecte même les droits démocratiques et humains fondamentaux.

Troisièmement, la CE a vu la nécessité, encore une fois dans une certaine mesure, d'administrer le commerce et le développement industriel plutôt que de tout laisser aux aléas du marché. La Communauté respecte le droit des pays membres d'adopter certaines formes de politiques industrielles, y compris une politique d'appui à l'industrie pour la formation de la main-d'oeuvre et l'innovation, la recherche et le développement et le développement économique régional. Certaines politiques industrielles ont également été adoptées à l'échelle de la CE, comme dans le domaine de la coopération aérospatiale et de la technologie de l'information. La CE administre aussi le commerce entre elle-même et le reste du monde dans un certain nombre d'industries clés, comme celles de l'automobile et des ordinateurs.

Tout ceci ne veut pas dire que l'ALÉNA devrait être transformée en une CE, mais veut dire qu'il est possible d'adopter un programme différent lorsqu'il s'agit d'intégration économique.

Le CTC participe activement à des entretiens avec des syndicats dans les Amériques par l'intermédiaire de l'ORIT, l'organisme hémisphérique de la Confédération internationale des syndicats libres, et avec nos partenaires de coalition du Réseau canadien d'action et de Common Frontiers. Il a eu des réunions avec de nombreux groupes aux États-Unis et au Mexique qui partagent sa vision d'un modèle différent d'intégration économique internationale. Il commence à se dégager de ces entretiens certains principes communs fondés sur la prémisse selon laquelle l'ALÉNA ne sert les intérêts du peuple ordinaire dans aucun des trois pays.

En demandant le rejet de l'ALÉNA, nous affirmons notre croyance en la nécessité, pour le Canada, de conserver les outils dont il a besoin pour bâtir son économie et créer une société plus juste ainsi que notre croyance en la nécessité d'un nouvel ordre économique international qui favorise le développement équilibré plutôt qu'une course concurrentielle vers le bas.

ANNEXE

IMPORTANTES FERMETURES D'USINES EN ONTARIO PAR DES COMPAGNIES AMÉRICAINES (100 TRAVAILLEURS OU TRAVAILLEUSES OU PLUS)

1992

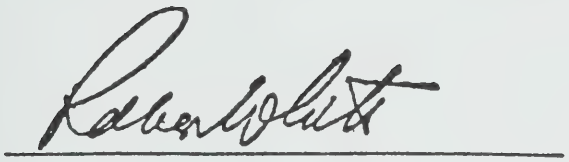
COMPAGNIE	EMPLACEMENT	EMPLOIS
Bendix Heavy Vehicle Systems	London	129
C & D Charter Power Systems	Perth	119
Canadian Building Systems	Burlington	215
Certified Brakes	Mississauga	270
Colgate Palmolive	Toronto	274
Champion Spark Plug	Windsor	210
Cyanamid Canada	Niagara Falls	197
Electro Porcelain	Waterloo	247
GMC Truck Centre	Etobicoke	214
Ingersoll Rand	North York	130
Johnson Controls	St. Thomas	171
Kellogg Canada	Etobicoke	139
Square D Canada	Waterloo	158
Standard Products	Etobicoke	111
Stone Consolidated	Braeside	139
Tambrands Canada	Barrie	187
Titan Wheel	Scarborough	124

IMPORTANTES FERMETURES D'USINES EN ONTARIO PAR DES COMPAGNIES AMÉRICAINES (100 TRAVAILLEURS OU TRAVAILLEUSES OU PLUS)

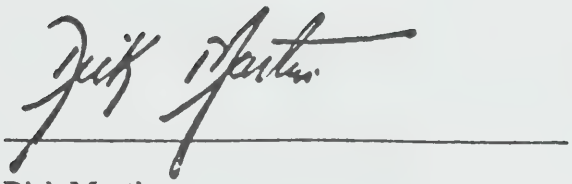
1991

COMPAGNIE	EMPLACEMENT	EMPLOIS
Ball Packaging	Simcoe & Mississauga	338
Brown Shoe	Alexandria	106
Canada Ingot Mould	Hamilton	136
Caterpillar Canada	Brampton	323
Fiberglass Canada	Sarnia	185
Lancia Bravo Foods	Toronto	167
Motorwheel Corp.	Chatham	250
Rockwell International	Guelph Cambridge North York	274
Square D Electrical Equipment	Stratford	140
Superior Performance Products	Newmarket	106
United Technologies Automotive	St. Thomas	366

Ce document est respectueusement soumis au nom du Congrès du Travail du Canada:



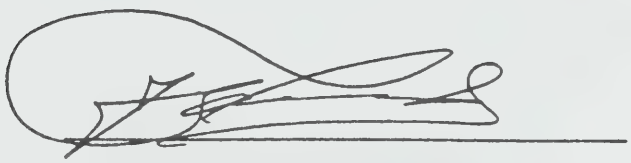
Robert White
Président



Dick Martin
Secrétaire-trésorier



Nancy Riche
Vice-présidente exécutive



Jean-Claude Parrot
Vice-président exécutif

MAIL POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage Paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian Labour Congress:

Robert White, President;

Len Ruel, Executive Assistant to the President;

Carol Phillips, Executive Assistant to the President; and

Andrew Jackson, Senior Economic, SOcial & Economic Policy.

Du Congrès du Travail du Canada:

Robert White, président;

Len Ruel, adjoint exécutif du président;

Carol Phillips, adjointe exécutive du président; et

Andrew Jackson, économiste principal, Politiques sociales et économiques.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
Y C33
- F71

Government Publications

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Foreign Affairs

LIBRARY

Chairman:
The Honourable JOHN B. STEWART

Thursday, June 8, 1993

Issue No. 29

Twenty-fourth Proceedings on:
The examination of negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments

First Proceedings on:
Bill C-115,
An Act to implement the North American Free Trade Agreement

INCLUDING:
FIFTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE

WITNESSES:
(See back cover)

28416

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires étrangères

Président:
L'honorable JOHN B. STEWART

Le jeudi 8 juin 1993

Fascicule nº 29

Vingt-quatrième fascicule concernant:
L'examen des négociations en vue d'un accord de libre–échange entre le Canada, les États–Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe

Premier fascicule concernant:
Le Projet de loi C-115,
Loi portant mise en oeuvre de l'accord de libre-échange nord-américain

Y COMPRIS:
QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS

The Honourable John B. Stewart, *Chairman*

The Honourable James F. Kelleher, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Kinsella
Balfour	LeBlanc, P.C.
Bolduc	MacEachen, P.C.
Bosa	Marshall
Carney, P.C.	* Murray, P.C.
Cochrane	(or Lynch–Staunton)
Comeau	Robichaud, P.C.
Cools	Stewart
Corbin	Stollery
* Frith (or Molgat)	Stratton

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in Membership of the Committee:

Pursuant to Rule 86(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Carney substituted for that of the Honourable Senator Meighen. (June 7, 1993)

The name of the Honourable Senator Comeau substituted for that of the Honourable Senator Atkins. (June 7, 1993)

The name of the Honourable Senator Forrestall substituted for that of the Honourable Senator Cogger. (June 7, 1993)

The name of the Honourable Senator Cochrane substituted for that of the Honourable Senator MacDonald (*Halifax*). (June 7, 1993)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Stewart

Vice–président: L'honorable James F. Kelleher

et

Les honorables sénateurs:

Andreychuk	Kinsella
Balfour	LeBlanc, c.p.
Bolduc	MacEachen, c.p.
Bosa	Marshall
Carney, c.p.	* Murray, c.p.
Cochrane	(ou Lynch–Staunton)
Comeau	Robichaud, c.p.
Cools	Stewart
Corbin	Stollery
* Frith (ou Molgat)	Stratton

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 86(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Carney est substitué à celui de l'honorable sénateur Meighen. (Le 7 juin 1993)

Le nom de l'honorable sénateur Comeau est substitué à celui de l'honorable sénateur Atkins. (Le 7 juin 1993)

Le nom de l'honorable sénateur Forrestall est substitué à celui de l'honorable sénateur Cogger. (Le 7 juin 1993)

Le nom de l'honorable sénateur Cochrane est substitué à celui de l'honorable sénateur MacDonald (*Halifax*). (Le 7 juin 1993)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of the Proceedings of the Senate*, Thursday, November 21, 1991:

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Molgat for the Honourable Senator Stewart moved, seconded by the Honourable Senator Hébert:

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs be authorized to hear evidence and to examine and report on negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments;

That the papers and evidence received and taken on the aforesaid subject before the Committee during the First and Second Sessions of the Thirty-Fourth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee present its report no later than December 17, 1992.

The question being put on the motion, it was adopted.

---

* By order of the Senate dated December 7, 1992, the date of tabling the final report was extended to March 31, 1993. By order of the Senate dated March 25, 1993, the date of tabling the final report was extended to October 29, 1993.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du jeudi 21 novembre 1991:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Molgat, au nom de l'honorable sénateur Stewart, propose, appuyé par l'honorable sénateur Hébert:

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à entendre des témoignages et à examiner, pour en faire rapport, les négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question par le Comité durant les première et deuxième sessions de la trente-quatrième législature soient renvoyés au Comité; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 17 décembre 1992.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

* Par ordre du Sénat daté du 7 décembre 1992, la date de dépôt du rapport final a été prolongée jusqu'au 31 mars 1993. Par ordre du Sénat daté du 25 mars 1993, la date de dépôt du rapport final a été prolongée jusqu'au 29 octobre 1993.

Le greffier du Sénat
Gordon L. Barnhart
Clerk of the Senate

Extract from the *Minutes of the Proceedings of the Senate*, Wednesday, April 28, 1993:

The Honourable Senator Lynch-Staunton moved, seconded by the Honourable Senator MacDonald (*Halifax*):

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs be authorized to examine the subject-matter of Bill C-115, An Act to implement the North American Free Trade Agreement, in advance of the said Bill coming before the Senate or any matter relating thereto.

After debate,
With leave of the Senate and pursuant to Rule 31, the motion was modified to read as follows:

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs be authorized to examine the subject-matter of Bill C-115, An Act to implement the North American Free Trade Agreement, in advance of the said Bill coming before the Senate.

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du mercredi 28 avril 1993:

L'honorable sénateur Lynch-Staunton propose, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald (*Halifax*):

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier la teneur du Projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat ou toute question s'y rattachant.

Après débat,
Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 31 du Règlement, la motion est modifiée et se lit comme il suit:

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier la teneur du Projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat.

The question being put on the motion, as modified, it was adopted on division.

Resuming the debate on the motion of the Honourable Senator Lynch-Staunton, seconded by the Honourable Senator Cogger, for the second reading of Bill C-115, An Act to implement the North American Free Trade Agreement.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted on division.

The Bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Lynch-Staunton moved, seconded by the Honourable Senator Kelly, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lynch-Staunton, appuyée par l'honorable sénateur Cogger, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée, à la majorité.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois, à la majorité.

L'honorable sénateur Lynch-Staunton propose, appuyé par l'honorable sénateur Kelly, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Gordon L. Barnhart
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 8, 1993
(33)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 9:32 a.m. this day, the Chairman, the Honourable Senator John B. Stewart, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Balfour, Bolduc, Bosa, Cochrane, Comeau, Cools, Forrestall, Ghitter, Kelleher, MacEachen, Robichaud, Stewart, Stollery and Stratton.(15)

In attendance: *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Peter Dobell, Director and Philip Rourke, Researcher.

WITNESSES:

From the Department of International Trade:

Konrad von Finckenstein, Assistant Deputy Attorney General, Tax Law Branch, Department of Justice; and

Robert G. Clark, Deputy Chief Negotiator, Office of the North American Free Trade Negotiations, External Affairs and International Trade.

From the Department of Finance:

Susan Spencer, Trade Remedies and General Economic Relations, International Economic Relations Division.

From the Department of Justice:

Thomas Louis Fortin, Counsel, Constitutional and International Law Section.

The Committee, in compliance with its Order of Reference dated Thursday, November 21, 1991, proceeded to consider the examination of negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments; and in compliance with its Order of Reference dated April 28, 1993, proceeded to consider the subject–matter of Bill C–115, An Act to implement the North American Free Trade Agreement.

At 9:33 a.m., the Committee proceeded to meet *in camera.*

The Honourable Senator Balfour moved — That the Committee adopt the draft interim report and that the Chairman present this report to the Senate as the Fifteenth Report of the Committee.

The question being put on the motion,
It was resolved in the affirmative.

At 9:41 a.m., the Committee proceeded to meet in public.

The Committee, in compliance with its Order of Reference dated June 3, 1993, proceeded to consider Bill C–115, An Act to implement the North American Free Trade Agreement.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 8 juin 1993
(33)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 9 h 32 sous la présidence de l'honorable sénateur John B. Stewart (*président*).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Balfour, Bolduc, Bosa, Cochrane, Comeau, Cools, Forrestall, Ghitter, Kelleher, MacEachen, Robichaud, Stewart, Stollery et Stratton (15).

Présents: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Peter Dobell, directeur et Philipp Rourke, attaché de recherche.

TÉMOINS:

Du ministère du Commerce extérieur:

Konrad von Finckenstein, sous-procureur général adjoint, Directeur du droit fiscal, ministère de la Justice; et

Robert G. Clark, sous-négociateur en chef, Bureau des négociations du libre-échange nord-américain, Affaires extérieures et Commerce extérieur.

Du ministère des Finances:

Susan Spencer, Recours commerciaux et Relations économiques, Division des relations économiques internationales.

Du ministère de la Justice:

Thomas Louis Fortin, avocat, Section du droit constitutionnel et international.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 21 novembre 1991, le Comité examine les négociations en vue d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe; et en conformité de son ordre de renvoi du 28 avril 1993, il examine la teneur du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

À 9 h 33, le Comité poursuit ses délibérations à huis clos.

L'honorable sénateur Balfour propose, — Que le Comité adopte l'ébauche de rapport provisoire et que le président en fasse rapport au Sénat en tant que 15e rapport du Comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 9 h 41, le Comité reprend sa séance publique.

Conformément à son ordre de renvoi du 3 juin 1993, le Comité examine le projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

[*Text*]

Mr. von Finckenstein made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

At 11:37 a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

[*Traduction*]

M. von Finckenstein fait une déclaration et, aidé des autres témoins, répond aux questions.

À 11 h 37, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier suppléant du Comité
Timothy Ross Wilson
Acting Clerk of the Committee

REPORT OF COMMITTEE

Tuesday, June 8, 1993

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs has the honour to present its

FIFTEENTH REPORT

On November 21, 1991, the Senate authorized the Standing Senate Committee on Foreign Affairs to hear evidence and to examine and report upon negotiations for a North American Free Trade Agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments. Subsequently, on April 28, 1993, the Senate authorized the Committee to examine the subject-matter of Bill C-115, An Act to implement the North American Free Trade Agreement in advance of the said Bill coming before the Senate. In obedience to these Orders of Reference, the Committee now submits this interim report.

The Committee met many times and heard from a wide range of witnesses. These included: the Minister for International Trade, the Honourable Michael Wilson, P.C., M.P., and officials of his Department and the Department of Justice. The Committee received testimony from spokespersons for major Canadian labour and business organizations. Other witnesses, drawn from all three North American Free Trade Agreement participants, included academics, members of private sector research institutions, consultants, and legal experts. (See appended list.)

On June 3, 1993, Bill C-115 was read a second time and was referred to this Committee. Much evidence was adduced under your Committee's two previous Orders of Reference. The Committee hereby reports its opinion that a substantive report on those orders would be neither timely nor particularly useful at this stage. However, the evidence already heard by the Committee will be taken into account as it considers Bill C-115.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 8 juin 1993

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères a l'honneur de présenter son

QUINZIÈME RAPPORT

Le 21 novembre 1991, le Sénat a autorisé le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères à entendre des témoignages et à examiner, pour en faire rapport, les négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et toute autre question commerciale connexe. Par la suite, le 28 avril 1993, le Sénat a autorisé le Comité à étudier la teneur du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, avant que ce projet de loi ne soit soumis au Sénat. Conformément à ces ordres de renvoi, le Comité soumet maintenant le présent rapport intérimaire.

Le Comité s'est réuni à plusieurs reprises et a entendu toute une gamme de témoins dont le ministre du Commerce extérieur, l'honorable Michael Wilson, et des fonctionnaires de ce ministère et du ministère de la Justice. Des porte-parole des principales organisations syndicales et associations d'affaires du Canada ont aussi comparu devant le Comité, de même que d'autres intervenants (universitaires, membres d'instituts de recherche privés, consultants et juristes) originaires des trois pays signataires de l'Accord (voir la liste des témoins ci-jointe).

Le 3 juin 1993, le projet de loi C-115 a été lu pour la deuxième fois et renvoyé à votre Comité. Le Comité a recueilli beaucoup de témoignages en vertu des deux ordres de renvoi antérieurs. Le Comité estime qu'un rapport de fond ne serait ni opportun ni particulièrement utile en ce moment. Toutefois, il tiendra compte des témoignages qu'il a déjà reçus pendant ses audiences dans le cadre de son examen du projet de loi C-115.

Respectueusement soumis,

Le président
John B. Stewart
Chairman

APPENDIX TO THE REPORT

LIST OF WITNESSES

TUESDAY, FEBRUARY 11, 1992

From the Department of External Affairs and International Trade:
Germain Denis,
Assistant Deputy Minister to the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations, and chair of the GATT negotiating group on market access in Geneva; and

Mike Gifford,
Senior Coordinator - Agriculture.

TUESDAY, FEBRUARY 18, 1992

From the Canadian Federation of Labour:
James McCambly,
President; and

Patricia Paruleuar,
Executive Assistant to the President.

From the Canadian Chamber of Commerce:
Timothy Page,
Senior Vice-President; and

Keith Martin,
Director, International Policy.

TUESDAY, FEBRUARY 25, 1992

From the Pollution Probe Foundation:
Janine Ferretti,
Executive Director.

From the Noranda Forest Inc.:
Adam Zimmerman,
Chairman; and

Geoffrey Elliot,
Vice-President, Corporate Affairs.

ANNEXE AU RAPPORT

LISTE DES TÉMOINS

LE MARDI 11 FÉVRIER 1992

Du ministère des Affaires extérieures:
Germain Denis, Sous-ministre adjoint chargé de l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales; il préside en outre le groupe de négociations sur l'ouverture des marchés à Genève; et

Mike Gifford,
Conseiller principale - Agriculture.

LE MARDI 18 FÉVRIER 1992

De la Fédération canadienne du travail:
James McCambly,
Président; et

Patricia Paruleuar, Adjointe de direction du président.

De la Chambre de commerce du Canada:
Timothy Page,
Vice-président; et

Keith Martin,
Directeur, Politique internationale.

LE MARDI 25 FÉVRIER, 1992

De la *Pollution Probe Foundation*:
Janine Ferretti,
Directrice générale.

De la *Noranda Forest Inc.*:
Adam Zimmerman,
Président, et

Geoffrey Elliot,
Vice-président, Corporations.

TUESDAY, MARCH 24, 1992

From Strategico Inc.:
Gordon Ritchie,
Chief Executive Officer.

From Strategic Policy Inc., Washington, D.C.:
William Merkin,
Senior Vice-President.

TUESDAY, MARCH 31, 1992

Allan Gotlieb,
Former Canadian Ambassador to the United States;

From the Department of External Affairs and International Trade:
Robert G. Wright,
Director General,
United States Trade and Economic Policy Bureau; and

Patricia M. Smith,
Director,
Free Trade Management Division, (UGM).

TUESDAY, MAY 5, 1992

From the Automotive Parts Manufacturers' Association:
James E. Carter,
Vice-President, Policy Development.

From the Motor Vehicle Manufacturers' Association:
Norman A. Clark,
President;

Michael J. Walker,
Chrysler Canada;

LE MARDI 24 MARS 1992

De *Strategico Inc.*:
Gordon Ritchie,
Administrateur en chef.

De *Strategic Policy Inc., Washington, D.C.*:
William Merkin,
Vice-président principal.

LE MARDI 31 MARS 1992

Allan Gotlieb, Ancien ambassadeur du Canada aux États-Unis.

Des Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada:
Robert G. Wright,
Directeur général,
Direction générale de la politique commerciale et économique -États-Unis; et

Patricia M. Smith,
Directeur,
Direction de la gestion du libre-échange, (UGM).

LE MARDI 5 MAI 1992

De l'Association des fabricants de pièces de véhicules d'automobile du Canada:
James E. Carter,
Vice-président, Établissement des politiques.

De la Société des fabricants de véhicules à moteur:
Norman A. Clark,
Président;

Michael J. Walker,
Chrysler Canada;

A.E. Matthews, Jr.
Vice-President, Finance and Administration,
Ford Motor Company of Canada, Ltd;

J.H. Holman,
Supervisor, Customs and Trade,
Customs and Excise,
Ford Motor Company of Canada, Ltd;

V. Maureen Kempston Darkes,
Vice-President, Corporate Affairs
General Motors of Canada Ltd; and

A. P. Willison,
Manager, Trade and Market Policy,
General Motors of Canada Limited.

From the Japan Automobile Manufacturers Association of Canada:
David P. Worts,
General Manager;

H. Ross Robinson,
Assistant to the President and Senior Vice-President,
Honda Canada Inc.; and

John Dumitru, C.A.
Senior Manager, Accounting and Information Systems,
Honda of Canada Mfg, Inc.

TUESDAY, MAY 12, 1992

From the Centre for Trade Policy and Law:
Bill Miner,
Senior Research Associate.

A.E. Matthews,
Jr. Vice-président, Finances et administration,
Société Ford Motor du Canada Ltée;

J.H. Holman,
Superviseur, Douanes et commerce,
Douanes et accise, Société Ford Motor du Canada Ltée;

V. Maureen Kempston Darkes,
Vice-présidente, Affaires générales Société General Motors du Canada Ltée; et

A. P. Willison,
Directeur, Politique du commerce et du marché, Société General Motors du Canada Ltée.

De l'Association des manufacturiers d'automobiles japonaises:
David P. Worts,
Directeur général;

H. Ross Robinson,
Adjoint du président et Premier vice-président, Honda Canada Inc.; et

John Dumitru,
C.A. Cadre supérieur, Systèmes de comptabilité et d'information, Société Honda du Canada Inc.

LE MARDI 12 MAI 1992

Du Centre de politique d'échange et du droit:
Bill Miner,
Principal associé de recherche.

TUESDAY, MAY 19, 1992

From the Novacor Chemicals Ltd:
Gerry Finn,
Vice-President; and

Dennis J. McConaghy,
Vice-President,
Senior Vice-President,
Hydrocarbon Feedstock.

From the Canadian Bankers Association:
Helen K. Sinclair,
President; and

Shawn Scott Cooper,
Vice-President,
Financial Institutions.

TUESDAY, JUNE 2, 1992

From the Canadian Apparel Manufacturers Institute:
Jack Kivenko,
President; and

Stephen Beatty,
Executive Director.

From the Canadian Textiles Institute:
Sanford L. Archibald,
Chairman;

Eric Barry,
President; and

Richard W. Zuckerman,
Doubletex Inc.

LE MARDI 19 MAI 1992

De *Novacor Chemicals Ltd*:
Gerry Finn,
Vice-président; et

Dennis J. McConaghy,
Vice-président,
Vice-président principal, *Hydrocarbon Feedstock.*

De l'Association des banquiers canadiens:
Helen K. Sinclair,
Président; et

Shawn Scott Cooper,
Vice-président,
Institutions finacières.

LE MARDI 2 JUIN 1992

De l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement:
Jack Kivenko,
Président; et

Stephen Beatty,
Directeur exécutif.

De l'Institut canadien des Textiles:
Sanford L. Archibald,
Président;

Eric Barry,
Président; et

Richard W. Zuckerman,
Doubletex Inc.

WEDNESDAY, DECEMBER 9, 1992

From Informetrica Limited:
Michael C. McCraken,
President.

From Statistics Canada:
Jacob Ryten,
Assistant Chief Statistician,
Business and Trade Statistics.

WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 1993

From the Institute for International Economics:
Jeffrey J. Schott,
Research Fellow.

WEDNESDAY, MARCH 24, 1993

From the *Colegio de Mexico*:
Dr. Gustavo Vega, Professor, Centre for International Studies and Director, Mexico-United States Studies program.

WEDNESDAY, MARCH 31, 1993

From the University of Western Ontario:
Dr. Ronald Wonnacott,
Professor of Economics.

From Strategico Inc.:
Gordon Ritchie,
President.

WEDNESDAY, APRIL 28, 1993

From Ogilvy, Renault:
Simon V. Potter,
Partner.

From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade:
Tony Halliday,
Researcher.

LE MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1992

De *Informetrica Limited*:
Michael C. McCraken,
Président.

De Statistique Canada:
Jacob Ryten,
Statisticien chef adjoint,
Statistique des entreprises et du commerce.

LE MERCREDI 24 FÉVRIER 1993

De l'*Institute for International Economics*:
Jeffrey J. Schott,
Recherchiste associé.

LE MERCREDI 24 MARS 1993

Du *Colegio de Mexico*:
M. Gustavo Vega, Professeur, Centre d'études internationales et directeur, Programme d'études Mexique-États-Unis.

LE MERCREDI 31 MARS 1993

De l'*University of Western Ontario*:
M. Ronald Wonnacott,
Professeur d'économie.

De *Strategico Inc.*:
Gordon Ritchie,
Président.

LE MERCREDI 28 AVRIL 1993

De *Ogilvy, Renault*:
Simon V. Potter,
Associé.

Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur:
Tony Halliday,
Attaché de recherche.

WEDNESDAY, MAY 5, 1993

From DataMetrics Ltd.:
Campbell Watkins,
President.

TUESDAY, MAY 11, 1993

From the DeEpartment of External Affairs and International Trade:
Robert Clark,
Deputy Chief Negotiator,
Office of NAFTA.

From the Carleton University, Norman Paterson School of International Trade:
Dr. David Pollock.

WEDNESDAY, MAY 19, 1993 (morning)

Dr. Robert B. Cohen,
Fellow,
Economic Strategies Institute, New York.

Dr. Sydney Weintrub,
Lyndon B. Johnson School of Public Affairs,
University of Texas.

WEDNESDAY, MAY 19, 1993 (afternoon)

Dr. Ricardo Grinspun,
Department of Economics,
York Univesity.

Dr. Richard Lipsey,
Economic Growth and Policy Program/CIAR,
Simon Fraser University.

LE MERCREDI 5 MAI 1993

De *DataMetrics Ltd.*:
Campbell Watkins,
Président.

LE MARDI 11 MAI 1993

Robert Clark,
Négociateur en chef adjoint,
Bureau de l'ALÉNA.

De l'*Université Carleton, Norman Paterson School of International Trade*:
Professeur David Pollock.

LE MERCREDI 19 MAI 1993 (avant-midi)

M. Robert B. Cohen,
Fellow,
Economic Strategies Institute, New York.

M. Sydney Weintrub,
Lyndon B. Johnson School of Public Affairs,
University of Texas.

LE MERCREDI 19 MAI 1993 (après-midi)

M. Ricardo Grinspun,
Department of Economics,
York University, Toronto.

M. Richard Lipsey,
Economic Growth and Policy Program/CIAR,
Simon Fraser Univesity at Harbour Centre, Vancouver.

TUESDAY, MAY 25, 1993

From the Business Council on National Issues:
Thomas d'Aquino,
President and Chief Executive; and

Jock A. Finlayson,
Vice President,
Policy and Research.

WEDNESDAY, MAY 26, 1993

The Honourable Michael Wilson,
Minister of Internaitonal Trade.

From the Brookings Institute, Washington:
William Frenzel,

From the Department of External Affairs and International Trade:
John M. Weekes,
Chief Negotiator,
Office of NAFTA.

From the Department of Justice Canada:
Konrad von Finckenstein,
Assistant Deputy Attorney General.

TUESDAY, JUNE 1st, 1993

Dr. Julio Faesler,
Consultant to business, government and international organizations, Mexico City.

LE MARDI 25 MAI 1993

Du Conseil canadien des chefs d'entreprise:
Thomas d'Aquino,
Président et chef de la direction; and

Jock A. Finlayson,
Vice-président,
Recherche et politiques.

LE MERCREDI 26 MAI 1993

L'honorable Michael Wilson,
Ministre du Commerce extérieur.

De *Brookings Institute, Washington*:
William Frenzel.

Du ministère des Affaires extérieurs et Commerce extérieur, Bureau des négociations sur le libre-échange nord-américian:
John M. Weekes,
Négociateur en chef.

Du ministère de la Justice Canada:
Konrad von Finckentein,
Sous-procureur général adjoint.

LE MARDI 1er JUIN 1993

M. Julio Faesler,
Consultant to business, government and international organizations, Mexico City.

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 8, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs, to which was referred Bill C-115, to implement the North American Free Trade Agreement, met this day at 9:40 a.m. to give consideration to the bill.

Senator John B. Stewart (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: On June 4, 1993, the Senate gave second reading to Bill C-115, to implement the North American Free Trade Agreement, and referred the bill to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs for consideration. We begin that consideration this morning.

We have as witnesses on behalf of the Department of International Trade, Konrad von Finckenstein, Assistant Deputy Attorney-General, Department of Justice; Mr. Robert G. Clark, Deputy Chief Negotiator, Office of the North American Free Trade Negotiations in the Department of External Affairs and International Trade; and Ms Joanne Osendarp, Assistant Counsel, Office of the North American Free Trade Agreement. We also have from the Department of Justice, Thomas Louis Fortin, Counsel, Constitutional and International Law Section.

Perhaps the way to begin is to talk about how we will deal with this omnibus bill. Certain topics were identified as of either general application or of special interest. It was thought that we might start with those and then go on to the matter of trade in goods, agriculture, and standards related matters; after that, intellectual property; and then investment and service-related matters.

The best way to start this morning is to ask our witnesses if there is anything that they want to say which they think might be helpful to the committee.

Mr. Konrad von Finckenstein, Assistant Deputy Attorney General, Tax Law Branch, Department of Justice: Mr. Chairman, if I might make a correction, with me is Susan Spencer from the Department of Finance. Unfortunately, Joanne Osendarp is sick. Ms Spencer is a specialist on the SIMA provisions, the dispute settlement provisions.

If you like, I will give you a five-minute overview of how we approached the legislation that is before you, and then we will answer your specific questions.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 8 juin 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, devant lequel a été renvoyé le projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, se réunit aujourd'hui à 9 h du matin pour étudier le projet de loi.

Le sénateur John B. Stewart (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Le 4 juin 1993, le Sénat a adopté en deuxième lecture le projet de loi C-115, qui vise à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain, et à renvoyer ce projet de loi devant le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères pour que ce dernier l'examine. Nous allons commencer cet examen ce matin.

Nos témoins, qui viennent ici représenter le ministère du Commerce extérieur, sont Konrad von Finckenstein, sous-procureur général adjoint au ministère de la Justice; Robert G. Clark, sous-négociateur en chef, bureau de l'ALÉNA, au ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur; et Joanne Osendarp, avocate adjointe, bureau de l'ALÉNA. Nous recevons aussi Thomas Louis Fortin, avocat à la Section du droit constitutionnel et international du ministère de la Justice.

Il faudrait peut-être commencer par discuter de la façon dont nous allons aborder ce projet de loi-cadre. Certains sujets ont été définis comme étant d'application générale et d'autres comme présentant un intérêt particulier. Nous avons pensé que nous pourrions commencer par ces derniers avant de passer aux questions liées au commerce des marchandises, à l'agriculture et aux normes, puis ensuite à la propriété intellectuelle, et enfin aux investissements et aux services.

Pour commencer, ce matin, le mieux est de demander à nos témoins s'ils ont quelque chose à dire qui, à leur avis, est susceptible d'aider le comité dans ses travaux.

M. Konrad von Finckenstein, sous-procureur général adjoint, Direction du droit fiscal, ministère de la Justice: Permettez-moi d'apporter une correction, monsieur le président, la personne qui m'accompagne est Susan Spencer, du ministère des Finances. Joanne Osendarp n'a malheureusement pas pu venir car elle est malade. Mme Spencer est une spécialiste des clauses qui régissent le règlement des différends.

Si vous le voulez bien, je vais vous exposer en cinq minutes la façon dont nous envisageons la législation qui se trouve devant vous, puis nous répondrons aux questions précises que vous voudrez nous poser.

[*Text*]

NAFTA, as you appreciate, is a trade agreement. It sets out rules of conduct for the government. It does not give any direct rights to citizens, other than in Chapters 11 and 19, with which I will deal later.

When we approached the implementation of the NAFTA, we followed the same approach that we had adopted for the FTA; a minimalist, least intrusive approach. We have changed those laws of Canada which need to be changed to put Canada in compliance with NAFTA, or we have added powers to existing laws where those are required by the government in order to conduct itself in accordance with the NAFTA. However, we have done so, as I say, in a minimalist approach; only added what is absolutely necessary for the NAFTA.

The agreement is binding on the federal government. The federal government, under the agreement, has the obligation to ensure that the provincial and municipal governments take all necessary measures to conduct themselves in accordance with the NAFTA. There is nothing required from either the provincial or the municipal governments at this time. There is one provision dealing with the distribution of wine and distilled spirits which clearly is in the provincial domain, but the provinces have already complied with it under the FTA. The Mexicans will be accorded the same treatment as the Europeans are getting under our GATT arrangement. That is also already in place. There is nothing for the provinces to do.

Second, the chapter on investment and services, which provides that you have to give national treatment to investors and to service providers, has a built-in in a provision whereby the provinces can take reservations in areas where they want to maintain non-compliant measures. They have two years from entering into force of the NAFTA to file those reservations or, alternatively, if on their books, there are any laws or regulations which are in contravention of the NAFTA, they will have to change those.

Now, the NAFTA and the FTA can obviously not exist side by side. Effectively what happens is the NAFTA supersedes the FTA. There is already an exchange of diplomatic notes between us and the Americans providing that the FTA is suspended while the NAFTA is into force. In the unlikely event that the NAFTA should ever be abrogated in the future, then the FTA will spring back to life. There are certain provisions in the FTA which have not been duplicated by the NAFTA, very few, such as retransmission of cable rights, et cetera. There is an additional exchange of diplomatic notes between us and the Americans which provides that those provisions stay in force and, if there is any dispute about them, they will be regulated in accordance with the dispute settlement

[*Traduction*]

L'ALÉNA, comme vous pouvez le voir, est un accord commercial. Il fixe les règles de conduite du gouvernement. Il ne confère directement aucun droit aux citoyens, sauf en ce qui concerne les chapitres 11 et 19, sur lesquels je reviendrai plus tard.

Lorsque nous avons envisagé la mise en application de l'ALÉNA, nous avons adopté la même démarche que pour l'ALÉ; il s'agit d'une démarche minimaliste, qui entraîne le moins de bouleversements possible. Nous avons modifié les lois canadiennes qui doivent l'être pour que la législation canadienne se conforme à l'ALÉNA, ou nous avons ajouté certains pouvoirs à la législation actuelle lorsque le gouvernement en avait besoin pour agir conformément à l'ALÉNA. Toutefois, je le répète, nous avons adopté une démarche minimaliste et nous n'avons ajouté que ce qui était absolument nécessaire pour mettre en oeuvre l'ALÉNA.

Cet accord lie le gouvernement fédéral. Dans le cadre de l'accord, le gouvernement fédéral a l'obligation de s'assurer que les provinces et les municipalités prennent toutes les mesures nécessaires pour agir conformément à l'ALÉNA. Rien n'est exigé des provinces ou des municipalités pour l'instant. Une seule disposition, traitant de la distribution du vin et des spiritueux, relève clairement de la compétence provinciale, mais les provinces s'y sont d'ores et déjà conformées dans le cadre de l'ALÉ. Les Mexicains se verront accorder le même traitement que celui dont bénéficient déjà les Européens dans le cadre des accords actuels du GATT. Ça aussi, c'est déjà en place. Les provinces n'ont rien à faire.

En second lieu, le chapitre sur les investissements et les services, qui prévoit que l'on doit accorder aux investisseurs et aux fournisseurs de services le même traitement qu'aux ressortissants nationaux, contient une disposition aux termes de laquelle les provinces peuvent faire des réserves dans les domaines où elles veulent conserver des mesures non conformes à l'accord. Elles disposent de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA pour faire connaître ces réserves, ou encore, si dans leurs statuts il y a des lois ou des règlements qui contreviennent aux dispositions de l'ALÉNA, il leur faudra les changer.

Bien sûr, l'ALÉNA et l'ALÉ ne peuvent évidemment pas coexister. Ce qui se passe, en fait, c'est que l'ALÉNA abroge l'ALÉ. Il y a déjà eu un échange de notes diplomatiques entre notre pays et les États-Unis qui prévoient la suspension de l'ALÉ lors de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA. Dans l'éventualité improbable où l'ALÉNA serait abrogé à l'avenir, l'ALÉ entrerait à nouveau en vigueur. Quelques dispositions de l'ALÉ, très peu, n'ont pas été reprises dans l'ALÉNA, c'est le cas par exemple des droits de retransmission par câble, et cetera. Il y a eu un échange supplémentaire de notes diplomatiques entre notre pays et les États-Unis qui prévoient que ces dispositions restent en vigueur et qu'en cas de différend à leur sujet, on se référera aux dispositions

[*Text*]

provisions of Chapter 20 of the NAFTA in lieu of Chapter 18 of the FTA. Essentially, as of January 1, the NAFTA rules and the FTA falls by the wayside. It is superseded because everything has been imported into the NAFTA except for those few provisions for which we have special arrangements.

The legislation itself amends the FTA Implementation Act. Let me take an example from the Investment Canada Act, the provisions dealing with the FTA and providing the rights for American investors. We now have new provisions providing for the rights of NAFTA investors. There is a provision saying that while the provisions dealing with NAFTA investors are in force, the FTA provisions are suspended. So if there is ever an abrogation of the NAFTA, Parliament only needs to repeal the NAFTA provisions and the FTA would automatically spring into force. There would be no major redrafting required.

The bill basically has two parts. The first part is an umbrella part which approves the agreement, defines certain terms, sets up the institutional framework, such as the secretary, the commission, et cetera. It also provides certain provisions regarding retaliation in case of non-compliance with dispute settlement provisions. The second part then, which is the bulk of the bill, amends 29 existing statutes and brings them into compliance with NAFTA.

To a large extent, it is a duplication of what we did for the free trade agreement except that we now bring in Mexico. The only new area is the area of intellectual property. You will recall that the FTA did not have an intellectual property section. The NAFTA does. Therefore, we had to make amendments to the Copyright, Patent, Industrial Design the Trademarks acts, which we did not have to do for the FTA.

The bill has been written generically, so we speak about NAFTA, the agreement, and NAFTA members, and NAFTA members are defined by regulation to include the U.S. and Mexico. As you know, there is an accession clause in the NAFTA providing for other countries to join NAFTA in the future. If that is the case, if Chile entered, all we would have to do is define NAFTA members to include Chile, and all these provisions would apply. We would most likely need some special legislation for Chile in regard to customs matters, but the bulk of the legislation could stand as it is. Therefore only minimal amendments would be required.

[*Traduction*]

s'appliquant au règlement des différends dans le chapitre 20 de l'ALÉNA et non pas à celles du chapitre 18 de l'ALÉ. Pour l'essentiel, à compter du 1er janvier, c'est l'ALÉNA qui fait force de loi. L'ALÉ lui cède la place. Il est abrogé car toutes ces dispositions ont été reprises dans l'ALÉNA, sauf quelques-unes pour lesquelles nous avons pris des dispositions particulières.

La législation elle-même modifie la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. Prenons l'exemple de la Loi sur Investissement Canada, les dispositions qui traitent de l'ALÉ et qui prévoient des droits pour les investisseurs des États-Unis. Nous avons maintenant de nouvelles dispositions qui traitent des droits des investisseurs dans le cadre de l'ALÉNA. Il y a une clause qui prévoit que tant que les dispositions de l'ALÉNA qui traitent des investisseurs sont en vigueur, l'application des dispositions correspondantes de l'ALÉ sont suspendues. Donc, au cas où l'ALÉNA disparaîtrait, le Parlement n'aurait qu'à abroger les dispositions concernant l'ALÉNA et l'ALÉ redeviendrait automatiquement en vigueur. Il ne serait pas nécessaire de tout rédiger à nouveau.

Le projet de loi se subdivise essentiellement en deux parties. Dans la première partie, qui chapeaute l'ensemble, on approuve l'accord, on définit certains termes et on fixe le cadre des institutions, secrétariat, commission, et cetera. On établit par ailleurs certaines dispositions touchant les mesures de représailles en cas de non-respect des dispositions s'appliquant au règlement des différends. Dans la deuxième partie, qui constitue le plus gros du projet de loi, on modifie alors 29 lois existantes pour faire en sorte qu'elles se conforment à l'ALÉNA.

Dans une large mesure, nous ne faisons que répéter ce que nous avons fait pour l'accord de libre-échange, à la seule différence qu'il y a désormais le Mexique. Le seul domaine nouveau est celui de la propriété intellectuelle. Rappelez-vous que rien n'était prévu dans l'ALÉ au sujet de la propriété intellectuelle, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui avec l'ALÉNA. Nous avons donc dû modifier les lois sur le droit d'auteur, les brevets, les dessins industriels et les marques de commerce, ce qui n'avait pas été nécessaire pour l'ALÉ.

Ce projet de loi est rédigé en termes généraux, et nous parlons donc d'un accord, l'ALÉNA et des membres de cet accord, les membres de l'ALÉNA, qui sont définis par voie de règlement comme étant, en plus de nous, les États-Unis et le Mexique. Comme vous le savez, il y a une clause d'accession dans l'ALÉNA qui prévoit que d'autres pays pourront se joindre à l'accord à l'avenir. Dans un tel cas, si le Chili se joignait à l'accord, par exemple, nous n'aurions alors qu'à inclure le Chili dans la définition des membres de l'ALÉNA et toutes ces dispositions s'appliqueraient à ce pays. Il est très vraisemblable que nous aurions besoin d'adopter des dispositions législatives particulières pour le Chili sur les questions de douane mais, dans l'ensemble, la majeure partie de la

[*Text*]

I repeat, the bill is minimalist. There are no free riders. There are a lot of statutes to which other amendments would be desirable and preferable, but at this point we have not done that. We have amended all the statutes only to the extent required to bring the NAFTA into force.

Unfortunately, there are currently certain other bills before Parliament which deal with the various bills we are amending. However we have drafted the NAFTA so that it is totally self-contained.

As an example, before Parliament right now is Bill C-93 which abolishes the Procurement Review Board and puts its functions into the Canadian International Trade Tribunal. Under the NAFTA we have to implement a procurement chapter. We are vesting that power into the CITT, so the CITT now has a whole set of powers regarding procurement. We have not abolished the PRB, which the government intends to do as a result of the last budget. Once the NAFTA bill is passed, the CITT can fulfil those functions. Under the FTA, the PRB had the power for procurement. It will continue to have those powers as of January 1. It will not be abolished. Only if Bill C-93 passes, those powers will also be vested in the CITT. As well, there is, of course, a transitional clause providing which clauses will govern depending on whether the NAFTA act or the Bill C-93 comes into effect first.

Let me say one quick word about individual rights. The agreement deals mostly with the rights of governments. However, Chapters 19 and 11 deal with individual rights. Chapter 19, of course, is the famous bi-national dispute settlement provision regarding countervail and anti-dumping. These have been grafted onto our Special Import Measures Act which presently gives complainants the power to ask for dumping and countervailing duty relief before the Department of National Revenue and the Canadian International Trade Tribunal. We have provided, in the Special Import Measures Act, that where a party requests, be it American, Mexican or Canadian, the review of those decisions, rather than going to the Federal Court, will now go do the Special Import Measures Act. Therefore, the bi-national dispute settlement mechanism is there, but it is there by virtue of Canadian legislation and has been made part of the Canadian judicial apparatus.

[*Traduction*]

législation pourrait rester en l'état et nous n'aurions besoin que d'apporter des modifications mineures.

Je le répète, ce projet de loi est minimaliste. Il n'y a pas de surprises. Il serait souhaitable ou préférable d'apporter des modifications à bien d'autres lois, mais nous ne l'avons pas fait pour l'instant. Nous n'avons modifié les lois que dans la mesure où c'était indispensable pour que l'ALÉNA puisse entrer en vigueur.

Malheureusement, il y a un certain nombre d'autres projets de loi, déposés à l'heure actuelle devant le Parlement, qui traitent des diverses lois que nous sommes en train de modifier, ce qui fait que nous avons rédigé l'ALÉNA de façon à ce que cette législation soit entièrement autonome.

Ainsi, on a déposé à l'heure actuelle devant le Parlement le projet de loi C-93, qui abolit la Commission de révision des marchés publics du Canada, pour confier ses fonctions au Tribunal canadien de commerce extérieur. Dans le cadre de l'ALÉNA, il nous faut mettre en application un chapitre sur les approvisionnements. Nous conférons ce pouvoir au TCCE, de sorte que ce dernier dispose désormais de toute une série de pouvoirs concernant les approvisionnements. Nous n'avons pas aboli la CRMP, ce que le gouvernement a l'intention de faire conformément au dernier budget. Une fois que le projet de loi concernant l'ALÉNA sera adopté, le TCCE pourra s'acquitter de ces fonctions. Aux termes de l'ALÉ, c'est la CRMP qui était compétente en matière d'approvisionnement. Elle continuera à disposer de cette compétence à compter du 1er janvier. Elle ne sera pas abolie. Ces pouvoirs seront aussi conférés au TCCE uniquement si le projet de loi C-93 est adopté. Bien entendu, nous avons prévu par ailleurs une clause transitoire permettant de savoir quelles sont les dispositions qui vont s'appliquer selon que la Loi sur l'ALÉNA ou le projet de loi C-93 entre en vigueur en premier.

Je vais maintenant vous dire quelques mots au sujet des droits individuels. L'accord traite principalement des droits des gouvernements. Les chapitres 11 et 19, toutefois, traitent des droits individuels. Le chapitre 19 porte bien entendu sur la fameuse disposition de règlement binational des différends en matière de droits compensateurs et de mesures antidumping. Cette disposition est venue se greffer sur notre Loi sur les mesures d'importation qui, à l'heure actuelle, donne aux plaignants le pouvoir de demander au ministère du Revenu national et au Tribunal canadien de commerce extérieur de nous faire bénéficier de droits compensateurs et de mesures de lutte contre le dumping. Nous avons prévu, dans la Loi sur les mesures spéciales d'importation, que lorsqu'une partie, que ce soit les États-Unis, le Mexique ou le Canada, demande une révision de ces décisions, on se réfère désormais à la Loi sur les mesures spéciales d'importation sans renvoyer l'affaire devant la Cour fédérale. Par conséquent, le mécanisme de règlement binational des différends est en place, mais il l'est

[*Text*]

Chapter 11, on the other hand, is dealt with quite differently. This is the investors-state relief. When an investor into Canada, Mexico or the U.S. believes that he has not been treated properly, has not been given the rights under the NAFTA of national treatment, he can appeal to an international tribunal for review of that specific measure. It is really a self-contained code. It does not need any implementation from us. An investor who feels aggrieved will file a complaint and there will be an arbitration and an award. The only provision we have put in our legislation is an amendment to the Commercial Arbitration Act, providing that such awards are enforceable in Canada. Therefore, if, for example, a Mexican investor in Canada believes that he is not treated properly, he complains, gets an award, that award can be filed in Canada and he can then collect money from the federal government.

Finally, I will just remind you that the legislation speaks of the agreement dated December 17, 1992. The text of the legislation provides that the final text will be the one that is ratified by diplomatic notes and certain rectifications may occur. Those are actually ongoing right now. There is some last minute dotting of i's and crossing of t's. There are some commas missing. Thousands of tariff items have been double and tripled checked to ensure the numbers are correct. While the agreement which is before you is the one that was signed on December 17 and since rectified, the actual final governing agreement will be the one that will be published in the Canada Treaty Series. It is the one which will be ratified by exchange of diplomatic notes on January 1.

Similarly, the tariff schedules that are attached to the legislation, which are in two volumes, will be changed by regulation prior to January 1 because some of those tariff numbers have turned out to be wrong or not specific enough. Under the Customs Tariff, we have the power to amend this schedule by regulation and that will be done prior to January 1.

I hope this has given you a bit of an overview of how we approached the legislation. We will answer any questions you have.

The Chairman: Are we to understand that the agreement to which reference is made in clause 10 is the agreement which was signed, or is it the agreement which will be consummated by the exchange of notes?

[*Traduction*]

par l'entremise de la loi canadienne et il fait partie de l'arsenal judiciaire canadien.

Le chapitre 11, par contre, est traité d'une façon tout à fait différente. Il s'agit des recours accordés aux investisseurs. Lorsqu'un investisseur, que ce soit au Canada, au Mexique ou aux États-Unis, a l'impression qu'il n'a pas été traité convenablement, qu'il n'a pas bénéficié des droits correspondants au traitement national que lui confère l'ALÉNA, il peut faire appel devant un tribunal international de la mesure qui a été prise précisément à son endroit. Il s'agit en fait d'un code totalement indépendant. Nous n'avons pas besoin de le mettre en application. L'investisseur qui se sent lésé dépose une plainte et il y aura alors un arbitrage et une sentence arbitrale. La seule disposition que nous avons prévue dans notre législation a consisté à modifier la Loi sur l'arbitrage commercial afin de disposer que ces sentences arbitrales sont applicables au Canada et que, par conséquent, si par exemple un investisseur mexicain au Canada considère qu'il n'a pas été bien traité, il a la possibilité de déposer une plainte, d'obtenir une sentence arbitrale et de la faire valoir au Canada en percevant l'argent auprès du gouvernement fédéral.

Enfin, je tiens à vous rappeler que la loi se rapporte à l'accord daté du 17 décembre 1992. La loi dispose que le texte final sera celui qui sera ratifié par les notes diplomatiques et il est possible que certaines rectifications soient apportées. C'est d'ailleurs ce que l'on est en train de faire dans certains cas. Il y a un certain nombre de rectifications à faire à la dernière minute. Il manque certaines virgules. Des milliers d'articles tarifaires ont été vérifiés à deux ou trois reprises pour s'assurer que les numéros de référence sont exacts. L'accord que vous avez devant vous est celui qui a été signé le 17 décembre et, une fois rectifié, l'accord définitif qui entrera en vigueur, c'est celui qui sera publié dans la série des traités du Canada. C'est celui qui sera ratifié par un échange de notes diplomatiques le 1er janvier.

De la même manière, la liste des tarifs douaniers, qui est annexée à la loi, en deux volumes, sera modifiée par voie de règlement avant le 1er janvier parce que certains numéros tarifaires se sont révélés erronés ou trop imprécis. Selon le tarif des douanes, nous avons le pouvoir de modifier cette liste par voie de règlement et c'est ce que nous allons faire avant le 1er janvier.

J'espère que vous avez maintenant une idée de la façon dont nous avons abordé cette loi. Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

Le président: Doit-on comprendre que l'accord auquel on se réfère à l'article 10 est celui qui a été signé, ou s'agit-il de l'accord qui sera promulgué par un échange de notes diplomatiques?

[*Text*]

Mr. von Finckenstein: In clause 2, the first definition is "agreement". That clearly provides that it is the one that was signed on December 17, 1992 plus any rectifications made prior to its ratification. It is the one that you have before you but there may be some i's dotted or t's crossed.

The Chairman: And you are telling us that the rectifications so far found necessary have no substantive content?

Mr. von Finckenstein: No. They were purely technical because of the extreme complexity of the agreement, especially the tariff item numbers which had to be double checked, et cetera.

Senator Stollery: If the NAFTA agreement should not pass the Congress, I gather from what you have said that we automatically go back to the FTA.

Mr. von Finckenstein: Not quite. This legislation before you, in its very last clause, provides that it will come into force on a date to be fixed by proclamation and the Governor in Council will issue that proclamation when he is satisfied that the Mexican government and the United States government have taken satisfactory steps to implement the agreement.

In your scenario, clearly they would not have done that. Therefore, while this act would have been assented to and would be on the books of Canada, it will never be proclaimed. So the FTA just continues as it is and the NAFTA never comes into force among us.

Senator Stollery: So we will have passed the bill and it will sit there. I have not heard of this procedure. How long would it sit there? At some point ten years from now, for example, could some government proclaim it, or is there a procedure required to revoke it?

Mr. von Finckenstein: No. Most of our legislation nowadays provides for two dates; one for Royal Assent and another for proclamation into force, either wholly or partially, and the government can choose when to proclaim it into force. Very often there is a delay because of administrative procedures, the adoption of regulations, et cetera.

It is the same here. We can proclaim it into force as of January 1, and that is the intention of the government obviously, but should there not be approval by either Mexico or the United States, it does not have to be proclaimed into force.

Senator Stollery: So it just sits there.

Mr. von Finckenstein: It just sits there.

[*Traduction*]

M. von Finckenstein: À l'article 2, la première définition porte sur le terme «accord». Cela vous indique clairement qu'il s'agit de l'accord signé le 17 décembre 1992, plus les rectifications apportées avant sa ratification. C'est celui que vous avez devant vous en apportant éventuellement quelques corrections de détail.

Le président: Vous nous dites que les rectifications que l'on a jugées jusqu'ici nécessaires ne portent pas sur des questions de fond?

M. von Finckenstein: Non. Elles sont de type purement formel du fait de la complexité extrême de l'accord, tout particulièrement en raison des numéros tarifaires qu'il a fallu vérifier à plusieurs reprises, et cetera.

Le sénateur Stollery: Si l'ALÉNA n'est pas adopté par le Congrès, j'en déduis, d'après ce que vous venez de nous dire, que l'on en viendra automatiquement à l'ALÉ.

M. von Finckenstein: Pas tout à fait. Le tout dernier article du projet de loi que vous avez devant vous prévoit que l'accord entrera en vigueur à une date devant être fixée par proclamation et que le gouverneur en conseil ne procédera à cette proclamation que lorsqu'il sera convaincu que le gouvernement mexicain et celui des États-Unis ont pris les mesures nécessaires pour mettre en application l'accord.

Dans votre scénario, il est clair qu'ils ne se seraient pas acquitté de cette obligation. Par conséquent, même si cette loi aurait reçu la sanction royale et se trouvait dans les statuts du Canada, elle ne serait jamais promulguée. L'ALÉ resterait donc en l'état et l'ALÉNA n'entrerait jamais en vigueur.

Le sénateur Stollery: Nous aurions donc adopté le projet de loi et on le laisserait de côté. Je n'avais pas entendu parler de cette façon de procéder. Combien de temps pourrait-on le laisser de côté? Dans dix ans, par exemple, est-ce qu'un gouvernement pourrait le proclamer en vigueur ou est-ce que l'on a prévu une procédure pour l'abroger?

M. von Finckenstein: Non. À l'heure actuelle, deux dates sont prévues dans la plupart de nos lois; l'une pour la Sanction royale et l'autre pour la proclamation en vigueur, totale ou partielle, et le gouvernement peut choisir la date à laquelle il va promulguer la loi pour qu'elle entre en vigueur. Très souvent, il y a un décalage en raison des formalités administratives, de l'adoption des règlements, et cetera.

C'est la même chose ici. Nous pouvons proclamer l'entrée en vigueur de la loi au 1er janvier, et c'est bien évidemment l'intention du gouvernement, mais si le Mexique ou les États-Unis ne l'adoptent pas, il ne sera pas nécessaire de la proclamer en vigueur.

Le sénateur Stollery: On la laissera tout simplement de côté.

M. von Finckenstein: On la laissera de côté.

[*Text*]

Senator Stollery: Do we have other bills that have sat there for years? I understand that for technical reasons there can be a delay between the date of the Royal Assent and the putting of the bill into force. Do we have other examples of legislation that might sit for years?

Mr. von Finckenstein: Other pieces of legislation are on the books right now which have never been proclaimed into force. I do not have the list in front of me, but it can be checked.

One that I am familiar with is the legislation on the status of the artist, passed a year ago. It still has not been proclaimed into force. I do not know why.

There can be delays. Obviously the legislation, if it is never proclaimed, can be repealed in the future, or one of those provisions of the statute can be dropped as being irrelevant.

Senator Stollery: In that situation, I conclude that we just go back to the FTA?

Mr. von Finckenstein: We never left the FTA. If this act is never proclaimed into force, the FTA continues as it does right now.

Senator Stollery: I am unclear with respect to this ongoing situation about the so-called "side agreements". I saw a reference on the weekend to sanctions, which I gather we are opposing.

The Chairman: Senator Stollery, I wonder if we could deal with the technical business first before we move on.

Senator Stollery: It is a technical question.

What effect on the proclamation would this other procedure have? Is it contrived to have an effect or not have an effect?

Mr. von Finckenstein: Nothing in this bill refers to the side agreements — absolutely nothing. The Governor in Council, on January 1, must determine whether the United States has taken the necessary action to implement the agreement or not. The government of the United States has so far indicated that it will not implement the agreement unless there are side agreements. If there are no side agreements, presumably they will not implement the agreement, in which case we could not proclaim because we have not taken the necessary steps.

This legislation deals with the NAFTA. It does not deal with side agreements. A side agreement is a decision for the United States government and our government to make. It must be decided whether side agreements will be there by January 1 or not and whether they will be linked to the agreement or not. The Americans have said they are one package.

[*Traduction*]

Le sénateur Stollery: Est-ce qu'il y a déjà eu des projets de loi qui ont été laissés de côté pendant des années? Je comprends bien que pour des raisons administratives il peut y avoir un décalage entre la date de la Sanction royale et l'entrée en vigueur d'un projet de loi. Y a-t-il eu d'autres exemples de loi qui ont été laissés de côté pendant des années?

M. von Finckenstein: Il y a dans nos statuts à l'heure actuelle d'autres lois qui n'ont jamais été proclamées en vigueur. Je n'en ai pas la liste sur moi, mais on peut le vérifier.

Il y en a une que je connais bien, c'est la loi sur le statut des artistes, qui a été adoptée il y a un an. Elle n'a pas encore été proclamée en vigueur. Je ne sais pas pourquoi.

Il peut y avoir des retards. Bien entendu, les lois qui n'ont jamais été promulguées peuvent être abrogées à l'avenir, ou on peut abandonner l'une quelconque de leurs dispositions si on les juge non pertinentes.

Le sénateur Stollery: Dans ce cas, j'en conclus que nous reviendrions à l'ALÉ?

M. von Finckenstein: Nous n'avons jamais abandonné l'ALÉ. Si cette nouvelle loi n'est jamais proclamée en vigueur, l'ALÉ continuera à s'appliquer comme elle le fait à l'heure actuelle.

Le sénateur Stollery: Je connais mal toute cette question des «accords parallèles» dont on parle à l'heure actuelle. J'ai vu cette fin de semaine que l'on faisait référence à des sanctions, et j'imagine que nous y sommes opposés.

Le président: Sénateur Stollery, j'aimerais que l'on traite des questions techniques avant de passer à la suite.

Le sénateur Stollery: C'est une question technique.

Quel effet cette nouvelle procédure aurait sur la promulgation? Est-ce qu'elle est susceptible d'avoir un effet ou non?

M. von Finckenstein: Il n'y a aucune référence dans ce projet de loi à des accords parallèles — absolument aucune. Le 1er janvier, le gouverneur en conseil devra déterminer si les États-Unis ont pris ou non les mesures nécessaires pour mettre en application l'accord. Le gouvernement des États-Unis a pour l'instant fait savoir qu'il ne mettra pas en application l'accord en l'absence d'accords parallèles. S'il n'y a pas d'accords parallèles, on peut penser qu'il ne mettra pas en application l'accord, auquel cas nous ne pourrons pas le promulguer puisque les mesures nécessaires n'auront pas été prises.

Le projet de loi traite de l'ALÉNA. Il n'a rien à voir avec les accords parallèles. La décision concernant les accords parallèles appartient à la fois au gouvernement des États-Unis et au nôtre. Il conviendra de décider si des accords parallèles seront adoptés ou non avant le 1er janvier et s'ils seront liés ou non à l'accord. Les Américains ont déclaré qu'il s'agissait d'un tout.

[*Text*]

Senator Stollery: I understand. That is what causes me to ask the question. We will have a new government in Canada in a couple of weeks or a few days. It may have a different view, collectively, on the side agreement issue. The American president seems to be having some difficulty with the Congress. What happens if, between now and January 1, there is a decision that the side agreement question — which seems to be in a state of flux at this point because there are conflicting stories coming out of the discussions — requires a change in the current agreement so that it is not separate? What happens if the House of Representatives decides that it wants something stronger than an understanding and that it wants the understanding legislated? What effect would that have on this legislation?

Mr. von Finckenstein: On the legislation?

Senator Stollery: What effect would that have?

Mr. von Finckenstein: In the hypothetical that you pose, if the side agreements —

Senator Stollery: It is all hypothetical because nothing has happened yet.

Mr. von Finckenstein: — require implementing legislation in Canada and the United States, then this government would have to go back to Parliament and get the necessary legislation to implement the side agreement. That presupposes that whatever is negotiated requires a change to our existing role.

Mr. John Weekes, who is the chief negotiator, testified before the House of Commons that it is his mandate to negotiate side agreements that do not require implementation through legislation.

Senator Stollery: But the fact is that the issue is not in his hands; it is in the hands of the House of Representatives in Washington. The hypothesis that there may be further changes is not terribly farfetched.

Senator Cools: Mr. von Finckenstein, I find Part III of the bill very curious. You have indicated that this is not unusual. It strikes me as extremely unusual because Part III, clause 242(1), gives these extraordinary powers to the Governor in Council. Subclause (2) then turns around and continues and qualifies those extraordinary powers. Fortunately, to date, the Governor in Council cannot put conditions on the powers of Parliament or the powers of the Senate. What would be the effect on this bill if I could successfully move an amendment in the Senate to delete Part III of the bill?

Mr. von Finckenstein: If Part III was deleted in its entirety —

[*Traduction*]

Le sénateur Stollery: Je comprends. C'est ce qui m'amène à poser la question. Nous allons avoir dans quelques semaines ou dans quelques jours un nouveau gouvernement au Canada. Il se peut qu'il ait un point de vue d'ensemble différent sur la question des accords parallèles. Le président américain semble éprouver des difficultés avec le Congrès. Que va-t-il se passer si d'ici au 1er janvier on décide que la question des accords parallèles — qui semble évoluer constamment en ce moment car on entend des choses contradictoires à ce sujet — exige que l'on apporte des modifications à l'accord actuel pour pouvoir les intégrer? Que se passera-t-il si la Chambre des représentants décide d'exiger davantage qu'une simple entente et veut la faire incorporer à la loi? Quels seraient les effets sur cette loi?

M. von Finckenstein: Sur la loi?

Le sénateur Stollery: Quelles seraient les incidences?

M. von Finckenstein: Dans l'hypothèse que vous soulevez, si les accords parallèles ...

Le sénateur Stollery: Il n'y a que des hypothèses puisque rien de concret ne s'est encore passé.

M. von Finckenstein: — nécessitent l'adoption d'une loi d'application au Canada comme aux États-Unis, notre gouvernement devra alors revenir devant le Parlement pour faire adopter la législation nécessaire. Cela suppose que l'on négocie quelque chose qui modifie la situation actuelle.

John Weekes, le négociateur en chef, a déclaré dans son témoignage devant la Chambre des communes qu'il avait le mandat de négocier des accords parallèles ne nécessitant pas l'adoption d'une loi d'application.

Le sénateur Stollery: Il n'en reste pas moins que l'affaire ne relève pas de lui; elle est entre les mains de la Chambre des représentants à Washington. L'hypothèse selon laquelle d'autres modifications devront éventuellement être apportées est loin d'être farfelue.

Le sénateur Cools: Monsieur von Finckenstein, je trouve la partie III du projet de loi bien étrange. Vous nous avez dit qu'il n'y avait rien là d'inhabituel. Ça me paraît à moi tout à fait inhabituel puisque le paragraphe 242(1) de la partie III confère tous ces pouvoirs extraordinaires au gouverneur en conseil. Le paragraphe (2) revient alors sur la question et précise ces pouvoirs extraordinaires. Heureusement, le gouverneur en conseil n'a pas jusqu'à présent la possibilité de fixer des conditions s'appliquant aux pouvoirs qu'exerce le Parlement ou le Sénat. Quelles seraient les conséquences sur ce projet de loi si je parvenais à faire adopter un amendement par le Sénat visant à faire supprimer la partie III du projet de loi?

M. von Finckenstein: Si la partie III était supprimée entièrement ...

[*Text*]

Senator Cools: In an amendment.

Mr. von Finckenstein: — then the act would come into force on the day the bill receives Royal Assent.

Senator Cools: Therein lies our dilemma: A bill is before us that we cannot amend; a bill is before us that gives extraordinary powers to the Governor in Council, qualifies them, and then attempts to qualify our powers.

Mr. von Finckenstein: All I can say is that clause 242(1) is not extraordinary. You will find that, in the majority of all legislation, the actual coming into force on a date to be affixed by proclamation —

Senator Cools: I would question, Mr. Chairman, whether or not any legislation in the past of this magnitude has been dealt with in this way. I would describe the example that the witness cited for us as a minor piece of legislation. Bill C-115, on the other hand, is a bill of considerable magnitude and substance.

This may not be within the purview of the witnesses, but perhaps we could get constitutional or legal opinions on the validity of this clause because it strikes me as a little bizarre. I have never seen a piece of legislation that says we cannot do something unless another government does something else.

Senator Forrestall: Your concern seems to lie somewhere else. That is why we have the process of reasoned amendment. Once you have approved a bill in principle, you should proceed by way of reasoned amendment. There is a stage for that process.

I understand the nature of your question. I am suggesting that there is a resolution and that this procedure is not unusual at all.

I would imagine, Senator Stollery, that there are hundreds of pieces of legislation sitting around Parliament —

Senator Stollery: Unproclaimed?

Senator Forrestall: — partly or not even partly proclaimed. It is a very bad practice but, nevertheless, it is a reality.

Senator Cools: I know that we have committee hearings today and tomorrow. Perhaps it is possible to get one of the finer constitutional minds in the country to appear before us as a witness. I know it is a little late to be requesting witnesses, but the bill is a little late. I am simply making a suggestion.

The Chairman: We will bear that in mind.

[*Traduction*]

Le sénateur Cools: Aux termes d'une modification.

M. von Finckenstein: — la loi entrerait alors en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Le sénateur Cools: Nous sommes placés alors devant un dilemme: nous avons devant nous un projet de loi que nous ne pouvons pas modifier; un projet de loi qui confère des pouvoirs extraordinaires au gouverneur en conseil, qui les précise et qui s'efforce ensuite de préciser les nôtres.

M. von Finckenstein: Tout ce que je peux vous dire, c'est que le paragraphe 242(1) n'est pas un élément extraordinaire. Vous pourrez constater que dans la majorité des lois, l'entrée en vigueur effective correspond à la date fixée par proclamation ...

Le sénateur Cools: Je ne suis pas certaine, monsieur le président, que l'on ait déjà par le passé eu recours à un tel procédé au sujet d'une loi de cette ampleur. Je qualifierais l'exemple que nous a donné le témoin de législation mineure. Le projet de loi C-115, par contre, a une grande envergure et traite de problèmes de fond.

La question ne relève peut-être pas de la compétence des témoins, mais il nous faudrait éventuellement recueillir des avis juridiques ou constitutionnels au sujet de la validité de cette clause parce qu'elle me paraît quelque peu bizarre. Je n'avais encore jamais vu un texte de loi dans lequel on nous dit que nous ne pouvons pas faire telle ou telle chose à moins qu'un autre gouvernement fasse telle autre chose.

Le sénateur Forrestall: Votre préoccupation semble se rattacher à autre chose. C'est pourquoi nous disposons de cette procédure d'amendements motivés. Une fois que le principe du projet de loi a été approuvé, il convient de procéder par voie d'amendements motivés. Il y a un stade prévu pour cette procédure.

Je comprends la nature de votre question. Je vous dis qu'il y a une façon de la résoudre et que cette façon de procéder n'est absolument pas inhabituelle.

J'imagine, sénateur Stollery, qu'il y a des centaines de textes législatifs qui sont sur les tablettes du Parlement ...

Le sénateur Stollery: Non promulgués?

Le sénateur Forrestall: — en partie seulement ou pas du tout. C'est une mauvaise façon de procéder mais ce n'en est pas moins la réalité.

Le sénateur Cools: Je sais qu'il y aura des audiences du comité aujourd'hui et demain. Il serait peut-être possible de faire venir d'éminents constitutionnalistes du pays pour témoigner devant notre comité. Je reconnais qu'il est un peu tard pour demander l'audition de témoins, mais ce projet de loi arrive lui aussi un peu en retard. C'est une simple proposition de ma part.

Le président: Je vais y songer.

[*Text*]

Senator Cools: Someone such as Mr. Eglinton.

Senator Kelleher: We have with us counsel from the Constitutional and International Law Section. Perhaps that individual could attempt to respond to the concerns of Senator Cools.

The Chairman: I wish to ask a couple of questions that relate to the same point. We could then have the response.

I am referring to Article 2203 of the agreement. It is hard to find the clauses of the agreement, given the length of the annexes that appear here. This specifies that the agreement is to come into effect on January 1, 1994. That is correct, is it not?

Mr. von Finckenstein: Yes.

The Chairman: That is article 2203.

Mr. von Finckenstein: Correct.

The Chairman: Clause 10 of the bill approves the agreement, is that correct?

Mr. von Finckenstein: Correct.

The Chairman: By approving clause 10, Parliament will have endorsed article 2203, which specifies that the measure is to come into effect as of January 1, 1994.

Mr. von Finckenstein: Yes.

The Chairman: Let us then go to clause 242 as it is now. That is the coming-into-force clause.

Senator Bolduc: You mean clause 247.

The Chairman: I believe you are working with the bill as it was before it was amended in the House of Commons. The NAFTA Implementation Act Clause-by-Clause Guide of March 1993 is out of date. It is now clause 242, Senator Bolduc.

Senator Bolduc: Thank you.

The Chairman: That is Part III, page 193 of the bill.

In Part II of the clause we have the provision concerning satisfactory steps. It would appear that there is no problem, assuming the other two governments have not taken what are deemed to be satisfactory steps.

But let us say that they have taken what are deemed to be "satisfactory steps". Does the Governor in Council then have an option? Parliament has approved an agreement which specifies that it is to come into effect on January 1, 1994 and it has not specified any condition other than the requirement of "satisfactory steps" as prerequisite for the coming into

[*Traduction*]

Le sénateur Cools: Quelqu'un comme M. Eglinton.

Le sénateur Kelleher: Nous avons parmi nous un avocat de la Section du droit constitutionnel et international. Cette personne pourrait peut-être répondre aux préoccupations du sénateur Cools.

Le président: J'aimerais poser une ou deux questions qui portent sur le même point. Nous pourrions ensuite avoir une réponse.

Je vous renvoie à l'article 2203 de l'accord. Il est difficile de trouver les clauses de l'accord étant donné la longueur des annexes qui figurent dans ce texte. On nous précise que l'accord doit entrer en vigueur le 1er janvier 1994. C'est bien ça?

M. von Finckenstein: Oui.

Le président: C'est l'article 2203.

M. von Finckenstein: Effectivement.

Le président: L'article 10 du projet de loi approuve l'accord, c'est exact?

M. von Finckenstein: C'est exact.

Le président: En approuvant l'article 10, le Parlement aura entériné l'article 2203, qui précise que la mesure doit entrer en vigueur au 1er janvier 1994.

M. von Finckenstein: Oui.

Le président: Passons maintenant à l'article 242 dans sa rédaction actuelle. C'est l'article qui prévoit l'entrée en vigueur.

Le sénateur Bolduc: Vous voulez dire l'article 247.

Le président: Je pense que vous êtes en train de consulter le projet de loi tel qu'il se présentait avant d'être amendé par la Chambre des communes. Le guide de mars 1993 traitant de l'examen article par article de la loi de mise en application de l'ALÉNA est périmé. C'est désormais l'article 242, sénateur Bolduc.

Le sénateur Bolduc: Je vous remercie.

Le président: C'est la partie III, à la page 193 du projet de loi.

Dans la deuxième partie de cet article, il y a la disposition qui traite des mesures nécessaires. Il ne semble pas qu'il y ait de problème, en supposant que les deux autres gouvernements n'ait pas pris les mesures jugées nécessaires.

Mais supposons qu'ils aient pris ce que l'on peut appeler les «mesures nécessaires». Est-ce que le gouverneur en conseil aura alors le choix? Le Parlement a approuvé un accord dont il est précisé qu'il doit entrer en vigueur au 1er janvier 1994 sans autre condition que des «mesures nécessaires» sont prises pour que la loi entre en vigueur. Sur quoi peut se fonder en droit le

[*Text*]

force of the act. On what legal basis could the Governor in Council, in that circumstance, decide not to bring the act into force?

Mr. von Finckenstein: Because subclause 242.(1) says that it shall come into force on a date to be fixed by the Governor in Council — it is at the Governor in Council's discretion to fix the date. It does not say that he has to do so. If the Governor in Council does not want to, he does not have to proclaim it into force on January 1; he will proclaim it into force on the day that he considers proper. Subclause (2) states that you cannot exercise the discretion until the precondition is met, but once the precondition is met you do not have to. It is still discretionary.

The Chairman: Notwithstanding that Parliament itself has approved that January 1, 1994 is the date in which the agreement shall come into force?

Mr. von Finckenstein: The clause dealing with the parliamentary approval signifies that Parliament is satisfied with the agreement as it is. It is more of a political statement than a legal necessity.

The Governor in Council and the government can enter into agreements without the consent of Parliament. Parliament's consent is required to amend all this legislation and to put it onside, but the actual signing of the agreement does not have to be approved by Parliament.

The Chairman: Are you saying that clause 10 of the bill has no legal significance?

Mr. von Finckenstein: Yes. In pure, strict law it is not required. It is there as a statement of policy by Parliament. Parliament approves this agreement.

The Chairman: Why was it not done by resolution, which is the normal way, rather than by statute?

Mr. von Finckenstein: Because it is our tradition to do it this way, to put it in the act. It was put into the Free Trade Agreement Act and other acts.

The Chairman: There is no urgency on that, but it would be helpful to have the background. We raised it at the time of the free trade agreement. You say that this is the standard way that the Parliament of Canada bestows its *imprimatur* on agreements and treaties. You also said that the discretion of the Governor in Council not to bring the act into force is unqualified.

Mr. von Finckenstein: Absolutely. The coming into force clause in this act and the FTA is identical. We had exactly the same provision in 1988 when the FTA was brought in.

[*Traduction*]

gouverneur en conseil, dans ces circonstances, pour décider de refuser que la loi entre en vigueur?

M. von Finckenstein: Parce que le paragraphe 242.(1) dispose qu'il doit entrer en vigueur à la date fixée par le gouverneur en conseil — le soin de fixer cette date est laissé à l'appréciation du gouverneur en conseil. Il n'est pas dit que le gouverneur en conseil doive la proclamer en vigueur. S'il ne l'estime pas nécessaire, il n'a pas à le faire au 1er janvier; il ne va proclamer la loi en vigueur à cette date que s'il le juge bon. Le paragraphe (2) dispose que ce pouvoir discrétionnaire ne peut être exercé qu'une fois que la condition préalable est remplie, mais une fois qu'elle l'est, on n'est plus tenu de proclamer la loi en vigueur. Ça reste discrétionnaire.

Le président: En dépit du fait que le Parlement lui-même a décidé que c'est à compter du 1er janvier 1994 que l'accord doit entrer en vigueur?

M. von Finckenstein: L'article qui traite de l'approbation donnée par le Parlement signifie que ce dernier est satisfait de l'accord tel qu'il se présente à l'heure actuelle. C'est davantage un énoncé politique qu'une nécessité juridique.

Le gouverneur en conseil et le gouvernement peuvent passer des accords sans le consentement du Parlement. Le consentement du Parlement est exigé pour modifier l'ensemble de cette législation et la faire adopter, mais la signature effective de l'accord n'a pas à être approuvée par le Parlement.

Le président: Voulez-vous dire par là que l'article 10 du projet de loi n'a aucune signification juridique?

M. von Finckenstein: Effectivement. D'un point de vue strictement légal, ce n'est pas nécessaire. Il s'agit ici d'un énoncé de politique de la part du Parlement. Le Parlement approuve cet accord.

Le président: Pourquoi n'a-t-on pas procédé par voie de résolution, ce qui est la façon normale de faire, plutôt que de recourir à une loi?

M. von Finckenstein: Parce que notre tradition veut que nous procédions ainsi au moyen de l'adoption d'une loi. Nous l'avons fait pour la Loi sur l'Accord de libre-échange et d'autres lois.

Le président: Ce n'est pas urgent, mais cela serait utile de connaître le contexte. Nous avons soulevé le même point pour l'Accord de libre-échange. Selon vous, il est courant que le Parlement du Canada avalise les accords et les traités. Vous avez aussi dit que le gouverneur en conseil a toute discrétion pour fixer ou non la date d'entrée en vigueur de la loi.

M. von Finckenstein: Tout à fait. L'article portant sur l'entrée en vigueur de cette loi est le même que dans l'ALÉ. Nous avions exactement la même disposition en 1988 lorsque l'ALÉ a été introduit.

[*Text*]

Senator Bolduc: In other words, it is not for article 10 that the bill is there, it is there for the changing of the other legislation required to put into effect the agreement.

Mr. von Finckenstein: Yes. It is for every single clause of the bill. It says "this Act or any provision thereof". For example, you can omit to proclaim some section or subsection of this act and proclaim the rest of it depending what the circumstances are. We have the ability to take a minor provision of the Customs Act and not proclaim it into force on January 1, but only as of February 1. If some organizational problems require that, and if it is not substantial and does not offend our free trade partners, we might have to do something like that.

The Chairman: Assuming that the conditions specified in clause 242(2) are met, the satisfactory steps; and, assuming that the Governor in Council does not have a whim or some other attitude against bringing the act into force — the intention is to bring it into force as of January 1, 1994.

Mr. von Finckenstein: It is more than a whim. What we will do here is the same as we did in the FTA. We will rigorously examine the U.S. and Mexican implementation rules to assure ourselves that they have lived up properly to all the obligations of the NAFTA.

The Chairman: I specified that.

You are saying that it is over and beyond that phrase, "discretion of the Governor in Council". Assume that neither of those reasons exist — the Governor in Council cannot in the first instance and does not wish to in the second instance — the intention would be to bring the act into force as of January 1, 1994.

Mr. von Finckenstein: Correct.

The Chairman: There are certain clauses within the bill that specify there are steps to be taken before that. On the basis of what authority will those steps be taken, given that the bill will not be brought into force?

Mr. von Finckenstein: What steps are you referring to?

The Chairman: For example, setting up panels, et cetera.

Mr. von Finckenstein: The panels will be set up simultaneously to the coming into force of the act. Once the act has been passed and received Royal Assent, we will start drafting a host of regulations setting up the fine machinery of government to implement these provisions. We will establish rosters, et cetera, on a *pro tempore* basis and these will all be passed as of January 1, when we are in a position to go ahead.

[*Traduction*]

Le sénateur Bolduc: En d'autres mots, ce n'est pas pour l'article 10 que le projet de loi existe; il y est pour changer l'autre mesure législative nécessaire pour promulguer l'accord.

M. von Finckenstein: Oui, pour chaque article du projet de loi. L'article dit «la présente loi ou telle de ses disposition». Par exemple, vous pouvez omettre de proclamer un article ou un paragraphe de cette loi et proclamer le reste selon les circonstances. Nous pouvons promulguer une disposition mineure de la Loi sur les douanes non pas le 1er janvier, mais plutôt le 1er février. Si des problèmes d'organisation l'exigent et si ces dispositions ne sont pas majeures et ne gênent pas nos partenaires au sein de l'Accord de libre-échange, nous pourrions procéder de cette manière.

Le président: En supposant que les conditions énoncées au paragraphe 242(2) soient remplies, que les mesures prises soient nécessaires; et en supposant que le gouverneur en conseil n'ait pas l'idée ou la lubie de refuser de promulguer la loi — vous avez l'intention de la faire entrer en vigueur au 1er janvier 1994.

M. von Finckenstein: C'est plus qu'une lubie. Nous allons faire ici la même chose que ce que nous avons fait pour l'ALÉ. Nous allons examiner vigoureusement les règles de mise en application adoptées par les États-Unis et par le Mexique pour nous assurer qu'ils ont bien respecté toutes leurs obligations aux termes de l'ALÉNA.

Le président: C'est ce que j'entendais.

Vous nous avez dit que tout est dans la formule: «à la discrétion du gouverneur en conseil». En supposant qu'aucune de ces raisons n'existe — que le gouverneur en conseil ne puisse pas le faire dans un premier temps et ne le veuille pas dans un deuxième temps — votre intention est de faire en sorte que la loi entre en vigueur au 1er janvier 1994.

M. von Finckenstein: C'est exact.

Le président: Certaines dispositions du projet de loi prévoient que des mesures doivent être prises au préalable. En vertu de quel pouvoir ces mesures vont-elles être prises étant donné que le projet de loi ne va pas entrer en vigueur?

M. von Finckenstein: De quelles mesures parlez-vous?

Le président: La mise en place de groupes spéciaux, par exemple, et cetera.

M. von Finckenstein: Les groupes spéciaux seront mis en place au moment même de l'entrée en vigueur de la loi. Une fois que la loi aura été adoptée et aura reçu la sanction royale, nous entreprendrons de rédiger toute une série de règlements visant à permettre à la machine du gouvernement de veiller à l'application détaillée de ces dispositions. Nous allons établir des rôles, et cetera, pour l'avenir, et nous les adopterons le 1er janvier, lorsque nous aurons le feu vert.

[*Text*]

The Chairman: Will those steps be done on the basis of the bill having become an act, although the bill has not yet come into force?

Mr. von Finckenstein: They will not be promulgated until January 1, which has to be done before the regulations can take effect.

Senator Forrestall: The Governor in Council can deal with these matters all or in part as well. Therefore, there is no impediment. If the government chooses to put 99.9 per cent of this matter into force, there would be nothing wrong with that. I am reminded of the famous case of the breathalyser legislation. Until we can find a way to design the breathalyser in such a way that you can take it yourself to maintain purity, that problem will remain unsolved.

Mr. von Finckenstein: The concrete example that we had under the FTA is the problem of the plywood and the new plywood standards. Neither we nor the Americans implemented our provisions under the agreement because there was a dispute on how it should be done. It has since been resolved. We came to the conclusion that overall, both sides had taken satisfactory steps to implement the agreement and that one little item was not enough to hold up the whole thing, which is exactly what you were talking about.

The Chairman: Would you explain the purpose of clause 6 on page 4 of the bill?

Mr. von Finckenstein: As I mentioned in my opening remarks, NAFTA and the legislation deals with government obligations. Clause 6 is designed to prevent somebody from coming before courts and arguing that the first part of this bill gives him a right which he wants to enforce before the courts and asking for certain remedies. We are saying that nobody can bring an action based on Part I of this legislation, which is very general, unless the consent of the Attorney General is first obtained. It would be unlikely that the Attorney General would give the consent because Part I deals with the designation of the commission, the establishment of the secretariat, the panels, the wine and spirits issues and gives the Governor in Council power to retaliate in certain instances. It does not give rise to any individual right of action.

The Chairman: On clause 7, the one on water, has there been any new discussion as a result of the Free Trade Agreement on what I will call "the water question"?

[*Traduction*]

Le président: Est-ce que ces mesures ont être prises en partant du principe qu'il s'agit d'une loi, même si le projet de loi n'est pas encore entré en vigueur?

M. von Finckenstein: Ces dispositions ne seront promulguées qu'au 1er janvier, et il faut que ce soit fait avant que les règlements ne prennent effet.

Le sénateur Forrestall: Le gouverneur en conseil peut aussi traiter en tout ou en partie de ces questions. Il n'y a donc aucun empêchement. Si le gouvernement choisit de faire entrer en vigueur 99,9 p. 100 de ces dispositions, il n'y a rien qui l'en empêche. Je vous rappelle l'affaire célèbre de la loi sur l'éthylomètre. Tant que l'on n'aura pas trouvé le moyen de concevoir un éthylomètre que l'on peut prendre soi-même pour en préserver la pureté, ce problème restera sans solution.

M. von Finckenstein: L'exemple concret que nous avons eu dans le cadre de l'ALÉ, c'est celui des nouvelles normes s'appliquant au contre-plaqué. Nous n'avions pas mis en application nos dispositions en vertu de l'accord et les Américains ne l'avaient pas fait non plus parce qu'il y avait un conflit sur la façon de procéder. Le problème a depuis été résolu. Nous en sommes arrivés à la conclusion que de manière générale les deux parties avaient pris les mesures nécessaires pour mettre en application l'accord et que ce point de détail n'était pas suffisant pour que l'on maintienne tout l'accord en suspens, ce qui va exactement dans le sens de ce que vous disiez.

Le président: Pouvez-vous nous expliquer quel est le but de l'article 6, à la page 4 du projet de loi?

M. von Finckenstein: Comme je l'ai indiqué dans mon exposé d'introduction, l'ALÉNA et la loi correspondante traitent des obligations du gouvernement. L'article 6 vise à empêcher que quelqu'un ne se présente devant les tribunaux en alléguant que la première partie de ce projet de loi lui confère un droit qu'il veut faire reconnaître en justice en demandant une certaine forme de réparation. Nous disons par là que personne ne peut intenter un recours fondé sur la partie I de cette loi, qui est de nature très générale, à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement du procureur général. Il est peu probable que le procureur général donne son consentement parce que la partie I a trait à la constitution de la commission, à l'établissement du secrétariat, aux groupes spéciaux, aux questions liées aux vins et aux spiritueux, et confère au gouverneur en conseil le pouvoir d'user de représailles dans certains cas. Elle ne confère pas des droits de poursuite individuels.

Le président: Au sujet de l'article 7, qui a trait à l'eau, est-ce qu'il y a eu de nouvelles discussions à la suite de l'Accord de libre-échange sur ce que j'appellerais «la question de l'eau»?

[*Text*]

Mr. von Finckenstein: This clause is identical to the clause that was in the FTA-implementation legislation. The agreement, like the FTA, does not deal with water because water in its natural state is not a good, is not traded and therefore is not subject to a trade agreement. This provision is the same as that provision. The exception is Article 302, which is the elimination of tariffs on water being imported into this country. I believe there are two instances — in New Brunswick and Manitoba — where we actually charge a tariff on incoming water and that tariff is being phased out.

The Chairman: I direct your attention to clauses 11 and 12. In clause 11, we have reference to a member of the Privy Council who is a minister. In clause 12 we have an authority given to the Governor in Council to appoint a member of the Privy Council for Canada to be a representative of Canada on the Free Trade Commission. The question rises: Under the act, what is to prevent the appointment of one of our senators, who are members of the Privy Council, for the purposes of being the representative of Canada on the Free Trade Commission?

Mr. von Finckenstein: Technically nothing. The Governor in Council will obviously appoint the Minister of Trade to be —

The Chairman: Why do you say "obviously"? He may be overworked elsewhere.

Mr. von Finckenstein: It will depend on what is on the agenda of the commission. The most likely person is the Minister of Trade. If it is a specific item for a specific commission meeting, it may be the Minister of Finance or somebody else. The wording is broad enough, as you have pointed out, rightly, that it could be any other member of the Queen's Privy Council. It does not have to be a minister.

The Chairman: Is there anything that would, other than what you have mentioned, make it desirable or necessary for it to be a minister?

Mr. von Finckenstein: You are asking me a question I cannot answer. It is for the Governor in Council to decide who is the best person to represent Canada.

The Chairman: There is nothing in the agreement. Your answer is no.

Mr. von Finckenstein: The agreement clearly says that each party is free to appoint who they want.

The Chairman: I thought the agreement said it was to be cabinet-level representatives, according to Article 2001 on page 20-1 of the agreement.

[*Traduction*]

M. von Finckenstein: Cet article est le même que celui qui figurait dans loi d'application de l'ALÉ. Cet accord, comme l'ALÉ, ne porte pas sur l'eau, parce que l'eau dans son état naturel n'est pas un bien, ne peut pas être commercialisée et ne peut donc pas faire l'objet d'un accord commercial. Cette disposition est la même que celle qui figurait avant. L'exception est représentée par l'article 302, qui supprime les droits de douane sur l'eau importée dans notre pays. Je crois qu'il y a deux situations — au Nouveau-Brunswick et au Manitoba — dans lesquelles nous appliquons effectivement des droits de douane sur l'eau qui entre dans notre pays, et ce tarif est progressivement abandonné.

Le président: J'attire votre attention sur les articles 11 et 12. À l'article 11, on fait référence à un membre du Conseil privé qui est ministre. À l'article 12, on habilite le gouverneur en conseil à nommer un membre du Conseil privé chargé de représenter le Canada au sein de la Commission du libre-échange. La question que je vous pose est la suivante: aux termes de la loi, qu'est-ce qui empêche la nomination de l'un de nos sénateurs, qui sont membres du Conseil privé, en qualité de représentant du Canada au sein de la Commission du libre-échange?

M. von Finckenstein: Rien en théorie. Le gouverneur en conseil va évidemment nommer le ministre du Commerce pour ...

Le président: Pourquoi «évidemment»? Il aura peut-être plein de travail ailleurs.

M. von Finckenstein: Tout dépend de l'ordre du jour de la commission. La personne qui paraît s'imposer, c'est le ministre du Commerce. S'il y a un point spécial à l'ordre du jour d'une séance de la commission, il se peut que ce soit le ministre des Finances ou quelqu'un d'autre. La formulation est suffisamment générale, vous l'avez bien fait remarquer, pour que ce soit n'importe quel membre du Conseil privé de la Reine. Il n'est pas indispensable que ce soit un ministre.

Le président: Y a-t-il un autre élément, en plus de ce que vous venez de mentionner, qui fait qu'il est souhaitable ou indispensable que ce soit un ministre?

M. von Finckenstein: Vous me posez une question à laquelle je ne peux pas répondre. Il appartient au gouverneur en conseil de décider qui est le mieux à même de représenter le Canada.

Le président: Rien n'est indiqué dans l'accord. Vous répondez donc par non.

M. von Finckenstein: Il est expressément prévu dans l'accord que chacune des parties est libre de nommer qui elle veut.

Le président: Je pensais qu'il était dit dans l'accord qu'il devait s'agir de représentants occupant un poste au niveau du cabinet, selon l'article 2001 de la page 20-1 de l'accord.

[*Text*]

Mr. von Finckenstein: I stand corrected Mr. Chairman, you are quite right. That is what the agreement says. When the Governor in Council exercises his power under section 12, he will obviously appoint a cabinet member.

The Chairman: It was not the facts I was interested in so much as the relationship between the agreement and the proposed act. You gave me your initial answer on the basis of the proposed act, but you are now saying that the Governor in Council, notwithstanding the latitude of the proposed act, would be bound by the agreement.

Mr. von Finckenstein: No. The Governor in Council is clearly bound by legislation. Our Constitution is what binds him. If he does so, perhaps in a new scenario, where he appointed a senator who is not a cabinet member, he would be in violation of the agreement and the provisions in the agreement regarding violation would kick in. He obviously does not have to and he can avoid the whole problem by appointing a cabinet member.

The Chairman: That is very helpful. Is this agreement a treaty in Canada?

Mr. von Finckenstein: Yes.

The Chairman: It would not necessarily be a treaty in the United States; is that correct?

Mr. von Finckenstein: In the United States, it is a trade agreement and, as you appreciate, the United States has special court procedures for trade agreements.

The Chairman: However, in Canada it is a treaty. You are saying that in Canada the executive government, which is free to enter into a treaty, is not bound by domestic law to fulfil the conditions of that treaty?

Mr. von Finckenstein: No, I did not say that at all.

The Chairman: That is what I am trying to discover. What are you saying?

Mr. von Finckenstein: I am saying the government is bound by domestic law, no question about that. It has to act in accordance with domestic law. By acting in accordance with domestic law, it may or may not be in breach of its international obligations.

The Chairman: Perhaps I did not raise my question properly or felicitously.

You seem to be stating that the executive government in Canada is not bound by Canadian domestic law to fulfil obligations which it has taken under treaty, unless that treaty is fouled up by Canadian legislation?

Mr. von Finckenstein: What I am trying to say is the government is bound by domestic legislation. Those are the parameters it has to abide by. Over and above what domestic

[*Traduction*]

M. von Finckenstein: J'ai fait une erreur, monsieur le président, vous avez tout à fait raison. C'est ce qui est dit dans l'accord. Lorsque le gouverneur en conseil exercera ses pouvoirs aux termes de l'article 12, il va évidemment nommer un membre du cabinet.

Le président: Je m'intéressais moins aux réalités pratiques qu'aux relations entre l'accord et la loi proposée. Vous m'avez répondu au départ en fonction de la loi qui est proposée, mais vous nous dites maintenant que le gouverneur en conseil, quelle que soit la latitude que lui laisse la loi proposée, sera lié par l'accord.

M. von Finckenstein: Non. Le gouverneur en conseil est clairement lié par la loi. C'est notre Constitution qui l'oblige à agir ainsi. S'il décide, si le scénario change éventuellement, de nommer un sénateur qui n'est pas membre du cabinet, il aura enfreint les clauses de l'accord et les dispositions de l'accord concernant les infractions interviendront alors. Il est évident qu'il n'a pas à procéder ainsi et qu'il peut éviter toute difficulté en nommant un membre du cabinet.

Le président: Voilà qui est très utile. Est-ce que cet accord est un traité au Canada?

M. von Finckenstein: Oui.

Le président: Ce ne sera pas nécessairement un traité aux États-Unis; c'est bien ça?

M. von Finckenstein: Aux États-Unis, c'est un accord commercial, et vous savez que les États-Unis ont une procédure judiciaire spéciale pour les accords commerciaux.

Le président: Au Canada, toutefois, c'est un traité. Vous nous dites qu'au Canada l'exécutif, qui est libre de souscrire à un traité, n'est pas tenu par le droit interne d'en respecter les conditions?

M. von Finckenstein: Non, ce n'est absolument pas ce que j'ai dit.

Le président: C'est ce que je cherche à savoir. Qu'est-ce que vous nous dites alors?

M. von Finckenstein: Je dis que le gouvernement est lié par le droit interne, c'est évident. Il doit agir conformément au droit interne. En agissant en fonction de ce droit interne, il lui arrive ou non de ne pas respecter ses obligations internationales.

Le président: Je n'ai peut-être pas bien posé ma question ou je me suis mal fait comprendre.

Vous semblez nous dire que l'exécutif au Canada n'est pas tenu par le droit interne canadien de remplir les obligations qu'il a souscrites en vertu d'un traité, à moins que ce traité ne soit remis en cause par la législation canadienne?

M. von Finckenstein: Ce que j'essaie de vous dire, c'est que le gouvernement est lié par la législation interne. Voilà quels sont les paramètres qu'il doit respecter. En plus de ce

[*Text*]

legislation enables us to do through international obligations, it may have narrowed its freedoms of action or limited its powers. Under domestic legislation, any member of the Privy Council may be appointed. By virtue of the agreement, it actually has to be a cabinet-level member of the Privy Council. The two are not in conflict. If the Governor in Council would choose, as you hypothetically stated, to appoint someone who was a member of the Privy Council but not a cabinet member, then the Governor in Council would be complying with domestic legislation. He would, however, be violating the NAFTA.

The Chairman: Clause 13 states:

> The Government of Canada shall pay its appropriate share of the aggregate of any expenditures incurred by or on behalf of the Free Trade Commission.

I have two questions. First, does this clause appropriate money?

Mr. von Finckenstein: No, this clause does not appropriate money.

The Chairman: So it will have to be done by appropriation acts.

Now we have the words "appropriate share". How is that to be calculated?

Mr. von Finckenstein: This is something that the commission obviously will decide. Under the FTA, we split it 50-50 and I would imagine we will do it here on a tripartite basis. The exact procedure is something that the commission has to work out as part of its own internal rules and organization. I cannot lay my hand on the provision which specifies how it will be split up. You will notice that the commission established its rules and procedures, and all of the decisions of the commission shall be taken by consensus. This is one of the decisions on internal workings that they will have to make up at the first meeting.

The Chairman: In other words, Parliament is being asked by clause 13 to delegate to the Free Trade Commission the decision to decide what Canada's appropriate share of the aggregate shall be?

Mr. von Finckenstein: Parliament will have to appropriate the money in annual appropriations to the Minister for International Trade. There will be an item for Parliament to approve it in that manner. Parliament hereby states that the appropriate share will be borne by Canada and the member of the Free Trade Commission representing Canada will work out with the other partners the appropriate share.

The Chairman: So you are saying yes to my question?

Mr. von Finckenstein: I am suggesting that Parliament controls the purse. Parliament will appropriate the necessary money. If the minister in his annual budget asks for an

[*Traduction*]

que l'autorise à faire la législation interne par l'intermédiaire de nos obligations internationales, ces dernières peuvent limiter sa liberté d'action ou ses pouvoirs. En vertu de notre législation interne, il est possible de nommer n'importe quel membre du Conseil privé. Aux termes de l'accord, il faut en fait que ce soit un membre du Conseil privé occupant un poste au niveau du cabinet. Les deux choses ne sont pas contradictoires. S'il décidait, conformément à votre hypothèse, de nommer un membre du Conseil privé qui n'appartient pas au cabinet, le gouverneur en conseil se conformerait à la loi interne. Il enfreindrait, cependant, les clauses de l'ALÉNA.

Le président: L'article 13 dispose:

> Le gouvernement du Canada paie sa quote-part du total des frais supportés par la Commission du libre-échange ou en son nom.

J'ai deux questions à vous poser. Tout d'abord, est-ce que cet article porte affectation de crédits?

M. von Finckenstein: Non, cet article ne porte pas affectation de crédits.

Le président: Il faut donc que ce soit fait par l'intermédiaire de lois d'affectation des crédits.

On parle dans ce texte de «quote-part». Comment va-t-on la calculer?

M. von Finckenstein: Il appartiendra évidemment à la commission de le décider. Aux termes de l'ALÉ, nous partageons par moitié et j'imagine que chacun paiera ici un tiers. C'est la commission qui fixera les modalités précises en mettant sur pied ses règles et son organisation internes. Je ne vois pas de clause qui dise précisément de quelle façon ces frais vont être partagés. Vous remarquerez que la commission fixe ses règles et sa procédure et que toutes ses décisions doivent être prises par consensus. Il s'agit là d'une décision de fonctionnement interne qu'il lui faudra prendre lors de la première séance.

Le président: Autrement dit, il est demandé au Parlement, aux termes de l'article 13, de déléguer à la Commission du libre-échange le pouvoir de décider quelle doit être la quote-part du Canada sur le total des frais?

M. von Finckenstein: Le Parlement devra chaque année affecter les crédits au ministre du Commerce international. Ce sera un poste budgétaire que le Parlement devra autoriser de cette manière. Le Parlement précise dans cet article que cette quote-part sera prise en charge par le Canada et que le représentant du Canada au sein de la Commission du libre-échange discutera avec ses homologues pour fixer cette quote-part.

Le président: Vous répondez donc par oui à ma question?

M. von Finckenstein: Ce que je veux dire, c'est que le Parlement tient les cordons de la bourse. Il affectera les sommes nécessaires. Si, dans son budget annuel, le Ministre

[*Text*]

amount and explains it as Canada's portion of the Free Trade Commission and Parliament disagrees and thinks it is an inappropriate amount, then it does not have to award it into place.

The Chairman: Of course the experience we have is that nowadays, governments come to Parliament asking for large amounts to cover a basket. However, you are stating that there will be a line in the Estimates to deal with this specific appropriation?

Mr. von Finckenstein: The commission meets periodically. The main expense is the secretariat. That is where all the work is done. Each party will have its own secretariat which will be set up by this legislation. The commission is a meeting of the three ministers and certain actions that they also do, such as study groups and working groups. The main budgetary expense will be the secretariat rather than the commission.

The Chairman: In your opening statement, Mr. von Finckenstein, you made reference to the content of clause 20 dealing with Articles 312 and 313 of the agreement. Could you tell us how the Parliament of Canada acquires competence to make law that is binding within areas which would ordinarily be exclusive to the jurisdiction of the provincial legislators? How does that work?

Mr. von Finckenstein: Let me first of all say that I hope we will not have to use Clause 20, because the provinces have already implemented those provisions. It is identical to what we have in the free trade agreement. The rationale is that the wine and distilled spirits distribution provisions of the FTA, and now of the NAFTA, are a small part of the overwhelming agreement which is in the federal sphere of influence. The federal government obviously has two powers: the power over trade and commerce and the power to enter international treaties.

If we ever had to invoke Clause 20, it would go as follows: We would ask the provinces to implement the wine and distilled spirit provisions of the NAFTA, saying, "The Government of Canada has signed this agreement. This is one of our obligations. It needs to be fulfilled. Please do it." Those are the parameters of the obligation.

If a province, after extensive consultation, refuses to do it, we would invoke this clause and by regulation, in effect, establish a wine and distilled spirits distribution organism in the province concerned. If it were in Manitoba, it would establish some body in that province which would distribute wine and distilled spirits.

We would obviously have to go to court. Presumably, somebody would take us to court and argue we do not have the jurisdiction. Our argument would be that this is necessary and

[*Traduction*]

demande un certain montant correspondant à la part que doit verser le Canada pour le fonctionnement de la Commission de libre-échange et si le Parlement n'est pas d'accord sur ce montant, il n'est pas obligé d'en autoriser le versement.

Le président: Nous savons, bien sûr, que, par les temps qui courent, les gouvernements demandent au Parlement de leur accorder des sommes très importantes destinées à alimenter des budgets composites. Pourtant, vous dites que le budget comprendra une ligne qui sera réservée à ce crédit particulier?

M. von Finckenstein: La commission se réunit périodiquement. C'est le secrétariat qui représente la principale dépense. C'est là où tout le travail se fait. Chaque partie aura son propre secrétariat qui sera établi en vertu de cette loi. La commission est constituée par trois ministres qui se réunissent pour prendre certaines mesures telles que la constitution de groupes d'étude et de groupes de travail. C'est le secrétariat, plutôt que la commission, qui représentera la principale dépense budgétaire.

Le président: Dans votre déclaration préliminaire, M. von Finckenstein, vous avez mentionné le contenu de l'article 20 qui a trait aux articles 312 et 313 de l'accord. Pourriez-vous nous dire comment le Parlement du Canada a compétence pour adopter une loi portant sur des domaines qui relèveraient normalement de la juridiction exclusive des législateurs provinciaux? Comment cela fonctionne-t-il?

M. von Finckenstein: Permettez-moi tout d'abord de dire que j'espère que nous ne serons pas obligés d'utiliser l'article 20, car les provinces ont déjà mis en oeuvre ces dispositions. Il est identique à ce que nous avons déjà dans l'accord de libre-échange. Le raisonnement est le suivant:les dispositions de l'ALÉ, et maintenant de l'ALÉNA, concernant la distribution des vins et des spiritueux distillés, ne sont qu'un détail de l'accord général qui relève de la compétence fédérale. Le gouvernement fédéral a manifestement deux pouvoirs:le pouvoir de contrôle des échanges commerciaux et le pouvoir de conclure des traités internationaux.

Si nous étions jamais obligés d'invoquer l'article 20, cela se passerait de la manière suivante: nous demanderions aux provinces d'appliquer les dispositions de l'ALÉNA relatives aux vins et aux spiritueux distillés, en disant, «le gouvernement du Canada a signé cet accord. C'est une de nos obligations. Elle doit être remplie. Veuillez vous exécuter.» Voilà les paramètres de cette obligation.

Si, après d'abondantes consultations, une province refuse de le faire, nous invoquerions cette clause et, dans la pratique, nous prendrions un règlement établissant un organisme de distribution des vins et des spiritueux distillés dans la province concernée. S'il s'agissait du Manitoba, c'est dans cette province que nous créerions un tel organisme.

Nous serions manifestement obligés d'aller devant les tribunaux. Il est probable que quelqu'un intenterait une action en justice contre nous en faisant valoir que nous n'avons pas

[*Text*]

incidental to the implementation of the treaty and that it is part of the trade and commerce powers of the federal government. A court would have to decide whether this subject matter, as we suggest, is a small but incidental part, or whether it is germane to the provinces and the federal government could not do it.

The Chairman: You say there are precedents which would support you. I am thinking back to the cases in the 1930s, the radio case, the aeronautics, the ILO case, which seem to go the other way. On what cases would the federal government rely?

Mr. von Finckenstein: Nobody can give you a complete answer until the process is taken to court. Obviously our advice, based on our research, is that this section would be sustained. However, without there being a court decision, nobody can tell that with total certainty.

The Chairman: I have cited two or three cases which went the other way, important ones such as the ILO case. Are there cases which reverse what the judicial committee did in that instance?

Mr. von Finckenstein: Senator, my function here is to explain the legislation and what we did. It is not to give legal advice.

The Chairman: I am trying to understand the basis on which the government is proceeding when it puts in this clause. I am wondering just how concrete or firm the pedestal upon which the clause rests, happens to be. That is why I am asking you. You are indicating —

Mr. von Finckenstein: There are a host of decisions since the 1930s which would indicate that the cases can be argued very successfully on the federal side.

The Chairman: I am just asking you for one or two of them, but if you do not wish to give them, that is up to you. I am not paying you for legal advice, obviously.

I have another question concerning non-performance.

Senator Stollery: Mr. Chairman, I think you touched on an important observation that I had not thought through, which is the basis of an agreement of three federal states in which the federal Government of Canada is the only one of the three with an inconclusive relationship with its component provinces. Mexico controls its 31 states through the appointment of governors. It certainly has control. The Americans did it through the Civil War. You have touched on

[*Traduction*]

compétence dans ce domaine. Notre argument serait que cette mesure est nécessaire, qu'elle est une des conséquences de la mise en vigueur du traité et qu'elle fait partie des pouvoirs du gouvernement fédéral dans le domaine des échanges commerciaux. Un tribunal devrait alors décider que, comme nous le suggérons, cette question n'a qu'une importance secondaire, ou, au contraire, qu'elle relève de la compétence des provinces et non de celle du gouvernement fédéral.

Le président: Vous dites qu'il y a des précédents sur lesquels vous pouvez vous appuyer. Je songe à plusieurs affaires remontant aux années 1930, celles de la radio, de l'aéronautique, de l'OIT, qui semblent avoir donné lieu à des décisions contraires. Quels antécédents le gouvernement fédéral pourrait-il invoquer?

M. von Finckenstein: Personne ne peut vraiment vous répondre tant que le processus n'aura pas été contesté devant un tribunal. Nos recherches nous encouragent manifestement à conclure que les dispositions de cet article seraient maintenues. Cependant, en l'absence d'un jugement d'un tribunal, personne ne peut l'affirmer avec une certitude totale.

Le président: J'ai cité deux ou trois affaires qui ont donné lieu à une toute autre décision, des affaires importantes, telles que celle de l'OIT. Y a-t-il en des décisions contraires à celle du comité judiciaire dans ce cas?

M. von Finckenstein: Sénateur, ma fonction est d'expliquer le projet de loi et ce que nous avons fait. Il ne m'appartient pas de vous donner un avis juridique.

Le président: J'essaie simplement de comprendre sur quoi le gouvernement s'est fondé pour inclure cet article. Je me demande si celui-ci est fondé sur une base vraiment ferme ou concrète. C'est pourquoi je vous pose cette question. Vous dites —

M. von Finckenstein: Une foule de décisions prises depuis les années 1930 montrent qu'on peut défendre la thèse fédérale avec beaucoup de succès.

Le président: Je voudrais simplement que vous m'en donniez un ou deux exemples, mais si vous ne voulez pas le faire, libre à vous. Je ne vous paie manifestement pas pour me fournir un avis juridique.

J'ai une autre question au sujet de la non-exécution.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, je crois que vous avez soulevé un point important auquel je n'avais pas songé, à savoir, la question du fondement d'un accord entre trois états fédéraux dont le gouvernement fédéral du Canada est le seul à entretenir des rapports mal assis avec les provinces qui composent le pays. Le Mexique contrôle ses 31 États en en nommant les gouverneurs, et ce contrôle est indiscutable. Les Américains ont obtenu le même résultat grâce à la Guerre

[*Text*]

an important issue because of those Privy Council decisions which actually supported the provincial positions.

What happens if the federal government is not able to enforce a section of the agreement — I realize we are talking primarily of a narrow range of goods — with its provinces? What does this do to the overall agreement if the federal government loses its case in court?

Mr. von Finckenstein: I think your hypothetical is one that is unlikely to arrive because we went through this with the FTA. All the provinces voluntarily complied with the wine and distilled spirits.

Senator Stollery: But Ontario has formally opposed it.

Mr. von Finckenstein: Ontario did take all the necessary measures to bring itself on side with the FTA. The necessary steps have been taken to comply with the GATT ruling, which in effect is what we are extending to Mexico now. As I say, what you are talking about —

Senator Stollery: Ontario has taken a strong position opposing NAFTA, of course.

Mr. von Finckenstein: As I mentioned, the provisions that we are extending to Mexico here are the same that we applied, by virtue of the GATT ruling with the Europeans, to all GATT members, so they are getting that benefit. There is nothing that needs to be done in this area by any of the provinces. They are already complying with it.

You want me to answer your hypothetical. What happens is our partner will of course take us to dispute settlement. There will be a ruling by a panel under Chapter 20. If we are found in violation, then the provisions of Chapter 20 apply and we will have to persuade the province to amend its ways to comply with the NAFTA. If they fail to do so, then they can be exposed to retaliation from our trade partner.

Senator Stollery: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Clause 21 reads:

> The Governor in Council may, for the purpose of suspending in accordance with the Agreement the application to a NAFTA country of benefits of equivalent effect pursuant to Article 2019 of the Agreement, by order, do any one or more of the following ...
>
> (b) modify or suspend the application of any federal law, except any provision of the *Special Import Measures Act* enacted by Part II, with respect to that country or to goods, service providers, suppliers, investors or investments of that country;

[*Traduction*]

de sécession. Vous avez soulevé là une question importante à cause des décisions du Conseil privé qui ont en fait été favorables aux provinces.

Que se passe-t-il si le gouvernement fédéral n'est pas en mesure d'imposer l'observation d'un article de l'accord — je sais bien que nous parlons surtout là d'une gamme étroite de produits — à ses provinces? Qu'adviendra-t-il de l'accord lui-même si le gouvernement fédéral perd son procès?

M. von Finckenstein: Je crois qu'il est peu probable que votre hypothèse se réalise car nous avons déjà vu tout cela avec l'ALÉ. Toutes les provinces ont accepté les dispositions concernant les vins et les spiritueux distillés

Le sénateur Stollery: Mais l'Ontario s'y est officiellement opposé.

M. von Finckenstein: L'Ontario a pris toutes les mesures nécessaires pour s'aligner sur les dispositions de l'ALÉ. Les mesures nécessaires ont été prises pour respecter la décision du GATT, que, dans la pratique, nous appliquons maintenant au Mexique. Comme je le disais, ce dont vous parlez —

Le sénateur Stollery: L'Ontario a fermement pris position contre l'ALÉNA.

M. von Finckenstein: Comme je le disais, les dispositions dont nous faisons bénéficier le Mexique sont les mêmes que celles qui s'appliquent à tous les membres du GATT en vertu de la décision du GATT prise avec les Européens. Aucune des provinces n'a besoin de faire quoi que ce soit dans ce domaine. Elles observent déjà ces dispositions.

Vous voulez que je réponde à votre hypothèse. Ce qui se passera c'est que votre partenaire fera naturellement jouer le mécanisme de règlement des différends. Un groupe spécial prendra une décision en vertu de l'article 20. S'il conclut que nous avons enfreint celui-ci, ces dispositions joueront et nous serons obligés de persuader la province de changer d'attitude et de respecter l'ALÉNA. Si elle ne le fait pas, elle s'expose à des mesures de rétorsion de la part de notre partenaire commercial.

Le sénateur Stollery: Merci, Monsieur le président.

Le président: Voici ce que dit l'article 21:

> Le gouverneur en conseil peut par décret, en vue de suspendre, aux termes de l'article 2019 de l'Accord et conformément à l'Accord, l'application à un pays de l'ALÉNA d'avantages dont l'effet est équivalent:
>
> b) modifier ou suspendre l'application d'un texte législatif fédéral, à l'exception des dispositions de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* édictées par la partie II, à ce pays ou à des produits, prestataires de services, fournisseurs, investisseurs ou investissements de ce pays;

[*Text*]

Would you explain what that is about?

Mr. von Finckenstein: Yes. This clause is there for the purposes of implementing Chapter 20. Under Chapter 20, any dispute regarding the agreement, where the parties cannot resolve it peacefully, other than Chapter 19, goes to a panel of five members who then decide which country's interpretation is correct.

Let us assume we are having a dispute with the Mexicans, saying that they have not complied with the provisions of the investment chapter. If that panel then rules, "Yes, we are right," Mexico is in violation and we effectively win the dispute, then it is up to Mexico to rectify its law. If Mexico does not do it, then by virtue of Chapter 20, we are entitled to retaliate by suspending benefits of the agreement or by imposing penalties on Mexican goods, et cetera, to the extent of the economic hurt that we are suffering as a result of Mexico's failure to comply with the agreement.

It is a very circumscribed provision. In my example, if Mexico did not accord our investors certain rights which they should have, the panel could determine that is worth $20 million a year, let us say for argument say.

We could augment the tariff on Mexican goods in order to collect $20 million, or we could withdraw a benefit from Mexico under one of our laws to the tune of $20 million. To do that, you may have to take certain provisions or laws and they do not apply to Mexicans or Mexican investors, or to Mexican goods, or whatever the case maybe.

That is the purpose of clause 21. It allows us to retaliate, but only to that extent. There is one major exception, which is Chapter 19, the binational dispute-settlement provision. That cannot be withdrawn as a result of a dispute under Chapter 20. It can only be withdrawn if you go into Chapter 19 and you have a so-called special committee.

The Chairman: I am trying to understand this. Are you saying that in the case where either the United States or Mexico does not conform to the final report, Canada could impose what has come to be called trade sanctions?

Mr. von Finckenstein: It may be trade sanctions or something else. You can take away rights that people now enjoy. For instance, we have a threshold for U.S. investments in Canada right now of $250 million. We could lower that amount to $50 million, for example. That is not a trade sanction, but it clearly takes away a benefit. You could take away anything they get by virtue of the agreement.

[*Traduction*]

Pourriez-vous nous expliquer ce que cela veut dire?

M. von Finckenstein: Oui. Cet article a pour objet d'appliquer les dispositions du chapitre 20. En vertu de celui-ci, tout différend concernant l'accord, que les parties ne parviennent pas à résoudre à l'amiable, autre que conformément aux dispositions du chapitre 19, est soumis à un groupe spécial de cinq membres qui décident alors quel pays a correctement interprété la situation.

Supposons que nous ayons un différend avec les Mexicains et que nous disions que ceux-ci n'ont pas observé les dispositions du chapitre sur l'investissement. Si ce groupe décide que nous avons raison, le Mexique est alors considéré coupable d'une infraction et nous sortons vainqueurs du différend. Il appartient par la suite au Mexique de modifier sa loi en conséquence. S'il ne le fait pas, aux termes du chapitre 20, nous sommes autorisés à exercer des représailles en suspendant les avantages de l'accord ou en imposant aux produits mexicains, et cetera, des amendes correspondant au préjudice économique que nous cause la non-observation de l'accord par le Mexique.

C'est une disposition très spécifique. Dans mon exemple, si le Mexique n'accordait pas à nos investisseurs les droits dont ils devraient jouir, le groupe spécial pourrait décider, à titre d'exemple, que cela vaut 20 millions de dollars par an.

Nous pourrions augmenter les droits de douane sur les produits mexicains pour recouvrer ces 20 millions de dollars, ou nous pourrions récupérer la même somme en privant le Mexique d'un des avantages dont il jouit en vertu d'une de nos lois. Pour cela, vous serez peut-être obligés d'adopter certaines dispositions ou lois qui ne s'appliquent pas aux Mexicains, aux investisseurs mexicains ou aux produits mexicains ou autre chose.

C'est là l'objet de l'article 21. Il nous permet de prendre des mesures de rétorsion, mais jusqu'à un certain point seulement. Il y a une exception importante, c'est la disposition relative au règlement binational des différends prévu par le chapitre 19. On ne peut pas suspendre son application à cause d'un conflit relevant du chapitre 20. On ne peut le faire qu'en appliquant le chapitre 19 et en faisant appel à un comité dit spécial.

Le président: J'essaie de comprendre. Voulez-vous dire que si les États-Unis ou le Mexique ne se conforment pas à la décision finale, le Canada pourrait imposer ce que l'on appelle maintenant des sanctions commerciales?

M. von Finckenstein: Ce pourraient être des sanctions commerciales ou autre chose. Vous pouvez priver les gens les droits dont ils jouissent maintenant. Par exemple, nous avons actuellement un seuil de 250 millions de dollars pour les investissements américains. Nous pourrions l'abaisser à 50 millions de dollars, par exemple. Ce n'est pas une sanction commerciale, mais cela leur enlève manifestement un avanta-

[*Text*]

Senator MacEachen: You mentioned non-compliance in the investment field on the part of Mexico in this case. Could the withdrawal of benefit take place in any area, such as investment, trade, services?

Mr. von Finckenstein: Yes, the agreement encourages you to take it in the same area in which the violation occurred. However, that may not be feasible or practical. Therefore, as the aggrieved country, you are free to take it in any area. The agreement has some language to suggest that you should take it in the area in which the violation occurred, but you are not bound by that.

Senator MacEachen: At that point, if Canada withdraws a benefit, is there any further step that Mexico can take to overturn this withdrawal, in a sense, or does it stick at that point?

Mr. von Finckenstein: It can rectify the breach and then we have to stop our punitive action. Alternatively, they can argue that we are overly punitive, that our measure is not of an equivalent effect, but in excess of the economic hurt that their restrictive measure is causing. If that is the case, it can go back to the panel for determination of whether it is of equivalent effect or not.

Senator MacEachen: Therefore, this is a further step that can be invoked by Mexico. Is there a limit to the number of times Mexico or any country in that position may resort to a panel?

Mr. von Finckenstein: The punitive measure would be in effect. We would have taken the retaliation of equivalent and economic effect. They would argue that we had overdone it and that they are hurting. They can go before a panel and ask for redetermination on equivalent effect, but in the interim our measure is in place and having its effect.

As my colleague points out, the new panel has to make its determination within 60 days, with the view to avoid endless dragging out, as you suggest.

Senator MacEachen: Is there a point at which that process of going to the panel stops? I do not know what benefit there would be in an imaginative offending country going repeatedly to the panel, except hoping for the best, if the punishment is in effect.

Mr. von Finckenstein: I cannot see the benefit in dragging the thing out while you are being punished.

[*Traduction*]

ge. Vous pourriez enlever aux Américains tous les avantages dontils jouissent en vertu de l'accord.

Le sénateur MacEachen: Vous avez parlé de non-observation des règlements par le Mexique dans le domaine de l'investissement. Pourrait-on le priver d'un avantage dans n'importe quel domaine, non seulement celui de l'investissement, mais aussi celui du commerce, des services?

M. von Finckenstein: Oui, l'accord vous encourage à prendre des sanctions dans le domaine où l'infraction a eu lieu. Ce n'est cependant pas toujours faisable ni pratique. En tant que pays lésé, vous êtes donc libre d'intervenir dans n'importe quel domaine. Aux termes de l'accord, vous êtes censé prendre des sanctions dans le même domaine, mais vous n'êtes pas absolument tenu de le faire.

Le sénateur MacEachen: Si le Canada retire un avantage, le Mexique peut-il lui-même prendre une contre-mesure, ou cela ne va-t-il pas plus loin?

M. von Finckenstein: Il peut corriger la situation, ce qui nous oblige à mettre un terme à nos mesures punitives. Il peut également faire valoir que les sanctions que nous voulons imposer sont excessives, qu'elles ne sont pas équivalentes et créent un préjudice économique supérieur à celui de sa mesure restrictive. Si c'est le cas, il peut faire de nouveau appel au groupe spécial et lui demander de décider si l'effet est équivalent ou non.

Le sénateur MacEachen: Le Mexique a donc la possibilité d'un recours supplémentaire. Y a-t-il une limite au nombre de fois que le Mexique ou tout autre pays placé dans la même situation peut recourir à un groupe spécial?

M. von Finckenstein: La mesure punitive serait en vigueur. Nous aurions pris des mesures de rétorsion ayant un effet économique équivalent. Nos adversaires feraient valoir que nous avons exagéré et qu'ils en souffrent. Ils pourraient alors demander à un groupe spécial de décider de ce que serait un effet équivalent, mais dans l'intervalle, la mesure prise serait maintenue et continuerait à faire sentir ses effets.

Comme mon collègue l'a fait remarquer, le nouveau groupe spécial doit rendre sa décision dans les 60 jours, afin d'éviter que les choses ne traînent interminablement, comme vous le dites.

Le sénateur MacEachen: Y a-t-il un point où l'on ne peut plus faire appel au groupe spécial? Je ne sais pas exactement quel serait l'avantage pour un pays coupable, qui utiliserait les ressources de son imagination pour faire constamment appel au groupe spécial, sinon d'espérer pour le mieux, si la sanction est déjà en vigueur.

M. von Finckenstein: Je ne vois pas quel serait l'avantage de faire traîner les choses lorsque vous subissez les effets d'une sanction.

[*Text*]

Senator MacEachen: But there is no legal provision that says, "The process stops", is there?

Mr. von Finckenstein: In the same way as anybody can go to court and sue, you are not likely to succeed, but there is nothing preventing you from suing. If the country wants to complain and raise issues repeatedly, I guess they could do it.

Senator MacEachen: The panels could sit as long as they had business from this country. Thank you.

The Chairman: Am I correct in thinking that this applies only with regard to Article 2019 controversies.

Mr. von Finckenstein: Article 2019 provides for enforcement of an award under Chapter 20 which has not been complied with. Any dispute under the agreement, except Chapter 19, can be taken to Chapter 20 disputes. If there is a failure to comply, you then come into section 21.

Senator MacEachen: Any dispute can go to the panel except Chapter 19.

Mr. von Finckenstein: Chapter 19, which deals with binational dispute settlement on anti-dumping and countervailing, is sort of sacrosanct. It is *sui generis*. It is at the heart of the agreement. There is a provision in Chapter 19 where, if a country systematically tries to undermine the whole panel process by failing to comply with the orders by not appointing panels or whatever, you can ask for a special committee. If that special committee concludes that a country has systematically undermined Chapter 19 procedures, you can withdraw the Chapter 19 benefits from that country. That is the only time you can do that.

We consider Chapter 19 to be the major gain of the FTA and the NAFTA. Clearly, we did not want to see a provision whereby failing to do something in the investment field you can lose the major gains of the FTA or the NAFTA as the case may be.

Senator MacEachen: For my benefit, would you explain your comment about the major benefit?

Mr. von Finckenstein: The FTA and the NAFTA are all about access to our trading partners' markets. It was felt that the administration of anti-dumping and countervailing procedures in our trading partner would benefit from a review by a binational panel, composed of members from both nations. This is to ensure that it is applied objectively and rigorously and that it does not have any protectionist overtones, or that the courts do not show undue deference and, therefore, accept

[*Traduction*]

Le sénateur MacEachen: Mais il n'y a pas de disposition légale qui stipule, «le processus s'arrête», n'est-ce pas?

M. von Finckenstein: De la même manière que n'importe qui peut intenter un procès, il y a peu de chances que vous réussissiez, mais rien ne vous empêche de le faire. Si le pays veut se plaindre et présenter constamment des contestations, rien ne s'y oppose.

Le sénateur MacEachen: Les groupes spéciaux pourraient donc continuer à siéger aussi longtemps que ce pays ferait appel à eux. Merci.

Le président: Cela ne s'applique que pour les controverses relevant de l'article 2019, n'est-ce pas?

M. von Finckenstein: L'article 2019 prévoit l'application d'une décision en vertu du chapitre 20 qui n'a pas été respectée. Tout différend en vertu de l'accord, à l'exception du chapitre 19, peut être soumis aux dispositions du chapitre 20 concernant les différends. En cas de non-observation, on fait jouer l'article 21.

Le sénateur MacEachen: Tout différend peut être soumis au groupe spécial, sauf s'il relève du chapitre 19.

M. von Finckenstein: Le chapitre 19, qui traite du règlement binational des différends concernant les mesures antidumping et les droits compensateurs, est, en quelque sorte, sacrosaint. Il est *sui generis*. C'est un des éléments fondamentaux de l'accord. Il prévoit notamment que, si un pays essaie systématiquement d'entraver le processus du groupe spécial en ne se soumettant pas aux décisions et en ne nommant pas de groupes spéciaux ou en ne prenant pas d'autre mesure, on peut demander la création d'un comité spécial. Si celui-ci conclut qu'un pays a systématiquement entravé le jeu des procédures prévu par le chapitre 19, on peut retirer à ce pays les avantages dont il jouit en vertu du chapitre 19. C'est la seule fois où cela est possible.

Nous considérons que le chapitre 19 est l'élément le plus positif de l'ALÉ et de l'ALÉNA. Manifestement, nous ne voulions pas d'une disposition qui puisse vous faire perdre les principaux avantages de l'ALÉ ou de l'ALÉNA, suivant le cas, en cas de non-observation du processus dans le domaine de l'investissement.

Le sénateur MacEachen: Voudriez-vous avoir l'obligeance de m'expliquer ce que vous avez dit à propos de cet avantage majeur?

M. von Finckenstein: L'objet essentiel de l'ALÉ et de l'ALÉNA est de nous permettre d'avoir accès aux marchés de nos partenaires commerciaux. On a jugé que l'administration de procédures antidumping et compensatrices chez notre partenaire commercial bénéficierait d'un examen effectué par un groupe spécial binational, composé de membres des deux nations. L'objectif est d'assurer une application objective et rigoureuse des procédures, sans aucun élément de protection-

[*Text*]

findings of injury, dumping or subsidization without rigorously going through the findings and seeing that the ITC or the ITA in the U.S., or the SECOFI in Mexico, had objectively and rigorously applied their national standards.

The review that went on in Canada before by the Federal Court, and in the United States by the Court of International Trade and in Mexico by its tribunal, is now being done by the binational panel. As you have seen in the past, that whole procedure has proved to be very effective in making sure that the orders made and anti-dumping and countervailing duty cases are done by rigorous application of domestic law and without any protectionist overtones.

Senator MacEachen: Which precise element were you describing as the procedures that were part of the FTA and the major benefit deriving from the NAFTA?

Mr. von Finckenstein: Chapter 19 of the FTA has been transposed into NAFTA and is now Chapter 19 of the NAFTA, except that it applies to Mexico as well. It is there in its entirety. Except for the necessary changes that had to be made to bring in Mexico and the special committee that I mentioned before, it really has not changed.

The Chairman: There was a question raised earlier about trade sanctions in the side agreements. We are being asked to approve the agreement and to authorize the government to bring the act and the agreement into force on January 1, 1994. Yet we know that the satisfactory steps to which reference is made in the bill are said in Washington to depend upon the achievement of so-called side agreements. What is the state of the negotiations on the side agreements?

Senator Stollery: Also, it is the next government, Mr. Chairman, not this government.

The Chairman: Yes. The government of whatever the day is.

Mr. Robert G. Clark, Deputy Chief Negotiator, Office of the North American Free Trade Negotiations, Department of External Affairs and International Trade: Mr. Chairman, the chief negotiators are meeting today and tomorrow in Washington, D.C., continuing their negotiations on the side agreements. In particular, they will be looking at an American proposal on import surges this week, and they will be taking stock of the progress that they have been making in trying to create a composite text from the three texts which were tabled at the last plenary chief negotiators meeting in Ottawa.

[*Traduction*]

nisme, ou d'éviter que les tribunaux ne manifestent une déférence excessive et n'acceptent donc les conclusions de préjudice, de dumping ou de subventionnement sans les examiner de manière rigoureuse afin de déterminer si l'ITC ou l'ITA aux États-Unis, ou la SECOFI au Mexique, ont appliqué leurs normes nationales de manière objective et rigoureuse.

L'examen effectué au Canada par la Cour fédérale, aux États-Unis par la Court of International Trade et au Mexique, par son propre tribunal, est maintenant la responsabilité du groupe binational. Comme vous avez déjà pu le voir, cette procédure s'est avérée très efficace et a assuré l'observation des décisions et le règlement des affaires antidumping et de droits compensateurs grâce à l'application rigoureuse des lois nationales, sans qu'aucun élément protectionniste ne rentre en jeu.

Le sénateur MacEachen: De quoi s'agissait-il exactement lorsque vous décriviez les procédures de l'ALÉ et l'avantage majeur découlant de l'ALÉNA?

M. von Finckenstein: Le chapitre 19 de l'ALÉ a été transposé dans l'ALÉNA et constitue maintenant le chapitre 19 de cet accord, à cette différence près qu'il s'applique maintenant aussi au Mexique. Il y figure sans changement, si l'on ne tient pas compte des changements nécessaires apportés pour inclure le Mexique et la disposition relative au comité spécial dont j'ai déjà parlé.

Le président: Tout à l'heure nous avons soulevé la question des sanctions commerciales prévues dans les accords parallèles. On nous demande d'approuver l'accord et d'autoriser le gouvernement à mettre en vigueur la loi et l'accord, le 1er janvier 1994. Nous savons pourtant que les mesures satisfaisantes mentionnées dans le projet de loi sont tributaires, selon Washington, de la conclusion de ces accords dits parallèles. Où en sont les négociations à ce sujet?

Le sénateur Stollery: N'oublions pas non plus que cela incombera au prochain gouvernement, Monsieur le président, pas à celui-ci.

Le président: Le gouvernement du jour, quel qu'il soit.

M. Robert G. Clark, sous-négociateur en chef, Bureau de l'ALÉNA, ministère des Affairese xtérieures et des affaires internationales: Monsieur le président, les négociateurs en chef se réunissent aujourd'hui et demain à Washington (DC), pour poursuivre leurs discussions sur les accords parallèles. Ils examineront en particulier une proposition américaine concernant les poussées soudaines d'importations, cette semaine, et ils feront le point sur l'état d'avancement de la préparation d'un texte composite à partir des trois documents déposés à la dernière réunion plénière des négociateurs en chef à Ottawa.

[*Text*]

The Chairman: I believe Mr. Wilson made a statement last week. I have a news report headed, "Canada signals possible NAFTA negotiations breakthrough". It is a Reuters report from Ottawa which talks about Canada saying it was open to penalties to enforce labour or environmental standards in the North American Free Trade Agreement as long as they did not involve trade sanctions against countries. Is that report accurate and, if so, what kind of penalties are being talked about?

Mr. Clark: Mr. Chairman, I think the best guide on the government's position on the side agreements is in the statements of the minister, not statements of Reuters.

The minister has made it clear in statements in the United States and in Canada, both in the other place as well as in comments to the press, what the government's position is on the side agreements.

The Chairman: Are we being misled by this Reuters report which says that Canada Trade Minister Michael Wilson told the *Globe and Mail* newspaper in Paris on Thursday that he had instructed his negotiator John Weekes to find a way around the impasse. Then there is reference to a trade spokesman whom I do not know, Richard LeCoq. Do you know him?

Mr. Clark: Yes, it is Richard LeCoq.

The Chairman: The trades spokesman is reported to have said that penalties such as fines could form a compromise, allowing the three countries to approve the trade pact in time for it to take effect as planned, January 1, 1994. Then he is again quoted as saying that Canada believes in effective compliance and agrees with the United States on this.

Am I misled if I think, as I do, that they are saying sanctions but not trade sanctions are our position?

Mr. Clark: As I say, I think the minister's statements are to the effect that Canada favours effective side agreements which encourage cooperation in both labour and environment fields. At the press conference of chief negotiators, at the last plenary chief negotiators meetings, they agreed publicly. Because they had encountered differences which they were unable to bridge on their existing mandates, the chief negotiators agreed that the ministers from the three governments should speak about this issue.

[*Traduction*]

Le président: Je crois que M. Wilson a fait une déclaration à ce sujet, la semaine dernière. J'ai ici une information de presse intitulée, «Canada signals possible NAFTA negotiations breakthrough» (Le Canada signale un déblocage possible des négociations sur l'ALÉNA). C'est un rapport Reuters émanant d'Ottawa, selon lequel, le Canada serait disposé à accepter le recours à des sanctions pour appliquer les normes en matière de travail et de protection de l'environnement dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain, tant qu'il ne s'agirait pas de sanctions commerciales contre les pays participants. Cette information est-elle exacte et, si oui, de quel genre de sanctions s'agit-il.

M. Clark: Monsieur le président, je crois que la meilleure indication de la position du gouvernement à l'égard des accords parallèles nous est fournie par les déclarations du Ministre, et non par celle de Reuters.

Le Ministre a clairement déclaré aux États-Unis comme au Canada, devant l'autre Chambre ainsi que devant la presse, ce qu'était la position du gouvernement à l'égard des accords parallèles.

Le président: Ce rapport Reuters, selon lequel Michael Wilson, notre ministre du Commerce, a déclaré au *Globe and Mail* à Paris, jeudi dernier, qu'il avait donné comme instruction à son négociateur John Weekes de trouver un moyen de sortir de l'impasse, serait-il donc faux? Dans ce même rapport, on mentionne également le nom de Richard LeCoq, un porte-parole pour les affaires commerciales, que je ne connais pas. Le connaissez-vous?

M. Clark: Oui, c'est bien Richard LeCoq.

Le président: Toujours selon la même information, ce porte-parole aurait déclaré que l'imposition d'amendes pourrait constituer un compromis et permettre ainsi aux trois pays d'approuver l'accord commercial en temps suffisant pour qu'il entre en vigueur comme prévu, le 1er janvier 1994. Il aurait également dit que le Canada croit à une application efficace des dispositions de l'accord et qu'il est d'accord avec les États-Unis à ce sujet.

Cela signifie-t-il, comme je le pense, que nous sommes favorables à la prise de sanctions, à condition que ce ne soient pas des sanctions commerciales?

M. Clark: Comme je le disais, les déclarations du Ministre signifient que le Canada est favorable à des accords parallèles efficaces, encourageant la coopération dans le domaine du travail et de l'environnement. À la conférence de presse des négociateurs en chef, lors de leur dernière réunion plénière; ils se sont déclarés publiquement d'accord. Comme la teneur de leurs mandats ne leur permettait pas d'aplanir certaines difficultés, les négociateurs en chef sont alors convenus qu'il appartenait aux ministres des trois gouvernements de se prononcer sur cette question.

[*Text*]

The ministers did and, on the basis of that discussion, as Minister Wilson mentioned to the *Globe and Mail* reporter in Paris, he asked his chief negotiator to work with the other governments in finding a way through this difficulty and to arrive at successful side agreements.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, you come back again and again to side agreements which provokes me to ask a question which has been in the back of my mind for some time. Can anyone tell us what is being negotiated under the heading of labour standards and environmental measures?

Maybe it is not possible to disclose the content, but are we negotiating such things as a minimum wage or a continent-wide wage or standards of hours of work, which are the traditional subject matters of labour standards as we understand them in Canada. In fact, the bill that first established minimum hours of work, minimum wage, vacations with pay, paid holidays, was called labour standards. Is that the kind of content we are talking about in the labour field, or it is more general?

Mr. Clark: The starting point, the point of departure for the side negotiations, is the respect of domestic legislation and regulations in the three countries. The effort towards framing side agreements on labour, environment and perhaps on import surges is to create a framework, looking ahead, that would improve the trilateral cooperation in improving, strengthening these standards, but not to create common standards. That is not the focus of the negotiations.

For example, the Department of Labour did comparative studies of the legislation and regulations in the three countries and found them more or less comparable. There were areas where, for example, Mexico's legislation from the optic of organized labour was and is stronger than either Canadian or Mexican laws and regulations. There are areas where Canadian laws and regulations are again, from one or another perspective, stronger or more comprehensive than some U.S. laws and regulations.

The starting point for the negotiations was not to create a common or lowest-common-denominator list or floor of standards. Rather, it was to create a framework which leads towards the improvements and the better trilateral cooperation, in the observance and the establishment and in the improvements of these laws and regulations, but starting from the national laws, regulations and policies of each respective country.

[*Traduction*]

C'est ce qu'ont fait les ministres et, à la suite de cela, comme le ministre Wilson l'a dit au journaliste du *Globe and Mail* à Paris, il a demandé à son négociateur en chef de rechercher, avec les représentants des autres gouvernements, un moyen de tourner la difficulté et de conclure des accords parallèles efficaces.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, vous revenez constamment à ces accords parallèles, ce qui m'incite à poser une question que j'ai en tête depuis pas mal de temps. Quelqu'un peut-il me dire exactement ce que l'on négocie au chapitre des normes de travail et des mesures de protection de l'environnement?

Peut-être n'est-il pas possible d'en révéler le contenu, mais négocions-nous, par exemple, un salaire minimum ou un salaire valable sur l'ensemble du continent, ou encore des horaires de travail normalisés, autant d'éléments traditionnels des normes de travail telles que nous les concevons au Canada. En fait, le projet de loi qui, pour la première fois, a établi un horaire de travail minimum, un salaire minimum, des congés payés, des vacances payées, s'appelait projet de loi sur les normes de travail. S'agit-il bien de cela lorsque nous parlons du domaine du travail, ou cela a-t-il un caractère plus général?

M. Clark: Le point de départ, le fondement des négociations parallèles, est le respect des lois et des règlements nationaux des trois pays. Le but des efforts déployés pour élaborer des accords parallèles sur le travail, l'environnement et peut-être, sur les poussées d'importation, est de créer un cadre général qui permettrait, à l'avenir, d'améliorer la coopération trilatérale nécessaire pour renforcer ces normes, mais non de créer des normes communes. Ce n'est pas là le but de ces négociations.

Par exemple, le ministère du Travail a effectué des études comparatives sur les lois et règlements des trois pays et a constaté qu'ils avaient beaucoup de points communs. Dans certains domaines, par exemple, la loi mexicaine, dans l'optique du travail organisé, était et demeure plus forte que les lois et les règlements canadiens ou américains. Il y a des domaines où nos lois et règlements sont d'ailleurs, selon le point de vue, plus forts et plus complets que certaines lois et règlements américains.

Au départ, les négociations n'avaient pas pour objet de créer une liste ou une base de normes correspondant à un dénominateur commun ou plutôt, à un plus petit dénominateur commun. Elles étaient destinées à créer un cadre qui favoriserait les améliorations et une meilleure coopération trilatérale, grâce à l'observation, à l'établissement et à l'amélioration de ces lois et règlements, mais toujours en prenant pour point de départ les lois, les règlements et les politiques nationales de chaque pays.

[*Text*]

Senator Stollery: Therefore, our position is not that Mexico should have independent labour unions. We have had evidence here at the committee that the labour movement in Mexico is one of the main supports of the governing regime and that it is not independent, which has an effect on the wage structure. Is it the case that in these side agreements we are not making any suggestion that an independent labour union movement might assist things?

Mr. Clark: The Mexicans could make quite a number of requests of Canada.

Senator Stollery: Never mind their requests. What about our requests?

Mr. Clark: That is the point I am making. The three governments have not decided to improve these important areas of environment and labour by making requests at the outset from the other governments.

Senator Stollery: So an independent labour movement is not our way of going about this negotiation?

Mr. Clark: The point of departure is the existing framework within each country and from that base, to work together in ways which have never been tried before and are unprecedented in their scope; to work out a cooperative framework which encourages compliance with and the establishment of higher standards, laws, levels of observance and compliance, and regulations to back those up.

Senator MacEachen: One wonders, Mr. Chairman, why it is not adequate to deal with these matters through the ILO, the body that is used to exchange information. Certainly Canada and the United States belong to the ILO. I am not sure about Mexico. Presumably there is some unseen advantage to the Americans in particular in seeking this arrangement.

The Chairman: Mr. Clark, can I assume from your answer that you are saying that Canada is not concerned with the environmental or the labour standards that are supposed to prevail in Mexico or the United States, but that the emphasis is on achieving some way of assuring that there is compliance with whatever the standards may happen to be?

Mr. Clark: I would twin that. Compliance is the aspect of the negotiations which is attracting a great deal of press attention, but Canada's involvement with Mexico on working cooperatively on environmental projects began long before the NAFTA negotiations and will continue after the NAFTA goes into effect.

The Chairman: Is that part of the negotiation?

Mr. Clark: Compliance as well as actual practical avenues of cooperation and information exchange.

[*Traduction*]

Le sénateur Stollery: Donc, ce que nous voulons, ce n'est pas que le Mexique ait des syndicats indépendants. Des témoins ont déclaré devant ce comité que le syndicalisme au Mexique est un des principaux soutiens du régime et qu'il n'est pas indépendant, ce qui influe sur la structure des salaires. Ce pourrait-il que dans ces accords parallèles, nous ne faisons pas valoir qu'un syndicalisme indépendant pourrait faciliter les choses?

M. Clark: Les Mexicains pourraient, eux-mêmes, réclamer beaucoup de choses au Canada.

Le sénateur Stollery: Peu importe leurs demandes. Et les nôtres?

M. Clark: C'est bien ce que je veux dire. Au départ, les trois gouvernements n'ont pas décidé d'améliorer les importants domaines que représentent l'environnement et le travail en règlement des concessions aux autres gouvernements.

Le sénateur Stollery: Donc, dans ces négociations, nous ne prenons pas le parti d'un syndicalisme indépendant?

M. Clark: Le point de départ est constitué par le cadre réglementaire de chaque pays et, à partir de cela, on s'efforce de travailler de concert selon des méthodes totalement nouvelles et d'une ampleur sans précédent. Le but est donc d'élaborer un cadre de coopération favorable à l'observation et à l'établissement de normes, de lois, de contraintes et de règlements plus rigoureux.

Le sénateur MacEachen: On peut se demander, Monsieur le président, pourquoi on ne veut pas régler ces questions par l'intermédiaire de l'OIT, qui est l'organisme utilisé pour échanger des informations. Le Canada et les États-Unis en sont membres; le Mexique aussi peut-être, mais je n'en suis pas certain. Il est probable que cet arrangement présente un avantage qui n'est pas immédiatement apparent, pour les Américains en particulier.

Le président: Monsieur Clark, dois-je conclure, d'après votre réponse, que les normes de travail et les normes de protection de l'environnement qui sont censées exister au Mexique et aux États-Unis ne posent pas de problème au Canada, et que l'objectif essentiel est de trouver un moyen d'assurer l'observation des normes dans ce domaine, quelles qu'elles puissent être?

M. Clark: En effet. L'observation des normes est un des éléments des négociations qui retiennent le plus l'attention de la presse, mais la collaboration du Canada avec le Mexique à la réalisation de projets environnementaux date de bien avant les négociations sur l'ALÉNA et se poursuivra après son entrée en vigueur.

Le président: Cela fait-il partie des négociations?

M. Clark: L'observation ainsi que les méthodes pratiques de coopération et d'échange d'information.

[*Text*]

The Chairman: But is the United States making continued cooperation between Mexico and Canada a condition of the side agreements? I think not. Surely the focus is on the effectiveness of the standards, whatever they may be, and then the question of sanctions as a means of assuring effectiveness.

Mr. Clark: I think the object of the three governments is to create confidence among the three countries that their environmental and labour laws are being observed to the point where they could not provide unfair competitive advantage to any of the three countries.

The Chairman: But you seem to imply that a public proclamation by the heads of state in the three countries would not be sufficient to do that, so we then focus on means. Therefore, is the real topic of discussion not sanctions of one form or another.

Mr. Clark: No, the topic of discussion at the negotiations is to create effective side agreements.

The Chairman: How, other than by sanctions, are you going to assure effectiveness?

Mr. Clark: That is what they are discussing today in Washington and will be discussing afterwards. There are means other than trade sanctions.

The Chairman: I am not talking specifically about trade sanctions. Mr. Wilson has said that in no situation would Canada accept trade sanctions. Therefore, we are talking about other kinds of sanctions. The word "fines" is used in this news report. I suppose that is a form of sanction. Imprisonment is not mentioned, but I suppose it would be a form of sanction.

Mr. Clark: You are correct, Mr. Chairman, the word "fines" does appear in that Reuters article, but the minister did not mention the word "fines"

The Chairman: Are we talking about enforcement by some form of sanctions, but not trade sanctions or fines?

Mr. Clark: No, I think we are discussing the modalities for three governments to agree on how to build assurance and confidence that each of them will observe, through enforcement of their respective national laws and regulations, those labour and environmental standards which they now have. They are also discussing how to improve those standards in the years ahead, as their economies become more integrated through the operation of the NAFTA.

Senator Stollery: I have been reading about another issue that may have become part of these discussions, and this is certainly a new one on me. Since the shooting of the cardinal

[*Traduction*]

Le président: Mais les États-Unis font-ils du maintien de la coopération entre le Mexique et le Canada une condition des accords parallèles? Je ne le pense pas. Sûrement, ce qui compte avant tout c'est l'efficacité des normes, quelles qu'elles soient, et aussi la question des sanctions pour en assurer l'efficacité.

M. Clark: Je crois que ce que veulent les trois gouvernements, c'est convaincre les trois pays que leurs lois dans le domaine de l'environnement et du travail seront appliquées avec suffisamment de rigueur pour qu'aucun des trois pays ne puissent injustement jouir d'un avantage concurrentiel.

Le président: Mais vous semblez vouloir dire qu'une déclaration publique par les chefs d'État des trois pays ne serait pas suffisante pour cela et qu'il faut donc que nous concentrions nos efforts sur les moyens. Les sanctions, sous une forme ou sous une autre, ne sont-elles donc pas le véritable sujet de la discussion?

M. Clark: Non, ce que l'on discute aux négociations, ce sont les méthodes nécessaires pour établir des accords parallèles efficaces.

Le président: Comment assurer leur efficacité, sinon en recourant à des sanctions?

M. Clark: C'est ce qu'ils discutent aujourd'hui à Washington et qu'ils continueront à discuter par la suite. Il existe des moyens autres que des sanctions commerciales.

Le président: Je ne parle pas particulièrement de sanctions commerciales. M. Wilson a déclaré qu'en aucun cas, le Canada ne les accepterait. Nous parlons donc d'autres types de sanction. Dans ce communiqué de presse, on a utilisé le mot «amendes». Je suppose qu'il s'agit là d'une forme de sanction. On n'a pas parlé d'emprisonnement, mais ce serait aussi une forme de sanction.

M. Clark: Vous avez raison, Monsieur le président, le mot «amendes» apparaît dans l'article de Reuters, mais le Ministre n'a pas mentionné ce mot.

Le président: Sommes-nous donc en train de parler de sanctions qui ne seraient ni des sanctions commerciales ni des amendes?

M. Clark: Non, je crois que ce dont nous discutons, ce sont des modalités d'un accord entre les trois gouvernements visant à s'assurer que chacun d'entre eux observera, grâce à l'application de leurs lois et règlements nationaux respectifs, les normes de travail et les normes environnementales qu'ils ont actuellement. Ils discutent également de la manière d'améliorer ces normes au cours des prochaines années, au fur et à mesure que leurs économies seront plus étroitement intégrées dans le cadre de l'ALÉNA.

Le sénateur Stollery: J'ai lu quelque chose au sujet d'une autre question qui fait peut-être maintenant l'objet de ces discussions, et je dois dire que c'est une question qui est

[*Text*]

in Guadalajara — he was shot 14 times, his chauffeur was shot ten times and five other people were witnesses — I have been made aware by the press of the difficulty of drug control and the preoccupation of the Americans with that. I am told that about 1,750 trucks cross the Rio Grande between Mexico and the United States every day. It is estimated by the Drug Enforcement Administration that they carry about 350 tonnes of cocaine a year into the United States from Mexico.

There seems to have been some connection with the police in the murder at the airport and the taking over of the airport terminal. The Americans are very concerned about this because when free trade comes into effect, it will be more difficult than it is now to control transborder truck traffic. This is now causing some concern.

Has this new feature been part of the discussions?

Mr. Clark: Sorry, what discussions?

Senator Stollery: On the side agreements.

Mr. Clark: No.

Senator Bosa: We have been told that the NAFTA agreement has absorbed in its entirety the FTA and that in the process there were some irritants perceived by Canada which had been amended and improved, such as the dispute-settlement mechanism.

Could you identify those improvements? If there were any such improvements, did Canada have to make any concessions to obtain them?

Mr. von Finckenstein: Are you talking about Chapter 19 or Chapter 20?

Senator Bosa: Clauses 18, 19 and 20 appear to be the clauses which deal with the dispute-settlement mechanism or retaliation.

Mr. von Finckenstein: As I mentioned, Chapter 19 is identical in both agreements, with the addition in the NAFTA of the procedure for a special committee in case one of the countries systematically tries to undermine the binational process. As well, in Chapter 19 there was a provision that it would be a provisional chapter for five years, with renewal for seven. After that, the parties could, on six months notice, terminate the procedure. That clause has now been removed, and Chapter 19 is a permanent feature of the NAFTA.

In terms of Chapter 20, you now have three partners rather than two. The procedures have been improved to the extent that we each have rosters. We pick the member from the roster from the other side. That ensures a streamlining in setting up panels and procedures.

[*Traduction*]

totalement nouvelle pour moi. Depuis l'assassinat du cardinal à Guadalajara — il a été frappé de 14 balles, son chauffeur de dix, et cinq autres personnes ont été témoins de l'incident — la presse m'a fait comprendre la difficulté du contrôle des drogues et des soucis que cela inspire aux Américains. On me dit qu'environ 1 750 camions franchissent quotidiennement le Rio Grande entre le Mexique et les États-Unis. La Drug Enforcement Administration estime qu'ils amènent environ 350 tonnes de cocaïne par an du Mexique aux États-Unis.

Il semble qu'il y ait eu un lien entre la police et le crime à l'aéroport et la prise de contrôle de l'aérogare. Cela inquiète beaucoup les Américains car, lorsque le libre-échange entrera en vigueur, il sera encore plus difficile que maintenant de contrôler le camionnage transfrontalier. C'est un sérieux sujet de préoccupation.

Ce sujet a-t-il été abordé au cours des discussions?

M. Clark: Excusez-moi, quelles discussions?

Le sénateur Stollery: À propos des accords parallèles.

M. Clark: Non.

Le sénateur Bosa: On nous a dit que l'ALÉNA a totalement absorbé l'ALÉ et qu'au cours de ce processus, le Canada a relevé un certain nombre d'irritants et que ces points ont été modifiés et améliorés, notamment le mécanisme de règlement des différends.

Pourriez-vous nous préciser quelles sont ces améliorations? S'il y en a eu, le Canada a-t-il été obligé de faire des concessions pour les obtenir?

M. von Finckenstein: Parlez-vous du chapitre 19 ou du chapitre 20?

Le sénateur Bosa: Les articles 18, 19 et 20 semblent être ceux qui traitent du mécanisme de règlement des différends ou des mesures de rétorsion.

M. von Finckenstein: Comme je l'ai dit tout à l'heure, le chapitre 19 est identique dans les deux accords, à cela près que, dans l'ALÉNA, on a ajouté la procédure de création d'un comité spécial, au cas où un des pays essayerait systématiquement de compromettre le processus binational. D'autre part, le chapitre 19 stipule qu'il s'agirait d'un chapitre provisoire qui demeurerait en vigueur cinq ans, avec renouvellement pour sept années supplémentaires. Après cela, les parties pourraient, sur préavis de six mois, mettre fin à la procédure. Cette clause a maintenant été supprimée, et le chapitre 19 est un élément permanent de l'ALÉNA.

En ce qui concerne le chapitre 20, vous avez maintenant trois partenaires au lieu de deux. On a amélioré les procédures en ce sens que nous avons chacun une liste. Nous choisissons le membre dans la liste de l'autre partie. Cela permet de rationaliser l'établissement des groupes spéciaux et des procédures.

[*Text*]

As well, it has been clarified that if you are at the losing end of a dispute, you must comply with it or face retaliation. You cannot counter-retaliate. That provision was there under the FTA, but it was not spelled out in the clarity it is now. The retaliation is limited to the amount of your economic hurt, and you can have a dispute as to whether the retaliation is excessive or not. Chapter 20, to that extent, in light of experience, has been modified and perfected.

Senator Bosa: But does this greatly improve our ability to deal with the agreement? Did we have to make any concessions, since we benefited from those provisions?

Mr. von Finckenstein: It has increased our ability, or rather, the provisions have made this a better process. In light of three years of experience, certain issues have come up repeatedly. We have found better ways to address them.

Senator Comeau: The binational dispute-settlement process refers to two nations. Would a dispute between the U.S. and Canada be referred to a trinational panel?

Mr. von Finckenstein: You would still have a binational panel. The dispute is always between two nations, the importer and the host country.

Senator Comeau: Could a dispute arise where you could get the three nations involved? Would that then go to a trinational panel?

Ms Spencer: In the context of Chapter 19, you are looking at a binational panel. It would only be binational. If there is a case, for example, where the Americans have an antidumping duty on goods coming from Canada and from Mexico, each country would have the right to invoke a binational panel separately. Binational panels would be between the U.S. and Mexico and the U.S. and Canada.

The Chairman: I wish to make a suggestion. We have new members in the committee and new members in the Senate who were not here when the FTA was dealt with. It might be helpful if we had a brief exposé of Chapter 19 because I think there will be questions on that chapter. If it is agreeable to the members, let us attempt to do that without intermingling too much with other questions. Is that agreeable?

Senator Bosa: I have a supplementary question, Mr. Chairman.

If the NAFTA is adopted by Parliament and not proclaimed, those areas that have improved the FTA irritants, would they be

[*Traduction*]

Par ailleurs, on a bien précisé que si vous êtes le perdant, vous devez vous soumettre à la décision ou vous exposer à des mesures de rétorsion. Vous ne pouvez pas recourir à des représailles en retour. Cette disposition existait dans l'ALÉ, mais elle n'était pas énoncée avec autant de clarté que maintenant. Les représailles sont limitées au montant du préjudice économique subi par vous, et elles peuvent être contestées, si elles sont considérées comme excessives. À la lumière de l'expérience, le chapitre 20 a donc été modifié et amélioré à cet égard.

Le sénateur Bosa: Mais cela accroît-il beaucoup notre capacité d'action dans le cadre de l'accord? Avons-nous été obligés de faire des concessions, puisque nous bénéficions de ces dispositions?

M. von Finckenstein: Notre marge de manoeuvre s'en est trouvée accrue ou plutôt, ces dispositions ont contribué à améliorer le processus. Trois années d'expérience ont montré que certaines questions revenaient constamment. Nous avons trouvé de meilleures méthodes pour les régler.

Le sénateur Comeau: Le processus de règlement binational des différends joue lorsqu'il s'agit de deux nations. Le différend entre les États-Unis et le Canada serait-il renvoyé à un groupe spécial trinational?

M. von Finckenstein: Ce serait encore un groupe binational. Le différend est toujours entre deux nations, l'importatrice et le pays hôte.

Le sénateur Comeau: Pourrait-il y avoir un différend mettant en cause les trois nations? Serait-ce alors un groupe trinational qui s'en occuperait?

Mme Spencer: Dans le contexte du chapitre 19, il ne peut y avoir qu'un groupe spécial binational. Si, par exemple, les Américains appliquent un droit antidumping aux produits venant du Canada et du Mexique, chaque pays aurait le droit de réclamer séparément l'intervention d'un groupe binational. L'un s'occuperait du différend entre les États-Unis et le Mexique et l'autre, du différend entre les États-Unis et le Canada.

Le président: Je voudrais vous faire une suggestion. Nous avons ici de nouveaux membres du comité et de nouveaux membres du Sénat qui n'étaient pas présents lorsque nous nous sommes occupés de l'ALÉ. Il serait peut-être utile qu'on nous présente un bref exposé sur le chapitre 19 car je crois que celui-ci va soulever certaines questions. Si cela convient aux membres du comité, essayons de le faire sans trop empiéter sur les autres questions. Êtes-vous d'accord?

Le sénateur Bosa: J'ai une question supplémentaire, Monsieur le président.

Si l'ALÉNA est adopté par le Parlement et n'est pas proclamé, les améliorations apportées pour tenir compte des

[*Text*]

transferred back to the FTA? Would the FTA be amended to contain those provisions?

Mr. von Finckenstein: Those areas that have proven to be difficult in the FTA would continue to be difficult. However, nothing prevents us, bilaterally, from agreeing to make certain changes. The FTA has provisions regarding amendments, and we could implement them bilaterally. They may or may not require legislation. That depends on the nature of the changes.

The Chairman: I made a suggestion. Apparently it fell on deaf ears.

Senator MacEachen: You have asked us to concentrate on —

The Chairman: I am merely suggesting that certain questions seem to be coming up in this area and whether it would not be orderly to deal with them all at once.

Senator Andreychuk: Mr. Chairman, you made the point that perhaps some of the new senators would want that background on the FTA. For myself, I have been following the FTA. I am aware of those provisions.

The Chairman: We will be asking you questions, then.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, we had testimony earlier in our deliberations from Mr. Gordon Ritchie in which he referred to the commitment that was contained in the FTA agreement establishing working parties to deal with subsidies and countervail. He went on to say that this commitment was removed in NAFTA in exchange for making the panels permanent. He described this as the achievement of a major objective by the United States to avoid the obligation of dealing with subsidies in the way prescribed, with a very minor gain for Canada. I am not interested in the judgment as to how good or bad it was. Presumably it is true that the FTA agreement did contain that provision, but it was not in the FTA bill, was it?

Mr. von Finckenstein: That is correct. There is no reference to Article 1905 in the bill. It was just in the agreement. The agreement provided that the two parties would set up a working group to look into alternate systems to deal with anti-dumping and countervailing duty problems.

Senator MacEachen: That is Article 1905 of the FTA agreement?

Mr. von Finckenstein: Yes.

Senator MacEachen: But it did not appear as such in the bill itself?

[*Traduction*]

irritants contenus dans l'ALÉ seront-elles, de nouveau, incorporées à cet accord?

M. von Finckenstein: Les questions qui se sont avérées difficiles à traiter dans le cadre de l'ALÉ, continueront à poser des problèmes. Cependant, rien ne nous empêche de convenir, bilatéralement, d'apporter certains changements. L'ALÉ prévoit la possibilité de modifications, et nous pourrions le faire bilatéralement. Il ne faudra pas nécessairement adopter une loi pour cela. Cela dépendra de la nature des changements.

Le président: Je vous ai fait une proposition. Apparemment, elle n'a pas suscité de réaction.

Le sénateur MacEachen: Vous nous avez demandé de concentrer nos efforts sur —

Le président: Je dis simplement que certaines questions semblent se poser dans ce domaine et je me demandais s'il ne serait pas logique de nous en occuper immédiatement.

Le sénateur Andreychuk: Monsieur le président, vous avez dit que certains des nouveaux sénateurs souhaiteraient peut-être qu'on leur présente un aperçu de l'ALÉ. En ce qui me concerne, c'est une question que j'ai suivie de près et je suis au courant de ces dispositions.

Le président: Eh bien, nous vous poserons des questions à ce sujet.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, au cours de son témoignage, plus tôt, M. Gorden Ritchie nous a dit que l'ALÉ prévoyait l'établissement de groupes de travail chargés des subventions et des mesures compensatoires. Il a ajouté que cette disposition avait été supprimée dans l'ALÉNA afin de donner, en compensation, un caractère permanent aux groupes spéciaux. Selon lui, cela a permis aux États-Unis d'atteindre un de leurs objectifs les plus importants, qui était de ne pas devoir traiter les subventions selon les méthodes prescrites; par contre, cela ne représentait qu'un gain très secondaire pour le Canada. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas de savoir si cette disposition est bonne ou mauvaise. Il est probablement vrai qu'elle était contenue dans l'ALÉ, mais elle n'apparaissait pas dans le projet de loi sur cet accord, n'est-ce pas?

M. von Finckenstein: C'est exact. Aucune mention de l'article 1905 n'est faite dans le projet de loi. Cela figurait uniquement dans l'accord qui prévoyait que les deux parties constitueraient un groupe de travail chargé d'étudier notre formule de traitement des problèmes de droits antidumping et de droits compensateurs.

Le sénateur MacEachen: S'agit-il de l'article 1905 de l'ALÉ?

M. von Finckenstein: Oui.

Le sénateur MacEachen: Mais il n'apparaissait pas dans le projet de loi, en tant que tel.

[*Text*]

Mr. von Finckenstein: No, there was no reference to it in the bill.

Senator MacEachen: How was that?

Mr. von Finckenstein: Because there is no need for the government to consult and negotiate with another nation. We do that all the time. There is no need to get specific legislative authority to do that. Part of the mandate of the Minister of International Trade is to negotiate with other nations.

Senator MacEachen: So this agreement was never given legislative effect —

Mr. von Finckenstein: Correct.

Senator MacEachen: — in the FTA and is not dealt with in NAFTA?

Mr. von Finckenstein: "Not dealt with in NAFTA" is a slight overstatement. NAFTA does address the issue in Article 1907. It specifically provides that the parties agree to consult on the potential to develop more effective rules and disciplines concerning the use of government subsidies and the potential for reliance on a substitute system of rules for dealing with unfair transport or pricing practices and government subsidization, which is the same subject matter. It clearly will be addressed under NAFTA. What NAFTA does not have is a formal working group that was set up under the FTA.

Senator MacEachen: And it does not have a time limit, right?

Mr. von Finckenstein: Yes, there is no time limit. Of course, the NAFTA was negotiated at a different time than the FTA. In the meantime, you have the MTM running, which addresses this issue, and if there is a successful resolution of that round, it may address these problems.

Senator MacEachen: When you refer to Article 1907, are you referring to the agreement or the —

Mr. von Finckenstein: The NAFTA agreement.

Senator MacEachen: Does that have any legislative effect in the NAFTA bill?

Mr. von Finckenstein: No. As in the case of the FTA, part of the mandate of the Minister of International Trade is to conduct international negotiations. He does not need legislative authority over and above what he presently has.

Senator MacEachen: If I understand you correctly, when the bill is before the Senate and this committee, we are not given an opportunity to make a decision on Article 1907 of the NAFTA agreement.

[*Traduction*]

M. von Finckenstein: Non, il n'en était fait aucune mention dans le projet de loi.

Le sénateur MacEachen: Pourquoi?

M. von Finckenstein: Parce qu'il n'est pas nécessaire que le gouvernement consulte une autre nation et les dossiers avec elle. C'est quelque chose que nous faisons tout le temps. Il n'est pas du tout nécessaire d'y être autorisé par une mesure législative précise. Le mandat du ministre du Commerce international prévoit notamment qu'il négocie avec d'autres nations.

Le sénateur MacEachen: Donc, cet accord n'a jamais eu d'effet législatif —

M. von Finckenstein: C'est exact.

Le sénateur MacEachen: — dans l'ALÉ et n'est pas traité dans l'ALÉNA?

M. von Finckenstein: C'est un peu exagéré de dire qu'il n'«est pas traité dans l'ALÉNA». Cette question est traitée dans l'article 1907. Celui-ci précise que les parties conviennent de se consulter sur la possibilité d'établir des règlements et des obligations plus efficaces en ce qui concerne l'utilisation des subventions gouvernementales et la possibilité de s'appuyer sur un système de règlements de remplacement pour régler les problèmes de pratiques déloyales dans le domaine du transport ou des prix et des subventions gouvernementales, ce qui relève du même domaine. Ce sont manifestement là des questions qui seront traitées dans le cadre de l'ALÉNA. Ce que ne prévoit pas celui-ci, c'est un groupe de travail officiel tel que celui qui avait été établi en vertu de l'ALÉ.

Le sénateur MacEachen: Et il n'y a pas de temps limite, n'est-ce pas?

M. von Finckenstein: Si. Bien sûr, l'ALÉNA a été négocié à une époque différente de celle de l'ALÉ. Entre-temps, vous avez le mandat ministériel sur les échanges qui permet de s'attaquer à ce problème et éventuellement de le régler, si cette série de négociations connaît une heureuse issue.

Le sénateur MacEachen: Lorsque vous parlez de l'article 1907, s'agit-il de l'accord ou de —

M. von Finckenstein: de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le sénateur MacEachen: Cela a-t-il un effet législatif dans le projet de loi sur l'ALÉ?

M. von Finckenstein: Non. Comme c'est le cas de l'ALÉ, le mandat du ministre du Commerce international prévoit notamment qu'il entreprenne des négociations internationales. Il n'a pas besoin de pouvoir législatif supplémentaire pour cela.

Le sénateur MacEachen: Si je vous comprends bien, lorsque le projet de loi est soumis au Sénat et à ce comité, on ne nous donne pas la possibilité de prendre une décision au sujet de l'article 1907 de l'ALÉNA.

[*Text*]

Mr. von Finckenstein: You are doing it implicitly by giving the Governor in Council the authority to proclaim this act into force and, therefore, bring the NAFTA into force. This has the effects of repealing 1905 of the FTA, and of superseding the whole FTA. This particular provision is then gone.

The Chairman: Would it also be clause 10, approving the agreement, that has dropped the provisions to which you have just referred.

Senator MacEachen: Therefore, the proclamation would be implicit approval of this regime.

Mr. von Finckenstein: By the proclamation, the legislation enters into force; the agreement is approved by Parliament; it gets published in the Canada treaty series; and it is binding, through the act of the Governor General, on Canada. The agreement provides that Article 1905 is no longer there. Through this chain, yes, you do approve the result that was negotiated with regard to Article 1905, as well as all other pieces of the negotiations.

Senator MacEachen: I understand that. But as the chairman pointed out, we say that "The agreement is hereby approved". In so doing we are approving Article 1907, which dispenses with the formal working groups and removes the time limit.

I am trying to understand the legal situation, because I may want to amend this bill. If I do not know what the legal situation is, I cannot even try. In effect, the agreement is before Parliament and when clause 10 is called if we say "yes", we are approving the agreement, including Article 1907. So that the agreement is before us. I am clear on that.

Senator Bolduc: I think that Senator MacEachen was not here at the beginning when the witness said that Article 10 is more of a declaration of political will than the legal requirement because the government already has the power to make treaty without legislation. We make legislation because we have to change some laws only. Am I correct?

The Chairman: Nonetheless, Senator Bolduc, clause 10 asks you to express your agreement with the NAFTA. You might say, "No, I do not agree with it."

Senator Bolduc: No, I agree with that. It is part of the bill.

The Chairman: Of course.

Senator Bolduc: I am trying to relate correctly what the witness said before. Perhaps he could do so now.

[*Traduction*]

M. von Finckenstein: Vous le faites implicitement en donnant pouvoir au Gouverneur en conseil de promulguer cette loi et donc, de mettre l'ALÉNA en vigueur. Cela a pour effet d'abroger l'article 1905 de l'ALÉ et et d'annuler totalement cet accord. Cette disposition disparaît alors.

Le président: L'article 10 qui approuve l'accord abandonne donc également les dispositions dont vous venez de parler.

Le sénateur MacEachen: La proclamation constituerait donc l'approbation implicite de ce régime.

M. von Finckenstein: Lorsqu'elle est proclamée, la loi entre en vigueur; l'accord est approuvé par le Parlement; il est publié dans la série des traités du Canada; et il lie le Canada, par l'intermédiaire du Gouverneur général. L'article 1905 est exclu des dispositions de l'accord. Par cet enchaînement de décisions, vous approuvez effectivement le résultat des négociations concernant cet article, ainsi que tous les autres éléments des négociations.

Le sénateur MacEachen: Je comprends. Mais comme le faisait remarquer le président, vous dites que «l'accord est approuvé». En lui donnant notre aval, nous approuvons l'article 1907, qui élimine les groupes de travail officiels et supprime la limite de temps.

J'essaie de comprendre la situation sur le plan juridique, car il se peut que je veuille amender ce projet de loi. Si je ne sais pas ce qu'est cette situation, je ne peux même pas essayer. Dans la pratique, l'accord a été soumis au Parlement et lorsqu'on en viendra à l'article 10, si nous disons «oui», nous approuvons l'ensemble de l'accord, y compris l'article 1907. C'est bien clair dans mon esprit.

Le sénateur Bolduc: Je crois que le sénateur MacEachen n'était pas là au début lorsque les témoins ont dit que l'article 10 constitue plus une déclaration de volonté politique qu'une obligation juridique puisque le gouvernement a déjà le pouvoir de conclure des traités sans devoir faire adopter un projet de loi. Nous ne faisons cela que lorsque nous sommes obligés de modifier certaines lois. C'est exact?

Le président: Néanmoins, sénateur Bolduc, aux termes de l'article 10, vous êtes tenu d'approuver l'ALÉNA. Vous pourriez dire, «Non, je ne suis pas d'accord.»

Le sénateur Bolduc: Non, je sais bien. Cela fait partie du projet de loi.

Le président: Bien sûr.

Le sénateur Bolduc: J'essaie simplement de répéter fidèlement ce qu'a dit le témoin tout à l'heure. Peut-être pourrait-il nous le redire.

[*Text*]

Mr. von Finckenstein: Let me attempt to clarify. I think you are both right. The effect is that the government can sign the agreement and enter into it without approval by Parliament. But having done that, it would be an empty gesture because they do not have the power to carry it out. The power to carry out the agreement and the obligation comes from this legislation.

We have put in this clause, as we do traditionally, that Parliament approves this agreement. Thereby, it approves any negotiations and it vests in the government the powers to carry it out. If you disagree with part of the agreement — as you suggested — you may amend or qualify your approval. You can do it in a host of other ways. You could put a specific provision in, saying that you cannot proclaim it into force unless you set up a working group, or whatever. You do not have to hook it onto section 10; you could put it anywhere into the bill clearly conditioning the powers that have been given to the Governor in Council, subject to the Article 1904(5) working group being resurrected.

The Chairman: I do not want to cut off a line of thought but I am informed that the room is committed to another group and that we are supposed to clear out so that preparations can be made for them. However, they are not clamouring at the gates. If there is anything else that we should deal with that could be done within a short period of time, we could try to do so now. Otherwise, we should adjourn.

Senator MacEachen: I have one or two more questions on this panel system. You have asked us to concentrate on that and I have been helped greatly by this first part. I should like to return to it when we resume, which is at 4 o'clock today?

The Chairman: Yes.

Senator Bolduc: Is it here?

The Chairman: Yes, I believe it is in this room.

Senator MacEachen: In the interests of planning our day, can we get an indication of how long the committee will sit? Could we agree on a time, 4:00 to 5:30, or whatever? We do have a committee tomorrow and we have the whole of Thursday and Friday.

Senator Kelleher: We are not sitting on Friday.

Senator MacEachen: Anyway, we have lots of time this week. We could stipulate when we will rise this afternoon. I suggest 5:30.

The Chairman: Is that agreeable?

[*Traduction*]

M. von Finckenstein: Permettez-moi d'essayer de vous apporter des éclaircissements. Je crois que vous avez raison tous les deux. Dans les faits, le gouvernement peut conclure et signer l'accord sans l'autorisation du Parlement. Mais s'il le faisait, ce serait un geste vain, parce qu'il n'a pas le pouvoir requis pour le mettre en oeuvre. C'est ce projet de loi qui lui donne le pouvoir et l'obligation de le faire.

Nous avons inclus la clause traditionnelle de l'approbation de l'accord par le Parlement. Il approuve ainsi toutes les négociations et donne le pouvoir au gouvernement de les mener à bien. Si vous n'êtes pas d'accord avec cette partie de l'accord — comme vous l'avez dit — vous pouvez le modifier ou agrémenter votre approbation de réserves. Vous pouvez le faire de toutes sortes d'autres manières. Vous pourriez inclure une disposition particulière dans laquelle vous diriez que vous ne pouvez pas autoriser la mise en vigueur de l'accord à moins de constituer, par exemple, un groupe de travail. Vous n'êtes pas obligés de lier cela à l'article 10; vous pourriez placer cette disposition à n'importe quel endroit du projet de loi en indiquant clairement que vous approuvez les pouvoirs accordés au Gouverneur en conseil sous réserve du rétablissement du groupe de travail en vertu du paragraphe 1904(5).

Le président: Je ne voudrais pas interrompre ce raisonnement, mais on me dit que notre salle est réservée à un autre groupe et qu'il va falloir vider les lieux pour qu'on puisse préparer la salle. Les membres de ce groupe n'en sont cependant pas encore à cogner à la porte. S'il y a une autre question qui pourrait être rapidement traitée, nous pourrions le faire tout de suite. Autrement, nous devrons ajourner nos travaux.

Le sénateur MacEachen: J'ai une ou deux questions au plus à poser au sujet de ce système de groupes spéciaux. Vous nous avez demandé d'axer la discussion là-dessus et cette première partie m'y a beaucoup aidé. Lorsque nous reprendrons, à 16 h, je crois, j'aimerais y revenir.

Le président: Oui.

Le sénateur Bolduc: Dans cette salle?

Le président: Oui, je crois.

Le sénateur MacEachen: Afin de planifier notre journée, pourrions-nous savoir pendant combien de temps le comité va siéger? Pourrions-nous convenir de le faire de 16 h à 17 h 30, par exemple. Nous avons un comité demain et nous avons toute la journée de jeudi et de vendredi.

Le sénateur Kelleher: Nous ne siégeons pas vendredi.

Le sénateur MacEachen: Quoi qu'il en soit, nous avons largement le temps cette semaine. Nous pourrions donc décider de lever la séance cet après-midi. Je propose 17 h 30.

Le président: Cela vous convient-il?

[*Text*]

Senator Bolduc: Agreed.

Senator Kelleher: I am not saying that I disagree with the good senator, but what we had discussed in committee was that we would set three meetings aside. We felt that we could meet our objectives within those three meetings. We left Thursday as a cushion day in the event that we could not finish in those three meetings. The only caveat I have as to time limit is that I should like to see us stick to the expectation that we could wrap it up in three. If problems arise, then we could have our fourth on Thursday. With that caveat, I do not have a problem.

The Chairman: Is that agreed that it is 4:00 until 5:30, this afternoon?

Hon. Senators: Agreed.

The committee adjourned until 4 p.m.

[*Traduction*]

Le sénateur Bolduc: Oui.

Le sénateur Kelleher: Je ne tiens pas à contredire mon estimé collègue, mais nous avions décidé en comité que nous réserverions trois réunions. Nous pensions que ces trois réunions nous suffiraient pour atteindre nos objectifs. Nous avons réservé jeudi en plus, au cas où nous n'aurions pas tout terminé. La seule réserve que j'ai en ce qui concerne les délais est que je voudrais que nous essayions de tout régler en trois séances, comme nous l'avions prévu. Si des problèmes se posent, nous pourrions nous réunir une quatrième fois, jeudi. Cette réserve mise à part, je n'ai pas d'objection.

Le président: Il est donc convenu que la séance de cet après-midi se déroulera de 16 h à 17 h 30.

Des voix: Adopté.

La séance est levée et reprendra à 16 h.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage Paid Lettermail
Post payé Poste-lettre
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of International Trade:

Konrad von Finckenstein, Assistant Deputy Attorney General, Tax Law Branch, Department of Justice;

Robert G. Clark, Deputy Chief Negotiator, Office of the North American Free Trade Negotiations, External Affairs and International Trade.

From the Department of Finance:

Susan Spencer, Trade Remedies and General Economic Relations, International Economic Relations Division.

From the Department of Justice:

Thomas Louis Fortin, Counsel, Constitutional and International Law Section.

Du ministère du Commerce extérieur:

Konrad von Finckenstein, sous–procureur général adjoint, Direction du droit fiscal, ministère de la Justice; et

Robert G. Clark, sous–négociateur en chef, Bureau des négociations du libre–échange nord–américain, Affaires extérieures et commerce extérieur.

Du ministère des Finances:

Susan Spencer, Recours commerciaux et Relations économiques, Division des relations économiques internationales.

Du ministère de la Justice:

Thomas Louis Fortin, avocat, Section du droit constitutionnel et international.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
Y C23
-1 F71

Government Publications

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Foreign Affairs

Affaires étrangères

LIBRARY

Chairman:
The Honourable JOHN B. STEWART

Président:
L'honorable JOHN B. STEWART

Tuesday, June 8, 1993 (afternoon)

Le mardi 8 juin 1993 (après–midi)

Issue No. 30

Fascicule n° 30

Second Proceedings on:
Bill C-115,
An Act to implement the
North American Free Trade Agreement

Deuxième fascicule concernant:
Le projet de loi C-115,
Loi portant mise en oeuvre de
l'accord de libre-échange nord–américain

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

28419

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS

The Honourable John B. Stewart, *Chairman*

The Honourable James F. Kelleher, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk
Balfour
Bolduc
Bosa
Carney, P.C.
Comeau
Cools
Corbin
Di Nino
* Frith (or Molgat)
Ghitter
Gustafson
Kelleher, P.C.
Kinsella
LeBlanc, P.C.
MacEachen, P.C.
Marshall
* Murray. P.C.
(or Lynch–Staunton)
Robichaud, P.C.
Stewart
Stollery
Stratton

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change in Membership of the Committee:

Pursuant to Rule 86(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Di Nino substituted for that of the Honourable Senator Forrestall. (June 8, 1993)

The name of the Honourable Senator Gustafson substituted for that of the Honourable Senator Cochrane. (June 8, 1993)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Stewart

Vice–président: L'honorable James F. Kelleher

et

Les honorables sénateurs:

Andreychuk
Balfour
Bolduc
Bosa
Carney, c.p.
Comeau
Cools
Corbin
Di Nino
* Frith (or Molgat)
Ghitter
Gustafson
Kelleher, c.p.
Kinsella
LeBlanc, c.p.
MacEachen, c.p.
Marshall
* Murray
(ou Lynch–Staunton)
Robichaud, c.p.
Stewart
Stollery
Stratton

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 86(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Di Nino est substitué à celui de l'honorable sénateur Forrestall. (Le 8 juin 1993)

Le nom de l'honorable sénateur Gustafson est substitué à celui de l'honorable sénateur Cochrane. (Le 8 juin 1993)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Resuming the debate on the motion of the Honourable Senator Lynch-Staunton, seconded by the Honourable Senator Cogger, for the second reading of Bill C-115, An Act to implement the North American Free Trade Agreement.

After debate.

The question being put on the motion, it was adopted on division.

The Bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Lynch-Staunton moved, seconded by the Honourable Senator Kelly, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lynch-Staunton, appuyée par l'honorable sénateur Cogger, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée, à la majorité.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois, à la majorité.

L'honorable sénateur Lynch-Staunton propose, appuyé par l'honorable sénateur Kelly, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Gordon L. Barnhart

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 8, 1993
(34)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 4:00 p.m. this day, the Chairman, the Honourable Senator John B. Stewart presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bolduc, Bosa, Carney, Comeau, Cools, Di Nino, Ghitter, Gustafson, Kelleher, MacEachen, Stewart, Stollery and Stratton. (14)

Other Senator present: The Honourable Senator Lawson. (1)

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Phil Rourke, Researcher.

WITNESSES:

From the Department of International Trade:

Konrad von Finckenstein, Assistant Deputy Attorney General, Tax Law Branch, Department of Justice; and

Robert G. Clark, Deputy Chief Negotiator, Office of the North American Free Trade Negotiations, External Affairs and International Trade.

From the Department of Finance:

Susan Spencer, Trade Remedies and General Economic Relations, International Economic Relations Division.

From the Department of Justice:

Thomas Louis Fortin, Counsel, Constitutional and International Law Section.

The Committee, in compliance with its Order of Reference dated June 3, 1993 proceeded to consider Bill C-115, An Act to implement the North American Free Trade Agreement.

It is agreed — That a film provided by the Honourable Senator Lawson will be shown to the Members of the Committee who wish to view it after next Committee's meeting.

Mr. von Finckenstein made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 8 juin 1993
(34)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 16 heures sous la présidence de l'honorable sénateur John B. Stewart (*président*).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Bolduc, Bosa, Carney, Comeau, Cools, Di Nino, Ghitter, Gustafson, Kelleher, MacEachen, Stewart, Stollery et Stratton. (14)

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Lawson. (1)

Présent, du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Phil Rourke, attaché de recherche.

TÉMOINS:

Du ministère du Commerce extérieur:

Konrad von Finckenstein, sous-procureur général adjoint, Direction du droit fiscal, ministère de la Justice; et

Robert G. Clark, sous-négociateur en chef, Bureau des négociations du libre-échange nord-américain, Affaires extérieures et Commerce extérieur.

Du ministère des Finances:

Susan Spencer, Recours commerciaux et Relations économiques, Division des relations économiques internationales.

Du ministère de la Justice:

Thomas Louis Fortin, avocat, Section du droit constitutionnel et international.

Conformément à son ordre de renvoi du 3 juin 1993, le Comité examine le projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Il est convenu que l'on projettera à l'intention des membres du Comité qui le désirent, après la prochaine réunion du Comité, un film fourni par l'honorable sénateur Lawson.

M. von Finckenstein fait une déclaration et, aidé des autres témoins, répond aux questions.

[*Text*]

The Honourable Senator Di Nino moved — That the Committee adjourn at 5:30 p.m. today, and that, tomorrow, Wednesday, the Committee sit until 6:00 p.m.

After debate,

The question being put on the motion, it was resolved in the affirmative.

At 5:30 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

[*Traduction*]

L'honorable sénateur Di Nino propose, — Que le Comité s'ajourne à 17 h 30 aujourd'hui et qu'il siège demain, mercredi, jusqu'à 18 heures.

Après débat, la question, mise aux voix, est adoptée.

À 17 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

La greffière du Comité

Line Gravel

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 8, 1993

[*Text*]

Upon resuming at 4:00.

The Chairman: Honourable senators, before we hear from the witnesses, Senator Lawson wishes to raise a point of order.

Senator Lawson: Mr. Chairman, I am not sure that it is a point of order, but rather a request.

A video was produced by the University of California. It was financed, in part, by the labour movement in the United States. It deals with the food industry relocating from California to Mexico to take advantage of low wages. In 15 minutes, it would give those senators who have not had the opportunity to go there and see what is taking place a visual impact of low wages, child labour, and environmental conditions. My request would be at the discretion of the committee. If tomorrow or the next day you could put the film on the agenda, I think it would have a beneficial impact into understanding what we are talking about with respect to the North American Free Trade Agreement.

Senator Kelleher: May I suggest, Mr. Chairman, that we handle this the same way we handled the evidence with respect to the Auto Pact. Those senators who wish to view it may certainly do so, but I do not think, at this point in time, it should be part of the hearings.

I am always concerned about showing a film when we do not have the people here whom we can question, as a result of what is contained in the film.

The Chairman: Senator Lawson, some members of the committee wanted to be refreshed on the Auto Pact, the provisions in the free trade agreement as they related to the Auto Pact, and then the impact of the North American Free Trade Agreement on the other two measures. We asked a well-informed person to come here to talk with members of the committee after the committee had adjourned one day. I gather Senator Kelleher is proposing that that be the model we follow. Would that be suitable?

Senator Lawson: The video speaks for itself. We could not have the people here because the film interviews children, workers in various plants, and medical people who deal with

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 8 juin 1993

[*Traduction*]

Les travaux reprennent à 16 h.

Le président: Honorables sénateurs, le sénateur Lawson, avant que nous entendions les témoins suivants, souhaite en appeler au Règlement.

Le sénateur Lawson: Monsieur le président, je ne suis pas certain qu'il s'agisse d'un appel au Règlement. Il s'agit plutôt d'une requête.

La *University of California* a réalisé un film vidéo. Ce film était financé en partie par le mouvement syndical des États-Unis. Il porte sur les activités de l'industrie de l'alimentation, qui fait passer ses infrastructures de la Californie au Mexique pour profiter du faible coût de la main-d'oeuvre. En 15 minutes, les sénateurs qui n'ont pas eu l'occasion de se rendre sur place pour constater de visu l'étendue du problème auraient la possibilité de constater les effets des faibles salaires, du travail des enfants et des conditions environnementales. Je laisse au comité le soin de disposer de ma requête. Si, aujourd'hui ou demain, on pouvait inscrire le film à l'ordre du jour, je pense que nous serions mieux en mesure de comprendre les conséquences de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le sénateur Kelleher: Monsieur le président, puis-je suggérer que nous abordions cette question comme nous avons traité les témoignages ayant trait au Pacte de l'automobile. Les sénateurs qui souhaitent voir le film devraient certes avoir la possibilité de le faire, mais je ne crois pas, à ce moment-ci, qu'il faille l'intégrer dans les audiences.

La projection d'un film, lorsque personne n'est présent pour répondre à nos questions après coup, me préoccupe toujours.

Le président: Sénateur Lawson, certains membres du comité voulaient qu'on leur rafraîchisse la mémoire au sujet du Pacte de l'automobile, des dispositions de l'accord de libre-échange qui ont trait au Pacte de l'automobile et des répercussions de l'accord de libre-échange nord-américain sur les deux autres mesures. Nous avons demandé à une personne bien au fait de ces questions de venir ici, un beau jour, pour discuter avec les membres du comité, une fois les travaux du comité ajournés. Je crois comprendre que c'est la démarche que le sénateur Kelleher propose que nous adoptions. Cela serait-il acceptable?

Le sénateur Lawson: Le film est en soi des plus éloquents. Nous ne pourrions pas interroger les gens parce que, dans le film, on interview des enfants, des travailleurs de diverses

[*Text*]

the impact of environmental problems. We certainly could not bring those people here.

The Chairman: Is it agreed, then, that we will try, either tomorrow or Thursday, to arrange for the room to be available so that senators may see this video? It will not be shown while the committee is in session.

Senator MacEachen: What is our schedule for tomorrow?

The Chairman: At the moment, we are still involved in the first block of our work. We have trade in goods and intellectual property left to deal with.

Senator MacEachen: What hour will we meet tomorrow?

The Chairman: I hope tomorrow we can meet at 3 o'clock. That depends on the Senate rising. That is settled, then. We will work it in somehow.

We were dealing with Chapter 19 of the agreement when we adjourned. I suggested that, given the fact that dispute settlement panels will now be a permanent part of the arrangement, it would be useful to have a very brief statement as to how this will work. We do not want to spend much time on it. Perhaps we could be told about the ordinary binational panels, when they will be convoked to deal with legislation, when they will be convoked to deal with specific instances of alleged dumping or subsidy, and, in addition, when the extraordinary challenge committee will come into play. It would also be useful if we could be told about the creation of the rosters from which the different kinds of panellists will be selected. Could we do that?

Mr. Konrad von Finckenstein, Assistant Deputy Attorney General, Tax Law Branch, Department of Justice: Certainly, Mr. Chairman.

Very briefly, the scheme that was negotiated as part of the FTA, and is now part of the NAFTA, provides that each country of the three countries retains its normal antidumping and countervailing law. Where an industry feels that it is affected adversely dumping or by subsidies abroad, it lodges a complaint. In Canada, these complaints are investigated by National Revenue. If National Revenue finds there is dumping or subsidization, the complaint goes to the Canadian International Trade Tribunal, and they make a determination as to whether there is injury.

The same procedure takes place in the United States, except the bodies are the International Trade Administration of Commerce to make the finding of dumping and subsidization,

[*Traduction*]

usines et des professionnels de la santé qui luttent contre les effets des problèmes environnementaux. Il serait certainement impossible de faire comparaître ces personnes.

Le président: Dans ce cas, nous sommes tous d'accord pour dire que nous essaierons, demain ou jeudi, d'obtenir que le film soit présenté dans cette salle aux sénateurs qui souhaitent le voir. Il ne sera pas projeté pendant une séance du comité.

Le sénateur MacEachen: Qu'a-t-on prévu pour demain?

Le président: Pour le moment, nous en sommes toujours aux premiers stades de nos travaux. Nous devons toujours aborder la question de la propriété intellectuelle et du commerce des marchandises.

Le sénateur MacEachen: À quelle heure nous réunirons-nous demain?

Le président: J'espère que nous serons en mesure de nous réunir à 15 h. Cela dépend de la levée du Sénat. Nous sommes donc d'accord. Nous arrangerons bien quelque chose.

Au moment de l'ajournement de nos travaux, nous en étions au chapitre 19 de l'Accord. Étant donné que les groupes spéciaux chargés du règlement des conflits feront maintenant partie de l'Accord à titre permanent, j'ai indiqué qu'il serait utile d'avoir une très brève présentation au sujet du fonctionnement d'un tel mécanisme. Nous ne voulons pas y consacrer beaucoup de temps. Peut-être pourrait-on nous parler des groupes spéciaux binationaux ordinaires, du moment où ils seront convoqués pour régler des problèmes ayant trait aux dispositions législatives, du moment où ils seront convoqués pour régler des problèmes précis relatifs à des allégations de dumping ou d'octroi de subventions. Nous aimerions savoir quand le comité de révision extraordinaire entrera en jeu. Il serait également utile qu'on nous parle de l'établissement des listes à partir desquelles les conseillers spéciaux seront choisis. Est-ce possible?

M. Konrad von Finckenstein, sous-procureur général adjoint, Direction du droit fiscal, ministère de la Justice: Certainement, monsieur le président.

Très brièvement, la procédure négociée dans le cadre de l'ALÉ, et qui fait maintenant partie de l'ALÉNA, prévoit que chacun des trois pays conserve ses lois anti-dumping et relatives aux droits compensateurs. Lorsqu'une industrie estime que le dumping ou l'octroi de subventions pratiqué à l'étranger nuit à ses activités, elle dépose une plainte. Au Canada, c'est le ministère du Revenu national qui s'occupe de ces plaintes. Si le ministère juge qu'il y a eu dumping ou octroi de subvention, la plainte est déférée au Tribunal canadien du commerce extérieur, qui établit si un préjudice a ou non été causé.

La même procédure s'applique aux États-Unis, à ceci près que les organismes en cause sont la *International Trade Administration of Commerce*, qui statue sur la validité des

[*Text*]

and the International Trade Commission as to injury. In Mexico, the Department of Trade does both.

Once these determinations have been made, you have in Canada, the United States or Mexico the right to judicial review; i.e., having a court look at the findings of dumping, subsidization or injury, and determining whether it was done in accordance with due process and that the law was properly applied. They cannot substitute their judgment for that of the initial tribunal. All they can look at is the procedure, the way the decision was arrived at, and then tell them, "Yes, you did it properly," or "No, you did not do it properly; go back and do it again."

Under the FTA, we provided — and the NAFTA also provides — that other than going to the Federal Court, you can ask that this judicial review be done by a binational panel composed of members from each country. Two from each country would choose a fifth, and if they cannot agree on the fifth, a fifth is chosen by lot. That is the essential procedure of Chapter 19.

Over and above what I have just described, one can appeal to the so-called extraordinary challenge committee in three instances: The first is where the binational panel has done something that threatens the integrity of the process. For example, if one of the panellists has been bribed, you can take that matter to the extraordinary challenge committee. The second is where there is a manifest excess of jurisdiction. The third is where the panel has misapplied the law. In such a case, the extraordinary challenge committee, composed of three judges from the two nations involved, will review the complaint. They can send it back or, in a case of bribery, they can insist that the panel be newly constituted and make another finding. That is essentially the procedure of Chapter 19.

What the NAFTA has added is a provision regarding what is called a Special Committee. Where a country has systematically undermined this process by preventing the setup of panels or by not implementing panel decisions binding on that country, et cetera, and one of the nations feels there is evidence of such a thing, it can ask for such a Special Committee to be set up. That committee will investigate and make findings. If the findings are not respected and implemented, then the complaining nation could withhold the benefit of the whole Chapter 19 process until such time as the matter is rectified. This is a new provision that was not in the FTA. It is meant to safeguard the entire binational panel dispute and make sure that

[*Traduction*]

allégations d'octroi de subvention ou de dumping, et la *International Trade Commission*, qui statue sur les préjudices subis. Au Mexique, c'est le ministère du Commerce qui agit dans les deux cas.

Une fois ces décisions rendues, le droit de recourir à un examen judiciaire est reconnu par le Canada, les États-Unis et le Mexique. Ainsi, il est prévu qu'un tribunal examine les décisions rendues au sujet du dumping, de l'octroi de subvention ou du préjudice, et établisse si le tout a été effectué suivant une procédure conforme et si la loi a été correctement appliquée. Le tribunal ne peut substituer son propre jugement à celui du tribunal de départ. On ne peut qu'examiner la procédure et la façon dont on en est arrivé à la décision pour affirmer, en bout de ligne: «Oui, vous avez agi correctement», ou: «Non, vous n'avez pas agi correctement. Vous devez recommencer.»

En vertu de l'ALÉ, il est prévu, en plus du recours possible à la Cour fédérale, que l'on puisse demander que l'examen judiciaire soit effectué par un groupe binational spécial composé de représentants de chacun des pays. Les deux membres de chacun des pays doivent désigner une cinquième personne et, s'ils sont incapables de le faire, la cinquième personne est choisie au hasard. C'est là la procédure essentielle définie au chapitre 19.

En plus de ce que je viens tout juste de décrire, on peut en appeler au prétendu comité de révision extraordinaire dans trois cas particuliers. Premièrement, le groupe spécial binational peut avoir fait quelque chose qui menace l'intégrité du processus. Par exemple, si l'un des conseillers spéciaux a reçu un pot-de-vin, on peut soumettre la question au comité de révision extraordinaire. Deuxièmement, le groupe spécial peut avoir manifestement outrepassé ses compétences. Troisièmement, ce même conseil peut avoir mal appliqué la loi. Dans un tel cas, le comité de révision extraordinaire, composé de trois juges issus des deux nations en cause, examinera la plainte. Ces derniers peuvent ordonner que la décision soit réexaminée ou, si des pots-de-vin ont été versés, exiger qu'un nouveau groupe spécial soit formé et qu'une nouvelle décision soit rendue. Essentiellement, c'est là la procédure prévue au chapitre 19.

Dans l'ALÉNA, une disposition concernant ce qu'on a appelé un Comité spécial a été ajoutée. Lorsqu'un pays a systématiquement nui à ce processus en empêchant la formation de groupes spéciaux ou en refusant d'obliger le pays concerné à donner suite à la décision des groupes spéciaux, etc., un pays qui estime pouvoir faire la preuve d'une telle situation peut demander qu'un Comité spécial soit formé. Le comité fera enquête et rendra une décision. Si la décision n'est ni respectée ni appliquée, la nation plaignante peut alors suspendre l'application de l'ensemble du processus prévu au chapitre 19 jusqu'à ce que le préjudice ait été réparé. Il s'agit d'une nouvelle disposition qui ne figurait pas dans l'ALÉ. Elle

[*Text*]

none of the parties to the agreement attempts to undermine the whole binational process.

Essentially, that is an overview of how Chapter 19 works. Of course, each side has a roster of potential panellists from which it will select people. The people must be qualified. The majority of the panellists must be lawyers, and each country will put the most competent people on these rosters. Under the NAFTA, we can also add retired judges to the rosters.

The Chairman: There is the possibility of having a panel deal with a change in the domestic law of a country. Would that go to an ordinary binational panel?

Mr. von Finckenstein: No. This is an Article 1902 review. When this measure was first negotiated, it became apparent to all parties that even though we set up this whole binational dispute settlement procedure, it will not work if we change the laws, because these panels are supposed to apply the domestic law. It would be counterproductive if a panel ruled against you and the other nation retaliated by amending the law in order to get around that panel ruling. Therefore, a provision in Article 1902 works more or less like a freeze. It provides that you can amend your domestic laws, but when you do that you must respect the GATT antidumping and countervailing agreement, and the object and the purpose of this agreement in this chapter, which is to give reality to this binational panel proceeding.

If a country proposes to make an amendment, it must first of all state that those amendments bind the other NAFTA country. Secondly, the other NAFTA country must be notified. The other country can ask that this amendment be reviewed by a panel because it maintains that the amendment is contrary to the object and purpose of the agreement. The panel would then make a ruling. If it rules against those proposed amendments, obviously they do not enter into effect, or if the legislature of that country proceeds anyway, then it does so knowing that it will breach the NAFTA. The other country has the option of either taking comparable legislative or equivalent executive action, or terminating the agreement within 60 days. Therefore, a country that legislates contrary to a panel ruling under Article 1903 realizes that it puts the whole agreement at stake.

[*Traduction*]

vise à garantir l'intégrité des groupes spéciaux binationaux et à faire en sorte qu'aucune des parties à l'Accord ne puisse freiner l'ensemble du processus binational.

Essentiellement, il s'agit d'un aperçu du fonctionnement du chapitre 19. Bien entendu, chacune des parties dispose d'une liste de conseillers spéciaux éventuels à partir desquels des personnes peuvent être choisies. Les personnes en question doivent posséder les compétences nécessaires. La plupart des conseillers spéciaux doivent être avocats, et chacun des pays inscrira sur ses listes le nom des personnes les plus compétentes. En vertu de l'ALÉNA, on peut également ajouter aux listes le nom de juges à la retraite.

Le président: Il est possible qu'un groupe spécial ait à s'occuper d'une question ayant trait à la modification d'une loi nationale d'un pays. Cette question serait-elle déférée à un groupe spécial binational ordinaire?

M. von Finckenstein: Non. Il s'agirait d'un examen à réaliser aux termes de l'article 1902. Lorsque cette mesure a commencé à faire l'objet de négociations, il est devenu évident pour toutes les parties que, même si toute la procédure de règlement des conflits binationaux était établie, une telle procédure ne donnerait aucun résultat si les lois étaient changées, parce que ces groupes spéciaux sont censés appliquer les lois nationales. Si un conseil national rendait une décision contre un pays et que l'autre pays, par mesure de représailles, modifiait la loi pour contourner la décision du groupe spécial, l'ensemble du processus serait rendu inopérant. Par conséquent, une disposition de l'article 1902 agit ni plus ni moins comme une sorte de gel. Elle prévoit qu'un pays peut modifier ses lois nationales, mais qu'il doit le faire conformément aux accords du GATT relativement au dumping et aux droits compensateurs ainsi qu'à l'objet de l'Accord tel qu'il figure dans ce chapitre, qui consistent à concrétiser la procédure relative aux groupes spéciaux binationaux.

Lorsqu'un pays propose qu'une modification soit apportée, on doit d'abord énoncer que les modifications en question lient les autres pays signataires de l'ALÉNA. Ensuite, les autres pays signataires de l'ALÉNA doivent être avisés. Les autres pays peuvent demander que la modification soit examinée par un groupe spécial s'ils estiment que la modification est contraire à l'objet de l'Accord. Le groupe spécial rend alors une décision. S'il rend une décision défavorable à l'égard des modifications, ces dernières, de toute évidence, ne sont pas appliquées, ou, si la législature du pays en question décide malgré tout d'aller de l'avant, elle viole en pleine connaissance de cause les dispositions de l'ALÉNA. Les autres pays ont alors la possibilité d'adopter des mesures législatives comparables ou des mesures exécutives équivalentes, ou de mettre un terme à l'Accord dans les 60 jours. Par conséquent, un pays qui légifère à l'encontre d'une décision rendue par un groupe spécial aux termes de l'article 1903 comprend qu'il met en péril l'ensemble de l'Accord.

[*Text*]

Senator MacEachen: Running through my mind there is a notion that when we examined the FTA in committee, we were told that the provision of the agreement of the FTA requiring that the panellists be lawyers was insisted upon by the United States. It was their desire that the panellists be lawyers. I cannot put my finger on the exact statement made in the testimony.

If that is the case, having achieved that wish — which I understand was not greeted with enthusiasm by Canada — there is now in the NAFTA a provision for judges or retired judges to become members of panels, or a certain class of panels. Was that sought by Canada or by the United States?

Mr. von Finckenstein: I do not know .I cannot tell you who sought it. However, I can give you a bit of background. It must be retired judges in terms of the U.S., because a sitting judge in the U.S. could not sit on one of those panels. Under the U.S. Constitution, judges are restricted to their judging activity. I was not part of those negotiations, senator. I cannot tell you.

Ms Spencer: It was an American request, certainly, to have judges appear on the roster. You will see that the language says:

> ...judges or former judges to the fullest extent practicable.

From that perspective, we are still permitted to appoint persons of the trade community in Canada, either lawyers or trade consultants or academics, anyone who meets those particular criteria.

The Chairman: I am looking at Annex 1901.2, where I read:

> The roster shall include judges or former judges to the fullest extent practicable.

That is at page 19-16 under the heading "Establishment of Binational Panels".

If we read further:

> 2. A majority of the panellists on each panel shall be lawyers in good standing.

In that same Annex, we notice:

> 4. On appointment of the fifth panelist, the panelists shall promptly appoint a chairman from among the lawyers on the panel by majority vote of the panelists. If there is no majority vote, the chairman shall be appointed by lot from among the lawyers on the panel.

[*Traduction*]

Le sénateur MacEachen: À l'époque où nous avons examiné l'ALÉ en comité, on nous a dit, si je me souviens bien, que ce sont les États-Unis qui ont insisté pour que l'on inclue dans l'Accord la disposition suivant laquelle les membres des groupes spéciaux doivent être avocats. Les États-Unis souhaitent que les conseillers spéciaux soient avocats. Je n'arrive pas à trouver la déclaration exacte dans le témoignage.

Si tel est le cas, si ce souhait a bel et bien été réalisé — et je crois comprendre que le Canada a accueilli sans enthousiasme cette nouvelle —, l'ALÉNA contient maintenant une disposition permettant aux juges ou aux juges à la retraite de devenir membres des groupes spéciaux ou d'un certain type de groupes spéciaux. Qui a plaidé en faveur de l'inclusion de cette disposition, le Canada ou les États-Unis?

M. von Finckenstein: Je ne sais pas. Je ne saurais vous le dire. Cependant, je peux vous situer dans le contexte. Aux États-Unis, il doit s'agir de juges à la retraite, parce qu'un juge américain toujours en fonction ne pourrait siéger à l'un de ces groupes spéciaux. En vertu de la Constitution américaine, les juges doivent s'en tenir à leurs activités de juge. Sénateur, je n'ai pas pris part aux négociations. Je suis incapable de vous renseigner à ce sujet.

Mme Spencer: C'est certainement à la demande des Américains que les juges ont été autorisés à faire partie des listes. Voyez la formulation suivante:

> [...] seront dans toute la mesure du possible des juges en exercice ou à la retraite.

Dans cette perspective, nous avons toujours la possibilité de nommer des personnes de la communauté des affaires commerciales du Canada, qu'il s'agisse d'avocats, d'experts-conseils en commerce ou d'universitaires, quiconque en somme respecte ces critères particuliers.

Le président: J'ai sous les yeux l'annexe 1901.2, où figurent les mots suivants:

> Ces candidats seront dans toute la mesure du possible des juges en exercice ou à la retraite.

On lit ces mots à la page 19-9, sous la rubrique «Établissement de groupes spéciaux binationaux».

Plus loin, on lit ce qui suit:

> 2. La majorité des membres d'un groupe spécial seront des avocats régulièrement inscrits à un barreau.

Dans la même annexe, on lit également:

> 4. Lorsque le cinquième membre aura été désigné, les membres du groupe spécial éliront sans tarder par voix majoritaire un président parmi les avocats du groupe. À défaut de majorité, le président sera choisi par tirage au sort parmi les avocats du groupe.

[*Text*]

Senator MacEachen: Mr. Chairman, on that point, the lawyer roster was established in the FTA. Now the judge roster is established in the NAFTA. In both cases, it is understood that it has been pushed very hard by the United States, not because they particularly want to employ lawyers over trade officials or academics, but because they hope that the legal profession will adopt a point of view that will be more inclined to serve American interests.

In that connection, may I read from the testimony of Mr. Ritchie, who appeared before our committee on March 31, 1993. This is related to these provisions of both the FTA and NAFTA. He gives the panels very high marks, and states:

> ...these panel decisions are batting a thousand. We have not won every case. We have lost some cases. We have lost the ones we should have lost; we have won the cases we should have won.
>
> Most important, the panels have found that the Americans have been unfairly applying their own laws on every product that has come before the panels. In some cases, they found that the Americans inflated the margin of alleged subsidy or dumping; in other cases, they found that they had invented injury where none existed. However, by and large, they have clearly determined that, quite apart from the problems with the American laws, the application of those laws has been unfair in the view of binational expert panels.

Having stated that view, Mr. Ritchie asked the question:

> What has the American reaction been? Has it been to reform their trade law system? Hardly. Instead, their reaction has been to try to clip the wings of the panels and to swamp the panels with lawyers who would be more susceptible to highly legalistic arguments focusing on an attempt to narrow, even further, the standard of review to be applied by panels. Basically, if the Americans had their way, the panels would essentially be captured by the decisions of U.S. administrative agencies.

I draw this and further testimony by Mr. Ritchie to the attention of committee members, because, while these provisions appear innocent enough, they are there because they are expected to serve American interests better than any other group, for the reasons stated. I put it on the record. I am not asking the witnesses to comment, unless they wish.

Mr. von Finckenstein: As a matter of fact, I do wish to comment on that. While his statement is correct, the conclusion does not necessarily follow. Those panels of which he is so laudatory in his testimony were made up by the

[*Traduction*]

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, à ce sujet, la liste des avocats était établie dans l'ALÉ. Maintenant, la liste des juges est établie dans l'ALÉNA. Dans les deux cas, on comprend que les États-Unis ont insisté très fortement pour qu'il en soit ainsi, non pas parce qu'ils préfèrent recourir à des avocats plutôt qu'à des universitaires ou des spécialistes du secteur commercial, mais bien parce qu'ils espèrent que les professionnels du droit adopteront un point de vue plus favorable aux intérêts américains.

À cet égard, j'aimerais vous lire un extrait du témoignage de M. Ritchie, qui a comparu devant notre Comité le 31 mars 1993. Il porte sur ces dispositions de l'ALÉ et de l'ALÉNA. M. Ritchie se montre très élogieux à l'égard des groupes spéciaux et affirme ce qui suit:

> [...] ces groupes d'experts ont fait un sans-faute avec leurs décisions. Nous n'avons pas toujours gagné. Nous avons parfois perdu. Nous avons perdu là où nous devions perdre et nous avons gagné là où nous devions gagner.
>
> Ce qui est le plus important, c'est que les groupes d'experts ont découvert que les Américains appliquaient injustement leurs propres lois à l'égard de tous les produits soumis à l'examen des groupes d'experts. Dans certains cas, ils ont constaté que les Américains gonflaient la marge des prétendues subventions ou dumping, dans d'autres cas, ils ont découvert qu'ils avaient inventé un préjudice là [où] il n'en existait pas. Toutefois, dans l'ensemble, ils ont clairement établi qu'indépendamment des problèmes entraînés par les lois américaines, l'application même de ces lois avait été injuste.

M. Ritchie posait ensuite la question suivante:

> Comment ont réagi les Américains? Ont-ils réformé leur régime de droit commercial? Au contraire, ils ont réagi en faisant appel à des avocats plus enclins aux argumentations à caractère profondément légaliste pour qu'ils essaient de référer encore plus les normes d'examen appliquées par les groupes d'experts. En gros, si les Américains avaient réussi à imposer leur volonté, les groupes d'experts auraient été pratiquement prisonniers des décisions des organismes administratifs américains.

Si j'attire l'attention des membres du comité sur certains extraits du témoignage de M. Ritchie, c'est parce que, bien qu'elles semblent relativement inoffensives, les dispositions en question ont été établies parce qu'elles doivent, pour les raisons précisées, privilégier les intérêts américains à ceux de tout autre groupe. Je tenais à préciser ce point. Je ne demande pas aux témoins de faire des commentaires à ce sujet, à moins qu'ils ne le souhaitent.

M. von Finckenstein: De fait, j'aimerais formuler une remarque à ce sujet. Bien que l'affirmation de M. Ritchie soit juste, la conclusion n'en est pas nécessairement logique. Les groupes spéciaux à l'égard desquels il était tellement élogieux

[*Text*]

majority of lawyers and all the U.S. members were lawyers. I do not see what benefit the U.S. is getting from the changes that have now been made.

We are talking about a body that performs a function of the court. It is the equivalent of the Canadian Federal Court or the American Court of International Trade or the Mexican Fiscal Court. It is perfectly normal to make sure that the majority of the members of these panels are trained in the law and know how to interpret and apply laws.

The Chairman: You seem to be saying that the lawyers or the judges came to the correct conclusion. Presumably, then, the decisions of the appropriate domestic courts would have reached the correct conclusions. In other words, the finding in both would have been the same regardless of the process followed. The principal gain on the panels is a matter of timing; is that correct?

Mr. von Finckenstein: That is one of the principles. The other one is to take it in a binational context rather than in a purely domestic one, by bringing in lawyers, or non-lawyers as the case may be, from both nations, adding a fresh viewpoint and ensuring a neutrality and objectivity that might get lost in domestic courts.

Senator MacEachen: Mr. Ritchie goes further. He suggests that there is deliberate effort on the part of the Americans to select lawyers who would be more susceptible to highly legalistic arguments and to narrowing the focus of the panels to legal questions rather than broadening the standard of review.

In any event, the witness went on to state:

> The panels have resisted —

Quite in accordance with what you have stated:

> When they have, the Americans have taken them to the Extraordinary Challenge Committee and lost their case. They have now taken another one to that committee. The Americans are fighting tooth and nail to keep those panels from taking a broad view of their mandate.

I wonder why Canada should cooperate with the Americans in acquiescing to the desire in both instances to select lawyers and then to select judges. As I understand it, we have accommodated them by proposing an amendment to the Judges Act to permit judges to participate; is that not the case?

Mr. von Finckenstein: No, there is no amendment to the Judges Act in the legislation before you, senator.

Senator MacEachen: I am mistaken then.

[*Traduction*]

dans son témoignage étaient en grande partie composés d'avocats, et tous leurs membres américains étaient des avocats. Je ne vois pas en quoi les modifications que l'on a maintenant apportées sont profitables aux Américains.

Nous faisons allusion à un organisme qui exerce une fonction judiciaire. Cet organisme correspond à la Cour fédérale du Canada, au tribunal américain du commerce international et à la cour mexicaine de l'impôt. Il est tout à fait normal de veiller à ce que la majorité des membres de ces groupes spéciaux ait reçu une formation juridique et sache comment interpréter et appliquer les lois.

Le président: Vous semblez dire que les avocats et les juges ont tiré les bonnes conclusions. On peut donc présumer que les jugements rendus par les tribunaux nationaux pertinents auraient permis de tirer les bonnes conclusions. Autrement, dit, les deux décisions auraient été identiques, quelle qu'aurait été la procédure suivie. C'est surtout sur le plan du temps que les groupes spéciaux se révèlent profitables, n'est-ce pas?

M. von Finckenstein: C'est là l'un des principes. L'autre touche le fait de situer la question dans un contexte binational, plutôt que de la restreindre à un contexte purement national, et d'y faire participer des avocats, ou, le cas échéant, des gens extérieurs à la profession juridique, des deux pays, ce qui ajouterait une nouvelle perspective à la question et garantirait une neutralité et une objectivité dont des tribunaux nationaux ne feraient pas nécessairement preuve.

Le sénateur MacEachen: M. Ritchie va plus loin. D'après lui, les Américains sélectionnent délibérément des avocats «plus enclins aux argumentations à caractère profondément légaliste» et à, non pas élargir, mais resserrer les normes d'examen appliquées par les groupes spéciaux aux questions juridiques.

Quoi qu'il en soit, M. Ritchie poursuit son témoignage:

> Les groupes d'experts ont résisté...

Son affirmation est très conforme à la vôtre:

> Les Américains les ont alors traînés devant le Comité de contestations extraordinaires et ils ont perdu. Ils recommencent en ce moment. Ils essaient par tous les moyens d'empêcher ces groupes spéciaux d'interpréter largement leur mandat.

Je me demande pourquoi le Canada devrait coopérer avec les Américains en les autorisant à sélectionner d'abord les avocats, puis les juges. Je crois comprendre que nous avons consenti à leur demande en proposant de modifier la Loi sur les juges, de manière à ce qu'elle autorise les juges à participer aux groupes spéciaux. Est-ce exact?

M. von Finckenstein: Non, sénateur, le projet de loi à l'étude ne prévoit aucune modification de la Loi sur les juges.

Le sénateur MacEachen: Alors, je me trompe.

[*Text*]

The Chairman: Is there no provision in the bill to allow Canadian judges to participate in the work of panels?

Mr. von Finckenstein: We provide for the rosters in the act and the rosters are people whom we nominate. We can nominate retired judges or sitting judges if we want to, but we have not amended the Judges Act in order to make that provision. Some of the finest legal minds in this country are judges; why should we not use them for this process?

Senator Cools: That is our decision.

The Chairman: Have judges up to now not been eligible by reason of Canadian law?

Mr. von Finckenstein: Since the FTA does not provide for the appointment of judges, it has not been an issue. For instance, the Extraordinary Challenge Procedure is made up exclusively of judges — retired judges or acting judges. We have not made any amendments to the Judges Act. If we want to, we can appoint a sitting judge as a member. I do not see that we would have any problem in doing that.

The Chairman: I am looking at the exposé of the NAFTA Implementation Act Clause-by-Clause Guide. Probably I am misreading it. It was what went with clause 222. It deals with subclause 77.013(2) and it this subclause that provides that sitting or retired judges of a superior court in Canada may be appointed to a panel. This provision was required because of subsection 56(1) of the Judges Act, which precludes judges from acting as arbitrators unless they are expressly authorized to do so by an act of Parliament.

Mr. von Finckenstein: Exactly.

The Chairman: The provision does not preclude the appointment of non-judges to a panel.

Mr. von Finckenstein: That is what I stated. There is nothing in the chapters that precludes a judge from arbitrating if he is appointed by statute. We have now amended the Special Import Measures Act to allow him to do it. We did not have to amend the Judges Act, because the Judges Act contemplates that by statute we may impose other duties on judges. For instance, very often under the Special Inquiries Act we appoint judges to conduct a special inquiry. We use judges for purposes other than judging.

[*Traduction*]

Le président: Le projet de loi ne contient-il pas une disposition permettant aux juges canadiens de collaborer aux travaux de groupes spéciaux?

M. von Finckenstein: Nous établissons les listes dans la loi, et les noms qui y figurent sont ceux des personnes que nous nommons. Nous pouvons nommer des juges à la retraite ou des juges siégeant, si nous le souhaitons; nous n'avons cependant pas modifié la Loi sur les juges de manière à ce qu'elle prévoie cette disposition. Certains des plus grands spécialistes du droit au Canada sont des juges. Pourquoi nous priverions-nous de leurs services dans ce domaine?

Le sénateur Cools: Cette décision nous revient.

Le président: Jusqu'à maintenant, les juges ne pouvaient-ils pas être membres des groupes spéciaux en vertu des lois canadiennes?

M. von Finckenstein: Étant donné que l'ALÉ ne prévoit aucune disposition en ce qui a trait à la nomination des magistrats, cette question n'a posé aucun problème. Par exemple, tribunal chargé de la procédure de contestation extraordinaire est composé exclusivement de juges, qu'ils siègent ou soient à la retraite. Nous n'avons apporté aucune modification à la Loi sur les juges. Nous pouvons, si nous le souhaitons, nommer des juges qui exercent à ces groupes. Je ne crois pas que nous ayons quelque difficulté que ce soit à cet égard.

Le président: Je me reporte au guide de mise en oeuvre détaillée de l'ALÉNA. Je me trompe peut-être. Je fais allusion à la disposition qui correspondait à l'article 222. Elle a trait au paragraphe 77.013(2), paragraphe selon lequel les juges ainsi que les juges à la retraite des juridictions supérieures canadiennes peuvent faire partie de groupes spéciaux. Cette disposition était essentielle à cause du paragraphe 56(1) de la Loi sur les juges, selon lequel les juges ne peuvent faire fonction de commissaires, à moins d'avoir été expressément autorisés à la faire par une loi votée.

M. von Finckenstein: Exactement.

Le président: La disposition n'empêche pas les personnes qui ne sont pas juges d'être nommées membres de groupes spéciaux.

M. von Finckenstein: C'est bien ce que j'ai dit. Les chapitres ne contiennent qu'une disposition empêchant les juges d'agir à titre de commissaires, s'ils ont été nommés en vertu d'une loi. Nous avons maintenant modifié la Loi sur les mesures spéciales d'importation, de façon à les y autoriser. Nous n'avons pas modifié la Loi sur les juges, puisque celle-ci nous permet d'imposer, en vertu de lois, diverses fonctions aux juges. Par exemple, il nous arrive très souvent de confier des enquêtes spéciales à des juges, en vertu de la Loi sur les enquêtes spéciales. Nous ne confions pas aux juges leurs seules fonctions judiciaires.

[*Text*]

The Chairman: You are using technical language which I do not understand. I read here that this provision was required because of subsection 56(1) of the Judges Act, which precludes judges from acting as arbitrators. It will be subsection 77.013(2) and I am reading from the explanation given by whoever prepared this document.

Mr. von Finckenstein: Senator, I suggest that you finish the sentence. It states, "...unless they are expressly authorized to do so by an act of Parliament", and that is what we are doing here. We are expressly authorizing them to do it. The Judges Act contemplates that there may be other statutes that authorize judges to do other things besides judging. One of them will be the Special Import Measures Act, as I mentioned. The Inquiries Act provides that judges can be appointed to conduct inquiries.

The Chairman: What you are stating is that until subsection (2) of the proposed section 77.013 is enacted, judges would be precluded from acting as arbitrators under the Judges Act?

Mr. von Finckenstein: Yes, if you wish to it put that way.

Senator MacEachen: That was the point I raised.

Mr. von Finckenstein: I apologize, senator. I made a mistake.

Senator Stollery: This is a very interesting subject. I recall Mr. Ritchie's testimony. He was quite concerned about the legalization of the procedure. As I recall the discussion we had on the FTA and on the panels, the whole basis was to get away from legalistic, expensive arguments. Much of the argument for the FTA was about the cost of appearing before the proceeding, because one could be broken just with the costs, and this was going to be based more on technical decisions, which would be less expensive because one would be dealing with technical people. That would be the basis for the decision and it would make it cheaper because they would all understand each other.

What appears to be happening at the request of the Americans is in fact the legalization of the system. We are going back to what we were told we were getting away from. Remember that the complainant has to pay for all of this and it can be very costly. The costs of the American legal system are world famous. We have not even talked about what the Mexican legal system may be like.

Are we now abandoning what we thought we were getting into, that is to say technicians dealing with technicians, professionals in pork dealing with other professionals in pork?

[*Traduction*]

Le président: Vous employez un vocabulaire technique que je ne comprends pas. Je crois comprendre que cette disposition était essentielle à cause du paragraphe 56(1) de la Loi sur les juges, selon lequel les juges ne peuvent agir comme commissaires. Cette disposition est prévue au paragraphe 77.013(2); je me réfère à l'explication fournie par l'auteur du document.

M. von Finckenstein: Sénateur, vous devriez terminer la phrase. On y précise ce qui suit: «[...] à moins qu'ils n'y soient expressément autorisés en vertu d'une loi votée»; c'est exactement ce que nous faisons. Nous les y autorisons expressément. La Loi sur les juges prévoit que d'autres lois peuvent autoriser les juges à exercer d'autres fonctions que leur rôle de juge. La Loi sur les mesures spéciales d'importation, à laquelle j'ai fait allusion, fait partie de ces lois. La Loi sur les enquêtes prévoit que les juges peuvent se voir confier des enquêtes.

Le président: Dites-vous que, tant que l'on n'aura pas promulgué le paragraphe (2) de l'article 77.013 proposé, les juges ne pourront, en vertu de la Loi sur les juges, exercer les fonctions de commissaire?

M. von Finckenstein: Oui, si vous voulez présenter ainsi les choses.

Le sénateur MacEachen: C'est le point que j'ai soulevé.

M. von Finckenstein: Pardonnez-moi, sénateur. Je me suis trompé.

Le sénateur Stollery: Cette question est très intéressante. Je me souviens du témoignage de M. Ritchie. Celui-ci se disait très préoccupé par la légalisation de la procédure. D'après ce que je me souviens des discussions que nous avons eues au sujet de l'ALÉ et au sein des groupes spéciaux, nous étions enclins à abandonner les argumentations légalistes coûteuses. Les arguments relatifs à l'ALÉ étaient fondés en grande partie sur les coûts liés à la comparution devant un tribunal, puisque ces seuls coûts pourraient avoir raison du témoin; nous devions les fonder davantage sur des décisions techniques, qui se révéleraient moins coûteuses, étant donné que l'on traiterait avec des techniciens. C'est là-dessus que l'on fonderait la décision, ce qui réduirait les coûts, puisque tous les intervenants se comprendraient.

On semble en fait légaliser le système, à la demande des Américains. Nous revenons à ce que, d'après ce que l'on nous avait dit, nous délaissions. Il ne faut pas oublier les coûts exorbitants que toute cette procédure représente pour le plaignant. Les coûts qu'entraîne l'appareil judiciaire américain ne sont un secret pour personne. Nous n'avons même pas parlé de l'appareil judiciaire mexicain.

Abandonons-nous maintenant ce vers quoi nous croyons nous diriger, c'est-à-dire un système où les techniciens traiteraient entre eux, tout comme les professionnels du

[*Text*]

Now not only have we gone to lawyers, we are now going to judges. That is what Mr. Ritchie stated.

The Chairman: Before we have a response to that question, I want to complicate it by bringing in the Extraordinary Challenge Procedure. In Annex 1904.13 it states:

> The involved parties shall establish an extraordinary challenge committee composed of...The members shall be selected from a 15-person roster comprised of judges or former judges of a federal judicial court of the United States or a judicial court of superior jurisdiction of Canada, or a federal judicial court of Mexico.

The committee would be composed entirely of judges or former judges; is that correct?

Mr. von Finckenstein: It always was under the FTA. An extraordinary challenge committee was always composed of judges or former judges. The new part is that, as Senator MacEachen pointed out, judges may also now sit on binational panels.

The extraordinary challenge committee is basically a court of last resort. It always consisted of judges or former judges.

The Chairman: In the case of the ordinary binational panels, the roster is to be made up of judges or former judges to the fullest extent practicable?

Mr. von Finckenstein: That is new.

Senator Stollery: Mr. Chairman, I should like to follow up on your question. When Mr. Ritchie talked about the next step up from the panels, the extraordinary challenge procedure, I thought his complaint was that it was going to be used more and more if we were not careful, that it was supposed to be on issues of law, but that that was changing and there was a grave risk of its being abused under the arrangements that we had made with NAFTA, and that more and more the Americans will be taking us to that extraordinary step which was to be used to address issues of error in law, if I am not mistaken. What has happened there?

Mr. von Finckenstein: You have posed two different questions. Which one would you like me to answer first?

Senator Stollery: If there is not a risk, as Mr. Ritchie said there was, the process is being frustrated in two ways. First, the binational panels are being made unnecessarily legalistic; second, the extraordinary challenge procedure is being abused and it is not based only on errors in law.

[*Traduction*]

commerce du porc? Non seulement avons-nous fait appel aux avocats, mais voici maintenant que nous faisons appel à des juges. C'est là ce qu'affirmait M. Ritchie.

Le président: Avant que l'on ne réponde à cette question, j'aimerais la rendre plus complète en y intégrant la notion de la procédure de contestation extraordinaire. L'annexe 1904.13 précise ce qui suit:

> Les Parties en cause établiront, [...] un comité [...] pour l'examen de contestations extraordinaires. Les membres du comité seront choisis à partir d'une liste de 15 candidats, juges ou anciens juges d'un tribunal judiciaire fédéral dans le cas des États-Unis, d'un tribunal judiciaire de juridiction supérieure dans le cas du Canada ou d'un tribunal judiciaire fédéral dans le cas du Mexique.

Le comité serait composé exclusivement de juges et d'anciens juges. Est-ce exact?

M. von Finckenstein: C'est ce que l'ALÉ a toujours prévu. On a établi dès le départ que le comité chargé des contestations extraordinaires serait composé de juges et d'anciens juges. Comme le sénateur MacEachen l'a souligné, le projet de loi qui nous occupe prévoit que, dorénavant, les juges pourront aussi faire partie de groupes spéciaux binationaux.

Le comité chargé des contestations extraordinaires est essentiellement un tribunal de dernier recours. Il a toujours été composé de juges et d'anciens juges.

Le président: En ce qui concerne les groupes spéciaux binationaux ordinaires, doivent-ils être composés, le plus possible, de juges et d'anciens juges?

M. von Finckenstein: Il s'agit là d'une nouvelle disposition.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, j'aimerais poursuivre à ce sujet. Lorsque M. Ritchie a fait allusion à l'instance supérieure aux groupes spéciaux, le comité chargé de la procédure de contestation extraordinaire, je croyais qu'il craignait que nous l'utilisions de plus en plus, si nous ne prenions pas garde, et qu'à son avis ce comité était sensé être chargé de questions juridiques, mais que cette situation changeait, de sorte que nous risquions fort d'en abuser en vertu des dispositions prévues par l'ALÉNA, et que les Américains nous traîneront de plus en plus devant cette instance extraordinaire, qui, si je ne m'abuse, devait être chargée de résoudre des erreurs juridiques. Comment cela se fait-il?

M. von Finckenstein: Vous avez posé deux questions. À laquelle voulez-vous que je réponde en premier?

Le sénateur Stollery: S'il n'y a pas de risque, contrairement à ce que prétend M. Ritchie, on nuit au processus de deux façons. Premièrement, on oriente inutilement les groupes spéciaux binationaux vers des questions légalistes; deuxièmement, on abuse de la procédure de contestation extraordinaire, qui ne vise plus que les erreurs juridiques.

[*Text*]

Mr. von Finckenstein: On your second point that the extraordinary challenge procedure might be abused, the wording in 1904.13, which deals with the grounds for invoking the extraordinary challenge procedure, are identical to those in the FTA.

In the third subsection there is one example added. It previously stated that "...the panel manifestly exceeds its powers, authority, and the jurisdiction set out in this article." Now we have added the words, "...for example, by failing to apply the appropriate standard of review." If the appropriate standard of review is not applied, what are you doing? You are there to apply the standard in order to judge whether or not the action was proper. If that standard is not applied, it seems to me it is implicit that you manifestly exceed your powers. It has now been put in there are as an example.

Mr. Ritchie's conclusion is that this will allow the Americans to invoke the extraordinary challenge procedure more often than has been the case hitherto. That is his conclusion. I find it difficult to share that conclusion specifically because, in order to do this, you have to prove that the action has, first, materially affected the panel's decision and, second, that it threatens the whole integrity of the bi-national dispute system. That is a threshold which you must overcome before you can invoke the extraordinary challenge procedure.

In both cases with which we have had experience, the applicants failed to meet this extremely high threshold. They could not prove that the action they complained of materially affected the panel's decision and — that is "and", not "or" — threatened the whole integrity of the process.

I am aware of Mr. Ritchie's view on this point. As I say, I find it difficult to accept it.

The Chairman: Honourable senators, I have a problem. Senator Carney has an engagement, as I understand it, and she has some questions. I do not know where those questions will take us.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I do not mind postponing my additional questions on this subject to accommodate Senator Carney.

Senator Carney: Thank you. I appreciate that. I have to speak on Senator Robichaud's motion on behalf of the B.C. caucus.

My question deals partly with dispute settlement but also with the trade in goods, which I understood was the subject of today's committee meeting. One of our problems, as you are

[*Traduction*]

M. von Finckenstein: Pour ce qui est de votre seconde affirmation, selon laquelle on pourrait abuser de la procédure de contestation extraordinaire, le texte de l'Annexe 1904.13, qui porte sur les raisons pour lesquelles on pourrait invoquer la procédure de contestation extraordinaire, est identique à celui que l'on trouve dans l'ALÉ.

Au troisième paragraphe, on ajoute un exemple. On y précise tout d'abord que le groupe spécial a manifestement abusé de l'autorité, des responsabilités et des pouvoirs qui lui étaient conférés en vertu de l'article. Nous avons maintenant ajouté les termes suivants: «(...) par exemple, en n'appliquant pas les normes d'examen pertinentes». Que faites-vous, si vous n'appliquez pas la norme d'examen pertinente? Votre rôle consiste à appliquer les normes, afin de déterminer si une mesure est appropriée au non. Il me semble que, si vous n'appliquez pas les normes, vous abusez manifestement de vos pouvoirs. On a maintenant intégré un exemple à cet égard dans la loi.

M. Ritchie conclut que cette disposition autorisera les Américains à invoquer la procédure de contestation extraordinaire plus souvent qu'ils ne l'ont fait jusqu'à maintenant. C'est sa conclusion. Je peux difficilement partager cette conclusion pour des raisons spécifiques, car pour être en mesure de faire cela, il faut premièrement prouver que cette mesure a affecté d'une façon importante la décision du groupe spécial, et deuxièmement, qu'elle menace toute l'intégrité du régime binational de règlement de différends. C'est ce palier qu'il faut dépasser avant d'invoquer la procédure de contestation extraordinaire.

Dans les deux cas que nous avons connus, les demandeurs ne sont pas parvenus à atteindre ce palier extrêmement élevé. Ils ne pouvaient pas prouver que la mesure dont ils se plaignaient avait affecté de façon importante la décision du groupe spécial et — c'est un «et», par un «ou» — qu'elle avait menacé toute l'intégrité du processus.

Je suis au courant du point de vue de M. Ritchie sur ce point. Comme je le disais, je le trouve difficile à accepter.

Le président: Messieurs les sénateurs, j'ai un problème. Si j'ai bien compris, le sénateur Carney a un rendez-vous, et elle a également quelques questions. J'ignore où ces questions vont nous mener.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, je n'ai aucune objection à remettre à plus tard mes autres questions sur le sujet pour rendre service au sénateur Carney.

Le sénateur Carney: Merci. Je l'apprécie. Au nom du caucus de la C.-B., je dois parler de la motion du sénateur Robichaud.

Ma question porte en partie sur le règlement des différends mais aussi sur le commerce de marchandises, ce qui, si j'ai bien compris, était le sujet de la réunion d'aujourd'hui. Un de

[*Text*]

well aware, is that it is very difficult to convince Canadians that NAFTA is good for us when the U.S. continues to adopt protectionist measures.

I have a copy of a letter that was sent to President Clinton by the U.S. Agriculture Secretary Mike Epstein, asking him to immediately declare a presidential proclamation banning imports of sugar into the U.S. That means our exports of sugar. He is asking the President to direct the U.S. International Trade Commission to institute an investigation under section 22 with respect to emergency treatment, and to move quickly on this issue because of the situation in the U.S. industry. I can give a copy of the letter to the clerk.

I should explain that I serve as a director in a sugar company, and that is how I got this material. It was forwarded to me in a routine manner.

I know that sugar was dealt with in a peculiar manner under the FTA, but is the section 22 referred to here subject to dispute settlement? Will this kind of activity continue under NAFTA? If President Clinton signs this proclamation as requested, I am advised that it will put at least 100 people out of work in Manitoba, and will impact on about 350 sugarbeet growers. I know we have these trade harassment matters going on all the time, but is there anything in the NAFTA process which we have been reviewing which would protect us from this kind of action? Specifically, can this kind of action by the U.S. be taken to dispute settlement?

Mr. von Finckenstein: Section 22 refers to the United States Trade Act, a safeguard action?

Senator Carney: It must, yes. He is recommending that the U.S. International Trade Commission be directed to institute an investigation under section 22. I assume that must be a safeguard measure.

Mr. von Finckenstein: We have the safeguard chapter in the FTA right now, and after January 1, of course, the NAFTA safeguard chapter would apply. As you are aware, there is a specific provision for what kind of safeguard action can be taken against goods from a trade agreement partner, and it must be proven that the goods from that partner are substantial, first of all, and second, that they contribute significantly to the injury, before you can have a safeguard action against your trade partner.

[*Traduction*]

nos problèmes, comme vous le savez sans doute, c'est qu'il est très difficile de convaincre les Canadiens que l'ALÉNA est bon pour nous alors que les États-Unis continuent d'adopter des mesures protectionnistes.

J'ai un exemplaire d'une lettre que le secrétaire de l'Agriculture des États-Unis, Mike Epstein, a fait parvenir au président Clinton, et dans laquelle il lui demande d'interdire l'importation de sucre aux États-Unis par le biais d'une proclamation présidentielle. C'est de nos exportations de sucre qu'il s'agit. Il demande au président d'ordonner à la Commission américaine du commerce international de lancer une enquête en vertu de l'article 22 qui porte sur le traitement en cas d'urgence, et d'agir rapidement au sujet de cette question en raison de la situation de l'industrie américaine. Je peux fournir un exemplaire de la lettre au greffier.

Je dois expliquer que j'occupe un poste d'administratrice dans une compagnie de sucre, et que c'est comme ça que j'ai reçu cette lettre. On me l'a fait parvenir sans intention spéciale.

Je sais que le sucre a fait l'objet d'un traitement un peu particulier sous l'ALÉ, mais est-ce que l'article 22, auquel on fait référence ici, porte sur le règlement de différends? Est-ce que ce genre d'activités doit continuer sous l'ALÉNA? Si le président Clinton signe la proclamation comme on le lui a demandé, on me dit que cela mettrait au moins 100 personnes au chômage au Manitoba, et que ça aura des répercussions sur environ 350 producteurs de betterave à sucre. Je sais que ce genre de harcèlement commercial est monnaie courante, mais existe-t-il quelque chose dans le processus de l'ALÉNA que nous avons étudié qui pourrait nous protéger contre ce genre de mesure? Spécifiquement, est-ce que ce genre de mesures de la part des États-Unis peut faire l'objet d'un règlement de différends?

M. von Finckenstein: L'article 22 se rapporte à la loi sur le commerce des États-Unis, une mesure de sauvegarde?

Le sénateur Carney: Il doit, oui. Il recommande d'ordonner à la Commission américaine du commerce international de procéder à une enquête en vertu de l'article 22. Je présume que ça doit être une mesure de sauvegarde.

M. von Finckenstein: Présentement, nous disposons d'un chapitre sur la sauvegarde dans l'ALÉ. Bien sûr, après le 1er janvier, c'est celui dans l'ALÉNA qui s'appliquerait. Tout d'abord, comme vous le savez, il existe une disposition qui porte sur le genre de mesure de sauvegarde qui peut être prise quand une marchandise provient d'un partenaire dans la cadre d'un accord commercial — il faut prouver que les marchandises de ce partenaire sont importantes et ensuite, qu'elles contribuent d'une façon significative au préjudice avant qu'il soit possible d'obtenir une mesure de sauvegarde contre ce partenaire commercial.

[*Text*]

Therefore if there is such an investigation launched, in effect, two findings have to be made: One with regret to the world, and one with regret to Canada for sugar. You have to show that Canada exports substantially to the U.S. and contributes significantly to the injury. If that is the case, they can take a safeguard action against us. If we have any question as to the appropriateness and the extent of that safeguard action, we can take that to dispute settlement.

Senator Carney: That is a very detailed and lengthy answer, and the important part is the last part. You say that, right now, if the President signs this proclamation which is now before him and which will shut down Manitoba's sugar industry, you say we can take it through dispute settlement now?

Let me back up a bit. When the U.S. agriculture secretary recommends to the President that he direct the U.S. International Trade Commission to institute an investigation, that investigation is still subject to the two injury tests which you outlined. You have answered with a nod which is not recorded by Hansard. You have also said that we could take that action now to dispute settlement.

Mr. von Finckenstein: No, senator. The U.S. has the liberty to apply safeguard actions in the same way as we do. If they apply the safeguard actions against their free trade partner — because NAFTA is not in force yet, you are talking about the FTA — they will have to show the double test, as I said. That it is substantial, and that they contribute improperly.

Senator Carney: The U.S. has to show that.

Mr. von Finckenstein: Yes, the applicant has to make out the case before the International Trade Commission of the U.S. The U.S. International Trade Commission would have to find that, yes, there are substantial imports from Canada and they contribute significantly to the injury of the U.S. sugar industry. Having done that, they can then make a recommendation that the President implements, which results in a surcharge on sugar coming from Canada.

Senator Carney: I should point out that, in addition to the investigation that you have described, the U.S. agriculture secretary is requesting that the President immediately issue a presidential proclamation modifying existing import fees on certain refined sugars and imposing quotas on certain sugar-containing articles as set forth in the enclosed draft proclamation. You know that the U.S. severely restricts our sugar imports now, and this measure, I am advised, would limit it quite a bit.

[*Traduction*]

Par conséquent, si une telle enquête est effectivement effectuée, il y a deux choses à trouver: une avec le monde, et une au Canada pour le sucre. On devrait montrer que les exportations canadiennes de sucre aux États-Unis sont substantielles; et qu'elles contribuent d'une façon significative au préjudice. Si c'est le cas, ils peuvent prendre contre nous une mesure de sauvegarde. Si nous avons des questions quant au bien-fondé et à la portée d'une telle mesure de sauvegarde, elles doivent faire l'objet d'un règlement de différend.

Le sénateur Carney: C'est une réponse bien longue et bien détaillée et c'est sa dernière partie qui est importante. Vous dites que, présentement, si le président signe cette proclamation qui est devant lui et qui va réduire à néant l'industrie sucrière du Manitoba, vous dites que nous pouvons la présenter tout de suite dans le cadre du règlement des différends?

Laissez-moi revenir un peu en arrière. Quand le secrétaire américain de l'Agriculture recommande au président qu'il ordonne à la Commission américaine du commerce international de procéder à une enquête, cette enquête est encore assujettie aux deux critères que vous avez expliqués. Vous avez répondu oui en hochant de la tête, geste qui n'est pas noté par le hansard. Vous avez également dit que nous pourrions dès maintenant faire appel au règlement des différends.

M. von Finckenstein: Non, sénateur. Les États-Unis sont libres de mettre en pratique les mesures de sauvegarde de la même façon que nous le sommes. S'ils appliquent des mesures de sauvegarde contre leur partenaire de libre-échange — comme l'ALÉNA n'est pas encore en vigueur, vous parlez de l'ALÉ — ils devront répondre au double critère, comme je l'ai dit. Les importations doivent être importantes, et elles doivent contribuer de façon indue au préjudice.

Le sénateur Carney: Les États-Unis ont à le démontrer.

M. von Finckenstein: Oui, le demandeur doit s'en remettre à la Commission américaine de commerce international. Cette commission doit statuer que oui, il y a des importations substantielles du Canada, et qu'elles contribuent d'une façon significative au préjudice que subit l'industrie sucrière des États-Unis. Une fois que c'est fait, elle doit faire une recommandation, que le président met en application, et qui se traduit par une surcharge sur le sucre en provenance du Canada.

Le sénateur Carney: Je voulais faire remarquer qu'en plus de l'enquête que vous avez décrite, le secrétaire américain de l'Agriculture demande au président qu'il émette immédiatement la proclamation présidentielle qui modifie les frais d'importation existant sur certains sucres raffinés et impose des quotas sur certains produits qui contiennent du sucre ainsi que le décrit la proclamation jointe. Vous savez que les États-Unis restreignent de façon marquée les importations de sucre présentement, et que cette mesure, me dit-on, les limiterait encore davantage.

[*Text*]

My specific question is this: Will this continue under NAFTA, or is this area being tightened up under the new rules?

Mr. von Finckenstein: The agricultural provisions of the FTA between Canada and the U.S. are imported, holus-bolus, into the NAFTA, and continue exactly as before.

Senator Carney: That is what I want to know. There is no change, no tightening up, so it is exactly as it exists now. The present situation allows the President to do this?

Mr. von Finckenstein: You are now asking me about U.S. law, not Canadian law and not about the legislation before you. I am hesitant to comment because I have not seen the letter you are talking about, and I do not know the facts of the situation.

Senator Carney: I think you have answered my question when you said that the NAFTA provisions will be identical with the FTA provisions.

Mr. von Finckenstein: In terms of agricultural trade between Canada and the U.S., yes.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, may I go back to the line of reasoning, if I may so dignify it, that I was following in asserting, based upon the testimony of Mr. Ritchie, that the Americans have increasingly attempted to narrow the focus of the panels, to swamp the panels with those who would take a legalistic point of view. Of course, in addition to that, I should say that Mr. Ritchie is of the view that the panels are fighting back, and trying to preserve their role despite American efforts to undermine their activities.

Then he goes on to say:

> Further, when a panel has taken a set of decisions, the Americans are resisting any suggestion that those decisions should have precedential value or even persuasive value in future cases.

Then he goes on to illustrate the process by which this has affected the pork and swine industry.

> ...having had panel after panel determine that tripartite stabilization programs are not subsidies, in the review of a prior swine countervailing duty decision, every year they will again face the Department of Commerce finding that those tripartite programs are subsidies. Commerce will go to the panels; they will lose in the panels. They may go to an extraordinary challenge, as they have this past time, and two or three years later the Canadian producers will get their money back. However, by that time the next annual review will have cut in, and again the Department of Commerce will have put them on this crazy treadmill.

[*Traduction*]

D'une façon spécifique, ma question est la suivante: cela va-t-il continuer sous l'ALÉNA ou y aura-t-il un certain resserrement dans ce domaine avec les nouveaux règlements?

M. von Finckenstein: Les dispositions de l'ALÉ qui portent sur l'agriculture entre le Canada et les États-Unis sont importés, tels quelles, dans l'ALÉNA, et continueront exactement comme avant.

Le sénateur Carney: C'est ce que je voulais savoir. Il n'y a aucun changement, aucun resserrement, c'est donc exactement ce qui existe présentement. La situation actuelle permet-elle au président de faire cela?

M. von Finckenstein: Vous posez des questions sur la loi américaine, pas sur la loi canadienne ni sur la législation qui est devant vous. J'hésite à faire des commentaires car je n'ai pas vu la lettre dont vous parlez, et je ne connais pas tous les faits pertinents.

Le sénateur Carney: Je crois que vous avez répondu à ma question quand vous avez dit que les dispositions de l'ALÉNA seraient identiques à celles de l'ALÉ.

M. von Finckenstein: Au chapitre des échanges commerciaux agricoles entre le Canada et les États-Unis, c'est ça.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, j'aimerais revenir à la ligne de pensée, si j'ose utiliser un terme aussi élogieux, que je suivais et supposer, en me fondant sur le témoignage de M. Ritchie, que les Américains ont tenté de plus en plus de réduire le champ de compétence des groupes spéciaux, pour que ceux-ci soient submergés par ceux qui veulent adopter un point de vue légaliste. Bien sûr, je devrais ajouter que selon M. Ritchie, les groupes spéciaux contre-attaquent, et qu'ils essaient de protéger leur rôle en dépit des efforts des Américains d'entraver leurs activités.

Et il poursuit:

> En outre, quand l'un de ces groupes spéciaux rend un ensemble de décisions, les Américains refusent d'admettre que ces décisions aient valeur de précédent ou même valeur d'argument dans des affaires ultérieures.

Puis il poursuit pour illustrer le processus par lequel cela a affecté l'industrie du porc et de la viande de porc.

> ... bien que les groupes spéciaux aient établi les uns après les autres que les programmes de stabilisation tripartite n'étaient pas des subventions à l'occasion de l'examen de décisions d'imposer des droits compensatoires sur le porc vivant, l'industrie du porc et de la viande de porc au Canada se heurte tous les ans au Département du commerce qui prétend que ces programmes tripartites sont des subventions. Le Département du commerce soumet l'affaire aux groupes spéciaux et les Américains perdent. Ils peuvent même recourir à la procédure de contestation extraordinaire, comme ils l'ont fait la dernière fois et, au bout de deux ou trois ans, les producteurs canadiens sont

[*Text*]

I just leave that standing for the moment, and go on to the next question which Mr. Ritchie asked us here.

> How has NAFTA improved the situation? I have to admit to you with considerable regret that NAFTA is clearly a retrograde step. We have abandoned our commitment, which both countries had adopted, to establish new trade rules more consistent with a free trade agreement. One can question whether the Americans were acting in good faith when they entered into that commitment, but there was a commitment, a timetable and sanctions. We have abandoned it in exchange for "permanence" of the panel system. If only the panel system could be made permanent. That would indeed be something to give serious consideration to. The fact is that the Americans are free to terminate the free trade agreement on six months' notice under the NAFTA, just as they were under the FTA. So, "permanence" means six months guaranteed.

At this point, I would ask you whether you would like to comment upon the American resistance to accepting the decisions of the panels as having any precedential value, and second, the description by Mr. Ritchie that we have taken a step backwards in abandoning the commitment to establish new trade rules.

What do you say to that?

Mr. von Finckenstein: Article 1904 of the NAFTA, as its predecessor under the FTA, clearly provides that the panel shall apply the standard of review set out in Annex 1911, and the general legal principles that a court of the importing party otherwise would apply to a review of a determination of the competent investigating authority.

In plain English, that means you apply the jurisprudence of the country to the case in question. That is what the panels are doing, and that is what they are being mandated to do. You are applying the jurisprudence of the United States as it exists at that point in time to each case. That is the same with the panel in Canada. It applies Canadian precedents, Canadian law, and Canadian court decisions. That is how it was set up.

[*Traduction*]

> remboursés. Mais entre-temps, le Département du commerce américain aura relancé toute cette procédure insensée à l'occasion de l'examen annuel suivant.

Je vais mettre cela de côté pour un instant, et je vais poursuivre avec la prochaine question que M. Ritchie nous a posée.

> L'ALÉNA a-t-il amélioré la situation? Je dois vous avouer avec un profond regret que l'ALÉNA est manifestement une mesure rétrograde. Nous sommes revenus sur l'engagement pris par nos deux pays d'établir de nouvelles règles commerciales plus conformes à un accord de libre-échange. On peut se demander si les Américains étaient vraiment de bonne foi lorsqu'ils ont souscrit à cet engagement, mais le fait est qu'il y avait un engagement, un échéancier et des sanctions. Nous y avons renoncé en échange de la «permanence» du régime des groupes spéciaux. Si seulement ce pouvait être vrai, ce serait quelque chose à étudier sérieusement. En réalité, l'ALÉNA permet aux Américains de mettre fin à l'Accord de libre-échange avec un préavis de six mois, exactement comme c'était le cas avec l'ALÉ. Cette «permanence» n'est donc qu'une garantie de six mois.

Deuxièmement, l'ALÉNA ne règle pas un certain nombre de problèmes de procédure, le problème du poids des précédents — dont j'ai déjà parlé — et celui de l'action unilatérale de la part des Américains. À ce point-ci, j'aimerais savoir si vous voudriez nous faire part de vos commentaires sur la résistance des Américains à accepter la valeur de précédent des décisions des groupes spéciaux, et deuxièmement, sur la description de M. Ritchie selon laquelle nous avons fait un pas en arrière en abandonnant l'engagement d'établir de nouvelles règles commerciales.

Qu'avez-vous à répondre?

M. von Finckenstein: L'article 1904 de l'ALÉNA, comme son prédécesseur dans l'ALÉ, prévoit clairement que le groupe spécial appliquera les critères d'examen établis à l'annexe 1911, ainsi que les principes juridiques généraux qu'un tribunal de la Partie importatrice appliquerait à l'examen d'une détermination de l'organisme d'enquête compétent.

En mots de tous les jours, cela veut dire que vous appliquez pour chaque cas la jurisprudence du pays en question. C'est ce que les groupes spéciaux font, et c'est ce qu'ils doivent faire en vertu de leur mandat. Pour chaque cas, vous appliquez la jurisprudence des États-Unis comme elle existe à ce moment là. Il en va de même pour le groupe spécial au Canada. Il applique les précédents canadiens, les lois canadiennes et les décisions des cours canadiennes. C'est comme ça qu'on l'a mis sur pied.

[*Text*]

The Chairman: I am trying to follow you. You are saying that even the non-lawyers are supposed to act as lawyers when they are on the panels?

Mr. von Finckenstein: Exactly.

The Chairman: Consequently, the panel is really a kind of binational court.

Mr. von Finckenstein: Exactly. It was set up as such. It is a substitute for the Federal Court of Canada, or for the Court of International Trade in the U.S. It performs exactly the same function, has exactly the same mandate, i.e., to ensure that your domestic laws and your domestic jurisprudence is properly applied.

The Chairman: But you are saying that American lawyers might read American law different from the way Canadian lawyers might read American law, and vice-versa?

Mr. von Finckenstein: When you have a countervailing or anti-dumping dispute, you have two issues: One, is there subsidizational dumping and, two, is there injury? Both of these question involve, first, the law, obviously, which tells you how to determine dumping or subsidization or injury; and second, applying that law, applying the precedents and applying the jurisprudence that has been developed.

This is not an exact science, as you can appreciate. It is complicated. It has a lot to do with business, with costing. How do you determine what is a subsidy? To what extent does that subsidy flow through to the product in question, et cetera? In both nations, we have to develop an exhaustive jurisprudence on these subjects. We have set out to establish a binational panel of experts who will apply that, and who will hopefully apply it in an objective sense without any protectionist overtones. That is why it is called a binational panel. Both of us realize that, in order to regularize the trade between our nations, we can have protection where there is anti-dumping or countervail, should there be dumping or should there be unfair subsidization. However, it should not be used as a tool of protectionism.

Senator MacEachen: Maybe the witness is missing Mr. Ritchie's point when he says that the Americans, not the panels, have consistently refused to accept the precedential value of the panels. You have said they are like a court of law. When they make rulings and accumulate rulings, they ought to have some impact. However, the Department of Commerce has consistently said that they do not regard these as stabilization programs; that they regard them still as subsidies, regardless of what the panels say, and they keep on going back and going back. That is Mr. Ritchie's point. He is

[*Traduction*]

Le président: J'essaie de vous suivre. Vous êtes en train de dire que même ceux qui ne sont pas des avocats sont supposés agir comme des avocats quand ils participent aux groupes spéciaux?

M. von Finckenstein: Exactement.

Le président: Par conséquent, le groupe spécial est en fait une tribunal binational.

M. von Finckenstein: Exactement. C'est comme ça qu'il a été mis sur pied, c'est un substitut de la Cour fédérale du Canada, ou de la Cour du commerce international aux États-Unis. Il remplit exactement les mêmes fonctions, et a exactement le même mandat, c'est-à-dire, d'assurer que vos lois et votre jurisprudence nationales sont adéquatement mises en application.

Le président: Mais vous dites que les avocats américains peuvent lire les lois américaines d'une façon différente de celle des avocats canadiens et vice-versa?

M. von Finckenstein: Quand votre différend porte sur les droits compensatoires ou sur l'anti-dumping, vous avez deux questions: un, s'agit-il d'un dumping subventionné, et deux, y a-t-il préjudice? Ces deux questions font appel, d'abord, à la loi, évidemment, qui vous dit comment reconnaître un préjudice par dumping ou par subvention; et deuxièmement, à la mise en application de la loi, l'application des précédents et de la jurisprudence qui s'est accumulée.

Ce n'est pas une science exacte, comme vous pouvez le deviner. C'est compliqué. Cela a beaucoup à voir avec les affaires, avec l'établissement des coûts. Comment déterminer ce qu'est une subvention? Jusqu'où cette subvention va-t-elle dans le produit en question, etc.? Dans les deux pays, nous devons mettre sur pied une jurisprudence très complète sur ces sujets. Nous avons décidé d'établir un groupe binational d'experts qui vont l'appliquer, et qui, nous l'espérons, l'appliqueront en toute objectivité et sans tendance protectionniste. C'est la raison pour laquelle ça s'appelle un groupe spécial binational. Nous réalisons tous les deux que, pour être en mesure de régulariser le commerce entre nos deux pays, il peut y avoir de la protection là où il y a de l'anti-dumping ou des droits compensatoires, s'il y avait dumping ou octroi injuste de subventions. Cependant, ça ne devrait pas être un outil de protectionnisme.

Le sénateur MacEachen: Peut-être le témoin comprend-il mal l'essence des propos de M. Ritchie quand il dit que les Américains, pas les groupes spéciaux, ont systématiquement refusé d'accepter la valeur de précédent des groupes spéciaux. Vous avez dit qu'ils sont comme des tribunaux. Quand ils rendent des décisions et qu'ils en ont rendu plusieurs, elles doivent avoir des répercussions. Cependant, le Département du commerce a systématiquement dit qu'il le les considérait pas comme des programmes de stabilisation; qu'il les considère encore comme des subventions, peu importe ce que le groupe

[*Text*]

not attacking the panels. He is attacking the administration and the Department of Commerce. He argues that NAFTA has been a step backwards, because this problem has not been addressed in NAFTA.

He argues that, instead, what has been addressed in NAFTA, to put it bluntly, is the American agenda, not to establish a precedential value for the decisions but the American agenda, which is an attempt to weaken the binding powers of the binational panels. Then he goes on to say this:

> That is why there is a rather strange clause which provides not only that lawyers will be the majority on the panels, but that, normally, judges will be named to these panels to narrow the scope of the panel review.

I think he has raised a series of important questions which have to be dealt with.

Mr. von Finckenstein: First, whether the U.S., as he alleges, has resisted applying panel decisions or not is a judgment that lies in the eye of the beholder. Each country, each organization, applies the law as it sees it. If, as he alleges, they deliberately disobey those decisions, we obviously will take them to panels and the panels will set them straight. The Americans are way out there, just as well as we are. That happens even if you have no binational panel system and, instead, a court is doing the judicial review. If people do not play by the rules, you have to enforce the rules by going to a court and getting the appropriate judgment.

As to your second point, respecting the scope of review being narrowed by appointing lawyers or judges to the panels, that is his conclusion. It seems to me that both agreements specifically state what the panels have to apply. That is, the domestic law, and domestic jurisprudence. Whether the person applying that jurisprudence is a judge, a lawyer or a layman, it makes no difference. He is still mandated quite explicitly by agreement what he or she may apply and what not.

Senator MacEachen: I understand that. However, the point Mr. Ritchie is making in his testimony is that, even though the panels have found, as he puts it, time and time again, that stabilization programs are not subsidies, the Department of Commerce goes back again and again. Then they go to an extraordinary challenge. Then by the time the wheel goes around, they are back again, failing to accept what he describes as the precedential value.

[*Traduction*]

spécial en dit, et ils reviennent encore et encore. C'est ça que M. Ritchie voulait dire. Il ne s'attaque pas aux groupes spéciaux. Il s'attaque à l'administration et au Département du commerce. Il prétend que l'ALÉNA a été un pas en arrière, qu'il n'a pas abordé ce problème.

Selon lui, ce qui a en revanche été abordé dans l'ALÉNA, c'est, pour appeler un chat un chat, le programme américain, l'effort des Américains pour affaiblir les pouvoirs exécutoires des groupes spéciaux binationaux. Il poursuit:

> C'est pour cela qu'on trouve une clause assez bizarre stipulant que non seulement les juristes seront majoritaires dans les groupes spéciaux mais encore que normalement, des juges seront nommés à ces groupes spéciaux afin de resserres leur champ d'examen.

Je crois qu'il a soulevé une série de questions importantes qu'il faudra aborder.

M. von Finckenstein: D'abord, la question de savoir si, comme il le prétend, les États-Unis ont résisté à l'application des décisions du groupe spécial ou non, est un jugement très subjectif. Chaque pays, chaque organisme, applique la loi comme il la comprend. Si, comme il le prétend, les États-Unis désobéissent délibérément à ces décisions, il est bien certain que nous les amènerons devant ces groupes spéciaux, et ceux-ci les remettront à leur place. Les Américains sont assujettis au système, tout comme nous. Il n'est pas nécessaire d'avoir un régime avec un groupe spécial binational pour que ça se produise. Ça serait la même chose si l'examen judiciaire était laissé à un tribunal. Si des gens ne respectent pas les règles, vous devez y remédier en allant devant un tribunal et en obtenant le jugement approprié.

En ce qui a trait à votre deuxième point, concernant le resserrement du champ d'examen par la nomination de juges ou d'avocats, c'est sa conclusion. Il me semble que les deux accords énoncent spécifiquement ce que les groupes spéciaux doivent appliquer. Ce sont la loi et la jurisprudence nationales. Ça ne fait aucune différence que la personne qui applique cette jurisprudence soit un juge, un avocat ou un profane. L'Accord lui donne quand même un mandat très explicite sur ce qu'il ou elle doit appliquer ou non.

Le sénateur MacEachen: Je le comprends. Cependant, le point que M. Ritchie a voulu faire ressortir dans son témoignage, c'est que même si coup après coup, les groupes spéciaux en sont venus à la conclusion que les programmes de stabilisation ne sont pas des subventions, le Département du commerce revient à la charge encore et encore. Ensuite, ils passe à la procédure de contestation extraordinaire. Et quand la boucle est bouclée, ils remettent ça, en rejetant ce qu'il décrit comme une valeur de précédent.

[*Text*]

His complaint is that, in NAFTA, nothing was done to address this problem. In fact, he argues that the problem has been exacerbated, for example, by the extraordinary challenge procedure, which is explicitly directed to focus on the issue of the standard of review on the American claim that the panels are not showing sufficient deference to the U.S. administrative authorities, but are instead looking behind these decisions to see whether they make any sense. He is making important points which argue that, in NAFTA, we have failed to protect the Canadian interest. I want to get some answers.

Mr. von Finckenstein: The only answer I can give you is that the panels have started citing each other. One panel will cite a previous panel's decision.

Senator MacEachen: But what is there in the process that obligates the American Department of Commerce to respect them? Apparently nothing. That is what he is arguing has failed to be done through NAFTA. That is the point.

The Chairman: I think we should call on Mr. Clark, who, after all, is Mr. Ritchie's successor and was there at the beginning. Did this concern that Mr. Ritchie now expresses come up? Is there a solution to it, or was it not thought necessary to seek a solution?

Senator Bolduc: How could you legally bind the American administration in an area where it is using its discretionary power?

Mr. Robert Clark, Deputy Chief Negociator, Office of the North American Free Trade Negociations, External Affairs and International Trade: The NAFTA pretty well replicates Chapter 19 of the FTA. I agree with Mr. von Finckenstein that the point of the panels is to use each country's own standard of review. Therefore, the question before the panel when there is a dispute involving the application of U.S. law, is whether or not the United States law was properly applied using United States standard of review and following United States precedents. In the Canadian analogous situation, it is the Canadian standard of review that is followed. I would have thought that that protects our interest to the full extent of the agreement reached by the three countries when they negotiated the NAFTA and has protected our interest to the full extent that was negotiated by Canada and the U.S. when they agreed on Chapter 19 of the FTA.

Senator MacEachen: That is where you and Mr. Ritchie differ. He has argued quite forcibly that the U.S. administration has ignored the conclusion of the panels and he expected that to be rectified in some way in NAFTA. I understand fully

[*Traduction*]

Il se plaint du fait que l'ALÉNA n'a rien fait pour résoudre ce problème. En fait, il prétend que le problème a été exacerbé, par exemple, par la procédure de contestation extraordinaire, laquelle vise explicitement la question des normes de révision, et il se base pour cela sur l'affirmation des Américains selon laquelle les groupes spéciaux ne sont pas suffisamment respectueux des autorités administratives des États-Unis, et qu'ils cherchent plutôt au delà de ces décisions pour savoir si elle sont sensées. Il soulève des points importants selon lesquels nous aurions, avec l'ALÉNA, négligé de protéger les intérêts des Canadiens. Je veux obtenir des réponses.

M. von Finckenstein: La seule réponse que je puis vous donner, c'est que les groupes spéciaux ont commencé à se citer les uns les autres. Un groupe spécial cite une décision d'un groupe spécial qui l'a précédé.

Le sénateur MacEachen: Mais y a-t-il quelque chose dans le processus qui oblige le Département du commerce américain à respecter ces décisions? Apparemment, rien. C'est ce qui, selon lui, n'a pas été fait dans le cadre de l'ALÉNA. C'est son argument.

Le président: Je crois que nous devrions nous en remettre à M. Clark, qui, après tout, est le successeur de M. Ritchie et était là au début. La préoccupation exprimée aujourd'hui par M. Ritchie a-t-elle été soulevée? Y a-t-on trouvé une solution, ou a-t-on pensé qu'il n'était pas nécessaire de chercher une solution?

Le sénateur Bolduc: Comment pourriez-vous donner une obligation légale à une administration américaine dans un domaine où elle se sert de ses pouvoirs discrétionnaires?

M. Robert Clark, sous-négociateur en chef, Bureau des négociations du libre-échange nord-américain, Affaires extérieures et Commerce extérieur: On retrouve dans ALÉNA une réplique quasi-exacte du chapitre 19 de l'ALÉ. M. von Finckenstein a raison d'affirmer que les groupes spéciaux visent à faire en sorte qu'on utilise les propres normes d'examen de chaque pays. Par conséquent, la question dont est saisi le groupe spécial au moment d'un différend sur l'application d'une loi américaine est de déterminer si la loi américaine a été bien appliquée au regard des normes d'examen de ce pays et des précédents qui y ont eu cours. Dans une situation analogue au Canada, ce sont les normes d'examen canadiennes qu'il faut suivre. J'aurais pensé que cela protège nos intérêts dans la pleine mesure de l'accord auquel sont parvenus les trois pays au moment de négocier l'ALÉNA et que cela a protégé nos intérêts dans la pleine mesure de ce qui a été négocié par le Canada et les États-Unis au moment où ils se sont entendus sur le chapitre 19 de l'ALÉ.

Le sénateur MacEachen: C'est là où votre opinion et celle de M. Ritchie diffèrent. Il a affirmé avec conviction que l'administration américaine n'avait pas tenu compte des conclusions des groupes spéciaux et il s'attendait à ce que la

[*Text*]

the function of the panels, but it is an important point to argue that the panels are operating in a vacuum and the Department of Commerce is ignoring their results. We have covered that and we have not seen eye to eye on that.

I want to ask a factual question. Is it a fact, as Mr. Ritchie asserts, that the extraordinary challenge procedure in NAFTA is now explicitly directed to focus on the issue of the standard of review on the American claim that the panels are not showing sufficient deference to the U.S. administrative decisions, but are instead looking behind these decisions to see whether they make any sense? Is there anything in the NAFTA that would bear out that assertion by Mr. Ritchie?

Mr. von Finckenstein: I wish to take you up on your first point. The U.S. is not ignoring panel decisions. The panel decisions are being implemented.

Senator MacEachen: I am quoting Mr. Ritchie.

Mr. von Finckenstein: I know what he is saying. He is suggesting that when a new investigation starts, the previous one is not being applied, but where we have won a panel decision the U.S. administration has implemented them.

The tool that we use, which the Americans use in order to get an administration or government to live up to the laws, and so on, is judicial review. If you are dissatisfied with the way that a case that you have is treated by the administration, whatever it involves — whether it is antidumping or anything else — your remedy is judicial review. You go to the court and ask the decision to be reviewed to see if the process was correct. That is what happens here. It is done binationally. I do not know what other legal means you can have to review the decision. That is the accepted process to ensure that governments and administrations follow the law, namely, that you have the courts there as a watchdog to ensure that they are properly applied.

Senator MacEachen: So that what Mr. Ritchie has stated clearly is that the binational panels have, "time after time" — those are his words — found that stabilization programs are not subsidies and "time after time" the Department of Commerce has ignored that. What is the recourse at that point?

Mr. von Finckenstein: If you simplify things like that, you are creating a false dynamic. One stabilization program is not the same as the other.

[*Traduction*]

situation soit en quelque sorte rectifiée dans l'ALÉNA. Je comprends tout à fait les fonctions des groupes spéciaux, mais il est important de souligner que ces groupes fonctionnent en vase clos et que le Département du commerce ne tient pas compte de leurs conclusions. Nous avons examiné la question et ne voyons pas les choses du même oeil.

J'aimerais poser une question factuelle. Est-il exact, comme l'affirme M. Ritchie, de dire que la procédure de contestation extraordinaire doit être axée sur la question de la norme d'examen, les Américains prétendant que les groupes spéciaux ne manifestent pas suffisamment de déférence à l'égard des autorités administratives américaines mais cherchent au contraire à aller au-delà des décisions pour voir si elles sont fondées? Y a-t-il quoi que ce soit dans l'ALÉNA qui confirmerait cette affirmation de M. Ritchie?

M. von Finckenstein: J'aimerais vous reprendre sur la première partie de votre question. Il n'est pas exact de dire que les États-Unis ne tiennent pas compte des décisions des groupes spéciaux. Les décisions de ces groupes sont respectées.

Le sénateur MacEachen: Je cite M. Ritchie.

M. von Finckenstein: Je sais ce qu'il veut dire. Il veut dire que lorsqu'une nouvelle enquête commence, la décision précédente n'est pas appliquée, mais lorsque nous avons obtenu une décision du groupe spécial, l'administration américaine l'a appliquée.

L'outil dont nous nous servons, et que les Américains utilisent afin de forcer une administration ou un gouvernement à respecter les lois et autres choses de la sorte, c'est l'examen judiciaire. Si vous êtes mécontent de la façon dont l'administration a traité un cas dont vous êtes chargé, qu'il s'agisse d'anti-dumping ou d'autre chose, vous soumettez votre cas à un examen judiciaire. Vous portez l'affaire devant le tribunal et lui demandez d'examiner la décision afin de voir si le processus a été fait dans les normes. C'est ce qui se passe ici. C'est fait à l'échelle binationale. Je ne sais pas de quel autre moyen juridique vous disposez pour réviser la décision. C'est le processus reconnu lorsqu'on veut s'assurer que les gouvernements et les administrations respectent la loi, et plus précisément, que les tribunaux sont là pour garantir une application appropriée.

Le sénateur MacEachen: Ainsi donc, ce que M. Ritchie a affirmé clairement, c'est que les groupes spéciaux binationaux ont déterminé constamment que les programmes de stabilisation n'étaient pas des subventions et que le Département du commerce n'en a jamais tenu compte. Quel est le recours à ce moment-là?

M. von Finckenstein: Si vous simplifiez les choses de cette façon, vous généralisez à tort. Les programmes de stabilisation diffèrent entre eux.

[*Text*]

Senator MacEachen: We are talking about the pork and swine industry time after time.

Mr. von Finckenstein: What is the remedy, if they keep finding the same stabilization program to be a subsidy as they previously did? The panel; that is why you have the panel there to set them straight, and that is what we have done.

The Chairman: Senator MacEachen, the well has gone dry.

Senator MacEachen: You mean that that well has gone dry.

The Chairman: Senator Di Nino has been waiting impatiently.

Senator Di Nino: No, patiently.

Senator Bolduc: Before you go on, Senator MacEachen asked two questions. One was answered but the other one was not.

The Chairman: I am sorry. Thank you Senator Bolduc. That is most honourable.

Mr. von Finckenstein: I thought I answered the second question before. The review powers of the extraordinary challenge committee are identical as they were under the FTA except for the words "for example, by failing to apply the appropriate standard of review."

As I said, Mr. Ritchie reads into this example the fact that the grounds have been broadened and we will have more extraordinary challenges than before. I do not read it that way.

Senator MacEachen: But he has had a lot of experience in the trade field and he said that "The extraordinary challenge procedure is explicitly directed to focus on the issue of the standard of review". That is what you have said.

Mr. von Finckenstein: They always do.

Senator MacEachen: He further stated that "on the American claim that the panels are not showing sufficient deference to the U.S. administrative and authorities", and so on.

I take it that Mr. Ritchie is approaching this problem from the point of view of practice. In any event, I thank you for that morsel.

Senator Kelleher: I am not under any time limitation, but I am getting concerned here. I do not have the slightest concern about Senator MacEachen or any one else asking all the questions that they want, but this morning we stopped early — at 11:30 — at the request of Senator MacEachen, which was fine. Apparently Senator MacEachen again suggested that we stop at 5:30. My concern is that we had agreed in committee that we would have three sessions: Two today and one tomorrow. That was to take care of this study and we

[*Traduction*]

Le sénateur MacEachen: Nous parlons constamment de l'industrie du porc et de la viande de porc.

M. von Finckenstein: Quelle est la solution s'ils continuent de considérer que le même programme de stabilisation est une subvention, comme ils l'ont fait auparavant? Le groupe spécial; c'est là son but, les corriger, et c'est ce que nous avons fait.

Le président: Sénateur MacEachen, le puits est à sec.

Le sénateur MacEachen: Vous voulez dire que ce puits est à sec.

Le président: Le sénateur Di Nino attend impatiemment.

Le sénateur Di Nino: Non, patiemment.

Le sénateur Bolduc: Avant que vous ne preniez la parole — le sénateur MacEachen a posé deux questions. L'une a obtenu réponse, mais l'autre pas.

Le président: Je suis désolé. Merci, sénateur Bolduc. C'est très généreux.

M. von Finckenstein: Je pensais avoir déjà répondu à la deuxième question. Les pouvoirs d'examen du comité extraordinaire de contestation sont identiques à ceux qui étaient prévus dans l'ALÉ, sauf pour les mots «par exemple en n'appliquant pas les critères d'examen appropriés».

Comme je l'ai dit, M. Ritchie croit voir dans cet exemple le fait que les motifs ont été élargis et que nous ferons face à un nombre plus grand de contestations extraordinaires qu'auparavant. Je ne l'interprète pas de cette manière.

Le sénateur MacEachen: Mais il a beaucoup d'expérience dans le domaine du commerce et il a dit que: «La procédure de contestation extraordinaire doit être axée sur la question de la norme d'examen.» C'est ce que vous avez dit.

M. von Finckenstein: C'est ce qu'ils font toujours.

Le sénateur MacEachen: Il a poursuivi en ajoutant: «les Américains prétendant que les groupes spéciaux ne manifestent pas suffisamment de déférence à l'égard des autorités administratives américaines», et ainsi de suite.

D'après ce que je comprends, M. Ritchie considère le problème en praticien. De toute façon, je vous remercie de cette précision.

Le sénateur Kelleher: Je ne suis pas limité par le temps, mais je commence à être préoccupé. Je n'ai rien contre le fait que le sénateur MacEachen ou qui que ce soit d'autre pose toutes les questions voulues, mais nous nous sommes arrêtés tôt ce matin — à 11 h 30 — à la demande du sénateur MacEachen, ce qui était parfait. Apparemment, le sénateur MacEachen a suggéré une fois encore que nous nous interrompions à 17 h 30. Ma préoccupation est la suivante: les membres du Comité ont convenu qu'il y aurait trois séances,

[*Text*]

were to allow, if there was a problem, one extra day on Thursday.

What I am getting concerned about is that it is now almost 5:15 and we are far from reaching our objective on where we intended to be at the end of today. I am getting very concerned. If we are to stop tonight at 5:30 and then have just one session tomorrow for one or two hours, there is no way that we will finish our examination. I do not want to cut anyone off in the examination but we will have to agree, then, to extend the hours, because it is our objective to have this out of committee this week. If we continue on at length, the only way I see that that will happen is to agree to extend the hours of our sittings.

I do not want, or am I advocating, that anyone be denied the right to ask questions, but we will have to lengthen the hours of our sessions or we will have to be more direct in our questions because we are running out of time. I thought I would put this forward now. I do not want to be putting this forward at the end of the day and have everyone complaining. We seem to be going on at great length, just like I am complaining here now.

Senator Di Nino: I will be brief. This is more a question of clarification. Components of the answer have been given, but they have been given throughout the last hour and fifteen minutes to Senator MacEachen's questions.

Senator MacEachen seems to be concerned about the panels, in particular the makeup of the panels. In particular, he used the expression — and these are my words not his — that they may be injurious to Canadian interests or they would benefit American interests. In those areas are the provisions in NAFTA similar to or the same as the provisions in the FTA?

Mr. von Finckenstein: As I mentioned before, they are 99 per cent the same.

Senator Di Nino: Except for that one specific point that you made a moment ago?

Mr. von Finckenstein: Yes, and the judges that we have talked about. You can now have judges on the panel rather than lawyers. We also have a special committee that was not there before, but the rest is identical to the FTA.

Senator Di Nino: And for those of us who have not been as involved in these discussions either in the FTA or NAFTA, can you tell us what the practical experience has been with these panels, vis-à-vis the Canadian interests?

[*Traduction*]

deux aujourd'hui et une demain. Nous devions réussir à passer à travers cette étude et nous pouvions, s'il y avait un problème, tenir une séance supplémentaire jeudi.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'il est maintenant presque 17 h 15, et que nous sommes loin d'avoir atteint notre objectif quant à ce que nous voulions accomplir avant la fin de la séance de cet après-midi. Je commence à m'inquiéter. Si nous nous interrompons aujourd'hui à 17 h 30 et qu'il ne nous reste qu'une séance demain, d'une durée d'une ou deux heures, nous ne pourrons en aucune façon terminer notre examen. Je ne veux interrompre personne, mais nous devons convenir, à ce moment-là, de prolonger la séance, parce que notre objectif est que le Comité termine cet examen cette semaine. Si nous poursuivons en détail, la seule façon dont nous arriverons à terminer sera de consentir à prolonger nos séances.

Je ne saurais suggérer qu'on refuse à quiconque le droit de poser des questions, mais nous devrons prolonger nos séances ou choisir d'être plus directs dans nos questions, parce que le temps commence à manquer. J'ai pensé préciser cela dès maintenant. Je ne veux pas arriver avec cet argument à la fin de la journée et voir tout le monde se plaindre. Il semble que nous ayons tendance à nous étendre sur le sujet, tout comme la façon donc je me plains à présent.

Le sénateur Di Nino: Je serai bref. Ce que je veux, c'est obtenir un éclaircissement. Les éléments de réponse ont déjà été donnés, mais ils ont été parsemés ici et là au cours de l'heure et quart qu'ont pris les questions du sénateur MacEachen.

Le sénateur MacEachen semble être inquiet à propos des groupes spéciaux, particulièrement en ce qui concerne leur formation. En particulier, il a dit — et je le répéterai dans mes mots — qu'ils pourraient nuire aux intérêts canadiens et profiter à ceux des Américains. Sur cette question, les dispositions de l'ALÉNA sont-elles semblables ou identiques à celles de l'ALÉ?

M. von Finckenstein: Comme je l'ai mentionné plus tôt, elles sont les mêmes à 99 p. 100.

Le sénateur Di Nino: Sauf pour le point précis que vous avez soulevé il y a un moment?

M. von Finckenstein: Oui, et la question des juges dont nous avons parlé. Vous pouvez maintenant nommer des juges aux groupes spéciaux, plutôt que des avocats. Nous avons aussi des comités spéciaux qui n'existaient pas auparavant, mais quant au reste, il est identique à l'ALÉ.

Le sénateur Di Nino: Et, pour le bénéfice de ceux d'entre nous qui n'ont pas participé aux discussions à ce sujet quant à l'ALÉ ou à l'ALÉNA, pourriez-vous nous faire part des résultats pratiques de ces groupes spéciaux, au regard des intérêts canadiens?

[*Text*]

Mr. Clark: I have said before that I do not think one judges the integrity of a system by the results any more than one judges a court system by the number of convictions or acquittals. But based on the experience of the companies and the Canadian companies and the cases, we have come out very well in terms of satisfaction on the part of business that the panel has looked vigorously into the question of whether or not U.S. law was properly applied. In many cases, U.S. decisions have been remanded and margins have been reduced. Over a period of time, that indicates the panels are having an effect on disciplining the system and making more rigorous the application of U.S. law.

Senator Di Nino: Would you say that we, as Canadians, or the interests of Canada are being protected under these panels? In other words, the experience has been that we are satisfied that the interests of Canada are being protected?

Mr. Clark: It was Mr. Ritchie who said that we lost what we should have lost and we won what we should have won. That is the best synopsis of the Canadian assessment of the operation of the panels thusfar.

The Chairman: Before we leave this area, there is this difference, is there not, that under the Free Trade Agreement an effort was to be made to introduce a code on subsidization and the like. The panel system was an interim measure until what was thought of at that time as a more satisfactory regime could be introduced. A conclusive code — although there are to be discussions — is being set aside and we will now rely heavily on the panels. Consequently, the panels assume an importance in the NAFTA that they did not have under the Free Trade Agreement. Is that reasonably accurate?

Mr. von Finckenstein: Yes, because the panels have now been made permanent, whereas they were provisional under the FTA. While there are no working groups to discuss an alternative system, Article 1907 of the NAFTA specifically provides that the parties shall consult to develop more effective rules and disciplines concerning government subsidies. Therefore, that the idea has not been abandoned; it has been put in a different place.

The Chairman: Yes, put in deep freeze.

Mr. Clark: A number of times it has been stated here that we have abandoned the attempt to reach agreement on what are or are not allowable subsidies or that in the NAFTA we somehow left it aside. The context for the NAFTA negotiations for all three governments was one where the MTN, the

[*Traduction*]

M. Clark: J'ai dit auparavant que je ne pense pas qu'il faille juger l'intégrité d'un système par les résultats, pas plus que l'on juge un tribunal par le nombre de condamnations ou d'acquittements. Mais, si je me fonde sur l'expérience vécue par les entreprises, les sociétés canadiennes et les affaires en cause, nous avons obtenu beaucoup de commentaires de satisfaction de la part du monde des affaires quant au fait que les comités spéciaux aient examiné scrupuleusement la question de savoir si la loi américaine était ou non appliquée à bon escient. Dans de nombreux cas, les décisions américaines ont été modifiées, et les marges ont été réduites. Après un certain temps, cela témoigne que les groupes spéciaux réussissent à discipliner le système et à rendre plus rigoureuse l'application de la loi américaine.

Le sénateur Di Nino: Diriez-vous que nos intérêts, en tant que Canadiens, ou les intérêts du Canada sont protégés par ces groupes spéciaux? En d'autres termes, avons-nous été convaincus que les intérêts du Canada sont protégés?

M. Clark: M. Ritchie a dit que nous avons perdu ce que nous devions perdre et que nous avons gagné ce que nous devions gagner. Jusqu'à présent, c'est le meilleur résumé de l'évaluation de la question par le Canada.

Le président: Avant que nous passions à d'autres choses, il y a, n'est-ce pas, une petite différence, c'est-à-dire qu'en vertu de l'Accord de libre-échange, on devait s'efforcer d'introduire un code quant à l'octroi de subventions et d'autres choses de la sorte. Le système de groupes spéciaux était une mesure provisoire jusqu'à ce qu'un régime plus satisfaisant puisse être mis en place, du moins c'est ce qu'on croyait à l'époque. L'idée d'un code définitif — même si des discussions doivent encore être faites là-dessus — est mise de côté, et tout reposera maintenant en grande partie sur les groupes spéciaux. Par conséquent, ces groupes jouent un rôle plus important dans l'ALÉNA qu'ils ne le faisaient en vertu de l'Accord de libre-échange. Est-ce exact?

M. von Finckenstein: Oui, parce que les groupes spéciaux sont maintenant devenus permanents, alors qu'ils étaient provisoires en vertu de l'ALÉ. Même si aucun groupe de travail n'existe pour discuter d'un système de rechange, l'article 1907 de l'ALÉNA prévoit spécifiquement que les parties devraient se consulter sur la possibilité d'élaborer des règles et des disciplines plus efficaces relativement à l'utilisation des subventions gouvernementales. Par conséquent, cette idée n'a pas été abandonnée, elle a été tout simplement été changée de place.

Le président: Oui, elle a été mise sur la glace.

M. Clark: On a affirmé un certain nombre de fois que nous avions abandonné la tentative de parvenir à une entente quant à ce qui constitue une subvention acceptable, ou que la question a été en quelque sorte laissée de côté dans l'ALÉNA. Chacun des trois gouvernements devait négocier l'ALÉNA dans un

[*Text*]

Uruguay Round results did not come home when they were expected. There was on the table in the MTN and is now an agreement on subsidies which Canada and the U.S. have stated publicly would go a long way in meeting their objectives, albeit there is more work to be done. Therefore, that effort was not abandoned; it was dealt with in multilateral discussions to which the U.S., Mexico and Canada were all a part.

Senator MacEachen: I have something on that point.

The Chairman: Senator Kelleher, do you have something to say?

Senator Kelleher: I am getting concerned. I did not get a response from you as to my concern about the time for this. I think this will have to be dealt with.

The Chairman: I am the servant of the committee. I paused to see if there was any member of the committee who wished to respond to what you said but I heard no one.

Senator Cools: I would not mind responding. I share Senator Kelleher's anxiety, but in a different way. We agree for different reasons. The more testimony I hear the more I conclude that deeper and further examination is required.

To reiterate what I said this morning, I wish — especially now that Senator MacEachen has raised this matter of the judges and the Judges Act — that this committee had expert help and advice. I feel that we require it.

We are both feeling anxiety.

The Chairman: I think that your anxieties may be ill founded. I do not detect any desire to go beyond Wednesday, and, at the latest, Thursday, as we talked about. I do not detect that at all. I think this particular topic has taken us a long time because, as has been said, this is one of the great achievements of the free trade agreement and now the NAFTA. I may be wrong.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, in as much as Senator Kelleher raised his point while I was asking questions, I can only speak for myself, but I intend to ask all my questions within the period that the committee has agreed. I will not require additional time. Maybe other members of the committee will require it, but I will not.

Senator Di Nino: Are you suggesting you are going to need all the time for yourself, senator?

Senator MacEachen: No, no. I have been watching. Every time anyone wants to ask a question, I will stand down.

[*Traduction*]

contexte où les négociations commerciales multilatérales, c'est-à-dire les résultats de l'Uruguay Round n'ont pas été produits au moment prévu. Il existe maintenant un accord sur les subventions, accord qui a été négocié au moment des NCM, dont le Canada et les États-Unis ont dit publiquement qu'il permettrait dans une grande mesure de satisfaire à leurs objectifs, même s'il y a encore du travail à faire. Par conséquent, cet effort n'a pas été abandonné; la question a été traitée au cours des discussions multilatérales auxquelles les États-Unis, le Mexique et le Canada ont tous été partie.

Le sénateur MacEachen: J'ai quelque chose à ce sujet.

Le président: Sénateur Kelleher, avez-vous quelque chose à dire?

Le sénateur Kelleher: Je commence à m'inquiéter. Vous ne m'avez pas donné de réponse quant à ma préoccupation concernant le temps. Je crois qu'il faudra en parler.

Le président: Je suis au service du comité. J'ai fait une pause pour voir si l'un ou l'autre des membres du comité désirait y répondre, mais je ne n'ai entendu personne.

Le sénateur Cools: J'aimerais bien répondre. Je partage l'angoisse du sénateur Kelleher, mais d'une façon différente. Nous sommes inquiets pour des raisons différentes. Plus nous entendons de témoignages, plus je suis amenée à croire qu'il faudra examiner la question beaucoup plus en profondeur.

Pour répéter ce que je disais ce matin, je souhaiterais — et encore plus maintenant que le sénateur MacEachen a parlé des juges et de la Loi sur les juges — que le comité obtienne l'aide et les conseils d'experts. Je crois que nous en aurions vraiment besoin.

Nous sommes tous les deux angoissés.

Le président: Je crois que votre angoisse peut ne pas être fondée. Je ne crois pas que l'on désire siéger plus tard que mercredi, et au plus tard jeudi, comme nous en avons parlé. Je ne crois pas que quiconque le veuille. Je crois que ce sujet nous a pris beaucoup de temps, étant donné que, comme on l'a dit, il s'agit de l'une des grandes réalisations de l'Accord de libre-échange et maintenant de l'ALÉNA. Il se peut que je me trompe.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, étant donné que le sénateur Kelleher a soulevé ce point pendant que je posais des questions, je ne peux parler qu'en mon nom, mais j'ai l'intention de poser toutes mes questions dans la période dont le Comité a convenu. Je n'aurai pas besoin de plus de temps. Peut-être d'autres membres du comité en auront-ils besoin, mais ce ne sera pas mon cas.

Le sénateur Di Nino: Voulez-vous dire que vous occuperez à vous seul tout le temps de la période, sénateur?

Le sénateur MacEachen: Non, non. J'observe ce qui se passe. Chaque fois que quelqu'un désirera poser une question, je lui céderai la parole.

[*Text*]

Just so that Mr. Clark will be more careful in the future, I would like to read what was said by Mr. Ritchie.

> We have abandoned our commitment, which both countries had adopted, to establish new trade rules more consistent with a free trade agreement... We have abandoned it in exchange for "permanence" of the panel system.

Those are Mr. Ritchie's words which I quoted. They are not vague, and they did not come out of the ceiling.

Mr. Clark: They are words with which I do not agree.

Senator MacEachen: That is your entitlement. You are not forced to agree with them, but you are forced to listen to them.

Senator Bosa: Senator Kelleher has twice referred to the work that the committee is supposed to do before Wednesday or, at the latest, on Thursday. Are we falling behind? I do not see anything here that says we must deal with a certain item at a certain time in order to be able to deal with the rest of it. It is not partitioned as work to be done on Tuesday morning, Tuesday afternoon, Wednesday afternoon.

Senator Kelleher: I think the chairman can answer that quite adequately.

The Chairman: It was certainly hoped that certain general questions, including the Special Import Measures Act questions, would be dealt with in our first meeting. It turned out that could not be done. We may be getting weary, but I do not think it could be said that we are wasting time.

Senator Kelleher: There is no suggestion of that.

The Chairman: We have the second block of work which we hoped to start this afternoon on trade in goods. When that is completed, there is a third block of work on intellectual property. It may well be that Chapter 19 is the one that is going to attract most of the questioning.

Senator Bosa: I do not have that information before me. I have what I presume everybody else has, a sheet enumerating the witnesses appearing before our committee. The subjects that you have just cited now are not included here.

Senator Kelleher: Yes, they are on this sheet. Knowing a little bit about the NAFTA agreement and a little bit about the FTA, I am having great difficulties in my mind believing we can cover all of that tomorrow. All I am doing is sending a nice signal and a polite signal, that we should try to move on

[*Traduction*]

Simplement pour que M. Clark fasse plus attention à l'avenir, j'aimerais lire ce que M. Ritchie a dit.

> Nous sommes revenus sur l'engagement pris par nos deux pays d'établir de nouvelles règles commerciales plus conformes à un accord à un libre-échange... Nous y avons renoncé en échange de la «permanence» du régime des groupes spéciaux.

Ce sont des paroles de M. Ritchie que je citais. Elles ne sont pas vagues, et elles ne viennent pas du néant.

M. Clark: Il s'agit de paroles avec lesquelles je ne suis pas d'accord.

Le sénateur MacEachen: C'est votre droit. Vous n'êtes pas obligé d'être d'accord avec ses dires, mais vous êtes forcé de les écouter.

Le sénateur Bosa: Le sénateur Kelleher a fait allusion à deux reprises au travail que le Comité est censé accomplir avant mercredi ou, au plus tard, jeudi. Avons-nous pris du retard? Je ne vois rien ici qui nous oblige à aborder une certaine question à un moment donné pour que nous soyons en mesure de nous occuper du reste. On n'a pas catégorisé les questions qui doivent être abordées mardi matin, mardi après-midi, mercredi matin.

Le sénateur Kelleher: Je crois que le président peut parfaitement répondre à cette question.

Le président: On espérait certainement que des questions générales, y compris celles qui ont trait à la Loi sur les mesures spéciales d'importation seraient abordées au cours de notre première réunion. Finalement, nous n'avons pas pu le faire. Il est possible que nous commencions à être fatigués, mais je ne crois pas qu'on puisse dire que nous perdons notre temps.

Le sénateur Kelleher: Personne n'a laissé entendre cela.

Le président: Il y a un deuxième bloc de questions que nous espérions aborder cet après-midi au sujet du commerce des marchandises. Lorsque nous aurons terminé, il y a un troisième bloc qui a trait à la propriété intellectuelle. Il se peut fort bien que le chapitre 19 soit celui qui suscitera le plus grand nombre de questions.

Le sénateur Bosa: Je n'ai pas ces renseignements devant moi. J'ai la même chose que tout le monde, j'imagine, soit une feuille qui fait état des témoins qui comparaîtront devant notre comité. Les sujets que vous venez de mentionner ne sont pas inclus sur ce feuillet.

Le sénateur Kelleher: Oui, ils figurent sur la feuille. Étant donné que je connais un peu l'ALÉNA et l'ALÉ, j'ai beaucoup de difficulté à concevoir et à croire que nous aborderons toutes ces questions demain. Tout ce que je fais, c'est lancer un message gentil, un message poli suivant lequel nous devrions

[*Text*]

a wee bit or else expand the time that we are going to be sittings. That is all I am trying to say.

Senator Cools: The evening is young.

The Chairman: I think Senator Kelleher is bringing up the point that there was an agreement not to sit beyond 5:30.

Is there anything else to be raised at this time, at least on the Special Import Measures Act amendments which relate to Chapter 19 particularly?

Senator MacEachen: I have been intimidated.

Senator Kelleher: Thank you for the compliment.

Senator Di Nino: That is very unusual.

Senator MacEachen: I have no more questions on that.

Senator Kelleher: Mr. Chairman, this would be the first time in his life. I really don't quite believe it.

Senator Bolduc: Senator MacEachen has implied that lawyers are lawyers and they tend to be quite restrictive, and they are different from people who are economists or labour relations people in terms of frame of mind.

In the United States, a lot of lawyers are specialized, for example, in international trade, media, telecommunications and things like that. They have a lot of independent regulatory commissions, and you have a lot of people that are specialized in one field. You have lawyers who know about the telephone, maybe not as much as engineers, but they know a lot about it.

In your experience, do you feel what Senator MacEachen has said is true; while lawyers interpret the law, which is quite normal, their degree of specialization may be such in international trade that they do not function as any other type of people?

When I was practising labour relations in the government and we sat on the arbitration board, we used to have that type of argument by industrial relations specialists, "Oh, those are lawyers. They do not know a lot about industrial relations." That was the kind of argument you heard all the time.

What is your experience with American lawyers?

Senator Di Nino: Include Canadian lawyers there too.

[*Traduction*]

nous efforcer de progresser un peu, ou alors prévoir que nous siégerons pendant plus longtemps. C'est tout ce que j'essaie de dire.

Le sénateur Cools: La soirée est jeune.

Le président: Je crois que le sénateur Kelleher veut nous rappeler que nous avions convenu de ne pas siéger plus tard que 17 h 30.

Y a-t-il d'autres questions que vous désirez soulever pour le moment, du moins en ce qui a trait aux modifications de la Loi sur les mesures spéciales d'importation qui touchent particulièrement le chapitre 19?

Le sénateur MacEachen: J'ai été victime d'intimidation.

Le sénateur Kelleher: Merci du compliment.

Le sénateur Di Nino: C'est très inhabituel.

Le sénateur MacEachen: Je n'ai plus de question à ce sujet.

Le sénateur Kelleher: Monsieur le président, c'est certainement la première fois de sa vie. Je ne peux vraiment pas le croire.

Le sénateur Bolduc: Le sénateur MacEachen a laissé entendre que les avocats demeurent des avocats et qu'ils ont tendance à être très restrictifs, qu'ils sont différents des économistes ou des spécialistes en relations de travail en ce qui concerne leur façon de penser.

Aux États-Unis, bien des avocats sont spécialisés, par exemple, dans les secteurs du commerce international, des médias, des télécommunications et des choses du genre. On compte bien des commissions de réglementation indépendantes, et beaucoup de gens sont spécialisés dans un domaine. Certains avocats connaissent la question du téléphone, peut-être pas aussi bien que des ingénieurs, mais ils la connaissent beaucoup.

À en juger d'après votre expérience, estimez-vous que ce que le sénateur MacEachen a dit est vrai: même si les avocats interprètent la loi, ce qui est très normal, ils peuvent être à ce point spécialisés dans le secteur du commerce international qu'ils ne fonctionnent pas de la même façon que d'autres types de professionnels?

Quand je m'occupais, dans ma pratique, de relations de travail au gouvernement et que nous siégions à des commissions d'arbitrage, nous faisions face à ce genre d'argument que brandissaient les spécialistes des relations de travail: «Ah, ce sont des avocats. Ils ne connaissent pas grand-chose aux relations de travail.» C'était le genre d'argument que l'on entendait constamment.

À en juger d'après votre expérience, qu'en est-il des avocats américains?

Le sénateur Di Nino: Vous pouvez mettre les avocats canadiens dans le même sac.

[*Text*]

The Chairman: Start by qualifying yourself and telling us how many law degrees you have.

Mr. von Finckenstein: I only have one.

Senator Bolduc: Senator MacEachen said they tend to restrict things and are not really trade specialists like Mr. Ritchie and others.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I was quoting the evidence before the committee that we had received and is publicly available. I was not giving any personal opinions. Evidence was before the committee, and I was asking for a comment.

Senator Bolduc: But you had a tendency to quote a lot of Mr. Ritchie.

Senator MacEachen: Of course. He is the most expert witness in trade we had before us, except the group today.

Senator Bolduc: He is only one witness. He is not a lawyer. I would like to have your point of view.

The Chairman: Is Mr. Clark a lawyer?

Mr. Clark: No.

Senator Bosa: Lawyers tend to be pretty numerous, and they make a great contribution. However, we provide common sense.

The Chairman: There is a long literature on lawyers which we better not review. There are too many of them present here.

Senator Di Nino: They have a better lobby. They have this legislation reflecting the wishes.

The Chairman: Honourable senators, we have had our comic relief. We have an item of business for the day. We are to deal with trade in goods. What is your wish in view of the hour?

Senator Kelleher: Mr. Chairman, I would like to suggest, notwithstanding the hope of trying to entertain Senator MacEachen's suggestion, that we extend the time until 6 o'clock to see what progress we can make on this topic. There are only two hours allocated for tomorrow, are there not?

The Chairman: Yes, that is what is available.

Senator Kelleher: I suggest, if it does not meet with a great deal of concern and opposition, that we sit this evening until 6. I am not in any way complaining about the questions that Senator MacEachen asked. I think they were good questions. They were relevant and timely questions. I do not

[*Traduction*]

Le président: Commencez par vous décrire et nous dire combien de diplômes en droit vous avez.

M. von Finckenstein: Je n'en ai qu'un.

Le sénateur Bolduc: Le sénateur MacEachen a dit qu'ils avaient tendance à adopter une optique restreinte et qu'ils ne sont pas vraiment des spécialistes du commerce comme M. Ritchie et d'autres personnes.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, je faisais allusion au témoignage qui a été présenté devant le comité et qui est actuellement accessible au public. Je ne donnais pas mon opinion personnelle. Un témoignage avait été présenté au comité, et je demandais à obtenir un commentaire.

Le sénateur Bolduc: Mais vous aviez tendance à citer bien des paroles de M. Ritchie.

Le sénateur MacEachen: Évidemment. C'est le plus grand spécialiste du commerce parmi les témoins que nous avons entendus, abstraction faite du groupe qui se trouve ici aujourd'hui.

Le sénateur Bolduc: Il n'est qu'un témoin. Il n'est pas avocat. J'aimerais obtenir votre avis.

Le président: M. Clark est-il avocat?

M. Clark: Non.

Le sénateur Bosa: Les avocats tendent à être très nombreux, et leur contribution est imposante. Toutefois, nous apportons la part de bon sens.

Le président: Il existe, au sujet des avocats, beaucoup de documents que nous aurions avantage à ne pas passer en revue. Il y a un trop grand nombre qui sont présents ici.

Le sénateur Di Nino: Ils ont un meilleur groupe de pression. Ce projet de loi traduit leurs désirs.

Le président: Honorables sénateurs, maintenant que nous avons eu notre intermède comique, il y a une question à l'ordre du jour. Nous devons nous attacher à la question du commerce des marchandises. Que désirez-vous faire, compte tenu de l'heure?

Le sénateur Kelleher: Monsieur le président, j'aimerais proposer, nonobstant l'espoir que nous avons d'essayer d'appliquer la suggestion du sénateur MacEachen, que nous prolongions la séance jusqu'à 18 h pour voir quels progrès nous pouvons accomplir à cet égard. Il n'y a que deux heures de prévues pour demain, n'est-ce pas?

Le président: Oui, c'est ce qui est disponible.

Le sénateur Kelleher: Si vous n'y êtes pas opposés et que cette option ne vous cause pas trop de préoccupations, je propose que nous siégions ce soir jusqu'à 18 h. Je ne me plains aucunement des questions qu'a posées le sénateur MacEachen. Je crois qu'il s'agit de très bonnes questions. Elles

[*Text*]

want to see him cut off, but I would like to see the time extended so we can get on with our agenda.

The Chairman: What are your wishes?

Senator MacEachen: Mr. Chairman, we agreed earlier that we would rise at 5:30. As I said, I have a number of questions on goods which I can ask tomorrow. If you want to stay until 6, somebody else can ask questions, but I have to leave. If the rest of the members of the committee want to meet, that is fine with me. I will tailor my questions to the program established by the committee.

I think that Senator Kelleher may have some thoughts that we are attempting to spin this out. I assure you I have no intention of doing that, but I do have a number of areas I want to question.

Senator Kelleher: I respect Senator MacEachen's right to ask these questions. I have no desire to see him not able to ask the questions. In light of the interest, to accommodate everybody's questions, we are going to have to extend our hours here.

Senator Di Nino: If there was agreement on the adjournment for today, maybe the extension can be put on tomorrow or some other sitting.

Senator MacEachen: We are sitting tomorrow at 3 p.m. We can sit until 6 p.m. if we require it.

Senator Stollery: We can sit on in the evening. I thought we said we could meet Thursday.

The Chairman: Yes. That is available.

Senator Kelleher: If there is agreement, Mr. Chairman, rather than sitting an extra half hour this evening, I would be content tomorrow to sit from 3 to 6 p.m.

The Chairman: Let us be realistic. I noticed that Senator MacEachen has been asking almost all the questions. If he leaves, am I going to find in ten minutes that the committee has literally dried up, withered and blown away? Is that what is going to happen? Or is there work to be done that can be done in his absence?

Senator Stollery: Mr. Chairman, I think a point that has to be made here is it actually requires work to go over a bill of this complexity. You cannot just sit around just spitting things off. You actually have to read and study what it is you are doing. As you know, Mr. Chairman, better than many every us, that takes a certain amount of time. We can sit here until midnight, but the knowledge and the mental juices required are not going to work. That is why parliamentary committees, for the 20 some odd years I have been here, have normally

[*Traduction*]

étaient pertinentes et opportunes. Je ne veux pas qu'on lui coupe la parole, mais j'aimerais que nous prolongions la séance de façon à pouvoir couvrir l'ordre du jour.

Le président: Que désirez-vous faire?

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, nous avons convenu plus tôt que nous lèverions la séance à 17 h 30. Comme je l'ai dit, j'ai un certain nombre de questions à poser au sujet des marchandises, mais je peux les poser demain. Si vous désirez rester ici jusqu'à 18 h, quelqu'un d'autre peut poser des questions, mais je devrai quitter. Si le reste des membres du comité désirent que nous nous réunissions, cela me convient parfaitement. J'adapterai les questions que je veux poser au programme qu'aura établi le comité.

Je crois que le sénateur Kelleher peut estimer que nous essayons de faire traîner les choses. Je vous assure que je n'ai aucunement l'intention de faire cela, mais il y a un certain nombre d'aspects que je veux remettre en question.

Le sénateur Kelleher: Je respecte le droit du sénateur MacEachen de poser ces questions. Je n'ai aucunement l'intention de faire en sorte qu'il ne puisse les poser. Comme on essaie de tenir compte des questions de tout le monde, nous devrons prolonger la séance.

Le sénateur Di Nino: Si on s'était entendu sur l'heure de levée de la séance aujourd'hui, peut-être pourrions-nous prolonger la séance de demain ou une autre séance.

Le sénateur MacEachen: Demain, nous siégeons à 15 h. Nous pouvons siéger jusqu'à 18 h au besoin.

Le sénateur Stollery: Nous pouvons siéger dans la soirée. Je croyais que nous avions dit que nous nous réunirions jeudi.

Le président: Oui. C'est possible.

Le sénateur Kelleher: Si les gens sont d'accord, monsieur le président, plutôt que de siéger une demi-heure de plus ce soir, je serais heureux de siéger demain de 15 h à 18 h.

Le président: Soyons réalistes. J'ai remarqué que le sénateur MacEachen a posé presque toutes les questions. S'il part, est-ce que je vais me rendre compte dans dix minutes que le comité est à court de questions? Est-ce cela qui va se produire? Ou y a-t-il du travail à accomplir que nous pouvons faire en son absence?

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, je crois qu'il faut souligner qu'il faut effectivement beaucoup de travail pour passer en revue un projet de loi de cette complexité. Vous ne pouvez vous contenter de rester assis et de parler pour ne rien dire. Vous devez effectivement lire et étudier les textes auxquels vous vous attachez. Comme vous le savez mieux que bon nombre d'entre nous, monsieur le président, cela prend un certain temps. Nous pouvons siéger jusqu'à minuit, mais les connaissances et la concentration nécessaires brilleront par leur

[*Text*]

met in one and a half hour intervals, because that is the way the mind works.

The Chairman: I do not know what the committee wants me to do.

Senator Di Nino: Let me try to resolve it by making a motion that we adjourn at this time, as agreed, and that tomorrow's sitting be extended to 6 o'clock.

Senator Bosa: If necessary.

Senator Stollery: We already agreed we were going to adjourn at 5:30.

The Chairman: He is adding another element. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Mr. von Finckenstein: Mr. Chairman, would you please direct me as to what subjects you want to cover tomorrow?

The Chairman: We will be starting of with trade in goods, and whether or not we finish remains to be seen.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

absence. C'est la raison pour laquelle les comités parlementaires, pour les quelque 20 années où j'en ai fait partie, se sont habituellement réunis pour des périodes d'une heure et demie, parce que c'est ainsi que l'esprit travaille au mieux.

Le président: Je ne sais pas ce que le comité veut que je fasse.

Le sénateur Di Nino: Laissez-moi essayer de résoudre le problème en proposant que nous levions maintenant la séance, tel que nous en avions convenu, et que la séance de demain soit prolongée jusqu'à 18 h.

Le sénateur Bosa: Au besoin.

Le sénateur Stollery: Nous avions déjà convenu de lever la séance à 17 h 30.

Le président: Il ajoute un autre élément. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. von Finckenstein: Monsieur le président, voudriez-vous m'indiquer quel sujet vous désirez aborder demain?

Le président: Nous commencerons par le commerce de marchandises, et il reste à voir si nous couvrirons ou non l'ensemble de la question.

Le comité suspend ses travaux.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage Paid
Lettermail
Post payé
Poste-lettre
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of International Trade:

Konrad von Finckenstein, Assistant Deputy Attorney General, Tax Law Branch, Department of Justice;

Robert G. Clark, Deputy Chief Negotiator, Office of the North American Free Trade Negotiations, External Affairs and International Trade.

From the Department of Finance:

Susan Spencer, Trade Remedies and General Economic Relations, International Economic Relations Division.

From the Department of Justice:

Thomas Louis Fortin, Counsel, Constitutional and International Law Section.

Du ministère du Commerce extérieur:

Konrad von Finckenstein, sous–procureur général adjoint, Direction du droit fiscal, ministère de la Justice;

Robert G. Clark, sous–négociateur en chef, Bureau des négociations du libre–échange nord–américain, Affaires extérieures et commerce extérieur.

Du ministère des Finances:

Susan Spencer, Recours commerciaux et relations économiques, Division des relations économiques internationales.

Du ministère de la Justice:

Thomas Louis Fortin, avocat, Section du droit constitutionnel et international.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

CAI YC3 -F21

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Foreign Affairs

LIBRARY

Chairman:
The Honourable JOHN B. STEWART

Wednesday, June 9, 1993

Issue No. 31

Third and final Proceedings on:
Bill C-115,
An Act to implement the
North American Free Trade Agreement

INCLUDING:
SIXTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires étrangères

Président:
L'honorable JOHN B. STEWART

Le mercredi 9 juin 1993

Fascicule nº 31

Troisième et dernier fascicule concernant :
Le projet de loi C-115,
Loi portant mise en oeuvre de
l'accord de libre-échange nord-américain

Y COMPRIS:
SEIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

28421

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS

The Honourable John B. Stewart, *Chairman*

The Honourable James F. Kelleher, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk
Atkins
Berntson
Bolduc
Bosa
Carney
Cools
Corbin
DeWare
Doyle
* Frith (or Molgat)
Ghitter
Kelleher, P.C.
Kinsella
LeBlanc, P.C.
MacEachen, P.C.
* Murray
(or Lynch-Staunton)
Robichaud, P.C.
Rossiter
Stewart
Stollery
Stratton

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change in Membership of the Committee:

Pursuant to Rule 86(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Berntson substituted for that of the Honourable Senator Balfour. (June 9, 1993)

The name of the Honourable Senator Doyle substituted for that of the Honourable Senator Di Nino. (June 9, 1993)

The name of the Honourable Senator Rossiter substituted for that of the Honourable Senator Gustafton. (June 9, 1993)

The name of the Honourable Senator DeWare substituted for that of the Honourable Senator Marshall. (June 9, 1993)

The name of the Honourable Senator Atkins substituted for that of the Honourable Senator Comeau. (June 9, 1993)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Stewart

Vice-président: L'honorable James F. Kelleher

et

Les honorables sénateurs:

Andreychuk
Atkins
Berntson
Bolduc
Bosa
Carney
Cools
Corbin
DeWare
Doyle
* Frith (ou Molgat)
Ghitter
Kelleher, c.p.
Kinsella
LeBlanc, c.p.
MacEachen, c.p.
* Murray
(ou Lynch-Staunton)
Robichaud, c.p.
Rossiter
Stewart
Stollery
Stratton

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 86(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Berntson est substitué à celui de l'honorable sénateur Balfour. (Le 9 juin 1993)

Le nom de l'honorable sénateur Doyle est substitué à celui de l'honorable sénateur Di Nino. (Le 9 juin 1993)

Le nom de l'honorable sénateur Rossiter est substitué à celui de l'honorable sénateur Gustafson. (Le 9 juin 1993)

Le nom de l'honorable sénateur DeWare est substitué à celui de l'honorable sénateur Marshall. (Le 9 juin 1993)

Le nom de l'honorable sénateur Atkins est substitué à celui de l'honorable sénateur Comeau. (Le 9 juin 1993)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Resuming the debate on the motion of the Honourable Senator Lynch-Staunton, seconded by the Honourable Senator Cogger, for the second reading of Bill C-115, An Act to implement the North American Free Trade Agreement.

After debate.

The question being put on the motion, it was adopted on division.

The Bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Lynch-Staunton moved, seconded by the Honourable Senator Kelly, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Foreign Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lynch-Staunton, appuyée par l'honorable sénateur Cogger, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée, à la majorité.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois, à la majorité.

L'honorable sénateur Lynch-Staunton propose, appuyé par l'honorable sénateur Kelly, que le projet de loi soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Gordon L. Barnhart

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, June 9, 1993
(35)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 3:00 p.m. this day, the Chairman, the Honourable Senator John B. Stewart, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Balfour, Bertson, Bolduc, Bosa, Carney, Cools, Corbin, Doyle, Ghitter, Kelleher, Leblanc, Lynch-Staunton, MacEachen, Robichaud, Rossiter, Stewart, Stollery and Stratton. (19)

Other Senators Present: The Honourable Senators Lawson, Perrault and Sparrow. (3)

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Philip Rourke, Researcher.

WITNESSES:

From the Department of External Affairs and International Trade, Office of NAFTA:

Konrad von Finckenstein, Assistant Deputy Attorney General;

Robert G. Clark, Deputy Chief Negotiator;

Sandy Moroz, Assistant Negotiator;

Mike Gifford, Senior Coordinator, Multilateral Trade, Negotiations Branch;

Bertin Côté, Director, U.S. Trade and Economic Policy Division;

John Gero, Director, Tariffs and Market Access Division; and

Pierre Sauvé, Assistant Negotiator.

From the Department of Finance:

Patricia Close, Director, Tariffs Division; and

Frank Swedlove, Assistant Director, Financial Institutions Division.

From the Department of Industry, Science and Technology:

Slawek Skorupinski, Director General, Auto, Urban transit & Rail.

From the Department of Energy, Mines and Resources:

Mike Cleland, Director General, Energy Policy Branch.

From Agriculture Canada:

Paul Martin, Trade Policy Analyst.

From Revenue Canada, Customs, Excise and Taxation:

Brian MacLean, Counsel, Legal Services.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 9 juin 1993
(35)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui, à 15 heures, sous la présidence de l'honorable John B. Stewart (*président*).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Balfour, Bertson, Bolduc, Bosa, Carney, Cools, Corbin, Doyle, Ghitter, Kelleher, Leblanc, Lynch-Staunton, MacEachen, Robichaud, Rossiter, Stewart, Stollery et Stratton. (19)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Lawson, Perrault et Sparrow. (3)

Aussi présent: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Philip Rourke, attaché de recherche.

TÉMOINS:

Du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, Bureau de l'ALÉNA:

Konrad von Finckenstein, sous-procureur général adjoint;

Robert G. Clark, sous-négociateur en chef;

Sandy Moroz, négociateur adjoint;

Mike Gifford, conseiller principal, Secteur des négociations commerciales multilatérales;

Bertin Côté, directeur général, Direction générale de la politique commerciale et économique — États-Unis;

John Gero, directeur, Direction des droits de douane et de l'accès aux marchés des États-Unis;

Pierre Sauvé, négociateur adjoint.

Du ministère des Finances:

Patricia Close, directrice, Direction des droits de douane;

Frank Swedlove, directeur adjoint, Division des institutions financières.

Du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie:

Slawek Skorupinski, directeur général, Transports routiers, urbains et ferroviaires.

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

Mike Cleland, directeur général, Direction de la politique énergétique.

D'Agriculture Canada:

Paul Martin, analyste des politiques d'échange.

De Revenu Canada, Douanes, Accises et Taxes:

Bria MacLean, conseiller, Services juridiques.

[*Text*]

From Consumer and Corporate Affairs Canada:

Alan Troicuk, Counsel, Consumer and Corporate Affairs Legal Services; and

Bruce Couchman, Analyst, Intellectual Property Review Branch.

From the Department of Communications:

Danielle Bouvet, A/Director, Copyright Policy and Economic Planning.

From Investment Canada:

Emmy Verdun, Director, Policy.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated Thursday, June 3, 1993, proceeded to consider Bill C-115, An Act to implement the North American Free Trade Agreement.

The witnesses made statements and answered questions.

The Honourable Senator Kelleher moved — That, notwithstanding the motion passed on Tuesday, June 8, 1993, which has set six o'clock as the adjournment time for today's meeting, the Committee continued its deliberations and proceed to its clause by clause study of the Bill C-115.

The question put on the motion, it was —

Resolved in the affirmative.

The Committee began clause by clause consideration of Bill C-115.

The Preamble, the Title of the Bill and Clause 1 were postponed.

The Chairman called Clause 2.

Clauses 2 to 9 carried, on division.

Clause 10 carried on the following divison by a show of hands:

Yeas — 10, Nays — 7, Abstention — NIL.

Clauses 11 to 112 carried, on division.

Clause 113 carried on the following divison by a show of hands:

Yeas — 10, Nays — 7, Abstention — NIL.

Clauses 114 to 157 carried, on division.

Clause 158 carried on the following divison by a show of hands:

Yeas — 10, Nays — 7, Abstention — NIL.

Clauses 159 to 185 carried, on division.

Clauses 186, 187 and 188 carried on the following divison by a show of hands:

Yeas — 10, Nays — 7, Abstention — NIL.

Clauses 189 to 217 carried, on division.

[*Traduction*]

De Consommation et Affaires commerciales Canada:

Alan Troicuk, conseiller, Services juridiques de Consommation et Affaires commerciales Canada;

Bruce Couchman, analyste, Direction de la révision (Propriété intellectuelle).

Du ministère des Communications:

Danielle Bouvet, directrice par intérim, Politique du droit d'auteur et planification économique.

D'Investissement Canada:

Emmy Verdun, directrice, Politiques.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi, 3 juin 1993, le comité entreprend l'étude du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'accord de libre-échange nord-américain.

Les témoins font des déclarations liminaires et répondent aux questions.

L'honorable sénateur Kelleher propose, — Que, nonobstant la motion adoptée le mardi 8 juin 1993 et portant que la séance d'aujourd'hui prenne fin à 18 heures, le comité poursuive ses délibérations et fasse l'étude article par article du projet de loi C-115.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le comité entreprend l'étude article par article du projet de loi C-115.

Le préambule, le titre et l'article 1 sont reportés.

Le président appelle l'article 2.

Les articles 2 à 9 sont adoptés à la majorité.

L'article 10 est adopté à la majorité à la suite d'un vote à main levée avec les résultats suivants:

Pour — 10; Contre — 7; Abstention — Aucune

Les articles 11 à 112 sont adoptés à la majorité.

L'article 113 est adopté à la majorité à la suite d'un vote à main levée avec les résultats suivants:

Pour — 10; Contre — 7; Abstention — Aucune

Les articles 114 à 157 sont adoptés à la majorité.

L'article 158 est adopté à la majorité à la suite d'un vote à main levée avec les résultats suivants:

Pour — 10; Contre — 7; Abstention — Aucune

Les articles 159 à 185 sont adoptés à la majorité.

Les articles 186, 187 et 188 sont adoptés à la majorité à la suite d'un vote à main levée avec les résultats suivants:

Pour — 10; Contre — 7; Abstention — Aucune

Les articles 189 à 217 sont adoptés à la majorité.

[*Text*]

Clause 218 carried on the following divison by a show of hands:

Yeas — 10, Nays — 7, Abstention — NIL.

Clauses 219 to 241 carried, on division.

Clause 242 carried on the following divison by a show of hands:

Yeas — 10, Nays — 7, Abstention — NIL.

The Preamble carried, on division.

Clause 1 carried, on division.

The Title carried, on division.

The Bill carried, on division, without amendments.

It was ordered, — That Bill C-115, An Act to implement the North American Free Trade Agreement, be reported to the Senate without amendment, as the Sixteenth Report of the Committee.

At 6:20 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

[*Traduction*]

L'article 218 est adopté à la majorité à la suite d'un vote à main levée avec les résultats suivants:

Pour — 10; Contre — 7; Abstention — Aucune

Les articles 219 à 241 sont adoptés à la majorité.

L'article 242 est adopté à la majorité à la suite d'un vote à main levée avec les résultats suivants:

Pour — 10; Contre — 7; Abstention — Aucune

Le préambule est adopté à la majorité.

L'article 1 est adopté à la majorité.

Le titre est adopté à la majorité.

Le projet de loi est adopté à la majorité, sans amendement.

Il est ordonné, — Que le comité fasse rapport au Sénat du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'accord de libre-échange nord-américain, sans amendement, à titre de seizième rapport.

À 18 h 20, le comité ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

La greffière du Comité

Line Gravel

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, June 10, 1993

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs has the honour to present its

SIXTEENTH REPORT

Your Committee to which was referred the Bill C-115, An Act to implement the North American Free Trade Agreement, has, in obedience to the Order of Reference of Thursday, June 3, 1993, examined the said Bill and has agreed to report the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président

John B. Stewart

Chairman

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 10 juin 1993

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères a l'honneur de présenter son

SEIZIÈME RAPPORT

Votre Comité auquel a été déféré le Projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 3 juin 1993, étudié ledit projet de loi et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

Ottawa, Wednesday, June 9, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs, to which was referred Bill C-115, to implement the North American Free Trade Agreement, met this day at 3:00 p.m. to give consideration to the Bill.

Senator John B. Stewart (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, I call the meeting to order.

We will begin this afternoon with the parcel of amendments that relate to trade in goods. These are the amendments to the Customs Act, the Customs Tariff Act, the Export and Import Permits Act, the Importation of Intoxicating Liquors Act, and the Canadian International Trade Tribunal Act.

I suppose the most obvious topic for discussion within that basket is the whole question of automobiles and automobile parts. Is any one of the witnesses prepared to give us a brief introduction of the provisions with regard to automobiles and automobile parts?

Mr. Konrad von Finckenstein, Assistant Deputy Attorney General, Tax Law Branch, Department of Justice: Mr. Chairman, Sandy Moroz from External Affairs will help you in that regard. Before he begins, however, perhaps I could have your indulgence for a moment.

Yesterday, Senator Carney asked a question which she posed as a safeguard question regarding sugar, and so on. I gave her an answer in terms of safeguards. Actually, upon reflection, I realized that what she characterized as a safeguard question was not a safeguard question. It concerned the Agricultural Adjustment Act of the United States. It is an agricultural issue. We have someone here from Agriculture, if Senator Carney should appear later on, to give an answer if she so requests. I apologize for not giving that answer, but the question was proposed as a safeguard question, and I thought she wanted to know about safeguards.

The Chairman: Thank you very much.

I suspect we will hear from a series of witnesses this afternoon. Instead of asking you to introduce them all at the beginning of the proceedings, perhaps you could introduce them as they come on the stage, so to speak.

Please proceed.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 9 juin 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, à qui on a renvoyé l'étude du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, se réunit aujourd'hui à 15 h pour étudier le projet de loi.

Le sénateur John B. Stewart: (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, je déclare la séance ouverte.

Nous commencerons cet après-midi par l'ensemble de modifications ayant trait au commerce des produits. Il s'agit des modifications de la Loi sur les douanes, de la Loi modifiant le tarif des douanes, de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, de la Loi sur l'importation des boissons enivrantes et de la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur.

Je crois que le sujet le plus susceptible d'être débattu au regard de toutes ces lois est toute la question des automobiles et des pièces d'automobile. Y a-t-il un des témoins qui serait prêt à nous donner une brève introduction des dispositions qui concernent les automobiles et les pièces d'automobile?

M. Konrad von Finckenstein, sous-procureur général adjoint, direction du droit fiscal, ministère de la Justice: Monsieur le président, Sandy Moroz, des Affaires extérieures, vous aidera à ce sujet. Cependant, avant qu'il ne commence, j'aimerais que vous m'accordiez un moment.

Hier, le sénateur Carney a posé une question qui concernait les mesures de sauvegarde qui touchent le sucre, et ainsi de suite. Je lui ai donné une réponse qui concernait les mesures de sauvegarde. Puis, après réflexion, je me suis rendu compte que ce qu'elle pensait être une question ayant trait aux mesures de sauvegarde n'en était pas une. Elle concernait l'*Agricultural Adjustment Act* des États-Unis. Il s'agit d'une question agricole. Il y a ici quelqu'un du ministère de l'Agriculture, et si le sénateur Carney vient plus tard, cette personne lui répondra, si elle lui en fait la demande. Je m'excuse de ne pas avoir donné cette réponse, mais la question avait été tournée de telle sorte qu'elle avait trait aux mesures de sauvegarde, et je pensais qu'elle voulait avoir des précisions sur les mesures de sauvegarde.

Le président: Merci beaucoup.

D'après ce que je vois, nous entendrons une série de témoins cet après-midi. Plutôt que vous demander de les présenter tous dès le début des débats, je vous demanderai de les présenter au fur et à mesure qu'ils arrivent sur scène, pour ainsi dire.

Veuillez commencer.

[*Text*]

Mr. von Finckenstein: I should like to introduce to you Mr. Sandy Moroz, our chief negotiator on automotive issues, and rules of origin.

Mr. Sandy Moroz, Assistant Negotiator, Office of the North American Free Trade Negotiations, External Affairs and International Trade: Mr. Chairman, I will give you a quick overview on what we accomplished with respect to rules of origin. My colleague, Slawek Skorupinski, will then discuss what we accomplished by way of the Auto Pact and the Mexican decree, because the rules and the other auto issues were dealt with in two parts.

With regard to the rules of origin, effectively we did five things. First, we raised the content level above what is in the FTA. In the Canada-U.S. Free Trade Agreement, the content level is set at 50 per cent. Under the NAFTA, the content level for cars, light trucks, engines and transmissions is 50 per cent for the first four years; then it moves to 56 per cent for the next four years, and after that it goes to 62.5 per cent and stays there.

In the case of other vehicles and all other parts, the content level starts at 50 per cent, then moves to 55 per cent after four years, and after four more years, that moves to 60 per cent. I would emphasize that there is an eight-year transition from the current 50 per cent FTA number to the final NAFTA number involving two steps.

Secondly, there was a concern by our industry and other industries with regard to ensuring an accurate calculation of the content level. In the case of automobile products, we introduced the concept of tracing — that is, we will be looking through auto parts at the exact amount of non-originating or non-North American content in them. So when you calculate that content level, you are not just treating each part as North American or not North American; you are looking inside to see how much is North American value-added and how much is non-North American value-added.

One of the main issues in the area of autos and other products was how to calculate the cost of the vehicle. That was an area of general concern for Canada, given some of the controversy that has occurred under the FTA. This issue was particularly driven by the auto front. We have changed the FTA equation to a new equation called the "net cost".

The net cost is the total cost of making a vehicle, minus the cost of royalties, the cost of sales promotion and after-market services, the cost of shipping and packing your automotive goods, and what we call "non-allowable interest" — that is, if you pay interest at a rate that is higher than 7 per cent above a comparable government rate. For instance, on six months, if

[*Traduction*]

M. von Finckenstein: J'aimerais vous présenter M. Sandy Moroz, notre chef négociateur sur la question de l'automobile et des règles d'origine.

M. Sandy Moroz, négociateur adjoint, Bureau des négociations sur le libre-échange nord-américain, Affaires extérieures et Commerce extérieur: Monsieur le président, je vous donnerai un bref aperçu de ce que nous avons accompli en ce qui concerne les règles d'origine. Mon collègue, Slawek Skorupinski, vous parlera ensuite de ce que nous avons accompli à l'aide du Pacte de l'automobile et du décret mexicain, parce que les règles et les autres questions touchant l'automobile font l'objet d'un traitement en deux parties.

En ce qui concerne les règles d'origine, nous avons effectivement fait cinq choses. Tout d'abord, nous avons accru le contenu canadien au-dessus de ce qu'il était dans l'ALÉ. Dans l'accord de libre-échange canado-américain, le contenu était établi à 50 p. 100. Dans l'ALÉNA, le contenu pour les automobiles, les camionnettes, les moteurs et les transmissions est de 50 p. 100 pour les quatre premières années; il passe ensuite à 56 p. 100 pour les quatre années suivantes, après quoi ils monte définitivement à 62,5 p. 100.

Dans les cas des autres véhicules et de toutes les autres pièces, le contenu commence à 50 p. 100, puis passe à 55 p. 100 après quatre ans, après quoi il passe à 60 p. 100 quatre ans plus tard. J'aimerais souligner qu'il s'agit d'une transition de huit ans entre la valeur actuelle de 50 p. 100 prévue dans l'ALÉ à la valeur finale prévue dans le même Accord, après deux étapes.

Ensuite, notre industrie se préoccupait, comme d'autres industries, de garantir un calcul exact du contenu. Dans le cas des produits automobiles, nous avons créé le concept de «repérage», c'est-à-dire que nous déterminons dans chaque pièce d'automobile le contenu exact de matériau qui vient ou non d'Amérique du Nord. Ainsi, lorsqu'on calcule le contenu, on ne fait pas que considérer chaque pièce comme étant nord-américaine ou non; on l'examine en détail pour voir quelle valeur a été ajoutée en Amérique du Nord et quelle valeur a été ajoutée ailleurs.

L'un des principaux problèmes qu'on a retrouvé dans le domaine de l'automobile et d'autres produits consistait à calculer le coût du véhicule. C'était une question problématique, en raison de la controverse qui a entouré l'ALÉ. Cette question a été soulevée particulièrement par le front de l'auto. Nous avons modifié l'équation de l'ALÉ en une nouvelle équation que nous avons appelée «coût net».

On entend par «coût net» le coût total de la fabrication d'un véhicule, moins le coût des redevances, le coût de la promotion et des services après-marché, le coût d'expédition et d'emballage de vos produits automobiles et ce que nous appelons «intérêt non admissible» — c'est-à-dire l'intérêt que vous payez a une valeur supérieure à 7 p. 100 de plus que le taux

[*Text*]

you are paying a rate of 20 per cent and the government is paying a rate of 10 per cent, you can only go up to 17 per cent for your interest cost.

The main advantage of the net cost approach is that this is a much simpler calculation for calculating the cost. It was designed to deal directly with the problem that the FTA equation was rather complicated and required a lot of detailed definitions.

The other three main features of the rules of origin are that we have a number of special averaging provisions that provide the producers with flexibility and reduce the burden of making these calculations. We have a special provision for CAMI that will allow CAMI to average its production with that of General Motors when exporting to the United States.

We have a special provision with regard to what we call the "New Refit Provision", which would allow a producer, who was setting up a new plant and producing a vehicle he had not previously been producing in the region, to have a content level of only 50 per cent for the first five years.

That, Mr. Chairman, is a brief overview of the automotive rules of origin. With your concurrence, I should like to turn to my colleague, Slawek Skorupinski, with respect to the Auto Pact and the Mexican Auto Decree.

Mr. Slawek Skorupinski, Negotiator for the Automotive Group: Mr. Chairman, I should like to summarize the results of the automotive chapter in the NAFTA under two or three main headings.

The first heading would be "Access." One of our objectives in the negotiations was to obtain access to the Mexican market for both vehicles and parts. To do that, we had to deal with four or five issues.

The issues that we have dealt with and that are covered in the automotive chapter are, first of all, the Mexican Automotive Decree, which is essentially eliminated after 10 years. All restrictions on imports of new vehicles to the Mexican market are eliminated again over 10 years. The quantitative restrictions that the Mexicans have in place now are eliminated immediately. This allows Canadian vehicle assemblers to export vehicles to the Mexican market and to better integrate their operations between Canada and Mexico.

The local content requirements for parts manufacturers in Mexico have also been lowered and again are eliminated after 10 years. This is important because it removes some of the pull

[*Traduction*]

gouvernemental comparable. Par exemple, sur six mois, si vous payez un taux de 20 p. 100 et que le gouvernement paie un taux de 10 p. 100, vous ne pouvez vous permettre que des coûts d'intérêt de 17 p. 100.

Le principal avantage de la méthode du coût net, c'est qu'il est beaucoup plus simple de calculer le coût. Elle a été conçue pour remédier directement au fait que l'équation de l'ALÉ était plutôt compliquée et qu'elle exigeait un grand nombre de définitions détaillées.

Les trois autres principales caractéristiques des règles d'origine sont que nous avons un certain nombre de dispositions spéciales d'établissement de moyennes qui permettent aux producteurs d'avoir toute la souplesse voulue et qui réduisent l'obligation de faire des calculs fastidieux. Nous avons une disposition spéciale à l'égard de la CAMI qui lui permettra d'adapter sa production à celle de General Motors au moment d'exporter aux États-Unis.

Il y a aussi une disposition spéciale en ce qui concerne le réaménagement, qui permettra à un producteur qui installe une nouvelle usine et qui produit un véhicule qu'il ne produisait pas auparavant dans la région d'avoir un contenu de seulement 50 p. 100 au cours des cinq premières années.

C'était, monsieur le président, un bref aperçu des règles d'origine dans le domaine de l'automobile. Avec votre permission, j'aimerais maintenant passer la parole à mon collègue, Slawek Skorupinski, qui vous parlera du Pacte de l'automobile et du décret mexicain de l'automobile.

M. Slawek Skorupinski, directeur général, Transports routier, urbain et ferroviaire, ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie: Monsieur le président, j'aimerais résumer, en deux ou trois rubriques principales, les caractéristiques du chapitre de l'ALÉNA consacré à l'automobile.

La première rubrique concerne l'accès. L'un des objectifs de nos négociations était d'obtenir l'accès au marché mexicain, tant pour les véhicules que pour les pièces. Pour y parvenir, il nous fallait régler quatre ou cinq questions.

Celles que nous avons réglées et qui étaient visées par le chapitre sur l'automobile étaient les suivantes: tout d'abord, le Décret de l'automobile mexicain, qui est essentiellement éliminé après dix ans. Les restrictions quant à l'importation de véhicules dans le marché mexicain sont éliminées elles aussi sur dix ans. Les restrictions qu'appliquaient les Mexicains sur la quantité sont immédiatement éliminées, ce qui permet aux assembleurs de véhicules canadiens d'exporter leurs produits vers le marché américain et de profiter d'une meilleure intégration de leurs activités entre le Canada et le Mexique.

Les exigences quant au contenu local imposées aux fabricants de pièces au Mexique ont aussi été réduites, et elles seront elles aussi éliminées après dix ans. C'est important,

[*Text*]

from Mexico to encourage Canadian and U.S. parts manufacturers to move to Mexico to meet Mexican content requirements.

The independent Maquiladoras, which currently do not count as local content, will be counted by the vehicle assemblers as Mexican content, again removing or lowering the incentive to attract parts companies from the other two countries.

In the investment section, we have dealt with a couple of investment restrictions. The foreign investment restrictions for parts companies have been removed in the NAFTA, and the assemblers' current local content requirements have been frozen and will be phased out.

In terms of Canadian objectives, we have maintained duty-free entry to the U.S. The Auto Pact will stay in the NAFTA as it is in the FTA. The duty remission programs in the FTA remain unchanged. Duty drawback has been extended from 1994 to 1996. As Mr. Moroz says, the rules of origin have been clarified.

I might just stop at this point and go into more detail if there are questions on specific items.

The Chairman: Am I correct in thinking that clause 113 at page 76 of the bill is the clause by which the rules of origin for the automotive sector will be implemented?

Mr. von Finckenstein: Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: And what will be implemented by those rules are the provisions as set forth in Article 403 of the agreement at pages 4-6 to 4-9 of the agreement; is that correct?

Mr. von Finckenstein: Yes.

The Chairman: And also appendix 300-A.2, which appears at page 3-A-4 of the annex to the agreement?

Mr. von Finckenstein: That does not deal with rules of origin, Mr. Chairman.

The Chairman: But it is relevant by reason of dealing with the Auto Decree and Auto Decree Implementing Regulations?

Mr. Skorupinski: That is correct.

Mr. von Finckenstein: Our Canadian implementation legislation, of course, will deal with the Canadian portion only, not with —

The Chairman: We understand that, but in the market they will tie together?

[*Traduction*]

parce que cela élimine l'incitation pour les fabricants de pièces canadiens et américains à déménager au Mexique pour satisfaire aux exigences mexicaines en matière de contenu.

Les Maquiladoras indépendants, qui ne comptent actuellement pas comme contenu local, le seront maintenant par les assembleurs de véhicules, ce qui éliminera ou réduira l'incitation pour les sociétés des deux autres pays à déménager au Mexique.

En ce qui concerne l'investissement, nous avons modifié une ou deux restrictions à ce chapitre. Les restrictions quant à l'investissement étranger appliquées aux entreprises de pièces ont été retirées de l'ALÉNA, et les exigences actuelles imposées aux assembleurs quant au contenu local ont été gelées et seront graduellement éliminées.

En ce qui concerne les objectifs canadiens, nous avons maintenu l'entrée en franchise aux États-Unis. Le Pacte de l'automobile demeurera inclus dans l'ALÉNA, comme il l'est dans l'Accord de libre-échange. Le programme de remise des droits de douane contenu dans l'Accord de libre-échange n'a pas été modifié. La date d'échéance du drawback des droits de douane a été repoussée de 1994 à 1996. Comme l'a dit M. Moroz, les règles d'origine ont été éclaircies.

Je m'interromprai ici, mais je pourrai vous donner plus de détails si vous voulez me poser des questions sur les points particuliers.

Le président: Ai-je raison de penser que l'article 113 de la page 76 du projet de loi est l'article par lequel les règles d'origine dans le secteur de l'automobile seront mises en place?

M. von Finckenstein: Oui, monsieur le président.

Le président: Et ce que ces règles mettront en place, ce sont les dispositions établies dans l'article 403 de l'Accord, aux pages 4-6 à 4-9 de celui-ci, n'est-ce pas?

M. von Finckenstein: Oui.

Le président: Et aussi l'Appendice 300-A.2, qui figure en page 304 de l'annexe de l'Accord?

M. von Finckenstein: Cela ne parle pas de règles d'origine, monsieur le président.

Le président: Mais il est pertinent, parce qu'il parle du Décret de l'automobile et du Règlement de mise en oeuvre du Décret de l'automobile?

M. Skorupinski: C'est exact.

M. von Finckenstein: Évidemment, notre loi de mise en place canadienne traitera uniquement de la portion canadienne, et non pas. . .

Le président: Nous comprenons cela, mais, dans le marché, elles seront harmonisées?

[*Text*]

Mr. von Finckenstein: Yes.

The Chairman I wonder if you could tell us what the duty will be on automobiles eligible for Auto Pact treatment imported into Canada in 1994?

Mr. Moroz: If you are an Auto Pact producer importing from anywhere in the world and fulfilling your Auto Pact obligations, your duty is zero. If you are not an Auto Pact producer —

The Chairman: Is that the duty, or is that the duty which is remitted?

Mr. Moroz: Strictly speaking, the duty on most automotive goods is 9.2 per cent.

Mr. Skorupinski: There are three rates of duty. If you are an Auto Pact manufacturer, the rate of duty for imports is zero because you import under the Auto Pact. If you are importing under the MFN provisions from third countries, the rate of duty is 9.2 per cent. If you are importing under the FTA and you are not an Auto Pact manufacturer, the current rate of duty is 4.6 per cent.

The Chairman: When, under the free trade agreement, will the duty be zero?

Mr. Skorupinski: In 1998.

The Chairman: And that applies to which of the three types?

Mr. Skorupinski: It applies to any product imported from the U.S. that meets the rules of origin.

The Chairman: And in the case of automobiles?

Mr. Skorupinski: It would be zero if they meet the rules of origin.

Senator Bosa: What is the content for the rules of origin for parts that will be coming from Mexico?

Mr. Moroz: For the first four years of the NAFTA, it would be 50 per cent. It would then rise to 55 per cent for another four years, and then it would go to 60 per cent with two exceptions — light vehicles and their engines and transmissions for cars — where the rate would start at 50 per cent, then four years later, go to 56 per cent, and four years after that, to 62.5 per cent.

Senator Bosa: Is that linked to the number of automobiles or vehicles built in each country?

Mr. Moroz: No. They are not linked at all to the production of what the company does in the United States, Canada or Mexico for purposes of meeting the NAFTA rules of origin. Insofar as a company is operating under the Auto

[*Traduction*]

M. von Finckenstein: Oui.

Le président: Je me demande si vous pourriez nous dire quels seront les droits pour les automobiles visées par le Pacte de l'automobile qui seront importées au Canada en 1994?

M. Moroz: Si vous êtes un producteur visé par le Pacte de l'automobile, qui importe des produits de n'importe où dans le monde et qui satisfait à ses obligations en vertu du Pacte de l'automobile, vous n'aurez pas de droit à payer. Si vous n'êtes pas un producteur visé par le Pacte de l'automobile. . .

Le président: Parlez-vous des droits ou d'une remise de droits?

M. Moroz: À strictement parler, les droits sur la plupart des produits d'automobiles sont de 9,2 p. 100.

M. Skorupinski: Il y a trois taux de droit de douane. Si vous êtes un fabricant visé par le Pacte de l'automobile, le taux de droit de douane relatif aux importations est nul, parce que vous importez vos produits en vertu du Pacte de l'automobile. Si vous importez en vertu des dispositions NPF de pays tiers, le taux de droit de douane est de 9,6 p. 100. Si vous importez en vertu de l'ALÉ et que vous n'êtes pas un fabricant visé par le Pacte de l'automobile, le taux de droit de douane courant se situera à 4,6 p. 100.

Le président: À quel moment le droit sera-t-il de zéro en vertu de l'Accord de libre-échange?

M. Skorupinski: En 1998.

Le président: Mais cela s'applique auquel des trois types?

M. Skorupinski: Cela s'applique à tout produit importé des États-Unis qui satisfait aux règles d'origine.

Le président: Et dans le cas des automobiles?

M. Skorupinski: Le droit sera de zéro si les automobiles satisfont aux règles d'origine.

Le sénateur Bosa: Quel est le contenu à l'égard des règles d'origine pour les pièces qui viendront du Mexique?

M. Moroz: Pour les quatre premières années de l'ALÉNA, il sera de 50 p. 100. Il grimpera ensuite à 55 p. 100 pour les quatre années suivantes, puis passera à 60 p. 100, sauf dans deux cas: les véhicules légers et leurs moteurs et les transmissions, dont le taux commencera à 50 p. 100, grimpera quatre ans plus tard à 56 p. 100 pour atteindre, encore quatre ans plus tard, 62,5 p. 100.

Le sénateur Bosa: Est-ce lié au nombre d'automobiles ou de véhicules construits dans chaque pays?

M. Moroz: Non. Il n'y a absolument aucun lien avec la production de l'entreprise en question aux États-Unis, au Canada ou au Mexique. Pour satisfaire aux règles d'origine prévues dans l'ALÉNA, une entreprise dont l'exploitation se

[*Text*]

Pact, that company would be required to meet the Auto Pact safeguards.

Senator Bosa: And the Auto Pact safeguards are 50 per cent Canadian content?

Mr. Moroz: No. The Auto Pact safeguards, in a brief summary, effectively amount to about a 60 per cent content level of Canada value-added —

Senator Bosa: 60 per cent?

Mr. Moroz: Yes, effectively, in terms what the companies have committed to do under the letters of undertaking signed in 1965.

Senator Bosa: So for each of the three countries, their automobiles would need 65 per cent content for them to be sold in that market?

Mr. Moroz: No. The Auto Pact is solely a Canadian policy.

Senator Bosa: It is not extended to Mexico?

Mr. Moroz: The Mexican Auto Decree is a different instrument, and perhaps Mr. Skorupinski can describe that. Insofar as the Auto Pact and the Auto Pact content requirements are concerned, that is solely a Canadian policy.

The Chairman: Before we go to the Mexican situation, you have told us that the tariff is stepping down to a point where it will be zero. What other provision remains of the Auto Pact to ensure that automobiles produced in Canada remain at some reasonable percentage of the automobiles sold in Canada?

Mr. Skorupinski: Mr. Chairman, the Auto Pact does not require vehicles built in Canada to have any specified content requirement. The Canadian value added requirement calculated under the Auto Pact is calculated on a corporate basis. The vehicles that are produced in Canada by all the manufacturers have perhaps, on average, 20 per cent Canadian content. But if one looks at the companies operating under the Auto Pact, it can be seen that they exceed the 60 per cent Canadian value added to cost of sales requirement, which is the requirement in the Auto Pact.

The Chairman: How do we assure that they will retain that level of Canadian content in the future, given the fact that the tariff will disappear?

Mr. Skorupinski: The Auto Pact is a voluntary instrument, so companies can choose to be participants in the Auto Pact. The incentive for a company to participate in the Auto Pact is the ability not to have to pay the tariff on imports of parts and vehicles. The tariff that they pay is the tariff on all the imports from all the countries. Once the tariff goes to zero between

[*Traduction*]

fait en vertu du Pacte de l'automobile devrait satisfaire aux mesures de sauvegarde prévues dans ce Pacte.

Le sénateur Bosa: Et les mesures de sauvegarde prévues dans le Pacte de l'automobile concernent un contenu canadien de 50 p. 100?

M. Moroz: Non. Les mesures de sauvegarde du Pacte de l'automobile, pour faire un bref résumé, équivalent en fait à un contenu de 60 p. 100 si l'on veut que la valeur ajoutée du Canada —

Le sénateur Bosa: 60 p. 100?

M. Moroz: Oui, effectivement, c'est ce que les entreprises se sont engagées à faire dans les lettres d'engagement signées en 1965.

Le sénateur Bosa: Ainsi, les automobiles que fabriquent chacun des trois pays devraient avoir un contenu de 65 p. 100 afin d'être vendues sur leur marché?

M. Moroz: Non. Le Pacte de l'automobile est exclusivement canadien.

Le sénateur Bosa: Il ne s'étend pas au Mexique?

M. Moroz: Le Décret mexicain de l'automobile est un instrument différent, et M. Skorupinski pourrait peut-être vous le décrire. Le Pacte de l'automobile et les exigences de contenu qu'il prévoit sont des politiques uniquement canadiennes.

Le président: Avant que nous ne parlions de la situation mexicaine, vous nous avez dit que les tarifs sont graduellement réduits jusqu'à zéro. Quelle autre disposition restante du Pacte de l'automobile vise à garantir que les automobiles produites au Canada constituent un pourcentage raisonnable de celles qui sont vendues ici?

M. Skorupinski: Monsieur le président, le Pacte de l'automobile ne contient pas d'exigences spécifiques en matière de contenu pour les véhicules construits au Canada. L'exigence de valeur ajoutée au Canada calculée en vertu du Pacte de l'automobile est calculée en fonction des entreprises. Les véhicules produits au Canada par tous les fabricants ont peut-être, en moyenne, un contenu canadien de 20 p. 100. Si l'on considère les entreprises qui fonctionnent en vertu du Pacte de l'automobile, on peut voir qu'elles dépassent l'exigence de valeur ajoutée de 60 p. 100 par rapport au coût de vente, ce qui est l'exigence du Pacte de l'automobile.

Le président: Comment pouvons-nous garantir qu'elles conserveront le même contenu canadien dans l'avenir, étant donné la disparition du tarif?

M. Skorupinski: Le Pacte de l'automobile est un instrument à conformité volontaire; ce sont les entreprises qui choisissent d'y participer. Leur intérêt pour ce faire, c'est qu'elles n'ont pas à payer le tarif sur l'importation de pièces et de véhicules. Le tarif qu'elles paient est le même que celui des importations pour tous les pays. Une fois le tarif entre le Canada et les

[*Text*]

Canada and the U.S. under the FTA, then the tariff incentives are the tariffs that they pay on imports from Mexico and other countries.

Once Mexico becomes part of NAFTA, and once the tariffs between Canada and Mexico go to zero, then the incentive to comply with the Auto Pact is really driven by third-country tariffs. Therefore it is the all of the imports from countries other than the U.S. and Mexico which will act as an incentive to comply with the Auto Pact safeguards.

Senator Lawson: What would they be? What is the tariff rate?

Mr. Skorupinski: It is 9.2 per cent.

Senator Lawson: From other countries?

Mr. Skorupinski: From other countries.

Senator Bosa: Does it mean, Mr. Chairman, given the competitive edge that labour has in Mexico, that all the parts and components that are manufactured there could be imported to Canada tariff-free, and that we do not have any control over maintaining the provisions of the Auto Pact that we had prior to the FTA?

Mr. Skorupinski: No. Perhaps I can clarify that. Currently, under the Auto Pact, there is essentially free trade between Canada and Mexico. It is free trade in the sense that Canadian car companies can import vehicles and parts from Mexico duty-free currently, so they pay no duty. That situation does not change under the NAFTA. Since there is currently free trade, and there really has not been a movement in the production of both vehicles and parts, and there continues to be significant investment in Canada, the fact that imports from Mexico are duty free into Canada has not led to a disinvestment in Canada.

Senator Bosa: But if there was a surge in the export of automobiles and automobile parts from Mexico, that would have a negative impact on our industry, would it not? The trade is negligible now, but it is duty free. Given the economic situations in Mexico where goods can be produced much cheaper than we can produce them in Canada, if that trade is duty free the Mexicans could flood our market.

Mr. Skorupinski: The cost of production in Mexico is cheaper because of the labour cost, but labour is a relatively small component of the total cost of producing a car. The rest of the other cost factors are not that different from what they are in Canada, and many of them are much higher than they are in Canada.

[*Traduction*]

États-Unis ramené à zéro en vertu de l'ALÉ, leur incitation tarifaire tient aux tarifs qu'elles paient sur les importations du Mexique et d'autres pays.

Une fois que le Mexique sera partie à l'ALÉNA, et une fois que les tarifs entre le Canada et le Mexique auront été ramenés à zéro, ce sont les tarifs des tiers pays qui pousseront réellement les entreprises à se conformer au Pacte de l'automobile. Par conséquent, on parle de l'ensemble des importations de pays autres que les États-Unis et le Mexique, importations qui agiront comme mesure d'incitation à respecter les sauvegardes du Pacte de l'automobile.

Le sénateur Lawson: Que seraient-elles? Quel est le taux tarifaire?

M. Skorupinski: Il est de 9,2 p. 100.

Le sénateur Lawson: Des autres pays?

M. Skorupinski: Des autres pays.

Le sénateur Bosa: Cela veut-il dire, monsieur le président, qu'en raison de l'avantage concurrentiel du prix de la main-d'oeuvre au Mexique, toutes les pièces et composantes fabriquées dans ce pays pourraient être importées au Canada sans qu'il y ait de tarif à payer, et que nous n'avons plus les moyens de faire respecter des dispositions du Pacte de l'automobile que nous avions avant l'ALÉ?

M. Skorupinski: Non. Peut-être puis-je préciser cela. À l'heure actuelle, en vertu du Pacte de l'automobile, il y a essentiellement un libre-échange entre le Canada et le Mexique. Il y a bien un libre-échange, dans la mesure où les fabricants de voitures canadiens peuvent à l'heure actuelle importer des véhicules et des pièces du Mexique sans payer de droits. L'ALÉNA ne change rien à cette situation. Comme il y a actuellement libre-échange, et qu'il n'y a réellement pas eu de mouvement vers la production de véhicules comme de pièces, et que les investissements importants continuent à être faits au Canada, le fait que les importations de produits mexicains au Canada sont francs de droits n'a pas mené à une baisse des investissements dans notre pays.

Le sénateur Bosa: Mais s'il y avait une hausse soudaine d'exportations d'automobiles et de pièces d'automobiles depuis le Mexique, cela aurait un impact négatif sur notre industrie, n'est-ce pas? Ce commerce est négligeable à l'heure actuelle, mais il se fait en franchise de droits. Comme le Mexique peut produire des biens à beaucoup moins cher que nous au Canada, si ce commerce est franc de droits, les Mexicains pourraient inonder notre marché.

M. Skorupinski: Le coût de production au Mexique est inférieur en raison du coût de la main-d'oeuvre, mais la main-d'oeuvre est une partie relativement peu importante du coût total de production d'une automobile. Les autres facteurs de coût n'y sont pas différents de ce qu'ils sont au Canada, et bon nombre d'entre eux sont beaucoup plus élevés qu'ici.

[*Text*]

Senator Lawson: Are you stating that Mexican workers who receive $1.00 to $1.40 per hour —

Senator Stollery: Some receive $5.50 per day.

Senator Lawson: In Mexico, workers making automobiles earn as much as $1.40 per hour versus a worker in Canada who earns $18-$25 per hour plus fringe benefits, which amounts to $30 per hour. Is that not a significant item in the manufacture of automobiles to be imported into Canada?

Mr. Skorupinski: No.

Senator Lawson: That is what you stated. Perhaps you would like to amplify that.

Mr. Skorupinski: The cost of labour is not a high portion of the cost of manufacturing a car. It is about 10 per cent. The rest of the costs are made up, essentially, of material and overheads.

Senator Bolduc: In other words, what you are saying is that the total cost is not comparative?

Mr. Skorupinski: What I am saying is that the cost of labour itself is a very small component of the cost of manufacturing a car.

Senator Lawson: Even though it is 90 per cent less, it is a small part? I would like to have a breakdown of those numbers. I simply do not believe that.

Mr. Robert G. Clark, Deputy Chief Negotiator, Office of the North American Free Trade Negotiations, External Affairs and International Trade: Mr. Chairman, if I might, we are losing sight of the forest here. When we sat down to negotiate the NAFTA, there was free trade in autos between Canada and Mexico, but it was one-way free trade because of the way we administered the Auto Pact. Under the Auto Pact, in the way we operated it, qualifying companies had the right to source duty free from Mexico, so that whatever competitive advantage Mexico had then, they had it in spades because Canada could not reciprocate. Canada did not have the right to export to Mexico in anywhere near the same quantity because of the way the automotive decree operated.

What the NAFTA has done is lowered barriers to Canadian exports to Mexico which existed, while leaving the duty free access that Mexico had to Canada. Therefore, it is a one way gain. Canadian exports were not able to penetrate Mexico before the NAFTA. They will be able to penetrate Mexico after the NAFTA. All the calculations about wage rates have

[*Traduction*]

Le sénateur Lawson: Êtes-vous en train de dire que des travailleurs mexicains reçoivent entre 1 $ et 1,40 $ l'heure...

Le sénateur Stollery: Certains reçoivent 5,50 $ par jour.

Le sénateur Lawson: Au Mexique, les travailleurs de l'automobile gagnent jusqu'à 1,40 $ l'heure tandis qu'ici au Canada, les travailleurs de l'automobile gagnent de 18 $ à 25 $ l'heure plus les avantages sociaux, ce qui équivaut à 30 $ l'heure. N'est-ce pas là un point important pour les fabricants d'automobiles qui doivent être importées au Canada?

M. Skorupinski: Non.

Le sénateur Lawson: C'est ce que vous avez dit. Peut-être aimeriez-vous préciser votre pensée.

M. Skorupinski: Le coût de la main-d'oeuvre ne représente pas une portion élevée du coût de fabrication d'une automobile. Il équivaut à environ 10 p. 100. Les autres coûts ont trait, essentiellement, au matériel et aux frais généraux.

Le sénateur Bolduc: En d'autres termes, ce que vous dites, c'est que le coût total ne se compare pas?

M. Skorupinski: Ce que je dis, c'est que le coût de la main-d'oeuvre en lui-même est une petite composante du coût de fabrication d'une automobile.

Le sénateur Lawson: Même s'il est inférieur de 90 p. 100, il s'agit d'une composante peu importante? J'aimerais avoir une ventilation de ces chiffres. Je ne crois tout simplement pas ce que vous dites.

M. Robert G. Clark, sous-négociateur en chef, Bureau des négociations sur le libre-échange américain, Affaires extérieures et Commerce extérieur: Monsieur le président, permettez-moi de dire que nous nous écartons du sujet. Lorsque nous avons entrepris de négocier l'ALÉNA, il y avait déjà libre-échange entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne l'automobile, mais il s'agissait de libre-échange à sens unique en raison de la façon dont nous administrions le Pacte de l'automobile. En vertu de ce Pacte, de la façon dont nous nous en servions, les entreprises admissibles avaient le droit d'importer des produits en franchise de droits du Mexique: alors, quel qu'ait été l'avantage concurrentiel du Mexique à ce moment-là, il était énorme, parce que le Canada ne disposait pas d'avantages réciproques. La quantité de produits que le Canada avait le droit d'exporter au Mexique était nettement inférieure à celle que les Mexicains pouvaient importer, en raison de la façon dont le Décret sur l'automobile fonctionnait.

L'ALÉNA a réduit les barrières aux exportations canadiennes vers le Mexique, tout en laissant l'accès en franchise de droits que le Mexique avait au Canada. Par conséquent, il s'agit d'un gain à sens unique. Les exportations canadiennes ne pouvaient pénétrer le marché mexicain avant l'ALÉNA. Elles pourront le faire une fois l'ALÉNA adopté. Tous les calculs

[*Text*]

to be seen in the context of the basic shape of the agreement on autos.

Senator Lawson: During the last couple of years, General Motors made an announcement about laying off 70,000 workers in the United States and Canada. Nobody asked the question about whether it was operating anywhere else. As I understand it, General Motors has approximately 55,000 workers operating in Mexico. Why would they be doing that if there was no competitive gain? Why would General Motors relocate 55,000 jobs that were formerly in the United States and Canada?

Mr. Clark: I ask the question the other way: Within the last year and a half, why did the Big Three commit to investing $3 billion in Canada? At least $2 billion of those $3 billion were committed during the NAFTA negotiations, when the company knew what the outcome was about to look like.

Senator Lawson: That still does not answer the question.

Mr. Clark: It does answer the question that Canada is competitive from the point of view of major automotive producers.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I wonder if I could have clarified for me whether there are two content regimes in place, or will be in place: a Mexican content regime and a NAFTA content regime?

Mr. Skorupinski: During the 10 years that automotive decree continues to be in operation under the NAFTA, there is a content requirement, a parts content requirement.

Senator MacEachen: What is that?

Mr. Skorupinski: It is a fairly complex formula, but essentially a vehicle manufacturer has to source a percentage of the total value added that it generated in Mexico from Mexican parts suppliers.

Senator MacEachen: Under the NAFTA, there is a content requirement established by Mexico which is recognized in NAFTA, and there is one established as a NAFTA content rule. Why was that necessary?

Mr. Skorupinski: Currently, in the Mexican Automotive Decree there is a local content requirement. In the NAFTA, what we have done is lowered that Mexican content requirement immediately and phased it out over 10 years.

Senator MacEachen: But it still exists.

Mr. Skorupinski: During the 10 years, in a continually decreasing amount.

[*Traduction*]

concernant les salaires doivent être placés dans l'optique de l'orientation générale des ententes sur l'automobile.

Le sénateur Lawson: Au cours des quelques dernières années, General Motors a annoncé qu'il mettait à pied quelque 70 000 travailleurs aux États-Unis et au Canada. Personne n'a demandé si l'entreprise exerçait ses activités ailleurs. D'après ce que je comprends, General Motors compte environ 55 000 travailleurs au Mexique. Pourquoi GM ferait-elle cela si elle n'avait pas un gain sur le plan de la compétitivité? Pourquoi General Motors déménagerait-elle 55 000 emplois qui étaient auparavant aux États-Unis et au Canada?

M. Clark: Je vais vous poser la question d'une autre façon: au cours des 18 derniers mois, pourquoi les trois grands se sont-ils engagés à investir 3 milliards de dollars au Canada? Au moins deux de ces 3 milliards de dollars ont été engagés durant les négociations sur l'ALÉNA, lorsque l'entreprise savait à quoi ressemblerait le résultat.

Le sénateur Lawson: Cela ne répond toujours pas à la question.

M. Clark: Cela montre que le Canada est compétitif aux yeux de grands fabricants d'automobiles.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, je me demande si on pourrait me dire s'il y a ou s'il y aura deux régimes en place quant au contenu: un régime mexicain et un régime propre à l'ALÉNA?

M. Skorupinski: Au cours des dix années où le Décret de l'automobile continuera à être en vigueur en vertu de l'ALÉNA, il y a une exigence quant au contenu, une exigence quant au contenu en pièces.

Le sénateur MacEachen: Quelle est-elle?

M. Skorupinski: Il s'agit d'une formule plutôt complexe, mais essentiellement, un fabricant d'automobiles doit acheter auprès de fournisseurs de pièces mexicaines un pourcentage de la valeur ajoutée totale.

Le sénateur MacEachen: L'ALÉNA comprend une exigence quant au contenu, exigence établie par le Mexique et reconnue dans l'ALÉNA, et l'ALÉNA comprend une règle propre quant au contenu. Pourquoi était-ce nécessaire?

M. Skorupinski: À l'heure actuelle, le Décret mexicain de l'automobile comprend une exigence locale quant au contenu. Dans l'ALÉNA, nous avons réduit immédiatement l'exigence mexicaine quant au contenu, laquelle sera éliminée graduellement sur dix ans.

Le sénateur MacEachen: Mais elle est toujours là.

M. Skorupinski: Sur les dix ans, elle diminuera constamment.

[*Text*]

Senator MacEachen: Does it vary from the other percentages that you have described, or does it apply to different manufacturers or companies?

Mr. Skorupinski: It is a unique requirement within the automotive decree and it is a unique calculation, and it applies to all vehicle manufacturers in Mexico.

Mr. Moroz: Mr. Chairman, if I may elaborate on one point in terms of the two content levels. The auto decree concerns itself with the content of vehicles produced in Mexico. What we have done under the NAFTA is effectively negotiated it away, and it phases out over 10 years.

The other NAFTA content level I believe you were referring to is the rule of origin content level. That is the content level that is required in order for a vehicle or an auto good or, for that matter, any good involved in autos, to be eligible for preferential tariff treatment; that is, zero tariffs when all the tariffs are phased out. In meeting that content level, you are quite correct in describing it as a NAFTA content level because content can be from any one of the three countries, but it is the level that is required to be met in a motor vehicle.

For example, after eight years, the level of 62.5 per cent has to be met in order to be eligible for the tariff preference. Whereas the decree deals with the content level of being able to produce and sell in Mexico, the NAFTA content level deals with the question of whether or not I can get free trade into one of the other NAFTA countries. They are two distinctly different issues.

I confess that complicating matters a little bit in this arrangement is that, in the case of our Auto Pact, if you are an Auto Pact producer and you are able to meet the safeguards under the Auto Pact, then you do not have to meet the NAFTA rule of origin in order to be able to import duty free into Canada from anywhere. Therefore, in effect, there are three levels out there.

Senator MacEachen: Am I correct in my understanding that any production that is subject to the Mexican content rule, whatever that may be, would be eligible for the benefits of the NAFTA rules of origin?

Mr. Moroz: If a product was produced in Mexico and that product was to be sent to Canada or the United States, any Mexican content could be included in the calculation of the content level of that product, just as any content from Canada or from the United States can also be included in the calculation of the content level for tariff preferences.

Senator MacEachen: You have pointed out that a transition regime will prevail in Mexico until 2004, in relation to the automotive sector. Does this regime provide some

[*Traduction*]

Le sénateur MacEachen: Est-ce qu'elle diffère des autres pourcentages dont vous avez parlé, ou s'applique-t-elle à différents fabricants ou à différentes entreprises?

M. Skorupinski: Il s'agit d'une exigence unique dans le Décret de l'automobile, et son calcul est unique; elle s'applique à tous les fabricants de véhicules du Mexique.

M. Moroz: Monsieur le président, si vous me permettez, je préciserai un point en ce qui concerne les deux niveaux de contenu: le Décret de l'automobile concerne le contenu des véhicules produits au Mexique. Ce que nous avons fait dans le cadre de l'ALÉNA, c'est d'en négocier l'élimination, et il s'élimine graduellement sur dix ans.

L'autre niveau de contenu de l'ALÉNA auquel vous avez fait, je crois, allusion concerne le contenu de la règle d'origine. Il s'agit du contenu qui est exigé pour qu'un véhicule ou un produit de l'automobile, quel qu'il soit, soit admissible au tarif préférentiel, c'est-à-dire un tarif nul, lorsque tous les tarifs auront été graduellement éliminés. En ce qui concerne le respect de ce contenu, vous avez tout à fait raison de dire qu'il s'agit d'un contenu visé par l'ALÉNA, parce qu'il peut s'agir du contenu de l'un ou l'autre des trois pays, mais c'est le contenu auquel il faut satisfaire dans un véhicule moteur.

Par exemple, après huit ans, il faut satisfaire à la valeur de contenu de 62,5 p. 100 pour être admissible au tarif préférentiel. Alors que le décret concerne le contenu auquel il faut satisfaire pour avoir le droit de produire et de vendre au Mexique, celui de l'ALÉNA concerne le droit de faire du libre-échange dans l'un des autres pays parties à l'ALÉNA. Il s'agit de deux questions distinctes.

J'admets que ce qui complique un peu les choses dans cette entente, c'est que, dans le cas de notre Pacte de l'automobile, si vous êtes un producteur visé par le Pacte et que vous respectez les sauvegardes qui y sont prévues, vous n'avez pas à satisfaire à la règle d'origine de l'ALÉNA pour pouvoir importer au Canada en franchise de droit de n'importe où. Par conséquent, il y a effectivement trois niveaux.

Le sénateur MacEachen: Si je comprends bien, tout produit visé par la règle du contenu mexicain, quelle qu'elle soit, serait admissible aux avantages des règles d'origine de l'ALÉNA?

M. Moroz: Si un produit a été fabriqué au Mexique et qu'il doit être envoyé au Canada ou aux États-Unis, on pourrait inclure tout contenu mexicain dans le calcul du contenu de ce produit, comme c'est le cas pour tout contenu du Canada ou des États-Unis, lequel pourrait être inclus dans le calcul du contenu aux fins du tarif préférentiel.

Le sénateur MacEachen: Vous avez fait remarquer qu'un régime de transition aurait cours au Mexique jusqu'en 2004, en ce qui concerne le secteur de l'automobile. Ce régime

[*Text*]

differentiation with respect to the treatment of existing and new assembly plants?

Mr. Skorupinski: In the calculation of Mexican value-added, there is reference to both existing and new manufacturers. There are two ways of calculating Mexican value-added. For existing manufacturers, the calculation can take into account a base year calculation. For new assemblers that do not have a base year to use in the calculation, it is done on the basis of their total Mexican value-added. You take 34 per cent of that for the first five years and that decreases to 29 per cent by 2004. Both existing and new manufacturers are as a matter of principle treated the same.

Senator MacEachen: So there is no differentiation?

Mr. Skorupinski: No. An existing manufacturer can chose which of the two calculations he wants to use, but there is no differentiation in principle with regard to existing or new manufacturers.

Senator MacEachen: Nor new plants, new companies or new operators. We have had evidence that I am trying to disprove or substantiate. It was presented by Dr. Robert Cohen of the Economic Strategies Institute, New York. He left the committee a document entitled "The Sectoral Impact of the NAFTA". We were interested in his testimony on the investment impact of the NAFTA. He argued that it could be described as much as an investment agreement as a trade agreement in that the security of investment provided through NAFTA would be of significance. He went on to say:

> In addition, it also provides more incentives for investment in Mexico than in the rest of North America. There are special arrangements under the auto part of the NAFTA that provide that any company that comes not presently operating a particular model line in North America, the U.S. and Canada would get exemption from the Mexican content rules and have to meet a 50-per-cent content level instead of a 56 or 62.5-per-cent content level. That is quite important because it means that if you have the lower level, you do not necessarily need to build engine plants in Mexico. They can be sourced from Europe or from Japan and that provides a real advantage to companies that want to operate in Mexico.

That is his verbal evidence. In his carefully written document he says, and I think it was worth reading because it was not given off the cuff. He said:

[*Traduction*]

distingue-t-il d'une façon ou d'une autre le traitement accordé aux usines d'assemblage existantes par rapport au traitement accordé aux nouvelles?

M. Skorupinski: Dans le calcul de la valeur ajoutée au Mexique, on fait allusion aux nouveaux fabricants comme aux fabricants existants. Il y a deux façons de calculer la valeur ajoutée au Mexique. Pour les fabricants existants, le calcul peut se faire selon une année de base. Pour les nouveaux assembleurs qui ne peuvent utiliser une année de base sur laquelle on peut établir le calcul, celui-ci est fait sur la base de la valeur totale ajoutée au Mexique. Vous prenez 34 p. 100 de cette valeur pour les cinq premières années, et ce chiffre sera de 29 p. 100 en 2004. En principe, les fabricants existants et les nouveaux fabricants sont traités de la même manière.

Le sénateur MacEachen: Il n'y a donc aucune distinction?

M. Skorupinski: Non. Un fabricant existant peut choisir parmi les deux calculs celui qu'il souhaite utiliser, mais il n'y a en principe pas de distinction en ce qui concerne le fait qu'il s'agisse de fabricants nouveaux ou existants.

Le sénateur MacEachen: Ni de nouvelles usines, de nouvelles entreprises ou de nouveaux exploitants. On nous a fait un témoignage que j'essaie de réfuter ou d'étayer. Il nous a été présenté par M. Robert Cohen, de l'Economic Strategies Institute de New York. Il a laissé au Comité un document intitulé *The Sectoral Impact of the NAFTA*. Il nous disait qu'on pouvait décrire l'ALÉNA beaucoup plus comme un accord sur les investissements qu'un accord de libre-échange, car la sécurité des investissements que procure l'ALÉNA serait importante. Puis, il a poursuivi ainsi:

> En outre, l'Accord prévoit des stimulants plus nombreux à l'investissement au Mexique que dans le reste de l'Amérique du Nord. Certaines mesures spéciales de la section de l'Accord consacrée à l'automobile prévoient que toute entreprise qui ne fabrique pas actuellement un modèle particulier en Amérique du Nord, c'est-à-dire aux États-Unis et au Canada, pourrait se voir soustraite à l'application des règlements sur le contenu mexicain et, au lieu de respecter le contenu de 56 ou de 62,5 p. 100, on n'exigerait de ces sociétés un contenu que de 50 p. 100. Il s'agit d'une mesure assez importante, car cela signifie que si une entreprise peut fabriquer des voitures ayant un contenu mexicain moindre, elle ne devra pas nécessairement construire une usine de fabrication de moteurs au Mexique. L'entreprise peut s'approvisionner en Europe ou au Japon, ce qui constitue un net avantage pour les entreprises désireuses de travailler au Mexique.

C'est la transcription de son témoignage. Dans son document soigneusement rédigé, il a dit — et je crois qu'il vaut la peine que je vous le lise, parce que ce passage n'a pas été improvisé. Il a dit:

[*Text*]

There are a number of provisions to the auto parts of NAFTA that continue to concern us and a number of members of the auto industry. One is the low level of the rule-of-origin for North American production which will begin at 50 per cent of the total value of autos produced in the NAFTA region, rises to 56 per cent after four years and then increases to 62.5 per cent of content value. There is a troublesome special provision in NAFTA for firms that build a new plant to assemble a car in Mexico that is not produced in the NAFTA region, or is different in size than those they already produce in North America. This Greenfield provision that permits auto firms to meet a lower 50-per-cent rule of origin for their first five years of their operation instead of the 56-per-cent or 62.5-per-cent content rule that is in effect. We find that it is too generous to newcomers that have not had to operate with all the constraints of Mexico's more restrictive auto parts decree.

I do not want to go further, but if you read Dr. Cohen's testimony he makes a great deal of this matter. I have been trying to establish whether or not his analysis is correct.

Mr. Skorupinski: There are two or three issues he raises. The first one you mentioned, the exemption for a new investor in Mexico from Mexican content requirements, is incorrect. If you look at the automotive chapter in the NAFTA, the Mexican content provisions, the value-added provisions apply to all manufacturers in Mexico, be they existing or new, so there is no differentiation.

The second point he raises deals with the graduation of the rule of origin from 50 to 62.5 and perhaps Mr. Moroz wants to speak to that.

Mr. Moroz: Let me build on what Mr. Skorupinski has said. The provision to which Dr. Cohen is referring is Article 403(6), on pages four to eight. I would like to emphasize a couple of points. One, it is not an exemption from Mexican content, it is a reduction in the NAFTA content level for tariff preference purposes and not a reduction in the Mexican content level for the Mexican auto decree. Therefore, we are talking about the NAFTA content level here for rules of origin purposes.

Senator MacEachen: As you know, Dr. Cohen referred to the Mexican content level. Presumably you are arguing that he made a mistake there, that he should have said the NAFTA content level.

[*Traduction*]

Un certain nombre de dispositions de l'ALÉNA relatives aux pièces d'autos continuent de nous préoccuper, nous et un certain nombre des membres de l'industrie de l'automobile. L'une est la faible valeur de la règle d'origine de la production nord-américaine, qui commencera à 50 p. 100 de la valeur totale des automobiles produites dans les régions visées par l'Accord, s'élèvera à 56 p. 100 après quatre ans, puis à 62,5 p. 100 de la valeur du contenu. Une disposition spéciale de l'ALÉNA est troublante, et elle concerne les entreprises qui bâtissent une nouvelle usine pour assembler au Mexique une voiture qui n'est pas produite dans la région de l'ALÉNA, ou dont la taille est différente de celles qui sont déjà produites en Amérique du Nord. Cette disposition Greenfield permet aux fabricants d'automobiles de satisfaire à une règle d'origine inférieure, c'est-à-dire 50 p. 100, au cours des cinq premières années d'activité plutôt que les 56 p. 100 ou 62,5 p. 100 en vigueur. Nous considérons que cette mesure est trop généreuse pour les nouveaux venus qui n'ont pas eu à fonctionner dans le contexte des contraintes du décret mexicain, plus restrictif à l'égard des pièces d'automobiles.

Je n'irai pas plus loin, mais si vous lisez le témoignage de M. Cohen, vous verrez qu'il insiste beaucoup sur la question. J'ai essayé d'établir si son analyse était correcte ou non.

M. Skorupinski: Il soulève deux ou trois questions. La première dont vous avez parlé, l'exemption dont jouit un nouvel investisseur au Mexique quant aux exigences de contenu mexicain, est incorrecte. Si vous lisez le chapitre sur l'automobile dans l'ALÉNA, vous verrez que les dispositions concernant le contenu mexicain, les dispositions relatives à la valeur ajoutée, s'appliquent à tous les fabricants au Mexique, existants ou nouveaux; il n'y a donc aucune distinction.

Le deuxième point qu'il soulève a trait à la gradation de la règle d'origine de 50 à 62,5 p. 100, et M. Moroz voudra peut-être vous expliquer de quoi il retourne.

M. Moroz: Permettez-moi d'ajouter à ce que M. Skorupinski a dit. La disposition à laquelle M. Cohen fait allusion est l'article 403(6), aux pages quatre à huit. J'aimerais souligner un ou deux arguments. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'une exemption quant au contenu mexicain, il s'agit d'une réduction du contenu de l'ALÉNA aux fins du tarif préférentiel, et non d'une réduction du contenu mexicain aux fins du décret mexicain sur l'automobile. Par conséquent, nous parlons ici du contenu prévu dans l'ALÉNA aux fins des règles d'origine.

Le sénateur MacEachen: Comme vous le savez, M. Cohen a fait allusion au contenu mexicain. Voulez-vous dire qu'il a fait ici une erreur, qu'il aurait dû parler du contenu prévu dans l'ALÉNA?

[*Text*]

Mr. Moroz: That's right. With regard to the role of this provision, his observation on the engine is correct, but I would say that he has presented it in a misleading way. This is a provision Canada sought. To be able to produce a vehicle and be eligible for NAFTA content level of 62.5 per cent, you have to produce the engine in North America. We wanted to encourage people to do that, but we also realized that if somebody was bringing in a new vehicle, a vehicle that company was not currently producing, and setting up a new plant, it would be difficult to set up, first, your assembly plant and then immediately set up your engine plant. This provision is designed to say that if you come in and produce a new vehicle that you have not been producing previously in the region — I emphasize that it has to be a vehicle that the company has not been producing before and we set out definitions on that — we will allow you to participate in the NAFTA, regardless of where you establish in the NAFTA, for five years at the lower content level. Then on the fifth year you must jump to the prevailing content level, which will probably be 62.5 per cent. after eight years. That provides the company time to further develop its North American sourcing requirements as well as to develop its sourcing of an engine within North America. Therefore, the provision is designed to allow a company some transition time to build its North American content level, without penalizing it by not allowing it to participate in the benefits of the full free trade area.

As a result, with regard to the investment question, it is an investment provision. It is designed, to put it bluntly, to equalize the playing field in terms of investment decision-making in all three countries, as opposed to somebody going straight to the large market right off the bat.

Senator MacEachen: Therefore, in your estimate there is no preferential treatment for new assemblers?

Mr. Moroz: Someone building a new plant and a vehicle not prior produced in the region has a temporary transition period in which to set up their plant and develop their North American sourcing. I would not refer to that as special treatment in regard to that particular company, but as the set of circumstances.

Senator MacEachen: Dr. Cohen argues forcefully that this is a strong attraction to offshore Japanese and European producers to establish in Mexico and use that country as an export platform as a result of this particular treatment.

[*Traduction*]

M. Moroz: C'est exact. En ce qui concerne le rôle de cette disposition, l'observation qu'il a faite sur les moteurs est exacte, mais je dirais qu'il l'a présentée de façon trompeuse. C'est le Canada qui voulait obtenir cette disposition. Pour pouvoir produire un véhicule et être admissible au contenu de 62,5 p. 100 dans l'ALÉNA, vous devez fabriquer le moteur en Amérique du Nord. Nous voulions encourager les gens à faire cela, mais nous avons aussi réalisé que si une entreprise amenait un nouveau véhicule, un véhicule qu'elle ne fabriquait pas auparavant, et qu'elle installait une nouvelle usine, il serait difficile d'établir d'abord l'usine d'assemblage puis, tout de suite après, l'usine de moteurs. Cette disposition est conçue de telle façon que si vous arrivez et produisez un nouveau véhicule que vous ne produisiez pas auparavant dans la région — et je souligne que cela doit être un véhicule que votre entreprise ne produisait pas auparavant, et nous avons établi des définitions à cet égard — nous vous permettrons de participer à l'ALÉNA, peu importe où vous vous situez dans l'ALÉNA, durant cinq ans à la valeur la plus faible quant au contenu. Ensuite, la cinquième année, vous devrez satisfaire au contenu en vigueur, qui sera probablement de 62,5 p. 100. Cela permet à l'entreprise d'avoir le temps d'élaborer ses exigences en matière de ressources nord-américaines ainsi que de trouver des endroits où s'approvisionner en moteurs en Amérique du Nord. Par conséquent, la disposition est conçue pour donner une certaine période de transition à une entreprise, afin qu'elle puisse s'organiser pour respecter son contenu nord-américain, sans être pénalisée du fait qu'on ne lui permet pas de participer à tous les avantages d'un libre-échange complet.

Par conséquent, en ce qui concerne la question des investissements, il s'agit d'une disposition sur les investissements. Elle est conçue, grosso modo, pour niveler le terrain en ce qui concerne les décisions d'investissement dans chacun des trois pays, sans quoi tout le monde irait d'emblée vers le marché le plus grand.

Le sénateur MacEachen: Par conséquent, selon vous, les nouveaux assembleurs ne font pas l'objet d'un traitement préférentiel?

M. Moroz: Quelqu'un qui bâtit une nouvelle usine et produit un véhicule qui ne l'était pas auparavant dans la région jouit d'une période de transition au cours de laquelle il pourra établir son usine ainsi que ses ressources en Amérique du Nord. Je ne dirais pas que cette entreprise particulière jouit d'un traitement spécial; je dirais plutôt que c'est une question de situation.

Le sénateur MacEachen: M. Cohen affirme avec vigueur que cette mesure inciterait énormément les producteurs japonais et européens à s'établir au Mexique et à se servir de ce pays comme plate-forme d'exportation.

[*Text*]

Mr. Moroz: If I can be candid, he left out Canada on that list. If you look at the investment decisions Mr. Clark referred to earlier, obviously people believe that Canada is a good place to invest in automotive goods. This provision corrects the bias of naturally going to the large market — the U.S.A — if you intend to set up a new operation producing a new vehicle. In that regard, we believe that Canada is an equally, if not better, competitive place to assemble and produce — possibly not solely for labour costs, but for all other forms of costs, including labour productivity. We think it works to Canada's advantage equally, if not more so.

The Chairman: Why wouldn't it encourage a qualified vehicle assembler to make the investment in the U.S.?

Mr. Moroz: Let's assume we are eight years into the NAFTA, if the vehicle producer has to meet 62.5 per cent and he is selling 90 per cent of his product to the U.S., he can either locate in the U.S. and not pay any tariff or have tariffs paid on a small portion of his production going to Canada and Mexico, as opposed to coming to Canada and locating his products in Canada and still selling 90 per cent of his production in the U.S. and having to pay the U.S. tariff for at least the first five years. That tariff of 2.5 may not sound like much, but it can have an impact on his investment decision making.

If I could make one other observation, I do not agree with Dr. Cohen's observation that the purpose of this provision is to attract offshore investment. Instead, if a producer has already decided to invest in North America, we want to keep the option open of coming to Canada by levelling the playing field in the early years of that investment. That provision is designed to say clearly, "At some point I have to get to 62.5 per cent. We recognize that you are doing something new that has not been done in the region and hence we will give you the time to develop your North America sourcing to meet the requirement."

The Chairman: You are saying, then, that the provision will be helpful insofar as investment in Canada is concerned, and insofar as investment in Mexico is concerned, but not insofar as investment in the United States is concerned?

Mr. Moroz: I would simply observe that virtually all the opposition to this provision has come from the United States.

The Chairman: Then is my analysis correct?

Mr. Moroz: Yes.

[*Traduction*]

M. Moroz: Vous aurez remarqué qu'il a omis d'inscrire le Canada sur cette liste. Si vous considérez les décisions en matière d'investissement dont a parlé M. Clark plus tôt, les gens croient manifestement que le Canada est un bon endroit pour investir en produits automobiles. Cette disposition corrige le préjugé favorable dont jouit le gros marché — les États-Unis — si vous voulez installer une nouvelle usine de production d'un nouveau véhicule. À cet égard, nous croyons que le Canada est un endroit tout aussi compétitif, sinon plus, pour l'assemblage et la production — peut-être pas seulement sur le plan des coûts de la main-d'oeuvre, mais sur toutes les autres formes de coûts, y compris la productivité de la main-d'oeuvre. Nous croyons que cela joue tout autant à l'avantage du Canada, sinon plus.

Le président: Pourquoi cela n'encouragerait-il pas un assembleur qualifié de véhicules à investir aux États-Unis?

M. Moroz: Admettons que l'ALÉNA est en vigueur depuis huit ans; si le producteur du véhicule doit satisfaire à la règle de contenu de 62,5 p. 100 et qu'il vend 90 p. 100 de son produit aux États-Unis, il peut soit s'installer aux États-Unis et ne pas payer de tarif, soit payer des tarifs sur une petite portion de sa production expédiée vers le Canada et le Mexique, par opposition à venir au Canada, à y expédier ses produits, vendre encore 90 p. 100 de sa production aux États-Unis, et devoir de ce fait payer le tarif américain durant au moins les cinq premières années. Ce tarif de 2,5 p. 100 peut ne pas sembler énorme, mais il peut jouer un rôle sur la décision d'investir.

Permettez-moi une autre remarque: je ne suis pas d'accord avec le commentaire de M. Cohen selon qui l'objet de cette disposition est d'attirer de l'investissement d'outre-mer. Si un producteur a plutôt décidé d'investir en Amérique du Nord, nous voulons qu'il puisse choisir de venir au Canada en égalisant le terrain au cours des premières années de cet investissement. Cette disposition veut clairement dire qu'il faudra à un moment ou à un autre en arriver aux 62,5 p. 100. Nous reconnaissons que vous faites quelque chose de nouveau qui n'a pas encore été fait dans la région et nous vous donnons de ce fait le temps de mettre sur pied vos sources d'approvisionnement en Amérique du Nord de façon à satisfaire aux exigences.

Le président: Vous dites donc que la disposition sera utile aux investissements au Canada ainsi qu'aux investissements au Mexique, mais pas à ceux aux États-Unis?

M. Moroz: Je vous ferai simplement remarquer que l'opposition à cette disposition est presque toujours venue des États-Unis.

Le président: Mon analyse est donc correcte?

M. Moroz: Oui.

[*Text*]

The Chairman: It favours investment in Canada and Mexico, is that right?

Mr. Moroz: I would characterize it as balancing the playing-field.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I wish to see whether I have understood where the witness has come off. Clearly, the witness has stated that Dr. Cohen is talking about a NAFTA rule of origin, that 50 per cent figure, that whatever Mexican content rules there are, they are not applicable here. I can put that aside.

You objected to the word "preference", but there is a different treatment, let us say, for new assemblers; is that right?

Mr. Moroz: For those producing new vehicles.

Senator MacEachen: They come in for the first time, I guess, and produce new vehicles. Thus, they meet an easier content rule; is that right?

Mr. Moroz: Temporarily, yes.

Senator MacEachen: It is for five years, which is a long time. Even Parliaments die within that period of time.

Am I to understand further that Dr. Cohen is wrong in saying that the benefits will go to the Europeans and the Japanese, because that same rule applies to a location in any part of the North American area?

Mr. Moroz: It applies to any of the three countries. It also applies to any company. The provision makes no statement as to who the company is. For example, it could be one of the Big Three, if they bring in a new vehicle they are not producing at this stage.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, this is a very complicated area. I am certain I do not understand the complexity of all these rules of origin. However, I did want to try and clarify that point. I have discovered that the witness does not think that Dr. Cohen is very good on this point.

Mr. Clark: Mr. Chairman, I do not know whether Dr. Cohen is wrong or whether he is good. However, I do know he is an American. I do know he has found concerns with a provision of the NAFTA that Canada sought and gained in the agreement. I do not find the matter that difficult to understand.

Senator MacEachen: To add to that, if we are talking about motives, perhaps I should add that in his testimony, Dr. Cohen talked about the adverse effect this would have on the United States, and about the even more adverse effect it would have on Canada. He said that the auto assembly parts plants in Canada might be extinguished over a period of

[*Traduction*]

Le président: La disposition favorise l'investissement au Canada et au Mexique, n'est-ce pas?

M. Moroz: Je dirais qu'elle égalise le terrain.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, j'aimerais savoir si j'ai bien compris sur quoi se fonde le témoin. Manifestement, il a affirmé que M. Cohen parle d'une règle d'origine dans l'ALÉNA, ce chiffre de 50 p. 100, et il dit que quelles que soient les règles des Mexicains quant au contenu, elles ne s'appliquent pas ici. Je veux bien l'admettre.

Vous vous êtes objecté à l'emploi du mot «préférence», mais il y a un traitement différent, disons, pour les nouveaux assembleurs; est-ce que je me trompe?

M. Moroz: Pour ceux qui produisent de nouveaux véhicules.

Le sénateur MacEachen: Ils arrivent pour la première fois, je suppose, et ils produisent de nouveaux véhicules. Ainsi, la règle quant au contenu est plus facile à respecter; est-ce exact?

M. Moroz: Oui, mais temporairement.

Le sénateur MacEachen: Pour cinq ans, ce qui est long. Même les gouvernements ne disposent pas d'aussi longtemps.

Dois-je comprendre de plus que M. Cohen se trompe lorsqu'il dit que les bénéfices iront aux Européens et aux Japonais, parce que la même règle s'applique pour un endroit situé n'importe où en Amérique du Nord?

M. Moroz: Elle s'applique pour l'un ou l'autre des trois pays. Elle s'applique aussi à n'importe quelle entreprise. La disposition ne comprend aucune mention quant à l'identité de l'entreprise. Par exemple, ce pourrait être un des trois grands, s'il commence à fabriquer un nouveau véhicule qu'il ne produisait pas à cette étape.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, il s'agit d'une question très complexe. Je ne suis pas sûr de bien comprendre tous les rouages de ces nouvelles règles d'origine. Cependant, je voulais éclaircir ce point. J'ai découvert que le témoin ne pense pas que M. Cohen a raison sur ce point.

M. Clark: Monsieur le président, je ne sais pas si M. Cohen a tort ou s'il a raison. Cependant, je sais qu'il est américain. Je sais qu'il a effectivement des préoccupations concernant une disposition de l'ALÉNA que le Canada a réussi à faire inclure dans l'Accord. Je ne trouve pas que la question est si difficile à comprendre.

Le sénateur MacEachen: Pour ajouter à cela, si nous parlons des motifs, je devrais peut-être mentionner que dans son témoignage, M. Cohen a parlé de l'effet délétère que cette disposition aurait sur les États-Unis, et de l'effet encore plus délétère qu'elle aurait sur le Canada. Il a dit que les usines d'assemblage de pièces d'autos au Canada pourraient devoir

[*Text*]

years. In fairness to him, we have to say that he also dealt with the Canadian situation, right or wrong.

The Chairman: Are there any more questions on this matter?

Senator Carney: I have a supplementary question, Mr. Chairman, on this specific subject.

We have listened to concerns from some of our Asia-Pacific trading partners that elements of the NAFTA will divert investment from some of the Asia-Pacific countries, for instance, Thailand, to Mexico and to Canada. We have been assuring them that that is not the case. This has been done in all our official government statements, whether those made by the minister, Michael Wilson, or as set out in our briefing papers that we obtain when we go abroad, which tell us that this is not the case.

However, it is clear to me form listening to this discussion that there could be a justifiable fear on the part of our trading partners that this particular provision that you are discussing would, and could, divert investment decisions to Canada and Mexico. Could you comment on that?

There is an inconsistency between our public statements that say that the NAFTA will not impair or impede our trading relationships with Thailand, and other ASEAN countries, and what I have just heard here on the issue of the effect or the objective of this provision.

Mr. Clark: Mr. Chairman, it is true that there is a misunderstanding on the part of a great number of our Asia-Pacific friends as to what the NAFTA is and what it is not. Many of them think it is a customs union. Many of them think that it erects barriers to their trade. It does neither.

Many of them think that the NAFTA has provisions which give a preference to investors looking for places to locate. I do not think anyone — and I have heard many Asia-Pacific representatives, both academics and trade policy experts on the subject — can satisfy me that you can make a generalization about the impact of the NAFTA. Given the fact that, while there are differences in views among academics about the impact of the NAFTA, there are no differences on what their econometric studies tell them. That is to say that the NAFTA, by integrating markets and creating opportunities for economies of scale, specialization and marketing alliances, will create a hospitable environment for business decisions which would create growth and wealth; in other words, to increase the demand of North America.

[*Traduction*]

fermer leurs portes après quelques années. Pour être justes avec lui, nous devons dire qu'il a aussi parlé de la situation canadienne, bonne ou mauvaise.

Le président: Y a-t-il d'autres questions sur le sujet?

Le sénateur Carney: J'aurais une question supplémentaire à poser, monsieur le président, sur ce sujet précis.

Nous avons entendu certains de nos partenaires commerciaux de l'Asie et du Pacifique nous dire qu'ils craignaient que l'ALÉNA détourne vers le Mexique et le Canada des investissements faits dans certains pays de l'Asie et du Pacifique, par exemple la Thaïlande. Nous les avons assurés que ce ne serait pas le cas. Toutes nos déclarations gouvernementales officielles comprenaient une mention à ce sujet, quelles soient faites par le ministre, Michael Wilson, ou quelles soient contenues dans les documents d'information que nous obtenons lorsque nous nous rendons à l'étranger, qui disent tous que ce ne sera pas le cas.

Cependant, après avoir écouté votre discussion, il me semble clair que nos partenaires commerciaux pourraient craindre à juste titre que cette disposition particulière puisse faire en sorte de détourner des investissements vers le Canada et le Mexique. Qu'en pensez-vous?

Il y a une incohérence entre nos déclarations publiques, dans lesquelles on dit que l'ALÉNA n'entravera pas nos relations avec la Thaïlande ni avec d'autres pays de l'ANASE, d'une part, et sur ce que je viens d'entendre sur la question de l'effet ou de l'objectif de cette disposition, d'autre part.

M. Clark: Monsieur le président, il est vrai qu'un grand nombre de nos amis de l'Asie et du Pacifique comprennent mal ce qu'est l'ALÉNA et ce qu'il n'est pas. Nombre d'entre eux pensent qu'il s'agit d'une union douanière. Nombre d'entre eux pensent que cela fera obstacle à leur commerce. Il n'en est rien.

Nombre d'entre eux pensent que l'ALÉNA contient des dispositions qui donnent une préférence à des investisseurs qui cherchent à s'installer quelque part. Je ne crois pas que quiconque — et j'ai entendu de nombreux représentants de l'Asie et du Pacifique, tant des universitaires que des experts en politique commerciale parler sur le sujet — puisse me convaincre que vous pouvez généraliser les répercussions de l'ALÉNA, étant donné le fait que, même s'il y a des différences d'opinion chez les universitaires en ce qui concerne ces répercussions, il n'y a pas de différence quant à ce que leurs études économétriques leur disent. C'est donc dire que l'ALÉNA, en intégrant des marchés et en créant des possibilités d'économie d'échelle, d'alliances de spécialisation et de commercialisation, créera un environnement propice aux décisions d'affaires qui pourraient favoriser la croissance et la richesse, en d'autres termes, à accroître la demande de l'Amérique du Nord.

[*Text*]

Thus, the net demand of North America will increase. It will increase differently in the U.S., Canada and Mexico. Mexico will be looking for a lot of infrastructural improvements. Their middle class will be growing. Canada and the United States, we hope, will also be experiencing net increasing growth rates. That will increase the demand for products from Asia-Pacific partners. It will also create opportunities for joint ventures with our Asia-Pacific partners.

There is nothing in the NAFTA, in and of itself, that discriminates against any country, section or geographical region. While I am sure that there are marginal companies in the Asia-Pacific region, just as there are marginal companies in North America and elsewhere, some firms will excel and be able to take advantage of the opportunities created by this more dynamic North American market, and others will not.

At the end of the road, at the end of the implementation period in the NAFTA, I think it would very hard for any student of economics or trade policy to differentiate the impact of the NAFTA from the impact of technological developments, exchange rate fluctuations, political instability or unexpected stability, particular marketing alliances and leveraged takeovers by major corporations which increase the competitiveness of one or another firm. It will be very difficult.

When I talk to Asia-Pacific representatives, I am usually surprised that they focus on the NAFTA at a time when the real source of investment diversion at this point in the Asia-Pacific region is China.

I think the case can be made, Mr. Chairman, that the NAFTA itself creates opportunities to compensate for any particular diversionary effects or dynamics that are created inside North America itself. It is certainly true that when ministers went into the negotiations, they committed themselves to negotiating a GATT- consistent agreement. It is the case that when they came away from the negotiations, they had concluded a GATT-consistent agreement. A working party will be established among the contracting parties of the GATT to deliberate on that consistency with Article 24. The U.S., Mexico and Canada have assured them of their fullest cooperation to answer any and all questions regarding the consistency of the GATT with Article 24.

All in all, when Asia-Pacific partners learn everything we have to tell them about the NAFTA, their concerns subside.

Senator Bosa: Mr. Chairman, I want to ask a question of Mr. Skorupinski. In answer to a question I put to him, he stated that the wage cost component is only a small part of the

[*Traduction*]

Par conséquent, la demande nette de l'Amérique du Nord augmentera. Elle augmentera différemment aux États-Unis, au Canada et au Mexique. Le Mexique cherchera à apporter beaucoup d'améliorations à son infrastructure. Sa classe moyenne grossira. Le Canada et les États-Unis connaîtront, nous l'espérons, une augmentation nette des taux de croissance. Cela accroîtra la demande à l'égard de produits de nos partenaires de l'Asie et du Pacifique. Cela créera aussi des débouchés pour les entreprises en participation avec nos partenaires de cette région.

Rien dans l'ALÉNA en soi n'exerce de discrimination contre quelque nation, section ou région géographique que ce soit. Même si je suis sûr qu'il y a des entreprises marginales dans la région de l'Asie et du Pacifique, tout comme il y en a en Amérique du Nord et ailleurs, certaines entreprises exceleront et seront en mesure de tirer profit des occasions créées par un marché nord-américain plus dynamique, tandis que d'autres ne le feront pas.

En bout de ligne, une fois terminée la période de mise en oeuvre de l'ALÉNA, je crois qu'il serait très difficile pour un observateur en économique ou en politique du commerce de distinguer les répercussions de l'ALÉNA de celles des progrès technologiques, des fluctuations du taux de change, de l'instabilité politique ou d'une stabilité inattendue, d'alliances de commercialisation particulières et de prises de contrôle à des fins spéculatives par de grandes sociétés qui accroissent la compétitivité d'une firme ou d'une autre. Cela sera très difficile.

Lorsque je parle aux représentants de l'Asie et du Pacifique, je suis généralement étonné qu'ils soient si préoccupés par l'ALÉNA à un moment où la source réelle de détournement des investissements dans leur région est la Chine.

Je crois qu'on peut prouver, monsieur le président, que l'ALÉNA contient en lui-même des occasions de compenser tout effet ou mouvement de diversion particulier créé à l'intérieur de l'Amérique du Nord. Il est certainement vrai que lorsque les ministres ont entamé les négociations ils se sont engagés à négocier un accord qui serait conforme au GATT. On peut affirmer que lorsque les négociations ont été terminées, ils avaient effectivement conclu un accord conforme au GATT. Un groupe de travail sera établi au sein des parties contractantes du GATT pour discuter de cette uniformité avec l'article 24. Les États-Unis, le Mexique et le Canada ont offert leur pleine coopération pour répondre à toute question concernant la conformité du GATT à l'article 24.

De toute façon, lorsque les partenaires de l'Asie et du Pacifique apprendront tout ce que nous avons à leur dire concernant l'ALÉNA, leurs préoccupations se dissiperont.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, je veux poser une question à M. Skorupinski. En réponse à une question que je lui ai posée, il a affirmé que la composante salariale n'est

[*Text*]

total cost of an automobile. I believe he said it was 10 per cent. Does that mean that it is 10 per cent in Canada?

Mr. Skorupinski: No. If you look at the total cost of manufacturing a vehicle, you will see that the labour component of that cost is about 10 per cent.

Senator Bosa: In Canada, do you mean?

Mr. Skorupinski: Let me say in Canada or in the U.S.

Senator Bosa: However, there is no unemployment insurance in Mexico. They do not have the same social benefits that we have. There are other factors that might considerably reduce the costs that we have. Therefore, that 10 per cent figure could differ considerably with that of Mexico.

Mr. Skorupinski: I do not know really what it is in Mexico.

The Chairman: When you give your figure, do you mean just wages?

Mr. Skorupinski: The labour, which refers to the wages and benefits in terms of producing a car, is about 10 per cent of the total manufacturing.

The Chairman: Do you mean in Canada and the United States?

Mr. Skorupinski: Yes.

Senator Bosa: But that is not so in Mexico.

The Chairman: What would it be in Mexico?

Mr. Skorupinski: I do not know, Mr. Chairman. We could give you an estimate, but I do not know.

Senator Bosa: Mr. Chairman, the Department of Finance issued a paper which showed that in 1989, the hourly wage compensation in Canada was 7.5 times higher than the wage compensation in Mexico. The Canadian rate is something in the order of 17.43 cents per hour, as compared with that of a Mexican worker which is 2.31 cents per hour. That is offset by the fact that Canadians have a higher productivity factor. Apparently, we are 6.4 times more productive than are the Mexicans. That may be an average, but it is not applicable in every area of endeavour, particularly in automobile manufacturing.

For instance, Magna International established a plant near Pueblo, Mexico. Despite the plant's recent start-up, it is already producing at 75 per cent of the rate of the other 68 Magna plants situated in Canada, the U.S. and Europe. When we make these comparisons, we have to take into account the fact that productivity may be 6.4 times higher than in Mexico overall, but when it comes to automobile parts, that is not the case. It

[*Traduction*]

qu'une petite partie du coût total de fabrication d'une automobile. Je crois qu'il a dit 10 p. 100. Veut-il dire que c'est 10 p. 100 au Canada?

M. Skorupinski: Non. Si vous examinez le coût total de la fabrication d'un véhicule, vous constaterez que la main-d'oeuvre compte pour environ 10 p. 100 de ce coût.

Le sénateur Bosa: Au Canada, vous voulez-dire?

M. Skorupinski: Disons au Canada ou aux États-Unis.

Le sénateur Bosa: Cependant, il n'y a pas d'assurance-chômage au Mexique. Ils ne bénéficient pas des mêmes programmes sociaux que nous. D'autres facteurs peuvent considérablement réduire les coûts auxquels nous devons faire face. Par conséquent, au Mexique, il s'agirait non pas de 10 p. 100, mais d'un chiffre considérablement différent.

M. Skorupinski: Je ne sais pas à combien ce chiffre s'élève au Mexique.

Le président: Ce chiffre faisait-il référence uniquement aux salaires?

M. Skorupinski: La main-d'oeuvre, qui correspond aux salaires et aux avantages sociaux associés à la fabrication d'une voiture, s'élève à environ 10 p. 100 du coût total de fabrication.

Le président: Au Canada et aux États-Unis?

M. Skorupinski: Oui.

Le sénateur Bosa: Mais pas au Mexique.

Le président: À combien ce chiffre s'élèverait-il au Mexique?

M. Skorupinski: Monsieur le président, je ne le sais pas. Nous pourrions vous donner une estimation, mais je ne le sais pas.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, le ministère des Finances a rendu public un document qui montre que, en 1989, la compensation salariale au Canada était de 7,5 fois supérieure à celle consentie au Mexique. Au Canada, le taux s'élève à 17,43 cents l'heure, comparativement à 2,31 cents l'heure au Mexique. Cet avantage est contrebalancé par le fait que la productivité des Canadiens est plus élevée. Apparemment, nous sommes 6,4 fois plus productifs que ne le sont les Mexicains. Il s'agit peut-être d'un avantage, mais il ne s'applique pas à tous les types d'entreprises, particulièrement en ce qui concerne la fabrication automobile.

Par exemple, la société Magna International a établi une usine près de Pueblo, au Mexique. Même si elle vient tout juste de commencer ses activités, l'usine produit déjà à 75 p. 100 du rythme des 68 autres usines de la société Magna au Canada, aux États-Unis et en Europe. Lorsque nous établissons ces comparaisons, nous devons prendre en considération le fait que notre productivité, dans son ensemble, a beau être 6,4 fois plus

[*Text*]

will not take long before they catch up to our technical knowledge and manufacturing skills, regardless of whether they use robots or not.

Mr. Skorupinski: I do not know what your question is, senator.

Senator Bosa: The point is that we seem to regard this aspect of comparison of Mexican and Canadian manufacturers as though we were much more productive. However, that does not seem to be the case. It is not borne out by the experience that Magna International has had in Mexico.

Mr. Skorupinski: I think it depends on comparison on a case-by-case basis.

The Chairman: I gather the witness was talking specifically about production in automobiles when he gave those figures.

Senator Bosa: Yes.

The Chairman: Is that correct?

Mr. Skorupinski: Yes. I was not talking about parts.

The Chairman: Nor were you talking about the general productivity of the Mexican labour force?

Senator Lawson: How can you have negotiations on that very important issue without knowing the labour costs in Mexico? You say it is 10 per cent in the U.S. and 10 per cent in Canada. How could you go into negotiations and not have someone in your group who knew the cost in Mexico?

Mr. Skorupinski: I know what the labour cost is in Mexico on a per-hour basis, but I cannot give you an exact figure on the labour component of producing a car in Mexico.

Senator Lawson: How could you enter into negotiations and not be armed with that information?

The Chairman: It is a matter with which the United States is very concerned — for example, the cost of medical care in the United States as a portion of the cost of a vehicle, as compared with the relevant situation Japan. I have heard some congressmen speak on this topic.

Senator Lawson: Also of concern are the cost of medicare, the cost of pensions, and the cost of fringe benefits. These are non-existent in Mexico. These are all cost items. How could you enter into negotiations and not be armed with that information? You are talking about apples and cabbages. You are not talking about the same thing.

[*Traduction*]

élevée que celle du Mexique, les chiffres ne s'appliquent pas à la fabrication de pièces d'automobiles. Ils auront tôt fait de se donner des connaissances techniques et des compétences manufacturières comparables aux nôtres, qu'ils utilisent des robots ou non.

M. Skorupinski: Sénateur, je ne comprends pas votre question.

Le sénateur Bosa: Ce que je cherche à dire, c'est que, lorsque nous comparons les fabricants mexicains et canadiens dans ce domaine, nous tenons pour acquis que notre productivité est de loin supérieure. Toutefois, tel ne semble pas être le cas. L'expérience que connaît la société Magna International au Mexique ne permet pas de vérifier ce fait.

M. Skorupinski: Je pense qu'il faudrait procéder au cas par cas.

Le président: Je crois comprendre que le témoin, en nous présentant ces chiffres, faisait précisément référence à la fabrication automobile.

Le sénateur Bosa: Oui.

Le président: Est-ce exact?

M. Skorupinski: Oui. Je ne faisais pas référence aux pièces.

Le président: Et vous ne faisiez pas non plus référence à la production générale de la main-d'oeuvre mexicaine?

Le sénateur Lawson: Comment pouvez-vous mener des négociations au sujet de cette question de la plus haute importance sans connaître les coûts de la main-d'oeuvre au Mexique? Vous avez dit qu'ils s'élevaient à 10 p. 100 aux États-Unis et à 10 p. 100 au Canada. Comment pouvez-vous entreprendre des négociations sans que l'une des personnes de votre groupe connaisse les coûts de la main-d'oeuvre au Mexique?

M. Skorupinski: Je connais le coût horaire de la main-d'oeuvre mexicaine, mais je suis incapable de vous donner des chiffres concernant les coûts de la main-d'oeuvre tels qu'ils s'appliquent à la fabrication d'une voiture.

Le sénateur Lawson: Comment pouvez-vous entreprendre des négociations sans disposer de ces informations?

Le président: C'est une question qui préoccupe les États-Unis au plus haut point — par exemple, les coûts de l'assurance-santé aux États-Unis par rapport aux coûts d'ensemble de la fabrication d'un véhicule, comparativement à ceux en vigueur au Japon. J'ai entendu un représentant du Congrès américain aborder cette question.

Le sénateur Lawson: Les coûts de l'assurance-santé, des pensions et des avantages sociaux sont également préoccupants. Au Mexique, ces coûts sont inexistants. Tout cela coûte cher. Comment pouvez-vous entreprendre des négociations sans disposer de ces informations? Vous comparez des pommes et des oranges. Vous ne parlez pas de la même chose.

[*Text*]

The gentleman with his hand up said this would help the middle class of Mexico.

Senator Stollery: What middle class?

Senator Lawson: That is a very good question: What middle class? Twenty years ago when the Maquiladora plants were established, there were promises that these plants would help the working class and the middle class. The information I have is that real wages in the last decade in Mexico have gone down about 50 per cent.

The Chairman: Senator Lawson, we have been over the second ground you are coming to quite extensively. The first question is one the witness should probably answer now.

Mr. Clark: I want to clarify that I am answering the right question. You were wondering why —

Senator Stollery: The other components of the costs.

Mr. Clark: — the other components of the costs were not at the tip of the negotiator's tongue this afternoon?

Senator Lawson: Not this afternoon. Why did he not have that information when he was in negotiations?

Mr. Clark: Whether he knew in the negotiations — I would not have thanked him if he had, because that was not the point of the negotiations, so if he did not know it would have been all right with me, because it was irrelevant to the exercise. The exercise was to lower Mexican barriers.

I repeat: There was free access for Mexico's automotive goods into Canada, so whether or not there was a NAFTA, there would be free access. That was not something we were about to negotiate. It was not something on which we would base a negotiating strategy. We were attempting to remove the barriers to Mexico's market so that Canadian workers and businesses would have access to that market, in order that jobs would be built in Canada, so that, in turn, we could export automotive goods to Mexico. That was the point. I think the negotiators did reasonably well.

Senator Lawson: Working conditions, or health and welfare for the workers, or the wages that were being paid were not a concern for our negotiators? You had no concerns about those matters?

Mr. Clark: I do not understand what you are saying. Are you asking what the alternative was for Mexico? Canada did not ask Mexico to seek a bilateral agreement with the United States. Canada did not ask Mexico to begin its system of reforms. Canada did not ask Mexico to open its market to competition. Mexico did that on its own, sir. It was those

[*Traduction*]

Le monsieur qui a levé la main a dit que cela aiderait la classe moyenne mexicaine.

Le sénateur Stollery: Quelle classe moyenne?

Le sénateur Lawson: C'est une très bonne question : quelle chasse moyenne? Il y a vingt ans, lorsque les usines de Maquiladora ont été créées, elles devaient, suivant les promesses faites à l'époque, aider la classe ouvrière et la classe moyenne. Selon les informations dont je dispose au sujet du Mexique, les salaires réels, au cours de la dernière décennie, ont connu une diminution d'environ 50 p. 100.

Le président: Sénateur Lawson, nous avons examiné en détail la question à laquelle vous vous attardez. Le témoin devrait sans doute répondre maintenant à la première question.

M. Clark: J'aimerais être certain de répondre à la bonne question. Vous vous demandiez pourquoi. . .

Le sénateur Stollery: Les autres composantes des coûts.

M. Clark: . . .les autres composantes des coûts n'étaient pas connues du négociateur, cet après-midi?

Le sénateur Lawson: Ce n'était pas cet après-midi. Au moment des négociations, pourquoi ne disposait-il pas de ces informations?

M. Clark: S'il l'avait su à l'époque des négociations — je ne l'aurais pas remercié si tel avait été le cas, parce que ce n'est pas ce sur quoi portaient les négociations, si bien que, s'il ne l'avait pas su, je ne m'en serais pas offusqué, parce que cela n'avait rien à voir avec l'exercice. L'exercice portait sur l'abaissement des barrières mexicaines.

Je le répète: les produits de l'automobile fabriqués au Mexique jouissaient d'un accès libre au marché canadien, si bien que, avec ou sans l'ALÉNA, l'accès aurait été libre. Cette question ne faisait pas partie des négociations. Nous n'avions pas l'intention de fonder la stratégie de négociation sur cette question. Nous tentions de faire tomber les barrières qui interdisaient l'accès au marché mexicain pour que les entreprises et les travailleurs canadiens puissent y avoir accès. De cette façon, nous étions en mesure de créer des emplois au Canada pour que, en retour, nous soyons en mesure d'exporter vers le Mexique des produits automobiles. Voilà le but que nous poursuivions. Je pense que les négociateurs s'en sont raisonnablement bien tirés.

Le sénateur Lawson: Les conditions de travail, la santé et le bien-être des travailleurs, ou les salaires versés ne préoccupaient pas nos négociateurs? Ces questions ne vous préoccupaient nullement?

M. Clark: Je ne comprends pas ce que vous dites. Posez-vous une question au sujet des solutions de rechange dont disposait le Mexique? Le Canada n'a pas demandé au Mexique de chercher à conclure un accord bilatéral avec les États-Unis. Le Canada n'a pas demandé au Mexique d'entreprendre son système de réformes. Le Canada n'a pas demandé au

[*Text*]

reforms which led Mexico to the conclusion that it had to guarantee and secure its access to its largest market in order to assure its investors and prospective investors that Mexico was still a competitive location in which to locate their plant, equipment and managerial know-how.

The Chairman: That is very interesting but, as you know, that is on the record at least once. Some of it is on the record in the Senate itself.

Senator Carney: My supplementary question is to restate a point that Senator Bosa was attempting make. A lot is being said about relative productivity levels between Canada and the U.S. We are constantly being told that Canada's productivity is much greater than Mexico's. Is that gap closing? As we look at the development of Mexico, is the gap between our higher productivity and Mexico's lower productivity closing? That is what I think you were attempting to state, senator.

Mr. Skorupinski: I can partially answer that question. In the automotive industry, the competitiveness of different plants varies in each country. For example, the Ford Hermosillo plant, from all reports and various studies we have seen, is apparently one of Ford's best plants in North America. That particular plant is world class. Other plants produce many vehicles and have very low productivity, so it is difficult to generalize that one country has much higher productivity than another. You must look at the issue on a plant-by-plant basis. In general, Canada's productivity and the plants in Canada are the most modern and the most productive in North America.

If you saw the J.D. Power survey which came out last week, three of the top five plants in North America, when measured on the basis of quality of product produced and other yardsticks, were in Canada. There was a Ford plant, a Honda plant and a Toyota plant. In vehicle manufacturing, Canada is very competitive.

To get back to your previous question, if you are talking about the total cost of manufacturing a car, we took that into consideration. While labour is one component, there are many other components.

Senator Bolduc: For the last hour, I have been trying to get to that very question. How do you dissect the components and the percentage of each — for example, labour, power and energy, et cetera?

[*Traduction*]

Mexique d'ouvrir son marché à la concurrence. Monsieur, le Mexique a agi de sa propre initiative. Ce sont ces réformes qui ont amené le Mexique à conclure qu'il devait garantir et raffermir l'accès à son plus important marché de façon à montrer aux investisseurs et aux investisseurs éventuels que le Mexique était toujours un endroit concurrentiel où établir leur usine, leurs installations et leur expertise en matière de gestion.

Le président: C'est très intéressant mais, comme vous le savez, tout cela a au moins une fois été consigné au compte rendu. Pour une part, cela figure dans le compte rendu du Sénat lui-même.

Le sénateur Carney: Ma question supplémentaire porte sur un point que le sénateur Bosa a tenté de soulever. On a beaucoup parlé des niveaux de productivité respectifs du Canada et des États-Unis. On nous répète sans cesse que la productivité du Canada est beaucoup plus élevée que celle du Mexique. Le fossé est-il en train d'être comblé? Si l'on considère le développement du Mexique, l'écart entre notre productivité plus élevée et la productivité moins élevée du Mexique est-il en voie de s'effacer? Sénateur, je pense que c'est ce que vous tentiez de dire.

M. Skorupinski: Je peux en partie répondre à cette question. Dans l'industrie automobile, la compétitivité des diverses usines varie selon les pays. Par exemple, l'usine Ford de Hermosillo, suivant les rapports et les diverses études que nous avons consultés est apparemment l'une des meilleures usines de Ford en Amérique du Nord. Cette usine particulière est de calibre mondial. D'autres usines produisent de nombreux véhicules et affichent un très bas niveau de productivité, si bien qu'il est difficile de généraliser et d'affirmer que la productivité de tel pays est de beaucoup supérieure à celle d'un autre. On doit aborder cette question en fonction de chacune des usines. En général, les usines du Canada sont les plus modernes et les plus productives en Amérique du Nord. Il en va donc ainsi de la productivité du Canada dans son ensemble.

Si vous avez vu l'étude de J.D. Power qui a été rendue publique la semaine dernière, vous savez que trois des cinq meilleures usines en Amérique du Nord, lorsqu'on tient compte de la qualité du produit et d'autres étalons de mesure, se trouvent au Canada. Il s'agit d'une usine Ford, d'une usine Honda et d'une usine Toyota. Dans la fabrication des véhicules, le Canada est très concurrentiel.

Pour en revenir à votre question précédente, nous avons pris en considération le coût total de la fabrication d'une voiture, si c'est bien là ce à quoi vous faisiez référence. La main-d'oeuvre est une composante, mais il y en a beaucoup d'autres.

Le sénateur Bolduc: Pendant la dernière heure, j'ai tenté d'en venir à cette question précise. Comment pouvez-vous ventiler les diverses composantes et les pourcentages qui correspondent à chacune — par exemple, la main-d'oeuvre, la consommation d'énergie, etc.?

[*Text*]

Mr. Skorupinski: Labour and overhead is one component. The cost of parts is another component. The cost of transportation is a component.

Senator Bolduc: Do you have a percentage of each?

Mr. Skorupinski: No, I do not have a percentage. I do not have it with me. I could produce a percentage, based on Canadian plants.

Senator Ghitter: I wanted to clarify Senator Bosa's point relative to Magna going into Mexico. That is an example of the positive side of what is occurring. My understanding is they went into Mexico and set up a $15 million plant. They are buying steel from Stelco. They will eventually use auto parts made in Canada that would go to Mexico to service a Mexican market. That is an example of what we want to have happen. That plant is not servicing any other market but the Mexican market. That tells me that what you are attempting to achieve is something that was not available before. Would that be an incorrect conclusion?

Mr. Skorupinski: No, that is correct. One of the objectives in the NAFTA was to integrate the automotive industry between the three countries because Mexico is currently a closed market, and neither Canada nor the U.S. has access to that market.

Senator Ghitter: Then this is a positive example of what is occurring, not a negative one. The agreement is opening up new markets, new products and new abilities for Canadian companies to compete in markets that were not previously available to them. Is that a fair statement?

Mr. Skorupinski: Yes.

Senator Bosa: It could also work the other way around. Companies could export from there into Canada, if they have lower costs.

Senator Ghitter: That is hypothetical.

Senator Bosa: That is very real.

Mr. Skorupinski: They can do that today.

Senator Ghitter: We will save that for the house.

Mr. Clark: Mexico can do that now.

Senator MacEachen: I wish to raise an important point, because we are dealing with the investment factor and what the potential is for investment in the various countries.

We had testimony from the president of the Canadian Auto Workers, in which he said this:

[*Traduction*]

M. Skorupinski: La main-d'oeuvre et les frais généraux constituent une composante. Le coût des pièces en est une autre. Il en va de même pour le coût du transport.

Le sénateur Bolduc: Disposez-vous d'un pourcentage pour chacune?

M. Skorupinski: Non, je n'ai pas les pourcentages. Je ne les ai pas en main. Je pourrais présenter des pourcentages établis en fonction des usines canadiennes.

Le sénateur Ghitter: Je voulais clarifier le point qu'a soulevé le sénateur Bosa au sujet de l'arrivée de la société Magna au Mexique. C'est un exemple positif de ce qui est en voie de se produire. Ce que je comprends, c'est que la société s'est rendue au Mexique et y a établi une usine de 15 millions de dollars. Ils achètent de l'acier de la société Stelco. Un jour, on utilisera des pièces d'automobile fabriquées au Canada : ces dernières seraient dirigées vers le Mexique pour desservir le marché mexicain. C'est là une illustration de ce à quoi nous voulons assister. Cette usine ne dessert que le marché mexicain. Voilà qui m'indique que ce que vous cherchez à faire n'existait pas auparavant. S'agit-il d'une conclusion incorrecte?

M. Skorupinski: Non, c'est exact. L'un des objectifs de l'ALÉNA consiste à intégrer l'industrie automobile des trois pays parce que le Mexique, pour l'heure, est un marché fermé et que ni le Canada ni les États-Unis n'y ont accès.

Le sénateur Ghitter: Il s'agit d'un exemple positif de ce qui est en voie de se produire, et non d'un exemple négatif. Pour les sociétés canadiennes, l'Accord ouvre de nouveaux marchés qui font appel à de nouveaux produits et à de nouvelles compétences. Ces dernières peuvent maintenant se lancer à la conquête de marchés qui, auparavant, leur étaient interdits. Est-ce là une affirmation juste?

M. Skorupinski: Oui.

Le sénateur Bosa: Le contraire est aussi vrai. Si leurs coûts sont moins élevés, des sociétés pourraient exporter du Mexique vers le Canada.

Le sénateur Ghitter: C'est hypothétique.

Le sénateur Bosa: C'est très réel.

M. Skorupinski: Elles peuvent agir de la sorte aujourd'hui.

Le sénateur Ghitter: Nous laisserons à la Chambre le soin de traiter de cette question.

M. Clark: Le Mexique peut maintenant agir de la sorte.

Le sénateur MacEachen: Je souhaite soulever un point important parce que nous avons affaire aux investissements et aux possibilités qui s'offrent dans les divers pays à ce chapitre.

Nous avons entendu le témoignage du président des Travailleurs unis de l'automobile, qui a déclaré ce qui suit:

[*Text*]

> . . .one does not have to be a rocket scientist to ask the question: If Mexico has the technology and has labour costs one-tenth of what they are in Canada and the United States, and one can ship out of that market into the bigger markets, if you were a Japanese auto investor today, where would you locate?
>
> If we had the FTA agreement in place when I went to Japan to get Suzuki to locate in Canada, and when Honda and Toyota agreed to locate in Canada, they would not have located here; it would have made no sense to them. The only reason they located here was that we were pushing the Auto Pact arrangements.

He went on to say:

> Looking to the future, 10 years from now, and asking that question in the boardroom, where would it make sense to make that investment based on labour costs. . .

Then he went on to say something about the Mexican workers, and that they have the potential to be as productive as anyone else.

> Today General Motors has more workers in Mexico than it has in Canada.
>
> For the Japanese and others in the future. . .the logical conclusion is that the next wave of investment would be into Mexico.

I find that a rather disturbing conclusion by the head of the auto workers union. Have any of you had discussions with him? Could you come to a meeting of the minds as to the totally different perspective which he has projected and which is projected by the tenor of his testimony? If you have any comments on that, I would be happy to hear them.

Mr. Skorupinski: During the negotiations of the NAFTA, an advisory committee was set up. The CAW was a full participant in that committee and participated in quite a few of the meetings, as did the importers, the manufacturers, et cetera. The evidence speaks for itself.

With respect to vehicle manufacturers, even though Mexico is there, Mexican labour rates are lower today. They can import products from Mexico duty free into Canada, and are investing billions of dollars in Canada. They are not doing that because Canada is not a competitive place to invest. They are doing that because Canada is very competitive, and Canada is a good place to invest. We expect further investment in the future.

[*Traduction*]

> [. . .] il ne faut pas avoir inventé la poudre à canon pour poser la question: si le Mexique avait la technologie et que ses coûts de main-d'oeuvre étaient un dixième de ce qu'ils sont au Canada et aux États-Unis, et qu'on avait l'autorisation d'expédier des produits depuis ce marché dans des marchés plus grands, si vous étiez un investisseur japonais dans le domaine de l'automobile, où feriez-vous vos investissements?
>
> Si, l'ALÉ avait été en place au moment où je me suis rendu au Japon pour amener Suzuki à venir s'installer au Canada et lorsque Honda et Toyota ont consenti à venir s'établir ici, jamais ils ne l'auraient fait; cela n'aurait eu aucun sens à leurs yeux. La seule raison pour laquelle ils sont venus s'installer ici était qu'ils voulaient la concrétisation des modalités du Pacte de l'automobile.

Il a alors ajouté:

> Si on se tourne vers l'avenir, dans dix ans d'ici, et qu'on pose cette question au conseil, à savoir où serait-il sensé d'investir en fonction des coûts de la main-d'oeuvre [. . .]

Puis il a ajouté quelque chose au sujet des travailleurs mexicains; il a en outre ajouté qu'ils avaient le potentiel de se montrer aussi productifs que quiconque.

> De nos jours, General Motors compte plus de travailleurs au Mexique qu'au Canada.
>
> Pour l'avenir des Japonais et d'autres [. . .], la conclusion logique est que la prochaine vague d'investissements se fera au Mexique.

De la part du chef du syndicat des travailleurs de l'automobile, je considère qu'il s'agit d'une conclusion plutôt préoccupante. En avez-vous discuté avec lui? Pouvez-vous concilier vos positions quant à la perspective totalement différente qu'il a laissé entrevoir et que laisse entrevoir le contenu de son témoignage? Si vous avez des commentaires à ce sujet, je serai heureux de les entendre.

M. Skorupinski: Dans le courant des négociations de l'ALÉNA, on a créé un comité consultatif. Les TUA, qui étaient membres à part entière du comité, ont participé à un certain nombre de réunions, tout comme les importateurs, les manufacturiers, etc. Le témoignage est en soi suffisamment éloquent.

En ce qui a trait aux fabricants d'automobiles, les taux de la main-d'oeuvre en vigueur au Mexique aujourd'hui sont moins élevés, même si le Mexique est présent. Ils peuvent importer au Canada, en franchise de droits, des produits mexicains, et ils investissent des milliards de dollars au Canada. Ils n'agissent pas de la sorte parce que le Canada n'est pas un endroit concurrentiel où investir. S'ils le font, c'est que le Canada est très concurrentiel, et que le Canada est un bon endroit où

[*Text*]

The Magnas who have invested in Mexico have done so to complement their Canadian operations. Often there is increased trade between Canada and Mexico because of that investment. They are investing to service a local market. I think they should. That is a big market. There is assembly there. There should be parts manufacturers in Mexico producing in Mexico, just as there are in Canada, producing in Canada. I do not see it as a negative.

In the discussions we had with the industry, the rest of the participants at the table would not totally agree with what Mr. White said.

Senator MacEachen: It is a very troubling question, because when the matter is discussed in the political circles I move in, there is very deep concern about what is happening in the automobile industry and what the future holds for the automobile industry. It is not an anxiety that is contrived for political purposes. It is one that exists. Mr. White was expressing real anxiety.

I find it equally puzzling that there should be such a different perspective between those who have participated in negotiations and those who are, in a sense, to be affected by them.

The Chairman: I wish to move on to another section of our work. I know Mr. Clark wants to — I do not want you to filibuster your own bill.

Mr. Clark: I would like to make a short response to the president of the CAW. The situation facing the Canadian government was the prospect of having Mexico and the United States conclude a free trade agreement excluding Canada, and that led the Canadian government in exactly the direction of the recent and responsible anxieties the senator was expressing.

It was to create a level playing field to ensure that more investors would look to Canada as a part of their overall business plan that we negotiated the agreement that we did.

The Chairman: Perhaps we can move on now to the second block of our work, "Agriculture and standards related matters." I know that Senator Carney wishes to be recognized under this rubric.

Senator Carney: Yesterday at the committee I raised the issue of sugar. I pointed out that the U.S. Secretary of Agriculture, had written to President Clinton asking him to further restrict imports of sugar into the United States. They

[*Traduction*]

investir. Nous nous attendons à d'autres investissements pour l'avenir.

Les investissements de la société Magna au Mexique ne visent qu'à servir de complément à ses activités canadiennes. Grâce à ces investissements, il arrive même souvent que les échanges commerciaux entre le Canada et le Mexique s'accroissent. Ils investissent pour desservir un marché local. Je pense qu'ils ont raison de le faire. C'est un marché important. Là, on procède à de l'assemblage. Au Mexique, il devrait y avoir des fabricants de pièces qui produisent au Mexique, tout comme il y en a au Canada qui produisent au Canada. Je ne crois pas que cela soit négatif.

Dans les discussions que nous avons eues avec l'industrie, le reste des participants présents autour de la table n'étaient pas entièrement d'accord avec les propos de M. White.

Le sénateur MacEachen: Il s'agit d'une question fort préoccupante parce que, lorsque la question est débattue dans les cercles politiques que je fréquente, on s'inquiète au plus haut point de ce qui est en voie de se produire dans l'industrie automobile et de ce que réserve l'avenir à cette industrie. Ce n'est pas une inquiétude que motivent des raisons politiques. C'est une inquiétude bien réelle. M. White faisait part d'inquiétudes tout ce qu'il y a de plus réel.

L'écart entre le point de vue de ceux qui ont participé aux négociations et de ceux qui, en un sens, seront touchés par elles me laisse perplexe.

Le président: J'aimerais maintenant passer à une autre partie de nos travaux. Je sais que M. Clark le veut — je ne veux surtout pas faire de l'obstruction à votre propre projet de loi.

M. Clark: J'aimerais répondre brièvement à ce qu'a dit le président des TUA. Le gouvernement du Canada risquait de voir le Mexique et les États-Unis conclure un Accord de libre-échange excluant le Canada, ce qui a incité le gouvernement canadien à agir exactement dans le sens des inquiétudes responsables et récentes exprimées par le sénateur.

Si vous avons négocié l'Accord auquel nous en sommes arrivés, c'était pour instaurer des règles du jeu équitables susceptibles d'inciter un plus grand nombre d'investisseurs à songer à intégrer le Canada dans leur plan général d'entreprise.

Le président: Peut-être pourrions-nous passer maintenant à la deuxième partie de nos travaux, à savoir «Agriculture, techniques et questions connexes». Je sais que le sénateur Carney souhaite intervenir à ce sujet.

Le sénateur Carney: Hier, devant le Comité, j'ai soulevé la question du sucre. J'ai souligné que le secrétaire américain de l'Agriculture avait écrit au président Clinton pour lui demander de restreindre davantage les importations de sucre aux

[*Text*]

are already highly restricted. He asked him specifically to direct the U.S. International Trade Commission to instigate an investigation under section 22 and also, through presidential proclamation, to increase the quotas and the import fees on sugar.

Canada exports sugar and sugar-containing products to the U.S. I am advised that this measure, if it proceeds, would pretty well shut down the Manitoba sugar beet industry, losing us at least 100 jobs in Manitoba, and would probably affect up to 350 growers.

I am merely asking for a status report on the situation. As I said yesterday, we know we did not deal with this in the FTA. Is it being dealt with in NAFTA? At that time I was advised that there was no change between the FTA and the NAFTA provisions in this area. I understand that you came here today to address this issue.

The Chairman: Perhaps you could introduce the witness who is going to deal with the questions.

Mr. von Finckenstein: Thank you, senator. Mr. Mike Gifford from the Department of Agriculture, who was the chief agriculture negotiator for the NAFTA, will answer the question.

Mr. Mike Gifford, Senior Coordinator, Multilateral Trade, Negotiations Branch, Department of International Trade: Mr. Chairman, in response to Senator Carney's question, the U.S. Agricultural Adjustment Act of the 1930s empowers the Secretary of Agriculture to recommend to the President the application of import quotas or special import fees if imports threaten to undermine a U.S. price support program.

This year the Americans are anticipating that their price support program for sugar is being threatened. They are supposed to run it on a no-cost basis to the U.S. government, and the way they do that is to restrict imports. From their point of view their import quotas and import fees today are not strict enough. The Secretary of Agriculture has therefore recommended to the President that there be a study initiated under the auspices of the International Trade Commission to assess the impact on the U.S. price support program for sugar. In the meantime, the Secretary of Agriculture is recommending that the President authorize the imposition of a special import fee to about 50 per cent of the value of refined sugar coming into the United States.

[*Traduction*]

États-Unis. Rappelons qu'elles font déjà l'objet de restrictions importantes. Il lui a expressément demandé d'enjoindre à l'U.S. International Trade Commission d'entreprendre une étude aux termes de l'article 22 et également, au moyen d'un décret présidentiel, d'accroître les contingents et les droits imposés à l'importation de sucre.

Le Canada exporte du sucre et des produits contenant du sucre aux États-Unis. On me dit que cette mesure, si elle est adoptée, sonnerait le glas de l'industrie manitobaine de la betterave à sucre, ce qui entraînerait la perte d'au moins 100 emplois au Manitoba et toucherait probablement jusqu'à 350 agriculteurs.

Tout ce que je demande, c'est qu'on me dise où en sont les choses à cet égard. Comme je l'ai mentionné hier, nous savons que nous n'avons pas abordé cette question dans le cadre de l'ALÉ. Sommes-nous en train de nous y intéresser dans le cadre de l'ALÉNA? On m'a dit que les dispositions de l'ALÉ et de l'ALÉNA dans ce secteur étaient analogues. Je crois comprendre que vous vous êtes présenté ici hier pour aborder cette question.

Le président: Peut-être pourriez-vous présenter le témoin qui répondra aux questions à ce sujet.

M. von Finckenstein: Merci, sénateur. M. Mike Gifford, du ministère de l'Agriculture, négociateur en chef pour les questions touchant l'agriculture, répondra à la question.

M. Mike Gifford, conseiller principal, Secteur des négociations commerciales multilatérales, ministère du Commerce extérieur: Monsieur le président, pour répondre à la question du sénateur Carney, je rappellerai que le secrétaire de l'Agriculture, conformément à l'U.S. Agricultural Adjustment Act, adoptée dans les années 30, peut demander au président l'imposition de contingents, relativement aux importations, ou de droits spéciaux applicables aux importations, si ces dernières risquent de porter atteinte au programme américain de soutien des prix.

Cette année, les Américains craignent que leur programme de soutien des prix soit menacé, pour ce qui est du sucre. Le gouvernement des États-Unis est censé n'avoir rien à débourser à cet égard. On préfère restreindre les importations. Du point de vue des Américains, les contingents et les droits touchant les importations ne sont pas suffisamment rigoureux. Le secrétaire de l'Agriculture a par conséquent demandé au président qu'une étude soit entreprise, sous l'égide de l'International Trade Commission, pour évaluer les conséquences sur le programme américain de soutien des prix, relativement au sucre. Entretemps, le secrétaire de l'Agriculture recommande au président d'autoriser l'imposition d'un droit spécial correspondant à environ 50 p. 100 de la valeur du sucre raffiné importé aux États-Unis.

[*Text*]

We understand, Mr. Chairman, that this letter was sent in the very recent past and that it is still under consideration by the President. Officials from the Canadian Embassy are in fact meeting today with their counterparts from USDA and USTR to ascertain precisely what the U.S. intentions and concerns are.

Let me briefly indicate the links to the FTA and to the NAFTA. In the FTA, both the United States and Canada maintain their respective non-tariff barriers. We maintained our Article 11 import quotas under Article 11 of the GATT and the United States maintained its section 22 import quotas and restrictions for which it has had a GATT waiver ever since 1955. We have both retained our respective GATT rights and obligations with respect to our non-tariff barriers.

Since agricultural access was not negotiated in NAFTA between Canada and the United States, our rights and obligations relate to the FTA only vis-à-vis the United States, and our rights and obligations have not changed. The Americans have the right, under their GATT waiver, to apply import restrictions in support of their price support programs and Canada retains the right to apply its Article 11 import quotas in support of its supply management programs. This did not change between Canada and the United States.

If the U.S. President goes ahead and agrees with the Secretary of Agriculture on the imposition of additional import restrictions, then it will be up to Canada to determine whether or not these actions are in conformity with the terms of the GATT waiver, or whether or not the United States is generally in conformity with its GATT obligations vis-à-vis the waiver for section 22.

Senator Carney: What you are telling me in terms of NAFTA is that there is no change, that Mr. von Finckenstein was correct yesterday that there is no change in this situation between the FTA, which did not deal with it, and NAFTA, which still does not deal with it.

In the course of the consideration of this bill, under NAFTA, what provisions are open to us to counter this type of action? Can we go to dispute settlement on it? If it is out of the FTA and it is out of the NAFTA, it is not into dispute settlement; correct?

[*Traduction*]

Monsieur le président, nous croyons comprendre que cette lettre a été envoyée tout récemment et que le président n'y a pas encore donné suite. De fait, les représentants de l'ambassade du Canada rencontreront aujourd'hui leurs homologues de l'USDA et de l'USTR pour établir clairement les intentions et les préoccupations des États-Unis à cet égard.

Permettez-moi d'évoquer brièvement les liens entre l'ALÉ et l'ALÉNA. Dans l'ALÉ, les États-Unis et le Canada maintiennent tous deux leurs barrières non tarifaires respectives. Conformément à l'article 11 du GATT, nous conservons notre article 11 relativement aux contingents d'importation, et les États-Unis conservent leur article 22 concernant les contingents et les restrictions applicables à l'importation, article qui profite depuis 1955 d'une dérogation accordée en vertu du GATT. En ce qui concerne les barrières non tarifaires, les deux pays ont maintenu leurs obligations et droits respectifs aux termes du GATT.

Étant donné que l'accès aux marchés agricoles n'a pas été négocié entre le Canada et les États-Unis dans le cadre de l'ALÉNA, nos droits et nos obligations, en vertu de l'ALÉ, n'ont trait qu'aux États-Unis. Nos droits et nos obligations n'ont donc pas changé. Les Américains ont le droit, en vertu de la dérogation dont ils bénéficient au regard du GATT, d'imposer des restrictions à l'importation pour appuyer leurs programmes de soutien des prix, et le Canada conserve son droit d'appliquer des contingents d'importation, conformément à l'article 11, pour appuyer ses propres programmes de gestion de l'approvisionnement. À cet égard, la situation du Canada et des États-Unis n'a pas changé.

Si le président américain va de l'avant et accepte, à l'instigation du secrétaire de l'Agriculture, d'imposer des restrictions additionnelles aux importations, il appartiendra alors au Canada de déterminer si cette mesure est conforme ou non aux termes de la dérogation du GATT, ou si, en règle générale, les États-Unis respectent ou non les obligations qu'ils ont contractées en vertu du GATT à l'égard de la dérogation, pour ce qui touche l'article 22.

Le sénateur Carney: Ce que vous dites, c'est qu'il n'y a aucun changement en vertu de l'ALÉNA et que M. von Finckenstein a eu raison d'affirmer hier que la situation demeurait inchangée puisque, dans le cadre de l'ALÉ, on n'avait pas touché cette question et que, dans le cadre de l'ALÉNA, on n'y a toujours pas touché.

Dans le cadre de notre examen du projet de loi, en ce qui concerne l'ALÉNA, à quel type de dispositions pouvons-nous faire appel pour contrecarrer ce type de mesure? Pouvons-nous faire appel au processus de règlement des conflits? Si cette question n'est abordée ni dans l'ALÉ ni dans l'ALÉNA, elle ne peut être assujettie au processus de règlement des conflits, n'est-ce pas?

[*Text*]

Mr. Gifford: No, senator, because the operative provisions of the FTA in so far as agricultural access vis-à-vis Canada and the United States is concerned are now an integral part of NAFTA. Therefore, we retain our rights under the FTA vis-à-vis U.S. section 22 import quotas to challenge them, if we feel that their imposition of restrictions under section 22 are in breach of the terms of their GATT waiver. If they are in conformity with the terms of the GATT waiver, we have no recourse.

Senator Carney: I do not want to pursue this, but it seems to me that you have contradicted yourself. I am advised that this issue was not dealt with in the FTA. I am advised that NAFTA does not deal with it either. You have now stated that NAFTA does. My understanding is that, if something is not contained in NAFTA or the FTA, it does not go to dispute settlement. For instance, take cultural issues. If the FTA does not cover culture, cultural issues cannot be taken to dispute settlement. If this situation is not addressed under NAFTA or the FTA, then presumably it cannot go to dispute settlement; is that correct?

Mr. von Finckenstein: Senator, it cannot go to dispute settlement under the FTA. The FTA does not impinge on our GATT rights. They are preserved specifically in this area; therefore, the dispute settlement would be before the GATT.

Senator Carney: So our recourse on this matter is only before the GATT; it is not addressed in the NAFTA.

Senator Lawson: Mr. Chairman, as some of you may or may not know, the U.S. customs service ordered Green Giant Foods to change frozen food packaging that deceives customers into thinking that Mexican-grown vegetables come from the United States.

A brief background: Green Giant Foods relocated in 1990 from the California Valley to Mexico. As word got out to the American consumer that it was using contaminated water to irrigate the fields and using chemicals that were banned in the United States and Canada, there was a resistance by the consumer to buy the products. Green Giant then engaged in packaging to attempt to deceive consumers with statements such as: American mixture, San Francisco choice, and words to that effect to make the consumer believe the produce was grown in the United States.

[*Traduction*]

M. Gifford: Non, sénateur, parce que le dispositif de l'ALÉ, en ce qui a trait à l'accès aux marchés agricoles canadiens et américains, fait maintenant partie intégrante de l'ALÉNA. Par conséquent, nous conservons le droit de contester les contingents d'importation imposés en vertu de l'article 22, si nous considérons que l'imposition de telles restrictions en vertu de l'article 22 ne respecte pas les termes de la dérogation du GATT. Si cette imposition respecte les termes de la dérogation du GATT, nous ne disposons d'aucun recours.

Le sénateur Carney: Je ne souhaite pas pousser cette question plus avant, mais il me semble que vous vous êtes contredit. On m'a dit que cette question n'a pas été abordée dans le cadre de l'ALÉ. On m'a dit qu'elle n'a pas non plus été abordée dans le cadre de l'ALÉNA. Or, vous venez tout juste de dire qu'elle avait été abordée dans le cadre de l'ALÉNA. Ce que je crois comprendre, c'est que si une question ne fait partie ni de l'ALÉNA ni de l'ALÉ, elle ne peut être assujettie au processus de règlement des conflits. Prenez les questions culturelles, par exemple. Si l'ALÉ ne s'intéresse pas à la culture, les questions culturelles ne peuvent être assujetties au processus de règlement des conflits. Si la question n'a été abordée ni dans l'ALÉ ni dans l'ALÉNA, sans doute peut-on présumer qu'elle n'est pas assujettie au processus de règlement des conflits. Est-ce exact?

M. von Finckenstein: Sénateur, la question ne peut être assujettie au processus de règlement des conflits de l'ALÉ. L'ALÉ n'affecte en rien les droits spécifiques que nous conservons dans ce domaine relativement au GATT. Par conséquent, on devrait recourir au processus de règlement des conflits du GATT.

Le sénateur Carney: Ainsi, nous n'avons de recours sur cette question que devant le GATT. L'ALÉNA ne s'y intéresse pas.

Le sénateur Lawson: Monsieur le président, comme certains d'entre vous le savent peut-être, le service américain des douanes a ordonné à la société Green Giant Foods de modifier les emballages de ses aliments congelés parce que ceux-ci induisaient les consommateurs en erreur en leur laissant croire que des légumes cultivés au Mexique provenaient des États-Unis.

Voici un brin d'histoire: en 1990, la société Green Giant Foods a transféré ses activités de la California Valley au Mexique. Les consommateurs américains ont alors entendu des rumeurs suivant lesquelles on avait recours à des produits chimiques interdits aux États-Unis et au Canada ainsi qu'à de l'eau contaminée pour irriguer les champs; les consommateurs se sont montrés réticents à acheter les produits. La société a alors modifié les emballages pour tenter de tromper les consommateurs à l'aide d'énoncés comme: «American Mixture» ou «San Francisco Choice». On a utilisé des expressions du

[*Text*]

The customs service ruled that Green Giant must print the words: "Product of Mexico", on the front of the package in 27 point type and it was given 60 days to comply. The customs regulations require that in any case where the words "United States" or "American" or the name of any city or locality appear on the import item, the words "Made in Mexico" or "Product of Mexico" must apply. They went on to say that consumers have a right to know whether the food they eat is produced under American conditions.

My question relates to the same concern on behalf of Canadian consumers. Is there any provision in our present customs laws or regulations or the NAFTA agreement itself that will protect the Canadian consumer from this type of deceptive practice?

Mr. Gifford: Mr. Chairman, often there is a situation where an imported product meets Canadian grade standards and one will see what appears to be a strange situation, where it will state, "Product of U.S.A." but "Canada Number 1 Choice." In other words, the product in that can meets Canadian grade standards. However, in Canada, the country of origin is always clearly shown. We will retain our capacity to maintain such regulations. This is something we already have. The country of origin must be clearly indicated on the package, even if it does meet Canadian grade standards.

Senator Lawson: In the American case, it was hidden on the back; in dark green print it stated "Product of Mexico." The U.S. customs regulation now requires it to be put in equal size on the front of the package. Will we have some standardized regulations to protect the consumer?

Mr. von Finckenstein: Mr. Brian MacLean from Legal Services, Customs and Excise, will answer your question.

Mr. Brian D. MacLean, Counsel, Legal Services, Revenue Canada, Customs, Excise and Taxation, Department of Justice Canada: Mr. Chairman, there are provisions for this in the Customs Act. Indeed, a provision negotiated as a result of the NAFTA discussions ensures that marking regulations can be developed to cover the type of issue we are discussing, the size of lettering and that type of thing. It is primarily protection for the consumer and it is a labelling and marking requirement that is designed to prevent mislabelling and misdescriptions as to the origin of a particular product.

[*Traduction*]

genre pour faire croire aux consommateurs que les produits avaient été cultivés aux États-Unis.

Le service des douanes a statué que la société doit inscrire les mots «Product of Mexico» sur le devant des emballages, en caractères de 27 points. On lui a alors donné 60 jours pour se conformer à l'ordonnance. La réglementation relative aux douanes oblige les fabricants, dans tous les cas où les mots «United States» ou «American», ou le nom d'une ville ou d'une localité figure sur l'emballage de produits importés, à inscrire les mots «Made in Mexico» ou «Product of Mexico». Ils ont également affirmé que les consommateurs avaient le droit de savoir si les aliments qu'ils consomment ont été produits suivant les normes américaines.

Au nom des consommateurs canadiens, j'aimerais faire porter ma prochaine question sur une préoccupation analogue. Y a-t-il dans nos lois ou dans nos règlements relatifs aux douanes, ou dans l'ALÉNA lui-même, des dispositions qui mettront les consommateurs canadiens à l'abri de ce type de pratique frauduleuse?

M. Gifford: Monsieur le président, il arrive souvent qu'un produit importé respecte les normes canadiennes de classement. On assiste alors à une situation en apparence étrange: des produits affichent en même temps les mentions «Produit des États-Unis» et «Produit de choix Canada n^{o} 1». En d'autres mots, le produit contenu dans cette boîte répond aux normes canadiennes de classement. Cependant, au Canada, le pays d'origine est toujours clairement identifié. Nous conserverons notre capacité de maintenir de tels règlements. Nous en sommes déjà là. Le pays d'origine doit être clairement identifié sur l'emballage, même si le produit ne répond pas aux normes canadiennes de classement.

Le sénateur Lawson: Dans le cas qui nous occupe aux États-Unis, la mention était cachée derrière l'emballage. On pouvait lire, en caractères vert foncé, «Product of Mexico». La réglementation américaine relative aux douanes stipule maintenant qu'une mention de taille égale doit figurer à l'avant de l'emballage. Des règlements uniformisés seront-ils mis en place pour protéger les consommateurs?

M. von Finckenstein: M. Brian MacLean, des Services juridiques de Douanes et Accises Canada, répondra à votre question.

M. Brian D. MacLean, avocat, Services juridiques, Revenu Canada, Douanes, Taxes et Accises Canada, Justice Canada: Monsieur le président, la Loi sur les douanes contient des dispositions à cet égard. En fait, aux termes des discussions relatives à l'ALÉNA, il existe une disposition suivant laquelle des règlements relatifs au marquage peuvent être élaborés en réponse au type de question dont nous discutons, qu'il s'agisse des caractères utilisés ou d'autres choses du genre. Il s'agit d'abord et avant tout d'une protection assurée aux consommateurs. Les exigences relatives à l'étiquetage et au marquage

[*Text*]

Senator Lawson: Is there any provision in the agreement that bans the product being imported into Canada if chemicals that are banned in Canada are used in the growing or production of it?

Mr. MacLean: I am not aware of any particular provision in NAFTA that addressed the question of chemicals in that form. That is quite another matter from the labelling question.

Senator Lawson: I appreciate that. However, it is a very important matter.

Mr. von Finckenstein: The NAFTA sets out the parameters of what governments may or may not do. Clearly we can keep out poisonous products and we can have domestic legislation for that purpose. There is nothing in the NAFTA that prohibits us from putting in that type of regulation to protect our consumer.

Senator Lawson: However, it is not there now?

Mr. von Finckenstein: You are asking a question about our existing consumer protection legislation. I am not an expert on that. However, I can produce one who can tell you what we have on the books right now. All I am saying is that there is nothing in the NAFTA inhibiting us. I am sure there is consumer protection, but I do not know the specifics right now.

Senator Lawson: Thank you Mr. Chairman.

Mr. Paul Martin, Trade Policy Analyst, Agriculture Canada: In fact, the rules as they stand now are that there are residue limits for chemicals which are permitted. Foods which have residues in excess of those limits are not permitted to be imported into Canada and those are monitored.

Senator Stollery: I was looking through the material that we received today from the government, specifically, the document on service sector implications for Canadian services trade with Mexico. Unfortunately, we only just received all of this very useful information.

The Chairman: Are we moving on to the service sector?

Senator Stollery: My question deals with standards in the service and construction industry branch. It says in this document, "The integrity of the Mexican government, the

[*Traduction*]

visent à prévenir tout étiquetage et toute description frauduleuse quant à l'origine d'un produit particulier.

Le sénateur Lawson: Y a-t-il dans l'Accord des dispositions qui interdisent l'importation au Canada d'aliments si, pour la culture ou la production, des produits chimiques interdits au Canada ont été utilisés?

M. MacLean: À ma connaissance, aucune disposition particulière de l'ALÉNA ne s'intéresse à la question des produits chimiques présentée sous cette forme. C'est une question bien différente de celle de l'étiquetage.

Le sénateur Lawson: Je comprends bien. Cependant, il s'agit d'une question très importante.

M. von Finckenstein: L'ALÉNA établit des paramètres pour ce que les gouvernements peuvent faire et ne pas faire. Il est évident que nous pouvons interdire l'entrée au pays de produits empoisonnés et que nous avons, pour ce faire, de dispositions législatives nationales. Rien dans l'ALÉNA nous empêche d'imposer ce type de règlement pour protéger nos consommateurs.

Le sénateur Lawson: Cependant, la question n'y est pas abordée maintenant?

M. von Finckenstein: Vous posez une question au sujet des dispositions législatives actuelles visant la protection des consommateurs. Je ne suis pas un expert en la matière. Cependant, je pourrais faire en sorte qu'un tel expert comparaisse devant vous pour vous indiquer ce dont nous disposons à l'heure actuelle. Tout ce que je dis, c'est que rien dans l'ALÉNA ne nous empêche d'agir de la sorte. Je suis certain que la protection des consommateurs est assurée, mais je ne suis pas au fait des détails pour l'instant.

Le sénateur Lawson: Merci, monsieur le président.

M. Paul Martin, analyste des politiques commerciales, Agriculture Canada: En fait, les règles, telles qu'elles existent présentement, précisent qu'il existe des limites permises en ce qui a trait à la présence de résidus chimiques. L'importation au Canada de produits contenant des quantités de résidus supérieures à ces limites est interdite. Ces produits font en outre l'objet d'une surveillance.

Le sénateur Stollery: Je consultais les documents que le gouvernement nous a fait parvenir aujourd'hui, plus particulièrement celui qui est consacré aux répercussions sur le secteur tertiaire, relativement aux échanges de service canado-mexicains. Malheureusement, nous venons tout juste de recevoir ces informations très utiles.

Le président: Sommes-nous prêts à aborder la question des services?

Le sénateur Stollery: Ma question porte sur les normes qui s'appliquent à l'industrie tertiaire et à l'industrie de la construction. Dans le document, on lit, en substance, que

[*Text*]

legal system and enforcement of policies and current regulations remains an element of uncertainty."

The Chairman: Would you identify the document, please?

Senator Stollery: *North American Free Trade Agreement (NAFTA) Service Sector, Implications for Canadian Services Trade with Mexico.* That observation is on page 14. I recall the long and interesting discussions during the FTA debate over standards, particularly as they applied to the high standards in Canada. For example, the pork problem has been an argument of percentages of fat and so on. Does the integrity of the Mexican government, the legal system and enforcement of policies — I include labelling standards, that sort of thing, and current regulations — remain an element of uncertainty? Has that uncertainty been cleared up?

M. Bertin Côté, directeur, direction de la Politique commerciale et économique — États-Unis (UEE), Affaires extérieures et commerce extérieur Canada: Merci, monsieur le président. Je vais m'exprimer en Français si vous me le permettez.

Les dispositions contenues dans l'ALÉNA sur les normes qui doivent être respectées par les trois partenaires n'empêchent en rien aucun de ces pays de mettre en oeuvre les règlements techniques, les normes (les standards comme on les appelle communément) à un niveau aussi élevé qu'ils le souhaitent pour protéger la santé, pour protéger la vie humaine, la vie animal, pour protéger les consommateurs, pour protéger l'environnement. Ces mesures peuvent être mises en place de la façon dont le juge bon chacune des parties en autant qu'elles ne constituent pas en soi des barrières techniques au commerce, donc qui ne constituent pas des obstacles injustifiés.

Les partenaires de l'ALÉNA sont donc en droit de ne pas accepter sur leur marché tout produit qui pourrait ne pas rencontrer ces normes au niveau qu'ils ont décidé d'établir. Donc, plus spécifiquement en ce qui concerne le Mexique, le Canada n'a aucune obligation d'accepter sur son territoire des produits fabriqués au Mexique qui ne rencontreraient pas les normes canadiennes.

Le sénateur Stollery: Mais je ne pense pas que cela réponde vraiment à ma question. Vous n'étiez pas là, je pense, pendant les discussions sur le libre-échange avec les États-Unis. Un des sujets les plus importants était la nécessité d'élaborer des standards égaux. D'ailleurs, si je me souviens bien, monsieur le président, c'était une critique des Américains à notre égard parce que nous avions, surtout dans l'agriculture, des standards assez élevés. Je ne peux pas vous donner une proposition exacte parce que nous sommes juste sur le point de discuter le projet de loi, n'est-ce pas?

[*Traduction*]

l'intégrité du gouvernement mexicain, l'appareil judiciaire, la mise en oeuvre des politiques et la réglementation actuelle demeurent un élément d'incertitude.

Le président: Auriez-vous l'amabilité d'identifier le document, s'il-vous-plaît?

Le sénateur Stollery: *North American Free Trade Agreement (NAFTA) Service Sector, Implications for Canadian Services Trade with Mexico.* Cette observation figure à la page 14. Je me rappelle les longues et intéressantes discussions au sujet des normes que nous avons eues à l'époque du débat entourant l'ALÉ, particulièrement au sujet des normes élevées en vigueur au Canada. Par exemple, la question du porc s'est résumé à des discussions au sujet des pourcentages de gras, et ainsi de suite. L'intégrité du gouvernement mexicain, le système judiciaire et la mise en oeuvre des politiques — y compris les normes en matière d'étiquetage, tout ce qui s'y apparente à la réglementation actuelle — demeurent-t-ils un élément d'incertitude? Cette incertitude a-t-elle été levée?

Mr. Bertin Côté, Director, U.S. Trade and Economic Policy Division, External Affairs and International Trade Canada: Thank you, Mr. Chairman. I will speak in French, if you don't mind.

The NAFTA provisions regarding the standards that must be met by the three partners in no way prevent any of these countries from making technical regulations, or "standards" as they are commonly known, as high as they wish them to be, in order to protect health, human and animal life, consumers and the environment. These measures can be implemented in a manner that each party considers to be proper, as long as they do not constitute in and of themselves technical barriers, or unjustifiable obstacles, to trade.

The NAFTA partners are therefore entitled to deny market access to any goods which perhaps do not come up to the standards they have decided to set. More specifically with regard to Mexico, Canada is under no obligation to allow into Canada goods made in Mexico that do not meet Canadian standards.

Senator Stollery: I do not think this really answers my question. I do not think you were there during the discussions about free trade with the United States. One of the most important issues was the need to develop equal standards. Moreover, if I remember correctly, Mr. Chairman, it was one of the criticisms the Americans made about us because we had rather high standards, particularly in the area of agriculture. I cannot give you a clear proposal because we are just discussing a bill, is that correct?

[*Text*]

Mais quand je vois l'observation, j'imagine les problèmes qui peuvent se produire avec (comment pourrais-je dire) l'extension du traité. Alors, quand je vois cette remarque dans un des documents du gouvernement, je pense que je n'ai reçu que l'Anglais:

"The integrity of the Mexican government, the legal system and enforcement of policies and current regulations remains an element of uncertainty"

Ma question est la suivante: Est-ce que cette critique est toujours juste ou est-ce qu'elle est injuste parce qu'il y a des implications?

M. Côté: En réponse à votre question, je pourrais tout simplement mentionner, monsieur le président, que par le biais de l'ALÉNA, le Mexique aura une obligation d'avoir recours d'abord aux normes internationales lorsque des normes internationales existent pour des produits ou sont sur le point d'être mises en vigueur.

Alors, pour un pays comme le Mexique qui pourrait, de l'avis de certains, avoir un niveau de normes moins élevées que le Canada ou les États-Unis, par exemple, lors de l'introduction de nouvelles normes, l'obligation est maintenant pour ce pays d'avoir un niveau de normes au moins aussi élevées que celles acceptées internationalement.

Par ailleurs, il y a une obligation explicite au chapitre sur les mesures normatives qui demande à toutes les parties de s'employer de concert, à améliorer la sécurité, la protection de la santé, la vie des personnes, des animaux, etc. en essayant de rendre les mesures normatives compatibles ou équivalentes entre les pays. Donc, c'est un encouragement direct, et même plus qu'un encouragement, une obligation à s'en aller tous ensemble vers le haut plutôt que vers le bas. Donc, il ne s'agit pas d'harmonisation vers le bas dans ce cas-ci, au contraire.

Le sénateur Stollery: Donc, monsieur le président, on est dans la situation où on espère que ça va améliorer la situation mais vraiment le «statement» du gouvernement est toujours à peu près juste, n'est-ce pas?

The Chairman: We will now proceed to the intellectual property basket.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, on a question of procedure, I thought we were on automobiles, goods and trade.

The Chairman: Trade in goods, then we went on to agriculture and standards related matters.

Senator MacEachen: What about energy?

The Chairman: I have it on my list under the National Energy Board Act, which is under investment and service related matters. Perhaps that is not a good basket for service related matters. I am prepared to move it.

[*Traduction*]

When I saw this observation, I could imagine the problems that might crop up with — how can I put it — extending the treaty. I saw this note in one of the government's documents (I think I only received the English version):

L'intégrité du gouvernement mexicain, l'appareil judiciaire, la mise en oeuvre des politiques et la réglementation actuelle demeurent un élément d'incertitude.

My question is this: Is this criticism still fair, or is it unfair because of the implications?

Mr. Côté: In answer to your question, I would simply like to say, Mr. Chairman, that, under NAFTA, Mexico will have an obligation to have recourse to international standards for goods where international standards exist, or where international standards are about to be implemented.

So, for a country such as Mexico which might, some people feel, have lower standards than Canada or the United States, for example, when coming up with new standards, the onus is now on this country to have standards that are at least as high as those accepted internationally.

Moreover, there is an explicit obligation in the chapter on standards-related measures that asks all parties to work together to improve security, health protection, human and animal life, and so forth, by endeavouring to make their standards compatible and comparable. It explicitly urges, and in fact is stronger than that, it obliges all parties to enhance their circumstances, rather than to regress. This is not, then, a case of downward standardization, but the opposite.

Senator Stollery: So, Mr. Chairman, we are doing what we hope will improve the situation, but the government's statement is still pretty accurate, right?

Le président: Nous aborderons maintenant la question de la propriété intellectuelle.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, j'aimerais soulever une question de procédure. Je pensais que nous nous intéressions aux automobiles, aux produits et aux échanges.

Le président: Nous avons commencé par le commerce des produits, après quoi nous sommes passés à l'agriculture, aux techniques et aux questions connexes.

Le sénateur MacEachen: Qu'en est-il de l'énergie?

Le président: Dans ma liste, cette question figure sous la rubrique «Loi sur l'Office national de l'énergie», qui elle-même fait partie des «Investissements, services et questions connexes». Peut-être n'est-ce pas là la rubrique qui convient

[*Text*]

We will go on to intellectual property. I suppose the main question here is pharmaceuticals.

Mr. von Finckenstein, is there anything you wish to say to initiate the discussion under this heading?

Mr. von Finckenstein: Mr. Chairman, as you know, the FTA had no intellectual property chapter. The NAFTA now has, so these provisions which deal with intellectual property are entirely new. Mostly they bring up to date the provisions of the Patent Act, the Industrial Design Act and the Trademark Act to standards required by the NAFTA. The NAFTA also requires us to accede to the Berne Convention on Copyright of 1971. Until now we had conformed to an earlier version. Therefore there are extensive amendments to the Copyright Act.

This was a matter of great concern in the House of Commons and there were several amendments to those provisions. The provisions as they now stand, to our knowledge, have the support of the industry and conform with the NAFTA. We have implemented them only in minimalist fashion. We have made only those amendments that were necessary to conform to the NAFTA. There were lots of changes that the industry wanted which were to their benefit and which may have to be addressed at a later stage in Phase II of copyright reform.

I have with me Mr. John Gero from External Affairs, Chief Negotiator for Intellectual Properties and Madam Daniel Bouvet from the Department of Communications, Chief Policy Officer on Copyright. They will answer any questions you may have.

Senator MacEachen: I have a few concerns, particularly in response to the presentation made to the committee on the June 3, 1993 by the Canadian Drug Manufacturers Association. Subsequent to their appearance an additional letter or document was circulated to the members of the committee. I would like to deal with those items. This organization was the only one that asked to appear before the committee, which may be an expression of their concerns.

The first problem they raised, and which I am not sure is directly dealt with in the legislation before us, refers to the present Patent Act. They allege their members are prohibited from producing and exporting products that are under patent in Canada, even if the product is not under patent in the country to which they wish to export. Mr. Leslie Dan, the President of

[*Traduction*]

pour les questions liées aux services. Je suis disposé à la déplacer.

Nous allons maintenant passer à la question de la propriété intellectuelle. Je suppose que les produits pharmaceutiques sont ici le principal enjeu.

Monsieur von Finckenstein, aimeriez-vous dire quelque chose pour lancer la discussion à ce sujet?

M. von Finckenstein: Monsieur le président, comme vous le savez, il n'y a pas de chapitre au sujet de la propriété intellectuelle dans l'ALÉ. En revanche, il y en a un dans l'ALÉNA, si bien que les dispositions qui ont trait à la propriété intellectuelle sont tout à fait nouvelles. Pour l'essentiel, elles mettent à jour les dispositions de la Loi sur les brevets, de la Loi sur les dessins industriels et de la Loi sur les marques de commerce pour les rendre conformes aux normes exigées en vertu de l'ALÉNA. L'ALÉNA nous oblige également à adhérer à la Convention de Berne de 1971 sur le droit d'auteur. Jusqu'à présent, nous nous étions conformés à une version antérieure. Par conséquent, la Loi sur le droit d'auteur a dû être modifiée en profondeur.

Dans la Chambre des communes, cette question a soulevé de grandes préoccupations, et les dispositions ont subi plusieurs modifications. Dans leur forme actuelle, les dispositions reçoivent, à notre connaissance, l'appui de l'industrie; de plus, elles se conforment à l'ALÉNA. Nous ne les avons appliquées que de façon minimale. Nous n'avons apporté que les modifications nécessaires pour nous conformer à l'ALÉNA. L'industrie souhaitait que de nombreuses modifications à son avantage soient apportées. Il se peut que ces modifications soient abordées plus tard, dans le cadre de la Phase II de la réforme du droit d'auteur.

À mes côtés se trouvent M. John Gero, négociateur en chef pour les questions touchant la propriété intellectuelle, qui relève du ministère des Affaires extérieures, et Mme Danielle Bouvet, agent responsable du droit d'auteur, qui relève du ministère des Communications. Ils répondront à vos questions.

Le sénateur MacEachen: J'éprouve un certain nombre de préoccupations, particulièrement en réaction à la présentation qu'a faite devant le comité l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques. À la suite de cette comparution, une lettre ou un document supplémentaire a été distribué aux membres du Comité. J'aimerais m'intéresser à ces éléments. Cet organisme est le seul qui ait demandé à comparaître devant le Comité, ce qui pourrait bien dénoter le sérieux de ses préoccupations.

Le premier problème que l'Association a soulevé — et je ne suis pas certain qu'il ait été traité directement dans le texte législatif que nous avons devant nous — a trait à la Loi sur les brevets actuelle. L'Association allègue que ses membres n'ont pas le droit de fabriquer et d'exporter des produits brevetés au Canada, même si les produits en question ne sont pas brevetés

[*Text*]

Novopharm and Mr. Luciano Calenti, President of ACIC (Canada) Inc. made a strong representation on this point. The request from this organization is that the committee include the following wording in its report:

> When a product expires later in Canada than in other provinces, domestic firms should be permitted to manufacture or sell the product for export to countries where patent protection has already expired or is not in force.

What is the substantive policy question that is involved here from the point of view of the Patent Act? Is the request a legitimate one? Are there any objections to it? Is there any way of remedying the problem through any provisions of the bill before the committee, presuming we want to remedy it.

Mr. von Finckenstein: I will let Mr. Gero speak to the policy issue, but let me address the last point you made first.

This bill is to implement the NAFTA and its obligations. There is absolutely nothing in the NAFTA which obliges us to make that kind of change to our domestic legislation. Thus, it would be inappropriate to put it in the NAFTA bill, which is why it is not here.

As to whether it is desirable from a policy point of view or not, my colleague Mr. Gero will answer.

Senator MacEachen: May I ask on that point, is the Patent Act amended in any way?

Mr. von Finckenstein: Yes, it is.

Senator MacEachen: It is amended. Therefore, if the Senate wished, it could amend the Patent Act?

Mr. von Finckenstein: Undoubtedly.

Senator MacEachen: We could do that procedurally.

Mr. von Finckenstein: This is an omnibus bill. The rule with respect to an omnibus bill is that it has to be related to one subject matter and be consistent with it. When it was introduced in the House of Commons, we were most aware of the fact that every single section of this bill should be able to be related to a specific obligation under the NAFTA.

[*Traduction*]

dans le pays où ils seraient exportés. M. Leslie Dan, président de Novopharm, et M. Luciano Calenti, président d'ACIC (Canada) Inc., se sont prononcés avec une grande fermeté sur cette question. L'organisme demande que le Comité intègre le passage suivant à son rapport:

> Lorsque la période de protection dont bénéficie un produit expire plus tard au Canada que dans d'autres provinces, les sociétés nationales devraient avoir l'autorisation de fabriquer ou de vendre le produit à des fins d'exportation vers des pays où la protection assurée par le brevet n'est plus valide ou n'est pas en vigueur.

Du point de vue de la Loi sur les brevets, quelle question de politique déterminante est en jeu ici? La demande est-elle légitime? Soulève-t-elle des objections? Le projet de loi qui se trouve devant le Comité contient-il des dispositions qui permettent de régler le problème, à supposer que nous souhaitions le régler?

M. von Finckenstein: Je laisserai à M. Gero le soin d'évoquer la question de politique, mais permettez-moi d'abord de commenter le dernier point que vous avez soulevé.

Le projet de loi vise la mise en oeuvre de l'ALÉNA et des obligations qui s'y rattachent. Il n'y a absolument rien dans l'ALÉNA qui nous oblige à apporter ce genre de modifications à nos lois nationales. Ainsi, l'inclusion de telles considérations dans le projet de loi relatif à l'ALÉNA ne serait pas appropriée, ce qui explique qu'elles ne s'y retrouvent pas.

Quant à savoir si cela serait souhaitable ou non du point de vue des politiques, je laisserai mon collègue, M. Gero, répondre.

Le sénateur MacEachen: À ce propos, puis-je demander si la Loi sur les brevets a été modifiée de quelque façon que ce soit?

M. von Finckenstein: Oui, elle l'a été.

Le sénateur MacEachen: Elle a été modifiée. Par conséquent, si le Sénat le souhaite, il pourrait modifier la Loi sur les brevets.

M. von Finckenstein: Sans aucun doute.

Le sénateur MacEachen: Nous pourrions le faire au moyen de la procédure.

M. von Finckenstein: Il s'agit d'un projet de loi omnibus. En ce qui concerne un projet omnibus, la règle qui s'applique est que toutes les dispositions doivent être liées à une question et s'y conformer. Lorsqu'il a été présenté devant la Chambre des communes, nous ne savions pas que chacun des articles du projet de loi devait pouvoir être associé à une obligation spécifique aux termes de l'ALÉNA.

[*Text*]

If we had put in a provision such as you suggest, senator, we would not be able to demonstrate that provision is necessary in order to implement the NAFTA. That is why it was not there.

Procedurally, it could have been objected to. The Speaker has the power to split the bill. Whether he would do it or not is up to him.

I am trying to outline to you the approach we took. We took a very rigorous approach because everything has to be related to the NAFTA.

Senator MacEachen: I understand and thank you. That is a procedural point. The conclusion is that the Patent Act is part of the bill. Mr. von Finckenstein takes the view that, procedurally, it would be risky to put forward an amendment, if we decided to have one. I am not reaching any conclusion on that.

May we now have the policy considerations set out for us?

Mr. John Gero, Director, Tariffs and Market Access Division (KAT), External Affairs and International Trade Canada: Mr. Chairman, this issue arose at the time Bill C-91 was being considered. It was raised as well in the Senate committee that was considering that bill. When Minister Wilson testified before the Senate committee, he said it was a relevant issue and that he would ask his officials to examine it. Since then, there have been consultations with pharmaceutical and other industries that would be affected by such changes to the Patent Act. Those consultations are continuing on this issue. That is all I can say in that regard.

Senator MacEachen: The organization has submitted a study paper by the Department of Consumer and Corporate Affairs which seems to look with some favour on some remedial action. You are simply reporting to us what the minister said. You are not talking about the pros and cons.

Can you talk about the pros and cons? Would there be any downside to taking action of this kind?

Mr. Gero: Mr. Chairman, there has been consultation with a number of industry associations. Some industry associations have opposed taking such action. There are various different interests at play here in the context of how you would revise the Patent Act. That is what is being considered. Not all business associations share the CDMA view.

[*Traduction*]

Si nous avions ajouté une disposition comme celle que vous proposez, sénateur, nous serions incapables de montrer que cette disposition est essentielle à la mise en oeuvre de l'ALÉNA. C'est pourquoi elle n'y figure pas.

Sur le plan de la procédure, on aurait pu soulever des objections à ce sujet. Le président a le pouvoir de scinder le projet de loi. C'est à lui de décider s'il convient de le faire ou non.

J'essaie simplement de décrire pour vous la démarche que nous avons adoptée. Nous avons adopté une démarche très rigoureuse parce que tout doit être lié à l'ALÉNA.

Le sénateur MacEachen: Je comprends et je vous remercie. Il s'agit d'un point de procédure. La conclusion qui s'impose est que la Loi sur les brevets fait partie du projet de loi. M. von Finckenstein soutient qu'il serait risqué, sur le plan de la procédure, de présenter une modification, si nous décidions de le faire. À ce sujet, je ne tire aucune conclusion.

Pourrait-on maintenant exposer pour nous les considérations relatives aux politiques?

M. John Gero, directeur, Direction des Droit de douane et de l'accès aux marchés, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada: Monsieur le président, cette question a été soulevée à l'époque de l'examen du projet de loi C-91. Elle a également été soulevée devant le Comité du Sénat qui s'est penché sur ce projet de loi. Lorsque M. Wilson a témoigné devant le Comité du Sénat, il a dit qu'il s'agissait d'une question pertinente et qu'il demanderait à ses représentants de l'examiner. Depuis, des consultations ont été menées auprès de l'industrie pharmaceutique et d'autres industries qui seraient touchées par de telles modifications de la Loi sur les brevets. Les consultations en ce sens se poursuivent. C'est tout ce que je puis dire sur le sujet.

Le sénateur MacEachen: L'organisme a présenté une étude réalisée par le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales qui semble considérer d'un oeil favorable l'adoption de certaines mesures correctrices. Vous ne faites que nous rappeler les propos du ministre. Vous ne dites rien des avantages et des inconvénients.

Pouvez-vous évoquer les avantages et les inconvénients? L'adoption de mesures de ce genre pourrait-elle entraîner des conséquences négatives?

M. Gero: Monsieur le président, des consultations ont été menées auprès d'un certain nombre d'associations d'industries. Certaines d'entre elles se sont déclarées opposées à l'adoption de telles mesures. En ce qui a trait à la façon dont la Loi sur les brevets serait modifiée, divers intérêts sont en jeu. Toutes les associations d'industries ne partagent pas les vues de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques.

[*Text*]

Senator MacEachen: May I move on to the second concern of the association which is that the government, or whoever, is asking Parliament to write a blank cheque which would grant the government enormous discretion to promulgate regulations that could require tests to be repeated on patients, notwithstanding the fact that the beneficial effects of a drug have already been established.

That is the point to which they object. They believe that in a particular section, the government is seeking wide power that might be used adversely to affect their interests. I want to have some comment on that, as to whether there is solid justification for this, what the reasoning is, and what advice can be given to the committee as to what attitude we ought to take on this point.

The Chairman: I gather you are talking about clause 158 of the bill, which would amend section 30 of the Food and Drugs Act?

Senator MacEachen: That is it.

The Chairman: That is found on page 118 of the bill.

Perhaps the best way to proceed would be to read the relevant portion of the clause and then explain it.

Mr. Gero: Mr. Chairman, clause 158 is an amendment to the Food and Drugs Act. It states:

> Section 30 of the Food and Drugs Act is amended by adding thereto the following subsections:
>
> (3) Without limiting or restricting the authority conferred by any other provisions of this Act or any Part thereof for carrying into effect the purposes and provisions of this Act or any Part thereof, the Governor in Council may, for the purposes of implementing Article 1711 of the North American Free Trade Agreement, make regulations respecting the the extent to which, if any, a person may, in seeking to establish the safety or effectiveness of a new drug for the purposes of any regulations made under subsection (1) or (2), rely on test or other data submitted by any other person to the Minister in accordance with such regulations.
>
> (4) In subsection (3), "North American Free Trade Agreement" has the meaning given to the word "Agreement" by subsection 2(1) of the North American Free Trade Agreement Implementation Act.

I believe there is a similar provision under two other acts. They provide quite detailed regulations which, as far as I understand it, are not included in the legislation, but which are very specific. They go to implement a very specific clause of the North American Free Trade Agreement.

[*Traduction*]

Le sénateur MacEachen: Puis-je passer maintenant à la deuxième préoccupation de l'Association, qui estime que le gouvernement, ou une autre partie, demande au Parlement de signer un chèque en blanc grâce auquel le gouvernement disposerait d'un pouvoir discrétionnaire énorme lui permettant d'édicter des règlements et obligerait les sociétés à répéter les essais sur des patients, même si les effets bénéfiques d'un médicament ont déjà été établis.

Voilà ce à quoi ils s'opposent. Ils croient que dans un article particulier, le gouvernement cherche à se donner un vaste pouvoir qui pourrait être utilisé de façon contraire à leurs intérêts. J'aimerais entendre certains commentaires à ce sujet, quant à savoir si cette préoccupation est solidement justifiée et quel est le raisonnement qui la sous-tend. J'aimerais également qu'on conseille le Comité quant à l'attitude qu'il devrait adopter à cet égard.

Le président: Je crois comprendre que vous faites référence à l'article 158 du projet de loi qui modifierait l'article 30 de la Loi sur les aliments et drogues.

Le sénateur MacEachen: C'est exact.

Le président: Cela figure à la page 118 du projet de loi.

La meilleure façon de procéder consisterait peut-être à lire le passage pertinent de l'article et de l'expliquer.

M. Gero: Monsieur le président, l'article 158 consiste en une modification apportée à la Loi sur les aliments et drogues. Il se lit comme suit:

> L'article 30 de la Loi sur les aliments et drogues est modifié par adjonction de ce qui suit:
>
> (3) Sans que soit limité le pouvoir limité conféré par toute autre disposition de la présente loi de prendre des règlements d'application de la présente loi ou d'une partie de celle-ci, le gouverneur en conseil peut, pour la mise en oeuvre de l'article 1711 de l'Accord de libre-échange nord-américain, prendre des règlements prévoyant dans quelle mesure, s'il y a lieu, une personne peut, lorsqu'elle tente de déterminer la sûreté ou l'efficacité d'une drogue nouvelle, pour l'application des règlements pris en vertu des paragraphes (1) ou (2), se fonder sur des essais ou d'autres données présentés au ministre, conformément à ces règlements, par une autre personne.
>
> (4) Au paragraphe (3), «Accord de libre-échange nord-américain» s'entend de l'accord au sens du paragraphe 2(1) de la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Je crois qu'il y a une disposition analogue dans deux autres lois. Elles prévoient des règlements très détaillés qui, d'après ce que je comprends, ne sont pas inclus dans la loi, mais sont très spécifiques. Ils portent sur la mise en application d'une disposition très spécifique de l'Accord de libre-échange nord-américain.

[*Text*]

The Chairman: I am looking at the clause-by-clause guide put out by External Affairs in March 1993. It is true that it is out of date as far as the Senate is concerned because there was a change in the other place and this document was not brought up to date. The side note states:

> This clause amends section 30 to add authority, for the purpose of Article 1711 (5) to (7) of the NAFTA, to make regulations that would prohibit or restrict reliance by a person seeking to establish the safety or effectiveness of new drugs, for the purpose of approval under the regulations, on test or other data submitted by another person.

I suppose what the witnesses who are complaining are saying is that notwithstanding that the safety or effectiveness of the new drug has already been established, the evidence, which is already in possession of the department, could not be used to authenticate the product which the other drug company, the second drug company, wishes to bring on the market.

Mr. Gero: That is correct.

The Chairman: Why this change? You are saying that the change in the proposed act follows on the NAFTA. Why is there a provision in the NAFTA which needs to be implemented?

Mr. Gero: The provision is twofold. It applies to agricultural chemicals and pharmaceuticals. It is largely a safety concern.

In agricultural chemicals, for example, under Canadian regulations there is now a 10-year provision before a second product can come on. Under the Food and Drugs Act, that has not been the case. What the NAFTA provides is a five-year horizon, largely for safety concerns which say that you are providing five years of use of the original drug in the general population. This is to ensure that, for example, you do not have a situation like there was with thalidomide. That is why, before you let the second drug in, you have that five years.

In the context of agricultural chemicals, for example, we already have 10 years set out in Canadian regulations.

Senator MacEachen: Has there been any evidence that safety has been affected in the absence of this law? The organization says that these provisions, and we are talking about one, could be interpreted to direct the Governor in Council, pursuant to clause 158, to make regulation preventing generic manufacturers from relying on previously

[*Traduction*]

Le président: Je suis en train de jeter un coup d'oeil sur le guide article par article qu'a publié les Affaires extérieures en mars 1993. Il est vrai que ce document est désuet, en ce qui a trait au Sénat, parce qu'il y a eu un changement à l'autre endroit et que ce document n'a pas été mis à jour. Une note se lit comme suit:

> L'article 160 de la Loi de mise en oeuvre modifie l'article 30 de la Loi sur les aliments et drogues; il permet la prise, aux fins des articles 1711(5) à 1711(7) de l'ALÉNA, de règlements interdisant ou restreignant l'utilisation par quiconque, pour établir qu'une nouvelle drogue est efficace et sans danger, de données d'essais ou autres données communiquées par une autre personne.

Je suppose que les témoins qui se plaignent disent que même si l'innocuité ou l'efficacité de la nouvelle drogue a été établie, les données, que le Ministère a déjà en sa possession, ne peuvent servir à authentifier le produit que l'autre société pharmaceutique, la seconde société pharmaceutique, désire mettre sur le marché.

M. Gero: C'est exact.

Le président: Pourquoi ce changement? Vous dites que le changement dans la loi proposée tient à l'ALÉNA. Pourquoi y a-t-il dans l'ALÉNA une disposition qui doit être mise en oeuvre?

M. Gero: Cette disposition comporte deux volets: elle s'applique aux produits chimiques agricoles et aux produits pharmaceutiques. On se préoccupe essentiellement de l'innocuité.

Dans le cas des produits chimiques agricoles, par exemple, en vertu du règlement canadien, une disposition actuelle porte qu'il doit s'écouler dix ans avant qu'un deuxième produit puisse être mis sur le marché. Dans le cadre de la loi sur les aliments et drogues, cela n'a pas été le cas. Ce que prévoit l'ALÉNA, c'est un délai de cinq ans, essentiellement pour résoudre les préoccupations relatives à la sécurité, parce qu'on prévoit cinq années d'utilisation du médicament initial auprès de l'ensemble de la population. Vous garantissez ici, par exemple, qu'une situation comme celle qui s'est produite dans le cas de la thalidomide ne se produira pas. Voilà pourquoi, avant de laisser le deuxième médicament entrer sur le marché, cinq années doivent s'écouler.

Dans le cas des produits chimiques agricoles, par exemple, un délai de dix ans est déjà prévu dans le règlement canadien.

Le sénateur MacEachen: Y a-t-il quelque chose qui édicte que la sécurité a été compromise dans l'absence d'une telle disposition législative? L'organisation affirme que ces dispositions — et nous parlons de l'une d'entre elles — pourraient être interprétées comme enjoignant au gouverneur en conseil de prendre, conformément aux dispositions de l'article 158, des

[*Text*]

conducted tests or requiring generic manufacturers to repeat tests and research.

Is that part of the intention of the amendment?

Mr. Gero: No, senator, that is not the case. In fact, there is little effect on generic products. For example, subsequent to a Health and Welfare notification of compliance, even under the Patent Act, there is a period of exclusivity for that first product. A generic product usually does not come on the market until seven to ten years afterward. Giving a five-year period before a second drug comes on the market really does not affect, in most cases, the validity of a generic product to come on to the Canadian market.

Senator MacEachen: So there would not be any harm in making that clear? You have made it clear in your testimony. Would there be any difficulty in making it clear in the bill?

Mr. von Finckenstein: The provision implementing Article 1711 of the NAFTA is not found in the Patent Act. I am somewhat at a loss to see the concern of the generic drug manufacturers. The provision that has been read out is found in the Pesticides Act, the Food and Drugs Act and the Fertilizers Act. It would not apply to them because their activity is governed by the Patent Act.

Senator MacEachen: That is an important comment which, perhaps, will set to rest the concerns of this particular organization.

Senator Kelly: I doubt you will ever set their concersn to rest.

Senator MacEachen: On this point, possibly. In any event, we are told that it is not intended to affect them.

Senator Kelly: They were told that when they appeared before the Banking Committee on the drug bill.

The Chairman: That is not this committee. Having it in this committee would be much more authoritative.

Senator Stollery: Mr. Chairman, information I received today from the government refers to this subject.

There is a reference in the document from which I quoted before which refers to this business. It states under the heading "Piracy":

[*Traduction*]

règlements empêchant les fabricants de médicaments génériques de se fier à des essais effectués au préalable ou exigeant que ces fabricants répètent les essais et la recherche.

Est-ce, en partie, l'intention de la modification?

M. Gero: Non, sénateur, ce n'est pas le cas. En fait, la disposition a une incidence limitée sur les produits génériques. Par exemple, après l'émission d'un avis de conformité par Santé et Bien-être social Canada, même en vertu de la Loi sur les brevets, on prévoit une période d'exclusivité à l'égard de ce premier produit. Le produit générique ne fait habituellement pas son entrée sur le marché avant que sept à dix années se soient écoulées. Si l'on prévoit une période de cinq ans avant qu'un deuxième médicament puisse entrer sur le marché, cela n'affecte réellement en rien, dans la plupart des cas, la possibilité qu'un produit générique fasse son entrée sur le marché canadien.

Le sénateur MacEachen: Ainsi, il n'y aurait aucun problème à préciser cela clairement? Vous l'avez précisé clairement dans votre témoignage. Le fait de le préciser clairement dans le projet de loi poserait-il problème?

M. von Finckenstein: La disposition prévoyant la mise en application de l'article 1711 de l'ALÉNA ne se trouve pas dans la Loi sur les brevets. J'ai un peu de difficulté à comprendre les préoccupations des fabricants de médicaments génériques. La disposition que l'on a lue se trouve dans la Loi sur les pesticides, la Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur les engrais. Cette disposition ne s'appliquerait pas à eux, parce que leurs activités sont régies par la Loi sur les brevets.

Le sénateur MacEachen: Il s'agit là d'une observation importante qui calmera peut-être les préoccupations de cette organisation.

Le sénateur Kelly: Je crois que l'on ne parviendra jamais à calmer leurs préoccupations.

Le sénateur MacEachen: À cet égard, peut-être. Quoiqu'il en soit, on nous informe du fait que la disposition ne vise pas à les toucher.

Le sénateur Kelly: On le leur avait dit quand ils ont comparu devant le Comité des banques au sujet du projet de loi sur les médicaments.

Le président: Ce n'était pas notre comité. Comme la garantie leur est fournie par notre comité, elle fait d'autant plus autorité.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, certains renseignements que j'ai reçus aujourd'hui du gouvernement font allusion à cette question.

On fait allusion à cette question dans le document dont je vous ai cité le passage auparavant. On dit, sous la rubrique «Piraterie»:

[*Text*]

> Legal red tape and corruption have in the past made it difficult to halt pirate operations. . .

It states that Mexico is also a signatory to the Universal Bern Convention on Copyrights and to the Ley de Derechos de Autor.

What I have read is found on page 29 of the government document.

The previous page refers to trademarks, patents of invention or improvement and that sort of thing in which, I presume, the drug companies would be interested.

Is this part of what we are talking about?

Mr. von Finckenstein: Senator, would you care to identify the document?

Senator Stollery: Yes, it is the *North American Free Trade Agreement (NAFTA), Service Sector Implications for Canadian Services Trade with Mexico.* It is published by the Business and Professional Services Directorate, Services and Construction Industries Branch of Industry, Science and Technology Canada. I received it on my desk this morning with a pile of other information which I would have preferred to have received earlier in these deliberations.

Mr. Gero: The question of piracy refers to copyright, a different issue than what we have been talking about.

Senator Stollery: I suppose it would also apply to drug patents and things like that.

Mr. Gero: The whole purpose of having the intellectual property chapter is to set out a high level of intellectual property standards to be protected throughout North America. It not only has sections on standards; it also has a section on enforcement which obliges countries to follow the type of enforcement to ensure that the counterfeiting and piracy about which that document is concerned does not take place.

Senator Lawson: I have a question before we leave intellectual property.

A statement was given in evidence before the House Ways and Means Subcommittee in the U.S. Congress, which dealt with intellectual property rights. The statement said that NAFTA has extensive provisions on intellectual property rights, but there is not a word anywhere concerning human rights. Is that true?

Mr. Clark: I do not think there is a reference to human rights in the agreement, that is correct.

[*Traduction*]

> Les tracasseries administratives et juridiques ainsi que la corruption ont, par le passé, fait en sorte qu'il était difficile de mettre un terme à la piraterie. . .

On précise que le Mexique est également signataire de la Convention universelle de Berne sur le droit d'auteur et de la Ley de derechos de autor.

Ce que je viens de vous lire se trouve à la page 29 du document du gouvernement.

La page précédente a trait aux marques de commerce, aux brevets d'invention ou d'amélioration, et à ce genre de choses qui, je présume, intéresseraient les sociétés pharmaceutiques.

Cela a-t-il trait à ce dont nous parlons?

M. von Finckenstein: Sénateur, pourriez-vous préciser de quel document il s'agit?

Le sénateur Stollery: Oui, il s'agit du *North American Free Trade Agreement (NAFTA), Service Sector Implications for Canadian Services Trade with Mexico.* Il est publié par la Direction des industries de services professionnels et de Services à l'entreprise, Direction générale des industries de services et de la construction, Industrie, Sciences et Technologie Canada. Je l'ai reçu sur mon bureau de matin, avec une pile d'autres renseignements que j'aurais préféré recevoir plus tôt dans le cadre de nos délibérations.

M. Gero: La question de la piraterie a trait aux droits d'auteur, une question différente de celle dont nous parlions.

Le sénateur Stollery: Je suppose qu'elle s'appliquerait également aux brevets pharmaceutiques et à des choses de ce genre.

M. Gero: Essentiellement, l'intérêt de prévoir un chapitre sur la propriété intellectuelle, c'est qu'il peut établir des normes élevées quant à la propriété intellectuelle que nous voulons protéger dans toute l'Amérique du Nord. Non seulement prévoit-on des articles relatifs aux normes, on y prévoit un article sur l'exécution de la loi qui oblige les pays à mettre en place le genre d'exécution qui garantira que l'on ne pourra se livrer à de la contrefaçon et à de la piraterie, conformément à ce qui se trouve dans ce document.

Le sénateur Lawson: Avant que nous laissions de côté la question de la propriété intellectuelle, j'ai une question.

Un des témoignages présentés devant le Sous-comité des voies et moyens de la Chambre, au Congrès américain, avait trait aux droits liés à la propriété intellectuelle. Dans le cadre de ce témoignage, on a précisé que l'ALÉNA prévoyait de nombreuses dispositions relatives au droit à la propriété intellectuelle, mais il n'est nulle part fait mention des droits de la personne. Est-ce exact?

M. Clark: Effectivement, je ne crois pas que l'on fasse allusion aux droits de la personne dans l'Accord.

[*Text*]

Senator Bosa: Mr. Chairman, the provisions of Bill C-91 applied to pharmaceutical companies in Canada. Is Mexico a signatory to the same provisions that Bill C-91 maintains?

Mr. Gero: Mr. Chairman, Bill C-91 is a Canadian domestic law, therefore it does not apply to Mexico.

Senator Bosa: That was not my point. I mentioned the provisions which are contained in Bill C-91 in order to identify the conditions which I wanted to put before you. Is Mexico a signatory to the international cartel which the drug companies have imposed in different countries?

Mr. Gero: Mr. Chairman, Canada and Mexico will have similar intellectual property laws in the context of patents as a result of both of us being members of the Paris Convention on Industrial Property and both being members of NAFTA. Yes, Canada and Mexico will have very similar patent laws.

Senator Bosa: Are you aware if Mexico has similar restrictions on its market as the Canadian pharmaceutical companies have with regard to generic products?

Mr. Gero: Yes, they will have the same provisions in their Patent Act.

Senator Bosa: You said they will. Do they have them now?

Mr. Gero: Yes, they do. They introduced a new industrial property law in the summer of 1991 which covered patents.

Senator Bosa: Therefore, a Canadian generic company could not export generic products to Mexico. They would be prohibited from doing that in Canada and they could not export them to Mexico.

Mr. Gero: If there was a valid patent in Mexico, that is correct, they would not be able to export to Mexico.

The Chairman: Are we prepared to move on to another heading? The next heading is investment and service related matters.

I would ask Mr. von Finckenstein if he has a preamble to our work on this particular set of amendments.

Mr. von Finckenstein: Mr. Chairman, investment and services can really be grouped into three sets of laws which are before you. We have a host of obligations under the FTA and the NAFTA with which we are already complying, and we have laws which provide that. However, as a result of NAFTA, we need a few more changes because NAFTA is more sweeping than the FTA in investment and services.

[*Traduction*]

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, les dispositions du projet de loi C-91 s'appliquaient aux sociétés pharmaceutiques au Canada. Le Mexique est-il signataire des mêmes dispositions que mettait en place le projet de loi C-91?

M. Gero: Monsieur le président, le projet de loi C-91 est une loi nationale canadienne, de sorte qu'elle ne s'applique pas au Mexique.

Le sénateur Bosa: Ce n'est pas ce que je voulais dire. J'ai mentionné les dispositions que renferme le projet de loi C-91 pour identifier ce dont je parlais. Le Mexique est-il signataire des dispositions imposées par le cartel international des sociétés pharmaceutiques dans différents pays?

M. Gero: Monsieur le président, le Canada et le Mexique auront des lois analogues relativement à la propriété intellectuelle dans le contexte des brevets, étant donné que nos deux pays sont membres de la Convention de Paris sur la propriété intellectuelle en plus d'être tous deux membres de l'ALÉNA. Effectivement, le Canada et le Mexique seront munis de lois très similaires sur les brevets.

Le sénateur Bosa: Savez-vous si le Mexique impose sur son marché des restrictions analogues à celles qu'imposent les sociétés pharmaceutiques canadiennes sur les produits génériques?

M. Gero: Oui, il sera doté des mêmes dispositions dans sa loi régissant les brevets.

Le sénateur Bosa: Vous avez dit: «il sera doté». Ces dispositions sont-elles en place actuellement?

M. Gero: Oui, c'est le cas. Le Mexique a adopté au cours de l'été 1991 une nouvelle loi sur la propriété industrielle qui régit les brevets.

Le sénateur Bosa: Par conséquent, une société canadienne fabricant des produits génériques n'exporterait pas des produits génériques au Mexique. Elle ne pourrait le faire au Canada, et ne pourrait exporter ses produits au Mexique.

M. Gero: S'il existait un brevet valide au Mexique, c'est le cas, la société ne pourrait exporter ces produits au Mexique.

Le président: Sommes-nous prêts à passer à une autre rubrique? La rubrique suivante a trait aux investissements et aux services connexes.

J'aimerais demander à M. von Finckenstein s'il a une déclaration liminaire à présenter avant que nous ne nous attachions à ce groupe d'amendements particuliers.

M. von Finckenstein: Monsieur le président, les investissements et les services peuvent, en réalité, être regroupés en trois séries de dispositions législatives qui se trouvent devant vous. En vertu de l'ALÉ et de l'ALÉNA, nous avons toute une gamme d'obligations auxquelles nous satisfaisons déjà, et nous avons mis en place des lois qui le prévoient. Toutefois, en raison de l'ALÉNA, quelques changements de plus s'impose-

[*Text*]

Rather than having a positive list in services, we now have a negative list; it applies to everything unless it is excepted.

There are 12 acts which must be amended. The first grouping are the acts which deal with financial institutions; the Bank Act, the Cooperative Credit Associations Act, the Insurance Act, the Investment Companies Act, and the Trust and Loan Companies Act. All are being amended to allow us to live up to the financial obligations under the NAFTA.

The second grouping consists of acts governing the transactions of certain Crown corporations and Crown agencies. These are the National Energy Board Act, the Canada Land Surveys Act, the Commercial Arbitration Act, the Canada Post Corporation Act, Financial Administration Act, and the CMHC Act.

These acts are being amended to implement the national treatment provisions of the NAFTA, to make sure that we treat service providers without discrimination. Mostly they are small amendments, providing that the auditors have to be accredited in Canada, but they do not have to be Canadian citizens or residents.

The last grouping consists of the Investment Canada Act, which is amended to give Mexico the same privileges enjoyed by American investors as a result of the FTA; the increased review threshold, no review of indirect acquisition, and the prohibition of certain performance requirements, the list of which has been expanded under the NAFTA.

With me today Frank Swedlove, Chief Negotiator on Investment and Financial Services, Department of Finance; Emmy Verdun, Investment Canada, Investment Negotiator; and Mike Cleland, Department of Energy, Mines and Resources, to speak on the energy section.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I want to raise some points on the energy chapter. You may remember that this committee dealt with the energy provisions of the FTA in January 1988. Even though several years has passed, the provisions are still etched in my memory. I do not need a lot of probing on this chapter. It was quite deplorable then and it still is. Having said that, I want to ask a couple of questions.

[*Traduction*]

ront, parce que l'ALÉNA est plus englobante que l'ALÉ en ce qui a trait aux investissements et aux services. Plutôt que d'établir une liste positive des services, nous avons établi une liste négative. Elle s'applique à tout sauf ce qui s'y trouve.

Au total, 12 lois doivent être modifiées. Le premier groupe a trait aux lois qui touchent les institutions financières: la Loi sur les banques, la Loi sur les associations coopératives de crédit, la Loi sur les sociétés d'assurances, la Loi sur les sociétés d'investissement et la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêts. Toutes sont modifiées pour nous permettre de satisfaire ses obligations financières en vertu de l'ALÉNA.

Le deuxième groupe a trait aux lois qui régissent les opérations de certaines sociétés et de certains organismes d'État. Il s'agit de la Loi sur l'Office national de l'énergie, de la Loi sur l'arpentage des terres du Canada, de la Loi sur l'arbitrage commercial, de la Loi sur la Société canadienne des postes, de la Loi sur la gestion des finances publiques, et de la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Ces lois sont modifiées de façon à ce que l'on puisse mettre en application les dispositions de l'ALÉNA ayant trait au traitement national, pour garantir que nous traiterons les pourvoyeurs de services sans discrimination. Essentiellement, il s'agit de petites modifications, qui prévoient que les vérificateurs doivent être agréés au Canada, mais ces derniers n'ont pas besoin d'être citoyens canadiens ni résidents du Canada.

Le dernier groupe a trait à la Loi sur Investissement Canada, qui est modifiée de façon à offrir au Mexique les mêmes privilèges que ceux qui sont offerts aux investisseurs américains dans le cadre de l'ALÉ; soit une hausse du seuil en-deçà duquel les investissements sont soustraits à l'examen, le fameux examen de l'acquisition indirecte et l'interdiction de certaines exigences relatives au rendement, dont la liste a été allongée dans le cadre de l'ALÉNA.

Je suis accompagné aujourd'hui de Frank Swedlove, négociateur en chef des questions liées aux investissements et aux services financiers, du ministère des Finances, d'Emmy Verdun, d'Investissement Canada, négociatrice des questions liées aux investissements, et de Mike Cleland, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui vous parlera de la partie du projet de loi qui a trait à l'énergie.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, j'aimerais soulever certains points au sujet de l'énergie. Vous vous rappellerez que notre Comité s'est attaché aux dispositions de l'ALÉ ayant trait à l'énergie en janvier 1988. Même si quelques années ont passé, les dispositions sont encore fraîches dans ma mémoire. On n'a pas besoin de m'interroger longtemps à ce sujet. La situation était très déplorable alors, et elle n'a pas changé. Cela dit, j'aimerais poser quelques questions.

[*Text*]

First, I want to know exactly where the treatment of Mexico is different than the treatment of Canada under the NAFTA and where, in the agreement, do we find these differences? Those are the two parts. What are the substantive differences? I know some of them, but not all of them. I want to know where they are found.

Mr. Mike Cleland, Department of Energy, Mines and Resources: Mr. Chairman, there are probably two or three particularly important points to answer the senator's question.

In the energy chapter of the agreement and the part dealing with trade, there are two articles to which Mexico did not accede; one being the free trade clause referred to as the proportionality clause and the more restrictive definition of national security.

In addition, there are other provisions in the annex to the energy chapter, essentially dealing with questions of investment in the Mexican energy sector. The gist of it is really that Mexico makes explicit that it reserves to the Mexican state, the right to invest in, trade, market, sell energy goods or, more specifically, oil and petrochemical goods; oil, gas, and a restricted list of petrochemical goods, and electricity, subject to some exceptions.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, in the FTA there was a prohibition against quantity restrictions on exports and imports except under duress. Does that apply to Mexico?

Mr. Cleland: It does. The essential article provides for limitations on quantitative restrictions, minimum, maximum, import and export prices or export taxes. Those apply to Mexico. What does not apply to Mexico is, in the event that Mexico invokes one of the GATT exceptions and therefore applies a quantitative restriction, it would not be subject to a proportionality clause as would the United States or Canada, in respect of each other.

Senator MacEachen: Therefore, Mexico is prohibited in the same way as Canada is against these restrictions of exports and imports, except with the qualification you gave.

Mr. Cleland: That is correct.

Senator MacEachen: As I recall, in the free trade agreement, this prohibition about which we have been speaking was broad enough to include the setting of minimum

[*Traduction*]

Tout d'abord, je veux savoir exactement en quoi le Mexique est traité différemment du Canada en vertu de l'ALÉNA et à quel endroit, dans l'Accord, on trouve ces différences? Ce sont les deux aspects qui me préoccupent. Quelles sont les différences essentielles? J'en connais quelques-unes, mais pas toutes. Je veux savoir où on les trouve.

M. Mike Cleland, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Monsieur le président, il y a probablement deux ou trois points particulièrement importants qu'il faut préciser pour répondre à la question du sénateur.

Dans le chapitre de l'Accord qui a trait à l'énergie et dans la section qui s'attache au commerce, on retrouve deux articles que n'a pas approuvés le Mexique: le premier a trait à la clause de libre-échange que l'on connaît sous le nom de clause de proportionnalité, et l'autre tient à la définition plus restrictive de sécurité nationale.

En outre, on retrouve dans l'annexe du chapitre sur l'énergie d'autres dispositions qui s'attachent essentiellement à des questions d'investissement dans le secteur de l'énergie du Mexique. En gros, le Mexique déclare expressément qu'il réserve à l'État mexicain le droit d'investir, de vendre, de mettre en marché et d'échanger en ce qui a trait aux produits énergétiques ou, plus précisément, au pétrole et aux produits pétrochimiques — le pétrole, le gaz et une liste restreinte de produits pétrochimiques, en plus de l'électricité, sous réserve de certaines exceptions.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, l'ALÉ renfermait une disposition interdisant que l'on restreigne la quantité des exportations et des importations, sauf sous la contrainte. Cela s'applique-t-il au Mexique?

M. Cleland: Cela s'applique effectivement. L'article essentiel prévoit des limites quant aux restrictions quantitatives, aux prix minimum et maximum pour les importations et les exportations ou aux taxes sur les exportations. Ces dispositions s'appliquent au Mexique. Ce qui ne s'applique pas au Mexique, c'est qu'advenant que le Mexique invoque l'une des exceptions prévues dans le GATT et applique, de ce fait, une restriction quantitative, il ne serait pas soumis à une clause de proportionnalité, comme le sont les États-Unis ou le Canada, l'un face à l'autre.

Le sénateur MacEachen: Par conséquent, le Mexique n'a pas plus le droit que le Canada de restreindre les exportations et les importations, sauf dans les cas que vous avez mentionnés.

M. Cleland: C'est exact.

Le sénateur MacEachen: Si je me souviens bien, dans l'accord de libre-échange, cette interdiction dont nous venons de parler était suffisamment vaste pour englober l'établisse-

[*Text*]

export or import prices. Does that prohibition apply to Mexico and to NAFTA?

Mr. Cleland: Yes, it does. In the chapter itself, it is probably easiest to refer to the specific articles, if I can find them. The first part of article 603 and 604 are the key ones.

Senator MacEachen: This is in the agreement?

Mr. Cleland: That is correct.

The Chairman: This is at page 6-2 and 6-3.

Senator MacEachen: These are the key ones. Articles 603 and 604 cover what we have been talking about to the present?

Mr. Cleland: That is right, quantitative restrictions, minimum and maximum import and export prices and export taxes. They also mirror articles in the chapter, generally covering trade in goods.

Senator Stewart: Then we have annex 605 at page 6-12, which says that, notwithstanding any other provisions of this chapter, the provisions article 605 shall not apply as between the other parties and Mexico. So Article 605 is specially set aside as far as Mexico is concerned; is that correct?

Mr. Cleland: That is one. The other one is Article 607, National Security Measures.

The Chairman: On page 6-4.

Senator MacEachen: I have it clear now that the export and import restrictions, the export taxes, and the inability to set export or import prices, apply to both Canada and Mexico?

Mr. Cleland: That is correct.

Senator MacEachen: Another outstanding feature of the FTA was the proportionality provisions with respect to exports. Those provisions are not applicable to Mexico.

Mr. Cleland: They are not applicable between either Canada and Mexico or the U.S. and Mexico; that is correct.

Senator MacEachen: So they are not part of NAFTA?

Mr. Cleland: The short answer to your question is "yes".

Senator MacEachen: Where is Mexico accepted or exempted from the proportionality provisions?

[*Traduction*]

ment d'un prix minimal pour les exportations ou les importations. Une interdiction analogue s'applique-t-elle au Mexique et à l'ALÉNA?

M. Cleland: Oui, c'est le cas. Dans le chapitre proprement dit, — il est probablement plus facile de se référer aux articles spécifiques, si je peux les trouver. La première partie de l'article 603 et l'article 604 sont les dispositions clés.

Le sénateur MacEachen: Cela se trouve dans l'Accord?

M. Cleland: C'est exact.

Le président: On les trouve aux pages 6-2 et 6-3.

Le sénateur MacEachen: Il s'agit des dispositions clés. Les articles 603 et 604 ont trait à ce dont nous avons parlé jusqu'ici?

M. Cleland: C'est exact, la restriction quantitative, le prix minimum et maximum pour les importation et les exportations ainsi que les taxes sur les exportation. Ils sont également conformes à des articles du chapitre qui aborde de façon générale le commerce des produits.

Le sénateur Stewart: Ensuite, il y a l'annexe 605 à la page 6-12, selon lequel nonobstant toute autre disposition au présent chapitre, les dispositions de l'article 605 ne s'appliqueront pas entre les autres Parties et le Mexique. Alors, l'article 605 est expressément laissé de côté dans le cas du Mexique, n'est-ce pas?

M. Cleland: C'est un des cas. L'autre cas est celui de l'article 607, qui a trait aux mesures de sécurité nationale.

Le président: À la page 6-4.

Le sénateur MacEachen: Il est clair dans mon esprit maintenant que les restrictions relatives aux exportations et aux importations, les taxes sur les exportations et l'incapacité de fixer les prix des exportations ou des importations s'appliquent aussi bien au Canada qu'au Mexique?

M. Cleland: C'est exact.

Le sénateur MacEachen: Une autre caractéristique remarquable de l'ALÉ tenait aux dispositions de proportionnalité touchant les exportations. Ces dispositions ne s'appliquent pas au Mexique.

M. Cleland: Elles ne s'appliquent pas entre le Canada et le Mexique, ni entre les États-Unis et le Mexique; c'est exact.

Le sénateur MacEachen: De sorte qu'elles ne font pas partie de l'ALÉNA?

M. Cleland: Pour répondre brièvement à votre question, oui.

Le sénateur MacEachen: Où accepte-t-on que le Mexique échappe aux dispositions de proportionnalité, ou en soit exempté?

[*Text*]

Mr. Cleland: In the annex that the chairman referred to at page 6-12. The other one that is pertinent is Annex 607.

The Chairman: Annex 605 appears at 6-12 and the following page.

Senator MacEachen: Does this covers proportionality?

Mr. Cleland: Yes, it does. In Annex 607, there is a slightly different approach. Mexico does not accede to the restricted definition of "national security".

Senator MacEachen: To which Canada adheres; correct?

Mr. Cleland: That is right.

Senator MacEachen: That is Article 2102. What is the import of Article 2102?

Mr. Cleland: Are you referring to the national security measure?

Mr. von Finckenstein: Senator, Article 607 is a benefit to the country to whom it applies. It can apply a broader national securities exception than is otherwise mandated by the NAFTA. The NAFTA general national security section is Article 2102. Article 602 gives more rights to those nations. The U.S. and Canada can avail themselves of that article; Mexico will not be able to avail itself of that article.

Senator MacEachen: Is that a benefit for Mexico or a disadvantage?

Mr. von Finckenstein: It is a "disbenefit".

Mr. Cleland: It is difficult to know what Mexico's interpretation was in choosing to go that way. Our belief is that it is a "disbenefit" because of the broad national security provision that governs trade between themselves and the United States. The United States could use a wide range of rationales for restricting, for example, Mexican oil imports if they wish.

Senator MacEachen: On the grounds of national security?

Mr. Cleland: That is correct. It is a wide ranging provision.

Senator MacEachen: And Mexico could not?

Mr. Cleland: Mexico would have no recourse in that case.

Senator MacEachen: But Canada would.

Mr. Cleland: Canada would. No. Excuse me. The grounds on which they could invoke national security are much more restrictive.

[*Traduction*]

M. Cleland: Dans l'annexe que le président vient de mentionner, à la page 6-12. L'autre disposition pertinente est l'annexe 607.

Le président: L'annexe 605 figure à la page 6-12 et à la page suivante.

Le sénateur MacEachen: A-t-il trait à la question de la proportionnalité?

M. Cleland: Oui. À l'annexe 607, on adopte une approche légèrement différente. Le Mexique rejette la définition restreinte de sécurité nationale.

Le sénateur MacEachen: Celle qu'applique le Canada, exact?

M. Cleland: C'est exact.

Le sénateur MacEachen: Il s'agit de l'article 2102. Quelle importance revêt l'article 2102?

M. Cleland: Faites-vous allusion aux mesures de sécurité nationale?

M. von Finckenstein: Sénateur, l'article 607 profite au pays auquel il s'applique. Il peut supposer l'application d'une exception plus large concernant la sécurité nationale que celle que prévoit autrement l'ALÉNA. L'article général de l'ALÉNA portant sur la sécurité nationale est l'article 2102. L'article 602 confère davantage de droits à ces pays. Les États-Unis et le Canada peuvent se prévaloir de cet article; le Mexique ne pourra le faire.

Le sénateur MacEachen: Cela profite-t-il au Mexique, ou cela lui nuit-il?

M. von Finckenstein: C'est un avantage dont il ne peut se prévaloir.

M. Cleland: Il est difficile de savoir quelle interprétation le Mexique faisait de ces dispositions lorsqu'il a choisi de procéder ainsi. À notre avis, il s'agit d'un avantage dont il ne peut se prévaloir en raison de la vaste disposition relative à la sécurité nationale qui régit le commerce entre ce pays et les États-Unis. Les États-Unis pourraient alléguer toutes sortes de choses pour restreindre, par exemple, les importations de pétrole mexicain s'ils le désirent.

Le sénateur MacEachen: En se fondant sur la sécurité nationale?

M. Cleland: C'est exact. Il s'agit d'une disposition très englobante.

Le sénateur MacEachen: Et le Mexique ne pourrait le faire?

M. Cleland: Le Mexique n'aurait aucun recours dans ce cas.

Le sénateur MacEachen: Mais le Canada en aurait, lui.

M. Cleland: Le Canada en aurait un. Non. Excusez-moi. Les motifs pour lesquels les États-Unis pourraient invoquer la sécurité nationale sont beaucoup plus restrictifs.

[*Text*]

Senator MacEachen: I want to turn up the testimony that Campbell Watkins gave before the committee and confirm a number of points he may have made. In testimony before the Standing Senate Committee on Foreign Affairs, Issue No. 20, page 20:14, he said:

> Let me talk now about the energy provisions in the NAFTA. . . First, there is an interesting clause in the agreement saying that the three nations will respect each other's constitution. That is, in fact, new in the sense that it is not in the Canada-U.S. Free Trade Agreement. . .

He goes on to say:

> The Mexican constitution does provide for private investment in the energy industry. However, the key element is that there is what is called a Regulatory Law that bans any private participation. It is because of this political sensitivity that the energy sector has been left alone.

From what you say, it has not been left alone.

Mr. Cleland: I am not sure exactly what Dr. Watkins was getting at here as to the distinction. The important point is that the Mexicans believe their constitution prohibits investment in the energy sector and, more particularly, in the oil and gas sector. That was protected by the Mexicans in the NAFTA negotiations. They will not permit investment in the oil and gas sector.

Their constitution says nothing about trade. The Mexicans have, in essence, accepted the core trade obligations that Canada and the United States have accepted.

Senator Bolduc: When you say "investment", do you mean private or public?

Mr. Cleland: Private investment.

Senator Bolduc: By foreigners?

Mr. Cleland: By anyone.

Senator MacEachen: It is prohibited in the energy sector?

Mr. Cleland: You must distinguish because with respect to electricity there are exceptions; but, in oil, gas and some part of what they call the petrochemical sector, it is prohibited to anyone — not just foreigners, but any private citizen.

Senator MacEachen: Including Mexicans?

Mr. Cleland: That is correct.

[*Traduction*]

Le sénateur MacEachen: J'aimerais mentionner le témoignage qu'a présenté Campbell Watkins aux membres du Comité et confirmer un certain nombre de points qu'il a présentés. Dans son témoignage devant le Comité sénatorial permanent des affaires extérieures, fascicule 20, page 20:14, il a dit ce qui suit:

> Je voudrais parler maintenant des dispositions actuelles de l'ALÉNA en matière d'énergie. Il y a tout d'abord un article intéressant dans l'Accord disant que les trois pays respecteront mutuellement leur constitution. C'est en fait nouveau, dans ce sens que cela n'existe pas dans l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis actuellement en vigueur. . .

Il poursuit en ces termes:

> La constitution mexicaine permet les investissements privés dans l'industrie énergétique. Cependant, et c'est l'élément clé, il y a ce qu'on appelle une loi réglementaire qui interdit toute participation privée. C'est à cause de cette grande sensibilité politique que le secteur de l'énergie n'a pas été touché.

D'après ce que vous dites, il a effectivement été touché.

M. Cleland: Je ne sais pas exactement où M. Watkins voulait en venir au sujet de cette distinction. L'important, c'est que les Mexicains estiment que leur constitution prohibe tout investissement dans le secteur de l'énergie et, plus particulièrement, dans le secteur pétrolier et gazier. Les Mexicains avaient protégé cet aspect dans les négociations de l'ALÉNA. Ils ne permettront pas d'investissement dans le secteur du pétrole et du gaz.

Leur constitution ne parle aucunement du commerce. Essentiellement, les Mexicains ont accepté les mêmes obligations fondamentales, sur le plan commercial, que le Canada et les États-Unis.

Le sénateur Bolduc: Quand vous dites «investissement», parlez-vous d'investissements privés ou publics?

M. Cleland: D'investissements privés.

Le sénateur Bolduc: Faits par des étrangers?

M. Cleland: Faits par quiconque.

Le sénateur MacEachen: Est-ce interdit, dans le secteur de l'énergie?

M. Cleland: Vous devez établir une distinction, parce que dans le cas de l'électricité, il y a des exceptions; toutefois, dans le secteur du pétrole, du gaz et dans certains domaines de ce qu'ils appellent le secteur pétrochimique, cela est interdit à quiconque — pas seulement les étrangers, mais également tout particulier.

Le sénateur MacEachen: Y compris les Mexicains?

M. Cleland: C'est exact.

[*Text*]

Senator MacEachen: Mr. Watkins goes on to say:

> On the quantitative aspects, import and export licensing is allowed. Mexico has the right to reserve foreign trade in certain energy commodities to PEMEX, its national oil company. Restrictions on energy flows can be imposed for four reasons —

— conservation, price stabilization, national security and supply shortages. Would it not be available to Canada?

Mr. Cleland: The four reasons for imposing quantitative restrictions would be as provided in GATT Article 20, or as provided in Article 607 of the energy chapter. It is the same for all three countries. The difference is that in the case of Canada and the United States, all but the national security exemption would trigger the proportionality clause.

The other point, that Mexico is maintaining a system of import and export licences in order to preserve the PEMEX monopoly, was negotiated very explicitly to be clear that the reason for having those licences would be only to preserve the monopoly and not for other purposes.

The Chairman: Is that somewhere in the agreement?

Mr. Cleland: That is correct.

Senator MacEachen: Mr. Watkins goes on to say:

> However, there is an important caveat here, which is the so-called proportionality provision. For example, let us say that if Canada proposes any restriction on exports for any of the first three reasons — that is, conservation of natural resources, supply shortages and price stabilization — they will have to provide available supply to, let us say, the United States, in this case a 36-month average share in exports, i.e., 36 months on three years. However, in the case of Mexico, that provision does not apply.

We have agreed on that.

> In terms of pricing, there are to be no minimum or maximum export or import prices and no export taxes.

Mr. Cleland: That is correct.

Senator MacEachen: I missed something. I thought we had agreed that these same provisions applied to Mexico and Canada?

[*Traduction*]

Le sénateur MacEachen: M. Watkins poursuit en ces termes:

> Au plan quantitatif, les licences d'importation et d'exportation sont autorisées. Le Mexique a le droit de réserver les échanges commerciaux de certaines denrées énergétiques à la société PEMEX, sa société nationale des pétroles. Il est permis d'imposer des restrictions sur les flux énergétiques pour quatre motifs —

— la conservation, les pénuries d'approvisionnement, la stabilisation des prix et la sécurité nationale. Cette option ne s'offrirait-elle pas au Canada?

M. Cleland: Les quatre raisons invoquées pour imposer des restrictions quantitatives seraient celles qui sont prévues à l'article 20 du GATT ou à l'article 607 du chapitre sur l'énergie. Les mêmes dispositions s'appliquent à chacun des trois pays. La différence c'est que, dans le cas du Canada et des États-Unis, tous les motifs sauf la sécurité nationale, qui est visée par une exception, entraîneraient l'application de la clause de proportionnalité.

L'autre point, selon lequel le Mexique maintien un système de licences d'importation et d'exportation pour préserver le monopole de PEMEX, a été négocié pour faire ressortir très expressément que la raison d'être des licences tient à la préservation du monopole, et à rien d'autre.

Le président: Cela est-il précisé quelque part dans l'Accord?

M. Cleland: C'est exact.

Le sénateur MacEachen: M. Watkins poursuit:

> Cependant, il y a une condition importante ici, la disposition dite de proportionnalité. Par exemple, si le Canada imposait des restrictions sur les exportations pour l'un des trois premiers motifs — c'est-à-dire, la conservation des ressources naturelles, les pénuries d'approvisionnement et la stabilisation des prix — il devra fournir des approvisionnements disponibles aux États-Unis, disons, correspondant à la moyenne des exportations des 36 derniers mois, c'est-à-dire 36 mois sur trois ans. Cependant, dans le cas du Mexique, cette disposition ne s'applique pas.

Nous en avons convenu.

> Quant aux prix, il ne doit pas y avoir de prix minimums ou maximums pour les exportations ou les importations et pas de taxe sur les exportations.

M. Cleland: C'est exact.

Le sénateur MacEachen: Quelque chose m'a frappé. Je croyais que nous avions convenu du fait que ces mêmes dispositions s'appliquent au Mexique et au Canada?

[*Text*]

Mr. Cleland: Those ones do. The ones you just referred to apply to all three countries.

The Chairman: And they prohibit import and export taxes?

Mr. Cleland: They prohibit export taxes and they prohibit minimum and maximum import or export prices.

Senator MacEachen: As far as Mexico is concerned, according to Dr. Watkins, there are to be no minimum or maximum export or import prices and no export taxes. We are agreed on that.

The Chairman: That is correct, is it?

Mr. Cleland: That is correct.

Senator MacEachen: Then he goes on to say:

> Let me deal now with Mexican reservations, and I have mentioned a couple of them already. They are really quite restrictive. The Mexican state has reserved activity in exploration, development in production, pipelining, refining and trade. All of these areas are reserved to the Mexican state. There are some portions of the energy market, namely certain petrochemicals, that are excluded from that reservation, but the main ones are not.
>
> Electricity is reserved to the American state. There is some opportunity for private ownership...

He concludes by saying:

> Just by way of summary, then, in terms of the agreement itself, in broad measure the energy provisions of the Canada-U.S. Free Trade Agreement are preserved, but Mexico has basically opted out. The phrase I use in my essay is that, to some extent, Mexico is a distinct society in terms of energy, within the context of the agreement.

Is he on the mark there?

Mr. Cleland: No, I disagree with that statement. Mexico has opted out of certain aspects, but broadly, they have not opted out. They accepted the core trade measures Canada and the U.S. accepted.

Senator MacEachen: For the sake of clarity, would you repeat again what the core trade measures are?

[*Traduction*]

M. Cleland: Celles-là s'appliquent. Celles auxquelles vous venez tout juste de faire allusion s'appliquent à chacun des trois pays.

Le président: Et l'on interdit l'imposition de taxes sur les importations et les exportations?

M. Cleland: On interdit les taxes sur les exportations et l'on interdit l'imposition d'un prix minimum et maximum pour les exportations ou les importations.

Le sénateur MacEachen: En ce qui a trait au Mexique, si l'on en croit M. Watkins, il ne doit y avoir aucun prix minimum ou maximum pour les exportations ou les importations et pas de taxes sur les exportations. Nous convenons de cela.

Le président: C'est exact, n'est-ce pas?

M. Cleland: C'est exact.

Le sénateur MacEachen: M. Watkins poursuit ainsi:

> Permettez-moi de passer maintenant aux réserves mexicaines et je vous en ai déjà cité deux. Elles sont en fait assez restrictives. L'État mexicain a l'exclusivité en matière de prospection, d'exploitation, d'acheminement par pipelines, de raffinage et de commerce. Tous ces domaines sont réservés à l'État mexicain. Quelques segments du marché énergétique, notamment certains produits pétrochimiques, sont exclus de cette réserve, mais ce sont des exceptions.
>
> L'électricité est réservée à l'État mexicain. On entrevoit la possibilité d'investissements privés...

Il conclut en ces termes:

> En résumé, donc, pour ce qui est de l'accord lui-même, les dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis en matière d'énergie sont préservées, mais on peut dire que le Mexique n'y est pas astreint. Pour reprendre les termes que j'emploie dans mon texte, le Mexique est, dans une certaine mesure, reconnu dans l'Accord comme une société distincte sur le plan de l'énergie.

A-t-il raison en disant cela?

M. Cleland: Non, je ne suis pas d'accord avec cette affirmation. Le Mexique a opté pour se tenir à l'écart de certains aspects, mais dans l'ensemble, ce n'est pas le cas. Les Mexicains ont accepté les mêmes mesures fondamentales concernant les échanges commerciaux que le Canada et les États-Unis.

Le sénateur MacEachen: Par souci de clarté, voudriez-vous répéter encore une fois en quoi consistent ces mesures fondamentales concernant les échanges commerciaux?

[*Text*]

Mr. Cleland: That is in Articles 603 and 604 and they would be the use of quantitative restrictions, the use of minimum and maximum import and export prices, and the use of export taxes.

Senator MacEachen: Would you generally agree with his description, except with the summary?

Mr. Cleland: Yes, I think his summary overstates it.

Senator MacEachen: And we have determined, Mr. Chairman, that these Mexican different treatment clauses are contained in Articles 603 and 604. Those are the ones that preserve the similarity. Where in the agreement are these items we have cited here?

Mr. Cleland: The items where we are all in the same boat, or ones where Mexico is —

The Chairman: The ones where we are different.

Mr. Cleland: We are different with respect to articles 605, 607 and the allowance for investment in the oil and gas sector.

In the energy chapter, you have to refer to the two annexes we were talking about earlier. In Annex 602.3, called "Reservations and Special Provisions", it is set out clearly that the Mexican state reserves to itself the following activities.

I do not know whether there is anything in the investment chapter specifically.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I am finished. I thank the witness for his help and for the information he has given us.

Senator Stollery: I have a very straightforward question which comes about because of the perusal of this document which I received from the government today about cross-border labour mobility. That also was an issue in the FTA because of the business travellers to the United States and all of that.

The document says:

> Mexico appears to have clearly defined categories for business travellers. On the other hand, federal labour laws appear to be quite onerous for working visa. Restrictive bonding and entry-exit requirements by Mexico customs prevent the efficient provision of services and the free flow and speedy delivery of goods. Excessively burdensome document requirements for temporary business travellers, investors and service providers, pose an obstacle to doing business. In addition, many Mexican companies feel that one of their principal operating problems is the serious shortage of skilled labour and

[*Traduction*]

M. Cleland: Ce sont celles qui sont prévues aux articles 603 et 604, qui ont trait au recours à des restrictions quantitatives, à l'imposition de prix minimums et maximums pour les importations et les exportations et à l'imposition de taxes sur les exportations.

Le sénateur MacEachen: Seriez-vous d'accord, de façon générale, avec la façon dont il décrit la situation, abstraction faite du résumé?

M. Cleland: Oui, je crois que son résumé va trop loin.

Le sénateur MacEachen: Et nous avons déterminé, monsieur le président, que les articles qui prévoient un traitement différent pour le Mexique sont prévus aux articles 603 et 604. Ce sont les articles qui préservent la similitude. Où, dans l'Accord, retrouve-t-on les points que nous avons mentionnés ici?

M. Cleland: Les points qui s'appliquent à tous les pays, ou ceux à l'égard desquels le Mexique. . .

Le président: Les points où le traitement diffère.

M. Cleland: Le traitement diffère en ce qui a trait aux articles 605 et 607 et la disposition concernant les investissements dans les secteurs du pétrole et du gaz.

Dans le chapitre de l'énergie, il faut consulter les deux annexes dont nous parlions plus tôt. À l'annexe 602.3 «Réserves et dispositions spéciales», on établit clairement que l'État mexicain se réserve les activités qui suivent.

Je ne sais pas si on retrouve quoi que ce soit dans le chapitre sur les investissements, de façon spécifique.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, j'ai terminé. Je remercie le témoin de son aide et de l'information qu'il nous a fournie.

Le sénateur Stollery: J'ai une question très directe qui ressort de ma lecture du document que l'ai reçu du gouvernement aujourd'hui au sujet de la mobilité transfrontalière de la main-d'oeuvre. Cette question a également été abordée dans le cas de l'ALÉ, en raison des personnes qui voyageaient par affaires aux États-Unis, et ainsi de suite.

Le document se lit comme suit:

> Le Mexique semble avoir défini clairement les catégories de voyageurs d'affaires. Par ailleurs, les dispositions législatives fédérales relatives à la main-d'oeuvre semblent être très lourdes en ce qui a trait aux visas de travail. Les exigences restrictives mises en place par les douanes du Mexique au sujet du cautionnement et les exigences relatives à l'entrée et à la sortie empêchent une prestation efficace de services ainsi que la libre circulation et la livraison rapide de marchandises. Les exigences indûment fastidieuses concernant les documents que doivent posséder des voyageurs d'affaires, des investisseurs et des

[*Text*]

management personnel, particularly middle and upper management.

I would like to know if that issue has been reinvolved?

Mr. Pierre Sauvé, Assistant Negociator, Office of NAFTA, External Affairs and International Trade: The NAFTA does, in the area of temporary entry, what the FTA did and extends the provisions of FTA Chapter 15 to Mexico and creates four categories for temporary entry purposes. The same regime that has been developed between Canada and the United States to facilitate the cross-border movement of business people on a temporary bases now extends to Mexico. The advantage for Canada in doing so is getting around the types of problems that business people were encountering when going to Mexico to conduct business. Therefore, exactly the same provisions that are in Chapter 15 of the FTA are now incorporated in Chapter 16 of the NAFTA, except that one category, professionals, has been expanded a bit to cover a few more professional groups. The FTA covered about 60 professional categories, which would enter under one of the four windows for temporary entry. Now we have 63 professions covered.

Senator Stollery: This government document which I received today concludes:

> However, a continuation of labour mobility problems may be expected for an adjustment period. Mobility between Mexico and the rest of the world should be expected to be encumbered due to poor customs points, services and reduced opportunities due to the continued regulation of service industries.

The movement of professional services personnel is expected to remain an issue due to accreditation asymmetries. That brings us back to the question of standards. Has that been resolved?

Mr. Sauvé: There are two aspects to the professional exercise of an activity. One is an immigration issue. You cross the border. The second is once a professional has crossed the border, he needs to have access to accreditation. You need to be licensed if you are operating in an activity that requires a licenced.

[*Traduction*]

pourvoyeurs de services qui désirent entrer temporairement dans le pays entravent la conduite des affaires. En outre, nombre de sociétés mexicaines estiment que l'un de leurs principaux problèmes d'exploitation tient à une pénurie marquée de main-d'oeuvre qualifiée et de personnel de direction, particulièrement des cadres intermédiaires et supérieurs.

J'aimerais savoir si cette question est revenue sur le tapis?

M. Pierre Sauvé, négociateur adjoint, Bureau de l'ALÉNA, Affaires extérieures et Commerce extérieur: L'ALÉNA prévoit, au sujet de l'entrée temporaire, les mêmes dispositions que l'ALÉ et élargit les dispositions du chapitre 15 de l'ALÉ pour faire en sorte qu'elles s'appliquent au Mexique, en plus de créer quatre catégories aux fins d'une entrée temporaire. Le même régime que celui qui avait été établi entre le Canada et les États-Unis pour faciliter le mouvement transfrontalier de gens d'affaires, pour des séjours temporaires, s'applique maintenant au Mexique. L'avantage d'une telle formule pour le Canada, c'est que l'on contourne le genre de problème que les gens d'affaires avaient lorsqu'ils se rendaient au Mexique par affaires. Par conséquent, les mêmes dispositions exactement que celles du chapitre 15 de l'ALÉ sont maintenant incorporées dans le chapitre 16 de l'ALÉNA, à ceci près qu'une catégorie, celle des professionnels, a été élargie légèrement pour englober quelques groupes professionnels de plus. L'ALÉ s'appliquait à environ 60 catégories de professionnels, qui entraient dans l'une des quatre catégories d'entrée temporaire. Maintenant, 63 professions sont assujetties à ces dispositions.

Le sénateur Stollery: Le document du gouvernement que j'ai reçu aujourd'hui conclut en ces termes:

> Toutefois, on peut s'attendre à ce que les problèmes qui touchent la mobilité de la main-d'oeuvre se poursuivent pendant une certaine période. La mobilité entre le Mexique et le reste du monde continuera vraisemblablement à être entravée par le manque de points douaniers, les services médiocres et les occasions réduites, en raison de la réglementation constante des industries de service.

La mobilité du personnel des services professionnels devrait demeurer une question en litige en raison de l'asymétrie au chapitre de l'agrément. Ce qui nous ramène à la question des normes. Cette question a-t-elle été résolue?

M. Sauvé: Deux aspects sont liés à l'exercice professionnel d'une activité. L'un de ces aspects est la question de l'immigration. Vous traversez la frontière. Le deuxième, c'est qu'une fois qu'un professionnel a traversé la frontière, il doit pouvoir obtenir la reconnaissance professionnelle. Il doit pouvoir obtenir l'autorisation d'exercer si l'activité qu'il exerce en exige une.

[*Text*]

As I said, on temporary entry on the immigration dimension of the problem, the NAFTA greatly facilitates the conditions of entry for business people, whether they are business visitors, intercompany transferees, traders, investors or professionals.

The second dimension is the accreditation issue, which is addressed, not so much by the temporary entry chapter, but by the services chapter. There are provisions in Chapter 12 on cross-border trade and services which aim at ensuring that the conditions of licensing and accreditation relate to competence and the ability to provide a service and are not based on discriminatory requirements.

In Mexico, until recently, you had to be a Mexican citizen, and in some cases Mexican by birth, to be licensed in some professions. The NAFTA ensures that these citizenship requirements will be removed. There is a commitment in the article on licensing and certification, Article 1210, to remove within two years all requirements of citizenship and nationality as conditions of licensing. Licensing shall be done on the basis of the competence of the individual, not whether he is of any particular national origin.

There are programs on a number of professions and generic provisions on licensing which, made to ensure the licensing is based on competence-based criteria and not unnecessary obstacles to trade.

Senator Stollery: Mr. Chairman, on the question of asymmetry — the word used in this paper — I can think of a civil engineer and the qualifications required and many other professions, including architects and nurses. Two pages prior, it states that the integrity of the Mexican government, the legal system, and enforcement of policies and current regulations remains an element of uncertainty. Do you not think that reinforces the observation that the movement of professional services personnel is expected to remain an issue due to accreditation based symmetries? It seems to me there is a kind of symmetry to that.

Mr. Sauvé: The NAFTA does not compel the parties to harmonize standards relating to professional certification. It encourages the parties in the three countries to work towards mutual recognition. Harmonization and mutual recognition are not necessarily the same thing. We are encouraging all professions to work towards mutual recognition of their competence. A very large number of professional groups in the three countries are already holdings meetings trilaterally to

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit, en ce qui concerne l'aspect entrée temporaire de la dimension de l'immigration, l'ALÉNA facilite grandement les conditions d'entrée des gens d'affaires dans un pays donné, qu'il s'agisse de personnes qui visitent le pays par affaires, d'employés mutés d'une société à une autre, de négociants, d'investisseurs ou de professionnels.

La deuxième dimension a trait à la question de la reconnaissance professionnelle, que l'on essaie de régler non pas tant dans le chapitre relatif à l'entrée temporaire, mais dans le chapitre relatif aux services. Certaines dispositions du chapitre 12 sur le commerce transfrontières des services visent à garantir que l'autorisation d'exercer et la reconnaissance professionnelle sont liées à la compétence et à la capacité de l'intéressé de fournir un service plutôt que sur des critères discriminatoires.

Jusqu'à récemment, au Mexique, il fallait être mexicain et, dans certains cas, mexicain de naissance, pour obtenir une autorisation d'exercer dans certaines professions. L'ALÉNA garantit que ces exigences relatives à la citoyenneté seront levées. Dans l'article 1210, sur l'autorisation d'exercer et la reconnaissance professionnelle, on s'engage à éliminer dans les deux ans toute exigence de citoyenneté ou de résidence permanente relativement à l'autorisation d'exercer. On prévoit que cette autorisation sera fonction de la compétence de la personne, plutôt que de son origine nationale particulière.

Certains programmes s'attachent à un certain nombre de professions et de dispositions générales liées à l'autorisation d'exercer qui visent à garantir que l'autorisation d'exercer se fonde sur des critères liés à la compétence et ne constituent pas indûment des obstacles aux échanges commerciaux.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, en ce qui a trait à l'asymétrie — c'est le terme qui est employé dans le présent document — je pense au cas d'un ingénieur civil et aux compétences nécessaires, ainsi qu'à un nombre d'autres professions, y compris celles d'architecte et d'infirmière. Deux pages avant, on mentionne que l'intégrité du gouvernement mexicain, l'appareil judiciaire, l'application des politiques et des règlements courants demeurent incertains. Ne croyez-vous pas que cela renforce l'observation suivant laquelle la mobilité du personnel assurant des services professionnels devrait demeurer une question en litige en raison d'une symétrie fondée sur la reconnaissance professionnelle? Il me semble y avoir là une certaine symétrie.

M. Sauvé: L'ALÉNA n'oblige pas les parties à harmoniser leurs normes concernant la reconnaissance professionnelle. Il encourage les parties des trois pays à travailler en vue d'une reconnaissance professionnelle mutuelle. L'harmonisation et la reconnaissance mutuelle ne sont pas nécessairement la même chose. Nous encourageons toutes les professions à travailler en vue de parvenir à une reconnaissance mutuelle de leurs compétences professionnelles. Un très grand nombre de

[*Text*]

work towards these types of recognition agreements to facilitate the cross-border provision of professional services. It is happening with engineers, architects, accountants, actuaries, land surveyors and in a large number of sectors where professional groups in the three countries have begun to meet, even before the NAFTA starts, to lay the basis for the types of mutual recognition agreements which are encouraged in the licensing and certification provisions of the NAFTA.

There has been enthusiastic reaction by professional communities in the three countries to these provisions.

Senator Ghitter: I would like to first understand the situation today *vis-à-vis* energy trade between Canada, the United States and Mexico. My understanding is that Canada is presently a non-customer of Mexico in any of the energy sectors. We do not export any oil, gas, equipment or technical expertise. It is a zero situation. Is that correct?

Mr. Cleland: That is not quite the case. We do import some oil into eastern Canada, about 15,000 barrels a day currently; about 3 per cent of our imports. We have exported some gas, not actual Canadian molecules of gas, but through swaps, Canadian marketers have sold gas into Mexico. It has been very small quantities, but that will probably grow. We have a presence, albeit it a small one, in the equipment and services area. We have many people who are interested in further establishing a presence there for oil and gas equipment and services, pipeline construction and electrical generation.

Senator Ghitter: Is it minimal, as of today?

Mr. Cleland: It is very small.

Senator Ghitter: Does Mexico receive any gas from the United States today?

Mr. Cleland: Yes, it does; about 200-million cubic feet a year. That is approximately a tenth of what we sell to the United States. It is small, but it is also growing and all expectations are that it will continue growing and be significant by the turn of the century.

Senator Ghitter: Will that impact upon Canadian markets, recognizing that the gas markets in the United States have opened up to Canadian products, particularly in the California market? Recognizing California's proximity to Mexico, would

[*Traduction*]

groupes professionnels des trois pays tiennent actuellement des réunions trilatérales pour conclure ce genre d'accord sur la reconnaissance professionnelle de façon à faciliter la prestation transfrontières des services professionnels. C'est le cas des ingénieurs, des architectes, des comptables, des actuaires, des arpenteurs et d'un grand nombre de secteurs où les groupes professionnels des trois pays ont commencé à se rencontrer, même avant le début des négociations de l'ALÉNA, pour jeter les fondements des genres d'accords de reconnaissance mutuelle de la compétence professionnelle qui sont encouragés dans les dispositions de l'ALÉNA ayant trait à l'autorisation d'exercer et à la reconnaissance professionnelle.

Les communautés professionnelles des trois pays ont réagi avec enthousiasme à ces dispositions.

Le sénateur Ghitter: J'aimerais d'abord comprendre la situation qui a cours aujourd'hui en ce qui concerne les échanges commerciaux dans le domaine de l'énergie entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Je crois comprendre que le Canada n'est pas, actuellement, un client du Mexique dans l'un des secteurs énergétiques. Nous n'exportons pas de pétrole, de gaz, de matériel ni d'expertise technique. Bref, nous n'exportons rien de ce genre. Est-ce exact?

M. Cleland: Ce n'est pas vraiment le cas. Nous importons un peu de pétrole dans l'Est du Canada, environ 15 000 barils par jour à l'heure actuelle; cela représente 3 p. 100 de nos importations. Nous avons exporté un peu de gaz, pas des molécules de gaz canadien en tant que tel, mais dans le cadre d'échanges, des Canadiens ont vendu du gaz au Mexique. Il s'agissait d'une très faible quantité, mais cette quantité augmentera probablement. Nous avons une certaine présence locale, quoique réduite, dans le secteur du matériel et des services. Nombre de personnes sont intéressées à établir une présence locale au Mexique, au chapitre du matériel et des services dans le secteur pétrolier et gazier, de la construction de pipelines et de la production d'énergie électrique.

Le sénateur Ghitter: Est-ce minime, aujourd'hui?

M. Cleland: C'est très petit.

Le sénateur Ghitter: Aujourd'hui, le Mexique obtient-il du gaz des États-Unis?

M. Cleland: Oui, il en obtient environ 200 millions de pieds cubes par année, ce qui représente à peu près le dixième de la quantité que nous vendons aux États-Unis. Cette quantité, bien que minime, augmente et, selon toute attente, elle maintiendra cette tendance pour atteindre un niveau important d'ici la fin du siècle.

Le sénateur Ghitter: Cette augmentation aura-t-elle des conséquences sur les marchés canadiens, si l'on tient compte du fait que les marchés américains du gaz, particulièrement ceux de la Californie, se sont ouverts aux produits canadiens?

[*Text*]

that take away from the opportunity of western Canadian producers to sell gas to the California market?

Mr. Cleland: It will enhance it, if anything. By taking off anything up to 1 trillion cubic feet a year into Mexico, it will ease pressure on the North American market and create more opportunities for Canadian exporters.

At some point in the distant future, Mexico may develop its own gas reserves and become an exporter, but that is a very long-term proposition.

Senator Ghitter: Have you done any studies, or do you have any material that would support the position you expressed?

Mr. Cleland: There is a study that is publicly available that was conducted by EMR a year and a half ago. We could make that available to you.

Senator Ghitter: Perhaps you would do so. I would be very interested in receiving that.

How will things then change after NAFTA? Will there be greater opportunities for Canadian expertise to go to Mexico? I recognize the monopoly side of Pemex and the like. However, will the drilling rig business, equipment business and service areas open up to Canadian expertise?

Mr. Cleland: We expect so, if we have the same technical access to the Mexican market as does the U.S. by virtue of NAFTA. The United States has a number of advantages over us, by virtue of the size of its industry and its proximity, and that it is already better established in Mexico. There is a lot of competition, not only from the U.S., but from Europeans and Japanese. There are a large number of Canadian companies now actively marketing in Mexico with Pemex, with CFE, the electricity company. They seem to think that they have every prospect of winning some contracts.

Senator Ghitter: Are barriers being removed by NAFTA to encourage Canadian companies to do business in those sectors you mentioned?

Mr. Cleland: Probably. That is outside of my area. I suspect that the market access people would have answered that for you because I suspect that it goes to tariffs to some extent, but also presumably on the services side, by virtue of easier access for service providers. That is outside of my area and someone else may wish to speak to that.

[*Traduction*]

Compte tenu de la proximité de la Californie et du Mexique, peut-on dire que cette situation empêcherait les producteurs de l'Ouest canadien de vendre du gaz sur le marché californien?

M. Cleland: Si cette situation a des conséquences quelconques sur les producteurs de l'Ouest canadien, elle rendra ce marché plus accessible. Le fait d'allouer jusqu'à mille milliards de pieds cubes par année au Mexique allégera les pressions exercées sur le marché nord-américain et créera davantage de débouchés pour les exportateurs canadiens.

À long terme, le Mexique pourrait accumuler ses propres réserves du gaz et devenir un pays exportateur; toutefois, je répète qu'il s'agit là d'une possibilité à très long terme.

Le sénateur Ghitter: Avez-vous réalisé certaines études, ou encore disposez-vous de documents quelconques qui pourraient appuyer l'opinion que vous venez d'exprimer?

M. Cleland: Énergie, Mines et Ressources a publié, il y a un an et demi, une étude à ce sujet. Nous pourrions vous la fournir.

Le sénateur Ghitter: Ce serait une bonne idée. Je serais très intéressé à l'obtenir.

En quoi la situation changera-t-elle après l'entrée en vigueur de l'ALÉNA? Le Mexique présentera-t-il davantage de débouchés pour les spécialistes canadiens? Je sais que certaines sociétés, notamment Pemex, détiennent le monopole de ce marché. Cependant, les secteurs des plates-formes de forage, de l'équipement et des services deviendront-ils accessibles aux spécialistes canadiens?

M. Cleland: Nous croyons qu'ils le deviendront, si l'ALÉNA rend le marché mexicain aussi accessible aux techniciens canadiens qu'à ceux des États-Unis. Les Américains ont un certain nombre d'avantages sur nous, du fait de la taille de leur industrie et de leur proximité du Mexique, où ils sont d'ailleurs plus implantés que nous. Le marché mexicain suscite une forte concurrence, non seulement de la part des États-Unis, mais aussi des pays européens et du Japon. À l'heure actuelle, de nombreuses sociétés canadiennes, dont Pemex et la compagnie d'électricité CFE, mènent activement des campagnes de mise en marché au Mexique. Ces sociétés semblent croire avoir de fortes chances d'obtenir des contrats.

Le sénateur Ghitter: L'ALÉNA élimine-t-il certains obstacles de manière à inciter les entreprises canadiennes à pénétrer les marchés auxquels vous avez fait allusion?

M. Cleland: Probablement. Cette question ne relève pas de mon domaine. Je suppose que les spécialistes de l'accessibilité des marchés auraient pu vous répondre puisqu'à mon avis votre question touche non seulement, dans une certaine mesure, les tarifs, mais aussi les services, du fait de l'accessibilité accrue du marché pour les fournisseurs de services. Cette question ne relève pas de ma compétence; quelqu'un d'autre souhaite peut-être l'approfondir.

[*Text*]

M. Sauvé: Je crois que dans ce secteur, il est important de noter que le véhicule probablement le plus important pour améliorer l'accès des compagnies canadiennes au marché mexicain c'est par le biais des marchés publics. La libéralisation des marchés publics est un des dossiers importants, et un des éléments clés, je dirais, pour beaucoup d'industries de services, incluant les services liés à l'énergie.

L'ALÉNA constitue le premier accord commercial international qui couvre à la fois les marchandises, les services et la construction. Et c'est par le biais de cette couverture que beaucoup d'entreprises canadiennes vont maintenant être en mesure de participer à la libéralisation des marchés liés à l'énergie au Mexique. PEMEX et CFE, qui sont les deux principales compagnies opérant dans le secteur de l'énergie au Mexique, se sont mises d'accord dans l'ALÉNA pour libéraliser 50 p. 100 de leurs approvisionnements dès l'entrée en vigueur et le reste, l'autre 50 p. 100, va être libéralisé progressivement sur 10 ans.

Au Mexique, ces deux entités comptent pour à peu près 60 p. 100 du marché public mexicain. Ce sont donc deux énormes entreprises qui offrent des perspectives intéressantes pour les firmes canadiennes oeuvrant dans les domaines de l'électricité et des services liés à l'énergie. C'est par le biais de la libéralisation des marchés publics que beaucoup d'entreprises canadiennes vont faire une percée dans le marché mexicain, et particulièrement dans le domaine des services.

Senator MacEachen: What is the next chapter, Mr. Chairman?

The Chairman: That is the last main heading.

Senator MacEachen: Perhaps I may ask a couple of general questions.

I return to Mr. Clark's evidence on Tuesday, May 11. At the time I intended to ask a question about it, but I did not. It has to do with the relationship of the NAFTA to the MTN draft Dunkel text. I think Mr. Clark said that the NAFTA incorporates not only the FTA and elements of the multilateral trade negotiation, again in language that might be slightly different in the Dunkel text that is public now. I would appreciate having a bit of clarification on that.

My second point goes back to discussions we had in the committee earlier on the relationship between the multilateral trade negotiations and the NAFTA. As far as tariff reductions are concerned, has there been any comparison made between the depth of the tariff cuts over time, with what may happen if the GATT negotiations succeed? In other words, with respect to North America, how much more rapidly are we moving the realm of tariff reductions than we would if we had relied solely on the MTN?

[*Traduction*]

Mr. Sauvé: In terms of this sector, it is important to note that probably the most important vehicle to improve access for Canadian companies to the Mexican market is through government contracts. Liberalizing public contracts is one of the important issues and one of the key elements, I would say, for many service industries, including energy-related services.

NAFTA is the first international commercial agreement that covers goods, services and construction simultaneously. And because its covers these three aspects, a number of Canadian firms will now be able to participate in the liberalization of Mexican energy markets. PEMEX and CFE, the two main companies operating in the Mexican energy sector, have agreed in NAFTA to liberalize 50 per cent of their contracts for supplies and equipment when the treaty comes into effect, and the remaining 50 per cent will be liberalized progressively over the next 10 years.

In Mexico, these two entities account for about 60 per cent of Mexican government contracting. They are two huge firms that hold out interesting possibilities for Canadian companies involved in electricity and energy-related services. Liberalization of government contracts will allow a number of Canadian firms to break into the Mexican market, particularly in the area of services.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, quel est l'objet du prochain chapitre?

Le président: C'est le dernier grand titre.

Le sénateur MacEachen: Je pourrais peut-être poser quelques questions générales.

Je me réfère au témoignage que M. Clark a présenté le mardi 11 mai. J'avais alors l'intention de lui poser une question; je ne l'ai toutefois pas fait. Elle a trait aux liens entre l'ALÉNA et le projet Dunkel relatif aux NCM. Je crois que M. Clark a affirmé que l'ALÉNA ne comportait pas que les dispositions de l'ALÉ et des éléments des négociations commerciales multilatérales, encore une fois, formulés quelque peu différemment du texte que l'on trouve dans la version de Dunkel actuellement accessible au public. J'aimerais avoir quelques précisions à ce sujet.

Ma deuxième question a trait à certaines discussions que notre Comité a eues plus tôt au sujet du lien entre les négociations commerciales multilatérales et l'ALÉNA. Pour ce qui est des réductions des tarifs, a-t-on établi des comparaisons entre l'importance des réductions de tarif à long terme et les conséquences possibles d'une issue fructueuse des négociations du GATT? Autrement dit, en ce qui concerne l'Amérique du Nord, jusqu'à quel point progressons-nous plus rapidement vers des réductions de tarif que si nous n'avions compté que sur les NCM?

[*Text*]

Finally, I am interested in knowing whether any consideration has been given to the relationship between Aboriginal treaty rights and the provisions of NAFTA.

Ms Patricia Close, Department of Finance: I was the chief negotiator for the market access on the tariffs. When we were devising our strategy for the NAFTA, we took into account what our offer was in the MTN round. We looked at that carefully in devising what our strategy should be in the NAFTA so that we coordinated the two offers.

As to your second question about the timing, tariffs phase out in the NAFTA for Canada over ten years. For the MTN, the phase out is six or seven years. It is somewhat equivalent.

Senator MacEachen: With respect to tariff cuts?

Ms Close: With respect to tariff cuts, yes.

Mr. Clark: On the other question, I was mentioning that the elements of the GATT ongoing negotiations as reflected in the Dunkel text were incorporated *mutatis mutandis* in the NAFTA text. That is the result.

Senator MacEachen: That is good.

Mr. Clark: Next is the Aboriginal treaty rights.

Mr. von Finckenstein: There is a reservation contained in the NAFTA on page 2(c)(1) which provides that "Canada reserves the right to adopt or maintain any measure denying investors of another party and the investments or service provided of another party any rights or preferences provided to Aboriginal peoples." The net effect is that we can give our Aborigonals rights that we do not give to others.

Senator MacEachen: Your conclusion is that it has no adverse affect on treaty rights?

Mr. von Finckenstein: That is right.

Senator Stratton: I should like to go back to a question on the environment. It is not a technical one, but referring to the Canadian Environmental Review on the North American Free Trade Agreement, October 1992, page 46, clause (iv), concerning "Water Exports", it states:

[*Traduction*]

Enfin, j'aimerais savoir si l'on a établi un lien quelconque entre les droits issus de traités des autochtones et les dispositions de l'ALÉNA.

Mme Patricia Close, ministère des Finances: J'ai été la principale négociatrice des tarifs au cours des discussions relatives à l'accessibilité des marchés. Nous avons mis au point notre stratégie aux fins de l'ALÉNA en tenant compte de ce que nous offrions au cours de la ronde de négociations sur les NCM. Nous avons pris bien soin d'établir notre stratégie pour l'ALÉNA de manière à coordonner les deux offres.

Quant à votre deuxième question, qui touche la durée de l'application de la stratégie, dans le cadre de l'ALÉNA, la réduction des tarifs s'échelonnera, au Canada, sur dix ans. Par ailleurs, si nous nous fions à ce qui a été prévu au cours des NCM, elle s'échelonnera sur six ou sept ans. Les deux stratégies prévoient des mesures à peu près équivalentes.

Le sénateur MacEachen: En ce qui a trait à la réduction des tarifs?

Mme Close: Oui, en ce qui a trait à la réduction des tarifs.

M. Clark: Quant à mon autre question, je soulignais que l'on avait incorporé au texte de l'ALÉNA, après l'avoir modifiée en conséquence, la version des éléments des négociations continuelles sur le GATT contenus dans le texte de Dunkel. C'est là la mesure qu'on a prise en bout de ligne.

Le sénateur MacEachen: C'est bien.

M. Clark: Nous passons maintenant aux droits issus de traités des autochtones.

M. von Finckenstein: La page 2c)(1) de l'ALÉNA contient une disposition d'exception, selon laquelle «le Canada se réserve le droit d'adopter ou de maintenir toute mesure visant à refuser aux investisseurs d'une autre Partie et à leurs investissements, ou aux fournisseurs de services d'une autre Partie, tous droits ou toutes préférences accordés aux autochtones». En fin de compte, cette disposition nous autorise à accorder aux autochtones du Canada des droits que nous refusons à d'autres.

Le sénateur MacEachen: En concluez-vous donc que l'Accord n'a aucune répercussion négative sur les droits issus de traités?

M. von Finckenstein: C'est bien cela.

Le sénateur Stratton: J'aimerais revenir à une question relative à l'environnement. Cette question n'est pas technique, mais elle fait allusion à l'article (iv) d'un document publié en octobre 1992 et intitulé *Canadian Environmental Review on the North American Free Trade Agreement*, article qui se trouve à la page 46, qui porte sur les exportations d'eau et qui s'établit comme suit:

[*Text*]

The large-scale movement of water was neither raised nor negotiated during the NAFTA negotiations. The NAFTA would not, therefore, modify the status quo with respect to this country's sovereign right to manage its water resources, in the national interest and in an environmentally sound manner.

Any large-scale international diversion of water would be contrary to Canada's 1987 Federal Water Policy. The Canada-U.S. Free Trade Agreement enabling legislation stated clearly that it did not apply to water, except in the case of water packaged as a beverage or in tanks. Canada's NAFTA implementing legislation will include an FTA-like reaffirmation of the exclusion of large-scale transfers of water from the terms of the NAFTA.

Under Canada's 1987 federal water policy, how is that laid out? Is it to prevent large-scale exportation of our water?

Mr. von Finckenstein: There was an act introduced in Parliament which was not passed at the same time that the FTA Implementation Act was introduced. It would have prohibited it. That is the policy of the Government of Canada. There is no such legislation right now to prohibit the large-scale aspect of water. There is nothing preventing Parliament from introducing such an act tomorrow.

The statement you read is absolutely correct. Section 7 of the NAFTA Implementation Act has the same provision as the FTA, providing that the NAFTA does not apply to water.

Senator Stratton: So it is protected under the FTA and NAFTA?

Mr. von Finckenstein: Both acts have the same provision, saying that for greater certainty, nothing in this act of the agreement except Article 302 applies to water. Article 302 is the one that cuts the tariffs on water coming into Canada.

The Chairman: We then have Senator Ghitter. We are within five minutes of 6 o'clock. At the moment I have Senator Ghitter on my list. Perhaps I should have some guidance.

Senator Carney: Why not proceed with Senator Ghitter, then?

The Chairman: Suppose Senator Ghitter goes on past 6 o'clock? Do I cut him off in the middle of a sentence?

Senator Ghitter: I will be brief. I should like to ask Mr. Clark something.

[*Traduction*]

Au cours des négociations de l'ALÉNA, l'échange de quantités massives d'eaux n'a pas été soulevé, ni n'a fait l'objet de négociations. L'ALÉNA ne modifiait donc en rien le droit souverain du Canada de gérer ses ressources aquatiques dans l'intérêt national et sans menacer l'environnement.

Toute exportation d'une quantité massive d'eau serait contraire à la Politique fédérale relative aux eaux de 1987. La loi habilitante rattachée à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis précisait clairement que cet Accord ne s'appliquait pas à l'eau, sauf si elle était emballée à des fins de consommation ou contenue dans un réservoir. La Loi canadienne portant mise en oeuvre de l'ALÉNA comportera elle aussi une disposition semblable à celle qui, dans l'ALÉ, exclut le transfert de quantités massives d'eaux.

Comment cette disposition était-elle prévue dans la Politique fédérale en matière d'eau de 1987? Consiste-t-elle à empêcher l'exportation de quantités massives d'eaux canadiennes?

M. von Finckenstein: Le Parlement a voté une loi qui n'a pas été promulguée en même temps que la Loi de mise en oeuvre de l'ALÉ, puisqu'elle aurait interdit cette mesure. Il s'agit là de la politique du gouvernement fédéral. À l'heure actuelle, aucune disposition législative n'interdit l'échange de quantités massives d'eaux. Rien n'empêche le Parlement de promulguer demain ce genre de loi.

L'extrait que vous avez lu est parfaitement exact. L'article 7 de la Loi portant mise en oeuvre de l'ALÉNA contient la même disposition que l'ALÉ, sauf que l'ALÉNA ne s'applique pas à l'eau.

Le sénateur Stratton: Peut-on donc dire que ce secteur est protégé par l'ALÉ et l'ALÉNA?

M. von Finckenstein: Les deux Accords contiennent la même disposition, selon laquelle, aux fins de la plus grande précision possible, aucune de leurs dispositions, sauf l'article 302, ne s'applique à l'eau. L'article 302 prévoit la réduction des tarifs appliqués à l'eau importée au Canada.

Le président: Nous entendrons maintenant le sénateur Ghitter. Il est 18 h moins cinq. D'après ma liste, le sénateur Ghitter doit maintenant témoigner. Quelqu'un peut-il m'éclairer?

Le sénateur Carney: Alors, pourquoi n'écouterions-nous pas le sénateur Ghitter?

Le président: Qu'adviendra-t-il si le témoignage du sénateur Ghitter se prolonge au-delà de 18 h? Devrais-je l'interrompre au milieu d'une phrase?

Le sénateur Ghitter: Je serai bref. J'aimerais poser une question à M. Clark.

[*Text*]

The Minister of External Affairs in 1992 made an eloquent speech with respect to human rights and the role that Canada should play with respect to its dealings with other countries where there is a tying in of aid to human rights and a tying of agreements to human rights.

I am somewhat disappointed to see no reference whatsoever in the legislation respecting human rights. The environment made the preamble, but human rights did not even make the preamble of the documentation. Why was it that your department made the decision to avoid that area when you are dealing with a country which is known for its human rights deprivation and violations?

Mr. Clark: There are many areas that are not dealt with in the NAFTA. The NAFTA is not a panacea for the societal problems of all the participants. The reason environment is mentioned in the preamble is because there are provisions of the agreement that deal with environment in the legal text of the agreement. Human rights is not mentioned in the implementing legislation before you because it is not dealt with in the NAFTA agreement.

That legislation goes no further than is strictly necessary for the implementation of the signed agreement.

Senator Ghitter: Did Canada at any time in the negotiations make any representations that they would like to see that occur?

Mr. Clark: The Canadian government has at many levels and repeatedly, particularly at the ministerial level, never lost an opportunity to discuss civil rights with all governments with whom this is a matter of bilateral or multilateral concern. The public record shows Canadian ministers have raised that issue for many years.

Senator Ghitter: In these negotiations, did they?

Mr. Clark: When the heads of government announced the scope of the agreement, they also announced the instructions to their negotiators. The two presidents and the Prime Minister announced in February 1991 that the object of the agreement would be to liberalize flows of trade in goods and services and in investment, to provide adequate intellectual property protection and to establish an impartial and expeditious dispute settlement and dispute avoidance mechanism. So the agreement at the political level was that this be a trade and investment negotiation and that is what it was.

[*Traduction*]

En 1992, le ministre des Affaires extérieures a prononcé un discours éloquent sur les droits de la personne et sur la façon dont le Canada devrait traiter avec les pays étrangers dans les domaines liés aux droits de la personne et à des accords à ce sujet.

Je suis quelque peu déçu de voir que l'on ne fait aucune allusion, dans le texte législatif, aux droits de la personne. Bien que l'on ait intégré la question de l'environnement au préambule, on n'a pas daigné y aborder les droits de la personne. Comment votre Ministère a-t-il pu décider d'éviter cette question, alors que vous traitez avec un pays reconnu pour son manque de respect à l'égard des droits de la personne?

M. Clark: Bon nombre de questions ne sont pas visées par l'ALÉNA. Cet accord n'est pas la solution miracle aux problèmes sociaux de tous les pays qui en font partie. C'est parce que le libellé de l'Accord comporte des dispositions relatives à l'environnement que l'on a intégré cette question dans le préambule. Si l'on n'a fait aucune allusion aux droits de la personne dans la loi portant mise en oeuvre que vous avez en main, c'est parce qu'ils ne sont pas visés par l'ALÉNA.

Ce texte législatif ne prévoit rien d'autre que le strict nécessaire aux fins de la mise en oeuvre de l'Accord signé.

Le sénateur Ghitter: Durant les négociations, les négociateurs canadiens ont-ils fait savoir qu'ils souhaitaient qu'il en soit ainsi?

M. Clark: Le gouvernement canadien a, à maintes reprises et à bien des niveaux, particulièrement auprès des ministres, saisi toutes les occasions de discuter des droits de la personne avec les représentants de tous les gouvernements pour lesquels cette question représente une préoccupation bilatérale ou multilatérale. Les documents publics révèlent que les ministres canadiens soulèvent cette question depuis de nombreuses années.

Le sénateur Ghitter: L'ont-ils fait durant les négociations de l'ALÉNA?

M. Clark: Lorsque les dirigeants gouvernementaux ont annoncé l'étendue de l'accord, ils ont en même temps fourni leurs directives à leurs négociateurs. En février 1991, les deux présidents et le Premier Ministre ont annoncé que l'accord viserait à libéraliser le mouvement des échanges de biens et de services, ainsi que l'investissement, à prévoir une protection adéquate des biens intellectuels et à mettre en place un mécanisme impartial permettant de résoudre rapidement les conflits, voire de les éviter. Les politiques avaient donc convenu d'axer ces négociations sur le commerce et l'investissement, et c'est ce qu'ils ont fait.

[*Text*]

Senator Ghitter: I take it from your answer that at no time in the these negotiations did the Canadian government make any representations relative to the inclusion of some element of the human rights argument within the pattern, because you never received instructions to do so from the political side.

Mr. Clark: I made clear the Canadian government does discuss human rights, but it was not at the negotiating table where the scope of the agreements was established by the heads of government.

Senator Stollery: Mr. Chairman —

The Chairman: Senator Stollery, there is an order of the committee.

Senator Stollery: The government itself issued "Comparison of Labour Legislation of General Application in Canada, the U.S. and Mexico" from Labour Canada, another document I received today, and yet didn't in any way seem to include it in its negotiations.

The Chairman: It is six o'clock. Are you prepared not to see the clock for a minute or two, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Then that means that the committee adjourns.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, may I make my position clear on this side at least. We are prepared to deal with the bill now. I will go a great distance as to timing, but I will not move the bill. We intend to vote against the bill. We would like the clauses to be called and would accept a show of hands on certain clauses and accept yeas and nays on the others. That is our procedure and I hope it is agreeable. Otherwise we will have to meet tomorrow.

The Chairman: I am bound by the decision of the committee, that we adjourn at 6 o'clock.

Senator Bosa: Mr. Chairman, I move that we do not see the clock.

Senator Kelleher: Mr. Chairman, I think the motion at this time, notwithstanding the earlier agreement of adjourning at six o'clock, should be to move clause-by-clause study of the bill, as proposed by Senator MacEachen.

The Chairman: Is that agreeable?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: There are a lot of senators. Some of them are not members of the committee.

[*Traduction*]

Le sénateur Ghitter: Votre réponse me porte à croire qu'à aucun moment au cours des négociations le gouvernement canadien n'a recommandé l'intégration à l'accord d'un certain élément lié aux droits de la personne, puisque les négociateurs n'avaient jamais reçu de directives à cet égard de la part des politiques.

M. Clark: J'ai précisé que le gouvernement canadien soulevait la question des droits de la personne, mais qu'il ne l'abordait pas à la table des négociations, où l'étendue des Accords avait été établie par les dirigeants gouvernementaux.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président. . .

Le président: Sénateur Stollery, le comité doit respecter l'ordre établi.

Le sénateur Stollery: Le gouvernement lui-même a publié un document de Travail Canada intitulé «*Comparison of Labour Legislation of General Application in Canada, the U.S. and Mexico*», document que j'ai également reçu aujourd'hui, toutefois il semble l'avoir totalement exclus de ses négociations.

Le président: Il est maintenant 18 h. Honorables sénateurs, seriez-vous prêts à oublier l'heure pendant quelques minutes?

Des voix: D'accord.

Le président: Le comité suspend donc ses travaux.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, j'aimerais préciser ma position, du moins sur ce plan. Nous sommes prêts à étudier le projet de loi maintenant. Je suis prêt à faire bien des concessions pour ce qui est du temps, mais je ne céderai rien quant au projet de loi. Nous avons l'intention de voter contre le projet de loi. Nous aimerions que l'on discute de chacun des articles et accepterions d'en soumettre certains à un vote à main levée; quant aux autres, nous serions d'accord pour les mettre aux voix. Nous proposons cette procédure, qui, je l'espère, vous conviendra. Autrement, nous devrons nous réunir demain.

Le président: Je dois respecter la décision du Comité, selon laquelle nous devons suspendre nos travaux à 18 h.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, je propose que nous ne tenions pas compte de l'heure.

Le sénateur Kelleher: Monsieur le président, à mon avis, mise à part notre décision antérieure de lever la séance à 18 h, nous devrions, comme le sénateur MacEachen l'a proposé, étudier le projet de loi article par article.

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous avons de nombreux sénateurs parmi nous. Ils ne sont pas tous membres du comité.

[*Text*]

Senator Kelleher: Do we need the witnesses any further?

The Chairman: No.

Senator Kelleher: Then may I take this opportunity to thank the witnesses for their attendance over the past few days. I think they have given very frank, understandable answers and for this they are to be commended.

Senator MacEachen: Before we vote clause-by-clause, is there any way we could accelerate the availability of the printed record from yesterday and today? We expect to be dealing with this bill next week and the testimony that we have heard is very important. Can we get these printed copies for next week so that we can have an informed debate based upon the testimony?

The Chairman: Senator Lynch-Staunton?

Senator Lynch-Staunton: It is the old problem. As you know, there are other committees meeting and they want their transcripts out fast as well.

Senator MacEachen: I understand that but this bill has received great priority.

Senator Lynch-Staunton: I will certainly pass the message on and we will make every effort to see that it is realized.

Senator MacEachen: I hope we can have the testimony.

Senator Corbin: Mr. Chairman, do we know who is not a member of the committee at this stage so there is no confusion later?

The Chairman: Senator Lawson is not a member of the committee. Otherwise everybody is a member.

Senator Kelleher: On a point of clarification for Senator MacEachen and myself, I do not think it is in the mind of Senator MacEachen — far be it from me to ever know what is in his mind, and I say that kindly — but I do not think you expect the chairman to call 242 clauses, do you?

Senator MacEachen: That is what I had in mind.

Senator Kelleher: Once again I have misread you.

Senator MacEachen: It will not take very long. We are divided on six or seven clauses.

Senator Kelleher: I suggest that we proceed by section and if there is a clause within that section on which you would like to record a vote, that would be fine. I am trying to

[*Traduction*]

Le sénateur Kelleher: Aurons-nous encore besoin des témoins?

Le président: Non.

Le sénateur Kelleher: Alors, j'aimerais en profiter pour les remercier de leur présence au cours des derniers jours. Je crois que nous devons les féliciter de leurs réponses très franches et compréhensibles.

Le sénateur MacEachen: Avant de soumettre chacun des articles au vote, j'aimerais savoir s'il y aurait moyen d'obtenir plus rapidement la transcription des débats d'hier et d'aujourd'hui. Nous prévoyons étudier le projet de loi la semaine prochaine, et les témoignages que nous avons entendus nous seront alors très importants. Pourrions-nous obtenir ces transcriptions avant la semaine prochaine de manière à pouvoir avoir des discussions éclairées fondées sur les témoignages?

Le président: Sénateur Lynch-Staunton?

Le sénateur Lynch-Staunton: C'est l'éternel problème qui revient. Comme vous le savez, d'autres comités se réunissent et veulent aussi obtenir rapidement la transcription de leurs débats.

Le sénateur MacEachen: Je comprends; toutefois, on a accordé une grande importance au projet de loi qui nous occupe.

Le sénateur Lynch-Staunton: Je veillerai à transmettre votre message, et nous ferons tout notre possible pour accéder à votre demande.

Le sénateur MacEachen: J'espère que nous pouvons obtenir le témoignage.

Le sénateur Corbin: Monsieur le président, pourrions-nous établir maintenant quels sont les sénateurs qui ne sont pas membres du Comité, de manière à ce qu'il n'y ait aucune confusion plus tard?

Le président: Le sénateur Lawson n'est pas membre du Comité. Tous les autres sénateurs en sont membres.

Le sénateur Kelleher: J'aimerais préciser, pour le sénateur MacEachen et pour moi-même, bien que je ne crois pas que le sénateur MacEachen s'y attende — sans malice aucune, je ne prétendrais jamais deviner ses pensées — mais je ne crois pas que le président mette aux voix les 242 articles un par un. Qu'en pensez-vous?

Le sénateur MacEachen: C'est ce que je croyais.

Le sénateur Kelleher: Encore une fois, je me suis mépris à votre sujet.

Le sénateur MacEachen: Ce ne sera pas très long. Nous divergeons d'opinion en ce qui a trait à six ou sept articles.

Le sénateur Kelleher: Je propose que nous procédions article par article et de mettre aux voix les dispositions des articles au sujet desquels vous souhaitez voter. J'essaie

[*Text*]

think of some way to expedite the reading of 242 clauses. We are prepared to do it any way that is acceptable and agreeable to all members.

Senator MacEachen: I am of the tradition and have always believed that you should call a bill clause by clause. I know we are in the real world in the Senate, so whatever the Chair wants to decide is okay with me.

The Chairman: If senators would identify the clauses on which they will seek a recorded vote, it would be helpful. I look to my right. Are there clauses from that side on which there is division?

Senator Kelleher: None.

The Chairman: On my left?

Senator MacEachen: Yes. Clause 10, clause 113.

The Chairman: Is clause 10 the approval clause?

Senator MacEachen: That is the approval clause.

The Chairman: What is 113?

Senator MacEachen: That is the Governor-in-Council authority to deal with the Auto Pact. Clause 158 is on drugs, clause 186 is on energy and clause 218 is that subject we discussed yesterday of lawyers and judges.

This bill is very long. The other one is 242, the coming into force, the proclamation.

May I just say that I disapprove of this procedure of calling clause by clause, but I will yield to the Chair's decision.

The Chairman: In principle, there is no question but that you are right. I have seen it done otherwise in the Senate, so we have a case —

Senator MacEachen: As I said, it is an unreal world.

The Chairman: Very well.

Shall the title and clause 1 stand?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clauses 2 through 9 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

Senator Cools: On division.

The Chairman: Clauses 2 through 9 carry on division.

[*Traduction*]

de trouver une façon quelconque d'accélérer la lecture des 242 articles. Nous sommes prêts à procéder d'une façon, quelle qu'elle soit, qui conviendra à tous les membres.

Le sénateur MacEachen: Je suis traditionaliste, et j'ai toujours cru que l'on devait mettre un projet de loi aux voix article par article. Je sais qu'au Sénat nous devons opter pour la pratique, comme dans le monde réel; je me conformerai donc à la décision du président.

Le président: Sénateur, j'apprécierais que vous précisiez les articles que vous souhaitez soumettre à un vote inscrit. Je commence à ma droite. Y a-t-il des articles qui suscitent un avis partagé chez les membres qui prennent place de ce côté?

Le sénateur Kelleher: Il n'y en a aucun.

Le président: Je m'adresse maintenant à ceux qui se trouvent à ma gauche.

Le sénateur MacEachen: Oui: les articles 10 et 113.

Le président: L'article 10 touche-t-il l'approbation de l'Accord?

Le sénateur MacEachen: Il s'agit bien de l'article relatif à l'approbation.

Le président: Quel est l'objet de l'article 113?

Le sénateur MacEachen: Il touche le pouvoir du gouverneur en conseil d'intervenir dans la question du Pacte de l'automobile. L'article 158 porte sur les drogues, l'article 186, sur l'énergie, et l'article 218 touche la question que nous avons étudiée hier, soit les avocats et les juges.

Ce projet de loi est très long. L'autre article au sujet duquel nous ne nous entendons pas est l'article 242, qui prévoit l'entrée en vigueur ou la promulgation de la loi.

J'aimerais simplement préciser que, bien que je désapprouve cette méthode qui consiste à mettre chaque article aux voix, je respecterai la décision du président.

Le président: En principe, il ne fait aucun doute que vous avez raison. J'ai déjà vu le Sénat appliquer cette méthode; nous pouvons donc justifier. . .

Le sénateur MacEachen: Comme je l'ai déjà dit, cette méthode s'applique à un monde irréel.

Le président: Très bien.

Pouvons-nous laisser le titre et l'article 1 tels quels?

Des voix: D'accord.

Le président: Les articles 2 à 9 sont-ils adoptés?

Des voix: Adopté.

Des voix: Non.

Le sénateur Cools: Avec dissidence.

Le président: Les articles 2 à 9 sont adoptés avec dissidence.

[*Text*]

Shall clause 10 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: May I have yeas and nays.

Some Hon. Senators: Yea.

Some Hon. Senators: Nay.

Senator MacEachen: We want a show of hands.

The Chairman: Will all those in favour of clause 10 carrying raise their hands. Will all those opposed raise their hands.

Line Gravel, Committee Clerk: Ten yeas, seven nays.

The Chairman: Clause 10 is carried.

Shall Clauses 11 through 112 carry?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

Senator Corbin: On division.

The Chairman: Clauses 11 through 112 carry on division.

Shall clause 113 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: In my opinion, the yeas have it. Do you want a show of hands?

Senator MacEachen: Yes.

The Chairman: All right. All those in favour, raise your hands.

Senator MacEachen: Surely you are reflecting on the content of each of these clauses.

The Chairman: All right. Thank you. All those opposed, raise your hands.

Ms Gravel: Ten yeas, seven nays.

The Chairman: Clause 113 is carried.

Shall clauses 114 through 157 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: Clauses 114 through 157 are carried on division.

Shall clause 158 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

[*Traduction*]

L'article 10 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Des voix: Non.

Le président: Quels sont ceux qui sont pour et quels sont ceux qui sont contre?

Des voix: Pour.

Des voix: Contre.

Le sénateur MacEachen: Nous demandons un vote à main levée.

Le président: Que tous ceux qui sont favorables à l'adoption de l'article 10 lèvent la main. Que tous ceux qui s'y opposent lèvent la main.

Line Gravel, greffière du Comité: Dix pour, sept contre.

Le président: L'article 10 est adopté.

Les articles 11 à 112 sont-ils adoptés?

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

Le sénateur Corbin: Avec dissidence.

Le président: Les articles 11 à 112 sont adoptés avec dissidence.

L'article 113 est-il adopté?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président: À mon avis, les oui l'emportent. Demandez-vous un vote à main levée?

Le sénateur MacEachen: Oui.

Le président: D'accord. Que tous ceux qui sont pour lèvent la main.

Le sénateur MacEachen: Je suis certain que vous réfléchissez au contenu de chacun de ces articles.

Le président: D'accord. Merci. Que tous ceux qui sont contre lèvent la main.

Mme Gravel: Dix pour, sept contre.

Le président: L'article 113 est adopté.

Les articles 114 à 157 sont-ils adoptés?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président: Les articles 114 à 157 sont adoptés avec dissidence.

L'article 158 est-il adopté?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

[*Text*]

The Chairman: In my opinion the yeas have it. Do you want a show of hands? All in favour, raise your hands. Now all those against, raise your hands.

Ms Gravel: Ten yeas, seven nays.

The Chairman: Clause 158 has been carried.

Shall clauses 159 through 185 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

Senator Corbin: On division.

The Chairman: Clauses 159 through 185 carry on division.

Clauses 186, 187 and 188, the energy clauses, shall those clauses carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: We will have a show of hands, please. All those in favour, please raise your hands. All those opposed, please raise your hands.

Ms. Gravel: Ten yeas, seven nays.

The Chairman: Clauses 186, 187, and 188 carry.

Shall clauses 189 through 217 inclusive carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

Senator Cools: On division.

The Chairman: Clauses 189 through 217 inclusive are carried on division.

Shall clause 218 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: All those in favour, please raise your hands. Thank you. All those opposed, please raise your hands.

Ms Gravel: Ten yeas, seven nays.

The Chairman: Clause 218 has carried.

Shall clauses 219 through 241 carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

Senator Cools: On division.

The Chairman: Clauses 219 through 241 carry on division.

Shall clause 242 carry?

[*Traduction*]

Le président: Je crois que les oui l'emportent. Demandez-vous un vote à main levée? Que tous ceux qui sont pour lèvent la main. Maintenant, que tous ceux qui sont contre lèvent la main.

Mme Gravel: Dix pour, sept contre.

Le président: L'article 158 est adopté.

Les articles 159 à 185 sont-ils adoptés?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le sénateur Corbin: Avec dissidence.

Le président: Les articles 159 à 185 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 186, 187 et 188, qui ont trait à l'énergie, sont-ils adoptés?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président: Si vous le voulez bien, nous passerons à un vote à main levée. Tous ceux qui sont favorables à ces articles, veuillez lever la main. Tous ceux qui s'y opposent, veuillez lever la main.

Mme Gravel: Dix pour, sept contre.

Le président: Les articles 186, 187 et 188 sont adoptés.

Les articles 189 à 217 inclusivement sont-ils adoptés?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le sénateur Cools: Avec dissidence.

Le président: Les articles 189 à 217 inclusivement sont adoptés avec dissidence.

L'article 218 est-il adopté?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président: Tous ceux qui sont en faveur de l'article, veuillez lever la main. Merci. Tous ceux qui s'y opposent, veuillez lever la main.

Mme Gravel: Dix pour, sept contre.

Le président: L'article 218 est adopté.

Les articles 219 à 141 sont-ils adoptés?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le sénateur Cools: Avec dissidence.

Le président: Les articles 219 à 241 sont adoptés avec dissidence.

L'article 242 est-il adopté?

[*Text*]

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: Those in favour, raise your hands. All those opposed, raise your hands.

Ms. Gravel: Ten yeas, seven nays.

The Chairman: Clause 242 has carried.

Shall clause 1 carry?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chairman: Shall the preamble carry?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: Shall the title carry?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chairman: Shall I report the bill?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: All right. Let us have a show of hands.

Senator Kelleher: This is reporting the bill without amendment.

The Chairman: Yes. All in favour, raise your hands. All those opposed, raise your hands.

Ms Gravel: Ten yeas, seven nays.

The Chairman: All the clauses of the bill including the preamble and the title have carried. As a consequence, I report the bill without amendment. Is it agreed?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Bosa: On division.

The Chairman: It would appear, then, we are completed the work under this reference. I adjourn the committee. I remind honourable senators that Senator Lawson is making available to us a video which will be shown immediately in this room. Thank you very much. I adjourn the meeting.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président: Que ceux qui sont favorables à l'article lèvent la main. Que ceux qui s'y opposent lèvent la main.

Mme Gravel: Dix pour, sept contre.

Le président: L'article 242 est adopté.

L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

Le président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président: Très bien. Nous allons passer à un autre vote à main levée.

Le sénateur Kelleher: Nous votons pour déterminer si vous ferez rapport du projet de loi sans le modifier.

Le président: Oui. Ceux qui sont favorables à cette proposition, levez la main. Ceux qui s'y opposent, levez la main.

Mme Gravel: Dix pour, sept contre.

Le président: Tous les articles du projet de loi, y compris le préambule et le titre sont adoptés. Je ferai donc rapport du projet de loi tel quel. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Bosa: Avec dissidence.

Le président: Il semblerait donc que nous ayons terminé l'étude de cette question particulière. La séance est levée. Honorables sénateurs, je vous rappelle que le sénateur Lawson nous présente un vidéo que nous diffuserons immédiatement ici même. Merci beaucoup. La séance est levée.

Le comité suspend ses travaux.

From Agriculture Canada:

Paul Martin, Trade Policy Analyst.

From Revenue Canada, Customs, Excise and Taxation:

Brian MacLean, Counsel, Legal Services.

From Consumer and Corporate Affairs Canada:

Alan Troicuk, Counsel, Consumer and Corporate Affairs Legal Services;

Bruce Couchman, Analyst, Intellectual Property Review Branch.

From the Department of Communications:

Danielle Bouvet, A/Director, Copyright Policy and Economic Planning.

From Investment Canada:

Emmy Verdun, Director, Policy.

D'Agriculture Canada:

Paul Martin, analyste des politiques d'échange.

De Revenue Canada, Douanes, Accises et Taxes:

Brian MacLean, conseiller, Services juridiques.

De Consommation et Corporation Canada:

Alan Troicuk, conseiller, Services juridiques de Consommation et Corporation Canada;

Bruce Couchman, analyste, Direction de la révision (propriété intellectuelle).

Du ministère des Communications:

Danielle Bouvet, directrice par interim, Politique du Droit d'atueur et planification économique.

D'Investissement Canada:

Emmy Verdun, directeur, Politiques.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage Paid Lettermail
Post payé Poste-lettre
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of External Affairs and International Trade, Office of NAFTA:

Konrad von Finckenstein, Assistant Deputy Attorney General;

Robert G. Clark, Deputy Chief Negotiator;

Sandy Moroz, Assistant Negotiator;

Mike Gifford, Senior Coordinator, Multilateral Trade, Negotiations Branch;

Bertin Côté, Director, Tariffs ans Market Access Division;

Pierre Sauvé, Assistant Negotiator.

From the Department of Finance:

Patricia Close, Director, Tariffs Division;

Frank Swedlove, Assistant Director, Financial Institutions Division.

From the Department of Industry, Science and Technology:

Slawek Skorupinski, Director General, Auto Urban transit & Rail.

From the Department of Energy, Mines and Resources:

Mike Cleland, Director General, Energy Policy Branch.

Continued on previous page

Du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, Bureau de l'ALÉNA:

Konrad von Finckenstein, sous–procureur général adjoint;

Robert G. Clark, sous–négociateur en chef;

Sandy Moroz, négociateur adjoint;

Mike Gifford, conseiller principal, Secteur des négociations commerciales multilatérales;

Bertin Côté, directeur, Direction des Droits de douane et de l'accès aux marchés;

Pierre Sauvé, négociateur adjoint.

Du ministère des Finances:

Patricia Close, directrice, Direction des Droits de douane;

Frank Swedlove, directeur adjoint, Division des institutions financière.

Du ministère d'Industrie, sciences et technologie:

Slawek Skorupinski, Directeur général, Transport routier, urbain et ferroviaire.

Du ministère d'Énergie, mines et ressources:

Mike Cleland, Directeur général, Direction de la politique énergétique.

Suite à la page précédente

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
YC13
-F21

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Foreign Affairs

Chairman:
The Honourable JOHN B. STEWART

Thursday, June 10, 1993

Issue No. 32

Twenty-fifth Proceedings on:
The examination of negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires étrangères

Président:
L'honorable JOHN B. STEWART

Le mardi 10 juin 1993

Fascicule nº 32

Vingt-cinquième fascicule concernant:
L'examen des négociations en vue d'un accord de libre–échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS

The Honourable John B. Stewart, *Chairman*

The Honourable James F. Kelleher, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk
Atkins
Berntson
Bolduc
Bosa
Carney
Cools
Corbin
DeWare
Doyle
*Frith (or Molgat)
Kelleher, P.C.
Kinsella
LeBlanc, P.C.
MacEachen, P.C.
*Murray, P.C.
(or Lynch–Staunton)
Robichaud, P.C.
Rossiter
Stewart
Stollery
Stratton

**Ex Officio Members*
(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Stewart

Vice–président: L'honorable James F. Kelleher

et

Les honorables sénateurs:

Andreychuk
Atkins
Berntson
Bolduc
Bosa
Carney
Cools
Corbin
DeWare
Doyle
*Frith (ou Molgat)
Kelleher, c.p.
Kinsella
LeBlanc, c.p.
MacEachen, c.p.
*Murray, c.p.
(ou Lynch–Staunton)
Robichaud, c.p.
Rossiter
Stewart
Stollery
Stratton

**Membres d'office*
(Quorum 4)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of the Proceedings of the Senate*, Thursday, November 21, 1991:

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Molgat for the Honourable Senator Stewart moved, seconded by the Honourable Senator Hébert:

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs be authorized to hear evidence and to examine and report on negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments;

That the papers and evidence received and taken on the aforesaid subject before the Committee during the First and Second Sessions of the Thirty-Fourth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee present its report no later than December 17, 1992.

The question being put on the motion, it was adopted.

---

* By order of the Senate dated December 7, 1992, the date of tabling the final report was extended to March 31, 1993. By order of the Senate dated March 25, 1993, the date of tabling the final report was extended to October 29, 1993.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du jeudi 21 novembre 1991:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Molgat, au nom de l'honorable sénateur Stewart, propose, appuyé par l'honorable sénateur Hébert:

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à entendre des témoignages et à examiner, pour en faire rapport, les négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question par le Comité durant les première et deuxième sessions de la trente-quatrième législature soient renvoyés au Comité; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 17 décembre 1992.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

* Par ordre du Sénat daté du 7 décembre 1992, la date de dépôt du rapport final a été prolongée jusqu'au 31 mars 1993. Par ordre du Sénat daté du 25 mars 1993, la date de dépôt du rapport final a été prolongée jusqu'au 29 octobre 1993.

Le greffier du Sénat

Gordon L. Barnhart

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, June 10, 1993
(36)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 9:10 a.m. this day, the Chairman, the Honourable Senator John B. Stewart, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bosa, Cools, Kelleher, MacEachen, Robichaud, Stewart and Stratton.(8)

In attendance: From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Tony Halliday, Researcher.

WITNESSES:

From the Department of External Affairs and International Trade, Office of NAFTA:

John M. Weekes, Chief Negotiator; and

Robert G. Clark, Deputy Chief Negotiator.

The Committee in compliance with its Order of Reference dated Thursday, November 21, 1991, proceeded to consider the examination of negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments.

Mr. Weekes made a statement and, together with the other witness, answered questions.

At 10:30 a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 10 juin 1993
(36)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui, à 9 h 10, sous la présidence de l'honorable sénateur John B. Stewart (*président*).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Bosa, Cools, Kelleher, MacEachen, Robichaud, Stewart et Stratton. (8)

Aussi présent: Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur: Tony Halliday, attaché de recherche.

TÉMOINS:

Du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, Bureau de l'ALÉNA:

John M. Weekes, négociateur en chef; et

Robert G. Clark, sous-négociateur en chef.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 21 novembre 1991, le Comité poursuit son examen des négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe.

M. Weekes fait une déclaration et, avec l'autre témoin, répond aux questions.

À 10 h 30, le Comité ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

La greffière du Comité

Line Gravel

Clerk of the Committee

EVIDENCE

Ottawa, Thursday, June 10, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met this day at 9:00 a.m. to consider its order of reference on the examination of negotiations for a North American free trade ageement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments.

Senator John B. Stewart (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, we resume our work on the reference to examine negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments.

We are very fortunate to have with us today, from the Department of External Affairs and International trade, Office of NAFTA, Mr. John M. Weekes, Chief Negotiator.

I understand that Mr. Weekes is going to concentrate, in his remarks this morning, upon the so-called side agreements.

Mr. Weekes, would you begin.

Mr. John M. Weekes, Chief Negotiator, Department of External Affairs and International Trade, Office of NAFTA: Thank you, Mr. Chairman. I will make some brief introductory remarks and then take questions to help direct the discussion.

The side agreement negotiations are basically concentrating on the development of an agreement dealing with environmental matters and an agreement dealing with cooperation in the area of labour matters. These are not issues which come as a surprise in the context of the consideration of the NAFTA. Indeed, I can recall that when I came back from Geneva and took up the job as Chief Negotiator in the spring of 1991, most of the discussion then ongoing in public relating to NAFTA was about what were then called the parallel issues rather than the side issues, the parallel issues of labour and the environment. I recall that the first memorandum we prepared for cabinet in that period addressed those issues in considerable detail and I began to wonder whether, as Chief Negotiator for the NAFTA, I was ever going to be able to deal with anything other than environmental and labour issues.

It is important to note that the orientation the government adopted in the spring of 1991 was that we should very much be addressing issues of concern in these parallel areas during the NAFTA negotiations, to some extent at the negotiating table and also in parallel with the NAFTA negotiations.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 10 juin 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 9 h pour poursuivre son examen des négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe.

Le sénateur John B. Stewart (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, nous reprenons nos travaux dans le cadre de notre ordre de renvoi portant sur l'examen des négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe.

Nous avons le grand privilège d'avoir avec nous aujourd'hui le négociateur en chef du Bureau des négociations sur le libre-échange nord-américain, au ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, M. John Weekes.

Les remarques de M. Weekes porteront d'abord et avant tout ce matin sur ce qu'il est convenu d'appeler les ententes auxiliaires.

M. Weekes, vous avez la parole.

M. John M. Weekes, négociateur en chef, Bureau des négociations sur le libre-échange nord-américain, ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur: Merci, monsieur le président. Je vais d'abord faire quelques brèves remarques préliminaires et je répondrai ensuite à vos questions, ce qui aidera à orienter la discussion.

Les négociations sur les ententes auxiliaires portent en gros sur l'élaboration d'une entente en matière d'environnement et d'une entente de coopération dans le domaine du travail. Ces questions ne sont pas une surprise, dans le contexte de l'ALÉNA. En fait, je me souviens qu'à mon retour de Genève, quand j'ai accepté le poste de négociateur en chef au printemps 1991, le débat public autour de l'ALÉNA portait surtout sur ce qu'on appelait à ce moment-là les questions parallèles plutôt que les questions auxiliaires, c'est-à-dire le travail et l'environnement. Je me souviens que, dans le premier mémoire que nous avions préparé pour le Cabinet à cette époque, nous avions examiné ces questions en détail et que je m'étais demandé alors si, en tant que négociateur en chef de l'ALÉNA, j'allais un jour pouvoir m'occuper d'autre chose que d'environnement et de travail.

Il est important de souligner l'orientation adoptée par le gouvernement au printemps 1991, à savoir qu'il était essentiel de nous pencher sur les sujets de préoccupation dans ces domaines parallèles au cours des négociations sur l'ALÉNA, tant à la table des négociations, dans une certaine mesure, que

[*Text*]

A number of things happened during that period in this parallel area. For instance, we negotiated a memorandum of understanding on labour matters with Mexico. We intensified the program of cooperation under our environmental agreement with Mexico which had been signed earlier by Prime Minister Mulroney and President Salinas, and in a number of instances we addressed, in particular, matters concerning the environment in the course of the NAFTA negotiations themselves. I think it is a fair claim to make that the NAFTA is a trade agreement more sensitive to the environment than any trade agreement previously negotiated.

We had made certain proposals, in fact, during the course of the NAFTA negotiations, in these parallel areas which were not agreed upon. One was that we should look at creating some kind of trilateral group, commission or mechanism within the NAFTA context on labour matters. This was rejected first by the United States and then by Mexico.

When we concluded the NAFTA negotiations last August, the government considered that it was a good agreement for Canada. We then watched the unfolding of the United States election campaign. In October, President — then Governor — Clinton, made a speech in North Carolina in which he indicated that he believed the NAFTA agreement was good for the United States, the pluses outweighed the minuses, and that he would support it provided it was situated in a broader economic context that would also involve side agreements dealing with cooperation in the area of labour and the environment. At the same time, he talked about the need for some kind of side agreement on import surges.

These themes found their way from the campaign into the policy of the administration after Governor Clinton became president and we very much welcomed the idea of sitting down at the table and negotiating on cooperation in these additional areas. Throughout the process of the negotiations we had been strong supporters of additional cooperation.

It is very important to note that at the same time as the three governments decided to engage in the side agreement negotiations, we agreed on some very fundamental points. One was that these agreements would not involve any renegotiation of the NAFTA itself, that the NAFTA was a done deal and these agreements would not reopen it. A second very important point which was agreed upon was that we would all continue to work toward the January 1, 1994 implementation date for the

[*Traduction*]

dans le cadre de discussions parallèles aux négociations sur l'ALÉNA.

Il s'est produit un certain nombre de choses pendant cette période dans ce secteur parallèle. Par exemple, nous avons négocié avec le Mexique un protocole d'entente sur les questions de travail. Nous avons intensifié notre programme de coopération avec le Mexique, en vertu de notre entente actuelle sur l'environnement qui avait été signée plus tôt par le Premier ministre Mulroney et le Président Salinas; en outre, au cours des négociations elles-mêmes, nous nous sommes penchés à diverses reprises plus particulièrement sur les questions touchant l'environnement. Il me semble juste de dire que l'ALÉNA constitue une entente commerciale plus sensible aux questions d'environnement que toutes les autres ententes commerciales négociées par le passé.

En fait, nous avions fait au cours des négociations sur l'ALÉNA certaines propositions sur ces questions parallèles qui n'ont pas été retenues. Nous avions notamment proposé la création d'un groupe, d'une commission ou d'un mécanisme trilatéral quelconque sur le travail, dans le contexte de l'ALÉNA. Cette proposition a été rejetée d'abord par les États-Unis et ensuite par le Mexique.

Quand nous avons mis un point final aux négociations sur l'ALÉNA en août dernier, le gouvernement estimait qu'il s'agissait d'une bonne entente pour le Canada. Nous avons ensuite suivi le déroulement de la campagne électorale aux États-Unis. En octobre, le président Clinton — qui était alors gouverneur — a prononcé un discours en Caroline du Nord, dans lequel il a indiqué que, d'après lui, l'ALÉNA était bon pour les États-Unis, que ses avantages l'emportaient sur ses inconvénients et qu'il était prêt à appuyer cet accord dans la mesure où il se situerait dans un contexte économique plus vaste qui comprendrait également des ententes auxiliaires en matière de coopération dans les domaines du travail et de l'environnement. En même temps, il parlait de la nécessité d'un entente auxiliaire sur les augmentations subites des importations.

Ces thèmes de la campagne se sont retrouvés dans la politique de l'administration américaine une fois que le gouverneur Clinton est arrivé à la présidence; nous nous réjouissions à l'idée de nous asseoir ensemble et de négocier des ententes de coopération dans ces domaines supplémentaires. Tout au long du processus des négociations, nous avions été d'ardents partisans de cette coopération additionnelle.

Il est très important de noter que, au moment même où les trois gouvernements décidaient de se lancer dans des négociations sur des ententes auxiliaires, nous nous sommes entendus sur certains points fondamentaux. Premièrement, ces ententes ne devaient en aucun cas donner lieu à une renégociation de l'ALÉNA lui-même, qui était considéré comme un fait accompli et qui ne devait pas être rouvert par ces ententes. Le deuxième point très important sur lequel nous nous sommes

[*Text*]

NAFTA. Those were two very valuable considerations in helping us come to grips with the matter and understand the terms on which we were doing it.

We are really talking about additional agreements that address matters of common concern and interest in labour and environmental fields. There is already evident at the negotiating table a broad measure of agreement on certain aspects of how these agreements would work.

For instance, it is understood that one aspect of what would come out of the negotiations would be trilateral commissions in each of these areas on which the principal representative of each country would be a cabinet-level officer. It is understood that the commission would be supported by a secretariat. There is a broad measure of agreement on the kind of cooperative programs and discussion that would be established under the aegis of the commission.

It is pretty well known that there are also some areas of disagreement, and those areas have been aired publicly. The disagreements have arisen in the area of the manner in which these agreements would address provisions dealing with compliance with domestic law in the area of environment and labour. The three parties have agreed that those matters can be a legitimate subject for the negotiation, but there are important differences in terms of how the commission or its secretariat would actually address these matters. As you will have noted from the press, there are important differences about what might happen at the end of the process, when a party was found to be not properly enforcing its domestic legislation in these areas in terms of the agreement.

The focus came to be on compliance with or enforcement of domestic legislation in the second area of the agreement because there was a general feeling that the laws in the North American area are of pretty good quality. Indeed, although I am sure you are aware that there are some concerns among Canadians about the situation regarding the environment and labour rights in Mexico, the view is that the legislation on the books in Mexico is of a high standard. The questions have arisen concerning whether these legislations are being properly complied with or enforced. This is really what led to putting emphasis on these matters in an important part of the agreement.

In reviewing each other's proposals and considering how to move matters forward at the negotiation table now, we are really considering in what manner the agreement ought to address these matters, what the appropriate role is for the secretariat and what the appropriate role is for the commission. We have taken the view, for instance, that the commission should be clearly in charge of the secretariat, that the role of the secretariat ought to be to serve the commission and that

[*Traduction*]

entendus, c'est que nous continuerions tous de viser le 1er janvier 1994 comme date de mise en oeuvre de l'ALÉNA. Ces deux considérations nous ont beaucoup aidés à aborder cette question et à comprendre dans quelles conditions nous allions entreprendre ces négociations.

Il s'agit là en réalité d'ententes supplémentaires portant sur des questions d'intérêt commun dans les domaines du travail et de l'environnement. Il est évident, à la table de négociations, que nous nous entendons déjà sur certains aspects du fonctionnement de ces ententes.

Par exemple, il est entendu que les négociations devront déboucher notamment sur des commissions trilatérales dans chacun de ces domaines, où chaque pays serait représenté par un ministre ou une personne de rang équivalent. Il est entendu que les commissions seraient appuyées par un secrétariat. En outre, les négociateurs sont d'accord dans une large mesure au sujet des programmes de coopération et des discussions qui seraient placés sous l'égide de ces commissions.

Tout le monde sait qu'il y a également certains points sur lesquels nous ne sommes pas parvenus à nous entendre; il en a été question publiquement. Nous n'avons pas pu nous entendre sur la façon dont ces ententes régleraient la question du respect des lois de chaque pays dans les domaines de l'environnement et du travail. Les trois parties ont convenu que ces questions peuvent constituer un sujet de négociation légitime, mais il y a des divergences de vue importantes quant à la façon dont chaque commission ou son secrétariat aborderait ces questions. Comme vous l'aurez sûrement noté en lisant les journaux, nous sommes loin de nous entendre sur ce qui pourrait se produire en bout de ligne si l'on se rendait compte qu'une des parties n'appliquait pas correctement ses lois internes dans les secteurs visés par ces ententes.

Cette question du respect ou de l'application des lois internes dans le deuxième secteur visé par l'entente a pris une certaine importance parce qu'on estime généralement que les lois nord-américaines sont d'assez bonne qualité. De fait, même si, comme vous le savez sûrement, il y a des Canadiens qui s'inquiètent de la situation relative à l'environnement et aux droits des travailleurs au Mexique, en réalité, les lois mexicaines sont excellentes. Ce qui est moins sûr, c'est si ces lois sont respectées ou appliquées convenablement. C'est pour cette raison que nous avons mis l'accent sur ces questions dans une partie importante de l'entente.

Dans notre examen mutuel des propositions des autres parties et dans notre réflexion sur la façon de faire avancer les choses à la table de négociations, nous nous penchons en fait sur la façon dont ces questions devraient être abordées dans chaque entente, et sur le rôle que devraient jouer le secrétariat et la commission. Nous avons déclaré par exemple que la commission devrait être clairement responsable du secrétariat, que le secrétariat devrait avoir pour rôle de servir la

[*Text*]

important decisions which are taken under the agreement are ones which ought to be sanctioned and approved by the commission where the ministers would represent their governments or their designated representatives.

People talk about the stage are we at in these negotiations. I have even seen the word "impasse" used in last few days, although when I was reading the press clippings this morning I saw that the American Chief Negotiator was quoted as saying yesterday that if he was asked whether we were at an impasse, he would say no. On the other hand, I read from other news clippings that his president seems to have said we are at an impasse.

At the negotiations in Ottawa a couple of weeks ago, we identified the problems and ran into some difficulties. Since then, all three camps have been doing further reflection and thinking. The chief negotiators got together in Washington yesterday and the day before for some informal discussions to look at where the negotiations are in the areas of environment and labour, in particular focusing on the matters relating to the compliance with national law and how the agreement would operate in those areas. Those talks were useful and we have gone away again for a bit more reflection.

From my experience in negotiating, it is not abnormal to get to a point in any negotiation where you run into certain difficulties and have to go back, take stock and look for some new ways of coming at the problem.

Perhaps I should stop there, Mr. Chairman, and let the committee take over.

The Chairman: Thank you very much. For clarification, how many of the so-called side agreements are being discussed? We know about the environment side agreement. You have told us about the labour side agreement. Then you mentioned import surges. Is the thought that that would be a third side agreement?

Mr. Weekes: Yes, the Americans made a proposal to us in Washington this week on the question of import surges.

The Chairman: Therefore, that is at least a possible third.

Mr. Weekes: Yes.

The Chairman: Then would you clarify for me what you said about the administrative structure? You talked about a trilateral commission?

Mr. Weekes: I think I used the term "trilateral commission". I said that, because initially it would involve the three countries. It would actually be called, in one instance, a North American Labour Commission, and in the other instance, a

[*Traduction*]

commission et que les décisions importantes prises en vertu de l'entente sont celles qui devraient être sanctionnées et approuvées par la commission où des ministres ou des représentants désignés représenteraient leur gouvernement.

Les gens parlent du point où en sont les négociations. J'ai même entendu le mot «impasse» au cours des derniers jours, même si j'ai vu, dans les coupures de presse que j'ai parcourues ce matin, que le négociateur en chef du côté américain aurait dit hier, que si on lui demandait s'il y avait une impasse, il répondrait non. D'autre part, j'ai lu dans d'autre coupures de presse que le président américain semble avoir dit que les négociations étaient dans une impasse.

Lors des négociations qui se sont déroulées à Ottawa il y a quelques semaines, nous avons identifié les problèmes et nous avons eu certaines difficultés. Depuis lors, les trois camps ont poursuivi leur réflexion. Les négociateurs en chef se sont réunis à Washington hier et avant-hier pour des discussions à bâtons rompus au sujet de l'état des négociations dans les secteurs de l'environnement et du travail, en ce qui a trait plus particulièrement aux questions relatives au respect des lois internes et de la façon dont l'entente devrait s'appliquer dans ces domaines. Ces discussions ont été utiles, et nous allons réfléchir encore un peu.

D'après mon expérience de négociateur, il n'est pas anormal d'en arriver à un point des négociations, quelles qu'elles soient, où ont connaît certaines difficultés et où on doit prendre du recul, faire l'inventaire des possibilités et chercher de nouvelles façons d'aborder les problèmes.

Je devrais peut-être m'arrêter ici, monsieur le président et laisser la parole aux membres du comité.

Le président: Merci beaucoup. J'aimerais avoir une précision: combien y a-t-il de ces ententes parallèles en discussion actuellement? Nous savons qu'il y en a une sur l'environnement. Vous nous avez parlé de celle qui porte sur le travail. Et vous avez mentionné également les augmentations subites des importations. Est-ce qu'il s'agirait là d'une troisième entente parallèle?

M. Weekes: Oui, les Américains nous ont fait une proposition cette semaine à Washington au sujet des augmentations subites des importations.

Le président: Par conséquent, il y a donc possibilité d'une troisième entente au moins.

M. Weekes: Oui.

Le président: Pouvez-vous me préciser ce que vous avez dit au sujet de la structure administrative? Vous avez parlé d'une commission trilatérale?

M. Weekes: Je pense avoir employé l'expression «commission trilatérale». Si j'ai dit cela, c'est parce qu'au départ, cet organisme regrouperait les trois pays. Mais il s'agirait, dans le premier cas, de la Commission nord-américaine du travail et,

[*Text*]

North American Commission on the Environment. Over time, if the NAFTA were expanded to include other countries, it is likely that the side agreements would also be expanded to include those countries, so there would be more than three.

The Chairman: You implied the answer to the question that I had in mind, which was whether or not there would be a distinct commission for each of the topics — that is, one for the environment, another for labour, and possibly one for import surges.

Mr. Weekes: There definitely would be separate commissions for labour and the environment. These agreements would be separate from each other and separate from the NAFTA.

The Chairman: And they would be cabinet level?

Mr. Weekes: Yes, that is right.

The Chairman: And each would have a secretariat?

Mr. Weekes: That is correct.

The Chairman: A distinct secretariat.

Mr. Weekes: Yes. The exact nature of the secretariat is one of the issues under negotiation, but each commission would have its own secretariat.

Senator Bosa: You said that the set of side agreements include labour rights, the environment and import surges. Does it also include retaliation in the event of non-compliance?

Mr. Weekes: The current versions of the proposals presented at the Ottawa meeting two weeks ago by all three parties, have been published after being deleted. As a practical matter, all of these texts are now available in the public domain to be consulted.

Senator MacEachen: What about get something for the committee?

Senator Cools: Yes.

The Chairman: We want the "official" leaked version.

Mr. Weekes: We will ensure that you get the official leaked version. We have not done a word-for-word check, but the official leaked version is the same as the official version of these texts.

Returning to the issue of retaliation: the American proposal suggested that if there was a systemic and unjustifiable pattern of nonenforcement of domestic law, you could try a rather complicated set of processes initially through the secretariat and subsequently through a panel comprised of independent experts. This could lead to a situation where it would find that in the case of one party, there was a systematic and

[*Traduction*]

dans l'autre, de la Commission nord-américaine de l'environnement. Avec le temps, si jamais l'ALÉNA était étendu à d'autres pays, il est probable que les ententes parallèles s'y appliqueraient également; il y aurait donc plus de trois pays.

Le président: Vous avez répondu implicitement à la question que j'avais en tête, à savoir s'il y aurait une commission distincte pour chacun des domaines, c'est-à-dire une pour l'environnement, une autre pour le travail et peut-être encore une pour les augmentations subites des importations.

M. Weekes: Il y aurait certainement des commissions distinctes pour le travail et l'environnement. Ces ententes seraient séparées l'une de l'autre, et séparées de l'ALÉNA.

Le président: Et les membres de ces commissions seraient de niveau ministériel?

M. Weekes: Oui, c'est exact.

Le président: Et chacune aurait un secrétariat?

M. Weekes: Oui.

Le président: Un secrétariat distinct.

M. Weekes: Oui. La nature exacte de ce secrétariat est un des points de discussion, mais chaque commission aurait son propre secrétariat.

Le sénateur Bosa: Vous avez dit que les ententes auxiliaires porteraient notamment sur les droits des travailleurs, l'environnement et les augmentations subites des importations. Est-ce qu'elles englobent également les mesures de rétorsion en cas de non-respect?

M. Weekes: Les versions actuelles des propositions présentées par les trois parties à la rencontre d'Ottawa, il y a deux semaines, ont été publiées par suite d'une fuite. Donc, dans la pratique, tous ces textes sont maintenant du domaine public, et n'importe qui peut les consulter.

Le sénateur MacEachen: Le Comité pourrait-il en avoir une copie?

Le sénateur Cools: Oui.

Le président: Nous voulons la version «officielle» qui a été divulguée.

M. Weekes: Nous allons veiller à ce que vous obteniez la version officielle. Nous n'avons pas vérifié mot à mot, mais il semble que la version qui a été divulguée soit la même que la version officielle de ces textes.

Pour en revenir à la question des mesures de rétorsion, les Américains avaient proposé qu'il soit possible, en cas de non-application systématique et injustifiable des lois internes, d'avoir recours à toute une série de mécanismes plutôt complexes, d'abord par la voie du secrétariat et ensuite par l'entremise d'un groupe d'experts indépendant. Cette proposition pourrait mener à une situation où ce groupe jugerait

[*Text*]

unjustifiable pattern of non-enforcement of its domestic law in one of these areas. In that instance, if the party refused to take any remedial action, then in the American proposal, the aggrieved party, or the party that argued the complaint, would able to suspend NAFTA benefits. That is the sanction the Americans proposed in their proposal.

In our proposal we had a similar notion at the outset. If there was some kind of systematic pattern of nonenforcement, that was something that was legitimate to be addressed under the agreement. We provided for a kind of panel of independent experts to look at this. But what we suggested in these areas, which are very much in the public eye and highly controversial politically, is public scrutiny; making the reports public and requiring their discussion in the commission, the governing body of the agreement. That would be in itself a strong incentive for getting countries to correct any poor performance in the area of nonenforcement or non-compliance with their domestic environmental or labour laws.

Senator Bosa: This provision was principally the initiative of the Americans. It was not an initiative on our part or on the part of the Mexicans. Do they see in this that, because of our political system and the division of power between the federal and provincial governments, that some of our provinces might not comply?

You made a reference to domestic compliance. Would this be directed at Canada and at Mexico for nondomestic compliance?

Mr. Weekes: We have had extensive discussions with the provinces on how to address these two side agreement negotiations for the reason you have just stated: These are very important areas of provincial jurisdiction. However, what we are talking about and what the Canadian proposal gets at, takes you back to whether or not each countries' domestic laws are being enforced. It is not imposing an outside standard on each country; it is whether or not they are living up to their own laws.

In our discussions in Canada with various non-governmental organizations and the business community, we get some different views as to what sort of provisions might appropriately find their way into these agreements in the area of what kind of sanction there should be at the end of the day and in the extreme case where there might be some kind of systemic pattern of nonenforcement.

The business community is worried about the extent to which such a procedure, particularly if it involved trade sanctions, might be used for protectionist or harassment purposes. On the other side, you have a number of the non-governmental organizations in the environmental area, in

[*Traduction*]

qu'une des parties n'appliquait pas ses lois internes dans un de ces secteurs, de façon systématique et injustifiable. Dans un tel cas, si la partie en cause refusait de prendre des mesures pour remédier à la situation, la partie lésée, ou celle qui aurait déposé la plainte, pourrait alors suspendre les avantages découlant de l'ALÉNA, d'après la proposition américaine. C'est la sanction que les Américains proposaient.

Notre proposition a nous partait à peu près du même principe. Nous estimions qu'il était légitime de prévoir des mesures dans le cadre de l'entente au cas où un des signataires refuserait systématiquement d'appliquer ces lois. Nous avions prévu un groupe d'experts indépendant pour étudier les cas de ce genre. Mais ce que nous suggérions dans ces domaines, auxquels le public s'intéresse beaucoup et qui sont très controversés du point de vue politique, c'était un examen public; nous proposions de rendre les rapports publics et d'exiger que la commission en discute, à titre d'organisme responsable de l'application de l'entente. Cela contribuerait déjà dans une large mesure à inciter les pays à corriger tout problème de non-respect ou de non-application de leurs lois internes en matière d'environnement ou de travail.

Le sénateur Bosa: Cette disposition avait été proposée surtout par les Américains. Ce n'était pas une initiative du Canada, ni du Mexique. Les Américains estiment que, à cause de notre régime politique et de la répartition des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, certaines de nos provinces pourraient ne pas appliquer nos lois?

Vous avez parlé du respect des lois internes. Est-ce que cette mesure viserait le Canada et le Mexique en cas de non-respect?

M. Weekes: Nous avons eu de longues discussions avec les provinces au sujet de la façon dont nous devions aborder ces négociations sur ces deux ententes auxiliaires, pour la raison que vous venez d'énoncer, à savoir qu'il s'agit là de secteurs très importants de compétence provinciale. Cependant, ce dont il est question ici et ce que la proposition canadienne visait, c'est l'application des lois internes de chaque pays. Il ne s'agit pas d'imposer des normes de l'extérieur à chaque pays; il s'agit de savoir si chacun respecte ses propres lois.

Dans les discussions que nous avons tenues au Canada avec diverses organisations non gouvernementales et avec les milieux d'affaires, nous avons recueilli des opinions différentes au sujet des dispositions qui pourraient se retrouver dans ces ententes en ce qui concerne les sanctions qui devraient être imposées en définitive, dans le cas extrême où un pays refuserait systématiquement d'appliquer ces lois.

Les gens d'affaires se demandent dans quelle mesure un mécanisme de ce genre, surtout s'il faisait appel à des sanctions commerciales, pourrait être utilisé pour des fins de protectionnisme ou de harcèlement. D'un autre côté, un certain nombre d'organisations non gouvernementales dans le domaine de

[*Text*]

the labour unions and on the labour side who are concerned that there be some way of ensuring that the agreements can be enforced. They are concerned that parties will live up to the obligations they undertake in these agreements with respect to the manner in which they would agree to ensure compliance with their domestic laws.

At this time we are engaged in a period of reflection and looking at what other alternatives there are for ensuring that these agreements would work. We have made it clear that we are not in the business of being prepared to accept trade sanctions as a sanction. On the other hand, we want to see agreements in the environment and labour area which will be effective.

The Chairman: I am looking for more structural clarification. When you talk about a secretariat, I do not know what I should have in my mind's eye. One structure would involve the commission at the top and then the secretariat would be clearly a subordinate body, performing only on the instruction of the commission. On the other hand, we have what might be called the "Ottawa model", where the executive makes all the decisions and then the secretariat would make the decisions and then they would be rubber stamped by the alleged superiors.

I do not think the second version, although it may sound weird, is so far from the reality in this instance because if the commission is cabinet level, these ministers or secretaries, they will be extremely busy with other matters. Will we have the possibility of a new Brussels centred around each of these secretariats, with all the Mercedes and pertinencies that secretariats seem to require?

I am sure that you have anticipated these questions and have all the answers. Probably there is agreement between the three countries as to the relationship between the commissions on the one hand and the secretariat on the other.

I have two other questions. First, would the bilateral commissions make their decisions by consensus or would it be a matter of a majority decision? How would the secretariat be composed? Would it be a Mexican secretariat, a general secretariat, a Canadian secretariat and a U.S. secretariat? How would that be handled?

Mr. Weekes: We have some of those questions and have used some of the arguments that you used.

On the nature of the secretariat, there are different views at the moment on how it would be put together and how it would operate. It is fair to say, though, that each of the parties envisages a modest secretariat. We are not talking here about a secretariat that would require major new appropriations of

[*Traduction*]

l'environnement, ainsi que les syndicats en ce qui concerne les questions de travail, voudraient bien qu'il y ait des moyens de s'assurer que les ententes pourront être appliquées. Ils veulent s'assurer que les parties respectent les obligations qu'elles auront prises en vertu de ces ententes quant à la façon dont elles comptent faire respecter leurs lois internes.

Nous sommes actuellement en période de réflexion et nous étudions quelles sont les autres possibilités pour veiller à ce que ces ententes soient efficaces. Nous avons dit clairement que nous ne sommes pas prêts à accepter des sanctions commerciales. Mais d'autre part, nous voulons des ententes efficaces dans les domaines de l'environnement et du travail.

Le président: J'aimerais avoir plus de précision sur la question des structures. Quand vous parlez de secrétariat, je ne vois pas très bien ce qu'il faudrait envisager. Il serait possible d'avoir une commission à laquelle le secrétariat serait clairement subordonné, en ce sens qu'il se conterait d'obéir aux instructions de la commission. Mais il pourrait y avoir également ce qu'on appelle le «modèle d'Ottawa», où la direction prendrait toutes les décisions, où le secrétariat prendrait les décisions, et où ces décisions seraient ensuite approuvées par les supérieurs présumés.

Je ne pense pas que la deuxième version, même si elle semble bizarre, soit tellement loin de la réalité dans ce cas-ci parce que, si la commission se compose de représentants de niveau ministériel, ces ministres ou ces secrétaires seront extrêmement occupés à autre chose. Serait-il possible qu'il y ait une nouvelle Bruxelles autour de chacun de ces secrétariats, avec toutes les Mercedes et toutes les installations accessoires dont les secrétariats semblent avoir besoin?

Je suis certain que vous avez prévu ces questions et que vous avez toutes les réponses. Il y a peut-être eu une entente entre les trois pays au sujet des liens entre les commissions, d'une part, et les secrétariats, de l'autre.

J'ai deux autres questions à poser. Premièrement, les commissions bilatérales prendraient-elles leurs décisions par consensus ou à la majorité? Comment les secrétariats seraient-ils composés? Y aurait-il un secrétariat mexicain, un secrétariat général, un secrétariat canadien et un secrétariat américain? Comment voyez-vous cela?

M. Weekes: Nous avons nous-mêmes posé certaines de ces questions et invoqué certains des arguments que vous avez avancés.

En ce qui concerne la nature du secrétariat, les avis sont partagés à l'heure actuelle sur la façon dont il faudrait organiser tout cela et la façon dont cela fonctionnerait. Mais il est juste de dire que toutes les parties envisagent un secrétariat modeste. Il n'est pas question d'un secrétariat qui exigerait des

[*Text*]

funds. The exact structure of how the secretariat would work is something that we are still discussing.

You correctly suggested that at the moment there are some different versions. What we have suggested initially is, why not have a secretariat of the same nature as the one we have for the NAFTA or that we currently have operating for the FTA, which is comprised of national sections.

The American proposal has been for a much more centralized and almost autonomous secretariat that would be capable of initiating investigations on specific matters on its own authority in response to complaints it might receive from the public; and investigations that could be launched by Canadians in respect of Canadian matters or Americans on American matters — or Canadians in regard to Mexican matters, or whatever — with respect to specific breaches of individual laws or alleged cases of nonenforcement. The secretariat would then be able to conduct an investigation, hold public hearings, make on-site inspections and issue a public report. All of this would be done without any practical opportunity for the commission or even the party that might be investigated to make its views known.

You can then go on to the next stage in the American proposal, with the secretariat suggesting that the matter is serious enough to warrant dispute settlement. At that point, though, in the American proposal you need a two-thirds vote in the commission in order to set up such a panel, which could eventually in their model lead to the trade sanctions.

One has to ask, what would happen in an individual situation where there are three parties and there is a proposal by the secretariat for such treatment? What would be the political pluses in objecting to the secretariat proposal that the next stage be engaged to set up a panel to see where matters really stood?

In our view, a secretariat of that nature would be counterproductive in terms of trying to make the agreement work properly, and in terms of trying to promote effective compliance on the part of each of the countries and effective cooperation in securing the compliance with domestic laws.

You asked about how the commission would take decisions. It is generally agreed among all three countries that the commission would take decisions by consensus, except in situations where it was provided otherwise. It is clear in everyone's view that it would be necessary in the area dealing with disputes, to have some provision for decisions which could be taken with less than unanimity because it would be

[*Traduction*]

crédits importants. Mais nous sommes encore en train de discuter de la structure exacte du secrétariat et de son fonctionnement.

Vous avez laissé entendre à juste titre qu'il existe actuellement des versions différentes. Ce que nous avons suggéré au départ, c'est d'avoir un secrétariat semblable à celui que nous avons prévu pour l'ALÉNA ou de celui qui s'occupe actuellement de l'ALÉ, qui se compose de sections nationales.

La proposition américaine porte sur un secrétariat beaucoup plus centralisé et presque autonome qui serait en mesure de mener des enquêtes sur des questions précises, de sa propre autorité, en réponse aux plaintes qu'il pourrait recevoir du public, ainsi que des enquêtes qui pourraient être réclamées par des Canadiens au sujet de questions concernant le Canada, ou par les Américains au sujet de questions concernant les États-Unis — ou encore par des Canadiens au sujet du Mexique, par exemple — en cas d'infraction à des lois précises ou de présumée non-application de certaines lois. Le secrétariat serait donc en mesure de faire enquête, de tenir des audiences publiques, d'effectuer des inspections sur le terrain et de publier un rapport public. Tout cela se ferait sans que la commission, et même la partie visée par l'enquête, puisse avoir l'occasion de faire connaître leur point de vue.

On peut ensuite passer à l'étape suivante de la proposition américaine, dans le cas où le secrétariat estimerait que la question est suffisamment grave pour justifier un règlement officiel du différend. À ce moment-là, cependant, d'après la proposition américaine, il faudrait un vote des deux tiers à la commission pour mettre sur pied un groupe de règlement du différend, ce qui pourrait mener, d'après le modèle américain, à des sanctions commerciales.

Il faut se demander ce qui se passerait par exemple dans le cas où il y aurait trois parties en cause et où le secrétariat proposerait une mesure de ce genre. Quel avantage y aurait-il, du point de vue politique, à s'opposer à une proposition du secrétariat au sujet de la création d'un groupe de règlement du différend pour voir exactement ce qu'il en est?

À notre avis, un secrétariat de cette nature nuirait en fait à l'application de l'entente et ne permettrait pas vraiment d'assurer un respect efficace de la part de chacun des pays concernés ni une véritable coopération pour garantir l'application des lois internes.

Vous avez demandé comment la commission prendrait ses décisions. Les trois pays s'entendent pour dire que la commission prendrait ses décisions par consensus, sauf indication contraire. Il est clair pour tout le monde qu'il serait nécessaire, en cas de différend, de prévoir que des décisions puissent être prises sans qu'il y ait unanimité parce qu'il serait tout naturel qu'une partie accusée de refuser systématiquement

[*Text*]

quite natural for a party which was being accused of a persistent pattern of non-enforcement of its laws not to wish the matter to go forward.

You also asked how the secretariat would be composed and would it be subject to rotation. This would depend on the eventual model for the secretariat that would be arrived at. It is not an area in which there is a clear-cut answer at this stage.

The Chairman: I suppose the answers to the questions concerning the structures are important only if it is known what standards are to apply in each of the three countries and we know how those standards are to be enforced or made persuasive. That is the crux of the matter. The instrumentalities may or may not be important, varying with the powers that they will have. Senator MacEachen?

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I presume when it comes to labour standards that the finger pointing is at Mexico. The purpose of all of this is not to seek methods of making Canadian provinces or the Government of Canada comply with its labour laws. I think the political process in this country is active enough to ensure that that happens without the assistance of a trilateral commission. I do not know whether that is true of the United States, but I am reasonably confident that it is the case in Canada. If not, then the political process in Canada ought to be remedied domestically, rather than through a trilateral commission.

It occurred to me that if the main objective is to seek compliance with domestic law, will there be any provision that would prevent any country from revising its domestic law and bringing its law into conformity with actual practice? That would be an obvious problem that would have to be attended to. Certainly if that were the case, it would impose considerable respectability on the domestic law.

How did the European community handle this in its operations? Is this where the social charter comes in? Did it establish any system by which, instead of complying with domestic law, the participants committed themselves to reach a common level? Two or three months ago I read a speech made by the president at a press conference, in which he stated that his objective in the labour side agreement was not to conform to existing laws but to bring everyone up to the highest level. That may be the political rhetoric and the negotiating strategy may be entirely different on the part of Americans. However, it occurs to me that in as much as the parallel agreement on labour has become such a significant political objective in the United States, that a conclusion that results entirely in the surveillance of existing domestic law with no possibility of exerting compliance, will appear to be rather slim food for the hungry masses in Congress. That is my comment. I do not ask you to reply to that.

[*Traduction*]

d'appliquer ses propres lois ne souhaite pas voir les choses aller plus loin.

Vous avez demandé également quelle serait la composition du secrétariat, et si ses membres seraient nommés par rotation. Tout dépend du modèle qui finira par être adopté. Il n'y a pas de réponse précise à cette question pour le moment.

Le président: Je suppose que les réponses aux questions concernant les structures ne sont importantes que si nous savons quelles seront les normes appliquées dans chacun des trois pays et comment nous pourrons convaincre tout le monde de respecter ces normes. C'est là le noeud de la question. Les moyens à prendre ne sont pas nécessairement importants; tout dépendra des pouvoirs de chacun. Sénateur MacEachen?

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, je suppose que quand on parle de normes en matière de travail, c'est le Mexique qu'on pointe du doigt. Le but de tout cet exercice, ce n'est pas de trouver des moyens d'obliger les provinces canadiennes ou le gouvernement du Canada à respecter leurs lois sur le travail. Je pense que le processus politique est assez vivant dans notre pays pour que nous puissions veiller à ce que ces lois soient respectées sans devoir faire appel à une commission trilatérale. Je ne sais pas si c'est la même chose pour les États-Unis, mais je suis à peu près convaincu que c'est le cas pour le Canada. Autrement, c'est à l'intérieur même du pays qu'il faut corriger le processus politique au Canada, plutôt que par l'entremise d'une commission trilatérale.

Si l'objectif principal consiste à assurer le respect des lois internes, y aura-t-il des dispositions empêchant un pays de modifier ses lois pour les rendre conformes à ce qui s'y fait dans la pratique? Ce serait un problème évident sur lequel il faudrait se pencher. Il est certain que, dans un cas comme celui-là, les lois intérieures prendraient une respectabilité considérable.

Comment la Communauté européenne a-t-elle réglé cette question? Est-ce là le rôle de la charte sociale? La Communauté a-t-elle établi un système selon lequel les participants se sont engagés à atteindre un niveau commun, plutôt qu'à respecter leurs propres lois? Il y a deux ou trois mois, j'ai lu un discours prononcé par le Président en conférence de presse, dans lequel il disait que son objectif, dans l'entente sur le travail, ce n'était pas de se conformer aux lois actuelles, mais d'amener tout le monde au niveau le plus élevé. C'est peut-être un simple discours politique, et il est possible que la stratégie de négociation des Américains soit tout à fait différente. Cependant, il me semble que dans la mesure où l'entente parallèle sur le travail est devenue un objectif politique extrêmement important aux États-Unis, toute conclusion qui se résumerait à la surveillance de l'application des lois internes, sans possibilité d'obliger les parties à faire respecter ces lois, semblerait une bien maigre pitance pour tous les membres du Congrès qui veulent quelque chose à se mettre sous la dent. Voilà ce que

[*Text*]

However, on the other side, I wonder why it is necessary for the three countries to establish a new mechanism for the surveillance of labour standards when we already have it in the ILO. Why all of this, which appears to be developing into a considerable bureaucracy? Quite frankly, I wrongly assumed that there would be a drive in the direction of common standards in the area, that one would say that there ought to be at least a minimum level of wages, but that is not proposed. I know there are lots of difficulties.

Mr. Weekes: Mr. Chairman, on the first point made by Senator MacEachen, against whom is this agreement thought to be directed, and the remarks particularly addressed at the labour area. It is fair to say that we feel in Canada, and this has come out in the various discussions that we have had, that we have a very high level of labour law. About 93 per cent of the labour jurisdiction in the country is under the provinces, but we have a very high level of well-enforced labour law and labour standards.

There was an interesting survey of the labour legislation in the United States, Canada and Mexico done by the Department of Labour before the NAFTA negotiations began. If anything, it illustrated that probably the actual level of legal protection was at the lowest level in the United States rather than in Mexico. Once again, this takes one to the question of enforcement. Many people would like to have an agreement that would only apply to the other two countries and not to us. Unfortunately, it would be difficult to negotiate. Although we have a high standard, we have come under some criticism in international labour circles for our current practices. I do not have the exact information in my head, but there have been some ILO investigations on Canadian practices which have resulted in adverse findings. These relate to the area of replacement workers during strikes.

There was also a very important point made with regard to the question of revising laws; what would happen if laws were revised. We have looked at this issue. It would be everyone's desire to gradually encourage the upward movement of laws, certainly to prevent their downward movement. However, when dealing with labour legislation in this country, there seem to be different views held in different quarters about what is the best kind of labour legislation that ought to be held. There has been some tendency for certain of these laws to be changed. Sometimes one jurisdiction will provide for hiring of replacement workers during a strike, someone else may win the election and decide that they would like to change that law and provide that that not be the case. I was surprised to find, when I got into this area, how much change there is in Canadian

[*Traduction*]

j'avais à dire. Je ne vous demande pas de répondre à ce commentaire.

Cependant, de l'autre côté, je me demande pourquoi il est nécessaire que les trois pays mettent sur pied un nouveau mécanisme de surveillance des normes en matière de travail, alors que nous en avons déjà un à l'OIT. Pourquoi tout ce branle-bas, qui semble vouloir se traduire par une bureaucratie considérable? Bien franchement, j'avais cru à tort que nous chercherions à établir des normes communes dans ce domaine et que quelqu'un dirait qu'il faudrait au moins fixer un salaire minimum, mais il n'y a pas eu de proposition en ce sens. Je sais que cela soulève de nombreuses difficultés.

M. Weekes: Monsieur le président, au sujet de la première observation du sénateur MacEachen à propos de la partie visée par cette entente, en ce qui concerne tout particulièrement le travail, il est juste de dire qu'au Canada, nous estimons que notre droit du travail est de très haut niveau; c'est ce qui ressort des discussions que nous avons eues dans divers milieux. Les questions de travail relèvent à environ 93 p. 100 des provinces, mais nous avons dans ce domaine des lois et des normes excellentes, et très bien appliquées.

Le ministère du Travail a effectué un sondage intéressant au sujet des lois sur le travail aux États-Unis, au Canada et au Mexique, avant le début des négociations sur l'ALÉNA. Cette étude a démontré que la protection assurée par les lois actuelles était probablement la moins bonne aux États-Unis, plutôt qu'au Mexique. Encore une fois, cela nous amène à la question de l'application de ces lois. Bien des gens aimeraient avoir une entente qui ne s'appliquerait qu'aux deux autres pays, et pas à nous. Malheureusement, ce serait difficile à négocier. Même si nous avons des normes élevées, certaines de nos pratiques actuelles ont été critiquées dans les cercles internationaux. Je n'ai pas les renseignements exacts en tête. Mais je sais que l'OIT a tenu des enquêtes sur certaines pratiques canadiennes, et que les conclusions de ces enquêtes ont été négatives. Je veux parler de la question des travailleurs de remplacement en temps de grève.

Le sénateur a également soulevé une question très importante au sujet de la révision des lois; il a demandé ce qui se passerait si les lois étaient modifiées. Nous nous sommes penchés sur la question. Tout le monde souhaiterait encourager graduellement l'amélioration des lois, ou en tout cas empêcher qu'elles se détériorent. Cependant, quand on se penche sur les lois en matière de travail dans notre pays, les avis semblent partagés selon les secteurs au sujet de ce que ces lois devraient être dans l'idéal. Il est arrivé que ces lois soient changées. Par exemple, un gouvernement peut permettre l'embauche de travailleurs de remplacement en période de grève, mais si quelqu'un d'autre gagne les élections et décide de changer la loi, il peut très bien le faire. J'ai été étonné de constater, quand j'ai commencé à m'intéresser à cette question, à quel point les

[*Text*]

labour laws annually. The Department of Labour publishes a compendium of changes in Canadian labour legislation.

With respect to the labour agreement, the point that was made is quite right; not all the focus should be on the enforcement of domestic law and on these matters. The trouble is that this is where all the interest is focused, so most of the public discussion is taking place in these areas.

The agreement would also provide for a broad program of cooperation, exchange of information, exchange of experts, other things designed to create practical cooperation that would help with the upward movement of standards. In addition, there would be a set of objectives and the parties would agree in this agreement on the labour standards that they wanted to see throughout the North American area.

The point was made about the social charter of the European Community. A while ago I read the social charter, because I thought that I would like to have a look at what was in it.

It is an important document. They are agreed to work toward this common level. I was interested to see also the extent to which there appeared to be a number of outs for various situations and circumstances.

An example of that, and I may not have it exactly right, is that the Germans have a kind of apprentice program in their education system which results in people studying, then going out to work and then coming back into the education system. A lot of these people are below the minimum age which the normal workers must be to take part in the work economy. You find even in places where you think there is probably a very high standard, there are exceptions to it.

While clearly we are working in the direction of increased cooperation in the trade and economic area in North America, we have not yet achieved anything like the level of integration that the Europeans have achieved. Certainly, in the labour field I would say the most important difference is that there is nothing in North America which establishes free mobility for labour, whereas this is one of the important elements of the European Community. A worker can move anywhere in the European Community to seek employment without hindrance.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, am I correct in concluding that any participant country is free to change its domestic law in the future in any way it wishes? For example, if the United States, Mexico or Canada is found to be non-compliant they could alter the law and there you are.

[*Traduction*]

lois canadiennes sur le travail évoluaient d'année en année. Le ministère du Travail publie un condensé des changements dans ce domaine.

En ce qui concerne l'entente sur le travail, l'observation qui a été faite est tout à fait judicieuse; il ne faudrait pas s'intéresser seulement à l'application des lois internes et aux questions de ce genre. Le problème, c'est que ce sont ces questions-là qui retiennent l'attention, de sorte que le débat public se fait surtout autour de cela.

L'entente prévoirait également un vaste programme de coopération, d'échange d'informations, d'échange d'experts, et d'autres mesures destinées à favoriser une coopération pratique pour contribuer à l'amélioration des normes. En outre, les parties fixeraient un certain nombre d'objectifs et s'entendraient sur les normes qu'elles voudraient voir appliquer dans l'ensemble de l'Amérique du Nord en matière de travail.

Le sénateur a parlé également de la charte sociale de la Communauté européenne. J'ai lu cette charte il y a quelque temps parce que je voulais voir un peu ce qu'il y avait là-dedans.

C'est un document important. Les pays membres se sont entendus pour viser un niveau commun. Mais j'ai trouvé très intéressant de constater qu'il semble exister un certain nombre d'échappatoires pour diverses situations.

Par exemple — même si je ne suis pas certain d'avoir saisi exactement de quoi il s'agit — il existe dans le système scolaire allemand un programme d'apprentissage selon lequel les gens étudient, vont sur le marché du travail et reviennent ensuite aux études. Bon nombre de ces personnes n'ont pas l'âge minimum requis normalement pour entrer sur le marché du travail. Donc, on se rend compte que même dans les endroits où on pourrait s'attendre à ce que les normes soient très élevées, il y a des exceptions.

Même si nous nous dirigeons clairement vers une coopération accrue en matière économique et commerciale en Amérique du Nord, nous sommes encore loin de l'intégration à laquelle les Européens sont arrivés. Dans le domaine du travail, je dirais que la principale différence, c'est qu'il n'y a rien en Amérique du Nord qui garantisse la mobilité de la main-d'oeuvre, alors qu'il s'agit d'un élément important dans la Communauté européenne. Un travailleur peut chercher de l'emploi n'importe où dans les pays de la Communauté sans rencontrer d'obstacles.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, est-ce que j'ai raison de conclure que les pays participants sont libres de modifier plus tard leurs lois internes comme ils le voudront? Par exemple, s'il était établi que les États-Unis, le Mexique ou le Canada n'appliquaient pas leurs propres lois, ils pourraient les modifier, et le tour serait joué.

[*Text*]

There is no overall objective to a common standard. There would be an exchange of views about improvements, a laudable expression of future aspirations, but nothing beyond that. I ask myself what is in it for Canada? I do not see anywhere that this will contribute anything to our interests.

Is there anything in it for Canada? I guess I should put it that way and not reach a judgment until I hear the evidence.

Mr. Weekes: Let me, if I might, Mr. Chairman, address the two points raised by Senator MacEachen.

With regard to the first point, it is clear that this is an intergovernmental agreement we are talking about and not international government. Each party would retain the capacity to be able to change its laws. However, the agreement would set out certain objectives and standards, against which each country would aspire to develop its laws and system. You will be able to see these standards in the texts that you will be given. They are standards that are fairly well known in international labour circles.

In addition, there would be a provision in the agreement whereby parties would exchange information about changes in their labour legislation. In this manner, any changes would come to the attention of the commission and would be a legitimate subject for discussion by that commission.

Although there would be provisions to examine, discuss and make known different views on changes in legislation, there would not be anything in the agreement which would impinge on the legislative process of passing labour laws in the three countries.

What is in it for Canada? From the beginning of the NAFTA negotiations there has been a view, certainly in labour circles, that we should aspire to provide some degree of assurance that we will witness a general upward movement of labour standards and wages in response to increased efficiency. The view is that this agreement with the provisions it would contain, with the discussion it would permit and with the emphasis it would place on trying to ensure appropriate and effective compliance with domestic laws, would help to provide those kind of assurances.

The Chairman: We are dealing with three federal constitutions here. You have told us that much of the labour law in Canada is under what is normally exclusive provincial jurisdiction. What is the situation in the United States and Mexico? I will have a follow-up question for you after you answer.

[*Traduction*]

Il n'y a pas d'objectif global relatif à une norme commune. Il y aurait des échanges de vues sur les améliorations souhaitables, des discussions louables sur les aspirations futures, mais rien d'autre. Je me demande ce que le Canada peut en tirer? Je ne vois rien là qui contribue à promouvoir nos intérêts.

Y a-t-il des avantages pour le Canada? Je suppose que je devrais me contenter de poser la question et réserver mon jugement en attendant d'avoir des preuves.

M. Weekes: Si vous me le permettez, monsieur le président, je vais répondre aux deux observations du sénateur MacEachen.

En ce qui concerne la première observation, ce dont il est question ici, c'est bien sûr d'une entente intergouvernementale, et non d'un gouvernement international. Chacune des parties resterait en mesure de modifier ses propres lois. Cependant, l'entente établirait certains objectifs et certaines normes sur lesquels chaque pays pourrait s'appuyer pour élaborer ses propres lois et ses propres systèmes. Vous pourrez voir quelles sont ces normes dans les textes qui vous seront remis. Il s'agit de normes généralement reconnues dans les milieux internationaux du travail.

En outre, l'entente contiendrait une disposition selon laquelle les parties échangeraient des renseignements sur toute modification apportée à leurs lois en matière de travail. De cette façon, ces modifications seraient portées à l'attention de la commission et pourraient légitimement faire l'objet de discussions.

Il y aurait des dispositions prévoyant d'examiner ces modifications législatives, d'en discuter et de faire connaître les différents points de vue à leur sujet, mais rien dans l'entente n'empiéterait sur le processus d'adoption des lois en matière de travail dans les trois pays en cause.

Quels sont les avantages pour le Canada? Depuis le début des négociations sur l'ALÉNA, on a exprimé l'avis, du moins dans les milieux syndicaux, que nous devrions essayer dans une certaine mesure de garantir que nous allons assister à un relèvement général des normes du travail et des salaires en réponse aux augmentations d'efficacité. D'après les tenants de ce point de vue, cette entente aiderait à fournir des assurances de ce genre grâce aux dispositions qu'elle contiendrait, aux discussions qu'elle permettrait et à l'importance qu'elle accorderait aux efforts pour assurer un véritable respect des lois internes.

Le président: Nous sommes en présence de trois fédérations. Vous nous avez dit que le droit du travail au Canada relève normalement en grande partie de la compétence exclusive des provinces. Qu'en est-il du Mexique et des États-Unis? J'aurai une question supplémentaire à vous poser après votre réponse.

[*Text*]

Mr. Weekes: In the United States, constitutionally, most of the authority is at the federal level. A lot of this has been delegated through the federal level to the states, and a lot of the federal law is administered at the state level. In Mexico, it is basically federal law, although some of it is administered at the state level.

There is a difference in the treaty-making powers as well. Perhaps that was going to be your next question.

The Chairman: Yes, that is why I said "normally exclusive".

Mr. Weekes: Perhaps I should have brought Mr. Konrad von Finckenstein with me.

The Chairman: I will ask the question and not expect a definitive answer. In case there were an agreement which prescribed a change in Canadian law, or which prohibited a downward adjustment in Canadian law in the area of provincial jurisdiction, how would the agreement affect the legislative jurisdiction of the several provinces?

Mr. Weekes: It would not directly affect it. Each province would be free to change its law. What some people might regard as downward, other people would regard as upward and vice versa. It would be difficult to determine.

It is clear that through negotiating an international agreement, the federal government does not have the legal capacity in Canada to purport or to bind the provinces in these areas where the provinces have jurisdiction. The United States situation is somewhat different if they use their treaty-making powers.

The Chairman: I assume that this is one of the reasons why the Government of Canada is resisting the idea of trade sanctions. Let us say that one of our provinces changed its law or failed to require the performance of its law so as to bring on trade sanctions, those trade sanctions would be inflicted upon the Canadian economy as a whole, without necessarily impacting upon the provincial government which was at the focus of the controversy.

Mr. Weekes: We are opposed to the idea of trade sanctions for a number of reasons. Even under the American proposal, a change in law would not be a subject that could lead to trade sanctions. It would only be the persistent, unjustifiable pattern of non-enforcement of the domestic law which could lead to that eventuality.

Succinctly stated, the reason we are opposed to trade sanctions is similar to the reasons explained in the report of the National Round Table on the Environment and the Economy, made public a couple of weeks ago. They make the argument,

[*Traduction*]

M. Weekes: Aux États-Unis, d'après la Constitution, c'est le gouvernement fédéral qui détient la majorité des pouvoirs dans ce domaine. Il a cependant délégué beaucoup de pouvoirs aux États, qui administrent une bonne partie des lois fédérales. Au Mexique, ce droit relève essentiellement du gouvernement fédéral, bien qu'il soit administré en partie au niveau des États.

Il y a également une différence au niveau des pouvoirs de conclusion des traités. C'est peut-être là-dessus que portait votre prochaine question.

Le président: Oui, c'est pourquoi j'ai dit que cette question relevait «normalement de la compétence exclusive des provinces».

M. Weekes: J'aurais peut-être dû amener avec moi M. Konrad von Finckenstein.

Le président: Je vais vous poser la question, sans attendre de réponse définitive. En supposant qu'il y ait une entente qui prescrive une modification au droit canadien, ou qui interdise un ajustement à la baisse du droit canadien dans un domaine de compétence provinciale, comment cette entente toucherait-elle les compétences législatives des diverses provinces?

M. Weekes: Elles ne les toucheraient pas directement. Chaque province serait libre de modifier ses lois. Ce que certaines personnes pourraient considérer comme un ajustement à la baisse pourrait être perçu comme une amélioration, et vice versa. Ce serait difficile à déterminer.

Il est clair que, dans la négociation d'une entente internationale, le gouvernement n'a pas l'autorité juridique nécessaire, au Canada, pour se substituer aux provinces ou pour prendre des engagements en leur nom dans les domaines qui relèvent de leur compétence. La situation est un peut différente dans le cas des États-Unis, s'ils invoquent leur pouvoir de conclure des traités.

Le président: Je suppose que c'est une des raisons pour lesquelles le gouvernement du Canada s'oppose à l'idée de sanctions commerciales. Supposons qu'une de nos provinces modifie ses lois ou ne les fasse pas appliquer, et que cela entraîne des sanctions commerciales, ces sanctions s'appliqueraient à l'ensemble de l'économie canadienne sans avoir nécessairement d'effet sur le gouvernement provincial placé au coeur de la controverse.

M. Weekes: Nous sommes contre l'idée des sanctions commerciales pour diverses raisons. Même en vertu de la proposition américaine, les modifications législatives ne pourraient pas entraîner de sanctions de ce genre. Ce serait simplement un non-respect persistant et injustifiable des lois internes qui pourrait entraîner des mesures de ce genre.

Très brièvement, la raison pour laquelle nous nous opposons aux sanctions commerciales est semblable aux raisons énoncées dans le rapport de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, qui a été rendu public il y a

[*Text*]

quite convincingly, that if you provide for the use of trade sanctions in such an agreement, you are really opening it up to other interests which will use an agreement principally devoted to the environment or labour for their own protectionist or commercial purposes. They will use it to try to harass their competitors, rather than to try to promote a better environment or higher labour standards. Therefore, the agreement, if it crosses over into the trade area, can be used by others.

A second point they made is that, rather perversely, if you make the sanctions too tough, for example, trade sanctions, you may discourage parties from further increasing the level of their standards in the environmental or labour area. If they increase the protections under their law and raise the bar on the standards, then they will be held accountable to enforcement at that higher level, with rather severe punishment if they do not.

The Chairman: As the discussions now stand, would it be fair to assume that there is a considerable agreement between Mexico and Canada on the one side, as against the United States on the other side, with regard to trade sanctions and how the prevailing standards should be enforced?

Mr. Weekes: Mr. Chairman, it is a little too simplistic and I know it has been characterized this way a fair amount lately, to suggest that Canada and Mexico are on one side and the United States is on the other. That is definitely true when you speak of trade sanctions. However, when you get into the other areas that are being looked at in the agreement, there are areas where we share rather more the American view. There is one important area where the Americans and the Mexicans share a view with respect to Canada, which is the extent to which the agreement ought to apply to different levels of government.

Senator Bosa: Mr. Chairman, in answer to a question posed by Senator MacEachen, Mr. Weekes said that the labour standards, if they were to be adjusted, would be adjusted upward. Did I understand you correctly, Mr. Weekes?

Mr. Weekes: Yes.

Senator Bosa: Based on recent experience in the Maquiladora region and with factories from Canada moving to North Carolina, Arkansas and that area of the United States, union leaders anticipate that as a result of the NAFTA agreement there will be a downward adjustment on labour standards and union wages, et cetera. How do you reconcile that with what you said before?

[*Traduction*]

quelques semaines. Les auteurs du rapport affirmaient, de façon tout à fait convaincante, qu'en prévoyant le recours aux sanctions commerciales dans une entente de ce genre, on ouvrait la porte en réalité à d'autres intérêts qui se serviraient d'une entente consacrée principalement à l'environnement ou au travail pour leurs propres visées protectionnistes ou commerciales. Ils pourraient s'en servir pour harceler leurs concurrents plutôt que pour essayer de promouvoir un meilleur environnement ou des normes plus élevées en matière de travail. Par conséquent, une entente de ce genre qui déborderait dans le domaine commercial pourrait être utilisée par d'autres.

Les auteurs du rapport faisaient remarquer également que, par un effet pervers, quand on adopte des sanctions trop sévères, par exemple des sanctions commerciales, on risque de décourager les parties d'améliorer leurs normes dans les domaines de l'environnement ou du travail. Si elles augmentent la protection offerte par leurs lois et si elles adoptent des normes plus sévères, elles devront ensuite les appliquer à ce niveau plus élevé, et risquent des peines assez sévères si elles ne le font pas.

Le président: Dans l'état actuel des discussions, peut-on présumer que le Mexique et le Canada s'entendent, contre les États-Unis, au sujet des sanctions commerciales et de l'application des normes en vigueur?

M. Weekes: Monsieur le président, c'est un peu trop simpliste et je sais qu'on a entendu dire très souvent dernièrement que le Canada et le Mexique étaient d'un côté et que les États-Unis étaient de l'autre. C'est effectivement le cas quand on parle des sanctions commerciales. Mais dans certains autres domaines visés par l'entente, nous sommes plutôt du côté des Américains. Et il y a une question importante sur laquelle les Américains et les Mexicains sont d'accord au sujet du Canada; je veux parler de la mesure dans laquelle l'entente devrait s'appliquer aux différents paliers de gouvernement.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, en réponse à une question posée par le sénateur MacEachen, M. Weekes a dit que si les normes en matière de travail devaient être ajustées, ce serait à la hausse. Ai-je bien compris, monsieur Weekes?

M. Weekes: Oui.

Le sénateur Bosa: En se fondant sur ce qui s'est passé récemment dans la zone de Maquiladora, et sur le fait que des usines canadiennes ont déménagé en Caroline du Nord, en Arkansas et ailleurs dans cette région des États-Unis, les dirigeants syndicaux prévoient que l'ALÉNA entraînera plutôt un ajustement à la baisse des normes, des salaires, et ainsi de suite. Comment conciliez-vous cela avec ce que vous avez déjà dit?

[*Text*]

Mr. Weekes: To the extent that there are any concerns about that, I would have thought that it is probably a useful thing to have this kind of agreement to create a body in which there will be regular discussion and a regular review of concerns that arise in the three countries.

For instance, there will be some kind of advisory committee which will include people from the private sector and from unions, advising the governments on the issues that ought to be addressed at the commission. One of the issues which would come up for discussion would be the sort of thing you have just described.

Senator Bosa: But that is already here. The multinationals are moving their little pieces in the areas where it is most convenient, most economical and efficient to produce and where the costs are less. We already have this problem.

We have heard testimony from the unions in this committee. They have given a lot of advice to the government, but the government does not follow their advice.

Mr. Weekes: Mr. Chairman, I am happy to try to answer the question, but it will take me back into the NAFTA itself and out of the territory of the side agreement. I am in your hands.

Senator Bosa: I have one last question, Mr. Chairman.

If the three countries do not come to an agreement on the side agreements prior to the implementation date, January 1, 1994, what will happen?

Mr. Weekes: I think we will be able to conclude the side agreements well before that. A real effort is being made in each of the three countries to determine how the differences might be bridged. I would expect there will be more discussions over the coming weeks.

If this eventuality were to happen, although I do not think it will, it is an issue about which you would have to ask someone other than a Canadian representative. Our position is that we have looked at these issues separately. The government did not make the side agreements a precondition for the NAFTA coming into force. The government believed in the importance and the value of the side agreement negotiations for the reasons I tried to explain at the beginning. If you want the answer to that question, you would do better to ask someone in the United States.

Senator Bosa: You made reference, Mr. Weekes, to some newspaper clippings which you read this morning. President Clinton said that he doubts whether the NAFTA will go through Congress without the side agreements. He appears to be, at least today, pessimistic. At least he is not as optimistic as you are.

[*Traduction*]

M. Weekes: Dans la mesure où cette question soulève des inquiétudes, je croirais plutôt qu'il serait utile d'avoir une entente de ce genre pour créer un organisme qui examinerait régulièrement les préoccupations en ce sens dans les trois pays, et qui en discuterait régulièrement.

Par exemple, il y aura un genre de comité consultatif qui inclura des gens du secteur privé et des syndicats, et qui sera chargé de conseiller les gouvernements sur les questions qui devraient être soumises à la commission. La question dont vous venez de parler pourrait donc être soulevée à ce moment-là.

Le sénateur Bosa: Mais cela se produit déjà. Les multinationales déplacent leurs petits pions dans les régions où elles peuvent produire le plus facilement, le plus économiquement et le plus efficacement, et où les coûts sont moindres. Ce problème existe déjà.

Le comité a entendu des témoignages des syndicats. Ces gens ont donné de nombreux conseils au gouvernement, mais il ne les suit pas.

M. Weekes: Monsieur le président, je me ferais un plaisir d'essayer de répondre à cette question, mais cela nous renvoie à l'ALÉNA lui-même et nous éloigne de la question des ententes auxiliaires. Je suis à votre disposition.

Le sénateur Bosa: J'ai une dernière question, monsieur le président.

Si les trois pays n'arrivent pas à se mettre d'accord sur les ententes auxiliaires avant la date de mise en oeuvre du 1er janvier 1994, que se passera-t-il?

M. Weekes: Je pense que nous serons en mesure de conclure les ententes auxiliaires bien avant cette date. Les trois pays font des efforts considérables pour essayer de déterminer comment concilier leurs divergences de vue. Je suppose qu'il y aura encore des discussions au cours des prochaines semaines.

Mais si cela devait arriver, même si je ne le prévoit pas, il faudrait poser la question à quelqu'un d'autres qu'à un représentant canadien. Notre position, c'est qu'il s'agit de questions distinctes. Le gouvernement ne considère pas les ententes auxiliaires comme une condition préalable à l'entrée en vigueur de l'ALÉNA. Il croit à l'importance et à la valeur des négociations sur les ententes auxiliaires pour les raisons que j'ai essayé de vous expliquer au début. Si vous voulez une réponse à cette question, il vaudrait mieux la poser à quelqu'un des États-Unis.

Le sénateur Bosa: Monsieur Weekes, vous avez fait allusion à des coupures de presse que vous avez lues ce matin. Le Président Clinton dit qu'il doute que l'ALÉNA soit adopté au Congrès sans les ententes auxiliaires. Il semble pessimiste, du moins aujourd'hui. En tout cas, il n'est pas aussi optimiste que vous.

[*Text*]

Mr. Weekes: To comment on what is in the morning papers —

Senator MacEachen: That is not fair. We have not read them.

Mr. Weekes: Some members of the committee appear to have.

The administration has made clear over the last few months that it sees the side agreements as part of the general framework within which it wants to present NAFTA to Congress. The president has made is clear that he will not ask Congress to vote on the NAFTA and the NAFTA implementing legislation in the United States until such time as the side agreements have been completed.

I think we will be able to complete those side agreements. I think it is a job we are going to be able to accomplish.

The Chairman: Both sides in a war make that assertion until the peace treaty is signed.

We assume that the texts will be leaked, if they have not already been leaked. When do we get our copy of the leaked texts? Will it be later this week, the first of next week? What time frame are we operating in?

Mr. Weekes: I must say, Mr. Chairman, that it is a new experience for me; to operate in a world where all the texts become leaked. I have not yet decided whether that is a plus or minus in terms of the problems and opportunities it presents.

There will be no more leaks for a while for the simple reason that there are no more texts at the moment. What we have on the table are the texts. Each country tabled a text of what it thought a labour and environment agreement might look like before the recent Ottawa meetings. Those texts have all been leaked and I have indicated we will make the official leaked versions available to the committee.

At the present time we are engaged in a discussion rather than a further exchange of texts, but you may be right that at some point before we conclude, there will be further leaks.

Senator Kelleher: Mr. Weekes, I was a little surprised this morning to hear you make note of a re-emergence, at least in my mind, of some discussions about a safeguard side agreement. Of course, nothing is ever dead until it is signed.

Could you tell us the significance of that? Is this a serious development which is arising? How should it be taken by those of us around this table?

[*Traduction*]

M. Weekes: Pour commenter les journaux du matin. . .

Le sénateur MacEachen: Ce n'est pas juste. Nous ne les avons pas lus.

M. Weekes: Certains membres du Comité semblent les avoir lus.

L'administration américaine a dit clairement au cours des derniers mois que les ententes auxiliaires constituent à son avis un élément du cadre général dans lequel elle souhaite présenter l'ALÉNA au Congrès. Le Président a précisé qu'il n'allait pas demander au Congrès de tenir un vote sur l'ALÉNA et sur la loi portant sa mise en oeuvre aux États-Unis tant que les ententes auxiliaires ne seraient pas conclues.

Je pense que nous parviendrons à conclure ces ententes auxiliaires. J'ai l'impression que nous allons y arriver.

Le président: En temps de guerre, les deux côtés disent la même chose jusqu'à ce que le traité de paix soit signé.

Nous supposons que les textes vont faire l'objet d'une fuite, si cela n'est pas déjà fait. Quand pourrons-nous obtenir une copie de ces textes? Plus tard cette semaine, au début de la semaine prochaine? Combien de temps faut-il?

M. Weekes: Je dois dire, monsieur le président, que c'est tout nouveau pour moi de fonctionner dans un monde où tous les textes font l'objet de fuites. Je n'ai pas encore décidé si c'était un avantage ou un inconvénient, et si cela apporte plus de problèmes que de possibilités.

Il n'y aura pas d'autres fuites pendant un certain temps pour la bonne raison qu'il n'y a pas de nouveaux textes pour le moment. Ce que nous avons sur la table, ce sont les textes actuels. Chacun des pays a déposé un texte de ce que pourraient contenir à son avis des ententes sur le travail et l'environnement, avant les récentes séances d'Ottawa. Ces textes ont tous été divulgués, et je vous ai dit que nous allions mettre les versions officielles qui ont fait l'objet d'une fuite à la disposition du Comité.

À l'heure actuelle, nous procédons à des discussions plutôt qu'à de nouveaux échanges de textes, mais vous avez peut-être raison de dire qu'il y aura d'autres fuites avant la fin de nos travaux.

Le sénateur Kelleher: Monsieur Weekes, j'ai été un peu étonné ce matin de vous entendre parler d'une reprise, du moins dans mon esprit, des discussions au sujet d'une entente auxiliaire sur les sauvegardes. Bien sûr, il n'y a jamais rien d'éliminé définitivement tant que les textes ne sont pas signés.

Pouvez-vous nous dire ce que cela signifie? Faut-il prendre la chose au sérieux? Qu'est-ce que le Comité devrait en penser?

[*Text*]

Mr. Weekes: This issue was never off the table, but the American thinking in terms of what they wanted to seek has evolved. If you look at the testimony of senior American representatives such as Ambassador Kantor before American congressional bodies, you would see a certain increasing modesty in terms of the objectives they are seeking in this area. That may in part be due to the fact that trade in the North American region has been most rapidly increasing into Mexico, where the biggest surges are going on.

The Americans put forward this week, and we are studying it, a kind of understanding as to how the safeguard provisions in Chapter 8 of the North American Free Trade Agreement would be implemented in practice. Frankly, this is not dissimilar from what we are doing in other areas of the NAFTA.

I believe you have heard in previous testimony that we are working on uniform regulations, whereby the three countries would apply the rules of origin of the NAFTA, hopefully in a similar way. That is why we are doing this. The requirement for developing uniform regulations is actually provided for in the NAFTA itself. We are now engaged in that process.

We will also be developing detailed rules of procedure, as we did with the free trade agreement, on how the dispute settlement provisions of the NAFTA will be implemented. Those procedures will probably be very similar to the procedures under the FTA.

Therefore, it is not unusual to look at how we might implement the safeguard provisions of the agreement when it comes into force.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, to summarize a bit in my own mind my understanding of the situation, the test in the labour field will be noncompliance with the domestic law. However, an offending governmental authority could escape the result by altering the law, and there is nothing in the proposal that would remove that. I think we ought to understand the true weakness of that particular situation.

However, I am interested in the process. Who can complain? Can a labour union in Mexico say that they are violating the law in this state, or can an employer or a trade union in Canada complain? Can an employer in the State of Utah, for example, complain that there is noncompliance? At what point does the commission take note of the complaint? Must there be a petition of 5,000 people, or what is the test of that?

[*Traduction*]

M. Weekes: Cette question n'a jamais été vraiment abandonnée, mais les objectifs visés par les Américains ont évolué. Si vous regardez le témoignage des représentants américains de haut niveau devant les instances du Congrès américain, par exemple celui de l'ambassadeur Kantor, vous verrez qu'ils sont de plus en plus modestes au sujet des objectifs qu'ils visent dans ce domaine. C'est peut-être dû en partie au fait que le commerce dans la zone nord-américaine s'est intensifié tout particulièrement vers le Mexique, où se produisent les augmentations subites les plus importantes.

Les Américains ont présenté cette semaine une sorte de protocole, que nous étudions actuellement, au sujet de l'application, dans la pratique, des dispositions du chapitre 8 de l'Accord nord-américain de libre-échange portant sur les sauvegardes. Franchement, cela ressemble sensiblement à ce que nous faisons dans d'autres domaines visés par l'ALÉNA.

Vous avez probablement entendu des témoins précédents dire que nous travaillons à l'élaboration d'une réglementation uniforme, selon laquelle les trois pays appliqueraient les règles qui ont donné naissance à l'ALÉNA, si possible de façon semblable. C'est pour cette raison que nous agissons ainsi. L'obligation d'élaborer des règlements uniformes est en fait prévue dans l'ALÉNA lui-même. Nous sommes maintenant engagés dans ce processus.

Nous allons également établir des règles de procédure détaillées, comme nous l'avons fait dans le cas de l'Accord de libre-échange, sur la façon dont seront appliquées les dispositions de l'ALÉNA relatives au règlement des différends. Ces règles de procédure seront probablement très semblables à celles qui ont été adoptées en vertu de l'ALÉ.

Par conséquent, il n'est pas tellement étonnant que nous étudiions comment nous pourrions mettre en oeuvre les dispositions de l'entente au sujet des sauvegardes, quand elles entreront en vigueur.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, permettez-moi de faire un bref résumé pour m'assurer que j'ai bien compris la situation: le critère essentiel, dans le domaine du travail, ce serait le non-respect des lois internes. Cependant, un gouvernement jugé fautif pourrait échapper au verdict en modifiant ses lois, et rien dans la proposition ne l'en empêcherait. Il faut bien se rendre compte de la faiblesse que cela représente.

Mais ce qui m'intéresse, c'est le processus. Qui peut porter plainte? Est-ce qu'un syndicat peut dire, au Mexique, que la loi n'est pas respectée dans son État, ou est-ce qu'un employeur ou un syndicat peut se plaindre au Canada? Est-ce qu'un employeur de l'Utah, par exemple, peut se plaindre du non-respect de la loi? À quel moment la commission prend-elle note de la plainte? Est-ce qu'il faut une pétition signée par 5 000 personnes? Quels sont les critères?

[*Text*]

Then I take it that the commission activates itself and says, "We must investigate this", and we get a panel of experts to see whether there is compliance. What do they do? Do they go down to Mexico and hold on-the-spot investigations, or do they say take evidence from the Mexican authorities?

We heard testimony from one of our witnesses that the official unemployment rate in Mexico is 3 per cent and that the actual rate is about 25 per cent. One at least has to ask the question on liability of facts.

After all of this process is completed and there is a finding of deep and persistent violation, the commissions come together and speak to each other and say, "You had better pull up your socks." The other guy says, "Yes, I will think about that", and that is it.

I know that I have not been as respectful of the grandiose words that one can use to clothe this process, but the nub of my question really is who complains, to whom, and what happens then in the terms of investigating the complaint.

Mr. Weekes: Senator MacEachen should have been with us yesterday because these are the sorts of things we were discussing.

Under the American proposal anyone can complain. An individual, a union or a businessman anywhere in the North American region can complain to the secretariat. In the U.S. model, the secretariat, without any involvement of the commission at that stage, would decide whether to investigate the matter. Although there is a provision in the U.S. proposal for the commission to intervene and unanimously turn off such an examination. If that does not happen, the secretariat is free to go ahead with the process, which would involve the holding of public hearings. If they wanted to, they could go to Mexico, Brampton or Seattle and hold public hearings.

With the cooperation of the host authorities, because they do not have the legal right to do this, they could also conduct on-site inspections or investigations. If they were not allowed to do so, then they would mention this and take this into account in their report.

We have basically suggested — it is clear that there is room here to look for alternative ways of handling it — a system whereby the national advisory committees, composed of labour and business representatives, would assist each government in determining what matters it wanted to place before the commission for consideration. That would be more in the model of the way the NAFTA itself operates or the way the GATT operates, for example, than in the model of having a very strong independent secretariat capable of initiating its own action.

[*Traduction*]

Je suppose que la commission s'active ensuite et décide de tenir une enquête, et c'est là qu'intervient un groupe d'experts chargé de déterminer si les lois sont respectées ou non. Que font ces experts? Est-ce qu'ils vont au Mexique pour enquêter sur le terrain ou se fient-ils aux témoignages des autorités mexicaines?

Un de nos témoins nous a dit que le taux de chômage officiel était de 3 p. 100 au Mexique, mais que le taux réel se situait aux alentours de 25 p. 100. On peut au moins se demander si les données sont dignes de foi.

Une fois tout ce processus terminé, si la commission juge qu'il y a effectivement une violation sérieuse et persistante des lois, les membres de la commission se réunissent et discutent entre eux, et disent à la partie en cause de faire un effort. Cette partie répond qu'elle va y penser, et l'affaire est close.

Je sais bien que je n'ai pas vraiment respecté les formules grandioses qu'on peut employer pour habiller ce processus, mais ce que je veux savoir en réalité, c'est ceci: qui porte plainte, à qui, et que se passe-t-il ensuite en ce qui concerne l'examen de cette plainte?

M. Weekes: Le sénateur MacEachen aurait dû être avec nous hier parce que nous avons justement discuté de ce genre de choses.

En vertu de la proposition américaine, n'importe qui peut porter plainte. Un particulier, un syndicat ou un entrepreneur de n'importe où dans la zone nord-américaine peut se plaindre au secrétariat. D'après le modèle américain, le secrétariat déciderait s'il y a lieu de faire enquête, sans que la commission intervienne à cette étape-là. La proposition américaine contient toutefois une disposition qui permettrait à la commission d'intervenir et de refuser à l'unanimité de tenir une enquête. Autrement, le secrétariat est libre d'aller de l'avant, ce qui implique la tenue d'audiences publiques. S'il le veut, il peut se rendre au Mexique, à Brampton ou à Seattle pour y tenir des séances publiques.

Avec la coopération des autorités du pays hôte, parce que la loi ne lui garantit aucun droit en cette matière, il pourrait également effectuer des inspections ou des enquêtes sur le terrain. S'il n'était pas autorisé à le faire, il devrait alors le mentionner et en tenir compte dans son rapport.

En gros, nous avons suggéré — et il est clair qu'on peut envisager d'autres moyens de régler ce genre de choses — un système selon lequel les comités consultatifs nationaux composés de représentants des milieux syndicaux et des milieux d'affaires aideraient chaque gouvernement à déterminer quelles sont les questions qu'il veut soumettre à l'examen de la commission. Cela serait plus conforme au modèle adopté pour l'application de l'ALÉNA lui-même, ou à celui du GATT, par exemple, qu'à un modèle selon lequel un secrétariat indépendant très puissant pourrait procéder de sa propre initiative.

[*Text*]

What happens after you, in either system, would go to a panel and a panel would make a finding? This is perhaps one of the areas now where we have to engage in a certain amount of imagination as to what might happen at this stage. We will be having some discussions on Monday with the provinces about how we might look at that. At the moment, the Americans are proposing trade sanctions. We are proposing what Senator MacEachen has called the sort of "Pull your socks up" approach.

As Senator MacEachen was speaking, I was thinking of certain events on the GATT some years ago, where pledging was a traditional way of doing things in that field as well; not necessarily pledging always with great effect, but pledging and transparency is better than no transparency. Particularly in these areas, a lot of the people we have consulted with in the private sector suggest that a searchlight being turned on these matters can be very important in correcting the behaviour of governments.

The Chairman: The questions that are now in my mind are: What now and when? You told us something about what will happen on Monday in Canada. When are the three countries meeting again, or will you wait to see how your thinking ripens before you set a date for another meeting?

Mr. Weekes: Will you please repeat that?

The Chairman: As far as the three powers are concerned, what are the intentions? How will you know when it is worthwhile to meet again, or have you actually fixed a date to assure that your thinking is concentrated?

Mr. Weekes: The three chief negotiators have agreed that we will speak on a conference call tomorrow to consider these issues. This is not something where putting it off for a long period would make any sense. We would expect that we would be meeting in the relatively near future.

The Chairman: That means before the end of June?

Mr. Weekes: Yes, certainly before the end of June.

The Chairman: We have probably heard as much as you are likely to tell us there morning. Thank you very much. It has been most interesting.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Et que se passerait-il, dans un système ou dans l'autre, quand un groupe serait constitué et qu'il rendrait ses conclusions? C'est peut-être un des points sur lesquels nous devons faire preuve d'imagination pour le moment, pour savoir ce qui pourrait se passer à cette étape-là. Nous tiendrons des discussions lundi prochain avec les provinces au sujet de la façon d'envisager cela. À l'heure actuelle, les Américains proposent des sanctions commerciales. Nous proposons plutôt une méthode plus incitative, comme celle que le sénateur MacEachen a décrite.

Pendant que le sénateur MacEachen parlait, je pensais à certains événements qui se sont produits il y a quelques années au GATT, où il était habituel de demander des engagements aux différents pays; cela ne donnait pas toujours des résultats formidables, mais les engagements et la transparence valent mieux que rien du tout. Particulièrement dans ces domaines, bon nombre des personnes que nous avons consultées dans le secteur privé pensent qu'il peut être utile, pour corriger le comportement des gouvernements, de mettre ces questions en pleine lumière.

Le président: Ce que je me demande maintenant, c'est ce qui va se passer à partir d'aujourd'hui et quand? Vous nous avez parlé de ce qui se produira lundi au Canada. Quand les trois pays vont-ils se rencontrer à nouveau? Allez-vous attendre de voir comment votre réflexion évolue avant de fixer la date d'une nouvelle rencontre?

M. Weekes: Pourriez-vous répéter, s'il-vous-plaît?

Le président: Quelles sont les intentions des trois gouvernements nationaux? Comment saurez-vous quand il sera utile de vous réunir à nouveau, ou avez-vous fixé une date pour vous assurer que votre réflexion ne s'étire pas inutilement?

M. Weekes: Les trois négociateurs en chef se sont entendus pour discuter de cette question demain en conférence téléphonique. Il n'y aurait aucun avantage à retarder cela très longtemps. Nous nous attendons à nous réunir dans un avenir assez rapproché.

Le président: Avant la fin de juin?

M. Weekes: Oui, certainement avant la fin de juin.

Le président: Nous avons probablement entendu tout ce que vous êtes prêt à nous dire ce matin. Merci beaucoup. Votre témoignage a été très intéressant.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage Paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of External Affairs and International Trade, Office of NAFTA:

John M. Weekes, Chief Negotiator;

Robert G. Clark, Deputy Chief Negotiator.

Du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, Bureau de l'ALÉNA:

John M. Weekes, négociateur en chef;

Robert G. Clark, sous–négociateur en chef.

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA
1023
-1993
-I-7

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Foreign Affairs

LIBRARY

Chairman:
The Honourable JOHN B. STEWART

Wednesday, June 16, 1993

Issue No. 33

First Proceedings on:
The examination of the continued imprisonment in Brazil of two young Canadians, Christine Lamont of Langley, B.C., and David Spencer of Moncton, N.B.

INCLUDING:
SEVENTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE

28434

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires étrangères

Président:
L'honorable JOHN B. STEWART

Le mercredi 16 juin 1993

Fascicule nº 33

Premier fascicule concernant:
L'étude de l'incarcération prolongée au Brésil de deux jeunes Canadiens, Christine Lamont, de Langley (C.-B.), et David Spencer, de Moncton (N.-B.)

Y COMPRIS:
DIX-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON FOREIGN AFFAIRS

The Honourable John B. Stewart, *Chairman*

The Honourable James F. Kelleher, P.C., *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Ghitter
Atkins	Kinsella
Balfour	LeBlanc, P.C.
Bosa	MacEachen, P.C.
Carney, P.C.	Marshall
Cogger	* Murray
Cools	(or Lynch–Staunton)
Corbin	Robichaud, P.C.
DeWare	Stollery
* Frith (or Molgat)	Stratton

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change in Membership of the Committee:

Pursuant to Rule 86(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Cogger substituted for that of the Honourable Senator Rossiter. (June 16, 1993)

The name of the Honourable Senator Marshall substituted for that of the Honourable Senator Doyle. (June 16, 1993)

The name of the Honourable Senator Balfour substituted for that of the Honourable Senator Berntson. (June 16, 1993)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président: L'honorable John B. Stewart

Vice–président: L'honorable James F. Kelleher, c.p.

et

Les honorables sénateurs:

Andreychuk	Ghitter
Atkins	Kinsella
Balfour	LeBlanc, c.p.
Bosa	MacEachen, c.p.
Carney, c.p.	Marshall
Cogger	* Murray
Cools	(ou Lynch–Staunton)
Corbin	Robichaud, c.p.
DeWare	Stollery
* Frith (ou Molgat)	Stratton

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 86(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Cogger est substitué à celui de l'honorable sénateur Rossiter. (Le 16 juin 1993)

Le nom de l'honorable sénateur Marshall est substitué à celui de l'honorable sénateur Doyle. (Le 16 juin 1993)

Le nom de l'honorable sénateur Balfour est substitué à celui de l'honorable sénateur Berntson. (Le 16 juin 1993)

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of the Proceedings of the Senate*, Tuesday, June 8, 1993:

Resuming the debate on the motion of the Honourable Senator Robichaud, P.C., seconded by the Honourable Senator Kelleher, P.C.:

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs be authorized to examine and report upon the continued imprisonment in Brazil of two young Canadians, Christine Lamont, of Langley, B.C., and David Spencer, of Moncton, N.B.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès–verbaux du Sénat* du mardi 8 juin 1993 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Kelleher, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, l'incarcération prolongée au Brésil de deux jeunes Canadiens, Christine Lamont, de Langley (C.–B.), et David Spencer, de Moncton (N.–B.);

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Gordon L. Barnhart
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 16, 1993
(37)

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met at 3:14 p.m. this day, the Chairman, the Honourable Senator John B. Stewart, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bolduc, Bosa, Carney, Cogger, Corbin, DeWare, Ghitter, Kelleher, Kinsella, MacEachen, Molgat, Robichaud, Stewart and Stratton.(15)

Other Senators present: The Honourable Senators De Bané and Perrault.(2)

In attendance: *From the Research Branch, Library of Parliament*: Philip Rosen, Senior Analyst; Patricia Begin, Research Officer, Political and Social Affairs Division; and Eric M. LeGresley, Research Officer, Law and Government Division.

The Committee, in compliance with its Order of Reference dated Tuesday, 8th June 1993, proceeded to examine the continued imprisonment in Brazil of two young Canadians, Christine Lamont of Langley, B.C., and David Spencer of Moncton, N.B.

At 3:16 p.m., the Committee proceeded to meet *in camera*.

The Honourable Senator Cogger moved— That for the duration of the present study, the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to invite witnesses and schedule hearings.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Kelleher moved— That the following be adopted as the Seventeenth Report of the Committee and that the Chairman be authorized to present same in the Senate:

> Your Committee, which was authorized on Tuesday, 8th June, 1993, to examine and report upon the continued imprisonment in Brazil of two young Canadians, Christine Lamont, of Langley, B.C., and David Spencer, of Moncton, N.B., now presents an interim report.
>
> Your Committee recommends that it be authorized to publish and distribute its report as soon as it becomes available, even though the Senate may not then be sitting.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

At 3:52 p.m., the Committee proceeded to meet in public.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 16 juin 1993
(37)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se réunit aujourd'hui à 15 h 14, sous la présidence de l'honorable sénateur John B. Stewart (*président*).

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Bolduc, Bosa, Carney, Cogger, Corbin, DeWare, Ghitter, Kelleher, Kinsella, MacEachen, Molgat, Robichaud, Stewart et Stratton. (15)

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs De Bané et Perrault. (2)

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, analyste principal; Patricia Bégin, attachée de recherche, Division des affaires politiques et sociales; et Eric M. LeGresley, attaché de recherche, Division du droit et du gouvernement.

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 8 juin 1993, le Comité procède à l'étude de l'incarcération prolongée au Brésil de deux jeunes Canadiens, Christine Lamont, de Langley (C.–B.), et David Spencer, de Moncton (N.–B.).

À 15 h 16, le Comité poursuit ses travaux à huis clos.

L'honorable sénateur Cogger propose que, pour la durée de la présente étude, le Sous–comité du programme et de la procédure soit autorisé à convoquer des témoins et à établir l'horaire des séances.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Kelleher propose que le texte suivant soit adopté en guise de Dix–septième rapport du Comité et que le président soit autorisé à en faire la présentation au Sénat.

> Votre Comité, qui a été autorisé le mardi 8 juin 1993 à examiner, pour en faire rapport, le maintien en prison, au Brésil, de deux jeunes Canadiens, Christine Lamont de Langley (C.–B.) et David Spencer de Moncton (N.–B.), présente maintenant un rapport intérimaire.
>
> Le Comité recommande qu'il soit autorisé à publier et à distribuer son rapport dès qu'il sera prêt, même si le Sénat ne siège pas à ce moment–là.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 15 h 52, le Comité poursuit ses travaux en public.

[*Text*]

The Committee research personnel proceeded to brief members of the Committee.

The Honourable Senator Kinsella moved— That, pursuant to Rule 91, the Committee take cognizance of the proceedings of the House of Commons Standing Committee on Justice and the Solicitor General relating to the continued imprisonment in Brazil of two young Canadians (Issues 65 and 66, Third Session of the Thirty–fourth Parliament).

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Atkins moved— That, if requested, reasonable travelling and living expenses be reimbursed to those witnesses invited to appear before the Committee.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

At 4:38 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

[*Traduction*]

Le personnel de recherche affecté au Comité informe les membres des renseignements recueillis sur le sujet.

L'honorable sénateur Kinsella propose que, conformément à l'article 91 du Règlement, le Comité prenne connaissance des travaux du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général de la Chambre des communes en ce qui concerne l'incarcération prolongée, au Brésil, de deux jeunes Canadiens (fascicules 65 et 66, troisième session de la trente–quatrième législature).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Atkins propose qu'au besoin, des frais de déplacement et de subsistance raisonnables soient remboursés aux témoins invités à comparaître devant le Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 16 h 38, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier suppléant du Comité
Timothy Ross Wilson
Acting Clerk of the Committee

REPORT OF COMMITTEE

Thursday, June 17, 1993

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs has the honour to present its

SEVENTEENTH REPORT

Your Committee, which was authorized on Tuesday, 8th June, 1993, to examine and report upon the continued imprisonment in Brazil of two young Canadians, Christine Lamont, of Langley, B.C., and David Spencer, of Moncton, N.B., now presents an interim report.

Your Committee recommends that it be authorized to publish and distribute its report as soon as it becomes available, even though the Senate may not then be sitting.

Respectfully submitted,

Le président
John B. Stewart
Chairman

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 17 juin 1993

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a l'honneur de présenter son

DIX–SEPTIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé le mardi 8 juin 1993 à examiner, pour en faire rapport, le maintien en prison, au Brésil, de deux jeunes Canadiens, Christine Lamont de Langley (C.–B.) et David Spencer de Moncton (N.–B.), présente maintenant un rapport intérimaire.

Le Comité recommande qu'il soit autorisé à publier et à distribuer son rapport dès qu'il sera prêt, même si le Sénat ne siège pas à ce moment–là.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 16, 1993

[*Text*]

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs met this day at 3:00 p.m. to consider its order of reference on the examination of the continued imprisonment in Brazil of two young Canadians, Christine Lamont of Langley, B.C. and David Spencer, of Moncton, N.B.

Senator John B. Stewart (*Chairman*) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, I see a quorum, and I call the meeting to order.

We have a reference from the Senate to examine and report upon the continued imprisonment in Brazil of two young Canadians, Christine Lamont of Langley, British Columbia, and David Spencer, of Moncton, New Brunswick.

Senator Kelleher: I see by the agenda, Mr. Chairman, that Item 2 is a procedural matter *in camera*. I wonder if we might move to discuss this matter *in camera*.

The Chairman: You are proposing that we begin our work this afternoon by going *in camera* initially?

Senator Kelly: Yes.

The Chairman: I must say that Senator Kelleher suggested this to me earlier, and, from reasons that he mentioned then, it seems a good and practical proposal. What is the will of the committee?

Senator Robichaud: Mr. Chairman, is it going to be a long session *in camera* or only a few minutes? We do have witnesses.

Senator Kelleher: That is perhaps something we can discuss *in camera,* as to whether or not we even wish to hear witnesses today.

The Chairman: We have a motion that we go *in camera*. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion is carried, so we will now proceed *in camera*.

The committee continued *in camera*.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 16 juin 1993

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères s'est réuni aujourd'hui à 15 h pour examiner, selon son ordre de renvoi, le maintien en prison au Brésil de deux jeunes Canadiens, Christine Lamont, de Langley, en Colombie-Britannique, et David Spencer, de Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur John B. Stewart (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, nous avons le quorum. Je déclare la séance ouverte.

Nous avons un ordre de renvoi du Sénat pour examiner la question du maintien en prison, au Brésil, de deux jeunes Canadiens, Christine Lamont, de Langley en Colombie-Britannique et David Spencer, de Moncton au Nouveau-Brunswick, et pour présenter un rapport sur la question.

Le sénateur Kelleher: Monsieur le président, je constate que le point 2 de l'ordre du jour est une affaire de procédure à examiner à huis clos. Je me demandais si nous pourrions passer à huis clos pour l'examiner.

Le président: Vous proposez que nous commencions la séance de cet après-midi à huis clos?

Le sénateur Kelly: Oui.

Le président: Je dois dire que le sénateur Kelleher m'avait présenté cette suggestion plus tôt et compte tenu des raisons qu'il a données alors, cela m'a paru être une bonne idée. Qu'en pense le comité?

Le sénateur Robichaud: Monsieur le président, prévoit-on une longue séance à huis clos, ou quelques minutes seulement? Nous avons des témoins.

Le sénateur Kelleher: Nous pourrons décider à huis clos si nous voulons entendre des témoins aujourd'hui.

Le président: Nous avons une motion pour que le comité siège à huis clos. Avis favorables?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée. Nous allons donc poursuivre à huis clos.

Le comité continue ses travaux à huis clos.

[*Text*]

The committee resumed.

The Chairman: I call the meeting to order. I read earlier our terms of reference. We have decided that it would be valuable to get an update from our staff on how the facts in this situation now lie. We have agreed that it would be useful to know if there are people in the room who may be holding a watching brief; perhaps the Department of External Affairs or perhaps someone on behalf of the Christine Lamont and David Spencer families. To ascertain whether this second point is satisfied, I shall have to ask the people on my left who they are. Are they in either of those categories, that is, representing either the government or, in one way or another, the Lamont and Spencer families. Could we start from the left?

Mr. Reginald Smith, Parliamentary Relations Division, Department of External Affairs: My name is Reginald Smith and I am with the Parliamentary Relations Division in External Affairs.

Mr. Don Smith, Legal Advisory Division, Department of External Affairs: My name is Don Smith, Director of the Legal Advisory Division in the Department of External Affairs.

Mr. James Lorimer, Humphreys Public Affairs: My name is James Lorimer and I am with Humphreys Public Affairs and we have been working with the families.

Mr. David Humphreys, Humphreys Public Affairs: I am David Humphreys of Humphreys Public Affairs, working with the families.

Mr. John Holtby, Citizen: I am John Holtby, a Canadian citizen interested in the work of this committee in this regard.

The Chairman: It would seem that we are in a position to go ahead to get an update on how the facts now stand. Before we do that I want to ask you to carry a motion. Honourable senators, I will read a draft motion. This would be for the seventeenth report of the committee to the Senate.

> Your committee recommends that it be authorized to publish and distribute its report as soon as it becomes available even though the Senate may not then be sitting.

I am trying to anticipate the possibility that the Senate will adjourn before we have completed our work. Have I authorization?

Senator Kelleher: I so move.

The Chairman: Thank you. The people whom we have with us today are from the Research Branch of the Library of Parliament — Philip Rosen, Senior Analyst, Patricia Bégin, Research Officer, Political and Social Affairs Division, Library of Parliament, and Eric W. LeGresley, Research Officer, Law and Government Division, Library of Parliament.

[*Traduction*]

La séance reprend.

Le président: Je déclare la séance ouverte. Je vous ai lu tout à l'heure l'ordre de renvoi. Nous avons jugé qu'il serait utile que les employés mettent la situation à jour pour nous. Nous sommes convenus également qu'il serait bon de savoir s'il y a ici des observateurs; des représentants du ministère des Affaires extérieures, peut-être, ou des représentants des familles de Christine Lamont et de David Spencer. Pour cela, je vais demander aux personnes assises à ma gauche de se présenter. Je leur demanderais de nous dire si elles représentent le gouvernement ou, en quelques capacités que ce soit, les familles Lamont et Spencer. Pouvons-nous commencer à gauche?

M. Reginald Smith, Direction des relations parlementaires, ministère des Affaires extérieures: Je suis Reginald Smith de la Direction des relations parlementaires du ministère des Affaires extérieures.

M. Don Smith, Direction des consultations juridiques, ministère des Affaires extérieures: Je suis Don Smith, Directeur des consultations juridiques au ministère des Affaires extérieures.

M. James Lorimer, Humphreys Public Affairs: Je suis James Lorimer de *Humphreys Public Affairs* et je travaille avec les familles.

M. David Humphreys, Humphreys Public Affairs: Je suis David Humphreys, de *Humphreys Public Affairs*, et je travaille avec les familles.

M. John Holtby, citoyen: Je suis John Holtby, un citoyen canadien qui s'intéresse au travail du comité sur ce dossier.

Le président: Il semble que nous sommes prêts maintenant à entendre une mise à jour de la situation. Auparavant, je demanderais aux honorables sénateurs d'adopter la motion que je vais leur lire. Elle porte sur le septième rapport du comité au Sénat.

> Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à publier et à distribuer son rapport dès qu'il sera disponible, même si le Sénat ne siège pas.

J'essaie de parer à l'éventualité où le Sénat ajournerait avant que nous n'ayons terminé notre travail. Ai-je votre autorisation?

Le sénateur Kelleher: Je le propose.

Le président: Je vous remercie. Aujourd'hui nous allons entendre du Service de recherche, de la Bibliothèque du Parlement, Philip Rosen, analyste principal, Patricia Bégin, attachée de recherche, Direction des affaires politiques et sociales; et M. Eric W. LeGresley, attaché de recherche, Division du droit et du gouvernement.

[*Text*]

Mr. Philip Rosen, Senior Analyst, Political and Social Affairs Division, Library of Parliament: Mr. Chairman, we have prepared for your consideration a three-part briefing which we will try to make as concise as we can.

Patricia Bégin and I worked with the House of Commons Standing Committee on Justice and the Solicitor General last year in its consideration of the Lamont-Spencer case. Ms Bégin will provide you with an update on what has happened in the last year. You have had circulated to you a three-page chronology of the case from the time Lamont and Spencer left Canada up until the most recent developments last week.

That gives you an indication in large measure of what the Justice committee in the House of Commons heard and what has occurred since then.

Once Ms Bégin has completed her presentation Mr. LeGresley will provide you with a brief explanation of some of the pertinent elements of the Canada Brazil Transfer of Offenders Treaty, which was signed almost a year ago and which has not yet been ratified by the Brazilian Congress.

I will conclude by identifying several issues that you might consider in deciding on your future work and what witnesses you wish to call.

Ms Patricia Bégin, Research Officer, Political and Social Affairs Division, Library of Parliament: In light of the discussion, my intention is to provide you with the current status of Christine Lamont and David Spencer. By way of introduction, on December 17, 1989, Christine Lamont, age 30, of Langley, B.C., and David Spencer 26 of Moncton, New Brunswick, were arrested in Sao Paulo, Brazil. They were arrested along with eight others and charged in the kidnapping of Abilio Diniz, a Brazilian supermarket executive.

On May 2, 1990, five months later, Christine Lamont and David Spencer were convicted of kidnapping and sentenced to prison terms of eight and ten years respectively. The eight other accused were also convicted and received sentences that ranged from eight to 15 years. On December 2, 1991, a Brazilian appellate tribunal increased the sentences of Lamont and Spencer and their co-accused to 28 years.

The appeal court entered convictions against Lamont and Spencer in respect of membership in a gang and resisting arrest as well as upholding the conviction for kidnapping. Currently, Christine Lamont and David Spencer are serving their 28-year sentences in prisons in Sao Paulo, Brazil.

[*Traduction*]

M. Philip Rosen, analyste principal, Division des affaires politiques et sociales, Bibliothèque du Parlement: Monsieur le président, nous avons préparé à votre intention une note d'information en trois parties que je vais essayer de vous expliquer de la manière la plus concise possible.

Mme Patricia Bégin et moi-même allons travailler avec le Comité permanent de la justice et du solliciteur général de la Chambre des communes, l'an dernier, lorsque celui-ci s'est penché sur l'affaire Lamont et Spencer. Mme Bégin vous expliquera les événements depuis l'an dernier. On vous a remis, sur trois pages, une chronologie de l'affaire, depuis le moment où Mme Lamont et M. Spencer ont quitté le Canada, jusqu'aux plus récents événements, survenus la semaine dernière.

Cela vous donne essentiellement ce qu'a entendu le comité de la justice de la Chambre des communes et ce qui est arrivé depuis.

Lorsque Mme Bégin aura terminé son exposé, M. LeGresley vous expliquera brièvement quelques-uns des éléments pertinents du Traité Canada-Brésil sur le transfèrement des délinquants, qui a été signé il y a près d'un an, mais qui n'a pas encore été ratifié par le Congrès brésilien.

Je terminerais en indiquant quelques points que vous souhaiterez peut-être prendre en considération pour décider des travaux futurs du comité et des témoins que vous pourriez entendre.

Mme Patricia Bégin, attachée de recherche, Division des affaires politiques et sociales, Bibliothèque du Parlement: Dans le cadre de cette discussion, mon intention est de vous informer de l'état actuel de l'affaire Lamont et Spencer. Pour commencer, le 17 décembre 1989, Christine Lamont, âgée de 30 ans, de Langley, Colombie-Britannique, et David Spencer, âgé de 26 ans, de Moncton, Nouveau-Brunswick, ont été arrêtés à Sao Paulo, au Brésil, en même temps que huit autres personnes, et ont été accusés d'avoir enlevé M. Abilio Diniz, dirigeant brésilien d'un supermarché.

Le 2 mai 1990, soit cinq mois plus tard, Christine Lamont et David Spencer ont été jugés coupables de l'enlèvement et condamnés à huit et dix ans de prison respectivement. Les huit autres accusés ont également été jugés coupables et condamnés à des peines allant de huit à quinze ans. Le 2 décembre 1991, une cour d'appel brésilienne a porté les condamnations de Lamont, Spencer et leurs co-accusés, à 28 ans.

La cour d'appel a reconnu Mme Lamont et M. Spencer coupables d'association de malfaiteurs, d'obstruction à l'arrestation, et en outre maintenu la condamnation pour l'enlèvement. Actuellement, Christine Lamont et David Spencer purgent une peine de 28 ans dans les prisons de Sao Paulo, au Brésil.

[*Text*]

As the committee is aware, in June 1992 the House of Commons Standing Committee on Justice and the Solicitor General held hearings into the Lamont and Spencer case. In the ninth report of the House of Commons Standing Committee on Justice and the Solicitor General the committee unanimously urged that the Secretary of State for External Affairs "request without undue delay the expulsion of Christine Lamont and David Spencer" from Brazil. The committee found that the 28-year sentences of imprisonment imposed on Lamont and Spencer were grossly disproportionate when compared with sentences imposed in similar circumstances in Canada and Brazil.

On July 15, 1992, Canada signed a transfer of offenders treaty with Brazil. The status of the treaty and the relevant provisions of it will be described to you by my colleague momentarily. On August 13, 1992, the recommendation made by the House standing committee, that the Government of Canada request the expulsion of Lamont and Spencer, was not accepted by the Secretary of State for External Affairs.

In October 1992 riots erupted in Sao Paulo prisons and an estimated 110 prisoners were killed by police. Reports after the riot indicated that another 238 prisoners were killed.

Senator Stratton: In addition?

Ms Bégin: As I read it, it is in addition, but that may not be the case. On November 18, 1992, the House of Commons standing committee reiterated its June 1992 recommendation, that the Government of Canada request the expulsion of Lamont and Spencer from Brazil without undue delay, in light of the dangerous events that had been occurring in the Sao Paulo prisons.

On June 7 of this year a Brazilian court denied Lamont and Spencer leave to appeal their 28-year kidnapping sentence. On June 9, 1993, the Prime Minister, in response to a question in the House of Commons, indicated that Canada is pressing Brazil to pass the Transfer of Offenders Treaty and that, once the treaty is passed by the Brazilian Senate, Canada will invoke it as quickly as possible.

Those are the events leading up to the present since the committee reported last June.

Mr. Eric W. LeGresley, Research Officer, Law and Government Division, Library of Parliament: One of the significant developments since the committee's report of last year was the signing of a Transfer of Offenders treaty between Canada and Brazil.

[*Traduction*]

Comme le savent les membres du comité, en juin 1992, le Comité permanent de la justice et du solliciteur général de la Chambre des communes a tenu des audiences sur l'affaire Lamont et Spencer. Dans le neuvième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général de la Chambre des communes, les membres du comité ont, à l'unanimité, exhorté le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à «demander sans retard excessif l'expulsion de Christine Lamont et de David Spencer» du Brésil. Le comité estimait que les peines de 28 ans d'emprisonnement auxquelles ont été condamnés Mme Lamont et M. Spencer étaient tout à fait disproportionnées par rapport aux condamnations prononcées dans des circonstances semblables au Canada et au Brésil.

Le 15 juillet 1992, le Canada signait avec le Brésil un traité de transfèrement des délinquants. Mon collègue vous expliquera tout à l'heure le statut du traité et les dispositions pertinentes qu'il contient. Le 13 août 1992, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures rejetait la recommandation du comité permanent de la Chambre des communes portant que le gouvernement du Canada demande l'expulsion de Lamont et Spencer.

En octobre 1992, des émeutes éclatèrent dans les prisons de Sao Paulo, et la police aurait abattu 110 prisonniers. Après les émeutes, certains rapports faisaient état de 238 autres prisonniers tués.

Le sénateur Stratton: En plus?

Mme Bégin: D'après ce que je crois comprendre, ce serait en plus des 110, mais ce n'est pas certain. Le 18 novembre 1992, le Comité permanent de la Chambre des communes réitérait sa recommandation de juin 1992, que le gouvernement du Canada demande l'expulsion de Lamont et Spencer du Brésil, sans retard excessif, compte tenu des événements dangereux qui s'étaient déroulés dans les prisons de Sao Paulo.

Le 7 juin de cette année, un tribunal brésilien refusait à Lamont et Spencer le droit de porter en appel leur condamnation à 28 ans pour enlèvement. Le 8 juin 1993, en réponse à une question qui lui était posée à la Chambre des communes, le Premier ministre indiquait que le Canada presse le Brésil d'adopter le Traité sur le transfèrement des délinquants et que, lorsque le Sénat brésilien l'aurait adopté, le Canada l'invoquerait dès que possible.

Voilà les événements intervenus depuis le dépôt, en juin dernier, du rapport du Comité, et jusqu'à aujourd'hui.

M. Eric W. LeGresley, attaché de recherche, Division du droit et du gouvernement, Bibliothèque du Parlement: L'un des événements les plus importants survenus depuis que le comité a publié son rapport l'an dernier a été la signature du Traité sur le transfèrement des délinquants entre le Canada et la République fédérative du Brésil.

[*Text*]

Senator Andreychuk: May I interject for clarification? Were the riots in the same prison as the one where the two Canadians were being held?

Ms Bégin: No, the prison was adjacent to the prisons where Lamont and Spencer were being held, from my understanding.

Mr. LeGresley: The treaty was signed on July 15, 1992. This treaty requires ratification and it has not been ratified as we speak.

Senator Corbin: In Brazil?

Mr. LeGresley: It was passed through the Chamber of Deputies, the lower house in Brazil, on June 2, 1993. Admittedly, I am not an expert in the Brazilian legislative process. It is awaiting discussion at the Brazilian Senate, where, I have been told, discussion is often relatively quick compared with the time frames in which they deal with things in the lower house. The process is that it then goes to the president's office for signature. After that point in time there would be an exchange of instruments of ratification between the two countries and, as per the treaty itself, it would enter into force 30 days after the exchange of instruments.

Canadian ratification, as you know, requires the signature of the Secretary of State for External Affairs, and the implementation legislation is the Transfer of Offenders Act, which already exists. Canada has treaties similar to this with numerous other countries, which are listed in the schedule to the Transfer of Offenders Act.

I want to take you through the treaty itself. You have an unofficial copy of the treaty. It is the legal-size sheet that has been provided to you. In Article III, we see that the treaty operates in situations where the criminal offence we are dealing with exists both in the country that is sending the offender and the country receiving the offender. The offender must be a national of the country that is receiving the offender. There must be at least six months remaining in the sentence at the time and there may be no proceedings by way of appeal pending.

The process as set out in the treaty appears to me to be very simple. According to Article V 2., it has to be initiated by the sending state, so Brazil would have to initiate the sending of Lamont and Spencer, although the accused can petition Brazil in that case to initiate the process. The request would go through regular diplomatic channels to Canada.

There are other provisions such as preventing double jeopardy and things like that, but I do not think they are particularly crucial at this point in time.

I should like to raise a couple of questions that I have in my mind. I am not fully satisfied with the language of the treaty or

[*Traduction*]

Le sénateur Andreychuk: Puis-je vous demander un éclaircissement? Les émeutes ont-elles éclaté dans la prison où les deux Canadiens étaient détenus?

Mme Bégin: Non, dans une prison voisine de celles où sont détenus Lamont et Spencer, si je ne m'abuse.

M. LeGresley: Le traité a été signé le 15 juillet 1992. Il doit être ratifié, et cela n'a pas été fait encore.

Le sénateur Corbin: Au Brésil?

M. LeGresley: Il a été adopté à la Chambre des députés, la Chambre basse, le 2 juin 1993. J'avoue ne pas être expert en matière de procédures législatives brésiliennes. Il doit faire l'objet d'un débat au Sénat où, me dit-on, les débats sont souvent plutôt rapides comparés aux délais habituels dans la Chambre basse. Il est ensuite envoyé au président, pour sa signature, après quoi il doit y avoir échange d'instrument de ratification entre les deux pays et, comme le prévoit le traité lui-même, il entrerait en vigueur 30 jours après ledit échange.

Au Canada, comme vous le savez, la ratification nécessite la signature du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et la loi d'application, qui existe déjà, la Loi sur le transfèrement des délinquants. Le Canada a déjà des traités semblables avec bon nombre d'autres pays, dont la liste figure en annexe à la Loi sur le transfèrement des délinquants.

Permettez-moi de vous expliquer le traité lui-même. Vous en avez reçu une copie officieuse. C'est le feuillet grand format qu'on vous a remis. À l'article III, vous voyez que le traité intervient dans les cas où l'infraction en question constitue une infraction criminelle dans les deux pays, soit celui qui envoie le délinquant et celui qui le reçoit. Le délinquant doit être citoyen du pays d'accueil. Il doit rester au moins six mois à purger au moment de la demande et aucune procédure d'appel ne doit être en cours.

Le processus prévu dans le traité me paraît très simple. Aux termes du paragraphe V 2, la procédure doit être entamée par l'État d'envoi, c'est-à-dire que le Brésil devrait entamer la procédure de transfèrement de Lamont et Spencer, bien que l'accusé puisse présenter une pétition au gouvernement du Brésil pour lui demander d'entamer la procédure. La demande passerait par les voies diplomatiques habituelles au Canada.

Il y a d'autres dispositions, notamment en ce qui concerne l'autorité de la chose jugée, mais je ne crois pas qu'elles soient particulièrement pertinentes en ce qui nous concerne.

Je voudrais vous faire part de quelques questions que je me pose. Il y a des choses que je n'arrive pas à tirer au clair dans

[*Text*]

with some discussions that I have had with government departments.

If I can draw your attention to Article VI 4., it says:

> Under no circumstances may the sentence handed down by the Sending State be increased or extended by the Receiving State.

It does not say that the sentence cannot be reduced. It says it cannot be increased.

Article V 7. says:

> No offender shall be transferred unless the sentence is of a duration,

— these are the important words, in my mind —

> or converted to a duration by appropriate authorities in the Receiving State, that is enforceable in the Receiving State.

There is the discussion in the treaty of a conversion of the sentence here. Those two points suggest to me that there may be the possibility of converting the duration of the sentence in the process, but that is not what officials in the department have been telling me.

I also have to admit that Section 4 of the Transfer of Offenders Act seems to contradict that. You do not have this before you, but it says that where a Canadian offender is transferred to Canada, his finding of guilt and sentence is deemed to be a finding of guilt and sentence imposed by a court of competent jurisdiction in Canada. That seems to suggest that the duration of the sentence would apply in Canada, and that is what I have been told by the relevant parties, although I admit I do not see that as being the necessary inference from the language of the treaty itself.

I just want to highlight that in your minds, as it is still a question in mine.

That is a summary of the treaty as applicable to the Lamont and Spencer case.

Senator De Bané: You say the unanimous report of the House of Commons requests the Secretary of State to ask Brazil to expel the two Canadians. Am I right in saying that when the Prime Minister made his statement a few days ago in the House of Commons, he was suggesting something that would have dramatically different consequences? If they are expelled, they come back to Canada as free citizens; if they come under the treaty, they come back as prisoners and serve their sentences.

Madam Bégin mentioned in her summary the statement by the Prime Minister this week in the House of Commons, but, as I see it, it has no bearing to what the unanimous report of the House of Commons Committee is suggesting. Am I right?

[*Traduction*]

le traité ou à la suite de mes discussions avec les représentants de divers ministères.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur l'article VI 4, où l'on peut lire:

> L'État d'accueil ne peut en aucun cas augmenter, par sa nature ou par sa durée, la sentence prononcée par l'État d'envoi.

On ne dit pas que la peine ne peut être réduite. On dit qu'elle ne peut pas être augmentée.

L'article V 7 dit

> Aucun transfèrement n'intervient à moins que la peine ne soit d'une durée telle,

— ce sont là des mots importants, selon moi ...

> ou ne soit convertie par les autorités compétentes de l'État d'accueil en une durée telle qu'elle puisse être exécutée dans cet État.

Il est question dans le traité de conversion de la peine. J'en déduis qu'il est possible de convertir la durée de la peine, mais ce n'est pas ce que me disent les fonctionnaires du ministère.

Je dois également reconnaître que l'article 4 de la Loi sur le transfèrement des délinquants semble être en contradiction avec cet article. Vous ne l'avez pas sous les yeux, mais elle porte que lorsqu'un délinquant canadien est transféré au Canada, sa condamnation et sa peine sont considérées comme ayant été prononcées par un tribunal compétent au Canada. Cela voudrait donc dire que la durée de la peine resterait applicable au Canada, et c'est ce que m'ont dit les personnes concernées, mais j'avoue que la conclusion ne me paraît pas évidente à la lecture du traité même.

Je tenais à vous le signaler, puisque pour moi la chose n'est pas encore tout à fait claire.

Voilà un résumé du traité, tel qu'il s'applique à l'affaire Lamont et Spencer.

Le sénateur De Bané: Vous dites que le rapport unanime de la Chambre des communes recommande que le Secrétaire d'État demande au Brésil l'expulsion des deux Canadiens. Fais-je erreur en pensant que le Premier ministre, dans sa déclaration à la Chambre, il y a quelques jours, suggérait quelque chose qui aurait des conséquences tout à fait différentes? S'ils sont expulsés, ils reviennent au Canada en citoyens libres; s'ils sont rapatriés aux termes du traité, ils reviennent en prisonniers et purgent leur peine.

Dans son exposé, Mme Bégin a mentionné la déclaration qu'a fait le premier ministre à la Chambre des communes cette semaine, mais d'après moi ce n'est pas du tout ce que demandait le rapport unanime du comité de la Chambre des communes. Ai-je bien compris?

[*Text*]

The Chairman: We understand that.

Senator Robichaud: Mr. Chairman, is this treaty the result of an application made to the two governments as a consequence of the incarceration of these two Canadians?

Mr. LeGresley: I can answer that only by reading documents that came out of the Secretary of State's office which I read today, indicating that discussions with respect to this treaty began in 1987.

Senator Robichaud: So it started before.

Mr. LeGresley: That is my understanding from those documents.

Senator Robichaud: I am not clear on your explanation as to the delay in ratification. It has been signed by the two governments.

Mr. LeGresley: The entry into force of the treaty is a two-part process. We have the signatures by the states; then at some subsequent time period we have the ratification of the treaty; and then there is a built-in time delay in this treaty for entering into force of an additional 30 days. It is typical of many international treaties. We have gone through the signature stage, which creates some obligations in international law pursuant to the Vienna Convention, but the treaty itself is not in force; the substantive provisions of the treaty are not in force as of this point in time.

Senator Kelleher: I have one point of clarification. I have a concern that, even if this treaty is passed, it may not provide a remedy here. If one looks at Article V 2., it says:

> Any transfer of offenders made under the present Treaty shall be at the initiative of the Sending State.

As I understand it, that is Brazil. The Canadian state, the other party to the agreement, cannot initiate a request. It does say, however, that the offenders can submit a petition to the sending state, Brazil again, for a petition.

Article V 3. goes on to say:

> If an offender requests a transfer and the Sending State approves it...

Correct me if I am wrong, but even if we have the treaty passed by Brazil and implemented between our two countries, it has to be initiated by Brazil. If Brazil does not initiate it, then it is really not of much help to these people.

Mr. LeGresley: You are right, senator. Brazil would have to initiate it, and Canada would also have to agree to it as well.

Senator Kelleher: I don't think that would be a problem.

[*Traduction*]

Le président: Nous l'avons compris.

Le sénateur Robichaud: Monsieur le président, ce traité est-il le fruit d'une demande présentée aux deux gouvernements à la suite de l'incarcération de ces deux Canadiens?

M. LeGresley: Je ne peux que m'en tenir aux documents que je vous ai lus aujourd'hui, publiés par le bureau du Secrétaire d'État, selon lesquels les négociations en vue de ce traité auraient commencé en 1987.

Le sénateur Robichaud: Donc avant.

M. LeGresley: C'est ce que je déduis de ces documents.

Le sénateur Robichaud: Je n'ai pas très bien compris votre explication quant au retard dans la ratification. Le traité a été signé par les deux gouvernements.

M. LeGresley: L'entrée en vigueur du traité se fait en deux étapes. Il doit d'abord être signé par les États; ensuite, il doit être ratifié; puis le traité prévoit un délai de 30 jours avant son entrée en vigueur. C'est très courant dans les traités internationaux. Nous avons passé l'étape des signatures qui, aux termes de la Convention de Vienne, crée certaines obligations en droit international, mais le traité lui-même n'est pas en vigueur; les dispositions de fond du traité ne sont pas encore en vigueur.

Le sénateur Kelleher: Je voudrais demander un éclaircissement. Je crains que même s'il est adopté, ce traité n'offre aucun recours dans le cas qui nous intéresse, puisque l'article V 2 dit:

> Tout transfèrement de délinquants en vertu du présent traité s'effectue à l'initiative de l'État d'envoi.

Si je comprends bien, c'est du Brésil qu'il s'agit. L'État canadien, étant l'autre partie à l'accord, ne peut pas être à l'origine de la demande. On précise toutefois que les délinquants peuvent présenter une pétition à l'État d'envoi, donc le Brésil.

L'article V 3 précise:

> Si l'État d'envoi approuve une demande de transfèrement qui est soumise par un délinquant...

Reprenez-moi si je fais erreur, mais même si le Brésil adopte le traité et s'il entre en vigueur, la demande doit venir du Brésil. Sans cela, le traité ne sera pas très utile à ces deux personnes.

M. LeGresley: Vous avez raison, sénateur. La demande devra venir du Brésil, et il faudrait que le Canada l'accepte.

Le sénateur Kelleher: Je ne pense pas que cela poserait un problème.

[*Text*]

Mr. LeGresley: I know, but we need approval by both states in this instance for the treaty to come into effect.

The Chairman: Is the indication that Brazil takes the first step?

Mr. LeGresley: Yes. Well, the individuals could take the step of petitioning Brazil, but, as between the states, Brazil is the initiating partner.

Senator Robichaud: That is done between embassies through diplomatic channels.

Senator Carney: I should like to speak to this point, Mr. Chairman, and then return to the substance of the issue.

The Chairman: We are just raising our points of clarification now. It may well be that there will be questions dealing with the whole presentation.

Senator Carney: You mentioned, Madam Bégin, that on June 7, 1993, a Brazilian judge denied Lamont and Spencer leave to appeal their 28-year sentences. I understand there are other appeals pending. Would you like to add that to the record? I do not think this is the only appeal.

Ms Bégin: I will defer that question to my colleague, who is a lawyer and understands the appeal process.

Senator Carney: This chronology that we have received seems to indicate that the appeal process is finished. My understanding is that that is not the case. Could you, for the record, explain that?

Mr. Rosen: Our knowledge of Brazilian law is somewhat primitive, but I will answer the question to the best of my ability. Two appeals have been instituted. One is on the sentence, and that is the one that was just decided upon relatively recently. The other appeal is called an extraordinary appeal to the federal supreme court in Brazil and is in relation to a number of constitutional issues that were raised by the initial trial. That appeal has not yet been heard. I believe leave to appeal has not yet been granted. That is my recollection.

Senator Carney: I look at Article III (d), which says:

> That no proceeding by way of appeal or of collateral attack upon the offender's conviction or sentence is pending in the Sending State and that the prescribed time for appeal of the offender's conviction or sentence has expired.

I am not a lawyer, but it seems to me that the committee is going to need some clarification of exactly what that means in terms of the appeal process and whether it relates to the Transfer of Offenders Treaty. We have to establish whether or not the conditions have been met for the transfer or whether the appeal process goes on and on.

[*Traduction*]

M. LeGresley: Je le sais, mais il faut néanmoins l'approbation des deux États pour que le traité puisse être appliqué.

Le président: Cela veut-il dire que le Brésil ferait le premier pas?

M. LeGresley: Oui. Enfin, les personnes concernées pourraient présenter une pétition à l'État brésilien, mais en ce qui concerne les États signataires, ce serait le Brésil qui lancerait la procédure.

Le sénateur Robichaud: Par l'entremise des ambassades, par les voies diplomatiques.

Le sénateur Carney: Monsieur le président, j'aimerais dire un mot à ce propos, puis revenir à la question de fond.

Le président: Pour le moment, nous demandons simplement des éclaircissements. Il se pourrait bien qu'il y ait des questions portant sur l'ensemble de la présentation.

Le sénateur Carney: Mme Bégin, vous avez dit que le 7 juin 1993 un juge brésilien avait refusé à Lamont et Spencer le droit de porter en appel leurs condamnations à 28 ans d'emprisonnement. Je crois savoir que d'autres appels sont en cours. Souhaitez-vous le préciser pour le compte rendu? Je ne crois pas que ce soit le seul appel qui ait été interjeté.

Mme Bégin: Je vais laisser le soin de répondre à mon collègue qui est avocat et qui comprend la procédure d'appel.

Le sénateur Carney: D'après la chronologie que nous avons reçue, il semblerait que la procédure d'appel est terminée. Ce n'est pas ce que je crois comprendre. Pour le compte rendu, pourriez-vous nous l'expliquer?

M. Rosen: Notre connaissance du droit brésilien est quelque peu limitée, mais je vais faire de mon mieux pour répondre à cette question. Deux appels ont été interjetés. L'un portait sur la peine, et c'est celui-là qui a fait l'objet d'une décision assez récemment. L'autre est un appel extraordinaire interjeté devant la Cour suprême fédérale du Brésil, et porte sur un certain nombre de questions d'ordre constitutionnel relatives au premier procès. Cet appel-là n'a pas encore été entendu. Il me semble que l'autorisation d'interjeter appel n'a pas encore été accordée, si ma mémoire est exacte.

Le sénateur Carney: L'alinéa d) de l'article III dit:

> Aucun recours par voie d'appel ou voie subsidiaire contre la déclaration de culpabilité ou la sentence ne doit être pendant dans l'État d'envoi, et le délai prescrit pour en appeler de la déclaration de culpabilité ou de la sentence doit être expiré.

Je ne suis pas avocate, mais il me semble que le comité devra se faire expliquer ce que cela signifie exactement du point de vue de la procédure d'appel et si cela a un rapport quelconque avec le Traité sur le transfèrement des délinquants. Il faut que nous sachions si les conditions du transfèrement sont en place ou si la procédure d'appel continue indéfiniment.

[*Text*]

Similarly, point 7. under Article V says:

> No offender shall be transferred unless the sentence is of a duration, or converted to a duration by appropriate authorities in the Receiving State, that is enforceable in the Receiving State.

Does that allow for parole? The External Affairs experts have been telling us that you can substitute our legal penalties for the Brazilian ones, which in our case involves parole. That would be important for the committee to establish.

The Chairman: Mr. Rosen is going to deal with that point.

Senator De Bané: What is the meaning of Article VI 3., when it talks about the completion of the sentence in the receiving state? What would that mean as a bottom line for these two Canadians?

Mr. LeGresley: As I understand it, Article VI 3. indicates that, in common terms, parole would apply as per the receiving state's law, but pardon would remain with the sending state. Brazil in this instance would have the continued ability to pardon these individuals, but, if these two individuals were transferred to Canada, they would come under Canadian parole law.

Senator De Bané: According to our laws, in view of the fact that they were sentenced to 28 years, when would be the earliest date at which they could be paroled?

Mr. LeGresley: Seven years.

Senator Kelleher: I think they would be eligible for day passes and day parole. If they were released to our custody tomorrow, they would be eligible tomorrow for day passes, or what we call day parole. After seven years — say in three and a half years — they would go out on full parole.

Senator Ghitter: My question is by way of clarification and relates to something Senator De Bané mentioned earlier. I am confused as to what happens if someone is released under treaty or is expelled. I think it is rather fundamental here.

The Chairman: You are prescient. That is going to be discussed by Mr. Rosen.

Senator Ghitter: I am sorry.

The Chairman: You were looking ahead with clear eyes. Go ahead, Mr. Rosen.

Mr. Rosen: A number of things I was going to say have already been anticipated by some of the exchange that has just taken place. I am going to try to identify for you some issues for consideration that have come up from our review, not only of what the Justice Committee heard a year ago, but also of

[*Traduction*]

On peut lire également à l'article V, paragraphe 7:

> Aucun transfèrement n'intervient à moins que la peine ne soit d'une durée telle, ou ne soit convertie par les autorités compétentes de l'État d'accueil en une durée telle qu'elle puisse être exécutée dans cet État.

Cela veut-il dire que la libération conditionnelle est autorisée? Les experts des Affaires extérieures nous ont dit qu'il est possible de remplacer les peines brésiliennes par des peines canadiennes, ce qui dans notre cas permettrait la libération conditionnelle. Il est important pour notre comité de tirer cela au clair.

Le président: M. Rosen s'occupera de ce point-là.

Le sénateur De Bané: Qu'entend-on à l'article VI 3 lorsqu'il est question de purger la peine dans l'État d'accueil? Qu'est-ce que cela signifierait exactement pour ces deux Canadiens?

M. LeGresley: Si j'ai bien compris, l'article VI 3 signifie que, en termes simples, la libération conditionnelle serait applicable comme le prévoit la loi de l'État d'accueil, mais le pardon reste la prérogative de l'État d'envoi. Dans ce cas, c'est le Brésil qui pourrait accorder le pardon à ces personnes, mais si elles sont transférées au Canada, la loi canadienne concernant les libérations conditionnelles s'appliquerait à elles.

Le sénateur De Bané: D'après nos lois, puisqu'ils ont été condamnés à 28 ans de prison, quand pourraient-ils être mis en libération conditionnelle, au plus tôt?

M. LeGresley: Au bout de sept ans.

Le sénateur Kelleher: Il me semble qu'ils auraient droit à des laisser-passer, à un régime de semi-liberté. S'ils étaient confiés à notre garde demain, ils auraient immédiatement droit au régime de semi-liberté, au laisser-passer de jour. Au bout de sept ans — disons dans trois ans et demi — ils pourraient obtenir leur libération conditionnelle totale.

Le sénateur Ghitter: Je voudrais un éclaircissement qui se rapporte à ce que disait tout à l'heure le sénateur De Bané. Je ne comprends pas très bien ce qui se passe si une personne est relâchée aux termes du traité ou expulsée. Cela me paraît tout à fait fondamental.

Le président: Vous êtes doué de prescience. C'est justement ce dont allait nous parler M. Rosen.

Le sénateur Ghitter: Pardonnez-moi.

Le président: Vous voyez très clair. Allez-y, M. Rosen.

M. Rosen: La discussion qui vient d'avoir lieu a déjà couvert certains des points que j'allais mentionner. Je vais essayer de vous signaler quelques questions qui méritent considération et qui se sont dégagées de notre examen, non seulement des témoignages entendus par le comité de la justice

[*Text*]

exchanges of correspondence and other documents that have come to our attention since then.

I am going to talk to you about the option of expulsion from Brazil, and I am going to say something about the implications in Canada for the return of these two individuals under the Transfer of Offenders Treaty. We have just gotten into some of that.

With respect to the constitutional law and the legislation in Brazil in relation to expulsion, from what we have heard and read it is somewhat unclear under what conditions expulsion from Brazil is available. There are essentially three views that have been expressed by the individuals who have had something to say about this matter in the last year.

First, some individuals say that expulsion from Brazil is available at this time. The second view that has been put forward is that expulsion from Brazil would be available at the time that parole would be available to Brazilians; but apparently under Brazilian law foreigners in Brazilian penitentiaries and jails are not eligible for parole. So there is an argument that the impact of the Brazilian law would be discriminatory upon these foreigners, and at that point expulsion under Brazilian law would be available. The third school of thought is that expulsion from Brazil is available under Brazilian law only at the end of the sentence. So the individuals would in effect be deported from Brazil once they had completed their sentences.

Therefore, it is unclear in our minds precisely what the Brazilian law is. The families hold one view, the departmental people hold another view and there are officials in Brazil who appear to hold a third view.

There is a second point to consider. Assuming that expulsion is available under Brazilian law and its Constitution, how receptive, if at all, would the Brazilian government be to a Canadian request for the expulsion of Lamont and Spencer? Indeed, one can even ask whether the Brazilian government has to wait until there is a Canadian request for expulsion or whether the remedy of expulsion may already be available under Brazilian law without a Canadian request.

The third point I should like to make is in relation to the Transfer of Offenders Treaty and its impact on the sentences that these individuals are serving. For all intents and purposes, the Transfer of Offenders Act requires that Canadian authorities take the sentence as it is, so that it is the 28-year sentence that would apply, and, as Senator Kelleher mentioned quite correctly, they would be eligible for parole after seven years and eligible for day parole at a time earlier than that.

[*Traduction*]

il y a un an, mais aussi des échanges de correspondance et autres documents dont nous avons eu connaissance depuis.

Je vais vous parler de la solution de l'expulsion, et vous dire quelques mots des conséquences qu'aurait pour ces deux personnes un retour au Canada conformément au Traité sur le transfèrement des délinquants. Nous en avons déjà parlé un peu.

En ce qui concerne le droit constitutionnel et le droit brésilien en matière d'expulsion, d'après ce que nous avons entendu et lu, il est assez difficile de déterminer clairement dans quelles conditions il est possible d'obtenir une expulsion du Brésil. Les personnes qui se sont prononcées en la matière au cours de la dernière année ont exprimé essentiellement trois points de vue.

Tout d'abord, certains disent qu'il est possible de demander une expulsion dès maintenant. D'autres avancent que l'expulsion serait possible au moment correspondant à la libération conditionnelle des prisonniers brésiliens; mais apparemment, selon le droit brésilien, les étrangers incarcérés au Brésil ne sont pas admissibles à la libération conditionnelle. On peut donc faire valoir que la loi brésilienne est discriminatoire à l'endroit des étrangers, et il serait dès lors possible de demander l'expulsion. Le troisième point de vue est que la loi brésilienne n'autorise l'expulsion qu'à la fin de la peine. Cela voudrait donc dire que ces personnes seraient déportées lorsqu'elles auront purgé leurs peines.

Par conséquent, nous n'avons pu nous faire une idée précise de ce que prévoit le droit brésilien. Les familles défendent un point de vue, les fonctionnaires du ministère en ont un autre, et les représentants du gouvernement brésilien semblent avoir une troisième opinion.

Il y a une deuxième chose qu'il faut mentionner. En supposant que le droit et la Constitution du Brésil autorisent l'expulsion, le gouvernement brésilien accueillerait-il favorablement une demande du Canada pour l'expulsion de Mme Lamont et M. Spencer? De fait, on peut même se demander si le gouvernement brésilien doit attendre une demande du Canada ou si la loi brésilienne autorise l'expulsion sans qu'il y ait demande de la part du Canada.

La troisième chose que je voudrais signaler concerne le Traité sur le transfèrement des délinquants et son incidence sur les peines que purgent les personnes concernées. À toutes fins utiles, la Loi sur le transfèrement des délinquants impose aux autorités canadiennes de retenir la condamnation telle qu'elle a été prononcée; ils resteraient donc condamnés à 28 ans et, comme l'a dit très justement le sénateur Kelleher, ils seraient admissibles à la libération conditionnelle au bout de sept ans, et au régime de semi-liberté avant cela.

[*Text*]

It is important for these two people that the 28-year sentence will be over their heads until that period of time has expired. If they are out on parole and they breach one of the conditions of parole, they could be reimprisoned for all or part of that 28-year period. That is the possible impact of the 28-year sentence.

My final point is in relation to the departmental position on the two alternatives available, one being expulsion from Brazil and the other being the transfer of the offenders to Canada.

As you may know, the families of Lamont and Spencer petitioned the Department of External Affairs and the minister in December of 1991 asking for a request for expulsion. The minister responded in April, 1992, and seemed to indicate that expulsion might be available once the appeal process had been completed and if the Brazilian law had a discriminatory impact on the two individuals involved. The Transfer of Offenders option was mentioned in passing but, of course, at that time the treaty had not yet been signed and I guess the negotiations were ongoing.

The position seemed to change a little bit in December of 1992, when the minister, in her written response to the House of Commons Justice Committee's reiteration of its report, indicated that they had consulted with the officials in Brazil and that the expulsion option was not that readily available and in fact might not be available until the expiration of sentence.

The third apparent stage of this evolution of the position taken by the Department of External Affairs appears to be that, in responses to questions, they only talk about the Transfer of Offenders Treaty and there is no longer mention of the expulsion option, although it is mentioned in the documentation that was circulated to honourable senators today.

The update that is included in the package of information distributed by the Department of External Affairs today in large part repeats what was said in December of 1992 in the department's response to the Justice Committee's report. So it appears to be new information, but, for all intents and purposes, it is a reiteration of the current position.

Senator Kinsella: Could the researcher explain in a little more detail the discrimination component to which he has alluded? I ask that question with a preambular question in mind and perhaps I should ask that first.

Is Brazil a party to the International Covenant on Civil and Political Rights?

Mr. Rosen: We do not have the answer to that.

[*Traduction*]

Il est très important pour ces deux personnes de ne pas oublier que leur condamnation reste valable jusqu'à l'expiration des 28 ans. Si, tandis qu'elles sont en libération conditionnelle, elles enfreignaient l'une des conditions de la libération, elles pourraient être réincarcérées pour la période complète ou une partie de celle-ci. Voilà ce que signifie une peine de 28 ans.

Enfin, quelques mots quant à la position du ministère sur les deux possibilités, soit l'expulsion et le transfèrement des délinquants au Canada.

Comme vous le savez, en décembre 1991, les familles Lamont et Spencer ont demandé au ministère des Affaires extérieures et au ministre de demander l'expulsion au Brésil. Le ministre a donné réponse en avril 1992 et semblait indiquer que l'expulsion serait possible lorsque la procédure d'appel serait terminée et si, à ce moment-là, la loi brésilienne se révélait discriminatoire à l'endroit des deux personnes concernées. La possibilité d'un transfèrement des délinquants a été mentionnée en passant mais, bien sûr, le traité n'avait pas été signé à l'époque et les négociations étaient encore en cours.

Le ministre semble avoir quelque peu changé de position en décembre 1992 lorsque dans une réponse écrite au Comité de la justice de la Chambre des communes qui réitérait les recommandations de son rapport, elle indiquait qu'à la suite de consultations avec des représentants brésiliens, il semblait que l'option de l'expulsion ne soit pas viable, et qu'elle pourrait ne pas l'être tant que les condamnés n'auraient pas purgé leur peine.

La position du ministère des Affaires extérieures a encore évolué et en cette troisième étape, seul le Traité de transfèrement des délinquants est mentionné, en réponse aux questions qui sont posées, et il n'est plus du tout question d'expulsion, bien que cette option soit mentionnée dans le document qui a été distribué aujourd'hui aux honorables sénateurs.

La mise à jour incluse dans les documents d'information distribués aujourd'hui par le ministère des Affaires extérieures reprend essentiellement la position de décembre 1992 exprimée par le ministère en réponse au rapport du comité de la justice. C'est présenté comme de nouvelles informations mais en fait, ce n'est qu'une réitération de la position actuelle.

Le sénateur Kinsella: L'attaché de recherche pourrait-il nous expliquer plus en détail la question de la discrimination à laquelle il a fait allusion? J'ai une question préalable en tête, et je devrais peut-être la poser d'abord.

Le Brésil est-il signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques?

M. Rosen: Je l'ignore.

[*Text*]

Senator Kinsella: Is it a party to the Human Rights Conventions of the Organization of American States?

Mr. Rosen: We do not have the answer to that.

Senator Kinsella: Mr. Chairman, perhaps we could get the researchers to look into that matter. I raise it in relation to the obligation, which parties to these agreements have assumed under those two international human rights treaties, not to discriminate on the basis of country of origin.

Second, in your research for the committee to date have other avenues of remedy appeared to you which have not been explored, in your view, by either the families or the Ministry of External Affairs? For example, is there an executive pardon available under Brazilian law, or a presidential pardon, or were there other instruments that came to mind as you did your research?

Mr. Rosen: Our understanding is that the families have focused on the expulsion option and have not considered other options that may be available under Brazilian constitutional law.

We have to be careful, senator, not to breach the confidences of another committee.

Senator Robichaud: I did not get that last comment. You do not want to breach the confidence of whom?

The Chairman: Of another committee.

Senator Ghitter: If someone is expelled and they come to Canada, are they free?

Mr. Rosen: Yes.

Senator Ghitter: Totally free?

Mr. Rosen: Yes.

Senator Ghitter: Is Canada obliged to accept a Canadian citizen who is expelled after committing a criminal offence?

Senator Kinsella: Yes.

Senator Ghitter: Can we reject them? I am not talking about the treaty.

Mr. Rosen: Because these two individuals travelled with false passports, there is some possibility that they could be charged under our criminal laws with a passport offence.

In response to Senator Kinsella's question, the argument about discrimination was that, because Brazilian law does not allow parole to foreigners, but allows parole or conditional release to Brazilian citizens, the effect of that distinction between individuals because of their country of origin or nationality would be discriminatory. The question then becomes — and the department will speak for itself, should it appear — at what point does the Brazilian law have a

[*Traduction*]

Le sénateur Kinsella: Est-il signataire de la Convention de l'Organisation des États américains relative aux droits de la personne?

M. Rosen: Je l'ignore.

Le sénateur Kinsella: Monsieur le président, les attachés de recherche pourraient peut-être chercher réponse à ces questions. Je les pose en raison de l'obligation qu'ont accepté les signataires de ces deux traités internationaux sur les droits de la personne de ne pas discriminer en raison du pays d'origine.

Deuxièmement, dans le cadre des recherches que vous avez effectuées jusqu'ici pour le comité, avez-vous remarqué d'autres recours possibles qui n'ont pas été explorés, d'après vous, par les familles ou par le ministre des Affaires extérieures? Par exemple, le droit brésilien prévoit-il la grâce, ou le pardon présidentiel, ou avez-vous pensé à d'autres possibilités dans le cadre de votre recherche?

M. Rosen: D'après nos informations, les familles se sont concentrées sur la possibilité de l'expulsion et n'ont pas envisagé d'autres options que pourrait offrir le droit constitutionnel brésilien.

Sénateur, nous devons veiller à ne pas révéler les secrets d'un autre comité.

Le sénateur Robichaud: Je n'ai pas bien entendu. Vous ne voulez pas révéler les secrets de qui?

Le président: D'un autre comité.

Le sénateur Ghitter: Si une personne est expulsée et arrive au Canada, est-elle libre?

M. Rosen: Oui.

Le sénateur Ghitter: Entièrement libre?

M. Rosen: Oui.

Le sénateur Ghitter: Le Canada est-il tenu de recevoir un citoyen canadien qui a été expulsé après avoir commis un acte criminel?

Le sénateur Kinsella: Oui.

Le sénateur Ghitter: Pouvons-nous refuser de les accueillir? Je ne veux pas parler du traité.

M. Rosen: Comme ces deux personnes voyageaient avec de faux passeports, elles pourraient être accusées, aux termes du droit criminel, d'infraction au décret sur les passeports canadiens.

Pour répondre à la question du sénateur Kinsella, il y aurait discrimination parce que la loi brésilienne ne prévoit pas la libération conditionnelle des étrangers, tandis qu'elle est possible pour les citoyens brésiliens; cette distinction entre les condamnés en raison de leur pays d'origine ou de leur nationalité serait discriminatoire. La question qui se pose dès lors — et le ministère répondra lui-même s'il comparaît — est de savoir quand la loi brésilienne devient-elle discriminatoire à

[*Text*]

discriminatory effect on these individuals? Is it from the moment that they are subjected to Brazilian law, or is it from the moment that they are not eligible for parole, which they would have been had they been Brazilian citizens? That is the level at which that point was made.

Senator Kelleher: As Solicitor General, I was charged with the implementation and the carrying out of the transfer of prisoners under these treaties. It was my experience at that time that the sending country, that is the country where the prisoners were being held, was never in any great rush, even though we had the treaties, to send the prisoners back. This was particularly true in the case of some states in the United States, because the states have the jurisdiction. It was my experience that they took their time. They wanted, if you will, to have their pound of flesh before they released them.

Our researchers might check with the Solicitor General's department. A few years have passed since I trod that path. They could check how quickly these were implemented. Has the process speeded up? I should like to make sure that this does not become a hollow victory, that we get this treaty and then sit and wait for quite a few years. Perhaps they could look into that.

I realize that this is the first time for Brazil and we cannot prejudge them, but I am sure Brazil will be looking at how other countries implement these treaties.

Senator Robichaud: I am intrigued by that comment. I would ask a question of the former Solicitor General. Why would countries be reluctant to send prisoners back to their country of origin when it is so costly to keep them? We know how costly it is to keep our own prisoners in jail. Would it not be in the interests of those countries to send the prisoners back to their country of origin?

Senator Kelleher: It is not necessarily a question of money. If a Canadian has committed an offence in a foreign country, that country will not be very happy with that person for having committed that offence. The nicest way I can put it is that they want their pound of flesh. They are a little concerned that, if they get back to their home country, they will perhaps be treated more kindly than they would have been treated in the sending country.

Each country has its own view of justice. To us 28 years sounds like a long sentence, because first degree murder is punishable by 25 years in prison, but in some countries 28 years is not a long sentence, and they do not even have parole.

It is a question of how each country regards the crime. I do not think the cost really enters into it.

[*Traduction*]

l'endroit de ces personnes? Est-ce dès l'instant où elles sont soumises à la loi brésilienne, ou à partir du moment où elles ne sont pas admissibles à la libération conditionnelle, alors qu'elles l'auraient été si elles avaient eu la nationalité brésilienne? Voilà de quoi il s'agissait.

Le sénateur Kelleher: Lorsque j'étais solliciteur général, j'étais chargé de l'application des transfèrements de prisonniers aux termes de ces traités. J'ai pu constater que le pays d'envoi, c'est-à-dire le pays où les prisonniers sont détenus, n'était jamais très pressé de les renvoyer, en dépit des traités. C'était particulièrement vrai de certains États américains, qui ont compétence en la matière. J'ai pu constater qu'ils prenaient leur temps. Ils voulaient, en quelque sorte, avoir leur revanche avant de les relâcher.

Les attachés de recherche pourraient s'informer auprès du ministère du solliciteur général. Quelques années se sont écoulées depuis que j'ai occupé cette charge. Ils pourraient se renseigner pour savoir si ces transfèrements sont maintenant plus rapides. Le processus s'est-il accéléré? Je voudrais m'assurer que ce traité ne soit pas une fausse victoire, qu'après l'avoir obtenu, nous n'ayons pas à attendre des années. Peut-être pourraient-ils se renseigner là-dessus.

Je sais bien que c'est la première fois que nous avons un cas avec le Brésil et que nous ne devons pas juger d'avance, mais je suis sûr que le Brésil s'inspirera de ce que font d'autres pays dans l'application de ces traités.

Le sénateur Robichaud: Cette observation m'intrigue. Je souhaiterais poser une question à l'ancien solliciteur général. Pourquoi un État répugnerait-il à renvoyer des prisonniers dans leur pays d'origine alors que l'incarcération est si coûteuse? Nous savons combien il en coûte pour nos propres prisonniers. N'est-il pas dans leur intérêt de renvoyer les prisonniers dans leur pays d'origine?

Le sénateur Kelleher: Ce n'est pas nécessairement une question d'argent. Si un Canadien a commis un acte criminel dans un pays étranger, ce pays lui en voudra d'avoir commis ce crime. Disons qu'il voudra une revanche. Les autorités craignent un peu que de retour dans leur pays d'origine les condamnés soient mieux traités qu'ils ne l'auraient été dans le pays d'envoi.

Chaque pays se fait sa propre idée de la justice. Vingt-huit ans, cela nous paraît long puisque le meurtre au premier degré comporte une peine de 25 ans; mais dans certains pays, 28 ans, ce n'est pas une longue peine, et il n'y a même pas de libération conditionnelle.

Tout dépend de la gravité perçue du crime. Je ne crois pas que ce soit vraiment une question d'argent.

[*Text*]

Senator De Bané: Would the researchers look into the file to learn whether what I have read in several papers is true. I read that the Deputy Minister of Justice in Brazil said that, if the government of Canada requested expulsion, they would deal with it without delay. Are you aware of that assertion?

Mr. Rosen: I do not know if you heard the same interview as I did. I heard an interview earlier this year on Radio Canada with the current Deputy Minister of Justice. I am not sure whether I understood him properly, but I understood something different from what you just recounted. Perhaps we can get a transcript or tape of the interview which took place in January or early February of this year.

I understood him to be saying that expulsion might not be available until the end of the sentence, but that Canada should go ahead and make an application anyway. Now, that was the current Deputy Minister of Justice, who is not the same Deputy Minister of Justice who was serving under the previous President of Brazil. I do not know whether that is the statement to which you are referring.

The Chairman: Are we now ready to turn our future proceedings over to the steering committee?

Senator Kelleher: Mr. Chairman, perhaps you could explain to the people here today representing the families the procedure we are going to follow, in order that they will understand it.

The Chairman: I did try to do that. As I said earlier, we decided to hear our staff today, and we have done so.

We decided that, on the basis of the information given to us this afternoon, we would determine what steps to take at subsequent meetings and would rely upon the steering committee — consisting of Senator Cogger, Senator Kelleher and myself — to make the decision, at least initially, as to how we would proceed, what witnesses to hear, and when we would call meetings.

Senator Kelleher: And with the presence of Senator Robichaud.

The Chairman: Yes, with the understanding that Senator Robichaud will attend faithfully all steering committee meetings.

The Chairman: Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I have other matters to put before the committee of a procedural nature.

I need a resolution of the committee that, pursuant to rule 91, the committee take cognizance of the proceedings of the House of Commons Standing Committee on Justice and the Solicitor General relating to the continued imprisonment in

[*Traduction*]

Le sénateur De Bané: Les attachés de recherche pourraient-ils examiner le dossier pour voir si ce que j'ai lu dans plusieurs journaux est vrai. J'ai lu que le sous-ministre brésilien de la Justice a déclaré que si le gouvernement du Canada demandait l'expulsion, la demande serait examinée sans délai. Êtes-vous au courant de cette affirmation?

M. Rosen: Je ne sais pas si vous avez entendu la même entrevue que moi. Au début de l'année j'ai entendu une entrevue à Radio-Canada avec l'actuel sous-ministre de la Justice. Je ne suis pas sûr de l'avoir bien compris, mais je n'ai pas compris la même chose que vous. Peut-être pourrions-nous obtenir la transcription ou l'enregistrement de cette entrevue qui a eu lieu en janvier ou début février.

J'avais cru comprendre qu'il disait que l'expulsion pourrait ne pas être possible avant la fin de la condamnation, mais que le Canada devrait de toute manière présenter une demande. C'est ce qu'a dit le sous-ministre actuel, qui n'est pas le sous-ministre de la Justice qui servait sous l'ancien président. Je ne sais pas si c'est de cette déclaration-là que vous voulez parler.

Le président: Sommes-nous maintenant prêts à confier nos travaux futurs au comité de direction?

Le sénateur Kelleher: M. le président, peut-être pourriez-vous expliquer aux personnes qui représentent ici les familles la procédure que nous allons suivre, afin qu'elles la comprennent.

Le président: C'est ce que j'ai essayé de faire. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons décidé d'entendre le personnel de recherche aujourd'hui, et c'est ce que nous avons fait.

Nous sommes convenus que nous déciderions à la lumière des renseignements reçus cet après-midi quelles mesures nous prendrions aux réunions suivantes, et de confier au Comité de direction — composé du sénateur Cogger, du sénateur Kelleher et de moi-même — le soin de décider, au moins au départ, comment procéder, quels témoins entendre, et quand nous réunir.

Le sénateur Kelleher: En présence du sénateur Robichaud.

Le président: Oui, il est entendu que le sénateur Robichaud assistera fidèlement à toutes les réunions du comité de direction.

Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: J'ai des questions de procédure à soumettre au comité.

Il me faut une résolution portant que, conformément au règlement 91, le comité prendra connaissance du procès-verbal du Comité permanent de la justice et du solliciteur général de la Chambre des communes portant sur l'emprisonnement au

[*Text*]

Brazil of two young Canadians. That is Issue 65 and 66, the Third Session of the Thirty-Fourth Parliament.

Senator Kinsella: So moved.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I need also a motion to the effect that, if requested, reasonable travelling and living expenses be reimbursed to those witnesses invited to appear before the committee.

Senator Atkins: So moved.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: You have already placed in the hands of the steering committee the matter of deciding whom we shall hear. Is there anything else we ought to deal with this afternoon? If not, the meeting is adjourned.

The committee adjourned.

[*Traduction*]

Brésil de deux jeunes Canadiens. Il s'agit des compte rendus n^{os} 65 et 66, troisième session de la Trente-quatrième législature.

Le sénateur Kinsella: Je le propose.

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Il me faut également une motion portant autorisation de rembourser, sur demande, les frais raisonnables de déplacement et d'hébergement encourus par les témoins invités à comparaître devant notre comité.

Le sénateur Atkins: Je le propose.

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Vous avez déjà confié au comité de direction le soin de décider quels témoins nous entendrons. Y a-t-il d'autres questions à régler cet après-midi? S'il n'y en a pas, je lève la séance.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage Paid
Lettermail
Port payé
Poste-lettre
K1A 0S9
OTTAWA

University of Toronto Library
Order Department
Toronto, Ontario
M5S 1A5
JUN 5 - 1993

FA *If undelivered, return COVER ONLY to:*
Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

Available from Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
YC23
-F11

Government
Publications

Third Session
Thirty-fourth Parliament, 1991-93

Troisième session de la
trente-quatrième législature, 1991-1993

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Standing Senate Committee on

Comité sénatorial permanent des

Foreign Affairs

Affaires étrangères

Chairman:
The Honourable JOHN B. STEWART

Président:
L'honorable JOHN B. STEWART

LIBRARY
FEB 15 1995
University of Toronto

INDEX

OF PROCEEDINGS

(Issues Nos. 1 to 33 inclusive)

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n^os 1 à 33 inclusivement)

28465

Prepared by

Jeanette Marett,

Information and Technical Services Branch,

LIBRARY OF PARLIAMENT

Compilé par

Jeanette Marett,

Direction de l'information et des services techniques,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SENATE OF CANADA

Standing Senate Committee on Foreign Affairs
3rd Session, 34th Parliament, 1991-93

INDEX

(Issues 1-33 inclusive)

Aboriginal peoples
Treaty rights, NAFTA, implications, **31**:60

ACIC (Canada) Inc.
Background information, **27**:20-1

***Adjusting to Win: Report of the Advisory Council on Adjustment* (Grandpré Commission)**
Reference, **25**:36

Adjustment programs
See
Occupational retraining

Agriculture
CAFTA
Border inspections, Canadian food and food products, difficulties, **11**:18
Commodity Credit Corporation (U.S.), Canada, concern, **11**:11
Grain, Canadian Wheat Board, U.S., concern, **11**:10,11
Snapback provisions, **11**:15-6,27
Chemicals, agricultural, rules, regulations, **11**:17; **31**:36,43
Commodities, prices "Made-in-Canada", **5**:17,21
Comparison, NAFTA,CAFTA, **30**:19; **31**:32,33-4
Exports, Canada, Mexico, United States, **11**:13
GATT
Cairns Group, position, **5**:9
Dunkel document, proposals, **5**:7,9-12; **11**:22-4
Imports "minimum access", **5**:9
Supply management, replacement by tariff regime, effect, **5**:5, 8-10,14-9; **11**:8,14-5
Tariff equivalent, explanation, **5**:11
Marketing boards
See below
Supply management
Markets, integrated, **11**:7
NAFTA
Application, **11**:27-8
Chemicals, pesticides, food safety, concerns, **11**:17; **31**:36,43
Commodity agreements, positions, **11**:12
Dispute settlement, **11**:11; **30**:17-9; **31**:32-4
Effect, possible, **4**:14; **6**:25
GATT, effect, **11**:9,14-5; **31**:33
Grain market, **11**:10
Market access, **11**:11,20-1
Price, acquisition, **11**:10
Rules of origin, **11**:10
Subsidies, **11**:10,11,16; **19**:26-7
Tariffs, **11**:10,11
Technical standards, regulations, **11**:11,14
Policies, **11**:7,8
Productivity, increase, **11**:7
Quotas, rights, and production quotas, transfer, **5**:19-20
Supply management
Adjustment, change, **11**:25-6; **19**:26-7
Commodities, prices, control, **5**:20-1

SÉNAT DU CANADA

Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères
3e session, 34e législature, 1991-1993

INDEX

(Fascicules 1-33 inclusivement)

Accord canado-américain des produits de l'industrie automobile
Accords commerciaux, ALÉ, ALÉNA, **28**:28; **31**:11,13-4
Affaires des fournisseurs canadiens, total, 1990, **10**:11
Avantages, effets, **10**:10-1,29
Droits de douane, compagnies du Canada non visées, répercussions, **10**:15-7
Échanges gérés sur une base sectorielle, libre-échange, **10**:41; **23**:30-1
Évaluation, **10**:10-2
Mexique, droits, **31**:15
Règles d'origine, **8**:16-7
ALÉ, effet, **10**:8,29; **28**:26
ALÉNA, effet, **31**:12-4
Taux de droits de douane, **31**:12,14
Travailleurs unis de l'automobile, position, **28**:17
Valeur ajoutée, contenu canadien, pourcentage de l'exigence, **31**:13

Accord d'intégration de l'Amérique latine
Information de base, **17**:33

Accord de libre-échange de l'hémisphère occidental (ALÉHO)
ALÉNA, précurseur d'un accord à l'échelle hémisphérique, **6**:14; **17**:31; **18**:10,11-2; **19**:24; 21:28-30,36; **23**:8,18

Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ) (ALÉCA)
Abrogation, **8**:25-6; **21**:16; **28**:11,28,38
Accord canado-américain des produits de l'industrie automobile, effet, **10**:8,29; **28**:27
ALÉNA
Adoption mais pas proclamé, effet, **29**:43-4
Changements, améliorations, **18**:12; **19**:8-13; **23**:20; **25**:30,51-2; **29**:36-7,42-4
Comparaison, Chapitre 19, **19**:8-9,11-2; **29**:36-7,42-3
Effet, **6**:14; **8**:28; **10**:26,28; **18**:12; **21**:15-7,22-4; **23**:20,25; **24**:7,16; **28**:6; **29**:16-7,20,21,43-4
Gains, protection, **6**:10,13,14-5; **12**:12-3,14,20; **21**:22-3
Prolongation, **28**:6
Provisions pas reprises, procédure, **29**:16-7
Rapport, **10**:26; **21**:15-7,22-4; **29**:20,21
Remplacement, **10**:26; **21**:15-7; **29**:16-7,46
Amendements, provisions, **29**:43-4
Application, signification, suggestion, **9**:13
Art. 301 - Règle d'origine applicables aux produits - Règles générales, **8**:8,13-4,15
Administration américaine, initiative, **8**:9,13-4,21-2
Art. 1905
Voir
Art. 1907
Art. 1906 - Durée, **25**:48-9
Art. 1907 - Groupe de travail, **25**:4-9,47-9; **29**:44-5,46
Art. 2009 - Bois d'oeuvre résineux, **8**:13,24-5
Art. 2010, Monopoles, **26**:16-7; **27**:14
Art. 2011 - Annulation et réduction, **27**:14

Agriculture—*Cont'd*
Supply management—*Cont'd*
GATT, Dunkel proposals, effect, **5**:5,11,14-5
NAFTA, effect, **11**:27,28; **19**:26-7
Purpose, **5**:20
Trade agreements, **11**:21-2; **31**:32-4
See also
Farm incomes
Farms
Food industry and trade
Individual countries

Agriculture Department
GATT, Dunkel proposals, supply management, impact assessments, **5**:15-9

Alcoholic beverages
NAFTA, provisions, **29**:16,31

Amnesty International
Peru, report on human rights, communiqué, reference, **3**:6,46

Andreychuk, Hon. Raynell, Senator (Saskatchewan)
Bill C-115, CAFTA, Chapter 19, exposé, comments, **29**:44
Examination of negotiations for NAFTA...
Automobiles, parts industry, NAFTA, effect, **24**:25
GATT, NAFTA, comparison, **28**:34
Human rights, free trade agreements, relationship, **28**:34-5
Mexico, human rights, **28**:35
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer, Brazil, prisons, riots, **33**:11

Apparel industry
See
Textile and clothing industry

April, Serge, Acting Legal Advisor, Department of External Affairs
Bill C-27
Discussion, **3**:32-4,36-41,43-45; **4**:11-3
Statements, **3**:30-1; **4**:7-11

Arbitral Panel
NAFTA, provisions, **29**:34-5,47

Archibald, Sanford L., Chairman, Canadian Textiles Institute
Biographical notes, **14**:22
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, **14**:30-1
Remarks, **14**:22,30

Architects
CAFTA, licensing, certification, agreement, 1991, **9**:14

Argentina
Reforms, **24**:32-3

Arms
Manufacture, foreign policy, relationship, **2**:12-3,14,21-2
See also
Firearms

Arms control
Bill C-6, ramifications, **2**:8-9

Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ) (ALÉCA)—*Suite*
Chapitre 18 - Dispositions institutionnelles, **8**:13,17,18; **29**:17
Décisions obligatoires en droit international, suggestion, **9**:12-3,18
Groupes spéciaux, évaluation, **8**:27-8
Chapitre 19 - Règlement binational des différends en matière de droits antidumping et compensateurs, **8**:14,17,21,24; **9**:15
Décisions, **9**:12,14
Évaluation, **19**:8
Exposé, suggestion, **29**:43,44
Groupes spéciaux, évaluation, **8**:27-8; **25**:25-6; **30**:11
Mesures relatives aux droits, remplacement, **19**:9
Charte sociale, ou ouvrière, absence, **6**:12,17
Clauses de garanties, **18**:22
Conseil économique du Canada, évaluation, étude, 1988, référence, **15**:11
Contestation extraordinaire, procédure, **8**:9-14; **18**:13,19; **19**:14-5; **30**:12,15
Engagement, Canada, **8**:10,18
État, **9**:14
Évaluation, **8**:10,12,15; **9**:13-5; **23**:20-1,24-5,34-5; **25**:25-6,29; **28**:6,8,22
GATT
Différence, **9**:12
Droits de douane, programme d'élimination, **5**:10
Subventions, définition, importance, **5**:12-3; **9**:11-2,17,24-5
Tarifs, effet possible, **5**:10; **9**:19-20
Uruguay Round, répercussions, **5**:8-10; **7**:22
Gouvernements
Canada, message aux États-Unis, **9**:14
États-Unis
Actions, perceptions, **8**:9,14,16-7,19-21; **9**:11,25-7
Comportement, **18**:21-2
Résultats, avis, **18**:28
Impact
Amertume à l'égard des États-Unis, **22**:19
Anticipation publique, **15**:23
Données, difficultés, lacunes, **15**:18-20
Économique, **8**:6; **23**:9
Emplois, **8**:6; **15**:14-5; **24**:12; **28**:8,24-5
Études, **15**:9-11,13-4,17,21-4,28-9; **25**:36
Évaluation, **15**:32-3; **16**:18; **22**:45-6; **24**:12; **28**:15,21
États-Unis, données statistiques, **16**:17-9
Liens nord-sud contra est-ouest, **28**:9
Modèles, **15**:11-2,27
Politique étrangère, **9**:7-13
Recherches par le Comité, suggestions, **15**:24,25-7,30-1
Secteur public, **28**:9
Lacune, **9**:16-7; **10**:25-6
Loi contraire à l'accord, **8**:25-7
Marché américain
Accès, **28**:8
Part canadienne, **24**:8-9
Mesures compensatoires, antidumping, procédures, États-Unis, soumission, **19**:20
Modification, **9**:26
Motifs, **23**:17
Perception, Canada, États-Unis, différences, comparaison, **8**:11
Période de transition, **10**:42
Position
Congrès du travail du Canada, **28**:6,8
Fédération canadienne du travail, position, **6**:20-1
Gotlieb, Allan, **9**:7-13
Institut canadien des textiles, **14**:23
Noranda Forest Inc., **7**:17-20
Problème, source, **8**:19-21

Arnott, Douglas, Acting Clerk of the Committee
Acknowledgement, **3**:7

Assessing NAFTA; A Tri-National Analysis
Globerman, Steven, and Michael Walker, reference, **20**:12

Atkins, Hon. Norman K., Senator (Markham)
Bill C-27, procedure, **3**:45
Bill S-2, **1**:11,13
Examination of negotiations for NAFTA...
CAFTA, government, United States, results, opinion, **18**:28
Foreign Affairs, Standing Senate Committee, proposed witnesses, discussion, **20**:10,11
NAFTA, ratification, **18**:28,29
Procedure, **18**:32; **20**:8
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Mandate, **1**:8,9
Organization meeting, **1**:9
Procedure, **6**:31
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer, Standing Senate Committee on Foreign Affairs, witnesses, payment of expenses, **33**:21

Auditor General of Canada
Senate, expenditures, audit, **4**:19

Australia
New Zealand, competition law, relationship, **19**:22

Auto Pact
See
Canada-United States Agreement on Automotive Products

Automatic Firearms Country Control List
See under
Firearms - Automatic - Export

Automobiles
Buy-American bias, parts sector, questionnaire, findings, **10**:30
CAFTA
Canada-United States Agreement on Automotive Products, effect, **10**:17
Dispute settlement process, **10**:33-4
Duty remission programs, **31**:11
Impact, **15**:28,29; **24**:14-5
Job loss, comparison with U.S., **10**:21-2
Production, over-capacity, protection, **10**:29-30
Rules of origin, **8**:7,12-3,16,21-3; **10**:7-8,18,27; **28**:27
United States administration, initiated action, **8**:9
Companies, Big Three
Annual payrolls, 1990, net sales, assets, figures, **10**:11
Employees, number, **10**:22
Investments in Canada, **24**:18
See also below
Transplants
Competitiveness, necessity, **10**:30
Costs of manufacturing, **31**:15,24-9
Duties, non auto-pact companies in Canada, **10**:15-7; **31**:11
Employment
Japanese-owned plants in Canada, **10**:15
Motor vehicle assembly, 1970 to 1990, comparison, Canada-United States, **10**:11
Expenditures, capital, annual, new, 1977-89, **10**:11

Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ) (ALÉCA)—*Suite*
Protection, **9**:10
Règlement des différends, mécanisme
Bois d'oeuvre, **7**:19,22; **8**:7,10,13-4,16,17,23-6,28; **9**:15,26-7
Évaluation, **7**:22; **8**:7; **10**:37; **19**:16-9; **23**:17; **24**:9
Groupes d'experts binationaux
Cas
Domaines, statistiques, répartition, **19**:29
Soumis par le Canada, **19**:19-20
Décisions, réaction américaine, **18**:13,18-9; **19**:16-9; **30**:20-5
Évaluation, **18**:12-3,19-20; **30**:11,19-23,26-7
Groupe de travail, **18**:22-3,26-7; **25**:47-9; **29**:44-5,46
Homard de la côte est, **8**:7,27
Importance, **10**:9
Porc, **8**:7
Requête, par des sénateurs américains, **19**:18-9
Saumon et hareng, côte du Pacifique, décision, **7**:6; **8**:7,27
Règles d'origine, **10**:27; **12**:12
Remplacement, **10**:26; **21**:15-7; **29**:16-7,46
Renégociation, **9**:17-8; **10**:25; **28**:38
Retour au taux de droit NPF, **11**:15-6,27
Voir aussi
Sujets individuels

Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)
Abrogation, effets, **28**:28,38; **29**:16,17
Accession, **29**:17
Accord de libre-échange, trilatéral, versus bilatéral, **18**:7; **21**:7
Accords parallèles, **16**:13-4,15,22-5; **17**:12,19; **18**:12,16,28-9,30; **21**:24-5; **22**:15,18; **23**:6,35-6; **24**:10; **25**:8-9,12-3,31,32,42-3; **26**:20; **32**:5-8
Compétence, **25**:43,46-7; **32**:7,10,16-7
Exécution, **24**:38-40; **25**:40-1; **29**:38,40-1; **32**:7,9-10,13
Sanctions économiques, **23**:35-7; **24**:10,37-41; **25**:32-4,40-1; **26**:20,27; **32**:9-11,15-6,17-8
Gouverneur en conseil, rôle, **24**:37; **25**:43
Négociations, **29**:21-2,37-42
Ratification, effet, **25**:13-4,15,19-21,33-4,39-40,43-6; **29**:37; **32**:6,19-20
Temps, **25**:8
Textes, **32**:9,20
Voir aussi
Environnement
Importations
Travail
Adaptation, aide, **18**:16,24,28; **25**:14,36-7
ALÉ
Adoption mais pas proclamé, effet, **29**:43-4
Changements, améliorations, **18**:12; **19**:8-13; **23**:20; **25**:30,51-2; **29**:36-7,42-4
Comparaison, Chapitre 19, **19**:8-9,11-2; **29**:36-7,42-3
Effet, **6**:14; **8**:28; **10**:26,28; **18**:12; **21**:15-7,22-4; **23**:20,25; **24**:7,16; **28**:6; **29**:16-7,20,21,43-4
Gains, protection, **6**:10,13,14-5; **12**:12-3,14,20; **21**:22-3
Prolongation, **28**:6
Provisions pas reprises, procédure, **29**:16-7
Rapport, **10**:26; **21**:15-7,22-4; **29**:20,21
Remplacement, **10**:26; **21**:15-7; **29**:16-7,46
Amélioration, suggestions, **22**:15,16-7
Analyse, **22**:15-6; **24**:35; **28**:9-10
Annexe 602.3 - Réserves et dispositions spéciales, **31**:54
Annexe 1901.2 - Établissement de groupes spéciaux binationaux, **30**:10
Annexe 1904.13 - Procédure de contestation extraordinaire, **30**:15,16

Automobiles—*Cont'd*
Exports to
Japan, impediments, **10**:24
United States, 1991, from Japanese-owned Canadian plants, **10**:15
Imports from Mexico, **18**:24; **31**:14
Industry
Economic overview, 1990's, **10**:12; **24**:23-4,26-7,30-1
Task Force, 1980-81, **28**:16-7
Investment
Capital, criteria, **10**:12
Japanese auto makers in Canada, **10**:15
Job loss, **10**:13,21-2
Market, Mexican, access, **10**:16,19,20-1,23,33; **21**:21; **31**:10
NAFTA
Benefactors, substantial contribution, suggestion, **10**:8,41-2
Companies, transplant, investment in Mexico, considerations, **10**:34-5
Consultation, Automotive Advisory Committee, **10**:28-9; **31**:30
Costs, transitional, **6**:25
Duty, remission, drawback, effect, **10**:15-7; **31**:11
Effect, **28**:29-30; **31**:11,31
Non-auto pact group, effect, **10**:15-7; **31**:11
Objectives, **31**:10,20-1,27-8,29,31
Ontario, government, objectives, **10**:32-3
Parts manufacturers, Ontario, effect, **6**:24-6
Protectionist, **23**:8
Recommendations
Canadian Labour Congress, **28**:27
Motor Vehicle Manufacturers' Association, **10**:9-10
Rules of origin, **10**:7,8-9,13,14,17-8; **24**:17-9,24-5; **31**:9-10
Content level, **28**:18,27; **31**:9,17-20,22
Exemption, effect, **22**:9-10; **31**:18-9
Suggestion, **10**:14,31
Formulas, "net cost", **10**:27-8; **24**:24-5; **31**:9-10
Parts imported from Mexico, **31**:12
Provisions, special averaging, CAMI, "New Refit Provision", **31**:10
Value-added requirement, Canadian, suggestion, **10**:14,31
Transition period, **10**:21,23; **24**:25; **31**:20
Parts industry
Exports, **10**:13,23
Imports, **10**:14,22,23,33
NAFTA, effect, **24**:25-6
Situation, critical, **10**:13
Tariffs, external, suggestion, **10**:17
Tiering, **10**:13-4
Production, **10**:11,15
Research and development, **10**:11
Rules of origin, **10**:7,18,27
Trade, Canada-United States, deficit to surplus, 1965-90, figures, **10**:10
Transplants
Canada, **10**:12
Investment, **10**:8
Japanese in Canada, **10**:15,19,22-3,32
North America, capacity, distribution, **10**:8
Vehicles, production, over-capacity, **10**:22
Workers
Education, training programs, **10**:39-40
Efficiency, Japan, North America, comparison, **10**:23-4
See also
Canada-United States Agreement on Automotive Products
Honda Canada Incorporated
Individual countries
Magna International

Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)—*Suite*
Annexe 1911 - Définitions propres à chaque pays, **30**:20
Appendice 300-A.2 - Mexique, **31**:11
Argent prélevé de façon irrégulière, question, **18**:14-5
Art. 103 - Rapports avec d'autres accords, **19**:26
Art. 302 - Élimination des droits de douane, **29**:28; **31**:61
Art. 312 - Vins et alcools, **29**:31
Art. 313 - Produits distincts, **29**:31
Art. 403 - Produits automobiles, **31**:11,19
Art. 602 - Portée et champ d'application, **31**:50
Art. 603 - Restrictions à l'importation et à l'exportation, **31**:49,54
Art. 604 - Taxes à l'exportation, **31**:49,54
Art. 605 - Autres mesures à l'exportation, **31**:49,54
Art. 607 - Mesures de sécurité nationale, **31**:49-50,54
Art. 1110 - Expropriation et indemnisation, **27**:16-7
Art. 1709 - Brevets, **27**:9,10
Art. 1711 - Secrets commerciaux, **27**:7-8; **31**:42-4
Art. 1720 - Protection des objets existants, **27**:9-10
Art. 1902 - Maintien de la législation interne sur les droits antidumping et les droits compensateurs, **30**:9
Art. 1903 - Examen des modifications législatives, **30**:9
Art. 1904 - Examen des déterminations finales en matière de droits antidumping et compensateurs, discussion, **19**:12-3; **30**:20
Art. 1907 - Consultations, **25**:49; **29**:46; **30**:27
Art. 2001 - La Commission du libre-échange, **29**:28-9; **30**:27
Art. 2019 - Non-application - Suspension d'avantages, **29**:33,36
Art. 2102 - Sécurité nationale, **31**:50
Art. 2203 - Entrée en vigueur, **29**:24
Avantages, **6**:11; **8**:18; **9**:21-3; **17**:9-10,12; **23**:7; **24**:11; **26**:10
But, objectif, **6**:23; **7**:11; **10**:9; **17**:12; **18**:15,26; **28**:10,34; **31**:62
Calendrier, **18**:17,18,20-1,29,32-3; **21**:24-5; **23**:5; **25**:25,39-40; **28**:12-3
Candidats, **30**:8,9,10-5,21,26
Chapitre 8 - Mesures d'urgence, **32**:21
Chapitre 11 - Investissement, **20**:16; **29**:18
Chapitre 19 - Examen et règlement des différends en matière de droits antidumping et compensateurs, **17**:12; **19**:8-9,11-2; **29**:18,34,36-7,42-3; **30**:7-30
Chapitre 20 - Dispositions institutionnelles et procédures de règlement des différends, **19**:8; **29**:17,33-4,36
Commissions trilatérales, **6**:19,28-30; **10**:9,33-4; **25**:42; **32**:6, 7-9,11,12-3
Comparaison
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, **28**:34
Autres accords, **25**:15-6
Communauté économique européenne, comparaison, **6**:9-10; **17**:11
Traité de Rome, **9**:21,22
Compétitivité internationale, **24**:32,36; **25**:50
Consultations, **25**:49; **29**:45; **30**:30
Comité consultatif de l'automobile, **10**:28-9; **31**:30
Contestation extraordinaire, procédure, **18**:18-20; **23**:20
Changements, **19**:12-3; **30**:16,23
Délai, prolongé, **18**:15,20
Examen des décisions, **19**:12-5; **30**:24,25
Liste, **19**:16; **30**:15
Craintes et obstacles
Blocs commerciaux, création, **23**:8
Conditions sociales, **6**:11,26-7
Économies disparates, **6**:9,13; **28**:10
Emplois, **6**:22,24-5; **18**:38-9; **22**:6,45-6; **28**:10,11
Environnement, **6**:16; **7**:8-9; **28**:11
États-Unis, rôle, **6**:15
Exportations, **6**:6,7-8; **17**:23-4; **22**:7; **23**:22,29-30
Fabricants, industrie, transfert, normes environnementales, liens, **7**:14; **9**:20

Automobiles—*Cont'd*
See also—Cont'd
Mexican Automotive Decree

Automotive Advisory Committee
See under
North American Free Trade Agreement - Consultation

Automotive Parts Manufacturers' Association of Canada
Autos and the NAFTA, paper delivered at the John Deutsch Policy Forum, October, 1991, reference, **10**:13,14
Buy-American bias, questionnaire, findings, **10**:30
Companies, closures, **10**:13
Export promotion, Mexico, **10**:33
Membership, **10**:13
NAFTA, rules of origin, suggestions, **10**:14,31

Autos and the NAFTA
Paper delivered at the John Deutsch Policy Forum, October, 1991, by James E. Carter, reference, **10**:13,14

Balfour, Hon. Reginald James, Senator (Regina)
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Motions and agreements
Security and National Defence Subcommittee
Budgets
Reserve army, study, **19**:4,6-7
Supplementary budget, application for Transportation and Communications
May 5, 1993, **20**:4,6
May 19, 1992, **12**:4,6-7
Meeting New Challenges: Canada's Response to a New Generation of Peacekeeping, Eleventh Report, **16**:6
Speaking notes of David Pollock, **22**:5
Security and National Defence Subcommittee, historical background, **12**:6-7

Banamex
Subsumption of Canadian bank in Mexico, **12**:19

Bank of Canada
Interest rates, policy, effect, **28**:18

Banks and banking
CAFTA, impact, **15**:28-9
Canadian in
Mexico, representative offices, **12**:19
United States, **12**:18-9,23-4
Foreign takeovers, **12**:22-3
Treaties, government-to-government, **12**:25
See also
Financial services
Mexico

Barootes, Hon. Efstathios William, Senator (Regina-Qu'appelle)
Examination of negotiations for NAFTA...
NAFTA, non-participation, Canadian, effects, **8**:30-1
Procedure, **8**:14

Barry, Eric, President, Canadian Textiles Institute
Biographical notes, **14**:22
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, **14**:31-5
Statement, **14**:22-8

Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)—*Suite*
Craintes et obstacles—*Suite*
GATT, application, **10**:15
Industrie, migration vers le Mexique, **23**:22
Investissements étrangers au Mexique, au Canada, aux États-Unis, effets, **22**:6-7,8-10,12-3,25-6; **23**:12-3,21-2
Main-d'oeuvre, questions, **6**:6,11,15-6,19-21,22; **7**:21,22-3; **22**:13; **25**:50
Mexique
Politiques, **16**:19-21; **22**:19; **25**:38
Système juridique, Mexique, **9**:22; **10**:36-8; **28**:23
Migration aux États-Unis, **22**:43-4
Pertes économiques, **6**:26
Questions pas discutées, **6**:12,15-6,26-8; **28**:10,35
Salaires, **6**:16; **7**:22-3; **18**:29,30,33-5; **22**:10,37-40,44-9; **23**:7, 9-10,12-3,28-9; **28**:11,24
Situation politique, **6**:17; **9**:21-2,23-4
Taux de change, **22**:52-3
Uniformisation des normes, **23**:6,10
Décisions anticipées, recommandation, **10**:10,26
Définition, zone de libre-échange contra un marché commun, **6**:11
Droits de la personne et droits démocratiques, liens, **28**:10,22-4
"Entente politique", **22**:54
Ententes parallèles
Voir
Accords parallèles
Étude par le Comité, discussion, **1**:7-9,10; **3**:13-23; **4**:14-6
Études, **22**:36; **24**:29; **25**:18,34-5
Évaluation, **18**:14-5; **23**:35; **28**:6
Fin, **18**:14,27; **21**:16
Information de base, **21**:6-7,36
Loi de mise en oeuvre, **18**:32-3; **23**:5-6; **25**:39-40
Mesures compensatoires, antidumping, **19**:21-3; **28**:12; **30**:7-9, 20-1
Nécessité, raisons, **12**:11; **22**:20
Négociateurs, **14**:7,9; **21**:10-1,25-6
Négociations, **14**:12; **21**:11; **32**:8,23
Plaintes, **32**:21-3
Position
Association des banquiers canadiens, **12**:18,19-21
Canada, gouvernement, **6**:20
Chambre de commerce du Canada, **6**:10-1
Clinton, Bill, président des États-Unis, **16**:13-6; **22**:17; **25**:7-8
Congrès du travail du Canada, **28**:6-13
Conseil canadien des chefs d'entreprise, **24**:6-13,35-6
Économistes aux États-Unis, **22**:47
Fédération canadienne du travail, **6**:6,20-1,28-9
Gotlieb, Allan, **9**:18
Institut canadien des textiles, **14**:23,25-6
Japan Automobile Manufacturers Association of Canada, **10**:15-6
Noranda Forest Inc., **7**:17-20
Novacor Chemicals Ltd. **12**:9-11,14-5
Ontario, **29**:33
Partenaires commerciaux de l'Asie et du Pacifique, **31**:23-4
Pollution Probe Foundation, **7**:5-11
Ritchie, Gordon, **8**:18
Société des fabricants de véhicules à moteur, **10**:7-12,26
Précurseur d'un accord à l'échelle hémisphérique, **6**:14; **17**:31; **18**:10,11-2; **19**:24; **21**:28-30,36; **23**:8,18; **24**:7,9; **25**:21
Priorités d'action, **24**:11-2
Procédure
Accélérée, **25**:8,9
Problèmes, **18**:14
Processus d'examen de l'investissement étranger, effet, **28**:11-2
Ratification, non-ratification, **16**:14,22-5; **18**:28-9,30,31-3; **22**:42-3; **25**:7,9,20-1; **29**:17,20; **32**:19

Bata Footwear
Manufacturing, domestic market, **6**:25

Baucus, Max, Senator, Chairman, International Trade Subcommittee (United States)
CAFTA, lumber, application questioned, **8**:24

BCNI
See
Business Council on National Issues

Beatty, Stephen, Executive Director, Canadian Apparel Manufacturers Association
Biographical notes, **14**:6
Examination of negotiations for NAFTA..., discussion, **14**:14-5,17-8

Beef
CAFTA, border inspections, **11**:18

Beer
CAFTA, marketing, Canada, provincial practices, case under Section 301, **8**:15
GATT panel, report, **8**:15; **9**:16

Bégin, Patricia, Research Officer, Political and Social Affairs Division, Research Branch, Library of Parliament
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer
Discussion, **33**:11,14
Statement, **33**:9-10

Berne Convention, Paris Act, 1971
NAFTA, accession, **31**:39

Betrayal of Canada (The)
Hurtig, Mel, Adam Zimmerman, quotation, reference, **7**:23

Bill C-6, An Act respecting the exporting, importing, manufacturing, buying or selling of or other dealing with certain weapons
Discussion
Clause 2 - Automatic Firearms Country Control List, **2**:13-4
Clause 3 - Amendment of lists, **2**:13-4
Clause 4 - [15(1)] - Diversion, etc. **2**:23
Clause 4 - [15(2)] - Diversion etc., of automatic firearms, **2**:23-4
Clause 6 - Classes of persons, **2**:17
Clause 7 - Export permits, **2**:16-8
Clause 11, **2**:18-9
Failure to pass, effect, **2**:11,15
Historical background, **2**:7-8,20-1,22-3
House of Commons
External Affairs and International Trade Standing Committee, Sub-Committee on Arms Export, reference, **2**:10
Legislative Committee, reference, **2**:9
Implications, **2**:21-2
Order of reference, **2**:3
Purpose, **2**:8-9,17
Ramifications, **2**:8,16-8,21-3
Report to Senate, without amendment, **2**:4,6,25

Bill C-22, An Act to amend the Patent Act and to provide for certain matters in relation thereto (Second Session, Thirty-third Parliament, 1986-88)
Patent legislation, review, **27**:13

Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)—*Suite*
Règlement des différends, mécanisme
Commissions trinationales, **26**:17
Douanes, mécanisme exécutoire quelconque, **8**:18
Énergie, questions, commission, **20**:16
Évaluation, **10**:37; **30**:29
GATT, **19**:28-9
Groupes d'experts binationaux, **18**:19; **29**:36,43
ALÉ, comparaison, **19**:11-2; **29**:36-7
Décisions, **18**:18-9; **19**:11,20
Liste, **19**:11,15-6; **30**:15,22
Membres, **18**:15
Organismes administratifs, changements, **19**:12
Permanence, **18**:14,26-7; **23**:20
Voir aussi
Groupe spécial arbitral
Mesures spéciales d'importation
Voir aussi plus haut
Contestation extraordinaire, procédure
Règles d'origine
Amélioration, **21**:23
But, **10**:16; **18**:12; **32**:21
Définitions, **9**:18-9; **10**:14
Interprétation, lignes directrices, recommandation, **10**:9
Simplicité, application, recommandation, **10**:9
Élargissement au Mexique, **23**:33; **24**:24
Protectionnisme, relation, **10**:27
Règles du commerce, consultation, **25**:47-9
Règles du jeu, uniformisation, **6**:10; **24**:6,15,27-8
Rejet, suggestion, **28**:12
Renégociation, **28**:38
Répercussions, analyses, **18**:22,30-1; **22**:24,35; **23**:29; **24**:29; **25**:34-5; **28**:11
Sauvegardes, **16**:14,15; **32**:20-1
Secrétariat, **32**:7,9,11-3
Standards, règlements techniques, **31**:36-8
Tarifs douaniers, Mexique, **22**:16,50-2
Texte, **29**:19-20
Traité, **29**:19,29
Voir aussi
Projet de loi C-115
Sujets individuels

Accord de libre-échange nord-américain: examen environnemental du Canada, octobre 1992
Citation, **31**:60-1

Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA): le secteur des services et le commerce des services entre le Canada et le Mexique
Document, ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, référence, **31**:37-8,45

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)
ALÉ, différence, **9**:12
ALÉNA
Comparaison, **28**:34
Conformité, **25**:30
Règles, application, **7**:19,24,25; **10**:15,16-7; **18**:27
Relations, **19**:23-8; **22**:54; **28**:38; **25**:47-9; **31**:33,59-60
Répercussions, **18**:23
Subventions, définition, importance, **9**:25
Article III - Traitement national en matière d'impostions et de réglementations intérieures, **7**:20
Article XI - Élimination générale des restrictions quantitatives, **28**:41
Position du Canada, **5**:9,12,14-5

Bill C-27, An Act respecting the privileges and immunities of foreign missions and international organizations
Conformity with international practice, 4:11
Definitions
"Experts performing missions for international organizations", 4:10
"International organization", 3:36-8; 4:8-10
"Political subdivision", 3:36,38-9
Discussion
Clause 2(1) - Definitions, 3:40,43-4
Clause 6(1) - Privileges, immunities and benefits, 3:38-9,42,44
Part I - Foreign diplomatic missions and consular posts, 3:31
Part II - International organizations, 3:31
Part III - Political subdivisions of foreign states, 3:31
Part IV - General, 3:31
Historical background, 3:31
Implementation, 4:12
Jurisdiction, 3:34,35,36
Letter from the Hon. Grimard, Joint Chairman, Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations, references, 3:30; 4:7,8-13
Nature, 3:12-3
Order of reference, 3:6,37
Purpose, 3:30-1,33,36,38,40
Report to Senate, without amendment, 4:4,6,13
Versions, French, English, authentic, 4:10

Bill C-53, An Act to provide for the imposition of special economic measures
Comparisons
Electricity and Gas Inspection Act, 13:31
Emergencies Act, 13:9
Energy Administration Act, 13:31
Export and Import Act, 13:9,16
Iranian Economic Sanctions Act, 13:26
United Nations Act, 13:7,8,12,16,19
War Measures Act, 13:15
Constitutionality, 13:15-6
Definitions, 13:28-9,30
Discussion
Clause 4(1) - Orders and regulations, 13:11-2,24,29
Clause 5(1) - Costs, 13:27
Clause 7(2) - Filing of motion, 13:31
Clause 7(8) - Where motion not adopted or not concurred in, 13:26
Enabling legislation, 13:7,11,13,14,23
Comparison, other countries, 13:10-1,22
Pressure groups, effect, 13:20-1,28
Extraterritoriality, 13:16-8,20-2
Federal powers, authorities, 13:12-3,15,16
Jurisdiction, 13:11-3
Order of reference, 13:3
Parliament, role, 13:21,23-4
Procedure, 12:26
Provinces, consultation, 13:13,14
Purpose, 13:7,8-9,13
Ramifications, 13:11-2
Report to Senate, without amendment, 13:5,32
Search and seizure, 13:30-1

Bill C-58, An Act to amend the Income Tax Act (1975)
Removal of provision allowing deduction of expenses for advertising in non-Canadian periodicals, not enforced, 5:23-4

Bill C-91, Patent Act Amendment Act, 1992
NAFTA, relationship, 27:6,11,17; 31:41

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)—*Suite*
Charte sociale, ou ouvrière, absence, 6:12
Clause sociale, gouvernements, entente nécessaire, 28:34
Code des marchés publics, membres, 21:23
Évaluation, 24:14
Examen, discussion, 3:14; 4:13,15-6
Manque, 17:31
Modification, commerce géré, 28:37
Prioritaire, 28:37-8
Provisions, ALÉ, ALÉNA, intégration, 28:38
Règlement des différends, 5:8,25; 9:9; 19:28
Uruguay Round, 8e série, 1986
Aboutissement, 16:16; 19:27; 23:8; 25:30
ALÉNA
États-Unis, position, comparaison, 25:10,17-8
Répercussions, 18:22,23
Aperçu, 5:6
Consultations, secteur privé, provinces, GCSCE, 5:8
Date limite, 5:5,25-6
Document Dunkel
Voir plus bas
Projet d'acte final...
Droits de propriété intellectuelle touchant au commerce, la propriété intellectuelle liée au commerce, groupe de négociation, 5:24
Effet, 4:14,17
États-Unis, position, 16:16,22; 19:27; 25:10-1,17-8,24-5
Pas menées, préoccupation, 4:18
Projet d'acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, décembre 1991
Allemagne, situation politique, effet, 11:24-5
Amélioration, nécessaire, 16:16
Contestations, 5:7
Description, 5:6-7,8
Règles commerciales, subventions et droits compensateurs, 5:8,13-4; 18:27
Règlement, importance, 5:5,7
Restructuration, 5:6,8
Tarifs textiles, recommandation, 14:27,32-3
Voir aussi
Sujets individuels

Accords de libre-échange
Bilatéral, versus trilatéral, 18:7; 21:7
Marché commun, différences, similarités, 6:11,16-7,28,29
Mexique, 3:13; 17:33; 21:33
Voir aussi
Accord de libre-échange de l'hémisphère occidental
Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis
Accord de libre-échange nord-américain
Free Trade Arrangement between the Government of the United States of America and the Government of Israel

Accords parallèles
Voir sous
Accord de libre-échange nord-américain
Sujets individuels

ACFPP
Voir
Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques

ACIC (Canada) Inc.
Information de base, 27:20-1

Bill C-91, Patent Act Amendment Act, 1992—*Cont'd*
See also
Patent Act

Bill C-102, An Act to amend the Patent Act, Trade Marks Act and the Food and Drugs Act (First Session, Twenty-eighth Parliament, 1968-69)
Legislation, evaluation, **27**:21

Bill C-115, An Act to implement the North American Free Trade Agreement
Bill adopted on division, without amendments, **31**:6,68
Clause by clause consideration
Clause 1, Title of Bill, Preamble
Adopted on division, **31**:6,68
Postponed, **31**:5,65
Clause 10, adopted on division, recorded vote, **31**:5,66
Clause 113, adopted on division, recorded vote, **31**:5,66
Clause 158, adopted on division, recorded vote, **31**:5,66-7
Clause 218, adopted on division, recorded vote, **31**:6,67
Clause 242, adopted on division, recorded vote, **31**:6,67-8
Clauses 2 to 9, adopted on division, **31**:5,65
Clauses 11 to 112, adopted on division, **31**:5,66
Clauses 114 to 157, adopted on division, **31**:5,66
Clauses 159 to 185, adopted on division, **31**:5,67
Clauses 186 to 188, adopted on division, recorded vote, **31**:5,67
Clauses 189 to 217, adopted on division, **31**:5,67
Clauses 219 to 241, adopted on division, **31**:6,67
Discussion
Clause 2 - Definition, "Agreement", **29**:20
Clause 6 - Prohibition of private cause of action, **29**:27
Clause 7 - Non-application of Agreement to water, **29**:27-8
Clause 10 - Agreement approved, **29**:19-20,24,25,46; **31**:65
Clause 11 - Order designating Minister, **29**:28
Clause 12 - Free Trade Commission, **29**:28-9
Clause 13 - Payment of expenditures, **29**:30-1
Clause 20 - Regulations *re* Articles 312 and 313, **29**:31-36
Clause 21 - Orders *re* Article 2019, **29**:33-42
Clause 113 - Origin of Goods and Entitlement to Tariff Treatment, **31**:11,65
Clause 158 - Regulations *re* the North American Free Trade Agreement, Food and Drugs Act, **27**:7-8; **31**:42-4,65
Clause 186 - National Energy Board Act, **31**:65
Clause 193 - Burden of proof for patented process, **27**:10
Clause 199 - Transitional provisions respecting Bill S-17, **27**:10
Clause 200 - Regulations *re* the North American Free Trade Agreement, Pest Control Products Act, **27**:10
Clause 201 - 1988, c. 65, s. 23(2), Special Import Measures Act, **27**:10
Clause 202 - 1988, c. 65, s. 26(1), **27**:10
Clause 218 - Suspension of s.(4.2), **31**:65
Clause 242(1) - Coming into force, **25**:39-40,43-5; **27**:5-6; **29**:20,22-3,24-7; **31**:65
Clause 242(2) - Condition, **29**:22-3,24-6
First Reading February 25, 1993, Clause 222, subclause 77.013 (2) - Judges may be appointed, **30**:13
Part I - Implementation of Agreement generally, **29**:17
Part II - Related and consequential amendments, **29**:17
Part III, legal opinions requested, **29**:23-4
Historical background, **25**:29-33
Modification proposed, Canadian Drug Manufacturers Association, **27**:18-9
Omnibus, rule, **31**:40-1
Pre-study, **25**:28
Preamble, **25**:41; **31**:65,68
Report to Senate, without amendment, Sixteenth Report, **31**:6,7,68

Acier, industrie et commerce
ALÉ
Effet, **28**:13,15,17,30
Poursuites, mesures antidumping et compensatoires, décisions, **16**:10; **18**:14
Entente sectorielle, suggestion, **28**:30
Problème, **18**:26; **19**:10; **28**:27

Administration de l'énergie, Loi
Motion de révocation ou amendement, rémission, **13**:31

Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
ALÉ
Document: *Application de l'Accord de libre-échange par les États-Unis*, examen, possibilité, **5**:28
Impact, étude, rapport
Recherches par le Comité, suggestions, **15**:24,25-7,30-1
Référence, **22**:36,41-2
ALÉNA, étude, discussion, **1**:7-9,10; **3**:13-23; **4**:14-6
Appel au Règlement, **3**:9-10
Boycott par l'opposition, **1**:8
Calendrier des séances, discussion, **3**:12,26-8,47
Communiqués, procédure, **3**:46
Défense et sécurité, étude, possibilités, **1**:6-7,10; **3**:46; **4**:21-5
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Agence internationale de l'énergie, Programme international de l'énergie, ALÉNA, ALÉ, pénurie, dispositions, obligations, documents, informations, **20**:35
Aperçu, **3**:7-8,17-8
Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, demande au Comité de faire un exposé, **24**:5,41
Audiences, ordre de renvoi, portée, discussion, **3**:13-23; **4**:13-8; **6**:30; **20**:8-9
Bibliothèque du Parlement, services de recherches, **3**:19,24
Budget, 31 mars 1992, discussion, **3**:19-21,47
Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur, **3**:23,24
Conseil canadien des chefs d'entreprise
Demande au Comité de faire un exposé, **20**:6
Liste des membres demandée, **24**:36
Film concernant le déménagement de l'industrie de l'alimentation de la Californie au Mexique, **30**:6-7
Mexique, travailleurs, participation aux bénéfices, renseignements demandés, **17**:23
Rapport au plus tard le 17 décembre 1992, **3**:5,22
Date de la présentation du rapport final reportée au 29 octobre 1993, **20**:3
31 mars 1993, **15**:3,7
Réunions futures, calendrier, **5**:25,26-8; **6**:31; **20**:7-8
Services de personnel professionnel et de bureau, **3**:5,6,18-9, 21-2,23-4,46
Détachement de la fonction publique, **3**:18-9
Soumissions, propositions, **3**:19,23,25
Témoins, **3**:47
Proposés, discussion, **6**:30; **20**:7,8-12,35
Trente-quatrième législature
Dépenses encourues par le Comité au cours de la deuxième session, **14**:5
Mémoires et témoignages reçus au cours des première et deuxième sessions, **3**:5,22
Voyage, planification, discussion, **3**:4,14-6
Globalisation, document, préparation, **1**:8; **3**:7-8; **4**:13,16
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer
Renseignements demandés, **33**:18,19
Sous-comité du programme et de la procédure, **33**:14

Bill C-115, An Act to implement the North American Free Trade Agreement—*Cont'd*
Side agreements, effect, **29**:21-2
Text of NAFTA, final, **29**:19
Timing, **27**:5-6
Transition, **29**:18

Bill S-2, An Act to implement conventions between Canada and Finland, Canada and Czech and Slovak Federal Republic and Canada and the United Mexican States for the avoidance of double taxation with respect to income tax and the prevention of fiscal evasion and a convention between Canada and the United Mexican States for the exchange of information with respect to taxes
Coming into force, **1**:11-2
Historical background, **1**:12
Purpose, **1**:10-1
Ramifications, **1**:11,12-3
Report to Senate, without amendment, **1**:4,5,13

Binational Panel System
See under
NAFTA - Dispute settlement process

Bolduc, Hon. Roch, Senator (Golfe)
Bill C-6, **2**:13-4
Bill C-27, **3**:37,40
Bill C-53, **13**:13,21,25-7
Bill C-115
Automobiles, costs of manufacturing, **31**:15,28-9
Bill C-115, discussion, **29**:24,26,46
Energy, **31**:51
Lawyers, NAFTA, antidumping and countervailing duty, members of binational panel, and/or extraordinary challenge committee, **30**:30-1
Procedure, **29**:47; **30**:25
Bill S-2, **1**:11,13
Examination of negotiations for NAFTA...
Agriculture, **5**:19; **11**:21
Automobiles, rules of origin, **10**:27
CAFTA, governments, United States, behaviour, **18**:21,22
Canada, NAFTA, cabinet committee, **21**:26
Energy, NAFTA, restrictions, quantitative, import, export, proportionality provision, **20**:22
Exports, Europe, **24**:33,34
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Meetings, future, scheduling, **5**:26,27-8
Witnesses, proposed, discussion, **20**:12,35
GATT
Subsidies, research, **9**:24
United States, position, **25**:24
Latin America, **21**:35; **24**:32
Lumber industry, supply-demand, United States, **8**:25
Maquiladoras, environment, standards, Canadian corporations, **7**:16
Mexico, **17**:33; **24**:23; **26**:16
NAFTA, **21**:24,26; **25**:47
Oil and oil products, NAFTA, **20**:23
Organization of Petroleum Exporting Countries, **20**:31,33
Procedure, **5**:19; **20**:8,28; **25**:36,47
Royal Bank of Canada, CAFTA, study, reference, **15**:28
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Globalization, paper, preparation, **1**:8
Motions and agreements
Budget, Application for Budget Authorization for the period ending December 17, 1992, **9**:4-5,30
Deputy Chairman, election, **25**:6

Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent—*Suite*
Lettres
Démission, lettre du sénateur Ottenheimer comme président, référence, **3**:7
Gordillo, Son Excellence Jorge, ambassadeur du Pérou, invitation à venir au Pérou, **20**:6-7
Hommage à la contribution du sénateur van Roggen, lettre doit être écrite, **3**:5,24
Mandat, **1**:8-10
Membres
Modifications, **2**:2; **3**:2; **4**:2; **8**:2; **9**:2; **10**:2; **12**:2; **13**:2; **14**:2; **15**:2; **16**:2; **17**:2; **18**:2; **21**:2; **25**:2; **27**:2; **29**:2; **30**:2; **31**:2; **33**:2
Nombre, **4**:5,21-5
Motions et conventions
Ajournement, **4**:25
Ajustement des salaires réels au Mexique et aux États-Unis, diagramme déposé par Ricardo Grinspun, **23**:4,38
ALÉNA (L') et la transformation néoconservatrice: Impact sur le Canada et le Mexique, mai 1993, par Ricardo Grinspun; adoptée, **23**:4,38
Budgets
Demande d'autorisation budgétaire pour la période se terminant
17 décembre 1992, **9**:4-5,30
31 mars 1992, **4**:4,18,20
Sécurité et de la défense nationale, sous-comité
Budget supplémentaire pour transport et communications
5 mai 1992; adoptée, **10**:5,42
5 mai 1993; adoptée, **20**:4,6
19 mai 1992; adoptée, **12**:4,6-7
Reserves des Forces canadiennes, étude; adoptée, **19**:4,6-7
Cohen, Robert, notes de discours soumises, annexées; adoptée, **22**:4,59
Comptes payables, certification; adoptée, **3**:4,11
Dépenses encourues par le Comité au cours de la deuxième session de la trente-quatrième législature; adoptée, **3**:4,11-2
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Établissement du Comité; adoptée, **3**:4-5,23
Impact macro-économique de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, dixième rapport du Comité; adoptée, **16**:5
Quinzième rapport; adoptée, **29**:5
Weintraub, Sydney, notes de discours soumises, annexées: adoptée, **22**:4,59
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer
Dix-septième rapport, rapport intérimaire; adoptée, **33**:4,8
Procès-verbal du Comité permanent de la justice et du solliciteur général de la Chambre des communes, fascicules 65 et 66, troisième session de la trente-quatrième législature, connaissance; adoptée, **33**:5,20-1
Réunion à huis clos; adoptée, **33**:4,7
Témoins, remboursement; adoptée, **33**:5,21
Informetrica Limited, *Observations sur les effets du Libre-échange*; adoptée, **15**:4,34
Lipsey, Richard, *Politique (La) canadienne du commerce extérieur dans le contexte des accords régionaux de libre-échange: L'ALÉCA, L'ALÉNA, et l'ALÉHO*; adoptée, **23**:4,38
Membres, augmentation; adoptée, **4**:5,21-2
Ordre du jour, **3**:12-3
Pollock, David, notes de discours soumises, annexées: adoptée, **22**:4,5
Président, élection; adoptée, **1**:4,6; **3**:4,7
Procès-verbaux et témoignages, impression; adoptée, **1**:4,10
Programme et de la procédure, sous-comité; adoptée, **3**:5-6,29
Projet de loi C-6, rapport au Sénat, sans amendement, **2**:4,25
Projet de loi C-27, rapport au Sénat, sans amendement, **4**:4,13

Bolduc, Hon. Roch, Senator (Golfe)—*Cont'd*
Foreign Affairs, Standing Senate Committee—*Cont'd*
Motions and agreements—*Cont'd*
Minutes of Proceedings and Evidence, printing, motion, **1**:4,10
Organization meeting, **1**:8

Bombardier Inc.
Mexico
Business, **21**:12; **28**:22
Monterrey, subway tender, **17**:32

Bosa, Hon. Peter, Senator (York-Caboto)
Bill C-27, **3**:32-4,42
Bill C-53, **13**:14-5
Bill C-115
Automobiles, **31**:12,15,24-5,29
CAFTA, NAFTA, adopted but not proclaimed, effect, **29**:43-4
Canada-United States Agreement on Automotive Parts, **31**:13
Magna International, automobile plant, Pueblo, Mexico, **31**:25-6
Mexico, automobiles, wages, **31**:14
NAFTA, CAFTA, changes, improvements, **29**:42-3
Pharmaceutical industry, Mexico, **31**:46
Procedure, **30**:29,31; **31**:63,68
Examination of negotiations for NAFTA...
Agriculture, **5**:20-1; **11**:14
CAFTA
Impact, **15**:28-9; **16**:17-8
Investment, **25**:41
NAFTA, relationship, **21**:22,23
Companies, NAFTA, transnationals, **32**:18-9
Energy, NAFTA, restrictions, quantitative, import, export, proportionality provision, **20**:22
Foreign Affairs, Standing Senate Committee, meetings, future, scheduling, **5**:26,27
GATT, **9**:19-20; **11**:14; **19**:27; **28**:37,38,41
Imports, import surges, NAFTA, side agreement, **25**:32
Labour, NAFTA side agreement, **32**:18-9
Mexico, **11**:13-4; **17**:30,32
NAFTA
Agreements, side, **25**:40; **32**:9-10,19
CAFTA, changes, improvements, **25**:51-2
Ratification, non-ratification, **32**:19
Renegotiation, **28**:38
Timing, **18**:32-3; **25**:39
Pharmaceutical industry, **27**:19-21
Procedure, **20**:11; **21**:25; **25**:41
Procurement, government, NAFTA, opening of market to foreign competition, **19**:23
Social programs, CAFTA, relationship, **9**:19
Textile and clothing industry, **14**:20
Trade, supply management, **28**:40
Unemployment insurance, CAFTA, fishermen, relationship, **9**:19
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Motions and agreements
Adjournment, **4**:25
Budget, Application for Budget Authorization for the period ending March 31, 1992, **4**:4
Examination and report on negotiations for a North American Free Trade Agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments, *Macroeconomic Impact of the Canada-United States Free Trade Agreement*, Tenth Report of Committee, **16**:5
Security and National Defence Subcommittee, reserve army, study, budget, **19**:6,7

Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent—*Suite*
Motions et conventions—*Suite*
Projet de la loi C-53, rapport au Sénat, sans amendement, **13**:4, 31-2
Projet de loi C-115
Ajournement et le lendemain le Comité siège une demi-heure de plus; adoptée, **30**:5,33
Étude article par article; adoptée, **31**:5,63
Mémoire, par l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, **27**:4,21
Rapport au Sénat, sans amendement; adoptée, **31**:6,68
Projet de loi S-2, rapport au Sénat, sans amendement; adoptée, **1**:4,13
Remboursement des témoins; adoptée, **3**:4,10-1
Réunion sans quorum; adoptée, **3**:9-10
Sécurité et défense nationale, sous-comité
Autorisation d'entendre des témoignages, d'examiner et de faire rapport des questions liées à la sécurité nationale et à la défense ainsi qu'aux rôles futurs des forces armées canadiennes; adoptée, **9**:4,6
Canada (Le) face au défi de maintien de la paix dans une ère nouvelle, onzième rapport; adoptée, **16**:6
Voir aussi plus haut
Motions et conventions - Budgets
Vice-présidents, élection; adoptée, **3**:5,29; **25**:4,6
Ordres de renvoi, **1**:3; **2**:3; **3**:3,6,12,13; **13**:3; **15**:3; **20**:3; **29**:4; **33**:3
Observation, **15**:33
Permission de tenir la réunion pendant que le Sénat siège, **4**:21
Président
Ottenheimer, honorable Gerald R., **1**:4,6
Stewart, honorable John B., **3**:4,7
Programme et de la procédure, sous-comité, membres, composition, **3**:5-6,8-9,29
Projet de loi C-115, Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, transcriptions, **31**:64
Quorum, **3**:10
Rapports au Sénat
Voir
Rapports au Sénat
Séance d'organisation, **1**:6-10
Sécurité et défense nationale, sous-comité, **6**:30; **11**:5
Discussion, **4**:5,21-5
Formation, **9**:4
Membres, composition, **4**:22,24-5
Président, élection, **4**:25
Sénat, comités, modifications constitutionnelles, effet possible, études, **3**:32,45-6; **4**:7-8
Vice-présidents, élection, **3**:8,29; **25**:4,6

Affaires étrangères et commerce extérieur, Comité permanent de la Chambre des communes
Mémoire sur l'Accord de libre-échange nord-américain du Congrès du travail du Canada, **28A**:41-85
Sous-comité du projet de loi C-6, création, référence, **2**:10

Affaires extérieures, ministère
ALÉ, évaluation, **9**:13-5
Direction du contrôle des exportations, **2**:12
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer, position, **33**:10,17
O.D. Skelton, conférence, auspices, **9**:8
Organisations internationales, définition, **4**:9-10
Projet de loi C-27, définitions, formulation, **4**:11,12-3
Rapport annuel, **2**:14,22,24-5

Bosa, Hon. Peter, Senator (York-Caboto)—*Cont'd*
Foreign Affairs, Standing Senate Committee—*Cont'd*
Security and National Defence Subcommittee, members, composition, 4:25
Time of meetings, discussion, 3:47

Brazil
Potential, economic, 24:33
Prisoners
Expulsion
Assertion by Deputy Minister of Justice, 33:20
Law, legislation, 33:16
Foreigners, parole, discrimination, 33:16,17,18-9
Pardon, 33:18
Prisons, riots, 33:10,11
See also
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer
Inter-American Commission on Human Rights
International Covenant on Civil and Political Rights
Transfer of Offenders Treaty between Canada and Brazil

British Columbia
Pacific Rim countries, trade, 10:28

Burney, Derek, Canadian Ambassador in Washington, D.C.
Examination of negotiations for NAFTA..., appearance, suggestion, 6:30

Business Council on National Issues (BCNI)
Background information, 24:6
Membership list requested, 24:36
NAFTA, position, 24:6-13,35-6
Request to Committee to make a presentation on NAFTA, 20:6

Businesses
See
Companies

CAFTA
See
Canada-United States Free Trade Agreement

Calenti, Luciano, ACIC (Canada) Inc.; Canadian Drug Manufacturers Association
Bill C-115
Discussion, 27:12-5,17-21
Statement, 27:8-12

Cameron, Maxwell
The Political Economy of North American Free Trade, with Ricardo Grinspun, reference, 23:5,6

CAMI
CAFTA, interest expense, panel, reference, 8:17,22
NAFTA, provisions, 31:10

Canada
GATT, position, 5:9,12,14-5
NAFTA
Cabinet, Cabinet Committee, 21:26
Implications without NAFTA, 21:10; 22:19-20
Participation, 6:14,21-2; 10:19; 12:9-11,14,21-2; 14:25; 17:20; 18:7-8,31-2; 21:6-7; 22:43; 23:23-4,30,33
CAFTA, gains, protection, 6:10,13,14-5; 12:12-3,14,20; 18:7; 21:7,15; 24:6
Competitiveness, 18:9; 24:32

Affaires extérieures, ministère—*Suite*
Secrétaire d'État, service diplomatique et consulaire
Privilèges d'exonération fiscale ou douanière, 3:42-3
Subdivisions politiques d'états étrangers, traitement, décision, 3:38,44
Sénat, veto, questions d'importance nationale, études, renseignements demandés, 3:32,45-6; 4:7-8
Service extérieur canadien, délégués commerciaux, statut, 3:33
Services diplomatique et consulaire, sécurité, provinces, consultation, 3:35

Afrique du Sud
Sanctions économiques appliquées par le Canada, 13:15

Agence internationale de l'énergie (AIE)
Membres, 16:28
Programme international de l'énergie
ALÉNA, ALÉ, rapport, 20:16,23
Pénurie, dispositions, obligations, 20:34-5
Mexique, n'a pas ratifié, 20:16,28
Sécurité nationale, dispositions, 20:33

Agriculture
Accords commerciaux, 11:21-2; 31:32-4
ALÉ
Céréales, Commission canadienne du blé, préoccupation, 11:10,11
Commodity Credit Corporation (États-Unis), préoccupation, 11:11
Frontière, inspections, aliments et produits alimentaires canadiens, difficultés, 11:18-9
Retour au taux de droit NPF, 11:15-6,27
ALÉNA
Accords des produits, positions, 11:12
Application, 11:27-8
Céréales, marché, 11:10
Effet possible, 4:14; 6:25
GATT, effet, 11:9,14-5; 31:33
Marchés, accès, 11:11,20-1
Normes techniques, règles, 11:11,14
Prix d'acquisition, 11:10
Produits chimiques, pesticides, aliments, sécurité, 11:17; 31:36,43
Règlement des différends, 11:11; 30:17-9; 31:32-4
Subventions, 11:10,11,16; 19:26-7
Tarifs, 11:10,11
Comparaison, ALÉNA, ALÉ, 30:19; 31:32,33-4
Contingents, droits et contingents de production, transfert, 5:19-20
Denrées, prix des produits fabriqués au Canada, 5:17,21
Exportations, Canada, États-Unis, Mexique, 11:13
GATT
Document Dunkel, propositions, 5:7,9-12; 11:22-4
Équivalent tarifaire, explication, 5:11
Gestion des approvisionnements, remplacement par un régime de droits de douane, effet, 5:5,8-10,14-9; 11:8,14-5
Groupe de Cairns, position, 5:9
Importations, "niveau minimum d'accès", 5:9
Gestion des approvisionnements
Adaptation, changement, 11:25-6; 19:26-7
ALÉNA, effet, 11:27-9; 19:26-7
But, 5:20
Denrées, prix, contrôle, 5:20-1
GATT, propositions Dunkel, effet, 5:5,11,14-5
Marchés intégrés, 11:7
Offices de commercialisation
Voir plus haut
Gestion des approvisionnements

Canada—*Cont'd*
NAFTA—*Cont'd*
Participation—*Cont'd*
Hub and spoke, avoidance, **6**:10-1,13,14-5,22; **17**:31; **18**:7; **23**:18-9; **24**:15
Influence, **6**:19-20
Investment, effects, **6**:22; **7**:23; **12**:10; **21**:7,30
Market, opening, **6**:11,22; **11**:20; **17**:23-4; **22**:20; **24**:16,27-8
Mexico, position, **6**:19; **17**:30-2; **26**:12
Non-participation, effects, **6**:14; **8**:30-1; **9**:23; **18**:10; **21**:8, 19-22,31-2; **23**:19-20; **24**:16,32
Objectives, **21**:7-8,12,15
Political relations, **21**:30
Role, **18**:6-8; **21**:35-6
Rules of origin, **6**:22
Supplies, inexpensive, Mexican, access, **18**:8-9
Position, **6**:20

Canada at the Crossroads: The Reality of a New Competitive Environment
Porter, Michael, study, reference, **4**:15

Canada Treaty Series
NAFTA, final text, **29**:19,29

Canada Watch Committee (United States)
Creation, **9**:7,14,26

Canada-United States Agreement on Automotive Products
Duties on non-pact companies in Canada, NAFTA, impact, **10**:15-7
Duty rates, **31**:12,14
Evaluation, **10**:10-2
Mexico, rights, **31**:15
Purchases from Canadian suppliers, total, 1990, **10**:11
Purposes, effects, **10**:10-1,29
Rule of origin, **8**:16-7
CAFTA, effect, **10**:8,29; **28**:27
NAFTA, effects, **31**:12-4
Trade, free-managed on sectoral basis, **10**:40-1; **23**:30-1
Trade agreements, CAFTA, NAFTA, **28**:28; **31**:11,13-4
United Autoworkers Union, position, **28**:17
Value added, requirement, percentage of Canadian content, **31**:13

Canada-United States Free Trade Agreement (CAFTA) (FTA)
Abrogation, **8**:25-6; **21**:16; **28**:11,28,38
Amendments, provisions, **29**:43-4
Application, meaning, decision, suggestion, **9**:13
Article 301 - Rules of Origin - General Rules, **8**:8,13-4,15
United States administration, initiated action, **8**:9,13-4,21-2
Article 1905
See
Article 1907
Article 1906 - Duration, **25**:48-9
Article 1907 - Working Group, **25**:4-9,47-9; **29**:44-5,46
Article 2009 - Softwood Lumber, **8**:13,24-5
Article 2010 - Monopolies, **26**:16-7; **27**:14
Article 2011 - Nullification and Impairment, **27**:14
Assessment, Economic Council of Canada, study, 1988, reference, **15**:11
Canada-United States Agreement on Automotive Products, effect, **10**:8,29; **28**:27
Change, **9**:26
Chapter 18 - Institutional provisions, **8**:13,17,18; **29**:17
Decisions, binding in international law, suggestion, **9**:12-3,18
Panels, evaluation, **8**:27-28

Agriculture—*Suite*
Politiques, **11**:7-8
Productivité, accroissement, **11**:7
Produits chimiques agricoles, règlement, **11**:17; **31**:36,43
Voir aussi
Aliments, industrie et commerce
Fermes
Pays individuels

Agriculture, ministère
GATT, proposition Dunkel, évaluations d'impact, **5**:15-9

Aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre, programme
Voir sous
États-Unis

AIE
Voir
Agence internationale de l'énergie

Ajustement des salaires réels au Mexique et aux États-Unis
Diagramme déposé par Ricardo Grinspun, **23B**:2

Alcool
Voir
Boissons alcooliques

ALÉ
Voir
Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis

ALÉCA
Voir
Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis

ALÉHO
Voir
Accord de libre-échange de l'hémisphère occidental

ALÉNA
Voir
Accord de libre-échange nord-américain

ALÉNA (L') et la transformation néoconservatrice: Impact sur le Canada et le Mexique
Grinspun, Ricardo, mai 1993, **23A**:29-59

Aliments, industrie et commerce
ALÉ, frontière, inspections, difficultés, **11**:18-9
ALÉNA
Étiquetage, règlements, **31**:34-6
Mexique, exportations, **22**:7,8,12
Produits chimiques agricoles, résidus, protection des consommateurs, **11**:17; **31**:36,43
Transformation, effet, **11**:27-8
Film *The Dirty Business* au sujet du déménagement de l'industrie de l'alimentation de la Californie au Mexique, **17**:20,21; **30**:6-7
Sécurité, normes, **11**:17
Valeur ajoutée, **11**:7

Aliments et drogues, Loi
Projet de loi C-115, effet, **27**:7-8; **31**:42-4

Canada-United States Free Trade Agreement (CAFTA) (FTA)—*Cont'd*
Chapter 19 - Binational Dispute settlement in Antidumping and Countervailing Duty Cases, **8**:14,17,21,24; **9**:15
Decisions, **9**:12,14
Evaluation, **19**:8
Exposé suggested, **29**:43,44
Panels, evaluation, **8**:27-8; **25**:25-6; **30**:11
Remedies, replacement requirement, **19**:9
Charters, social, labour, none, **6**:12,17
Commitment, Canada, **8**:10,18
Countervail and anti-dumping, procedures initiated by U.S., **19**:20
Dispute settlement process
Binational panels
Cases
Causes, statistics, break down, **19**:29
Initiated by Canada, **19**:19-20
Decisions, American reaction, **18**:13,18-9; **19**:16-9; **30**:20-5
Evaluation, **18**:12-3,19-20; **30**:11,19-23,26-7
Working group, **18**:22-3,26-7; **25**:47-9; **29**:44-5,46
Evaluation, **7**:22; **8**:7; **10**:37; **19**:16-8; **23**:17; **24**:9
Importance, **10**:9
Lobster, East Coast, panel decision, **8**:7,27
Pacific coast salmon and herring, panel decision, **7**:6; **8**:7,27
Petition by U.S. Senators, **19**:18-9
Pork, **8**:7
Softwood lumber, **7**:19,22; **8**:7,10,13-4,16,17,19,21,23-6,28; **9**:15,26-7
Evaluation, **8**:10,12,15; **9**:13-5; **23**:20-1,24-5,34-5; **25**:25-6,29; **28**:6,8,22
Extraordinary challenge procedure, **8**:9,14; **18**:13,19; **19**:14-5; **30**:12,15
Flaws, **9**:16-7; **10**:25-6
GATT
Difference, **9**:12
Subsidies, definition, significance, **5**:12-3; **9**:11-2,17,24-5
Tariff elimination, schedule, **5**:10
Tariffs, possible, effect, **9**:19-20
Uruguay Round, impact, **5**:8-10
Governments
Canada, message to U.S., **9**:14
United States
Actions, perception, **8**:9,14,16-7,19-21; **9**:11,25-7
Behaviour, **18**:21-2
Results, opinion, **18**:28
Impact
Anticipation, public, **15**:23
Bitterness towards U.S., **22**:19
Data, difficulties, **15**:18-20
Economic, **8**:6; **23**:9
Employment, **8**:6; **15**:14-5; **24**:12; **28**:8,24-5
Evaluation, **15**:32-3; **16**:18; **22**:45-6; **24**:12; **28**:15,21
United States, statistical information, **16**:17-9
Foreign policy, **9**:7-13
Models, **15**:11-2,27-8
North-south linkages, versus east-west, **28**:9
Public sector, **28**:9
Research by the Committee, suggestions, **15**:24,25-7,30-1
Studies, **15**:9,10,11,13-4,17,21-4,28-9; **22**:36,41-2; **25**:36
Legislation contrary to Agreement, **8**:25-7
Market, American
Access, **28**:8
Canada's share, **24**:8-9
Motives, **23**:17
NAFTA
Changes, improvements, **18**:12; **19**:8-13; **23**:20; **25**:30,51-2; **29**:36,42-4

Allemagne
GATT, *Projet d'acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round*, décembre 1991, situation politique, effet, **11**:24

Ambassades
Voir
Service diplomatique et consulaire

Amérique latine
Accords commerciaux, **26**:6
ALÉNA, effet, **21**:28,29-31,35
Canada-États-Unis, relations, perception, **21**:36
Économie, **23**:32,33
Exportation, **21**:33
Libre-échange hémisphérique, **9**:28-9; **17**:31,34; **21**:33,34; **23**:18-20
Politiques, **23**:26-7; **24**:9-10
Relations, avenir, **24**:32-3
Unité, **21**:34

Amnistie Internationale
Pérou, rapport sur les droits de la personne, communiqué, référence, **3**:6,46

Analyse de Politiques
Article, *NEP (The) Meets the FTA*, par André Plourde, référence, **20**:34

Andreychuk, honorable Raynell, sénateur (Saskatchewan)
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Automobiles, pièces, industrie, ALÉNA, effet, **24**:25-6
Droits de la personne, accords de libre-échange, relation, **28**:34-5
GATT, ALÉNA, comparaison, **28**:34
Mexique, droits de la personne, **28**:35
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer, Brésil, prisons, émeutes, **33**:11
Projet de loi C-115, ALÉ, chapitre 19, exposé, commentaire, **29**:44

Antilles
ALÉNA, effet, **21**:28,29,31
Globalisation, effet, **4**:20-1
Voir aussi
Caribcan

Application de l'Accord de libre-échange par les États-Unis
Document examen par le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, possibilité, **5**:28

Approvisionnements des gouvernements
ALÉNA
États-Unis, accès, position, **18**:8; **21**:23-4
Ouverture du marché à la concurrence étrangère, **19**:23
Provinces, politiques, effet, **28**:12
GATT, Uruguay Round, **19**:27
Voir aussi
Gestion des approvisionnements

April, Serge, conseiller juridique suppléant, ministère des Affaires extérieures
Projet de loi, C-27
Discussion, **3**:32-4,36-41,43-5; **4**:11-3
Exposé, **3**:30-1; **4**:7-11

Canada-United States Free Trade Agreement (CAFTA) (FTA)—*Cont'd*
NAFTA—*Cont'd*
Comparison, Chapter 19, **19**:8-9,11-2; **29**:36-7,42-3
Effect, **6**:14; **8**:28; **10**:26,28; **12**:12-3,14; **18**:12-3; **21**:15-7, 22-4; **23**:20,24-5; **24**:7,16; **28**:6; **29**:16-7,20,21,43-4
Extension, **28**:6
Gains, protection, **6**:10,14-5; **12**:12-3,14; **21**:22-3
Provisions not duplicated, procedure, **29**:16-7
Supersession, **10**:26; **21**:15-7; **29**:16-7,20,21
Perception, Canada, United States, differences, comparison, **8**:11
Position
Canadian Federation of Labour, **6**:20-1
Canadian Labour Congress, **28**:6,8
Canadian Textiles Institute, **14**:23
Gotlieb, Allan, **9**:7-13
Noranda Forest Inc., **7**:17-20
Problem, source, **8**:19-21
Protection, **9**:10
Renegotiation, discussion, **9**:17-8; **10**:25; **28**:38
Rules of origin, **10**:27; **12**:12
Safeguard clauses, **18**:22
Snapback provisions, **11**:15-6,27
Database, **11**:15-6
Status, **9**:14
Supersession, **10**:26; **21**:15; **29**:16-7,46
Transition period, **10**:42
See also
Individual subjects

Canada's Land Forces
Report of the Special Committee of the Senate on National Defence, October 1989, reference, **4**:22-3

Canadian Apparel Manufacturers Institute
Examination of negotiations for NAFTA..., recommendations, **14**:10-1

Canadian Armed Forces
General Motors of Canada Ltd., Diesel Division, light armoured vehicles, contract, **2**:12
Roles, future, **4**:23-4

Canadian Auto Workers
Creating Better Side Agreements for the NAFTA: Addressing the Issue of Potential Import Surges, by Robert B. Cohen, Economic Strategy Institute
Analysis to be sent to the Committee, **28**:30
Text, **28B**:1-19

Canadian Bankers Association
Members, **12**:18
NAFTA, position, **12**:18,19-21

Canadian Business Council on National Issues
See
Business Council on National Issues

Canadian Centre for Policy Alternatives
NAFTA, analysis, **28**:9-10

Canadian Chamber of Commerce
Background information, **6**:10
Canadian Council of the Americas, member, **6**:5
NAFTA
Canadian participation, support, reasons, **6**:10-1,27
Delegation to Mexico, **6**:5

Arabie Saoudite
Véhicules blindés légers
Approvisionneurs, possible, **2**:15
Armes à feu automatiques, **2**:11,23
Utilisation, fonction, **2**:11,14-5
Vente par General Motors du Canada, **2**:8,9
Contrat, **2**:10-1,20-1

Arbitrage commercial, Loi
Modification, **29**:19

Archibald, Sanford L., président, Institut canadien des textiles
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **14**:30-1
Remarques, **14**:22,30
Notes biographiques, **14**:22

Architectes
ALÉ, réglementation, conditions d'attestation, accord, 1991, **9**:14

Argent, blanchiment
Législation, **12**:25

Argentine
Réformes, **24**:32-3

Armement
Contrôle
Projet de loi C-6, ramifications, **2**:8-9
Transbordement, **2**:23-4
Fabrication, politique étrangère, rapport, **2**:12-3,22-4
Ventes totales 1990, **2**:22
Voir aussi
Armes à feu

Armes à feu
Automatiques
Exportation
Accords bilatéraux, **2**:9,13-4,16,19-20,22,24-5
Cas par cas, application, **2**:9,15,16
Liste des pays désignés, **2**:13-4,24
Publicité, réglementation, **2**:18-9
Voir aussi
Projet de loi C-6

Arnott, Douglas, greffier adjoint du Comité
Reconnaissance, **3**:7

Assessing NAFTA; A Tri-National Analysis
Globerman, Steven, et Michael Walker, référence, **20**:12

Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques (ACFPP)
Demande au Comité de faire un exposé concernant projet de loi C-115, **24**:5,41
Information de base, **27**:5
Projet de loi, C-115
Mémoire annexé, **27A**:31-60
Modification proposée, **27**:18-9
Position, **27**:5-12
Témoignage, référence, **31**:39-40,41-2,44

Association des banquiers canadiens
ALÉNA, position, **12**:18,19-21
Membres, **12**:18

Canadian Charter of Rights and Freedoms
Restricted weapons, advertising regulations, relationship, **2**:18-9

Canadian Council of the Americas
Canadian Chamber of Commerce, member, **6**:5

Canadian Drug Manufacturers Association (CDMA)
Background information, **27**:5
Bill C-115
Modification proposed, **27**:18-9
Position, **27**:5-12
Submission, appended, **27A**:1-30
Testimony, reference, **31**:39-40,41-2,44
Request to Committee to make a presentation on Bill C-115, **24**:5,41

Canadian Environmental Review
See
North American Free Trade Agreement: Canadian Environmental Review

Canadian Federation of Labour
CAFTA, position, **6**:20-1
Delegation to Mexico, May 1991, **6**:5,6
Institutional Revolutionary Party, meeting, **6**:6
Maquiladoras, tour, 1991, findings, **6**:9
Mexican Workers' Federation, meeting, **6**:6
NAFTA, position, reasons, **6**:6,20-1,28-9

Canadian Foreign Service
See
External Affairs Department

Canadian International Trade Tribunal (CITT)
Antidumping and countervailing duty, complaints, procedure, **30**:7
Procurement, powers, **29**:18
Textile tariff reduction, recommendation, **14**:10,27

Canadian Labour Congress
CAFTA, **28**:6,8
Canada-United States Agreement on Automotive Products, recommendations, **28**:27
NAFTA, position, **28**:6-13
Submission by the Canadian Labour Congress on the North American Free Trade Agreement to the House of Commons Standing Committee on External Affairs and International Trade, **28A**:1-40

Canadian Labour Force Development Board
Establishment, **25**:36

Canadian Public Policy
Article, *NEP (The) Meets the FTA*, by André Plourde, reference, **20**:34

Canadian Textiles Institute
Background information, **14**:22-3
CAFTA, position, **14**:23
GATT, Uruguay Round, letter to Hon. Michael Wilson, concerning, textile tariffs, May 14, 1990, reference, **14**:27,32
NAFTA, position, **14**:23,25-6

Canadian Trade Policy in Relation to Regional Free Trade Agreements: CAFTA, NAFTA, and WHIFTA
Lipsey, Richard, **23C**:1-32

Association des fabricants de pièces de véhicules automobiles du Canada
ALÉNA, règles d'origine, suggestions, **10**:14,31
Autos and the NAFTA, document présenté au John Deutsch Policy Forum, octobre 1991, référence, **10**:13,14
Compagnies, fermeture, **10**:13
Exportations au Mexique, promotion, **10**:33
Membres, **10**:13
Sondage, protectionnisme américain, **10**:30

Association des manufacturiers d'automobiles japonaises
Voir
Japan Automobile Manufacturers Association of Canada

Association du transport aérien international
Projet de loi C-27, organisation internationale, définition, **3**:37

Assurance-chômage
ALÉ, pêcheurs, relation, **9**:19
Coûts, Canada, États-Unis, Mexique, comparaison, **28**:36-7
Mexique, **26**:27-8

Assurance-maladie
ALÉ, effet, **22**:58-9; **23**:33
Coûts, employé, employeur, comparaison, Canada, États-Unis et Mexique, **28**:36

Atkins, honorable Norman K., sénateur (Markham)
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Mandat, **1**:8
Procédure, **6**:31
Séance d'organisation, **1**:9
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent, témoins, proposés, discussion, **20**:10,11
ALÉ, gouvernement, États-Unis, résultats, avis, **18**:28
ALÉNA, ratification, **18**:28,29
Procédure, **18**:32; **20**:8
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer, Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, témoins, remboursement, **33**:21
Projet de loi C-27, procédure, **3**:45
Projet de loi S-2, **1**:11,13

Australie
Nouvelle-Zélande, loi sur la concurrence, relation, **19**:22

Autochtones
Droits issus de traités, ALÉNA, répercussion, **31**:60

Automobiles
ALÉ
Accord canado-américain sur les produits de l'industrie automobile, effet, **10**:17
Administration américaine, initiative, **8**:9
Droits, programme de remise, **31**:11
Emplois, perte, comparaison avec les États-Unis, **10**:21-2
Impact, **15**:28,29; **24**:14-5
Production, surcapacité, protection, **10**:29-30
Règlement des différends, **10**:33-4
Règles d'origine, **8**:7,12-3,16,21-3; **10**:7,18,27; **28**:27
ALÉNA
Bénéficiaires, importants investissements, suggestion, **10**:8, 41-2
Compagnies qui ne sont pas visées par le Pacte de l'automobile, effet, **10**:15-7; **31**:11

Canadian Wheat Board
CAFTA, concern, 11:10,11

Carbon Black
See under
Commerce Department (United States)

Caribbean Basin Initiative (CBI)
NAFTA, comparison, 25:15-6
United States, future trade relations, 25:21

Caribbean countries
NAFTA, effect, 21:28,29,31

Caribcan
Globalization, effect, 4:20
NAFTA, effect, 21:31

Carney, Hon. Pat, Senator (British Columbia)
Bill C-115
Agriculture, trade provisions, comparison, NAFTA, CAFTA, 30:19; 31:32,33
Automobiles, Mexico, productivity, Canada, comparison, 31:28
NAFTA, position, Asian-Pacific trading partners, 31:23
Procedure, 31:61
Sugar, United States, imports from Canada, presidential proclamation, recommendation, 30:17-8; 31:31-2
Bill S-2, 1:4,12,13
Examination of negotiations for NAFTA...
Agriculture, 5:10-1,12; 11:15-6,17
Automobiles, 10:29-30,31,32
CAFTA, governments, United States, actions, perceptions, 8:16
Canada-United States Agreement on Automotive Products, 10:29
China, United States, most-favoured-nation status, extension, 25:19
Environment, NAFTA, side agreement, 25:33
Financial services, GATT, 5:24
Foreign Affairs, Standing Senate Committee, meetings, future, scheduling, 5:26,27
International Energy Agency, 16:28
Japan, United States, trade relationship, 25:27
Mexico, automobiles, wage rates, 10:35
NAFTA
Agreements, side, 25:19,31,32
Consultation, automobile industry, 10:28,29
Extraordinary challenge procedure, 18:18,19-20
Impact, analysis, 18:30
Investment, chill, 18:17
Position, Gordon Ritchie, 8:18
Ratification, non-ratification, 16:22-4; 25:20
Timing of legislation, 18:16,20
Trilateral commissions, recommendation, 10:9,33-4
Pharmaceutical industry, 5:24
Poultry industry, chicken pot pie producers, FTA, tariffs, quotas, 5:21
Procedure, 5:14,18,22; 8:18; 10:33,34; 18:30; 25:34
Subsidies, 5:12,13; 11:16
Textile and clothing industry, 14:11-7,20,32-3
United States, 8:29; 16:21-2; 25:18
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Examination of negotiations for NAFTA...
Budget, to March 31, 1992, discussion, 3:20-1
Study by Committee, discussion, 1:7-8,9-10; 3:13-9,22
Mandate, 1:9

Automobiles—*Suite*
ALÉNA—*Suite*
Consultation, Comité consultatif de l'automobile, 10:28-9; 31:30
Droits, programme de remise, drawback, effet, 10:15-7; 31:11
Effet, 28:29-30; 31:11,31
Objectifs, 31:10,20-1,27-8,29,31
Ontario, gouvernement, objectifs, 10:32-3
Période de transition, 10:21,23; 24:25; 31:20
Pertes temporaires, 6:25
Pièces, fabricants, Ontario, effet, 6:24-6
Protectionniste, 23:8
Recommandations
Congrès du travail du Canada, 28:27
Société des fabricants de véhicules à moteur, 10:9-10
Règles d'origine, 10:7,8-9,13-4,17-8; 24:17-9,24-5; 31:9-10
Contenu, 28:18,27; 31:9,17-20,22
Exemption, effets, 22:9-10; 31:18-9
Suggestion, 10:14,31
Dispositions, 31:10
Formule, "coût net", 10:27-8; 24:24-5; 31:9-10
Pièces importées du Mexique, 31:12
Valeur ajoutée, canadienne, suggestion, 10:14,31
Sociétés transplantées, investissement au Mexique, considérations, 10:34-5
Commerce, Canada-États-Unis, 1965-1990, chiffres, 10:10
Compétitivité, nécessité, 10:30
Coût de fabrication, 31:15,24-9
Droits de douane, compagnies du Canada pas visées par le Pacte de l'automobile, 10:15-6; 31:11
Emploi
Montage, 1970 à 1990, comparaison Canada-États-Unis, 10:11
Perte, 10:13,21-2
Usines japonaises au Canada, 10:15
Exportations
Au Japon, obstacles, 10:24
Aux États-Unis, 1991, des usines japonaises au Canada, 10:15
Immobilisations, nouvelles, annuelles, 1977-1989, 10:11
Importations du Mexique, 18:24; 31:14
Industrie
Aperçu économique, années 90, 10:12; 24:23-4,26-7,30-1
Groupe de travail sur l'industrie 1980-1981, 28:16-7
Investissement
Fabricants d'automobiles japonaises au Canada, 10:15
Facteurs, 10:12
Marché mexicain, accès, 10:16,19,20-1,23,33; 21:21; 31:10
Pièces, industrie
ALÉNA, effet, 24:25-6
Droits de douane externes, suggestion, 10:17
Exportations, 10:13,23
Fragmentation, 10:13-4
Importations, 10:14,22,23,33
Situation, critique, 10:13
Production, 10:11,15
Protectionnisme américain, secteur des pièces d'automobiles, sondage, 10:30
Recherches et développement, 1975-1980, pourcentage de la valeur des livraisons, 10:11
Règles d'origine, 10:7,18,26-7
Sociétés, trois grandes
Emplois, nombre, 10:22
Investissements au Canada, 24:18
Salaires annuels, 1990, ventes nettes, actif, chiffres, 10:11
Sociétés transplantées
Amérique du Nord, capacité, 10:8
Canada, 10:12
Investissement, 10:8

Carney, Hon. Pat, Senator (British Columbia)—*Cont'd*
Foreign Affairs, Standing Senate Committee—*Cont'd*
Motions and agreements
Examination and report on negotiations for a North American Free Trade Agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments, **3**:4-5,22-3
Meeting without quorum, **3**:9-10
Point of order, **3**:9-10
Services of professional and clerical staff, **3**:23-4,25
Letter, quotation, **3**:46
Time of meetings, discussion, **3**:12,26-8
Travel plans, discussion, **3**:14-6
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer
Appeals, **33**:14
Transfer of Offenders Treaty between Canada and Brazil
Provisions, sentences, conversion, **33**:15
van Roggen, Hon. George, Senator, letter to be sent, tribute to contribution, **3**:24

Carter, James E., Vice-President, Policy Development, Automotive Manufacturers' Association of Canada
Examination of negotiations for NAFTA...
Autos and the NAFTA, paper delivered at the John Deutsch Policy Forum, October, 1991, reference, **10**:13,14
Discussion, **10**:20,22-4,26-7,30-3,38-9
Statement, **10**:13-4

CAW - Canada
See
Canadian Auto Workers

CBI
See
Caribbean Basin Initiative

C.D. Howe Institute
CAFTA, study, **25**:29
Were the Optimists Wrong on Free Trade?: A Canadian Perspective, paper, Daniel Schwanen, reference, 15:8,14-5,28

CDMA
See
Canadian Drug Manufacturers Association

Centre for International Studies (Mexico)
Funds, **17**:9,14-5

CFCs
See
Chlorofluorocarbons

Cheese
See under
Dairy industry

Chemical industry
CAFTA, market access, effect, **12**:8-9
Exports to
Mexico, **12**:9
United States, percent, **12**:8
GATT, commitment, **12**:9
Imports from Mexico, **12**:9
NAFTA, effect, **12**:9-11,12
See also
Agriculture - Chemicals
Petrochemical industry

Automobiles—*Suite*
Sociétés transplantées—*Suite*
Japonaises au Canada, **10**:15,19,22-3,32
Travailleurs
Éducation, formation, **10**:39-40
Productivité, comparaison, Japon, Amérique du Nord, **10**:23-4
Véhicules, capacité excédentaire, **10**:22
Voir aussi
Accord canado-américain des produits de l'industrie automobile
Décret mexicain de l'automobile
Honda Canada Incorporated
Magna International
Pays individuels

Autos and the NAFTA
Document présenté au John Deutsch Policy Forum, octobre 1991, par James E. Carter, référence, **10**:13,14

Avocats
ALÉNA, droits antidumping et compensateurs, membres d'un groupe spécial binational, et/ou d'un comité pour l'examen de contestations extraordinaires, **30**:9,10-5,28,30-1

Balfour, honorable Reginald James, sénateur (Regina)
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Motions et conventions
Notes soumises par David Pollock, annexées, **22**:5
Sécurité et défense nationale, sous-comité
Budgets
Budget supplémentaire pour transport et communications
5 mai 1993, **20**:4,6
19 mai 1992, **12**:4,6-7
Reserves des Forces canadiennes, étude, **19**:4,6-7
Canada (Le) face au défi de maintien de la paix dans une ère nouvelle, onzième rapport, **16**:6
Sécurité et défense nationale, sous-comité, aperçu historique, **12**:6-7

Banamex
Banque canadienne au Mexique, absorbée par, **12**:19

Banque du Canada
Taux d'intérêt, politique, effet, **31**:18

Banque Royale du Canada
ALÉ, étude, référence, **15**:28

Banques et opérations bancaires
ALÉ, impact, **15**:28-9
Canada
Au Mexique, **12**:19
Aux États-Unis, **12**:18-9,23-5
Intérêts étrangers, **12**:22-3
Traités, intergouvernementaux, **12**:25
Voir aussi
Mexique
Services financiers

Barootes, honorable Efstathios William, sénateur (Regina-Qu'appelle)
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
ALÉNA, non-participation canadienne, effets, **8**:30-1
Procédure, **8**:14

Chicken
See under
Poultry industry

Chile
Exports, **21**:33,34
Mexico, free trade agreement, **3**:13; **17**:33; **21**:33
NAFTA
Customs, **29**:17
Enlargement, interest, reasons, **21**:29-30,32-4; **24**:32
United States, future trade agreement, discussion, **25**:21

China
Economy, **28**:33-4
Markets, trade, growth, **24**:14
United States, most-favoured-nation status, extension, **25**:7,19-20

Chlorine
See under
Pulp and paper industry

Chlorofluorocarbons
International agreement, Canadian federal and provincial standards, **7**:12-3

Chrysler Canada Ltd.
Bramalea facility, employment, investment, **10**:29-30

CITT
See
Canadian International Trade Tribunal

Civil rights
Bill C-53, jurisdiction, **13**:12

Clark, Norman A., President, Motor Vehicle Manufacturer's Association
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, **10**:20,21,22,24-6,28-30,32,33-8,40-2
Statement, **10**:7-12

Clark, Robert, Deputy Chief Negotiator, Office of NAFTA, Department of External Affairs
Bill C-115, discussion, **29**:37-42; **30**:23,27-8; **31**:15-6,22-4, 27-8,31,45,60,62-3
Biographical notes, **21**:5
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, **21**:10-26
Statement, **21**:5-10

Cleland, Mike, Director General, Energy Policy Branch, Department of Energy, Mines and Resources
Bill C-115, discussion, **31**:48-54,57-8

Clinton, Bill, President, United States of America
NAFTA, position, **16**:13-6

Close, Patricia, Director, Tariffs Division, Department of Finance
Bill C-115, discussion, **31**:60

Coal
Imports from United States, **20**:14
Reserves, United States, comparison, Canada, Mexico, **20**:14

Barry, Eric, président, Institut canadien des textiles
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **14**:31-5
Exposé, **14**:22-8
Notes biographiques, **14**:22

Bata Footwear
Fabrication, marché national, **6**:25

Bâtir ensemble l'avenir du Canada
Citation, **3**:31

Baucus, Max, sénateur, président, sous-comité du commerce international (États-Unis)
ALÉ, bois, application, contestation, **8**:24

Beatty, Stephen, directeur exécutif, Institut canadien des manufacturiers du vêtement
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., discussion, **14**:14-5,17-8
Notes biographiques, **14**:6

Bégin, Patricia, attachée de recherche, Division des affaires politiques et sociales, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer, **33**:9-14

Betrayal (The) of Canada
Hurtig, Mel, Adam Zimmerman, citation, référence, **7**:23

Bibliothèque du Parlement
Service de recherches, **3**:19,24

Bien
Voir
Propriété

Biens et services
Exportation, récession, relation, **15**:16

Bière
ALÉ, commercialisation, Canada, pratiques provinciales, cause, article 301, **8**:15
GATT, groupe spécial, rapport, **8**:15; **9**:16

BIT
Voir
Bureau international du travail

Boeuf
ALÉ, frontière, inspections, **11**:18

Bois
ALÉ
Bois d'oeuvre, **7**:19,22; **8**:7,10,13-4,16,17,19,21,23-4,28; **9**:15,26-7
Administration américaine, initiative, **8**:9,14,19-20
Argent prélevé de façon irrégulière, **18**:14-5
Décision presque réglée, temps, coût, **18**:14
Droits de coupe, question d'une subvention, information de base, **8**:8,23,24
Noir de charbon, États-Unis, décision, effet, **8**:17,23-4; **9**:6
Offre, demande, États-Unis, **8**:25
Contre-plaqué, **29**:27
Règlement des différends, pertinence, contestation, effet, **8**:17, 24-6

Coffee
International agreement, positions, Canada, Mexico, United States, 11:11-2

Cogger, Hon. Michel, Senator (Lauzon)
Bill C-27, 3:30,36-7,44-6; 4:11,12-3
Examination of negotiations for NAFTA...
Automobiles, NAFTA, rules of origin, formulas, 10:28
CAFTA, 9:17; 10:25; 19:19; 22:41-2; 23:34-5
Canada, NAFTA, participation, 22:43
Globalization, paper, distribution, 4:18
Latin America, economy, 23:33
Mexico, politics, 23:14-5
NAFTA, 9:18-9; 10:26; 22:42
Procedure, 3:25; 4:19; 10:27; 19:20; 20:7; 22:29,41; 23:15,26, 35
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Motions and agreements
Accounts for payment, certification, 3:4,11
Budget, application
March 31, 1992, discussion, 3:19-21
Subcommittee on Security and National Defence, 10:5,42
Deputy Chairman, election, 3:5,29
Examination and report on negotiations for a North American Free Trade Agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments, 3:22
Meeting without quorum, motion, 3:9
Payment of witnesses' expenses, 3:10-1
Secondment from public service, 3:18
Services of professional and clerical staff, 3:23
Submissions, proposals, 3:23
Time of meetings, discussion, 3:26-8
National security and defence and the future roles of Canada's Armed Forces, subcommittee, discussion, 4:23-4
Members, composition, 4:24
Order of reference, observation, 15:33
Travel plans, discussion, 3:15,16

Cohen, Robert B., Fellow, Economic Strategies Institute, New York
Bill C-115, testimony, reference, 31:18-23
Biographical notes, 22:5
Examination of negotiations for NAFTA...
Creating Better Side Agreements for the NAFTA: Addressing the Issue of Potential Import Surges, Economic Strategy Institute, 22B:1-19
Analysis by the CAW - Canada to be sent to the Committee, 28:30
Discussion, 22:9-22
Statement, 22:6-9
Testimony, reference, 24:17,19,24-5,30-1,32; 25:35-6; 28:29

Colegio de Mexico
Background information, 17:14

Columbia
Businessmen, kidnapping, 9:29

Comeau, Hon, Gérald J., Senator (Nova Scotia)
Bill C-115, NAFTA, dispute settlement process, binational panel system, 29:43

Commerce Department (United States)
Carbon Black, court decision, effect, 8:17,23-4
Report by staff, 9:6
Subsidies, versus stabilization programs, binational panel decisions, 30:21-3

Bois—*Suite*
ALÉ—*Suite*
Rondins, exportation des États-Unis, interdiction, droits de coupe, 8:23,24
GATT, droits provisoires américains, groupe spécial, étude, 8:8,14

Boissons alcooliques
ALÉNA, dispositions, 29:16,31

Bolduc, honorable Roch, sénateur (Golfe)
Affaires étrangères, Comité, sénatorial permanent
Globalisation, document, préparation, 1:8
Motions et conventions
Budget, demande d'autorisation budgétaire pour la période se terminant le 17 décembre 1992, 9:4-5,30
Procès-verbaux et témoignages, impression, motion, 1:4,10
Vice-président, élection, 25:6
Séance d'organisation, 1:8
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Réunions futures, horaire, 5:26,27-8
Témoins, proposés, discussion, 20:12,35
Agriculture, 5:19-20; 11:21
ALÉ
Gouvernement, États-Unis, comportement, 18:21,22
Impact, études, 15:28-9
ALÉNA, 21:24,26; 25:47
Amérique latine, 21:35; 24:32
Automobiles, règles d'origine, 10:27
Banque Royale du Canada, ALÉ, étude, référence, 15:28
Bois, offre, demande, États-Unis, 8:25
Canada, cabinet, comité du Cabinet, 21:26
Énergie, ALÉNA,restrictions, quantitatives, importation, exportation, proportionnalité, disposition, 20:22
Exportations, Europe, 24:33,34
GATT
États-Unis, position, 25:24
Subventions, recherches, 9:24
Maquiladoras, environnement, normes, sociétés canadiennes, 7:16
Mexique, 17:33; 24:23; 26:16
Organisation des pays exportateurs de pétrole, 20:31,33
Pétrole et produits pétroliers, ALÉNA, 20:23
Procédure, 5:19; 20:8,28; 25:36,47
Projet de loi C-6, 2:13-4
Projet de loi C-27, 3:37,40
Projet de loi C-53, 13:13,21,25-27
Projet de loi C-115
Automobiles, coût de fabrication, 31:15,28-9
Avocats, ALÉNA, droits antidumping et compensateurs, membres d'un groupe spécial binational, et/ou d'un comité pour l'examen de contestations extraordinaires, 30:30-1
Énergie, 31:51
Procédure, 29:47; 30:25
Projet de loi C-115, discussion, 29:24,26,46
Projet de loi S-2, 1:11,13

Bombardier Inc.
Mexique
Affaires, 21:12; 28:22
Monterrey, métro, soumission, 17:32

Bosa, honorable Peter, sénateur (York-Caboto)
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Calendrier des séances, discussion, 3:47

Commercial Arbitration Act
Amendment, 29:19

Commodity Credit Corporation (United States)
CAFTA, Canada, concern, 11:11

Common market
Free trade areas
Differences, 6:11,16,28,29
Labour issues, 6:21
Similarities, 6:16-7

Commonwealth
International organization, 4:9-10

Companies
CAFTA
Facilities, closures, effect, 28:21
Manufacturing, transplants, treatment, suggestion, 10:20
Repercussions, 21:17-8
Transnationals
Benefits, 23:7; 24:11
Transfer to Mexico, 28:10,11; 32:18-9
Workers, effect, 28:11

Competitiveness
CAFTA, effect, 23:25
Improvement, 10:13
NAFTA, effect, 24:32,36; 25:50

Computer industry
CAFTA, effect, 28:26

Conference Board of Canada
Trade, international, environmental issues, interaction, 7:6

Constitution
Charters, social, labour, none, 6:12

Consumer protection
Chemicals, agricultural, 11:17; 31:36,43

Convention on the Privileges and Immunities of the United Nations, 1946
Ratification, 3:34

Cools, Hon. Anne C., Senator (Toronto-Centre)
Bill C-115
Discussion
Clause 242(1) - Coming into force, 29:22-3
Clause 242(2) - Condition, 29:22-3
Judges, NAFTA, members of antidumping and countervailing duty binational panels, and/or extraordinary challenge committee, 30:13,28
Part III, legal opinions requested, 29:23-4
Procedure, 30:28,30; 31:65,67
Examination of negotiations for NAFTA...
Automobiles, industry, economic overview, 1990s, 24:30
C.D. Howe Institute, *Were the Optimists Wrong on Free Trade?: A Canadian Perspective*, paper, Daniel Schwanen, reference, 15:28
CAFTA, impact, 15:27
Japan, economy, national, manufacturing, service sectors, strategy, 28:38-9
Mexico, 12:17; 24:30
Procedure, 24:24; 32:9

Bosa, honorable Peter, sénateur (York-Caboto)—*Suite*
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent—*Suite*
Motions et conventions
Ajournement, 4:25
Budget, demande d'autorisation budgétaire pour la période se terminant le 31 mars 1992, 4:4
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., *Impact macro-économique de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis*, dixième rapport du Comité, 16:5
Sécurité et défense nationale, sous-comité, membres, composition, 4:25
Sécurité et défense nationale et le rôle futur des Forces armées du Canada, sous-comité, reserves des Forces canadiennes, étude, budget, 19:6,7
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Affaires étrangères, Comité, sénatorial permanent, réunions futures, horaire, 5:26,27
Agriculture, 5:20-1; 11:14
ALÉ
ALÉNA, rapport, 21:22,23
Impact, 15:28-9; 16:17-8
Investissements, 25:41
ALÉNA
Accords parallèles, 25:40; 32:9,19
ALÉ, changements, améliorations, 19:8-13; 23:20; 25:30,51-2
Calendrier, 18:32-3; 25:39-40
Ratification, non-ratification, 32:19
Renégociation, 28:38
Approvisionnements des gouvernements, ouverture du marché à la concurrence étrangère, 19:23
Assurance-chômage, ALÉ, pêcheurs, relation, 9:19
Commerce, approvisionnement, 28:40
Énergie, ALÉNA, restrictions, quantitatives, importation, exportation, proportionnalité, disposition, 20:22
GATT, 9:19-20; 11:14; 19:27; 28:37-8,41
Importations, poussées soudaines, accord parallèle, 25:32
Industrie pharmaceutique, 27:19-21
Mexique, 11:11,13-4; 17:30,32
Procédure, 20:11; 21:25; 25:41
Programmes sociaux, ALÉ, relation, 9:19
Sociétés, 32:18-9
Textile et vêtement, industrie, 14:20
Travail, accord parallèle, 32:18-9
Projet de loi C-27, 3:32-4,42
Projet de loi C-53, 13:14-5
Projet de loi C-115
Accord canado-américain des produits de l'industrie automobile, valeur ajoutée, contenu canadien, pourcentage de l'exigence, 31:13
ALÉ, ALÉNA, adoption mais pas proclamé, effet, 29:43-4
ALÉNA, ALÉ, changements, améliorations, 29:42-3
Automobiles, 31:12,14,24-5,29
Industrie pharmaceutique, Mexique, 31:46
Magna International, automobiles, usine, Pueblo, Mexique, 31:25-6
Mexique, automobiles, salaires, 31:14
Procédure, 30:29,31; 31:63,68

Brésil
Potentiel économique, 24:33
Prisonniers
Étrangers, libération conditionnelle, discrimination, 33:16,17,18-9
Expulsion
Affirmation du sous-ministre de la Justice, 33:20
Droit, droit constitutionnel, 33:16
Grâce, pardon présidentiel, 33:18

Cools, Hon. Anne C., Senator (Toronto-Centre)—*Cont'd*
Examination of negotiations for NAFTA...—*Cont'd*
Sovereignty, **24**:31

Copyright
GATT, Uruguay Round, Trade Related Intellectual Property, agreement, **5**:24
NAFTA, **31**:44-5
See also
Berne Convention, Paris, 1971

Corbin, Hon. Eymard Georges, Senator (Grand-Sault)
Bill C-115, procedure, **31**:64,66
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer
Transfer of Offenders Treaty between Canada and Brazil, **33**:11

Corporations
American, transfer from Canada to United States, **28**:7

Côté, Bertin, Director, United States Tariffs and Market Access Division, Department of External Affairs
Bill C-115, discussion, **31**:37,38

Creating Better Side Agreements for the NAFTA: Addressing the Issue of Potential Import Surges
Analysis by the Canadian Auto Workers Union to be sent to the Committee, **28**:30
Cohen, Robert B., Economic Strategy Institute, **22B**:1-19

Criminal Code of Canada
Discussion
Paragraph 116(a), **2**:18-9
Section 90, amendment, **2**:17
Subsection, 84(1), list of prohibited weapons, **2**:24
Firearms, automatic, industry, amendment affecting, **2**:7-9

Crosbie, Hon. John Carnell, Minister of Fisheries and Oceans and Minister for Atlantic Canada Opportunities Agency, former Minister of International Trade
Canada and Mexico, similarities, comments, reference, **6**:23

CTM
See
Mexican Workers' Federation

Cuba
Mexico, relationship, **17**:11

Culture, industries
GATT, Uruguay Round, impact, **5**:23
NAFTA, exclusion, **9**:21
See also
Film industry

Czechoslovakia
Tax treaty, Canada, **1**:11

d'Aquino, Thomas, President and Chief Executive Officer, Business Council on National Issues
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, **24**:15-6,20-2,24,26-40
Statement, **24**:6-14

Dairy industry
Butter, GATT, Dunkel proposition, tariff equivalent, **5**:11,16-8

Brésil—*Suite*
Prisons, émeutes, **33**:10,11
Voir aussi
Commission interaméricaine des droits de l'homme
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer
Pacte international relatif aux droits civils et politiques
Transfèrement des délinquants, traité entre le Canada et le Brésil

Brevets, Loi
ALÉNA, effet, **31**:39-41,44

Brevets, Loi de 1992 modifiant la Loi
Voir
Projet de loi C-91

Brevets d'invention
GATT, Uruguay Round, propriété intellectuelle, accord, **5**:24
Voir aussi sous
Industrie pharmaceutique - ALÉNA

Bureau international du travail (BIT)
ALÉNA, travail, accord parallèle, relation, **16**:26

Burney, Derek, ambassadeur Canadien à Washington, D.C.
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., témoignage, suggestion, **6**:30

Café
Accord international, position, Canada, États-Unis, Mexique, **11**:12

Calenti, Luciano, ACIC Canada Inc.; Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques
Projet de loi C-115
Discussion, **27**:12-5,17-21
Exposé, **27**:8-12

Cameron, Maxwell
The Political Economy of North American Free Trade, avec Ricardo Grinspun, référence, **23**:5,6

CAMI
ALÉ, groupe, référence, **8**:17,22
ALÉNA, dispositions, **31**:10

Camionnettes
États-Unis, reclassification éventuelle, effet, **16**:11-2
Voir aussi
Automobiles
Véhicules militaires

Canada
ALÉNA
Cabinet, comité du Cabinet, **21**:26
Événements sans ALÉNA, **21**:10; **22**:19-20
GATT, position, **5**:9,12,14-5
Participation, **6**:14,21-2; **10**:19; **12**:9-11,14,21-2; **14**:25; **17**:20; **18**:7-8,31-2; **21**:6-7; **22**:43; **23**:23-4,30,33
ALÉ, gains, protection, **6**:10,14-5; **12**:12-3,14; **18**:7; **21**:7,15; **24**:6
Compétitivité, **18**:9; **24**:32
Influence, **6**:19-20
Investissements, effets, **6**:22; **7**:23; **12**:10; **21**:7,30
Marché, ouverture, **6**:11,22; **11**:20; **17**:23-4; **22**:20; **24**:16,27-8
Mexique, position, **6**:19; **17**:30-2; **26**:12

Dairy industry—*Cont'd*
Cheese
Cheddar, Dunkel proposition, tariff equivalent, **5**:11
Prices, difference, Canada-U.S., **5**:20-1
Farmers, GATT, Dunkel tariff formula, protection, **5**:18
Milk
Fluid, **5**:21
Powdered, CAFTA, border inspections, **11**:19
Prices, Canada-U.S., comparison, **5**:21
Products, prices,
Distortion, **5**:16
GATT, Dunkel proposition, tariffication, effect, **5**:21; **11**:26

Dan, Leslie L., Novopharm Ltd.; Canadian Drug Manufacturers Association
Bill C-115
Discussion, **27**:13,14,16-20
Statement, **27**:5-8

Darkes, V. Maureen Kempston, Vice-President, Corporate Affairs, General Motors of Canada Ltd.; Motor Vehicle Manufacturers' Association
Examination of negotiations for NAFTA..., discussion, **10**:20-1,27,28-9

DataMetrics Ltd.
Scope of Energy Obligations, **20A**:1-4

David, Hon. Paul, Senator (Bedford)
Bill C-6, **2**:10,11,12,21-3

De Bané, Hon. Pierre, Senator (De la Vallière)
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer
Brazil, Deputy Minister of Justice, expulsion of prisoners, assertion, **33**:20
Difference between expulsion and transfer, **33**:12
Transfer of Offenders Treaty between Canada and Brazil, provisions, **33**:15

Defence
Study by Committee, possibilities, discussion, **1**:6-7; **3**:46; **4**:21-5
See also
Security and National Defence Subcommittee

Defence Industrial Preparedness Task Force, 1987
Recommendation, reference, **2**:8

Defence products
Bill C-6, ramifications, **2**:8,16-8,21-2
Defence sharing arrangements, **2**:12
Export to non NATO countries, procedure, **2**:22
Industrial preparedness, **2**:8
Manufacture, export, foreign policy relationship, **2**:12-3,14,21-2
See also
Firearms
Vehicles, military

Deficit
Problem, cause, **28**:21-2

Democratic rights
NAFTA, relationship, **28**:10,22-4

Canada—*Suite*
ALÉNA—*Suite*
Participation—*Suite*
Modèle en étoile, éviter, **6**:10-1,13,14-5,22; **17**:31; **18**:7; **23**:18-9; **24**:15
Non-participation, effets, **6**:14; **8**:30-1; **9**:23; **18**:10; **21**:8, 19-22,31-2; **23**:19-20; **24**:16,32
Objectifs, **21**:7-8,12,15
Produits mexicains à moindre coût, accès, **18**:8
Règle d'origine, **6**:22
Relations politiques, **21**:30
Rôle, **18**:6-; **21**:35-6
Position, **6**:20

Canada (Le) à la croisée des chemins: les nouvelles réalités concurrentielles
Porter, Michael, étude, possibilité, **4**:15

Canada (Le) face au défi de maintien de la paix dans une ère nouvelle
Rapport du sous-comité sénatorial de la sécurité et de la défense nationale, **16B**:100-207

Canadian Environmental Review on the North American Free Trade Agreement
Voir
Accord de libre-échange nord-américain: examen environnemental du Canada

Caribbean Basin Initiative
ALÉNA, comparaison, **25**:15-6
États-Unis, libre-échange, avenir, **25**:21

Caribcan
ALÉNA, effet, **21**:31

Carney, honorable Pat, sénateur (Colombie-Britannique)
Affaires étrangères, comité sénatorial permanent
Appel au Règlement, **3**:9-10
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., étude par le Comité, discussion, **1**:7-8,9-10; **3**:13-9,22
Budget, 31 mars 1992, discussion, **3**:20-1
Calendrier des séances, discussion, **3**:12,26-8
Mandat, **1**:9
Motions et conventions
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., **3**:4-5,22-3
Réunion sans quorum, **3**:9-10
Services de personnel professionnel et de bureau, **3**:23-4,25
Lettre, citation, **3**:46
Voyage, planification, discussion, **3**:14-6
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Accord canado-américain des produits de l'industrie automobile, **10**:29
Affaires étrangères, Comité, sénatorial permanent, réunions futures, calendrier, **5**:26,27
Agence internationale de l'énergie, **16**:28
Agriculture, **5**:10-1,12; **11**:15-6,17
ALÉ, gouvernements, États-Unis, actions, perceptions, **8**:16
ALÉNA
Accords parallèles, **25**:19,31,32
Calendrier, **18**:16,20
Commissions trilatérales, **10**:33-4
Consultation, automobiles, industrie, **10**:28,29
Contestation extraordinaire, procédure, **18**:18,19-20
États-Unis, participation, **25**:18
Investissement, gel, **18**:17

Denis, Germain, Assistant Deputy Minister to the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations, and Chair of the GATT Negotiating Group on Market Access in Geneva, Department of External Affairs
Examination of negotiations for NAFTA...
GATT, Uruguay Round
Discussion, 5:9-11,13-4,22-6
Statement, 5:6-8

Deportation
Offenders, status, 33:18
See also
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer

Developing countries
GATT, Dunkel proposal, tariffication, transition period, 5:12

Di Nino, Hon. Consiglio, Senator (Ontario)
Bill C-6, 2:14-5
Bill C-115
CAFTA, dispute settlement process, binational panels, evaluation, 30:26-7
Foreign Affairs, Standing Senate Committee, Motions and Agreements, motion to adjourn and that the sitting the next day be extended for a half hour, 30:5,33
NAFTA, panellists, 30:26
Procedure, 30:25,28,32

Diemaco Inc. (Kitchener, Ontario)
Bill C-6, ramifications, 2:8
Funding, production facilities, 2:8,12,18
New Zealand, automatic weapons, proposed sale, difficulties, 2:20

Diplomatic and consular service
Duty and tax relief privileges, 3:42-3
Foreign states, political subdivisions
Cities, metropolitan areas, 3:43-4
Clause, Vienna Conventions, 3:35
Definition, Bill C-27, 3:36,38-9
Examples, 3:32-3
Privileges and immunities, 3:32-2,41
Reciprocity, 3:30-1,33,38-9,44
Military attachés, personnel, status, 3:40
Privileges and immunities, 3:30-3,38-9,41,44
Security
Consultation, provinces, Department of External Affairs, 3:35
Costs, compensation, 3:34
Legal aspects, 3:34
Status, consular, diplomatic, 3:33,38-9
See also
Bill C-27

Diplomatic and Consular Privileges and Immunities Act
Reference, 3:30

Dirty (The) Business
Video by a Californian university, *re*: workers in Maquiladoras plants, reference, 17:20,21; 30:6-7

Dobell, Peter, Director, Parliamentary Centre on Foreign Affairs and Foreign Trade
Examination of negotiations for NAFTA..., procedure, discussion, 3:26, 4:16,18

Carney, honorable Pat, sénateur (Colombie-Britannique)—*Suite*
Examen des négociations sur l'ALÉNA...—*Suite*
ALÉNA—*Suite*
Position, Gordon Ritchie, 8:18
Ratification, non-ratification, 16:22-4; 25:20
Répercussions, 18:30
Automobiles, 10:22-3,29-33
Chine, États-Unis, statut de nation la plus favorisée, entendu, 25:19
Environnement, ALÉNA, accord parallèle, 25:33
États-Unis, 8:29; 16:21-2; 25:18
Industrie pharmaceutique, 5:24
Japon, États-Unis, commerce, relations, 25:27
Mexique, automobiles, salaires, 10:35
Procédure, 5:14,18,22; 8:1; 10:33,34; 18:30; 25:34
Services financiers, GATT, 5:24
Subventions, 5:12,13; 11:16
Textile et vêtement, industrie, 14:11-7,20,32-3
Volaille, industrie, producteurs de croustade de volaille, ALÉ, tarifs, quotas, 5:21
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer
Appels, 33:14
Traité sur le transfèrement des délinquants entre le Canada et le Brésil, dispositions, sentences, conversion, 33:15
Projet de loi C-115
Agriculture, commerce, dispositions, comparaison, ALÉNA, ALÉ, 30:19; 31:32,33-4
ALÉNA, position, partenaires commerciaux de l'Asie et du Pacifique, 31:23
Automobiles, Mexique, productivité, Canada, comparaison, 31:28
Procédure, 31:61
Sucre, États-Unis, importations du Canada, interdiction demandée, recommandation, 30:17-8; 31:31-2
Projet de loi S-2, 1:4,12,13
van Roggen, honorable George, sénateur, lettre doit être écrite, hommage à sa contribution, 3:24

Carter, James E., vice-président, Établissement des politiques, Association des fabricants de pièces de véhicules d'automobile du Canada
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Autos and the NAFTA, document présenté au John Deutsch Policy Forum, octobre 1991, référence, 10:13,14
Discussion, 10:20,22-4,26-7,30-3,38-9
Exposé, 10:13-4

CCCE
Voir
Conseil canadien des chefs d'entreprise

C.D. Howe Institute
ALÉ, étude, 25:29
Were the Optimists Wrong on Free Trade?: A Canadian Perspective, document, Daniel Schwanen, référence, 15:8,14-5,28

CÉE
Voir
Communauté économique européenne

Centre canadien de recherche en politiques de rechange
ALÉNA, analyse, 28:9-10

Centre d'études internationales (Mexique)
Financement, 17:9,14-5

Dobell, Peter, Director, Parliamentary Centre on Foreign Affairs and Foreign Trade—*Cont'd*
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
National security and defence and the future roles of Canada's Armed Forces, subcommittee, discussion, 4:23
Members, composition, 4:24
Independent West Indian Commission, meeting, unofficial, December 5, 1991, 4:21
National defence, subcommittee, change to special select committee, report, 4:22
Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade
Globalization, paper, preparation, 1:8; 3:7-8; 4:13,16
Senate projects, timesheet, 4:19-20

Doubletex Inc.
Background information, 14:28-9
Trade agreements, CAFTA, NAFTA, rules of origin, effect, 14:30,34

Doyle, Hon. Richard J., Senator (North York)
Examination of negotiations for NAFTA...
Banks and banking operations, 12:22
Canada, NAFTA, participation, 12:21
Make No Law: the Sullivan Case and the First Amendment, reference, 12:26
Procedure, 12:23
Security and National Defence Subcommittee, historical background, 12:7

Drugs and pharmaceuticals
See
Pharmaceutical industry

Dunkel document
See
General Agreement on Tariffs and Trade - Uruguay Round of negotiations, 8th round - *Draft Final Act Embodying the Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations*

Economic Council of Canada
CAFTA, assessment, study, 1988, reference, 15:11

Economic sanctions
Application, 13:6-7,10,13-4,19
Consensus, 13:18-21
Governor in Council, 13:7,18-9,24
International organization, association of states in which Canada a member, decision, 13:7,11
"Grave breach of international peace and security", 13:16,19-20,28
Orders, regulations, 13:7-8,11-2,29
Review, 13:24
Principles, basic, 13:8
Compensation, 13:8,13,14-5,27
Export and Import Permits Act, 13:9,16
Foreign policy, relationship, 13:6,8,10,13
See also
Bill C-53
Individual countries
North American Free Trade Agreement - Agreements, side - Enforcement
United Nations Act
United Nations Security Council

Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., propositions au Sénat, 3:23,24
Globalisation, document, préparation, 1:8; 3:7-8; 4:13,16
Impact (L') macro économique de l'accord canado-américain de libre-échange, document par Tony Halliday, référence, 15:8
Institut de recherches politiques, relation, 3:22
Organisation, renseignements demandés, 3:22
Sénat, projets, horaire détaillé, 4:19-20
Services
Évaluation, 3:19,21-2
Utilisation par le Comité, 3:6,24-5,26,47
Smith, Murray, embauchage, 3:47
Stewart, Ian, embauchage, 3:19

Céréales
Exportations, en URSS, 1980, sanctions non appliquées, effet, 13:14-5
Projet d'acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, décembre 1991, prix, réduction, 11:23
Voir aussi
Commission canadienne du blé

CFC
Voir
Chlorofluorocarbones

Chambre de commerce du Canada
ALÉNA
Délégation au Mexique, 6:5
Participation du Canada, appui, raisons, 6:10-1,27
Conseil canadien pour les Amériques, membre, 6:5
Information de base, 6:10

Chambre des communes
Projet de loi C-6, Comité législatif concernant, témoignage, référence, 2:9
Voir aussi
Affaires étrangères et commerce extérieur, Comité permanent de la Chambre des communes
Justice et du Solliciteur général, Comité permanent de la Chambre des communes

Charbon
Importations des États-Unis, 20:14
Réserves, États-Unis, comparaison, Canada, Mexique, 20:14

Charte canadienne des droits de l'homme
Voir
Droits et libertés, Charte canadienne

Chausseurs, industrie
ALÉNA, pertes temporaires, 6:25

Chili
ALÉNA
Douanes, 29:17-8
Élargissement, intérêt, raisons, 21:29-30,32-3; 24:32
États-Unis, accord de libre-échange, attentes, 25:21
Exportations, 21:33,34
Mexique, accord de libre-échange, 3:13; 17:33; 21:33

Economy
Crisis, factors, **28**:8
Current situation, **23**:9; **24**:12-3
Interdependence, international, **21**:27-8
NAFTA, environment, **24**:12
National, international marketplace, relationship, **28**:21
Systems
East-Asian, **21**:27-8
Europe-African, **21**:27,28
Western Hemisphere, **21**:28
See also
Individual countries

Ecuador
See under
Organization of Petroleum Exporting Countries

Education
Council, national, support, **24**:13

EEC
See
European Economic Community

Eggs
Industry, comparison, Canada-U.S., **5**:19
Products, GATT, Dunkel proposal, tariff equivalent, **5**:11

Electricity
Export, Canada to United States, **20**:13-4
Imports from United States, **20**:13
NAFTA, Mexico, effect, **16**:27; **20**:16,17; **31**:51,53

Electricity and Gas Inspection Act
Filing of motion, reference, **13**:31

Electronics industry
Mexico, **17**:30
NAFTA, impact, **22**:7,8

Elliot, Geoffrey, Vice-President, Corporate Affairs, Noranda Forest Inc.
Examination of negotiations for NAFTA...
Correspondence with Janine Ferretti, reference, **7**:19
Discussion, **7**:21
Statement, **7**:19-20

Embassies
See
Diplomatic and consular service

Emergencies Act
Economic sanctions, **13**:9

Emigration and immigration
Canadian officers abroad, Quebec officers, diplomatic-consular status, **3**:40-1

Employment
CAFTA, effect, **8**:6; **15**:14-5; **24**:12; **28**:8,24-5
NAFTA, effect, **6**: 22,24-5; **16**:14; **18**:38-9; **22**:10-2,34-6,45-6; **28**:10,11,31-4
See also
Occupational retraining

Chine
Économie, **28**:33-4
États-Unis, statut de nation la plus favorisée, entendu, **25**:7,19-20
Marchés, commerce, croissance, **24**:14

Chlore
Voir sous
Pulpe et papier, industrie

Chlorofluorocarbones
Accord international, normes canadiennes fédérales et provinciales, **7**:12-3

Chômage
Éducation, formation, liens, **28**:19

Chrysler Canada Ltd.
Usine de Bramalea, emploi, investissement, **10**:29-30

Cinématographie, industrie
GATT, obligations de la nation la plus favorisée, dérogations, **5**:23

Clark, Norman A., président, Société des fabricants de véhicules à moteur
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **10**:20,21,22,24-6,28-30,32,33-8,40-2
Exposé, **10**:7-12

Clark, Robert, négociateur en chef adjoint, Bureau de l'ALÉNA, ministère des Affaires extérieures
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **21**:10-26
Exposé, **21**:5-10
Notes biographiques, **21**:5
Projet de loi C-115, discussion, **29**:37-42; **30**:23,27-8; **31**:15-6, 22-4,27-8,31,45,60,62-3

Cleland, Mike, directeur général, Direction de la politique énergétique, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Projet de loi C-115, discussion, **31**:48-54,57-8

Clinton, Bill, Président des États-Unis
Accord de libre-échange nord-américain, **16**:13-6

Close, Patricia, directrice, Direction des Droits de douane, ministère des Finances
Projet de loi C-115, discussion, **31**:60

Code criminel du Canada
Armes à feu automatiques, industrie, modifications, effet, **2**:7-9
Discussion
Alinéas 116(a), **2**:18-9
Art. 90, amendement, **2**:17
Paragraphe 84(1), liste des armes prohibées, **2**:24

Code des marchés publics
Voir sous
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Cogger, honorable Michel, sénateur (Lauzon)
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Calendrier des séances, discussion, **3**:26-8
Détachement de la fonction publique, **3**:18

Energy
CAFTA, provisions, **12**:10
Comparison, CAFTA, NAFTA, **16**:26-7; **20**:19; **20A**:1
NAFTA
Assessment, **20**:17-8
Investment provisions, **20**:28
National security, **20**:22-3; **31**:48,50
Negotiations, provisions, **12**:10; **16**:26-8; **22**:17
Pricing, **20**:16,19-21; **31**:48-9,52-3,54
Trade restrictions, relationship, **20**:19
Procurement, government procedures, **20**:28
Regulatory measures, provisions, **20**:16
Restrictions, quantitative, import, export, **20**:15; **31**:48-9
GATT, similarities, **20**:1927
Jurisprudence, **20**:26
Non-parties, **20**:19
Proportionality provision, **20**:15-6,19-22,26-8; **31**:48,52,54
Scope of Energy Obligations, paper, DataMetrics Ltd., **20A**:1-4
Services sector, government contracts, effect, **31**:58-9
Significance, **20**:17
Taxes, export, none, **20**:16,19
Obligations
Canada to U.S. under the CAFTA, compared with NAFTA, **20**:19
NAFTA, comparison of Canada with Mexico, **20**:18-9
See also
Electricity
Gas, natural
Individual countries
International Energy Agency
Nuclear energy
Oil and oil products

Energy, Mines and Resources Department
NAFTA, natural gas, study, reference, **31**:58

Energy Administration Act
Filing of motion, reference, **13**:31

Environment
Agreements, bilateral, **25**:51
International, areas of global concern, **7**:20
Trade agreements, **7**:6,17,19-20
Sanctions, international environmental problems, **7**:7,20; **9**:26
Concerns, marketplace, effect, **7**:18,19
European Economic Community, council of ministers, role, **7**:15
GATT, relationship, **9**:20-1; **19**:28
Income, per capita, relation to environmental degradation, study, **22**:27
Maquiladoras, situation, standards, **7**:15-6
NAFTA
Agreement, side, **16**:13; **17**:12; **18**:16,28-9; **22**:27; **24**:10; **25**:32-3,51; **29**:39; **32**:6
Canada, government
Assessment, **7**:5,10-1
Position, **7**:5-6,10-1
Public consultation, **7**:5,10-1
Standards, **7**:5-13; **17**:13; **23**:6,10; **25**:32
Commission, establishment, suggestion, **7**:10; **26**:20; **32**:9
Concerns and obstacles, **6**:16; **7**:8,9; **28**:11
Dispute settlement process, **7**:9-10
European Economic Community, experience, benefit, **7**:15
Legislation, sovereignty, **26**:8; **29**:39
Mexico, **9**:20-1; **17**:13; **26**:8
Programs as non-tariff trade barriers, **7**:6-7,19
Protection of international ecosystems or transboundary problems, **7**:7,15-6

Cogger, honorable Michel, sénateur (Lauzon)—*Suite*
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent—*Suite*
Motions et conventions
Budgets proposés
Sous-comité de la sécurité et de la défense nationale, **10**:5,42
31 mars 1992, discussion, **3**:19-21
Comptes payables, certification, **3**:4,11
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., **3**:22
Remboursement des témoins, **3**:10-1
Réunion sans quorum, **3**:9
Services de personnel professionnel et de bureau, **3**:23
Soumissions, propositions, **3**:23
Vice-président, élection, **3**:5,29
Ordre de renvoi, observation, **15**:33
Sécurité et défense nationale et le rôle futur des Forces armées du Canada, sous-comité, discussion, **4**:23-4
Membres, composition, **4**:24
Voyage, planification, discussion, **3**:15,16
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
ALÉ, **9**:17; **10**:25; **19**:19; **22**:41-2; **23**:34-5
ALÉNA, **9**:18-9; **10**:26; **22**:42
Amérique latine, économie, **23**:33
Automobiles, ALÉNA, règles d'origine, formules, **10**:28
Canada, ALÉNA, participation, **22**:43
Globalisation, document, distribution, **4**:18
Mexique, politique, **23**:14-5
Procédure, **3**:25; **4**:19; **10**:27; **19**:20; **20**:7; **22**:29,41; **23**:15,26, 35
Projet de loi C-27, **3**:30,36-7,44-6; **4**:11,12-3,

Cohen, Robert B., membre, Economic Strategic Institute, New York
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **22**:9-22
Exposé, **22**:6-9
Pour créer de meilleures ententes parallèles à l'ALÉNA: L'éventualité de l'augmentation subite des importations, Economic Strategy Institute, **22B**:20-39
Analyse par TCA - Canada, à venir, **28**:30
Témoignage, référence, **24**:17,19,24-5,30-1,32; **25**:35-6; **28**:29
Notes biographiques, **22**:5
Projet de loi C-115, témoignage, référence, **31**:18-23

Colegio de Mexico
Information de base, **17**:14

Colombie
Gens d'affaires, kidnappés, **9**:29-30

Colombie-Britannique
Commerce, pays riverains, commerce, **10**:28

Comeau, honorable Gérald J., sénateur (Nouvelle-Écosse)
Projet de loi C-115, règlement des différends, mécanisme, groupes d'experts binationaux, **29**:43

Comité consultatif de l'automobile
Voir sous
Accord de libre-échange nord-américain - Consultations

Comité consultatif sur le commerce extérieur
Dialogue, **25**:35
Questions ouvrières, rapport, référence, **6**:17

Comité spécial de surveillance du Canada (États-Unis)
Création, **9**:7,14,26

Environment—*Cont'd*
NAFTA—*Cont'd*
Provisions, 7:16-7,19,20
Technology, best available that is economically achievable, 7:19
Trade, links, acknowledgement, 7:6,17
See also
Individual countries

Europe 1992 (Single Market)
Agenda, social, economic, 28:19
NAFTA, impact, 12:11-2

European Community
Utilities directive, U.S., retaliation, 16:10-1

European Economic Community (EEC)
Charter, social, reference, 6:10,12; 7:22; 17:11
Council of environment ministers, role, 7:15
NAFTA, comparison, 6:9-10; 17:11

Examination of negotiations for a North American free trade agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments
Budget, February 27, 1992, Fourth Report, 15:5
Expenses, Second Session, Thirty-Fourth Parliament, Eighth Report, 14:5
Final report, date, extension, Ninth Report, 15:7
Hearings, order of reference, scope, 4:13-4

Export and Import Permits Act
Discussion
Section 4.1 - Automatic Firearms Country Control List, 2:13
Sections 6 & 7, repealed, replacement, 2:13-4
Economic sanctions, 13:9,16
Firearms, automatic, controls, modification, 2:7,9
See also
Bill C-6

Export Control List
Reference, 2:24

Exports
CAFTA, 8:6; 9:14; 24:8,15; 25:29; 28:7,13,15,24-6
Non-resource based, 24:8,14
Studies, 25:29
Europe, 9:23; 24:33-4
Finland, 1990, amount, 1:11
GDP, relationship, 23:17
Mexico, 24:7,15,27-8
Trading partners, 18:11
United States, 9:14; 24:7
Value-added requirement, CAFTA, NAFTA, effect, 28:12

External Affairs and International Trade, House of Commons Standing Committee
Subcommittee on Bill C-6, study, reference, 2:10
Submission by the Canadian Labour Congress on the North American Free Trade Agreement, 28A:1-40

External Affairs Department
Annual report, reference, 2:14,22,24-5
Bill C-27, definitions, wording, 4:11,12-3
CAFTA, evaluation, 9:13-5
Canadian Foreign Service, trade commissioners, status, 3:33
Diplomatic and consular services, security, provinces, consultation, 3:35

Commerce
Accords
Accords parallèles
ALÉ, ALÉNA, effet, 28:12
Globaux, contra l'accord de libre-échange, 23:31
Amerique latine, 26:6
Bilatéraux, multilatéraux, discussion, 25:21-2
Droits de la personne, relation, 9:29; 25:20; 28:10,22-4,34-5; 31:45,62-3
Mexique, 3:13; 17:33-4; 21:33; 26:6
Nord-atlantique avec Europe de l'Ouest, spéculation, 24:34
Traité régional, 9:10-1
Ajustement, aide, 25:14-5,36-7
ALÉNA, 4:14,17; 11:27
Balance, ALÉ, exportations, services, effet, 28:7-8
Barrières interprovinciales, 4:14; 24:13
Canada et États-Unis, bilatéral, valeur de l'ensemble, 1991, 9:13
Entreprises, exportations, pourcentage, 6:14
Foire au Mexique, 21:13
GATT, 5:6-7; 18:27
Géographie, relation, 9:23-4,29-30
Grand marché, 6:14
International, États-Unis, responsabilité, 8:20
Libéralisation, 23:17,21
Chambre de commerce du Canada, position, 6:11
Politiques, responsabilité, stratégie, 23:17; 24:34; 28:9
Produit intérieur brut, biens, pourcentage, 15:17
Régime réglementaire, comparaison avec d'autres nations, 4:14
Voir aussi
Accords de libre-échange individuels
Approvisionnement
Globalisation
Ministre du Commerce international
Sanctions économiques
Secrets d'entreprise

Commerce Department (États-Unis)
Noir de charbon, décision, effet, 8:17,23-4
Rapport personnel, 9:6
Subventions, programmes de stabilisation, décisions des groupes binationaux, 30:21-3

Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre
Création, 25:36

Commission canadienne du blé
ALÉ, préoccupation, 11:10,11

Commission de révision des marchés publics
Abolition, 29:18

Commission du libre-échange
ALÉNA, 29:28-9
Frais, paiement, 29:30-1
Projet de loi C-115, membre, nomination, 29:28-30
Secrétariat, dépense budgétaire, 29:31

Commission Grandpré
Voir
S'adapter pour gagner: rapport du Conseil consultatif sur l'adaptation

Commission interaméricaine des droits de l'homme
Brésil, relation, 33:18
Voir aussi
Organisation des États américains

External Affairs Department—*Cont'd*
Export Control Division, **2**:12
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer, position, **33**:10,17
International organizations, definition, **4**:9-10
O.D. Skelton lecture, auspices, **9**:8
Secretary of State, diplomatic and consular service
Duty and tax relief privileges, **3**:42-3
Political subdivision of a foreign state, treatment, decision, **3**:38, 44
Senate, veto, matters of national importance, studies, information requested, **3**:31-2,45-6; **4**:7-8

Extraordinary challenge procedure
See under
NAFTA

Faesler, Julio, Consultant to business, government and international organizations, Mexico City
Biographical notes, **26**:5
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, **26**:13-30
Statement, **26**:5-12

Falkland Islands
Economic sanctions, application by Canada, **13**:13

Farm incomes
Support policy, **11**:7

Farms
Structures, comparison, Canada, U.S., Mexico, **11**:9

Ferretti, Janine, Executive Director, Pollution Probe Foundation
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, **7**:12-7
NAFTA, correspondence with Geoffrey Elliot, Noranda Forest Inc., reference, **7**:19
Statement, **7**:5-11

Film industry
GATT, "most-favoured nation" obligations, exemption, **5**:23

Finance Department
CAFTA
Assessment, study, 1988, reference, **15**:11,13
Jobs, 1992, forecast, **28**:7,24-5
Minister, diplomatic and consular service, duty and tax relief privileges, role, **3**:42-3
NAFTA, study, **24**:29; **28**:10
Wages, hourly rate, Canada-Mexico comparison, paper, 1989, **31**:25

Financial services
CAFTA, **12**:18,20-1
GATT, **5**:24-5; **12**:18,21
NAFTA, **12**:18-20,23-5; **21**:21,22; **31**:45-6
See also
Banks and banking

Finland
Bill S-2, number of people affected, **1**:11
Exports to Canada, 1990, amount, **1**:11
Imports from Canada, 1990, amount, **1**:11

Commission internationale du commerce
Voir
International Trade Commission

Commission nord-américaine du travail
Établissement, **26**:8; **32**:8-9
Lois, modification, renseignements, disposition, **32**:16

Commission nord-américaine sur l'environnement
Proposée, pouvoir, **26**:20; **32**:8-9

Commodity Credit Corporation (États-Unis)
ALÉ, Canada, préoccupation, **11**:11

Commonwealth
Organisation internationale, **4**:9-10

Communauté économique européenne (CÉE)
ALÉNA, comparaison, **6**:9-10; **17**:11
Charte sociale, référence, **6**:10,12; **7**:22; **17**:11
Conseil des ministres de l'environnement, rôle, **7**:15

Communauté européenne
Services d'utilité publique, directive, représailles, **16**:10-1

Compétitivité
ALÉ, effet, **23**:25
ALÉNA, effet, **24**:32,36; **25**:50
Amélioration, **10**:13

Conference Board du Canada
Commerce international, questions environnementales, interaction, **7**:6

Congrès du travail du Canada
Accord canado-américain sur les produits de l'industrie automobile, recommandations, **28**:27
ALÉ, **28**:6,8
ALÉNA, position, **28**:6-13
Mémoire sur l'Accord de libre-échange nord-américain au Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Chambre des communes, **28A**:41-85

Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE)
ALÉNA, position, **24**:6-13,35-6
Demande au Comité de faire un exposé concernant ALÉNA, **20**:6
Information de base, **24**:6
Liste des membres demandée, **24**:36

Conseil canadien pour les Amériques
Chambre de commerce du Canada, membre, **6**:5

Conseil de sécurité des Nations Unies
Voir sous
Nations Unies

Conseil économique du Canada
ALÉ, évaluation, étude, 1988, référence, **15**:11

Conseil international des politiques agricoles et commerciales
Information de base, **11**:6-7

Consommateurs, protection
Produits chimiques agricoles, **11**:17; **31**:36,43

Finlayson, Jock A., Vice-President, Policy and Research, Business Council on National Issues
Examination of negotiations for NAFTA..., discussion, **24**:14-5, 17-8,22-4,25-6,29,36,40

Finn, Gerry, Vice-President, Novacor Chemicals Ltd.
Biographical notes, **12**:8
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, **12**:11-4,17
Statement, **12**:8-11

Firearms
Automatic
Advertising, regulations, **2**:18-9
Export
Agreements, bilateral, **2**:9,13-4,16,19-20,22,24-5
Automatic Firearms Country Control List, **2**:13-4,24
Case-by-case basis, **2**:9,15,16
Licence, revocation, **2**:15
See also
Bill C-6

Firm (The)
Grisham, John, reference, **12**:25

Fisheries
CAFTA, dispute settlement process
Lobster, East Coast, panel decision, **8**:7,27
Pacific coast salmon and herring, panel decision, **7**:6; **8**:7,27
GATT, Uruguay Round, no access to stocks for markets, **5**:22
NAFTA, **11**:13

Fishermen
CAFTA, relationship, **9**:19

Food and Drugs Act
Bill C-115, effect, **27**:7-8; **31**:42-4

Food industry and trade
CAFTA, border inspections, difficulties, **11**:18
Film *The Dirty Business, re* relocation of food industry from California to Mexico, **17**:20,21; **30**:6-7
NAFTA
Chemicals, agricultural, rules, regulations, **11**:17; **31**:36,43
Labelling, regulations, **31**:34-5
Mexico, exports, **22**:7,8,12
Processed, food, effect, **11**:27-8
Safety, standards, **11**:17
Value-added, **11**:7

Footwear industry
NAFTA, costs, transitional, **6**:25

Ford Motor Company
Mexico, housing, construction, **10**:35

Ford Motor Company of Canada Ltd.
Aluminium casting process, Cosworth project, Windsor, **10**:40
Investment, announcement, **10**:11,31

Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Agenda, **3**:12-3
Agenda and Procedure Subcommittee, members, composition, **3**:5-6,8-9,29
Bill C-115, transcriptions, copies, **31**:64
Boycott by opposition, **1**:8

Constitution
Charte sociale, ou ouvrière, absence, **6**:12

Contestation extraordinaire
Voir sous
Accord de libre-échange nord-américain

Contrats sociaux
Pays industrialisés, condition, **23**:23

Convention de Berne, Paris, 1971
ALÉNA, accession, **31**:39

Convention de Vienne sur les relations consulaires, 1963
Ratification, **3**:34
Référence, **3**:31

Convention de Vienne sur les relations diplomatiques,1961
Ratification, **3**:34-5
Référence, **3**:31

Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels
ALÉNA, effet, **6**:27-8

Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, 1946
Ratification, **3**:34

Conventions de Vienne
Clause fédérale, **3**:5
Privilèges et immunités, délégués commerciaux, diplomates, statut, **3**:33-4
Ratification, **3**:34-5
Voir aussi
Convention de Vienne sur les relations consulaires
Convention de Vienne sur les relations diplomatiques

Conventions fiscales
Voir
Impôt sur le revenu - Conventions fiscales internationales

Cools, honorable Anne C., sénateur (Toronto-Centre)
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
ALÉ, impact, modèles, organismes, sociétés, **15**:27
Automobiles, industrie, aperçu économique, années 90, **24**:30
C.D. Howe Institute, *Were the Optimists Wrong on Free Trade?: A Canadian Perspective*, document, Daniel Schwanen, référence, **15**:28
Japon, économie nationale, secteur manufacturier, secteur des services, stratégie, **28**:38-9
Mexique, **12**:17; **24**:30
Procédure, **24**:24; **32**:9
Souveraineté, **24**:31
Projet de loi C-115
Juges, ALÉNA, droits antidumping et compensateurs, membres d'un groupe spécial binational, et/ou d'un comité pour l'examen de contestations extraordinaires, **30**:13,28
Procédure, **30**:28,30; **31**:65,67
Projet de loi C-115
Avis juridiques au sujet de Partie III demandés, **29**:23-4
Discussion
Art. 242(1) - Entrée en vigueur, **29**:22-3
Art. 242(2) - Réserve, **29**:22-3

Foreign Affairs, Standing Senate Committee—*Cont'd*
CAFTA
Impact, study, report
Reference, 22:36,41-2
Research by the Committee, 15:24,25-7,30-1
Paper: *United States Application of the Free Trade Agreement*, possible study of, 5:28
Chairmen
Ottenheimer, Hon. Gerald R., 1:4,6
Stewart, Hon. John B., 3:4,7
Communiqués, procedure, 3:46
Defence and security, study, possibilities, 1:6-7,9; 3:46; 4:21-5
Deputy Chairmen, election, 3:8,29; 25:4,6
Examination of negotiations for NAFTA...
Budget to March 31, 1992, discussion, 3:19-21,47
Business Council on National Issues
Membership, list requested, 24:36
Request to make a presentation, 20:6
Canadian Drug Manufacturers' Association, request to make a presentation, 24:5,41
Film *re* relocation of food industry from California to Mexico, 30:6-7
Hearings, order of reference, scope, discussion, 3:13-23; 4:13-8; 6:30; 20:8-9
International Energy Agency, International Energy Program, NAFTA, CAFTA, shortfall provisions, obligations, papers, information, 20:35
Library of Parliament, research services, 3:19,24
Meetings, future, scheduling, 5:25,26-8; 6:31; 20:7-8
Overview, 3:7,17-8
Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade, 3:23, 24
Report no later than December 17, 1992, 3:5,22
Extension of date of final report extended to
March 31, 1993, 15:3,7
October 29, 1993, 20:3
Services of professional and clerical staff, 3:5,6,18-9,21-2,23-4, 46
Secondment from public service, discussion, 3:18
Submissions, proposals, 3:19,23,25
Thirty-fourth Parliament
Expenses, Report to Senate, Second Session, Parliament, 14:5
Papers and evidence from First and Second Sessions, 3:5,22
Travel plans, discussion, 3:4,14-6
Witnesses, 3:47
Proposed, discussion, 6:30; 20:7,8-12,35
Globalization, paper, preparation, 1:8; 3:7-8; 4:13,16
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer
Agenda and Procedure Subcommittee, 33:14
Information requested, 33:18,19
Letters
Gordillo, His Excellency Jorge, Ambassador of Peru, invitation to visit Peru, 20:6-7
Resignation as Committee Chairman, letter from Senator Ottenheimer, reference, 3:7
Tribute to contribution, letter to be sent to Senator van Roggen, 3:5,24
Mandate, 1:8-10
Members
Changes, 2:2; 3:2; 4:2; 8:2; 9:2; 10:2; 12:2; 13:2; 14:2; 15:2; 16:2; 17:2; 18:2; 21:2; 25:2; 27:2; 29:2; 30:2; 31:2; 33:2
Number, 4:5,21-5
Mexico, workers, profit-sharing, statistics, information requested, 17:23

Corbin, honorable Eymard Georges, sénateur (Grand-Sault)
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer
Transfèrement des délinquants, traité entre le Canada et le Brésil, 33:11
Projet de loi C-115, procédure, 31:64,66

Côté, Bertin, directeur, Direction des droits de douane et de l'accès aux marchés, ministère des Affaires extérieures
Projet de loi C-115, discussion, 31:37,38

Cour internationale de justice
Amendement Connelly (États-Unis), effet, référence, 9:8

Crosbie, honorable John Carnell, ministre des Pêches et des Océans et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, ancien ministre du Commerce extérieur
Canada et le Mexique, similarités, commentaire, référence, 6:23

CTM
Voir
Fédération ouvrière mexicaine

Cuba
Mexique, relations, 17:11

Culture, industries
ALÉNA, exclusion, 9:21
GATT, Uruguay Round, répercussions, 5:23
Voir aussi
Cinématographie, industrie

d'Aquino, Thomas, président et chef de la direction, Conseil canadien des chefs d'entreprise
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, 24:15-6,20-2,24,26-40
Exposé, 24:6-14

Dan, Leslie L., Novopharm Ltée; Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques
Projet de loi C-115
Discussion, 27:13,14,16-21
Exposé, 27:5-8

Darkes, V. Maureen Kempston, vice-président, Affaires générales, General Motors du Canada Ltée, Société des fabricants de véhicules à moteur
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., discussion, 10: 20-1,27,28-9

DataMetrics Ltd.
Portée des obligations sur les produits énergétiques, 20A:5-8

David, honorable Paul, sénateur (Bedford)
Projet de loi C-6, 2:10,11,12,21-3

De Bané, honorable Pierre, sénateur (De la Vallière)
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer
Brésil, sous-ministre de la Justice, affirmation de l'expulsion des prisonniers, 33:20
Différence entre l'expulsion et le transfèrement, 33:12
Prison
Traité sur le transfèrement des délinquants entre le Canada et le Brésil, dispositions, 33:15

Décret mexicain de l'automobile
ALÉNA, effets, 31:10,16-8

Foreign Affairs, Standing Senate Committee—*Cont'd*
Motions and agreements
Accounts for payment, certification; adopted, 3:4,11
Adjournment, 4:25
Agenda and Procedure Subcommittee; adopted, 3:5-6,29
Bill C-6, reported without amendment; adopted, 2:4,25
Bill C-27, reported without amendment; adopted, 4:4,13
Bill C-53, reported without amendment; adopted, 13:4,31-2
Bill C-115
Adjournment and that the sitting the next day be extended for half an hour; adopted, 30:5,33
Clause by clause study; adopted, 31:5,63
Reported without amendment; adopted, 31:6,68
Submission by the Canadian Drug Manufacturers Association, 27:4,21
Bill S-2, reported without amendment; adopted, 1:4,13
Budgets
Application for Budget Authorization for the period ending
December 17, 1992; adopted, 9:4-5,30
March 31, 1992; adopted, 4:4,18-9,20
Security and National Defence Subcommittee
May 5, 1992; adopted, 10:5,42
Reserve army, study; adopted, 19:4,6-7
Supplementary budget application for Transportation and Communications
May 5, 1993; adopted, 20:4,6
May 19, 1992; adopted, 12:4,6-7
Chairmen, election; adopted, 1:4,6; 3:4,7
Cohen, Robert, speaking notes, appended; adopted, 22:4,59
Deputy Chairmen, election; adopted, 3:5,29; 25:4,6
Examination of negotiations for NAFTA...
Establishment of Committee; adopted, 3:4-5,23
Fifteenth Report of the Committee; adopted, 29:5
Macroeconomic Impact of the Canada-United States Free Trade Agreement, Tenth Report of Committee; adopted, 16:5
Weintraub, Sydney, speaking notes, appended; adopted, 22:4,59
Expenses, incurred by Committee in Second Session of the Thirty-Fourth Parliament, final reporting; adopted, 3:4,11-2
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer
Meeting *in camera*; adopted, 33:4,7
Proceedings of House of Commons Standing Committee on Justice and the Solicitor General, Issues 65 and 66, of the 3rd Session, 34th Parliament, cognizance; adopted, 33:5,20-1
Seventeenth Report, interim report; adopted, 33:4,8
Witnesses, payment of expenses; adopted, 33:5,21
Informetrica Limited, *Observations on the Effects of the FTA*, tables, to be appended; adopted, 15:4,34
Lipsey, Richard, *Canadian Trade Policy in Relation to Regional Free Trade Agreements: CAFTA, NAFTA, and WHIFTA*; adopted, 23:4,38
Meeting without quorum; adopted, 3:9-10
Membership, increase; adopted, 4:5,21-5
Minutes of Proceedings and Evidence, printing; adopted, 1:4,10
NAFTA and Neoconservative Transformation: The Impact on Canada and Mexico, May 1993, by Ricardo Grinspun; adopted, 23:4,38
Payment of witnesses' expenses; adopted, 3:4,10-1
Pollock, David, speaking notes appended; adopted, 22:4,5
Real Wage Adjustment in Mexico and the United States, diagram tabled by Ricardo Grinspun; adopted, 23:4,38
Security and National Defence Subcommittee
Authorization to hear evidence and examine and report on matters relating to national security and defence and the future roles of Canada's Armed Forces; adopted, 9:4,6

Défense
Étude par le Comité, possibilités, discussion, 1:6-7; 3:46; 4:21-5
Voir aussi
Sécurité et défense nationale, sous-comité

Défense nationale
Sénat, sous-comité, comité spécial, rapport, 4:22-3
Voir aussi
Sécurité et défense nationale, sous-comité

Défense nationale, ministère
Groupe de travail sur l'état de la préparation industrielle de défense, rapport, recommandation, référence, 2:8

Déficit
Problème, cause, 28:21-2

Délégués commerciaux
Statut, 3:33

Denis, Germain, sous-ministre adjoint chargé de l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales; président, groupe de négociations sur l'ouverture des marchés à Genève, ministère des Affaires extérieures
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., GATT, Uruguay Round
Discussion, 5:9-11,13-4,22-6
Exposé, 5:6-8

Déportation
Délinquants, statut, 33:18

Développement régional, programmes
GATT, nouvelles règles, catégorie qui n'ouvre pas droit à poursuite, 5:13

Di Nino, honorable Consiglio, sénateur (Ontario)
Projet de loi C-6, 2:14-5
Projet de loi C-115
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent, motions et conventions, motion que le Comité s'ajourne et le lendemain il siège une demi-heure de plus, 30:5,33
ALÉ, règlement des différends, mécanisme, groupes d'experts binationaux, évaluation, 30:26-7
ALÉNA, candidats, 30:26
Procédure, 30:25,28,32

Diemaco Inc. (Kitchener, Ontario)
Financement, installations de production, 2:8,12,18
Nouvelle-Zélande, armes automatiques, vente, difficultés, 2:20
Projet de loi C-6, ramifications, 2:8

Direction générale de protection de la santé
Voir sous
Santé nationale et Bien-être social, ministère

Dirty (The) Business
Vidéo par une université californienne, concernant travailleurs dans les maquiladoras, référence, 17:20,21; 30:6-7

Dobell, Peter, directeur, Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Sécurité et défense nationale et le rôle futur des Forces armées du Canada, sous-comité, discussion, 4:23
Membres, composition, 4:24

Foreign Affairs, Standing Senate Committee—*Cont'd*
Motions and agreements—*Cont'd*
Security and National Defence Subcommittee—*Cont'd*
Meeting New Challenges: Canada's Response to a New Generation of Peacekeeping, Eleventh Report; adopted, **16**:6
See also above
Motions and Agreements - Budgets
NAFTA, study, discussion, **1**:7-9,10; **3**:13-23; **4**:14-6
Orders of reference, **1**:3; **2**:3; **3**:3,6,12,13; **13**:3; **15**:3; **20**:3; **29**:4; **33**:3
Observation, **15**:33
Organization meeting, **1**:6-10
Point of order, **3**:9-10
Quorum, **3**:10
Reports to Senate
See
Reports to Senate
Security and National Defence Subcommittee, **6**:30; **11**:5
Appointment, **9**:4
Chairman, election, **4**:25
Discussion, **4**:5,21-5
Members, composition, **4**:22,24-5
Senate, committees, Constitutional changes, possible effect, information requested, **3**:32,45-6; **4**:7-8
Time of meetings, discussion, **3**:12,26-8,47

Foreign investment review process
NAFTA, effect, **28**:11

Foreign missions
See
Diplomatic and consular service

Foreign Missions and International Organizations Act
See
Bill C-27

Foreign ownership
Research and development, effect, **4**:14
Trade, effect, **4**:14
Transnationals, research and development, **23**:7

Foreign policy
Arms, domestic manufacture, export, relationship, **2**:12-3,14,21-2
CAFTA, impact, **9**:7-13
Economic sanctions, relationship, **13**:6,8,10,13
Mexico, **17**:11,33
Role, federal government, **13**:12-3
United States, discontinuity, **9**:7-8

Forest products industry
CAFTA, effects, **7**:22
Environment, **7**:17-8
Marketing, public consent, relationship, **7**:18
Mexico, **7**:21
NAFTA, position, **7**:17-20,24
Overview, **7**:17
Standards, **7**:18
Value, loss, reasons, **7**:18
See also
Lumber industry
Pulp and paper industry

Dobell, Peter, directeur, Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur—*Suite*
Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur
Globalisation, document, préparation, **1**:8; **3**:7-8; **4**:13,16
Sénat, projets, horaire détaillé, **4**:19-20
Défense nationale, Sénat, sous-comité, modification au comité particulier, rapport, **4**:22
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., procédure, discussion, **3**:26; **4**:16,18
Independent West Indian Commission, réunion, non officielle, le 5 décembre 1991, discussion, **4**:21

Document Dunkel
Voir
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce - Uruguay Round, 8e série, 1986 - *Projet d'acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round*

Doubletex Inc.
Accords de libre-échange, ALÉ, ALÉNA, règles d'origine, effet, **14**:29-30,34
Information de base, **14**:28-9

Doyle, honorable Richard J., sénateur (North York)
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Banques et opérations bancaires, **12**:22
Canada, ALÉNA, participation, **12**:21
Make No Law: the Sullivan Case and the First Amendment, référence, **12**:26
Procédure, **12**:23
Sécurité et défense nationale, sous-comité, aperçu historique, **12**:7

Drogues
Voir
Industrie pharmaceutique

Droit d'auteur
ALÉNA, **31**:44-5
GATT, Uruguay Round, propriété intellectuelle liée au commerce, accord, **5**:23-4
Voir aussi
Convention de Berne, Paris, 1971

Droits civils
Projet de loi C-53, compétence, **13**:12

Droits de la personne
Accords de libre-échange, relation, **9**:29; **28**:10,22-4,34-5; **31**:45,62-3
Mexique, **17**:22; **25**:38-9; **28**:10,22-4,35
Pérou, rapport d'Amnistie Internationale, communiqué, référence, **3**:6,46

Droits et libertés, Charte canadienne
Armes à autorisation restreinte, publicité, réglementation, relation, **2**:18-9

Droits individuels
Projet de loi C-115, **29**:18,27

Eau, ressources
Projet de loi C-115, **29**:27-8; **31**:60-1

Forrestall, Hon. J. Michael, Senator (Maritimes)
Bill C-115, 29:23,27
Examination of negotiations for NAFTA...
NAFTA, non-participation, Canadian, effects, 21:19
Procedure, 21:20

Fort Frances Case (1923)
War Measures Act, jurisdiction, Judicial Committee of the Privy Council, ruling, quotation, 13:15-6

Free trade agreements
Bilateral versus trilateral, 18:17; 21:7
Common market, differences, similarities, 6:11,16-7,28,29
Mexico, 3:13; 17:33; 21:33
See also
Canada-United States Free Trade Agreement
Free Trade Arrangement between the Government of the United States of America and the Government of Israel
North American Free Trade Agreement
Western Hemispheric Free Trade Agreement

Free Trade Arrangement between the Government of the United States of America and the Government of Israel
Canada-Israel, trade, effect, 6:13

Free Trade Commission
Bill C-115, member, appointment, 29:28-30
Expenditures, payment, 29:30-1
NAFTA, 29:28-9
Secretariat, budgetary expense, 29:31

Frenzel, William, Brookings Institute (Washington)
Biographical notes, 25:6-7
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, 25:12-26
Statement, 25:7-12

Frith, Hon. Royce, Senator (County Lanark)
Bill C-53, *Hansard*, quotation, 13:30

FTA
See
Canada-United States Free Trade Agreement

Furniture industry
California, exodus, 7:14
Market, Canadian, United States share, 28:7

G-7
See
Group of Seven (Group of countries)

Gas, natural
CAFTA, export licences, 20:25-6
Energy, Mines and Resources Department, study, reference, 31:58
Exports
Canada to
Mexico, 31:57
United States, 20:13,14
California, per cent, 20:14
Mexico to United States, 20:13
United States to Mexico, 20:13; 31:57
Imports from Mexico, 31:57
Mexico, price structure, 20:28-9

Économie
ALÉNA, environnement, 24:12
Crise, causes, 28:8
État, 23:9; 24:12-3
Interdépendance internationale, 21:27-8
Nationale, marchés internationaux, relation, 28:21
Systèmes
Europe-Afrique, 21:27,28
Hémisphère occidental, 21:28
Orient-Asie, 21:27-8
Voir aussi
Pays individuels

Éducation
Conseil national, appui, 24:13

Électricité
Voir
Énergie électrique

Elliot, Geoffrey, vice-président des Affaires générales, Noranda Forest Inc.
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Correspondance avec Janine Ferretti, référence, 7:19
Discussion, 7:21
Exposé, 7:19-20

Émigration et immigration
Agents du Canada, agents du Québec à l'étranger, statut diplomatique, consulaire, 3:40-1

Emploi
ALÉ, effet, 8:6; 15:14-5; 24:12; 28:8,24-5
ALÉNA, effet, 6:22,24-5; 16:14; 18:38-9; 22:10-2,34-6,45-6; 28:10,11,31-4
Voir aussi
Reconversion professionnelle

Énergie
ALÉ, dispositions, 12:10
ALÉNA
Marchés publics, mesures, 20:28
Mécanisme de règlement des différends, commission, 20:16
Négociations, dispositions, 12:10; 16:26-8; 22:17
Observations, 20:17-8
Prix, établissement 20:16,19-21; 31:48-9,52-3,54
Restrictions commerciales, 20:19
Réglementation, mesures, dispositions, 20:16
Restrictions, quantitatives, importation, exportation, 20:15; 31:48-9
GATT, similarités, 20:19,27
Jurisprudence, 20:26
Proportionnalité, disposition, 20:15-6,19-22,26-8; 31:48,52,54
Tiers pays, 20:19
Sécurité nationale, 20:22-3; 31:48,50
Services, secteur, marchés publics, effet, 31:58-9
Signifiance, 20:17
Taxes sur les exportations, 20:16,19
Comparaison, ALÉ, ALÉNA, 16:26-7; 20:19; 20A:5
Obligations
ALÉNA, comparaison du Canada avec le Mexique, 20:18-9
Canada aux États-Unis, dans ALÉ, comparaison avec ALÉNA, 20:19
Portée des obligations sur les produits énergétiques, document, DataMetrics Ltd., 20A:5-8

Gas, natural—*Cont'd*
NAFTA
Canada
Effects, **31**:57-8
Export licences, **20**:25
Exports to Mexico from Canada, United States, possible effect, **20**:17-8; **31**:58
Mexico, effect, **20**:17
Reserves, United States, comparison, Canada, Mexico, **20**:14

GATT
See
General Agreement on Tariffs and Trade

General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)
Article III - National Treatment on Internal Taxation and Regulations, **7**:20
Article XI - General Elimination of Quantitative Restrictions, **28**:41
Canadian position, **5**:9,12,14-5
CAFTA
Difference, **9**:12
Subsidies, definition significance, **5**:12-3; **9**:11-2,17,24-5
Tariffs, possible effect, **5**:10; **9**:19-20
Uruguay Round, impact, **7**:22
Charters, social, labour, none, **6**:12
Dispute settlement system, **5**:8,25; **9**:9; **19**:28
Evaluation, **24**:14
Examination, discussion, **3**:14; **4**:13,15-6
Failure, **17**:31
Government Procurement Code, members, **21**:23
Modification, managed trade, **28**:37
NAFTA
Comparison, **28**:34
Consistency, **25**:30
Impact, **18**:23
Relationship, **19**:23-8; **22**:54; **25**:47-9; **28**:38; **31**:33,59-60
Rules, application, **7**:19,24,25; **10**:15,16-7; **18**:27-8
Subsidies, definition, importance, **9**:25
Priority, **28**:27-8
Provisions, CAFTA, NAFTA, integration, **28**:38
Reform, institutional, **5**:6,8
Social clause, governments, agreement necessary, **28**:34
Uruguay Round of negotiations, 8th round, 1986
Conclusion, **16**:16; **19**:27; **23**:8; **25**:30
Consultation, private sector, provinces, SAGITS, **5**:8
Deadline, **5**:5,25-6
Draft Final Act Embodying the Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations, December 1991
Description, **5**:6-7,8
Germany, political situation, effect, **11**:24-5
Improvement necessary, **16**:16
NAFTA
Impact on, **18**:22,23; **19**:26
United States, position, comparison, **25**:10,17-8
Objections, **5**:7
Textile tariffs, recommendation, **14**:27,32-3
Trade rules, subsidies and countervailing duties, **5**:13-4; **18**:27; **11**:22-4
Dunkel document
See above
Draft Final Act...
Non-conclusion, concern, **4**:18
Overview, **5**:6
Possible effect on legislation, **4**:14,17
Settlement, importance, **5**:5,7
TRIP (Trade-Related Intellectual Property), negotiating group, **5**:24

Énergie—*Suite*
Voir aussi
Agence internationale de l'énergie
Énergie électrique
Énergie nucléaire
Gaz naturel
Pays individuels
Pétrole et produits pétroliers

Énergie, des Mines et des Ressources, ministère
ALÉNA, gaz naturel, étude, référence, **31**:58

Énergie électrique
ALÉNA, Mexique, effet, **16**:27; **20**:16,17; **31**:51,53
Exportations, Canada aux États-Unis, **20**:13-4
Importations des États-Unis, **20**:13

Énergie nucléaire
ALÉNA, Mexique, réserves de l'État, **20**:16

Environnement
Accords, binationaux, **25**:51
Accord international, problèmes de portée mondiale, **7**:20
Commerce, accords, liens, reconnaissance, absence, **7**:6,17, 19-20
Sanctions, problèmes internationaux, **7**:7,20; **9**:26
ALÉNA
Accords parallèles, **16**:13-4,15,22-5; **17**:12; **18**:16,28-9; **22**:27; **24**:10; **25**:32-3,51; **32**:6
Canada, gouvernement
Consultations publiques, **7**:5-6,10
Évaluation, **7**:5,10-1
Normes, harmonisation, protection, **7**:6-13; **17**:13; **23**:6,10; **25**:32
Position, **7**:5-6,10-1
Commerce, liens, reconnaissance, **7**:6,17
Commission, établissement, suggestion, **7**:10; **26**:20; **32**:9
Communauté économique européenne, expérience, intérêt, **7**:15
Craintes et obstacles, **6**:16; **7**:8,9; **28**:11
Dispositions précises, **7**:16-7,19,20
Législation, souveraineté, **26**:8; **29**:39
Mexique, **9**:20-1; **17**:13; **26**:8
Programmes environnementaux, barrières non tarifaires, **7**:6-7,19
Protection des écosystèmes internationaux ou des problèmes transfrontaliers, **7**:7,15-6
Règlement des différends, mécanisme, **7**:9-10
Techniques, meilleures, existantes d'application rentable, **7**:19
Commerce, accords, règlements, **7**:19-20
Communauté économique européenne, conseil des ministres, rôle, **7**:15
Craintes, marché, effet, **7**:18,19
GATT, rapport, **9**:20-1; **19**:28
Maquiladoras, situation, normes, **7**:15-6
Revenu par habitant, relation avec la dégradation de l'environnement, **22**:27
Voir aussi sous
Pays individuels

Équateur
Voir sous
Organisation des pays exportateurs de pétrole

États-Unis
Aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre, programme, **25**:14,36-7

General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)—*Cont'd*
Uruguay Round of negotiations, 8th round, 1986—*Cont'd*
United States, position, **16**:16,22; **19**:27; **25**:10-1,17-8,24-5
See also
Individual subjects

General Motors of Canada Ltd.
Competition, **31**:16
Diesel Division, London, Ontario
Bill C-6, **2**:8,11
Funding, production facilities, **2**:8,12,18,19
Vehicles, military, light armoured, contracts
Canadian Armed Forces, **2**:12
Exports
Saudi Arabia, **2**:10-1,20-1
United States Marine Corps, **2**:12
St. Catharines, foundry, closure, 1995, **10**:12
Scarborough, van plant, closure, 1993, **10**:12; **22**:18

Geopolitics
NAFTA, consequences, **25**:22-3,37-8

Gephardt, Richard, House Majority Leader (United States)
Economic Strategy Institute, May 1993, speech, quotation, **23**:11

Germany
GATT, *Draft Final Act Embodying the Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations*, December 1991, political situation, effect, **11**:24-5

Gero, John, Chief Negotiator for Intellectual Property, Office of NAFTA, Department of External Affairs
Bill C-115, discussion, **31**:41-6

GDP
See
Gross Domestic Product

Ghitter, Hon. Ronald D., Senator (Alberta)
Bill C-115, **25**:45; **31**:29,57-8,62-3
Examination of negotiations for NAFTA...
CAFTA, **24**:8,15,27; **28**:15-6
Japan, United States, trade relationship, **28**:40
NAFTA, agreements, side, **25**:45-6
Enforcement, **24**:38,39-40
Ratification, effects, **25**:45
Occupational retraining, **28**:16
PEMEX, NAFTA, access, **24**:30
Sovereignty, NAFTA, effect, **24**:39
Technology, employment, impact, **28**:20
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer
Deportation, offenders, status, **33**:18
Difference between expulsion and transfer, **33**:15

Gifford, Mike, Senior Co-ordinator - Agriculture, Multilateral Trade Negotiations Branch, Department of External Affairs
Bill C-115, **31**:32-5
GATT, Uruguay Round, discussion, **5**:11-2,14-21

Glass-Steagall Act (United States)
Elimination desired, **12**:20

Globalization
Comments on, **22**:56-8; **23**:16-7,27-8
Paper, **1**:8; **3**:7-8; **4**:13,15-8

États-Unis—*Suite*
ALÉNA
Adaptation, **18**:38
Législation de mise en oeuvre, **23**:5-6
Objectifs, **21**:9
Participation, point de vue, **18**:9-10; **21**:9,36-7; **22**:17; **25**:7-8,16-9,22-3
Président Clinton, position, **16**:13-6; **22**:17; **25**:7-8
Retrait, discussion, **23**:31,32
Automobiles
Productivité, **17**:29
Sociétés japonaises, information de base, **8**:29
Bois, offre, demande, **8**:25
Budget, février 1993, **16**:13
Commerce
Aide à l'adaptation, **25**:14-5,36-7
Caribbean Basin Initiative, relations, avenir, **25**:21
Chine, statut de nation la plus favorisée, **25**:7,19-20
Comité spécial de surveillance du Canada, **9**:7,14
Contexte, **16**:13
Droit, "Super 301", rétablissement, effet, **16**:12
Gouvernement, nouveau, effet, **25**:11-2
International, responsabilité, pouvoirs, **8**:20; **9**:12-3
Liste des "gros méchants", copie demandée, **9**:6-7
Pays étrangers, négociations, législation, **21**:6
Politique, administration, nouvelle, effets, **16**:9,11-3,21-2; **25**:7-8
Commerce Department
Noir de charbon, décision, effet, **8**:17,23-4
Rapport par personnel, **9**:6
Corps des marines, General Motors du Canada, Diesel Division, véhicules blindés légers, contrat, **2**:12
Défense, accords de partage avec le Canada, **2**:12
GATT
Position, **16**:16,22; **19**:27; **25**:10-1,17-8,24-5
Uruguay Round, année d'élection, effet, **5**:25-6
Gaz naturel
ALÉNA, effet, **20**:17-8; **31**:58
Exportation au Mexique, **20**:14; **31**:57
Importations, **20**:13,14
Réserves, comparaison avec le Canada, le Mexique, **20**:14
Immigration illégale du Mexique, **21**:9
Impôts et taxes, nouvelles mesures proposées, ALÉNA, effet, **16**:28-9
Japon
"Anti-japonais", répercussions, **8**:29-30
Commerce, relations, **25**:27-8; **28**:40
Lobbying par le Mexique pour promouvoir l'ALÉNA, **25**:22,23-4
Main-oeuvre
Adaptation, **16**:14
Programme d'aide à l'adaptation, **25**:14-5,36-7
Marché, concurrence, Canada, Mexique, **6**:8
Mexique
Emplois transférés au Mexique, pertes, **6**:8; **17**:26
Exportations, **16**:29-31; **18**:11; **22**:27-8,31-2
Importations, **21**:8; **22**:24,32; **25**:17
Investissement, pourcentage, **21**:9
Libre-échange, négociations bilatérales, **21**:6
Protocole d'entente prévoyant l'échange d'information, **6**:16
Protectionnisme, **8**:29; **9**:9,13-4,25-7; **16**:9,16,21-2; **18**:26
Service diplomatique et consulaire, bureaux des provinces canadiennes, traitement, **3**:42
Subventions, **9**:24
Travail, lois, droit au travail, Canada, effet, **6**:16
Voir aussi
Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis
Accord de libre-échange nord-américain

Globerman, Steven
Assessing NAFTA; A Tri-National Analysis, with Michael Walker, reference, **20**:12

Goods and services
Export, recession, relationship, **15**:16

Gordillo, His Excellency Jorge, Ambassador of Peru
Letter, invitation to Committee to visit Peru, **20**:6-7

Gotlieb, Allan, former Canadian Ambassador to the United States
Examination of negotiations for NAFTA...
Appearance, suggestion, **6**:30
Discussion, **9**:16-25,27-9
O.D. Skelton Memorial Foundation, lecture December 10, 1991, reference, **9**:8,27-8
Reference, **8**:32
Statement, **9**:7-13
Testimony, reference, **24**:33,34

Government, federal
Bill C-115, obligation, **29**:16
Foreign policy, role, **13**:12-3
Grants to General Motors of Canada Ltd., Diesel Division, Diemaco Inc., **2**:8,12,18,19
NAFTA
Environmental issues, **7**:5-6,10-1
Position, **6**:20

Government Procurement Code
See under
General Agreement on Tariffs and Trade

Governments, provincial, municipal
Bill C-115, **29**:16
NAFTA, application, **23**:25

Governor in Council
Bill C-115
Coming into force, proclamation, **29**:20,22-3,24-6
Free Trade Commission, member, appointment, **29**:28-30
Minister, designation, **29**:28
Suspension of benefits to a NAFTA country, **29**:33-4
Diplomatic and consular service
Duty and tax relief privileges, role, **3**:42-3
Privileges and immunities, intergovernmental organizations, **4**:11-2

Grafstein, Hon. Jerahmiel S., Senator (Metro Toronto)
Examination of negotiations for NAFTA...
Agriculture, **11**:18,19-20
Automobiles, **10**:20-2,23-4,41
CAFTA, **8**:19; **9**:16; **10**:42; **19**:16-9; **25**:26,36
Canada, Cabinet, Cabinet Committee, **21**:26
Canada-United States Agreement on Automotive Products, **10**:40-1
Culture, industries, GATT, Uruguay Round, impact, **5**:23
Employment, NAFTA, effect, **18**:38-9
Energy, NAFTA, **20**:21,23,28-30
Environment, agreements, **25**:33,51
Foreign Affairs, Standing Senate Committee, witnesses, proposed, discussion, **6**:30; **20**:10,11
Forest products industry, Mexico, **7**:21
Gas, natural, Mexico, price structure, **20**:28-9
General Motors of Canada Ltd., Scarborough, van plant, closure, 1993, **22**:18
Honda Canada Incorporated, **8**:21-2

États-Unis—*Suite*
Voir aussi—*Suite*
Commerce Department (États-Unis)
Free Trade Arrangement between the Government of the United States of America and the Government of Israel
Glass-Steagall Act
International Trade Commission (États-Unis)
Office of Technology Assessment
Sucre
Textile and Apparel Advisory Committee

Étiquetage
Dispositions, ALÉNA, effet, **31**:35-6

Europe 1992 (Marché unique)
ALÉNA, répercussions, **12**:11-2
Programme social et économique, **28**:19

Examen de la réglementation, Comité mixte permanent
Projet de loi C-27, libellé, étude, **3**:30; **4**:7-13

Examen des négociations en vue d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et tout autre aspect commercial connexe
Audiences, ordre de renvoi, portée, **4**:13-4
Budget, 27 février 1992, neuvième rapport, **15**:5
Dépenses, deuxième session de la trente-quatrième législature, huitième rapport, **14**:5
Rapport final, date, reportée, neuvième rapport, **15**:7

Exportations
ALÉ, **8**:6; **9**:14; **24**:8,15; **25**:29; **28**:7,13,15,24-6
Études, **25**:29
Ressources naturelles, **24**:8-9,14
États-Unis, **9**:14; **24**:7
Europe, **9**:23; **24**:33-4
Finlande, 1990, montant, **1**:11
Mexique, **24**:7,15,27-8
Partenaires en matière de commerce, **18**:11
PIB, relation, **23**:17
Ressources, valeur ajoutée, ALÉ, ALÉNA, effet, **28**:12

Faesler, Julio, consultant pour des organismes commerciaux, gouvernementaux et internationaux, Mexico
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **26**:13-30
Exposé, **26**:5-12
Notes biographiques, **26**:5

Faits saillants de l'exposé prononcé devant le Comité sénatorial des Affaires étrangères du Canada
Weintraub, Sidney, le 19 mai 1993, **22C**:5-10

Fédération canadienne du travail
ALÉ, position, **6**:20-1
ALÉNA, position, raisons, **6**:6,20-1,28-9
Délégation au Mexique, mai 1991, **6**:5,6
Fédération ouvrière mexicaine, réunion, **6**:6
Maquiladoras, tournée, 1991, découvertes, **6**:9
Parti révolutionnaire institutionnel, réunion, **6**:6

Fédération ouvrière mexicaine (CTM)
Fédération canadienne du travail, réunion, **6**:6
Gouvernement, rapport, **6**:18; **26**:14
Information de base, **6**:7

Grafstein, Hon. Jerahmiel S., Senator (Metro Toronto)—*Cont'd*
Examination of negotiations for NAFTA...—*Cont'd*
Investment
CAFTA, **6**:23-4; **9**:17
NAFTA, **18**:35; **25**:35
Labour, NAFTA, side agreement, **17**:16-8
Manufacturing industry, NAFTA, **7**:14
Mexico, **7**:13,14,21; **17**:16; **26**:17-8
NAFTA
Agreements, side, **17**:19; **22**:18; **25**:12,13; **26**:20
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **8**:28
Concerns and obstacles, **22**:43-4,45-6,52; **25**:50
Improvements, suggestions, **22**:15,16
Negotiators, **21**:25
Studies, **25**:34-6
Tariffs, Mexican, **22**:49-50,52
Office of Technology Assessment, **25**:26
Oil and oil products, **20**:23-4
Ontario, NAFTA, **6**:24-6; **7**:14
Pharmaceutical industry, NAFTA, effect, **27**:12-3
Poultry industry, chicken, cost per pound, comparison Canada-U.S., **5**:19
Procedure, **5**:10; **10**:25,27; **18**:36; **20**:8,21; **22**:22,41,59
Sovereignty, **26**:16-7
Tool and diemaking industry, **10**:24

Grains
Draft Final Act Embodying the Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations, December 1991, prices, reduction, **11**:23
Exports to USSR, 1980, sanctions not applicable, effect, **13**:14-5
See also
Canadian Wheat Board

Grandpré, A. Jean de, Chairman, *Adjusting to Win: Report of the Advisory Council on Adjustment*
Reference, **25**:36

Grandpré Commission
See
Adjusting to Win: Report of the Advisory Council on Adjustment

Gravel, Line, Clerk of the Committee
Bill C-115, procedure, **31**:66-8

Great Britain
Hong Kong, position, **3**:40-1

Green Giant Foods
Labelling food products, country of origin, **31**:34-5

Grimard, Hon. Normand, Senator (Quebec), Joint Chairman, Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations
Bill C-27, letter, reference, **3**:30; **4**:7,8-13

Grinspun, Ricardo, Department of Economics, York University
Biographical notes, **23**:5
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, **23**:9-14,24-5,28,30-2,33-5,37
NAFTA and Neoconservative Transformation: The Impact on Canada and Mexico, May 1993, paper, appended, **23A**:1-28
Political (The) Economy of North American Free Trade, reference, **23**:5,6
Real Wage Adjustment in Mexico and the United States, diagram tabled, **23**:12-3,38; **23B**:1
Statement, **23**:5-9

Fermes
Revenus des agriculteurs, **11**:7
Structures, comparaison, Canada, États-Unis, Mexique, **11**:9

Ferretti, Janine, directrice générale, Pollution Probe Foundation
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
ALÉNA, correspondance avec Geoffrey Elliot, Noranda Forest Inc., référence, **7**:19
Discussion, **7**:12-7
Exposé, **7**:5-11

Finances, ministère
ALÉ
Emplois, 1992, prévision, **28**:7,24-5
Évaluation, étude, 1988, référence, **15**:11
ALÉNA, étude, **24**:29; **28**:10
Ministre, service diplomatique et consulaire, privilèges d'exonération fiscale ou douanière, rôle, **3**:42-3
Salaire, taux à l'heure, comparaison entre le Canada et le Mexique, document 1989, **31**:25

Finlande
Exportations au Canada, 1990, montant, **1**:11
Importation du Canada, 1990, montant, **1**:11
Projet de loi S-2, nombre des personnes touchées, **1**:11

Finlayson, Jock A., vice-président, Politique et recherche, Conseil canadien des chefs d'entreprise
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., discussion, **24**:14-5, 17-8,22-4,25-6,29,36,40

Finn, Gerry, vice-président, Novacor Chemicals Ltd.
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **12**:11-4,17
Exposé, **12**:8-11
Notes biographiques, **12**:8

FIOÉ
Voir
Fraternité internationale des ouvriers en électricité

Firm (The)
Grisham, John, référence, **12**:25

Fonction publique
Services, détachement au Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, **3**:19

Forces armées canadiennes
General Motors du Canada Ltée, Diesel Division, véhicules blindés légers, contrat, **2**:12
Rôle futur, **4**:23-4

Forces (Les) terrestres du Canada
Rapport du Comité spécial du Sénat sur la Défense nationale, octobre 1989, référence, **4**:22-3

Ford Motor Company
Mexique, logements, construction, **10**:35

Ford Motor Company of Canada Ltd.
Investissement, annoncé, **10**:11,31
Moulage de l'aluminium, procédé, projet Cosworth, Windsor, **10**:40

Grisham, John
The Firm, reference, 12:25

Gross Domestic Product (GDP)
Health care costs, percentage, Canada, United States, 28:36
Trade, goods, percentage, 15:17

Group of Seven (Group of Countries)
International organization, definition, 4:9
Summit, July 1993, Uruguay Round, effect, 25:10,11,30

Group of Three
Members, 17:33

Guatemala
Coup, military, 25:37

Gypsum board
Anti-dumping case, reference, 19:10

Haiti
Organization of American States, sanctions, resolution, 13:9-10,29

Halliday, Tony, Researcher, Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade
Examination of negotiations for NAFTA...
CAFTA, impact, studies, views, review, 15:9-11
Discussion, 15:28
Macroeconomic Impact of the Canada-United States Free Trade Agreement, paper, reference, 15:8,32
International Energy Agency, International Energy Program, NAFTA, FTA, shortfall provisions, obligations, 20:34
NAFTA, GATT, linkage
Discussion, 19:26,27,29-30
Statement, 19:20-8
PEMEX, countervail cases, 20:30

Hart, Michael
Strategic (The) Implications of a North American Free Trade Agreement, reference, 24:35

Health care
See
Medicare

Health Protection Branch
See under
Health and Welfare Department

High technology
GATT, Uruguay Round, 5:8

Hills, Carla, United States trade representative
CAFTA, changes, 9:26
Canada Watch Committee, 9:7,26

Honda Canada Incorporated
CAFTA audit by U.S. customs authorities, case, 8:7,10,11, 12-3,16-7,18,20-3; 9:12-3,15; 10:9,26,32
Canadian company, 10:19
Investment, future Japanese, effect, 18:15-6
National Revenue Department, findings, 9:15

Forestier Noranda inc.
Voir
Noranda Forest Inc.

Forêts et produits forestiers, industrie
ALÉ, effets, 7:22
ALÉNA, position, 7:17-20,24
Aperçu, 7:17
Commercialisation, consentement du public, relation, 7:18
Environnement, 7:17-8
Mexique, 7:21
Normes, 7:18
Valeur, perte, raisons, 7:18
Voir aussi
Bois d'oeuvre
Pulpe et papier, industrie

Formation
Programmes, amélioration, 10:13

Formation professionnelle
Politique, 4:13-4
Voir aussi
Reconversion professionnelle

Forrestall, honorable J. Michael, sénateur (Maritimes)
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
ALÉNA, non-participation canadienne, effets, 21:19
Procédure, 21:20
Projet de loi C-115, 29:23,27

Fort Frances, affaire (1923)
Loi des mesures de guerre, compétence, Comité judiciaire du Conseil privé, décision, citation, 13:15-6

Forum économique mondial, Davos, Suisse, 1992
Référence, 7:24,25

Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOÉ)
Emplois perdus, transférés des États-Unis au Mexique, 6:8

Free Trade Arrangement between the Government of the United States of America and the Government of Israel
Canada-Israël, commerce, effet, 6:13

Frenzel, William, Brookings Institute (Washington)
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, 25:12-26
Exposé, 25:7-12
Notes biographiques, 25:6-7

Frith, honorable Royce, sénateur (County Lanark)
Projet de loi C-53, *Hansard*, citation, 13:30

Fromage
Voir
Lait, industrie

G-7
Voir
Groupe des Sept (Groupe de pays)

GATT
Voir
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Hong Kong
Diplomatic and consular service, Canadian, provincial offices, **3**:41
Office in Toronto, opening, consular privileges and immunities, **3**: 30-1,40-1

House of Commons
Bill C-6, legislative committee, testimony, reference, **2**:9
See also
External Affairs and International Trade, House of Commons Standing Committee
Justice and the Solicitor General, House of Commons Standing Committee

Human rights
Free trade agreements, relationship, **9**:29; **25**:20; **28**:10,22-4,34-5 **31**:45,62-3
Mexico, **17**:22; **25**:38-9; **28**:10,22-4,35
Peru, report by Amnesty International, communiqué, reference, **3**:6, 46

Hungary
Tax treaty with Canada, **1**:11

Hurtig, Mel
Betrayal (The) of Canada, Adam Zimmerman, quotation, reference, 7:23

IATA
See
International Air Traffic Association

IBEW
See
International Brotherhood of Electrical Workers

ICAO
See
International Civil Aviation Organization

IEA
See
International Energy Agency

IEP
See
International Energy Agency - International Energy Program

ILO
See
International Labour Organization

Immigration
See
Emigration and immigration

Immunities and privileges
See
Privileges and immunities

Imports
CAFTA, effect, **8**:6
Import surges, NAFTA side agreement, **17**:12; **18**:16; **22**:18; **25**:26-7,40; **29**:37; **32**:6,8
See also under
Individual countries

Gaz naturel
ALÉ, licences d'exportation, **20**:25-6
ALÉNA
Canada
Effets, **31**:57-8
Licences d'exportation, **20**:25
Exportations au Mexique par le Canada, les États-Unis, effet possible, **20**:17; **31**:58
Mexique, effet, **20**:17-8
Énergie, des Mines et des Ressources, ministère, étude, référence, **31**:58
Exportations
Canada
Au Mexique, **31**:57
Aux États-Unis, **20**:13,14
Californie, pourcentage, **20**:14
États-Unis au Mexique, **20**:14; **31**:57
Mexique aux États-Unis, **20**:13
Importations du Mexique, **31**:57
Mexique
Prix, **20**:28-9
Réserves, États-Unis, comparaison avec le Canada, le Mexique, **20**:14

General Motors du Canada Ltée
Compétition, **31**:16
Diesel Division, London, Ontario
Financement, installations de production, **2**:8,12,18,19
Projet de loi C-6, **2**:8,11
Véhicules militaires, blindés légers, contrats
Exportation
Arabie Saoudite, **2**:10-1,20-1
États-Unis, Corps des marines, **2**:12
Forces armées canadiennes, **2**:12
St. Catharines, fonderie, démolition, 1995, **10**:12
Scarborough, usine de camionnettes, démolition, 1993, **10**:12; **22**: 18

Géopolitique
ALÉNA, conséquences, **25**:22-3,37-8

Gephardt, Richard, leader de la majorité à la Chambre des représentants (États-Unis)
Economic Strategy Institute, mai 1993, discours, citation, **23**:11

Gero, John, négociateur en chef, Propriété intellectuelle, Bureau de l'ALÉNA, ministère des Affaires extérieures
Projet de loi C-115, discussion, **31**:41-6

Gestion des approvisionnements
ALÉNA, effet, **11**:27
Prix, effet, **28**:40-1
Voir aussi sous
Agriculture

Ghitter, honorable Ronald D., sénateur (Alberta)
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
ALÉ, **24**:8,15,27; **28**:15-6
ALÉNA, accords parallèles, **25**:45-6
Exécution, **24**:38,39-40
Ratification, effets, **25**:45
Japon, États-Unis, commerce, relations, **28**:40
PEMEX, ALÉNA , accès, **24**:30
Reconversion professionnelle, **28**:16
Souveraineté, ALÉNA, effet, **24**:39
Technologie, emplois, impact, **28**:20

Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer
Appeals
Extraordinary appeal, 33:14
Leave to appeal denied, June 7, 1993, 33:10
Tribunal, sentences, December 2, 1991, 33:9
Chronology of events, 33:9-10
Difference between expulsion and transfer, 33:12-3,15-7
Justice and the Solicitor General, House of Commons Standing Committee, 3rd Session, 34th Parliament, Issues 65 and 66, cognizance, 33:20-1
Recommendation, 33:10,12
Passports, false, 33:18
Persons attending Committee meeting June 16, 1993, 33:8
Prisoners, expulsion, assertion by Deputy Minister of Justice, 33:20
Report to Senate, Seventeenth Report, interim report, 33:6
See also
Transfer of Offenders Treaty between Canada and Brazil

Income
Distribution, 23:30
Mexico, annual national average, 6:8; 17:14-6; 21:11-2; 22:30-1,53; 26:12-3

Income tax
Double, prevention between treaty partners, 1:10
Information, exchange between two treaty partners, 1:11
International treaties, 1:11-3
Implementation procedure, 1:12
Number, total, 1:11
Purpose, 1:10

Income Tax Amendment Act
See
Bill C-58

Independent West Indian Commission
Meeting, unofficial, December 5, 1991, 4:21

Individual rights
Bill C-115, 29:18,27

Industrial Research and Development Institute (Midland, Ontario)
Establishment, objective, 10:25

Industries
Classification, concordance, 15:20,23-4
Overcapacity, impact, NAFTA, comparison, 28:31,33
Policies, 23:25-6,30

Industry, Science and Technology Department
North (The) American Free Trade Agreement (NAFTA): Service Sector Implications for Canadian Services Trade with Mexico, document, reference, 31:37-8,45

Informetrica Limited
Observations on the Effects of the FTA, 15A:1-5

Institute for International Economics (Washington)
NAFTA, study, 24:29
Objective, 16:9

Institute for Public Policy
See
Institute for Research on Public Policy

Ghitter, honorable Ronald D., sénateur (Alberta)—*Suite*
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer
Déportation, délinquants, statut, 33:18
Différence entre l'expulsion et le transfèrement, 33:15
Projet de loi C-115, 25:45; 31:29,57-8,62-3

Gifford, Mike, conseiller principal - Agriculture, Secteur des négociations commerciales multilatérales, ministère des Affaires extérieures
GATT, Uruguay Round, discussion, 5:11-2,14-21
Projet de loi C-115, 31:32-5

Glass-Steagall Act (États-Unis)
Élimination voulue, 12:20

Globalisation
Commentaires, 22:55-8; 23:16-7,27-8
Document, 1:8; 3:7-8; 4:8,13,15-6,17-8

Globerman, Steven
Assessing NAFTA; A Tri-National Analysis, avec Michael Walker, référence, 20:12

Gordillo, Son Excellence Jorge, ambassadeur du Pérou
Lettre, invitation au Comité de visiter le Pérou, 20:6-7

Gotlieb, Allan, ancien ambassadeur du Canada aux États-Unis
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, 9:16-25,27-9
Exposé, 9:7-13
O.D. Skelton Memorial Foundation, conférence le 10 décembre 1991, référence, 9:8,27-8
Référence, 8:32
Témoignage
Référence, 24:33,34
Suggestion, 6:30

Gouvernement fédéral
ALÉNA
Environnement, questions, 7:5-6,10,11
Position, 6:20
Politique étrangère, rôle, 13:12-3
Projet de loi C-115, obligation, 29:16
Subventions à General Motors du Canada, Diesel Division, Diemaco Inc., 2:8,12,18,19

Gouvernements, provinciaux, municipaux
ALÉNA, application, 23:25
Projet de loi C-115, 29:16

Gouverneur en conseil
Projet de loi C-115
Commission du libre-échange, membre, nomination, 29:28-30
Entrée en vigueur, proclamation, 29:20,22-3,24-6,46
Ministre, désignation, 29:28
Suspension des avantages à un pays de l'ALÉNA, 29:33-4
Service diplomatique et consulaire
Privilèges d'exonération fiscale ou douanière, rôle, 3:42-3
Privilèges et immunités, organisations intergouvernementales, 4:11-2

Grafstein, honorable Jerahmiel S., sénateur (Metro Toronto)
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Accord canado-américain des produits de l'industrie automobile, 10:40-1

Institute for Research on Public Policy
Organization, information requested, 3:22
Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade, relationship, 3:22

Institutional Revolutionary Party (PRI) (Mexico)
Background information, 6:7
Canadian Federation of Labour, meeting, 6:6
Labour movement, connection, 6:17-9

Intellectual property
GATT, Uruguay Round, 5:8,24; 18:12; 19:26
NAFTA, 4:14; 19:26; 23:8,33,35; 29:17; 31:39,45
See also
Copyright
Patents

Inter-American Commission on Human Rights
Brazil, relationship, 33:18
See also
Organization of American States

Interest rates
Bank of Canada, policy, effect, 28:18

International Air Traffic Association (IATA)
Bill C-27, international organization, definition, 3:37

International Brotherhood of Electrical Workers (IBEW)
Job losses from U.S. to Mexico, 6:8

International Civil Aviation Organization (ICAO)
Bill C-27, international organization, definition, effect, 3:37
Headquarters Agreement, ratification, 3:30

International Court of Justice
Connelly Amendment (United States), effect, reference, 9:8

International Covenant on Civil and Political Rights
Brazil, relationship, 33:17

International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights ...
NAFTA, effect, 6:27-8

International Energy Agency (IEA)
International Energy Program
Mexico, non ratification, 20:16,28
NAFTA, CAFTA, relationship, 20:16,23
Shortfall provisions, obligations, 20:34-5
National security provisions, 20:33
Members, 16:28

International Energy Program (IEP)
See under
International Energy Agency

International Labour Organization (ILO)
NAFTA, labour, supplementary agreement, relationship, 16:26; 26:25-7; 29:40; 32:14

International organizations
Definition, Bill C-27, 3:36-7; 4:8-10
"Experts performing missions for", meaning of phrase, 4:10
See also
Privileges and immunities

Grafstein, honorable Jerahmiel S., sénateur (Metro Toronto)—*Suite*
Examen des négociations sur l'ALÉNA...—*Suite*
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent, témoins, proposés, discussion, 6:30; 20:10,11
Agriculture, 11:18-20
ALÉ, 8:19; 9:16; 10:42; 19:16-9; 25:26,36
ALÉNA
Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, effet, 8:28
Accords parallèles, 17:19; 22:18; 25:12,13; 26:20
Amélioration, suggestions, 22:15,16
Craintes et obstacles, 22:43-4,45-6,52; 25:50
Environnement, accord parallèle, 25:33
Études, 25:34-6
Négociateurs, 21:25
Salaires, 18:33-4
Souveraineté, 26:16-7
Tarifs douaniers du Mexique, 22:49-50,52
Automobiles, 10:20-2,23-4,41
Canada, Cabinet, comité, 21:26
Emploi, ALÉNA, effet, 18:38-9
Énergie, ALÉNA, 20:21,23,28-30
Environnement, accords parallèles, 25:33,51
Fabricants, industrie, ALÉNA, 7:14
Fabrication d'outillage et de matrices, industrie, 10:24
Forêts et produits forestiers, industrie, Mexique, 7:21
Gaz naturel, Mexique, prix, 20:28-9
General Motors du Canada Ltée, Scarborough, usine de camionnettes, démolie, 1993, 22:18
Honda Canada Incorporated, 8:21-2
Industrie pharmaceutique, effet, 27:12-3
Industries culturelles, GATT, Uruguay Round, répercussions, 5:23
Investissements
ALÉ, 6:23-4; 9:17
ALÉNA, 18:35; 25:35
Mexique, 7:13-4,21; 17:16; 26:17-8
Office of Technology Assessment, 25:26
Ontario, ALÉNA, 6:24-6; 7:14
Pétrole et produits pétroliers, 20:23-4
Procédure, 5:10; 10:25,27; 18:36; 20:8,21; 22:22,41,59
Travail, accord parallèle, 17:12-3,16-9
Volaille, industrie, poulet, coût la livre, comparaison, Canada-États-Unis, 5:19

Grande-Bretagne
Hong Kong, personnalité internationale, position, 3:40-1

Grandpré, A. Jean de, président, *S'adapter pour gagner: rapport du Conseil consultatif sur l'adaptation*
Référence, 25:36

Gravel, Line, greffière du Comité
Projet de loi C-115, procédure, 31:66-8

Green Giant Foods
Étiquetage, produits alimentaires, pays d'origine, 31:34-5

Grimard, honorable Normand, sénateur (Québec), Co-président, Comité mixte permanent d'Examen de la réglementation
Projet de loi C-27, lettre, référence, 3:30; 4:7,8-13

Grinspun, Ricardo, Département d'économie, York University
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Ajustement des salaires réels au Mexique et aux États-Unis, diagramme déposé, 23:12-3,38 23B:2

International Policy Council on Agriculture and Trade
Background information, 11:6-7

International relations
Bill C-27, definition, 3:31-2,45

International Space University
See
University of Space

International Trade Administration of Commerce (United States)
Antidumping and countervailing duty, complaints, procedure, 30:7-8

International Trade Advisory Committee
Dialogue, 25:35
Labour issues, report, reference, 6:17

International Trade Commission (United States)
Antidumping and countervailing duty, complaints, procedure, 30:8
Inquiries, decisions, 8:910,14
NAFTA, industries, impact, study by sector, reference, 22:35
Sugar, investigation suggested, 30:17,18; 31:32

Investment
CAFTA, pre - post agreement, information, 6:23-4; 7:25; 8:6; 9:17; 15:17; 24:9; 25:36,41; 28:13-6
Chill, 18:15-6,18-9
Foreign, direct
In Canada, CAFTA, effect, 15:14,24-5,31-2
Study, Statistics Canada, 15:21,25
Trade, effect, 22:23
NAFTA
Consequences, 18:30-1,35,38; 22:6-7; 25:35
Foreign, review process, 28:11
Global, effect, 7:24
Provisions, 18:12; 20:16; 31:46-7
Non-compliance, reservations by provinces, 29:16
Services, changes from CAFTA, 18:12
Tri-national bodies, 18:16-7
Structures, non-residential, recession, effect, 15:16

Iranian Economic Sanctions Act (1980)
Reference, 13:26

Iraq
Economic sanctions, application by Canada, 13:22

Israel
See
Free Trade Arrangement between the Government of the United States of America and the Government of Israel

Jackson, Andrew, Senior Economist, Social & Economic Policy, Canadian Labour Congress
Examination of negotiations for NAFTA..., discussion, 28:22,25-6,30

JAMA
See
Japan Automobile Manufacturers Association of Canada

Japan
Economy, national, manufacturing, service sectors, strategy, 28:18,38-40

Grinspun, Ricardo, Département d'économie, York University—*Suite*
Examen des négociations sur l'ALÉNA...—*Suite*
ALÉNA (L') et la transformation néoconservatrice: Impact sur le Canada et le Mexique, mai 1993, document annexé, 23:38; 23A:29-59
Discussion, 23:9-14,24-5,28,30-2,33-5,37
Exposé, 23:5-9
Notes biographiques, 23:5
Political (The) Economy of North American Free Trade, référence, 23:5,6

Grisham, John
The Firm, référence, 12:25

Groupe de travail sur l'État de la préparation industrielle de défense
Recommandation, référence, 2:8

Groupe des Sept (Groupe de pays)
Organisation internationale, définition, 4:9
Uruguay Round, sommet, juillet 1993, effet, 25:10,11,30

Groupe des Trois
Membres, 17:33

Groupe spécial arbitral
Rapport final, non-application, répercussions, 29:34-5,47

Guatemala
Putsch militaire, 25:37

Haïti
Organisation des États américains, sanctions, résolution, 13: 9-10,29

Halliday, Tony, attaché de recherche, Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
ALÉ, répercussions, documentation, opinions, examen, 15:9-11
Discussion, 15:28
Impact (L') macro-économique de l'accord canado-américain de libre-échange, document, référence, 15:8,32
ALÉNA, GATT, liens
Discussion, 19:26,27,29-30
Exposé, 19:20-8
Agence internationale de l'énergie, Programme international de l'énergie, ALÉNA, ALÉ, pénurie, dispositions, obligations, 20:34
PEMEX, reprises, droits compensateurs, 20:30

Hart, Michael
Strategic (The) Implications of a North American Free Trade Agreement, référence, 24:35

Hills, Carla, représentante au commerce des États-Unis
ALÉ, modifications, 9:26
Comité spécial de surveillance du Canada, 9:7,26

Homard de la côte est
ALÉ, règlement des différends, groupes d'experts binationaux, décision, 8:7,27

Honda Canada Incorporated
ALÉ, vérification par les autorités douanières, affaire, 8:7,10,11, 12-3,16-7,18,20-3; 9:12-3,15; 10:9,26,32
Compagnie canadienne, 10:19
Investissement japonais à l'avenir, effet, 18:15-6
Revenu national, ministère, conclusion, 9:15-6

Japan—*Cont'd*
Exports, automobile parts to Canada, 1988, 1991, comparison, 10:14
Mexico, automobile industry, investment, increase, 22:17
Trade imbalance, 16:12
United States
Japan-bashing, 8:29-30
Trade relationship, 25:27-8; 28:40

Japan Automobile Manufacturers Association of Canada (JAMA)
Establishment, reasons, 10:15
Members, revenues, 1991, 10:15
NAFTA, position, 10:15-6

Judges
NAFTA, members of antidumping and countervailing duty binational panels, and/or extraordinary challenge committee, 30:10-5,28, 30-1

Justice and the Solicitor General, House of Commons Standing Committee
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer
Issues 65 and 66, cognizance, 33:20-1
Recommendation, Ninth Report, 33:10,12

Kelleher, Hon. James Francis, Senator (Ontario), Deputy Chairman of the Committee (Issues 25-33)
Bill C-6, Saudi Arabia, light armoured vehicles with automatic weapon, 2:23
Bill C-115
Foreign Affairs, Standing Senate Committee, clause by clause study, motion, 31:63
Procedure, 29:47-8; 30:25-6,28,29-30,31-2; 31:64-5,68
Examination of negotiations for NAFTA...
Agriculture, 5:15-9; 11:28
CAFTA, evaluation, 25:25-6
Canada, NAFTA, participation, role, 21:35-6
Canadian Drug Manufacturers' Association, request to Committee to make a presentation on Bill C -115, 24:5
Canadian Federation of Labour, NAFTA, position, reasons, 6:20-1
Food industry and trade
Film, *The Dirty Business, re* relocation of food industry from California to Mexico, 30:6-7
NAFTA, processed food, effects, 11:28
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Deputy Chairman, election, 25:4,6
Witnesses, proposed, discussion, 6:30
Forest products industry, NAFTA, position, 7:24
GATT, 5:25; 7:25; 18:27
NAFTA, safeguards, 32:20
Pollution Probe Foundation, Sectoral Advisory Group on International Trade, member, 7:17
Procedure, 5:12,25; 6:24
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Motions and agreements
Meeting *in camera*, 33:7
Seventeenth Report, interim report, 33:8
Procedure, 33:7,20
Transfer of offenders treaties, implementation, 33:19
Transfer of Offenders Treaty between Canada and Brazil, provisions, initiation of transfer, 33:14

Kelly, Hon. William McDonough, Senator (Port Severn)
Bill C-115, Canadian Drug Manufacturers Association, 31:44

Hong Kong
Bureau à Toronto, ouverture, privilèges et immunités consulaires, 3: 30-1,40-1
Service diplomatique et consulaire canadien, bureaux provinciaux, 3:41-2

Hongrie
Convention fiscale avec le Canada, 1:11

Hurtig, Mel
Betrayal (The) of Canada, Adam Zimmerman, citation, référence, 7:23

IATA
Voir
Association du transport aérien international

Îles Falkland
Sanctions, application par le Canada, 13:13

Immigration
Voir
Émigration et immigration

Impact (L') macro-économique de l'accord canado-américain de libre-échange
Voir
Impact (L') macro-économique de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis

Impact (L') macro-économique de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Ébauche, rapport par Tony Halliday, Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur
Commentaire, 15:11-4
Référence, 15:8,32
Rapport du Comité, 16A:49-99

Importations
ALÉ, 8:6
ALÉNA, accord parallèle, importations, poussées soudaines, 17:12; 18:16; 22:18; 25:26-7,40; 29:37; 32:6,8
Voir aussi sous
Pays individuels

Impôt sur le revenu
Conventions fiscales internationales, 1:11-3
Mise en oeuvre, procédure,1:12
Nombre, 1:11
Objectif, 1:10
Double imposition, évitement entre les signataires des conventions, 1:10-1
Renseignements fiscaux, échange entre les signataires, 1:11

Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer
Appels
Appel extraordinaire, 33:14
Cour, peines, le 2 décembre 1991, 33:9
Droit de porter en appel, refus, le 7 juin 1993, 33:10
Chronologie des événements, 33:9-10
Différence entre l'expulsion et le transfèrement, 33:12-3,15-7
Justice et du Solliciteur général, Comité permanent de la Chambre des communes, 3e session, 34e législature, fascicules 65 et 66, connaissance, 33:20-1
Recommandation, 33:10,12

Kinsella, Hon. Noël A., Senator (Fredericton-York-Sunbury), Acting Chairman of the Committee (part of Issue 19)
Bill C-6
Arms, manufacture, foreign policy, relationship, **2**:12
Discussion, **2**:13,18-9
Procedure, **2**:16
Bill C-27, **3**:34,35,36
Bill C-53, **13**:26,29-30
Examination of negotiations for NAFTA...
Automobiles, workers, education training programs, **10**:39
CAFTA,impact, evaluation, **28**:21
Canada, NAFTA, participation, investments, effects, **7**:23
Environment, NAFTA, **7**:15
GATT, **4**:18; **7**:24
Globalization, paper, distribution, **4**:18
Human rights, **28**:22-3
International Labour Organization, **16**:26
Mexico, judiciary, **10**:38
NAFTA, concerns and obstacles, **6**:26-7; **7**:22-3
Procedure, **19**:13,20
Textile and clothing industry, **14**:34-5
Treaty of Rome, environmental issues, **7**:14-5
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Budget, to March 31, 1991, discussion, **3**:20
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer, information requested, **33**:18,19
Motions and agreements, payment of witnesses' expenses, **3**:4,11
Overview, **3**:17-8
Quorum, **3**:10
Services, secondment from public service, discussion, **3**:18-9
Time of meetings, discussion, **3**:28
Travel plans, discussion, **3**:16,17
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer
Inter-American Commission on Human Rights, **33**:18
International Covenant on Civil and Political Rights, **33**:17
Justice and the Solicitor General, House of Commons Standing Committee, 3rd Session, 34th Parliament, Issues 65 and 66, cognizance, **33**:20-1
Senate, **4**:19,22

Kivenko, Jack, President, Canadian Apparel Manufacturers Institute
Biographical notes, **14**:6
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, **14**:12-4,15-21
Statement, **14**:6-11

Kohl, Helmut, Chancellor, Federal Republic of Germany
Wall Street Journal, February 1992 interview regarding GATT, reference, **5**:26

Labelling
Provisions, NAFTA, effect, **31**:35-6

Labour
GATT, standards, **19**:28
Legislation
Mexico, **6**:12; **17**:17; **25**:42; **26**:7,17
NAFTA, **31**:63; **32**:14-7,18-9
United States, **6**:16; **32**:16-7
NAFTA, side agreement, **16**:13,25-6; **17**:12; **18**:16,28-9; **22**:27; **24**:10,38; **25**:41-2,46; **26**:24-5; **29**:39; **32**:6,14-9
Mexico, position, **17**:16-7,18; **26**:24-6
United States, position, **17**:17-8
Productivity, output per person, recession, relationship, **15**:16-7
Standards, side agreement, **17**:12-3,16-9

Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer—*Suite*
Passeports, faux, **33**:18
Personnes présentes à la séance du 16 juin 1993, **33**:8
Prisonniers, expulsion, affirmation du sous-ministre de la Justice du Brésil, **33**:20
Rapport au Sénat, dix-septième, rapport intérimaire, **33**:6
Voir aussi
Traité sur le transfèrement des délinquants entre le Canada et le Brésil

Independent West Indian Commission
Réunion, non officielle, le 5 décembre 1991, discussion, **4**:20-1

Industrial Research and Development Institute (Midland, Ontario)
Création, but, **10**:25

Industrie, des Sciences et de la Technologie, ministère
Accord de libre-échange nord-américain (ALANA): le secteur des services et le commerce des services entre le Canada et le Mexique, document, référence, **31**:37-8

Industrie agro-alimentaire
Voir
Aliments - Industrie et commerce

Industrie chimique
ALÉ, effet, **12**:8-9
ALÉNA, position, **12**:9-11,12
Exportations
Au Mexique, **12**:9
Aux États-Unis, pourcentage, **12**:8
GATT, engagement, **12**:9
Importations du Mexique, **12**:9
Voir aussi
Agriculture - Produits chimiques agricoles
Pétrochimie, industrie

Industrie de transformation alimentaire
Voir
Aliments - Industrie et commerce

Industrie du meuble
Voir
Meuble, industries

Industrie électronique
Mexique, **17**:30
ALÉNA, répercussion, **22**:7,8

Industrie forestière
Voir
Forêts et produits forestiers, industrie

Industrie pétrolière
ALÉNA, Venezuela, membre, possible, répercussion, **20**:30
Mexique, information de base, **20**:15
Voir aussi
PEMEX

Industrie pharmaceutique
ALÉNA
Brevets, **19**:26; **27**:6-7,9-10,12,13-7; **31**:39-45
Enalapril, **27**:11,15
Coûts, effet, **23**:33
Secrets d'entreprise, effet, **27**:7-8
GATT, législation, changements, rapport, **5**:24; **27**:6-7,9-10,12,17

Labour—*Cont'd*
See also
Individual countries
Labour Department

Labour Department
Legislation
Comparison, Canada, Mexico, United States, study, **25**::42; **29**:39; **31**:63; **32**:14
Compendium of changes, **32**:15
Mexico, memorandum of understanding *re* labour issues, **6**:12,16; **25**:42; **32**:6

Labour force
Mexico, **6**:6; **17**:27; **22**:14
NAFTA
Mobility, **32**:15
Temporary entry of business travellers
Categories, **31**:54-5
Professionals, accreditation, standards, **31**:55-7,59
Training, **4**:13
See also
Canadaian Labour Force Development Board

Labour movement
See under
Mexico

Lamont, Christine, Langley, British Columbia
See
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer

Latin America
Canada-U.S., relationship, perception, **21**:36
Economy, **23**:32,33
Exports, **21**:33
Free trade agreement, hemispheric, **9**:28-9; **17**:31,34; **21**:33,34; **23**:18-20
NAFTA, effect, **21**:28,29-31,34,35
Politics, **23**:26-7; **24**:9
Relations, future, **24**:32-3
Trade agreements, **26**:6
Unity, **21**:34

Latin American Integration Arrangement
Background information, **17**:33

Lavoie-Roux, Hon. Thérèse, Senator (Quebec)
Bill C-6, **2**:16-8

LAVs
See
Vehicles, military - Light armoured vehicles

Lawson, Hon. Edward M., Senator (Vancouver)
Bill C-115
Automobiles, costs of manufacturing, **31**:26-7
Canada-United States Agreement on Automotive Products, **31**:14
Food industry and trade, **30**:6-7; **31**:34-5
General Motors of Canada Ltd., competition, **31**:16
Human rights, **31**:45
Mexico, automobiles, wages, **31**:15
Examination of negotiations for NAFTA...
Canada, NAFTA, participation, market, opening, **17**:23-4
Food industry and trade, film, *The Dirty Business*, *re* relocation of industry from California to Mexico, reference, **17**:20,21; **30**:6-7

Industrie pharmaceutique—*Suite*
Mexique, gouvernement, contrôles, **22**:9,12; **27**:13; **31**:46
Recherche et développement, **27**:19-20

Industries
Politique, **23**:25-6,30
Surcapacité, impact, ALÉNA, comparaison, **28**:31,33
Système de classification, tableau de concordance, **15**:20,23-4

Industries culturelles
Voir
Culture, industries

Industries manufacturières
ALÉNA, **10**:14; **15**:14-5; **24**:17; **27**:10-1,17; **28**:7,25
Japon, **28**:18
Productivité, récession, relation, **15**:17

Informetrica Limited
Observations sur les effets du Libre-échange, **15A**:1-5

Initiative du bassin des Caraïbes
Voir
Caribbean Basin Initiative

Inspection de l'électricité et du gaz, Loi
Présentation d'une motion, référence, **13**:31

Institut canadien des manufacturiers du vêtement
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., recommandations, **14**: 10-1

Institut canadien des textiles
ALÉ, position, **14**:23
ALÉNA, position, **14**:23,25-6
GATT, Uruguay Round, lettre à l'honorable Michael Wilson, sur tarifs textiles, le 14 mai 1990, référence, **14**:27,32
Information de base, **14**:22-3

Institut de recherches politiques
Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur, relation, **3**:22
Organisation, renseignements demandés, **3**:22

Institut mexicain pour la sécurité sociale
Information de base, **26**:24

Institute for International Economics (Washington)
ALÉNA, étude, **24**:29
Objectif, **16**:9

Institute for Public Policy
Voir
Institut de recherches politiques

International Air Traffic Association
Voir
Association du transport aérien international

International Trade Administration of Commerce (États-Unis)
Droits antidumping et compensateurs, plaintes, procédure, **30**:7-8

International Trade Commission (États-Unis)
ALÉNA, industries, répercussions, études sectorielles, référence, **22**:35
Dossiers, décisions, **8**:9,10,14

Lawson, Hon. Edward M., Senator (Vancouver)—*Cont'd*
Examination of negotiations for NAFTA...—*Cont'd*
Maquiladoras, wages, **17**:21
Mexico, **17**:20-3,24
Foreign Affairs, Standing Senate Committee, Mexico, workers, information requested, profit-sharing, statistics, **17**:23

Lawyers
NAFTA, antidumping and countervailing duty, members of binational panel, and/or extraordinary challenge committee, **30**:9,10-2,30-1

Legislation
Coming into force, proclamation, **29**:20-1
Domestic law, versus international obligations, **29**:29-30
Extraterritoriality, **13**:17-8
Jurisdiction, **29**:31-3
Royal Assent, **29**:20-1
See also under
Individual Bills

LeGresley, Eric W., Research Officer, Political and Social Affairs Division, Research Branch, Library of Parliament
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer, **33**:10-5

Lewis, Anthony
Make No Law: the Sullivan Case and the First Amendment, reference, **12**:26

Library of Parliament
Research services, **3**:19,24

Libya
Economic sanctions, application by Canada, **13**:22

Lipsey, Richard, Economic Growth and Policy Program, Canadian Institute of Advance Research, Simon Fraser University
Biographical notes, **23**:5
Examination of negotiations for NAFTA...
Appearance, suggestion, **6**:30
Canadian Trade Policy in Relation to Regional Free Trade Agreements: CAFTA, NAFTA, and WHIFTA, **23C**:1-32
Discussion, **23**:23-32,35-8
Statement, **23**:16-23
Testimony, reference, **24**:36

Lobbying
Mexico in United States for NAFTA acceptance, **25**:22,23-4

Lobster
CAFTA, dispute settlement process, panel decision, East Coast, **8**:7,27

Lomé Convention
NAFTA, comparison, **25**:15

Lumber industry
CAFTA
Binational dispute settlement, pertinence questioned, effect, **8**:17, 24-6
Logs, raw, refusal to export from U.S.A., stumpage, **8**:23
Plywood, provisions, **29**:27

International Trade Commission (États-Unis)—*Suite*
Droits antidumping et compensateurs, plaintes, procédure, **30**:8
Porc, industrie, décision, **8**:9
Sucre, enquête demandée, **30**:17,18; **31**:32

Investissement étranger
ALÉNA, processus d'examen, effet, **28**:11-2

Investissements
ALÉ, avant et après l'Accord, informations, **6**:23-4; **7**:25; **8**:6; **9**:17; **15**:17; **24**:9; **25**:36,41; **28**:13-64
ALÉNA
Conséquences, **18**:30-1,35,38; **22**:6-7; **25**:35
Dispositions, **18**:12; **20**:16; **31**:45-6
Non-conformité, réserves par les provinces, **29**:16
Globaux, effet, **7**:24
Investissement étranger, processus d'examen, **28**:11-2
Organismes trilatéraux, **18**:16-7
Services, ALÉ, modifications, **18**:12
Étrangers directs
Au Canada, ALÉ, effet, **15**:14,24-5,31-2
Étude, Statistique Canada, **15**:21,25
Commerce, effet, **22**:23
Paralysie, **18**:15-6,18-9
Structures non résidentielles, récession, effet, **15**:16

Irak
Sanctions, application par le Canada, **13**:22

Iran
Voir
Sanctions économiques contre l'Iran, Loi (1980)

Israël
Voir
Free Trade Arrangement between the Government of the United States of America and the Government of Israel

Jackson, Andrew, économiste principal, Politiques sociales et économiques, Congrès du travail du Canada
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., discussion, **28**:22,25-6,30

JAMA
Voir
Japan Automobile Manufacturers Association of Canada

Japan Automobile Manufacturers Association of Canada (JAMA)
ALÉNA, position, **10**:15-6
Membres, revenus, 1991, **10**:15
Raison d'être, **10**:15

Japon
Commerce, déséquilibre, **16**:12
Économie nationale, secteur manufacturier, secteur des services, stratégie, **28**:18,38-40
États-Unis
"Anti-japonais", effets, avenir, **8**:29-30
Commerce par entreprise, analyses, **22**:16; **25**:27-8; **28**:40
Exportations, automobiles, pièces, au Canada, 1988, 1991, comparaison, **10**:14
Mexique, automobiles, industrie, investissement, accroissement, **22**:17

Lumber industry—*Cont'd*
CAFTA—*Cont'd*
Softwood lumber case, **7**:19,22; **8**:7,10,13-4,16,17,19,21, 23-4,28; **9**:15,26-7
Carbon Black, United States court decision, effect, **8**:17,23-4; **9**:6
Decision, forthcoming, time, cost, **18**:14
Money improperly collected, issue, **18**:14-5
Stumpage, subsidy question, background information, **8**:8,23,24
United States administration, initiated action, **8**:9,14,19-20
Supply and demand, United States, **8**:25
GATT, American provisional duties, panel, study, **8**:8,14

Lynch-Staunton, Hon. John, Senator (Grandville)
Bill C-115, Standing Senate Committee on Foreign Affairs, transcripts, copies, **31**:64
Examination of negotiations for NAFTA..., procedure, **23**:34

Mace
Export prohibited, controlled, **2**:24

MacEachen, Hon. Allan Joseph, Senator (Highlands-Canso)
Bill C-6, Saudi Arabia, light armoured vehicles with automatic weapon, sale to by General Motors of Canada, contract, negotiation, deadline, statement, quotation, **2**:19
Bill C-27, nature, **3**:12-3
Bill C-53
Economic sanctions, application, consensus, **13**:19
Extraterritoriality, **13**:16-7,20,22
Federal powers, **13**:12
Parliament, role, **13**:23,24-6
Procedure, **13**:16
Provinces, consultation, **13**:13
Ramifications, **13**:11
Bill C-115
Aboriginal peoples, treaty rights, NAFTA, implications, **31**:60
Arbitral Panel, provisions, 29:35-6,47
Automobiles, NAFTA, **31**:17-20,22-3,31
Bill C-115
Discussion
Clause 10 - Agreement approved, **29**:46
Clause 158 - Regulations *re* the North American Free Trade Agreement, Food and Drugs Act, **31**:42-4
Modification proposed, Canadian Drug Manufacturers Association, **27**:17-9
CAFTA, dispute settlement process, binational panels
Decisions, American reaction, **30**:20-5
Working group, **29**:44-5
Energy, **31**:47-54
Environment, NAFTA, side agreement, **29**:39
Foreign Affairs, Standing Senate Committee, transcripts, copies, **31**:64
GATT, NAFTA, relationship, **31**:59
International Labour Organization, **29**:40; **32**:14
Judges, NAFTA, members of antidumping and countervailing duty binational panels, and or extraordinary challenge committee, **30**:12,14
Labour, NAFTA, side agreement, **29**:39
Mexican Automotive Decree, NAFTA, effects, **31**:16-8
Mexico, automobiles, **31**:29-30
North American Free Trade Agreement
Consultations, **29**:45
Dispute settlement process, binational panel system
CAFTA, comparison, **29**:36-7
Evaluation, **10**:37; **30**:28-9
Extraordinary challenge procedure, **30**:24,25

Juges
ALÉNA, droits antidumping et compensateurs, membres d'un groupe spécial binational, et/ou d'un comité pour l'examen de contestations extraordinaires, **30**:10-15,28

Justice et du Solliciteur général, Comité permanent de la Chambre des communes
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer
Fascicules 65 et 66, connaissance, **33**:20-1
Recommandation, neuvième rapport, **33**:10,12

Kelleher, honorable James Francis, sénateur (Ontario), vice-président du Comité (fascicules 25-33)
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Témoins, proposés, discussion, **6**:30
Vice-président, élection, **25**:4,6
Agriculture, **5**:15-9; **11**:28-9
ALÉ, évaluation, **25**:25
ALÉNA, sauvegardes, **32**:20
Aliments, industrie et commerce
ALÉNA, transformation, effet, **11**:27-8
Film, *The Dirty Business* au sujet du déménagement de l'industrie de la Californie au Mexique, **30**:6-7
Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, demande au Comité de faire un exposé concernant projet de loi C-115, **24**:5
Canada, ALÉNA, participation, rôle, **21**:35-6
Fédération canadienne du travail, position, raisons, **6**:20-1
Forêts et produits forestiers, industrie, ALÉNA, position, **7**:24
GATT, **5**:25-6; **7**:25; **18**:27
Pollution Probe Foundation, Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, membre, **7**:17
Procédure, **5**:12,25; **6**:24
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Motions et conventions
Dix-septième rapport, rapport intérimaire, **33**:8
Réunion à huis clos, **33**:7
Procédure, **33**:7,20
Transfèrement des délinquants, traité entre le Canada et le Brésil, dispositions, **33**:14-5
Transfèrement des délinquants, traités, application, **33**:19
Projet de loi C-6, Arabie Saoudite, véhicules blindés légers, armes automatiques, fabrication, **2**:23
Projet de loi C-115
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent, Projet de loi C-115, étude article par article, motion, **31**:63
Procédure, **29**:47-8; **30**:25-6,28,29-30,31-2; **31**:64-5,68

Kelly, honorable William McDonough, sénateur (Port Severn)
Projet de loi C-115, Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, **31**:44

Kinsella, honorable Noël A., sénateur (Fredericton-York-Sunbury), Président suppléant du Comité (fascicule 19)
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Aperçu, **3**:17-8
Budget, 31 mars 1992, discussion, **3**:20
Calendrier des séances, discussion, **3**:28
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer, renseignements demandés, **33**:18,19
Motions et conventions, remboursement des témoins, **3**:4,11
Quorum, **3**:10
Services, détachement de la fonction publique, **3**:18-9
Voyage, planification, discussion, **3**:16,17

MacEachen, Hon. Allan Joseph, Senator (Highlands-Canso)—*Cont'd*
Bill C-115—*Cont'd*
North American Free Trade Agreement—*Cont'd*
Panellists, 30:10-2
Pharmaceutical industry, NAFTA, patents, 31:39-41
Procedure, 30:7,16,28,30,32,38; 31:59,63-6
Tariffs, cuts, comparison, NAFTA, GATT, 31:59-60
Examination of negotiations for NAFTA...
Agriculture, supply management, adjustment, change, 11:25-6
Automobiles, NAFTA, effect, 28:29
CAFTA, 18:22-3,26; 21:15-6; 22:36,42
Canada-United States Agreement on Automotive Products, trade agreements, CAFTA, NAFTA, 28:28
Cohen, Robert B., study, analysis, 28:30
Electricity, NAFTA, Mexico, effect, 31:51,53
Energy, NAFTA, 16:26,27; 20:19-22,26-7
Exports, CAFTA, 28:24
Finance Department, CAFTA, jobs, 1992, forecast, 28:24
Foreign Affairs, Standing Senate Committee, witnesses, proposed, discussion, 20:8-11,35
See also below
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Gas, natural, NAFTA, Canada, export licences, 20:25
GATT, 11:22,24,27; 18:22,23
Globalization, 22:56,58
Institute for Research on Public Policy, 3:22
International Energy Agency, International Energy Program, NAFTA, CAFTA, shortfall provisions, obligations, 20:35
International Labour Organisation, 29:40; 32:14
Investment, foreign, direct in Canada, CAFTA, effect, 15:24
Labour, NAFTA side agreement, 16:25-6; 26:24-6
Lumber industry, CAFTA, binational dispute settlement, pertinence questioned, effect, 8:25-6
Mexico
Automobiles, wages, average, comparison, U.S., 17:28; 22:38
Imports, 26:23
Income, annual, national average, 26:13
Investment, foreign, 26:20-1,22
NAFTA, industries, high value-added, export oriented, 17:29
Productivity, 26:21
Wages, relationship, 17:25-6; 23:11
Wages, 26:22,26
NAFTA
Agreements, side, 16:24-5; 32:15-6
Complaints, 32:21-2
Concerns and obstacles
Investment, foreign in Mexico, effects in Canada, U.S., 22:9,12; 23:12
Wages, 22:10-1,34,46-9; 23:9-10
Impact, analysis, 18:22
Studies, 22:36
Timing of legislation, 18:29
Trilateral commissions, 32:14
Oil and oil products
CAFTA, pricing, international oil shock, effect, 20:31-3,35
NAFTA, restrictions, quantitative, import and export, proportionality provisions, 20:24-5
OPEC, NAFTA, effect, 20:30
Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade, 3:21-2,23,24
Pharmaceutical industry, 27:17-8
Poultry industry, products, GATT, tariffication, effect, 11:26
Procedure, 3:25; 15:27,33-4; 17:30; 18:28,32,34,36,38; 19:17; 20:7,8; 21:17,25; 22:22,41; 32:9
Recessions, 1991, CAFTA, economy, performance, impact, 15:21-2

Kinsella, honorable Noël A., sénateur (Fredericton-York-Sunbury), Président suppléant du Comité (fascicule 19)—*Suite*
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
ALÉ, impact, évaluation, 28:21
ALÉNA, craintes et obstacles, 6:26-7; 7:22-3
Automobiles, travailleurs, éducation, formation, 10:39
Bureau international du travail, 16:26
Canada, participation, investissements, effet, 7:23
Droits de la personne, 28:22-3
Environnement, ALÉNA, 7:15
GATT, 4:18; 7:24
Globalisation, étude, document, distribution, 4:18
Mexique, magistrature, 10:38
Procédure, 19:13,20
Textile et vêtement, industrie, 14:34-5
Traité de Rome, questions d'environnement, 7:14-5
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer
Commission interaméricaine des droits de l'homme, 33:18
Justice et du Solliciteur général, Comité permanent de la Chambre des communes, fascicules 65 et 66, connaissance, 33:20-1
Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 33:17
Projet de loi C-6
Armement, fabrication, politique étrangère, rapport, 2:12
Projet de loi C-6, discussion, 2:13,16,18-9
Projet de loi C-27, 3:34,35,36
Projet de loi C-53, 13:26,29-30
Sénat, 4:19,22

Kivenko, Jack, président, Institut canadien des manufacturiers du vêtement
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, 14:12-4,15-21
Exposé, 14:6-11
Notes biographiques, 14:6

Kohl, Helmut, chancelier de la République fédérale d'Allemagne
Wall Street Journal, février 1992, entrevue concernant le GATT, référence, 5:26

Lait, industrie
Beurre, GATT, proposition Dunkel, équivalent tarifaire, 5:11,16-8
Fromage
Cheddar, proposition Dunkel, équivalent tarifaire, 5:11
Prix, différence, Canada-États-Unis, 5:20-1
Lait
En poudre, ALÉ, frontière, inspections, 11:19
Lait de consommation, 5:21
Prix, comparaison, Canada-États-Unis, 5:21
Producteurs, GATT, tarifs, formule Dunkel, protection, 5:18
Produits, prix
Distorsion, 5:16
GATT, proposition Dunkel, tarifs, effet, 5:21; 11:26

Lamont, Christine, Langley, Colombie-Britannqiue
Voir
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer

Lavoie-Roux, honorable Thérèse, sénateur (Québec)
Projet de loi C-6, 2:16-8

Lawson, honorable Edward M., sénateur (Vancouver)
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent, Mexique, travailleurs, participation aux bénéfices, renseignements demandés 17:23

MacEachen, Hon. Allan Joseph, Senator (Highlands-Canso)—*Cont'd*
Examination of negotiations for NAFTA...—*Cont'd*
Wages, NAFTA, impact, **18**:30; **22**:37,38,39-40; **23**:9-11
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Motions and agreements
Examination and report on negotiations for a North American Free Trade Agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments, **3**:22
Travel plans, discussion, **3**:15
Time of meetings, discussion, **3**:27-8
See also above under
Examination and report on negotiations for a North American Free Trade Agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments
Senate
Committees, Constitutional changes, possible effect, **3**:12-3,31-2
Veto, matters of national importance, **3**:31-2
van Roggen, Hon. George, Senator, letter to be sent, tribute to contribution, **3**:24

MacLean, Brian, Counsel, Legal Services, Customs, Excise and Taxation, Department of National Revenue
Bill C-115, labelling, provisions, **31**:35-6

Macroeconomic Impact of the Canada-United States Free Trade Agreement
Foreign Affairs, Standing Senate Committe, draft report by Tony Halliday, Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade
Comments, **15**:11-4
Reference, **15**:8,32
Report of the Committee, **16A**:1-48

Magna International
Automobile plant, Pueblo, Mexico, **31**:25-6,29,31

Magnesium
GATT, profit sharing agreements, Quebec, Norsk Hydro, **9**:16

Main Points of Opening Statement, Canada, Senate Foreign Affairs Committee
Weintraub, Sidney, May 19, 1993, **22C**:1-4

Make No Law: the Sullivan Case and the First Amendment
Lewis, Anthony, reference, **12**:26

Manitoba
NAFTA, economy, effect, **28**:32

Manufacturing industry
Japan, **28**:18
NAFTA, effects, **7**:14; **10**:14; **15**:14-5; **24**:17; **27**:10-1,17 **28**:7,25
Productivity, recession, relationship, **15**:17

Maquiladoras
Automobile parts industry, impact, **6**:24-6; **10**:20
Canadian Federation of Labour, tour, 1991, findings, **6**:9
Dirty (The) Business, video by a Californian university, reference, **17**:20,21; **30**:6-7
Environment, **7**:15-6
Exports, **22**:33
Labour, threat, **4**:16
NAFTA
Automobiles, local content, effect, **31**:11
Duty free treatment of imports, in-bond, effect, **18**:31

Lawson, honorable Edward M., sénateur (Vancouver)—*Suite*
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Aliments, industrie et commerce, film, *The Dirty Business*, au sujet du déménagement de l'industrie de la Californie au Mexique, **17**:20,21; **30**:6-7
Canada, ALÉNA, participation canadienne, marché, ouverture, **17**:23-4
Maquiladoras, salaire moyen, **17**:21
Mexique, **17**:20-3,24
Projet de loi C-115
Accord canado-américain des produits de l'industrie automobile, **31**:14
Aliments, industrie et commerce, **30**:6-7; **31**:34-5,36
Automobiles, coût de fabrication, **31**:26-7
Droits de la personne, **31**:45
General Motors du Canada Ltée, compétition, **31**:16
Mexique, automobiles, salaires, **31**:15

Législation
Compétence, **29**:31-3
Droit interne versus les obligations internationales, **29**:29-30
Entrée en vigueur, proclamation, **29**:20-1
Extra-territorialité, **13**:17-8
Sanction royale, **29**:20
Voir aussi sous
Projets de loi individuels

LeGresley, Eric W., attaché de recherche, Division des affaires politiques et sociales, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer, **33**:10-5

Lewis, Anthony
Make No Law: the Sullivan Case and the First Amendment, référence, **12**:26

Libre-échange, accords
Bilatéraux versus trilatéraux, **18**:17; **21**:7
Marché commun, différences, similarités, **6**:11,16,28,29
Mexique, **3**:13; **17**:33; **21**:33
Voir aussi
Accord de libre-échange de l'hémisphère occidental
Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis
Accord de libre-échange nord américain
Free Trade Arrangement between the Government of the United States of America and the Government of Israel

Libye
Sanctions économiques, application par le Canada, **13**:22

Licences d'exportation et d'importation, Loi
Armes automatiques, mesures de contrôle, modification, **2**:7,9
Discussion
Art. 4.1 - Liste des pays désignés, **2**:13
Art. 6 et 7, abrogés, remplacement, **2**:13-4
Sanctions économiques, **13**:9,16
Voir aussi
Projet de loi C-6

Lipsey, Richard, Programme de croissance et de politique économique, Institut canadien des recherches avancées, Simon Fraser University
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **23**:23-32,35-8
Exposé, **23**:16-23

Maquiladoras—*Cont'd*
NAFTA—*Cont'd*
Effects, 26:9
Investment, flow, 7:15
Plants, branches, workers, 4:16
Unions, 23:15
Wages, 17:21; 18:36; 26:24
Women, workers, number, 17:20
See also
Mexico

Markets
"Import", "domestic", differentiation, 5:10

Martin, Keith, Director, International Policy, Canadian Chamber of Commerce
Examination of negotiations for NAFTA..., discussion, 6:21-2

Martin, Paul, Trade Policy Analyst, Department of Agriculture
Bill C-115, food industry and trade, NAFTA, chemicals, residue limits, consumer protection, 31:36

Matthews, A.E., Vice-President, Finance and Administration, Ford Motor Company of Canada Ltd., Motor Vehicle Manufacturers' Association
Examination of negotiations for NAFTA..., discussion, 10:30-1

Mawhinney, Barry, Legal Advisor, Legal Affairs Branch, Department of External Affairs
Bill C-53
Discussion, 13:8-20,22-31
Statement, 13:6-8

McCambly, James, President, Canadian Federation of Labour
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, 6:15-21,25-9
Statement, 6:5-10

McConaghy, Dennis J., Senior Vice-President, Hydrocarbon Feedstock, Novacor Chemicals Ltd.
Biographical notes, 12:8
Examination of negotiations for NAFTA..., discussion, 12:14-7

McCracken, Michael, President, Informetrica Limited
Examination of negotiations for NAFTA...
Background information, 15:8
Discussion, 15:22-33
Statement, 15:11-8

McKenzie & Co.
Wages, industries, location, relationship, study, 22:26,34

McLean, Archie, Senior Vice-President, McCain Foods Ltd.
Pizza, cheese prices, Canada, effect on competitiveness, testimony, reference, 5:20

McMillan, Nicole, Clerk of the Committee
Organization meeting, 1:6

Medicare
Insurance, costs, employee, employer, comparison, Canada, United States, Mexico, 28:36
NAFTA, effect, 22:58-9; 23:33

Lipsey, Richard, Programme de croissance et de politique économique, Institut canadien des recherches avancées, Simon Fraser University—*Suite*
Examen des négociations sur l'ALÉNA...—*Suite*
Politique (La) canadienne du commerce extérieur dans le contexte des accords régionaux de libre-échange: L'ALÉCA, L'ALÉNA, et l'ALÉHO, 23C:33-66
Témoignage
Référence, 24:36
Suggestion, 6:30
Notes biographiques, 23:5

Liste des marchandises d'exportation contrôlée
Référence, 2:24

Liste des pays désignés (armes automatiques)
Voir sous
Armes à feu - Automatiques

Lobbying
Mexique aux États-Unis pour le faire accepter, 25:22,23-4

Loi de l'impôt sur le revenu
Voir
Projet de loi C-58

Loi de 1992 modifiant la Loi sur les brevets
Voir
Projet de loi C-91

Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain
Voir
Projet de loi C-115

Loi sur l'administration de l'énergie
Voir
Administration de l'énergie, Loi

Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz
Voir
Inspection de l'électricité et du gaz, Loi

Loi sur l'Office national de l'énergie
Voir
Office national de l'énergie, Loi

Loi sur le transfèrement des délinquants
Voir
Transfèrement des délinquants, Loi

Loi sur les aliments et drogues
Voir
Aliments et drogues, Loi

Loi sur les mesures d'urgence
Voir
Mesures d'urgence, Loi

Loi sur les mesures de guerre
Voir
Mesures de guerre, Loi

Loi sur les mesures économiques spéciales
Voir
Projet de loi C-53

Meeting New Challenges: Canada's Response to a New Generation of Peacekeeping
Report of the Senate Subcommittee on Security and National Defence, **16B**:1-99

Memorandum of Understanding on Labour matters between Labour Department and Mexico
References, **6**:12,16; **25**:42; **32**:6

Merkin, William, Senior Vice-President, Strategic Policy Inc., Washington, D.C.
Examination of negotiations for NAFTA...
Appearance, suggestion, **6**:30
Discussion, **8**:16-7,19-20,22,23-31
Statement, **8**:10-5

Mexican Automotive Decree
NAFTA, effects, **31**:10,16-8

Mexican Institute for Social Security
Background information, **26**:24

Mexican Workers' Federation (CTM)
Background information, **6**:7
Canadian Federation of Labour, meeting, **6**:6
Government, relationship, **6**:18; **26**:14

Mexico
Agriculture
Food, self-sufficiency, **11**:9,13-4,20
Job creation, government programs, **26**:18-20
NAFTA
Crops, corn, beans, controls, **11**:9
Impact, **18**:25; **26**:7,17-8; **28**:11
Objectives, **11**:9
Technical standards, regulations, **11**:11,14
Population, percentage, **26**:16
Reform, farm structures, **11**:9,20
Air pollution control programs, **7**:7
Antidumping and countervailing duty, complaints, procedure, **30**:8
Automobiles
Exports to Canada, **18**:24; **31**:14
Industry, **10**:19
Transplants, **10**:21
Japan, investment, increase, **22**:17
NAFTA, **24**:19-20; **28**:29-30; **31**:10-1,13
Growth, **22**:7
Incentives, **22**:13-4; **31**:20-2,29-31
Wage rates, **10**:34-5; **24**:20-3,25
See also below
Wages
Productivity
Canada, comparison, **31**:28
Study, MIT, **22**:11,37-8
Rule of origin, value added, **10**:31
Transition period, **10**:21,23
Volkswagen plant, strike, **23**:14
Wages, **17**:23,28,30; **31**:14-6
Comparison, United States, **17**:28; **22**:38
See also above
NAFTA - Wage rates
Workers, training, **10**:39
Banks and banking
Core and non-core banks, **12**:19,22
History, **22**:9,28
Law, **12**:19

Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales
Voir
Projet de loi C-27

Loi sur les Nations Unies
Voir
Nations Unies, Loi

Loi sur les sanctions économiques contre l'Iran (1980)
Voir
Sanctions économiques contre l'Iran, Loi

Lomé, convention
ALÉNA, comparaison, **25**:15

Lynch-Staunton, honorable John, sénateur (Grandville)
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., procédure, **23**:34
Projet de loi C-115, Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, transcriptions du Comité, **31**:64

Mace
Exportation prohibée, contrôlée, **2**:24

MacEachen, honorable Allan Joseph, sénateur (Highlands-Canso)
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Calendrier des séances, discussion, **3**:27-8
Motions et conventions, examen des négociations sur l'ALÉNA..., **3**:22
Voyage, planification, discussion, **3**:15
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Accord canado-américain des produits de l'industrie automobile, accords commerciaux, ALÉ, ALÉNA, **28**:28
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent, témoins proposés, discussion **20**:8-11,35
ALÉ, **18**:22-3,26; **21**:15-6; **22**:36,42
ALÉNA
Accords parallèles, **16**:24-5; **32**:15-6
Calendrier, **18**:29
Commissions trilatérales, **32**:14
Craintes et obstacles
Investissements étrangers au Mexique, Canada, États-Unis, effets, **22**:9,12; **23**:12
Salaires, **22**:10-1,34,46-9; **23**:9-10
Études, **22**:36
Plaintes, **32**:21-2
Répercussions, analyses, **18**:22
Agence internationale de l'énergie, programme international de l'énergie, ALÉNA, ALÉ, pénurie, dispositions, obligations, **20**:35
Agriculture, gestion des approvisionnements, adaptation, changement, **11**:25-6
Automobiles, ALÉNA, effet, **28**:29
Bois, ALÉ, règlement des différends, pertinence, contestation, effet, **8**:25-6
Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur, **3**:21-2,23,24
Cohen, Robert B., étude, analyse, **28**:30
Énergie, ALÉNA, **16**:26,27; **20**:19-22,26-7
Énergie électrique, Mexique, ALÉNA, effet, **31**:51,53
Exportations, ALÉ, effet, **28**:24
Finances, ministère, ALÉ, emplois, 1992, prévision, **28**:24
GATT, **11**:22,24; **18**:22,23
Gaz naturel, ALÉNA, Canada, licences d'exportation, **20**:25
Globalisation, **22**:56,58
Industrie pharmaceutique, **27**:17-8

Mexico—*Cont'd*
Banks and banking—*Cont'd*
NAFTA, effect, **21**:22
Bombardier Inc, business, **17**:32; **21**:12; **28**:22
Businesses
Canadian, prior to NAFTA, **21**:18-9
Closures, **26**:9
Canada, similarities, **12**:10
Child labour, **17**:20-1
Competition with Canada for American market, **6**:8
Corporations, transnational, labour relations, **17**:22,23
Cuba, relationship, **17**:11
Defence policy, **17**:11,32,33
Economy, **6**:18; **17**:10,16,17-8; **22**:23,27,47-9; **23**:16,32,33; **24**:21
Electricity, NAFTA, effect, **16**:27; **20**:16,17; **31**:51,53
Electronics industry, **17**:30
NAFTA, impact, **22**:7,8
Energy, **20**:17; **31**:53-4
NAFTA
Constitutional framework, **12**:10,17; **16**:26-8; **20**:14; **24**:30; **31**:51
GATT, quantitative restriction, **31**:48
Investment, program, **20**:17; **31**:48,51
Reservations, **20**:16-7; **31**:48,53,54
Subsidies, **20**:28-30
Environment
Border agreement (U.S.-Mexico) program, 1992, **17**:13,17
Legislation, General Law of Ecological Balance and Environmental Protection, **7**:7
Programs, infrastructure, funded by a levy, suggestion, **7**:9
Standards, enforcement, **7**:7-8,14; **22**:27; **26**:8
Exports
Increase, need, **26**:15
To Canada, **6**:8,11,13-4,26; **23**:29; **26**:7
Foreign policy, **17**:11
Latin America, relations, **17**:33
Forest products industry, **7**:21
Free trade agreements
Chile, **3**:13; **17**:33; **21**:33
Peru, **3**:13
See also below
NAFTA
Trade - Agreements
Gas, natural
Exports, **31**:57
Imports, **20**:14; **31**:57
NAFTA, effect, **20**:17-8; **31**:58
Price structure, **20**:28-9
Reserves, comparison, **20**:14
GATT, **6**:11,12; **17**:10; **20**:30; **26**:6,19
Government, political system, **9**:21-2,28-9; **17**:9-10,21-2; **21**:13-4
Hazardous waste, **7**:7
Health care, **26**:24
History, background, **26**:5-6
Housing, construction, Ford Motor Company, **10**:35
Human rights, **17**:22; **25**:38-9; **28**:10,22-4,35
Imports, **22**:32; **26**:23
Canadian, growth expected, **6**:7-8; **26**:15
Food products, **11**:14
Growth, **24**:7; **26**:14-5
Ratios, Canada, U.S., **22**:25
Substitution, development strategy, **17**:10
United States, **16**:29-31; **18**:11; **22**:27-8,31-2

MacEachen, honorable Allan Joseph, sénateur (Highlands-Canso)—*Suite*
Examen des négociations sur l'ALÉNA...—*Suite*
Institut de recherches politiques, **3**:22
Investissements étrangers directs, ALÉ, effet, **15**:24
Mexique
ALÉ, industries d'exportation à haute valeur ajoutée, **17**:29
Automobiles, salaire, moyen, comparaison, États-Unis, **17**:28; **22**:38
Importations, **26**:23
Investissements, étrangers, **26**:20-1,22
Productivité, **26**:21
Salaires, corrélation, **17**:25-6; **23**:11
Revenu, annuel, moyen, **26**:13
Salaires, **26**:22,26
Organisation des pays exportateurs de pétrole, ALÉNA, effet, **20**:30
Organisation internationale du travail, **29**:40; **32**:14
Pétrole et produits pétroliers
ALÉ, prix, choc pétrolier international, effet, **20**:31-3,35
ALÉNA, restrictions, quantitatives à l'importation et à l'exportation, proportionnalité, dispositions, **20**:24-5
Procédure, **3**:25; **15**:27,33-4; **17**:30; **18**:28,32,34,36,38; **19**:17; **20**:7,8; **21**:17,25; **22**:22,41; **32**:9
Récession, 1991, ALE, économie, rendement, conséquences, **15**:21-2
Salaires, ALÉNA, impact, **18**:30; **22**:37,38,39-40; **23**:9-11
Travail, accord parallèle, **16**:25-6; **26**:24-6
Volaille, industrie, produits, GATT, tarifs, effet, **11**:26
Projet de loi C-6, Arabie Saoudite, véhicules blindés légers, vente par General Motors du Canada, contrat, négociation, délai, discours, **2**:19
Projet de loi C-27, nature, **3**:12-3
Projet de loi C-53
Extra-territorialité, **13**:16-7,20,22
Parlement, rôle, **13**:23,24-6
Pouvoirs fédéraux, **13**:12
Procédure, **13**:16
Provinces, consultation, **13**:13
Ramifications, **13**:11
Sanctions économiques, application, consensus, **13**:19
Projet de loi C-115
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent, transcriptions, **31**:64
ALÉ, règlement des différends, mécanisme, groupes d'experts binationaux
Décisions, réaction américaine, **30**:20-5
Groupe de travail, **29**:44-5
ALÉNA
Consultations, **29**:45
Contestation extraordinaire, procédure, **30**:24,25
Membres des groupes spéciaux, **30**:10-2
Mexique, **31**:29-30
Règlement des différends, mécanisme, groupes d'experts binationaux
ALÉ, comparaison, **29**:36-7
Évaluation, **10**:37; **30**:28-9
Autochtones, droits issus de traités, ALÉNA, répercussion, **31**:60
Automobiles, ALÉNA, **31**:17-20,22-3,31
Décret de l'automobile mexicain, ALÉNA, effets, **31**:16-8
Énergie, **31**:47-54
Environnement, accord parallèle, **29**:39
GATT, ALÉNA, liens, **31**:59
Groupe spécial arbitral, **29**:35-6,47
Industrie pharmaceutique, ALÉNA, brevets, **31**:39-40

Mexico—*Cont'd*
Income, annual, national average, **6**:8; **17**:14-6; **21**:11-2; **22**:30-1,53; **26**:12-3
See also below
Wages
Infrastructures, inefficiencies, Canada, effect, **21**:12,13
Intellectual property, **17**:11
Investment
Foreign, **16**:31-3; **17**:11; **22**:28-30; **26**:20-1,22
Canadian, conditions, **6**:23
Direct, Canada, U.S., comparison, **22**:25
Nationalization, **22**:9,14
Judiciary, **9**:22; **10**:36-8; **28**:23
Labour Department, memorandum of understanding *re* labour issues, **6**:12,16; **25**:42; **32**:6
Labour force
Organization, unionization, **22**:14
Over-supply, **6**:6
Turnover, **17**:27
Labour laws, **6**:12; **17**:17; **25**:42; **26**:7,17
Labour movement, **6**:6-7; **17**:21-2; **23**:11,16
Free collective bargaining system, **6**:8,19; **17**:22-3
Institutional Revolutionary Party, connection, **6**:17-9
See also below
Unions
Labour standards, parallel agreement, **17**:12-3,16-9
Location, importance, **26**:16
Migration, **17**:13,18,24-5
NAFTA, **1**:7
Adjustment, **18**:24,25,38
Agreements, side, **26**:8,24-5
Enforcement powers, position, **17**:12; **26**:20,26-7
Benefits, **17**:9-10,12; **26**:10
Business people, view, **6**:12; **26**:8-9
Canada, participation, opinion, **6**:19; **17**:30-2; **26**:12
Consequence if not approved, **22**:42-3
Developing country, **9**:22
Disadvantages, **18**:31; **28**:11
Goal, primary, **6**:23; **17**:12
Impact, **18**:24-5; **26**:12; **28**:11
Industries, high value-added, export oriented, **17**:29-30
Initiative, **21**:6,36
Investment programs, importance, **26**:15
Lobbying in United States for NAFTA acceptance, **25**:22,23-4
Non-ratification by United States, effect, **26**:28-9
Objectives, **21**:8-9
Participation, **10**:19,38; **23**:9
Political system, importance, position, **16**:19-21; **18**:37-8; **21**:32; **26**:10
Ratification, **26**:10
Nationalization of industries, **22**:9
Nicaragua, relationship, **17**:11
Ozone depletion, CFCs, attitude, action, **7**:13
Pesticides, use, **7**:7
Petrochemical industry, **12**:14
Politics, **21**:13-4; **22**:33-4; **23**:14-5; **25**:38,39; **26**:10-2,14-5,29; **28**:10
Population
Age, percent under 15 years, **21**:8
Breakdown, urban, rural, **26**:16
Growth, **25**:17; **26**:15
Policy, birth control, family planning, **17**:10,32-3
Productivity, **6**:12; **18**:24; **22**:13; **26**:21; **28**:10-1; **31**:25-6
Increase 1982-88, **6**:8; **17**:14-6; **23**:13
Training, relationship, **26**:7

MacEachen, honorable Allan Joseph, sénateur (Highlands-Canso)—*Suite*
Projet de loi C-115—*Suite*
Juges, ALÉNA, droits antidumping et compensateurs, membres d'un groupe spécial binational, et/ou d'un comité pour l'examen de contestations extraordinaires, **30**:12,14
Organisation internationale du travail, **29**:40; **31**:14
Procédure, **30**:7,16,28,30,32,38; **31**:59,63-6
Travail, ALÉNA, normes, accord parallèle, **29**:39
Projet de loi C-115
Discussion
Art. 10 - Approbation, **29**:46
Art. 158 - Règlements relatifs à l'Accord de libre-échange nord-américain, Loi sur les aliments et drogues, **31**:42-4
Modification proposée, Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, **27**:17-9
Tarifs, réductions, ALÉNA, GATT, comparaison, **31**:59-60
Sénat
Comités, modifications constitutionnelles, effet possible, **3**:12-3,31-2
Veto, questions d'importance nationale, études, renseignements demandés, **3**:31-2
van Roggen, honorable George, sénateur, lettre doit être écrite, hommage à sa contribution, **3**:24

MacLean, Brian, conseiller, Services juridiques, Douanes, Accises et Taxes, ministère du Revenu national
Projet de loi C-115, étiquetage, **31**:35-6

Macro-economic Impact of the Canada-United States Free Trade Agreement
Voir
Impact (L') macro-économique de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis

Magna International
Automobiles, usine, Pueblo, Mexique, **31**:25-6,29,31

Magnésium
GATT, cause, partage de profits au Québec avec Norsk Hydro, **9**:16

Main-d'oeuvre
ALÉNA
Mobilité, **32**:15
Séjour temporaire pour gens d'affaires, catégories, **31**:54-5
Professionnels, reconnaissance, normes, **31**:55-7,59
Formation, **4**:13-4
Mexique, **61**:6; **17**:27; **22**:14
Voir aussi
Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre
Travail

Make No Law: the Sullivan Case and the First Amendment
Lewis, Anthony, référence, **12**:26

Manitoba
ALÉNA, économie, effet, **28**:32

Maquiladoras
ALÉNA
Automobiles, contenu local, effet, **31**:11
Douane des importations, effet, **18**:31
Effets, **26**:9
Investissements intervenus, **7**:15
Automobiles, pièces, effet, **6**:24-6; **10**:20

Mexico—*Cont'd*
Productivity—*Cont'd*
Wages, relationship, **17**:25-7; **18**:24-5,34; **23**:11-3; **24**:22-3,30,31; **26**:7-8,13-4; **28**:10
Reform, revolution, **24**:28-9
Similarities to Canada, **6**:23; **12**:10
Social programs, **6**:7,15-6,18
Social strata, **31**:27
Standard of living, **6**:11
Tariffs, **22**:16,50-2
Tax
Reform, **21**:14
Treaty with Canada, **1**:12-3
Trade
Agreements, **17**:33-4; **26**:6
See also above
Free trade agreements
Canada, **6**:11,13-4,26; **26**:7
Deficit, **26**:6
Officials, education, knowledge, **10**:38
Partners, **18**:39
United States, **26**:7
Trip by Committee, discussion, **4**:16
Unemployment, underemployment, **17**:10,20,27; **23**:11-2
Unemployment insurance, **26**:27-8; **28**:36-7
Unions
Independent, Canada, position, **29**:40
Telephone company, national, partial purchase, **6**:17
Volkswagen plant, strike, **23**:14
See also above
Labour movement
United States
Exports to, **21**:8; **22**:24,32; **25**:17
Free trade, bilateral negotiations, **21**:6
Memorandum of understanding on labour issues, sharing of information, **6**:16
Work, transfer to Mexico, job losses, **6**:8; **17**:26
Wages, **6**:6,7; **18**:34; **22**:23,22,25,46-9; **23**:9-11,13-4; **24**:22-3; **26**:7,22-4,26; **31**:27
Benefits, social, **26**:23-4; **31**:26
Minimum, daily, **6**:8
Real, decrease, 1982-88, percent, **6**:8; **23**:12
Severance pay, **17**:17
See also above
Income
Productivity
Water pollution, legislation, **7**:7
Welfare system, **26**:28
Workers
Age, average, **7**:22
Benefits, fringe, profit-sharing, **17**:23
Competitiveness, **10**:35
Training, **10**:35,39; **17**:27
Work ethic, **10**:39
See also
Bill S-2
Group of Three
Latin American Integration Arrangement
Maquiladoras
Mexican Automotive Decree
Textile and clothing industry

Middle East
Firearms, automatic, exports to, **2**:10

Maquiladoras—*Suite*
Dirty (The) Business, vidéo, étude réalisée par une université californienne, référence, **17**:20,21; **30**:6-7
Environnement, situation, normes, **7**:15-6
Exportations, **22**:33
Fédération canadienne du travail, tournée, 1991, découvertes, **6**:9
Femmes, travailleurs, nombre, **17**:20
Salaires, **17**:21; **18**:36; **26**:24
Syndicats, **23**:14
Travail, menace, **4**:16
Usines, succursales, travailleurs, **4**:16; **6**:28
Voir aussi
Mexique

Marché commun
Libre-échange, zones
Différences, **6**:11,16,28,29
Questions ouvrières, **6**:21
Similarités, **6**:16

Marchés
"Importation", "intérieur", différenciation, **5**:10

Martin, Keith, directeur, Politique internationale, Chambre de commerce du Canada
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., discussion, **6**:21-2

Martin, Paul, analyste des politiques d'échange, ministère de l'Agriculture
Projet de loi C-115, aliments, industrie et commerce, ALÉNA, produits chimiques agricoles, résidus, protection des consommateurs, **31**:36

Matthews, A.E., vice-président, finances et administration, Ford Motor Company of Canada Ltd., Société des fabricants de véhicules à moteur
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., discussion, **10**:30-1

Mawhinney, conseiller juridique, Secteur des affaires juridiques, ministère des Affaires extérieures
Projet de loi C-53
Discussion, **13**:8-20,22-31
Exposé, **13**:6-8

McCambly, James, président, Fédération canadienne du travail
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **6**:15-21,25-30
Exposé, **6**:5-10

McConaghy, Dennis J., vice-président principal, Hydrocarbon Feedstock, Novacor Chemicals Ltd.
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., discussion, **12**:14-7
Notes biographiques, **12**:8

McCracken, Michael, président, Informetrica Limited
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **15**:22-33
Exposé, **15**:11-8
Information de base, **15**:8

McKenzie & Co.
Salaires, industries, établissement, importance, étude, **22**:26,34

McLean, Archie, vice-président senior, McCain Foods Ltd.
Pizza, prix du fromage au Canada, effet sur compétitivité, **5**:20

Midland Bank (Great Britain)
Hong Kong Shanghai Bank, takeover bid, 12:22

Miner, Bill, Senior Research Associate, Centre for Trade Policy and Law; Director, International Policy Council on Agriculture and Trade
Biographical notes, 11:6
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, 11:12-28
Statement, 11:6-11

Minister of International Trade
Mandate, 29:44-5
NAFTA, designation, 29:28

Money laundering
Legislation, 12:25

Moore Business Forms Canada
Mexico, business, 21:19

Moral, Keith, Legal Officer, Legal Advisory Division, Department of External Affairs
Bill C-27, discussion, 3:34-7,41-4

Morici, Peter, Canadian American Committee
Mexican wages, comparison with U.S., quotation, 6:7

Moroz, Sandy, Assistant Negotiator, Office of NAFTA, Department of External Affairs
Bill C-115
Discussion, 31:12-3,17,19-22
Statement, 31:9-10

Motor Vehicle Manufacturers' Association (MVMA)
Automobiles, rule of origin, position, 10:8
Members, 10:7
NAFTA, recommendations, position, 10:7-12,26

MTN
See
Multinational trade negotiations

Mulroney, Rt. Hon. Martin Brian, Prime Minister of Canada
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer, statement made in the House of Commons regarding the Transfer of Offenders Treaty between Canada and Brazil, 33:10,12
Pollution Probe Foundation, letter and declaration to *re* NAFTA, environmental provisions, reference, 7:5

Murray, Hon. Lowell, Senator (Grenville-Carleton)
Bill C-6
Discussion, Clause 4 (15(2)) - Diversion, etc. of automatic firearms, 2:23-4
Firearms, automatic, export, bilateral agreements, conditions, 2:19-20
Saudi Arabia, light armoured vehicles with automatic weapon, sale to by General Motors of Canada, contract, 2:19,20-1

Multinational trade negotiations (MTN)
NAFTA, impact, 21:9

MVMA
See
Motor Vehicle Manufacturers' Association

McMillian, Nicole, greffière du Comité
Séance d'organisation, 1:6

Médicaments et produits pharmaceutiques
Voir
Industrie pharmaceutique

Mémoire sur l'Accord de libre-échange nord-américain
Mémoire présenté par le Congrès du travail du Canada, au Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Chambre des communes, 28A:41-85

Merkin, William, vice-président principal, Strategic Policy Inc., Washington, D.C.
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, 8:16-7,19-20,22,23-31
Exposé, 8:10-5
Témoignage, suggestion, 6:30

Mesures de guerre, Loi
Constitutionnalité, 13:15
Voir aussi
Fort Frances, affaire (1923)

Mesures d'urgence, Loi
Sanctions économiques, 13:9

Mesures spéciales d'importation
Mécanisme de règlement binational des différends, 29:18-9
Projet de loi C-115, effet, 27:10

Meuble, industries
Californie, exode, 7:14
Marché canadien, part américaine, 28:7

Mexique
Accords de libre-échange
Chili, 3:13; 17:33, 21:33
Pérou, 3:13
Voir aussi plus bas
ALÉNA
Commerce - Accords
Agriculture
ALÉNA
Normes techniques, règles, 11:11,14
Objectifs, 11:9
Récoltes, maïs, fèves, contrôles, 11:9
Répercussions, 18:25; 26:7,17-8; 28:11
Alimentation, autosuffisance, 11:9,13-4,20
Création d'emplois, programmes gouvernementaux, 26:18-20
Population, pourcentage, 26:16
Reforme, structures agricoles, 11:9,20-1
ALÉNA, 1:7
Accords parallèles, 26:8,24-5
Pouvoirs, position, 17:12; 26:20,26-7
Adaptation, 18:24,25,38
Avantages, 17:9-10,12; 26:10
But, 6:23; 17:12
Canada, participation, avis, 6:19; 17:30-2; 26:12
Conséquences si non approuvé, 22:42-3
Désavantages, 18:31; 28:11
Gens d'affaires, avis, 6:12; 26:8-9
Industries d'exportation à haute valeur ajoutée, 17:29-30
Initiative, 21:6,36
Investissement, programmes, importance, 26:15
Lobbying par le Mexique pour promouvoir l'ALÉNA, 25:22,23-4

NAFTA
See
North American Free Trade Agreement

NAFTA and Neoconservative Transformation: The Impact on Canada and Mexico
Grinspun, Ricardo, May 1993, **23A**:1-28

National Defence, Senate Special Select Committee
Senate, report, **4**:22-3
See also
Security and National Defence Subcommittee

National Defence Department
Defence Industrial Preparedness Task Force, report, recommendation, reference, **2**:8

National Defence Production Act
Reference, **2**:20

National Energy Board
Gas, natural, export licences, **20**:25,26
NAFTA, reserves, proportionality, **20**:25

National Energy Board Act
Bill C-115, effect, **31**:65

National Energy Program (NEP)
CAFTA, NAFTA, provisions, relationship, **20**:34

National Health and Welfare Department
Health Protection Branch, medication, approval process, NAFTA, possible effect, **27**:18-9

National Security and Defence Subcommittee
See
Security and National Defence Subcommittee

NATO
See
North Atlantic Treaty Organization

NEP
See
National Energy Program

NEP (The) Meets the FTA
Canadian Public Policy, March 1991, article by André Plourde, reference, **20**:34

Netherlands
Firearms, sale to by Diemaco Inc., **2**:8

New Zealand
Australia, competition law, relationship, **19**:22
Diemaco Inc., automatic weapons, proposed sale, difficulties, **2**:20

Newsprint
See under
Pulp and paper industry

Nicaragua
Mexico, relationship, **17**:11

Mexique—*Suite*
ALÉNA—*Suite*
Non-ratification aux États-Unis, effet, **26**:28-9
Objectifs, **21**:8-9
Participation, effet, **10**:19,38; **23**:9
Pays en voie de développement, **9**:22
Ratification, **26**:10
Répercussions, **18**:24-5; **26**:12; **28**:11
Système politique, **16**:19-21; **18**:37-8; **21**:32; **26**:10
Assurance-chômage, **26**:27-8; **28**:36-7
Automobiles
ALÉNA, **24**:19-20; **28**:29-30; **31**:10-1,13
Croissance, **22**:7-8
Incitatifs, **22**:13-4; **31**:20-2,29-31
Salaires, **10**:35; **24**:20-3,25
Voir aussi plus bas
Salaires
Exportations au Canada, **18**:34; **31**:14
Industrie, **10**:19
Japon, investissement, accroissement, **22**:17
Période de transition, **10**:21,23
Productivité
Canada, comparaison, **31**:28
Étude, Massachusets Institute of Technology, **22**:11,37-8
Règles d'origine, valeur ajoutée, **10**:31
Salaires, **17**:23,28,30; **31**:14-6
Comparaison, États-Unis, **17**:28; **22**:38
Voir aussi plus haut
ALÉNA - Salaires
Sociétés transplantées, **10**:21
Travailleurs, formation, **10**:39
Volkswagen, usine, grève, **23**:14
Banques et opérations bancaires
ALÉNA, effet, **21**:22
Grandes et petites banques, **12**:19,22
Historique, **22**:9,28
Législation, **12**:19
Bien-être social, régime, **26**:28
Bombardier Inc., affaires, **17**:32; **21**:12; **28**:22
Canada, similarités, **12**:10
Chômage, sous-emploi, **17**:10,20,27; **23**:11-2
Commerce
Accords commerciaux, **17**:33-4; **26**:6
Voir aussi plus haut
Accords de libre-échange
Bureaucrates, éducation, connaissances, **10**:38
Canada, **6**:11,13-4,26; **26**:7
Déficit, **26**:6
États-Unis, **26**:7
Partenaires, **18**:39
Concurrence avec le Canada sur marché américain, **6**:8
Couches sociales, **31**:27
Cuba, relations, **17**:11
Déchets dangereux, **7**:7
Défense, politique, **17**:11,32,33
Droits antidumping et compensateurs, plaintes, procédure, **30**:8
Droits de la personne, **17**:22; **25**:38-9; **28**:10,22-4,35
Économie, **6**:18; **17**:10,16,17-8; **22**:23,27,47-9; **23**:16,32,33; **24**:21
Énergie, **20**:17; **31**:53-4
ALÉNA
Constitution, craintes, **12**:10,17; **16**:26-8; **20**:14,23-4; **24**:30; **31**:51
GATT, restriction quantitative, **31**:48
Investissement, programme, **20**:17; **31**:48,51
Réserves, **20**:16-7; **31**:48,53,54

Noranda Forest Inc.
Correspondence between Geoffrey Elliot and Janine Ferretti, Pollution Probe Foundation, reference, 7:19
NAFTA, position, 7:17-20,24

North American Commission on the Environment
Proposed, powers, 7:10; 26:20; 32:9

North American Free Trade Agreement (NAFTA)
Abrogation, effects, 28:28,38; 29:16,17
Adjustment, assistance, 18:16,24,25,28; 25:14,36-7
Advanced ruling process, recommendation, 10:10,26
Agreement, bilateral versus trilateral, 18:17; 21:7
Agreements, side, 16:13-4,15,22-5; 17:12,19; 18:12,16,28-9,30; 21:24-5; 22:15,18; 23:6,35-6; 24:10; 25:8-9,12-3,31,32,42-3; 26:20; 32:5-8
Enforcement, 24:38-40; 25:40-1; 29:38,40-1; 32:7,9-10,13
Economic sanctions, 23:35-7; 24:10,37-41; 25:32-4,40-1; 26:20,26-7; 32:9-11,15-6,17-8
Governor in Council, role, 24:37; 25:43
Jurisdiction, 25:43,46-7; 32:7,10,16-7
Negotiation, 29:21-2,37-42
Ratification, effect, 25:13-4,15,19-21,33-4,39-40,43-6; 29:37; 32:6,19-20
Texts, 32:9,20
Timing, 25:8;
See also above
Adjustment, assistance
See also
Environment
Imports - Import surges
Labour
Amendments, modifications, 22:15
Analysis, 22:15-6; 24:35; 28:9-10
Annex 300-A Trade and Investment in the Automotive Sector, Appendix 300-A.2 - Mexico, 31:11
Annex 602.3 - Reservations and Special Provisions, 31:54
Annex 1901.2 - Establishment of Binational Panels, 30:10
Annex 1904.13 - Extraordinary Challenge Procedure, 30:15,16
Annex 1911 - Country-Specific Definitions, 30:20
Article 103 - Relation to Other Agreements, 19:26
Article 302 - Tariff Elimination, 29:28; 31:61
Article 312 - Wine and Distilled Spirits, 29:31
Article 313 - Distinctive Products, 29:31
Article 403 - Automotive Goods, 31:11,19
Article 602 - Scope and Coverage, 31:50
Article 603 - Import and Export Restrictions, 31:49,54
Article 604 - Export Taxes, 31:49,54
Article 605 - Other Export Measures, 31:49,54
Article 607 - National Security Measures, 31:49-50,54
Article 1110 - Expropriation and Compensation, 27:16-7
Article 1709 - Patents, 27:9,10
Article 1711 - Trade Secrets, 27:7-8; 31:42-4
Article 1720 - Protection of existing subject matter, 27:9-10
Article 1902 - Retention of Domestic Antidumping Law and Countervailing Duty Law, 30:9
Article 1903 - Review of Statutory Amendments, 30:9
Article 1904 - Review of Final Antidumping and Countervailing Duty Determinations, discussion, 19:12-3; 30:20
Article 1907: Consultations, 25:49; 29:45; 30:27
Article 2001 - The Free Trade Commission, 29:28-9; 30:27
Article 2019 - Non-Implementation - Suspension of Benefits, 29:33,36
Article 2102 - National Security, 31:50
Article 2203: Entry into Force, 29:24
Background information, 21:6-7,36

Mexique—*Suite*
Énergie—*Suite*
ALÉNA—*Suite*
Subventions, 20:28-30
Énergie électrique, ALÉNA, Mexique, effet, 16:27; 20:16,17; 31:51,53
Enfants travaillant, 17:20-1
Entreprises, fermetures, 26:9
Environnement
Loi générale d'équilibre écologique et de protection environnementale, 7:7
Normes, application, 7:14; 22:27; 26:8
Programmes, infrastructure, financés par un prélèvement, suggestion, 7:9
Région frontalière, (États-Unis - Mexique) programme, 1992, 17:13,17
États-Unis
Emplois transférés au Mexique, pertes, 6:8; 17:26
Exportation, 21:8; 22:24,32; 25:17
Libre-échange, négociations bilatérales, 21:6
Protocole d'entente prévoyant l'échange d'information, questions de main-d'oeuvre, 6:16
Exportations
Au Canada, changements, 6:8,11,13-4,26; 23:29; 26:7
Augmentation, besoin, 26:15
Fiscalité
Convention avec le Canada, 1:12-3
Réforme, 21:14
Forêts et produits forestiers, industrie, 7:21
GATT, 6:11,12; 17:10; 20:30; 26:6,19
Gaz naturel
ALÉNA, 20:17-8; 31:58
Exportations, 31:57
Importations, 20:14; 31:57
Prix, 20:28-9
Réserves, comparaison, 20:14
Gouvernement, système politique, 9:21-2,28-9; 17:9-10,21-2; 21:13-4
Importations, 22:32; 26:23
Augmentation, 24:7; 26:14-5
Du Canada, 6:7-8; 18:24; 24:15 26:15
États-Unis, 16:29-31; 18:11; 22:27-8,31-2
Produits alimentaires, 11:14
Ratios, Canada-États-Unis, 22:25
Substitution, stratégie de développement, 17:10
Industrie électronique, 17:30
ALÉNA, effet, 22:7,8
Information historique, 26:5-6
Infrastructure, lacunes, Canada, effet, 21:12,13
Investissements
Étrangers, 16:31-3; 17:11; 22:28-30; 26:20-1,22
Directs, Canada-États-Unis, comparaison, 22:25
Du Canada, conditions, 6:23
Nationalisation, 22:9,14
Logements, construction, Ford Motor Company, 10:35
Magistrature, 9:22; 10:36-8; 28:23
Main-d'oeuvre
Roulement, 17:27
Surcapacité, 6:6
Syndicalisation, 22:14
Migration, 17:13,18,24-5
Nationalisation des industries, 22:9
Nicaragua, relations, 17:11
Niveau de vie, 6:11
Ozone, appauvrissement de la couche, attitude, action, 7:13
Pesticides, utilisation, 7:7

North American Free Trade Agreement (NAFTA)—*Cont'd*
Benefits, **6**:11; **8**:18; **9**:21-3; **17**:9-10,12; **23**:7; **24**:11 **26**:10
CAFTA
Changes, improvements, **18**:12; **19**:8-13; **23**:20; **25**:30,51-2; **29**:36,42-4
Comparison, Chapter 19, **19**:8-9,11-2; **29**:36-7,42-3
Effect, **6**:14; **8**:28; **10**:26,28; **12**:12-3,14; **18**:12-3; **21**:15-7, 22-4; **23**:20,24-5; **24**:7,16; **28**:6; **29**:16-7,20,21,43-4
Extension, **28**:6
Gains, protection, **6**:10,14-5; **12**:12-3,14; **21**:22-3
Provisions not duplicated, procedure, **29**:16-7
Supersession, **10**:26; **21**:15-7; **29**:16-7,20,21
Chapter 8 - Emergency Action, **32**:21
Chapter 11, Investment, **20**:16; **29**:18
Chapter 19 - Review and Dispute Settlement in Antidumping and Countervailing Duty Matters, **17**:12; **19**:8-9,11-2; **29**:18,34, 36-7,42-3; **30**:7-30
Chapter 20 - Institutional Arrangements and Dispute Settlement Procedures, **19**:8; **29**:17,33-4,36
Commission, independent
See below
Trilateral commission
Comparisons
European Economic Community, **6**:9-10; **17**:11
GATT, **28**:34
Other agreements, **25**:15-6
Treaty of Rome, **9**:21,22
Competitiveness, international, **24**:32,36; **25**:50
Complaints, **32**:21-3
Concerns and obstacles
Economies, disparate, **6**:9,13; **28**:10
Employment, **6**:22,24-5; **18**:38-9; **22**:45-6; **28**:10,11
Environment, **6**:16; **7**:8,9; **28**:11
Exports, **6**:6,7-8; **17**:23-4; **22**:7; **23**:22,29-30
GATT, application, **10**:15
Harmonization of standards, **23**:6,10
Industry, migration to Mexico, **23**:22
Investment, foreign in Mexico, effects in Canada, U.S., **22**:6-7, 8-10,12-3,25; **23**:12-3,21
Issues not on table, **6**:12,15,26-8; **28**:10,35
Labour, **6**:6,11,15-6,19-21,22; **7**:21,22-3; **22**:13; **25**:50
Loss, economic, **6**:26
Manufacturing industries, transfer, environmental standards, relationship, **7**:14; **9**:20
Mexico
Legal system, **9**:22; **10**:36-8; **28**:23
Political situation, **16**:19-21; **22**:19; **25**:38
Migration, to U.S., **22**:43-4
Money, exchange rate, **22**:52-3
Political situation, **6**:17; **9**:21-2,23-4
Social issues, **6**:11,26-7
Trading blocks, creation, **23**:8
United States, role, **6**:15
Wages, **6**:16; **7**:22-3; **18**:29,30,33-5; **22**:10,37-40,44-9; **23**:7, 9-10,12-3,28-9; **28**:11,24
Consultations, **25**:49; **29**:45; **30**:27
Automotive Advisory Committee, **10**:28-9; **31**:30
Countervail and antidumping, **19**:21-3; **28**:12; **30**:7-9,15,20-1
Definition, free trade area versus common market, **6**:11
Dispute settlement process
Binational panel system, **18**:19; **29**:36,43
Administrative agencies, changes, **19**:12
CAFTA, comparison, **19**:11-2; **29**:36-7
Decisions, **18**:18-9; **19**:11,20
Members, **18**:15
Permanence, **18**:14,26-7; **23**:20

Mexique—*Suite*
Pétrochimie, industrie, **12**:14-5
Politique, **21**:13-4; **22**:33-4; **23**:14-5; **25**:38,39; **26**:10-2,14-5,29; **28**:10
Politique étrangère, **17**:11
Amérique latine, relations, **17**:33
Pollution atmosphérique, **7**:7
Pollution des eaux, règlements, **7**:7
Population
Agée de moins de 15 ans, pourcentage, **21**:8
Augmentation, **25**:17; **26**:15
Politique, contrôle des naissances, régulation des naissances, **17**:10,32-3
Répartition, zones urbaines, rurales, **26**:16
Productivité, **6**:12; **18**:24; **22**:13; **26**:21; **28**:10-1; **31**:25-6
Augmentation, 1982 à 1988, **6**:8; **17**:28-9; **23**:13
Formation, relation, **26**:7
Salaires, rapport, **17**:25-7; **18**:24-5,34; **23**:11-3; **24**:22-3,30,31; **26**:7-8,13-4; **28**:10-1
Programmes sociaux, **6**:7,15-6,18
Propriété intellectuelle, **17**:11
Réforme, révolution, **24**:28-9
Revenu annuel, moyen, **6**:8; **17**:14-6; **21**:11-2; **22**:30-1,53; **26**:12-3
Salaires, **6**:6,7; **18**:34; **22**:23,25,46-9; **23**:9-11,13-4,28; **24**:22-3; **26**:7,22-4,26; **31**:27
Avantages sociaux, **26**:23-4; **31**:26
Indemnité, paiement, **17**:17
Minimum par jour, **6**:8
Réels, diminution, 1982 à 1988, pourcentage, **6**:8; **23**:12
Voir aussi plus haut
Productivité
Santé, régime, **26**:24
Similarités, **6**:23; **12**:10
Situation, importance, **26**:16
Sociétés
Canadiennes, antérieures à l'ALÉNA, **21**:18-9
Transnationales, main-d'oeuvre, relation, **17**:22,23
Syndicats, **6**:6-7; **17**:21-2; **23**:11,16
Indépendants, Canada, position, **29**:40
Négociations collectives libres, **6**:8,19; **17**:22-3
Parti révolutionnaire institutionnel, liens, **6**:17-9
Société nationale des téléphones, intérêt, achat, **6**:17
Volkswagen, usine, grève, **23**:14
Tarifs douaniers, **22**:16,50-2
Travail
Législation ouvrière, **6**:12; **17**:17; **25**:42; **26**:7,17
Ministère, Canada, protocole d'entente concernant les questions ouvrières, possible, **6**:12,16; **25**:42; **32**:6
Normes de travail, accord parallèle, **17**:12-3,16-9
Travailleurs
Âge moyen, **7**:22
Avantages sociaux, participation aux bénéfices, **17**:23
Compétitivité, **10**:35
Formation, **10**:35,39; **17**:27
Professionnalisme, **10**:39
Voyage par le Comité, discussion, **4**:16
Voir aussi
Accord d'intégration de l'Amérique latine
Décret mexicain de l'automobile
Groupe des Trois
Maquiladoras
Projet de loi S-2
Textile et vêtement, industrie

North American Free Trade Agreement (NAFTA)—*Cont'd*
Dispute settlement process—*Cont'd*
Binational panel system—*Cont'd*
Roster, 19:11,15-6; 30:15,22
See also
Arbitral Panel
Special Import Measures Act
Customs, arbitration, binding mechanism necessary, 8:18
Energy-related, commission, 20:16
Evaluation, 10:37; 30:29
GATT, 19:28
Trilateral commissions, 26:17
See also below
Extraordinary challenge procedure
Evaluation, 18:14-5; 23:35; 28:6
Extraordinary challenge procedure, 18:18-20; 23:20
Changes, 19:12-3; 30:16,23
Period, change, 18:15,20
Review of panel decisions, 19:12-5; 30:24,25
Roster, 19:16; 30:15
Fast-track process, 25:8,9
Goals, objective, 6:23; 7:11; 10:9; 17:12; 18:15,26; 28:10,34; 31:62
Impact, analysis, 18:22,30-1; 22:24,35; 23:29; 24:29; 25:34-5; 28:11
Improvements, suggestions, 22:15,16-7
Legislation, implementing, 18:32-3; 23:5-6; 25:39-40
Level playing field, 6:10; 24:6,15,27-8
Money improperly collected, issue, 18:14-5
Necessity, reasons, 12:11; 22:20
Negotiations, 14:12; 21:11; 32:8,23
Negotiators, 14:7,9; 21:10-1,25-6
Panellists, 30:8,9,10-5,21,26
"Political arrangement", 22:54
Position
Asian-Pacific trading partners, 31:23-4
Business Council on National Issues, 24:6-13,35-6
Canada, government, 6:20
Canadian Chamber of Commerce, 6:10-1
Canadian Bankers Association, 12:18,19-21
Canadian Federation of Labour, 6:6,20-1,28-9
Canadian Labour Congress, 28:6-13
Canadian Textiles Institute, 14:23,25-6
Clinton, Bill, President of the United States, 16:13-6; 22:17; 25:7-8
Economists in U. S., 22:47
Gotlieb, Allan, 9:18
Government, 6:20
Japan Automobile Manufacturers Association of Canada, 10:15-6
Motor Vehicle Manufacturers' Association, 10:7-12,26
Noranda Forest Inc., 7:17-20
Novacor Chemicals Ltd., 12:9-11,14-5
Ontario, 29:33
Pollution Probe Foundation, 7:5-11
Ritchie, Gordon, 8:18
Precursor of hemispheric deal, 6:14; 17:31; 18:10,11-2; 19:24; 21:28-30,36-7; 23:8; 24:7,9; 25:21
Priorities for future action, 24:11-2
Procedural problems, 18:14
Ratification, non-ratification, 16:14,22-5; 18:28-9,30,31-3; 22:42-3; 25:7,9,20-1; 29:17,20; 32:19
Rejection, suggestion, 28:12
Renegotiation, 28:38
Rights, human and democratic, relationship, 28:10,22-4

Midland Bank (Royaume-Uni)
Hong Kong Shanghai Bank, offre d'achat, 12:22

Miner, Bill, principal associé de recherche, Centre de politique d'échange et du droit; directeur, Conseil international des politiques agricoles et commerciales
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, 11:12-28
Exposé, 11:6-11
Notes biographiques, 11:6

Ministre du Commerce international
ALÉNA, Loi de mise en oeuvre, désignation, 29:28
Mandat, 29:45

Missions étrangères
Voir
Service diplomatique et consulaire

Mondialisation
Voir
Globalisation

Moore Business Forms Canada
Mexique, affaires, 21:19

Morici, Peter, Comité canado-américain
Mexique, salaires, comparaison avec les États-Unis, citation, 6:7

Moroz, Sandy, négociateur adjoint, Bureau de l'ALÉNA, ministère des Affaires extérieures
Projet de loi C-115
Discussion, 31:12-3,17,19-22
Exposé, 31:9-10

Morrill, Keith, agent juridique, Direction de la consultation juridique, ministère des Affaires extérieures
Projet de loi C-27, discussion, 3:34-7,41-4

Moyen-Orient
Armes à feu automatiques, exportation, 2:10

Mulroney, le très honorable Martin Brian, Premier ministre du Canada
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer, déclaration à la Chambre des communes concernant le Traité sur le transfèrement des délinquants entre le Canada et le Brésil, 33:10,12
Lettre et une déclaration au Pollution Probe Foundation, concernant ALÉNA, la dimension environnementale, référence, 7:5

Murray, honorable Lowell, sénateur (Grenville-Carleton)
Projet de loi C-6
Arabie Saoudite, véhicules blindés légers, vente par General Motors du Canada, contrat, 2:19-21
Armes à feu automatiques, exportation accords bilatéraux, conditions, 2:19-20
Discussion, Art. 4 [15(2)] - Détournement d'armes automatiques, 2:23-4

Nations Unies
Conseil de sécurité des Nations Unies, sanctions économiques, application, 13:7,9,10,11,21-2
Rapport sur l'environnement et le développement, référence, 7:6
Résolution 1503
Armement, exportation, relation, 2:24-5
Sanctions, 13:29-30

North American Free Trade Agreement (NAFTA)—*Cont'd*
Rules of origin
Definitions, 9:18-9
Interpretation, guidelines, recommendation, 10:9
Simplicity, manageability, recommendation, 10:9
Extension to Mexico, 23:33; 24:24
Improvement, 21:23
Protectionism, relationship, 10:27
Purpose, 10:16; 18:12; 32:20-1
Safeguards, supplementary agreement, 16:14,15; 32:20-1
See also above
Consultations
Secretariat, 32:7,9,11-3
Standards, technical regulations, 31:36-8
Studies, 22:36; 24:29; 25:18,34-5
Study by Committee, discussion, 1:7-9,10; 3:13-23; 4:14-6
Tariffs, Mexican, 22:16,50-2
Termination, 18:14,27; 21:16
Text, 29:19-20
Timing of legislation, 18:17,18,20-1,29,32-3; 21:24-5; 23:5; 25:25,39-40; 28:12-3
Trade rules, consultation, 25:47-9
Treaty, 29:19,29
Trilateral commissions, 6:19,28-9; 10:9,33-4; 25:42; 26:17; 32:6, 7-9,11,12-3
See also
Bill C-115
Individual subjects

North American Free Trade Agreement: Canadian Environmental Review, October 1992
Quotation, 31:60-1

North (The) American Free Trade Agreement (NAFTA): Service Sector Implications for Canadian Services Trade with Mexico
Document, Department of Industry, Science and Technology, reference, 31:37-8,45

North American Free Trade Agreement Implementation Act
See
Bill C-115, An Act to implement the North American Free Trade Agreement

North American Free Trade: Issues, Recommendations, Results
Schott, Jeffrey, quotation, 16:8

North American Labour Commission
Establishment, 26:8; 32:8-9
Labour legislation, information, provision, 32:16

North Atlantic Treaty Organization (NATO)
Defence sharing arrangement with Canada, 2:12
Study by Committee, discussion, 1:6-7

Northern Telecom Limited
Mexico, market, 6:15; 21:12-3; 28:22

Norway
Tax treaty, Canada, 1:11

Novacor Chemicals Ltd.
NAFTA, position, 12:9-11,14-5

NovaCorp
Mexico, projects, 21:19

Nations Unies—*Suite*
Voir aussi
United Nations World Conference on Human Rights (1993: Vienne, Autriche)

Nations Unies, Loi
Projet de loi C-53, pilier, 13:12
Sanctions économiques, application, 13:7,8,16,19

Négociations commerciales multilatérales
ALÉNA, répercussion, 21:9

Nicaragua
Mexique, relations, 17:11

Noir de charbon
Voir sous
Commerce Department (États-Unis)

Noranda Forest Inc.
ALÉNA, position 7:17-20,24
Correspondance avec Janine Ferretti, Pollution Probe Foundation, référence, 7:19

North American Free Trade: Issues, Recommendations, Results
Schott, Jeffrey, citation, 16:8

Northern Telecom Ltée
Mexique, marché, 6:15; 21:12; 28:22

Norvège
Convention fiscale, Canada, 1:11

Nouvelle-Zélande
Australie, loi sur la concurrence, relation, 19:22
Diemaco Inc., armes automatiques, vente, difficultés, 2:20

Novacor Chemicals Ltd.
Accord de libre-échange nord-américain, position, 12:9-11,14-5

Novacorp
Mexique, projets, 21:19

Novopharm Ltée
Information de base, 27:16,20-1

OACI
Voir
Organisation de l'aviation civile internationale

Observations sur les effets du Libre-échange
Informetrica Limited, 15A:1-5

OCDE
Voir
Organisation de coopération et de développement économique

O.D. Skelton Memorial Foundation (Toronto)
Conférence par Allan Gotlieb, le 10 décembre 1991, référence, 9:8, 27-8

OEA
Voir
Organisation des États américains

Novopharm Ltd.
Background information, **27**:16,20-1

Nuclear energy
NAFTA, Mexico, reservation to the state, **20**:16

OAS
See
Organization of American States

Observations on the Effects of the FTA
Informetrica Limited, **15A**:1-5

Occupational retraining
Canada, **25**:36-7; **28**:16
United States, Worker Adjustment Assistance Program, **25**:14-5,36-7
See also
Occupational training

Occupational training
Policy, **4**:13
See also
Occupational retraining

O.D. Skelton Memorial Foundation (Toronto)
Lecture December 10, 1991, by Allan Gotlieb, reference, **9**:8,27-8

OECD
See
Organization for Economic Co-operation and Development

Offenders, Transfer Act
See
Transfer of Offenders Act

Offenders, transfer treaties
See
Transfer of offenders treaties

Office of Technology Assessmen (United States)
Mexico, unemployment, study, reference, **23**:12
NAFTA, impacts, study, reference, **22**:49-50; **25**:26-7

Oil and gas exploration
CAFTA, subsidies, non-challengeable as trade barriers, **7**:10
See also
Energy
Petrochemical industry

Oil and oil products
CAFTA, pricing, international oil shock, effect, **20**:23,31-5
Crisis, 1970's, NEP, provisions, CAFTA, NAFTA, relationship, **20**:34
Crude oil, exports
Canada to United States, **20**:13
Future, possibilities, **20**:18
Mexico to United States, **20**:13
United States to Canada and Mexico, **20**:13
Exports
Canada to United States, **20**:13,14
Mexico to Canada and United States, **20**:13
United States, Alaskan oil
Japan, possibilities, repercussions for Canada, **20**:18
Prohibition, **20**:18
Imports, United States, percent, **20**:14

Oeufs
Industrie, comparaison, Canada-États-Unis, **5**:19
Produits, GATT, proposition Dunkel, équivalent tarifaire, **5**:11

Office national de l'énergie
ALÉNA, ressources, proportionnalité, **20**:25
Gaz naturel, licences d'exportation, **20**:25,26

Office national de l'énergie, Loi
Projet de loi C-115, effet, **31**:65

Office of Technology Assessment (États-Unis)
ALÉNA, impacts, étude, référence, **22**:49-50; **25**:26-7
Mexique, chômage, étude, référence, **23**:12

OIT
Voir
Organisation internationale du travail

Ontario
ALÉNA
Emploi, pertes, **6**:26
Maquiladoras, automobiles, pièces, effet, **6**:24-6
Objectifs, **10**:32-3
Position, **29**:33
Entreprises américaines, fermetures, 1992, **28**:7
Projet de loi C-53, consultation, **13**:13,14
Représentants, délégations, missions à l'étranger, privilèges, immunités, **3**:32-3
Voir aussi
Toronto, Ontario

OPEP
Voir
Organisation des pays exportateurs de pétrole

Ordinateurs, industrie
ALÉ, effet, **28**:26

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)
Agriculture, politiques, analyse, **11**:7-8
Canada, reprise économique, prévisions, **24**:12
Mexique, **16**:28
Sondage économiques - 1992, *Ajustement des salaires réels au Mexique et aux États-Unis*, diagramme, **23**:12-3,38; **23B**:2
Projet de loi S-2, conventions, modèle, **1**:11

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
Accord de siège, adaptation, **3**:30
Projet de loi C-27, organisation internationale, définition, effet, **3**:37

Organisation des États américains (OÉA)
Haïti, sanctions, résolution, **13**:9-10,29
Voir aussi
Commission interaméricaine des droits de l'homme

Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)
Équateur, membre, retrait, **20**:30
Moyen-Orient, versus Amérique Latine, Amérique du Nord, contrôle, **20**:30-1
Pétrole, établissement des prix, **20**:31-4
Venezuela
ALÉNA, membre possible, répercussion, **20**:30
Membre, discussion, **20**:30-1

Oil and oil products—*Cont'd*
NAFTA, **20**:23-5
Reserves, Mexico, comparison with Canada, United States, **20**:14

Oil industry
Mexico, background information, **20**:15
NAFTA, Venezuela, possible member, impact, **20**:30
See also
PEMEX

Ontario
Bill C-53, consultation, **13**:13,14
Corporations, American, closures, 1992, **28**:7
NAFTA
Jobs, dislocation, **6**:26
Maquiladoras, automobile parts, industry, effect, **6**:24-6
Objectives, **10**:32-3
Position, **29**:33
Representatives, delegations, missions abroad, privileges, immunities, **3**:32-3
See also
Toronto, Ontario

OPEC
See
Organization of Petroleum Exporting Countries

Organization for Economic Co-operation and Development (OECD)
Agriculture, policies, analysis, **11**:7-8
Bill S-2, treaties, model, **1**:11
Canada, economic recovery, predictions, **24**:12
Mexico, **16**:28
Economic Survey - 1992, *Real Wage Adjustment in Mexico and the United States*, diagram, **23**:12-3,38; **23B**:1

Organization of American States (OAS)
Haiti, sanctions, resolution, **13**:9-10,29
See also
Inter-American Commission on Human Rights

Organization of Petroleum Exporting Countries (OPEC)
Ecuador, membership, withdrawal, **20**:30
Middle East, versus Latin America, North America, control, **20**:30-1
Oil, pricing, **20**:31-4
Venezuela
Membership, discussion, **20**:30-1
NAFTA, possible member, impact, **20**:30

Ottenheimer, Hon. Gerald R., Senator (Waterford-Trinity), Chairman of the Committee (Issues 1-2); Deputy Chairman of the Committee (Issues 3-20)
Bill C-6, procedure, **2**:7,10,12,14,25
Bill C-53, **13**:9,10,11,21-2,25-6
Bill S-2, **1**:10,11-2,13
Canada's Land Forces, Report of the Special Committee of the Senate on National Defence, October 1989, reference, **4**:22-3
Canadian Armed Forces, role, future, **4**:23-4
Examination of negotiations for NAFTA...
Agriculture, exports, **11**:12-3
Auditor General, Senate, expenditures, audit, **4**:19
CAFTA, panels, evaluation, **8**:27
Canada, NAFTA, participation, **6**:14,19-20
Environment, **7**:11-2
Fisheries, **5**:22; **11**:13

Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
Défense, accords de partage avec le Canada, **2**:12
Étude par le Comité, discussion, **1**:6-7

Organisation internationale du travail (OIT)
Accord de libre-échange nord-américain, travail, accord parallèle, relation, **16**:26, **26**:25-7; **29**:40; **32**:14

Organisations internationales
Définition, projet de loi C-27, **3**:36-7; **4**:8-10
"Experts qui remplissent des missions", sens de cette phrase, **4**:10
Voir aussi
Privilèges et immunités

OTAN
Voir
Organisation du traité de l'Atlantique Nord

Ottenheimer, honorable Gerald R., sénateur (Waterford-Trinity), président du Comité (Fascicules 1-2); vice-président du Comité (Fascicules 3-20)
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Globalisation, document, préparation, **1**:8
Lettre de démission comme président, référence, **3**:7
Mandat, **1**:8-9
Motions et conventions
Budget, demande d'autorisation budgétaire pour la Période se terminant le 31 mars 1992, **4**:18-9
Dépenses encourues par le Comité au cours de la deuxième session de la trente-quatrième législature, **3**:4,11-2
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., **3**:23
Réunion sans quorum, **3**:9-10
Président, élection, **1**:4,6; **3**:4,7
Programme et de la procédure, sous-comité, membres, composition, **3**:8-9
Sécurité et défense nationale et le rôle futur des Forces armées du Canada, sous-comité
Membres, composition, **4**:24
Président, élection, **4**:25
Vice-président, élection, **3**:5,8,29
Défense nationale, Sénat, sous-comité, comité spécial, rapport, **4**:22
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Budget, 31 mars 1992, discussion, **3**:21
Calendrier des séances, discussion, **3**:26,27
Services, évaluation, **3**:19
Soumissions, propositions, **3**:19,25
Voyage, planification, discussion, **3**:15-6
Agriculture, exportations, **11**:12-3
ALÉ, groupes spéciaux, évaluation, **8**:27-8
Canada, ALÉNA, participation canadienne, **6**:14,19-20
Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur
Environnement, **7**:11-2
Forêts et produits forestiers, industrie, effets, **7**:22
Globalisation, document, étude, discussion, **4**:15-6,17-8
Influence, **6**:19-20
Pêcheries, **5**:22-3; **11**:13
Procédure, **5**:15,23
Vérificateur général
Sénat, dépenses, vérification, **4**:19
Forces armées canadiennes, rôle, futur, **4**:23-4
Forces (Les) terrestres du Canada, rapport du Comité spécial du Sénat sur la défense nationale, octobre 1989, référence, **4**:22-3

Ottenheimer, Hon. Gerald R., Senator (Waterford-Trinity), Chairman of the Committee (Issues 1-2); Deputy Chairman of the Committee (Issues 3-20)—*Cont'd*
Examination of negotiations for NAFTA...—*Cont'd*
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Budget, to March 31, 1991, discussion, **3**:21
Services, evaluation, **3**:19
Submissions, proposals, **3**:19,25
Time of meetings, discussion, **3**:26,27
Travel plans, discussion, **3**:15-6
Forest products industry, CAFTA, effects, **7**:22
Globalization, paper, study, discussion, **4**:15,17
Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade, **3**:19
Procedure, **5**:15,23
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Agenda and Procedure Subcommittee, members, **3**:8-9
Chairman, election, 1:4,6; **3**:4,7
Deputy Chairman, election, **3**:5,8,29
Globalization, paper, preparation, 1:8
Letter of resignation as chairman, reference, **3**:7
Mandate, 1:8-9
Motions and agreements
Budget, request for authorization for period ending March 31, 1992, 4:18-9
Examination and report on negotiations for a North American Free Trade Agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments, **3**:23
Expenses, incurred by Committee in Second Session of the Thirty-Fourth Parliament, final reporting, **3**:4,11-2
Meeting without quorum, **3**:9-10
Security and National Defence Subcommittee
Chairman, election, 4:25
Members, composition, 4:24
Independent West Indian Commission, unofficial meeting, December 5, 1991, discussion, 4:20-1
National Defence Committee, report, 4:22
Organization meeting, 1:6,8-9,10
Senate, committees, constitutional changes, possible effect, **3**:12-3

Pacific Rim Countries
British Columbia, trade, 10:28

Page, Timothy, Senior Vice-President, Canadian Chamber of Commerce
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, **6**:13-5,21,22-5,26-7,29
Statement, **6**:10-3

Parliament
Bill C-53, role, **13**:21,23-6

Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade
Examination of negotiations for NAFTA..., proposals to Senate, **3**:23,24
Globalization, paper, preparation, 1:8; **3**:7-8; **4**:13,16
Institute for Research on Public Policy, relationship, **3**:22
Macro-economic Impact of the Canada-United States Free Trade Agreement, paper by Tony Halliday, reference, **15**:8
Organization, information requested, **3**:22
Senate, projects, timesheet, 4:19-20
Services
Evaluation, **3**:19,21-2
Utilization by Committee, **3**:6,24-5,26,47
Smith, Murray, hiring, **3**:47
Stewart, Ian, hiring, **3**:19

Ottenheimer, honorable Gerald R., sénateur (Waterford-Trinity), président du Comité (Fascicules 1-2); vice-président du Comité (Fascicules 3-20)—*Suite*
Independent West Indian Commission, réunion, non officielle, le 5 décembre 1991, discussion, **4**:20-1
Projet de loi C-6, procédure, **2**:7,10,12,14,25
Projet de loi C-53, **13**:9,10,11,21-2,25-6
Projet de loi S-2, 1:10,11-2,13
Séance d'organisation, 1:6,8-9,10
Sénat, comités, constitution, modifications, effet possible, **3**:12-3

Pacte de l'automobile
Voir
Accord canado-américain des produits de l'industrie automobile

Pacte international relatif aux droits civils et politiques
Brésil, relation, **33**:17

Page, Timothy, vice-président, Chambre de commerce du Canada
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **6**:13-5,21-5,26,29
Exposé, **6**:10-3

Papier journal
Voir sous
Pulpe et papier, industrie

Parlement
Projet de loi C-53, rôle, **13**:21,23-6

Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) (Mexique)
Fédération canadienne du travail, réunion, **6**:6
Information de base, **6**:7
Syndicats, liens, **6**:17-9

Pays en voie de développement
GATT, proposition Dunkel, tarification, période de transition, **5**:12

Pays riverains du Pacifique
Colombie-Britannique, commerce, **10**:28

Pays-Bas
Armes à feu automatiques, vente par Diemaco Inc., **2**:8

Pêcheries
ALÉ, règlement des différends, mécanisme
Homard de la côte est, décision, **8**:727
Saumon et hareng, côte du Pacifique, décision, **7**:6; **8**:7,27
ALÉNA, **11**:13
GATT, Uruguay Round, pas d'accès aux stocks en réponse à l'accès aux marchés, **5**:22-3

Pêcheurs
ALÉ, assurance-chômage, relation, **9**:19

PEMEX, société pétrolière
ALÉNA, accès, **21**:21,30; **24**:30; **31**:52
États-Unis, reprises, droits compensateurs, **20**:30
Houston, raffinerie, coentreprise, **16**:27
Référence, **20**:24

PEN
Voir
Programme énergétique national

Patent Act
NAFTA, impact, **31**:39-41,44

Patent Act Amendment Act, 1992
See
Bill C-91

Patents
GATT, Related Intellectual Property, agreement, **5**:24
See also under
Pharmaceutical industry - NAFTA

PEMEX, oil company
Houston, refinery, joint venture, **16**:27
NAFTA, access, **21**:21; **24**:30; **31**:52
Reference, **20**:24
United States, countervail cases, **20**:30

Perot, Ross, American industrialist and philanthropist
NAFTA, investments in Mexico, relationship, **22**:26-7

Peru
Human rights, report by Amnesty International, communiqué from Ministry of Foreign Affairs, reference, **3**:6,46
Letter, from His Excellency Jorge Gordillo, Ambassador of Peru, invitation to Committee, **20**:6-7

Pest Control Products Act
Bill C-115, effect, **27**:10

Pesticides
CAFTA, assessment process, change, concern, **7**:8
See also under
Mexico

Petrochemical industry
CAFTA, effect, **12**:13,15; **27**:12,13-4
Mexico, **12**:14
NAFTA
Effect, Canada, Mexico, **12**:9-10
Mexico, **12**:16-7; **20**:16
Participation, **12**:9-10
Prices of feedstocks, **12**:14-6
Sales to U.S., competition, **12**:13

Pharmaceutical industry
GATT Uruguay Round, legislation, changes, relationship, **5**:24; **27**:6-7,9-10,12,17
Mexico, government controls, **22**:9,12; **27**:13; **31**:46
NAFTA
Patents, **19**:26; **27**:6-7,9-10,12,13-7; **31**:39-45
Enalapril, **27**:11,15
Pharmaceuticals, cost, effect, **23**:33
Trade secrets, effect, **27**:7-8
Research and development, **27**:19-20

Piracy
Copyright, NAFTA, **31**:44-5

Placer Dome
Mexico, interests, **21**:19

Poland
Tax treaty with Canada, **1**:11

Perot, Ross, industriel et philanthrope américain
ALÉNA, investissements au Mexique, relation, **22**:26

Pérou
Droits de la personne, rapport d'Amnistie Internationale, communiqué du ministère des Affaires étrangères, référence, **3**:6, 46
Lettre de Son Excellence Jorge Gordillo,, ambassadeur du Pérou, invitation au Comité de visiter, **20**:6-7

Pesticides
ALÉ, méthode d'évaluation, changement, crainte, **7**:8
Voir aussi sous
Mexqiue

Pétrochimie, industrie
Accord de libre-échange nord-américain
Effet, Canada, Mexique, **12**:9-10
Mexique, **12**:16-7; **20**:16
Participation, raisons, **12**:9-10
Prix, charges d'alimentation, **12**:14-6
Ventes aux États-Unis, concurrence, **12**:13
ALÉ, effet, **12**:13,15; **27**:12-4
Mexique, **12**:14

Pétrole et gaz, exploration
ALÉ, subventions, protection, **7**:10
Voir aussi
Énergie
Pétrochimie, industrie

Pétrole et produits pétroliers
ALÉ, prix, choc pétrolier international, effet, **20**:23,31-5
ALÉNA, **20**:23-5
Crise des années 70, PEN, ALÉ, ALÉNA, relation, **20**:34
Exportations
Canada aux États-Unis, **20**:13,14
Avenir, possibilités, **20**:18
États-Unis, pétrole de l'Alaska
Interdiction, **20**:18
Japon, possibilité, répercussions sur le Canada, **20**:18
Mexique, au Canada, aux États-Unis, **20**:13
Importation, États-Unis, pourcentage, **20**:14
Pétrole brut, exportations
Canada, aux États-Unis, **20**:13
États-Unis, au Canada, au Mexique, **20**:13
Mexique aux États-Unis, **20**:13
Réserves
Mexique, comparaison avec le Canada, les États-Unis, **20**:14
Voir aussi
Industrie pétrolière

PIB
Voir
Produit intérieur brut

Piraterie
Droit d'auteur, ALÉNA, **31**:44-5

Placoplâtre
Affaire, antidumping, **19**:10

Placer Dome
Mexique, intérêts, **21**:19

Political (The) Economy of North American Free Trade
Grinspun, Ricardo, and Maxwell Cameron, reference, **23**:5,6

Pollock, David, Norman Patterson School of Internal Affairs, Carleton University
Biographical notes, **21**:26
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, **21**:32-7
Statement, **21**:26-32
Talking Points: Senate Foreign Affairs Committee Hearings on NAFTA, May 11, 1993, **22A**:1-5

Pollution Probe Foundation
Background information, **7**:5
Correspondence between Janine Ferretti and Geoffrey Elliot, Noranda Forest Inc., reference, **7**:19
Letter and declaration to Prime Minister Brian Mulroney, *re* NAFTA, environmental provisions, reference, **7**:5
NAFTA
Environment, suggestions, **7**:10-1
Goal, sustainable development, **7**:11
Position, **7**:5-11
Sectoral Advisory Group on International Trade, member, **7**:17

Pork industry
CAFTA
Dispute settlement provision, **8**:7
Extraordinary Challenge Procedure, decision, **8**:9,16; **18**:14
Tripartite stabilization programs, **18**:13-4
United States International Trade Commission, **8**:9
See also
Swine industry

Porter, Michael
Canada at the Crossroads: The Reality of a New Competitive Environment, study, possibility, **4**:15

Potter, Simon V., Partner, Ogilvy, Renault
Biographical notes, **19**:7
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, **19**:13-20
Statement, **19**:8-13

Poultry industry
Chicken
Cost per pound, comparison Canada-United States, **5**:19
GATT, Dunkel proposition, tariff equivalent, **5**:18-9
Industry, comparison, Canada-United States, **5**:19,20
Chicken pot pie producers, CAFTA, tariffs, quotas, **5**:21
Feed, cost, comparison, Canada-United States, **5**:19
Production costs, comparison, Canada-United States, **5**:19
Products, GATT, tariffication, effect, **5**:11; **11**:26
Supply management, rationale, **5**:20

Prestowitz, Clyde
NAFTA, article in *Technology Review*, quotation, reference, 22:36-7

PRI
See
Institutional Revolutionary Party

Privileges and immunities
Diplomatic and consular service, **3**:30-3,38-9,41,44
International organizations, **4**:10

Political (The) Economy of North American Free Trade
Grinspun, Ricardo et Maxwell Cameron, référence, **23**:5,6

Politique (La) canadienne du commerce extérieur dans le contexte des accords régionaux de libre-échange: L'ALÉCA, L'ALÉNA, et l'ALÉHO
Lipsey, Richard, **23C**:33-66

Politique étrangère
ALÉ, impact, **9**:7-13
Armement, fabrication, exportation, rapport, **2**:12-3,14,21-2
États-Unis, changement, **9**:7-8
Mexique, **17**:33
Rôle, gouvernement fédéral, **13**:12-3
Sanctions économiques, relation, **13**:6,8,10,13

Pollock, David, Norman Patterson School of Internal Affairs, Carleton University
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **21**:32-7
Exposé, **21**:26-32
Sujets de discussion: Audiences du Comité sénatorial des Affaires étrangères sur l'ALÉNA, le 11 mai 1993, **22A**:6-10
Notes biographiques, **21**:26

Pollution Probe Foundation
ALÉNA
But, développement durable, **7**:11
Environnement, suggestions, **7**:10-1
Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, membre, **7**:17
Position, **7**:5-11
Correspondance entre Janine Ferretti et Geoffrey Elliot, Noranda Forest Inc., référence, **7**:19
Information de base, **7**:5
Lettre et une déclaration au premier ministre Mulroney, concernant ALÉNA, la dimension environnementale, référence, **7**:5

Pologne
Convention fiscale avec le Canada, **1**:11

Porc, industrie
ALÉ
Procédure de contestation extraordinaire, décision, **8**:9,16; **18**:14
Programme de stabilisation tripartite, **18**:13-4
Règlement des différends, mécanisme, **8**:7
États-Unis, International Trade Commission, **8**:9
Porc sur pieds
Contestation extraordinaire, **16**:10; **18**:14
Programme de stabilisation tripartite, **18**:13-4

Porter, Michael
Canada (Le) à la croisée des chemins: les nouvelles réalités concurrentielles, étude, possibilité, **4**:15

Potter, Simon V., Associé, Ogilvy, Renault
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **19**:13-20
Exposé, **19**:8-13
Notes biographiques, **19**:7

Poulets
Voir
Volaille, industrie

Privileges and Immunities (International Organizations) Act
Reference, 3:30

Procurement, government
GATT, Uruguay Round, 19:27
NAFTA
Opening of market to foreign competition, 19:23
Provincial government, policies, effect, 28:12
United States, access, position, 18:8; 21:23-4

Procurement Review Board
Abolition, 29:18

Productivity
Comparison with United States, 4:14
Output per person, recession, relationship, 15:16-7
Wages, relationship, 6:8
See also
Mexico

Property
Bill C-53, jurisdiction, 13:11-2
See also
Trade secrets

Prosperity Committee
References, 4:15; 10:13,40

Protectionism
European Community, 12:11
NAFTA, rules of origin, relationship, 10:27; 23:8
United States, 8:29; 9:9,13-4,25-7; 10:18,30; 12:8-9; 14:12; 19:19

Provinces
Bill C-27, consultation, 3:35
Bill C-53
Consultation, 13:13,14
Jurisdiction, 13:11-3
Diplomatic and consular services
Privileges, immunity in United States, 3:42
Security, 3:34-5
Taxes, immunity, federal government grants to municipalities, 3:35
Within Canada, status, 3:44-5
GATT, consultation, 5:8
NAFTA, procurement, effect, 28:12

Public Service
Services, secondment to Standing Senate Committee on Foreign Affairs, 3:19

Pulp and paper industry
Chlorine, environmental question, discussion, 7:18-9
Newsprint, recycling, 7:18
Paper, recycled, making of, 7:18

Quebec
Immigration officers abroad, diplomatic and consular status, 3:40-1
Taxes, increase, clothing market, effect, 14:17
Textile and clothing industry, 14:16,19-20

Rae, Hon. Bob, Premier of Ontario
Letter to Hon. Michael Wilson, Minister of Trade *re* objectives of Ontario and the NAFTA, quotation, 10:32

Pour créer de meilleures ententes parallèles à l'ALÉNA: L'éventualité de l'augmentation subite des importations
Analyse par Travailleurs canadiens de l'automobile à venir, 28:30
Cohen, Robert B., Economic Strategy Institute, 22B:20-39

Prestowitz, Clyde
ALÉNA, article dans *Technology Review*, citation, référence, 22:36-7

PRI
Voir
Parti révolutionnaire institutionnel

Privilèges et immunités
Services diplomatiques et consulaires, 3:30-2,38-9,41,44
Organisations internationales, 4:10

Privilèges et immunités diplomatiques des organisations internationales, Loi
Référence, 3:30

Privilèges et immunités diplomatiques et consulaires, Loi
Référence, 3:30

Production de défense, Loi
Référence, 2:20

Productivité
Comparaison avec les États-Unis, 4:14
Mexique, 24:31
Niveau, récession, relation, 15:15
Salaires, lien, 6:8
Voir aussi
Mexique

Produit intérieur brut (PIB)
Commerce, biens, pourcentage, 15:17
Soins de santé, coûts, pourcentage, Canada, États-Unis, 28:36

Produits antiparasitaires
Projet de loi C-115, effet, 27:10

Produits de défense
Exportation vers les pays non membres de l'OTAN, procédure, 2:22
Fabrication, politique étrangère, exportation, rapport, 2:12-3,14,21-2
Préparation militaire, 2:8
Projet de loi C-6, ramifications, 2:8,16-8,21-2
Voir aussi
Armes à feu
Véhicules militaires

Programme énergétique national (PEN)
ALÉ, ALÉNA, dispositions, relation, 20:34
Article, par André Plourde, dans *Analyse de politiques*, mars 1991, référence, 20:34

Programme international de l'énergie
Voir sous
Agence internationale de l'énergie

Programmes d'adaptation
Canada, 25:36-7; 28:16
États-Unis, programme d'aide à l'adaptation des travailleurs, 25:14-5,36-7

Real Wage Adjustment in Mexico and the United States
Diagram tabled by Ricardo Grinspun, **23B**:1

Recessions
Comparison 1980s, 1990s, **15**:29-30,31
Jobs, impact, NAFTA, comparison, **28**:31,33
1991, CAFTA, economy, performance, impact, **15**:21-2
Production level, relation, **15**:15

Regional Development Programs
GATT, new rules, non-actionable category, **5**:13

Reisman, Simon, Former Chief Negotiator, Trade Negotiations Office (1986-88)
Examination of negotiations for NAFTA...
Appearance before Committee, suggestion, **6**:30
CAFTA, role, **21**:36

Reports to Senate
Bill C-6, without amendment, Second Report, **2**:4,6,25
Bill C-27, without amendment, Third Report, **4**:4,6,13
Bill C-53, without amendment, Seventh Report, **13**:4,5,32
Bill C-115, without amendment, Sixteenth Report, **31**:6,7,68
Bill S-2, without amendment, First Report, **1**:4,5,13
Examination of negotiations for NAFTA...
Budget, February 27, 1992, Fourth Report, **15**:5
Expenses, Second Session, Thirty-Fourth Parliament, Eighth Report, **14**:5
Fifteenth Report, **29**:7-14
Final report, date, extension
Ninth Report, **15**:7
Twelfth Report **17**:7
Macroeconomic Impact of the Canada-United States Free Trade Agreement, Tenth Report, **16**:7; **16A**:1-48; **22**:36,42
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer, interim report, Seventeenth Report, **33**:6
Security and National Defence Subcommittee
Empowered to adjourn from place to place
Fourteenth Report, **20**:5
Sixth Report, **15**:6
Empowered to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel, Fifth Report, **11**:5
Final report, date, extension, Thirteenth Report, **17**:7
Meeting New Challenges: Canada's Response to a New Generation of Peacekeeping, Eleventh Report, **16**:7; **16B**:1-99

Research and development
Foreign ownership, effect, **4**:14
Industrial research, GATT, new rules, effect, **5**:13
Output, comparison, other countries, **4**:14
Trade agreements, NAFTA, CAFTA, effect, **28**:12

Retraining
See
Occupational retraining

Rhodesia
Economic sanctions, application by Canada, **13**:13,22

Rights, individuals
Bill C-115, **29**:18,27
See also
Human rights

Programmes d'adaptation—*Suite*
Voir aussi
Reconversion professionnelle

Programmes sociaux
ALÉ, relation, **9**:19
Canada, information de base, **23**:17
GATT, nouvelles règles, protection, **5**:13
Voir aussi
Assurance-maladie

Projet de loi C-6, Loi concernant l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes ainsi que d'autres opérations sur celles-ci
But, **2**:8-9,17
Chambre des communes
Affaires étrangères et commerce extérieur, Comité permanent, sous-comité de l'exportation des armes, référence, **2**:11
Comité législatif, référence, **2**:9
Discussion
Art. 2 - Liste des pays désignés (armes automatiques), **2**:13-4
Art. 3 - Modification des listes, **2**:13-4
Art. 4 - [15(1)] - Détournement, **2**:23
Art. 4 - [15(2)] - Détournement d'armes automatiques, **2**:23-4
Art. 6 - Idem, **2**:17
Art. 7 - Licences d'exportation, **2**:16-8
Art. 11 - **2**:18-9
Historique, **2**:7-8,20-1,22-3
Non-adoption, effet, **2**:11,15
Ordre de renvoi, **2**:3
Portée, **2**:21-2
Ramifications, **2**:8,16-8,21-3
Rapport au Sénat, sans amendement, **2**:4,6,25

Projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes (deuxième session de la trente-troisième législature, 1986-1988)
Loi, examen, **27**:13

Projet de loi, C-27, Loi concernant les privilèges et immunités des missions étrangères et des organisations internationales
Application, **4**:12
But, **3**:30-1,33,36,38,40
Compétence, **3**:34,35,36
Conformité à l'usage en droit international, **4**:11
Définitions
"Experts qui remplissent des missions pour une organisation internationale", **4**:10
"Organisation internationale", **3**:36-8; **4**:8-10
"Subdivision politique", **3**:36,38-9
Discussion
Art. 2(1) - Définitions, **3**:40,43-4
Art. 6(1) - Privilèges, immunités et avantages, **3**:38-9,42,44
Partie I - Missions diplomatiques et postes consulaires étrangers, **3**:31
Partie II - Organisations internationales, **3**:31
Partie III - Subdivisions politiques d'états étrangers, **3**:31
Partie IV - Dispositions générales, **3**:31
Historique, **3**:31
Lettre de l'honorable Grimard, coprésident, Comité mixte permanent d'Examen de la réglementation, références, **3**:30; **4**:7,8-13
Nature, **3**:12-3
Ordre de renvoi, **3**:6,37
Rapport au Sénat, sans amendement, **4**:6,13
Versions, française et anglaise, authentiques, **4**:10

Ritchie, Gordon, Chief Executive Officer, Strategico Inc.
Bill C-115, NAFTA, testimony, reference, **29**:44; **30**:11,12,14,16, 19-25,27,29
Examination of negotiations for NAFTA...
Appearance, suggestion, **3**:23,46-7; **6**:30
Discussion, **8**:18,20-3,25-8,30-1; **18**:18-22,26-9,32-3,38-9
NAFTA, position, **8**:18
Statements, **8**:5-10; **18**:11-7
Testimony, reference, **19**:13-4

Robert, Denis, Committee Officer, Committees and Private Legislation Branch, The Senate
Foreign Affairs, Standing Senate Committee, budget to March 31, 1992, discussion, **3**:20

Robichaud, Hon. Louis-J., Senator (L'Acadie-Acadia)
Examination of negotiations for NAFTA...
Common market, **6**:29
Globalization, paper, **4**:18
Mexico, **21**:18-9
NAFTA, **6**:28,29; **21**:17; **24**:16; **25**:25
Procedure, **4**:14
Productivity, comparison with United States, **4**:14
Textile and clothing industry, **14**:16; **24**:17
Foreign Affairs, Standing Senate Committee, permission to sit while Senate is in session, **4**:21
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer
Procedure, **33**:7,18
Transfer of offenders treaties, implementation, **33**:19
Transfer of Offenders Treaty between Canada and Brazil, **33**:13,14
Independent West Indian Commission, unofficial meeting, December 5, 1991, discussion, **4**:20
Rules of the Senate of Canada, September 1991, Rule 87(1)(h), Foreign Affairs, reference, **4**:22

Roblin, Hon. Duff, Senator (Red River)
Bill C-27, **3**:38-9,42,45; **4**:12
Canadian Armed Forces, role, future, **4**:23-4
Examination of negotiations for NAFTA...
Canada, NAFTA, participation, **6**:13
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Hearings, order of reference, scope, discussion, **6**:30
Witnesses, **3**:47; **6**:30
Free Trade Arrangement between the Government of the United States of America and the Government of Israel, **6**:13
GATT, **4**:13; **9**:24-5
Globalization, paper, **4**:17
Lumber industry, CAFTA, **8**:23-4
Mexico, trade, Canada, **6**:13
NAFTA, **4**:15; **6**:13; **9**:25
Porter, Michael, *Canada at the Crossroads: The Reality of a New Competitive Environment*, study, possibility, **4**:15
Procedure, **6**:17
United States, **9**:6-7,25-6
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Communiqués, procedure, **3**:46
Defence, study, discussion, **1**:6-7
Globalization, paper, preparation, **1**:8
Mandate, **1**:8,10
Members, number, **4**:23
Motions and agreements
Agenda and Procedure Subcommittee, **3**:5-6,29
Budget, authorization for the period ending March 31, 1992, **4**:18,19
Chairman, election, motion, **1**:4,6

Projet de loi C-53, Loi autorisant la prise de mesures économiques spéciales
But, **13**:7,8-9,13
Comparaisons
Administration de l'énergie, Loi, **13**:31
Inspection de l'électricité et du gaz, Loi **13**:31
Licences d'exportation et d'importation, Loi, **13**:9,16
Mesures de guerre, Loi, **13**:15
Mesures d'urgence, Loi, **13**:9
Nations Unies, Loi, **13**:7,8,12,16,19
Sanctions économiques contre l'Iran, Loi, **13**:26
Compétence, **13**:11-3
Constitutionnalité, **13**:15
Définitions, **13**:28-9,30
Discussion
Art. 4(1) - Décrets et règlements, **13**:11-2,24,29
Art. 5(1) - Frais, **13**:27
Art. 7(2) - Présentation d'une motion, **13**:31
Art. 7(8) - Refus d'adoption ou agrément, **13**:26
Extra-territorialité, **13**:16-8,20-2
Loi habilitante, **13**:7,11,13,14,23
Comparaison, démocraties occidentales, **13**:10-1
Groupes de pression, effet, **13**:20-1,28
Ordre de renvoi, **13**:3
Parlement, rôle, **13**:21,23
Pouvoirs fédéraux, **13**:12-3,15,16
Procédure, **12**:26
Provinces, consultation, **13**:13,14
Ramifications, **13**:11-2
Rapport au Sénat, sans amendement, **13**:5,32
Saisie sans mandat, **13**:30-1

Projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (1975)
Mesure abrogative portant sur les dispositions relatives à la publicité dans les périodiques non canadiens, pas appliquée, **5**: 23-4

Projet de loi C-91, Loi de 1992 modifiant la Loi sur les brevets
ALÉNA, liens, **27**:6,11,17; **31**:41
Voir aussi
Brevets, Loi

Projet de loi C-102, Loi modifiant la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et la Loi des aliments et drogues (première session, vingt-huitième législature, 1968-1969)
Loi, évaluation, **27**:21

Projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain
Accords parallèles, effet, **29**:21-2
Calendrier, **27**:5-6
Discussion
Art. 2 - Définitions, "Accord", **29**:20
Art. 6 - Restriction du droit d'action, **29**:27
Art. 7 - Non-application de l'Accord aux eaux, **29**:27-8
Art. 10 - Approbation, **29**:19-20,24,25,46; **31**:65
Art. 11 - Désignation de ministre, **29**:28
Art. 12 - Commission du libre-échange, **29**:28-9
Art. 13 - Paiement des frais, **29**:30-1
Art. 20 - Règlements: articles 312 et 313 de l'Accord, **29**:31-6
Art. 21 - Décrets: article 2019 de l'Accord, **29**:33-42
Art. 113 - Origine des marchandises et bénéfice de traitement tarifaire, **31**:11,65
Art. 158 - Règlements relatifs à l'Accord de libre-échange nord-américain, Loi sur les aliments et drogues, **27**:7-8; **31**:42-4,65

Roblin, Hon. Duff, Senator (Red River)—*Cont'd*
Foreign Affairs, Standing Senate Committee—*Cont'd*
Motions and agreements—*Cont'd*
Members, number, increase, 4:5,21-2
Security and National Defence Subcommittee, 4:5,21-3; 9:6
NAFTA, study, discussion, 1:7
Independent West Indian Commission, unofficial meeting, December 5, 1991, discussion, 4:20,21
National Defence Committee, report, 4:22
Rules of the Senate of Canada, September 1991, reference, 4:22

Rosen, Philip, Senior Analyst, Political and Social Affairs Division, Research Branch, Library of Parliament
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer, 33:9,14-20

Royal Bank of Canada
CAFTA, study, reference, 15:28

***Rules of the Senate of Canada*, September 1991**
Rule 87(1)(h), Foreign Affairs, reference, 4:22

Ryten, Jacob, Assistant Chief Statistician, Business and Trade Statistics, Statistics Canada
Examination of negotiations for NAFTA...
Background information, 15:8
Discussion, 15:24-5,30-1
Statement, 15:18-21

Salaries
See
Wages

Sanctions
See
Economic sanctions

Saudi Arabia
Light armoured vehicles with automatic weapon
Automatic weapon, 2:11,23
Sale to by General Motors of Canada, 2:8,9
Contract, 2:10-1,19-21
Suppliers, possible, 2:15
Use, function, 2:11,14-5

Sauvé, Pierre, Assistant Negotiator, Office of NAFTA, Department of External Affairs
Bill C-115, discussion, 31:55-7,59

Savage, Christine, Special Advisor, Tax Treaty Section, Department of Finance
Bill S-2
Discussion, 1:11-3
Statement, 1:10-1

Schott, Jeffrey, Research Fellow, Institute for International Economics
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, 16:17-33
Statement, 16:9-17
North American Free Trade: Issues, Recommendations, Results, quotation, 16:8

Schwanen, Daniel
Were the Optimists Wrong on Free Trade?: A Canadian Perspective, paper, reference, 15:8,14-5,28

Projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain—*Suite*
Discussion—*Suite*
Art. 186 - Loi sur l'Office national de l'énergie, 31:65
Art. 193 - Nouveau produit, 27:10
Art. 199 - Dispositions transitoires relatives au projet de loi S-17, 27:10
Art. 200 - Règlements relatifs à l'Accord de libre-échange nord-américain, Loi sur les produits antiparasitaires, 27:10
Art. 201 - 1988, ch. 65, par. 23(2), Loi sur les mesures spéciales d'importation, 27:10
Art. 202 - 1988, ch. 65, par. 26(1), 27:10
Art. 218 - Suspension, 31:65
Art. 242(1) - Entrée en vigueur, 25:39-40,43-5; 27:5-6; 29:20,22-3,24-7; 31:65
Art. 242(2) - Réserve, 29:22-3,24-6
Partie I - Mise en oeuvre de l'Accord, 29:17
Partie II - Modifications connexes, 29:17
Parte III, avis juridiques demandés, 29:23-4
Première lecture le 25 février 1993, art. 222, paragraphe 77.013(2) - Juges, 30:13
Étude article par l'article
Art. 1, titre, préambule
Adoptés avec dissidence, 31:6,68
Reportés, 31:5,65
Art. 2 à 9, adoptés avec dissidence, 31:5,65
Art. 10, adopté avec dissidence, vote à main levée, 31:5,66
Art. 11 à 112, adoptés avec dissidence, 31:5,66
Art. 113, adopté avec dissidence, vote à main levée, 31:5,66
Art. 114 à 157, adoptés avec dissidence, 31:5,66
Art. 158, adopté avec dissidence, vote à main levée, 31:5,66-7
Art. 159 à 185, adoptés avec dissidence, 31:5,67
Art. 186 à 188, adoptés avec dissidence, vote à main levée, 31:5,67
Art. 189 à 217, adoptés avec dissidence, 31:5,67
Art. 218, adopté avec dissidence, vote à main levée, 31:6,67
Art. 219 à 241, adoptés avec dissidence, 31:6,67
Art. 242, adopté avec dissidence, vote à main levée, 31:6,67-8
Étude préalable, 25:28
Historique, 25:28-33
Modification proposée, Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, 27:18-9
Préambule, 25:41; 31:65,68
Projet de loi adopté avec dissidence, sans amendement, 31:6,68
Projet loi, règle, 31:40-1
Rapport au Sénat, sans amendement, seizième rapport, 31:6,7,68
Texte final de l'ALÉNA, 29:19
Transition, 29:18

Projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis mexicains en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'une convention conclue entre le Canada et les États-Unis mexicains sur l'échange de renseignements en matière fiscale
But, 1:10-1
Entrée en vigueur, 1:11-2
Historique, 1:12
Ramifications, 1:11,12-3
Rapport au Sénat sans amendement, 1:4,5,13

Propriété
Projet de loi C-53, compétence, 13:11-2
Voir aussi
Secrets d'entreprise

Scrutiny of Regulations, Standing Joint Committee
Bill C-27, language, study, 3:30; 4:7-13

Secretariat
See
Free Trade Commission

Secretary of State for External Affairs
Firearms, automatic, import and export, control, 2:7

Security
Definition in relation to subcommittee on national security and defence and the future roles of Canada's Armed Forces, 4:23-4

Security and National Defence Subcommittee
Proceedings published and indexed separately.
Defence and security, study, possibilities, 1:6-7,9; 3:46; 4:21-5
Empowered to adjourn from place to place outside Canada, Sixth Report, 15:6
Empowered to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel, Fifth Report, 11:5
Foreign Affairs, Standing Senate Committee, motions and agreements, budgets
Reserve army, study, 19:4,6-7
Supplementary budget, May 19, 1992, application for Transportation and Communications, 12:4,6-7
Historical background, 12:6-7
Meeting New Challenges: Canada's Response to a New Generation of Peacekeeping, Report, 16:7
Text, appended, 16B:1-99
Report, final, date, extension, 17:7
Reserve army, study, budget, 19:6,7

Senate
Committees
Constitutional changes, possible effect, 3:31-2,45-6; 4:7-8
Expenses, 3:11-2; 4:19
National defence, Canada's Armed Forces, study, need, 4:23-3
Subcommittees, members, composition, 4:22,24-5
Foreign Affairs, Standing Senate Committee, Canada's Security and National Defence, approval, reference, 6:30
Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade, projects for Senate, timesheets, 4:19-20
Veto, questions of national importance, 3:31-2,45-6; 4:7-8
See also
Rules of the Senate, September 1991

Service industries
CAFTA, licensing, certification, mutual recognition, 9:14
GATT, Uruguay Round, 5:23
Market access, effect, 5:6-7
NAFTA
Effect possible, 4:14
Standards, 31:36-8

Shaiken, Harley, University of California
Mexico, automobile industry, study, reference, 22:11,36,37-8

Shaping Canada's Future Together: proposals
Privy Council Office, quotation, 3:31

Sinclair, Helen K., President, Canadian Bankers Association
Biographical notes, 12:17
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, 12:22-6
Statement, 12:18-21

Propriété étrangère
Commerce, effet, 4:14
Entreprises transnationales, recherche et développement, 23:7
Recherche et développement, effet, 4:14

Propriété intellectuelle
ALÉNA, effet possible, 4:14; 19:26; 23:8,33,35; 29:17; 31:39,45
GATT, Uruguay Round, 5:8,24; 18:12; 19:26
Voir aussi
Brevets d'invention
Droit d'auteur

Prospérité, Comité
Références, 4:15; 10:13,40

Protectionnisme
ALÉNA, règles d'origine, relation, 10:27; 23:8
Communauté économique européenne, 12:11
États-Unis, 8:29; 9:9,13-4,25-7; 10:18,30; 12:8-9; 14:12; 19:19

Protocole d'entente concernant les questions ouvrières entre le ministère de Travail et le Mexique
Références, 6:12,16; 25:42; 32:6

Provinces
ALÉNA, approvisionnement, effet, 28:12
GATT, consultations, 5:8
Projet de loi C-27, consultation, 3:35
Projet de loi C-53
Compétence, 13:11-3
Consultation, 13:13,14
Service diplomatique et consulaire
Au Canada, statut, 3:44-5
Privilèges, immunités aux États-Unis, 3:42
Sécurité, 3:34-5
Taxes, immunité, gouvernement fédéral, subvention aux municipalités, 3:35

Pulpe et papier, industrie
Chlore, question environnementale, discussion, 7:18-9
Papier journal, recyclage, 7:18
Papier recyclé, fabrication, 7:18

Québec
Immigration, agents à l'étranger, statut diplomatique, consulaire, 3:40-1
Taxes, augmentation, marché du vêtement, effet, 14:17
Textile et vêtement, industrie, 14:16,19-20

Rae, honorable Bob, premier ministre de l'Ontario
Lettre à l'honorable Michael Wilson, ministre du Commerce, concernant des objectifs de l'Ontario et de l'ALÉNA, citation, 10:32

***Rapport sur le développement dans le monde*, 1992**
Rapport de la Banque mondiale, références, 17:14; 21:11-2; 22:30-1

Rapports au Sénat
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Budget, 27 février 1992, quatrième rapport, 15:5
Dépenses, deuxième session de la trente-quatrième législature, huitième rapport, 14:5

Skorupinski, Slawek, Director General, Auto Urban Transit and Rail, Department of Industry, Science and Technology
Bill C-115
Discussion, **31**:11,12-9,25-6,28-31
Statement, **31**:10-1

Smith, Murray, Centre for Law and International Trade, University of Ottawa
Examination of negotiations for NAFTA..., consultant, **3**:46-7

Social contracts
Industrialized countries, condition, **23**:23

Social programs
CAFTA, relationship, **9**:19
Canada, background information, **23**:17
GATT new rules, protection, **5**:13
See also
Medicare

South Africa
Economic sanctions applied by Canada, **13**:15

Sovereignty
NAFTA, effect, **24**:13,31,38-9; **25**:44; **26**:8,16-7; **29**:39

Soviet Union
See
Union of Soviet Socialist Republics

Special Economic Measures Act
See
Bill C-53

Special Import Measures Act
Bill C-115, effect, **27**:10
Binational dispute settlement mechanism, **29**:18

Spencer, David, Moncton, New Brunswick
See
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer

Spencer, Susan, Trade Remedies and General Economic Relations, International Economic Relations Division, Department of Finance
Bill C-115, discussion, **29**:43; **30**:10

Spivak, Hon. Mira, Senator (Manitoba)
Examination of negotiations for NAFTA..., culture industries, NAFTA, exclusion, **9**:21

Splinter, Peter, Officer, Economic and Trade Law, Trade Law Section, Department of External Affairs
Bill C-53, discussion, **13**:31

Statistics Canada
CAFTA
Data, mission, **15**:18
Study, **25**:29
Industries, classification, concordance, **15**:20,23-4
Investment, foreign direct, study, **15**:21,25
Production and trade, in Canada and U.S., 1981-91, analysis, **15**:20-1
Trade Patents: Canada and the United States - The Manufacturing Industries, 1981-1991, booklet, **28**:25

Rapports au Sénat—*Suite*
Examen des négociations sur l'ALÉNA...—*Suite*
Impact macro-économique de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, dixième rapport, **16**:7; **16A**:49-99; **22**:36,41-2
Quinzième rapport, **29**:7-14
Douzième rapport, **17**:7
Neuvième rapport, **15**:7
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer, rapport intérimaire, dix-septième rapport, **33**:6
Projet de loi C-6, sans amendement, deuxième rapport, **2**:4,6,25
Projet de loi C-27, sans amendement, troisième rapport, **4**:6,13
Projet de loi C-53, sans amendement, septième rapport, **13**:5,32
Projet de loi C-115, sans amendement, seizième rapport, **31**:6,7,68
Projet de loi S-2, sans amendement, premier rapport, **1**:4,5,13
Sécurité et défense nationale, sous-comité
Autorisation de retenir les services d'avocats, de conseillers techniques et de tout autre personnel, cinquième rapport, **11**:5
Autorisation de se déplacer
Quatorzième rapport, **20**:5
Sixième rapport, **15**:6
Canada (Le) face au défi du maintien de la paix dans une ère nouvelle, onzième rapport, **16**:7; **16B**:100-207
Rapport final, date, reportée, treizième rapport, **17**:7

Récessions
Comparaison années 80 et 90, **15**:29-30,31
Emplois, impact, ALÉNA, comparaison, **28**:31,33
1991, ALÉ, économie, rendement, conséquences, **15**:21-2
Production, niveau, relation, **15**:15

Recherche et développement
Accords commerciaux, ALÉ, ALÉNA, effet, **28**:12
Propriété étrangère, effet, **4**:14
Recherche industrielle, GATT, nouvelles règles, effet, **5**:13
Résultats, comparaison avec autres pays, **4**:14

Reconversion professionnelle
Canada, **25**:36-7; **28**:16
États-Unis, programme d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre, **25**:14-5,36-7
Voir aussi
Formation professionnelle

***Règlement du Sénat du Canada*, septembre 1991**
Règle 87(1)(h), Affaires étrangères, référence, **4**:22

Reisman, Simon, ancien négociateur en chef, Bureau des négociations commerciales (1986-1988)
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
ALÉ, rôle, **21**:36
Témoignage, suggestion, **6**:30

Relations internationales
Projet de loi C-27, définitions, **3**:31-2,45

Revenu
Mexique, annuel, moyen, **6**:8; **17**:14-6; **21**:11-2; **22**:30-1,53; **26**:12-3
Répartition, **23**:30

Rhodésie
Sanctions économiques, application par le Canada, **13**:13,22

Steel industry and trade
CAFTA
Cases, antidumping, countervailing duty, decisions, **16**:10; **18**:14
Effect, **28**:13,15,17,30
Problem, **18**:26; **19**:10; **28**:27
Sectoral arrangement, suggestion, **28**:30

Stewart, Ian
Hiring by Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade, **3**:19

Stewart, Hon. John B., Senator (Antigonish-Guysborough), Chairman of the Committee (Issues 3-33)
Bill C-27, **3**:12-3,29-30,36,42,45; **4**:7,8,11,13
Bill C-53, **12**:26; **13**:6,8,9,10,11,13,15-7,18,21,22,24-6,27-32
Bill C-115
Arbitral Panel, NAFTA, provisions, **29**:34
Automobiles, **31**:21-2,25,26
Canada-United States Agreement on Automotive Products, **31**:12,13
Discussion
Clause 6 - Prohibition of private cause of action, **29**:27
Clause 7 - Non-application of Agreement to water, **29**:27
Clause 10 - Agreement approved, **29**:19-20,24,25,46
Clause 11 - Order designating Minister, **29**:28
Clause 12 - Free Trade Commission, **29**:28-9
Clause 13 - Payment of expenditures, **29**:30-1
Clause 20 - Regulations *re* Articles 312 and 313, **29**:31-2
Clause 21 - Orders *re* Article 2019, **29**:33-42
Clause 113 - Origin of Goods and Entitlement to Tariff Treatment, **31**:11
Clause 158 - Regulations *re* the North American Free Trade Agreement, Food and Drugs Act, **31**:42-3
Clause 242(2) - Conditions, **29**:24-6
Energy, **31**:49,52
Judges, NAFTA, members of antidumping and countervailing duty binational panels, and or extraordinary challenge committee, **30**:13,15
Lawyers, NAFTA, members of antidumping and countervailing binational panel, and/or extraordinary challenge committee, **30**:12
NAFTA
Agreements, side, **29**:37,38,40-1
Annex 1901.2 - Establishment of Binational Panels, **30**:10
Article 2001 - The Free Trade Commission, **29**:28-9
Article 2019 - Non-Implementation - Suspension of Benefits, **29**:36
Article 2203: Entry into Force, **29**:24
Countervail and antidumping, **30**:9
Treaty, **29**:29
Procedure, **27**:5,21; **29**:15,21,23,47-8; **30**:6-7,16,28,29,30, 31-3; **31**:8,23,27,28,31,32,36,37,38-9,46,49,50,59,61,63-8
Water, **29**:27
Examination of negotiations for NAFTA...
Agriculture, **5**:8-9,14; **11**:15-6,27
Automobiles, **24**:14-5,17,24-5
Business Council on National Issues, **24**:35,36
CAFTA
Article 1906: Duration, **25**:48-9
Article 1907: Working Group, **25**:47-9
Dispute settlement process, binational panels, cases, causes, statistics, break down, **19**:29
GATT, **5**:10
Impact, studies, **22**:42
Legislation contrary to Agreement, **8**:25-6

Ritchie, Gordon, administrateur en chef, Strategico Inc.
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
ALÉNA, position, **8**:18
Discussion, **8**:18,20-3,25-8,30-1; **18**:18-22,26-9,32-3,38-9
Exposés, **8**:5-10; **18**:11-7
Témoignage, référence, **19**:13-4
Témoin, suggestion, **3**:23,46-7; **6**:30
Projet de loi C-115, ALÉNA, témoignage, référence, **29**:44; **30**:11, 12,14,16,19-25,27,29

Robert, Denis, agent de comité, Direction des comités et de la législation privée, Sénat
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent, budget, 31 mars 1992, discussion, **3**:20

Robichaud, honorable Louis-J., sénateur (L'Acadie-Acadia)
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent, permission de tenir la réunion pendant que le Sénat siège, **4**:21
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
ALÉNA, **6**:28,29; **21**:17; **24**:15-6; **25**:25
Globalisation, document, distribution, **4**:18
Marché commun, **6**:29
Mexique, sociétés canadiennes, antérieur à l'ALÉNA, **21**:18-9
Procédure, **4**:14
Productivité, comparaison avec les États-Unis, **4**:14
Textile et vêtement, industrie, **14**:16; **24**:17
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer
Procédure, **33**:7,18
Transfèrement des délinquants, traité entre le Canada et le Brésil, **33**:13,14
Transfèrement des délinquants, traités, application, **33**:19
Independent West Indian Commission, réunion, non officielle, le 5 décembre 1991, discussion, **4**:20
Règlement du Sénat du Canada, septembre 1991, Règle 87(1)(h), Affaires étrangères, référence, **4**:22

Roblin, honorable Duff, sénateur (Red River)
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
ALÉNA, étude, discussion, **1**:7
Communiqués, procédure, **3**:46
Défense, étude, discussion, **1**:6-7
Globalisation, document, préparation par le Comité, **1**:8
Mandat, **1**:8,10
Membres, nombre, **4**:23
Motions et conventions
Budget, demande d'autorisation budgétaire pour la période se terminant le 31 mars 1992, **4**:18,19
Membres, augmentation, **4**:5,21-2
Président, élection, motion, **1**:4,6
Programme et de la procédure, sous-comité, **3**:5-6,29
Sécurité et défense nationale, sous-comité, **4**:5,21-3; **9**:6
Sous-comité de la sécurité et de la défense nationale et le rôle futur des Forces armées du Canada, **4**:5,21-3
Défense nationale, Sénat, comité, rapport, **4**:22
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Audiences, ordre de renvoi, portée, discussion, **6**:30
Témoins, **3**:47; **6**:30
ALÉNA, **4**:15; **6**:13; **9**:25
Bois, bois d'oeuvre, ALÉ, **8**:23-4
Canada, ALÉNA, participation, **6**:13
États-Unis, **9**:6-7,25-6
Free Trade Arrangement between the Government of the United States of America and the Government of Israel, **6**:13
GATT, **4**:13; **9**:24-5
Globalisation, document, étude, discussion, **4**:17

Stewart, Hon. John B., Senator (Antigonish-Guysborough), Chairman of the Committee (Issues 3-33)—*Cont'd*
Examination of negotiations for NAFTA...—*Cont'd*
CAFTA—*Cont'd*
Rules of origin, 10:27
Snapback provisions, database, 11:15-6
Canada, NAFTA, participation, 6:14; 12:12
Canada-Watch Committee, 9:7
Chile, NAFTA, enlargement, interest, reasons, 21:32,33
Dairy industry, 5:21
Energy, 20:26
Environment, 7:13,16-7
Exports, 24:8; 28:13
Financial services, 12:23-5
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Hearings, order of reference, scope, 3:13-5,17; 4:13-4
Library of Parliament, research services, 3:19
Motions and agreements
Budget, application for authorization for the period ending
December 17, 1992; 9:30
March 31, 1992, 4:18-9,20
Security and National Defence Subcommittee, 6:30; 9:6
Travel plans, discussion, 3:14-6
Witnesses, proposed, discussion, 6:30
GATT, 4:16; 5:5; 7:24; 25:17
Globalization, 3:7-8; 4:17-8; 23:27-8
Imports, 32:8
Investment, 7:24; 28:13-4
Japan, economy, 28:40
Labour, 6:21,22; 32:16,17
Latin America, free trade agreement, hemispheric, 9:27-8
Medicare, 22:58; 28:36-7
Mexico
Agriculture, 26:19
Automobiles, 10:34-5; 24:19-20
Health care, 26:24
Labour force, organization, unionization, 22:14
NAFTA, 21:36; 26:26-7
Population, 25:17; 26:16
Productivity, wages, relationship, 17:28
Unemployment insurance, 26:27-8
Wages, and social benefits, 26:23
Welfare system, 26:28
NAFTA
Agreements, side, 23:35,36,42-3; 24:36-7; 25:15,33-4,43-6; 32:13,17,18,20
Article 1110 - Expropriation and Compensation, 27:16-7
Concerns, obstacles, 7:21; 22:13; 23:28-9
Negotiations, 32:23
Non-participation, Canadian, effects, 21:20-1
Secretariat, 32:11
Studies, 25:18
Trade rules, consultation, 25:47-9
Trilateral commissions, 32:8,9,11
Petrochemical industry, 12:14,15
Procedure, 3:7-28; 4:13-6; 5:5,15,19,22,23,25-8; 6:5,10,13,17, 20-3,26-7,30-1; 7:5,11,17,25; 8:5,10,16,18,28,31-2; 9:6-7, 13,16,17,24,30; 10:6-7,12-3,15,16,20,22,23,25,27,28,30,33, 35,37,38,40-2; 11:15-6,29; 12:7-8,11,12,17,21,25-6; 14:6, 11,16,19-22,35-6; 15:8-9,11,18,21,27,30,33-4; 16:8-9,19,33; 17:8-9,14,16,20,34; 18:5-6,11,17,28,29,30,31,32,35,36,37, 38,39; 19:6-8,23,29,33; 20:6-12,22,28,30,31,33,35-6; 21:5, 10,14,20,25,26,32,37; 22:5-6,9,22,29,30,41,42,43,46,51,54, 59; 23:5,9,13,15,16,24,25,26,31,32,35,37-8; 24:5-6,14,15, 24,25,31,33,39,41; 25:6-7,12,24,26,28,34,41,53; 26:5,12, 29-30; 28:5,28,41; 32:5,23

Roblin, honorable Duff, sénateur (Red River)—*Suite*
Examen des négociations sur l'ALÉNA...—*Suite*
Mexique, commerce, Canada, 6:13
Porter, Michael, *Le Canada à la croisée des chemins: les nouvelles réalités concurrentielles*, étude, possibilité, 4:15
Procédure, 6:17
Forces armées canadiennes, rôle, futur, 4:23-4
Independent West Indian Commission, réunion, non officielle, le 5 décembre 1991, discussion, 4:20,21
Projet de loi C-27, 3:38-9,42,45; 4:12
Règlement du Sénat du Canada, septembre 1991, référence, 4:22

Ronde Uruguay
Voir
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce - Uruguay Round

Rosen, Philip, analyste principal, Division des affaires politiques et sociales, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer, 33:9,14-20

Royaume-Uni
Voir
Grande-Bretagne

Ryten, Jacob, statisticien chef adjoint, Statistique des entreprises et du commerce, Statistique Canada
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, 15:24-5,30-1
Exposé, 15:18-21
Information de base, 15:8

S'adapter pour gagner: rapport du Conseil consultatif sur l'adaptation (Commission Grandpré)
Référence, 25:36

Salaires
ALÉNA, répercussions, 18:29,30; 22:10,25,26,37-40
Canada-Mexique, comparaison, 6:7; 7:22; 22:25; 31:25
États-Unis, comparaison avec Mexique, Japon, Asie de l'Est, 6:7; 22:25
Industries, établissement, importance, étude, McKenzie & Co., 22:26,34
Pays d'Asie, 22:48
Productivité, liens, 6:8; 22:23,37,40; 23:12-3; 24:21,25
Voir aussi
Pays individuels

Sanctions économiques
Application, 13:6-7,10,13-4,19
Consensus, 13:18-21
Décrets, règlements, 13:7-8,11-2,29
Revue, 13:24
Gouverneur en conseil, 13:7,18-9,24
Organisation internationale, association d'États dont le Canada est membre, décision, 13:7,11
Principes fondamentaux, 13:8
"Rupture sérieuse de la paix et de la sécurité internationale", 13:16,19-20,28
Indemnisations, 13:8,13,14-5,27
Licences d'exportation et d'importation, Loi, 13:9,16
Politique extérieure, relation, 13:6,8,10,13
Voir aussi
Accord de libre-échange nord-américain - Accords parallèles - Exécution

Stewart, Hon. John B., Senator (Antigonish-Guysborough), Chairman of the Committee (Issues 3-33)—*Cont'd*
Examination of negotiations for NAFTA...—*Cont'd*
Recessions, comparison 1980s, 1990s, 15:29
Steel industry and trade, sectoral arrangement, 28:30
Stewart, Ian, hiring, 3:19
Supply management, NAFTA, effect, 11:27
Tariffs, 9:20
Textile and clothing industry, 14:17-9
Unemployment insurance, 28:36-7
United States
Participation, point of view, 21:36
Geopolitical consequences, 25:22-3
Wages, productivity, relationship, 24:21,25
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Agenda and Procedure Subcommittee, members, composition, 3:8-9
Chairman, election, 3:4,7
Communiqués, procedure, 3:46
Deputy Chairman, election, 3:5,29
Meetings, future, scheduling, 5:25,26-8
Motions and agreements
Accounts for payment, certification, 3:11
Expenses, incurred by Committee in Second Session of the Thirty-Fourth Parliament, final reporting, 3:11-2
Meeting without quorum, 3:9-10
Payment of witnesses' expenses, 3:10-1
Procedure, 3:46-7; 12:6-7
Security and National Defence Subcommittee, discussion, 4:21-5
Chairman, election, 4:25
Time of meetings, discussion, 3:12
Travel, plans, discussion, 3:15-6
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer
Procedure, 33:7,8,13,15,18,20-1
Transfer of Offenders Treaty between Canada and Brazil, 33:14
Independent West Indian Commission, unofficial meeting, December 5, 1991, discussion, 4:20-1
Rules of the Senate of Canada, September 1991, Rule 87(1)(h), Foreign Affairs, reference, 4:22
Senate, 3:12-3; 4:22

Stollery, Hon. Peter, Senator (Bloor and Yonge)
Bill C-27, 3:40-4
Bill C-53, 13:13-5,19-21,26,28
Bill C-115
Automobiles, costs of manufacturing, 31:27
Judges, NAFTA, members of antidumping and countervailing duty binational panels, and/or extraordinary challenge committee, 30:14-5
Labour, legislation, NAFTA, 31:63
Labour force, 31:54-6
Legislation, 29:21,32-3
Mexico, 29:40; 31:27
NAFTA, 29:20-2; 31:36-8
Piracy, 31:44-5
Procedure, 30:32-3
Service industries, 31:36-8
Examination of negotiations for NAFTA...
CAFTA, 10:37; 15:32-3
Canada, NAFTA, participation, 23:23-4
Centre for International Studies, 17:9,14
Chile, 21:33,34
Coffee, international agreement, 11:11-2
Foreign Affairs, Standing Senate Committee, witnesses, proposed, discussion, 20:11
Geopolitics, consequences, 25:37

Sanctions économiques—*Suite*
Politique extérieure, relation—*Suite*
Voir aussi—*Suite*
Nations Unies - Conseil de sécurité des Nations Unies
Nations Unies, Loi
Projet de loi C-53

Sanctions économiques contre l'Iran, Loi (1980)
Référence, 13:26

Santé nationale et Bien-être social, ministère
Direction générale de protection de la santé, médicament, appui, procédure, ALÉNA, effet possible, 27:18-9

Sauvé, Pierre, négociateur adjoint, Bureau de l'ALÉNA, ministère des Affaires extérieures
Projet de loi C-115, discussion, 31:55-7,59

Savage, Christine, conseillère spéciale, Conventions fiscales, ministère des Finances
Projet de loi S-2
Discussion, 1:11-3
Exposé, 1:10-1

Schott, Jeffrey, recherchiste associé, Institute for International Economics
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, 16:17-33
Exposé, 16:9-17
North American Free Trade: Issues, Recommendations, Results, citation, 16:8

Schwanen, Daniel
Were the Optimists Wrong on Free Trade?: A Canadian Perspective, document, référence, 15:8,14-5,28

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Armes à feu automatiques, importation et exportation, contrôle, 2:7

Secrétariat
Voir
Commission du libre-échange

Secrets commerciaux
Voir
Secrets d'entreprise

Secrets d'entreprise
ALÉNA, effet, 27:7-8,18-9

Secteur manufacturier
Voir
Industries manufacturières

Sécurité
Définition en relation au sous-comité sur la sécurité et la défense nationale et le rôle futur des Forces armées du Canada, 4:23-4

Sécurité et défense nationale, sous-comité
Procès-verbaux sont publiés et indexés séparément.
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent, motions et conventions, budgets
Budget supplémentaire (le 19 mai 1992), transport et communications, 12:4,6-7
Reserves des Forces canadiennes, étude, 19:4,6-7
Aperçu historique, 12:6-7

Stollery, Hon. Peter, Senator (Bloor and Yonge)—*Cont'd*
Examination of negotiations for NAFTA...—*Cont'd*
Institutional Revolutionary Party, labour movement, connection, **6**:17-8
Investment, foreign, **15**:31
Latin America, **21**:34; **23**:26
Mexico
Imports
Canada, **26**:15
United States, **16**:29-30; **22**:31-2
Income, annual, national average, **17**:14-5; **21**:11-2; **22**:30-1; **26**:12-3
Investment, foreign, direct, **16**:31-3; **22**:28-30
Judiciary, **10**:36-7
NAFTA, **16**:19-21; **18**:37-8; **26**:28-9
Politics, **21**:13-4; **22**:33,34; **23**:14-5; **25**:39; **26**:14-5,29
Productivity, wages, relationship, **26**:13-4
Wages, **23**:13
NAFTA
Benefits, **9**:21-2
Comparison with other agreements, **25**:15
Concerns and obstacles, Mexico, political situation, **22**:19; **25**:37-8
Dispute settlement process, **10**:37; **18**:19; **19**:15
Extraordinary challenge procedure, **19**:13-4,16
Necessity, reasons, **12**:11
Negotiations, **21**:11
Negotiators, **21**:10-1
"Political arrangement", **22**:54
Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade, **3**:24-5
Petrochemical industry, **12**:13,15,16
Procedure, **6**:18,20; **12**:12,13,14,25; **17**:15,16; **18**:38; **19**:19; **21**:15; **22**:41; **23**:34,38; **25**:28
Textile and clothing industry, **14**:19-20,30-2
Trade, policy, geography, relationship, **9**:23-4,29
United States, NAFTA, **23**:31; **25**:16
Wages, **18**:36-7
Foreign Affairs, Standing Senate Committee
Motions and agreements
Examination and report on negotiations for a North American Free Trade Agreement among Canada, the United States and Mexico and any other related trade developments, **3**:23
Security and National Defence Subcommittee, historical background, **12**:6-7

Strategic (The) Implications of a North American Free Trade Agreement
Hart, Michael, reference, **24**:35

Stratton, Hon. Terrance R., Senator (Manitoba)
Bill C-115, water, **31**:60-1
Examination of negotiations for NAFTA...
NAFTA, precursor of hemispheric deal, **25**:21
Overcapacity, **28**:31,33
Recessions, **28**:31,33
Third World, **28**:31,33-4
Trade, agreements, bilateral, multilateral, discussion, **25**:22
Imprisonment in Brazil of Christine Lamont and David Spencer, Brazil, prisons, riots, **33**:10

Structures
Non-residential, investment, recession, relationship, **15**:16

Subcommittee on Security and National Defence
See
Security and National Defence Subcommittee

Sécurité et défense nationale, sous-comité—*Suite*
Autorisation de retenir les services d'avocats, de conseillers techniques et de tout autre personnel, cinquième rapport, **11**:5
Autorisation de se déplacer à l'étranger
Quatorzième rapport, **20**:5
Sixième rapport, **15**:6
Canada (Le) face au défi du maintien de la paix dans une ère nouvelle, onzième rapport, **16**:7
Texte, annexe, **16B**:100-207
Défense et sécurité, étude, possibilité, **1**:6-7,9; **3**:46; **4**:21-5
Rapport final, date, reportée, treizième rapport, **17**:7

Sénat
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent, sous-comité sur la sécurité et la défense nationale, approuvé, référence, **6**:30
Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur, projets du Sénat, horaire détaillé, **4**:19-20
Comités
Modifications constitutionnelles, effet possible, **3**:31-2,45-6; **4**:7-8
Défense nationale, Forces armées, étude, besoin, **4**:22-3
Dépenses, **3**:12-3; **4**:19
Sous-comités, membres, composition, **4**:22,24-5
Veto, questions d'importance nationale, **3**:31-2,45-6; **4**:7-8
Voir aussi
Règlement du Sénat de Canada, septembre 1991

Service diplomatique et consulaire
Attachés militaires, personnel, statut, **3**:40
États étrangers, subdivisions politiques
Clause, conventions de Vienne, **3**:35
Définitions, projet de loi C-27, **3**:36,38-9
Exemples, **3**:32-3
Privilèges et immunités, **3**:32-3,41
Réciprocité, **3**:30-1,33,38-9,44
Villes, agglomérations, **3**:43-4
Privilèges d'exonération fiscale ou douanière, **3**:42-3
Privilèges et immunités, **3**:30-3,38-9,41,44
Sécurité
Aspects légaux, **3**:34-5
Consultation, provinces, ministère des Affaires extérieures, **3**:35
Coûts, compensation, **3**:34
Statut, consulaire, diplomatique, **3**:33,38-9
Voir aussi
Projet de loi C-27

Service extérieur canadien
Voir
Affaires extérieures, ministère

Services, industries
ALÉ, réglementation, conditions d'attestation, reconnaissance mutuelle, **9**:14
ALÉNA
Effet possible, **4**:14
Normes, **31**:36-8
GATT, Uruguay Round, **5**:23
Accès au marché, **5**:6-7

Services financiers
ALÉ, **12**:18,20-1
ALÉNA, **12**:18-20,25; **21**:21,22; **31**:45-6
GATT, **5**:24-5; **12**:18,21
Voir aussi
Banques et opérations bancaires

Submission by the Canadian Labour Congress on the North American Free Trade Agreement
Submission to the House of Commons Standing Committee on External Affairs and International Trade, **28A**:1-40

Subsidies
CAFTA, definition, **9**:11,16; **19**:29
Time limit, **9**:24-5
GATT, definition, significance, **5**:12-3; **9**:11-2,17,24-5; **11**:14-5; **25**:47; **30**:27-8
Research, **9**:24
NAFTA, **19**:21,23,29; **25**:47; **30**:27-8

Sugar
Price, distortions, **5**:16
United States, imports from Canada, presidential proclamation, recommendation, **30**:17-9; **31**:31-2

Sullivan's Case
See
Make No Law: the Sullivan Case and the First Amendment

Supply management
NAFTA, effect **11**:27
Prices, effect, **28**:40-1
See also under
Agriculture

Sweden
Tax treaty, Canada, **1**:11

Swine industry
CAFTA
Dispute, extraordinary challenge, **16**:10; **18**:14
Tripartite stabilization programs, **18**:13-4

Sylvain, Hon. John, Senator (Rougemont)
Examination of negotiations for NAFTA..., United States, taxes, energy, income, proposed, new, NAFTA, effect, **16**:28-9

Systemhouse
Mexico, contract, **21**:12

Talking Points: Senate Foreign Affairs Committee Hearings on NAFTA
Pollock, David H., May 11, 1993, **22A**:1-5

Tariffs
CAFTA, rates
Prices, effect, **15**:12-3
Review, reductions accelerated, **8**:12; **9**:14; **25**:25
Number of items, value of trade, statistics, 1989, 1990, **8**:12; **9**:14
Cuts, comparison, NAFTA, GATT, **31**:59-60
GATT, **11**:27
CAFTA, effect, **9**:19-20
Schedules, NAFTA, **29**:19
System, **9**:19-20
Classification system, harmonized, data, problems, **15**:19
See also under
Textile and clothing industry

Task Force on Defence Industrial Preparedness
Report, 1987, reference, **2**:8

Shaiken, Harley, University of California
Mexique, automobile industrie, étude, référence, **22**:11,36,37-8

Sinclair, Helen K., présidente, Association des banquiers canadiens
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **12**:22-6
Exposé, **12**:18-21
Notes biographiques, **12**:17

Skorupinski, Slawek, Directeur général, Transport routier, urbain et ferroviaire, ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
Projet de loi C-115
Discussion, **31**:11,12-9,25-6,28-31
Exposé, **31**:10-1

Smith, Murray, Centre du droit et du commerce international, Université d'Ottawa
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., consultant, **3**:46-7

Société des fabricants de véhicules à moteur
ALÉNA, recommandations, position, **10**:7-12,26
Automobiles, règles d'origine, position, **10**:8
Membres, **10**:7

Sociétés
ALÉ
Répercussions, **21**:17-8; **28**:21
Transplantées, industries manufacturières, traitement, suggestion, **10**:20
ALÉNA
Avantages, **23**:7; **24**:11
Transnationales
Transfert au Mexique, **28**:10,11,21; **32**:18-9
Travailleurs et travailleuses, effet, **28**:11
Américaines, transfert du Canada aux États-Unis, **28**:7

Soins de santé
ALÉNA, effet, **22**:58-9; **23**:33
Assurance, coûts, employés, employeurs, comparaison, Canada, États-Unis, Mexique, **28**:36

Souveraineté
ALÉNA, effet, **24**:13,31,38-9; **25**:44; **26**:8,16-7; **29**:39

Spencer, David, Moncton, Nouveau-Brunswick
Voir
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer

Spencer, Susan, Recours commerciaux et Relations économiques, Division des relations économiques internationales, ministère des Finances
Projet de loi C-115, discussion, **29**:43; **30**:10

Spivak, honorable Mira, sénateur (Manitoba)
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., culture, politique, ALÉNA, exclusion, **9**:21

Splinter, Peter, agent, Économique et commercialisation, Section du droit commercial, ministère des Affaires extérieures
Projet de loi C-53, discussion, **13**:31

Statistique Canada
ALÉ
Données, mission, **15**:18
Étude, **25**:29

Tax treaties
See
Income tax - Internatioanl treaties

Tazer (weapon)
Description, 2:24

Technology
Employment, impact, 28:19,20

Technology Review (Massachusets Institute of Technology publication)
NAFTA articles, reference, 22:36-7

Telecommunications
Cable retransmissions, NAFTA, 21:15
CAFTA, effect, 28:26

Texas
NAFTA, effects, study, reference, 22:35,43-5

Textile and Apparel Advisory Committee (United States)
NAFTA, rules of origin, quotation, 23:6

Textile and clothing industry
CAFTA
Apparel, double transformation, 14:7
Effect, 14:15,16-8,24-5
Fabrics, imported, duty drawback, termination, effect, 14:15
Dumping restrictions, imposition by U.S. threat, 14:13
Renegotiation, changes, compensation necessary, 14:27
Rule of origin, 14:7,26,33,34; 23:6; 25:52
Tariff rate quotas, 14:8,26,29
Extension, 14:27
Wool apparel, utilization, percentage, 14:14-5
Textile tariff reductions, 14:10
Square yard equivalents, review, end of 1992, 14:26
Canadian International Trade Tribunal, textile tariff reduction, recommendation, 14:10
Clothing industry
Efficiency, 14:21-2
Textile industry, demands, 14:33
Trade, U.S., 14:25
Export insurance program, 14:11
Exports to U.S.
CAFTA, effect, 14:15,17,29
Content rules, 14:7
Percentages, statistics, 14:20
Production capacity, percentage, 14:12
Wool-knits, decrease, 14:14-5,20
Fund, training and adjustment, underwritten, recommendation, 14:10
GATT, Uruguay Round
Dunkley Document, proposal, 5:8
Textile tariffs, recommendation, 14:27,32-3
Image, profile of industry, 14:15-6
Imports from U.S. 14:17-8
Incentives, marketing, new product development, suggestion, 14:10-1
Mexico-U.S., situation, 14:18-9
NAFTA
Apparel, triple transformation, 14:7-8,14,19,26,33; 24:36
Bilateral agreements advocated, discussion, 14:10,13-4,32
Concerns, 14:9; 24:17
Costs, transitional, 6:25
Effects, 14:19-20,29; 22:7,8

Statistique Canada—*Suite*
Évaluation du Commerce Canada-États-Unis - industries manufacturières, 1981-1991, catalogues, 28:25
Industries, tableau de concordance, 15:20,23-4
Investissements étrangers directs, étude, 15:21,25
Production et commerce, au Canada et aux États-Unis, 1981-1991, analyse, 15:20-1

Stewart, Ian
Embauchage par le Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur, 3:19

Stewart, honorable John B., sénateur (Antigonish-Guysborough), président du Comité, (Fascicules 3-33)
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Calendrier des séances, discussion, 3:12
Communiqués, procédure, 3:46
Motions et conventions
Comptes payables, certification, 3:11
Dépenses encourues par le Comité au cours de la deuxième session de la trente-quatrième législature, 3:11-2
Remboursement des témoins, 3:10-1
Réunion sans quorum, 3:9-10
Vice-président, élection, 3:5,29
Sécurité et défense nationale, sous-comité, discussion, 4:21-5
Président, élection, 4:25
Président, élection, 3:4,7
Procédure, 3:46-7; 12:6-7
Programme et de la procédure, sous-comité, membres, composition, 3:8-9
Réunions futures, horaire, 5:25,26-8
Voyage, planification, discussion, 3:15-6
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
ALÉ
Art. 1906: Durée, 25:48-9
Art. 1907: Groupe de travail, 25:47-9
GATT, 5:10
Loi contraire à l'accord, 8:25-6
Règlement des différends, mécanisme, groupes d'experts binationaux, cas, domaines, statistiques, répartition, 19:29
Régles d'origine, 10:27
Répercussions, étude, rapport, référence, 22:42
Retour au taux de droit NPF, base de données, 11:15-6
ALÉNA
Accords parallèles, 23:35,36,42; 24:36-7; 25:15,33-4,43-6; 32:13,17,18,20
Art. 1110 - Expropriation et indemnisation, 27:16-7
Commissions trilatérales, 32:8,9,11
Craintes et obstacles, 7:21; 22:13; 23:28-9
Études, 25:18
Négociations, 32:23
Non-participation canadienne, effets, 21:20-1
Règles d'origine, protectionnisme, relation, 10:27
Secrétariat, 32:11
Travail, lois, consultation, 25:47-9
Acier, industrie et commerce, entente sectorielle, 28:30
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent
Audiences, ordre de renvoi, portée, 3:13-5,17; 4:13-4
Bibliothèque du Parlement, services de recherches, 3:19
Motions et conventions
Budget, demande d'autorisation budgétaire pour la période se terminant
17 décembre 1992; 9:30
31 mars 1992, 4:18-9,20
Sécurité et défense nationale, 9:6
Sécurité et défense, comité, 6:30

Textile and clothing industry—*Cont'd*
NAFTA—*Cont'd*
Fabric, definition chief weight component-chief value component, effect, 14:8-9
Market, American, access, reduction, 14:8
Mexico, 14:18-9; 22:7
Niche marketing strategy, 14:10,12-3,18
Participation, position, 14:25; 24:36
Protectionist, 23:8
Rules of origin, effect, 14:8,27,34,35; 23:6; 25:52
Linings used in determining, U.S. proposal, 14:8
Tariff rate quotas, possible, impact, 14:8
Objective, 14:11
Regression, reasons, 14:16-7
Textiles
CAFTA, impact, 14:24-5
Duties, tariffs, 14:20-1
Percentage of total value of imports, 14:28
Efficiency, 14:24
Employment, statistics, 14:24
Exports, to Mexico, to United States, 14:24-5
Fabric
Definition, chief weight component-chief value component, effect, 14:8-9
Fibre insulation, NAFTA, 14:29-30
Imports, duty free, 14:28
Imports, 14:33-4
Duty free, 14:27
From Mexico, 14:25
Duty free, preferential tariffs, 14:25
From U.S., 14:24
Investment, figures, 14:23-4,31
Investment-productivity, 14:30-2
Labour intensiveness, comparison, 14:24,34
NAFTA, yarns, 14:33
Objective, goal, 14:23
Profitability, 14:24
Sales, 1991, 14:23
Shipments, figures, 14:23
Yarn, imported, 14:7-8
Transfer to lower wage countries, 22:25
United States
Clothing industry, 14:34-5
Textiles, 14:27-8,35

Third World
Economies, jobs, impact, NAFTA, comparison, 28:31,33-4

Thomas, Chris, Lawyer, Ladner Downs, Vancouver
Examination of negotiations for NAFTA..., appearance, suggestion, 3:24

Thorpe, D'Arcy, Deputy Director, Export Controls Division (ESE), Special Trade Relations Bureau, Department of External Affairs
Bill C-6, discussion, 2:11-3,17-8,20-3

Thurow, Lester, Massachusets Institute of Technology
NAFTA, wages, jobs, quotation, reference, 22:11,34-6

Tool and diemaking industry
Importance, 10:24

Toronto, Ontario
Hong Kong, office, opening, consular privileges, immunities, 3: 30-1,40-1

Stewart, honorable John B., sénateur (Antigonish-Guysborough), président du Comité, (Fascicules 3-33)—*Suite*
Examen des négociations sur l'ALÉNA...—*Suite*
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent—*Suite*
Témoins, proposés, discussion, 6:30
Voyage, planification, discussion, 3:14-6
Agriculture, 5:8-9,14; 11:15-6,27
Amérique latine, libre-échange hémisphérique, 9:27-8
Assurance-chômage, 28:36-7
Automobiles, 24:14-5,17-20,24-5
Canada, ALÉNA, participation, 6:14; 12:12
Chili, ALÉNA, élargissement, intérêt, raisons, 21:32,33
Comité spécial de surveillance du Canada, 9:7
Conseil canadien des chefs d'entreprise, 24:35,36
Énergie, 20:26
Environnement, 7:13,16
États-Unis
Participation, point de vue, 21:36
Conséquences géopolitiques, 25:22-3
Règles d'origine, 8:29; 9:9,13-4,25-7; 10:18
Exportations, 24:8; 28:13
GATT, 4:16; 5:5; 7:24; 25:17
Gestion des approvisionnements, ALÉNA, effet, 11:27
Globalisation, 3:7-8; 4:17-8; 23:27-8
Importations, 32:8
Investissements, 7:24; 28:13-4
Japon, économie nationale, 28:40
Lait, industrie, 5:21
Mexique
Agriculture, 26:19
ALÉNA, 21:36; 26:26-7
Assurance-chômage, 26:27
Automobiles, 10:34-5
Bien-être social, régime, 26:28
Main-d'oeuvre, syndicalisation, 22:14
Population, 25:17; 26:16
Productivité, salaires, rapport, 17:28
Salaires et avantages sociaux, 26:23
Santé, régime, 26:24
Pétrochimie, industrie, 12:14,15
Procédure, 3:7-28; 4:13-6; 5:5,15,19,22,23,25-8; 6:5,10,13,17, 20-3,26-7,30-1; 7:5,11,17,25; 8:5,10,16,18,28,31-2; 9:6-7, 13,16,17,24,30; 10:6-7,12-3,15,16,20,22,23,25,27,28,30,33, 35,37,38,40-2; 11:6,15-6,29; 12:7-8,11,12,17,21,25-6; 14:6, 11,16,19-22,35-6; 15:8-9,11,18,21,27,30,33-4; 16:8-9,19,33; 17:8-9,14,16,20,34; 18:5-6,11,17,28,29,30,31,32,35,36,37, 38,39; 19:6-8,23,29,33; 20:6-12,22,28,30,31,33,35-6; 21:5, 10,14,20,25,26,32,37; 22:5-6,9,22,29,30,41,42,43,46,51,54, 59; 23:5,9,13,15,16,24,25,26,31,32,35,37-8; 24:5-6,14,15, 24,25,31,33,39,41; 25:6-7,12,24,26,28,34,41,53; 26:5,12, 29-30; 28:5,28,41; 32:5,23
Récessions, comparaison années 80 et 90, 15:29
Salaires, productivité, reliés, 24:12,25
Services financiers, 12:23-5
Soins de santé, 22:58; 28:36-7
Stewart, Ian, embauchage, 3:19
Tarifs, 9:20
Textile et vêtement, industrie, 14:17-9
Travail, 6:21; 32:16,17
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer
Procédure, 33:7,8,13,15,18,20-1
Transfèrement des délinquants, traité entre le Canada et le Brésil, 33:14
Independent West Indian Commission, réunion, non officielle, le 5 décembre 1991, discussion, 4:20-1
Projet de loi C-27, 3:12-3,29-30,36,42,45; 4:7,8,11,13

Toyota Motor Manufacturing Canada
Canadian company, **10**:19

Trade
Adjustment assistance, **25**:14-5,36-7
Agreements
Bilateral, multilateral, discussion, **25**:21-2
Human rights, relationship, **9**:29; **25**:20; **28**:10,22-4,34-5; **31**:45,62-3
Latin America, **26**:6
Mexico, **3**:13; **17**:33-4; **21**:33; **26**:6
North Atlantic with Western Europe, speculation, **24**:34
Regional treaty, **9**:10-1
Sectoral
CAFTA, NAFTA, effect, **28**:12
Comprehensive, versus free trade, **23**:31
Balance, exports, services, CAFTA, effect, **28**:7
Barriers, interprovincial, **4**:14; **24**:13
Canada-United States, two-way, total value, 1991, **9**:13
Companies, export trade, percentage, **6**:14
Foreign ownership, effect, **4**:14
GATT, **5**:6-8; **18**:27
Geography, relationship, **9**:23-4,29
Gross National Product, goods, percentage, **15**:17
International, United States, responsibility, **8**:20
Liberalization, **23**:17,21
Canadian Chamber of Commerce, position, **6**:11
Marketplace, **6**:14
Mexico, **6**:11,13-4,26; **10**:38; **18**:39; **24**:28; **26**:6-7
NAFTA, **4**:14,17; **11**:27
Policies, management, strategy, **23**:17; **24**:34; **28**:9
Regulatory regime, comparison with other countries, **4**:14
Show in Mexico, **21**:13
See also
Economic sanctions
Globalization
Individual trade agreements
Minister of International Trade
Supply management
Trade secrets

Trade commissioners
Status, **3**:33

Trade sanctions
See
Economic sanctions

Trade secrets
NAFTA, effect, **27**:7-8,18-9

Training
Infrastructure, improvement, **10**:13
See also
Occupational retraining

Transfer of Offenders Act
References, **33**:11,12
See also
Transfer of Offenders Treaty between Canada and Brazil

Transfer of offenders treaties
Implementation, **33**:19

Stewart, honorable John B., sénateur (Antigonish-Guysborough), président du Comité, (Fascicules 3-33)—*Suite*
Projet de loi C-53, **12**:26; **13**:6,8,9,10,11,13,15-6,17,18,21,24, 25-6,27,28-9,30,31-2
Projet de loi C-115
Accord canado-américain des produits de l'industrie automobile, **31**:12-3
Accord de libre-échange nord-américain
Accords parallèles, **29**:37,38,40-1
Annexe 1901.2 - Établissement de groupes spéciaux binationaux, **30**:10
Art. 2001 - La Commission du libre-échange, **29**:28-9
Art. 2019 - Non-application - Suspension d'avantages, **29**:36
Art. 2203 - Entrée en vigueur, **29**:24
Mesures compensatoires, antidumping, législation interne, **30**:9
Traité, **29**:29
Automobiles, **31**:21-2,25,26
Avocats, ALÉNA, droits antidumping et compensateurs, membres d'un groupe spécial binational, et/ou d'un comité pour l'examen de contestations extraordinaires, **30**:12
Eau, ressources, **29**:27
Énergie, **31**:49,52
Groupe spécial arbitral, ALÉNA, dispositions, **29**:34
Juges, ALÉNA, droits antidumping et compensateurs, membres d'un groupe spécial binational, et/ou d'un comité pour l'examen de contestations extraordinaires, **30**:13,15
Procédure, **27**:5,21; **29**:15,21,23,47-8; **30**:6-7,16,28,29,30, 31-3; **31**:8,23,27,28,31,32,36,37,38-9,46,49,50,59,61,63-8
Projet de loi C-115
Discussion
Art. 6 - Restriction du droit d'action, **29**:27
Art. 7 - Non-application de l'Accord aux eaux, **29**:27
Art. 10 - Approbation, **29**:19-20,24,25,46
Art. 11 - Désignation de ministre, **29**:28
Art. 12 - Commission du libre-échange, **29**:28-9
Art. 13 - Paiement des frais, **29**:30-1
Art. 20 - Règlements: articles 312 et 313 de l'Accord, **29**:31-2
Art. 21 - Décrets: article 2019 de l'Accord, **29**:33-42
Art. 113 - Origine des marchandises et bénéfice de traitement tarifaire, **31**:11
Art. 158 - Règlements relatifs à l'Accord de libre-échange nord-américain, Loi sur les aliments et drogues, **31**:42-3
Art. 242(2) - Réserve, **29**:24-6
Règlement du Sénat du Canada, septembre 1991, Règle 87(1)(h), Affaires étrangères, référence, **4**:22
Sénat, **3**:12-3; **4**:22

Stollery, honorable Peter, sénateur (Bloor and Yonge)
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent, motions et conventions, examen des négociations sur l'ALÉNA..., **3**:23
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Affaires étrangères, Comité sénatorial permanent, témoins, proposés, discussion, **20**:11
ALÉ, **10**:37; **15**:32-3
ALÉNA
Avantages, **9**:21-2
Comparaison avec autres accords, **25**:15
Contestation extraordinaire, procédure, **19**:13-4,16
Craintes et obstacles, Mexique, politiques, **22**:19; **25**:37-8
"Entente politique", **22**:54
Géopolitique, conséquences, **25**:37
Mexique, politiques, **16**:19-21; **18**:37-8
Nécessité, raisons, **12**:11
Négociateurs, **21**:10-1
Négociations, langue, **21**:11
Règlement des différends, mécanisme, **10**:37; **18**:19; **19**:15

Transfer of Offenders Treaty between Canada and Brazil
Background information, **33**:13
Coming into force, **33**:11,13
Provisions, **33**:11
Appeals, no pending, **33**:11,14
Initiation of transfer, **33**:11,13-4
Pardon, **33**:15
Parole, **33**:15,17
Sentence
Conversion, **33**:12,15
Length, **33**:12,16
Ratification necessary, **33**:11,13
Signing, **33**:10,11
Transfer of Offenders Act, sentencing, **33**:12

Travellers
Business travellers
CAFTA, visa procedures streamlined, **9**:15
NAFTA, 31:54-7; **32**:15

Treaties
International treaties, labour-social conditions, powerlessness, **6**:27-8
NAFTA, **29**:19,29
See also
Income tax - International treaties
Transfer of Offenders Treaty between Canada and Brazil
Treaty of Rome

Treaty of Rome
Environmental issues, **7**:14-5
NAFTA, comparison, **9**:21,22; **21**:28

UAW
See
United Autoworkers Union

Unemployment
Education, training, relationship, **28**:19

Unemployment insurance
CAFTA, fishermen, relationship, **9**:19
Costs, Canada, United States, Mexico, comparison, **28**:36-7
Mexico, **26**:27-8

Union of Soviet Socialist Republics (USSR)
Sanctions, application not on grain exports, 1980, **13**:14
Income tax, international treaty, Canada, **1**:11

Unions
See under
Mexico

United Autoworkers Union (UAW)
Canada-United States Agreement on Automotive Products, position, **28**:17

United Kingdom
See
Great Britain

United Mexican States
See
Mexico

Stollery, honorable Peter, sénateur (Bloor and Yonge)—*Suite*
Examen des négociations sur l'ALÉNA...—*Suite*
Amérique latine, **21**:34; **23**:26
Café, accord international, **11**:11-12
Canada, ALÉNA, participation, **23**:23-4
Centre d'études internationales (Mexique), financement, **17**:9,14
Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur, **3**:24-5
Chili, **21**:33-4
Commerce, politique, situation géographique, relation, **9**:23-4,29
États-Unis, ALÉNA, **23**:31; **25**:16
Investissement étranger direct au Canada, ALÉ, effet, **15**:31
Mexique
ALÉNA, **16**:19-21; **18**:37-8; **26**:28-9
Importations
Canada, **26**:15
États-Unis, **16**:29-30; **22**:31-2
Investissements étrangers, **16**:31-3; **22**:28-30
Magistrature, **10**:36-7
Politique, **21**:13-4; **22**:33,34; **23**:14-5; **25**:39; **26**:14-5,29
Revenu annuel moyen, **17**:14-5; **21**:11-2; **22**:30-1; **26**:12-3
Salaires, **23**:13
Parti révolutionnaire institutionnel, syndicats, liens, **6**:17-8
Pétrochimie, industrie, **12**:13,15,16
Procédure, **6**:18,20; **12**:12,13,14,25; **17**:15,16; **18**:38; **19**:19; **21**:15; **22**:41; **23**:34,38; **25**:28
Salaires, **18**:36-7
Textile et vêtement, industrie, **14**:19-20,30-2
Projet de loi C-27, **3**:40-4
Projet de loi C-53, **13**:13-5,19-21,26,28
Projet de loi C-115
ALÉNA, **29**:20-2; **31**:36-8
Automobiles, coût de fabrication, **31**:27
Juges, ALÉNA, droits antidumping et compensateurs, membres d'un groupe spécial binational, et/ou d'un comité pour l'examen de contestations extraordinaires, **30**:14-5
Législation, **29**:21,32-3
Main-d'oeuvre, **31**:54-6
Mexique, **29**:40; **31**:27
Piraterie, **31**:44-5
Procédure, **30**:32-3
Services, industries, **31**:36-8
Travail, législation, ALÉNA, **31**:63
Sécurité et défense nationale, sous-comité, aperçu historique, **12**:6-7

Strategic (The) Implications of a North American Free Trade Agreement
Hart, Michael, référence, **24**:35

Stratton, honorable Terrance R., sénateur (Manitoba)
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
ALÉNA, précurseur d'un accord à l'échelle hémisphérique, **25**:22
Commerce, accords, bilatéraux, multilatéraux, discussion, **25**:22
Récession, **28**:31,33
Surcapacité, **28**:31,33
Tiers-monde, **28**:31,33-4
Incarcération au Brésil de Christine Lamont et David Spencer, Brésil, prisons, émeutes, **33**:10
Projet de loi C-115, eau, **31**:60-1

Structures
Non résidentielles, investissement, récession, relation, **15**:16

United Nations
Report on the environment and development, reference, 7:6
Resolution 1503
Arms, export, relationship, 2:24-5
Sanctions, 13:29-30

United Nations Act
Bill C-53, foundation, 13:12
Economic sanctions, application, 13:7,8,16,19

United Nations Security Council
Economic sanctions, comprehensive, application, 13:7,9,10,11, 21-2

United Nations World Conference on Human Rights (1993: Vienna , Austria)
Development, human rights, role, 28:23

United States
Automobiles
Japanese companies, background information, 8:29
Productivity levels, 17:29
Budget, February 1993, 16:13
Defence sharing arrangement with Canada, 2:12
Diplomatic and consular service, Canadian provincial offices, treatment, 3:42
Gas, natural
Exports to Mexico, 20:13; 31:57
Imports, 20:13,14
NAFTA, effect, 20:17-8; 31:58
Reserves, comparison, Canada, Mexico, 20:14
GATT
Position, 16:16,22; 19:27; 25:10-1,17-8,24-5
Uruguay Round, election year, effect, 5:25-6
Immigrants from Mexico, illegal, 21:9
Japan
Japan-bashing, 8:29-30
Trade, relationship, 25:27-8; 28:40
Labour
Adjustment, 16:14
Legislation, right-to-work, Canada, effects, 6:16
Lobbying by Mexico for NAFTA acceptance, 25:22,23-4
Lumber industry, supply, demand, 8:25
Marine Corps, General Motors of Canada Ltd., Diesel Division, light armoured vehicles, contract, 2:12
Market, competition for, Canada, Mexico, 6:8
Mexico
Exports, 16:29-31; 18:11; 22:27-8,31-2
Free trade, bilateral negotiations, 21:6
Imports from, 21:8; 22:24,32; 25:17
Investment in, percent 21:9
Memorandum of understanding to share information on labour issues, 6:16
Work, transfer to Mexico, job losses, 6:8; 17:26
NAFTA
Adjustment, 18:39
Legislation, implementing, 23:5-6
Objectives, 21:9
Participation, point of view, 18:9-10; 21:9,36-7; 22:17; 25:7-8,16-9,22-3
President Clinton, position, 16:13-6; 22:17; 25:7-8
Withdrawal, discussion, 23:31,32
Protectionism, 8:29, 9:9,13-4,25-7; 16:9,16,21-2; 18:26
Subsidies, 9:24
Taxes, energy, income, proposed, new, NAFTA, effect, 16:28-9

Subventions
ALÉ, définition, 8:8-9,13-5; 9:11,16; 19:29
Date, 9:24-5
ALÉNA, 19:21,23,29-30; 25:47; 30:27-8
GATT, définition, importance, 5:12-3; 9:11-2,17,24-5; 11: 14-5; 25:47; 30:27-8
Recherches, 9:24

Sucre
États-Unis, importations du Canada, interdiction demandée, recommandation, 30:17-9; 31:31-2
Prix, distorsion, 5:16

Suède
Convention fiscale, Canada, 1:11

Sujets de discussion: Audiences du Comité sénatorial des Affaires étrangères sur l'ALÉNA
Pollock, David H., le 11 mai 1993, 22A:6-10

Sullivan's Case
Voir
Make No Law: the Sullivan Case and the First Amendment

Sylvain, honorable John, sénateur (Rougemont)
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
États-Unis, impôts et taxes, nouvelles mesures proposées, ALÉNA, effet, 16:28-9

Syndicats
Voir sous
Mexique

Systemhouse
Mexique, contrat, 21:12

Tarifs
ALÉ, taux
Examen, accélération des réductions, 8:12; 9:14; 25:25
Numéros tarifaires, valeur d'échanges, statistiques, 1989, 1990, 8:12; 9:14
Prix, effet, 15:12-3
GATT, 11:27
ALÉ, effet, 9:19-20
Liste, ALÉNA, 29:19
Réductions, ALÉNA, GATT, comparaison, 31:59-60
Système, 9:19-20
Classification, système harmonisé, données, problèmes, 15:19-20
Voir aussi sous
Textile et vêtement, industrie

Taux d'intérêt
Banque du Canada, politique, effet, 28:18

Tazer
Description, 2:24

TCA - Canada
Voir
Travailleurs canadiens de l'automobile

TCCE
Voir
Tribunal canadien du commerce extérieur

United States—*Cont'd*
Trade
Adjustment assistance system, **25**:14-5
Administration, new, effect, **25**:11-2
Canada Watch Committee, **9**:7,14
Caribbean Basin Initiative, future relations, **25**:21
Climate, **16**:13
Foreign country, negotiations, law, **21**:6
International, responsibility, power, **8**:20; **9**:8-9
Law, "Super 301", re-institution, effect, **16**:12
List of "naughty traders", copy requested, **9**:6-7
Most-favoured-nation status, China, extension, **25**:7,19-20
Policy, administration, new, effects, **16**:9,11-3,21-2; **25**:7-8
Worker Adjustment Assistance Program, **25**:14,36-7
See also
Canada-United States Free Trade Agreement
Commerce Department (United States)
Free Trade Arrangement between the Government of the United States of America and the Government of Israel
Glass-Steagall Act
International Trade Commission (United States)
North American Free Trade Agreement
Office of Technology Assessment
Sugar
Textile and Apparel Advisory Committee

United States Application of the Free Trade Agreement
Document, possible study of by the Standing Senate Committee on Foreign Affairs, **5**:28

University of Space
Bill C-27, inapplicable, **3**:36-7
Creation, **3**:37

Uruguay Round
See under
General Agreement on Tariffs and Trade

USSR
See
Union of Soviet Socialist Republics

van Roggen, Hon. George, Senator (Vancouver-Point Grey)
Letter to be sent, tribute to contribution, **3**:5,24

Vans
United States, reclassification, possibility, effect, **16**:11-2
See also
Automobiles
Vehicles, military

Vega, Gustavo, Professor, Centre of International Studies and Director, Mexico-United States Studies Program, Colegio de Mexico
Biographical notes, **17**:8
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, **17**:14-34
Statement, **17**:9-14

Vehicles, military
Light armoured vehicles
Canadian Armed Forces, contract, **2**:12
Export to Saudi Arabia, **2**:8,9,14-5
Automatic weapon, purpose, discussion, **2**:11
Bill C-6, failure to pass, effect, **2**:11,15
Contract, review, **2**:10
Oka crisis, use during, **2**:11

Tchécoslovaquie
Convention fiscale, Canada, **1**:11

Technologie
Emplois, impact, **28**:19,20

Technologie de pointe
GATT, Uruguay Round, **5**:8

Technology Review (revue du Massachusets Institute of Technology)
ALÉNA, articles, référence, **22**:36-7

Télécommunications
ALÉ, effet, **28**:26
Câble, retransmission, ALÉNA, **21**:15

Texas
ALÉNA, effets, étude, référence, **22**:35,43-5

Textile and Apparel Advisory Committee (États-Unis)
ALÉNA, règles d'origine, citation, **23**:6

Textile et vêtement, industrie
ALÉ
Droits de dumping, imposition, menace, **14**:13
Effet, **14**:15,16-8,24-5
Quotas tarifaires, **14**:8,26,29
Élargis, élevation, **14**:27
Vêtements laineux, **14**:14-5
Règle d'origine, **14**:7,26,33,34; **23**:6; **25**:52
Renégociation, changements, compensation nécessaire, **14**:27
Tarifs pour les textiles, réduction, **14**:10
Verges carrées, revu, fin 1992, **14**:26
Tissus importés, remboursement des droits, fin, effet, **14**:15
Transformation, double, **14**:7
ALÉNA
Effets, **14**:19-20,29; **22**:7,8
Ententes bilatérales, préconisées, **14**:10,13-4,32
Marché, américain, accès, réduction, **14**:8
Mexique, **14**:18-9; **22**:7
Niches, stratégie de commercialisation, **14**:10,12-3,18
Participation, position, **14**:25; **24**:36
Pertes temporaires, **6**:25
Préoccupations, **14**:9; **24**:17
Protectionnisme, **23**:8
Règles d'origine, effet, **14**:8,27,34,35; **23**:6; **25**:52
Doublures, inclusion, proposition des États-Unis, **14**:8
Vêtements, transformation triple, **14**:7-8,14,19,26,32; **24**:36
Assurance-exportation, programmes, **14**:11
Déplacements vers des pays à faibles salaires, **22**:25
Encouragements, commercialisation, nouveaux produits, suggestion, **14**:10-1
États-Unis
Textiles, **14**:27-8,35
Vêtement, industrie, **14**:34-5
Exportations aux États-Unis
ALÉ, effet, **14**:15,17,29
Contenu, **14**:7
Laine, tricot, diminution, **14**:14-5,20
Pourcentages, statistiques, **14**:20
Production, capacité, pourcentage, **14**:12
Fonds de formation et d'adaptation, recommandation, **14**:10
GATT, Uruguay Round
Document Dunkel, **5**:8
Tarifs textiles, recommandation, **14**:27,32-3
Image, profil de l'industrie, **14**:15-6

Vehicles, military—*Cont'd*
Light armoured vehicles—*Cont'd*
United States Marine Corps, contract, 2:12
See also
Automobiles
Vans

Velasquez, Fidel, Secretary General, Mexican Workers' Federation
Reference, 6:7,17

Venezuela
Coup d'état, attempted, 25:37
See also under
Oil industry
Organization of Petroleum Exporting Countries

Vienna Convention on Consular Relations, 1963
Ratification, 3:34
Reference, 3:31

Vienna Convention on Diplomatic Relations, 1961
Ratification, 3:34
Reference, 3:31

Vienna Conventions
Federal states clause, 3:35
Privileges, immunities, diplomatic, consular, officers, 3:33-4
Ratification, 3:34
See also
Vienna Convention on Consular Relations
Vienna Convention on Diplomatic Relations

von Finckenstein, Konrad, Assistant Deputy Attorney General, Tax Law Branch, Department of Justice
Bill C-115
Discussion, 29:20-37,42-7; 30:7-10,11-27,31,33; 31:8-9,11-2, 34,36,39-41,44,50,60-1
Procedure, 31:8,9,11,32,35,45
Statement, 29:15-9; 31:46-7
Examination of negotiations for NAFTA..., discussion, 25:45,46-7

Wages
Asian countries, 22:48
Canada-Mexico, comparison, 6:7; 7:22; 22:25; 31:25
Industries, location, relationship, study (McKenzie & Co.), 22:26,34
NAFTA, impact, 18:29,30,33-4,36-7,; 22:10,25,26,37-40
Productivity, relationship, 6:8; 22:23,37,40; 23:12-3; 24:21,25
United States, comparison with Mexico, Japan and East Asia, 6:7; 22:25
See also under
Individual countries

Walker, Michael
Assessing NAFTA; A Tri-National Analysis, with Steven Globerman, reference, 20:12

Walker, Michael J., Chrysler Canada Ltd., Motor Vehicle Manufacturers' Association
Examination of negotiations for NAFTA..., discussion, 10:29-30

Wall Street Journal
Interview with Chancellor Helmut Khol regarding GATT, February 1992, reference, 5:26
Mexico, law, politization, article April 3, 1992, reference, 10:37-8
Poll, 1992, NAFTA, real wages in U.S., effect, reference, 17:25-6

Textile et vêtement, industrie—*Suite*
Importations des États-Unis, 14:17-8
Mexique-États-Unis, situation, 14:18
Objectif, 14:11
Régression, raisons, 14:16-7
Textiles
ALÉ, répercussions, 14:24-5
Chiffres d'affaires, 14:23
Droits, tarifs, 14:20-1
Pourcentage de la valeur totale, 14:28
Efficacité, 14:24
Emploi, statistiques, 14:24
Exportations, 14:24
Au Mexique, 14:25
Aux États-Unis, 14:24
Fibres isolantes, ALÉNA, 14:29-30
Fil, importé, 14:7-8
Importations, 14:33-4
Des États-Unis, 14:24
Du Mexique, 14:25
Droits de douane, tarif préférentiel, 14:25
Sans droits de douane, 14:27
Investissements, chiffres, 14:23-4,31
Investissements-productivité, 14:30-2
Main-d'oeuvre, comparaison, 14:24,34
Objectif, but, 14:23
Rentabilité, 14:24
Tissu
Définition, valeur principale, poids principal, effet, 14:8-9
Importations sans droit de douane, 14:28
Ventes, 1991, 14:23
Tribunal canadien de commerce extérieur, tarifs pour les textiles, réduction, recommandation, 14:10
Vêtement, industrie
Commerce, États-Unis, 14:25
Efficacité, 14:21-2
Industrie textile, besoins, 14:33

Thomas, Chris, avocat, Ladner Downs, Vancouver
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., témoignage, suggestion, 3:24

Thorpe, D'Arcy, directeur adjoint, Direction du contrôle des exportations (ESE), Direction générale des relations commerciales spéciales, ministère des Affaires extérieures
Projet de loi C-6, discussion, 2:11-3,17-8,20-3

Thurow, Lester, Massachusets Institute of Technology
ALÉNA, salaires, emplois, citation, référence, 22:11,34-6

Tiers monde
Économies, emplois, impact, ALÉNA, comparaison, 28:31,33-4

Toronto, Ontario
Hong Kong, bureau, ouverture, privilèges et immunités consulaires, 3:30-1,40-1

Toyota Motor Manufacturing Canada
Compagnie canadienne, 10:19

Traité de Rome
ALÉNA, comparaison, 9:21,22; 21:28
Environnement, questions, 7:14

War Measures Act
Constitutionality, 13:15
See also
Fort Frances Case (1923)

Water
Bill C-115, 29:27-8; 31:60-1

Watkins, Campbell, President, DataMetrics Ltd.
Bill C-115, testimony, reference, 31:51-4
Biographical notes, 20:12
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, 20:19-35
International Energy Agency, International Energy Program, NAFTA, CAFTA, shortfall provisions, obligations, papers, information, 20:35
Paper, in preparation with Leonard Waverman, concerning energy, CAFTA and NAFTA, 20:33-4
Statement, 20:12-9

Waverman, Leonard
Paper, in preparation with Campbell Watkins, concerning energy, CAFTA and NAFTA, 20:33-4

Weapons
Sales, total amount, 1990, 2:22
Trans-shipments, control, 2:23-4
See also
Firearms, automatic

Weekes, John, Chief Negotiator, Office of NAFTA, Department of External Affairs
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, 25:33,42,47; 32:8-23
Statement, 32:5-8
Reference, 1:7; 7:25; 14:36; 29:22,38

Weintraub, Sydney, Lyndon B. Johnson School of Public Affairs, University of Texas
Biographical notes, 22:6
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, 22:29-59
Main Points of Opening Statement, Canada, Senate Foreign Affairs Committee, May 19, 1993, 22C:1-4
Statement, 22:22-8

Were the Optimists Wrong on Free Trade?: A Canadian Perspective
Paper, Daniel Schwanen, C.D. Howe Institute, reference, 15:8, 14-5,28

Western Hemispheric Free Trade Agreement (WHFTA)
NAFTA, relationship, 6:14; 17:31; 18:10,11-2; 19:24; 21:28-30,36-7; 23:8,18

WHFTA
See
Western Hemispheric Free Trade Agreement

White, Robert, President, Canadian Labour Congress
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, 28:13-4,16-30,32-41
Statement, 28:5-13

Traité sur le transfèrement des délinquants entre le Canada et le Brésil
Dispositions, 33:11
Appel, aucune procédure en cours, 33:11,14
Initiative du transfèrement, 33:11,13-4
Libération conditionnelle, 33:15,17
Pardon, 33:15
Sentence
Conversion, 33:12,15
Durée, 33:12,16
Entrée en vigueur, 33:11,13
Information de base, 33:13
Ratification nécessaire, 33:11,13
Signature, 33:10,11
Transfèrement des délinquants, Loi, peine, 33:12

Traités du Canada
ALÉNA, texte final, 29:19,29

Traités internationaux
ALÉNA, 29:19,29
Conditions de travail, conditions sociales, impuissance, 6:27-8
Voir aussi
Impôt sur le revenu - Conventions fiscales internationales
Traité de Rome
Traité sur le transfèrement des délinquants entre le Canada et le Brésil

Transfèrement des délinquants, Loi
Références, 33:11,12
Voir aussi
Traité sur le transfèrement des délinquants entre le Canada et le Brésil

Transfèrement des délinquants, traité entre le Canada et le Brésil
Voir
Traité sur le transfèrement des délinquants entre le Canada et le Brésil

Transfèrement des délinquants, traités
Application, 33:19

Travail
ALÉNA, accord parallèle, 16:14,25-6; 17:12; 18:16,28-9; 22:27; 24:10,38; 25:41-2,46; 26:24-5; 29:39; 32:6,14-9
États-Unis, position, 17:17-8
Mexique, position, 17:16-7,18; 26:24-6
GATT, normes, 19:28
Lois
ALÉNA, 31:63; 32:14-7,18-9
États-Unis, 6:16; 32:16-7
Mexique, 6:12; 17:17, 25:42; 26:7,17
Mobilité, 32:15
Normes, accord parallèle, 17:12-3,16-9
Production per capita, récession, relation, 15:16-7
Voir aussi
Pays individuels
Travail, ministère

Travail, ministère
Législation
Changements, condensé, 32:15
Comparaison, Canada, Mexique, États-Unis, étude, 25:42; 29:39; 31:63; 32:14
Mexique, protocole d'entente concernant les questions ouvrières, 6:12,16; 25:42; 32:6

Wilson, Hon. Michael, Minister of Industry, Science and Technology and Minister for International Trade
Bill C-6
Discussion, 2:10-25
Statement, 2:7-10
Bill C-115
Discussion, 25:31-53
Statement, 25:28-31
GATT, Uruguay Round, textile tariffs, Canadian Textiles Institute, letter concerning, May 14, 1990, reference, 14:27,32
NAFTA
Canadian Textiles Institute, correspondence, reference, 14:25,32
Environment, trade, links, acknowledgement, 7:17
Ontario, government objectives, letter from Premier Bob Rae, quotation, 10:32
Wages, comment in House of Commons, quote, 22:10

Wine and wine-making industry
Chile, exports, 21:34
NAFTA, provision, 29:16,31

Wonnacott, Ronald, Professor of Economics, University of Western Ontario
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, 18:23-6,30-2,34-8
Statement, 18:6-11

Wood
See
Lumber industry

Worker Adjustment Assistance Program
See under
United States

***World Development Report*, 1992**
Report of the World Bank, references, 17:14; 21:11-2; 22:30-1

World Economic Forum, Davos, Switzerland, 1992
Reference, 7:24,25

Worts, David P., General Manager, Japan Automobile Manufacturers Association of Canada
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, 10:22-3,27,32,34-5
Statement, 10:15-20

Wright, Robert G., Director General, United States Trade and Economic Policy Bureau, Department of External Affairs
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, 9:17,20-1,24-5
Statement, 9:13-6

Zigayer, Michael E.N., Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice
Bill C-6, discussion, 2:17-20,23-4

Zimmerman, Adam, President, Noranda Forest Inc.
Examination of negotiations for NAFTA...
Betrayal (The) of Canada, quotation, reference, 7:23
Discussion, 7:21-5
Statement, 7:17-9

Travailleurs canadiens de l'automobile
Pour créer de meilleures ententes parallèles à l'ALÉNA: L'éventualité de l'augmentation subite des importations, par Robert B. Cohen, Economic Strategy Institute
Analyse, doit être envoyée au Comité, 28:30
Texte, 22B:20-39

Tribunal canadien de commerce extérieur (TCCE)
Approvisionnement, pouvoirs, 29:18
Droits antidumping et compensateurs, plaintes, procédure, 30:7
Tarifs pour les textiles, réduction, recommandation, 14:10,27

TUA
Voir
Accord canado-américain des produits de l'industrie automobile - Travailleurs unis de l'automobile

Union des républiques socialistes soviétiques (URSS)
Conventions fiscales, Canada, 1:11
Sanctions, application, pas aux exportations de grains, 1980, 13:14

Union soviétique
Voir
Union des républiques socialistes soviétiques

United Nations World Conference on Human Rights (1993: Vienne, Autriche)
Développement, droits de la personne, rôle, 28:23-4

Université de l'espace
Création, 3:37
Projet de loi C-27, inapplicable, 3:36-7

URSS
Voir
Union des républiques socialistes soviétiques

Uruguay Round
Voir sous
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

van Roggen, honorable George, sénateur (Vancouver-Point Grey)
Lettre doit être écrite, hommage à sa contribution, 3:5,24

Vega, Gustavo, professeur, Centre d'études internationales et directeur, Programme d'études Mexique-États-Unis, Colegio de Mexico
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, 17:14-34
Exposé, 17:9-14
Notes biographiques, 17:8

Véhicules militaires
Véhicules blindés légers équipés d'armes automatiques
Corps de marines des États-Unis, contrat, 2:12
Crise d'Oka, utilisation pendant, 2:11
Exportation à l'Arabe Saoudite, 2:8,9,14-5
Armes automatiques, but, discussion, 2:11
Contrat, examen, 2:10
Projet de loi C-6, non adoption, effet, 2:11,15
Forces armées canadiennes, contrat, 2:12
Voir aussi
Automobiles
Camionnettes

Zuckermam, Richard W., Doubletex Inc., Canadian Textiles Institute
Examination of negotiations for NAFTA...
Discussion, 14:31,34-5
Statement, 14:28-30

See page 89 for lists of appendices, documents and witnesses.

Velasquez, Fidel, secrétaire-général, Fédération ouvrière mexicaine
Référence, 6:7,17

Venezuela
Coup d'état, tentatives, 25:37
Voir aussi sous
Industrie pétrolière
Organisation des pays exportateurs de pétrole

Vérificateur général
Sénat, dépenses, vérification, 4:19

Vêtement, industrie
Voir
Textile et vêtement, industrie

Vins et vinification, industrie
ALÉNA, disposition, 29:16,31
Chili, exportations, 21:34

Volaille, industrie
Offices de commercialisation, but, 5:20
Poulets
Coût la livre, comparaison, Canada-États-Unis, 5:19
GATT, proposition Dunkel, équivalent tarifaire, 5:18-9
Industrie, comparaison, Canada, États-Unis, 5:19,20
Producteurs de croustade de volaille, ALÉ, tarifs, quotas, 5:21
Production, coût, comparaison, Canada-États-Unis, 5:19
Produits, GATT, tarifs, effet, 5:11; 11:26
Provendes, coût, comparaison, Canada-États-Unis, 5:19

von Finckenstein, Konrad, sous-procureur général adjoint, Direction du droit fiscal, ministère de la Justice
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., discussion, 25:45,46-7
Projet de loi C-115
Discussion, 29:20-37,42-7; 30:7-10,11-27,31,33; 31:8-9,11-2, 34,36,39-41,44,50,60-1
Exposé, 29:15-9; 31:46-7
Procédure, 31:8,9,11,32,35,45

Voyageurs
Gens d'affaires
ALÉ, visas, procédures, simplification, 9:15
ALÉNA, 31:54-7; 32:15

Walker, Michael
Assessing NAFTA; A Tri-National Analysis, avec Steven Globerman, référence, 20:12

Walker, Michael J., Chrysler Canada Ltd., Société des fabricants de véhicules à moteurs
Examen des négociations sur l'ALÉNA..., discussion, 10:29-30

Wall Street Journal
Entrevue avec le chancelier Helmut Kohl, concernant le GATT, février 1992, référence, 5:26
Mexique, loi, politisée, article le 3 avril 1992, référence, 10:37
Sondage, 1992, salaires réels aux États-Unis, effet, référence, 17:25-6

Watkins, Campbell, président, DataMetrics Ltd.
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Agence internationale de l'énergie, programme international de l'énergie, ALÉNA, ALÉ, pénurie, dispositions, obligations, documents, informations, 20:35
Discussion, 20:19-35

Watkins, Campbell, président, DataMetrics Ltd.—*Suite*
Examen des négociations sur l'ALÉNA...—*Suite*
Document en préparation avec Leonard Waverman concernant l'énergie, ALÉ et ALÉNA, **20**:33-4
Exposé, **20**:12-9
Notes biographiques, **20**:12
Projet de la loi C-115, témoignage, référence, **31**:51-4

Waverman, Leonard
Document en préparation avec Campbell Watkins, concernant l'énergie, ALÉ et ALÉNA, **20**:33-4

Weekes, John, négociateur en chef, Accord de libre-échange nord-américain
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Exposé, **32**:5-8
Discussion, **25**:33,42,47; **32**:8-23
Référence, **1**:7; **7**:25; **14**:36; **29**:22,38

Weintraub, Sydney, Lyndon B. Johnson School of Public Affairs, University of Texas
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **22**:29-59
Exposé, **22**:22-8
Faits saillants de l'exposé prononcé devant le Comité sénatorial des Affaires étrangères du Canada, le 19 mai 1993, **22C**:5-10
Notes biographiques, **22**:6

Were the Optimists Wrong on Free Trade?: A Canadian Perspective
Document, Daniel Schwanen, C.D. Howe Institute, référence, **15**: 8,14-5,28

White, Robert, président, Congrès du travail du Canada
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **28**:13-4,16-30,32-41
Exposé, **28**:5-13

Wilson, honorable Michael, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre de Commerce extérieur
ALÉNA
Environnement, commerce, liens, reconnaissance, **7**:17
Institut canadien des textiles, correspondance, référence, **14**: 25,32
Ontario, gouvernement, objectifs, lettre de Bob Rae, premier ministre de l'Ontario, citation, **10**:32
Salaires, déclaration faite à la Chambre des communes, citation, **22**:10
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
GATT, Uruguay Round, tarifs textiles, Institut canadien des textiles lettre, 14 mai 1990, référence, **14**:27,32
Projet de loi C-6
Discussion, **2**:10-25
Exposé, **2**:7-10
Projet de loi C-115
Discussion, **25**:31-53
Exposé, **25**:28-31

Wonnacott, Ronald, professeur d'économie, University of Western Ontario
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, **18**:23-6,30-2,34-8
Exposé, **18**:6-11

Worts, David P., directeur général, Japan Automobile Manufacturers Association of Canada
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, 10:22-3,27,32,34-5
Exposé, 10:15-20

Wright, Robert G., directeur général, Direction générale de la politique commerciale et économique -- États-Unis, ministère des Affaires extérieures
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, 9:17,20-1,24-5
Exposé, 9:13-6

Zigayer, Michael E.N., conseiller juridique, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice
Projet de loi C-6, discussion, 2:17-20,23-4

Zimmerman, Adam, président, Noranda Forest Inc.
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Betrayal (The) of Canada, citation, référence, 7:23
Discussion, 7:21-5
Exposé, 7:17-9

Zuckerman, Richard W., Doubletex Inc., Institut canadien des textiles
Examen des négociations sur l'ALÉNA...
Discussion, 14:31,34-5
Exposé, 14:28-30

Voir sur pages suivantes listes d'appendices, de documents et de témoins.

Appendices

"A" --*Macroeconomic Impact of the Canada-United States Free Trade Agreement*, **16A**:1-48

"B" --*Meeting New Challenges: Canada's Response to a New Generation of Peacekeeping*, **16B**:1-99

FA-15 --*Observations on the Effects of the FTA*, Informetrica Limited, **15A**:1-5

FA-20A--*Scope of Energy Obligations*, DataMetrics Ltd., **20A**:1-4

FA-22A--*Talking Points: Senate Foreign Affairs Committee hearings on NAFTA*, by David H. Pollock, May 11, 1993, **22A**:1-5

FA-22B--*Creating Better Side Agreements for the NAFTA: Addressing the Issue of Potential Import Surges*, by Robert B. Cohen, Economic Strategy Institute, **22B**:1-19

FA-22C--*Main Points of Opening Statement, Canada, Senate Foreign Affairs Committee*, by Sidney Weintraub, May 19, 1993, **22C**:1-4

FA-23A--*NAFTA and Neoconservative Transformation: The Impact on Canada and Mexico*, by Ricardo Grinspun, May 1993, **23A**:1-28

FA-23B--*Real Wage Adjustment in Mexico and the United States*, diagram tabled by Ricardo Grinspun, **23B**:1

FA-23C--*Canadian Trade Policy in Relation to Regional Free Trade Agreements: CAFTA, NAFTA, and WHIFTA*, by Richard Lipsey, **23C**:1-32

FA-27A--*Submission on Bill C-115, An Act to Implement the North American Free Trade Agreement ("NAFTA")*, by the Canadian Drug Manufacturers Association, **27A**:1-30

FA-28A--*Submission by the Canadian Labour Congress on the North American Free Trade Agreement* by the Canadian Labour Congress to the House of Commons Standing Committee on External Affairs and International Trade, **28A**:1-40

Documents

--*Autos and the NAFTA*, paper delivered at the John Deutsch Policy Forum, October, 1991, by James E. Carter, reference, **10**:13,14

--*United States Application of the Free Trade Agreement*, document, possible study by the Standing Senate Committee on Foreign Affairs, 5:28

Witnesses

--April, Serge, Acting Legal Advisor, Department of External Affairs

--Archibald, Sanford L., Chairman, Canadian Textiles Institute

--Barry, Eric, President, Canadian Textiles Institute

--Beatty, Stephen, Executive Director, Canadian Apparel Manufacturers Association

--Calenti, Luciano, ACIC (Canada) Inc.; Canadian Drug Manufacturers Association

--Carter, James E., Vice-President, Policy Development, Automotive Manufacturers' Association of Canada

--Clark, Norman A., President, Motor Vehicle Manufacturer's Association

--Clark, Robert, Deputy Chief Negotiator, Office of NAFTA, Department of External Affairs

--Cleland, Mike, Director General, Energy Policy Branch, Department of Energy, Mines and Resources

--Close, Patricia, Director, Tariffs Division, Department of Finance

--Cohen, Robert B., Fellow, Economic Strategies Institute, New York

--Côté, Bertin, Director, United States Tariffs and Market Access Division, Department of External Affairs

--d'Aquino, Thomas, President and Chief Executive Officer, Business Council on National Issues

--Dan, Leslie L., Novopharm Ltd.; Canadian Drug Manufacturers Association

Appendices

"A" --*Impact macro-économique de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis*, **16A**:49-99

"B" --*Canada (Le) face au défi du maintien de la paix dans une ère nouvelle*, **16B**:100-207

AF-15 --*Observations sur les effets du Libre-échange*, Informetrica Limited, **15A**:1-5

AE-20A--*Portée des obligations sur les produits énergétiques*, **20A**:5-8

AE-22A--*Sujets de discussion: Audiences du Comité sénatorial des Affaires étrangères sur l'ALÉNA*, par David H. Pollock, le 11 mai 1993, **22A**:6-10

AE-22B--*Pour créer de meilleures ententes parallèles à l'ALÉNA: L'éventualité de l'augmentation subite des importations*, par Robert B. Cohen, Economic Strategy Institute, **22B**:20-39

AE-22C--*Faits saillants de l'exposé prononcé devant le Comité sénatorial des Affaires étrangères du Canada*, par Sidney Weintraub, le 19 mai 1993, **22C**:5-10

AE-23A--*L'ALÉNA et la transformation néoconservatrice: Impact sur le Canada et le Mexique*, par Ricardo Grinspun, mai 1993, **23A**:29-59

AE-23B--*Ajustement des salaires réels au Mexique et aux États-Unis*, diagramme déposé par Ricardo Grinspun, **23B**:2

AE-23C--*La Politique canadienne du commerce extérieur dans le contexte des accords régionaux de libre-échange: L'ALÉCA, L'ALÉNA, et l'ALÉHO*, par Richard Lipsey, **23C**:33-66

AE-27A--*Mémoire sur le projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)*, par l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, **27A**:31-60

AE-28A--*Mémoire sur l'Accord de libre-échange nord-américain* par le Congrès du travail du Canada, au Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Chambre des communes, **28A**:41-85

Documents

--*Application de l'Accord de libre-échange par les États-Unis*, 5:28

--*Autos and the NAFTA*, document présenté au John Deutsch Policy Forum, octobre 1991, par James E. Carter, référence, **10**:13,14

Témoins

--April, Serge, conseiller juridique suppléant, ministère des Affaires extérieures

--Archibald, Sanford L., président, Institut canadien des textiles

--Barry, Eric, président, Institut canadien des textiles

--Beatty, Stephen, directeur exécutif, Institut canadien des manufacturiers du vêtement

--Calenti, Luciano, ACIC Canada Inc.; Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques

--Carter, James E., vice-président, Établissement des politiques, Association des fabricants de pièces de véhicules d'automobile du Canada

--Clark, Norman A., président, Société des fabricants de véhicules à moteur

--Clark, Robert, négociateur en chef adjoint, Bureau de l'ALÉNA, ministère des Affaires extérieures

--Cleland, Mike, directeur général, Direction de la politique énergétique, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

--Close, Patricia, directrice, Direction des Droits de douane, ministère des Finances

Witnesses—*Cont'd*
--Darkes, V. Maureen Kempston, Vice-President, Corporate Affairs, General Motors of Canada Ltd.; Motor Vehicle Manufacturers' Association
--Denis, Germain, Assistant Deputy Minister to the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations, and Chair of the GATT Negotiating Group on Market Access in Geneva, Department of External Affairs
--Dobell, Peter, Director, Parliamentary Centre on Foreign Affairs and Foreign Trade
--Elliot, Geoffrey, Vice-President, Corporate Affairs, Noranda Forest Inc.
--Faesler, Julio, Consultant to business, government and international organizations, Mexico City
--Ferretti, Janine, Executive Director, Pollution Probe Foundation
--Finlayson, Jock A., Vice-President, Policy and Research, Business Council on National Issues
--Finn, Gerry, Vice-President, Novacor Chemicals Ltd.
--Frenzel, William, Brookings Institute (Washington)
--Gero, John, Chief Negotiator for Intellectual Property, Office of NAFTA, Department of External Affairs
--Gifford, Mike, Senior Co-ordinator - Agriculture, Multilateral Trade Negotiations Branch, Department of External Affairs
--Gotlieb, Allan, former Canadian Ambassador to the United States
--Grinspun, Ricardo, Department of Economics, York University
--Halliday, Tony, Researcher, Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade
--Jackson, Andrew, Senior Economist, Social & Economic Policy, Canadian Labour Congress
--Kivenko, Jack, President, Canadian Apparel Manufacturers Institute
--Lipsey, Richard, Economic Growth and Policy Program, Canadian Institute of Advance Research, Simon Fraser University
--MacLean, Brian, Counsel, Legal Services, Customs, Excise and Taxation, Department of National Revenue
--Martin, Keith, Director, International Policy, Canadian Chamber of Commerce
--Martin, Paul, Trade Policy Analyst, Department of Agriculture
--Matthews, A.E., Vice-President, Finance and Administration, Ford Motor Company of Canada Ltd., Motor Vehicle Manufacturers' Association
--Mawhinney, Barry, Legal Advisor, Legal Affairs Branch, Department of External Affairs
--McCambly, James, President, Canadian Federation of Labour
--McConaghy, Dennis J., Senior Vice-President, Hydrocarbon Feedstock, Novacor Chemicals Ltd.
--McCracken, Michael, President, Informetrica Limited
--Merkin, William, Senior Vice-President, Strategic Policy Inc., Washington, D.C.
--Miner, Bill, Senior Research Associate, Centre for Trade Policy and Law; Director, International Policy Council on Agriculture and Trade
--Moral, Keith, Legal Officer, Legal Advisory Division, Department of External Affairs
--Moroz, Sandy, Assistant Negotiator, Office of NAFTA, Department of External Affairs
--Page, Timothy, Senior Vice-President, Canadian Chamber of Commerce
--Pollock, David, Norman Patterson School of Internal Affairs, Carleton University
--Potter, Simon V., Partner, Ogilvy, Renault
--Ritchie, Gordon, Chief Executive Officer, Strategico Inc.
--Ryten, Jacob, Assistant Chief Statistician, Business and Trade Statistics, Statistics Canada
--Sauvé, Pierre, Assistant Negotiator, Office of NAFTA, Department of External Affairs

Témoins—*Suite*
--Cohen, Robert B., membre, Economic Strategic Institute, New York
--Côté, Bertin, directeur, Direction des droits de douane et de l'accès aux marchés, ministère des Affaires extérieures
--d'Aquino, Thomas, président et chef de la direction, Conseil canadien des chefs d'entreprise
--Dan, Leslie L., Novopharm Ltée; Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques
--Darkes, V. Maureen Kempston, vice-président, Affaires générales, General Motors du Canada Ltée, Société des fabricants de véhicules à moteur
--Denis, Germain, sous-ministre adjoint chargé de l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales; président, groupe de négociations sur l'ouverture des marchés à Genève, ministère des Affaires extérieures
--Dobell, Peter, directeur, Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur
--Elliot, Geoffrey, vice-président des Affaires générales, Noranda Forest Inc.
--Faesler, Julio, consultant pour des organismes commerciaux, gouvernementaux et internationaux, Mexico
--Ferretti, Janine, directrice générale, Pollution Probe Foundation
--Finlayson, Jock A., vice-président, Politique et recherche, Conseil canadien des chefs d'entreprise
--Finn, Gerry, vice-président, Novacor Chemicals Ltd.
--Frenzel, William, Brookings Institute (Washington)
--Gero, John, négociateur en chef, Propriété intellectuelle, Bureau de l'ALÉNA, ministère des Affaires extérieures
--Gifford, Mike, conseiller principal - Agriculture, Secteur des négociations commerciales multilatérales, ministère des Affaires extérieures
--Gotlieb, Allan, ancien ambassadeur du Canada aux États-Unis
--Grinspun, Ricardo, Département d'économie, York University
--Halliday, Tony, attaché de recherche, Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur
--Jackson, Andrew, économiste principal, Politiques sociales et économiques, Congrès du travail du Canada
--Kivenko, Jack, président, Institut canadien des manufacturiers du vêtement
--Lipsey, Richard, Programme de croissance et de politique économique, Institut canadien des recherches avancées, Simon Fraser University
--MacLean, Brian, conseiller, Services juridiques, Douanes, Accises et Taxes, ministère du Revenu national
--Martin, Keith, directeur, Politique internationale, Chambre de commerce du Canada
--Martin, Paul, analyste des politiques d'échange, ministère de l'Agriculture
--Matthews, A.E., vice-président, finances et administration, Ford Motor Company of Canada Ltd., Société des fabricants de véhicules à moteur
--Mawhinney, conseiller juridique, Secteur des affaires juridiques, ministère des Affaires extérieures
--McCambly, James, président, Fédération canadienne du travail
--McConaghy, Dennis J., vice-président principal, Hydrocarbon Feedstock, Novacor Chemicals Ltd.
--McCracken, Michael, président, Informetrica Limited
--Merkin, William, vice-président principal, Strategic Policy Inc., Washington, D.C.
--Miner, Bill, principal associé de recherche, Centre de politique d'échange et du droit; directeur, Conseil international des politiques agricoles et commerciales
--Moroz, Sandy, négociateur adjoint, Bureau de l'ALÉNA, Ministère des Affaires extérieures

Witnesses—*Cont'd*
--Savage, Christine, Special Advisor, Tax Treaty Section, Department of Finance
--Schott, Jeffrey, Research Fellow, Institute for International Economics
--Sinclair, Helen K., President, Canadian Bankers Association
--Skorupinski, Slawek, Director General, Auto Urban Transit and Rail, Department of Industry, Science and Technology
--Spencer, Susan, Trade Remedies and General Economic Relations, International Economic Relations Division, Department of Finance
--Splinter, Peter, Officer, Economic and Trade Law, Trade Law Section, Department of External Affairs
--Thorpe, D'Arcy, Deputy Director, Export Controls Division (ESE), Special Trade Relations Bureau, Department of External Affairs
--Vega, Gustavo, Professor, Centre of International Studies and Director, Mexico-United States Studies Program, Colegio de Mexico
--von Finckenstein, Konrad, Assistant Deputy Attorney General, Tax Law Branch, Department of Justice
--Walker, Michael J., Chrysler Canada Ltd., Motor Vehicle Manufacturers' Association
--Watkins, Campbell, President, DataMetrics Ltd.
--Weekes, John, Chief Negotiator, Office of NAFTA, Department of External Affairs
--Weintraub, Sydney, Lyndon B. Johnson School of Public Affairs, University of Texas
--White, Robert, President, Canadian Labour Congress
--Wilson, Hon. Michael, Minister of Industry, Science and Technology and Minister for International Trade
--Wonnacott, Ronald, Professor of Economics, University of Western Ontario
--Worts, David P., General Manager, Japan Automobile Manufacturers Association of Canada
--Wright, Robert G., Director General, United States Trade and Economic Policy Bureau, Department of External Affairs
--Zigayer, Michael E.N., Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice
--Zimmerman, Adam, President, Noranda Forest Inc.
--Zuckermam, Richard W., Doubletex Inc., Canadian Textile Institute

For pagination, *see* Index by alphabetical order.

Témoins—*Suite*
--Morrill, Keith, agent juridique, Direction de la consultation juridique, ministère des Affaires extérieures
--Page, Timothy, vice-président, Chambre de commerce du Canada
--Pollock, David, Norman Patterson School of Internal Affairs, Carleton University
--Potter, Simon V., Associé, Ogilvy, Renault
--Ritchie, Gordon, administrateur en chef, Strategico Inc.
--Ryten, Jacob, statisticien chef adjoint, Statistique des entreprises et du commerce, Statistique Canada
--Sauvé, Pierre, négociateur adjoint, Bureau de l'ALÉNA, ministère des Affaires extérieures
--Savage, Christine, conseillère spéciale, Conventions fiscales, ministère des Finances
--Schott, Jeffrey, recherchiste associé, Institute for International Economics
--Sinclair, Helen K., présidente, Association des banquiers canadiens
--Skorupinski, Slawek, Directeur général, Transport routier, urbain et ferroviaire, ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
--Spencer, Susan, Recours commerciaux et Relations économiques, Division des relations économiques internationales, ministère des Finances
--Splinter, Peter, agent, Économique et commercialisation, Section du droit commercial, ministère des Affaires extérieures
--Thorpe, D'Arcy, directeur adjoint, Direction du contrôle des exportations (ESE), Direction générale des relations commerciales spéciales, ministère des Affaires extérieures
--Vega, Gustavo, professeur, Centre d'études internationales et directeur, Programme d'études Mexique-États-Unis, Colegio de Mexico
--von Finckenstein, Konrad, sous-procureur général adjoint, Direction du droit fiscal, ministère de la Justice
--Walker, Michael J., Chrysler Canada Ltd., Société des fabricants de véhicules à moteurs
--Watkins, Campbell, président, DataMetrics Ltd.
--Weintraub, Sydney, Lyndon B. Johnson School of Public Affairs, Univesity of Texas
--White, Robert, président, Congrès du travail du Canada
--Wilson, honorable Michael, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur
--Wonnacott, Ronald, professeur d'économie, University of Western Ontario
--Worts, David P., directeur général, Japan Automobile Manufacturers Association of Canada
--Wright, Robert G., directeur général, Direction générale de la politique commerciale et économique -- États-Unis, ministère des Affaires extérieures
--Zigayer, Michael E.N., conseiller juridique, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice
--Zimmerman, Adam, président, Noranda Forest Inc.
--Zuckerman, Richard W., Doubletex Inc., Institut canadien des textiles

Pour pagination, *voir* Index par ordre alphabétique.

MAIL ➤ POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail **Poste–lettre**
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 Boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Ottawa, Canada K1A 0S9

4341 26

OCT 4 1995